

Troisième année — 4 N° 9 Janvier 1896 — 1897

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1896

INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 6 décembre 1895

L'assemblée générale s'est réunie le 6 décembre 1895, à huit heures et demie du soir, au siège de la Société. Près de soixante-dix membres assistent à la réunion.

L'admission de M. Lorin, docteur ès lettres, professeur au Lycée Carnot, présenté par MM. du Fresnel et Lapie, est prononcée.

Le Président dépouille la correspondance; il lit une lettre de la Société de Géographie de Bordeaux qui annonce que l'Institut de Carthage est assimilé aux Sociétés de Géographie et a le droit d'envoyer un délégué à leur Congrès.

Une lettre de M. Vincart, président de la Société des Courses de Tunis, proposant de faire coïncider la réunion du printemps avec l'arrivée du Congrès de la Société pour l'Avancement des Sciences, est renvoyée à M. le Président du Comité d'organisation de ce Congrès.

L'ordre du jour appelle le compte rendu des travaux du Comité pendant l'année 1895.

M. le lieutenant de vaisseau Servonnet, président, se lève et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Nous voici au déclin de cet an 1895 avec lequel s'achève la deuxième année d'existence de notre Association. Avant qu'elle entre définitivement dans le domaine toujours mélancolique des souvenirs, saluons-la, Messieurs, cette année qui s'en va, et remercions-la de nous avoir été propice.

Semblable, en effet, à une plante vivace dont les racines pivotent dans une terre généreuse, l'Institut de Carthage, dont la vitalité s'est affirmée le jour même de sa naissance, a suivi dans la voie de la prospérité une marche ascendante qu'accuseront tout à l'heure les rapports du Secrétaire général et du Trésorier.

Notre Société, Messieurs, par la vigoureuse impulsion que s'est efforcé de lui donner son Comité-Directeur, par le respect scrupuleux de la discipline statutaire qui a été sa règle de conduite, par la courtoisie et la cordialité des rapports établis entre ses membres, par la

diversité et l'intérêt de ses travaux dont la *Revue Tunisienne* est la synthèse, par son titre même qui contient la part de séduction inhérente aux souvenirs à la fois gigantesques et poétiques qu'il évoque, notre Société doit à toutes ces causes, petites et grandes, d'avoir conquis de haute lutte et pour ainsi dire d'emblée une place éminemment honorable dans la phalange des Associations similaires.

Aussi bien, puisqu'il m'est arrivé de prononcer le nom de cette *Revue Tunisienne* qui est votre œuvre, Messieurs, et dont vous avez le droit d'être fiers, me permettrez-vous d'en parler en toute franchise et avec la certitude que vous ne chercherez dans mes paroles aucune intention désobligeante ?...

Il m'a été rapporté que certains de nos collègues s'étaient fait une conception toute particulière de ce que doit être l'organe de notre Association. Volontiers eussent-ils désiré que la *Revue Tunisienne* fût une tribune d'essais ouverte, vaille que vaille, aux productions de tous ses membres.

De telles publications existent, paraît-il, que rédigent leurs propres abonnés, mais elles ne semblent pas franchir les limites de l'octroi des villes où elles s'impriment.

Sans méconnaître l'intérêt qui pourrait résulter d'essais semblables, votre Comité-Directeur, Messieurs, s'est inspiré d'une tout autre formule. Il a pensé qu'une Revue destinée à faire connaître la Tunisie et lancée, comme la nôtre, dans le monde entier, ne pouvait s'adresser qu'à une élite ayant sensiblement dépassé le niveau des études primaires. Aussi, après les inévitables tâtonnements du début, s'est-il résolument attaché à lui donner l'allure parfois un peu sévère qui convient à toute publication sérieuse.

C'est pourquoi, parmi les très nombreux travaux scientifiques et littéraires qui lui ont été présentés, il n'a retenu, dans chaque genre, que les œuvres dont l'ensemble dénotait, de la part de leurs auteurs, un effort réel. La raison budgétaire venait d'ailleurs, dans la plupart des cas, à l'appui de cette détermination.

Je ne doute pas, Messieurs, qu'après réflexion et que passé le premier moment de surprise, de déception peut-être, les collègues dont je parle n'abandonnent leurs préférences pour se rallier franchement à notre manière de voir.

D'autre part, tout en maintenant intact le principe d'indépendance de la Revue, votre Comité, avec une prudence qui lui fait honneur, s'est appliqué à éviter toute occasion de trouble. Plus d'une fois il a demandé aux auteurs l'atténuation, voire la suppression dans leurs mémoires de certains passages dont le fond ou la forme eussent été de nature à soulever d'irritantes polémiques. Les auteurs, avec le désir évident de se conformer à notre devise, qui porte inscrit le mot de *Concorde*, ont toujours spontanément souscrit à ces demandes. Ce

sont là de saines traditions qu'il importe de maintenir, car elles font la force d'une association.

Vous ne manquerez pas de m'approuver, Messieurs, et de vous joindre à moi pour adresser, au nom de l'Institut de Carthage, nos félicitations et nos remerciements à ceux de nos collègues qui ont collaboré à la rédaction de la *Revue Tunisienne*.

L'attention de votre Comité s'est également portée sur le fonctionnement même de notre Association, auquel il n'a pas reconnu une élasticité suffisante. Aussi, après de mûres délibérations et par une décision prise à l'unanimité de ses membres, a-t-il inscrit au programme de cette réunion la revision partielle des Statuts, sur des bases qui vous seront exposées tout à l'heure dans un rapport spécial dont a bien voulu se charger M. Pavy.

Ce point si important réglé, vous aurez à procéder à l'élection du Comité qui sera chargé, en 1896, de la direction de nos travaux.

Puisse le seul intérêt de notre Institution diriger vos choix et commander vos suffrages, car une Société se désagrège et meurt vite qui devient l'instrument d'un parti ou le moyen de parvenir d'un seul homme.

Messieurs, ce n'est pas sans un profond sentiment de regret que, rentrant dans le rang pour obéir à une sage prescription de nos Statuts, je me sépare de collaborateurs dont le concours me fut si précieux, qui m'ont rendu la tâche si facile, et dont la sollicitude constante a si puissamment contribué à la marche en avant de notre belle Société.

Je leur en exprime ici toute ma reconnaissance et, en les assurant, ainsi que vous tous, mes chers collègues, de mon dévouement le plus absolu, je les prie de vouloir bien me compter au nombre de leurs amis.

L'assemblée applaudit, et le Président donne la parole au Secrétaire général qui présente le rapport suivant :

Messieurs,

Vous regretterez, j'en suis sûr, de ne pas entendre ce soir le Secrétaire général que vous aviez élu le 7 décembre 1894. Avec le dévouement que vous lui connaissez, M. Ferdinand Huard a pris pendant la plus grande partie de l'année une part active à la direction de nos travaux : il était seul capable de vous les exposer avec compétence. Mais le congé que vous lui avez accordé m'oblige à vous rendre compte, à sa place, du mandat que vous nous avez confié. D'après les Statuts, modifiés le jour de notre élection, notre mission était, à l'intérieur, d'assurer le recrutement de la Société, de diriger le travail des sections et d'entretenir notre bibliothèque. A l'extérieur, nous

devions publier la *Revue Tunisienne* et organiser des expositions, des conférences, des réceptions. Comment nous sommes-nous acquittés de ces nombreux devoirs?

Nos prédécesseurs nous avaient laissé une Société de 275 membres : ce nombre a été porté à 317. Mais on apprécierait mal les efforts que nous avons faits pour allonger la liste de nos adhérents si l'on se bornait à mesurer l'écart de ces deux chiffres. Le nombre des adhésions nouvelles s'est élevé à 75. Mais nous avons à regretter 33 départs. Dans toute société, un mouvement analogue se produit : l'essentiel est que l'équilibre s'établisse entre les départs et les arrivées; non seulement cet équilibre s'est établi, mais il est rompu à notre profit. Permettez néanmoins au Comité d'exprimer le vœu que la propagande individuelle soit désormais plus active. Le Comité a fait ce qui dépendait de lui; mais c'est à l'initiative de chaque membre qu'il fait appel aujourd'hui pour assurer la prospérité de l'Institut.

Plus les adhérents seront nombreux, plus nos séances seront vivantes. On vous expliquera tout à l'heure que l'animation a parfois manqué aux travaux des sections : l'auditoire n'était pas souvent très nombreux, et l'ordre du jour était souvent modeste. A la vérité, on pouvait, dès l'an dernier, prévoir que les assemblées générales mensuelles, décrétées le 7 décembre 1894, absorberaient les forces vives de l'Association au détriment des sections. Pourtant, il ne faut rien exagérer : les travaux des sections n'ont pas eu de retentissement; est-ce à dire qu'ils aient été nuls? Toute notre œuvre n'est pas représentée, Messieurs, par les mémoires lus dans les assemblées mensuelles. Parcourez la table des matières de la *Revue*, et vous constaterez que de nombreux articles n'ont pas été communiqués aux réunions plénières : c'est souvent aux sections que revient l'honneur de les avoir provoqués et discutés. En outre, les travaux publiés ne constituent pas toute l'œuvre de la Société : toutes les sections ont fait une distinction importante entre les mémoires originaux et spéciaux à la Tunisie et les travaux d'un intérêt plus général. La Section des Lettres a écouté des poèmes et des études n'ayant qu'un rapport éloigné avec les questions tunisiennes; la Section des Sciences a été mise au courant des principales actualités scientifiques : la nouvelle analyse de l'air, la découverte de l'argon, a fait l'objet d'intéressantes causeries. La Section Historique et Géographique a étudié les questions soulevées par le Congrès de Bordeaux. La plus jeune de nos Sections, la section d'Horticulture, n'a pas été la moins active; ses membres sont les lecteurs les plus assidus de notre bibliothèque; ils tiennent à connaître les découvertes qu'on fait chaque jour dans le domaine des sciences naturelles appliquées. Toutes les sections ont donc pensé qu'il est bon de ne pas ignorer les grands événements littéraires et scientifiques qui se produisent en dehors de la Tunisie. Le Comité, sans défendre une organisation dont il vous demandera

tout à l'heure la suppression, tient à montrer tout le travail qui s'est fait dans les sections, à l'insu du public et à l'abri de la réclame.

Je rappelais à l'instant, Messieurs, les ressources que certaines sections ont trouvées dans notre bibliothèque. C'est que cette bibliothèque, qui n'avait l'an dernier que 68 volumes et ne recevait que 39 revues, contient aujourd'hui 227 volumes et reçoit régulièrement 68 revues. Ce chiffre doit attirer votre attention : permettez-moi d'espérer que nos collègues apprendront de plus en plus le chemin de notre bibliothèque. Si vous votez tout à l'heure la suppression des sections, la bibliothèque sera un lieu de réunion tout indiqué pour ceux d'entre vous qui désireraient échanger souvent leurs idées. Nous pouvons dès maintenant offrir des documents assez abondants à deux catégories de lecteurs. Nous avons, en effet, dirigé dans deux sens le choix de nos livres et de nos périodiques. D'une part, nous avons voulu réunir les ouvrages relatifs à la Tunisie : nous souhaiterions recevoir toutes les publications des diverses administrations et nous remercions les Services et les Corps élus qui veulent bien nous communiquer leurs documents. Comme les questions tunisiennes sont intimement unies aux questions algériennes, nous avons demandé au Gouvernement général de l'Algérie une série d'ouvrages sur l'Afrique du Nord. Il a bien voulu nous adresser une trentaine de volumes; nous lui renouvelons nos remerciements. Enfin, le problème important en Tunisie étant le problème de la colonisation, nous nous sommes adressés aux pays qui se trouvent dans des conditions économiques analogues aux nôtres, aux Colonies anglaises du Cap et d'Australie, et déjà nous avons reçu à profusion les publications agricoles de ces divers pays. Nous pouvons donc offrir à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la Régence, mais surtout aux colons, des renseignements nombreux et importants.

D'autre part, le Comité, s'inspirant du principe qui guidait les présidents de sections, a pensé que les membres de l'Institut de Carthage se tiendraient volontiers au courant des grands faits intellectuels qui se produisent en France. Il s'est donc adressé aux Universités françaises, aux Académies et aux Sociétés savantes. Un Français qui voudrait avoir le tableau des forces intellectuelles de son pays trouverait dans notre bibliothèque les éléments de son enquête : les annales des Universités de Lyon, de Bordeaux, Toulouse, Aix, Montpellier, Rennes, Nancy; les bulletins des Académies normande, bourguignonne ou algériennes; de toutes les Sociétés de Géographie, sans oublier certaines des grandes revues scientifiques, géographiques ou littéraires qui sont publiées à Paris. Si notre bibliothèque présente encore de graves et nombreuses lacunes, vous voyez qu'un progrès sérieux a été accompli.

Grâce aux relations que nous avons avec les Sociétés françaises et

étrangères, notre *Revue* pénètre à son tour dans les principales villes d'Europe ; elle va jusqu'au Canada, jusqu'au Cap et jusqu'en Australie. Notre *Revue* est donc la plus importante de nos manifestations extérieures. Nous n'avons pas à l'apprécier; mais nous croyons qu'elle n'a rien perdu de la valeur que lui avaient donnée nos devanciers. Les travaux qu'elle renferme peuvent se diviser en deux groupes. Les uns ont pour objet l'étude approfondie des diverses questions tunisiennes; ce sont des œuvres originales, faites par des spécialistes : archéologues, historiens, philologues, médecins ou économistes. Ce sont ces articles qui justifient le nom de la *Revue* et la font vraiment *tunisienne;* ils lui donnent son originalité, montrent sa raison d'être et, par suite, assurent son succès dans la foule des revues publiées par des sociétés similaires. Mais, à côté de ces articles, nous avons accueilli des travaux d'un intérêt moins spécial, des œuvres littéraires et des articles de vulgarisation scientifique. De même, nous avons rendu compte, dans nos notes bibliographiques, non seulement des ouvrages relatifs à la Tunisie, mais d'autres ouvrages qui ont attiré l'attention du public français. Notre désir serait de réunir les éléments d'une bibliographie complète de la Tunisie ; mais nous n'oublions pas que nous sommes Français et que rien de ce qui se passe en France ne saurait nous être étranger. Peut-être néanmoins y aurait-il intérêt à séparer plus nettement que nous ne l'avons fait ces deux catégories d'articles : c'est un vœu qu'au nom de l'expérience acquise nous présentons à nos successeurs.

Les mêmes principes nous ont guidés dans les autres actes de notre vie extérieure. Parmi ces actes, je range nos assemblées générales, dont plusieurs ont eu un succès incontestable ; bien qu'elles ne soient pas publiques, la presse en a toujours très obligeamment donné des comptes rendus si détaillés qu'elles occupaient l'attention générale. Elles ont ainsi remplacé les conférences ; les conférences n'ont pas été nombreuses, mais vous vous rappelez tous, Messieurs, celle de M. Richard, sur la colombophilie. Si le Comité n'en a pas organisé d'autres, c'est que son activité a dû se consacrer à la seconde Exposition artistique. Je n'ai pas à vous rappeler le succès de cette Exposition : le palais où l'offre gracieuse de MM. Fabre et Mifsud nous a permis de l'installer, les distinctions honorifiques du Gouvernement tunisien, les achats du Gouvernement français, l'accueil rencontré par notre appel dans le monde artistique, tout a concouru pour favoriser notre Exposition : tandis que nous avions eu, l'an dernier, 1.071 entrées et 63 cartes permanentes, nous avons eu, cette année, 2.235 entrées et 100 cartes permanentes. A la même époque, nous avons présidé aux préparatifs de la réception des sociétés lyonnaises qui venaient visiter Tunis. L'Institut de Carthage devait, en cette circonstance, se préparer au rôle qu'il doit jouer, l'an prochain, à l'ar-

rivée du Congrès de la Société pour l'Avancement des Sciences. Vous voyez que, comme tous nos actes, nos manifestations extérieures ont présenté un intérêt tunisien et un intérêt général.

Messieurs, je ne crois avoir oublié aucune des parties de notre programme. Vous voyez que nous avons tenu à l'exécuter tout entier. Nous avons considéré l'Institut de Carthage comme un cercle intellectuel où tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'esprit peuvent se rencontrer, et comme une société de recherches littéraires et scientifiques qui pût faciliter l'éclosion et la publication des travaux originaux. Notre Société nous a paru destinée à satisfaire deux ordres d'aspirations : les aspirations générales qui poussent un grand nombre d'hommes à se tenir au courant des actualités artistiques et scientifiques, et les aspirations spéciales qui poussent un petit nombre à produire des œuvres nouvelles. Notre Société, malgré son titre ambitieux, n'est pas seulement un *Institut :* elle est un *Cercle*. Elle doit comprendre non seulement un groupe restreint de travailleurs, mais un groupe étendu d'amateurs. Au mois de janvier dernier, le Comité que vous allez remplacer avait l'honneur d'être reçu par M. le Résident Général. M. Millet fut étonné de savoir que nos réunions se tenaient dans une salle de cours; il déclara qu'il nous verrait de préférence installés dans un lieu moins austère : notre Société devait être un Cercle. A la dernière assemblée générale, au contraire, M. Millet — vous vous le rappelez — nous conseillait de nous enfermer dans l'étude spéciale de la Tunisie : il considère l'Institut comme une société savante. D'un bout de l'année à l'autre, votre Comité a fait ce double rêve : grouper un grand nombre d'esprits curieux et un noyau de chercheurs; traiter pour les premiers des questions générales, et fixer l'attention des seconds sur la Tunisie. Si une Revue ne peut vivre qu'à la condition d'être spéciale, une Société ne peut vivre qu'en attirant, par la variété et la généralité de ses travaux, un nombre croissant d'adhérents. L'Institut de Carthage est une Société qui publie une Revue : il doit, pensons-nous, satisfaire à la fois aux deux conditions que je viens de poser. Tous nos actes se sont inspirés de ce double principe : il résume le programme que nous nous étions tracé et que nous croyons avoir rempli.

Après le Secrétaire général, M. Heymann, trésorier, expose la situation financière de la Société :

Au 7 décembre 1894, date à laquelle il a été rendu compte à l'assemblée générale des opérations de la caisse, il existait entre les mains du Trésorier un reliquat actif de .... Fr.	628 90
Il restait en outre à recouvrer la somme de	424 »
A reporter.........Fr.	1.052 90

Report............ Fr.		1.052 90
Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, les enregistrements en recettes se sont élevés à		5.851 65
Total..... Fr.		6.904 55
Les dépenses ayant été de..............................		3.615 35
il reste à ce jour un solde actif de .... Fr.		3.289 20
Mais de ce chiffre il y a lieu de déduire :		
1° Montant de quittances à porter en non-valeur sur l'année 1894.................. Fr.	388 »	
Sur l'année 1895...........................	132 »	
2° Quittances restant à encaisser, d'un recouvrement incertain...........................	216 »	
3° Dépenses à solder, environ	1.200 »	
Total..... Fr.	1.936 »	1.936 »
Reste net.... Fr.		1.353 20

Les Recettes comprennent :

Cotisations annuelles des membres..................Fr.	3.630 »
Abonnements à la *Revue*	51 »
Vente au numéro	17 50
Versement de trois membres perpétuels................	300 »
Dons divers	1.823 15
Total..... Fr.	5.851 65

Les Dépenses se décomposent ainsi :

Imprimés, frais d'impression et d'envoi de la *Revue*.. Fr.	2.947 75
Conférences, Exposition	288 55
Frais de poste et envoi de diplômes..................	42 95
Frais de recouvrements	98 60
Prix offerts aux établissements scolaires	42 50
Rétributions et gratifications au personnel du local affecté à l'Institut, aux facteurs et à divers..................	195 »
Total..... Fr.	3.615 35

Le Comité-Directeur laisse à son successeur un actif supérieur de plus de 700 francs à celui qu'il avait reçu. La situation pécuniaire est donc excellente, et il est permis d'espérer que bientôt on pourra réaliser le désir exprimé l'an dernier de voir constituer un fonds de réserve avec les cotisations versées par les membres perpétuels.

L'assemblée approuve, par ses applaudissements, les rapports qui viennent de lui être présentés.

Le Président donne alors la parole à M. Pavy, que le Comité a chargé de faire un rapport sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux Statuts de la Société. M. Pavy s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Le Comité-Directeur dont les pouvoirs vont bientôt expirer m'a chargé de vous présenter en son nom, comme un dernier legs de sa vigilance et de sa sollicitude pour l'avenir de notre œuvre commune, un projet de réforme partielle de nos Statuts.

Ces Statuts, Messieurs, vous le savez, divisent notre Institut en trois sections parfaitement distinctes les unes des autres. La séparation est, à l'heure actuelle, à peu près absolue entre ces trois groupes qui se réunissent dans un même local, il est vrai, mais à des jours différents, et qui n'ont, en réalité, guère d'autre lien entre eux que le Comité-Directeur, dans le sein duquel ils sont tous également représentés, et les assemblées générales dans lesquelles ils se rencontrent.

Il résulte de cette scission que les membres appartenant à l'une des sections ne profitent que dans une mesure très restreinte des travaux, fort intéressants souvent, élaborés par les deux autres.

Ils n'ont, en effet, connaissance, comme M. le Secrétaire général vous le disait tout à l'heure, que des productions admises à l'honneur de nos grandes assemblées et des mémoires originaux insérés dans notre Revue. Mais, en dehors de ces productions et de ces mémoires, il se fait, dans chacune des sections existantes, tout un travail d'étude, de sélection et de discussion absolument perdu pour les membres des sections voisines.

Sans doute, Messieurs, chacun de nous a le droit de se faire inscrire simultanément dans plusieurs sections, ou même dans toutes à la fois.

Cette faculté cependant, que les règlements en vigueur nous accordent, tout en atténuant les inconvénients signalés à l'instant, ne les supprime pas entièrement.

L'état de choses actuel présente toujours, à ceux qui veulent participer à l'ensemble des travaux de notre Association, ce grave défaut que, pour réaliser leur désir légitime, ils doivent s'imposer forcément quatre ou cinq dérangements par mois au lieu d'un seul.

C'est plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas, pour paralyser bien des volontés et refroidir bien des zèles.

Aussi, nos réunions de section ont-elles, en général, manqué d'entrain. Leurs fidèles étaient peu nombreux et leur ordre du jour s'est ressenti fatalement de ces défaillances et de cet abandon. Défaillances la plupart du temps involontaires, abandon forcé ; car, parmi ceux

de nos collègues qui s'étaient fait inscrire dans les trois sections de notre Association, presqu'aucun, je l'affirme, pour ne pas dire pas un seul, ne peut suivre, d'une façon régulière, leurs multiples séances.

La division par sections, nuisible à tous pour le motif que nous venons d'exposer, l'est davantage encore, s'il est possible, sous un autre rapport.

Une pareille scission sépare; elle désunit; elle brise l'union parfaite, l'intimité profonde qui doit exister entre tous les membres de l'Institut de Carthage.

Elle pourrait même, un jour ou l'autre, avec des adhérents moins intelligents que vous et un Comité moins scrupuleux que votre Comité, occasionner des froissements regrettables entre eux, par suite des exigences que l'une ou l'autre section pourrait élever relativement au classement de ses propres travaux dans la *Revue*, au préjudice des travaux qui lui sont étrangers.

Pour conjurer ce danger, gros de périls pour l'avenir, et surtout pour faciliter l'union de tous en permettant à chacun de suivre, aisément et à son gré, tous les travaux de l'Association, votre Comité a pensé, à l'unanimité, et après mûre réflexion, qu'il fallait, dans l'intérêt même de la vitalité et des progrès incessants de l'Institut, supprimer désormais tous ces morcellements de la Société en fractions isolées.

Loin de nuire du reste aux initiatives individuelles ou aux groupements volontaires, les réformes projetées les favoriseront singulièrement, puisqu'en supprimant les sections déterminées et préétablies, elles laisseront une absolue liberté à toutes les tendances et à tous les efforts.

Quoi qu'il en soit, si vous approuvez, Messieurs, le projet que votre Comité a l'honneur de vous soumettre à cet égard, l'*Institut* dorenavant sera parfaitement *un*. Tous les membres indistinctement se réuniront ensemble pour prendre connaissance de tous les mémoires présentés à vos suffrages, quelle qu'en soit d'ailleurs la nature et quel qu'en soit l'auteur.

Chacune de nos séances ressemblera de la sorte à ces anciennes assemblées générales qui, jusqu'ici, ont toujours été si intéressantes, si fréquentées et si fraternelles.

Jusqu'à l'ombre d'un prétexte de rivalité malsaine entre les divers membres de la même famille littéraire sera supprimé, et chacun de nous aura, plus que la *faculté*, il aura la *facilité* de participer et d'applaudir, à son aise, aux succès de tous ses laborieux collègues.

Vous approuverez, Messieurs, cette réforme et vous voterez, j'en suis sûr, la suppression des sections que nous vous demandons.

Mais supprimer ces sections, c'est, en même temps, supprimer leurs bureaux et, par conséquent, désorganiser le Comité-Directeur dont

les bureaux forment la majeure partie. Et pourtant, l'Institut ne peut vivre sans un Comité-Directeur, et j'ajoute : sans un Comité-Directeur fortement organisé, car ce Comité doit être le centre puissant qui projette jusqu'aux extrémités le mouvement et la vie; il doit être le centre, sans lequel notre Association, au lieu de former un corps compact et puissant, ne présenterait plus que le spectacle lamentable d'unités disséminées, sans cohésion, c'est-à-dire sans force et sans prestige.

Il fallait donc, en supprimant les sections, aviser à fournir aux Comités-Directeurs de l'avenir des bases nouvelles et solides et des éléments nouveaux. Votre Commission y a pourvu.

Elle vous invite à former dorénavant le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage de quinze membres élus au suffrage universel par l'assemblée générale de décembre. Ce nombre de membres lui a paru indispensable pour assurer le fonctionnement régulier de notre Association, pour surveiller la rédaction de la *Revue Tunisienne* et permettre la constitution des sous-commissions nécessaires à l'organisation des conférences, des expositions et des autres manifestations littéraires, artistiques ou scientifiques qui incombent à la direction de la Société.

Sur les quinze élus de votre choix, Messieurs, le Comité-Directeur, une fois constitué, nommera lui-même, conformément à la tradition générale de toutes les commissions émanant d'un suffrage universel, un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un archiviste; tout son Bureau, en un mot.

Ce mode d'élection du Bureau par le Comité présente en outre un avantage sérieux. Il peut arriver, en effet, que, dans le cours de l'année, la maladie, une absence de longue durée, un départ sans espoir de retour, ou même une démission, enlèvent au Bureau primitivement constitué un ou plusieurs de ses dignitaires. Le Bureau, ainsi mutilé, fonctionne dès lors péniblement; il souffre d'un malaise universel et dont la guérison ne peut avoir toute la promptitude désirable s'il faut attendre une assemblée générale pour combler les vides et remplacer les disparus. Avec le mode d'élection que nous vous proposons, au contraire, toutes les difficultés disparaissent, toutes les lenteurs sont supprimées, rien ne vient entraver ni paralyser, pour un temps du moins, la marche régulière de votre Comité.

Nous espérons, Messieurs, que vous daignerez prendre en considération ce court exposé des motifs et voter l'adoption du projet de réforme de nos Statuts tel qu'il vous est soumis.

Le Comité proposait les modifications suivantes :

A l'article 1er, 2e §, ajouter, après les mots : « L'économie sociale et politique, la colonisation », le mot : *l'horticulture.*

A l'article 1er, 3e §, 4°, ajouter, après les mots : « des expositions artistiques », le mot : *horticoles,* etc.

« Article 5. — L'assemblée générale des membres actifs choisit dans son sein et nomme à la majorité des suffrages exprimés un Comité-Directeur de quinze membres.

« Ce Comité élit dans son sein : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires, un trésorier, un bibliothécaire-archiviste. »

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont supprimés.

« Article 12. — L'Institut se réunit sous la présidence du Comité-Directeur au moins une fois par mois, le premier vendredi, à huit heures et demie du soir, au siège social. L'Institut peut, en outre, dans un cas urgent et sur l'initiative du Président, être convoqué en séance extraordinaire. »

Le 2e § de l'article 17 et l'article 18 sont supprimés.

Après une suspension de séance, la discussion s'engage sur les conclusions du rapport de M. Pavy. M. Omessa, sans s'opposer à ces conclusions, trouve que la question demanderait un examen prolongé et propose qu'à l'avenir les propositions de modifications aux Statuts soient déposées un mois au moins avant l'assemblée générale qui doit décider.

M. Machuel demande que le président soit élu directement par l'assemblée générale, qui nommerait ensuite, au scrutin de liste, les quatorze membres du Comité. Ceux-ci désigneraient leurs vice-présidents, secrétaires et trésorier.

M. Pavy déclare que le Comité se rallie à cette proposition.

M. Féret estime qu'il ne faut rien changer ; l'Institut est prospère, ont dit les rapporteurs du Comité : dès lors, pourquoi changer ? Pourquoi, surtout, supprimer les sections, alors que la spécialisation est une condition du progrès?

Le Président répond que, si l'Institut est prospère, il pourrait l'être davantage ; quant à la spécialisation, l'organisation projetée ne l'entravera pas : tous les groupements autonomes, toutes les initiatives individuelles seront favorisés.

Des votes successifs terminent cette discussion :

1° Le nombre des membres du Comité est fixé à quinze ;

2° Quatorze seront nommés au scrutin de liste ;

3° Ces quatorze membres, et le président, nommeront leur Bureau ;

4° Les sections sont supprimées.

Ces votes modifient le texte de l'article 5, annexé au rapport de M. Pavy ; voici le texte adopté :

« Article 5.

« L'assemblée générale des membres actifs choisit dans son sein et nomme à la majorité des suffrages exprimés :

1° Un président,
2° Une liste de quatorze membres.

« Ceux-ci choisissent parmi eux :

1° Deux vice-présidents,
2° Un secrétaire général,
3° Deux secrétaires,
4° Un trésorier,
5° Un bibliothécaire-archiviste. »

Enfin, sur la proposition de M. Omessa, et après le rejet de divers amendements, l'assemblée vote l'article suivant :

« Article 18.

« Tout projet de modification aux Statuts ne pourra être proposé au vote d'une assemblée générale que s'il est présenté soit par le Comité-Directeur, soit par vingt membres de l'Association, et que si son texte a déjà été soumis à l'assemblée mensuelle précédente. »

L'ordre du jour appelle alors l'élection du président.

Voici le résultat du scrutin :

Votants : 66. — Majorité absolue : 34.

MM. le Dr Loir	45	voix
le Dr Bertholon	7	—
Goin	7	—
Divers	6	—
Nul	1	—

M. le docteur Loir est proclamé président de l'Institut de Carthage pour l'année 1896.

On passe à l'élection des quatorze membres du Comité. Le Comité sortant, pour faciliter le vote, avait fait préparer des listes de candidats. Mais, devant les observations de quelques membres, il retire ces listes.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 62. — Majorité absolue : 32.

MM. Lapie	59	voix
Heymann	58	—
Pavy	54	—
Richard	54	—
Henry	54	—

MM. Baille...........	54	voix
Coupin..........	53	—
Proust..........	51	—
Delmas..........	51	—
Goin............	49	—
Wolfrom........	49	—
Loth............	48	—
Du Fresnel......	47	—
Lasram.........	44	—
Bulletins blancs......	2	—

Ces quatorze membres sont élus.

Venaient ensuite :

MM. Lorin...........	16	voix
Gauckler........	15	—
Buisson.........	9	—
Imbault.........	9	—
Etc.		

La séance est levée à onze heures et demie.



MALTE

et ses Rapports économiques

AVEC

LA TUNISIE

RAPPORT adressé à M. Bourde, directeur des Renseignements, des Contrôles civils et de l'Agriculture, à la suite d'une mission à Malte.

Parmi les différents pays étrangers qui entretiennent avec la Tunisie des relations suivies, Malte attire tout spécialement l'attention par le chiffre élevé des immigrants que cette île nous envoie et par l'importance autant que l'ancienneté des transactions commerciales qu'elle a nouées avec la Régence.

Placée à l'extrémité du bassin occidental de la Méditerranée, en face de cette large échancrure des rivages africains que les anciens appelaient la mer des Syrtes, c'est, si l'on fait abstraction de l'insignifiante Pantellaria, la terre européenne la plus rapprochée de la Tunisie, dont 389 kilomètres seulement la séparent. Sa situation la prédestinait à avoir en tous temps avec cette partie de l'Afrique du Nord des rapports tantôt guerriers tantôt pacifiques. Aujourd'hui, l'époque des croisades, de la piraterie et de la course maritime est reléguée dans le domaine de l'histoire. C'est donc à des relations purement amicales et basées sur un intérêt commun que devra se borner cette étude.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉMIGRATION MALTAISE

I

La Colonie maltaise en Tunisie et en Algérie

Au recensement de 1891, on a constaté dans la Régence la présence de près de 12.000 sujets britanniques comprenant presque exclusivement des Maltais,[1] alors qu'il n'y avait encore que 10.030

(1) Exactement 11.706; dans ce chiffre les Anglais proprement dits ne comptent que pour un nombre infime. (*Statistique générale de la Tunisie*, p. 43).

Français civils. A la même époque, on comptait en Algérie près de 15.000 Maltais,[1] ce qui donne un total de 27.000 personnes originaires de Malte habitant la partie française de l'Afrique septentrionale. Ces 27.000 Maltais forment les deux tiers des 40.000 qui ont abandonné leur île natale.[2] Si l'on examine leur répartition entre l'Algérie et les trois provinces algériennes, on verra les chiffres décroître en raison inverse de la distance qui sépare de Malte, et l'on sera amené à conclure qu'il y a là une émigration méthodique et dont le flot se répand de proche en proche comme s'il se déversait d'un bassin trop rempli :

Tunisie	11.706	Maltais
Constantine	11.649	—
Alger..................	2.772	—
Oran[3]	256	—

Ce courant a commencé à couler vers la Tunisie il y a longtemps déjà. Avant même que le Protectorat français eût apporté à la Régence une paix et une sécurité bien propres à y attirer des étrangers, on y trouvait déjà des Maltais, non seulement dans les grandes villes de Tunis, de Sousse et de Sfax, mais encore dans quelques localités écartées où des Européens d'autres nationalités n'auraient pas eu l'idée de s'établir. C'est ainsi qu'à Porto-Farina il existe un groupe de Maltais dont l'origine remonte à 1840[4] et qui a introduit en Tunisie la culture de la pomme de terre. Ailleurs, des Maltais ont innové l'élevage du porc, qu'on ne connaissait pas avant eux sur cette terre musulmane.

On peut donc dire que les Maltais ont été les premiers colons européens de la Régence. Ils forment aujourd'hui une colonie prospère, au sein de laquelle on trouve quelques personnalités arrivées à la fortune, tandis que l'ensemble vit dans une aisance relative, ou tout au moins dans une situation meilleure que celle qu'elle avait à Malte.

Cette émigration a-t-elle donné tout ce qu'elle pouvait produire, et faut-il s'attendre à la voir s'arrêter et tarir d'elle-même ? L'examen des causes qui l'ont amenée montrera ce qu'il faut penser à cet égard. Ces causes sont de deux sortes, les unes d'un ordre naturel et permanent : la surabondance de la population ; les autres d'un ordre qui pourrait être passager : les circonstances économiques.

(1) Exactement 14.677. (*Statistique générale de l'Algérie*, 1891-1893, p. 718.)

(2) *Census of the Maltese Islands*, 1892, p. 94.

(3) Le recensement algérien de 1891 montre que tandis que le nombre des Maltais décroît dans les départements d'Alger et d'Oran, il augmente dans celui de Constantine, plus rapproché de Malte. Un phénomène analogue s'observe pour les Espagnols.

(4) Dès 1853, ils étaient assez nombreux pour nécessiter la création d'une paroisse catholique. En 1891, ils étaient au nombre de 144 personnes.

II

Démographie maltaise

La population civile de Malte et de son satellite Gozzo, qui était de 165.037 habitants au dernier recensement, est concentrée sur un espace de 19.700 hectares, ce qui donne une densité moyenne de 842 habitants par 100 hectares. En France, la densité est de 72 habitants par 100 hectares, et, en Belgique, l'un des pays où elle atteint le chiffre le plus élevé, elle est de 201. Entre le recensement décennal de 1881 et celui de 1891, la densité de la population maltaise a passé de 760 habitants à 842, augmentant ainsi de 82 habitants par 100 hectares.

Ces chiffres indiquent que l'on se trouve en présence d'un peuple en voie d'accroissement rapide. En effet, au recensement de 1842, il y avait dans les îles maltaises 114.236 habitants; nous avons dit qu'en 1891 on en a recensé 165.037. En un demi-siècle la population s'est augmentée de 50.801 personnes, ou de 45 %.

Cette rapidité ne paraît pas surprenante si l'on sait qu'il y a à Malte environ 100 naissances pour 75 décès. En 1891, il est né 6.757 enfants, ce qui donne, par rapport à la population totale, une proportion de 38 pour 1000; ce chiffre n'est dépassé en Europe que par la Hongrie, où la natalité atteint 43,9 pour 1000. Par contre, la mortalité à Malte a été en 1891 de 4.797 personnes, ou de 27 pour 1000 de la population, chiffre plus élevé que celui de la France (24 pour 1000) et qui met Malte, à ce point de vue, au niveau de l'Italie et au-dessous de la Bavière, de l'Autriche et de la Hongrie.

Malgré cette élévation relative du chiffre des décès, le gain annuel résultant de l'excédent des naissances sur les décès est encore de 11 pour 1.000, chiffre qui place Malte au-dessus de l'Italie et de la Belgique et un peu au-dessous des pays de grande émigration tels que la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. C'est un nombre de près de 2.000 personnes qui viennent d'elles-mêmes, et par le jeu naturel de l'organisme humain, s'ajouter chaque année à la population des îles maltaises pour en accroître indéfiniment l'importance.

Ces caractères démographiques de la population maltaise seront complétés par une particularité qui ne se rencontre, à coup sûr, que dans bien peu de pays : la rareté des habitations isolées. Leur nombre ne dépasse pas, pour les deux îles, le chiffre de 1.161, et elles ne sont habitées que par 5.250 personnes seulement. La ville seule de La Valette, avec tous ses faubourgs, construits sur les langues de terre qui séparent les diverses sinuosités de sa rade, comprend 73.876 habitants, tandis que le reste de Malte n'en comprend que 72.608 et Gozzo 18.553. Encore, les habitants de la campagne maltaise sont-ils rassemblés pour la plupart dans de gros villages, peu

éloignés les uns des autres, dont quelques-uns, tels que Notabile-Rabatto, Birchircara, Courmi, comptent plus de 7.000 habitants. C'est un spectacle surprenant que celui de ces villages, dont les grandes et belles maisons, à l'aspect beaucoup plus urbain que rural, contrastent avec la pauvreté du sol naturel et avec l'absence presque complète d'industrie, éveillant dans l'esprit l'impression d'une vie économique anormale et factice.

III

Situation économique de Malte

Une agglomération aussi dense que celle qui couvre le sol de Malte ne pourrait, dans aucun pays, tirer du sol des produits suffisants pour la faire vivre. Ici, la nature du terrain oppose à son exploitation agricole des difficultés toutes spéciales. Le sous-sol de Malte est formé, presque dans toute l'île, d'une mollasse blanche extrêmement tendre, qui n'est qu'une immense carrière de pierre à bâtir. L'arête qui sert de ligne de partage des eaux court du nord-ouest au sud-est, à peu de distance du rivage occidental, ce qui donne à l'île la forme générale d'un plateau incliné vers le levant. Par suite de cette disposition du terrain, les pluies ont entraîné vers la mer presque toute la terre végétale, qu'aucun arbre ne retenait. Aussi, le versant qui regarde le couchant, étroit et escarpé, est-il entièrement inculte, tandis que le versant oriental, où la pente est plus faible, a conservé une très mince couche de terre qui a permis aux habitants de créer, au prix d'incroyables efforts, quelques jardins et des champs cultivés. (1)

Pour atteindre ce but, les agriculteurs maltais ont dû entamer le rocher pour y creuser la place de leurs cultures, broyer et réduire en poussière les fragments de rocs ainsi extraits, y mêler du fumier et de la terre végétale apportée d'ailleurs et même importée de Sicile, afin de constituer un terreau capable de porter des récoltes et entourer ensuite le champ créé de toutes pièces d'un mur en pierres sèches destiné à retenir cette terre si précieuse.

Comme il n'existe pas dans toute l'île un seul cours d'eau permanent, et que les sources y sont rares, il a fallu enfin aménager sous le champ même une citerne pour y recueillir pendant l'hiver l'eau des pluies et la répandre sur les cultures de blé, d'orge, de légumes, de pommes de terre et d'arbres fruitiers.

C'est dans ces conditions éminemment défavorables que, sur 19.699 hectares que mesurent leurs îles, les Maltais ont réussi à en mettre en culture 17.698 hectares. Ils ne se sont pas bornés là. Livrés

(1) Il n'en est pas de même à Gozzo, qui a la forme d'un cratère. Les terres entraînées par les pluies des bords intérieurs sont restées dans le fond de la coupe, où elles occupent une épaisseur plus considérable qu'à Malte ; aussi, la culture y offre-t-elle moins de difficultés.

aux seules lumières que pouvait leur fournir une expérience de trente siècles, ils ont créé une agriculture locale parfaitement appropriée aux conditions du sol et du climat. Ils ont trouvé des cultures inconnues en dehors de leur île, telles que celle du sulla qui leur sert à nourrir leurs chèvres et que nous venons de leur emprunter, et ils ont découvert depuis des siècles la pratique des assolements. (1)

Par ces efforts inouïs, dont on ne trouve d'exemple dans aucun autre pays du monde, quels résultats les Maltais obtiennent-ils? La statistique va nous répondre. La production agricole totale des îles maltaises pour l'année 1890 a été de 1.345.775 francs. 4.271 hectares avaient été cultivés en blé; la récolte a été de 53.335 hectolitres. Voyons quelle quantité cela représente par tête d'habitant. Si, à la population civile, dont nous avons déjà donné le chiffre, on ajoute la garnison anglaise, qui était en 1891 de 9.336 personnes, les équipages des navires de commerce qui se trouvaient dans le port de La Valette le jour du recensement, soit 508 hommes, et les 10.000 hommes qui montent la flotte anglaise de la Méditerranée dont Malte est le port d'attache et de ravitaillement, on arrive à un total de 185.000 consommateurs. La production maltaise de blé ne donnerait donc que 28 litres 83 pour chacun d'eux. En admettant, comme en France, une consommation de blé de 0 litre 70 par tête et par jour, (2) on trouve que la récolte de 1890 n'aurait pas pu nourrir la population pendant plus de quarante et un jours. La récolte de 1891 a été plus faible encore.

Cette terre à laquelle ils ont tant de peine à arracher une maigre récolte, il est difficile aux Maltais d'en devenir propriétaires. On estime que plus du tiers des terres cultivables est la propriété de l'Etat ou des congrégations religieuses et, par suite, en grande partie placée hors du commerce comme biens de main-morte. Une forte proportion de ce qui reste appartient à quelques familles nobles, auxquelles le droit d'aînesse, qui existe encore pour elles, interdit toute aliénation. (3) Les achats de propriétés rurales sont donc difficiles, et le paysan n'arrive que malaisément à arrondir son lopin. Le plus souvent il doit se contenter de cultiver comme fermier ou métayer d'un grand seigneur ou d'un ordre religieux, sans aucun espoir de devenir propriétaire à son tour. Ces obstacles qui embarrassent les abords de la propriété sont, en Angleterre, une des grandes causes d'émigration; il en est certainement de même à Malte.

Les Maltais se trouvent donc dans la nécessité de demander à

(1) Le Maltais, après avoir fait sa récolte de sulla, répand du fumier sur le terrain, le laboure et y sème du blé ; l'année suivante, il laboure encore et sème de l'orge ; la troisième année, il sème de nouveau du sulla, sans donner aucune façon à la terre.

(2) De Foville : *La France économique*, p. 117.

(3) Le *Census* indique bien 9.272 propriétés, mais il n'y a pas le même nombre de propriétaires, car il arrive souvent que plusieurs terrains distincts sont entre les mains d'une même personne.

d'autres sources de profits que l'agriculture ce qui leur est nécessaire pour subvenir à leur existence. Depuis longtemps ils ont tourné leur activité du côté du commerce qui, depuis le commencement du siècle, a fait leur fortune.

Lorsque Malte dut renoncer à poursuivre sur les mers les navires musulmans, elle mit à profit sa situation géographique, qui avait fait d'elle si longtemps la sentinelle avancée de la chrétienté en guerre avec l'Islam, pour devenir l'entrepôt du commerce de l'Afrique septentrionale et l'intermédiaire entre les commerçants d'Europe et ceux des pays barbaresques. A cette époque où les voyages duraient longtemps et où les déplacements étaient difficiles, les fabricants d'Angleterre ou de France et les négociants des grands ports d'Europe étaient heureux d'envoyer leurs produits manufacturés ou d'adresser leurs commandes aux commerçants maltais qui, grâce au voisinage, avaient su se créer une clientèle d'acheteurs et de vendeurs à Tripoli, à Sfax, à Sousse, à Tunis, et tiraient de ces villes des huiles, des blés, des laines, des éponges, etc. C'est ainsi que pendant le second et le troisième quart de ce siècle Malte avait réussi à accaparer le monopole presque complet du commerce d'une grande partie des pays barbaresques. Ce temps de prospérité inouïe ne devait pas durer. A mesure que l'Algérie et, plus tard, la Tunisie passaient sous la domination française et prenaient place parmi les pays civilisés, des négociants européens s'y établissaient en foule et faisaient concurrence sur place aux Maltais, qui perdaient ainsi le bénéfice de leur situation. A la même époque, les moyens de communication devenaient plus nombreux et plus rapides, grâce aux applications de la vapeur, et le commerce s'efforçait de plus en plus de supprimer les intermédiaires, le fabricant allant trouver directement le consommateur et le grand importateur de produits étrangers achetant lui-même ou par ses agents sur le marché le plus voisin du lieu de production. Cette grande révolution économique, que notre génération a vu s'accomplir, a porté un coup fatal à Malte : Malte entrepôt commercial n'est plus qu'un souvenir.

En même temps que le commerce de transit s'évanouissait pour eux, les Maltais voyaient surgir une nouvelle occasion de fortune et la saisissaient avec cette ingéniosité, cet esprit fertile en ressources qui est un des traits saillants de leur caractère. Elle leur était offerte par un événement dont l'influence a été considérable sur l'histoire commerciale du monde : l'ouverture du canal de Suez, qui a fait de la Méditerranée la grande route de l'Inde. Malte se trouvant à peu près à moitié chemin entre Gibraltar et Alexandrie, il a suffi d'y constituer des dépôts de charbon pour y attirer de nombreux navires et faire de La Valette un des ports les plus fréquentés de la Méditerranée. Cette situation prospère a duré jusqu'à ces dernières années. Elle a été ébranlée par deux faits dont l'un est le résultat

d'une nouvelle phase de l'évolution de la marine, tandis que l'autre est une nouvelle conséquence de l'établissement de la civilisation française en Afrique.

L'un des perfectionnements les plus récents apportés à la navigation à vapeur a été l'invention des machines à triple et à quadruple expansion, qui diminuent la consommation du charbon, tout en augmentant la vitesse. Ces deux conditions nouvellement réalisées tendent à diminuer le nombre des escales; elles ont fait perdre à Malte une partie de sa clientèle de steamers. Une autre partie, fâcheusement impressionnée par la divulgation de fraudes commises dans la vente de charbons par quelques négociants peu scrupuleux, a désappris le chemin de son port et cherché à se pourvoir ailleurs. Alger s'est présenté et, la concurrence de ce nouveau port charbonnier aidant, le nombre des vapeurs qui visitent La Valette va décroissant d'année en année, au grand désespoir des Maltais, qui voient s'échapper leur principale source de gain.

Que peuvent-ils faire pour conjurer la crise terrible qui les menace? L'approvisionnement de la garnison et de la flotte que l'Angleterre entretient à Malte ne suffisant pas pour les faire vivre, il ne leur reste plus qu'une planche de salut : créer des industries. Marseille a traversé une crise analogue; après avoir été longtemps l'entrepôt commercial du sud-est de la France, cette ville a vu, pour les mêmes raisons que Malte, son rôle d'intermédiaire lui échapper. Elle n'a réussi à conserver sa situation de premier port de France qu'en devenant une ville industrielle. Pour transformer les produits débarqués sur ses quais, elle a créé des savonneries, des huileries, des minoteries, des tanneries, des raffineries de sucre, etc., s'entourant dans ces trente dernières années de toute une banlieue industrielle qui lui permet de charger d'un fret de retour les navires qui lui ont apporté des matières premières. Rien ne manque à Malte pour suivre cet exemple : elle a la main-d'œuvre à bon marché; elle trouvera, si elle veut, des capitaux sans sortir de chez elle. Aura-t-elle la clairvoyance et l'énergie nécessaires pour s'imposer cette transformation? Rien ne semble l'indiquer pour le moment, et cependant, en dehors de cet unique remède à une situation dont la gravité frappe tous les yeux, on n'entrevoit pour elle qu'une irrémédiable décadence.

IV

Nécessité de l'Emigration maltaise

Notre voisine Malte doit être envisagée comme une île trop petite et trop pauvre pour nourrir sa population et qui voit, par surcroît, cette population grandir tous les jours.

Dans ce champ clos de la lutte pour l'existence, déjà trop étroit pour ceux qui ont à s'y disputer une place, chaque année de 1.500 à

2.000 jeunes gens viennent augmenter le nombre des combattants et réclamer leur droit de vivre. L'agriculture leur est fermée, l'industrie n'existe pas et le commerce les abandonne. Une seule voie leur reste ouverte : l'émigration. Où iront-ils? Quelques-uns iront en Egypte, pour tâcher de tirer profit de l'occupation anglaise. Mais la plus forte partie tournera ses regards vers la terre algérienne et la terre tunisienne, où les attirera l'exemple d'une colonie maltaise déjà établie et florissante.

L'émigration maltaise en Tunisie doit donc apparaître comme un fait inéluctable, avec lequel notre politique coloniale doit s'apprêter à compter. Il est certes regrettable que tous les émigrants qui se fixent en Tunisie ne soient pas nos compatriotes. Mais il ne servirait à rien de se répandre en récriminations contre un phénomène économique que rien ne peut empêcher. Mieux vaut chercher à tirer le meilleur parti possible d'un élément de peuplement qui vient à nous poussé par une force irrésistible. Cet élément est d'ailleurs le meilleur de tous ceux que les pays étrangers peuvent nous offrir.

Le Maltais possède des qualités de travail, de sobriété et d'économie qui peuvent faire de lui un utile auxiliaire pour le colon français. Robuste et habitué au travail des champs sous un soleil aussi chaud que celui de la Tunisie, il apporte une connaissance de la langue arabe qui lui permet de se sentir chez lui dès son arrivée et de vivre en bonne harmonie avec les indigènes. Enfin, il a pour le caractère français une sympathie native qui ne demande qu'à être entretenue et encouragée. Une fois établi dans la Régence, il se hâte d'envoyer ses enfants aux écoles françaises, où l'on en compte actuellement près de 1.500. Souvent même, il se décide de lui-même, et sans subir aucune pression administrative, à demander la naturalisation : 54 Maltais l'ont obtenue en Tunisie [1] et 867 en Algérie. [2]

L'ouvrier agricole maltais ne gagne pas chez lui plus d'un schelling et demi ou 1 fr. 85 par jour. A ce prix, ou même à un prix légèrement majoré, nos colons auraient intérêt à le préférer à l'ouvrier sicilien, trop souvent employé chez nous, sur qui il a l'avantage d'un caractère plus doux et souvent d'une moralité meilleure. La Chambre de Commerce de La Valette, dans son dernier rapport daté du 29 décembre 1894, appelle avec raison l'attention de la Chambre d'Agriculture de Tunis sur l'emploi de la main-d'œuvre maltaise.

On peut considérer l'immigrant maltais comme plus facilement assimilable que n'importe quel autre étranger. Ses ancêtres, aussi haut que remonte l'histoire, ont vécu toujours sous une domination extérieure, sans s'incorporer jamais à leurs conquérants successifs. Un siècle d'occupation britannique n'a réussi qu'à faire éclater tou-

(1) Depuis la promulgation du décret du 20 juillet 1887.
(2) Depuis 1865.

jours davantage l'antipathie qui sépare le caractère maltais du caractère anglais. Aussi, le Maltais qui s'établit en Tunisie n'apporte-t-il aucun sentiment de nationalité qui puisse faire obstacle à l'œuvre de la colonisation française. Il paraît être appelé à rendre dans la Régence les mêmes services que l'Espagnol en Algérie, sans créer le même danger national.

L'intérêt bien entendu de notre domination nous commande donc d'entretenir des relations de bon voisinage avec un petit pays qui nous fournit de précieux alliés dans notre lutte contre des nationalités rivales. Il serait même d'une très grande utilité de chercher à accroître dans cette population qui est destinée à fournir de nombreux émigrants à nos deux colonies du Nord de l'Afrique les sentiments de bienveillance qu'elle professe généralement pour la France. Ces bons sentiments ont besoin d'être entretenus avec soin, car, Malte étant privée de toute relation directe avec la France, ne peut la connaître que par les nouvelles que donnent les journaux anglais et surtout les journaux italiens, les seuls qui puissent être lus, [1] et dont les appréciations sur notre compte ne sont pas toujours d'une absolue impartialité.

Il existe, entre la Tunisie devenue française et Malte, deux moyens de rapprochement qui pourront amener le résultat désiré : la propagation de la langue française à Malte et l'accroissement des relations commerciales avec cette île. Il sera donc d'une bonne politique de faciliter les transactions entre Malte et la Tunisie et, par là, de resserrer les liens économiques qui nous unissent déjà à cette île.

La seconde partie de ce travail est consacrée à l'étude du commerce de Malte et de la possibilité pour la Tunisie d'y prendre une part toujours plus active.

DEUXIÈME PARTIE

LE COMMERCE DE MALTE

Les conditions particulièrement défavorables auxquelles se heurte l'agriculture maltaise expliquent la nature spéciale du commerce de ce pays. Ce défaut d'équilibre que nous avons constaté entre la capacité productrice du sol et l'abondance d'une population toujours en voie d'accroissement, et la nécessité qui en découle de combler le déficit de la production locale, voilà le grand fait qui domine tout à Malte. Ne pouvant vivre de leurs propres ressources, les îles maltaises sont fatalement placées sous la domination économique de l'étranger. Pourquoi la Tunisie ne profiterait-elle pas de son voisinage

(1) Le français n'est parlé à Malte que par quelques-unes des personnes les plus instruites ; l'anglais est encore peu répandu, malgré les efforts du Gouvernement ; l'italien, au contraire, est parlé par un grand nombre de personnes ; c'est la langue littéraire de Malte.

pour essayer de tirer parti de cette situation, en approvisionnant Malte des objets que cette île est obligée de tirer du dehors? Pour quelques-uns d'entre eux au moins, elle paraît parfaitement placée pour le faire.

Nous étudierons successivement, à ce point de vue, le commerce maltais d'importation et d'exportation et les opérations, si importantes à Malte, d'approvisionnement des navires.

Il est impossible de connaître d'une façon certaine le chiffre total du commerce maltais. Les statistiques publiées par le Service des Douanes, source officielle de renseignements à laquelle on a toujours recours pour les études de cette nature, ne fournissent que des indications partielles se rapportant aux objets peu nombreux qui sont frappés de droits d'entrée et à quelques articles spéciaux. (1) Ces documents contiennent des informations précieuses pour les importations, les objets taxés étant tous, à l'exception d'un seul, les semences, des produits destinés à l'alimentation : le bétail, les céréales, l'huile, les légumes, le vin, le vinaigre et les spiritueux. En ce qui concerne les exportations, les renseignements qu'on y trouve ont moins d'intérêt, car tous les articles de cette nomenclature, à l'exception de quelques légumes, ne font que transiter à Malte. Nous serons obligés de nous borner à l'examen de ces chiffres incomplets, auxquels nous joindrons, pour ce qui concerne la Tunisie, ceux que publie la Douane beylicale.

I

Importations

L'importation maltaise, si nous ne comprenons sous ce nom que les produits destinés à la consommation locale, en écartant ceux qui sont réexportés, se compose de produits agricoles alimentaires et de produits manufacturés de toute sorte, que l'absence presque complète d'industrie oblige Malte à demander au dehors. Ainsi qu'il a déjà été dit, on ne possède aucun renseignement précis sur les articles de cette dernière catégorie, mais il semble probable que c'est à l'Italie et à l'Autriche qu'appartient pour la plus forte part la fourniture de ces produits, dont la France avait au siècle dernier le privilège exclusif. (2) Les articles qui figurent pour les quantités les plus élevées aux statistiques douanières sont les céréales, la farine, les pommes de terre, les semences et les bœufs. Nous examinerons successivement chacun d'eux pendant une période de onze années, de 1883 à 1893.

(1) Le Gouvernement de Malte, à la suite d'un vote du Conseil Colonial, avait décidé l'établissement d'un bureau de statistique commerciale à dater du 1er janvier 18[illegible]. Cette institution n'a fonctionné que quelques mois. En présence d'une agitation provoquée par la Chambre de Commerce, elle a été supprimée.

(2) Miège, *Histoire de Malte*, t. II, p. 292.

Blé. — Le commerce des blés destinés à la consommation locale a toujours eu, à Malte, une importance particulière, en raison de l'insuffisance de la production. Pendant une très longue période qui n'a pris fin qu'avec l'établissement du gouvernement anglais, ce commerce faisait l'objet d'un monopole confié à une association qui était tenue d'avoir toujours une certaine quantité de blé en réserve dans ses silos. Elle portait le nom d'Université et ses membres étaient élus par la population. Ses bénéfices annuels étaient évalués à 275.000 francs. Elle avait acquis une telle puissance financière que les derniers Grands-Maîtres étaient heureux de pouvoir lui faire de fréquents emprunts et que sa caisse fut une précieuse ressource où le général Vaubois, qui commandait les troupes de la République Française, se trouva dans la nécessité de puiser pendant le siège de 1798. L'Université fut supprimée en 1805 [1] et le commerce des grains devint libre, mais il fut assujetti à un droit d'entrée qui est actuellement fixé à 12 fr. 50 par 290 litres.

Ce commerce représente en moyenne une somme de 1.244.625 fr. par an. La quantité importée varie peu. Elle s'est maintenue pendant onze ans entre un minimum de 246.360 hectolitres en 1888 et un maximum de 287.035 hectolitres en 1892. La presque totalité vient de Russie (279.000 hectolitres sur 283.000 en 1893). Jusqu'en 1886 et 1887, l'Algérie et la Tunisie en envoyaient quelques milliers d'hectolitres. Depuis lors, les arrivages de ces provenances ont cessé. Le bas prix des blés de la mer Noire n'a pas eu de peine à amener ce résultat, et la différence des cours est tellement considérable que la Tunisie ne peut songer à lutter; elle a d'ailleurs en France un débouché assuré pour ses céréales.

Orge. — La consommation de l'orge est sans importance; elle n'a pas dépassé 13.822 hectolitres, chiffre de 1887. Autrefois, la Tunisie était le principal fournisseur du marché de Malte. Depuis quelques années elle a dû céder le pas à la Russie pour les mêmes raisons que pour le blé.

Farine. — L'importation des farines s'est beaucoup accrue pendant les onze dernières années. De 255.249 kilos en 1883, cette denrée a atteint le chiffre de 2.616.243 kilos en 1893. Il en vient de tous les pays : de Russie, d'Italie, de France, d'Algérie, de Tunisie, mais surtout d'Angleterre. Ce dernier pays, bien qu'il ne soit favorisé par aucune exemption de droits et qu'il soit séparé de Malte par une

(1) L'Université recevait des dépôts d'argent à intérêt comme les maisons de banque de notre siècle. Les déposants particuliers furent remboursés, mais il parait que les corporations religieuses ne le furent pas. Elles réclament aujourd'hui de ce chef au Gouvernement, par l'organe de l'archevêque de Malte, une somme de 93.450 livres sterling, ou 2.336.250 francs. Ce sera un curieux procès. *Claims of his Grace The archbishop of Malta on behalf of The Ecclesiastical Corporations and Pious Trusts of the Church of Malta, by A. Mattei Barrister at law-Malta. Muscat 1895.*

grande distance, y a expédié en 1893 plus de 2 millions de kilos de farine. C'est là un fait à signaler aux minotiers français et tunisiens, mieux placés que leurs concurrents anglais pour approvisionner le marché de Malte.

Huile. – La statistique ne relève que 4.711 oliviers dans les îles maltaises; croissant dans un climat humide qui leur convient peu, ils sont chétifs et rabougris. La récolte de 1890 n'a été que de 548 hectolitres d'olives. Les Maltais ayant la réputation de consommer beaucoup d'huile, on s'attendrait à une importation assez considérable; cependant, la douane n'accuse que de 12 à 14.000 hectolitres d'huile entrés dans la consommation. Jusqu'à ces dernières années, c'était la Tunisie qui en fournissait la plus forte partie; elle a cédé le pas à l'Italie. Il semblerait que, depuis le moment où le marché français a été ouvert aux huiles tunisiennes par la loi du 19 juillet 1890, nos négociants aient tourné vers lui toute leur activité. Ils auraient tort de négliger pour cela le marché maltais, où leurs huiles sont connues de longue date. Les Maltais donnent la préférence à une qualité d'huile de couleur vert foncé qui a la propriété recherchée par eux de teindre en vert le pain, sur lequel ils ont l'habitude de la verser. Si la Tunisie pouvait produire cette qualité, elle l'écoulerait à Malte.

Vin. — La consommation du vin est en voie d'accroissement. De 88.000 hectolitres en 1883, elle a passé à 131.396 en 1891. La France et l'Angleterre l'emportent pour les vins de luxe, mais c'est la Sicile qui fournit la presque totalité des vins ordinaires. Cette situation tient aux prix excessivement bas auxquels les viticulteurs italiens sont obligés de céder leurs récoltes surabondantes. Il serait difficile aux viticulteurs tunisiens de faire accepter à Malte leur vin rouge à des prix forcément plus élevés, mais peut-être pourraient-ils y trouver un débouché pour leurs vins blancs doux.

Vinaigre. — Il s'importe 500 hectolitres de vinaigre par an, fournis presque uniquement par l'Italie. Nos viticulteurs sont assez rapprochés de Malte pour essayer de lui faire concurrence pour ce produit.

Spiritueux. — Sur 8.000 hectolitres importés annuellement, l'Angleterre en fournit environ la moitié; l'Autriche et la France viennent au second rang; la Tunisie occupe le troisième, avec l'Italie. La Régence pourrait essayer d'accroître sa part aux dépens de l'Italie et des autres pays, mais elle ne pourrait pas fournir les qualités spéciales que l'Angleterre octroie libéralement à ses militaires et à ses marins.

Bœufs. — Le commerce des bœufs est en progrès. Les importations ont passé de 11.000 têtes en 1883 à 21.000 en 1892. Ce commerce représente actuellement 3 millions et demi de francs. C'est la Russie

qui y avait la plus forte part, mais cette part est en décroissance; après s'être élevée en 1887 à 7.617 têtes, plus de la moitié du chiffre total, elle est tombée à 4.719 têtes en 1893. La part de la Tunisie, au contraire, qui n'était que de 1.314 têtes en 1883, a passé à 5.109 têtes en 1893; elle s'est élevée à 6.923 têtes en 1894, d'après la douane tunisienne. La Russie envoie des bêtes grasses prêtes pour la boucherie, que recherchent les fournisseurs de l'armée anglaise; la Tunisie et la Tripolitaine, des bêtes qui ont besoin d'être soumises à un complément d'engraissement.

Placée beaucoup plus près de Malte que la Russie, la Tunisie devrait avoir un avantage marqué pour le transport des bestiaux. Dans la pratique, la différence du fret est annihilée par la taille plus grande du bœuf de Russie; (1) parfois même, les navires qui viennent de la mer Noire chargés de céréales embarquent sur le pont des bœufs à moitié prix, ce qui donne l'avantage au pays le plus éloigné; malgré cela, les bœufs tunisiens trouvent acquéreurs à Malte, bien qu'on leur reproche d'être moins gras que les bœufs russes. Nos éleveurs feraient bien de porter leur attention sur ce point. Une récente décision du Conseil Colonial de Malte qui, sous prétexte de transformer l'ancien droit perçu par tête de bétail en un droit proportionnel au poids de la bête, augmente considérablement la quotité, risque d'apporter une sérieuse entrave au commerce du bétail, l'un des plus florissants à Malte. La Chambre de Commerce de La Valette estime que, contrairement aux prévisions de ses promoteurs, le nouveau droit pèsera plus lourdement sur les bêtes maigres que sur les bêtes grasses. (2)

Moutons. — On consomme peu de viande de mouton à Malte. L'importation a varié de 2.500 à 8.000 têtes, venant pour la plus forte partie de Russie ou de Tripolitaine. C'est là un article que la Tunisie pourrait fournir sans aucune difficulté, et dont elle ne livre que quelques têtes chaque année (3 en 1893).

La même observation s'applique aux articles suivants :

Porcs. — L'importation annuelle est de 3 à 4.000 têtes. Elle vient surtout des ports et des îles de l'Adriatique et de la mer Ionienne. Les états de la douane maltaise montrent qu'Ithaque, la patrie d'Ulysse et du porcher Eumée, n'a pas abandonné son antique industrie. Tunis figure depuis peu d'années sur cette liste, mais seulement pour quelques centaines de têtes.

Volailles. — Malte a importé jusqu'à 10.000 volailles en 1887;

(1) Le transport d'un bœuf de Tunis à Malte coûte 10 fr.; d'Odessa à Malte, il coûte 20 fr., mais le poids de l'animal est double.

(2) *Osservazioni della Camera di Commercio in merito all' abbozzo di ordinanza proposta in Consiglio per executare l'ordinanza promulgato col proclama N° VIII, del 3 novembre 1837.* — Malta.

mais ce chiffre est tombé à 26.000 ces dernières années. Une forte partie doit être vendue aux navires de passage. C'est la Turquie et l'Italie qui fournissent presque la totalité.

Thons. — La Sicile envoie chaque année à Malte plusieurs centaines de thons qui trouvent à s'y vendre, malgré la pêcherie locale de Melleha.

Denrées coloniales. — Il serait intéressant de connaître, parmi les produits alimentaires, la quantité de denrées coloniales qui entrent dans la consommation de Malte. Malheureusement, les statistiques de la Douane sont muettes sur cet article, qui est exempté de tout droit. Les sucres viennent sûrement des raffineries de Trieste qui, grâce à une prime à l'exportation qui leur est accordée par le Gouvernement austro-hongrois, peuvent vendre leurs produits au dehors à meilleur marché que leurs concurrents. Mais les cafés devraient, semble-t-il, être fournis par Marseille, qui est pour cet article le plus grand marché de la Méditerranée. Il en est de même du riz.

La statistique de la douane maltaise nous donne encore quelques chiffres qui se rapportent aux importations; ils concernent les combustibles.

Les îles de Malte et de Gozzo étant entièrement dépourvues de forêts, c'est de l'extérieur que doivent venir en totalité le bois à brûler et le charbon. Elles reçoivent annuellement de 4 à 7.000 tonnes de bois à brûler et de 100 à 160.000 hectolitres de charbon de bois. C'est l'Italie qui leur fournit l'un et l'autre. Peut-être un jour trouvera-t-on un procédé de transport, depuis les forêts khroumires jusqu'à Tabarka, assez économique pour permettre de transformer en bois à brûler les énormes arbres qui pourrissent à terre sans emploi. De même la Tunisie a assez de terres à défricher pour qu'on puisse espérer qu'un moment viendra où le charbon de bois deviendra pour nous un article d'exportation.

II

Exportations

Ce qui a été dit de l'agriculture et de l'industrie de Malte doit faire prévoir que les articles d'exportation proprement maltais ne sont pas nombreux. C'est ce qui se produit en effet.

La douane consacre un chapitre de sa statistique annuelle à l'exportation des produits agricoles. Une note informe le public que les chiffres donnés ne se rapportent qu'aux exportations par vapeurs et qu'en l'absence de toute déclaration obligatoire pour ces objets les renseignements publiés sont dus à l'obligeance de plusieurs agents de Compagnies de navigation. C'est dire que, bien que revêtus d'un caractère officiel, les chiffres fournis ne peuvent pas présenter le

degré de certitude qu'on a l'habitude d'attendre des documents de cette nature.

Ces produits agricoles sont au nombre de vingt-trois : pommes de terre, tomates, oignons, ail, cumin, anis, cille, oranges, citrons, mandarines, trèfle, fruits et légumes, fèves, plantes et arbres, tissus de coton, chevaux, mulets, ânes, moutons, chèvres, lapins, porcs et chiens.

Les pommes de terre, exportées comme primeurs en Angleterre où elles arrivent deux mois avant la récolte du pays, ont atteint en 1884 12 millions de kilos; depuis lors, ce chiffre est tombé à 7 millions en 1892 et 1893. Les oignons se sont élevés jusqu'à 5 millions de kilos en 1888, mais ils sont tombés à 292.000 kilos en 1893, année où la récolte a dû manquer. Les oranges atteignent 250.000 douzaines.(1) Ce sont les seuls articles dont les chiffres présentent quelque importance.

Il convient cependant de s'arrêter un instant sur les tissus de coton. Ce sont pour la plus grande partie des toiles à voiles ou des couvertures. Cette industrie est très ancienne à Malte; on assure qu'elle remonte à l'époque carthaginoise.(2) Longtemps florissante, elle est aujourd'hui en pleine décadence. Il n'y a pas de grandes fabriques, mais seulement des métiers répandus dans les familles, surtout à Citta-Vecchia et à Rabatto-de-Gozzo. La fabrication des cotonnades maltaises, qui occupait en 1851 9.753 filateurs et 4.693 tisserands, n'occupait plus en 1891 que 2.491 filateurs et 2.258 tisserands. L'exportation, d'après la douane maltaise, varie de 6.000 mètres de toile à 250.000 mètres. Elle est dirigée sur l'Italie, la Grèce, la Tripolitaine, la Tunisie et l'Egypte.

Une industrie spéciale à Malte, qui doit donner lieu à une exportation sur l'importance de laquelle il n'existe aucune donnée officielle, est celle des filigranes d'or et d'argent. La fabrication des dentelles, à laquelle se livrent toutes les femmes et les jeunes filles de la campagne, mérite d'être mentionnée.

La pierre tendre qui forme le sous-sol de l'île est employée dans les constructions, non seulement sur place, mais encore au dehors. On estime à un million de francs l'importance annuelle du commerce auquel elle donne lieu. 4.000 personnes sont employées à l'extraire des carrières.(3) On en expédie sous forme de statues et de tuyaux pour irrigations, mais surtout sous forme de dalles et de blocs. Les pays qui en reçoivent le plus sont la Turquie, l'Egypte, la Tripolitaine et la Tunisie.

(1) Il est douteux qu'elles soient toutes produites dans les îles maltaises.

(2) *Malta and Its Industries by Nicholas Zammit.* — London, WATERLOW AND SONS; 1886, p. 11.

(3) *Malta and its Industries*, p. 27.

III

Approvisionnement des navires

L'approvisionnement des navires est depuis longtemps une des grandes ressources du port de Malte. Nous avons expliqué comment il se fait qu'elle est en voie de décroissance rapide.

Voici, d'après la Chambre de Commerce de La Valette, le nombre des navires qui ont abordé dans ce port pendant les huit dernières années :

Années	Vapeurs	Voiliers
1886...........	3.433	1.217
1887...........	2.722	1.016
1888...........	4.147	1.497
1889...........	4.304	1.315
1890...........	3.570	1.245
1891...........	3.294	1.415
1892...........	2.432	1.247
1893...........	2.661	1.173

Depuis 1889, le nombre des vapeurs a diminué de plus d'un tiers. A l'heure actuelle, la moyenne est de 6 à 7 vapeurs et de 3 à 4 voiliers par jour. A Tunis, pendant l'année dernière, cette moyenne a été de un peu plus de trois par jour (voiliers ou vapeurs).

Le principal profit que l'île retire de la visite de ces navires, c'est la vente de charbon à laquelle elle donne lieu. Ces charbons viennent tous d'Angleterre. La quantité a baissé, de 602.299 tonnes en 1889, à 321.871 en 1893 ; elle a diminué en quatre ans de près de moitié. Ce commerce représente encore actuellement une somme de sept à huit millions de francs.

Les navires s'approvisionnent aussi de conserves et de vivres frais. Il n'est pas possible d'être fixé sur la valeur de ces ventes. On ne possède pas d'autres renseignements à ce sujet que les chiffres qui concernent les légumes frais. Contrairement à ce qui se produit pour le charbon, ces chiffres sont en voie d'accroissement. Pendant les onze dernières années connues, ils se sont élevés de 192.000 kilos à 344.000. Mais, en y regardant de près, on constate que l'augmentation porte surtout sur les ventes faites aux navires de guerre et à ceux de la Compagnie Péninsulaire et Orientale ; les ventes faites aux autres vapeurs, après avoir atteint 173.000 kilos en 1888, sont tombées à 100.000 kilos en 1893 ; et les ventes faites aux voiliers, qui s'étaient élevées à 12.000 kilos en 1888, n'ont plus été que de 9.000 en 1893. Ces constatations confirment ce qui a été dit plus haut au sujet de la décadence du commerce de Malte.

Parmi les causes de cette décadence, nous avons indiqué la concurrence du port d'Alger. Les chiffres suivants montreront si cette

concurrence mérite d'être notée. Pendant l'année 1893, il est entré dans le port d'Alger, pour se ravitailler en charbon, 1.079 navires. Dans les huit premiers mois de 1894, 804 y ont relâché dans le même but.[1] Cela représente une moyenne de 100 navires par mois et de plus de 3 par jour.

Après Alger, voici Bizerte qui s'ouvre à la navigation le 1er juillet prochain. L'entrée de sa rade, placée à l'abri du cap Blanc, le point le plus septentrional de l'Afrique, est forcément traversée par tous les navires qui de Gibraltar se dirigent vers le bassin oriental de la Méditerranée. Il en passe une quarantaine par vingt-quatre heures. Sans sortir pour ainsi dire de leur route, ils pourront trouver abri, ravitaillement, réparations, en un mot tout ce qui décide des navires à interrompre momentanément leur voyage. Aussi, comprend-on les appréhensions que ce voisinage inspire aux Maltais. Si, en effet, les navires trouvent plus à leur portée des facilités plus grandes pour leurs opérations et des approvisionnements de vivres et de charbon au même prix qu'à La Valette, ils ne manqueront pas de donner la préférence à Bizerte. Les quais de notre nouveau port tunisien, longés par la voie ferrée, ont été aménagés de manière à permettre l'embarquement et le débarquement rapides des marchandises.[2] On y a installé 3 grues roulantes à vapeur et un ponton-mâture pouvant soulever des poids de 30 tonnes. Malheureusement, le tarif qui va être appliqué à ces manutentions est élevé : 1 fr., 1 fr. 80 ou 2 fr. 40 par tonne, selon la nature de la marchandise.[3] L'embarquement sur rade d'une tonne de céréales ne coûtait que 1 fr. 50; il faudra payer maintenant 1 fr. 80 pour l'embarquement à quai; la construction du port, au lieu de faciliter le commerce, lui imposera donc, à ce prix-là, une charge nouvelle.[4] Aussi, les habitants de Bizerte se demandent-ils avec anxiété si le nouveau port de commerce, malgré les avantages qui résultent de sa situation, réussira à attirer des navires. Les négociants hésitent à faire venir des approvisionnements de charbon et à engager les dépenses nécessaires à une installation convenable, dans la crainte d'exposer des capitaux en pure perte. De son côté, la Compagnie du Port ne veut pas entreprendre la construction coûteuse d'un bassin de radoub, complément indispensable de tout port

(1) *Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce d'Alger*, 1892-93 et 1893-94.

(2) Le canal, de 1.500 mètres, est praticable aux navires ne calant pas plus de 8 mètres; le quai d'accostage n'a pour le moment qu'une longueur de 200 mètres, mais peut s'étendre indéfiniment; un hangar de 600 mètres de surface a été construit pour abriter les marchandises.

(3) La Compagnie concessionnaire du port est autorisée à percevoir 2 fr. 40 par tonne pour toutes les marchandises. Elle a compris l'exagération de ce tarif, puisqu'elle l'a réduit elle-même pour certains articles. Son propre intérêt l'amènera sans doute à consentir de nouvelles réductions.

(4) Un nouveau tarif plus modéré est en vigueur depuis le 1er novembre dernier.

bien outillé,[1] sans avoir la certitude que les navires viendront en grand nombre. Il est évident cependant que les navires ne changeront pas leurs habitudes, ne se décideront pas à fréquenter un port nouveau tant qu'ils ne seront pas certains d'y trouver, à un prix au moins égal, tout ce qu'ils trouvent ailleurs. On tourne en ce moment à Bizerte dans un cercle vicieux dont on ne sortira que par un peu de cette hardiesse commerciale dont les Anglais et les Américains donnent si souvent l'exemple et qui leur réussit presque toujours. Pendant que les négociants français de Bizerte hésitent à faire les dépenses nécessaires pour profiter de la situation exceptionnelle qui va se présenter à eux, on annonce que deux importantes maisons de Malte vont y établir des succursales. Que nos compatriotes déjà installés prennent garde de ne pas se laisser supplanter par des étrangers!

Le commerce des charbons paraît appelé à se développer à Bizerte, si l'on fait ce qu'il faut pour que le nouveau port réussisse.

Bizerte n'est pas moins bien placée pour fournir aux navires des approvisionnements de toutes sortes. Il est inutile de parler des conserves et des agrès qui viendront du dehors à Bizerte comme à Malte. Mais, pour les vivres frais, voici la comparaison des prix pratiqués sur les deux places.[2]

		Malte	Bizerte
Viande de bœuf,	le kilo.......Fr.	1 35	» 90 à 1 20
— de mouton,	—	1 15	1 10
— de porc,	—	1 10	1 10
Lait,	le litre..........	» 60	» 40 à » 80
Pain de 1re qualité,	le kilo..........	» 40	» 35
— de 2e qualité,	—	» 30	» 30
Poule ou poulet,	la pièce.........	»	1 »
Œufs,	le cent..........	»	5 »

On voit que la comparaison est en faveur de Bizerte.

Il nous paraît donc évident que si la Compagnie du Port de Bizerte et les négociants de cette ville savent s'imposer les sacrifices nécessaires pour offrir aux navires de passage, à un prix suffisamment modéré, un outillage complet pour la manutention des marchandises et pour la réparation des avaries, Malte aura raison de craindre une concurrence qui ne tardera pas à devenir redoutable pour elle.

(1) Il y a à La Valette un bassin de radoub ou cale sèche et un dock flottant de 140 mètres de long. Le Gouvernement français a dû récemment avoir recours à ces engins pour réparer le *Brockburn*, navire affrété qui portait du matériel de guerre à Madagascar et avait été abordé par un autre navire dans le détroit de Messine.

(2) Les prix de Malte ont été relevés sur une facture de la Compagnie Transatlantique communiquée par son agent de Malte, M. D'Ancona. Ceux de Bizerte sont dus à l'obligeance du regretté M. Guénard, contrôleur civil, récemment décédé.

CONCLUSIONS

On a vu dans les pages qui précèdent quels sont les liens qui unissent Malte à la Tunisie et quelles sont les raisons qui doivent nous engager à les resserrer toujours davantage.

Un projet récent ne tendait à rien moins qu'à trancher brusquement ces liens. On a proposé, il n'y a pas longtemps, de supprimer la ligne de navigation postale qui met chaque semaine Tunis en relations directes avec La Valette. Si ce projet venait à se réaliser, il irait à l'encontre de la politique qui s'impose à l'égard de Malte, et il aurait pour notre prestige dans cette île les plus fâcheuses conséquences.

En effet, les Maltais, peu au courant de ce qui se passe en dehors de leur île, verraient dans la disparition de notre pavillon un signe de déchéance de la France, que nos rivaux ne manqueraient pas d'exploiter contre nous. Le courant commercial qui existe entre la Régence et Malte ne serait pas interrompu, mais ce seraient les pavillons étrangers qui en profiteraient uniquement. La Compagnie Rubattino, largement subventionnée par le Gouvernement italien, serait heureuse de recueillir le fret abandonné par la Compagnie française.

On annonçait, en outre, ces derniers temps, à Malte, que si le service postal français cessait, la Compagnie du Lloyd Autrichien prolongerait jusqu'à Tunis sa ligne de Trieste à Malte. Cet événement serait regrettable pour le commerce français en Tunisie, car les produits manufacturés autrichiens, qui sont obligés actuellement de transborder à Malte pour gagner Tunis, y viendraient directement et pourraient ainsi plus facilement qu'aujourd'hui faire concurrence aux produits français.

On espérait que le projet de suppression du service sur Malte permettrait d'obtenir, sans dépenses supplémentaires pour l'Etat, la création d'un second service hebdomadaire le long de la côte Est de la Tunisie, et l'on pensait que cette création déciderait la Compagnie Rubattino à abandonner son service entre Tunis et Djerba. Il est fort douteux que ce résultat soit obtenu, car la Compagnie Rubattino est subventionnée par le Gouvernement italien pour effectuer ce service, et la légère diminution de fret qui résulterait pour elle d'une concurrence un peu plus active n'aurait pas une grande influence sur ses résolutions. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ses escales de Sousse, de Sfax, de Gabès et de Djerba ne sont que des étapes de sa ligne de Tripoli, que, pour des raisons politiques bien connues, l'Italie n'abandonnera jamais. D'ailleurs, rien ne justifierait l'organisation d'un second service postal hebdomadaire par voie de mer le long de la côte orientale de Tunisie, maintenant que toutes les villes de ce

littoral sont desservies par un courrier quotidien qui suit la voie de terre. La viabilité est suffisante dès à présent dans cette région pour qu'un service régulier de voitures puisse y fonctionner, et l'année prochaine verra probablement l'ouverture à l'exploitation de la ligne de chemin de fer de Tunis à Sousse. Un second service de navigation subventionné serait donc une superfétation, tandis que le service de Malte est une nécessité politique autant que commerciale.

Le commerce de la Tunisie avec Malte, qui avait diminué pendant quelques années, est depuis deux ans en voie d'accroissement ; il a dépassé l'année dernière 8 millions de francs, dont 6 millions à l'importation et 2 millions à l'exportation. Ce chiffre représente environ la dixième partie du commerce total de la Régence.

Nous importons par la voie de Malte pour plus de 3 millions de tissus de coton, pour 113.000 francs de fil de coton de provenance anglaise et pour 829.000 francs de sucres raffinés de Trieste. Ces produits sont malheureusement d'origine étrangère, mais, puisque la Tunisie est condamnée à les consommer, mieux vaut encore que ce soient les navires français qui les transportent.

Nous exportons à Malte pour plus d'un million de francs de bœufs, pour plus de 200.000 francs d'huile, pour 100.000 francs de savon et pour 178.000 francs de thon et boutargues. Ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la plupart de ces chiffres sont susceptibles de s'accroître, et bien des articles qui ne figurent que pour mémoire dans la colonne réservée à Malte des statistiques de la Douane tunisienne semblent appelés à y occuper une place effective si nos négociants veulent faire un effort pour cela.

A côté du commerce de la Régence avec Malte, il ne faut pas perdre de vue que l'ancien courant commercial qui a été si puissant au siècle dernier entre la France et Malte n'est pas, malgré les vicissitudes politiques, entièrement tari. Il n'est pas facile de se faire une idée exacte de son importance actuelle, en l'absence de tous renseignements officiels fournis soit par la Douane française soit par la Douane maltaise. Une note que nous devons à l'obligeance de M. d'Ancona, agent de la Compagnie Transatlantique à Malte, l'estime à environ 3.000.000 de francs pour le deuxième semestre de l'année 1894. Dans ce chiffre sont compris, à l'importation, des vins et liqueurs, des draps, des tissus, des articles de Paris, de la parfumerie, des nouveautés, de la mercerie, des peaux tannées, des pommes de terre, de la farine, des noix, etc., et, à l'exportation, des oranges, des mandarines, des pommes de terre, du cumin et des peaux de mouton.

On peut donc estimer à une quinzaine de millions l'importance du commerce tunisien ou français avec Malte. Ce chiffre serait suffisant pour justifier l'existence d'un service français de navigation qui n'a qu'une si courte distance à parcourir, quand même les considérations

politiques qui ont été développées dans la première partie de ce travail ne rendraient pas ce service indispensable.

Les chiffres qui ont été cités sont susceptibles de s'accroître. La France pourrait augmenter ses envois de produits manufacturés au détriment de l'Italie et de l'Autriche, si ses voyageurs de commerce se montraient plus souvent à La Valette, où leurs concurrents étrangers passent en beaucoup plus grand nombre qu'eux. La Tunisie, de son côté, est on ne peut mieux située pour fournir Malte de la plus grande partie des produits alimentaires qui lui manquent et pour faire, à ce point de vue, concurrence à la Sicile : la régularité et la vitesse des navires à vapeur qui unissent Tunis à La Valette compensent parfaitement la moindre distance qu'ont à parcourir les barques siciliennes qui approvisionnent actuellement son marché.

Maintenir une ligne de navigation directe entre Malte et la Régence n'est pas la seule mesure que le Gouvernement puisse prendre pour favoriser les relations commerciales des deux pays. L'un des moyens les plus énergiques que les Etats aient encore trouvés pour faciliter entre eux les échanges est la conclusion de traités de commerce.

Rien n'empêcherait la Tunisie, lorsqu'elle aura recouvré la liberté de ses tarifs douaniers, de négocier avec Malte une convention spéciale. Une proposition de cette nature n'aurait rien de contraire aux principes du droit public anglais, puisque le Gouvernement britannique a autorisé récemment le Dominion du Canada à signer un arrangement commercial avec la France. Nous avons des raisons spéciales de croire que l'opinion publique à Malte accueillerait avec faveur les ouvertures qui seraient faites en ce sens.

On pourrait offrir un abaissement de taxe aux produits maltais suivants : cotonnades (toile à voile, couvertures, etc.), dentelles, pierre à bâtir, carreaux et tuyaux en ciment, bijoux en filigranes, chèvres et vaches laitières,[1] ânes, lapins, pommes de terre, fruits, cumin, anis, fromages, miel et cire. On demanderait, par contre, des conditions de faveur pour les produits tunisiens suivants : bœufs et moutons, céréales et fèves, farines, pois chiches, huiles, vins, dattes, amandes, pistaches, poissons, poulpes, savons, peaux, nattes et objets en alfa, gargoulettes de Djerba, tissus de laine (couvertures), tissus laine et soie et mouchoirs de soie.

Le maintien de la ligne postale française entre Tunis et La Valette et la conclusion d'un traité de commerce entre Malte et la Régence auront des résultats excellents pour l'extension de notre influence. Les Maltais, unis à la Tunisie par de nouveaux liens, entendront

(1) Il existe à Gozzo une race particulière de vaches laitières qui donne, même l'été, 20 litres de lait par jour. En outre, les Maltais ont acclimaté chez eux la race anglaise d'angus.

davantage parler de la France, apprendront à la connaître mieux et à l'aimer davantage, et lorsque, poussés par une force irrésistible, ils débarqueront sur nos rivages pour y chercher une vie moins dure que celle que la nature leur fait chez eux, ils n'arriveront pas en étrangers mais en amis, et ils deviendront pour nous de précieux auxiliaires dans l'accomplissement de la grande œuvre de civilisation que nous poursuivons sur la terre africaine.

E. Fallot,

Chef de bureau à la Direction des Renseignements, des Contrôles civils et de l'Agriculture.

Tunis, le 25 juin 1895.



LE PAYS DE DOUGGA

d'après un livre récent

Dr CARTON : Découvertes archéologiques et épigraphiques faites en Tunisie

LEROUX, éditeur, 1895

L'ouvrage que M. le docteur Carton vient de consacrer à ses découvertes archéologiques et épigraphiques en Tunisie est le plus développé de tous ceux que nous devons déjà à ce fécond écrivain. Dans un beau volume de 425 pages in-8°, accompagné d'une carte, de 10 planches en héliogravure, de 211 plans, dessins et croquis dans le texte, M. Carton a consigné les résultats d'une patiente et fructueuse exploration du pays qui entoure Dougga, et qui confine au nord à la région précédemment décrite par le même auteur dans son *Essai de Topographie archéologique sur les environs de Souk-el-Arba. (Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 207 à 247.)

Dans ce territoire assez étendu, et que son relief mouvementé rend par endroits d'un accès difficile, M. Carton a tout vu, tout étudié et tout décrit; aucune pierre écrite ou gravée, si mutilée qu'elle soit, aucune ruine, même entièrement rasée à la surface du sol, ne lui est échappée; il a tout enregistré avec une conscience d'autant plus méritoire qu'elle nuirait plutôt à l'impression d'ensemble que donne son ouvrage.

Parmi les 563 inscriptions publiées par l'auteur, et dont les 5 6es sont entièrement inédites, il en est au moins une centaine qui sortent de la banalité de ces épitaphes, toujours les mêmes, qui sont la plaie de l'épigraphie latine en Afrique ; mais les textes vraiment importants sont noyés dans un flot d'inscriptions funéraires, qui détournent et dispersent l'attention, au détriment des principales découvertes.

C'est là un inconvénient de la méthode d'exposition suivie par M. Carton ; il étudie les ruines, les inscriptions, les restes antiques de toute nature dans l'ordre où il les a rencontrés lui-même sur le terrain. Mais cette méthode lui était imposée par le caractère purement descriptif de son livre. Elle a d'ailleurs le grand avantage de grouper tous les renseignements archéologiques concernant une même localité ou une même région, et de nous permettre de retrouver facilement sur place les documents dont l'auteur a été le premier à nous signaler l'existence.

Le livre de M. Carton est, en quelque sorte, le Bædeker archéologique de la région de Dougga. Rien de plus utile qu'un tel guide : il est à souhaiter que nous en possédions bientôt beaucoup de semblables. La Tunisie antique est aujourd'hui encore imparfaitement explorée, malgré les nombreuses missions qui l'ont sillonnée en tous sens. Les grandes voies romaines et les ruines échelonnées sur leur parcours ont été presque toutes décrites avec soin. Mais les mailles du réseau routier antique, tel que nous le connaissons actuellement, sont encore bien lâches ; elles laissent entre elles de grands vides auxquels correspondent sur la carte archéologique de la Régence autant de taches blanches. Or, les régions placées en dehors et à l'écart des grandes artères sont précisément les plus curieuses à étudier ; protégées par leur position géographique contre les influences étrangères, elles ont mieux conservé leur originalité. La colonisation romaine n'a fait que les effleurer ; leur population, purement africaine, après être restée longtemps attachée aux vieux usages et aux vieilles croyances, ne se transforma que d'une façon très lente et toujours incomplète au contact des envahisseurs. Les documents rassemblés par M. le Dr Carton nous permettent de suivre dans un même coin de terre toutes les étapes de cette évolution.

Les environs de Dougga sont très variés de relief et d'aspect : une ligne de crêtes escarpées, traversant le pays du nord-est au sud-ouest, le partage en deux zones distinctes : à l'est, la vallée de l'oued Khalled, dont l'étage supérieur est formé par la plaine du Krib ; à l'ouest, un vaste plateau assez élevé, profondément découpé par trois rivières d'un débit abondant, l'oued Arko, l'oued Melah et l'oued Armoucha. Aux grandes plaines couvertes de céréales, succèdent les bocages des *saltus* montagneux, où dominent les prairies, les vergers, les forêts de chênes et d'oliviers. Le sol, constamment arrosé par de nombreuses sources, est partout d'une grande richesse. Il nourrissait à l'époque romaine une population agricole très dense. Sur un espace de six cents kilomètres carrés environ, M. le Dr Carton n'a pas relevé moins de dix-sept agglomérations urbaines, auxquelles il faut ajouter les habitants de nombreuses fermes éparses sur tout le territoire, et les travailleurs agricoles attachés à la glèbe dans les domaines impériaux ou privés des *saltus*,[1] des *fundi*[2] et des *prædia*.[3]

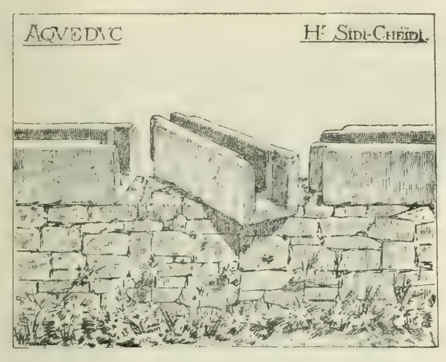
Les villes sont presque toutes situées à la limite des deux zones, sur les premiers contreforts de la ligne de faîte que longe à sa base la grande route impériale de Carthage à Theveste. Elles se trouvent ainsi à proximité de la plaine d'où elles tirent leur blé, des coteaux

(1) [illegible] saltus Domitianus, saltus Thus[illegible] [illegible] p. [illegible]

(2) [illegible] p. 18, n° [illegible] [illegible] de Sidi Khalad, [illegible] p. 64, [illegible]

(3) *Prædia Pacatiana* [illegible] p. 24, n° [illegible] *prædia Rege Volusiana*, [illegible] p. 112, n° 158.

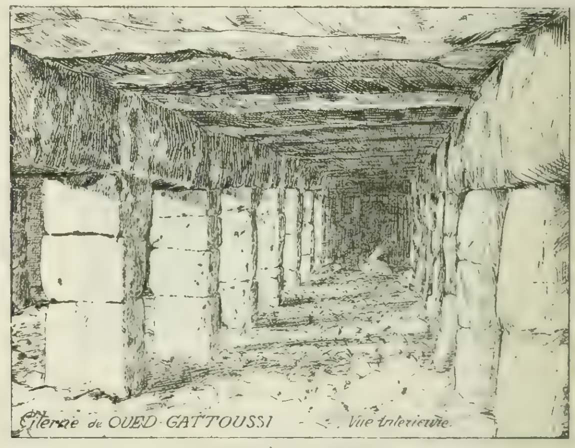
qui leur fournissent l'huile et le vin, et des pâturages où leurs bestiaux s'engraissent sur les hauts plateaux. Admirablement exposées au point de vue de la salubrité, elles sont toujours placées aux abords de sources abondantes qui servent à leur alimentation, et d'affleurements rocheux d'où elles tirent la pierre nécessaire à la construction de leurs édifices.



AQUEDUC DE SIDI-CHEÏDI

Les plus importantes existaient bien avant l'époque romaine : on en a la preuve pour trois d'entre elles au moins, *Thubursicum Bure, Thugga, Thimida Bure,* dont les noms conservent leur forme berbère primitive. Elles se sont romanisées ensuite avec plus ou moins de rapidité, selon leur proximité des grandes voies de pénétration qui traversent la contrée. *Uchi Majus*, poste militaire de vétérans, établi par Marius à la limite de la Numidie, pour défendre la frontière de la province d'Afrique, est municipe dès le début de l'Empire, alors que les villes voisines ne sont encore que des *pagi* ou des *civitates*. Beaucoup de ces communes pérégrines, simples ou doubles, telles que *Thugga, Thignica, Agbia,* deviennent des municipes sous le règne des Antonins et des Sévères. Quelques-unes finissent même par obtenir le titre envié de colonie romaine. *Thugga* et *Thubursicum Bure* sont déjà colonies sous le règne de Gallien. Il en est sans doute de même de cette *Colonia Teanensium,* d'ailleurs inconnue, dont le nom a été découvert par le docteur Carton, et qu'il faut peut-être identifier avec les ruines d'Aïn-Faouar, à trois kilomètres de Teboursouk. Mais à cette même époque, *Thimida Bure, Numlulis, Mustis* ne sont encore que des municipes, et *Sustris*, cette petite place, retirée à l'écart sur un plateau abrupt et sauvage, que le docteur Carton a été le premier à explorer, reste probablement encore la simple *civitas* qu'elle était vingt ans auparavant, sous le règne de Gordien III, en 238.

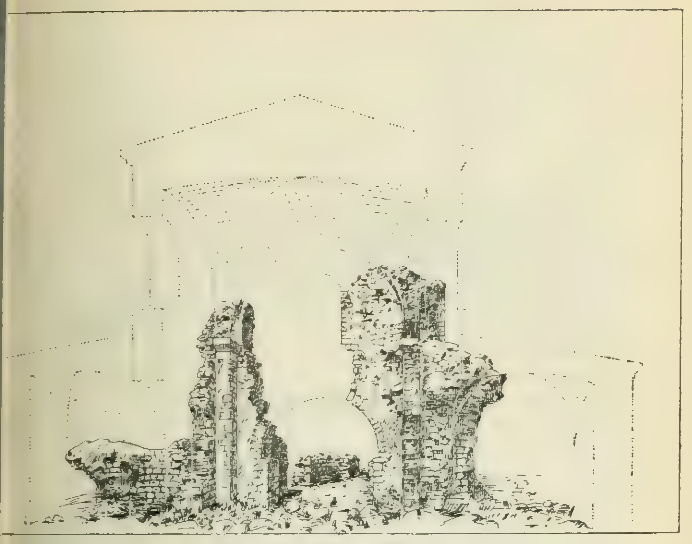
Ces différences n'affectent cependant que le régime politique et l'organisation municipale des cités. Elles ne modifient en rien leur aspect extérieur, qui est partout le même, et purement romain. Il n'y a pas à proprement parler d'architecture africaine, et cela se comprend ; avant l'arrivée des Romains, les Liby-Phéniciens qui n'étaient



CITERNE D'OUED-GATTOUSSI

pas nomades vivaient dans des gourbis : lorsqu'ils se décidèrent, à l'exemple des premiers colons établis dans leur pays, à bâtir des maisons de pierre, il était naturel qu'ils adoptassent l'architecture des envahisseurs en même temps que leur genre de vie. Il n'en va pas autrement de nos jours, quand le cheikh d'un douar arabe ou berbère quitte sa tente ou sa hutte pour se construire un bordj à l'européenne, parfois, hélas! aux dépens des ruines romaines du voisinage. Dans toute la région de Tebourso uk, l'on ne trouve à citer qu'un seul monument présentant quelque originalité : le mausolée punico-berbère de Dougga. Quant à ces temples, ces arcs de triomphe, ces théâtres, ces aqueducs et ces réservoirs, ces basiliques chrétiennes aux formes si variées,[1] répartis à profusion sur tout le territoire, ils ne font que reproduire avec plus ou moins d'élégance et de perfection des types très connus que l'on retrouve ailleurs, dans les diverses provinces de l'empire romain. Il en est de même pour les dédicaces des édifices

(1) Églises à coupole, à Sidi Abd Allah Mellith ; trilobée, à Henchir Redès ; quadrilobée, à Matria ; cruciforme, à Dougga ; avec abside, à Henchir Souissa et à Henchir-Brahim Riah, avec nef et bas côtés, à Henchir Khima.



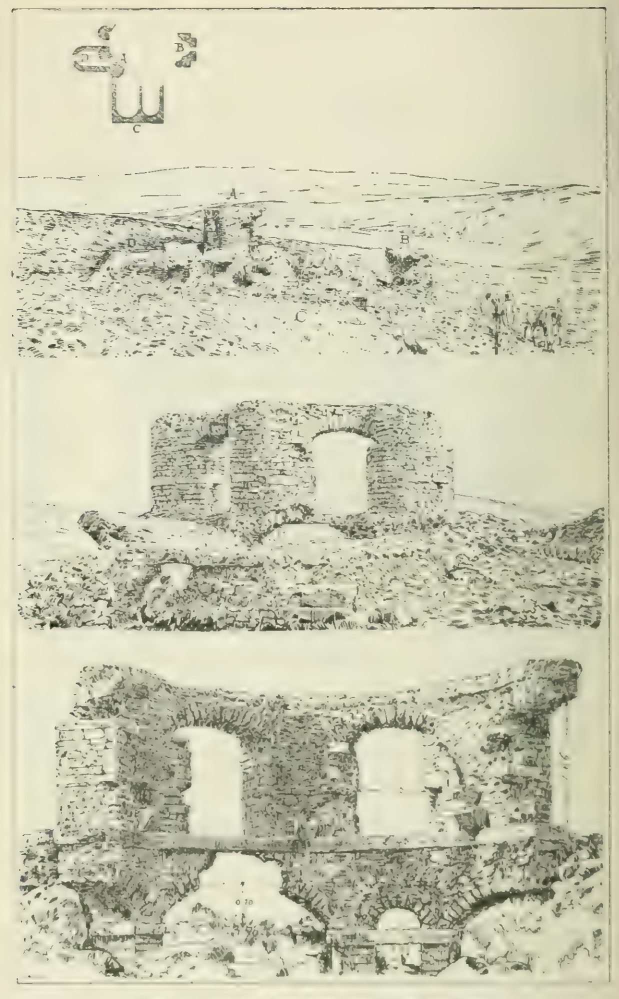
TRIFOLIUM D'ENCHIR-REDÈS

religieux ou civils, pour les inscriptions honorifiques, pour les épitaphes des nécropoles. Sur 563 textes relevés par M. le Dr Carton, l'on n'en compte que deux libyques et un punique. Tous les autres sont rédigés en latin.

Il semble donc naturel de conclure de tous ces documents archéologiques et épigraphiques que, dès le milieu du troisième siècle de notre ère, le pays de Dougga était entièrement romanisé. Mais ce n'est là qu'une apparence, et l'étude attentive de ces mêmes documents permet de reconnaître ce qu'il y a en réalité de superficiel et de factice dans cette transformation, qui paraît de prime abord si complète.

Par gloriole ou par intérêt, l'Africain met le même empressement à modifier son nom à la mode romaine, que l'Israélite tunisien à se parer d'une particule française. Mais il ne réussit pas toujours à dissimuler son origine. Un *Cæcilius Victor Amesmele* ou un *Felix Canius Baliato* ne parvient pas davantage à se faire prendre pour un Romain de naissance, qu'un *Abraham de Mouchi Kiki* pour un descendant des croisés.

En même temps qu'il latinise son nom, l'Africain semble renoncer à ses anciennes croyances religieuses pour adopter les dieux du Panthéon romain. De tous côtés, dans le pays de Dougga, s'élèvent des



EGLISE A COUPOLE DE SIDI-ABD-ALLAH-MELLITI

temples bâtis sur le modèle de ceux de Rome. Mais groupons les textes épigraphiques qui se rapportent à ces sanctuaires, en faisant abstraction de ceux qui concernent, comme à Dougga et à Mâtria, le culte tout politique de la Triade capitoline. La plupart s'adressent au seigneur Saturne, *Saturnus dominus Augustus*, qui n'est que le prête-nom du Baal-Hâman africain; à Testour, à Aïn-Tounga, à El-Goléa, à Bir-Tersas, à Teboursouk, à Dougga, à Aïn-Mançoura, à Enchir-Douamis, partout dans les municipes, dans les villages et jusque dans les fermes cachées au fond des montagnes, on lui consacre des temples, on lui dresse des autels et des stèles votives. *Cælestis* et *Cérès*, qu'une intéressante dédicace d'Enchir-Belda (nº 105) associe l'une à l'autre, sont adorées avec presque autant de ferveur; mais c'est qu'elles correspondent toutes deux à Tanit, la divine protectrice de Carthage. Esculape doit ses nombreux fidèles à la confusion qui s'établit entre lui et le phénicien Eschmoun. De même pour Hercule, qui représente Melkart. Par contre Vénus, Mars, Apollon, même Bacchus, restent toujours des étrangers pour les habitants du pays de Dougga. En sacrifiant aux divinités du Panthéon romain, le peuple reste obstinément fidèle à la vieille religion monothéiste de ses ancêtres. Sous des formes diverses, il n'adore qu'un seul dieu suprême, tout-puissant, sans attributions déterminées, sans personnalité mythologique. C'est un évêque de Thugga, Saturninus, qui nous l'affirme dans un discours prononcé au septième concile de Carthage : « *Gentiles, quamvis idola colant, tamen summum deum patrem creatorem cognoscunt et confitentur.* »[1] Les idolâtres de Dougga n'avaient qu'un pas à faire pour devenir chrétiens. Et si le christianisme fait, à partir de la fin du IIIᵉ siècle, des progrès si rapides dans leur région, si les basiliques et les chapelles s'élèvent comme par enchantement à la place des autels désertés de Saturne, c'est que le nouveau dogme répond admirablement aux exigences d'un spiritualisme monothéiste assez profondément ancré dans les masses populaires pour avoir résisté victorieusement à toutes les séductions de l'anthropomorphisme gréco-romain.

Je ne fais qu'indiquer ici quelques-unes des conclusions générales que l'on peut tirer de l'ouvrage du docteur Carton. Elles montrent l'importance que présentent pour l'histoire ces monographies archéologiques locales, où tous les documents provenant d'une même région sont réunis et groupés, de manière à permettre les comparaisons, les analyses et les synthèses qui, de textes souvent insignifiants en apparence, font jaillir une idée nouvelle et faire un progrès à la science.

J'ajouterai qu'il est rare de voir un recueil de matériaux archéologiques présenté d'une manière aussi avantageuse. La Société des

(1) MIGNE : *Patrologie latine*, III, p. 1107. Cf. TOUTAIN : *Les Cités romaines de la Tunisie*, p. 228.

Sciences de Lille, qui a fait généreusement les frais de l'impression et de l'illustration de l'ouvrage, et le collaborateur anonyme qui a prêté à l'auteur le concours de son crayon habile méritent les plus vives félicitations. Le docteur Carton a bien voulu mettre à la disposition de l'Institut de Carthage, pour les intercaler dans cet article, quelques-unes des meilleures gravures de son volume. Les lecteurs de la *Revue Tunisienne* se joindront certainement à moi pour le remercier de son aimable initiative.

Voici quelques observations ou corrections typographiques que j'ai eu l'occasion de faire en parcourant le livre ; elles montreront à l'auteur avec quelle attention et quel intérêt j'ai lu son ouvrage :

P. 7, n° 2. La lecture *respublica* pour R E G me parait hasardée.

P. 8 et suiv. J'ai vérifié sur place l'exactitude des renseignements concernant les travaux hydrauliques de Coreva.

P. 17, n° 8. Le renvoi au *C. I. L.* est inexact.

P. 25, ligne 2. Lire : rendu ; ligne 22, lire : tribuniciennes.

P. 28, note 1. Lire : *Bull. des Ant. Afr.*, III, n°s 787 et 788.

P. 53, n° 53. L'inscription n'est pas inédite : cf. Denis, *Bull. Arch.*, 1892, p. 156, n° 6, qui la donne plus complète. *Ibidem,* note 2, lire : Zarzis.

P. 56, n° 60. Le renvoi au *C. I. L.* est inexact.

P. 60. Les inscriptions 66, 67 et 68 ont déjà été publiées par Denis, *Bull. Arch.*, 1892, p. 165, n°s 40, 41, 42. Les lectures de M. Carton semblent meilleures.

P. 62, dernière ligne. L'inscription 1579 du *C. I. L.* présente la forme d'ethnique *Musticensium,* et non *Mustitanorum.*

P. 65, n° 74. Le renvoi au *Corpus* est inexact ; l'inscription a été publiée comme un second fragment de 16413.

P. 73. M. Carton tire argument du nom d'*Aïn-Taki* pour établir que le pagus découvert par lui s'appelait *Thacha* et non *Thacia.* Le raisonnement contraire me semblerait plus juste. Note 1, lire Tissot, *loc. cit.*, II....

P. 81, n° 106. Cf. *C. I. L.*, n° 14888. — N° 107. Le regret exprimé par M. Carton n'a plus de raison d'être. Le cippe de Testour est conservé, depuis dix-huit mois déjà, dans la cour du Contrôle civil de Medjez-el-Bab. — Ligne 15, lire : œnochoé.

P. 82, n° 109. Le renvoi au *Corpus* est inexact.

P. 84, n° 114. Inscription intéressante d'une *tabula lusoria. In foro, in domo, in atrio.*

P. 95. La figure 36 n'est pas tout à fait exacte. Le mât du navire devrait être vertical et perpendiculaire à la vergue. Le navire n'a qu'une voile à gauche ; à droite sont deux cordages qui maintiennent la vergue. Le bas-relief est sculpté sur une clef de voûte, qui ornait sans doute à l'origine une porte de la ville d'Aïn-Tounga.

P. 96, n° 131. La lecture de l'inscription me parait douteuse.

P. 101, n° 143. Le renvoi au *Corpus* est inexact : lire 15249 et 15250. L'épithète distinctive de *Junior* n'apparait que sur le second des textes.

P. 103, n° 147. L'observation se rapporte au n° 144.

P. 104, note 1. Renvoi inexact : lire 15248.

P. 112, n° 158. L'inscription concernant le domaine de Rufius Volusianus, de sa femme Cæcinia Lolliana et de ses quatre fils est très importante. Elle peut être approximativement datée de la fin du IVe siècle, et non du IIIe comme le suppose M. Carton. Elle doit être rapprochée de toute une série de textes africains analogues, commençant par la même formule : *in his prædiis,* et se rapportant à divers domaines de grandes familles de l'aristocratie romaine :

Les *Pullæni Pupiani,* dans la vallée de l'oued Arko, entre Enchir-Douamis et Teboursouk. (Carton, *l. c.*, p. 254, n° 447) ;

Les *Laberii*, à Oudena. (Inscription sur mosaïque, encore inédite, découverte par moi dans les thermes privés d'une grande villa) ;

Les *Juniani Martialani Leontii*, à Tamagra, près de Khenchela. (Cagnat : *L'année épigraphique,* 1894, p. 27, n° 84) ;

Les *Julii...* à El-Anasser, près de Sétif. (*C. I. L.*, 8421) ;

Les *Fabii Crisogoni,* à Ténès. (Cagnat : *Bull. arch. du Comité,* 1894, p. 359, n° 71) ;

Les *Gaudentii* et les *Cincii Hilariani,* aux environs de Tipasa. (Gsell : Tipasa, *Mélanges de Rome,* 1894, p. 424, 427 et suiv.) ;

Les *Aurelii Stefani* à Ammi-Moussa. (Cagnat : *Bull. arch. du Comité,* 1894, p. 358, n° 68, avec fac-simile.)

Ces textes, de découverte récente pour la plupart, pourraient, avec quelques autres moins importants que je néglige ici, fournir la matière d'une monographie très neuve, qui serait d'une grande utilité pour l'étude des *latifundia* et de la propriété foncière en Afrique, à l'époque romaine.

P. 116, n° 161. Le renvoi au *Corpus* semble inexact.

P. 120, n° 177. Lire : *prænomen.*

P. 131, note 2. Lire : *Bull. Arch.*, 1889.

P. 132, note 1. Lire : Chenel.

P. 152, au bas de la page. Lire : en 1891.

P. 153, note 1. Lire : 1892, p. 171.

P. 161, n° 293. Lire : *C. I. L.,* 1542. — Note 1 ; lire : p. 266.

P. 162. Lire dans le texte grec : ἀνθρωπικοῖς. Inscription du maitre d'école pythagoricien d'Hippo-Diarrytos. M. Lafaye a fait un intéressant commentaire de ce texte dans le *Bulletin des Antiquaires de France,* 1894, p. 71 et suivantes.

P. 167. Lire : arasé. — N° 304 ; lire : au *C. I. L.*, VIII, 1496.

P. 169, n° 312. La quatrième lettre de la cinquième ligne de l'inscription est-elle certaine ?

P. 177, n° 321. L'inscription est déjà publiée au *C. I. L.*, 15518.

P. 189, n° 359. Lire : *Pulla* et non *puella*.

P. 190, n° 363. Le prénom *C(aius)*, que porte la leçon du *Corpus*, manque-t-il réellement?

P. 193, n° 364. Cf. SALADIN, *Arch. Miss.*, 1892, II, p. 256 et fig. 135.

P. 205, n°s 385-6. Des bornes limites semblables viennent d'être découvertes aux environs de Sbeitla. Je les ai publiées dans le *Bull. de la Société des Antiq. de France,* 1895, p. 229, n° V.

P. 221, fig. 65. Le plan du temple n'est pas entièrement exact.

P. 233, n° 414. Lire : *Gabinius*.

P. 247, n° 440. Le chiffre du renvoi au *Corpus* manque.

P. 248, n° 442. La leçon SEX est celle du *Corpus*.

P. 249, n° 445. Epitaphe d'un médecin.

P. 249, n° 446. Le renvoi au *Corpus* est inexact.

P. 251, n° 447. Le nom de *Pullæni* se retrouve, comme l'a remarqué M. Carton, sur de nombreuses lampes funéraires. Une belle lampe inédite, récemment découverte à Carthage dans le cimetière des *Officiales,* et que j'ai fait entrer au musée du Bardo, présente sur le côté le graffite suivant : PVLLAENI JANVARI.

P. 256. Lire : *Uchi majus*. L'ethnique se présente invariablement sous la forme *Uchitanus* et jamais *Ucitanus*.

P. 261, n° 459. Pourquoi [*P*]*ulle*[*nius*] au lieu de [*T*]*ulli*[*anus*], par exemple?

P. 276, n° 517. Les dimensions données sont inexactes. La pierre est longue de 1m 60; les lettres, hautes de 0m 06 et 0m 05. Le nom du dédicant, M. Arafrius Cursor, se retrouve à peu de distance de l'inscription sur une épitaphe inédite, dont MM. le lieutenant Hilaire et Vellard ont bien voulu m'envoyer la copie suivante :

D · M · S
M. PVLNENVS
ARAFRIVS CVR
SOR PIVS VIXT
ANIS XXXXV
H · S · E

Ligne 2; il faut sans doute lire : *M(arcus) Pullænus*

P. 277. La basilique d'Enchir-Khima a été étudiée, en 1891, par M. Sadoux, qui en a fait à cette époque plusieurs photographies, déjà exposées par le Service des Antiquités à Madrid et à Lyon. La basilique a été construite sur l'emplacement d'un temple païen dont les restes sont très reconnaissables : la cella du temple forme le chœur du nouvel édifice ; son architrave a servi à faire les colonnes de la nef. Les deux beaux chapiteaux de pilastre composite qui ornaient les deux angles de sa façade ont été retrouvés et photographiés par M. Vellard. C'est peut-être à cet édifice païen qu'appartenait la dédicace à Cérès, qui gît actuellement à 800 mètres de là, et qui aurait été enlevée de la façade au moment de la transformation du monument.



POSTE DE VIGIE D'ENCHIR-KHIMA

P. 277, fig. 88-89-90. Les plans du poste de guet ? d'Enchir-Khima sont flattés. L'appareil est en réalité assez grossier. Le banc placé à l'intérieur du monument n'existe qu'à gauche et au fond, fait de grosses dalles de forme irrégulière. Le monument a l'apparence d'un dolmen, de construction très soignée. Ne serait-ce pas un mausolée ?

P. 281. Titre. Lire : *Thimida Bure*, par analogie avec *Thimida Regia*.

P. 283, ligne 9. Lire : hexagone régulier.

P. 299, note 1. Lire : *C. I. L.*, 15386 et *Bull. Arch.*, 1890.

P. 300, note 2. Lire : 1893, p. 77.

P. 302, note 1. Lire : p. 79.

P. 319, fig. 109. La figure représentée en bas-relief au milieu du linteau de porte est une bandelette. Note 2, lire : *Bull. Arch.*, 1889, p. 244, pl. VII, n° 119 : et Toutain...

P. 325 et suiv. L'étude sur les sépultures mégalithiques, placée par le Dr Carton à la fin de son volume, semble définitive, en ce qui concerne les nécropoles du Gorra, de Teboursouk, de Dougga, de Kern-el-Kebsch.

Il a raison, à mon avis, d'attribuer à l'époque punique les chambres creusées dans le roc qu'il signale à Kouch-Batia, à Enchir-Chett, à Belad-Zehna ; j'en ai trouvé de toutes semblables dans la nécropole punique de Gouraya, en 1891-92. Comparez aussi aux chambres funéraires de Tipasa décrites par M. Gsell, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 392 et suivantes ; ces caveaux, utilisés à l'époque chrétienne, me semblent bien antérieurs en date.

P. 383, note 1. Lire : *Bull. Arch.*, 1888, p. 107.

Les auges-sarcophages signalées par le docteur Carton aux abords du camp de Teboursouk sont certainement puniques, comme

il le suppose. Elles appartiennent à la très remarquable nécropole phénicienne qui vient d'être découverte par les officiers du 4e bataillon d'Afrique. Parmi les nombreux objets trouvés dans les premières chambres qui ont été ouvertes, je signalerai deux stèles du type si fréquemment rencontré à Carthage et à Utique; leur destination funéraire et non votive me semble ainsi parfaitement caractérisée.

P. 402, note 1. Lire : *C. I. L.*, VIII, 1548.

P. 410, ligne 21. Lire : Enchir-Brahim-Riah.

P. GAUCKLER.





SOIRS D'ORIENT

I

Le soleil au déclin a dilué ses gloires
En nimbes irisés estompant les lointains,
Baignant d'opale et d'or les coteaux indistincts ;
Au fond, la mer d'acier, tranquille, étend ses moires.

La ville, déroulant, ainsi qu'un escalier
Fabuleux, les degrés de ses terrasses plates,
Se voile peu à peu de teintes délicates
Dont la pâleur revêt un charme singulier.

El yasminn ! el yasminn ! Pénétrant et gracile,
Un cri d'enfant s'élève en la douceur du soir ;
Dans l'air alangui passe une haleine subtile
Et tiède, ainsi qu'un vague arome d'encensoir.

Parfums ! Jasmins et lys troublants des nuits bénies !
Jasmins et lys du ciel animés de rayons !
Rayons illuminant les molles agonies
De l'ombre violette où glissent des frissons !

Comme un immense luth, frémit l'âme des choses ;
Le vent de la prière, au soir religieux,
Murmure des versets, et les divines proses
S'exhalent en accents d'espérance et d'adieux.

Sur les hauts minarets couronnés de lumière,
Les chants des muezzinns disent la mort des jours :
Cri de l'homme clamant vers le Ciel sa misère,
La voix des tours, la voix nostalgique des tours !

II

Au crépuscule bleu les rêves s'imprécisent,
Ravis et douloureux, nos rêves dans le soir ;
Dans le soir décevant, tels vieux désirs s'aiguisent
Vers le brouillard menteur qui vient chargé d'espoir.

Les calmes visions du zénith solitaire,
Groupes enguirlandés de larges fleurs d'argent,
Sous la brume, épandue en tulle transparent,
Glissent... L'émoi des nuits a passé sur la terre.

Dans les champs assoupis, le frisson lent des blés
Révèle le soupir suave de la plaine ;
Le vent a des tiédeurs caressantes d'haleine,
Le mont fait chatoyer ses velours violets.

Mais l'ombre qui descend des berges exhaussées
Assombrit le grand fleuve aux flots mornes et lourds ;
On dirait le sang noir des montagnes blessées
Qui répand sa douleur en un muet parcours.

Le firmament s'étoile. Au long des routes grises,
Survivants des temps morts, nostalgiques et doux,
Les chamelles s'en vont, en allongeant leurs cous
Fantastiques vers les lointains où vont les brises :

Aux exilés des ans, ô ! les libres saisons !...
O ! les déserts brûlés plus chers que des savanes !...
Nos rêves, alourdis d'étrangères moissons,
Dans le soir triste, ainsi, s'en vont en caravanes.

III

Dans le lointain où flotte une brume légère,
Une fenêtre s'ouvre et soudain s'illumine
Près du dôme entrevu, sur la tour en ruine ;

Or, le regard s'en va vers l'unique lumière,
O ! lampe de la tour, ô ! pâle luminaire
Du temple enténébré qui songe et qui s'attriste,

Tu fais la solitude immense et l'amertume
Des soirs plus oppressive, en ce soir d'amétyste
Où la douleur du jour agonisant persiste !

Plus morne encore, au ciel, une étoile s'allume,
Cierge veillant, près de la lune en blanc costume
Qui revêt la pâleur des vierges trépassées.

Des voix rauques, des sons, des musiques étranges !
Des voix !... L'essaim dolent des nocturnes pensées
Alourdit sur le cœur son poids d'ailes brisées.

Dans la nuit a passé le chœur de mauvais anges !





LA DAME D'ORGUEIL

Sous les étoiles qui versaient leurs clartés blanches,
Au jardin tout en fleurs, elle entrait par hasard;
Le regard de ses yeux m'apprit que les pervenches
Et les astres du ciel sont des yeux sans regard.

Elle était l'harmonie et la beauté des choses :
Tout l'or des profondeurs brillait dans ses cheveux,
Tout le bleu de la mer azurait ses grands yeux,
Ses lèvres résumaient tout le carmin des roses.

Or, comme elle passait, haute parmi les fleurs,
Ainsi qu'un adorant courbé devant l'Icone,
Je pliai le genou sur la pelouse en pleurs,
Et je lui présentai le sceptre et la couronne.

Les fleurettes, neigeant des frêles amandiers,
Rosissaient sous ses pas le sable des allées,
Etoilaient son manteau de feuilles envolées;
D'invisibles oiseaux chantaient dans les halliers.

Elle avait l'influence occulte des magies
Et jetait dans mon âme un ineffable émoi;
Un signe de son doigt eût évoqué pour moi
Tous les enchantements et toutes les féeries.

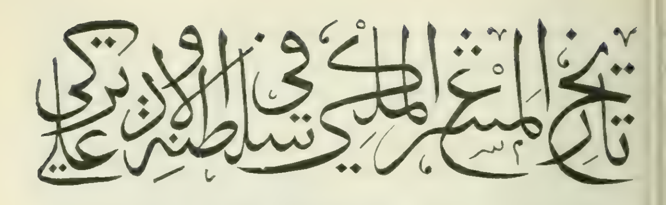
Son pouvoir triomphant dans mon cœur a grandi
Comme un feu sous le vent, et, prête à lui complaire,
Au gré de son désir, ma main aurait brandi
L'homicide poignard, la torche incendiaire.

Avec des mots soumis de captif enchaîné,
J'osai lui murmurer ma fervente prière,
Et je vis s'entr'ouvrir les portes de lumière,
Tandis que son regard vers moi s'était tourné.

Mais, fière, dans l'orgueil frémissant des ombelles,
La Dame s'éloignait de son pas nonchalant ;
Un sourire passa sur ses lèvres cruelles...
Et mon rêve s'est clos comme un drame sanglant.

D. VERSINI.





SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XV

Arrivée de Younès chez les Oulad-Amar. – Nouvel assaut infructueux du djebel Ousselat. - Les Oulad-Amar battent deux fois les troupes du Bey. – Révolte du Kef et représailles exercées par le bey Hassine.

Quand le moment du départ fut arrivé, le pacha équipa son fils, désigna les personnes de confiance chargées de l'accompagner, et le congédia, en appelant sur lui la protection de Dieu. Ils ne purent s'empêcher de pleurer en s'embrassant, car l'avenir était incertain et Younès avait alors à peine atteint l'âge de la puberté. Après le départ de son fils, le pacha rentra dans son logis et réunit autour de lui ses intimes.

Younès et ses compagnons voyagèrent aussi rapidement que possible, pour éviter d'être surpris ou d'éveiller l'attention de ceux qui auraient eu intérêt à connaître leur départ. Des émissaires les précédèrent chez les Oulad-Amar, à qui ils dirent en arrivant : «Récompensez-nous pour la bonne nouvelle que nous vous apportons :[1] Younès nous suit. Allez sans retard au devant de lui avec vos cavaliers et vos mezarkia, et faites jouer les tambours pour que vos parents et vos amis se joignent à vous. Montrez vous généreux envers lui et reconnaissants envers le pacha son père qui l'a confié à vos soins et qui ne manquera pas de vous recompenser s'il est victorieux.»

(1) Il est en effet d'usage de [illegible] à celui qui apporte une bonne nouvelle ou *bechara*. Ce dernier mot sert également à désigner [illegible] fait au porteur de la nouvelle.

En apprenant cette nouvelle, les Oulad-Amar convoquèrent tout leur monde, montèrent à cheval et se mirent en marche au son des tambours et au milieu des salves de mousqueterie. Les cavaliers portaient sur l'épaule leurs lances qui étincelaient au soleil. L'avant-garde, composée des cavaliers les plus intrépides qui s'étaient lancés au galop, aperçut bientôt la poussière formée sur la route par la troupe qui venait à sa rencontre. Après l'avoir jointe ils mirent pied à terre, baisèrent la main de Younès, lui souhaitèrent la bienvenue et revinrent avec lui vers la tribu. Tout le monde poussait des cris de joie, jusqu'aux vieilles femmes les plus misérables. Younès descendit de cheval ainsi que ses compagnons et entra dans la tente que l'on avait préparée pour lui et où l'on avait disposé un lit et des tapis. Des nègres apportèrent alors aux nouveaux arrivants des plats chargés de viande d'agneau, et ils en mangèrent à leur faim.

Une fois ce devoir d'hospitalité accompli, les Oulad-Amar envoyèrent prévenir de l'arrivée de Younès le cheikh Bou Aziz, en lui demandant de leur faire connaître quelles étaient ses intentions. Bou-Aziz leur fit répondre qu'il était avec eux, mais en même temps il envoya son fils, accompagné de quelques mezarkia, vers le djebel Ousselat pour porter la nouvelle au bey Hassine. Le prince accueillit généreusement ces messagers, et, après avoir lu les lettres qu'ils lui apportaient, il envoya à Kairouan l'ordre de tirer vingt et un coups de canon pour annoncer l'arrivée du fils de Bou Aziz. En entendant ces coups de canon, le pacha Ali fit charger le canon abandonné par les troupes à Bou-Rehal et répondre par vingt et un coups, pour narguer l'armée et lui faire comprendre que son canon servirait désormais à la combattre.

La lettre envoyée par Bou Aziz fit craindre au bey que la ville du Kef fût prise par les insurgés avec tout ce qu'elle renfermait. Les habitants de cette ville, en apprenant l'arrivée de Younès, avaient en effet conçu le dessein de se révolter. Le bey réunit un corps de troupes qu'il plaça sous le commandement de Messaoud, kahia des spahis de Béja, et qu'il expédia sans retard sur le Kef, avec quelques-uns de ses intimes.

En même temps, il fit prévenir les askers et les zouaouas qu'une nouvelle attaque serait dirigée le lendemain contre le djebel Ousselat. On se prépara au combat ; au point du jour, les askers et les zouaouas se déployèrent en deux rangs, et le bey donna l'ordre de diriger l'attaque vers Bordj-Chouk. Mais le pacha avait eu la précaution de faire couper les passages accessibles par des barricades de pierres et de faire établir une construction haute et solide, ayant l'aspect d'une véritable forteresse, où étaient pratiquées des meurtrières permettant aux défenseurs des barricades de tirer sur les assaillants sans s'exposer à leur feu. Quand les troupes effectuèrent

leur attaque sur le point indiqué par le bey, elles se heurtèrent à la construction élevée par le pacha. Les soldats essayaient d'avancer en se traînant à plat ventre ou à genoux, mais dès qu'ils se découvraient ils étaient atteints par le feu de leurs ennemis. Un grand nombre de Turcs et de koulouglis périrent ainsi et furent mis hors de combat. Kara Mostefa, homme d'un grand mérite, fut frappé d'une balle dans ces conditions; il se mit à pousser des cris déchirants : on le traîna par les pieds jusqu'à ce qu'il fût hors de portée, puis on le mit sur un cheval, on l'éloigna du théâtre de la lutte et on l'abandonna près du camp. C'est de cette façon qu'on ramena ensuite les autres blessés du champ de bataille ; au coucher du soleil les troupes étaient exténuées, ne pouvaient plus se traîner, et n'avaient obtenu aucun résultat.

Le bey Hassine voyant les pertes qu'éprouvaient ses soldats leur envoya par des hambas l'ordre de cesser le combat et de revenir au camp, où ils rentrèrent couverts de poussière et harassés de fatigue, et trouvèrent leurs camarades gisant sur le sol. L'émir donna l'ordre de mettre dans un cercueil le corps de Mostefa, qui était tombé le premier sur le champ de bataille, et de le conduire jusqu'à Tunis chez son père, El Hadj Kara Saffar. En entendant frapper à sa porte, cet homme sortit et vit les porteurs du cercueil qui lui annoncèrent la mort de son fils et se mirent à pleurer avec lui. Le pauvre père s'assit par terre comme anéanti; il avait tout à fait perdu l'esprit et ne savait plus si son fils était dans sa maison ou dans le cercueil. Ses amis accoururent en foule, s'empressèrent autour de lui et le firent rentrer. Le corps fut lavé, enveloppé dans un linceul et transporté par les muezzines au cimetière de Djellaz.[1] Quant aux autres morts qui avaient été transportés jusque sous les tentes, le bey les fit laver, envelopper dans des linceuls et enterrer dans l'enceinte du camp. Puis il donna de riches vêtements au fils de Bou Aziz, fit distribuer par le khasnadar des vêtements et des pièces d'or aux gens de sa suite, et le renvoya chez son père en le faisant accompagner jusqu'à une certaine distance par des hambas.

Nous avons vu précédemment qu'une petite troupe avait été envoyée au Kef. Lorsqu'elle arriva en vue de la ville, les gens sortirent pour souhaiter la bienvenue aux soldats et leur apportèrent des plats d'*açida*,[2] qu'ils posèrent devant les chefs, et dont tous les soldats se rassasièrent. Tout à coup de nombreuses bandes de gens en armes sortirent du Kef et se précipitèrent sur les soldats sans défiance, qui n'eurent que le temps de monter à cheval et de se disperser dans toutes les directions; il y eut très peu de morts.

(1) Cimetière placé en dehors de la porte dite Bab-Alioua, et où est enterré le saint personnage Sidi El Djellaz.

(2) Plat composé de farine délayée avec de l'eau chaude, que l'on arrose ensuite avec du beurre fondu et du miel.

J'étais alors chez moi à Béja ; l'on vit à un moment les gens se précipiter hors de chez eux et regarder avec surprise Messaoud Kahia, qui pénétra dans la ville à cheval, entra dans sa maison et referma la porte sur lui.

Nous avions comme agha à Béja un bouloukbachi nommé Mohammed Medeldji, Turc de race pure sachant à peine quelques mots d'arabe, qui détenait les clefs du fort dont la garde lui avait été confiée. Ce fort ne contenait en fait d'armes que trois canons servant à tirer les jours de fête et pendant le ramadan, et les uniques défenseurs étaient les gardiens chargés de surveiller les prisonniers du village. En apprenant l'arrivée de Messaoud Kahia qui avait surpris tout le monde, Medeldji courut au fort, s'y enferma et tira trois coups de canon en utilisant toute la poudre qui restait; puis il se pencha pour regarder du haut des murs du fort. Les gens surpris se mirent à rire et à l'apostropher en lui disant : « Baba Mohammed, maintenant que tu as tiré ces trois coups de canon, est-ce qu'il te reste des munitions pour tes pièces et des vivres pour ta garnison ? » Il leur répondait : « Que me voulez-vous? vous êtes des traitres! » Quand vint le soir, il sortit du fort et rentra tranquillement chez lui.

Quant à Messaoud Kahia, après s'être reposé quelques instants, il prit ses armes et sortit accompagné de ses fils et de sa suite. Tous les soirs il faisait une ronde dans la ville et rentrait sans avoir jamais rencontré personne.

De tous les soldats que le bey Hassine avait envoyés au Kef, aucun ne vint le rejoindre à son camp et l'on ne sait pas comment il apprit ce qui s'était passé. Lorsque la nouvelle de l'échec subi par Messaoud Kahia lui parvint, il envoya chercher Amara ben Dalia, cheikh des Beni-Rezeg, (1) de la tribu des Drids, avec les kahias et les aghas, et leur demanda s'ils estimaient qu'il y avait lieu de lever le siège du djebel Ousselat; tous furent d'avis contraire.

Le bey réunit alors un corps de cavalerie composé des cavaliers des Drids et de l'oudjak entier des spahis du Kef, sous les ordres de l'agha Mostefa Krouma et de l'agha du Kef, assistés de leurs kahias et chaouchs. Il plaça cette troupe sous le commandement d'Amara ben Dalia, à qui il recommanda de serrer de près les Oulad-Amar sans accepter le combat, et d'occuper petit à petit le pays de façon à les obliger à se réfugier dans leurs montagnes et à renvoyer Younès auprès de son père.

En apprenant le départ de cette troupe, les Oulad-Amar se réjouirent parce qu'ils voyaient là une occasion de faire un riche butin qui ne pouvait leur échapper. La troupe d'Amara ben Dalia se mit en marche et vint camper en face des Oulad-Amar, à un endroit appelé

(1) Fraction campée dans la plaine du Sers, à 40 kilomètres environ au sud-est du Kef.

Bou-Drias.[1] Là, ils se mirent en observation, couvrirent jour et nuit le pays de patrouilles et s'installèrent au nord du territoire occupé par Bou Aziz.

Les Oulad-Amar tinrent conseil et décidèrent de rester chez eux sans entrer en pourparlers avec l'armée du prince, et sans même chercher à poursuivre les cavaliers qui viendraient enlever leurs troupeaux. Leur plan était de laisser croire aux soldats qu'ils étaient trop faibles pour accepter la lutte, ce qui devait amener les plus impatients de l'armée à les attaquer sans écouter les conseils de prudence de leurs chefs. Ce plan réussit et les soldats, pensant que les Oulad-Amar n'étaient pas en état de les attaquer, ne se tenaient pas sur leurs gardes, quand un matin ils se trouvèrent entourés par les cavaliers ennemis. Ils sautèrent à cheval et se portèrent au-devant d'eux dans un grand désordre, au milieu duquel on n'entendait que les cris de ralliement des Drids et des gens du Kef. Amara ben Dalia saisit sa lance et monta à cheval, mais il tomba aussitôt frappé à mort, et ses gens s'enfuirent en l'abandonnant. On dit qu'El Hadj Ali Silini, chaouch des spahis du Kef, fut également tué dans cette rencontre. Les Oulad-Amar poursuivirent Krouma, agha des spahis de Béja, et l'entourèrent; un des cavaliers ennemis avait déjà saisi les rênes du cheval qu'il montait, mais en se baissant il prit un poignard caché dans sa botte, en frappa son agresseur, éperonna son cheval et se mit hors d'atteinte. L'armée se dispersa comme si elle avait été décimée par la peste. Les Oulad-Amar tuèrent un grand nombre de cavaliers dont les noms ne nous ont pas été rapportés.

Après cette rencontre les Oulad-Amar entrèrent au Kef. Jusque-là les gens de cette ville avaient hésité sur la conduite qu'ils devaient tenir, mais en voyant que les troupes avaient été battues, ils oublièrent les bienfaits du bey Hassine, proclamèrent l'insurrection et occupèrent les deux forts. C'était une démonstration aussi ridicule que celle du bouloukbachi Baba Mohammed Medeldji, agha du bordj de Béja, car il n'y avait dans ces forts ni armes, ni munitions, ni vivres, mais seulement des portes blindées et des citernes pleines d'eau.

En voyant cela les gens sensés de la ville montèrent vers les forts et dirent aux insurgés : « Ce que vous faites n'est pas raisonnable. Quelles ressources avez-vous pour vous révolter et par qui espérez-vous être soutenus? Younès n'est pas venu chez vous et le pacha Ali est loin. Ce que vous entreprenez est au-dessus de vos forces et vous marchez à une perte certaine. » Mais ils ne voulurent rien entendre.

Le pacha Ali apprit ces événements au djebel Ousselat. Il fit tirer plusieurs coups de canon, et en les entendant les gens qui étaient à la chasse s'empressèrent de revenir et se rendirent chez lui.

(1) [illegible] situé près de la frontière algérienne, à 40 kilomètres environ au sud-est de Tébessa à vol d'oiseau.

Le bey Hassine entendit aussi les coups de canon et il n'en connaissait pas encore la cause lorsque des cavaliers arrivèrent au camp et lui apprirent la révolte du Kef, qui l'affecta vivement. Il fit appeler aussitôt Trad ben Goubrane, qui était un des notables du Kef, et lui donna l'ordre de partir pour cette ville avec un certain nombre de hambas.

Le prince se rendit enfin compte que ses troupes étaient fatiguées du siège interminable qu'elles avaient entrepris : la plupart des cavaliers avaient déjà disparu et un grand nombre de chevaux et de chameaux étaient morts. Il y a lieu de remarquer que malgré les difficultés au milieu desquelles il se trouvait, le bey ne demanda à ses sujets aucune contribution extraordinaire. Il estima que le moment était venu de lever le siège et consulta à ce sujet ses amis, qui s'empressèrent de lui répondre que c'était là un avis très sage et dont la nécessité était évidente. En conséquence, il chargea l'agha des askers de prévenir les chaouchs que le siège allait être levé et que le départ aurait lieu dans deux jours au plus tard, ce qui causa une grande joie à toute l'armée.

En apprenant ce départ, les gens du djebel Ousselat se réjouirent en disant : « Dieu a mis fin à nos malheurs. » Mais les hommes d'expérience qui avaient déjà assisté à des événements de ce genre secouaient la tête et leur répondaient : « Il est vrai que le bey abandonne notre montagne, mais vous n'échapperez pas pour cela au combat, à la captivité et aux amendes.»

Le matin du départ, les bagages furent chargés sur les bêtes de somme et l'armée se rangea dans l'ordre accoutumé. Le bey monta à cheval avec ses fils Mohamed, Ali et Mahmoud : ses intimes, son imam, son cadi, ses mamelouks, ses hambas et ses serviteurs l'entourèrent, les musiques se mirent à jouer, le hamladji s'avança avec son étendard et le convoi se mit en marche. Le bey s'arrêta avec les askers devant les tombes des soldats morts sur le champ de bataille, ils étendirent leurs mains et appelèrent sur eux la bénédiction du Ciel, puis les troupes partirent, se dirigeant vers le Kef.

Trad ben Goubrane avait marché jour et nuit et était arrivé rapidement à El-Merasel, [1] d'où il envoya un émissaire pour inviter ses parents et ses amis du Kef à venir conférer avec lui. Quand on apprit en ville l'arrivée de Trad ben Goubrane, qui y était très considéré, des piétons et des cavaliers se portèrent en armes au-devant de lui à El-Merasel et l'escortèrent jusqu'au Kef, où il descendit de cheval et entra dans sa maison. On se réunit autour de lui, et, après le repas, ses amis lui expliquèrent que les révoltés n'étaient qu'une petite troupe

(1) Point d'eau à 13 kilomètres environ au nord-est du Kef, dénommé Aïn-Merassen sur la carte de la Tunisie au 1/50.000e. Le mot *merasel* (au singulier *mersel*) désigne les endroits où l'on lave les cadavres avant de les enterrer, ce qui, paraît-il, se pratiquait anciennement en cet endroit.

sans importance dont il serait facile d'avoir raison. On envoya des parlementaires aux gens enfermés dans les forts, qui les accueillirent parce qu'ils commençaient déjà à regretter leur conduite et demandèrent à voir Trad ben Goubrane. Celui-ci alla les trouver après avoir recommandé à ses amis de le suivre en armes, de pénétrer un par un dans les forts à sa suite et de se ranger autour de lui. Quand il fut au milieu des insurgés, il leur parla amicalement et leur promit d'intervenir pour éviter les malheurs dont ils étaient menacés. Ils se décidèrent alors à suivre ses conseils et rentrèrent chez eux après avoir remis à Trad ben Goubrane les clefs des forts, qu'il fit aussitôt occuper par les siens. Il envoya ensuite un émissaire au bey Hassine pour lui annoncer la fin de la révolte et l'exhorter à venir en personne prendre les mesures qu'il jugerait utiles.

Le cavalier envoyé au-devant du bey rencontra l'armée en marche. Il la suivit jusqu'à l'endroit où elle fit halte, et s'acquitta alors de la commission dont il était chargé. Le bey, après avoir pris connaissance de la lettre de Trad ben Goubrane, fit récompenser celui qui la lui avait apportée et continua sa marche jusqu'au Kef. La population était sous le coup de la terreur, et l'on faisait disparaître les femmes et les enfants.

Avant l'arrivée du prince, Trad ben Goubrane avait réuni ses amis et leur avait demandé de lui fournir les noms des gens qui s'étaient le plus compromis, pour qu'il pût les faire connaître au bey s'il les demandait. On lui dressa une liste portant près de cent noms, qu'il remit au bey lorsque celui-ci voulut savoir quels avaient été les meneurs. Le bey demanda à Trad s'il était sûr de l'exactitude de cette liste, et ce dernier lui répondit : « Si j'avais dû y inscrire tous ceux sur lesquels j'avais des renseignements défavorables, j'y aurais fait figurer toute la population ; je n'y ai porté que ceux qui ont fait ostensiblement acte de rébellion. » Après examen, le bey prononça la peine de mort contre trente-cinq personnes, qu'il envoya chercher par ses hambas, ses mamelouks et les amis de Trad. On poursuivit ceux qui tentèrent de se cacher ou de s'enfuir ; ceux qui s'étaient réfugiés dans les zaouias furent expulsés ; on s'empara de ceux qui s'étaient placés sous la protection de personnages influents, et l'on mit la main sur tous les condamnés. Ils furent amenés au camp et rangés devant le chef des bourreaux ; à un signal donné par lui, les soldats se précipitèrent sur les prisonniers et leur tranchèrent la tête en disant : « Voilà la récompense de ceux qui se révoltent contre le bey Hassine, l'émir juste et bienfaisant ! » Les parents des condamnés demandèrent et obtinrent la permission d'enlever leurs corps et de les ensevelir. Les autres individus dont les noms figuraient sur la liste furent enchaînés, mis sur des charrettes et envoyés à la Zendala du Bardo sous la conduite de quelques hambas.

Le soir, l'émir Hassine était assis dans sa tente et causait avec ses familiers; la conversation portait sur les gens du Kef et chacun racontait à ce sujet les anecdotes qu'il savait. Après avoir réfléchi quelques instants, le bey dit : « Tant que les deux forts resteront debout, ils causeront des ennuis à nous et à nos successeurs. Je suis d'avis d'enlever de ces forts les canons et les munitions, de les vider entièrement et d'en faire la demeure de personnages pieux. » Tous les assistants abondèrent dans ce sens. Le matin, le bey donna l'ordre aux mamelouks et au bach-hamba de réunir des maçons et des pioches, d'enlever les canons des forts, d'en démolir la partie supérieure et de les vider entièrement, ce qui fut fait.

XVI

Le bey confie à son fils Mohammed le commandement de la colonne chargée de percevoir les impôts dans le nord de la Régence. — Versions diverses au sujet des événements qui ont suivi le siège du djebel Ousselat. — Punition de Ben Halila et d'Embarek el Ourassi. — Les Oulad-Amar sont battus par le bey au khanguet Eks.

Quand arriva l'époque à laquelle on avait coutume de percevoir la medjba, le bey Hassine, absorbé par les affaires que nous avons racontées, donna l'ordre à son fils Mohammed de prendre à sa place le commandement de la colonne qui devait parcourir le pays et désigna pour l'accompagner Messaoud Kahia, qui dut revenir pour cela de Béja, ainsi que les chaouchs et les spahis disponibles. L'agha des askers reçut l'ordre de faire préparer sa troupe pour le départ, et le prince choisit dans son oudjak des tambours, des musiciens et des bannières qu'il fit passer en revue et qu'il incorpora ensuite dans la colonne commandée par son fils, auquel il recommanda d'être indulgent envers les sujets et de rendre la justice d'une façon équitable. Le jour du départ, quand les bêtes de somme furent chargées, les soldats se rangèrent en armes; puis le bey Hassine arriva et donna solennellement à son fils l'ordre de partir; le jeune prince entra alors au milieu de ses soldats, qui le saluèrent et à qui il rendit leur salut; il prit ensuite la tête de la colonne, son escorte l'entoura et l'armée se mit en marche.

Elle se rendit d'abord à Aïoun-Ettouhami, où elle fit séjour jusqu'au paiement complet des impôts et des contributions, puis se dirigea vers les montagnes des Chiahia, auprès desquelles on établit le camp. Lorsque les gens de cette tribu virent arriver les troupes, ils montèrent à cheval en armes, se retirèrent sur les sommets de la montagne et se déclarèrent en état d'insurrection. Il y avait dans la

colonne un chaouch nommé Messaoud bou Halloufa qui comptait de nombreux amis dans cette tribu. En voyant ce qui se passait, il monta à cheval et se rendit au campement des Chiahia auxquels il parla avec douceur, leur rappelant les bienfaits du bey, la modération avec laquelle il avait toujours perçu l'impôt, et leur faisant honte de se mettre ainsi en révolte au moment où ce prince avait des embarras. Ils finirent par se laisser convaincre et lui dirent : « Si vous voulez percevoir les impôts que nous devons, prenez nos bœufs, nos moutons, nos chèvres et nos ânes, mais ne nous demandez pas d'argent, car nous n'en avons pas. Si vous n'acceptez pas cette proposition vous pouvez nous combattre. » Bou Halloufa leur demanda le temps de soumettre ces propositions au prince Mohammed ; il revint ensuite au camp et rapporta au prince les offres des Chiahia, l'engageant à les accepter parce que c'était la seule façon de percevoir ce qui était dû à l'Etat. Le prince remit sa réponse au lendemain, et le soir il réunit les conseillers qui l'accompagnaient par ordre de son père et leur fit part des propositions apportées par le chaouch Bou Halloufa. Tous furent d'avis qu'il fallait les accepter parce que cette année les gens se trouvaient dans une situation précaire. En conséquence le prince fit appeler le lendemain matin Bou Halloufa et lui dit : « J'approuve ce que vous m'avez proposé. Prenez les animaux que ces gens vous donneront et abrégeons notre séjour ici. Bou Halloufa retourna dans la montagne accompagé des spahis et reçut les animaux qu'on lui remit après estimation. Comme après cela les Chiahia devaient encore quelque chose au Trésor, ils complétèrent le prix fixé en donnant du tabac.

Bou Halloufa et ses gens réunirent tout ce qu'ils avaient reçu et l'amenèrent au camp ; le chaouch engagea le prince Mohammed à diriger le tout sur Tunis, à l'y faire vendre et à verser l'argent ainsi obtenu au Dar-el-Pacha.[1] Puis le prince vint visiter le troupeau, fit mettre de côté les animaux qui lui convenaient et envoya le reste à Tunis. Les cheikhs des Chiahia se présentèrent pour recevoir les cadeaux d'usage, et le prince leur fit distribuer des djebbas rouges et des vêtements. Aucun d'eux n'avait en sa possession une seule pièce d'or ou d'argent.

Le lendemain l'armée partit, précédée par Messaoud Kahia qui était chargé de choisir l'emplacement où l'on devait camper. Avec l'assentiment du prince, le camp fut installé dans le khanguet,[2] que l'armée franchit le lendemain pour aller camper près du territoire

(1) C'est au Dar-el-Pacha qu'était versé le produit des impôts spécialement affectés au paiement des troupes turques. Le kahia du Dar-el-Pacha, chargé d'administrer ces revenus et de payer la solde des troupes turques, avait des pouvoirs disciplinaires [illegible]

(2) Il s'agit sans doute du khanguet Sellama, que traverse l'oued Kasseb, affluent de gauche de la Medjerda.

des Nefza.[1] Quand les Oulad-Soula apprirent cette nouvelle, ils se réfugièrent chez les Ouchteta[2] qui se mirent en insurrection. Le prince leur envoya plusieurs avertissements, mais en vain. Il désigna alors cinq hommes par tente et les plaça sous le commandement de Messaoud Kahia qui connaissait bien le pays. Cette troupe surprit à l'improviste les Ouchteta et s'empara du cheikh des Oulad-Soula, Abdallah ben El Alia : on lui trancha la tête et son corps fut jeté aux chiens qui le dévorèrent. La tribu des Ouchteta se dispersa en abandonnant ses troupeaux, que les spahis de Messaoud Kahia ramenèrent au camp. Le bey ordonna de conduire ces animaux à Béja, ce qui fut fait, mais en route les soldats en firent disparaître une bonne partie qu'ils vendirent pour leur compte au souk. On perçut quelques moutons des Nefza en place de la medjba.

Le prince Mohamed se rendit ensuite avec l'armée au Bardo de Béja, où il séjourna quelque temps pour rendre la justice. Quand il eut achevé de percevoir la medjba, il fit donner le signal du départ et l'armée leva le camp avec le cérémonial accoutumé, pour rentrer au Bardo de Tunis.

Nous croyons utile de rapporter ici différentes versions ayant cours au sujet des événements qui ont suivi le siège du djebel Ousselat.

On dit qu'après l'échec des troupes turques à Bou-Rehal l'armée se trouvait tellement démoralisée que les gens du pacha auraient pu facilement la faire toute prisonnière, mais qu'au lieu de poursuivre leur succès ils s'attardèrent à dépouiller les morts sans courir sus aux fuyards. En voyant cela, le bey Hassine craignit d'être fait prisonnier avec ses fils Mohammed, Ali et Mahmoud ; il fit préparer ses armes et ses bagages, ainsi que ceux de ses fils, et donna l'ordre à ses serviteurs et à ses amis de se tenir prêts à le suivre. Il avait alors dans son armée un chaouch des spahis de Béja nommé Allouch, qui était originaire des Aouaoudas ;[3] c'était un homme âgé, de beaucoup d'expérience, et qui était resté boiteux à la suite de blessures reçues dans les combats livrés du temps des anciens beys. Le prince avait déjà mis ses éperons et s'apprêtait à monter à cheval, ainsi que sa suite, quand il se souvint de ce chaouch ; il s'assit alors, l'envoya chercher et lui fit part de son projet de partir de suite pour Kairouan avec son escorte, en laissant l'armée devant la montagne. « Monseigneur, lui dit Allouch, vous qui avez plus que moi l'expérience de la guerre et qui avez assisté à bien des batailles,[4] avez-

(1) Tribu occupant la région montagneuse traversée par l'oued Bou-Zenna et l'oued Maden, au sud du cap Nègre.

(2) Tribu occupant le massif montagneux situé entre l'oued Melah et l'oued Maden, au sud du cap Nègre.

(3) Il existe plusieurs fractions de ce nom, dont une est fixée actuellement au Kef.

(4) Hassine ben Ali avait servi dans les troupes turques sous les beys précédents. Il était agha des askers quand il fut appelé à remplacer Ibrahim-Chérif sur le trône de la Régence.

vous jamais vu quelqu'un s'enfuir dès la première attaque ? Croyez-moi, ne prenez pas de résolution précipitée, enlevez vos éperons et rentrez sous votre tente comme si rien n'était arrivé. Les gens qui veulent votre perte peuvent seuls vous tenir un autre langage. Prenez patience, et les difficultés que vous éprouvez maintenant prendront fin. » Il insista si bien dans ce sens que le bey Hassine rentra dans sa tente à la tombée de la nuit, après avoir donné à l'agha des askers l'ordre de désigner quelques hommes pour assurer pendant la nuit la garde du camp. Le lendemain matin le bey se trouva plus rassuré, fit le tour du camp accompagné de ses hambas, et rendit la justice sous sa tente après avoir envoyé chercher les gens du Sahel. Quand ces gens arrivèrent, il leur fit distribuer des haches et les chargea de couper et de brûler les oliviers appartenant aux gens du djebel Ousselat. Il les fit accompagner par des soldats chargés de les protéger, en sorte que les Ousselatia n'osèrent s'opposer à la destruction de leurs plantations. Au bout de quelque temps, les gens du Sahel, fatigués, s'enfuirent par bandes. C'est alors que le bey Hassine apprit l'insurrection du Kef, dont nous avons parlé au chapitre précédent. (1)

On dit également que lorsque le bey Hassine campa près du Kef où se trouvait Trad ben Goubrane, les Oulad-Amar descendirent au-devant de lui, lui offrirent l'hospitalité et lui apportèrent des présents, après quoi ils rentrèrent dans leur tribu. Ce serait quelques jours après seulement qu'ils auraient reçu chez eux Younès. Un témoin que je considère comme véridique m'a fait le récit suivant : « Les Oulad-Amar étaient campés près de l'armée, et j'avais des relations d'amitié avec quelques individus de cette tribu. Un soir, je me déguisai, me couvris la tête et pénétrai dans leur camp, où je retrouvai mes amis. J'avais déjà passé une journée avec eux, lorsque je remarquai une agitation extraordinaire dans la tribu, qui campait par petits groupes. Je demandai la cause des rassemblements que je voyais, et l'on me dit que Younès, fils d'Ali-Pacha, venait d'arriver. Poussé par la curiosité et par le désir de pouvoir en parler à mon retour au camp, je me rendis avec mes amis jusqu'à la tente où il se trouvait et me mêlai à la foule qui se tenait debout à l'entrée. Je le vis alors de mes yeux : il était assis avec des notables de la tribu et causait avec eux. Je revins ensuite avec mes amis et jugeai prudent de rentrer au camp sans retard pour ne pas être soupçonné d'entretenir des relations avec les ennemis. Une fois sous ma tente je prêtai l'oreille aux conversations pour savoir si l'arrivée de Younès était connue, mais il n'en était pas question et je compris que la nouvelle ne m'avait pas devancé. J'appelai alors le bouloukbachi Ali qui

(1) D'après cette version, les Oulad-Amar n'auraient pas battu à deux reprises les troupes envoyées par le bey, comme il a été raconté au chapitre précédent.

faisait partie de notre tente, et je lui fis part de l'arrivée de Younès chez les Oulad-Amar. Ali parut douter de ce que je lui disais et me demanda de qui je tenais cette nouvelle, parce qu'il s'exposerait à être puni s'il faisait à l'agha un rapport mensonger. Je lui racontai alors en détail mon séjour chez les Oulad-Amar. Comprenant que je lui disais la vérité, il se rendit chez l'agha des askers et lui fit son rapport. L'agha en prévint Mohammed-Bey qui demanda à voir l'odabachi qui apportait cette nouvelle; je fus conduit auprès de lui et je lui fis mon récit en détail, insistant sur ce fait que j'avais vu de mes propres yeux Younès assis sous la tente des Oulad-Amar. Quand j'eus fini, il mit la main à sa poche et me tendit un sultani. » Voilà le récit que j'ai entendu de la bouche de cet homme; ces faits sont en contradiction avec ceux que j'ai rapportés précédemment.[1]

L'armée qui était campée à Béja revint à Tunis après l'arrivée du prince Mohammed au Bardo; les soldats reçurent alors leur solde et se reposèrent. Lorsque le khodja des askers se présenta pour passer la nuit chez le prince Mohammed, celui-ci lui donna l'ordre de préparer une colonne qui devait se porter au-devant de son père. Le khodja se rendit le lendemain au Divan, dressa la liste des officiers qui devaient faire partie de cette colonne, et les odabachis reçurent l'ordre de sortir avec leurs tentes, que l'on fit dresser près de la feskia.[2] Le prince Mohammed envoya les vivres nécessaires, les askers se réunirent, et les troupes attendirent que le prince Mohammed sortit du Bardo, où il devait recevoir les ordres de son père. Quand ces ordres arrivèrent, il fit ses préparatifs de départ et désigna les personnes qui devaient l'accompagner. On dit que parmi ces personnes se trouvait El Hadj Slimane Kahia, qui était impatient de revoir le bey Hassine dont il était séparé depuis plus d'une année. Il avait hâte de quitter Tunis parce que les mécontents de cette ville avaient pris une attitude de plus en plus hostile. Slimane Kahia était affecté de cet état de choses, il craignait pour sa personne et désirait faire part de cette situation au bey de vive voix, parce qu'il n'y avait personne en qui il eût assez de confiance pour lui remettre une lettre. C'est pour cela qu'il se décida à partir lui-même. On dit que le bey Hassine avait alors quitté le Kef et campait à Fourna[3] en attendant les troupes que lui envoyait son fils; mais cette version est sujette à caution.

Quelqu'un m'a dit que le bey Hassine quitta la ville du Kef et revint à Tunis après le départ de son fils Mohammed pour Béja, mais ayant appris que les Oulad-Amar et Younès étaient arrivés au Kef

(1) Il a été dit précédemment que l'arrivée de Younès chez les Oulad-Amar précéda de quelque temps l'arrivée du bey Hassine au Kef.

(2) Bassin à ciel ouvert qui se trouve en face de la porte de Sidi-Abd-Esselam.

(3) Fourna, ou Dar-Fourna, ou Aïn-Fourna, se trouve sur le territoire des Oulad-bou-Ghanem, au sud du Kef, près de l'oued Serrath et à la hauteur du djebel Bou-Hanech.

et avaient livré bataille sans pouvoir toutefois entrer dans cette ville, il aurait quitté Tunis à la tête d'une armée et serait venu camper à Fourna. C'est là une version contraire à celle d'après laquelle il serait resté pendant deux ans absent de Tunis et n'y serait rentré qu'au moment du départ d'Ali-Pacha pour l'Algérie.[1]

Lorsque le bey Hassine établit son camp à Fourna, il y séjourna pendant quelque temps. Parmi ses intimes se trouvait le kahia des zouaouas, Ben Halila, qui occupait une situation de confiance auprès de lui, comme nous l'avons dit précédemment. Le prince le négligea pendant quelque temps, et Ben Halila se tourna vers le pacha dont il devint l'espion et à qui il envoya des émissaires au djebel Ousselat. Les renseignements relatifs à cet individu qui vont suivre m'ont été fournis par Djab Allah bou Farda, qui fut longtemps au service des anciens beys, et notamment de Mourad-Bey, à qui il procura les moyens de sortir de Sousse et de gagner le djebel Ousselat. Après la mort de Mourad-Bey, Bou Farda fut en faveur auprès d'Ibrahim-Chérif, qui lui confia le commandement d'une province. Le bey Hassine l'admit également dans sa confiance et le nomma kahia de Béja où il demeura longtemps; il le négligea ensuite et le laissa dans l'oubli jusqu'aux événements du djebel Ousselat, mais Bou Farda ne cessa pas de faire visite au prince et de se maintenir aussi près de lui que possible. Quand le bey Hassine partit pour faire le siège du djebel Ousselat, il craignit de voir cet homme s'enfuir auprès du pacha, comme l'avaient fait tant d'autres, et lui assigna une tente et des provisions suffisantes, avec ordre de l'accompagner. Bou Farda était constamment au service dans l'outak du bey jusqu'au moment où ce dernier vint camper à Fourna. Voici en quels termes il racontait l'emprisonnement de Ben Halila : « Ma tente était établie près de celle de Ben Halila, qui m'envoyait souvent chercher la nuit pour s'entretenir avec moi. J'avais avec moi un seul domestique, tandis que Ben Halila avait un outak semblable à celui du bey, avec plusieurs domestiques et une nombreuse suite. Une nuit je vis tout à coup devant la tente du bey la grande lanterne qui le précédait toujours; elle était portée par le chrétien chargé habituellement de ce service, qui se tenait arrêté devant la porte de l'outak. Cette vue m'intrigua beaucoup, et je devins très inquiet lorsque je vis le bey Hassine sortir de sa tente : il marchait à pied, accompagné de ses esclaves blancs, et vint de mon côté. Je ne pouvais supposer qu'il se dirigeait vers la tente de Ben Halila, pour lequel il paraissait avoir une grande estime, et en le voyant venir je ne doutai pas qu'il eût affaire à moi et je ressentis une telle appréhension que je faillis

(1) Le dernier assaut infructueux du djebel Ousselat est du 6 mai 1728, la prise du Kef par le bey Hassine est du mois de juillet suivant, et le bey est rentré à Tunis dans les premiers jours de juillet 1729. (cf. Plantet, *Correspondance des beys de Tunis*, tome II, lettres n° 453, 462 et 467.)

perdre connaissance. Quand je le vis tourner après avoir dépassé ma tente, mon émotion fut telle que je dus appeler mon domestique et me faire asperger d'eau le visage, sans avoir la force de continuer à observer ce que faisait le bey. Quelque temps après, un esclave vint me dire que le bey me demandait; je me hâtai de l'accompagner, je baisai la main du bey en entrant dans la tente et je constatai alors avec surprise que Ben Halila avait les pieds enchaînés dans des fers dont on était en train de fermer les cadenas. On lui mit autour du cou une lourde chaîne, et il fut placé ainsi sur une charrette qui partit de nuit pour le Bardo sous l'escorte de hambas.

« Le bey fit apporter tous ses effets dans sa propre tente. Après le départ de Ben Halila, le bey se tourna vers moi et me dit : « Trans- « porte tes effets dans cette tente : je te confie les fonctions de Ben « Halila et te nomme kahia des zouaouas. » Je me conformai à cet ordre, transportai de suite mes vêtements et mes provisions dans la tente de Ben Halila et me couchai dans son lit, mais je ne pus dormir de la nuit, tant ces événements m'avaient bouleversé. Le matin, je reçus les félicitations de tout le monde à l'occasion de mes nouvelles fonctions, les oudjaks vinrent jouer de la musique devant ma tente pour recevoir les cadeaux d'usage et le divan[1] des zouaouas, ainsi que leurs chaouchs, vint s'installer chez moi. » Voilà ce qui arriva à Ben Halila, dont il a été question au commencement de cet ouvrage.[2]

Lorsque le bey eut vent des intrigues d'Embarek el Ourassi, kahia de l'oudjak de Tunis, au lieu de lui témoigner de la méfiance, il l'accabla de faveurs et lui confia même ses secrets les plus intimes, que le kahia s'empressait de communiquer au pacha Ali. Le bey divorça dans son outak en présence d'Embarek el Ourassi qui entendit la formule prononcée à cette occasion par le prince. En rentrant dans sa tente, le kahia s'empressa d'envoyer au pacha un émissaire pour lui raconter ce qui s'était passé. Ali s'amusa de cette histoire et la rapporta à une personne qu'il ignorait être un espion du bey, en sorte que ce dernier fut ainsi informé de ce qui s'était passé. Il en conçut une violente irritation, mais dissimula pour ne pas faire la joie de ses ennemis. Au contraire, se trouvant seul sous sa tente avec Embarek el Ourassi, il fit semblant de croire que la nouvelle de son divorce n'était connue de personne et chargea le kahia d'accompagner ses femmes à Tunis, en lui disant : « J'ai confiance en toi et je sais que tu es un homme d'honneur. » Cet homme ne se sentit plus de joie ; il revint dans sa tente, fit ses préparatifs de départ, monta à cheval et revint trouver le bey ; ce dernier fit atteler une voiture, y mit ses femmes et les accompagna pendant deux milles. Pendant

(1) Réunion des officiers supérieurs, dont ne faisaient pas partie les chaouchs.
(2) Au commencement du chapitre XI.

le trajet, il disait à Embarek el Ourassi : « Repose-toi dans ta maison, au milieu de ta famille et de tes enfants, mais ne reste pas longtemps avec eux, car il me tarde de te revoir. » Le kahia fit ses adieux au prince, arriva au Bardo et assista à la rentrée des femmes du bey ; puis il se rendit à la salle d'audience et remit au prince Mohammed les lettres qu'il avait pour lui. Quand il en eut pris connaissance, le prince releva la tête et dit : « Tu as bien récompensé l'amitié et la confiance qu'on t'a témoignées ! Emparez-vous de ce traître. Ce n'est pas toi le plus coupable, mais celui qui t'a donné la *rezza*, [1] t'a élevé au premier rang et t'a confié ses secrets les plus intimes. » Les mamelouks s'avancèrent alors avec des fers, qu'ils lui mirent aux pieds et qu'ils fermèrent par des cadenas. On l'enferma ensuite dans une chambre désignée par le prince, et il fut étranglé pendant la nuit qui suivit son arrestation.

Quelque temps après l'arrivée de Younès chez les Oulad-Amar, le pacha Ali l'avait envoyé rejoindre par cinq cents jeunes gens des Ousselatia, vigoureux et bien armés. En même temps, tous les individus sans aveu accoururent chez les Oulad-Amar ; il en arrivait de tous les côtés, et le territoire de la tribu fut bientôt trop petit pour les contenir tous. C'est avec cette cohue que l'on décida de livrer bataille au bey Hassine. Les troupes de Younès ayant établi leur camp au khanguet Eks, [2] le bey abandonna Fourna pour se rapprocher d'elles.

Bou Aziz monta alors à cheval avec ses intimes et ses esclaves et entra pour la première fois dans l'outak du bey, qui se montra ravi de le voir, lui témoigna beaucoup d'égards et fit dresser pour lui une tente. De leur côté, les Oulad-Amar, en apprenant l'arrivée de Bou Aziz chez le bey, avaient décidé que pendant le combat c'est lui que l'on chercherait surtout à atteindre.

Cependant les gens arrivaient en si grand nombre chez les révoltés que l'on ne savait où les installer, et l'on se décida à livrer bataille. On plaça des hommes en embuscade dans un ravin et l'on convint de lancer contre l'armée du bey des cavaliers qui simuleraient une fuite pour attirer les poursuivants du côté du ravin. Mais Bou Aziz, qui avait des intelligences parmi les révoltés, avait été mis au courant de ce plan et savait que les gens postés dans le ravin étaient l'élite des Ousselatia. Il en informa aussitôt le bey, qui recommanda à ses soldats de ne pas s'aventurer en avant.

Quand les armées se rencontrèrent, Soultân et ses gens mirent en fuite les goums qui étaient devant eux. En voyant fuir ainsi les me-

(1) Il a été parlé du turban dit *rezza* au commencement du chapitre XI, à propos du même personnage.

(2) Le *khanguet Eks* est un col situé sur le territoire des Frechich, près du lieu dit *Hadjar-el-Asfar* : « les pierres jaunes ».

khaznis, les spahis de Béja s'élancèrent avec fureur sur les Hanencha victorieux, et ces derniers se retirèrent en désordre du côté du ravin où l'embuscade était préparée. La mêlée devint terrible sur ce point et l'on s'y battit jusqu'au soir, mais les spahis eurent finalement le dessus sur les Oulad-Amar.

Quand les troupes se séparèrent, le bey Hassine rentra dans son outak où il trouva Bou Aziz, qui lui fit le plus grand éloge de la conduite des spahis de Béja et lui dit : « Si vous voulez battre infailliblement les Oulad-Amar, voici ce qu'il faut faire : Choisissez cinq cents hommes d'élite parmi les soldats turcs et envoyez-les pendant la nuit et secrètement sur les derrières de l'ennemi, en les faisant accompagner par des guides. Au point du jour on enverra contre les Oulad-Amar de la cavalerie, qui, en fuyant, les attirera vers votre camp où ils seront reçus avec vigueur. A ce moment, les gens postés derrière eux les assailliront par derrière, ils seront pris entre deux feux, et vous verrez que les Hanencha ne pourront pas résister, dans ces conditions, à vos troupes régulières. »

Le bey approuva ce plan et donna des ordres pour son exécution. Bou Aziz fournit des guides qui, en passant par le pied de la montagne, conduisirent une troupe jusque sur les derrières des Oulad-Amar, pendant que ceux-ci dormaient sans défiance. Le matin, les Oulad-Amar se précipitèrent sur les troupes du bey, guidés par Soultân, qui chargeait au premier rang et faisait fuir les goums devant lui comme des moutons poursuivis par un chacal.

Quand le bey Hassine vit ce qui se passait, il fit ranger sur les hauteurs son infanterie, qui reçut avec vigueur les charges de Soultân. A ce moment, les gens cachés derrière les Oulad-Amar sortirent de leur embuscade et les attaquèrent à leur tour. Soultân voulut rejoindre son camp, mais il se trouva pris dans un cercle de feu, poursuivi par les spahis et les mekhaznis de Bou Aziz, et c'est avec peine qu'il put s'enfuir accompagné de Younès et de ses gens, en abandonnant les troupeaux et tout ce que possédait la tribu.

Les plus courageux des Oulad-Amar rentrèrent dans leur campement, firent monter leurs femmes en croupe et s'engagèrent dans le kanghuet Eks et de là dans la montagne où ils rejoignirent Younès. Les autres s'enfuirent de tous côtés en abandonnant leurs femmes et leurs filles, et les goums du bey Hassine tuèrent tous ceux qu'ils purent atteindre.

Les troupeaux abandonnés, sans gardiens, se dispersèrent. Les gens se jetèrent sur les tentes vides des Oulad-Amar et se mirent à les piller et à rassembler les troupeaux, mais les mekhaznis les rencontraient et leur enlevaient ce qu'ils avaient pu prendre. Les gens de Bou Aziz avaient ramassé un grand nombre de moutons et de chèvres qui leur furent pris par les spahis. La nuit seule arrêta la

poursuite. Les pauvres recueillirent les tentes et les meubles abandonnés. Les Oulad-Amar rejoignirent Younès, laissant derrière eux leurs familles, leurs troupeaux et leurs bêtes de somme, et regrettant amèrement leur conduite inconsidérée.

XVII

Ali-Pacha descend du djebel Ousselat et se présente devant Kairouan, dont les portes lui sont fermées. — Il est battu par le bey à Kalaâ-Kebira et s'enfuit presque seul vers le sud. — Ahmed ben Meticha est tué à El-Hamma. — Le pacha, poursuivi par les Hammamas, est sauvé par un homme sous la tente duquel il se réfugie. — Histoire de ce qui advint par la suite à cet homme.

Lorsque le bey Hassine eut emmené, comme nous l'avons dit précédemment, vers le Kef révolté les troupes qui investissaient le djebel Ousselat, les Oulad-Saud,[1] les Métellits[2] et les brigands de l'Arad[3] vinrent rejoindre le pacha dans la montagne, qui devint trop petite pour les contenir. Les Ousselatia se plaignirent au pacha de ne pouvoir nourrir tous les chevaux, les ânes et les moutons que l'on avait installés chez eux. Le pacha n'osait, de peur de compromettre sa cause, témoigner de la méfiance à ses nouveaux partisans, bien qu'ils ne se fussent mis en rapport ni avec lui ni avec Ahmed ben Meticha. Pour en finir, il donna l'ordre de plier les tentes et de se préparer au départ ; il réunit ses hommes, inspecta sa cavalerie et descendit du djebel Ousselat, pensant être à la tête d'une puissante armée, tandis qu'il n'était accompagné que d'une cohue de gens en désordre.

Il passa la première nuit au pied de la montagne, et descendit le lendemain vers Kairouan. Il envoya en avant des cavaliers avec des lettres menaçant les habitants de représailles s'ils refusaient de le reconnaître. Les habitants se réunirent en conseil, et, après avoir lu le contenu de ces lettres, se mirent à rire, en disant : « Ce serait un véritable malheur si, après le bey Hassine, le maître des troupes turques, nous avions pour chef un homme qui n'a autour de lui que des gens sans aveu » ; et ils ajoutèrent, en s'adressant aux cavaliers : « Vous êtes venus ici en toute confiance, partez de même. Mais dites à cet usurpateur, qui se montre si ingrat envers son oncle, que nous

(1) Tribu d'origine arabe installée à l'ouest et au nord de Sousse entre la Sebkha de Sidi el Hani et la région de Zaghouan. Le territoire occupé actuellement par cette tribu est le domaine de l'Enfida.

(2) Tribu occupant le triangle formé par Mahdia, Sfax et [illegible] kilomètres en [illegible] de Sfax.

(3) Région située au sud de Gabès, entre les chotts, le Sahara et la frontière tripolitaine.

reconnaissons comme prince le souverain qui commande actuellement aux askers, et que celui qui veut troquer sa barbe contre une autre barbe les perd toutes deux. » Puis ils accompagnèrent pendant quelque temps les cavaliers, revinrent en ville, réunirent les combattants et les postèrent sur les remparts.

Quand le pacha apprit la réponse des gens de Kairouan, il se leva et s'assit plusieurs fois avec agitation, frappa dans ses mains et dit : « Y a-t-il quelqu'un sur qui je puisse compter ? » A ces mots, tous les gens qui se trouvaient autour de lui poussèrent des hurlements et se portèrent vers les remparts de la ville, mais ils furent reçus à coups de canon et s'enfuirent. Ils firent ensuite le tour de la ville jusqu'à la prière du milieu du jour, et rentrèrent à l'heure du repas. Le pacha réunit alors ceux qui avaient pris le titre de chefs, tint conseil avec eux, et ils lui promirent que le lendemain on tenterait l'assaut. Dès le matin les gens se précipitèrent, en effet, vers les remparts, mais on tira de nouveau contre eux quelques coups de canon, et ils revinrent en hâte vers leurs tentes. En voyant cela, le pacha fut consterné ; il s'écria : « Que Dieu n'exauce jamais celui dont l'armée n'est composée que d'Arabes ! » Puis il donna l'ordre à tous ces gens qui l'accompagnaient de s'en aller, monta à cheval avec ses intimes et ses serviteurs, abandonna Kairouan et se dirigea avec ses bagages sur le Sahel.[1] Beaucoup de gens le suivirent pour piller.

En arrivant devant Kalaâ-Kebira,[2] il envoya des émissaires aux cheikhs de la ville, qui lui répondirent en ces termes : « Nous sommes les sujets des askers turcs ; vous êtes notre seigneur, mais c'est votre oncle qui est notre maître. Si nous vous écoutions, votre oncle viendrait avec ses askers, nous disperserait et confisquerait nos biens. » En entendant cette réponse, le pacha jura qu'il ne quitterait pas le pays tant qu'il y resterait un seul olivier. Il fit réunir, en effet, des pioches et des haches, les distribua aux gens qui l'accompagnaient et leur donna l'ordre de couper les arbres de la forêt d'Oum-Choucha et de les brûler. Quand les gens du Sahel virent que l'on détruisait leurs plantations, ils furent plongés dans la désolation la plus profonde et, ne pouvant supporter ce spectacle, ils sortirent avec leurs femmes et livrèrent bataille aux destructeurs ; quelques hommes furent tués de part et d'autre et les combattants se séparèrent. Le soir, les gens de Kalaâ-Kebira se réunirent et dirent : « Il n'est pas possible de tolérer plus longtemps les déprédations de cette nuée de sauterelles. Avertissons de suite le bey Hassine pour qu'il vienne à notre secours avec ses askers et nous en débarrasse. » Ils choisi-

(1) Le mot *Sahel*, qui signifie « rivage » dans le langage ordinaire, désigne spécialement en Tunisie la région qui entoure Sousse, et où existe une population sédentaire, occupant un certain nombre de gros villages. C'est, avec la banlieue de Sfax, la région par excellence de l'olivier.

(2) Village du Sahel, à 12 kilomètres au nord-ouest de Sousse.

rent en conséquence un émissaire, à qui ils confièrent des lettres pour le bey.

Le lendemain, il y eut entre les deux partis un nouveau combat, à la suite duquel le pacha fit dire aux gens du Sahel qu'il n'était pas venu pour s'installer chez eux, ni pour les combattre et couper leurs oliviers, mais qu'il désirait parler aux cheikhs et s'entretenir avec eux des affaires du pays. Ils lui firent une réponse évasive et insolente. Le pacha décida alors d'investir leur ville, sans réfléchir qu'une armée pouvait venir à leur secours et qu'il n'avait autour de lui que des gens sans aveu, parmi lesquels on ne pouvait trouver une seule tribu, ni même une fraction homogène et obéissant à un mot d'ordre.

Le bey était alors campé à Merada, près de Zouarine.[1] En recevant les émissaires de Kalaâ-Kebira, il les reconnut à leur costume pour des gens du Sahel. Ils lui remirent leurs lettres en disant : « Monseigneur, venez à notre secours et débarrassez-nous de ces brigands. Si vous nous abandonnez, vous ne pourrez pas ensuite nous reprocher ce que nous serons obligés de faire pour avoir la paix. Hâtez-vous donc et envoyez des émissaires porter chez nous la nouvelle de votre arrivée. » Le bey s'apitoya sur les malheurs qui frappaient ses sujets et décida de se porter à leur secours. Il envoya des hambas pour réunir les bêtes de somme, se prépara au départ et désigna son fils pour le remplacer. Il prit avec lui treize tentes d'askers et les spahis, les Drids et les mekhaznis. Chaque asker reçut un chameau qui devait lui servir de monture et porter une provision de biscuits et d'eau pour plusieurs jours. On marcha jour et nuit pendant quatre jours environ, et l'on arriva au Sahel avant l'aurore ; les askers, épuisés de fatigue, jetèrent leurs fusils à terre et s'endormirent.

Il n'y avait entre les deux armées qu'une petite étape, mais Dieu aveugla les gens du pacha. Le matin le bey fit ses prières habituelles et prit en mains le Delaïl el-Khrarat.[2] Un des chaouchs s'avança alors et lui dit : « Monseigneur, ce n'est pas le moment de lire des prières. Montez à cheval, mettez votre confiance en Dieu et jetez-vous sur ces gens sans considérer leur nombre. » Le bey monta alors à cheval et donna l'ordre de se préparer à l'attaque. Tous les soldats se levèrent comme un seul homme et, au cri de *Dieu est grand !* se précipitèrent avec vigueur sur les ennemis, qui s'enfuirent pour la plupart à cette vue. Seuls les Oulad Saïd, les Souassis[3] et les Metellits tinrent pendant quelque temps et essayèrent de battre en retraite en bon ordre.

Quand le pacha Ali vit que ces trois tribus restaient seules sur le

(1) [illegible]

(2) Recueil de prières, dont il a été parlé au chapitre I.

(3) Tribu dont le territoire s'étend entre la sebkha El-Hani, El-Djem et le pays des Métellits.

champ de bataille, il se réfugia au milieu d'elles, laissant derrière lui ses bagages et ses provisions, notamment ses bougies et ses pâtisseries, et se dirigea vers le sud. Chaque tribu, dès qu'elle arrivait chez elle, l'abandonnait, en sorte qu'il ne resta bientôt plus avec lui que quelques bandits qui craignaient d'être mis à mort s'ils étaient pris. La nouvelle de sa fuite arriva jusque chez les Hammamas,[1] qui se mirent à sa poursuite et le serrèrent de si près que tout individu qui se détachait de son escorte était enlevé par eux. Pour arrêter cette poursuite qui le gênait il leur fit face et en blessa plusieurs de sa main, puis il continua sa route jusqu'à Sidi-Meheddeb.[2]

Après la défaite d'Ali-Pacha, le bey Hassine se dirigea avec ses askers et ses goums sur Sfax, dont les habitants accoururent à sa rencontre, le félicitèrent de sa victoire et lui offrirent une diffa[3] somptueuse. Les émissaires qu'il avait envoyés aux renseignements vinrent le prévenir que le pacha et Ahmed ben Meticha étaient à Sidi-Meheddeb.

A Sidi-Meheddeb le pacha se montra peu respectueux envers le saint et arrogant envers les gens qui se trouvaient chez le cheikh. Quand il fut seul avec Ahmed ben Meticha, ils se consultèrent tous deux sur l'endroit où ils pourraient se diriger. Ben Meticha proposa El-Hamma, où l'on pourrait séjourner trois jours dans le bordj, pour permettre à un émissaire d'aller chez les Oulad-Amar et d'en ramener Younès, ce qui permettrait d'attendre sans inquiétude les événements. Le pacha fit observer que le bouloukbachi qui commandait le bordj d'El-Hamma pouvait ne pas les voir arriver avec plaisir et leur créer des embarras, mais Ben Meticha répliqua que l'agha du bordj, le bouloukbachi Slimane Sabbagh, était de leurs amis intimes, et l'on décida d'aller chez lui, où l'on arriva le lendemain.

Slimane Sabbagh alla au-devant d'eux, baisa la main du pacha, pleura sur la défaite qu'il venait de subir et dit à Ben Meticha : « Je vous prie d'envoyer avec moi quelqu'un pour m'aider à porter la diffa du pacha, et excusez-moi auprès de votre maître, car je suis seul dans ce bordj et je n'ai pas tout ce qu'il me faudrait. » Ben Meticha proposa au pacha de monter dans le bordj pour s'y reposer pendant quelques jours, mais Ali refusa avant qu'on ait pu explorer les alentours et voir si le lieu était sûr.

Slimane Sabbagh avait comme esclave un nègre très vigoureux, de la race de Souleïk-ben-Souleïka[4] et d'Antar-ben-Cheddad. Quand il

(1) Tribu occupant le pays situé entre Gafsa, le territoire des Métellits et celui des Djelass.

(2) Le marabout de Sidi-Meheddeb est à 90 kilomètres environ au sud-ouest de Sfax, et à 6 ou 7 kilomètres de la mer.

(3) Repas d'hospitalité.

(4) Le *Kamous*, dictionnaire célèbre de Firouzabadi, nous apprend que Souleïk ben Latsrabi ben Souleïka, nègre qui vivait avant Mahomet, était aussi renommé comme poète que comme brigand, et avait la réputation d'un coureur d'aventures audacieux et d'un traître. — Tout le monde connaît Antar, auteur de la *Moallaka* (poème anteislamique) qui porte son nom, et dont les exploits et les amours font le sujet du *Roman d'Antar*.

monta au bordj pour faire préparer le repas du pacha, il fit appeler cet esclave et lui dit en secret : « Si tu veux que le bey Hassine t'affranchisse et te donne comme épouse une de ses servantes, tu n'as qu'à tuer Ahmed ben Meticha lorsque tu le verras monter au bordj avec deux ou trois compagnons. Quand tu lui auras tranché la tête, je fermerai la porte et je tirerai le canon. » Ben Meticha se leva bientôt pour se rendre au bordj, mais le pacha, accablé de sommeil, mit par terre sa djebba et s'endormit, en défendant qu'on l'éveillât avant le retour de son compagnon. Ben Meticha fut reçu à l'entrée du bordj par Slimane Sabbagh, qui lui baisa la main et causa avec lui en le conduisant à sa chambre. Il fit alors signe au nègre de le frapper pendant qu'il l'occupait; le nègre le tua d'un coup de poignard et Ben Meticha tomba à terre sur le visage. Le nègre passa le corps à son maître qui le montra aux gens du bordj, dont les portes furent aussitôt fermées. Le pacha Ali, lorsqu'il vit accourir vers lui les gens qui avaient pu sortir pour lui porter cette fatale nouvelle, n'eut que le temps de monter à cheval et de s'enfuir en toute hâte, sans savoir où il dirigeait ses pas. Plusieurs de ses compagnons l'abandonnèrent encore en cet endroit et il ne resta plus avec lui que quelques cavaliers, avec lesquels il se dirigea vers la tribu de Farhat.

Les Hammamas, lorsqu'ils apprirent la mort d'Ahmed ben Meticha, se mirent de nouveau à la poursuite du pacha, le rejoignirent, lui enlevèrent un esclave monté sur la mule qui portait ses vêtements et désarçonnèrent un de ses amis dont ils prirent le cheval et les vêtements. Ils cherchaient à désarçonner également le pacha pour pouvoir l'amener captif à son oncle, mais Ali s'en aperçut, les chargea, en tua deux de sa main et put reprendre sa course. Il commençait à désespérer de leur échapper, quand il aperçut devant lui un grand campement, vers lequel il se dirigea au galop avec ses compagnons, suivi par les gens qui cherchaient à le faire prisonnier. Il pénétra dans le campement et entra dans la plus grande tente, dont le maître lui dit qu'il était en sûreté chez lui; puis cet homme se leva, appela ses fils, ses amis et ses parents, qui prirent leurs armes, sortirent contre les Hammamas et luttèrent contre eux, au risque de perdre la vie pour le pacha.

Les Hammamas dirent au maître de la tente : « Nous vous garantissons que le bey Hassine vous donnera une fortune considérable si vous consentez à ne pas protéger le pacha Ali. Nous enverrons prévenir son oncle, qui viendra ici ou vous enverra une troupe et de l'argent pour que vous lui livriez son neveu. De cette façon la paix sera assurée, le bey nous dispensera de toute contribution à l'avenir, nous deviendrons riches et nous serons à l'abri de la misère. » Mais cet homme leur répondit : « Ce que vous demandez n'est pas possible. Vous ne pourrez faire cela que lorsque vous aurez tué devant moi

mes enfants, mes parents et mes serviteurs. » Ils lui offrirent alors la moitié de la fortune qu'ils gagneraient, puis les trois quarts, mais il refusa net, et, en présence de leur insistance, il fit appeler ses enfants, ses parents et ses alliés qui montèrent à cheval et dirent aux poursuivants : « Cet homme s'est dirigé vers notre campement et est entré spécialement dans notre tente : en vous le livrant nous nous couvririons de honte jusqu'au jour du jugement dernier. Nous vous conseillons donc de le laisser tranquille. » Les Hammamas partirent alors en abandonnant le fugitif.

Après leur départ, le maître de la tente vint rassurer le pacha qui lui dit : « Je ne serai tranquille et ne me croirai réellement délivré que lorsque j'aurai pu m'endormir en mettant ma tête sur votre jambe pendant que vous serez assis. » Son hôte chercha à lui faire reprendre confiance, mais Ali resta inquiet jusqu'au moment où il consentit à s'asseoir; il mit alors sa tête sur la jambe de son hôte et s'endormit si profondément qu'on dut faire du bruit et causer à haute voix autour de lui lorsqu'on voulut le réveiller.

Quand il rouvrit les yeux, ses amis l'entourèrent et lui offrirent de prendre quelque nourriture. Pendant ce temps Hadj Mostefa ben Meticha[1] restait isolé, la tête sur ses genoux. En le voyant ainsi, le pacha le fit approcher et essaya de le consoler en lui disant : « Je suis ton père et tu es mon quatrième fils; tu sais que moi aussi je souffre, à cause de mon fils Younès, des maux plus intolérables que les tiens »; puis il le conjura de manger avec lui, et Hadj Mostefa consentit à prendre part au repas.

Le pacha Ali séjourna quelque temps chez son hôte, qui le traita avec beaucoup d'égards. Il le remerciait souvent de lui avoir sauvé la vie, l'assurait que s'il montait un jour sur le trône de Tunis il ne saurait comment le récompenser. Il dit un jour à Mostefa ben Meticha : « Ecris sur un papier son nom avec un signe particulier. Il devra garder ce papier précieusement, et si je règne un jour à Tunis il n'aura qu'à me le présenter. » Hadj Mostefa fit ce qui lui était commandé et donna le papier à cet homme qui le garda.

Après quelque temps le pacha résolut de se rendre dans la tribu de Farhat, mais son cheval avait sur le dos une plaie occasionnée par la selle. Son hôte le conjura alors de choisir parmi les trois juments qu'il possédait celle qui lui plairait le plus, en lui disant qu'avec un cheval blessé il pourrait avoir de la peine à fournir de longues étapes; et comme Ali refusait en s'excusant, il prit lui-même la selle du pacha et la mit sur une de ses juments. Cet homme monta alors à cheval avec ses enfants, ses amis et les cavaliers de son campement,

(1) L'auteur nous fait connaître que trois membres de la famille Ben Meticha étaient venus rejoindre le pacha : Boubaker, qui fut tué au djebel Ousselat, Ahmed, son père, qui fut tué à El-Hamma, et El Hadj Mostefa, dont il sera encore question ultérieurement.

et tous entourèrent le pacha et l'accompagnèrent jusqu'au moment où il fut assuré de pouvoir continuer sa route sans être inquiété. Ali invita alors ses compagnons à retourner chez eux et leur fit ses adieux. Ils lui baisèrent les genoux, saluèrent Hadj Mostefa et laissèrent le pacha continuer sa route jusqu'à la tribu de Farhat.

Je crois bon de faire connaître de suite ce qui arriva plus tard à cet homme et comment le pacha le récompensa de lui avoir sauvé la vie. Lorsque la nouvelle de la rentrée d'Ali-Pacha à Tunis, avec son fils Younès et Hadj Mostefa Khasnadar,[1] lui parvint, il pensa de suite à se présenter à lui, et après quelques hésitations il prit la résolution de faire ce voyage. Il réunit alors ses enfants et leur communiqua son projet d'aller, accompagné de sa femme, se présenter au pacha sous prétexte de lui restituer la jument qu'il avait laissée entre ses mains. Son fils aîné essaya de le dissuader d'entreprendre ce voyage en lui disant que le pacha ne lui donnerait certainement pas la récompense qu'il attendait ; que s'il désirait quelque chose ses enfants eux-mêmes le lui procureraient, et qu'à son âge on ne devait pas songer aux voyages, mais rester chez soi en pensant à Dieu. Ces raisonnements ne purent le convaincre, il fit ses préparatifs de départ, emporta un cadeau digne du pacha pour être bien accueilli par lui, installa sa femme sur la bête de somme qui portait les bagages et se mit en route.

Lorsqu'il arriva au Bardo avec sa femme, il s'arrêta sur la place et demanda l'autorisation de se présenter devant Hadj Mostefa ben Meticha, qui était alors à l'apogée de sa puissance. Ben Meticha le reconnut de suite, se leva, le fit asseoir à côté de lui et lui demanda avec intérêt des nouvelles de sa famille. Quand il sut qu'il avait amené sa femme avec lui, il donna l'ordre à son eunuque de faire entrer cette femme dans sa propre maison et voulut qu'on lui fît bon accueil. Puis il se rendit chez le pacha, lui annonça l'arrivée de leur ancien hôte avec les cadeaux qu'il avait apportés et demanda l'autorisation de le présenter, ce à quoi le pacha consentit.

En entrant, cet homme baisa les pieds du pacha, qui le reçut d'abord aimablement, mais ajouta : « Il paraît que les gens vertueux meurent plus facilement que vous. » Mostefa ben Meticha a raconté plus tard qu'en entendant ces paroles il s'était mis à trembler, avait failli perdre connaissance, et qu'il avait commencé à craindre pour la vie de cet homme et même pour la sienne propre. Le pacha se reprit ensuite, causa amicalement avec cet homme, lui demanda des nouvelles de sa famille et parut apprendre avec plaisir que sa femme l'accompagnait. Puis il se tourna vers Mostefa ben Meticha et lui dit : « Conduisez cet homme dans votre appartement et ayez soin de lui jusqu'à ce que j'aie le temps de m'en occuper. »

(1) C'est-à-dire Hadj Mostefa ben Meticha, qui occupait alors les fonctions de *khasnadar*. Ce mot désigne proprement le fonctionnaire préposé à la direction du Trésor ou *khasna*, mais à cette époque, et même jusqu'à la période contemporaine, ce titre était réservé au Premier Ministre.

Après huit ou dix jours, cet homme commença à s'ennuyer et parla de son départ à El Hadj Mostefa en lui disant : « Si vous êtes trop occupés maintenant, je reviendrai plus tard. Pour le moment, je ne demande que l'autorisation d'aller rejoindre mes enfants. » Ben Meticha avertit le pacha, qui fit venir cet homme, le fit asseoir à ses côtés et s'excusa auprès de lui sur les préoccupations que lui causait l'insurrection de la moitié de la Régence, ajoutant que plus tard il s'occuperait de lui et saurait le récompenser de ce qu'il avait fait. « Pour rien au monde, lui répondit cet homme, je ne voudrais vous importuner. Tout ce que je demande, c'est l'autorisation de partir pour aller revoir ma famille. » Mais le pacha le congédia en lui disant que dans quelques jours il s'occuperait de lui et le renverrait satisfait chez les siens.

L'homme se leva et sortit, ne sachant que faire. Il patienta encore quelques jours, dévoré d'inquiétude et privé de nouvelles de sa femme. Il se décida à demander de nouveau à El Hadj Mostefa l'autorisation de partir, et il lui baisa les pieds en pleurant et en se plaignant amèrement de ce qui lui arrivait. Ben Meticha eut pitié de lui, pénétra chez le pacha et lui fit part des plaintes et des lamentations de cet homme. Le pacha l'envoya alors chercher par un mamelouk, et en entrant il s'assit devant lui, morne et silencieux. En le voyant dans cet état, le pacha lui dit : « Vous savez que je vous veux du bien et que je n'ai en vue que votre repos. Je comprends qu'à votre âge on ait besoin de tranquillité, de manger, de boire et de faire ses prières à la mosquée. Aussi vous ai-je assigné une maison, des meubles, des serviteurs et des provisions mensuelles pour votre entretien. Malgré cela vous vous ennuyez déjà ici, sans chercher à vous distraire au Bardo et sans aller visiter Tunis. » Cet homme, désespérant de sortir de cette situation, lui répondit : « L'oiseau de mer ne peut vivre sur la terre, ni l'oiseau de terre sur la mer. Pour moi j'ai grandi dans les déserts et je ne connais ni maison ni mosquée, mais seulement la tente en poil de chameau. Je vous en conjure, faites de moi ce que vous voudrez et n'attendez pas plus longtemps si vous voulez me mettre en prison. » — « Du moment que vous choisissez vous-même la prison, répondit le pacha, je n'aurai pas de reproche à me faire à votre sujet. » Il le fit alors conduire à la Zendala par des hambas et ordonna que l'on fît sortir sa femme de la maison de Ben Meticha. Voilà comment on récompense les gens qui font le bien.

Quand on emmena cet homme, Ben Meticha resta stupéfait d'étonnement. Le pacha lui dit alors : « Je vois que tu n'approuves pas cette action, qui est de nature à nous couvrir de honte ; mais c'est que tu ne réfléchis pas aux conséquences des choses. La moitié de la Régence est en ce moment insurgée contre nous, les fils d'Hassine-Bey nous entourent et s'agitent avec Bou Aziz, les Oulad-Amar, les Djelass et les Hammamas. Si un jour leur tour arrive d'être abandonnés par

leurs troupes comme nous l'avons été, ils pourront arriver en fuyant jusqu'aux tentes de cet homme qui les protègerait contre nous comme il nous a protégés jadis, et nos inquiétudes ne finiraient jamais. C'est pour éviter cela que je l'ai fait emprisonner. Plus tard, quand le calme sera rétabli, je lui rendrai la liberté et je rachèterai ma mauvaise action d'aujourd'hui en l'enrichissant. »

Pendant que cet homme était en prison sa femme venait le voir ; il lui montrait sa figure par une lucarne et ils pleuraient ensemble. Je ne sais pas le sort qui lui a été réservé, et j'ignore s'il est mort à la Zendala ou s'il a été remis en liberté par le pacha.

J'ai lu dans une chronique abrégée un récit des faits précédents que je crois devoir rapporter parce qu'il diffère en certains points de celui que j'ai donné plus haut. D'après ce récit le pacha Ali, lorsqu'il connut la défection des Oulad-Manès,[1] marcha contre l'armée du bey campée à Fourna. En apprenant l'arrivée des insurgés, le bey monta à cheval avec ses mamelouks, ses hambas et ses serviteurs et fit le tour du camp, postant des hommes de confiance dans les intervalles séparant les différents corps. Le matin, pendant qu'il priait dans son outak, un émissaire vint le prévenir que les instigateurs de toutes les menées dirigées contre lui étaient El Hadj Mohammed en Nakbi, Salem ben Khalifa et Embarek el Ourassi ; il les fit aussitôt enchaîner et diriger sur Tunis, où ils furent tués par ordre de son fils Mohammed-Bey.[2]

Le pacha n'osa pas attaquer avec les gens indisciplinés qui l'accompagnaient l'armée régulière du prince, et se tourna contre Kairouan, défendue par Amar-Bey, frère de mère de l'émir Hassine. Amar-Bey, blessé à la main dès la première rencontre, envoya demander des secours au prince, qui franchit le col d'Oum-ech-Chelalik et vint camper à El-Katrania, montagne près de Kairouan.

Ali-Pacha envoya alors son fils Younès avec quelques soldats des Ousselatia chez les Oulad-Amar. Ceux-ci, qui étaient campés à Aïn-Chaber, marchèrent sur le Kef dont ils s'emparèrent, et se dirigèrent ensuite sur la tribu des Madjeur, qui envoya demander des secours au bey. Le prince leur envoya une troupe commandée par Mostefa Krouna et Amara ben Dalia, qui fut surprise et battue par Bou Aziz dans les oliviers des Oulad-Hamid ; Amara ben Dalia fut tué dans la rencontre.

Quand Younès arriva chez les Oulad-Amar, Bou Aziz fit sa soumission au bey, qui rappela de Béja Messaoud Kahia et ses gens. Le kahia et Bou Aziz chargèrent les Oulad-Amar et les mirent en déroute au défilé d'Eks.

(1) Voir à ce sujet la *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, lettre n° 158, du 16 décembre 1728.

(2) La mort d'Embarek el Ourassi a été racontée précédemment. Celle de Mohammed en Nakbi sera rapportée d'une façon différente au chapitre suivant.

En apprenant cette défaite de ses alliés, le pacha quitta le djebel Ousselat et vint camper à Bahaïr-ech-Cheikh. Le bey se porta à sa rencontre et le battit au khanguet Ez-Zelka. Ali alla camper successivement à Sakhra, puis à Toual-ez-Zamel, et descendit l'oued Serrath avec les Oulad-Amar et Younès. Le bey quitta alors Zouarine et vint infliger une nouvelle défaite aux insurgés près de Fedj-et-Tamar. Ali s'enfuit jusqu'au Sahel, dont il se mit à couper les oliviers. Les gens du Sahel appelèrent à leur secours le prince, qui accourut et battit le pacha près de Djemmal. Cette ville se révolta, mais se soumit le lendemain. Le bey marcha ensuite sur El-Djem, qui refusa de le recevoir; mais il fit couper la conduite d'eau pendant la nuit, et le lendemain les gens de la ville firent leur soumission. Le pacha se réfugia ensuite à El-Hamma, où Ahmed ben Meticha fut décapité par Slimane Sabbagh.

XVIII

La tête d'Ahmed ben Meticha est promenée dans toute la Régence. — Hassine-Bey rentre à Tunis. — Il fait mettre à mort Ali Mentchali et Mohammed en Nakbi. — Mohammed er Rasaâ et Menious el Andalousi réussissent à échapper aux recherches.

Ahmed ben Meticha avait réuni autour de lui tous les fauteurs de désordres, et chaque fois qu'une insurrection éclatait, lui et ses compagnons étaient des premiers à passer aux insurgés. Quand le bey Hassine fut reconnu comme prince par toute la Régence, il tendit à ces conspirateurs un piège où ils se laissèrent prendre, et plusieurs d'entre eux furent condamnés à la prison perpétuelle. Ahmed ben Meticha exprima son repentir au bey, qui lui pardonna et crut lui donner une situation en rapport avec ses mérites en le nommant khodja des zouaouas. Mais cet homme conserva au fond de son cœur une grande animosité contre le prince et s'efforça d'entretenir des sentiments analogues chez ses compagnons. Quand Ali-Pacha se révolta contre son oncle, Ben Meticha alla le rejoindre comme nous l'avons dit, et Dieu l'en punit.

Quand il eut été décapité, des cavaliers vinrent de tous côtés offrir leurs services à Slimane Sabbagh, qui mit la tête de Ben Meticha dans du sel et les chargea de la porter à Sfax, où se trouvait le bey Hassine. En voyant arriver une troupe de cavaliers au galop, le bey envoya quelques-uns de ses gens s'enquérir des nouvelles qu'ils apportaient, et il enrichit les deux premiers qui lui apprirent ce qui s'était passé. Puis on lui présenta la tête, qu'il reconnut, et il donna aux gens qui l'avaient apportée l'autorisation de la promener dans tout le camp et de la montrer pour de l'argent. Les porteurs se présentèrent devant chaque tente et reçurent un cadeau de chaque bouloukbachi et odabachi. Elle fut ensuite mise sur une lance et promenée dans la ville de

Sfax, pendant qu'un homme criait : «Voilà la récompense des fauteurs de désordres, des traîtres et des intrigants ! » Les porteurs reçurent ainsi beaucoup d'argent, des pauvres aussi bien que des riches. Puis, avec la permission du prince, ils allèrent montrer la tête à Sousse, à Monastir, dans le Sahel, chez les Arabes, à Kairouan et enfin à Tunis, où ils la promenèrent dans les souks, devant les maisons des notables et devant l'appartement des femmes au Bardo. Ils recueillirent ainsi des sommes considérables.

A partir de ce moment le bey Hassine se considéra comme solidement affermi sur son trône ; il appela sur Slimane Sabbagh les bénédictions du Ciel et le combla de richesses. Chacune des tribus qui s'étaient jointes aux insurgés fut frappée d'une contribution de guerre, dont la répartition fut établie sur des registres ; un caïd, assisté par des hambas, fut désigné dans chaque tribu pour percevoir cette contribution.

Quand le bey se décida à rentrer à Tunis, qu'il avait quitté depuis deux ans environ, il avait avec lui treize tentes d'askers. Il donna l'ordre aux odabachis de revenir au camp aussitôt après son départ. Ils préparèrent en effet leurs bagages et prirent la route du camp, mais en chemin ils changèrent d'idée et suivirent le bey, abandonnant les tentes et les bagages. L'émir excusa leur conduite et ne leur infligea pas de punition, comprenant qu'il leur tardait de revoir leurs familles dont ils étaient séparés depuis si longtemps ; il leur fit, au contraire, servir une table bien garnie et leur distribua leur solde. Puis il rentra au Bardo, accomplit les vœux qu'il avait faits au cheikh Abdelkader el Ghilani, et distribua des aumônes et des dons aux familles de ceux qui étaient morts en prison.

L'époque du départ de la colonne d'été approchait. Le bey, fatigué de la longue campagne qui venait de se terminer, résolut de ne pas accompagner cette fois les troupes et confia le commandement de la colonne à son premier ministre Kassem ben Soultana.

Peu de temps après son retour à Tunis, le bey donna au daouletli, qui était venu le voir le soir suivant l'usage, l'ordre de faire arrêter par des serviteurs de confiance El Hadj Ali Mentchali, de le faire conduire à son tribunal, de le faire étrangler de suite et d'envoyer ensuite son corps à ses parents.

Ce Mentchali appartenait à une famille très connue de Tunis, et passait pour un descendant des anciens deys.[1] Il avait une barbe très épaisse et était fier et insolent. Il ne cachait pas ses préférences pour Ali-Pacha et faisait des vœux pour son avènement. Pendant la guerre entre le pacha et le prince, il avait des émissaires qui le tenaient au courant de tout ce qui se passait : les échecs subis par le bey lui causaient la plus grande joie et il se montra très affecté de la défaite d'Ali-Pacha.

(1) Un nommé El Hadj Mohammed Mentchali fut dey de Tunis de 1671 à 1673.

Il avait un neveu, Mohammed Mentchali, dont le caractère affable et bienveillant et l'âme généreuse faisaient de lui tout l'opposé de son oncle. En voyant que ce dernier recevait jour et nuit des émissaires dans la maison qu'ils habitaient en commun et que tout le monde connaît à Tunis, il résolut d'appeler l'attention de son oncle sur les dangers auxquels l'exposait sa conduite, et un jour où il se trouvait seul avec lui il lui dit : « Pourquoi vous occupez-vous de ces affaires, qui ne vous regardent pas et ne vous intéressent en rien ? Nos parents, qui descendent comme nous des anciens deys, se tiennent en dehors de la politique ; nous devons faire comme eux, et considérer que nous devons obéissance à celui qui est au pouvoir. Vous faites tout ce qu'il faut pour amener une catastrophe non seulement sur vous, mais aussi sur moi, et Dieu sait pourtant si je suis innocent de tout ce qui se passe ici. Si vous ne bavardiez pas si maladroitement personne ne saurait vos secrets. Vous ne devriez pas oublier que tous ces gens avec qui vous avez des conciliabules sont méprisables et sans conscience ; si vous faites quelque chose de bien ils le garderont pour eux ; mais si vous commettez quelque maladresse, ils la publieront de tous les côtés. Pour moi, je tiens à déclarer hautement que je suis étranger à tout ce que vous tramez. » Malheureusement ces conseils ne furent donnés à Mentchali que lorsque sa connivence avec les ennemis du bey était de notoriété publique, et quand il était trop tard pour le sauver.

Hadj Slimane Kahia avait, en effet, appris que Ali Mentchali était le chef des conspirateurs à Tunis ; il en avisa le bey et lui remit une liste des gens qui lui étaient notoirement hostiles ; sur cette liste figuraient Rasaâ, Menious et El Hadj Mohammed en Nakbi, avec d'autres personnes encore, et même des femmes. Le bey avait de graves préoccupations au moment où on lui remit cette liste, et il se contenta de la mettre de côté. Mais après la mort d'Ahmed ben Meticha, la fuite d'Ali-Pacha en Algérie et la pacification du pays, il pensa de nouveau à cette affaire.

Le daouletli n'exécuta pas le jour même l'ordre qu'il avait reçu du bey, mais le lendemain il envoya à Ali Mentchali un serviteur de confiance qui l'invita à se présenter à la Driba, où le daouletli avait des ordres à lui transmettre. Mentchali était assez sot pour croire que le bey Hassine ignorait ses menées, et il continuait à vivre paisiblement dans sa maison. Il suivit avec empressement le serviteur du daouletli et attendit avec impatience la fin de l'audience, curieux d'apprendre la communication qu'on avait à lui faire. Le daouletli avait donné l'ordre aux chrétiens chargés de ce service de se munir d'une mince corde de lin, de se tenir dans une chambre spéciale et d'étrangler de suite la première personne qui entrerait dans cette chambre. En attendant le retour de son serviteur, il était vivement préoccupé, rougissant et pâlissant tour à tour ; quand il le vit reve-

nir, il lui dit de faire entrer Mentchali dans la chambre où se tenaient les chrétiens. Aussitôt ceux-ci le saisirent, l'assirent sur une chaise, lui passèrent leur corde autour du cou et l'étranglèrent. Quand son cadavre fut froid ils prévinrent le daouletli, qui donna l'ordre de le transporter au domicile de sa famille. On l'y porta, on l'étendit dans sa chambre et alors seulement on coupa avec un couteau la corde qui lui serrait le cou. Ses parents lavèrent son corps et l'ensevelirent dans leur tourba. Voilà où peut mener l'intempérance de langage.

El Hadj Mohammed en Nakbi était un homme de haute taille, à la barbe longue et grisonnante et à la voix forte ; c'était un des familiers du bey Hassine, qu'il accompagnait pendant les colonnes d'hiver et d'été. Il appartenait à une vieille famille de caïds, et ses aïeux avaient tous occupé cette fonction depuis Mohammed ben Mourad[1] et peut-être antérieurement. On dit qu'un de ses ancêtres avait trouvé un riche trésor, et qu'une fois en possession de cette fortune il avait eu l'idée d'entrer au service des beys, en prenant le fermage de plusieurs caïdats.[2] Il réussit dans ses projets, eut beaucoup d'amis et une suite nombreuse et fit de riches cadeaux aux personnages influents. Sa fortune devint considérable, et il mourut en laissant un fils qui suivit son exemple. Cette tradition se continua dans la famille jusqu'à El Hadj Mohammed en Nakbi, que j'ai connu personnellement et fréquenté pendant de longues années ; il imita ses aïeux et fit partie de l'entourage du bey Hassine, qui l'admit dans son intimité.

Voici la cause de sa mort. Le bey Hassine apprit que lorsque Kebira Mamia, la femme d'Ali-Pacha, se trouva abandonnée à Tunis avec ses deux fils Mohammed et Slimane, El Hadj Mohamed en Nakbi lui offrit un refuge dans sa maison et l'y garda pendant assez longtemps, sans en prévenir le bey, qui la faisait chercher de tous côtés. Au bout de quelque temps, quand il craignit pour sa personne, il la fit conduire en cachette dans une autre maison. Enfin, pendant que le pacha était au djebel Ousselat, un espion prévint le bey que Mohammed en Nakbi avait envoyé à Ali un cadeau consistant en vêtements, selles et armes. Ce sont là les raisons qui amenèrent le bey à ordonner sa mort, mais je ne sais s'il fut tué après la rentrée de l'émir Hassine à Tunis, ou

(1) Mohammed, nommé bey en 1675 [illegible] Mourad Bey [illegible]

(2) [illegible] il y a lieu de faire une distinction pour la medjba, destinée à payer la solde des troupes turques, q[illegible] [illegible] anciens fermiers généraux. Ils résidaient presque constamment à Tunis, et avaient soin [illegible] se concilier, par de riches cadeaux, les bonnes grâces des personnages influents, pour évit[illegible] des désagréments dans le cas où les contribuables trop pressurés essayaient de porter le[illegible] doléances jusqu'au bey. On voit dans le présent ouvrage que le prince nomme des caïds po[illegible] la perception des contributions spéciales qu'il impose aux tribus révoltées. Le fermier d[illegible] [illegible]

si le prince envoya du camp à son fils Mohammed l'ordre de le faire exécuter.

On raconte que lorsque les chrétiens se présentèrent avec une corde pour l'étrangler, il leur demanda le temps de faire ses ablutions et ses prières; ils le lui accordèrent, et apportèrent même l'eau dont il avait besoin. Il se lava alors, fit ses ablutions et pria. Quand il eut fini, il sortit sa montre de sa poche, la brisa et en jeta les morceaux dans les lieux d'aisances, en poussant pour les faire passer. Il retira ensuite de son doigt une bague d'argent[1] qu'il portait et qui était ornée d'un rubis de grande valeur, la brisa également et la fit disparaître de la même façon. Les chrétiens s'avancèrent alors, l'étranglèrent et le laissèrent étendu sur une natte. Le bey fit ensuite transporter son corps sur une charrette jusqu'à son domicile, et ses enfants le lavèrent, le mirent dans un linceul et l'ensevelirent dans la tourba de sa famille. Que la miséricorde de Dieu soit sur lui, car il a été victime d'une injustice!

Quand on sut qu'Ali-Pacha était passé en Algérie, la plupart des gens, même parmi les amis intimes du bey, se mirent en relations avec les personnages que l'on savait être les amis du pacha, et cherchèrent à se concilier ses bonnes grâces en lui envoyant des vêtements et des provisions de toute sorte. Lorsqu'il remplaça plus tard son oncle sur le trône de la Régence, il les récompensa en se montrant aussi généreux envers eux qu'ils l'avaient été envers lui.

Parmi les notables qui se conduisirent de la sorte se trouvait El Hadj Mohammed er Rasaâ, appartenant à une grande famille tunisienne. Un de ses ancêtres, ministre du dernier roi de Tunis Mohammed el Hafsi, avait deux fils, auxquels le roi donna en mariage ses deux filles. Une d'elles mourut sans laisser de postérité, et l'autre fut la souche d'une famille à laquelle appartenait El Hadj Mohammed er Rasaâ.

Lorsque les Turcs prirent possession de Tunis, un certain nombre de femmes et de jeunes filles de la famille des Beni-Hafs vinrent trouver le gouverneur ottoman et lui dirent: «Les hommes de notre famille ont été tués et nos biens dispersés, nous avons été expulsées de nos maisons et nous ne savons que devenir. Dites-nous ce que nous devons faire.» Le gouverneur eut pitié d'elles et décida que chacune des femmes de cette famille recevrait une pension payée par le Dar-el-Pacha sur l'argent restant après la solde des troupes, et des provisions en nature comme blé, huile, etc., qui leur seraient distribuées aux époques habituelles; il décida de plus par écrit que, après la mort de ces femmes, leur pension serait reportée sur la tête de leurs enfants, et cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours.[2]

(1) D'après la religion musulmane, l'usage des parures d'or ou d'argent est défendu aux hommes, sauf pour orner la garde et le fourreau du sabre. Les cachets et les bagues en argent sont pourtant permis, mais à condition qu'à l'argent ne soit mêlée aucune parcelle d'or. Cf. *Précis de Jurisprudence musulmane par Khalil Ibn Ishak*, traduit par PERRON, t. I, p. 19.

(2) C'est-à-dire jusqu'à l'année 1177 de l'hégire (1763-1764), date de la composition du présent ouvrage.

Après la mort d'Er Rasaâ qui fut premier ministre du dernier prince Hafside, ses deux fils entrèrent à la Djemaâ-Zitouna où ils firent leurs études et devinrent des imams distingués. L'un d'eux devint imam prédicateur de la Grande Mosquée et exerça cette fonction pendant plus de quarante ans. Leurs descendants furent tous cadis, muftis ou notaires, et devinrent des personnages célèbres. Sidi Hamouda er Rasaâ fut cadi à la fin du règne de l'émir Hassine et pendant celui d'Ali-Pacha. Son cousin El Hadj Mohammed er Rasaâ fut un des notaires les plus en vue de Tunis. Le bey Hassine lui confia la charge de notaire de la forêt d'oliviers, qui était réservée aux principaux notaires à cause des revenus considérables qu'elle procurait.

Mohammed er Rasaâ s'attira des désagréments parce qu'il était notoirement connu comme un des amis intimes d'Ali-Pacha. Après le retour d'Hassine-Bey à Tunis, il se cacha chez un de ses amis sans se montrer à personne, ami ou ennemi. On raconte qu'un notable de Tunis vint trouver El Hadj Slimane Kahia, qui était alors au Dar-el-Pacha, lui demanda une audience secrète et lui fit connaître la maison qu'habitait Mohammed er Rasaâ. Slimane Kahia recommanda à cet homme de garder soigneusement son secret et de continuer à faire surveiller cette maison sans en parler à personne. Puis, à la tombée de la nuit, il envoya chercher un de ses serviteurs de confiance et lui dit : « Quand on sonnera la distribution, tu iras dans telle rue, dans telle maison, tu monteras sur la terrasse et tu diras, de façon à être entendu seulement dans la cour : (1) « Que ceux qui se cachent dans cette maison se hâtent d'en sortir avant qu'il leur arrive malheur ! » Puis tu reviendras, sans répondre dans le cas où l'on voudrait t'interroger. » Le serviteur exécuta fidèlement cet ordre, sans se rendre compte de l'importance de la mission dont on le chargeait. En entendant l'avertissement qui lui était donné, Mohammed er Rasaâ se déguisa et sortit avant l'aube, avec son cousin Si Abd el Ouahab. Son cousin mourut peu après, sans que l'on ait pu dans la suite retrouver ses traces ni son tombeau. Quant à Mohammed er Rasaâ, il resta caché pendant sept ou huit ans et ne sortit de sa retraite qu'à l'époque du retour d'Ali-Pacha.

Menious el Andalousi appartenait à une très grande famille ; il exerçait un des métiers les plus honorables, avait une boutique très bien achalandée et possédait une fortune considérable. Mais il se compromit dans les intrigues ourdies contre le bey et dut se cacher jusqu'à l'avènement d'Ali-Pacha, qui lui accorda ensuite une situation très en vue.

(A suivre.)

(1) On sait que les maisons arabes de Tunis se composent essentiellement d'une cour intérieure, autour de laquelle sont les chambres, recouvertes en terrasses ; on communique facilement de maison à maison par les terrasses.

NOTE SUR LA DIMINUTION DES PLUIES EN AFRIQUE

Les lettres que m'a values le travail que je viens de publier[1] sur les conditions dans lesquelles les antiques colons ont aménagé l'Afrique ancienne et ont su lui donner une prospérité si grande qu'elle est devenue proverbiale, l'apparition d'une étude de M. de la Blanchère sur un sujet analogue, l'enquête qu'entreprend le Gouvernement Tunisien sur les travaux hydrauliques élevés par nos prédécesseurs, me sont un indice que ces recherches se font à l'heure propice, à un moment où l'on songe à mettre en œuvre les moyens révélés par l'archéologie, pour les appliquer au rétablissement de l'ancien état de choses.

Depuis quelque temps d'ailleurs, surtout depuis le rapport de M. P. Bourde sur la culture de l'olivier, il était évident que l'on s'intéressait plus que jamais à cette question de la climatologie. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir attendre d'avoir réuni tous les matériaux que j'avais en vue d'amasser pour une étude plus complète et retarder la publication des faits que j'avais relevés durant huit années de séjour ou de voyages en Tunisie.

Il est d'ailleurs difficile, pour peu que l'on observe, quand on parcourt le pays en interrogeant les restes des antiques constructions, de ne pas s'intéresser rapidement aux conditions où ont vécu ceux qui les ont élevées.

Mais c'est depuis quelques années seulement que des travaux ont été publiés dans le but de classer tous ces ouvrages et de fixer le rôle qui leur avait été attribué dans l'aménagement général de l'Afrique ancienne. Aussi, l'opinion a-t-elle longtemps flotté relativement aux causes qui ont amené la déchéance de l'agriculture, et ai-je hésité moi-même, lors de mes premières recherches, à attribuer à chacune d'elles l'importance qu'elle avait eue.[2]

Lorsque, il y a huit ans, j'eus l'attention attirée, par une circonstance toute fortuite, sur les vastes travaux hydrauliques que les habitants d'Augarmi (dans la région de Metameur) avaient exécutés pour irriguer leurs champs, aucune étude importante, en ce qui concerne la Tunisie, n'avait été publiée qui pût me permettre d'en fixer par comparaison la valeur réelle, et je dus me borner à la simple étude, à l'observation des faits que j'avais sous les yeux.

(1) *Climatologie et Agriculture de l'Afrique ancienne.*

(2) *L'Amenagement de l'Eau et l'Installation rurale dans l'Afrique ancienne.*

Ayant eu depuis de fréquents échanges de vues avec ceux qui, comprenant tout l'intérêt de la question, cherchent à résoudre les différents problèmes qu'elle présente, j'ai toujours été, au cours de mes recherches, préoccupé de ne laisser échapper aucun fait qui pût en hâter la solution. [1]

J'avais, en 1889, reconnu et signalé toute l'importance que présente en Afrique l'étude des travaux hydrauliques. [2] Entraîné par les conclusions fort rationnelles auxquelles m'amenaient mes découvertes, je leur ai même accordé un rôle que je juge, maintenant, trop exclusif.

J'ai donc été conduit à modifier cette première opinion, et, malgré l'appui que semblent lui avoir fourni les recherches de certains auteurs, j'en reviens, sous l'influence de nouvelles observations, à cette conclusion que la diminution des pluies a été réelle depuis l'époque romaine ; que si elle n'a pas eu toute l'importance qu'on lui a accordée à certaine époque, elle est loin d'être une quantité négligeable.

Il règne encore, on le voit, un certain désaccord à ce sujet, et, en ce moment où la pratique semble vouloir utiliser les données fournies par des études purement scientifiques, il y a, ce me semble, pour éviter les fautes qu'engendrerait toute erreur, intérêt à tenter de jeter quelque lumière sur cette question encore obscure.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici d'autres faits que ceux que j'ai cités précédemment ; je voudrais seulement préciser les points en

(1) *Lettre géologique de Metameur.* (*Ann. de la Soc. géol. du Nord*, t. XV, 1887.)

Lettre géologique de Souk-el-Arba. (*Ibid.*, t. XVI, 1888.)

Essai sur les Travaux hydrauliques des Romains dans le Sud de la Régence de Tunis ; 1889.

De l'utilité des Études archéologiques au point de vue de la Colonisation dans l'Afrique du Nord. — Congrès international des Sciences géographiques ; 1889.

Thuburnica, par CARTON et CHENEL. (*Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1891.)

Essai de Topographie archéologique sur les environs de Souk-el-Arba. (*Ibid.*, 1891, avec un atlas publié à part.)

La Lex Hadriana et son Commentaire, par le procurator Patroclas. (*Revue archéolog.*, t. XXI, 1893.)

La Colonisation chez les Romains. — Comptes rendus des séances de la Soc. de Géogr. de Paris, 1893.

Notice sur les Fouilles exécutées à Dougga, par CARTON et DENIS. (*Bull. de la Société d'Oran* ; 1893.)

Une grande cité de l'Afrique romaine. (*Bull. des Amis de l'Université du Nord* ; 1894.)

Découvertes archéologiques et épigraphiques faites en Tunisie ; 1895.

Oasis disparues. (*Revue Tunisienne* ; 1895.)

(2) Cf. *Essai sur les Travaux hydrauliques*, etc. : « Les conclusions à tirer de cette étude sont que, jadis comme maintenant, l'eau des pluies était rare et les rivières de simples torrents ; qu'à l'époque romaine, une population florissante, d'origine africaine, était dans le pays et avait dû y faire, pour conserver l'eau nécessaire à son existence, de grands travaux... C'est, à mon sens, la ruine de ces travaux qui a amené jadis la ruine de ces cités florissantes, de la même manière que, comme l'a démontré M. de La Blanchère, la ruine du drainage antique de l'*agro romano* a changé en déserts fiévreux des plaines autrefois saines et fertiles. »

M. de La Blanchère a écrit dans un récent mémoire (... 1894, p. 96) [illegible] [illegible] dans l'histoire de la contrée. Certes, il faut se féliciter de voir cette question reprise par quelqu'un d'aussi autorisé par ses études antérieures et d'aussi capable de tirer parti des renseignements qu'il recueille sur le sujet, mais il est juste d'observer que les Payen, les Montlezun, les Tissot, les Cagnat et les Saladin, pour ne citer que quelques noms, avaient déjà compris et mis en relief le haut intérêt qui s'attache [illegible]

litige et exposer clairement les raisons qui militent, suivant moi, en faveur d'une solution éloignée des deux opinions extrêmes.

On a cru longtemps, en Afrique, que, depuis l'époque romaine, les précipitations atmosphériques ont diminué considérablement. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce qu'une telle opinion ait été en faveur auprès de ceux qui, rencontrant à chaque pas les traces de sa richesse passée, l'ont comparée à la désolation présente. La sécheresse étant, de nos jours, le plus grand obstacle au développement des cultures, il était rationnel d'admettre, *a priori,* que la diminution des pluies était la cause d'un tel changement. D'autres observateurs, se rappelant que les anciens avaient, eux aussi, parlé de la pénurie en eau du sol africain, ayant remarqué, en outre, le grand nombre de travaux hydrauliques, barrages, ouvrages d'abduction et d'adduction des eaux qu'ils avaient établis, ont conclu que la climatologie n'avait pas subi de notables changements et que c'est à la disparition des travaux d'art que la ruine du pays doit être attribuée.

Ces deux opinions ne sont ni aussi éloignées l'une de l'autre, ni aussi incompatibles qu'elles le paraissent. Elles me semblent, au contraire, renfermer chacune une part de la vérité, en ce sens que si le climat de l'Afrique a été jadis, comme il l'est maintenant, d'une grande sécheresse, les pluies y ont été cependant plus fréquentes que de nos jours.

On considère généralement que la diminution des précipitations atmosphériques est un fait réel, et ceux-là mêmes qui attachent une importance capitale à la destruction des travaux hydrauliques ne peuvent nier son existence. Mais ils ont une tendance, à laquelle M. de la Blanchère lui-même, qui admet cependant une grande diminution du boisement en Afrique, n'a pas échappé, [1] à admettre que la variation a été trop légère pour mériter d'être prise en considération, qu'elle ne suffit pas pour expliquer, même en partie, le changement des conditions où se trouve l'agriculteur.

Je ne saurais me ranger à une opinion aussi absolue.

Tout d'abord, rien ne permet d'affirmer, de façon catégorique, que la moyenne annuelle des pluies a aussi peu varié. Les preuves tirées des auteurs nous montrent, il est vrai, l'Afrique comme ayant été un pays sec. Mais il y a des degrés dans la sécheresse, et il est impossible de préciser, à l'aide de ces témoignages, de quelle quantité elle aurait varié.

Je crois avoir montré ailleurs combien a diminué, depuis l'époque romaine, l'étendue des surfaces boisées, même dans le nord de la Tunisie. On sait aussi qu'il existe, dans les régions plus centrales, des essences forestières à l'état de buissons, et il est certain que tous ces groupes de thuyas, de genévriers, de pins que l'on y ren-

(1) *Loc. cit.*, p. 34.

contre ont eu jadis un développement bien plus considérable que de nos jours. Si l'on tient compte aussi de la broussaille qui couvrait les croupes rocheuses, de cette forêt d'oliviers qui la remplaça en partie ultérieurement et couvrit toute l'Afrique du Nord, on admettra que la contrée fut autrefois bien plus boisée que de nos jours.

Si je reviens sur ce fait, qui ne semble plus contestable, c'est qu'il entraîne une conséquence que l'on peut s'étonner de ne point voir acceptée par tous ceux qui admettent la diminution du boisement, à savoir : que, s'il a existé autrefois une période de sécheresse, celle-ci a été moins grande et sa durée moins longue que de nos jours. Il est impossible de refuser à l'Afrique cette corrélation entre l'abondance des forêts et celle des pluies, qui est un fait général à la surface du globe.

Ainsi, durant la période hivernale, les précipitations atmosphériques ont été, dans l'Afrique ancienne, plus considérables; elles ont aussi commencé plus tôt, pour se terminer plus tard.

Mais, pour rester sur un terrain où l'accord sera, je pense, plus facile, je me garderai de pousser les choses à un point que d'aucuns pourraient qualifier d'extrême, et m'en tiendrai à l'opinion qui veut que le changement, s'il a existé, n'ait pas été considérable. On n'est pas encore, dans ce cas, autorisé, ce me semble, à dire qu'une telle variation n'a pas eu son importance. Elle a pu être minime et avoir des conséquences considérables. La faiblesse des moyens n'exclut pas la grandeur des résultats.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si la moyenne annuelle des pluies a été plus ou moins considérable, puisque, de nos jours, elle est encore suffisante, mais bien quand et comment celles-ci sont tombées.

Pour peu que l'on ait observé en Afrique, on acquiert facilement la conviction que les années d'abondance et de disette dépendent moins qu'on ne serait porté à le croire du volume d'eau qui tombe dans l'année. L'hiver a pu être très pluvieux ; si les pluies cessent de bonne heure, dans un pays où les années diffèrent « furieusement », si, dans la période qui sépare la saison humide du commencement de l'été, c'est-à-dire de l'époque où doit se faire la récolte, il ne tombe que peu ou point d'eau, l'année sera une année de disette. Si, au contraire, les pluies ayant été relativement peu abondantes en hiver, se produisent, même avec une fréquence restreinte, au cours des semaines qui précèdent la récolte, celle-ci sera certainement abondante, et les années providentielles, comme les appelle justement M. de la Blanchère, deviendront les années ordinaires.

On saisit facilement qu'autrefois la fréquence des pluies étant plus grande, celles-ci aient dû se prolonger plus avant dans l'année, à cette époque qu'on peut appeler la période « critique » pour l'agri-

culture, et reprendre plus tôt aux approches de l'automne. C'est là ce qui intéresse surtout le cultivateur, qui pouvait ainsi jadis commencer ses labours plus tôt, et avait plus de chances de voir ses récoltes arrosées à une époque où il suffit parfois d'une ou deux ondées pour en assurer la réussite.

On remarquera que pour produire ces rares pluies nécessaires à la fructification, la quantité d'eau ne devait pas être bien grande, et que par conséquent une variation, même faible, dans la climatologie a pu en causer la cessation.

En dehors de cette prolongation des pluies, on doit aussi tenir compte de l'action de l'ombre et de la fraîcheur qui régnaient dans ce pays boisé, permettant aux rares nuages qui se forment en été de se condenser plus facilement que de nos jours, où ils sont enlevés dans les hauteurs de l'atmosphère par la colonne d'air violemment ascendante que produit l'échauffement du sol.

En résumé, les conditions où se trouve l'agriculture en Afrique, à la fin du printemps, sont telles que la réussite des récoltes dépend de la chute d'une faible quantité d'eau. Suivant que les pluies se produisent ou manquent à cette époque, les moissons sont assurées ou périssent. Dans l'Afrique ancienne, et grâce à la présence des surfaces boisées, l'équilibre était rompu dans le sens favorable aux récoltes.

On objectera peut-être à ce qui précède que ces considérations sont trop générales, et ce qui peut être vrai pour certaines parties de l'Afrique, les plus septentrionales, par exemple, ne peut s'appliquer aux autres.

Dans le nord, où la forêt a persisté en grande partie, la situation a dû, en effet, varier moins qu'ailleurs. Mais il y a encore des années de sécheresse au cours desquelles l'appoint des pluies printanières serait des plus précieux. C'est au centre de l'Afrique ancienne, et plus particulièrement en Byzacène, que semblent pouvoir être appliquées de préférence les considérations qui précèdent. Elles peuvent l'être cependant, et de façon peut-être encore plus frappante, aux régions voisines du Sahara, tout particulièrement à l'Arad. On sait qu'il existe là de vastes terrains de culture, où les récoltes ne sont possibles que lors des années pluvieuses. Il y tombe cependant, tous les ans, une grande quantité d'eau, et c'est précisément le manque de pluies dans la saison suivante qui empêche d'y faire une récolte chaque année, phénomène qui devait exister jadis à un degré bien moindre, alors que les montagnes voisines étaient boisées, que les oasis s'y touchaient presque et que les forêts d'oliviers y couvraient de vastes surfaces.

Si les imposants travaux hydrauliques d'un si haut intérêt, tels que ceux que j'ai découverts et étudiés dans la région de Metameur,

ont une importance qu'il est inutile ici de mettre en relief, il faut reconnaître, d'autre part, qu'ils ne pouvaient servir à irriguer que des surfaces restreintes, relativement aux plaines non arrosées qui les entouraient. J'ai montré ailleurs[1] la série ininterrompue d'exploitations agricoles qui s'étendaient du plateau des Aouyas à la mer, sur plus de soixante kilomètres de longueur. Leur existence ne s'explique qu'en partie par les ouvrages d'art, et elle amène à cette conclusion que les pluies devaient, avec les irrigations, contribuer à fertiliser un pays actuellement si peu cultivable.

Mon but, je le répète, n'est pas d'avancer ici un fait que de fortes présomptions m'incitent cependant à admettre : la diminution notable des pluies. J'ai voulu montrer seulement que, la variation eût-elle été aussi peu importante que certains le pensent, il est impossible à ceux qui l'acceptent de nier qu'elle ait eu une influence réelle sur les conditions où se trouve l'agriculture ; que ce serait une erreur de la considérer comme un phénomène négligeable ; qu'elle a pu, enfin, permettre à certaines cultures, et principalement à celle des céréales, de s'établir là où, de nos jours, elles sont très aléatoires ou impossibles. L'Afrique, sous la « paix romaine », put être et fut un pays de culture variée. La prépondérance a pu y être donnée, suivant le sol et la latitude, à certaines espèces, mais jamais à l'exclusion complète des autres.

Je dépasserais les limites de cette étude en recherchant si la situation économique de cette contrée, différente de ce qu'elle a été, à cause de la mise en exploitation de continents nouveaux, permettrait à des colons de marcher fructueusement, dans la culture des céréales, sur les traces de leurs prédécesseurs. Je vais tenter seulement de tirer, des considérations qui précèdent, une conclusion qui aura peut-être son utilité.

Si l'action que les surfaces boisées ont sur le ruissellement des eaux est considérable, si elle est l'une des causes les plus actives qui ont pu modifier les conditions où se trouve de nos jours la culture, l'existence d'un tel revêtement à la surface du sol produit encore d'autres effets non moins importants et qu'il serait irrationnel de méconnaître. En prolongeant la durée de la saison pluvieuse, elle augmente l'afflux de l'eau à la nappe aquifère et, par suite, le débit des sources. Il s'ensuit qu'un certain nombre de ces dernières, qui tarissent actuellement en été, devaient autrefois couler pendant une partie de la saison sèche. Ce phénomène avait encore, somme toute, le même effet que les pluies estivales, et il était dû à la même cause.

En outre, le sol gardant plus longtemps son humidité et l'air voisin de lui sa fraîcheur, l'évaporation par les plantes était moindre ; la

(1) [illegible]

vapeur d'eau qui, durant le jour, était retenue sous la cime des arbres tombait, la nuit, en cette rosée bienfaisante que l'on connaît encore un peu en Afrique. Enfin, la prolongation de la saison pluvieuse procurait à la culture un bénéfice qui, on vient de le voir, a pu être considérable.

Toutes ces raisons montrent l'intérêt qu'il y a à entreprendre le reboisement du pays. Certes, les travaux hydrauliques ont un haut intérêt ; ils permettent de garder et de mieux répartir à la surface du sol le liquide bienfaisant, mais ils n'accroissent pas d'une goutte le volume des pluies. En les reprenant on ne fera, somme toute, que garder ce qui échoit en eau à l'Afrique, tandis qu'à l'aide du boisement on augmentera la part qui doit lui revenir.

L'emploi des travaux hydrauliques est l'œuvre d'un propriétaire prudent, qui se contente d'économiser et de bien employer ses revenus, c'est-à-dire la part d'eau qui lui échoit. Le reboisement est le fait d'un capitaliste qui, non content d'épargner, veut augmenter ses revenus, c'est-à-dire la part d'eau qu'il pourra utiliser.

Il ne m'appartient pas de rechercher par quels procédés on pourrait arriver à rétablir l'ancien état de choses, mais le lecteur me pardonnera, en faveur de l'intention d'être utile qui me guide, de lui soumettre quelques réflexions que mes voyages m'ont suggérées à ce sujet.

J'ai signalé, ailleurs, plusieurs groupes d'essences forestières, étouffées par la broussaille et dévastées par les pasteurs ou des industriels. On pourrait leur étendre avec fruit les mesures de protection qu'a adoptées déjà, en bien des points, l'Administration des Forêts, et obtenir ainsi, plus rapidement qu'on ne le fait ailleurs à l'aide des plantations, la formation de bois plus ou moins étendus.

J'ai vu aux environs de Teboursouk une vallée dont les flancs sont dépouillés de la broussaille touffue qui les recouvre par des indigènes qui font de la chaux ou du charbon. Avec un peu de surveillance, on pourrait sans doute les amener à épargner, dans chaque touffe de buisson, une branche vigoureuse destinée à devenir un arbre, en sorte que ce qui est une cause de destruction serait un moyen de reboisement.

Evidemment ceci n'est applicable qu'à un nombre de cas restreint ; mais, en pareille matière, les moyens même faibles, quand ils sont d'un emploi facile et peu coûteux, sont-ils négligeables ?

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ces considérations, évitant même de répondre à plusieurs de mes correspondants, qui voudraient voir employer à ce reboisement une plus grande partie des beaux revenus que constituent à la Tunisie ses forêts.

J'exprimerai seulement un vœu, c'est que l'Administration qui doit entreprendre sur tous les points une œuvre aussi vaste, accepte et

seconde les efforts des particuliers, leur fournissant, comme elle l'a déjà fait pour quelques espèces végétales, en certains cas, les graines, les plantes, et leur abandonnant même quelques-unes des surfaces nues et rocheuses qu'elle possède, pour les aider à créer auprès de leurs établissements de petits bois toujours si utiles à une exploitation. Les intérêts du colon et de la colonie sont indissolublement unis, et ceux-ci se doivent un mutuel appui.

Docteur CARTON,
Médecin major.

NOTA. — Plusieurs personnes, qui ont bien voulu me faire part des réflexions que leur a suggérées la lecture de mon dernier mémoire, voudraient voir construire, en Tunisie, de vastes barrages-réservoirs, tels que ceux qu'on a élevés en Algérie et en Amérique. Ce genre de constructions, aussi dangereux que dispendieux, ne doit, à mon sens, être employé qu'avec la plus grande réserve. Au lieu de chercher à collecter l'eau dans les plaines ou à leur entrée, il est préférable de la retenir en amont, dans les ravins et les vallons, à l'aide de ces petits ouvrages rustiques comme en élèvent encore les indigènes, et derrière lesquels, dans l'alluvion retenue, sont plantés des vergers. On se rapprochera ainsi des moyens employés par la nature qui, sous forme de forêts, de gazonnement, a multiplié à l'infini les barrages d'infimes dimensions. Si, en apparence, ces petits ouvrages semblent avoir pour principal résultat de diminuer la violence des eaux de ruissellement, ils n'en constituent pas moins un puissant moyen de réserve. Une grande partie de l'eau qu'ils arrêtent un moment pénètre dans l'alluvion qu'ils ont retenue en aval, et passe dans la nappe aquifère qui forme, en somme, le plus vaste, le plus sain et le plus sûr des réservoirs que l'on puisse rêver.

Les particuliers, colons et indigènes, auraient intérêt à établir ces barrages, derrière lesquels ils formeraient de fertiles jardins. Ils contribueraient ainsi, tout en améliorant leurs propres terres, à la transformation de la contrée, à un changement qui demandera certainement de longues années pour s'effectuer. Notre seule ambition, à nous les premiers venus, doit être d'établir les grandes lignes de la méthode à employer, en commençant cependant à l'appliquer là où elle peut être plus immédiatement profitable au colon, mais en veillant toutefois à ne pas sacrifier au désir d'obtenir des résultats rapides, celui d'une œuvre durable et capable de s'étendre à toute la contrée.

Dr C.

DE LA RÉFORME DES MAHSOULATS[1]

PAR M. E. HARTMAYER, ancien Contrôleur civil à Djerba
Consul de France honoraire

I

Considérations générales

La question de la transformation des impôts surannés et anti-économiques jusqu'à présent appliqués en Tunisie, et de leur remplacement par un système d'impôts rationnels, progressifs et proportionnels, répartissant également les charges au prorata de leur fortune entre tous les contribuables, sans distinction d'origine ou de nationalité, s'impose actuellement à l'attention des hommes politiques et des administrateurs chargés de diriger la Régence dans la voie du progrès.

Tous les économistes qui se sont occupés de la question des impôts estiment que pour développer l'agriculture, le commerce et l'industrie d'un pays, après y avoir établi l'ordre, assuré la sécurité, la liberté des transactions et ouvert les voies de communication qui lui sont indispensables, il faut s'efforcer de ne lui appliquer que des impôts modérés, faciles à percevoir, poussant à la production au lieu d'aller à son encontre et n'apportant ni obstacles, ni entraves aux transactions commerciales, pas plus qu'à l'initiative industrielle privée.

C'est en partant de ces principes et dans cet ordre d'idées que nous allons étudier successivement les réformes à opérer dans quelques-uns des impôts existant actuellement en Tunisie, pour arriver graduellement et sans à-coups au système d'impôts progressifs et proportionnels que nous allons présenter dans cette étude.

II

Réforme des Droits de Mahsoulats

Depuis dix ans, l'Administration tunisienne, poussée par les réclamations qui s'élevaient de toutes parts contre les droits de mah-

(1) Il importe d'indiquer aux lecteurs de la *Revue* étrangers à la Tunisie ce qu'on entend par « mahsoulats ». Ce sont des taxes toutes particulières à la Régence, qui s'appliquent sur la production (droits de vente, de fabrication, de patente, de distillation, etc.) et sur la consommation (droits de porte ou de marché, droits d'entrée, de mesurage, de stationnement, etc.) Elles comprennent, en somme, tous les impôts indirects, à l'exception des droits de timbre, de mutation, de douane et des droits maritimes.

La perception des droits de mahsoulats est d'une complication rare. Le Gouvernement en adjuge aux enchères le fermage pour chaque localité.

soulats, s'occupe de leur réforme sans avoir atteint jusqu'à ce jour un résultat satisfaisant, car la solution du problème n'a pu encore être indiquée ni par la Direction des Finances, ni par les Chambres de Commerce ou d'Agriculture, ni par la Conférence Consultative.

Il s'agit moins, en effet, d'apporter la lumière dans ce chaos de taxes hétérogènes, dont la perception un peu incohérente s'effectue la plupart du temps sans règles précises et sur des bases variables avec chaque région, que de trouver une formule permettant de les remplacer, d'une façon logique et rationnelle, par un système d'impôts en harmonie avec les exigences de la colonisation européenne et avec le nouveau système monétaire de la Régence.

Or, les taxes des mahsoulats s'appliquant indistinctement à la production et à la consommation, il convient tout d'abord d'éviter la confusion qui s'est continuée jusqu'à ce jour et de différencier ces deux catégories de perception.

Notre système consiste à supprimer totalement les mahsoulats tels qu'ils existent actuellement et à les remplacer :

1° Par un droit de patente qui se substituerait aux taxes sur la production ;

2° Par un impôt territorial, ou de surface, substitué aux taxes spéciales payées par les produits du sol : fruits, légumes, herbages, etc. ;

3° Par une taxe unique de 5 % perçue uniformément dans toute la Régence sur la valeur de la chose vendue sur les marchés ; perçue également à l'entrée des villes ou localités sur la valeur des produits sans distinction, marchandises ou denrées, allant directement chez le consommateur sans passer par les marchés.

Provisoirement, et jusqu'à ce que l'Administration ait remplacé les droits de fabrication sur la chaux, le plâtre, les tuiles, briques, poteries, savons, etc., etc., et les droits de distillation par la contribution des patentes, les droits actuels continueront à être perçus. Mais, à dater du jour où la patente aura été appliquée aux fabricants, tous les produits fabriqués ou distillés et payant actuellement le droit de fabrication ou de distillation rentreront dans le droit commun et paieront à la vente ou à l'entrée la taxe de 5 % *ad valorem*.

Provisoirement, et jusqu'à ce que l'Administration ait appliqué aux propriétaires de barques de pêche l'impôt de la patente, comme on l'a fait pour la pêche des éponges et des poulpes,[1] le poisson continuera à payer à la vente le droit de 25 %. A partir du jour où les barques des pêcheurs paieront une patente de pêche, le poisson rentrera dans le droit commun et paiera à la vente la taxe de 5 % *ad valorem*, comme les autres produits.

En ce qui concerne la taxe de 33 ou de 40 %, payée aux mahsoulats

(1) [illegible]

par les musiciens, sur le produit brut de leurs recettes, elle devra être remplacée par un droit de patente.

Quant aux fruits qui payaient une taxe de 12,50 %; aux herbages et aux légumes frais qui payaient 25 %, taxes qu'un décret récent vient de diminuer, nous demandons que ces taxes soient réduites à 5 % de la valeur des fruits, des légumes frais et herbages.

Il convient d'observer, à l'appui de cette mesure, que dans les oasis et sur certains points de la Régence les fruits, les légumes et les herbages constituent la nourriture presque exclusive des indigènes pauvres, des femmes et des enfants, et que frapper ces produits d'une taxe plus lourde que celle payée par la viande, le blé et l'orge, alors que l'on cherche à répartir les charges le plus équitablement possible sur tous les contribuables, serait peu logique et assurément impolitique.

Par contre de ces réductions, l'Administration devra faire établir, aussitôt que possible, l'impôt territorial ou de surface sur tous les jardins et les terrains affectés aux cultures fruitière et maraîchère.

III

Telle est, dans ses grandes lignes, la réforme que nous proposons.

Elle est d'une extrême simplicité dans son application et ne donnera jamais lieu à la moindre équivoque, puisque tout le monde, vendeur, acheteur et percepteur, saura qu'en outre du prix de vente, le produit vendu, quel qu'il soit, aura à payer une taxe de 5 % *ad valorem*.

Un simple décret suffira, les exceptions maintenues provisoirement devant rentrer dans le droit commun au fur et à mesure de l'application de la contribution des patentes.

On aura donc résolu le problème d'une taxe unique, la plus équitable qu'on puisse établir, puisqu'elle sera à la fois progressive et proportionnelle, suivant que la valeur des produits s'élèvera ou s'abaissera.

Cette valeur s'établira d'ailleurs naturellement et normalement par suite de l'offre et de la demande ; elle pourra varier sur chaque marché suivant l'abondance ou la rareté des produits recherchés, mais la taxe proportionnelle sera toujours la même : 5 % de la valeur.

Inférieure à la taxe de 6,25 % qui frappe actuellement la plupart des produits et qui, sous l'ancien régime monétaire, correspondait à une caroube par piastre, [1] elle la remplacera avantageusement et se trouvera en harmonie avec le nouveau système monétaire de la Régence, puisqu'elle correspond à cinq centimes par franc.

(1) La piastre, dont la valeur est de 60 centimes, comprenait seize caroubes. L'impôt de 6,25 % représentait donc exactement une caroube par piastre.

De plus, par sa modération, cette taxe permettra au Gouvernement Tunisien d'appliquer immédiatement, et sans soulever la moindre difficulté, la contribution des patentes qui, au lieu d'être un nouvel impôt aggravant les charges des contribuables, ne sera en réalité qu'une taxe directe, perçue directement, en échange de taxes indirectes supprimées ou diminuées par la réforme des droits de mahsoulats et l'application d'une taxe unique.

L'application aux propriétaires de barques de pêche du droit de patente ne saurait soulever la moindre objection, puisque la patente est déjà appliquée aux pêcheurs d'éponges et de poulpes, en vertu du décret du 16 juin 1892 (21 kaàda 1309), au grand avantage des pêcheurs et des finances de l'Etat.

Cette mesure ayant donné d'excellents résultats en ce qui concerne les pêcheurs d'éponges et de poulpes, rien ne doit s'opposer à son extension aux propriétaires de barques de pêche, ce qui permettra de faire rentrer la vente du poisson dans le droit commun, en lui appliquant la taxe de 5 °/₀ *ad valorem*.

Nous ferons remarquer, en passant, que l'application de la contribution des patentes aux barques de pêcheurs de poissons permettra à l'Administration tunisienne de se rendre immédiatement un compte exact du personnel et de l'outillage de la pêche dans la Régence, au point de vue indigène et européen, et que ce résultat offre des avantages tels qu'il y aurait lieu de ne pas retarder plus longtemps l'application de cette mesure.

Les partisans de la fiscalité à outrance et les amateurs de tarifs nébuleux objecteront sans doute que la réforme proposée est trop radicale et qu'elle entraînera une diminution importante du chiffre actuel des recettes. Nous sommes convaincu que cette objection est toute spécieuse et que notre système, bien loin d'être onéreux pour l'Etat, offrira au budget tunisien de nouvelles ressources demeurées improductives jusqu'à ce jour.

Mais en admettant même qu'une diminution momentanée se produisit dans les recettes, elle ne saurait entrer en balance avec les avantages et les facilités de toute nature que présentera pour les transactions commerciales, comme pour la clarté et la simplicité des perceptions, le système que nous préconisons.

Tout milite donc en faveur de l'adoption de la taxe du 5 °/₀, de beaucoup plus équitable qu'une taxe fixe, frappant le poids ou le volume d'un produit dont la valeur peut, d'un marché à l'autre, augmenter du double ou diminuer de moitié.

IV

Contribution des Patentes

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, la contribution des patentes, en Tunisie, n'est pas l'application d'un impôt nouveau ni l'aggravation des charges qui pèsent déjà sur les imposés, mais bien plutôt une transformation, une substitution dans la nature de l'impôt payé jusqu'à ce jour par les habitants de la Régence.

Cette substitution du droit de patente aux droits de fabrication, de distillation, de production, obligera le Gouvernement Tunisien à l'étendre à toutes les professions, sans distinction d'origine ou de nationalité, sous peine de créer entre les contribuables une inégalité flagrante contraire aux principes du droit commun.

Pour la fixation du taux des patentes, il faudra évidemment tenir compte de l'importance de l'établissement, magasin, débit, maison de commerce ou d'industrie ; du chiffre approximatif des affaires ; du nombre d'ouvriers, agents, commis, dames ou demoiselles de magasin ou de comptoir employés dans l'établissement.

Les personnes exerçant des professions dites libérales : huissiers, agents d'affaires, écrivains publics, avocats, défenseurs, journalistes, médecins, pharmaciens, vétérinaires, architectes, banquiers, agents de change, courtiers, représentants de commerce, etc., devront être assujettis à la patente aussi bien que les artisans et commerçants.

En ce qui concerne les indigènes, l'application de la patente ne sera pas une innovation, puisque ce droit existait antérieurement pour certaines industries et n'a été aboli que depuis quelques années.

Les soukis,[1] les fetaïris,[2] les vendeurs de fèves cuites, de pois chiches, les marchands de bonbons, de légumes, etc., payaient autrefois au fermier des mahsoulats une redevance mensuelle de 2 piastres (1 fr. 20).

On restera équitable en appliquant à ces industriels une patente annuelle de *12 francs* qui, pour des raisons que nous exposerons plus loin en parlant de l'impôt *medjba,* devra constituer le *minimum* de perception pour les indigènes.

Quant aux industriels ambulants, on agirait envers eux comme on fait en France à l'égard des colporteurs et marchands forains qui, munis de leur patente, circulent de village en village, dans les marchés et dans les foires, vendant leurs marchandises sans s'inquiéter du département dans lequel ils se trouvent.

Le rôle de la contribution des patentes serait établi dans chaque localité par le receveur des Contributions diverses ou, à défaut, par

(1) Les *souks* sont dans les villes de Tunisie ce qu'en France on nomme *bazars*. Les *soukis* sont les marchands des souks.

(2) *Fetaïris,* fabricants de beignets à l'huile.

le receveur municipal, assisté du caïd ou du cheikh du quartier et de deux notables européens, indigènes ou israélites, suivant qu'il s'agirait de patentables de l'une de ces catégories, ces notables étant choisis, comme en France, parmi les plus imposés.

Mis à la disposition du public pendant au moins un mois pour recevoir les réclamations, le rôle serait définitivement établi pour l'année courante et demeurerait toujours revisable au commencement de chaque exercice.

V

Impôt territorial

L'impôt territorial ou de surface, que nous proposons d'appliquer aux terres affectées à la culture fruitière ou maraîchère, est destiné à remplacer les taxes de 12,50 % sur les fruits et de 25 % sur les légumes et herbages. Cet impôt ne devra pas dépasser *un pour cent* de la valeur ou du rendement des terres. Il pourra être étendu en même temps, au grand avantage des propriétaires et de l'Etat, partout où sont appliqués les impôts du kanoun sur les oliviers et les dattiers, l'achour ou dîme des oliviers et, enfin, sur beaucoup de points où est appliqué l'achour sur les cultures en blé, orge et avoine.

Tous ces impôts qui frappent le nombre ou le produit ne sont pas progressifs et proportionnels, comme l'impôt territorial ou de surface que nous préconisons; ils ne répartissent pas aussi équitablement les charges entre les contribuables que le fait ce dernier, et lui sont inférieurs à ce point de vue.

De plus, ils vont à l'encontre de l'extension des plantations et de la production, alors que notre impôt de surface, basé sur la valeur et le rendement des terres, est une véritable prime à l'agriculture et au développement des cultures et des plantations; grâce à lui les propriétaires tireront un meilleur parti de leurs terres, en les cultivant au lieu de les laisser en friches.

Enfin, cet impôt de surface, fixé, comme nous l'avons dit, à *un pour cent*, sera beaucoup plus léger aux propriétaires que l'achour, le kanoun ou la dîme payés actuellement, tout en rapportant davantage à l'Etat, par suite de son application à toutes les terres non cultivées.

VI

Prestations en nature et impôt *medjba*

L'application de la taxe des prestations en nature est une question particulièrement délicate.

La Conférence Consultative, dans sa séance du 19 novembre 1891 (2e session), a eu à s'en occuper, et voici dans quels termes s'expri-

mait, relativement aux routes et pistes, le rapporteur de la Commission des Travaux publics :

« Votre Commission est d'avis qu'au lieu d'être volontaire et limitée aux seuls indigènes, la prestation doit être rendue obligatoire pour tous, sans distinction.

« En effet, quand une route ou une piste est achevée, tous, colons et indigènes, nous en bénéficions. Il ne paraît ni logique ni équitable que les uns soient à la peine et au travail, pendant que d'autres, sans rien donner, peuvent profiter et jouir de la chose acquise par les sacrifices d'autrui. »

La Conférence Consultative, qui adoptait ces conclusions, était donc à cette époque favorable à l'idée d'appliquer la taxe des prestations en nature à toutes les populations habitant le territoire de la Régence, sans distinction d'origine ou de nationalité.

Le Gouvernement Tunisien, de son côté, se trouvait d'accord avec la Conférence sur cette question de principe et si la proposition, depuis quatre ans, n'a pas abouti, c'est qu'elle est venue se heurter à une très grosse difficulté : celle de l'impôt *medjba*, payé par les indigènes.

Appliquer, en effet, à ceux-ci une taxe nouvelle de trois journées de prestations, rachetables en argent, n'eût pas manqué d'exciter leur mécontentement. La medjba est déjà assez impopulaire, et son recouvrement suffisamment difficile, pour ne pas ajouter un surcroît d'impôt à ceux qui la paient.

La taxe des prestations en nature ne pourrait donc être applicable aux indigènes, et par extension à toutes les autres populations, que si l'on réduisait à un chiffre raisonnable, à *dix francs* par exemple, la redevance annuelle de la medjba.

Les calculs auxquels nous nous sommes livré nous ont permis de constater que semblable réduction n'entraînera aucune diminution dans le chiffre des recettes budgétaires; ce que l'on perdra d'un côté se regagnera de l'autre par le produit en argent de la taxe des prestataires et par le moins grand nombre de cotes medjba irrécouvrables que l'on est contraint d'annuler à la clôture de chaque exercice.

Il demeurerait d'ailleurs entendu que la contribution des patentes et l'impôt medjba ne pourraient être superposés et que *tout indigène sujet tunisien payant déjà une patente annuelle d'au moins douze francs serait de droit exempt du paiement de la medjba.*

Cette dernière prescription aura pour effet de placer sous le régime du droit commun tous ceux qui, dans certaines villes privilégiées, telles que Tunis, Sousse, Mehdia, Sfax, Kairouan, etc., étaient exempts du paiement de la medjba. Presque tous ces citadins, en effet, exercent une profession, un commerce ou une industrie quelconque; la contribution des patentes leur sera donc de plein droit applicable.

L'égalité devant l'impôt sera ainsi obtenue à la plus grande satisfaction de tous, car on sait que l'indigène souffre moins de payer l'impôt que de savoir que d'autres ne le paient pas.

Si, antérieurement et pour des motifs particuliers inhérents à sa constitution intérieure, le Gouvernement beylical a jugé nécessaire de créer cette anomalie qu'une partie de la population indigène paie la medjba tandis que l'autre en est exempte, le moment semble venu pour l'Administration du Protectorat de mettre fin à une situation anormale qui crée de choquantes inégalités.

Quant aux Européens, ils n'auront aucune raison à faire valoir pour se soustraire à la taxe des prestations en nature. Aux termes des traités conclus par le Gouvernement Tunisien avec l'Angleterre le 10 octobre 1863, avec l'Italie le 8 septembre 1868, — ce dernier récemment dénoncé, — les nationaux de ces deux pays, ainsi que ceux des autres puissances jouissant des mêmes privilèges, peuvent être assujettis aux mêmes impôts que ceux dont sont frappés les sujets tunisiens. Force sera donc aux Européens d'accepter la taxe proposée.

Aussi bien, seront-ils appelés à profiter autant, sinon davantage, que les indigènes de l'entretien, de l'élargissement et de l'ouverture des routes et des pistes, ainsi que des chemins de grande et de petite communication que le système des prestations contribuera à établir, sans grever le budget de sommes considérables qu'il serait impuissant à fournir.

Quant à la réduction à *dix francs* par an de l'impôt medjba appliqué à quiconque ne paie pas une patente d'au moins *douze francs*, elle fera plus sur l'esprit des populations indigènes que tous les dégrèvements, toutes les réformes accomplis jusqu'à ce jour dans le pays, dégrèvements et réformes qui ont surtout profité aux intermédiaires et dont les populations n'ont pu que très faiblement et très indirectement apprécier la portée et les conséquences matérielles.

Les indigènes, surtout ceux de la classe pauvre sur lesquels la medjba pèse lourdement, auront là une preuve éclatante de l'intérêt et de la sollicitude du Protectorat à leur égard; cette preuve les touchera profondément et constituera non seulement une mesure de justice et de bonne administration, mais aussi un acte de haute sagesse politique dont le retentissement sera grand dans le monde de l'Islam et dont l'influence française ne pourra que bénéficier.

VII

Conclusion

Rappelons ici, avant de conclure, qu'une des mesures les plus malheureuses à tous égards prise en Algérie, peu de temps après la conquête, a été, sous prétexte d'encourager et de favoriser la colo-

nisation européenne, d'exempter les colons et leurs khammès des impôts *zekkat* et *achour* payés par les indigènes.

Si, au point de vue financier, cette mesure a été désastreuse pour les budgets algériens dont les recettes ont été en diminuant à mesure que la colonisation s'accroissait, elle a été, aux points de vue administratif et politique, une faute très grave, en créant dans la Colonie deux catégories de contribuables ayant des intérêts contraires, alors que tout commandait de rendre ces intérêts communs.

C'est ce qui s'est opposé jusqu'à ce jour aux améliorations ainsi qu'aux réformes projetées en Algérie au régime des impôts zekkat et achour payés par les indigènes, et notamment à leur transformation en un impôt territorial dont l'application eût permis à la colonisation de se procurer librement les terres dont elle avait besoin, sans recourir à la mesure souverainement injuste et toujours impolitique de l'expropriation forcée, pour cause d'utilité publique, des propriétés possédées par les indigènes.

On peut dire que cette mesure malheureuse a été pour beaucoup dans l'antagonisme entre les deux races dont souffre actuellement notre belle colonie, antagonisme que la fusion en commun de leurs intérêts réciproques eût sans doute permis de rendre moins sensible.

Puisque l'occasion se présente en Tunisie d'appliquer le droit commun en matière d'impôts à toutes les populations qui habitent son territoire, il ne faut pas la laisser échapper et commettre la même faute que nos voisins de l'ouest. En un mot, il ne faut pas qu'il y ait en Tunisie, au point de vue du paiement de l'impôt, des privilégiés et des parias, et tous les efforts de l'Administration du Protectorat doivent tendre à l'application à tous d'une règle commune.

Or, c'est précisément ce que permet de faire le système d'impôts : droit de 5 % *ad valorem*, contribution des patentes, impôt territorial ou de surface, prestations en nature et diminution de la medjba, que nous proposons de substituer à l'ensemble des taxes de mahsoulats.

On pourrait objecter que la taxe de 5 % sur la valeur des produits serait peut-être trop élevée pour quelques-uns, trop faible pour d'autres, et qu'elle entraînerait pour quelques villes ou localités la diminution de leurs ressources actuelles.

On peut répondre à cela qu'une fois l'assiette de ces impôts établie, rien n'empêchera les localités érigées en communes, si elles le jugent nécessaire à leurs intérêts, d'élever ou d'abaisser la taxe de 5 % *ad valorem* perçue sur certains produits à leur entrée en ville ou à la vente sur leurs marchés intérieurs.

Mais les municipalités n'effectueront ces augmentations ou ces diminutions qu'après une discussion approfondie des raisons qui les motivent et qui seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

De plus, la perception des droits ainsi élevés ou abaissés ne pourra avoir lieu que d'après un tarif clair et précis, qui ne permettra à aucune des anciennes difficultés de se reproduire.

C'est du reste ce qui se passe en France, où, en dehors des droits généraux, perçus par le Trésor, et qui sont les mêmes partout, les municipalités perçoivent des droits d'octroi variant suivant l'importance des localités.

Nous avons exposé dans ce qui précède ce que devrait être, selon nous, la réforme des droits de mahsoulats pour donner satisfaction aux intérêts généraux du pays et aux exigences de la colonisation, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor.

Nous avons indiqué la possibilité et fait ressortir les avantages d'une taxe unique uniformément perçue sur tous les points de la Régence.

Nous avons fait connaître que l'application de cette taxe entraîne la transformation de certains droits de mahsoulats en une contribution des patentes applicable à tous.

Nous avons fait ressortir la nécessité de supprimer les taxes actuelles perçues sur les fruits, légumes et herbages, de les remplacer par un impôt de surface sur tous les terrains affectés aux cultures fruitières et maraîchères, et de donner à cet impôt une extension lui permettant de remplacer aussi le kanoun et l'achour perçus, suivant les régions, sur les oliviers, les dattiers et les céréales.

Nous avons enfin préconisé la contribution des patentes se combinant avec une réduction de l'impôt medjba, et proposé une taxe des prestations en nature frappant toutes les populations de la Régence sans distinction d'origine ni de nationalité.

Nous demeurons convaincu que les propositions contenues dans la présente étude sont seules de nature à ne soulever aucune difficulté d'application et à donner une prompte solution à la question de la réforme des droits de mahsoulats et de la transformation des impôts, question qui, depuis dix ans, passionne l'opinion publique, en Tunisie.



L'ART DE PLANTER EN TUNISIE

(SUITE)

Le Choix des Essences

Les plantations, comme beaucoup d'autres choses, ont souvent le défaut de subir l'influence de la mode : il n'est pas rare de voir un propriétaire planter telle plante ou tel arbre parce que son voisin en a déjà planté. Il en a d'ailleurs toujours été ainsi depuis la plus haute antiquité puisque, s'il faut en croire les historiens, le genre irrégulier ou paysagiste qui jouit aujourd'hui de la vogue n'est autre chose qu'une imitation des jardins chinois. Ce genre, comme le genre régulier ou symétrique, a ses avantages et ses défauts qui doivent servir de guide dans le choix de l'architecte paysagiste ou tout simplement du propriétaire désireux de faire une plantation.

Mais cela n'est qu'une question de goût qui ne se pose le plus souvent que pour l'embellissement d'un petit jardin ou d'une propriété de moyenne grandeur : le choix, dans les plantations de ce genre, importe peu. Tel n'est pas le défaut que je crois devoir signaler aux propriétaires de grands domaines dont le plus souvent de faibles parties sont en culture et tout le reste en friche. N'y aurait-il pas moyen d'utiliser ces friches ? Telle est la question que je vais examiner.

Les terrains irrigables, formant généralement la minime partie d'un domaine en Tunisie, seront toujours désignés de préférence pour la culture des fourrages et autres légumineuses.

Les arbres fruitiers, légumes, etc., y trouveront leur place.

Les rares propriétaires assez heureux pour pouvoir irriguer de grandes surfaces n'auront que l'embarras du choix.

Tels ne sont pas les avantages des terrains secs, d'une faible épaisseur et souvent de qualité très médiocre, qui vont faire le sujet de cet entretien.

Pour l'observateur, pour celui que la nature ne laisse pas froid et indifférent, et plus encore pour celui qui a consacré une partie de sa vie à l'étude de ces questions, il est facile de reconnaître et d'affirmer même qu'il est bien peu de terrains qui soient inutilisables.

En effet la nature, dans sa sage prévoyance, n'a-t-elle pas donné à chaque pays, à chaque terrain même, les plantes qui lui conviennent et les moyens nécessaires pour se multiplier dans les conditions les plus difficiles et pour transporter leurs graines à des distances incroyables au moyen de certaines aigrettes qui leur permettent d'être élevées et transportées par la moindre brise ? Aussi pourrait-

on dire que le déboisement est en rapport avec la population d'un pays, et pourtant avoir des bois, des forêts est une des questions les plus importantes pour un pays comme la Tunisie.

En effet, les plantations faites sur de grandes étendues ont des influences multiples; elles modifient le climat en multipliant les pluies par l'humidité et l'évaporation qu'elles produisent.

L'état sanitaire se trouve également amélioré, au point qu'il n'est pas rare de voir les fièvres disparaître d'un pays autrefois déboisé; enfin, elles donnent un rendement qui, quoique assez tardif, n'en mérite pas moins d'être pris en considération, si toutefois un examen judicieux a présidé au choix des diverses essences, choix pour lequel la majeure partie des planteurs ne consultent que leur goût personnel ou l'exemple de tel voisin qui, sans être mieux renseigné qu'eux, a planté sans autre but que d'avoir de la verdure, but très louable, c'est vrai, mais qui le serait davantage si l'utilité pouvait y trouver sa part.

Il est vrai de dire aussi que la plupart des colons, aujourd'hui désireux de jouir tout de suite, sacrifient souvent l'utile à l'agréable. C'est pourquoi, ici comme en Algérie, on voit des plantations considérables d'eucalyptus faites à tort et à travers dans des terrains où d'autres essences auraient donné certainement de tout autres résultats.

Je n'irai pas cependant jusqu'à dire que l'eucalyptus doit être proscrit de nos plantations, mais j'estime que la qualité du bois à obtenir doit être dans la majeure partie des cas une des conditions premières du choix des espèces. Or, l'eucalyptus remplit-il ces conditions? En Australie, oui; mais, comme la plupart de ses congénères, il ne donne ici qu'un bois de qualité très médiocre, pour ne pas dire impropre à l'industrie.

Ce phénomène, d'ailleurs, n'est pas particulier à l'eucalyptus, il se produit pour nombre d'espèces et particulièrement dans la série des *acacia mimosa*, également originaires en grande partie de l'Australie, où ils atteignent la hauteur de vingt à trente mètres et donnent un bois d'une densité extraordinaire, tandis qu'ici ces mêmes variétés n'atteignent qu'une hauteur de quatre à cinq mètres et ne donnent pour la plupart qu'un bois très médiocre; d'où il faut conclure que, contrairement au proverbe qui dit que « nul n'est prophète en son pays », il y a souvent avantage pour planter à choisir de préférence, parmi les espèces, celles dont les résultats sont acquis, sinon dans le pays même, tout au moins dans les pays voisins.

A dire vrai, la flore tunisienne n'est pas très riche en essences forestières; aussi, serait-il à désirer que de nombreux essais soient faits pour l'acclimatation de certaines espèces exotiques. Mais, en attendant, essayons de voir quelles sont les essences indigènes ou déjà

acclimatées qui pourraient bien être utilisées dans les conditions précitées.

Commençant par les arbres fruitiers, je citerai en première ligne *l'olivier* qui, peu délicat sur la nature du sol, pousse à peu près partout, mais de préférence dans les sols profonds et voisins de la mer. Je ne m'étendrai pas sur la culture de cet arbre, qui est connu et cultivé par les indigènes depuis plusieurs siècles. Il serait pourtant à désirer que des efforts soient faits pour l'amélioration des espèces, lors des plantations nouvelles, et par le greffage des plantations anciennes. Le produit serait plus abondant et de qualité supérieure.

Le *caroubier*, dont les fruits (siliques) sont employés pour l'alimentation des bestiaux, sans avoir un bois de qualité, a du moins l'avantage d'avoir un beau feuillage persistant, ce qui n'est pas à dédaigner, et, comme l'olivier, il pousse sans arrosage dans les terrains les plus arides. Aussi, forment-ils à eux deux la liste des arbres fruitiers à feuilles persistantes.

Dans le même ordre d'idées, on peut, dans la série des arbres fruitiers à feuilles caduques, recommander *l'amandier*, *l'azerolier* rouge et blanc, le *figuier* comestible, le *jujubier* cultivé, qui pousse à l'état sauvage sur les terrains légers et particulièrement dans les sables arides du littoral.

Le *pistachier* cultivé *(Pistacia vera)* mérite une mention spéciale. Importé de la Syrie par les Romains, dit-on, il s'est depuis naturalisé dans tout le midi de l'Europe et particulièrement en Espagne et en Italie, mais c'est surtout la Sicile qui fournit aujourd'hui aux besoins du commerce. On le rencontre assez rarement en Tunisie, où il serait pourtant si facile de le propager. Sa culture, des plus faciles, n'exige aucun soin particulier; peu délicat sur la nature du sol, il préfère les terrains légers et substantiels, mais s'accommode très bien des terrains arides les plus secs et donne même, dans ces conditions, un produit supérieur. Les nombreux pieds de lentisques et de térébinthes que l'on rencontre sur certains points de la Tunisie pourraient avantageusement être greffés et convertis en pistachiers d'un rapport plus avantageux.

On peut citer encore le *Sorbus domestica*, ou *cormier à fruits*, dont le bois très dur était recherché autrefois par les charrons qui en faisaient les essieux de charrettes.

La liste des arbres forestiers à feuilles caduques, donnant un bois dur et recherché, qu'on peut planter en terrain sec, n'est pas très longue non plus.

On peut cependant recommander *l'acacia blanc* ou *robinier*, *l'alizier* ou *micocoulier de Provence*, dont la culture en taillis donne des verges de fouet connues sous le nom de « perpignan ». Le *machira* ou *oranger des osages*, qui résiste bien à la sécheresse, donne un bois

de première qualité. Ses feuilles, d'un beau vert, le rendent très ornemental et peuvent, comme celles du mûrier, être employées à la nourriture des vers à soie.

Les *ormeaux*, quoique originaires en grande partie des pays du Nord, n'en supportent pas moins bien notre climat : des échantillons d'une trentaine d'années en sont la preuve. Malheureusement, ici comme en Europe, ils ont assez souvent leurs feuilles dévorées par les chenilles. Ce bois est de qualité hors ligne pour le charronnage, et aucun bois ne réunit des qualités aussi avantageuses que l'orme pour la fabrication des écrous pour vis de pressoir, moyeux de roues, jantes, etc.

J'oubliais le *mûrier blanc*, très connu et très apprécié dans le pays par les machinistes et fabricants de norias. Ses fruits trouvent un débouché sur les marchés et ses feuilles servent à la nourriture des vers à soie.

Des nombreuses variétés de *chênes* d'Europe et d'Amérique, on peut voir quelques échantillons dans les rares plantations faites dans les environs de Tunis il y a vingt ans. Il est plus que probable que certaines variétés pourraient être acclimatées et donner de bons résultats, particulièrement ceux du Mexique et de l'Inde, qui sont les moins délicats sur la nature du sol. Parmi les variétés d'Europe, le chêne-liège a acquis droit de cité par son ancienneté et pousse aussi vigoureusement que le *ballota*, le *mirbeckii* et le *zan*, toutes variétés indigènes de l'Afrique.

Parmi les arbres à feuilles persistantes cultivées pour leur bois, nous recommanderons le *Callitris quadrivalvis*, ou *thuya d'Algérie*, déjà très répandu en Tunisie. Son bois, connu dans le commerce sous le nom de bois de cèdre ou de thuya, est très estimé et très employé dans le pays aux usages les plus divers.

Le *casuarina* et ses variétés, d'introduction récente, a déjà donné ses preuves ; la variété dite *tenuissima* surtout réunit ces conditions assez rares de joindre à la rapidité de sa végétation la dureté de son bois et pourrait, dans un avenir prochain, suppléer à certains bois exotiques. Trop peu connue, cette espèce mérite d'être étudiée ; des échantillons déjà d'un certain âge existent dans les environs de Tunis.

Le sombre *cyprès (Cupressus pyramidalis* ou *sempervireus)*, originaire de l'île de Candie, mais connu depuis longue date, que l'on relègue dans les cimetières, n'est pas moins digne de figurer parmi les arbres forestiers. De même, quelques-unes de ses variétés ont des qualités appréciables.

Le bois du premier est trop connu et apprécié pour qu'il soit utile de le décrire. D'une croissance très rapide, la variété dite *macrocarpa* a la propriété de pouvoir vivre dans les sables et au bord de la mer. La variété dite *horizontalis* est aussi connue que ses congé-

nères ; peu délicate sur la nature du sol, son bois très odorant le fait rechercher par les ébénistes pour la propriété qu'il a, dit-on, de chasser les mites.

Vient ensuite la série des *pins*, dont plusieurs sont déjà assez connus pour qu'il suffise de les rappeler : tels sont les *pins d'Alep*, *Laricio* ou *de Corse*, *maritime* ou *de Bordeaux*, *parasol* ou *pignon*, enfin le *sylvestris* ou *d'Ecosse* et ses variétés, le plus commun et le moins difficile sur la nature du sol, après le pin maritime ; il croît rapidement et devient un très bel arbre. Mais la plupart des nombreuses variétés exotiques, exigeant des soins assez assidus et un sol particulier, ne sauraient figurer sur cette liste. On donne comme très rustiques et venant bien en Algérie le *pin des Canaries* et le *pin à longues feuilles*, le plus beau du genre.

A certains autres points de vue, cette liste pourrait être considérablement augmentée. Ainsi, par exemple, plusieurs variétés *d'acacia mimosa*, dites d'Australie, bien que d'origine différente, et ne donnant qu'un bois sans valeur marchande, poussant très bien en terrains secs, pourraient être avantageusement utilisés pour leur richesse en tannin et en gommes.

Les *rhus* ou *sumacs* rentrent dans la même catégorie. Il y aurait même là tout un champ d'études et d'expériences à faire.

La nombreuse famille des *cactées*, presque tout entière originaire du Mexique, peut nous rendre de grands services pour l'alimentation du bétail. On peut citer l'*Opuntia coccinelifera* (nopal à cochenilles), variété sans épines, récemment importée de Sicile. *L'Opuntia Ficus indica*, improprement appelée figue de Barbarie, à fruits blancs, jaunes et rouges, est assez connue et utilisée dans le pays.

Si nous cherchons dans la longue liste des arbustes, nous trouverons le *caprier commun (Capparis spinosa)*, ce don de la Providence pour les mauvais terrains pierreux, calcaires et secs, que l'on trouve à l'état sauvage et dont l'unique culture fait vivre bien des pays du midi de la France.

Pourquoi ne citerions-nous pas le *Salsola fructisa* ou *soude en arbre*, qui occupe dans la zone maritime les terrains les plus salés et dont les cendres sont encore employées par les indigènes pour la fabrication du savon ?

Je citerai aussi une plante fourragère tout aussi rustique : *l'ajonc marin* ou *Ulex europæus* et ses variétés, que l'on rencontre encore dans les terrains les plus arides et qui sert de base pour le reboisement des dunes.

Viennent ensuite les plantes textiles ou filamenteuses, dont bon nombre peuvent être employées dans les terrains qui nous occupent.

L'agave commune, notamment la variété dite *americana*, plus

connue sous le nom *d'aloès,* donne des fibres d'une grande ténacité et a la propriété de prospérer dans les sables les plus secs.

Le *diss (Fetuque diss)*, superbe graminée, remarquable par son feuillage en touffes volumineuses, reste d'une belle verdure pendant la saison sèche, qui contraste avec l'aridité des lieux, en compagnie du *thym* et de la *lavande*. En Espagne et en Algérie, où il pousse à l'état sauvage, ses feuilles peuvent être utilisées comme fourrage, ses fibres comme textile, pâte à papier, etc., et ses racines pour confectionner des brosses dites de chiendent. Leur odeur forte les fait rechercher pour éloigner les mites des étoffes de laine.

Les *genêts* et leurs variétés, considérés à juste titre comme plantes d'ornement, se recommandent aussi d'une façon toute particulière aux agriculteurs par les divers partis qu'on en peut tirer comme fourrage, comme teinture, comme textile et comme engrais vert à enfouir. Les abeilles même aiment beaucoup à butiner sur ses fleurs. J'ajouterai que les sables les plus pauvres leur conviennent.

Le *palmier nain (Chamœrops humilis)* est une plante assez connue et employée dans le pays aux usages les plus divers, pour qu'il me suffise de rappeler qu'elle se plait dans les sables et les terrains où beaucoup d'autres plantes se refusent de croitre, au bord de la mer par exemple.

Enfin, je ne crois pas devoir clore cette liste sans dire un mot de *l'alfa* ou *sparte*, si connu et si répandu dans la Tunisie, l'Algérie, l'Espagne et tout le littoral méditerranéen. Cette plante, que l'on rencontre à l'état sauvage, croît spontanément dans les terrains arides, secs et siliceux. Elle comprend plusieurs espèces, dont les principales sont : l'alfa, ou stipe très tenace *(Stipa tenacissima)* et le sparte alvarde ou *Lygeum spartum ;* ce sont les feuilles et les chaumes de cette dernière qui sont employés en France pour la confection des bouquets. Mais dans le commerce on les confond souvent et on les emploie simultanément pour les ouvrages les plus divers et les plus variés : c'est la matière principale des ouvrages dits de sparterie, tels que paillassons, tapis, nattes, chapeaux, cordages, ficelles, paniers, corbeilles, cabas, tresses, chaussures, espadrilles, etc., voire même des toiles et des tissus ; on en fabrique enfin du papier d'excellente qualité.

Bien des noms pourraient encore figurer sur cette liste. Les plantes officinales et industrielles sont nombreuses, et leur culture pourrait, dans certains cas, être lucrative. D'autres, enfin, ne sont pas encore assez connues pour pouvoir être recommandées avec certitude.

Dictée par notre seule expérience et le désir de nous rendre utile à nos compatriotes qui comme nous viennent faire de la Tunisie leur deuxième patrie, cette liste n'a pas la prétention d'être un travail complet et ne saurait l'être, car il est bien évident que telle plante

donnée comme propre à être cultivée en terrain sec, succombera fatalement si elle est livrée à elle-même, c'est-à-dire sans culture et sans soins, tandis que d'autres moins rustiques s'en accommoderont très bien si on supplée à l'arrosage par des binages raisonnés ou des paillis bien compris.

Je dis bien compris, car dans certains cas, dans les montagnes par exemple, où l'on n'a pas toujours de la paille ou des feuilles sous la main, on peut y suppléer par une simple couverture de pierres de moyenne grosseur qui, comme le fumier, ont la propriété de maintenir la fraîcheur au pied des jeunes arbres ; dans ces cas, ils devront toujours être semés ou plantés en automne pour que les graines aient tout le temps nécessaire de germer et les jeunes plants de s'enraciner avant les fortes chaleurs de l'été. J'ai dit « jeunes plants », parce que ce sont ceux-là qu'il faut choisir de préférence lorsqu'il s'agit de reboisement ou de plantations en terrains secs et où l'arrosage n'est pas facile, sinon impossible.

Ch. COUPIN.



LETTRE SUR LA MEJBA

La lettre qu'on va lire n'est pas une réponse à l'article paru dans le n° 8 de la *Revue Tunisienne*. La date, le dessein de l'auteur, le nom du destinataire, tout montre que cette publication n'a pas le caractère d'une polémique. Cette lettre donne des détails intéressants non seulement sur la mejba mais sur toute l'histoire fiscale de la Tunisie.

Sur la mejba, l'auteur est d'accord avec Abouddiaf (que les Arabes appellent plutôt Ben Diaf) sur plusieurs points :

1° La mejba n'est pas un impôt fixé par la loi musulmane ;

2° Les gens de la ville en sont dispensés; l'auteur pense même, bien qu'il n'ait pas eu occasion de l'écrire, que la mejba ne s'appliquait, dans la pensée de Mohammed-Bey, qu'aux habitants du pays, et non aux voyageurs, Fezzani, Marocains, etc.;

3° La mejba est un impôt provisoire.

La seule différence réside dans l'intention qui a poussé Mohammed-Bey à instituer cet impôt. Selon Ben Diaf, suspect, paraît-il, de partialité à l'égard de Mohammed-Bey, ce prince aurait cherché des ressources pour ses plaisirs; d'après l'auteur de la lettre que nous publions, l'intention du bey aurait été, au contraire, de simplifier le régime fiscal de la Tunisie et de supprimer les exactions des cheikhs. Mohammed-Bey apparaîtrait comme un grand réformateur, une sorte de Colbert tunisien. Et il faut remarquer que la réforme aurait été d'autant plus audacieuse qu'elle était contraire à la religion.

Les notes qui figurent au bas des pages sont dues à des explications verbales fournies par l'auteur.)

Louange à Dieu!

Au savantissime M. Houdas, professeur d'arabe à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris (que Dieu l'ait en sa garde!)

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu votre lettre qui m'apprend qu'un de nos amis intimes, membre de la commission chargée de recherches archéologiques dans le Moghreb, se propose d'écrire un livre sur les monuments élevés en Tunisie par les musulmans, et qu'il a besoin d'éclaircir plusieurs points obscurs. D'une façon particulière, vous désirez savoir l'origine de la *mejba*, que vous semblez assimiler à la *jèsia* qui ne peut pas être infligée à un musulman, mais aux infidèles vaincus à la guerre. Etant très occupé en ce moment, je ne puis répondre à toutes vos questions; mais j'espère vous expliquer très clairement la question de la mejba.

Ma réponse comprend deux parties et une conclusion. La première partie traite la question au point de vue juridique et la seconde au point de vue historique. La conclusion comprend la réponse proprement dite et lèvera toutes les difficultés.

PREMIÈRE PARTIE

La loi musulmane oblige chaque musulman à payer la *zakkat* annuelle qui doit être ainsi répartie : 1° le quart du dixième de ce qu'il possède en argent ou en or (100 francs en or ou en argent paient 2 fr. 50); 2° le dixième de tout ce que lui rapportent ses terres (céréales ou fruits), suivant les conditions de la loi musulmane. La terre qui paie le dixième en zakkat s'appelle *achria;* le receveur perçoit cette dîme chaque année et sur tous les agriculteurs.

Mais les terres que la clémence du vainqueur des infidèles daigne laisser entre leurs mains après la victoire paient le *khraj* (mouadhef ou moukasama),[1] payable chaque année d'après l'appréciation du vainqueur. La terre qui paie le khraj s'appelle *kharajia*.

Le khraj moukasama est évalué à la moitié, au tiers, au quart ou au cinquième du revenu, suivant ce que peut supporter la terre qu'il grève. Il peut être perçu de trois manières : 1° on donne la moitié, le tiers, etc., du fruit de la terre; 2° on paie la même valeur en argent; 3° chaque arbre paie une certaine somme. — Dans *Rad el Mokhtar* (livre du rite hanéfite), on dit que ces trois modes de perception sont également légitimes, pourvu que les deux partis les acceptent; et dans le *Tanouïr et Tansif* (livre du rite malékite), on dit que ce qui est le plus juste, pour le khraj moukasama, c'est de prendre la moitié du fruit. Mais pour le khraj mouadhef, on ne peut pas l'élever au-dessus du taux fixé par Omar ibn El Kattab : il peut être diminué, si la terre ne peut le supporter, jamais augmenté. Ces impôts sont communs aux riches et aux pauvres, car ils sont proportionnels à la fortune que Dieu a donnée à ses créatures.

La loi musulmane n'inflige d'impôt personnel *(jésia)* qu'aux infidèles vaincus. Les infidèles vaincus qui paient la jésia sont respectés dans leur fortune, leurs mœurs, etc. Cet impôt est ainsi réparti : le pauvre paie 12 dirhems; celui qui appartient à la classe moyenne paie 24 dirhems, et le riche 48 dirhems. L'impôt est payable chaque année lunaire. La loi musulmane nous oblige à respecter les traités signés entre nous et nos subordonnés par ce verset du Coran : « Dieu ne vous empêche pas d'avoir de la piété envers ceux qui ne vous ont pas guerroyé pour cause de religion et ne vous ont point fait sortir de vos demeures. » Mais pour cela, il y a des conditions nettement expliquées dans les livres de jurisprudence musulmane; l'une de ces conditions est le paiement de la jésia. Cet impôt n'est pas, comme on le croit généralement, infligé à l'infidèle en échange de la liberté qu'on lui laisse de persister dans sa religion, mais dans l'espoir qu'étant obligé de la porter lui-même, seigneur ou serf, avec l'humi-

(1) Le *khraj* (tribut) prend deux formes : le *khraj mouadhef* est proportionnel à la quantité des terres, à leur superficie; le *khraj moukasama* est proportionnel aux revenus.

lité la plus absolue, à la caisse publique, il ne se résignera pas à cette humiliation et se convertira. C'est ce que dit El Karafi, savant malékite. Pour apprendre des détails sur la perception et le versement de la jésia, on n'a qu'à feuilleter un des nombreux ouvrages qui traitent de cette question.

DEUXIÈME PARTIE

Il n'échappe pas à ceux qui ont suivi la chaîne des faits historiques que le royaume de Tunisie, soumis d'abord aux Carthaginois, puis aux Romains, fut conquis dans la suite par les Barbares dont les exactions et les violences ont été flétries par tous les historiens. Et même si les musulmans n'avaient eu d'autre mérite que de retirer cette contrée des mains des Barbares, ce serait assez pour leur gloire. Mais les musulmans ont, en outre, créé des villes, relevé des villages, multiplié les routes, fortifié les frontières, construit des forts et des tours, fait jaillir des sources, établi des marchés, facilité le commerce et favorisé la science : ce qui a maintenu ce royaume depuis sa conquête jusqu'à nos jours, comme il est facile de le voir.

Le premier impôt personnel que je connaisse, pour ma part, remonte à Abou el Abbas Abdallah ben Brahim ibn El Aghlab, qui régnait sur la Régence en 197 de l'hégire. Ce prince créa des impôts très lourds et très injustes : on lui reproche surtout d'avoir supprimé l'*achour* légal (dîme sur les fruits et céréales) et de l'avoir remplacé par un impôt personnel de huit dinars, exigé même lorsque les terres ne produisaient rien.

Lorsqu'en 341 de l'hégire, El Motaz abou Tamim Maâd ben Ismaïl ben Mohammed ibn Abdallah el Mahdi prit possession de ce trône, il voulut créer d'autres charges, mais en vain. En effet, il envoya son esclave Khatif Essikilli dire aux cheikhs de la tribu de Koutama : [1] « Nos frères, nous voudrions envoyer des gens qui habiteraient parmi vous dans les villages de Koutama et recueilleraient vos aumônes et vos dons : lorsque cela serait nécessaire, nous les enverrions chercher pour nous aider dans les besoins de l'Etat. » Mais les cheikhs de Koutama lui répondirent : « Dites à notre seigneur que jamais nous n'accepterons de payer cet impôt, qui n'est autre que la jésia, tandis que nous brandissons nos épées pour sa gloire, à l'Occident comme à l'Orient ; nous ne pouvons souffrir que l'histoire puisse jamais dire que Koutama, tribu que Dieu a honorée par l'Islam, payait la jésia. » Lorsque Khatif rapporta leurs paroles au prince, celui-ci, monté sur un cheval, se fit présenter les gens de Koutama qui étaient

(1) La tribu de Koutama était une tribu guerrière, venue récemment d'Arabie pour combattre les Berbères. Son attachement à la loi musulmane explique son refus de payer l'impôt de capitation, et ses services, comme son tempérament belliqueux, expliquent pourquoi le souverain tolère cette désobéissance.

là, et leur dit : « Qu'est-ce que cette réponse que me rapporte Khafif ? — C'est l'expression de notre ferme volonté, seigneur, répondirent-ils, car nous ne sommes pas de ceux qui doivent payer la jésia. » A ces mots, le prince, se levant sur ses étriers, leur dit : « Que Dieu vous bénisse ! C'est ainsi que je voulais vous voir, et je ne vous ai envoyé mon ambassadeur que pour éprouver votre courage. »

Par ce qui précède, on voit combien les musulmans se défendent contre les impôts qui ne sont pas dictés par les lois religieuses, et comment leur prince s'est vu obligé de s'excuser devant eux.

Arriva la dynastie des Senhaja (en 356) ; la Régence de Tunis tomba entre les mains d'Abou el Foutah Youssef ben Ziri ben Manad, par la volonté d'Ali Tamim Maàd el Abidi. Lorsque celui-ci voulut retourner en Egypte, il se fit accompagner par Abou el Foutah jusqu'au delà de Sfax ; là il lui ordonna de revenir dans la Régence, en lui disant de ne jamais oublier ses recommandations, et surtout trois d'entre elles : 1° ne jamais dégrever les gens de la campagne ; 2° ne jamais cesser de combattre les Berbères ; 3° ne donner aucun pouvoir à l'un de ses proches parents (car chacun d'eux se croirait plus de droits au pouvoir que lui-même) ; enfin, être clément envers les habitants des villes.

Personne n'ignore les souffrances endurées par les musulmans sous le règne des Abidiines, à cause de la différence de croyances des sujets et de leurs princes.[1] Si telle est la cause de ces persécutions, point n'est besoin qu'un politique, sous prétexte de philosopher, cherche une autre explication de ces actes de vengeance. Il se trouve peut-être des auteurs qui sont entrés dans cette voie et se sont écartés de la vérité. Ils ont essayé de justifier ces conseils en faisant appel à des considérations abstraites et contraires à la loi musulmane. Celui qui veut comparer la politique des pays civilisés de nos jours à celle d'Amrou ibn Ul Asse, qui gouvernait l'Egypte, peut très bien voir la similitude qui existe entre ces gouvernements et laver sa plume des sottises qu'elle écrit en voulant rendre beau le vilain pour aider l'injustice qui corrompt à la fois le prince et ses sujets.

Il y a des historiens qui, voulant justifier les trois recommandations d'El Abidi, disent que les impôts sont nécessaires pour les gens de la campagne : cela les oblige à travailler et à faire fructifier leur terre, car ils ont dans le sang la mollesse ; ils disent que, de cette façon, ils contribuent à la construction des villes dont le nombre est augmenté, et que combattre les Berbères, c'est diminuer leurs bandes et leurs unions : le mal ne peut être repoussé que par le mal.

Mais si nous voulions peser tout cela avec la balance du Chara, nous trouverions tout faux ; car si les campagnards et les Berbères sont ignorants, injustes et vagabonds, c'est en les protégeant, en leur

(1) Les sujets étaient sunnites et les princes schiites.

créant des écoles et en les ménageant qu'on pourrait les ramener dans le droit chemin; en les opprimant sans cesse, on ne ferait que les rejeter dans une décadence plus complète et qui n'aurait plus de fin.

Quoi qu'il en soit, tout cela fut supprimé l'an 500 de l'hégire lorsque la domination arabe fut incontestée en Afrique[1] et que les mœurs et la civilisation arabes s'y répandirent. Lorsque, en 796 de l'hégire, Abou Farès Abd el Aziz ibnou Abil Abbas Ahmed ben Mohammed ibnou Abou Bakr ben Yahya[2] monta sur le trône de Tunisie, il supprima tous les impôts qui existaient dans la capitale et ne fit payer aux Arabes que la zakkat et l'achour; par cela même il a repoussé l'injustice par la justice. Pendant toute la dynastie des Hafsides, la Régence a joui de cette justice, jusqu'à ce que les Espagnols la conquirent. Puis elle fut conquise, le 25 jamad el aoual 981, par Sinane-Pacha. Le début de l'établissement du pouvoir des Osmanlis sur la Tunisie fut une période troublée : elle ne peut servir d'exemple, ni être justement appréciée.

Après ceux-ci vinrent les Chanouyoune, entre les deys et les beys, jusqu'au moment où la Régence tomba entre les mains des Husseïnites qui y règnent par héritage et dont chacun a fait ce qu'il lui a été permis de faire pour la gloire de la Tunisie : c'est à Dieu que revient la destinée des hommes et des choses.

CONCLUSION

Lorsque le deuxième mouchir Mohammed-Pacha-Bey reçut la couronne de Tunisie, au mois de sfar 1271, il trouva la Régence tellement écrasée d'impôts de toutes sortes qu'on n'espérait plus qu'elle pût se relever. Les caïds se faisaient *lezma* (fermiers) des contributions, et, comme ils prétendaient toujours perdre, il leur était officiellement permis de se faire payer leurs prétendues pertes par leurs subordonnés, comme ils l'entendaient et sans aucun contrôle. Ils étaient eux-mêmes les juges : c'étaient les caïds qui fixaient l'impôt d'après leur propre appréciation : ils prenaient autant qu'ils pouvaient, au riche comme au pauvre.

Parmi ces impôts étaient : les mahsoulats, le tabac, le sel, les peaux, et tifak,[3] ed douyoun,[4] el kabch,[5] la mejba, khe il echouk,[6] les

(1) Selon l'auteur, la lutte contre les Berbères est complètement terminée en l'an 500 de l'hégire.

(2) D'origine andalouse.

(3) Le mot est encore employé : il désigne l'acte par lequel une tribu déclare quel cheikh elle a choisi. Autrefois, non seulement les cheikhs, mais les caïds étaient élus par les tribus. Avant l'élection, ils faisaient des largesses; une fois élus, ils se faisaient rembourser en levant sur leurs administrés l'impôt appelé et tifak.

(4) Les électeurs du caïd le cantonnement. Et comme les caïds, souvent révoqués, ne restaient pas longtemps en fonctions, les tribus devaient des cantonnements à plusieurs individus à

thirane el kresta,[1] faras el ada,[2] la diffa et plusieurs autres de noms différents. Mohammed-Bey diminua beaucoup de ces impôts; mais, comme le gouvernement s'était affaibli, il laissa les lezma pour les villes[3] et supprima tous les impôts, sans exception de nom ni de genre, pour les gens de la campagne, en les remplaçant par le seul impôt de la mejba : il fut fixé à 36 piastres, que durent seuls payer les individus reconnus pubères et capables de gagner de l'argent par leur travail. Par décret de kaâda 1272, il a fait savoir qu'aussitôt que le gouvernement se relèverait et n'aurait plus besoin de subsides, la mejba serait supprimée; l'avantage de la mejba, à ce moment, était surtout d'empêcher que les caïds pussent opprimer leurs subordonnés.

Malgré tout, les caïds se firent payer plus que la mejba; alors le bey fit lui-même le contrôle, destitua la plupart des caïds et les remplaça par des gens plus honnêtes, espérant que la Régence se relèverait suffisamment pour qu'on puisse supprimer tous les impôts illégaux, comme il l'avait annoncé dans le décret précité. En effet, pendant son règne, la Tunisie se développa beaucoup et marcha vers la civilisation que son prince admirait; cela est resté dans la mémoire des hommes.

Arrivé à l'apogée de ses rêves, il mourut; le troisième mouchir Sadok-Pacha-Bey lui succéda : il augmenta les rouages du gouvernement à tel point que l'argent provenant des subsides créés par son prédécesseur ne lui suffit plus pour les entretenir. Alors, son grand conseil des ministres décida que la mejba serait répartie en six classes, dont la plus petite paierait 36 piastres et la plus grande 108 piastres. Elle devait être commune aux gens des villes, des villages et des campagnes, et payée d'après la fortune et la classe. Cette décision du ministère fut connue par le décret du 22 chaoual 1280; puis on revisa le décret et on décida que la mejba serait fixée à 72 piastres et payable par tête, sans exception.

Mais le décret promulguant cette décision fut rendu à un moment où tout le monde était fatigué d'une situation intolérable : il en ré-

la fois : elles n'avaient pas fini de payer l'un qu'il était remplacé : ce mot « e l douyoun » désigne ces dettes des tribus aux caïds révoqués.

(5) On devait un mouton au caïd pour l'Aïd el Kebir; puis, cet impôt en nature se paya en argent.

(6) Corvée qui consistait à fournir des chevaux pour transporter le bois de tentes; le caïd, arrivé à destination, faisait parfois vendre les chevaux à son profit; pour prévenir ces abus, on remplaça la corvée par un impôt en argent.

(1) Autre corvée, analogue à la précédente : elle consistait à fournir des taureaux pour le transport du bois destiné à faire des bateaux. Les abus signalés pour la corvée précédente transforment cette corvée en impôt payable en argent.

(2) Dans les caïdats où les chevaux sont beaux, on devait offrir une jument au caïd. Des abus se produisirent, si bien que l'État prit à sa charge la jument du caïd : en revanche, il exigea des tribus un impôt spécial.

(3) C'est pourquoi les villes furent dispensées de la mejba.

sulta une révolution générale [1] qui se termina par une famine abominable [2] et qui bouleversa la Régence et le peuple. C'est alors qu'on a fait le possible pour rebâtir ce qui avait été détruit : le 27 joumad et tani 1286, un décret abaissa la mejba de 72 piastres à 25 piastres; mais on devait augmenter de cinq piastres chaque année jusqu'au moment où on atteindrait 40 piastres. Le peuple, faible comme son souverain, paya cette dernière mejba patiemment, en attendant le jour où le gouvernement n'aurait plus besoin de ces subsides, comme l'avait fait espérer le décret de Mohammed-Bey et où cet impôt serait supprimé. Enfin, Dieu réalisa les espérances du second mouchir défunt et de tout le peuple quand, par les soins de M. Rouvier, Résident Général de la République Française, la mejba fut diminuée de deux francs. Plaise à Dieu que son successeur fasse comme lui!

D'après cet exposé que j'ai essayé de rendre clair, je crois qu'il est facile de fixer son opinion sur l'origine de la mejba. Veuillez m'excuser de l'infirmité de ma plume; puisse Dieu nous aider et nous éclairer !

Ecrit par le faible esclave du Tout-Puissant,

MOHAMMED BEN OTHMANE SNOUSSI,
serviteur de la noble science.

6 avril 1894 — 1er chaoual 1311.

(Traduit de l'arabe par M. EL AZIZ BACCOUCH.)

(1) Révolution de Ben Gadahom.

(2) Famine dont le souvenir est encore vif dans l'esprit des Tunisiens, sous le nom de Bou-Brak.

RÉFLEXIONS D'UN COLON

SUGGÉRÉES PAR LA LECTURE DES ÉTUDES SUR

"LE MAL DE L'ALGÉRIE" et "LE PÉRIL DE L'AFRIQUE DU NORD"

Après *le Mal de l'Algérie*,(1) vient de paraître *le Péril de l'Afrique du Nord*.(2) C'est dans l'ordre naturel. Il suffit de se souvenir qu'un premier avertissement a été donné, il y a déjà plus de sept années, par un éminent agronome français disant : « Une agriculture qui ne possède pas une légumineuse n'existe pas. » Une culture qui ne restitue rien au sol ne peut que l'appauvrir et, par suite, ruiner ceux qui le cultivent.

Après cet avertissement, est venu celui d'un administrateur éminent, M. P. Bourde ; le troisième cri d'alarme est donné par un colon : celui-ci aborde de front la question de la colonisation, expose le *péril*, suite du *mal*, et tâche d'en faire saisir la cause.

L'étude de M. Saurin est quelquefois une légère critique ; c'est surtout un exposé sincère. Dire la vérité, dire que la Tunisie actuelle ne justifie pas son antique renom de fertilité, n'est pas précisément un faible mérite : pour ma part, je l'en loue.

Dire qu'entre l'Australie, climat plutôt maritime, et l'Afrique du Nord, climat surtout continental, la différence est grande, et que ce qui réussit là-bas peut échouer ici, ce n'est que faire un rapprochement juste et nécessaire.

Annoncer aux protectionnistes de la métropole qu'ils n'ont point à craindre la production agricole des *20 millions* d'hectares cultivables — mais non cultivés annuellement — de l'Algérie et de la Tunisie, c'est rassurer les timorés et leur enseigner que l'Afrique Française du Nord n'atteindra jamais, quoi qu'elle fasse, la production future des *180 millions* d'hectares australiens.

*
* *

En Tunisie, de 1880 à 1888, la colonisation se fit rapidement ; elle avait en vue la culture de la vigne : elle apporta des capitaux énormes ; on planta, on construisit, on acheta le matériel vinaire. Mais, à peine les nouveaux viticulteurs faisaient-ils leurs premières vendanges, que les prix du vin, qui étaient jusque-là favorables à la production, périclitèrent pour ne plus se relever ; même, la hausse actuelle

(1) Voir *Revue Tunisienne* n° 5, p. 82.
(2) Voir *Revue Tunisienne*, n° 9 (Bibliographie).

ne sera que passagère : il est inutile de se leurrer, et peut-être ne la reverra-t-on pas.

Le prix du produit baissant, le producteur cessa de planter, de dépenser ; il abandonna même, sur certains points, quelques parcelles dont le rendement en fruits était insuffisant pour couvrir les dépenses de culture et d'entretien. Ce jour-là, la colonisation reçut un rude coup : son ralentissement est tel aujourd'hui qu'on peut en craindre l'arrêt complet.

On a répondu, chiffres en mains, que, depuis 1888, des domaines ont encore été achetés en Tunisie ; il est facile de répliquer, chiffres en mains également : Comparez la colonisation de la Tunisie, ses efforts, ses apports de capitaux, de 1883 à 1888, à ceux de la période 1889 à 1895, parcourez la Tunisie, et voyez ce qui a été fait dans les domaines acquis jusqu'en 1888 et dans ceux qui l'ont été depuis cette date.

Les conditions de la colonisation ont singulièrement changé depuis quelques années en Tunisie. On ne peut plus — sauf exceptions, bien entendu — cultiver exclusivement la vigne ; il faut lui associer autre chose, et même on peut soutenir que la vigne ne doit tenir qu'une place restreinte dans une exploitation agricole tunisienne.

Aujourd'hui, sur quoi peut-on fonder des espérances ? Sur la culture des céréales et sur l'élevage du bétail ? Soit. Examinons les chances de succès.

La culture des céréales est-elle lucrative ? Au moment même où cette question se posait à la colonisation déjà existante, en 1892, les prix du blé subirent, comme ceux du vin, une atteinte dont ils ne se sont pas encore relevés ; s'en relèveront-ils ? Si oui, dans quelle proportion ? Il faut se rappeler qu'en 1893 le quintal de blé se vendait (livré sur le quai de Tunis) 19 fr. 50 et même 21 francs ; qu'en 1894 il s'abaissait à 14 et 15 francs ; que cette année il s'est relevé péniblement à 15 et 16 francs, et 15 a été plus fréquent que 16.

En présence de ces prix, qui peut-être même ne se maintiendront pas, produire du blé avec bénéfices devient un problème assez ardu : on peut chercher à le résoudre en améliorant les procédés de culture.



M. P. Dehérain, dont j'ai déjà cité quelques paroles, a dit : « L'agriculture africaine n'existe pas. L'Afrique semble bien jusqu'ici ne pas posséder une légumineuse de grande culture. » On sait pourquoi ce savant réclame une légumineuse. Les céréales, qui sont des graminées, mangent de l'azote, les légumineuses en fournissent ; l'azote pourrait être donné aux céréales sous forme d'engrais chimique, mais l'engrais chimique coûte cher : la légumineuse fournit l'azote en abondance et à bon marché. La culture des légumineuses doit donc précéder celle

des céréales. En outre, une légumineuse procure au bétail un aliment beaucoup plus riche qu'une graminée ; la croissance en poids des bêtes est rapide lorsqu'une légumineuse leur est donnée abondamment. Le bénéfice sur l'élevage du bétail est promptement réalisable lorsque l'éleveur peut se procurer une légumineuse fourragère.

Dans un climat aussi sec que celui de la Tunisie, on peut craindre que la croissance de la légumineuse cultivée ne soit pas toujours assurée, tandis qu'une graminée, moins exigeante sous le rapport de l'hygrométrie atmosphérique, donnera encore une récolte acceptable ; dans ce cas, on peut ensemencer ensemble légumineuse et graminée par moitié ; la graminée préférable en ce cas est l'avoine, qu'on récoltera en vert.

Il ne faut pas perdre de vue que le sulla peut fournir à l'hectare cinq cents quintaux de fourrage vert ou cent quintaux de fourrage sec.

Une graminée, même favorisée, ne donne en quantité et poids que la moitié de ces chiffres.

A poids égal, une graminée est moins nourrissante qu'une légumineuse. On voit de suite les nombreux avantages des légumineuses. Aussi, a-t-on tenté de remédier à l'inconvénient signalé par M. Dehérain. M. Bourde a essayé depuis peu d'introduire la culture du sulla (sainfoin de Malte et d'Espagne). Cette excellente et remarquable légumineuse, cultivée aussi dans le sud de l'Italie, n'a pas encore fait ses preuves en Tunisie. M. J. Knill, des Amouchas (Algérie), a voulu doter son pays d'adoption de la légumineuse dont il manquait, et, depuis près de quatorze ans, à la suite d'efforts continuels, dénotant une persévérance digne d'admiration, M. J. Knill semble être parvenu à établir en Algérie la culture rationnelle du sulla africain. Cela pourra peut-être se faire en Tunisie, mais ce n'est pas encore fait. Il reste, il est vrai, deux légumineuses : la fève et la vesce ; elles ont leurs partisans ; elles s'appliquent mieux à la petite colonisation qu'à la grande et à la moyenne propriété, car elles exigent plus de main-d'œuvre à la récolte.

Avant de cultiver des légumineuses, il faut examiner si le climat est assez humide : une légumineuse est toujours plus exigeante qu'une graminée sous le rapport de l'humidité du sol et de la fraîcheur de l'atmosphère.

Si l'on veut cultiver une légumineuse, il faut aussi labourer le sol plus profondément que pour une graminée.

En outre, une légumineuse réclame le plâtrage. Le plâtre cru suffit, à la condition d'être finement moulu, voire pulvérisé. Le plâtre, en excitant le développement de la plante, augmente dans la même proportion la quantité d'azote qu'elle donne au sol.

La légumineuse exige surtout de l'acide phosphorique : ici, les

difficultés redoublent. L'acide phosphorique n'existe guère dans les terres arables des plaines tunisiennes, qui ne sont point en général des alluvions au sens propre du mot, mais sont formées de limon, sol plus compact, plus argileux, plus sec que l'alluvion. Il y a bien les phosphates tunisiens; il s'en trouve partout en Tunisie à portée du cultivateur, du colon agriculteur, mais ils ne sont pas solubles : s'ils l'étaient, ils n'existeraient plus depuis des siècles. Ces phosphates ne peuvent s'employer à l'état naturel, même finement moulus, même pulvérisés; il faut les répandre dans l'étable, sur les litières et sur les fumiers arrosés de purin : les acides développés par la fermentation dissolvent en partie les phosphates. Cet emploi est restreint.

On peut encore les employer tels quels sur les terres acides, terres de prairies, assez rares en Tunisie : Tabarca, Mateur, le Cap Bon en possèdent; on n'en connaît guère ailleurs.

D'une manière générale, les terres arables de la Régence sont alcalines et non point acides; elles nécessitent l'emploi des superphosphates, qui sont la transformation, par l'acide sulfurique, des phosphates naturels. Aucune usine de transformation n'existant en Tunisie, le cultivateur paiera l'acide phosphorique aussi cher dans l'avenir que dans le présent. La terre en réclame; il gît à côté d'elle, mais le phosphate est prisonnier dans sa gangue : il faut le transformer, et cette opération ne se fait qu'en dehors de la Régence et loin d'elle. La Société concessionnaire des phosphates de Gafsa ne pourrait-elle fonder une usine pour transformer ses phosphates en superphosphates? Cette usine lui coûterait peut-être un demi-million : faible somme en comparaison des milliards qu'elle peut tirer de son exploitation. La Société trouverait en Tunisie même une clientèle assurée, et, si elle savait se contenter d'un bénéfice modéré, elle rendrait le plus grand service à l'agriculture tunisienne.

Il est vrai qu'on a proposé un procédé qui permet l'emploi direct des phosphates. Un agronome des plus estimés, M. Grandeau, recommande d'essayer l'engrais vert pour transformer le sol alcalin en sol acide : de cette manière, le phosphate minéral deviendrait soluble dans le sol et on pourrait l'employer immédiatement, sans avoir besoin de le transformer en superphosphate. Ce conseil est, à première vue, excellent, mais ce n'est encore qu'un essai, et les essais en agriculture demandent des années d'expériences avant que l'on puisse se prononcer. Ce n'est pas résoudre la question agricole actuelle, c'est préparer la solution. De plus, la sécheresse du climat fait que la décomposition de l'engrais vert dans le sol n'aura lieu que lentement : il faudra plusieurs années pour que cet engrais devienne complètement assimilé par le sol. Il en sera de même pour le phosphate naturel qui sera répandu sur la terre au moment de l'enfouissement de la légumineuse comme engrais vert à l'aide d'un labour profond.

Avec du superphosphate, à cause de la solubilité immédiate de celui-ci, la question est toute autre : le cultivateur retrouve presqu'immédiatement ses avances. Avec le phosphate naturel, même si son emploi réussit à l'aide de l'engrais vert, il faudra faire en travail et en argent des avances dont on ne retrouvera le profit qu'au bout de plusieurs années; or, en colonisation surtout, il ne faut pas oublier que les avances en travail et les avances en argent sont d'une importance capitale.

En résumé, il est nécessaire de renoncer à la culture routinière; si l'on veut accroître le rendement des céréales, il ne suffit pas de perfectionner le travail agricole, de choisir et de trier les semences, d'éviter d'épuiser la terre par des cultures trop répétées : il est nécessaire de trouver et d'employer une légumineuse africaine de grande culture. Il semble bien qu'elle est trouvée, mais on ne peut encore se prononcer d'une manière définitive : « Expérience passe science. » L'expérience consacre-t-elle son emploi ? Non, cette expérience est à faire. Il faut donc cultiver cette légumineuse. Cette culture réclame de l'acide phosphorique, et le sol tunisien, d'une manière générale, en manque. Tout se tient !

Pour augmenter le rendement des céréales et en rendre la culture rémunératrice, il faut de l'azote. Pour se procurer l'azote, il faut cultiver les légumineuses. Pour cultiver les légumineuses, il faut de l'acide phosphorique. Pour avoir l'acide phosphorique, il faut transformer les phosphates en superphosphates : la Société de Gafsa et l'Administration peuvent favoriser cette industrie ; il dépend d'elles que le colon trouve facilement des superphosphates à bon marché.

⁂

Le jour où l'agriculture africaine réalisera toutes ces conditions, il lui manquera encore un auxiliaire indispensable : l'humus; celui-ci fait presque totalement défaut dans les terres arables actuellement en culture. On en trouve en quantité appréciable dans la plupart des terres couvertes de broussailles depuis des siècles; il faut donc fumer les sols actuellement cultivés. On peut le faire soit à l'aide de l'engrais vert, soit à l'aide des fumiers d'étables, d'écuries, de bergeries. Ce n'est pas une mince besogne, il est facile de le constater lorsqu'on en parle au cultivateur pratiquant, au propriétaire exploitant. C'est un effort considérable et très coûteux qui est réclamé à l'agriculteur que de lui faire fumer les vastes espaces qu'il emblave annuellement, et, malgré les avantages singulièrement attrayants que la fumure procure, l'idée de fumer ses terres lui inspire généralement peu d'enthousiasme.

La première condition pour arriver à fumer les terres d'une exploitation agricole africaine, c'est d'avoir un nombreux bétail; comment le nourrir ? On le peut si l'on possède un très grand domaine

bien pourvu de pâturages, pouvant offrir en toutes saisons une nourriture suffisante aux bêtes qui le parcourent; mais ce sera toujours l'exception. On le peut encore en réservant une jachère sur la propriété que l'on possède; on peut, enfin, produire abondamment du fourrage.

Il est encore d'autres considérations à envisager pour la possession d'un nombreux bétail : les droits de 6 1/4 % que supportent toutes transactions de vendeur à acheteur; l'organisation des marchés; la sécurité, le bétail pouvant facilement être volé.

On sait aussi qu'à l'ouest de Ghardimaou les transactions sur le bétail sont libres de tout droit; qu'une taxe légère d'emplacement sur le marché est seule perçue. Il existe, il est vrai, un droit de capitation annuel. On le dit impopulaire, mais, ayant voyagé en Algérie, j'ai pu m'assurer qu'aucun impôt n'était populaire et que le droit de capitation, appelé *zekkat*, est inégal, excessif sur certaines catégories de bétail qu'il frappe lourdement. S'il était établi au prorata de la valeur des bêtes, il serait parfaitement supporté, parce qu'il serait juste, autant qu'un impôt peut l'être. Offrez à un Algérien de changer ce *zekkat*, réputé impopulaire, contre un droit de marché de 6 1/4 % *ad valorem* sur chaque transaction, ainsi que cela se pratique en Tunisie, il n'acceptera pas, il repoussera votre proposition comme s'il s'agissait d'une mauvaise plaisanterie.

Si l'on parle bétail, il faut se convaincre que c'est là peut-être la question agricole la plus importante en Afrique; elle réunit en un même effort et dirige vers un même but le cultivateur indigène, le colon agriculteur et le colon commerçant.

Il faut dire que le colon éleveur sera une exception; le colon sera presque toujours un transitaire qui, possédant un capital, des pâturages, des réserves, des abris, des abreuvoirs, et désirant par-dessus tout transformer en matières fertilisantes ses meules de fourrage, de paille, de blé, d'orge ou d'avoine, achètera le bétail de l'indigène qui, n'ayant rien de tout cela et voyant son bétail dépérir, sera heureux de trouver près de lui, non pas un acheteur exclusif et peut-être prévaricateur, mais des agriculteurs se faisant concurrence et lui remettant en bon argent et loyale monnaie le prix intégral de la vente de son bétail.

Le colon remettra en état le bétail acheté souffrant, attendra des cours favorables et vendra aux exportateurs ou aux bouchers locaux des bêtes en parfaite santé et bonne chair. Il trouvera dans cette transaction le prix de ses peines, l'intérêt de son capital, l'emploi de ses constructions : étables, crèches, puits, norias, abreuvoirs, fosses diverses, et, de plus, transformera en fumier, en engrais, la paille et le fourrage, bientôt incorporés au sol. Ces éléments formeront l'humus.

L'humus, par sa combustion, met à la disposition des plantes la potasse, l'acide phosphorique, l'azote. Après diverses transformations, l'acide humique met à la disposition des radicelles des plantes les matériaux utiles, les aliments nécessaires à leur vie et à leur croissance.

L'agriculture est l'art d'utiliser les phénomènes de l'éternelle transformation et de l'annuel recommencement : si elle les pénètre, elle vit; si elle les ignore ou les délaisse, elle meurt.

L'agriculture africaine, qui jadis fut si florissante parce que certainement elle connut ces lois de transformation, se trouva ruinée par suite de leur méconnaissance, après avoir abandonné l'étude et la pratique qu'elles imposent. Il faut aujourd'hui, si l'on veut rendre la fertilité à la Tunisie et installer une colonisation croissante, les étudier à nouveau, les recréer, les retrouver, en faire un tout qui sera le guide moderne de l'agriculteur dans l'Afrique Française du Nord.

C'est une rude, mais noble tâche ; elle n'est pas au-dessus des efforts et de l'intelligence de la nation protectrice de la Tunisie, des savants de sa race, des administrateurs éclairés qu'elle désigne et des colons qui viennent s'installer ici à l'ombre tutélaire de son drapeau.

Il faut parer au mal dont souffre l'Algérie, conjurer le péril de l'Afrique du Nord ; il faut renoncer et faire renoncer, par l'enseignement agricole et l'exemple colonial, à l'agriculture barbare qui épuise son sol et ruinera les agriculteurs qui le cultivent ; il faut renoncer à son agriculture sans engrais, à sa culture sans fourrages, et lui créer une agriculture complète, ayant pour base une légumineuse apportant l'azote au sol, aidée par l'acide phosphorique dont les terres arables sont si pauvres et dont ses carrières sont si riches.

Il faut répéter et mettre en usage ce que disait le vieux Caton : « Labourer, encore labourer, et puis fumer. »

Ajoutons : fumer à l'aide d'un nombreux bétail, fumer à l'aide d'une agriculture rationnelle, fumer à l'aide des engrais verts.

Il faut arriver à nourrir, à entretenir, ainsi que le dit si logiquement notre compatriote Saurin, 500 kilos de bétail par hectare cultivé, au lieu de 38 kilos.

Il faut obtenir 20 quintaux de blé à l'hectare ; cela est possible. Pour y arriver, il faut que tout soit mis en œuvre, que tout se suive et s'enchaîne :

La céréale demande de l'azote : elle veut être précédée d'une légumineuse ;

La légumineuse veut de l'acide phosphorique ;

Le bétail veut du fourrage très azoté ;

Le plus azoté et le plus abondant des fourrages est une légumineuse ;

Qui veut des fumures, veut du bétail ;

Et celui qui veut une agriculture enrichissant la terre, au lieu de l'appauvrir, donnant des récoltes de plus en plus abondantes, créant un humus progressif apportant une fertilité croissante, divisant mieux le sol arable limoneux de ses plaines, maintenant longtemps la fraîcheur du sous-sol à travers les étés torrides et indéfiniment desséchants, celui-là veut du fumier.

C'est là le cycle simple, mais impérieux, d'une agriculture rationnelle en Afrique, son *ultima ratio*, son salut.

* * *

Cependant, tout n'est pas dit ; il est un agent en Afrique qui a peut-être été, qui a dû être l'élément principal de la fertilité de la Tunisie punico-libyque et, plus tard, de la Province Romaine d'Afrique : c'est l'eau.

La conquête de l'eau, c'est l'histoire même de la colonisation de la Province Romaine d'Afrique. Plus avantagés que nous, les Romains trouvèrent l'Afrique boisée en grande partie, très cultivée dans le reste ; ils trouvèrent surtout un aménagement presque complet des eaux, qu'ils n'eurent qu'à conserver, à augmenter, à perfectionner ; aussi, que n'obtinrent-ils pas ! Tout venait à souhait dans un pays largement arrosé ; les prairies entretenaient un nombreux bétail ; les vergers produisaient en abondance des fruits savoureux ; les céréales, à elles seules, faisaient la réputation du pays. La Tunisie, province romaine, fut certainement la province la plus riche de l'Empire. Tout cela est écrit sur les monuments en ruines de l'époque : les sculptures, les mosaïques, les inscriptions épigraphiques montrent et disent la fertilité de la Tunisie, l'abondance des productions de la terre ; tout cela était le résultat d'une prévoyance digne d'admiration, il faut le dire, et digne aussi, en servant de modèle, d'être suivie ; œuvre agricole admirable s'il en fut, et qui n'a jamais été dépassée !

Ce n'est qu'après l'aménagement de l'eau que l'on pourra procéder au reboisement, en commençant par le gazonnement et la plantation des berges, des rives, des entourages des écluses, de tous les travaux assurant la retenue des eaux et consolidant les approches des appareils hydrauliques.

Aujourd'hui, il faut refaire tout ce que les Romains avaient fait ou perfectionné, et le refaire suivant les règles de l'hydraulique moderne.

On a créé à grands frais des ports : on en crée et l'on en créera encore, on a construit des routes : on en construit et l'on en construira encore ; on a fait des chemins de fer : on en fait et l'on en fera encore ; tout cela est nécessaire ; mais l'on n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas procédé à l'aménagement de l'eau. Chemins de fer, routes et ports

ne sont que des moyens pour transporter au dehors les produits de l'agriculture locale et procurer aux colons les produits manufacturés à l'extérieur dont ils ont besoin. C'est donc l'agriculture qui est la grande nourricière du pays, l'unique productrice, la base vitale de l'industrie et du commerce tunisiens. Conséquemment, c'est vers elle qu'il faut s'orienter si l'on veut revoir l'ancienne prospérité agricole recréer l'ancienne fertilité du sol. C'est à elle qu'il faut consacrer toutes les ressources du pays.

Agriculture pauvre, Tunisie pauvre; agriculture riche, Tunisie riche. Or, l'agriculture n'est riche que si elle dispose d'une grande quantité d'eau : la quantité de pluie est le baromètre de la quantité d'affaires.

La pluie est rare en Tunisie, c'est-à-dire qu'elle tombe pendant une période trop courte; mais il est possible de remédier partiellement à cet inconvénient par la construction de barrages-réservoirs qui faciliteraient l'irrigation et donneraient naissance à la culture intensive. Ces barrages empêcheraient l'érosion des berges, ainsi que celle des montagnes. Ils permettraient de créer des étages successifs de prairies; ils amèneraient lentement l'eau du sommet de la montagne jusqu'à la plaine; ils supprimeraient le torrent, et remplaceraient la dévastation par l'irrigation.

Après avoir supprimé le torrent, créé des barrages, des canaux d'irrigation, des prairies, on pourra procéder au reboisement; l'œuvre primordiale sera faite, tout sera prêt pour favoriser les entreprises de l'avenir.

L'aménagement, la conquête de l'eau, encore un coup, doit précéder la colonisation de l'avenir; elle seule sauvera la colonisation actuelle et, en la faisant prospérer, attirera une autre colonisation, plus nombreuse et plus prospère que la première. C'est surtout par l'exemple que l'on colonise.

Oui, sans eau, point d'agriculture et, partant, point de colonisation.

Il est fort bon de dire : il faut élever un nombreux bétail, produire des quantités de fourrages, fumer, apporter à la terre de l'acide phosphorique, employer des engrais verts, cultiver des céréales à grands rendements, trouver et ensemencer une légumineuse : si vous n'avez pas d'eau, à quoi bon tous vos soucis, tous vos projets, toutes vos constructions, en un mot toutes vos dépenses? Vous perdez votre temps et votre argent. On ne peut pas même songer à coloniser si l'on ne veut pas procéder à la conquête de l'eau. Ceci créera cela; l'eau, en agriculture, est la base de tout.

Pour procéder à l'aménagement de l'eau, il faut de l'argent, et la Direction des Finances répondra qu'elle n'en a pas; il faudrait donc créer de nouveaux impôts, augmenter le taux des impôts actuels : n'y pensons pas un seul instant.

Heureusement, il est une autre ressource ; elle est encore minime, mais ne fera qu'augmenter ; elle arrivera même à dépasser annuellement la somme de deux millions de francs, peut-être atteindra-t-elle trois millions.

C'est cette ressource qu'il faut consacrer exclusivement à l'aménagement de l'eau, en faire un compartiment bien à part dans le budget et ne pas la laisser s'y enfouir et certainement s'y perdre en se divisant. Il faut en faire un bloc intangible ; à une œuvre déterminée et urgente, il faut des ressources définies et assurées.

L'œuvre, c'est la conquête de l'eau ; les ressources, ce sont les revenus des forêts domaniales.

On objectera que l'on ne peut créer un budget dans un budget ; que toute ressource concourt à former un tout financier, et qu'ensuite on procède à sa distribution en faisant la part de chaque service. Si l'on doit procéder toujours ainsi, je dis que l'on ne fera rien et que dans un siècle on n'aura encore rien fait de ce qu'il est le plus indispensable de faire.

Si en Europe, en France notamment, pays riche, aux multiples ressources, à l'agriculture féconde, pourvu d'importantes industries, employant des bras nombreux, au commerce florissant, ayant par-dessus tout des capitaux abondants et peu exigeants, on peut procéder ainsi, en est-il de même en Tunisie ? Peut-on agir identiquement dans deux contrées aussi différentes ?... où, dans l'une, tout est en quelque sorte fait, où l'on n'a plus qu'à perfectionner, où l'on crée avec luxe des travaux quelquefois superflus ; où, dans l'autre, tout manque : le capital, l'industrie, les arts, où l'agriculture, faute d'eau, n'a pas de lendemain assuré, où le sol s'appauvrit, tandis qu'on l'enrichit ailleurs ?...

Ne convient-il pas, en présence de conditions économiques aussi différentes, d'user en Tunisie de moyens absolument spéciaux ?... Poser la question, c'est la résoudre.

Conquérir l'eau, c'est recréer l'agriculture, la rendre prospère, florissante ; c'est favoriser le rendement des impôts en facilitant leur rentrée ; c'est donner de bonnes finances à un pays où elles risquent d'être précaires.

La conquête de l'eau, c'est l'assurance du pays contre la sécheresse, la famine, le typhus, contre tous les maux qui le peuvent frapper inopinément et dont il a déjà failli périr.

Si l'on ne veut pas s'assurer la possession de l'eau, de toute l'eau qui actuellement se perd en ravageant le sol au lieu de le fertiliser, que l'on cesse de parler de colonisation, d'étudier l'agriculture, de conseiller les colons et les cultivateurs indigènes ; que l'on interrompe la construction des chemins de fer, des routes, des ponts, des ports, celle des bâtiments d'administration, les études de toute nature pro-

pres plutôt à embellir les villes qu'à créer des ressources au pays!

Sans eau, tout effort demeure inutile, toutes dépenses sont superflues, toutes peines resteront vaines!

En un mot, si l'on veut la prospérité de la Tunisie, comme aussi de tout le septentrion africain, il faut tout mettre en œuvre pour atteindre le but envisagé, et, au premier rang, avant tout, conquérir l'eau.

Qui veut la fin, veut les moyens!

A. F., *colon.*

Tunis, 30 novembre 1895.



NOTE SUR QUELQUES PROCÉDÉS DE TEINTURE

EN USAGE A TUNIS

— — -

Les procédés employés par les indigènes pour teindre leurs étoffes et leurs écheveaux n'exigent qu'une installation et un matériel peu compliqués. Tout se fait à la main. On ne voit, dans l'atelier de teinture, qu'une grande chaudière encastrée dans un four en maçonnerie, quelques tonneaux défoncés et de vastes jarres qui rappellent celles du conte d'*Ali-Baba et des Quarante Voleurs*. L'ouverture de la chaudière arrive à la naissance de la taille d'un ouvrier ; la bouche du four est donc bien plus bas que le niveau du sol. Elle s'ouvre dans un trou où se tient un apprenti qui alimente sans cesse le feu pendant que l'ouvrier remue avec un long bâton, dans la chaudière, les pièces à teindre.

On chauffe avec un arbrisseau appelé *metnane*, qui semble être une passerine; cette plante croît abondamment au bord de la mer et sur les coteaux argileux. Les cendres provenant de la combustion du *metnane*, et qui doivent être riches en soude, sont laissées inutilisées.

Les tonneaux défoncés et les jarres servent de cuves à indigo. C'est la couleur qui, avec le rouge, reçoit le plus d'applications.

Les cuves à indigo se montent avec une matière bien particulière au pays : c'est la datte qui y est employée comme réducteur. L'indigo, en effet, tel que le commerce le livre, ne peut pénétrer dans la fibre qu'autant qu'il a été rendu soluble. On le rend soluble en le transformant en indigo blanc à l'aide de substances réductrices telles que l'amidon, le sulfate ferreux ou l'hydrosulfite de soude. Ce sont là les produits employés dans les usines européennes ; la datte est le réducteur des teinturiers indigènes, la datte de qualité inférieure, bien entendu.

A l'air, l'indigo blanc devient, de nouveau, de l'indigo bleu.

Les pièces trempées sortent de la cuve avec une couleur vert-jaunâtre qui prend, ainsi qu'on vient de le dire, à l'air une teinte d'un bleu plus ou moins foncé, suivant la force du bain.

Les écheveaux, tordus, sont, pour subir l'action de l'air, simplement enfilés le long de perches soutenues horizontalement. Les toiles sont étendues sur les terrains vagues et quelquefois transportées, pour cela, assez loin de l'atelier.

Le kermès fournit le rouge.[1] C'est lui qui donne leur couleur aux chéchias tunisiennes.

(1) On tire aussi le rouge de la garance (*foouoa*) importée du Levant.

Le noir est obtenu par l'action du sulfate de fer *(jèje)* sur les tannins contenus dans la jeune grenade encore en fleur *(hellouch)*. Sulfate ferreux et jeunes grenades desséchées sont mis à bouillir dans la chaudière. On plonge dans celle-ci les écheveaux à teindre.

Ces jeunes grenades constituent un produit commercial qu'il est facile de se procurer à Tunis, au souk El-Belat.

La grenade ayant perdu sa fleur, mais non encore mûre, contient, dans son écorce desséchée, un jaune que l'on extrait aussi par ébullition dans l'eau.

On tire encore du jaune, de la même manière, du rhizome d'une plante assez répandue en Tunisie et que l'on vend également au souk El-Belat : le *rejaignou*. *La Flore* de MM. Battandier et Trabut, p. 498 des *Dicotylédones*, en fait une centaurée acaule : *Centaurea acaulis*.

Ce jaune est surtout destiné à donner un très beau vert par son mélange avec le bleu.

Les étoffes que l'on doit teindre par la grenade ou le rejaignou sont d'abord mordancées à l'alun, c'est-à-dire plongées dans une dissolution d'alun grâce à laquelle elles pourront retenir la matière colorante.

La teinture en noir n'exige pas la présence de l'alun.

Les soies écrues sont jaunes. On leur donne, comme en France, une blancheur éclatante en les exposant à l'action de l'anhydride sulfureux produit par la combustion du soufre dans une chambre bien close.

La soie est d'abord dégommée dans un bain chaud de savon, puis décreusée dans un bain de savon bouillant; les écheveaux sont ensuite tordus, puis tendus sur des perches de roseau, enfin exposés à l'action de l'anhydride sulfureux, ainsi qu'on vient de le dire.

Ces couleurs, noire, bleue, rouge, jaune, par leurs mélanges, en différentes proportions, donnent une gamme de teintes des plus variées.

*
* *

Rien de plus pittoresque que le souk des Teinturiers, et rien de moins connu probablement. Il faut être un initié pour le découvrir à travers les petites ruelles qui y conduisent depuis la grande rue des Teinturiers. Ces ruelles aboutissent à une petite place au milieu de laquelle se trouve un puits. Sur la large margelle de ce puits des ouvriers sont occupés à tirer, à l'aide de sacs en cuir attachés au bout de longues cordes, de l'eau qu'ils débitent dans des bassins répandus sur la place, où d'autres ouvriers foulent aux pieds des étoffes destinées à recevoir l'action de la teinture.

Les teinturiers portent en guise de tablier une pièce d'étoffe entière. La couleur qu'ils versent sur eux par mégarde n'est ainsi pas perdue, car la pièce d'étoffe est à teindre.

Tout autour de la place sont les portes des ateliers, composés de petites chambres basses et étroites, encombrées de jarres, de tonneaux défoncés qui se pressent là les uns les autres jusqu'à se pousser dehors à côté de cuves maçonnées où de petits auvents les abritent.

Les mousses qui couvrent les murs, les perches avec leurs écheveaux multicolores, les ouvriers badigeonnés, eux aussi, comme des palettes de peintre, les ateliers autour de ce puits de forme archaïque, tout cet ensemble éclairé par le soleil d'Afrique est de l'effet le plus pittoresque.

Le vieux souk des Teinturiers subit, lui aussi, les exigences du progrès : des poudres chimiques, vendues toutes prêtes par les usines européennes, remplacent peu à peu, dans la chaudière et les grandes jarres, le rubis de la grenade et la fleur d'or du rejaignou.

COMBET.



BIBLIOGRAPHIE

J. Saurin : **Le Péril de l'Afrique du Nord.** (*Revue de Paris,* 15 octobre 1895, p. 732-760.)

Le territoire de l'Algérie se compose de 18 millions d'hectares cultivables et d'autant de steppes moins fertiles. Le recrutement des colons en Algérie semble plus difficile depuis quelques années. En Tunisie, on n'a guère créé plus de 3 à 400 exploitations rurales.

Quelques penseurs se laissent aller au découragement devant ces résultats.

L'auteur fait une comparaison entre l'Australie et l'Algérie. Les conditions de l'Australie la mettent, par rapport à notre colonie, comme 20 est à 1. Aussi, l'Afrique Française peut-elle subir facilement la comparaison.

Les habitudes d'expansion coloniale avaient disparu de France : l'Algérie est un motif d'espérance pour notre race. Tandis que les Français d'Europe n'ont que 23 naissances pour 1000 habitants, la proportion de celles-ci s'élève à 35 dans notre Afrique. Signe de vitalité.

L'auteur énumère les appréciations de Jules Ferry, Pensa, Forcioli, Cambon, Dormoy sur le malaise des colons algériens. Le Crédit Foncier Algérien est forcé de restreindre ses opérations foncières, la Banque d'Algérie a agi de même. La terre rapporte mal l'intérêt du capital qu'on lui confie.

Les indigènes sont misérables. Les attentats contre les personnes et les propriétés vont croissant. La misère en est cause.

L'état prospère des villes contraste avec la situation de la campagne. L'armée et le fonctionnarisme y jettent par an cent trente millions. De plus, de nombreux intermédiaires profitent de la gène du rural. En Tunisie, le Français ne vient pas. La grande colonisation fait vivre des Siciliens. Beaucoup se mettent métayers. Le *khamessat* ou servage permet à l'indigène malheureux d'aliéner sa liberté à un maitre qui le nourrit. Aussi, la misère est-elle moindre en Tunisie chez l'indigène. L'olivier aide aussi à diminuer la misère.

« En résumé, dit M. Saurin, dans toute notre Afrique du Nord, sous les régimes politiques les plus divers, la situation est la même : la plupart des colons européens se ruinent ; les indigènes sont en proie à la misère..... Enfin, aux deux extrémités de nos possessions africaines, l'élément étranger prend possession du sol : le Français est trop exigeant pour se contenter des maigres produits que donne

la terre : l'Espagnol, le Sicilien, plus primitifs, plus endurants, peuvent encore vivre, là où le Français végète. »

La cause de ce mauvais état n'est ni le régime, ni la vigne, ni la constitution de la propriété arabe, etc. C'est « la culture sans engrais, ou, ce qui revient au même, la culture sans fourrages ».

D'après la statistique, les Européens n'ont pas assez de bétail, et moins encore les indigènes, d'où épuisement du sol, et ruine progressive ; le sol africain n'est pas inépuisable. En Tunisie aussi, et cependant les indigènes ne le laissent même pas reposer.

Les indigènes ont doublé en Algérie depuis 1830, et plus de cinq cent mille Européens se sont établis à leurs côtés. Le Tell nourrit une population moyenne de 30 habitants par kilomètre carré.

M. Burdeau a émis des idées fausses sur la production des céréales en comparant la période 1863-1867, années de sécheresse, avec 1873-1877 et 1883-1887, années de pluie et d'abondance. La preuve en est que l'impôt arabe, basé sur les rendements en céréales et les têtes de bestiaux, tient plutôt à baisser qu'à augmenter.

Autre erreur de M. Burdeau encore plus grave : il attribue à la production de l'Algérie « une valeur de 800 millions », alors que celle-ci, d'après les évaluations de M. Saurin, ne dépasserait pas 400 millions.

L'agriculture primitive en Afrique, sans fumiers et sans fourrages, ressemble à l'agriculture française de la fin du XVIIIe siècle, avec son cortège de misère et de famine intermittentes.

La vigne, qu'on accuse d'avoir causé la ruine des colons, aurait, d'après M. Saurin, plus atténué le mal qu'entraîné de ruines. Il base son opinion sur le catalogue des propriétés passées entre les mains du Crédit Foncier d'Algérie à la suite d'expropriations. La plupart ne contiennent que 3 °/₀ de leur superficie en vignobles. Deux étaient de véritables vignobles. Il est vrai que l'absence de fumure paraît faire baisser le rendement du vignoble algérien. Les capitaux se détournent de la propriété rurale, vu les faibles rapports qu'elle donne. Ils y reviendront si, par des procédés moins barbares, nos colons font une culture plus rémunératrice.

D'autres causes ont nui à l'Afrique du Nord. L'Administration n'est pas conforme à ses besoins. Il fallait tenir un plus grand compte des circonstances et des différences de milieu.

L'auteur indiquera les remèdes dans un article sur *L'Avenir de l'Afrique du Nord*. L. B.

BERGE : **De la Juridiction française en Tunisie.**

Sous ce titre, M. Berge, vice-président du Tribunal de Tunis, directeur du *Journal des Tribunaux français en Tunisie*, vient de publier

un opuscule sur la constitution de la justice française en Tunisie et sur l'état actuel de la jurisprudence relativement aux innombrables difficultés qui, par suite de la variété des peuples, de la diversité des statuts personnels, de la dualité des justices, surgissent à profusion sous les pas de nos magistrats et ne laissent, à leur bonne volonté et à leur intelligence, ni trêve ni répit.

L'auteur, dans cette voie si large, a marché avec une prudence excessive, mais avec une impeccable sûreté. Il a limité son champ d'action. Placé aussi bien que qui que ce soit pour apprécier les difficultés résultant de la variété de législation en vigueur dans la Régence, de parti pris il s'est abstrait de tout *desideratum* et s'est contenté de poser une borne fixe, un point de repère indiscutable, indiquant le chemin parcouru et formant le point de départ d'où s'élanceront les revendications futures.

Pour que personne ne pût se tromper sur sa pensée et la portée de son travail, M. Berge les a indiquées, avec une précision en quelque sorte mathématique, dans la courte préface qui sert d'introduction à son ouvrage. La voici :

« Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'exposer les conditions dans lesquelles nos tribunaux exercent leur juridiction, les controverses qui ont surgi, les lacunes qui existent encore dans la législation, et de proposer ainsi aux méditations des jurisconsultes un sujet mal connu, mais bien digne d'attirer et de retenir leur attention.

« Dans les développements qui suivent, nous nous abstenons de soutenir des thèses, de construire des systèmes, d'exprimer des idées personnelles ; nous nous bornons à décrire, le plus exactement possible, la situation actuelle, au moyen d'une analyse approfondie de la jurisprudence et des rares monographies publiées sur le sujet. Négligeant intentionnellement la théorie, nous circonscrivons nos explications sur le champ d'études qui nous est fourni par les documents et par les faits dont nous tentons l'exposition méthodique. »

Lorsqu'après s'être imprégné de cette substantielle préface, on lit attentivement l'ouvrage, on trouve que les promesses faites ont été scrupuleusement tenues, que l'on n'a rien ni à y ajouter ni à en retrancher.

En indiquant le but qu'il cherche à atteindre, l'auteur, sans y penser, se trouve avoir donné de son travail une formule qui en est l'éloge le plus complet.

M. Berge passe en revue d'abord la composition de notre organisation judiciaire avec l'étendue des attributions de chacun de ses rouages ; puis, il expose l'état de la jurisprudence sur toutes les difficultés juridiques que nos magistrats ont eu à éclaircir, en se frayant, parfois à tâtons, une route à travers les incohérences ou les obscurités des textes ; enfin, il passe en revue les lois en vigueur, examine

les conflits de ces lois entre elles et indique les solutions actuellement adoptées et les principes posés par nos tribunaux.

Ces principes reçoivent, par moments, des à-coups qui impriment à la jurisprudence une direction diamétralement opposée à celle suivie jusqu'alors — en matière de délits, par exemple; l'auteur les mentionne et passe.

Aux initiés, aux praticiens, aux auxiliaires de la justice, avocats et défenseurs (que l'auteur, se conformant aux textes, appelle « défenseurs » et non avocats-défenseurs, comme ils s'intitulent illégalement), il est un *vade mecum* indispensable. Il complète et résume la publication du *Journal des Tribunaux français* et leur permet de retrouver rapidement et sans fatigue les solutions de la jurisprudence sur les innombrables controverses qui s'épanouissent, depuis douze ans, dans nos prétoires.

A ceux qui ne se contentent pas de solutions faites, qui envisagent l'avenir, qui désirent une justice simple, des textes clairs, des compétences bien tranchées, une procédure réduite à son minimum, l'autorité judiciaire définitivement assise, ce livre offre des méditations sans nombre.

Ceux-là se demanderont pourquoi, depuis douze ans, aucun texte n'est venu trancher les difficultés de compétence en matière immobilière; pourquoi nos tribunaux ne sont pas compétents, seuls et en toute matière, ou, tout au moins, dans tous les cas où un Européen se trouve intéressé à quelque titre que ce soit; pourquoi, à une époque où les travaux publics prennent tant de développement, on laisse subsister ce décret de 1275 sur les expropriations, décret incomplet, d'application difficile, coûteuse, et qui supprime la libre discussion devant nos tribunaux, transformés momentanément en cadis enregistreurs, pour laisser douze experts — une cohue! — maîtres absolus de l'appréciation des droits des particuliers; pourquoi l'on n'a pas codifié strictement tout ce qui se rapporte à l'enzel (ce mode d'acquisition si fréquent en Tunisie et sur la définition duquel les tribunaux n'ont pu se mettre d'accord), de telle façon que la jurisprudence en est arrivée à des applications désastreuses pour les adjudicataires de bonne foi, trompés par le vague intentionnel des formules insérées dans un volumineux cahier des charges; pourquoi..., pourquoi : la série n'en finirait plus. Toutes ces questions ont été d'ailleurs plus ou moins discutées ou effleurées, soit dans les mémoires, soit dans la presse. Elles ont fait l'objet de vœux de la part des corps élus; mais, comme Sœur Anne, nous ne voyons jamais venir les réformes libératrices.

Ne nous décourageons pas. Continuons la campagne. Goutte à goutte, l'eau creuse le dur granit. Un jour ou l'autre, ou M. Berge, ou un de ses émules, continuera l'œuvre déjà commencée.

L'exposé des controverses indique les réformes nécessaires.

A ce livre, d'allure méthodique, ajoutons les vivacités des revendications personnelles. La Colonie, ainsi, aidera l'œuvre du magistrat. Que si les polémiques sont parfois vives, peu inporte! L'ardeur de la lutte qui prend sa source dans un besoin de justice s'excuse d'elle-même.

L'idée ne perd rien de sa justesse ni de sa force pour revêtir parfois un vêtement éclatant, fût-il excentrique. Le culte de la vérité fait tout passer.

Et si le livre de M. Berge peut raviver ces études, là encore, il aura rendu un éminent service dont la Colonie ne saurait trop lui être reconnaissante. H. G.

ANT. GOGUYER : **La Mosquée à Paris.** (*Revue française de l'étranger*, oct. 1895.)

Disons tout d'abord que M. Goguyer a été le premier à louer et à propager l'idée de la fondation, à Paris, d'une mosquée, aujourd'hui sur le point d'aboutir.

Une mosquée à Paris ne sera pas un simple édifice religieux à l'usage des musulmans de passage. Ce rôle un peu secondaire pourra évidemment lui appartenir. Le but que doivent avoir ses fondateurs sera la création d'une Université musulmane. On y professera les principales sciences. Inutile d'ajouter que l'enseignement devra être libéral. Par ce moyen, on pourrait ramener l'Islam, de la théorie du fatalisme, qui a étouffé chez lui tout levain de progrès, à celle du libre-arbitre ou des Motazélites, disparue depuis la fin du XIIe siècle. Ces doctrines ne peuvent reprendre vie que chez des savants musulmans soustraits à l'influence d'un entourage fanatique.

Le personnel enseignant ne pourra guère se recruter en Algérie, vu la décadence de l'instruction arabe. La Tunisie serait mieux placée pour cela. On pourrait aussi trouver des professeurs dans les autres pays musulmans, où les hommes à idées libérales ne manquent pas, mais sont gênés par le fanatisme de la masse. La dépense pour l'entretien de cette Université n'excèdera pas 25.000 francs.

Un journal arabe devrait être l'organe de cette Université et en répandre les idées dans tous les pays islamiques. En outre, ce journal pourrait, avec l'aide d'un comité, favoriser l'immigration de serviteurs, d'ouvriers, de manœuvres, etc., de Berbérie en France. Ces gens se transformeront à notre contact. Ce sera une émigration beaucoup plus profitable que celle des manœuvres italiens ou belges, qui emportent en pays étranger les économies réalisées par leur travail. Cette immigration deviendra aussi un puissant moyen pour obtenir l'assimilation des populations de l'Afrique Française. L. B.

MARTINEAU : **De la Compétence des Juges de Paix en Tunisie.**

Tel est le titre de l'étude que vient de publier M. Martineau, un transfuge du barreau de Tunis, et que ses anciens confrères, restés ses amis, sont heureux de seconder — par la parole — dans l'exercice de ses fonctions, plus délicates qu'on ne pense, de juge de paix en Tunisie.

M. Martineau, après un assez long séjour à Souk-el-Arba, qui semble devenir la pépinière des magistrats tunisiens, est venu comme juge de paix suppléant à Tunis. D'abord attaché à ce titre au canton Nord, à la première occasion il fut promu titulaire ; et c'est son ancien juge suppléant à Souk-el-Arba, M. Versini, qui l'aide, en cette qualité, à liquider les innombrables affaires litigieuses qui font des fonctions de juge de paix l'antipode d'une sinécure.

Pour les esprits actifs, le champ d'action est rarement assez vaste. Un travail achevé, un autre surgit. Tour à tour magistrat et colon, ce double labeur n'a pas suffi à notre auteur. Il a voulu que les décisions rendues ne restassent pas, en quelque sorte, lettre morte pour les justiciables, et, condensant son travail et celui de ses collègues, il a eu l'excellente idée de mettre en lumière les éléments de jurisprudence qui permettent au justiciable de se reconnaître dans le labyrinthe où se meut la compétence étendue des juges de paix.

Ce que M. Berge, dans l'opuscule que nous analysons ci-dessus, a tenté — et réussi — pour l'exposé de la jurisprudence des tribunaux français en Tunisie, M. Martineau vient de le tenter, avec le même succès, pour celle des justices de paix. Lui aussi, il a accompli œuvre utile et pratique.

L'accès des tribunaux et cours d'appel est réservé aux litiges d'une certaine importance. La grande majorité des justiciables a affaire à la justice de paix. C'est le prétoire des litiges courants, des discussions journalières, des affaires les plus multiples, les plus courantes, les plus urgentes, de celles qui intéressent toutes les bourses — surtout les modestes — tous les intérêts, surtout ceux des ouvriers, employés, commerçants, pour lesquels il n'est ni petits gains ni petites pertes et auxquels la vraie justice est encore plus nécessaire — si c'est possible — qu'aux avantagés de la fortune.

Les juges de paix, leur nom l'indique, étaient, au début, une juridiction de conciliation ; mais, avec le temps, tout se transforme. On a peu à peu étendu leur compétence, et, au fur et à mesure de cette extension, on a exigé d'eux une somme considérable de connaissances juridiques. A Tunis, principalement, il serait déraisonnable de demander à ces magistrats de consacrer à la conciliation le temps qui leur est nécessaire à juger les litiges qui sont soumis à leur juridiction. Les anciennes qualités quasi-paternelles requises des anciens juges de paix ont dû céder la place à une vivacité de conception servie par des aptitudes juridiques nettes et étendues.

Le juge de paix doit se reconnaître au milieu des nations aux intérêts et aux lois divers, discerner la vérité à travers des traductions parfois incomplètes ou infidèles, suppléer à l'insuffisance des explications des parties et démêler le droit dans le verbiage souvent incompréhensible des justiciables : être à la fois avocat et juge. Lourde tâche, s'il en fut; ingrate aussi et mal appréciée par les justiciables surtout, qui ne se rendent nul compte des difficultés vaincues et sont toujours prêts à crier à l'injustice.

Cette tâche vient d'être simplifiée par le travail de M. Martineau. Scrupuleusement, minutieusement, notre auteur passe en revue et étiquette les diverses catégories de litiges soumis à la juridiction des juges de paix; il donne des points de repère fixes, porte la lumière dans ces questions si complexes et si fréquentes relatives aux payements de loyers, aux résiliations de baux, à l'enzel. Il montre les tâtonnements de la jurisprudence, en donne le dernier état, et, par ce simple exposé, indique au législateur les réformes à effectuer.

Il fait mieux encore : à cette foule de justiciables, ignorants de leurs droits, il donne un guide sûr leur permettant de régler eux-mêmes leurs affaires, sans le concours d'intermédiaires toujours coûteux et souvent insuffisants.

Sans entrer dans les détails techniques, nous avons tenu à signaler ce travail de notre ancien confrère; nous avons tenu surtout à en recommander à tous la lecture, car chacun a besoin de cette magistrature, et, grâce à ce travail, le justiciable n'aura plus d'excuse s'il oublie ce sage proverbe qu' « *on n'est jamais mieux servi que par soi-même* ».

Il n'est, pour atteindre ce but, pas de guide plus sûr que le livre de M. Martineau, qui donne un savant démenti à la dédaigneuse formule du juriste ancien : « *De minimis non curat prætor* ».

Le juge français s'est occupé des petits, et il a eu raison.

H. G.

Henry Michel : **L'Idée de l'Etat**; *essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution.* (1 vol. in-8°, IX-659 pages; Paris, Hachette, 1896.)

Si Tunisien qu'il soit devenu, un Français ne peut guère se désintéresser des événements qui se passent en France ni des idées qui s'y discutent : *la Revue Tunisienne* doit les signaler. Aucune question n'est plus actuelle, en France, que celle des rapports de l'individu et de l'Etat, de l'individualisme et du socialisme. Mais, de tous les ouvrages qui la traitent, aucun n'est plus consciencieux ni plus suggestif que celui de M. Henry Michel : *l'Idée de l'Etat.*

L'auteur expose les doctrines politiques qui se sont succédé en France depuis la Révolution. D'abord, la doctrine de la Révolution

elle-même : constituée surtout par Montesquieu et par Rousseau (remarquons que Voltaire et Turgot, considérés comme les pères de la Révolution, prêchaient, au contraire, le « despotisme éclairé » : M. Michel le prouve contre l'opinion courante), cette doctrine donne à l'individu le *droit* de se perfectionner et à l'Etat le *devoir* d'aider l'individu dans la conquête de son droit.

A l'insuccès de la Révolution correspond la chute de cette philosophie. Bonald, de Maistre, Saint-Simon, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet, tous les penseurs, au début du XIXe siècle, entreprennent de ruiner la doctrine révolutionnaire et d'accroître le pouvoir de l'Etat.

Pour lutter contre ces tendances, les disciples de l'individualisme du XVIIIe siècle, Tracy, Daunou, Benjamin Constant, Tocqueville, Bastiat, Fourier ou Proudhon (en dépit de leurs divergences, tous se rencontrent pour exalter les droits de l'individu) exagèrent la doctrine et arrivent à croire que l'individu et l'Etat s'opposent radicalement, que tout ce qui favorise l'Etat nuit à l'individu : avec Proudhon, ils confinent à l'anarchie.

En même temps, la sociologie née avec Comte, le socialisme scientifique né avec Pecqueur et Vidal (qu'on oublie trop pour faire honneur à Marx de cette invention) soutiennent que l'individu est un produit de la société : que la société soit bien constituée et l'individu sera bien fabriqué. Il faut donc accroître la puissance de l'Etat.

Voilà entre quelles doctrines contradictoires se débat la société présente. L'individualisme nous paraît juste parce qu'il satisfait notre égoïsme ; le socialisme nous attire dans nos accès de charité ou de pitié. Comment choisir ? faut-il choisir entre ces deux théories extrêmes ?

Chacune d'elles, dit M. Michel, repose sur un principe contestable. L'une estime que l'augmentation des richesses est la condition nécessaire du progrès et qu'elle-même a pour condition nécessaire la propriété individuelle. Mais rien ne prouve que l'avenir de l'humanité dépende d'un accroissement incessant des richesses : n'y aura-t-il pas une limite ? l'idéal ne peut-il être conçu autrement que sous la forme d'un monceau d'or croissant à l'infini ? Le socialisme, d'autre part, suppose que le progrès consisterait à répartir avec plus d'équité les richesses ; et, selon lui, la condition de cette équitable distribution, c'est la réglementation par l'Etat des actes de l'individu, le frein mis par la société aux convoitises individuelles. Mais rien ne prouve que, dans cet Etat si bien réglementé, l'activité humaine, n'étant plus poussée par l'intérêt individuel, continuera à se déployer : la quantité de richesses pourra diminuer, la lutte pour la vie sera plus âpre ; si les hommes doivent se disputer les richesses, croit-on que la justice pourra régner ? Aucune des deux doctrines ne peut satisfaire notre désir du progrès et notre désir de justice.

Ces objections ne sont pas de celles qu'on entend tous les jours dans la bouche des hommes politiques. Elles sont plus neuves et plus profondes. Reste à chercher la solution que ne donne ni l'individualisme ni le socialisme. M. Michel croit la trouver dans l'individualisme du XVIIIe siècle, dans la philosophie de la Révolution française. De même que les réformateurs religieux prétendent toujours revenir à la source pure de la foi, troublée par la soi-disant orthodoxie, de même M. Michel reproche à l'école dite « orthodoxe » d'être hérétique et d'avoir faussé le sens de la philosophie individualiste. C'est la thèse essentielle de son livre, et c'est l'une de ses opinions les plus originales : opinion féconde en même temps, puisqu'elle lui suggère sa solution. Cette solution, la voici : L'individu a un double droit, le droit de vivre et le droit de se cultiver. L'Etat a donc un double devoir, un devoir *économique* et un devoir *éducatif*. Il a le devoir de conserver à la vie les misérables ; il a le devoir de donner à ceux qui ne peuvent ni l'acquérir par eux-mêmes ni la trouver dans leur famille l'éducation intellectuelle et morale. L'Etat n'a que des devoirs. Si l'on parle parfois de ses droits, si l'on dit qu'il a le droit d'enseigner, c'est qu'on a toujours le droit de faire son devoir. Mais si l'Etat n'a que des devoirs, cela ne veut pas dire que l'individu n'ait que des droits : l'individu n'a que le droit de faire son devoir, le droit de se perfectionner. Cette définition de l'Etat concilie, mais dépasse l'individualisme et le socialisme vulgaires. Elle est individualiste puisque l'individu est l'œuvre d'art que l'Etat doit seulement contribuer à modeler ; elle est socialiste : inspirée par un profond sentiment de justice, elle déclare que l'Etat doit intervenir pour aider les individus impuissants à conquérir leur liberté physique, intellectuelle et morale.

Cette conclusion n'est pas la seule partie intéressante de l'ouvrage. Nous avons signalé au passage quelques opinions qui rectifient nos jugements vulgaires sur les philosophes et les hommes politiques de ce siècle. Mais la définition de l'Etat répond à un de nos besoins les plus pressants. Théoriciens, publicistes, hommes d'Etat, tous adoptent sur l'Etat les opinions les plus contradictoires : d'où l'incohérence de notre histoire contemporaine. Rien n'est donc plus utile que de fixer les idées sur ce point important : c'est ce qu'a fait M. Henry Michel.

P. L.

HYACINTHE LOYSON (LE PÈRE HYACINTHE). — **Christianisme et Islamisme.**

M. Hyacinthe Loyson a bien voulu offrir à la bibliothèque deux conférences données à Paris, en mai 1895, sur *Le Droit de l'Islam* et sur *La Religion de l'Islam*. Elles contiennent les idées que le célèbre orateur a exposées récemment à Tunis dans une conférence

sur *Le Rapprochement du Christianisme et de l'Islamisme*. Ces idées peuvent se résumer en quelques mots.

Les deux religions, les deux civilisations sont sœurs ; considérez l'histoire : l'islam est une branche dérivée du christianisme ; considérez les dogmes : dans les deux religions, on croit à l'unité de Dieu, on nie la liberté de l'homme, on honore le Christ : le fatalisme musulman est analogue à la prédestination chrétienne ; les musulmans, s'ils ne disent pas que Jésus est Fils de Dieu, disent qu'il est « l'âme de Dieu ». Réciproquement, les chrétiens pourraient reconnaître la mission prophétique de Mahomet : si la morale et le droit du Coran diffèrent de la morale et du droit évangéliques, c'est que le Prophète s'adressait à des peuples différents de ceux à qui s'adresse l'Evangile. Ces différences tendent d'ailleurs à disparaître : la polygamie, tolérée — non ordonnée — par le droit musulman, n'existe plus guère en fait. Ainsi, par l'histoire, par les dogmes, par la morale, le christianisme et l'islamisme sont voisins : il faut sceller leur alliance.

Ces idées sont exposées dans un style très imagé. Le Père Hyacinthe sait parler aux yeux : ceux qui l'ont entendu et ceux qui liront sa brochure conserveront longtemps dans la mémoire les scènes qu'il a dépeintes.

Mais l'éclat de ces images ne doit pas faire illusion sur la valeur des idées. Nous ne pouvons les discuter au point de vue théologique ; mais l'histoire des idées religieuses prouve que, dans l'intérêt de sa thèse, M. Hyacinthe Loyson insiste sur ces rapprochements accessoires et néglige des différences essentielles.

Sans doute, l'histoire prouve que l'islam est un rameau détaché du judaïsme et du christianisme ; mais est-il juste de dire qu'il ne diffère pas plus du christianisme que la religion de Channing ?

Sans doute, le christianisme primitif était fataliste : et les théologiens des deux religions peuvent encore admettre à la fois la liberté et la prédestination. Mais le fatalisme n'est pas seulement, pour les Arabes, un dogme religieux : il est une croyance populaire ; il influe sur les actes de la vie quotidienne : à ce point de vue, on peut dire que la tradition a renforcé chez eux le fatalisme, indécis dans le Coran ; au contraire, elle a atténué, dans l'esprit des peuples chrétiens, le fatalisme rigoureux de saint Paul. Des deux religions, la plus fataliste, à l'origine, n'était peut-être pas celle de Mahomet ; aujourd'hui, tout est renversé.

Sur les autres points, les rapprochements de M. H. Loyson ne sont que des confusions. Les deux religions sont monothéistes ; mais l'une admet un Dieu absolument un, l'autre un Dieu à la fois un et triple ; c'est dans ce mystère que réside l'essence même du christianisme : on n'en peut donc pas faire abstraction.

Les deux religions honorent le Christ ; mais les Musulmans, quand

ils disent que le Christ est « l'âme de Dieu », emploient simplement une métaphore ; c'est au propre que les chrétiens disent que Jésus est Fils de Dieu.

Les deux religions, dit M. Loyson, devraient honorer le Prophète : il est inspiré par Dieu, comme tout grand homme est inspiré. Il ne faut pas entendre la révélation au sens grossier et matériel du mot : Dieu, pour se révéler, ne prend ni la langue ni la voix de l'homme ; mais les grandes actions, les grandes pensées des hommes peuvent être considérées comme dictées par Dieu. Jamais aucun théologien, ni musulman ni chrétien, n'admettra cette théorie rationnelle de la révélation. Pour tout théologien, Dieu parle *directement* à l'homme ; Dieu emploie des moyens intelligibles pour l'homme : la parole humaine ou la forme humaine. Le Coran a été dicté par l'archange, et l'Evangile est la vie d'un Dieu-homme. C'est même cette communication *directe* de Dieu et de l'homme qui constitue l'essence de toute religion : supprimez-la, vous supprimez la religion ; il reste une théorie acceptable pour un philosophe : la révélation de M. Loyson ne déplairait pas à Hegel. M. Loyson opère le rapprochement des deux religions en leur enlevant leur caractère religieux.

Enfin, il rapproche les deux morales par un procédé analogue. En fait, dit-il, les musulmans deviennent monogames ; en fait, les chrétiens sont souvent polygames : qu'ont-ils à reprocher à la morale de l'islam ? — C'est un procédé habituel aux prédicateurs que celui qui consiste à exagérer les vices contre lesquels on veut lutter. Mais qui oserait soutenir que la polygamie inavouée est normale chez les chrétiens ? En tout cas, même si cette proposition était vraie, il resterait que cette polygamie est inavouée, condamnée par l'opinion et par les consciences délicates. Au contraire, même quand les Arabes sont monogames, ils ne le sont pas par principe : leur conscience ne leur en fait pas toujours un devoir ; la monogamie est souvent le lot de la pauvreté ; c'est seulement chez quelques-uns que la fidélité à une femme commence à être conçue comme un idéal moral des plus élevés. Il y a donc un abîme entre les deux conceptions morales ; pour les rapprocher, M. Loyson n'a pu qu'assimiler les chrétiens débauchés aux musulmans vertueux : ce rapprochement même montrait l'écart des deux conceptions. Il est vrai que l'on peut espérer un progrès de la morale musulmane : de même que la morale du Prophète est un progrès sur la morale anté-islamique, de même les musulmans modernes, fidèles à l'esprit plus qu'à la lettre du Coran, pourraient élever leur idéal. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette révolution morale serait considérable : il ne faut pas croire qu'elle soit terminée.

On peut souhaiter, comme M. Loyson, le rapprochement du christianisme et de l'islam. On peut le souhaiter pour d'autres raisons

que des raisons politiques (M. Loyson semble la désirer pour faciliter à la France la conquête du Sahara et du Soudan : le moyen est suspect); on peut le souhaiter pour des raisons philosophiques et morales. Mais ce n'est pas en confondant les dogmes les plus divers qu'on pourra l'obtenir : on n'aurait ainsi qu'un compromis décevant fondé sur une duperie réciproque. Pour sceller une alliance véritable, ne faut-il pas, au contraire, dissiper toute équivoque ? ne faut-il pas que chrétiens et musulmans aient pleine conscience de leurs engagements, de leurs concessions et de leurs sacrifices mutuels ?

P. L.

Service de la Bibliothèque

1° DONS

A. — Publications relatives a la Tunisie

Hannezo, Molins et Laurent : *Notes sur une Basilique chrétienne à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie).*

R. P. Delattre : *Le Mur à Amphores de la colline Saint-Louis à Carthage.*

— *Gamart ou la Nécropole juive de Carthage.*

(Dons des auteurs.)

B. — Histoire et Géographie

Hyacinthe Loyson (le Père Hyacinthe) : *Christianisme et Islamisme.* (Don de l'auteur.)

Carte du Congo belge (supplément à la *Belgique Coloniale*).

C. — Sciences physiques et naturelles

De Rey-Pailhade : *Application simultanée et parallèle du système décimal pour la mesure du temps et des angles.* (Don de la Société de Géographie de Toulouse.)

Dr George Lane Mullins : *Epidemic diseases and their prevention in the Eastern Suburbs of Sydney.* (Don de l'auteur.)

South Australia. — Report of the Minister of Agriculture for 1894-95. (Don du Ministère.)

2° ECHANGES

A. — Histoire et Géographie

Bulletin de l'Institut égyptien (Le Caire).

La Belgique Coloniale (Bruxelles).

Mélusine (Paris).

B. — Sciences physiques et naturelles

Journal and Proceedings of the Royal Society of New-South-Wales (Sydney).

Journal d'agriculture pratique (Paris).

Bulletin de la Société Industrielle d'Amiens.

REVUE DES PÉRIODIQUES

I. — AGRICULTURE

Revue géographique internationale, août-septembre 1895, p. 168. — A. Courmont : *Création d'un petit domaine agricole à Enchir-Nassen (Tunisie).* — Le principe de M. Courmont est nettement exprimé en ces termes : « J'exploite une petite ferme avec de grands capitaux. » Sa ferme ne contient, en effet, que cinquante et un hectares, sur lesquels il cultive à la fois de la vigne, des céréales et des fourrages ; il consacre quatre hectares à la culture maraîchère, élève de cinquante à soixante bœufs et quelques milliers de volailles par an. M. Courmont se dit « assuré du succès », grâce à l'application de ce principe.

Revue des Sciences naturelles appliquées, octobre 1895, p. 162. — E. Bagnol. — *La Lutte contre les Acridiens en Tunisie ; souvenirs de l'invasion de 1891.* — L'auteur conte avec émotion la campagne qu'il a dirigée contre les criquets, du 15 avril au 12 juillet 1891. Il expose clairement la tactique qu'il a suivie et fait un tableau saisissant de l'invasion, ainsi que des sentiments qu'elle excite dans le cœur des populations : au début, la lutte est presque joyeuse ; puis, les Arabes se lassent ; l'inquiétude vient devant la persistance du fléau, « le travail se fait à la muette ».

Citons les conclusions de l'auteur, qui peuvent avoir leur utilité :

« Des divers moyens employés pendant cette campagne, la *melhalfa,* l'écrasement avec des balais, l'emploi des fosses avec ou sans feu, sont excellents contre les jeunes criquets, mais impuissants au bout d'une quinzaine de jours ; l'emploi des appareils cypriotes, bien compris, peut, à l'aide de fosses couvertes soit avec des toiles, soit avec des planches munies de bandes de fer-blanc, arrêter toute invasion de cette nature.

« Il existe aussi des fosses dites *fosses de zinc...* Cet appareil a un inconvénient assez grand, c'est d'exiger des fosses creusées régulièrement, partant, d'être difficile à manier pour des Arabes... puis, il est impossible à adapter dans certains terrains sablonneux.

« Un appareil sera toujours disposé en forme de V contre le bord de la fosse pour ramener les insectes. On pourra, au besoin, pour ne plus se servir de l'huile lourde de goudron, toujours dangereuse à manier, faire de très grandes fosses, ou bien, la fosse étant prolongée en arrière des appareils, adapter à l'ouverture dans laquelle

viennent tomber les criquets un manchon de toile forte qui, aboutissant dans un sac, permettra d'utiliser les cadavres comme engrais. »

On voit que, dans cette courte étude, les indications précieuses ne manquent pas.

II. — COMMERCE

Les articles relatifs à l'ouverture du port de Bizerte continuent à être très nombreux. Signalons celui du **Bulletin de la Société de Géographie de Marseille** (3e trimestre 1895) et celui du **Bollettino della Società Africana d'Italia** (mai-juin 1895). Ce dernier a pour titre : *Il porto di Biserta e l'avenire della Tunisia.* L'auteur y émet cette idée, au moins étrange, que les Français détrôneront Tunis au profit de Bizerte, pour jouer un tour aux Italiens, bien établis à Tunis, peu nombreux au contraire à Bizerte.

Le même Bulletin, dans son numéro de juillet-août 1895, publie sous ce titre : *L'Hinterland della Tripolitania*, une lettre de Saïd-Pacha, ancien ministre des Affaires étrangères de la Sublime-Porte, qui comprend dans l'hinterland de la Tripolitaine tous les territoires situés à l'est d'une ligne partant de Bir-Turki, près de la frontière tunisienne, et « englobant les territoires de Bornou, Baghirmi, Ouadaï, Kanem, Ouanianga, Borkou et Tibetsi ». La route des caravanes de Mourzouk à Kouka et la localité de Barrowa, sur le Tchad (qu'une convention franco-anglaise du 5 août 1895 attribue à la zone d'influence française) sont ainsi réclamées par la Porte.

III. — GÉOGRAPHIE

Cosmos, de Guido Corra, vol. XII, II. — Long travail sur la Bibliotheca Geographorum Arabicorum, de M. J. de Gœja.

IV. — ARCHÉOLOGIE

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran (juillet-décembre 1895), p. 273. — *Les Dolmens du centre de la Tunisie,* par le lieutenant Ch. Denis.



CHRONIQUE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(4e Trimestre 1895)

Assemblée générale du 8 novembre 1895

L'assemblée générale du mois de novembre a été particulièrement brillante. Assistaient à la séance deux visiteurs à qui le Président souhaite la bienvenue : M. le Dr Letulle, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, et M. Chanteau, substitut du Procureur de la République à Guelma. En outre, M. le Résident Général, toujours disposé à donner des marques de sympathie à la Société, est venu, sur la fin de la soirée, prendre part aux discussions.

M. le Président Servonnet, qui fut délégué au Congrès de Géographie de Bordeaux par le Gouvernement Tunisien et par l'Institut de Carthage, expose les vœux émis par le Congrès et les met en discussion.

Puis, M. le docteur Loir présente le résultat d'intéressantes recherches qu'il a faites, avec M. Ducloux, sur le *lagmi*, ou vin de palmier.

Enfin, M. le Résident Général demande la parole et indique les réformes qu'en sa qualité de membre actif de la Société il voudrait voir réaliser. D'après son opinion, les trois sections actuelles sont mal appropriées aux besoins de la Société, elles devraient être remplacées par trois sections qui étudieraient respectivement « les choses, les hommes et les institutions » de la Tunisie. Tous les efforts de la Société doivent être dirigés vers les questions tunisiennes, dont les deux principales sont : le problème de la colonisation et l'intelligence de l'islam. L'éloquente improvisation de M. Millet a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

Assemblée générale du 30 décembre 1895

Présidence de M. le lieutenant de vaisseau J. Servonnet

Afin d'établir la liste des questions que l'Institut de Carthage désire poser au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, le Comité-Directeur avait convoqué, le 30 décembre, une assemblée générale spéciale, à laquelle étaient admises, à titre extraordinaire, les personnes étrangères à l'Association.

Voici les questions qui ont été proposées :

a) De la vinification dans les pays chauds;

b) Quel est le meilleur mode de culture, et quel est le meilleur assolement pour la Tunisie?

c) Comment peut-on transformer les phosphates de chaux en superphosphates (des superphosphates seuls pouvant être employés en Tunisie)?

d) Quels sont les progrès les plus récents de l'ostréiculture? Comment en profiter en Tunisie?

e) Quels moyens peut-on employer pour multiplier les éponges (une des ressources du golfe de Gabès)?

f) De l'emmagasinement et du transport des forces naturelles. (L'auteur de la proposition, M. Asseretо, fait remarquer qu'on commence à se préoccuper, dans l'intérêt de l'agriculture, des travaux qui seraient nécessaires pour permettre l'irrigation : c'est ainsi qu'on répare le barrage de Tebourba. Beaucoup d'autres sources de force pourraient être utilisées en Tunisie : il faut demander au Congrès de Carthage quels sont les procédés qui permettent de transporter la force avec les pertes les plus minimes);

g) Comparaison des Protectorats anglais, néerlandais et français;

h) Que reste-t-il des œuvres de l'agriculteur carthaginois Magon? (M. Féret, auteur de cette proposition, remarque qu'au moment de la prise de Carthage par les Romains, la bibliothèque de la ville contenait vingt-huit volumes de Magon sur l'agriculture; il serait intéressant, pour les colons modernes, de savoir ce que faisaient les agriculteurs puniques);

i) Origine de l'arabesque; ses développements; en distingue-t-on plusieurs genres? Certains peuples ou certains rites musulmans ont-ils donné à l'arabesque un caractère propre? Tous les rites de l'islam excluent-ils, comme le rite hanéfite, tous les ornements et dessins autres que l'arabesque?

Telles sont les questions qui ont été indiquées à l'assemblée du 30 décembre. Depuis cette époque, d'autres problèmes ont été posés :

j) De l'application de l'électricité à la fertilisation du sol :

1° Est-il possible de produire pratiquement et industriellement des sels ammoniacaux ou nitriques en fixant l'azote de l'air par l'emploi de l'électricité? L'hydrogène, dans le cas de la production d'ammoniaque, serait fourni soit par la décomposition électrolytique de l'eau, soit par tout autre moyen;

2° Dans quelles conditions l'énergie électrique devrait-elle être employée : étincelle d'induction ou effluves lents (appareil Berthelot)? Pour obtenir le rendement maximum, quelles devraient être la tension, l'intensité et la nature du courant : continu, alternatif ou polyphasé? ce dernier cas étant particulièrement intéressant, car il permettrait d'utiliser, dans l'intervalle de repos des moteurs, les installations de forces motrices, presque toutes disposées actuellement d'après ce système;

3° Sous quelle forme : ammoniacale ou nitrique, la fixation de l'azote serait-elle la plus avantageuse ? Les deux méthodes pourraient-elles être employées concurremment, de façon à donner de l'azotate d'ammoniaque doublement riche en azote ? Aurait-on, au contraire, avantage à s'adresser à l'acide azotique seul, qu'on fixerait par une base à déterminer : potasse, chaux, etc., ou à l'ammoniaque seulement, qu'on combinerait avec un acide, carbonique ou phosphorique, par exemple ?

4° Quelles sont les conditions de température et de pression nécessaires à la réaction ? Quelle serait la disposition de l'appareil ? La présence d'un corps poreux serait-elle nécessaire ? Enfin, et surtout, quel serait le rendement et le prix de revient du produit ainsi obtenu, et pourrait-il se substituer avantageusement aux engrais azotés du commerce ?

(Questions proposées par M. Avignon, propriétaire à Tebeltech, par Djedeïda.)

k) Du bien de famille insaisissable *(homestead)*. Son introduction en Tunisie est-elle possible et désirable ?

l) Le crédit agricole : son utilité pour les Arabes tunisiens.

Les membres de la Société qui auraient de nouvelles communications à faire sont priés de les adresser, dans le plus bref délai, à M. le Dr Loir, président de l'Institut de Carthage pour 1896.

Le Bureau de 1896

Conformément aux nouveaux Statuts, le Président et les membres du Comité élus dans la séance du 6 décembre 1895 se sont réunis pour compléter le Bureau de la Société.

Ont été élus :

Vice-présidents....	MM. GOIN et LAPIE.
Secrétaire général..	VICTOR RICHARD.
Trésorier..........	HEYMANN.
Secrétaires........	PAUL PROUST et DELMAS.
Bibliothécaire......	LOTH.

Décorations

Nous apprenons que M. le Dr Loir, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Lyon, vient d'être promu au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur. Cette nouvelle nous intéresse à plus d'un titre : M. Loir est le père de notre nouveau président ; il est lui-même membre actif de notre Société. Nous le prions de recevoir nos plus vives félicitations.

Nous les adressons également à M. Th. Proust, directeur du Comptoir d'Escompte, promu Officier, et à M. Bossoutrot, interprète militaire, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Départ de M. Riffault

Nous avons à regretter le départ de M. Riffault, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires de France à Tunis. M. Riffault était vice-président d'honneur et membre actif de notre Société. Nos meilleurs vœux l'accompagnent à Tanger, sa nouvelle résidence.

Le Départ de M. Bourde

M. Paul Bourde, directeur de l'Agriculture, des Renseignements et des Contrôles en Tunisie, vient d'être nommé Secrétaire général de la Résidence Française à Madagascar. L'Institut de Carthage ne peut accueillir cette nouvelle avec indifférence. M. Bourde fut un des premiers à s'intéresser à notre œuvre ; il fut président de la Section Historique de notre Société, et il collabora à la *Revue Tunisienne ;* on se rappelle son article intitulé : *Projet d'enquête sur le Cactus considéré comme plante fourragère* (t. I, p. 54). Mais ce n'est pas seulement sa précieuse collaboration que nous regrettons ; M. Bourde a rendu trop de services à la Tunisie pour que ceux qui aiment ce pays ne lui en soient pas reconnaissants. Ce sont ces services qui le désignaient au Gouvernement pour les fonctions élevées qu'on vient de lui confier. Avec nos regrets pour son départ, nous lui adressons nos sincères félicitations pour son nouveau titre.



INSTITUT DE CARTHAGE

STATUTS

adoptés par l'Assemblée générale du 6 décembre 1895

Article premier

Il est institué à Tunis, rue de Russie, sous le nom de : *Institut de Carthage, Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts,* une Société d'études dont le but général est suffisamment défini par son titre même et dont l'objectif particulier est de faire connaître, sous toutes ses faces et de toutes les manières possibles, la Tunisie.

A ce point de vue, le champ d'études de l'Association n'est point limité. Il s'étend à tout ce qui est de nature, en Tunisie, à intéresser les lettres, les sciences, le commerce, les arts et l'industrie. Il embrasse par conséquent : *la littérature, l'histoire, la géographie, l'ethnographie, l'anthropologie, l'archéologie, la numismatique, les sciences physiques et naturelles, la linguistique, la paléographie, la marine, l'économie sociale et politique, la colonisation, l'horticulture, etc., etc.*

Les moyens pratiques que l'Association compte employer sont :

1° La fondation d'une bibliothèque et de collections diverses;

2° La publication d'une Revue périodique;

3° La mise au concours de questions spéciales, avec récompenses aux meilleurs mémoires présentés;

4° Des conférences publiques et des expositions artistiques, horticoles, etc.;

5° L'établissement de relations suivies et l'échange de bulletins avec les sociétés similaires de France et de l'étranger;

6° La mise de ses membres et de ses salles à la disposition des littérateurs, des savants ou des artistes de passage à Tunis.

Art. 2

L'Association comprend :

1° Des membres d'honneur;

2° Des membres actifs.

Art. 3

Sont membres actifs tous ceux qui :

1° Quinze jours au moins avant la séance du Comité-Directeur, où l'on doit se prononcer sur leur admission, se font présenter par deux membres de l'Association et sont agréés par le Comité-Directeur;

2° Paient une cotisation annuelle de douze francs, exigible d'avance.

Les membres de l'Enseignement, sur leur demande, et, par décision du Comité, certains autres membres placés dans des conditions spéciales, pourront bénéficier d'une remise partielle de cotisation.

Le diplôme de l'Institut de Carthage sera délivré à tout membre qui en fera la demande moyennant paiement d'un droit fixe de cinq francs.

Les Dames sont admises dans l'Association comme les Messieurs, et aux mêmes conditions.

ART. 4

Les membres actifs assistent, avec voix délibérative, à toutes les assemblées générales de l'Association.

ART. 5

L'assemblée générale des membres actifs choisit dans son sein et nomme à la majorité des suffrages exprimés :

1° Un président;
2° Une liste de quatorze membres.

Ceux-ci choisissent parmi eux :

1° Deux vice-présidents;
2° Un secrétaire général;
3° Deux secrétaires;
4° Un trésorier;
5° Un bibliothécaire-archiviste.

ART. 6

Le Comité-Directeur est chargé de représenter officiellement l'Association.

ART. 7

Les membres du Comité sont élus pour un an seulement et toujours rééligibles. Toutefois, le président ne conserve jamais ses fonctions pendant deux années consécutives.

ART. 8

L'Institut se réunit sous la présidence du Comité-Directeur au moins une fois par mois, le premier vendredi, à huit heures et demie du soir, au siège social.

L'Institut peut, en outre, dans un cas urgent et sur l'initiative du Président, être convoqué en séance extraordinaire.

ART. 9

Le Comité-Directeur est chargé de gouverner la Société, de la maintenir dans l'esprit de ses Statuts, de les interpréter au besoin, de veiller à la rédaction et à la publication de la Revue qui, sous le titre de *Revue Tunisienne, organe de l'Institut de Carthage*, paraîtra chaque trimestre, ou plus souvent, suivant les ressources et le développement de l'Association, et de désigner les mémoires ou autres communications qui doivent être insérés dans ladite Revue.

Toutes les décisions de ce Comité sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 10

Il ne pourra être fait aucun tirage à part d'une communication quelconque insérée dans la *Revue* de l'Association sans la mention : *Extrait de la* Revue Tunisienne, *organe de l'Institut de Carthage.*

Art. 11

Le Comité-Directeur peut conférer, après délibération et vote, le titre de Président, Vice-Président ou de Membre d'Honneur aux personnes qui, par leur situation éminente, leur grande notoriété, leur influence ou les services rendus, lui paraissent mériter cette distinction.

Les Membres d'Honneur ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation, à moins qu'ils ne se fassent inscrire comme membres actifs.

Les Présidents et Vice-Présidents d'Honneur font partie de droit du Comité-Directeur. Ils peuvent assister à toutes ses délibérations, y prendre part et voter.

Vu le but élevé que poursuit l'Association, elle accepte des dons et inscrit au nombre de ses Bienfaiteurs toute personne qui lui fera une donation d'une valeur minimum de cent francs.

Art. 12

Chaque année, le Comité devra faire publier, dans un des numéros de la *Revue* de l'Association, le nom de toutes les personnes qui en font partie, soit comme Membres d'Honneur, soit comme membres actifs, soit comme Bienfaiteurs.

Art. 13

La bibliothèque et les salles de l'Association sont à la disposition de ses membres.

Art. 14

Chaque année, dans la réunion de l'assemblée générale chargée de procéder à la nomination du nouveau Comité, le Comité sortant rendra compte de son mandat.

Art. 15

Toute demande et toute réclamation des membres de l'Association doit être consignée par le pétitionnaire sur un registre continuellement déposé *ad hoc* dans les salles de l'Association.

Le Comité-Directeur examinera, à sa première réunion, les demandes ou réclamations ainsi formulées, en délibèrera et fera connaître sa décision par la même voie.

Art. 16

Tous les votes, de quelque nature qu'ils soient, devront toujours, sur la demande, même verbale, d'un seul des membres appelés à voter, avoir lieu au scrutin secret.

Art. 17

Les membres actifs peuvent racheter leur cotisation annuelle et devenir membres perpétuels par le versement d'une somme de cent francs.

ART. 18

Tout projet de modification aux Statuts ne pourra être proposé au vote d'une assemblée générale que s'il est présenté soit par le Comité-Directeur, soit par vingt membres de l'Association, et que si son texte a déjà été soumis à l'assemblée mensuelle précédente.

Le Président,
JEAN SERVONNET.

Le Secrétaire général p. i.,
PAUL LAPIE.



TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)

Troisième année · N° 10 · Avril 1896

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1896

INSTITUT DE CARTHAGE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du Comité-Directeur du 9 janvier 1896

Présidence de M. le Docteur Loir, *président.*

M. Paul Revoil, Ministre plénipotentiaire, adjoint au Résident Général à Tunis, est nommé Vice-Président d'Honneur.

M. Gauckler, inspecteur chef du Service des Antiquités et des Arts, est nommé Membre d'Honneur.

Les Présidents des Chambres mixtes d'Agriculture et de Commerce de Sousse et Sfax sont nommés Membres d'Honneur.

Une Commission, sous la présidence de M. Lapie, et composée de MM. du Fresnel, Lasram et Medina, est chargée d'étudier la possibilité d'installer, pour le mois d'avril prochain, une Exposition artistique, industrielle et ethnographique.

Est admis comme membre actif M. Proust, officier de la Légion d'Honneur, directeur de l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris à Tunis.

Assemblée générale du 10 janvier 1896

M. le Docteur Loir, président, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

A l'heure où il inaugure ses nouvelles fonctions, si flatteuses pour lui, votre président ressent avec regret tout ce qui lui manque pour vous remercier de l'honneur que lui a fait votre choix. A défaut d'éloquence, permettez-moi de dire que je vous apporte toute ma bonne volonté. Le plaisir même avec lequel je prends pour une année la charge des intérêts de notre Société peut vous être un gage du dévouement que je compte mettre au service de notre œuvre commune.

Cette œuvre est fort complexe, et d'autant plus difficile à diriger ; je ne me dissimule point que ses progrès ont été jusqu'ici des plus

rapides. Mon prédécesseur, M. le commandant Servonnet, ne se doutait certainement pas, il y a trois ans, quand il fit appel à mon concours, que la société de géographie qu'il rêvait allait devenir le noyau de l'Institut de Carthage ! Encore moins, pouvais-je prévoir que, collaborateur modeste d'une œuvre qui lui doit son essor, j'aurais l'honneur de lui succéder un jour et d'accepter cette tâche si délicate de continuer son action, de suivre ses exemples, sans espoir de les faire oublier.

Le principal instrument de notre expansion est la *Revue Tunisienne*, qui a enregistré déjà tant de travaux intéressants : elle ne saurait mieux faire, dans son propre intérêt, que de rester fidèle aux traditions qui l'ont inspirée jusqu'à présent. Sous peine de s'écarter des fins que nous visons, elle ne doit sacrifier ni à la prétention de l'austérité scientifique, ni à la coquetterie de la forme littéraire : ailleurs est son but, ailleurs est son utilité.

Nous voulons avant tout servir la cause de la Tunisie ; deux moyens s'offrent à nous : venir en aide aux colons déjà installés, en écrivant à leur intention des travaux de vulgarisation sur toutes les questions qui touchent à leurs intérêts immédiats ; surtout, aller au-devant des colons à venir, de tout ceux qu'attirera notre belle contrée à mesure qu'elle sera mieux connue. A ce point de vue, je crois qu'on ne saurait trop encourager nos rédacteurs d'hier ou de demain à décrire le pays sous ses divers aspects, à traiter des mœurs, des coutumes arabes ou israélites, en un mot, à écrire au jour le jour une histoire régionale qui n'aura besoin, pour être pittoresque et séduisante, que d'être documentée et d'être vraie.

Nous ne formons plus qu'une seule section, à la séance de laquelle nous tâcherons chaque mois de vous présenter des travaux pris dans tous les ordres de la culture intellectuelle, ce qui vous permettra d'apprécier les efforts faits par nos collègues et ce qui nous donnera la possibilité de connaître par le détail les diverses faces des civilisations à côté desquelles nous vivons. Si pourtant quelques-uns d'entre vous veulent se réunir pour des études spéciales, votre Comité-Directeur vous aidera dans ces spécialisations qui répondent à une activité qui se manifeste à un jour donné pour étudier des points particuliers de la science ou des lettres. En cela, la Section d'Horticulture sera votre aînée et vous servira de modèle pour vous grouper.

Dans le cours de cette séance, notre vice-président, M. Lapie, vous exposera le programme de la Section des Etudes de la Civilisation arabe, section que votre Comité-Directeur est heureux de voir se former avec des idées de travail aussi pratique.

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences répondra, au mois d'avril prochain, à l'invitation qui lui a été faite, il y a deux ans, par l'Institut de Carthage, au nom du Gouvernement Tunisien.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'installation matérielle de ce Congrès. Notre Président d'Honneur, M. Machuel, dirige les travaux du Comité local de Réception, mais l'Institut ne doit pas se désintéresser de la venue de l'Association à Tunis. Vous venez de vous prononcer, du reste, pour une participation aussi grande que possible à cette manifestation scientifique, en exprimant le désir de voir mettre à l'ordre du jour des diverses Sections des questions d'actualité tunisienne. N'oublions pas, Messieurs, que le premier acte extérieur de notre premier Président, M. le Dr Bertholon, au moment de notre fondation, a été d'inviter, sur l'autorisation du Gouvernement Tunisien, le Congrès de Caen à désigner Tunis comme siège de la session de 1896. Messieurs, votre Bureau a pensé répondre à votre désir en organisant, au moment de ce Congrès, une manifestation pouvant nous faire connaitre et intéresser nos visiteurs.

Une Commission a été constituée pour étudier la possibilité d'adjoindre à notre Exposition artistique annuelle une Exposition des industries tunisiennes.

Avant de terminer, laissez-moi remercier en votre nom le Comité sortant de l'état prospère dans lequel il laisse notre Association, et adresser l'expression de notre reconnaissance au Gouvernement de la Tunisie, et en particulier à M. le Résident Général et à M. le Directeur de l'Enseignement, en les priant de nous conserver leur bienveillant appui.

Ai-je besoin d'ajouter que dans les préoccupations de votre Président les intérêts matériels de la Société auront toujours la place qu'il convient ? Notre légitime ambition est d'installer l'Institut de Carthage dans un local qui lui appartienne. J'espère que l'année ne se passera pas sans que nous ayons une solution à cette question. Elle est, en effet, à mes yeux, de premier ordre : la maison, le *home*, dont nous avons pu nous passer à la rigueur tant qu'il ne s'agissait que de prendre conscience entre nous de notre personnalité, nous ne saurions nous en passer plus longtemps alors qu'il s'agit de tendre tous nos efforts vers notre développement à l'extérieur. Il faut que l'on sache où nous trouver ; il faut que l'on sache où est la source de l'inspiration que nous répandons en tous sens. Cette inspiration qui nous anime et qui doit être commune aux pionniers de la science et aux jeunes colons d'un pays appelé, comme le nôtre, à une grande prospérité, je la résume dans un mot que se plaisait à redire, en même temps qu'il prêchait d'exemple, mon Maitre, M. Pasteur : « Il faut travailler. » Mais, ajoutait-il, le travail est de peu d'effet s'il n'a pour guide une étoile, εἰς Θεός, c'est-à-dire le dieu intérieur, l'enthousiasme, l'idéal, seul capable de soutenir à toute heure l'énergie quelquefois défaillante, seul capable de concentrer tous les efforts pour les diriger lentement mais sûrement vers le but que l'homme s'est proposé.

Je vous promets, Messieurs, de m'inspirer en toutes circonstances de cet enthousiasme que vous m'avez communiqué pour le plus grand bien de l'Institut de Carthage.

M. Lapie expose l'organisation d'un groupe qui se propose l'étude de la civilisation arabe.

M. le Docteur Loir donne lecture de la lettre-circulaire qu'il a l'intention, comme Président de la Section d'Agronomie, d'adresser aux membres de l'Association pour l'Avancement des Sciences susceptibles de s'intéresser aux travaux de cette Section au Congrès de Carthage.

Voici cette circulaire :

Monsieur,

L'Institut de Carthage a pris l'initiative de provoquer la réunion à Tunis de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, du 1er au 5 avril 1896.

Il attire aujourd'hui votre attention sur la Section d'Agronomie de ce Congrès, en vous demandant votre participation aux travaux de cette Section.

C'est par l'agriculture que notre pays florissait au temps où il fut le grenier de Rome ; c'est par l'agriculture que, depuis notre Protectorat, les colons français cherchent à lui rendre sa vitalité d'autrefois.

L'Institut de Carthage a eu la pensée de répondre à son but, d'être utile à la Tunisie en profitant du Congrès de Carthage pour me charger, en ma qualité de Président de la Section d'Agronomie, de demander aux savants de la métropole leur avis sur les problèmes dont la solution faciliterait l'exploitation du sol tunisien.

Pour répondre à cette préoccupation, nous avons décidé de mettre à l'ordre du jour de la Section d'Agronomie *l'étude de la vinification dans les pays chauds*, comme étant une des questions qui intéressent le plus nos colons français. Nous désirons aussi entraîner vos communications sur la question des *assolements* et les *systèmes de culture* les plus avantageux pour la Tunisie. Nous n'excluons pas, bien entendu, les études agricoles spéciales, telles que les *industries des huiles, du lait, l'élevage du bétail, la question des engrais, des irrigations, des maladies cryptogamiques*, etc. Mais nous désirons appeler spécialement votre attention sur ces questions d'intérêt pratique immédiat pour notre colonie.

Je n'ai pas à vous faire ressortir le but patriotique qu'il y aurait pour vous à aider et à encourager par votre présence, par votre participation à la discussion et par l'exposition de vos travaux, nos colons tunisiens, au moment où la France cherche à augmenter son domaine

colonial et où l'Association Française pour l'Avancement des Sciences consacre notre prise de possession de l'ancienne province de l'Afrique Romaine en venant fêter son vingt-cinquième anniversaire sur les ruines de Carthage.

Dans l'espoir que vous voudrez bien concourir au succès de notre réunion, je vous prie, Monsieur, de recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la 13e Section (Agronomie),
Dr A. LOIR,
Président de l'Institut de Carthage.

N.-B. — Prière de faire connaître le plus tôt possible, au Secrétariat de l'A. F. A. S., 28, rue Serpente, Paris, les titres des mémoires ou communications que vous auriez l'intention de présenter à la Section d'Agronomie, afin que le programme de la session qui paraîtra prochainement en contienne l'indication.

Aux termes du règlement, les notes et mémoires dont l'insertion *in extenso* est demandée par les auteurs doivent parvenir au Secrétariat au plus tard deux mois après la clôture de la session ; à moins de circonstances exceptionnelles, ils ne doivent pas représenter plus de dix pages du volume des comptes rendus.

M. GAUCKLER, Membre d'Honneur de l'Institut, a également envoyé une lettre-circulaire comme Président de la Section d'Archéologie.

Cette lettre est ainsi conçue :

MONSIEUR,

Le prochain Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences doit se tenir à Tunis, du 1er au 5 avril 1896.

Appelé à présider cette année la Section d'Archéologie, j'ai l'honneur de vous demander votre participation aux travaux de cette Section, soit par des mémoires personnels, soit par ceux dont vous pourriez nous assurer la communication ; nous serions heureux, en effet, d'obtenir, en dehors du concours des membres de l'Association, celui de toutes les personnes qui pourraient aider au développement de notre œuvre archéologique.

Je vous serai fort obligé de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, les titres des mémoires ou notes que vous avez l'intention de présenter au Congrès, afin de pouvoir les annoncer dans le programme de la session, qui paraîtra très prochainement.

Je me permets de proposer à votre attention, à titre de simple indication, la liste ci-jointe des questions d'archéologie africaine aux-

quelles de récentes découvertes ou des publications nouvelles sont venues donner dans ces derniers temps un caractère d'actualité.

L'intérêt tout particulier que présentera cette année notre réunion, dans un pays riche entre tous en monuments antiques, me fait espérer que vous voudrez bien y participer, et contribuer ainsi à son succès.

Je vous prie, Monsieur, etc.

Le Président de la Section d'Archéologie,

P. GAUCKLER,

Inspecteur Chef du Service des Antiquités et des Beaux-Arts, en Tunisie.

Section d'Archéologie

SUJETS D'ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE AFRICAINE

I. — Préhistoire

1° Groupement et répartition des monuments mégalithiques sur le sol de la Tunisie. Possibilité de les classer par ordre chronologique. Existe-t-il des mégalithes de l'époque romaine?

II. — Époque punique

2° L'occupation carthaginoise en Afrique, d'après les nécropoles puniques récemment découvertes.

3° Le tombeau punique, dans ses rapports avec les monuments égéens.

4° Existe-t-il un art propre à Carthage? Quelle pourrait être, dans ce cas, sa part d'originalité?

III. — Période romaine

5° L'Afrique romaine, colonie de peuplement ou d'exploitation? Le protectorat romain en Afrique.

6° Évaluation approximative de la population de la Tunisie romaine aux diverses époques. Proportion relative des Romains d'origine aux Africains.

7° Les voies commerciales dans l'Afrique du Nord.

8° Les relations entre l'Afrique et l'Italie sous l'Empire.

9° L'assimilation des Africains.

10° Le judaïsme en Afrique à l'époque romaine.

11° La magie en Afrique, d'après les auteurs africains (Apulée) et les *tabellæ devotionis*.

12° Existe-t-il un rapport entre la répartition de la population dans les diverses régions de la Tunisie à l'époque romaine et leur richesse phosphatière?

13° Le climat de l'Afrique s'est-il modifié depuis l'époque romaine? Conséquences de l'abandon et du déboisement.

14° Déterminer, d'après les restes des travaux hydrauliques agricoles romains, les régions de Tunisie propres aux cultures d'irrigation.

15° Les *latifundia* dans l'Afrique romaine « prædia » et « saltus ».

16° Les tombeaux à pyramides dans l'Afrique du Nord.

17° L'industrie et le commerce du marbre en Afrique.

18° Caractères distinctifs des mosaïques romaines d'Afrique, suivant l'époque.

19° Les sanctuaires puniques en Afrique à l'époque romaine.

20° La persistance des cultes puniques n'a-t-elle pas favorisé la diffusion du christianisme en Afrique?

21° Le christianisme dans les campagnes africaines au ve siècle de notre ère.

IV. — Période vandale

22° Caractères de l'occupation vandale. Quelle a été la part des Vandales dans la destruction des monuments africains?

V. — Période byzantine

23° Le vandalisme des Byzantins.

24° Les monastères et les basiliques byzantines.

25° La fortification byzantine.

VI. — Période arabe

26° Le christianisme en Afrique aux premiers temps de la conquête arabe.

27° Les monuments d'architecture arabe de la Régence ont-ils une réelle originalité?

28° Les écoles d'architecture de Tunis, Sousse, Sfax, Kairouan.

29° Les mosquées de Tunis.

30° La maison mauresque de Tunis, dans ses rapports avec l'habitation gréco-romaine.

31° Influence des traditions artistiques apportées par les Maures expulsés d'Espagne (*Andless*) sur le développement de l'art musulman en Afrique.

32° Persistance, dans la céramique tunisienne actuelle, des formes et du décor des poteries antiques, et spécialement carthaginoises, retrouvées dans les nécropoles de ce pays.

33° Comment les ruines finissent. Part des hommes et du temps dans la destruction des monuments antiques.

Enfin, M. le docteur Bertholon, Vice-Président d'Honneur de l'Institut, a préparé les travaux de la Section d'Anthropologie, dont il est le Président.

Voici sa communication :

La 11e Section (Anthropologie) a déjà inscrit dans son programme plusieurs communications locales, telles que :

L'âge de la pierre dans la région du Kef.

Les dolmens de la région de Maktar.

La race brachycéphale du golfe de Gabès.

Les caractères anthropologiques des Phéniciens.

Les tribus cynophages du nord de l'Afrique.

Etc.

Les séances seront complétées par une visite au Musée du Bardo,

par la grande excursion aux nécropoles et au Musée de Carthage, sous la Direction de l'Institut de Carthage, enfin par une promenade ethnologique dans les quartiers indigènes de Tunis.

L'Assemblée générale adopte le principe de l'organisation d'auditions musicales pour mieux répondre aux aspirations diverses des membres de l'Association.

Séance du Comité-Directeur du 15 janvier 1896

Présidence de M. le Docteur LOIR, *président.*

Le Comité-Directeur adopte le principe d'une Exposition artistique, industrielle et ethnographique.

Une Commission d'exécution est nommée pour cette Exposition; elle comprendra les membres du Bureau du Comité-Directeur et les membres de la Commission d'initiative, MM. LASRAM et MEDINA.

Cette Commission pourra s'adjoindre toutes les personnes dont elle jugera le concours utile.

M. HENRY, régisseur de M. le comte LANDON DE LONGEVILLE, sera sollicité pour une salle à obtenir dans le passage Bénévent.

Assemblée générale du 7 février 1896

Présidence de M. le Docteur LOIR, *président.*

Sont admis comme membres actifs :

MM. RŒSER, pharmacien major de 1re classe;
MALET, sous-directeur du Laboratoire de Chimie;
AHMED GHATTAS, attaché à la Direction de l'Enseignement public;
MOUROT, vétérinaire militaire;
CUENOD, docteur en médecine.

MM. le docteur CUENOT et DELMAS, avocat, sont désignés comme commissaires de l'Institut à la fête donnée par l'Alliance Française.

M. LE PRÉSIDENT rend compte des démarches faites en vue de l'organisation de l'Exposition de 1896.

M. GOIN, président de la Commission, expose à son tour le programme élaboré dans le même but.

Assemblée générale du 21 février 1896

Présidence de M. le Docteur LOIR, *président.*

M. RENÉ MILLET, Résident Général, membre actif de l'Institut, assiste à la séance.

M. LE PRÉSIDENT donne immédiatement la parole à M. LORIN, professeur au Lycée Carnot, pour sa conférence sur *Impressions de Constantinople.*

Nous reproduisons ici l'analyse qui en a été faite par M. LOTH, professeur au Lycée, notre archiviste, et publiée par *la Dépêche Tunisienne :*

Le vendredi 21 février a eu lieu la réunion mensuelle dans la salle de la rue de Russie. Au cours de la séance, M. Lorin, dont le talent de conférencier s'était déjà affirmé précédemment, a résumé ses impressions de voyage à travers les Dardanelles, le Bosphore et Constantinople. Un public choisi, au premier rang duquel se trouvaient M. le Ministre-Résident et M. le Général commandant la Division d'occupation, était venu entendre le distingué professeur.

M. Lorin a pris soin, tout d'abord, de déclarer à ses auditeurs qu'il ne comptait pas dépasser les limites d'une simple causerie. Souhaitons que les membres de l'Institut de Carthage aient souvent l'occasion d'entendre un causeur aussi agréable. Rien de plus facile, semble-t-il, que de raconter, sur le ton d'une conversation familière, une promenade à travers ce lumineux Orient, aux villes étranges, dont le profil se détache dans le ciel bleu avec une netteté qui permet d'en saisir les moindres détails. Tout est un plaisir pour l'œil dans ce pays du soleil, depuis la mer aux teintes céruléennes, jusqu'aux montagnes aux reflets d'un violet sombre. Et, précisément, cette variété de sensations, cette multiplicité de couleurs rend particulièrement difficile l'analyse des impressions ressenties. Ajoutez à cela que ce cadre enchanteur renferme souvent un tableau dont l'examen attentif produit tout d'abord une désillusion profonde. Minarets élancés, terrasses s'étageant à l'infini, dominent souvent des rues sales et boueuses, habitées par une population aux haillons sordides. Est-ce bien alors l'Orient rêvé, le pays des *Mille et Une Nuits?* Quelle chute ! Passer ainsi brusquement de la région du rêve à la triste réalité de tant de villes d'Orient, ce serait risquer de ne plus emporter de son voyage que l'amer souvenir d'une profonde désillusion. M. Lorin a deviné l'écueil. Aussi, ménage-t-il ses transitions ; il suit son itinéraire pas à pas, se défiant un peu du spectacle que lui présentera Constantinople aux sorties de cette promenade magique à travers les Darda-

nelles et sur les eaux bleues de la mer de Marmara, après l'éblouissement de l'entrée dans le Bosphore, splendide vallée marine tout encadrée d'une verdure piquée çà et là de villes et de villages...

Cependant, la vue s'élargit, on approche : voici Scutari sur la rive asiatique.

Le vapeur oblique vers l'ouest, et Constantinople apparaît. Blanche, non, mais plutôt brune, avec son immense ensemble de maisons turques, bâties en bois peint de couleur sombre. La première impression est confuse. La ville paraît immense ; on se sent perdu devant ce vaste lacis de rues, dont les lignes droites ou courbes se mêlent, s'entremêlent, passant en zigzags autour des minarets pointus aux formes graciles. C'est bien par mer qu'il faut entrer à Constantinople. Le brusque arrêt d'un train dans une gare à l'européenne serait horriblement banal. On n'a pas, il est vrai, devant soi, l'immense cité blanche rêvée. Une première illusion de jeunesse s'en va.

Mais, cependant, le charme opère.

Tous les vieux clichés sur Byzance reviennent à la mémoire : d'abord, les croisades et la vieille lutte du Croissant et de la Croix, puis les *Mille et Une Nuits*, les janissaires, le sérail aux voluptueux mystères, sans oublier *les Orientales*, de Victor Hugo. C'est la monnaie courante de nos connaissances sur la Turquie ! Qu'en restera-t-il tout à l'heure ? Déjà les quais sont proches et il semble que l'on soit en plein Occident, car là-bas se dressent de grandes maisons construites à l'européenne, le long desquelles glisse une foule affairée dont on ne peut distinguer les costumes. Plus près encore, et le bateau s'arrête. Cette fois, c'est bien l'Orient ; voici le Turc au fez tronconique, le Juif gallicien à la longue houppelande de soie, le Grec et l'Arménien ; mais, hélas ! ce n'est pas la Constantinople rêvée.

Entrons au restaurant du port ; notre inquiétude se calmera en déjeunant d'une cuisine grecque, à la mode de Paris. Un plan de la ville, développé sur la table, permet de se rendre compte que Constantinople est divisée en quatre grands quartiers : Scutari, sur la rive asiatique ; Stamboul, la ville turque d'Europe, et, enfin, Galata et Péra, les quartiers européens.

Tout cet ensemble entoure la Corne d'Or ou fait face au Bosphore.

Pour fuir l'Europe, on pénètre dans Stamboul par la première rue qui s'offre à soi, et, carte en main, on se dirige vers le Seraï. Que de souvenirs ! Quel charme de pouvoir contempler bientôt le palais où s'accomplirent tant de sombres tragédies. Désillusion ! Le Seraï est transformé en musée ; on y trouve rangées les antiquités de Sidon et de Tyr, à côté de meubles modernes. Ce n'est plus qu'un magasin de bric-à-brac, sous la garde d'un personnel de service composé de bons gros hommes lugubres dans leur redingote noire.

La superbe galerie, où chaque sultan décédé revit sous la forme

d'une statue revêtue de magnifiques vêtements, ne suffit pas à dissiper l'impression première. Le bâtiment lui-même n'a aucun caractère architectural.

Fuyons au plus vite. Enfonçons-nous dans cette ruelle tortueuse. Nous sommes au cœur des quartiers pauvres. Voilà le véritable Orient, le vrai pays de l'Islam : des maisons closes, des moucharabiés derrière lesquelles on devine la femme, un fouillis d'impasses ; çà et là des « turbés » garnis d'ex-voto ; des fontaines. Nous arrivons, après des marches et des contremarches, au désert des fortifications génoises, éventrées aujourd'hui par un chemin de fer.

Nous sommes encore trop près de l'Occident. Scutari nous donnera davantage l'impression que nous cherchons et qui sera intense au spectacle étrange de la vie dans les cimetières. On s'y rend visite, on y mange, on y boit sur la tombe des êtres aimés. Le musulman, le Turc tout au moins, n'a pas, en face de la mort, ce sentiment d'effroi que nous éprouvons, mais plutôt un sentiment de tranquillité et de calme.

Quitter Constantinople sans dire un mot des bazars serait bien difficile, et pourtant, depuis le tremblement de terre de 1894, qui en détruisit la plus grande partie, il est difficile de se faire une idée exacte de ce quartier.

Nous rentrons en Turquie. On ne peut pas quitter la ville sans avoir vu le sultan ; il faut aller au « selamlik ». M. Lorin a pu prendre place dans le fameux petit kiosque diplomatique. Il a assisté à la grandiose cérémonie du souverain allant à la prière. Il a senti la profonde impression produite sur les troupes, qui font la haie, et sur l'entourage du prince.

Dès lors, on comprend ce que vaut la présence à Constantinople du *Commandeur des Croyants* : « On a senti vivre une minute l'organisme même du pouvoir ottoman ».

L'orateur termine sur cette parole et reçoit les félicitations de M. le Ministre-Résident, qui exprime toutefois le regret, étant donné le talent du conférencier, de ne pas avoir pu donner plus d'ampleur à cette causerie.

M. Millet indique, à grands traits, les causes de l'importance de Constantinople et du rôle considérable qu'elle joue dans l'histoire, exprime le désir que M. Lorin nous fasse une nouvelle conférence sur ce sujet si important, et pourtant si peu connu que nous ne savons rien, ou presque rien, des environs immédiats de la grande ville. L'Asie-Mineure, immense réservoir d'hommes et grenier de l'empire ottoman, nous est ignorée. Que de choses à dire sur cette vaste contrée !

M. Lorin répond à M. le Ministre : « J'aurais pu traiter cette question si j'avais eu l'intention de dépasser les limites d'une simple causerie. Après la brillante improvisation que nous venons d'en-

tendre, je me repens, moins que jamais, d'avoir suivi mon idée première ».

Le Président déclare la séance levée après avoir donné rendez-vous à tous à la conférence musicale que M. Frémaux se propose de faire prochainement sur les œuvres musicales inspirées par le poème de *Faust*.



L'ATLANTIDE

ET LA RACE DE CRO-MAGNON

S'il est une question qui a longuement et à toutes les époques vivement préoccupé l'esprit humain, c'est assurément celle de l'Atlantide. La vieille tradition de l'existence d'une île immense au delà des Colonnes-d'Hercule et qui aurait disparu à la suite d'un cataclysme, tradition tour à tour admise et rejetée par des géographes et des naturalistes célèbres, a été l'objet de tant de controverses et de si ingénieuses hypothèses, que le fait flotte encore indécis dans les ombres confuses d'un passé sans histoire. Malgré les trésors d'érudition prodigués pour donner une interprétation rationnelle au récit de Platon, presque toutes les théories du siècle dernier et du commencement du dix-neuvième se ressentent de cet esprit de système qui a longtemps dominé dans les écoles, et il n'en est guère de satisfaisante. La science moderne, persuadée que le problème ne peut se résoudre par des raisonnements et des spéculations abstraites, cherche depuis quelque temps dans les faits positifs et matériels les vestiges du continent disparu, et ces traces s'accumulent aujourd'hui de telle façon qu'il nous est impossible de les écarter, sous prétexte qu'ils n'ont point encore atteint le degré de fixité nécessaire pour entrer dans le domaine des faits positifs et acquis à l'histoire. D'ailleurs, comme ces faits se rattachent d'une manière intime à la série d'études ethnographiques et anthropologiques que nous avons entrepris sur le nord de l'Afrique et qui ont paru dans la *Revue Tunisienne,* nous les faisons connaître simplement et sans commentaires, laissant au lecteur le soin de tirer lui-même les conséquences qui résulteront de nos indications.

D'après *le Timée,* Solon avait rencontré en Egypte un vieux prêtre profondément versé dans les annales primitives de l'humanité. Un grave entretien s'engagea, à ce sujet, entre eux ; mais les connaissances du législateur athénien parurent si bornées au prêtre de Saïs, qu'il ne put s'empêcher de lui révéler combien sa nation était encore jeune et peu versée dans la science des vieux jours. Là-dessus, le prêtre entretint Solon des grandes catastrophes qui avaient changé la surface de la terre aux époques géologiques, et de l'existence, 9.000 ans avant son arrivée en Egypte, d'une île considérable située au delà des Colonnes-d'Hercule, de laquelle on pouvait passer à d'autres îles et de celles-ci aux deux continents qui bordent la mer Méditerranée.

« Dans cette île Atlantide, disait l'Egyptien, régnaient autrefois des « rois d'une grande et merveilleuse puissance; ils avaient sous leur « domination l'île tout entière, ainsi que plusieurs autres îles et « quelques parties du continent. En outre, en deçà du détroit, ils ré- « gnaient encore sur la Libye jusqu'à l'Egypte, sur l'Europe jusqu'à « la Tyrrhénie. Toute cette puissance se réunit un jour pour asservir « d'un seul coup notre pays, le vôtre et tous les peuples situés de ce « côté du détroit. C'est alors qu'éclatèrent au grand jour la vertu et « le courage d'Athènes. Cette ville avait obtenu, par sa valeur et sa « supériorité dans l'art militaire, le commandement de tous les Hel- « lènes. Mais ceux-ci ayant été forcés de l'abandonner, elle brava « seule les plus grands dangers, arrêta l'invasion, érigea des tro- « phées, préserva de l'esclavage les peuples encore libres, et rendit « à une entière indépendance tous ceux qui, comme vous, demeurent « en deçà des Colonnes-d'Hercule.

« Dans la suite, de grands tremblements de terre et des inondations « engloutirent en un seul jour, et en une fatale nuit, ce qu'il y avait « chez vous de guerriers; aussi, depuis ce temps, la mer est-elle de- « venue inaccessible et a-t-elle cessé d'être navigable par suite de la « quantité de limon que l'île abîmée a laissé à sa place. »

Voilà, dans ses traits généraux, l'important récit que Platon nous a conservé dans son *Timée*. Le philosophe grec, on vient de le voir, n'indique pas à quelle nation ni à quelle race appartenait le peuple dont il nous narre l'invasion. Il le représente simplement comme ayant son centre d'action dans un archipel situé au delà des Colonnes-d'Hercule, et comme s'étant répandu, par voie d'émigration ou de conquête, sur les deux rives de la Méditerranée.

Cette indication a paru suffisante aux archéologues, qui n'ont pas voulu, à l'exemple de d'Anville, de Gosselin, de Malte-Brun, d'Ukert, de Letronne et de Humboldt, traiter de chimérique l'existence de l'île de Platon, et ils ont généralement exprimé l'opinion qu'elle se trouvait dans l'océan Atlantique. D'autres, discutant sur l'emplacement même des Colonnes-d'Hercule, en ont tour à tour transporté le théâtre au nord et au sud de l'Europe, en Amérique et jusqu'en Océanie. Ainsi, le vieil auteur suédois Olaüs Rudbeck a cherché à démontrer que l'Atlantide n'était autre que la Suède. Jean Eurinius a cru la retrouver en Orient, Baer dans la Palestine, Bailly dans la mer Glaciale, d'autres enfin dans l'île de Saint-Domingue et jusqu'aux Antilles.

En prenant le récit de Platon dans le sens géographique le plus proche du texte, il ne sera pas douteux que la première chose à faire est de chercher l'Atlantide dans l'emplacement même indiqué par *le Timée*, dans cet océan qui en porte encore le nom, et à l'extrémité de l'Europe et de la Libye. L'existence du continent mystérieux per-

drait son caractère légendaire s'il était établi que le fond de cette partie de la mer recèle les restes des terres englouties. Cette solution est la seule naturelle, et c'est aussi à elle que se sont arrêtées les plus récentes investigations de la science.

Les recherches les plus intéressantes, et dont les résultats s'appliquent exactement à l'existence du continent disparu, ont été tout d'abord faites en Espagne.

L'étude géologique du sol de cette contrée a, en effet, démontré l'existence, au centre de la péninsule, de trois immenses dépôts lacustres remontant à l'époque tertiaire, et dont la formation n'a pu être attribuée qu'à des fleuves gigantesques, dont les eaux s'y seraient déversées pendant un laps de temps considérable. Ces dépôts, qui occupent une étendue de 145.000 kilomètres carrés et dont l'épaisseur dépasse souvent 100 mètres, ne sauraient être l'œuvre des faibles cours d'eau qui alimentent actuellement l'Espagne et dont le parcours ne correspond guère au volume de liquide nécessaire à la formation de cet immense sédiment. Pour s'expliquer le point de départ, la cause première des accumulations qui ont formé ces dépôts, il y a lieu de recourir à l'existence de vastes étendues de terres qui se seraient depuis abîmées dans l'ébranlement d'une commotion volcanique. « Il suffit, dit M. de Nadaillac, qui a traité lui-même cette question dans son *Amérique préhistorique*, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte géologique de l'Espagne pour s'assurer que ces terres n'ont pu exister que vers le nord-ouest de cette contrée. Au nord, en effet, les roches des Pyrénées ; à l'ouest, les granits des monts Carpanatiques, les massifs siluriens de la Sierra-Morena et les monts Lusitaniques barraient déjà complètement le passage aux fleuves ; au sud et à l'est, les dépôts tertiaires marins de l'Andalousie, de Murcie, de Valence, de la Catalogne formaient les rivages d'une mer intérieure. C'est donc au nord-ouest, entre les côtes de l'Espagne et celles de l'Islande, qu'il faut chercher cette Atlantide qui a pu servir de pont, si ce mot est permis, aux migrations plus ou moins lentes des plantes, des animaux, de l'homme lui-même. »

Les découvertes et les travaux des géologues contemporains sont venus pleinement confirmer l'hypothèse du savant archéologue. Ils ont fourni, à ce point de vue, des observations importantes.

D'après le rapport de l'expédition française envoyée en 1882 pour chercher dans l'océan Atlantique les vestiges des terres submergées, il résulterait que le fond de cette mer, sur une vaste étendue, présente des différences de profondeur dénotant la présence incontestable de montagnes sous-marines d'une hauteur variable, restes sans doute du prolongement des côtes ibériques, lusitaniennes et mauritaniennes, et d'un archipel dont on pourrait, à la rigueur, tracer la carte hypothétique. Les sondages du *Talisman* ont donné, sur ce point, des

résultats étonnants. De l'inspection de ces sondages, il ressort que les montagnes qui bordent toute cette rive se reproduisent sous l'eau avec leurs pics, leurs vallées et leurs ballons.

Les observations plus récentes de Milne-Edwards nous ont fourni, d'un autre côté, des résultats bien plus précieux. D'après le savant géologue, le fond de la mer des Sargasses ne serait qu'une vaste étendue éruptive; dans cette mer, il existerait même une immense bande de volcans sous-marins, parallèle à la chaîne des Andes, et qui s'étendrait jusqu'en Islande.

De l'autre côté de l'Océan, le phénomène géologique d'un bouleversement se reproduit d'une manière presque identique. En observant avec attention la configuration des îles Sous-le-Vent de la mer des Antilles, on ne peut s'empêcher de déduire que toutes ces terres, émergeant d'une mer peu profonde, faisaient jadis partie de la terre ferme. Si on s'approche davantage des côtes, la présence de mornes, de falaises, d'escarpements, d'écueils bordant partout cette mer, dénote l'effet d'un déchirement soudain et terrible d'une partie du continent.

A côté de cet exposé géologique, nous devrions, pour être plus complet, passer en revue les résultats récemment acquis sur les rapports paléontologiques entre l'ancien et le nouveau continent.

D'après les plus récentes découvertes, la flore miocène des côtes de l'Amérique est presque tout à fait semblable à la flore miocène de l'Europe. La faune des deux hémisphères, à la même époque, présente, de son côté, des analogies surprenantes. Outre le *Mastodon* américain qui paraît avoir des relations étroites avec le *Mastodon* d'Europe, l'identité des plantes, des insectes, des oiseaux sédentaires et des poissons d'eau douce est aujourd'hui surabondamment établie. Ainsi, M. Gaudry nous entretient de la découverte dans le permien du Texas de vertébrés semblables à un reptilien du permien d'Autun; l'*Actinodon* rappelle en un point fondamental l'*Archeosaurus* du permien d'Allemagne. M. Cotteau a découvert que les oursins miocènes des Antilles suédoises sont identiques aux oursins miocènes de quelques îles de la Méditerranée, de Malte principalement. Ce fait, qui peut paraître sans importance, n'est pas un des moins probants. Les grandes profondeurs de l'Atlantique posant une barrière infranchissable à la communication des espèces, l'identité aurait été matériellement impossible sans l'existence d'un archipel ou de terres émergeantes, mettant les deux continents en communication immédiate.

De toutes ces considérations, faut-il conclure, avec M. Gaudry, que, vers l'époque tertiaire, la nature s'est trouvée sur les deux rives de l'Atlantique dans un même état d'évolution, et que la ressemblance des formes s'explique par un parallélisme de développement?

Ce n'est là, nous le craignons, qu'une hypothèse peu vraisemblable.

Bien que la théorie darwinienne soit séduisante et fondée sur une doctrine que nos convictions monogénistes ne nous permettent pas de partager, il paraît téméraire de déduire, même en l'admettant, que les formes de la vie se succèdent régulièrement et uniformément, l'une après l'autre, et à point nommé. La transformation des espèces s'opère à la suite de causes multiples; mais il ne nous semble guère possible d'admettre que dans une contrée où, comme dans le Nouveau-Monde, le centre de concurrence est assez étendu, il puisse se produire, avec l'ancien continent, un parallélisme de formes dans un développement isolé. Il est donc fort probable que, vers le milieu de l'époque tertiaire, avant le soulèvement des Andes, l'Amérique du Sud était reliée avec l'Occident de l'Europe et peut-être de l'Afrique. Ce n'est que plus tard que cette vaste étendue de terres s'est morcelée pour former le groupe d'îles dont parle Platon.

La transformation continuelle de cette aire géographique est facile à démontrer par les lois naturelles dont les effets se continuent, à l'heure qu'il est, dans l'Amérique du Sud.

M. de Humboldt et M. Boussingault ont mesuré, à trente ans d'intervalle, les différents sommets des Andes. Les hauteurs trouvées par ce dernier sont toutes inférieures à celles trouvées par l'éminent observateur allemand, et, comme ces différences sont toutes dans le même sens, une erreur de calcul est inadmissible, et il en résulte nécessairement que l'ensemble de cette vaste chaîne, en se formant, a occasionné l'affaissement de la chaîne Atlantique pour opérer, d'abord par des dislocations isolées, l'archipel interocéanique, et ensuite, par une ondulation plus forte, sa complète disparition. Le fameux tremblement de terre de 1755, qui détruisit Lisbonne et se fit sentir jusqu'à la Martinique et au Groenland, confirme encore une fois la possibilité de cataclysmes pareils à celui dont Platon s'est fait l'écho.

D'autres découvertes non moins probantes nous confirment les communications préhistoriques des deux continents. Un crâne humain recueilli à Jacksonville, sur les bords de l'Illinois, a des affinités étonnantes avec le crâne de Néanderthal. Comme dans la race de Canstadt, ce type présente des impressions musculaires très prononcées et des arcades sourcilières très saillantes. Une autre race, découverte par Lund au Brésil, est, comme celle des côtes occidentales de l'Afrique et de l'Europe, franchement dolichocéphale. On ne la distingue de ses congénères d'Europe que par une hypisténocéphalie due certainement à une influence de milieu, car ce phénomène se reproduit chez les races brachycéphales des Pampas, présentant toutes la même particularité crânienne.

Nous croyons en avoir assez dit pour mettre en évidence des faits qui semblent avoir une sérieuse importance.

Abordons maintenant la question relative à la race de Cro-Magnon,

qui a inspiré cette étude, car elle est très fréquente dans le nord de l'Afrique, et dont on n'a pu jusqu'à présent établir la filiation.

Cette race, que nous voyons partout se superposer immédiatement au type de Canstadt, est-elle européenne, africaine ou atlante? C'est là une question dont la solution a semblé, pour le moment, prématurée à quelques anthropologistes. Pour se prononcer, ils demandent des faits d'une authenticité plus évidente. Ainsi, la science moderne, sans nier complètement l'existence de l'Atlantide, est communément portée à croire que la rupture a eu lieu à une époque plus ancienne et de beaucoup antérieure à l'apparition de l'homme sur la terre.

Quelques anthropologistes concluent, avec Hamy et Verneau, à l'affinité incontestable des Guanches avec les squelettes de Cro-Magnon; mais ils attendent des preuves d'une authenticité mieux établie avant de rattacher, avec M. le D[r] Lagneau, les Kabyles, les Corses, les anciens habitants de la Bétique et de la Lusitanie, etc., aux troglodytes de la Vezère.

Quelles que soient les hésitations de ces savants, une conclusion générale n'en ressort pas moins de l'ensemble des faits jusqu'ici signalés sur la race qui nous occupe. Echelonnée telle que nous la voyons, dans le temps et dans l'espace, sa présence dans les îles atlantiques dénote, sinon une origine antérieure à la transformation en îles de ces territoires, au moins une certaine aptitude à la navigation et une connaissance à peu près complète de l'orientation. Des coquilles trouvées sur quelques squelettes de l'époque quaternaire rendent plausible cette supposition. Ainsi, à Cro-Magnon, on a trouvé plus de trois cents coquilles de *Littorina Cittorea*, qui est une espèce océanienne. Parmi celles trouvées à Laugerie-Basse, il en est qui n'ont pu venir que de l'île de Wight. Or, comme à cette époque il n'existait plus de communication, par terre, entre la France et l'Angleterre, on peut déduire, comme l'a fait M. Fischer, que la présence de ces coquilles dans une station continentale suppose l'existence d'une navigation.

Si les connaissances fragmentaires que nous venons de résumer permettent d'admettre l'existence, à l'ouest de l'Espagne et de l'Afrique, d'un continent dont les Canaries et les Açores ne seraient que les derniers vestiges, on n'a aucune raison de révoquer en doute le récit de Platon, et nous croyons que l'anthropologie et l'archéologie, réunissant un jour leurs efforts, parviendront à trouver dans ce passé antérieur à l'histoire les éléments nécessaires à faire perdre à l'Atlantide du philosophe grec le caractère légendaire qu'il a conservé jusqu'ici et à établir pour cette race de Cro-Magnon, que le D[r] Bertholon a rencontrée à chaque pas dans le nord et au sud de la Tunisie, son centre d'origine et sa filiation.

Gabriel MEDINA.

LES INDUSTRIES INDIGÈNES

DE LA RÉGENCE[1]

I. — LES CHÉCHIAS

Le « fez » et la « chéchia » constituent la coiffure nationale de la plupart des pays qui sont ou ont été sous la domination musulmane. Le musulman attache même à cette coiffure un caractère quasi-religieux, et tel qui s'habille à la dernière mode parisienne ne consentira jamais à porter le chapeau, la « bernita ». Les chrétiens d'Orient et les israélites portent aussi cette coiffure, bien que ces derniers, surtout dans les pays barbaresques, tendent de plus en plus à l'abandonner pour le chapeau.

Le « fez » des Turcs est un tronc de cône rouge-brun, plus ou moins foncé, surmonté d'un gland de soie noire plus ou moins long; la « chéchia », calotte sphérique superposée à un cylindre plus ou moins haut, d'une teinte rouge plus ou moins vif, surmontée d'un gland ou « koubbita » très long, de soie bleu-foncé, est la coiffure tunisienne par excellence.

On a fabriqué autrefois le fez en Tunisie, mais cette fabrication est complètement abandonnée aujourd'hui.

La « chéchia » de Tunis est un tricot de belle laine d'Australie, cardée et filée sur place. Le tricot enduit d'huile d'olive est passé au foulon, puis teint au kermès d'Allemagne dans l'eau de Zaghouan, si justement renommée pour la teinture.

Les fabricants, appelés « chaouachis », sont réunis en corporation sous la direction d'un « amine » ou expert, assisté d'un conseil de dix membres élus par la corporation, sous réserve de l'approbation de l'élection par l'autorité compétente. Les maîtres chaouachis inscrits sur les registres de la corporation sont au nombre de plus de 200,[2] mais 70 à peine ont encore leurs ateliers ouverts. La plus grande vente d'un chaouachi est actuellement de 200 douzaines par an, la moyenne à peine de 100 douzaines. Il y a quatre-vingts ans, l'industrie des chéchias occupait plus de la moitié des habitants de la capitale, en même temps qu'un certain nombre d'habitants de Zaghouan,

(1) Résumé d'une série de monographies déjà parues dans la *Revue du Commerce et de l'Industrie*; Paris, Berger-Levrault.

(2) Ils étaient 500 il y a trente ans.

de l'Ariana, de l'Arad même, où l'on tricotait les bonnets, expédiés ensuite à Tunis pour le foulage et la teinture. L'exportation autrefois si considérable des chéchias est tombée en ces dernières années à une valeur moyenne de 300 à 400.000 francs par an [1] pour le port de Tunis ; l'exportation par les autres points de la Régence est à peu près nulle (1.447 francs en 1891). Ces exportations sont principalement à destination de l'Algérie, de Malte, [2] de la Grèce, de la Turquie, de l'Egypte, de Tripoli. A l'exception de l'huile d'olive employée en vue du foulonnage, toutes les matières premières nécessaires à cette industrie sont importées de l'étranger. En effet, les laines tunisiennes n'offrent pas les qualités requises pour la fabrication de la chéchia, et c'est l'Angleterre, par voie de Malte, qui approvisionne Tunis de laine d'Australie filée ou brute. Un document anglais évaluait cette importation, il y a peu d'années, à 100.000 livres sterling. Un seul négociant israélite vendait, bon an mal an, aux chaouachis pour plus de 900.000 francs de laine, soit à peu près 950 quintaux métriques, [3] et ses concurrents étaient nombreux ! Le kermès et les mordants (tartres, alun, noix de galle), les cardes, etc., constituaient encore une branche importante de ce commerce.

La diminution de la fabrication a entraîné la diminution de l'importation des matières premières, et les israélites qui s'adonnaient exclusivement à cette importation sont aujourd'hui importateurs des chéchias de fabrication étrangère qui font une si terrible concurrence à la fabrication locale. Ces négociants, néanmoins, s'associeraient certainement à toute tentative rationnelle qui serait faite de relever l'industrie indigène agonisante, car les bénéfices que leur laisse la vente de la chéchia d'importation sont loin d'équivaloir à ceux que leur procurait jadis la vente des matières premières.

Les causes qui ont amené la décadence de l'industrie tunisienne des chéchias sont de deux sortes : les unes inhérentes à la nature des choses, au caractère de la population indigène, au progrès industriel ; les autres inhérentes au régime fiscal du pays et à la réglementation surannée qui régit la corporation des chaouachis. L'indigène est indolent, routinier ; innover est pour lui un supplice, et cependant, pour lutter contre la concurrence étrangère, il faudrait adopter des procédés modernes de fabrication tout en conservant à la chéchia tunisienne les qualités qui la font encore rechercher sur les marchés de l'Afrique et de l'Orient.

La constitution des chaouachis en corporation devrait pourtant faciliter la rénovation de leur art ; ils jouissent pour la plupart d'une grande aisance acquise jadis dans leur profession, et, de plus, ils

(1) Minimum, en 1882 [illegible] ; [illegible], en 1891 [illegible]
(2) [illegible] Orient.
(3) [illegible] sien de 100 livres (50 kilos environ).

ont une caisse commune de réserve ; ils pourraient donc créer un puissant syndicat capable d'entreprendre à Tunis, avec ses seules ressources, une fabrication nouvelle en harmonie avec les progrès de l'industrie moderne. Des tentatives, soutenues par la presse arabe locale, ont été faites dans ce sens par quelques-uns d'entre eux qui n'ont pu, malheureusement, réussir à convaincre la masse des intéressés que dominent l'indolence et l'esprit de routine. Les statuts du syndicat projeté avaient été élaborés ; ils contenaient certaines dispositions fort sages, telles que : achat direct en Europe, par marchés importants (à livrer à époques successives), des matières premières, ce qui éviterait l'intermédiaire coûteux du négociant tunisien ; achat d'un outillage moderne, etc.

S'il n'est pas possible de remédier à l'indolence et à la routine du chaouachi, il serait relativement facile de modifier le régime fiscal qui pèse lourdement sur son industrie. Déjà, un décret du 11 août 1884[1] a supprimé le droit d'exportation sur la chéchia tunisienne ; ce droit gênait le commerce sans rapporter grand'chose au Trésor.

Restent encore :

1° Le droit d'importation des matières premières de 8 % *ad valorem*, qui revient à près de 6 % du prix de l'objet fabriqué. Ces matières premières sont, outre l'huile de provenance locale : la laine, la soie destinée à la confection de la « koubbita », le kermès, la noix de galle, le tartre et l'alun destinés à la teinture, le papier pour le séchage et le paquetage, les cardes ;

2° Le droit de foulon de 3/4 de piastre ou 45 cent. par livre de laine.

Une des causes qui s'opposent encore au relèvement de cette industrie, c'est la réglementation surannée qui enserre la corporation des chaouachis. L'article 1er du décret du 12 mars 1884 (15 djoumadi-el-aouel 1301), relatif à l'organisation de la corporation, porte que l'amine et ses dix assesseurs sont tenus de faire respecter les règlements qui régissent leur profession (Kouanen essenaâ) par tous les fabricants *sans exception*. C'est la consécration même de la routine ; un chaouachi, plus avisé que ses confrères, ne saurait, sans s'exposer à des inconvénients, faire œuvre quelconque d'initiative. A ce point, par exemple, que jusqu'au 22 février 1894, époque à laquelle le Gouvernement est enfin intervenu dans cette question, il n'était pas possible à un chaouachi de faire teindre ses bonnets ailleurs qu'à Zaghouan,[2] quand bien même il eût trouvé à faire teindre mieux et à meilleur marché dans un autre endroit ! Ou encore : le règlement exigeant que les chardons aient une longueur uniforme et déterminée (1m50 environ), les cultivateurs d'El-Alia[3] doivent couper leurs

(1) 18 chaoual 1301.
(2) Il y a aujourd'hui trois ateliers de teinture : deux à Zaghouan, un à Tunis.
(3) Petite localité entre Tunis et Bizerte, d'où on tire exclusivement les chardons.

chardons à la longueur prescrite, faute de quoi leur récolte serait invendable !

Tant que le texte législatif qui autorise l'application de semblables mesures n'aura pas été rapporté ou profondément modifié, tout progrès sera rendu impossible à ceux des chaouachis qui auraient quelque initiative et quelque activité industrielle.

En somme, l'industrie indigène des chéchias tombe sous les coups de la concurrence étrangère, de la concurrence de l'*Autriche* surtout, car les autres Etats industriels de l'Europe n'ont guère songé jusqu'ici à cette fabrication spéciale.[1] Malgré son bon marché excessif, la chéchia autrichienne a été d'un écoulement difficile en Tunisie, tant que les formes et les teintes spéciales au pays n'ont pas été imitées exactement, mais aujourd'hui rien dans l'aspect ne différencie les deux produits concurrents, si ce n'est la marque ou « nichan » du fabricant tunisien. Au début de l'importation étrangère, les fabricants étrangers ne se faisaient pas faute de contrefaire les nichans tunisiens, mais le décret déjà cité du 15 djoumadi-el-aouel 1301 (12 mars 1884), alors qu'il n'existait pas en Tunisie de législation spéciale sur la propriété industrielle, a édicté des mesures rigoureuses en vue de la répression de cette contrefaçon.

Depuis que ces mesures ont été prises, les industriels étrangers ont renoncé à la fabrication des nichans tunisiens.

Le consommateur indigène reconnait que la chéchia d'Autriche est plus légère et plus propre que la chéchia tunisienne qui, mal lavée quelquefois, laisse suinter à la chaleur de la tête l'huile restée dans la laine, mais qu'elle est moins solide comme tissu et comme teinte ; les bonnets d'Autriche sont rarement de pure laine et généralement teints avec des couleurs dérivées de la houille. Néanmoins, grâce à leur bas prix, ils sont de plus en plus demandés ; vendue au détail, la chéchia autrichienne coûte quelquefois moins cher que la quantité de laine nécessaire à la fabrication d'un bonnet tunisien.

II. — LES TAPIS

La fabrication des tapis de Kairouan constitue pour la « ville sainte », la « cité d'Okba », une industrie essentiellement domestique. Ce sont les femmes qui, dans chaque famille, lavent, filent et teignent parfois, la laine et tissent le tapis. La famille achète le plus souvent, en effet, la laine du pays en toison, la lave et la file ; quelquefois, elle achète la laine toute filée.

Les fils sont généralement teints par des professionnels ayant atelier ouvert.

Jusqu'en ces dernières années, jusqu'en 1883 ou 1884, les teintu-

(1) Une maison française importerait depuis peu, paraît-il, des chéchias en Tunisie.

riers de Kairouan ne connaissaient guère d'autres matières tinctoriales que les colorants primitifs de l'antiquité, d'origine animale ou végétale, à l'aide desquels ils obtenaient les couleurs si tendres et si solides tout à la fois qui ont puissamment contribué, depuis le moyen âge, à la réputation des tapis tunisiens. Aujourd'hui, les colorants minéraux, les couleurs d'aniline surtout, sont chez eux d'un usage courant, et c'est justement dans cet usage qu'il faut chercher la cause principale, la cause unique peut-être de la dépréciation des tapis de Kairouan. Cette dépréciation ne peut guère provenir, en effet, de l'exécution même du tapis. On a dit à tort, sans en faire d'ailleurs la preuve, que les qualités de laine employées étaient moins bonnes que par le passé, que le tisserand, pour gagner du temps, ou parce qu'il a perdu de son habileté, recherchait des dessins plus courants, plus grossiers. Il n'en est rien : la laine, de provenance indigène, est toujours la même ; quant au dessin, au modèle, chaque famille a le sien, que les générations se transmettent à peu près intact, comme une véritable tradition. Le dessin est resté à peu près identique, les teintes seules ont changé. Les nuances obtenues avec les couleurs d'aniline ont un double inconvénient : elles sont vives et fugaces. La douceur des lignes ne s'harmonise plus avec la vivacité des tons de la laine et les tons, trop vifs au début, passent rapidement. Bien plus, les nuances disparaissent plus vite les unes que les autres, détruisant ainsi toute harmonie : le violet est devenu gris que le bleu a encore conservé son ton primitif. Les teintes obtenues par les anciens procédés sont, au contraire, d'une solidité et d'une ténacité remarquables sans être criardes, et, en tout cas, l'harmonie primitive persiste avec les années, parce que si les injures du temps parviennent à amoindrir l'éclat des nuances, c'est l'ensemble du tapis qui baisse de ton, la dégradation, l'effacement sont égaux dans toutes les parties du dessin.

Dans leur imprévoyance fataliste, les gens de Kairouan ne comprennent pas qu'abandonner leurs anciens procédés de teinture c'est déprécier leurs produits. Ils ne voient que le résultat immédiat de l'usage des colorants d'aniline : bas prix de la matière première, facilité et rapidité de sa mise en œuvre, et, par suite, diminution du prix de revient de la teinture. L'appât du gain les entraîne dans une voie funeste. Il est juste d'ajouter que ce sont quelquefois les acheteurs européens eux-mêmes qui poussent le fabricant indigène dans cette voie ; en remettant leurs commandes, certains de nos grands magasins réclament des couleurs voyantes et sont ainsi les premiers à favoriser l'emploi des colorants artificiels dont le marché tunisien est aujourd'hui régulièrement approvisionné. Pour leur usage personnel, les indigènes tunisiens, comme tous les habitants de l'Afrique d'ailleurs, tiennent essentiellement à la solidité des teintes, aussi

bien pour les tissus à usage de vêtements que pour les couvertures et les tapis.

De même, les tapis destinés à la consommation locale sont encore fabriqués avec des laines teintes par les anciens procédés et celles teintes à l'aniline servent surtout à la confection des tapis de commande. Dans les familles qui teignent elles-mêmes leurs fils, on n'emploie que les matières végétales.

Les colorants naturels primordiaux employés aujourd'hui à Kairouan, comme partout ailleurs en Tunisie, pour la teinture de la laine aussi bien que de la soie et du coton, sont à peu près les mêmes que ceux des anciens. Seule, la pourpre du *Murex trunculus*, si recherchée des Romains, et qui se trouverait encore à Djerba, a dû être abandonnée de bonne heure à cause de son prix élevé et de son peu de solidité. Ce sont donc les coccus, cochenilles ou kermès, et l'alizari ou garance (l'alizari ou des rubiacées voisines constituaient la *varantia* des Romains) qui donnent les rouges;[1] l'indigo qui donne les bleus; l'écorce de grenade, la fleur du grenadier et surtout l'*arjaknou* des Arabes, ou centaurée acaule caulescente, qui donnent les jaunes.

La cochenille est d'importation européenne, l'alizari ou *foua* vient du Djerid tunisien, et aussi de Smyrne, de Constantinople, de Tripoli. L'*arjaknou* vient du caïdat des Madjers (environs de Kairouan) et du Kef.

L'indigo était autrefois cultivé aux environs de Nabeul et dans le Sahel, à Mokenine, Ksar-Hellal, Djemmal, etc.; aujourd'hui, cette culture est à peu près abandonnée[2] et l'indigo employé est fourni en presque totalité par le commerce d'importation. La teinture en indigo est souvent fraudée par l'addition de bois de campêche d'importation (*bakam* en arabe).

Les verts s'obtiennent avec l'arjaknou et l'indigo par superposition; les violets avec la cochenille et l'indigo; les noirs avec l'indigo, la noix de galle (*afs* en arabe), la couperose (*zaz*), la fleur du grenadier, l'écorce de grenade.

A Kairouan, le prix de la teinture par les colorants végétaux et les coccus est d'environ 3 francs par kilogramme de laine filée. La teinture par les colorants minéraux coûte environ 0 fr. 90, s'il s'agit de verts, jaunes ou violets; de 0 fr. 20 environ, s'il s'agit de rouges.

La laine teinte est livrée au tisserand, une femme le plus souvent, qui tend la chaîne sur le métier. Le métier vertical de Kairouan est le métier antique : il se compose de deux cylindres de bois horizontaux, superposés à une distance de 1m50 environ l'un de l'autre et

(1) Il est à penser que les coccus, tout au moins ceux du chêne (kermès), étaient employés avant la découverte de l'Amérique.

(2) On en cultive encore à Teboulba.

maintenus par deux montants. L'ouvrier travaille derrière la chaîne, sans voir par conséquent son ouvrage ; il n'a pas de modèle, pas de repères sur sa chaîne, « il a le dessin dans l'œil et dans la main ». Le dessin, sobre dans son ensemble, est composé de motifs peu nombreux mais heureusement combinés ; il est éternel et unique dans chaque famille. L'ouvrier passe la trame à la main sans le secours d'une navette, puis la serre avec un peigne de fer qu'il passe sur toute la largeur du lé. Au point de vue du point employé, on distingue : les tapis à longue laine ou « ktifa », dans lesquels la laine, nouée sur chaque fil de chaîne, forme des boucles que l'on tond ensuite ; les tapis à laine près rasée ou « zerbia » ; les tapis à points serrés par un fort fil de coton blanc ou points unis dits « mergoum ». Les dimensions sont variables depuis le grand « klim » pour tenture jusqu'au petit tapis de prière ou au tapis de selle ; généralement, pour l'usage européen, les tapis de Kairouan sont trop longs pour leur largeur ; mais sur commande on obtient toutes dimensions.

Un reproche que l'on pourrait faire aux tapis de Kairouan, c'est de présenter souvent des angles irréguliers, le raccordement de deux lignes de motifs formant encadrement est généralement manqué : ceci tient à l'absence totale de repères sur la chaîne.

Le travail est d'une extrême lenteur : il faut quelquefois cinq jours pour employer un kilogramme de laine ; il faut au minimum quinze jours pour faire le plus petit tapis, trois à quatre mois pour un grand.

Le tissage des tapis étant une industrie domestique réservée aux femmes, il est difficile, dans l'état des mœurs indigènes, de faire une statistique exacte des métiers et d'évaluer, par suite, l'importance de la production. On peut évaluer, *grosso modo*, à un millier le nombre des métiers, à un mètre par mois et par métier la production normale, à 25 francs le mètre le prix moyen des tapis.

Le tapis achevé, s'il n'est pas réservé à l'usage de la famille ou s'il n'est pas de commande, est vendu à la criée ou « dellala ».

Comme toutes les industries tunisiennes, la fabrication des tapis de Kairouan est lourdement frappée par l'impôt, sous ses diverses formes : droits de vente sur les laines et sur le produit fabriqué et sur les matières tinctoriales, droit de criée, droit d'exportation, etc.

Le tapis à longue laine ou « ktifa » n'est pas, comme la *zerbia*, le *mergoum* et le *klim*, une spécialité de Kairouan. On le fabrique aussi à Sousse, chez les Metellits et les Souassi ; dans l'Arad, à El-Hamma, Djarra, etc. Oudref fabrique, en outre, des « becht » ou tapis de selle, des « klim » et des « mergoum », tous tapis à bon marché. Voici comme opère le tisserand en ktifas : les fils de chaîne, tendus indistinctement sur un seul châssis vertical, sont noués alternativement deux à deux, avec des brins de laine de diverses couleurs répartis suivant le dessin à obtenir, et dont les bouts sont ensuite coupés à la lon-

gueur que doit avoir le velouté. Un rang de nœuds terminé, on passe, à la main, entre les fils de chaîne, une trame laine, et on serre cette trame contre les nœuds de la chaîne, puis on passe à un autre rang. On comprend la lenteur d'un tel travail.

Par suite des demandes de l'Europe, la production des tapis de Kairouan a presque triplé depuis l'occupation française, mais, en revanche, les prix de vente ont baissé dans une proportion considérable.

Maintenir les anciens procédés de teinture et réduire les droits, voilà les mesures à prendre pour empêcher la décadence de l'industrie tunisienne des tapis.

III. — LES COUVERTURES DU DJERID ET DE GAFSA ET LE TISSAGE EN TUNISIE

Considérée dans son ensemble, l'industrie du tissage est de beaucoup la plus importante de la Régence. Nous en avons déjà cité l'une des branches les plus curieuses, la fabrication des tapis de Kairouan, qui est absolument spéciale à cette ville.[1] Après les tapis de Kairouan, les couvertures du Djerid et de Djerba sont les tissus de laine de fabrication indigène les plus connus, non seulement de la consommation locale, mais de la consommation européenne et orientale. Dans ces deux centres, la fabrication des couvertures marche de pair avec la fabrication de divers autres tissus de laine, de soie et *mélangés* dont la production est fort importante aussi, quoique plus spécialement réservée à la consommation indigène. Mais les couvertures constituent pour le Djerid et pour Djerba une spécialité, tandis que les autres tissus sont fabriqués un peu partout dans la Régence : à Tunis principalement, à Kairouan, à Sousse et dans tout le Sahel (Mokenine, Ksar-Hellal, etc.); dans la presqu'île du cap Bon, à Nabeul, à Beni-Khiar, dans l'Arad, etc.

On ne saurait donc étudier la fabrication des couvertures sans jeter un coup d'œil d'ensemble sur toutes les industries textiles de la Régence.

On compte 2.325 métiers à l'heure actuelle dans les oasis du Djerid : 800 à Tozeur, 750 à Gafsa, 575 à Nefta, 200 à El-Oudiane et El-Hamma. Comme à Kairouan, le tissage est, dans cette région, une industrie domestique aux mains des femmes, auxquelles cependant les hommes viennent s'adjoindre parfois, lorsqu'ils ne sont pas retenus au dehors par leurs occupations habituelles.

A Djerba, au contraire, comme à Tunis et dans d'autres centres industriels, ce sont des tisserands de profession dont les métiers

(1) Deux ou trois familles de Kairouan installées à Sousse ont essayé d'y faire le tapis, sans aucun succès d'ailleurs.

sont réunis, au nombre de quatre à six, dans un atelier, plusieurs ateliers se trouvant fréquemment dans un même immeuble ou « fondouk », comme à Tunis, par exemple, où les fondouks de tisserands sont nombreux. L'île de Djerba compte aujourd'hui 332 de ces ateliers occupant 652 tisserands ; dans chaque atelier, un ou deux métiers seulement sur quatre, cinq ou six fonctionnent simultanément. En 1873, l'île comptait 428 ateliers et 2.524 ouvriers ; en 1888, le nombre des ouvriers était diminué de 620 ; il y a deux ans, ils étaient 672 ; dans ces deux dernières années, cinq ateliers occupant vingt ouvriers se sont encore fermés ; l'industrie du tissage suit donc à Djerba une décroissance rapide et continue.

Les tisserands du Djerid et de Djerba fabriquent indifféremment, avons-nous dit, des tissus de laine, de soie et des mélangés. Au Djerid, cependant, chaque oasis a ses spécialités. Les fameuses couvertures de laine à raies multicolores sont fabriquées à Gafsa, tandis que Tozeur produit les couvertures de laine blanches rayées de bandes horizontales en soie bleue ou rouge ; les autres oasis ne font pas de couvertures, mais des tissus à usage de vêtement.

Disons en passant que la Tunisie fait peu de tissus de coton, en raison de l'extrême bon marché des cotonnades anglaises qui inondent le pays, bien que Tunis, comme nous le verrons plus loin, fabrique des tissus spéciaux de coton en couleurs (foutas). En revanche, la teinture en indigo des cotonnades écrues de Manchester constitue une industrie considérable, à Tunis et à Sfax notamment.

Couvertures du Djerid et de Djerba. — Les couvertures de Gafsa et de Tozeur sont de deux sortes : le *frach*, ou grande couverture, et la *ferrachia*, ou petite couverture ; Tozeur a la spécialité des couvertures blanches rayées de soie couleur.

A Djerba, on fait trois sortes de couvertures : la *batania*, de 8 mètres sur 2 mètres environ, fond couleur, à bandes multicolores, pesant de 3 à 4 kilogrammes ; la *ferrachia* ordinaire en couleur, à raies multicolores, de 2^{m}50 sur 2 mètres environ, ou de 2 mètres sur 1^{m}50 ; la *ferrachia* de laine blanche, avec raies en soie, de même dimension que la précédente.

Tissus de laine autres que les couvertures. — Les burnous sont fabriqués un peu partout : à Gafsa, à Tozeur, à Nefta, à El-Oudiane, à El-Hamma, à Djerba, à Kairouan, au Kef, à Nebeur, à Tunis, dans l'Arad, etc., etc. ; ils se font tout laine ou laine et coton et quelquefois laine et soie. Les *haoulis* et les *harams*, pièces d'étoffe qu'on enroule autour du corps et qui servent d'unique vêtement à l'homme comme à la femme de la campagne, sont fabriqués à Tozeur et à Nefta dans le Djerid, à Djerba, à Nabeul et à Beni-Khiar dans la presqu'île du cap Bon, dans l'Arad et le Sahel. L'*ouzra* est une pièce de laine brune ou rouge dont les nomades de l'Arad s'enveloppent le corps ; on

fabrique ce tissu dans l'Arad, le Sahel et à Djerba principalement. Le *sefsari*, sorte de haouli ou d'haram, se fait à Gafsa, à Nabeul et à Beni-Khiar [1] en laine ou en laine et coton.

Haouli, haram, ouzra, sefsari sont des termes communément confondus par les Européens sous le nom générique de *haïk* qui désigne pour nous toute pièce d'étoffe enveloppant le corps et constituant l'unique vêtement de l'homme ou de la femme nomade. La *jebba* ou gandourah de laine blanche, sorte de robe sans manches que portent les hommes par-dessus la culotte et la veste, se fait à Tozeur, à Nefta, à El-Oudiane, à El-Hamma, etc. Citons encore le *bekhnouk* en laine, sorte d'écharpe dont les femmes s'entourent la tête et le cou, et qui se fabrique à Tozeur, Nefta, El-Oudiane, El-Hamma; le *tallit* ou *salamalek* en laine, à raies noires et blanches alternées, étoffe dont les israélites se couvrent la tête et les épaules pendant la prière et les cérémonies religieuses : les tallits sont fabriqués en grand à Djerba.

Tissus soie et laine. — Ce sont les haoulis, les haïks, les sefsaris de Tozeur, de Nefta et de Gafsa ; les djebbas de Tozeur, de Nefta, de El-Oudiane et de El-Hamma ; les bekhnouk de Tozeur, Nefta, El-Oudiane, El-Hamma, etc.

Tissus de soie. — En dehors de Tunis, où l'industrie de la soie a une importance considérable, on peut citer les haoulis en soie (toujours quelque peu mélangée de laine) de Tozeur et de Nefta, les haoulis en soie de Djerba, les jebbas de Nefta et les jebbas de couleur de Djerba, les *chane* [2] de Djerba, les ceintures,[3] etc. Le tissage de la soie pure est en somme peu pratiqué en dehors de Tunis.

Tissus laine et poils. — On fait dans tout le sud de la Régence, et particulièrement à Djerba, des tissus en laine mélangée de poils de chèvre ou de chameau ; ce sont les *gherara*, sorte de grands sacs pour enfermer le grain ; les *humel*, sorte de couvertures ; les *oussada*, bandes étroites et épaisses destinées à recouvrir les bancs de bois ou de pierre, à faire en somme office de coussins ; les *felij*, longues bandes de tissus destinées à la confection des grandes tentes des nomades. Les felij, les gherara, les hamel, les oussada sont le plus généralement de nuance brune, avec rayures blanches et noires.

Matières premières. — La laine employée à la fabrication des couvertures du Djerid et de Djerba, comme à la fabrication des tapis de Kairouan et de tous les autres tissus, est le plus généralement de

(1) Il y a à Nabeul 29 patrons tisserands employant 100 ouvriers ; à Beni-Khiar 124 patrons tisserands travaillant seuls, soit au total 253 personnes occupées au tissage des harams, des sefsaris en laine ou laine et coton et aussi de *quelques pièces de toile de lin du pays*.

(2) Petite pièce d'étoffe qui recouvre la tête ou plutôt les épaules des femmes.

(3) Ceintures souples ou *chemlas* ou *hazzams*, ceintures en tissu serré de soie, de laine, de coton, de fil ou mélange dites *camar*.

provenance indigène. La laine de Tunisie ou d'Algérie est achetée en toison, lavée et filée dans les familles, et teinte sur place. On emploie aussi à Djerba des laines importées de France, de Constantinople, de Bagdad, de Benghazi, de Tripoli, etc. Suivant la finesse du tissu à obtenir, on recherche les laines rouges, noires ou blanches. La soie grège est importée du dehors et teinte en Tunisie. De 1886 à 1891, la moyenne annuelle de l'importation des cotons filés, soie grège et filée et laine filée, s'est élevée à 1.385.760 francs. L'importation des soies grèges moulinées et teintes s'est élevée, seule, en 1893, à 580.609 francs et, en 1894, à 910.096 francs, fournie pour plus de la moitié par la France (60 % environ) et pour 18 % par l'Italie. Le coton filé vient d'Angleterre surtout.

Outillage du tisserand et concurrence dont il souffre. — Le métier du Djerid, le même pour tous les genres de fabrication, est des plus primitifs : il se compose de montants verticaux ou « pieds » et de poutrelles horizontales ou « estases » qui tendent la chaine. Les Djerbiens ont un métier plus perfectionné qui leur permet de livrer des produits d'un prix un peu plus élevé, il est vrai, mais bien supérieurs à ceux du Djerid. Aussi, certains tissus de cette dernière région ont-ils presque complètement disparu des marchés du sud et du centre de la Régence, où ils s'écoulaient auparavant, pour faire place aux produits similaires de Djerba. Enfin, d'une façon générale, tous les tisserands tunisiens se plaignent amèrement de la concurrence qui leur est faite par l'industrie manufacturière d'Europe sur les marchés de la Régence, de l'Algérie et de l'Orient, inondés aujourd'hui de couvertures, de burnous de laine, de laine et coton, etc. Le consommateur indigène reconnait parfaitement que les tissus de fabrication européenne sont de qualité inférieure, mais le bon marché de ces produits ne laisse pas que de le séduire.

Productions des tissus au Djerid, à Djerba, à Nabeul, etc. — On ne peut évaluer que très approximativement la production de ces centres industriels. Les oasis produisent annuellement une moyenne de 8.000 pièces diverses de tissus de laine, de soie ou mélangés, représentant une valeur approximative de 240.500 francs (au prix de vente sur place). Il y a peu d'années, la même production était évaluée à 450.000 francs. On peut estimer à 400.000 francs la valeur de la production actuelle de Djerba.[1] A Kairouan, on ferait pour 100.000 francs de tissus autres que les tapis. Nabeul et Beni-Khiar produiraient environ 30.000 francs de tissus de laine, laine et coton et lin. Ajoutons à cela la production considérable du Sahel, de l'Arad, de Tunis, etc.

(1) De 1886 à 1891 inclus, la valeur totale des tissus de Djerba *exportés* s'est élevée à 1.840.013 francs, soit une moyenne annuelle de 306.669 francs, à laquelle il convient d'ajouter la valeur de la consommation locale.

Le tissage de la soie à Tunis. — On peut évaluer à 4.000, au minimum, le nombre des habitants de Tunis qui vivent du travail de la soie. Ce sont d'abord les « tournajia », quelque chose comme des moulineurs qui reçoivent la soie grège en flottes des mains du négociant importateur, la dévident sur des roquets ou petites bobines carrées, d'où elle passe sur de grandes bobines ou roues polygonales, d'où, enfin, les grèges partent réunies et tordues pour constituer la soie moulinée ou ouvrée, trame ou organsin. Celle-ci, pliée de nouveau en écheveau, va à la teinture qui se fait en cru, en souple ou en cuit. Il y a à Tunis 30 patrons « tournajia », occupant environ 250 ouvriers. Ces moulineurs forment une corporation à la tête de laquelle est placée un chef expert ou « amine ». Puis viennent les teinturiers dont nous avons déjà eu à nous occuper : tous peuvent teindre aussi bien la soie que la laine ou le coton ; certains, cependant, se livrent plus spécialement à la teinture de la soie. Viennent, enfin, les « heraïria » ou tisseurs en soie, qui forment à Tunis une des corporations les plus importantes de la Régence : on évalue à 2.000 le nombre des patrons ou maitres-ouvriers, ou « kalfas », tisseurs en soie. Il y a peu d'années, 1.200 patrons occupaient 6.000 maitres-ouvriers, ouvriers et apprentis.

Les « heraïria », comme toutes les corporations tunisiennes, sont soumis à une réglementation excessive qui est la négation même de tout progrès industriel. Le texte législatif le plus récent qui concerne les tisseurs en soie date de vingt et un ans : c'est un décret du 3 djoumada-ettania 1292, signé du bey Mohammed es Saddok.[1] Tout y est minutieusement prévu : admission au patronat et à la maitrise, rapports des patrons, des maitres-ouvriers, des ouvriers et des apprentis entre eux, bazars ou « souks » dans lesquels doivent se cantonner les tisserands, à l'exclusion de tous autres artisans ! En outre, un règlement technique, élaboré jadis par la corporation elle-même et sanctionné par l'autorité supérieure, fixe exactement les conditions de fabrication de chaque espèce de soierie, en sorte que rien n'est laissé à l'initiative privée. Néanmoins, cette législation draconienne est quelque peu tombée en désuétude, et aujourd'hui les tisseurs en soie, répandus dans tous les quartiers de la ville indistinctement, échappent en grande partie à la surveillance rigoureuse de l'amine.

Les principales soieries fabriquées à Tunis sont :

Le *sefsari*, dont les dimensions réglementaires sont de 10 coudées ou « draà »[2] de longueur sur 3 coudées 1/2 de largeur. Cette pièce d'étoffe, vêtement à l'usage de l'homme et de la femme, se fait tout soie ou soie et coton, ou soie et laine, ou soie et argent ; la chaine

(1) Ce décret ne figure pas dans les dictionnaires de législation tunisienne de Bompard ou de Sebaut.

(2) Le draà ou pik, coudée arabe, équivaut à 0m 487.

est toujours en soie, c'est la trame dont la nature varie. Le sefsari est le plus généralement blanc. Sur le métier, les fils de chaîne forment une nappe de 3 coudées 9/16es qui se réduisent après tissage à 3 coudées 1/2 ; cette nappe est divisée en 48 parties dites « habtas » par les cordes de lisse ;

Le *burnous sousti,* sorte de sefsari en usage dans quelques centres, a les dimensions précédentes, mais la chaîne est divisée sur le métier en 41 habtas ;

La *jebba,* gandourah tunisienne, unie ou rayée, a 6 coudées sur 2 coudées 7/8es ; la chaîne est divisée sur le métier en 44 habtas ;

La *fouta,* dite « algérienne », rayée en couleurs, a 3 coudées 1/2 sur 2 coudées 1/4 ; la chaîne est divisée sur le métier en 31 habtas. La fouta, qui se fait aussi en coton, comme nous le verrons plus loin, est une pièce d'étoffe dont les femmes se ceignent les reins pour vaquer aux travaux du ménage. Les « hammamjia », masseurs des bains maures, ont aussi une fouta de coton pour tout vêtement dans l'exercice de leur profession ;

Les *meharmas* ou *takritas,* sortes de foulards destinés à recouvrir la tête nue de la femme ou à retenir le bonnet pointu dit « koufia » dont elle se coiffe, sont à peu près carrés, tantôt unis et de différentes nuances, tantôt rayés ou lamés d'or. Suivant leur dimension, on divise les takritas en « cinquo » de 2 coudées moins 1/4 de côté et de 30 habtas à la chaîne ; « quatro » de 1 coudée 1/2 et de 26 habtas à la chaîne ; « khayati » uni de 1 coudée 3/4, en usage dans l'intérieur plutôt qu'à Tunis ;

Les *chenbirs* sont ces bandes noires de soie rêche qui servent aux femmes mauresques à se voiler le visage. Cette étoffe se présente en pièces de différentes longueurs que l'on détaille au gré de l'acheteur ; la largeur est de 5, 6 ou 7 huitièmes de coudée, suivant qu'il s'agit de chenbir « beldi » (de la ville), « kharajji », vendu au dehors par les colporteurs, etc. ; les ceintures *chemlas* ou *hazzams* sont de diverses sortes : hazzam dit « du Sahel » qui a 5/8es de coudée de largeur sur 7 coudées de longueur, franges non comprises ; hazzam dit « d'Algérie » de 6/8es de coudée de largeur, etc. ;

Le *chane,* étoffe qui recouvre les épaules, est un carré de 3 coudées 1/2 de côté, en soie pure, soie et coton, soie et laine ou soie et argent ;

Le *kechef,* sorte d'écharpe de 5 coudées de longueur, non compris les franges, sur 1 coudée de largeur ;

Le *deraïa,* pour couvrir la tête et les épaules, a 5 coudées sur 1 coudée 1/3 ;

Le *beknouk* des femmes bédouines ;

Le *chaâla,* pour envelopper le cou, etc., etc.

La nomenclature complète des pièces de soieries à usage de vêtement chez les indigènes serait fastidieuse. Les heraïria, ou tisseurs en soie, font encore à Tunis des couvertures de soie : frach de 20 coudées de longueur sur 4 coudées 1/2 ou 5 coudées de largeur ; la ferrachia, destinée à recouvrir le frach, est un carré dont le côté est égal à la largeur de celui-ci. Les turbans de soie noire ou bleu foncé portés par les israélites sont aussi fabriqués à Tunis ; les beaux turbans blancs brodés de soie vieil or que portent les riches musulmans viennent de Bombay, etc.

Pour la fabrication de toutes ces étoffes spéciales, le tisseur en soie a relativement peu à souffrir de la concurrence européenne. Il en est autrement pour les soieries unies à la pièce, les damas, les gazes, les mousselines, les moires ou « guermessoud », que l'on ne fabrique presque plus sur place, mais que l'on importe de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Italie, etc. On fabrique encore cependant à Tunis quelques soieries unies à la pièce, notamment le « kerch el houta » ou « ventre de poisson », dont on confectionne des vêtements d'homme et de femme.

Depuis l'occupation française, quelques tisserands fabriquent des burnous de soie écrue ou blanche à l'usage des dames européennes qui en font des sorties de bal ; d'autres fabriquent, également à l'usage des Européens, des rideaux en coton granité, avec bandes de couleur en soie, etc.

A côté des tisseurs en soie, il y a encore à Tunis deux intéressantes corporations de tisserands : les « foutajia » ou fabricants de foutas en coton ou en mélangé, et les « houkia » ou fabricants de haïks et de couvertures en laine ou en mélangé. Quelques tisserands en coton, isolés, fabriquent aussi les turbans fond blanc quadrillés de rouge, de brun ou de jaune portés par les Arabes de certaines régions, du cap Bon notamment ; d'autres, peu nombreux, font des serviettes ou *bechkirs*.

En résumé, le tissage est l'industrie indigène la plus importante de la Régence, surtout si nous y comprenons la fabrication des tapis de Kairouan et des chéchias de Tunis qui sont, nous l'avons dit, un tricot foulé.

IV. – LA NATTERIE, LA VANNERIE ET LA SPARTERIE

La fabrication des nattes de jonc occupe à Nabeul soixante métiers répartis en trente-cinq ateliers où travaillent une centaine d'ouvriers. Les joncs sont fournis par la région du cap Bon et tout le nord-est de la Régence, y compris la plaine du Fahs. La cueillette se fait en été, moyennant une redevance aux propriétaires du sol : les nattiers de Nabeul payent de ce chef une somme de 2.000 fr. environ par an. Il y a quelques années encore, la cueillette du jonc ne donnait lieu à

aucune redevance, et la production des nattes s'élevait à 20.000 fr. environ; aujourd'hui, elle est descendue à 18.000 fr.

Des cordelettes en alfa confectionnées par les femmes forment la chaine de la natte, les brins de jonc forment la trame. Dans les nattes de fabrication soignée, la chaîne est quelquefois formée de ficelles de chanvre.

Le métier du nattier se compose de deux pièces de bois reposant parallèlement sur le sol à plusieurs mètres l'une de l'autre ; une autre pièce de bois, traversée par les cordelettes, glisse sur la chaîne en serrant les brins de jonc formant la trame à mesure que l'artisan les passe entre ses cordelettes. Deux, trois, quatre nattiers, accroupis les uns à côté des autres, travaillent ensemble à la même natte, chacun faisant la moitié, le tiers ou le quart de la largeur.

Les nattes de Nabeul sont vendues dans toute la Tunisie et exportées en Algérie ; elles sont unies ou ornées de dessins obtenus avec des joncs teints en rouge ou en vert. On distingue la *hacira,* grande natte pour garnir le sol, et le *quias,* petite natte pour recouvrir les murs.

Les nattes de jonc se fabriquent aussi dans plusieurs autres centres et à Tunis, mais pour la consommation locale seulement. Le hameau d'El-Maïa, cependant, dans la région de Gabès, fabrique des nattes de jonc renommées qui sont vendues fort loin.

Au contraire de la précédente, localisée à Nabeul, la vannerie en feuilles de palmier et la sparterie sont des industries répandues sur tout le territoire de la Régence, aussi répandues même que le tissage de la laine, ce qui s'explique par l'abondance de la matière première, les palmiers, l'alfa et le diss se trouvant à peu près dans toutes les régions de la Tunisie.

Dans les oasis du sud, ce sont les feuilles du palmier-dattier appelées *djerid* qui, fendues en lanières, sont tressées pour former les objets les plus divers dont la consommation est considérable : *medhalla,* chapeau gigantesque pour le travail ou la marche au soleil, que le sellier orne et consolide tout à la fois par d'élégantes applications de cuir de couleur ; *mekebb,* couvre-plat en forme de cône souvent ornementé avec des découpures d'étoffes de couleurs ; *merouaha,* éventail uni ou orné de dessins géométriques à jour, en blanc ou en couleur, fort employé en été par les Européens, mais qui sert principalement aux indigènes à allumer le feu ; *mencha,* chasse-mouche des bouchers, des épiciers, etc.; *chekkour,* panier pour transporter les dattes ; *thebaq,* sorte de corbeille ; *kouffa,* couffin à anses ; *zenbil,* couffin double porté par les bêtes de trait. Le pétiole de la feuille du palmier-dattier, qui a l'aspect d'une écaille de couleur rouge-brun, est formé de filaments ténus appelés *lifa* dont on fait des cordes. On fait également des cordes et des filets avec les fibres du pédoncule des régimes de dattes.

Dans le nord de la Régence, le palmier-nain, qui croît naturellement dans les broussailles et les rochers, est employé à la confection : de petites nattes ovales, munies de deux anses, qui permettent de les replier et de les transporter facilement (ce sont les *sejada* sur lesquelles on s'agenouille pour la prière) ; de petits balais à main dits *meslaha* ; de couffins, d'éventails, de paniers de voyage dits *meqthef*, de cordes dites *khazma*, etc., etc. C'est surtout dans la presqu'île du cap Bon que cette industrie est répandue ; le village de Somaà, notamment, est renommé pour ses balais et ses nattes. On fait également dans le nord de la Régence des paniers en roseau dits *mekbaa* et des corbeilles coniques à fruits, hautes et étroites, dites *kartalla*.

Le travail de l'alfa est une industrie fort importante en Tunisie ; en outre de la consommation indigène, elle fournit à l'exportation une valeur annuelle de 175.000 fr. à 200.000 fr. La France absorbe les trois quarts environ de cette exportation qui se fait presque entièrement par le port de Sfax, alors que l'Angleterre absorbe la majeure partie de l'alfa exporté à l'état brut. La sparterie se fabrique partout : à Tunis, où il existe un marché spécial pour la fabrication et la vente des objets en alfa ; à Kairouan, où cette fabrication atteindrait une valeur annuelle de 70.000 fr. par an ; aux îles Kerkennah, situées en face de Sfax, tous les indigènes sans exception s'adonnent à cette industrie qui rapporterait 140.000 fr. par an. Dans l'Arad, au village de Guennouch, près de Gabès, et chez les Hazem, chez les Ouled-Redouane, dans le commandement militaire de Sousse ; à l'Enfida, chez les Ouled-Saïd, et dans les villages berbères de Djeradou, de Takrouna, de Zriba ; chez les Aguerba ; au Djerid, etc., le travail de l'alfa a une grande importance. Les objets fabriqués dans la Régence sont : les *chamia*, scourtins pour les huileries ; *haeira*, nattes ; *rouma*, paniers à grains ; *bethach*, natte pour couvrir le bât du chameau ; *charia*, panier pour le transport des olives ; *zenbil*, panier double pour animaux de bât ; *kourbou*, pour le transport des fruits et des œufs ; couffins ; bouchons de jarres ; muselières pour veaux ou chameaux ; licols, œillères, bricoles, traits, colliers, entraves, cordes à puits et à citerne, cordages de toutes variétés. Outre l'alfa proprement dit, on emploie à la confection de certains de ces objets une autre graminée, le sparte, appelé communément « alfa mahboula ».

Ces modestes industries n'échappent pas au fisc : comme les nattes, les objets en feuilles de palmier, en roseau ou en alfa sont soumis à des droits variés de mahsoulats.

V. — LA CÉRAMIQUE EN TUNISIE

L'introduction de la céramique en Tunisie remonte à une haute antiquité. On fabriquait jadis à Djerba, comme aujourd'hui encore, les grandes jarres destinées à emmagasiner l'huile, le vin et les cé-

réales. Mais l'emploi de la glaçure à base de plomb, ou vernis, ne remonte certainement qu'à l'arrivée en Tunisie des Maures chassés d'Espagne. Les Arabes d'Espagne se servaient, dès le xe siècle, du vernis plombifère dont l'usage ne se répandit que beaucoup plus tard dans le reste de l'Europe. Ils se servirent également, les premiers en Europe, de la glaçure d'opaque à base d'étain, et ce sont eux qui introduisirent la faïence en Italie, d'où cette invention se répandit en Allemagne, puis en France. Il est difficile de préciser exactement l'époque de l'introduction de la céramique vernie à Nabeul, Tunis, Sousse, Kairouan, Monastir, Mokenine, etc., centres d'où cet art est aujourd'hui à peu près complètement disparu.

A Djerba, les poteries sont actuellement au nombre de 129 : 76 à Guellala et 53 à Houmt-Cedouikech, ces deux centres situés au sud de l'île où se trouvent des bancs considérables d'argile. La décadence de cette industrie est rapide et continue : il y a vingt-deux ans (en 1290 de l'hégire), il y avait 84 poteries à Guellala et 60 à Cedouikech. Djerba fabrique à peu près les mêmes pièces, brutes ou vernissées, que Nabeul, où la céramique est encore florissante ; mais sa spécialité est restée longtemps la confection des grandes jarres à huile non vernissées, en usage dans toute la Régence et exportées en Kabylie, en Tripolitaine, etc. Aujourd'hui, des poteries installées un peu partout, par des ouvriers venus de Djerba, fabriquent ces mêmes jarres. Cette concurrence locale, et l'importation toujours croissante des poteries à bas prix de Sicile, sont en voie de faire disparaître la céramique de Djerba.

Nabeul compte 53 maîtres potiers occupant 122 ouvriers et 98 tours. L'argile employée par les potiers de Nabeul est peu siliceuse et très ferrugineuse ; c'est une marne argileuse qui ne peut donner que des poteries communes à pâte tendre, c'est-à-dire rayables par le fer. Elle est extraite de plusieurs collines situées au nord, au nord-ouest et au nord-est de la ville, à une distance de deux kilomètres et demi à cinq kilomètres. La principale et la plus anciennement exploitée de ces collines, la plus proche en même temps, est appelée Rhar-Ettefel (le trou à l'argile) ; elle est percée de galeries souterraines remontant à une époque assez ancienne. A la poterie, les mottes d'argile sont cassées à l'aide de massettes en bois, comme les « battes à main » de nos potiers, et réunies en tas qu'on arrose modérément d'eau salée ou saumâtre pour amener cette espèce de fermentation de l'argile que nous appelons « pourrissage » et sans laquelle la pâte ne serait pas homogène. Avant le pourrissage, on a eu soin d'enlever le plus gros des parties pierreuses de l'argile (kafas). Un apprenti pétrit la pâte avec les pieds, « marche l'argile », pour nous servir de l'expression technique, puis un ouvrier découpe dans la masse un bloc, qu'il transporte sur une pierre plate appelée « medlek », en enlève avec soin les parties pierreuses qui pourraient encore s'y trouver, roule

le bloc en forme de cylindre et le livre ainsi au potier (fekakri). Celui-ci façonne à la main, sans l'aide du tour, les objets qui ne doivent pas avoir la forme d'un solide de révolution, tels que les anses, les ornements rapportés, etc. Le potier ignore le moulage et le coulage, et tout ce qui n'est pas façonné au tour est très grossièrement fait. Le tour, appelé « maoun », est le même que celui dont se servaient les Egyptiens 2000 ans avant Jésus-Christ, et dont se sert encore le potier moderne de tous les pays, à cette exception près que le tour tunisien est, suivant la mode orientale, légèrement oblique au lieu d'être tout à fait vertical. C'est donc un pivot en bois de un mètre de longueur, taillé en pointe à l'extrémité inférieure, la pointe reposant sur un petit bloc de pierre appelé « fels ». L'axe lui-même, qui n'est pas tout à fait vertical, comme nous l'avons dit, s'appelle « gelb ». A 0m20 de son extrémité inférieure, cet axe traverse, en son centre, et normalement à sa surface, un disque en bois appelé « mida », c'est-à-dire « table », de 0m80 environ de diamètre. A la partie supérieure de l'axe est fixé un disque plus petit, en bois également, de 0m30 à 0m35 de diamètre, appelé « ras », c'est-à-dire « tête ». C'est la « girelle » de nos tours, sur laquelle se place la masse de pâte à travailler, en arabe « thfa ». L'axe du tour est maintenu dans sa position par un madrier horizontal avec lequel il est assemblé à mortaise, madrier qui s'appuie d'un côté à la table du potier, de l'autre au mur de l'atelier, au-dessous du siège de l'artisan. En appuyant avec le pied sur le disque inférieur, le tour est mis en mouvement ; le potier donne à l'argile la forme convenable en se servant simplement de ses mains, qu'il a soin de tremper de temps à autre dans de la « barbotine », ou bouillie fluide de la même pâte. A l'aide d'une spatule ou d'un roseau, la surface de l'objet tourné est régularisée et les ornements tracés. La pièce terminée, on la détache de dessus la girelle à l'aide d'un fil.

Les pièces sont mises à sécher au soleil pendant deux heures environ, et c'est pendant cette exposition au soleil que s'opère le « retrait » ; puis on les laisse séjourner de un mois à six semaines dans une pièce sombre et humide, après quoi on procède à la cuisson qui dure environ trente heures ; vingt-quatre heures à feu doux, les six dernières à un feu plus violent. Le feu éteint, les pièces restent dans le four jusqu'à refroidissement complet, c'est-à-dire pendant deux ou trois jours. Les poteries qui doivent subir la glaçure sont cuites incomplètement, « dégourdies », pour employer l'expression technique, puis elles subissent une deuxième cuisson de cinq à six heures, après avoir été revêtues de la glaçure.

Les fours sont des plus primitifs et affectent la forme d'une calotte sphérique surmontant un cylindre de 3 à 4 mètres de hauteur et de 2 à 4 mètres de diamètre. Ils sont construits en briques sèches que le premier feu allumé dans le four sert à cuire ; il y a le grand four ou

« koucha » et le petit four ou « rouis ». Les parois des fours, bien que revêtues extérieurement de terre glaise, laissent perdre, par rayonnement, une grande partie de la chaleur ; à l'intérieur, la fumée et la flamme sont en contact immédiat avec la poterie, que l'on introduit par une ouverture latérale ; les pièces, enfournées à peu près pêle-mêle, se touchent, ce qui amène des déformations et des solutions de continuité dans l'enduit. L'« encastage », qui consiste à enfourner les pièces avec méthode, à les isoler au moyen de « rondeaux » ou de « cazettes », est inconnu du potier tunisien. Le combustible employé est le bois à longue flamme, tel que romarin, olivier, etc. : 30 à 40 charges d'âne de branchages ou de bois d'olivier sont nécessaires pour une cuisson de trente heures. Afin de suivre la marche de la cuisson, des regards appelés « menafes » sont ménagés dans les parois du four.

Nabeul fait de la poterie non vernissée, dite « chaouath », et de la poterie vernie, dite « mouthli ». Deux glaçures seulement sont employées, toutes deux plombifères : le vernis jaune et le vernis vert. Le premier s'obtient à l'aide du mélange suivant : oxyde de plomb (en arabe « tsequil ») 50 kilos, galène (en arabe « cheminia ») 2 kilos, et sable pur 20 kilos. Le vernis vert se compose de : oxyde de plomb 50 kilos, sable 28 kilos, et oxyde de cuivre 3 kilos. Le mélange de ces matières avec l'eau, jusqu'à consistance pâteuse, s'opère dans une cuve ou mortier appelé « meshaq ». Les pièces à vernir sont trempées dans la pâte, puis mises à sécher pendant un jour et recuites. La galène vient des montagnes situées entre Hammamet et Zaghouan, notamment de Hammam-Djedidi, à 40 kilomètres de Nabeul. Le sable est pris à 6 ou 7 kilomètres à l'ouest de la ville, notamment aux « enchirs »[1] El-Kaâla et El-Houaria. L'oxyde de plomb est obtenu directement par la combustion du métal dans un four spécial appelé « maharek » et comprenant deux parties, le foyer et le creuset, réunis par un couloir qui laisse la chaleur du foyer arriver au métal. Le plomb et le cuivre sont vendus aux potiers par les négociants de la ville qui importent ces métaux.

La production de la poterie à Nabeul peut être évaluée de 120.000 fr. à 140.000 fr. par an ; elle tend à diminuer par suite de l'importation croissante des poteries européennes à bas prix, dont l'usage se répand de plus en plus dans la population indigène. Et cependant, la plupart des poteries d'Europe sont loin de répondre aux exigences spéciales et aux coutumes du pays, comme nous allons le voir par le tableau des principales pièces fabriquées à Nabeul, pièces dont quelques-unes, par contre, sont devenues d'un usage courant chez les Européens d'Afrique, les gargoulettes, par exemple.

(1) Vaste domaine rural.

POTERIES DE NABEUL

Poteries non vernissées :

Goulla, jarre qui se fait en trois grandeurs;

Cherbia, jarre pour le miel, le beurre fondu ou « semen », etc.; se fait en deux grandeurs ;

Zirelleben, jarre pour faire cailler le lait, sorte de baratte qui remplace avantageusement la « chekoua » ou peau de bouc, dans laquelle les nomades font le beurre ;

Abar, cruche pour liquides ;

Boukal, mechreb, cruches qui se font de deux grandeurs ;

Mokhfia, vase pour tirer de l'eau ;

Berrada, choubira, dourak, gargoulettes de différentes formes ; la berrada se fait en deux grandeurs;

Maâjna, pétrin, se fait en quatre grandeurs ;

Mahbès, cuve pour l'eau ou l'huile, se fait en sept grandeurs ; le « mahbès ezzit » sert au mesurage de l'huile ;

Abrik, aiguière : *abrik oudha,* pour les ablutions, et *abrik el ma,* aiguière ordinaire ;

Qasria, vase de nuit ;

Keskas, passoire à couscouss, se fait de trois grandeurs ;

Hallab, petit pot pour l'eau, se fait de deux grandeurs ;

Sahfa, assiette ;

Halqoum, tuyau de conduite.

POTERIES VERNIES

Poteries dites « meftouh », c'est-à-dire ouvertes :

Chequala, grand plat avec pied, deux grandeurs ;

Tebsi, plat avec pied, trois grandeurs;

Sahfa, assiette avec pied, trois grandeurs ;

Mosbah, lampe, deux grandeurs ;

Mennara, grande lampe ;

Bokhara, brûle-parfums ;

Kouz et *ouardia,* petits pots à huile ; la ouardia se fait en deux grandeurs.

Poteries dites « soussi » ou « merlouk », c'est-à-dire fermées :

Zir, grande jarre, deux grandeurs ;

Rouba kebira, jarre à quatre anses, jarre moyenne ;

Bournia, cruche, quatre grandeurs ;

Mokhfia, vase, cruche à huile, quatre grandeurs ;

Qolla, jarre, trois grandeurs ;

Abrik begra et *abrik maâza,* vases pour traire les vaches, les chèvres ;

Hallab, pot pour divers usages, cinq grandeurs ;

Dagra, pot pour divers usages, soupière, quatre grandeurs ;

Kaskass, passoire à couscouss, deux grandeurs ;

Temen, petit pot, deux grandeurs ;

Qasria, vase de nuit, deux grandeurs ;

Saâ, nousf saâ, reboua saâ, saà, demi-saà et quart de saà, mesures pour l'huile ;

Kouz-ezzit et *assali,* pots pour l'huile ;

Dourak, gargoulette ;

Jermana, pot en forme de canard pour l'eau ;

Khamaria, petit pot ;

Mahbès nouar, grand vase à fleurs, avec pied ;

Hallab nouar, pot à fleurs ;

Derbouka, instrument de musique, trois grandeurs.

Ce sont là les produits ordinaires de la fabrication, les produits courants, auxquels il faudrait ajouter une infinité d'objets spéciaux : *guemaïzia,* sortes de petites gargoulettes, *bou rouhine,* autre genre de gargoulettes, etc., etc.

La poterie de Nabeul se vend à la charge de chameau, à la charge de cheval ou à la charge d'âne.

La composition des charges de poterie est constante ; la charge de chameau est réglée de la façon suivante : la charge doit comprendre 50 « abars » de poteries variées et assorties. L'« abar » est l'unité de compte en cette matière : c'est l'équivalent en pièces diverses de la grande cruche appelée ainsi. Pour chaque espèce de pièce, on désigne la grandeur de l'objet par le nombre de pièces de cette grandeur nécessaires pour former un « abar ». On dit « kaskas bou abar », passoire à couscouss, « bou abar » du kaskas qui représente le 1/50e d'une charge, c'est-à-dire un abar ; on dira « kaskas themouni » du kaskas qui représente le 1/8e d'un « abar », c'est-à-dire le 1/400e d'une charge. La charge ne se compose jamais d'une seule espèce d'objets, c'est toujours un assortiment.

En dehors de Djerba et de Nabeul, l'industrie céramique ne donne que des poteries communes consommées sur place : Bizerte, Testour, font des jarres à huile ; Bizerte a encore la spécialité des grandes casseroles et des marmites dites « bourma » ; Dar-ech-Chabane, non loin de Nabeul, fait les réchauds en terre dits « kanoun » et « nafekh », les casseroles dites « tajine ». Soliman fait aussi quelques poteries grossières. Sousse a cinq ou six fabriques. Mokenine, Kairouan, etc., ont à peu près complètement abandonné la céramique. A Tunis, enfin, qui renferme un banc d'argile au centre même de la ville, la po-

terie, jadis florissante, est aujourd'hui délaissée. Les poteries de Tunis, du souk des « Kellalines », vernies ou non, sont soumises au droit de vente de 1 caroube par piastre, c'est-à-dire 6 1/4 °/o. Tunis ne possède plus qu'une dizaine de fours, et quelques vieux potiers y font encore ces merveilleux carreaux vernis de pavement et de revêtement dont leurs ancêtres, venus d'Espagne, introduisirent l'usage en Italie au commencement du XVIIe siècle, en même temps qu'ils s'installaient à Tunis. Aujourd'hui, c'est l'Italie qui a le monopole à peu près exclusif de la fourniture des carreaux vernis consommés dans la Régence. Les carreaux italiens n'ont ni la solidité ni le style admirable des anciens carreaux tunisiens, mais ils ont pour eux leur extrême bon marché, et il y a peu de chance de faire revivre en Tunisie cette branche importante de la céramique indigène.

Nous avons envisagé la céramique tunisienne au point de vue de la production industrielle. Au point de vue de l'art décoratif, elle donne des signes inquiétants de décadence : les formes s'alourdissent, l'ornementation manque de précision. Cette décadence serait due surtout à l'importation italienne, qui a conduit le céramiste indigène à renoncer à la partie la plus difficile de son art, la fabrication des carreaux vernis, pour se rejeter sur la fabrication des poteries communes, qui lui perd la main. Cela est si vrai qu'à Djerba, à Sousse, à Monastir, à Mokenine, à Kairouan, etc., où l'on ne fait que de la poterie non vernissée pour la consommation locale, et où, par suite, la concurrence étrangère s'est fait moins sentir, le décor géométrique rudimentaire, gravé en creux à l'aide du roseau, rarement en relief, a conservé son originalité primitive. Le peu de valeur de la poterie brute, la simplicité même du dessin, la spécialité des formes consacrées par les usages du pays et remontant à une haute antiquité, le bon marché extrême de la main-d'œuvre et l'éloignement de cette région, sont autant de causes qui ont écarté la concurrence italienne de ces marchés. Celle-ci s'est portée tout entière sur les poteries vernies et notamment sur les carreaux ; aussi, la fabrication des carreaux a-t-elle complètement, ou à peu près, disparu de la Tunisie, et la poterie ordinaire, encore florissante à Nabeul, a-t-elle une tendance regrettable à perdre son originalité de forme et de décor.

* * *

La teinturerie indigène, dont les procédés primitifs sont si intéressants à étudier, est l'auxiliaire indispensable de l'industrie textile. La réputation des tissus tunisiens est due, en grande partie, à la solidité des teintes. Malheureusement, l'emploi des couleurs d'aniline se répand chaque jour de plus en plus chez le teinturier tunisien, à cause du bon marché de ces colorants et de leur facile manipulation.

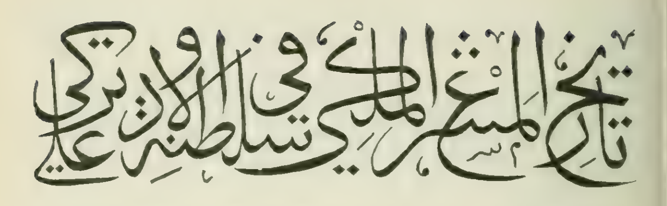
L'huilerie et la savonnerie indigènes disparaissent pour faire place

aux procédés plus perfectionnés de l'Européen. Il est à remarquer cependant que nombre d'huileries et de savonneries, montées à l'européenne, appartiennent à des indigènes israélites et même musulmans.

La tannerie, la sellerie, la cordonnerie, la broderie, le travail du cuivre, la fabrication des eaux parfumées, celle des meubles peints, que tout le monde connait, etc., sont encore des branches assez importantes de l'industrie indigène de la Régence.

V. FLEURY.





SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XIX

Une amende est imposée aux gens du djebel Ousselat, qui sont ensuite expulsés de leur pays. — Ali-Pacha se réfugie à Alger.

Quelque temps après le départ du pacha, les gens du djebel Ousselat furent surpris de voir revenir quelques-uns de ceux qui étaient partis avec lui et qui ne réussirent à rentrer dans leur pays qu'après avoir couru les plus grands dangers. On se réunit autour d'eux, on les questionna sur le sort de leurs compagnons, et ils racontèrent la défaite d'Ali-Pacha et la dispersion de son armée. Plus tard, on apprit dans la montagne qu'il s'était dirigé vers la tribu de Farhat ; ses anciens partisans en furent stupéfaits et commencèrent à regretter leur conduite.

Le bey Hassine donna l'ordre aux Djelass et aux Oulad-Aoun de cerner la montagne, d'attendre les rebelles aux endroits où ils pouvaient paraître et de les inquiéter de toutes les façons ; puis, quand il sut qu'ils étaient effectivement cernés de toutes parts, il ne s'inquiéta plus d'eux, attendant les événements. Après six ou sept mois la vie était devenue impossible aux assiégés, qui ne voyaient d'autre perspective que la mort pour eux et leurs familles.

Quand arriva l'époque où devait sortir la colonne d'hiver, le bey réunit des troupes plus nombreuses que de coutume et se dirigea sur Chemmas, au sud de Kairouan, où il s'établit pour quelque temps. De là il envoya l'amane aux gens du djebel Ousselat et les engagea

à venir le trouver, en leur donnant l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre de lui ni de l'armée. Ils se consultèrent et décidèrent de descendre de la montagne au nombre de cinq ou six cents. Ils vinrent à Chemmas, et le bey recommanda aux askers de ne pas les inquiéter. Quand ils se présentèrent devant l'outak du bey, ce dernier les fit asseoir et leur dit : « Malheur à vous! Voilà trop longtemps que vous entretenez la révolte dans ce royaume. De pères en fils vous n'avez jamais cherché qu'à nuire à vos maîtres. Les plus âgés de vos cheikhs ne vous ont donc pas raconté les misères qu'ils avaient dû supporter à l'époque de leur révolte contre Mourad-Bey? » Et comme ils ne répondaient rien, il ajouta : « Je consens à vous faire grâce de la vie, mais vous devrez payer l'amende du repentir, que j'ai fixée à 60.000 piastres. » Une grande clameur s'éleva et les malheureux répondirent qu'ils ne pourraient jamais payer une pareille somme parce qu'ils avaient perdu tout ce qu'ils possédaient pendant la guerre. Le bey réduisit le chiffre de l'amende à 50.000 piastres, mais les gens protestèrent encore, disant qu'ils s'étaient défaits de tout, même des khalkhals [1] et des ornements que les femmes portent suspendus à leur cou. Ils firent appel à la miséricorde du prince qui voulut bien se contenter de 40.000 piastres; mais il ajouta qu'ils devaient s'apprêter à payer cette somme sans délai, et les fit conduire dehors par ses hambas. Ils s'en allèrent aussi tristes que s'ils marchaient à la mort.

Le bey donna de suite l'ordre à son bach-kateb [2] Kassem ben Soultana d'inscrire sur les registres que les Ousselatia devaient 40.000 piastres à l'Etat. Il désigna en même temps cinq hambas comme caïds chargés de faire rentrer cette somme, et leur adjoignit un certain nombre d'agents pour les aider dans la perception. Ils partirent en même temps que les Ousselatia, qui furent mis en demeure de payer sans retard la somme qui leur était imposée. Ils ne purent qu'obéir, mais leur situation était des plus critiques. Ils firent appel à toutes leurs économies pour satisfaire les caïds, qui ne leur épargnaient pas les plus dures avanies. Ces économies une fois épuisées, ils vendirent leurs troupeaux et toutes leurs bêtes, puis déclarèrent qu'ils ne possédaient plus rien. Les caïds et les percepteurs leur mirent des fers aux pieds, les frappèrent et obtinrent ainsi, mais sans pouvoir le dépasser, le chiffre de 30.000 piastres. Enfin, les mauvais traitements augmentant, ils se résignèrent à vendre leurs vêtements, leurs couvertures et les nattes sur lesquelles ils couchaient.

Ces malheurs n'avaient pas abattu leur obstination, et quand ils

(1) Les *khalkhals* sont de gros bracelets creux, généralement en argent, que les femmes portent autour de leurs chevilles, et qui font pendant la marche le bruit qui leur a valu leur nom.

(2) Le *bach-kateb*, ou « chef des secrétaires », est un haut fonctionnaire, appelé depuis et encore de nos jours « Ministre de la Plume ».

entendaient les moqueries des Oulad-Manès ils leur disaient : « Peut-être Dieu finira-t-il par nous envoyer un jour Ali-Pacha avec son fils Younès, et ce jour-là nous vous égorgerons. » Ces propos furent rapportés au bey Hassine, qui en fut très irrité et jura de dépeupler la montagne. Il envoya chez les Ousselatia des cavaliers qui les razzièrent et leur signifièrent ensuite l'ordre d'expulsion. Ceux qui purent partir emmenèrent leurs femmes et leurs enfants et se mirent en route sans provisions, sans vêtements, avec des femmes, des enfants et des filles pieds nus et en haillons. C'est dans cet état qu'ils abandonnèrent leur chère montagne. Ils marchèrent à l'aventure, exposés aux razzias des Arabes et à tous les mauvais traitements, sans pouvoir trouver ni gîte ni nourriture. Ils finirent par arriver à Béja, au Kef et à Testour. Quelques tribus les recueillirent, comme les gens du djebel Amdoun et d'autres. Un certain nombre se dirigea sur le Sahel pour y travailler les oliviers. Ceux qui étaient chargés d'une trop nombreuse famille se trouvèrent dans la situation la plus critique et ne purent quitter la montagne qu'après avoir enduré les plus grandes souffrances. Toutes les familles de quelque importance partirent, et, en dehors des Oulad-Manès, il ne resta dans le pays que des gens sans aveu auxquels le bey imposa une contribution mensuelle ; des caïds furent désignés pour percevoir cette redevance, et chaque mois les vexations antérieures recommencèrent. Ceux de ces malheureux qui vinrent à Béja habitèrent le village, où ils travaillèrent et gagnèrent de quoi nourrir leurs familles. Ils vécurent dans la position la plus humble et la plus précaire pendant sept années, de 1140 à 1147,[1] jusqu'à l'époque où Ali-Pacha, ramené par les askers d'Algérie, mit fin à leurs misères et leur donna les moyens de revenir dans leurs montagnes.

Nous avons laissé le pacha au moment où, accompagné de Mostefa ben Meticha, il faisait ses adieux à l'homme qui leur avait sauvé la vie en les recueillant sous sa tente, et continuait son voyage accompagné de quelques cavaliers et sans être inquiété. Il ne cessait de pleurer en pensant à son fils Younès, resté chez les Oulad-Amar. Son guide le conduisit d'étape en étape jusqu'à la tribu de Farhat ben Djardjara,[2] chez lequel il arriva avec ses compagnons.

Après un séjour assez prolongé dans cette tribu, le pacha commença à se sentir gêné à cause du grand nombre de moutons que l'on tuait pour sa nourriture et celle de sa suite. Un soir que Farhat s'était présenté comme d'habitude pour s'entretenir avec lui, le pacha se mit à soupirer en pensant aux moyens de sortir de la situation pénible dans laquelle il se trouvait. Le cheikh Farhat lui

(1) 1728-35 de J.-C.

(2) Le 20 juillet 1729, le député de la nation chargé par intérim du Consulat de Tunis écrivait au comte de Maurepas : « Le pacha, entièrement défait, s'est réfugié chez un chef arabe sur les frontières d'Alger. » (*Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 243.)

renouvela les assurances de son dévouement et lui demanda ce qu'il désirait. Le pacha le remercia de ses bons procédés à son égard et lui dit : « Le plus grand service que vous puissiez me rendre serait de me fournir les moyens de passer en Algérie, et d'envoyer ensuite auprès de moi mon fils Younès. » Farhat répondit qu'il était à ses ordres, qu'il lui enverrait sous peu son fils Younès, et le départ fut décidé. Les préparatifs une fois terminés, Farhat réfléchit à l'itinéraire qu'il devait suivre. Il jugea préférable de gagner Alger par le Sahara, pour éviter Constantine dont le gouverneur, ami de l'émir Hassine, serait peut-être tenté de retenir le pacha sous un prétexte quelconque, pour l'avoir à sa discrétion et le mettre ensuite à mort. Il fit part de ses appréhensions au pacha, qui se rangea à son avis et approuva sa prudence. La caravane partit donc à cheval, après avoir chargé les bagages sur des chameaux, et arriva sans encombre à Alger, en passant par le désert.

Dans cette ville, Farhat alla rendre visite à ses amis, qui lui demandèrent la cause de son voyage. Il leur raconta l'histoire d'Ali-Pacha, et la nouvelle, répandue bientôt dans toute la ville, arriva aux oreilles du dey Ibrahim Khodja,[1] qui envoya aussitôt chercher Farhat pour apprendre de sa bouche cette histoire. Il invita alors le pacha à s'installer dans une maison qu'il avait fait préparer par ses intendants et où l'on avait installé les meubles et les accessoires nécessaires. Ali, une fois rassuré sur son propre compte, fit demander au daouletli la faveur d'avoir auprès de lui son fils Younès. Le dey ordonna au gouverneur de Constantine de se faire remettre le jeune homme par les Hanencha et de l'envoyer sain et sauf à Alger. Il informa ensuite le pacha qu'il ferait son possible pour satisfaire ses désirs, qu'il était absorbé en ce moment par la lutte qu'il soutenait contre les chrétiens, maîtres d'Oran, mais que s'il était victorieux il mettrait à sa disposition une armée pour lui permettre de rentrer à Tunis avec son fils. Le pacha le remercia vivement de ses promesses et fit des vœux pour le triomphe de ses armes.

Lorsque Farhat prit la résolution de revenir dans sa tribu, il en informa le pacha, qui se préoccupa du cadeau qu'il pourrait lui faire. Farhat, informé de ses intentions, vint le trouver et lui jura qu'il n'accepterait rien tant que le pacha serait en pays étranger, mais qu'il ferait appel à sa générosité lorsqu'il serait monté sur le trône de Tunis. Le pacha le remercia, lui donna des provisions, lui fit ses adieux, et Farhat rentra dans sa tribu.

Le bey Hassine fut tout à fait rassuré lorsqu'il sut son neveu à Alger ; il regarda la révolte comme apaisée et rentra dans sa capitale. A l'approche de l'été, la colonne estivale fut organisée comme

(1) A cette époque le dey d'Alger était Kour-Abdi. Ibrahim Khodja ne fut nommé dey que postérieurement.

de coutume, et l'on dressa l'outak du prince près de la feskia ; mais le bey décida de se reposer de ses fatigues et confia le commandement de la colonne à son bach-kateb et ministre Kassem ben Soultana, qu'il chargea de percevoir les contributions et l'impôt. Les gens, voyant que le prince ne prenait pas le commandement de la colonne d'été, furent très surpris de cette dérogation aux usages, et le prix des vivres en augmenta. En même temps, il se formait dans chaque ville un parti favorable au pacha et qui faisait des vœux pour le renversement de la dynastie de l'émir Hassine. Le bey apprit ce qui se passait et sut que dans son entourage même on complotait contre lui ; beaucoup de gens favorables à son adversaire ne dissimulaient d'ailleurs pas leurs sentiments. Il en fut très chagriné, mais ne voulut pas sévir, parce qu'il aurait dû emprisonner trop de monde. Quand ses amis lui apportaient des nouvelles alarmantes, il se contentait de demander à Dieu de punir les coupables en leur envoyant celui qu'ils attendaient, et qui ferait peser sur eux la plus dure des tyrannies. C'est en 1142 [1] que le bey Hassine reprit ainsi le pouvoir, pour achever la période de temps qu'il lui restait à vivre.

XX

Résumé des relations entre la Régence d'Alger et celle de Tunis, depuis la guerre faite par les Algériens contre Mohammed-Bey. [2]

Je crois utile de rappeler ici les relations d'Alger avec la Régence de Tunis depuis l'époque où des difficultés s'élevèrent entre le dey d'Alger et Mohammed-Bey, fils de Mourad Bey. [3] L'on ne put pas s'entendre, et le dey fit dresser sa tente hors de la ville, en donnant l'ordre de placer la porte dans la direction de Tunis, [4] ce qui provoqua une grande émotion parmi les troupes. Cent tentes furent dressées dans le camp, ainsi que cela était d'usage lorsqu'une longue expédition se préparait, et l'on fit distribuer la solde.

Mohammed ben Cheker, qui avait quitté le royaume de Tunis parce que le bey Mohammed voulait le tuer, se trouvait à Alger lorsque les hostilités éclatèrent. Châbane Khodja le combla de bienfaits et lui promit de le nommer bey de Tunis si Dieu lui donnait la victoire.

Lorsque le bey Mohammed apprit l'arrivée du daouletli Châbane Khodja, il en conçut une vive irritation, fit distribuer la solde aux

(1) 1729-30 de J.-C.

(2) L'auteur raconte au cours de ce chapitre la prise d'Oran par les Algériens en 1708, et la reprise de cette ville par les Espagnols en 1732. Nous avons cru devoir laisser de côté le récit de ces événements, d'ailleurs connus, parce que l'auteur, peu documenté à ce sujet, reste dans des généralités qui n'apprendraient rien au lecteur.

(3) En l'année 1694.

(4) Ce qui signifiait que l'expédition allait être dirigée contre Tunis.

troupes turques et envoya l'ordre à tous les gouverneurs de province de réunir leurs contingents. Il forma ainsi sept corps d'armée, qu'il mit sous le commandement de chefs de la même origine que les troupes placées sous leurs ordres, et assigna à chaque corps des cantonnements spéciaux. Il quitta ensuite le Bardo et se dirigea vers le Kef, qu'il n'osa pas dépasser de crainte d'être surpris.

Le daouletli avait pris position dans la plaine du Kef, et ses askers restaient tranquillement sous leurs tentes, au point que le camp algérien semblait désert. Les troupes tunisiennes, au contraire, prises de peur en présence de l'ennemi, manifestaient la plus grande agitation et ne cessaient de se livrer à des fantasias répétées, pendant lesquelles un certain nombre de soldats désertèrent. Une nuit, le daouletli réunit le Divan, et la bataille fut décidée pour le lendemain. Le matin, les askers algériens se rangèrent devant la tente du daouletli qui se leva, prit ses armes, releva les pans de son caftan et entra au milieu des troupes ; puis celles-ci s'avancèrent d'un pas régulier contre l'armée de Mohammed-Bey, ne laissant dans les tentes que les gens chargés des provisions et les cuisiniers. La cavalerie tunisienne, voyant le camp vide, s'y précipita et se mit à lacérer les tentes. A cette vue, les soldats du daouletli voulurent s'arrêter, mais leur chef, leur adressant les paroles que nous avons rapportées précédemment,(1) continua à marcher contre les corps d'armée du bey Mohammed, qui s'enfuirent successivement au premier choc.

Le bey Mohammed, voyant la déroute de son armée, monta à cheval avec ses serviteurs, s'enfuit dans la direction de Tunis et rentra au Bardo, où il se tint caché comme une gerboise dans son trou. Il mit sa famille, ses bagages, ses caisses et ses richesses en sûreté à Tunis et attendit l'arrivée des Algériens. Pendant ce temps le daouletli Châbane Khodja, après avoir fait une distribution d'argent à ses troupes, se dirigea sur la capitale et s'installa à la Djezira,(2) où il établit son camp et creusa des puits.

Au bout de cinq mois, voyant que la ville de Tunis ne lui envoyait aucun émissaire, il expédia des cavaliers et une partie de son infanterie à Ghar-el-Melah,(3) dont il s'empara. Quand Mohammed-Bey apprit la prise de cette ville et vit que les Algériens s'apprêtaient à tenter l'assaut de Tunis, il monta à cheval avec quelques amis et quitta sa capitale sans prévenir personne, se dirigeant sur Kairouan, où il remit sa fille Traki à la garde d'un de ses parents. Il abandonna ensuite Kairouan et se rendit chez les Drids, qui le conduisirent aux confins du désert, où il s'arrêta. Le lendemain de la fuite du bey, les habitants ouvrirent leurs portes à Châbane Khodja et lui firent leur

(1) Au chapitre XII.
(2) Ce mot signifie *île* ou *presqu'île*. On designe généralement ainsi la presqu'île du Cap Bon.
(3) Porto-Farina, sur la côte, entre Tunis et Bizerte.

soumission. Il leur présenta alors leur nouveau prince, Mohammed ben Cheker, qui fut reconnu sans difficulté et installé dans la maison du bey fugitif.

Quant à Châbane Khodja, il continua à habiter au milieu de ses soldats, et les chefs du Divan ainsi que les notabilités vinrent lui rendre visite dans son camp. Il les reçut avec affabilité et eut avec eux de fréquents entretiens. La conversation tomba un jour sur le Divan de Tunis et sur la façon dont il était installé. Le daouletli leur dit qu'il avait entendu parler de ce palais dont la construction était très ancienne, qu'il avait toujours eu envie de le visiter et qu'il était heureux que Dieu lui eût enfin donné l'occasion de réaliser ce souhait. On s'empressa de se conformer à son désir, et dès le lendemain les chefs du Divan se mirent en devoir de lui préparer une réception brillante : on étendit à terre des tapis de différentes couleurs, les bancs furent recouverts d'étoffes de soie et les officiers vinrent chercher le daouletli, chez qui ils passèrent la nuit. Le lendemain matin il monta à cheval avec ses hambas et ses intimes et, précédé par les chaouchs et les khodjas, pénétra dans le Divan où on lui avait préparé à la place d'honneur un trône royal sur lequel il s'assit, pendant que les khodjas lisaient une partie du Coran en appelant sur lui les bénédictions du Ciel. Le daouletli examina en détail ce palais, dont l'architecture était vraiment remarquable. On lui offrit ensuite un repas, et il occupa la place d'honneur à table, entouré des notabilités de la ville et de ses intimes. Après le repas, il se mit à questionner ses hôtes sur les règlements, la solde et les uniformes de l'oudjak. On lui fournit toutes les explications qu'il demandait, et il leur dit, en manière de conclusion : « Vous êtes ici comme des scarabées dans un jardin de miel », réflexion qui leur fit baisser la tête à tous.

En voyant qu'il les avait humiliés il détourna la conversation, leur parla du nouveau bey qui avait été investi de tous les pouvoirs et leur demanda de lui indiquer un homme sage et courageux qui pût remplir les fonctions de dey, ajoutant que cette affaire ne pouvait pas être remise parce qu'il devait bientôt quitter le pays. L'assemblée désigna à l'unanimité Mahmoud Tatar, le plus cruel des hommes, qui causa la ruine de bien des familles et rendit plus d'un enfant orphelin. On le présenta au daouletli, qui le nomma dey et lui remit le caftan d'investiture. Tatar se leva alors, vint s'agenouiller devant Châbane Khodja, lui baisa la main et lui dit en baissant la tête qu'il préférait être décapité que d'accepter ces fonctions, parce que Mohammed Bey ne manquerait pas, après le départ des Algériens, de revenir à Tunis et de lui faire payer de sa tête l'honneur passager qu'on voulait lui décerner. Mais le daouletli lui dit : « Si vous courez un danger quelconque, vous n'aurez qu'à m'envoyer un émissaire,

et je viendrai aussitôt à votre aide, quand même mes soldats m'abandonneraient. » Il le rassura, l'obligea à accepter le caftan et l'installa à la Driba, où la musique lui donna une aubade. Tatar se rendit ensuite à la Casbah ; les notables vinrent lui présenter leurs hommages avec les apparences de la plus parfaite soumission, et il commença à rendre la justice.

Le dey d'Alger partit ensuite avec son armée, laissant Tatar prendre en main la direction des affaires. Quant au bey Mohammed ben Cheker, il n'avait aucune initiative, était incapable de rien faire en bien ou en mal, et ressemblait à un âne au râtelier. Le vrai maître de Tunis était Mahmoud Tatar, qui se conduisait en tyran et faisait jeter les hommes de science dans son puits sans prévenir leurs familles. Beaucoup de gens, craignant ses injustices, restèrent cachés en ville.

Quand arriva le moment d'envoyer une colonne au Djerid, Mohammed ben Cheker réunit ses troupes, leur distribua la solde et quitta Tunis à leur tête, se dirigeant sur Kairouan. Il campa près de la ville et envoya demander aux caïds de lui apporter la medjba. Les habitants sortirent au-devant de lui, lui offrirent une large hospitalité et le traitèrent en bey, mais leurs vœux étaient pour Mohammed-Bey, avec qui ils étaient toujours en relations. Nous avons dit que ce prince avait laissé à Kairouan sa fille Traki. Mohammed ben Cheker eut la stupidité d'ordonner aux habitants de lui amener cette jeune fille dans son camp. Quand les hambas vinrent apporter ces ordres aux cheikhs, ces derniers refusèrent avec indignation d'obéir et s'emportèrent en paroles violentes. La population ameutée voulait tuer les hambas, mais on eut finalement pitié d'eux, parce qu'ils ne faisaient qu'exécuter une consigne, et on se contenta de les chasser, après quoi les habitants fermèrent les portes de la ville, se déclarèrent en révolte et envoyèrent un émissaire au bey Mohammed ben Mourad, en le priant de venir à leur secours. Mohammed ben Cheker envoya l'amane aux habitants de Kairouan et leur fit de belles promesses, mais ils refusèrent d'entrer en pourparlers avec lui et lui adressèrent des injures. On raconte qu'un jour des gens qui étaient sur les remparts, voyant passer Ben Cheker près d'eux, se mirent à l'apostropher à haute voix en lui criant : « Eh ! teigneux ! » Sur quoi Ben Cheker, ôtant sa coiffure, montra sa tête à la foule et l'invita à constater qu'il n'était pas teigneux, ce qui provoqua un éclat de rire universel.

Lorsque Mohammed ben Mourad apprit ce qui se passait, il se dirigea sans retard vers Kairouan avec une armée nombreuse, et les habitants se portèrent en armes à sa rencontre. L'armée de Mohammed ben Cheker était composée d'askers dont la plupart étaient disposés à le trahir. Mohammed-Bey dit aux gens de Kairouan d'atta-

quer cette armée par devant, tandis que lui-même tomberait sur ses derrières; les choses se passèrent ainsi, et les askers, assaillis de tous côtés, battirent en retraite. Mohammed ben Cheker s'enfuit avec ses amis, abandonnant sa tente et ses bagages. On dit qu'il avait conservé le pouvoir pendant deux ans.

Dès que Mahmoud Tatar apprit ce qui s'était passé, il envoya au dey d'Alger un émissaire, à qui il promit une fortune s'il accomplissait sa mission avec célérité. L'émissaire équipa une frégate et fit voile vers Alger, pendant que Tatar attendait avec anxiété les résultats de sa mission. Quant au bey Mohammed ben Mourad, après avoir distribué aux troupes une solde plus élevée que de coutume et avoir largement récompensé les goums, il se dirigea sur Tunis, où il entra sans difficulté et reprit possession de sa maison.

Tatar s'était enfermé dans la casbah avec ses parents. Le bey lui offrit l'amane, mais il refusa d'entrer en négociations, comptant sur les secours promis par Châbane Khodja. Mohammed-Bey, voyant qu'aucun secours n'arrivait d'Alger à Tatar, résolut d'en finir rapidement avec lui. Il creusa une mine partant de la zendala El-Karamed [1] et aboutissant aux remparts de la casbah, en face de l'endroit où se trouve une tourba. Quand la mine fut chargée, les assiégeants se rangèrent en face de la casbah et le feu fut mis aux poudres. L'explosion ouvrit dans le rempart une énorme brèche, par laquelle les soldats se précipitèrent à l'assaut. La casbah fut prise. Les gens qui s'emparèrent de Tatar le mirent en pièces, firent cuire ses membres et les mangèrent. [2]

La tranquillité se rétablit bientôt, et Mohammed Bey put administrer en paix le royaume, comblant de bienfaits les pauvres et les orphelins. Il n'était pas sans inquiétude sur la façon dont Châbane Khodja accueillerait la nouvelle de ce qui s'était passé et appréhendait qu'il ne voulût venger Tatar comme il le lui avait promis. Ayant appris par quelques amis de Tatar que ce dernier avait en effet envoyé un émissaire à Alger, il pensa qu'il convenait, pour apaiser le dey Châbane, de lui envoyer un cadeau d'une très grande valeur et de le lui faire remettre par des notables et des gens connus pour leur sainteté. Il réunit le cadeau qu'il comptait offrir, affréta un navire et fit demander au cheikh Sidi Abou'l Hassane Ali Azouz s'il consentirait à prendre la direction de cette ambassade. Le cheikh ayant accepté, le bey désigna les notables et les savants qui devaient l'accompagner et le bateau mit à la voile.

Si Ali Azouz avait l'habitude, qu'il fût en voyage ou dans sa zaouia

(1) Prison située dans le quartier El-Karamed [illegible]

(2) Sa tête fut promenée au bout d'une pique et son corps traîné dans les rues. Jamais la colère du peuple tunisien n'avait atteint un tel paroxysme de rage et de cruauté. [illegible] on vit plusieurs de ces misérables se repaître des lambeaux tout sanglants de ce cadavre défiguré. (Rousseau, *Annales tunisiennes*, p. 78.)

le faire le vendredi soir avec ses élèves des oraisons spéciales, pendant lesquelles il entrait en extase et prononçait des paroles ayant trait à l'avenir et qui se réalisaient toujours. Pendant le voyage, lorsqu'arriva le vendredi, le cheikh montra dès le matin les signes d'une agitation particulière; le soir, à l'heure des oraisons, ses élèves l'entourèrent comme d'habitude; il se mit debout au milieu d'eux, fit le tour du cercle, entra aussitôt en extase, et tous s'apprêtèrent à recueillir ses paroles. Il leur dit alors : « Ecrivez ceci : Je ne reviendrai à Tunis qu'après que Dieu m'aura accordé la faveur de réciter la prière des morts sur le corps de Châbane Khodja et d'assister à ses funérailles. » Les assistants écrivirent ce qu'il avait dit, et quelques instants après le cheikh sortit de son extase et recouvra sa raison.

Le voyage continua sans autre incident; lorsque le navire jeta l'ancre dans le port d'Alger, les barques l'entourèrent et la nouvelle se répandit bientôt en ville que ce navire venait de Tunis et portait un riche cadeau destiné au daouletli. En apprenant cela, Châbane Khodja entra dans une violente colère et fit dire par un de ses hambas aux gens qui montaient le bateau qu'ils n'avaient pas l'autorisation de descendre à terre et qu'il les engageait à retourner chez eux s'ils ne voulaient pas être coulés à fond; toutefois, ceux qui avaient quelque chose à faire en ville pouvaient descendre, mais à condition de repartir aussitôt. Quand le hamba fit savoir aux voyageurs que le daouletli refusait leur cadeau et les invitait à repartir pour Tunis, ils furent stupéfaits et en informèrent Sidi Ali Azouz qui leur dit : « Ne craignez rien, descendez en ville pour vos commissions, et nous repartirons ensuite. » Quelques-uns des passagers, qui avaient quelque chose à acheter ou à vendre, descendirent; puis, après leur retour, le navire mit à la voile et partit; mais après qu'il eut fait cent milles environ en mer, le vent tomba tout à coup et le navire resta immobile. Cependant les amis de Sidi Ali Azouz, voyant que l'on repartait malgré ce qu'il avait dit précédemment, ne cachaient pas leur surprise de ce que, pour la première fois, les prédictions faites par lui pendant ses extases ne se fussent pas réalisées. Le cheikh se contenta de leur répondre par ces paroles du Coran : « Sourds, muets et aveugles, ils ne peuvent plus revenir sur leurs pas »,[1] ce qui ne fit qu'augmenter leur perplexité.

Quand le daouletli Châbane Khodja avait appris que Mahmoud Tatar était enfermé dans la casbah et que sa situation était désespérée, il avait ordonné aux chaouchs de parcourir la ville et d'inviter les askers à faire leurs préparatifs de départ parce qu'il avait été insulté par Mohammed-Bey; il commença en même temps à payer la solde des troupes et fit dresser son outak, dont la porte fut ouverte dans la direction de Tunis. La nouvelle de l'ouverture des hostilités se répandit aussitôt en ville.

(1) Le Coran, sourate 2, verset 17.

Le dey avait envoyé précédemment en expédition un corps de troupes turques, qui était absent depuis cinq ou six mois et qui revint le jour même où l'outak fut dressé. Les soldats s'apprêtaient à entrer en ville lorsque le dey leur fit dire qu'ils devaient rester campés hors des murs parce qu'il se disposait à marcher au secours de Mahmoud Tatar, à qui il avait fait les promesses les plus formelles. Quand les chaouchs vinrent apporter cet ordre aux soldats, ceux-ci firent répondre au dey qu'ils rentreraient le lendemain en ville pour se reposer pendant quelque temps dans leurs familles, parce qu'ils venaient de faire une expédition longue et fatigante. En recevant cette réponse, le daouletli, irrité, envoya dire aux mutins qu'il était le maître et que personne ne rentrerait en ville le lendemain, ajoutant qu'ils avaient assez d'expérience pour comprendre leurs véritables intérêts et pour ne pas encourir la responsabilité d'une pareille désobéissance. Les chaouchs revinrent au camp et essayèrent d'engager les soldats à abandonner leurs projets; mais ceux-ci répondirent d'un commun accord qu'ils refusaient d'obéir et que, le lendemain, ils livreraient bataille au daouletli et le déposeraient; en même temps ils se levèrent tous en battant des mains et en criant *kes kes*, ce qui était leur manière d'indiquer qu'ils se mettaient en révolte contre leur prince. Les chaouchs revinrent en toute hâte apporter cette nouvelle au daouletli, qui fit fermer les portes et ordonna à la garnison de rester éveillée pendant la nuit et de faire des rondes.

Après le départ des chaouchs, on tint conseil dans le camp et l'on tomba d'accord pour déposer Châbane Khodja et pour nommer un autre daouletli, qui fut installé sur un trône et revêtu du caftan. Les soldats veillèrent toute la nuit, et le lendemain la nouvelle se répandit que le daouletli avait été destitué et remplacé. Châbane Khodja fit monter la garnison sur les remparts et tirer le canon contre les rebelles. Un engagement très vif eut lieu, au cours duquel beaucoup de gens furent tués de part et d'autre.

Le soir, une grande agitation régna en ville; on était désespéré de cette lutte fratricide entre les askers, qui provoquait la joie des ennemis des Turcs. Le matin, des gens de toutes les classes de la société se réunirent, ouvrirent les portes de la ville et se dirigèrent en cortège vers le camp. Les soldats, en voyant arriver cette foule, chargèrent leurs fusils et apprêtèrent leurs armes, mais on leur cria: *la paix!* Un témoin oculaire m'a fait le récit suivant : « J'étais debout près des portes de la ville lorsque tous les gens en sortirent, se dirigeant vers le camp. Je remarquai parmi eux un koulougli d'un certain âge, vêtu d'un burnous vert, qui galopait au milieu de la foule, riant et faisant rire tout le monde. Lorsque cette troupe pénétra dans le camp, on se fit mille amitiés de part et d'autre et l'on tint conseil sur ce qu'il y avait à faire pour porter un remède à la

situation. Les avis étaient partagés et la discussion durait depuis longtemps lorsque l'homme au burnous vert, toujours monté sur son cheval, éleva la voix et dit : « Ecoutez-moi et faites ce que je vais « vous dire. Il faut mettre à mort le daouletli Châbane Khodja et « celui qu'on a nommé à sa place. Quand ces deux hommes auront « été tués, que l'on aura prié pour eux et qu'on les aura ensevelis, « vous pourrez alors nommer un nouveau daouletli, et ce sera la « fin de tous ces malheurs. » Tout le monde se rangea à l'avis de cet homme et le Divan se sépara. En rentrant en ville, les odabachis et les chaouchs pénétrèrent dans la maison du dey, s'emparèrent de lui et le mirent dans une chambre séparée, avec les fers aux pieds. Les askers du camp procédèrent de même à l'égard du dey qu'ils avaient désigné. Quand Châbane Khodja vit que sa mort était décidée, il dit aux gens qui l'entouraient : « Ai-je mérité que l'on me tue? « Donnez, si vous le voulez, le pouvoir à un autre, mais laissez-moi « vivant en me reléguant dans un endroit quelconque, de façon que « je puisse combattre encore vos ennemis, vous donner des conseils « et vous mettre d'accord lorsque vous serez désunis. » Mais ils lui répondirent : « C'est Dieu qui l'a voulu, et il n'y a rien à faire. » Il avait été convenu qu'à un signal donné les deux deys seraient étranglés en même temps. Quand le nouveau dey eut été étranglé, on étendit son corps sur une natte et on le montra à la foule ; au même instant on procéda de même à l'égard de Châbane Khodja. Tout le monde rentra ensuite à Alger, et c'est ainsi que finit cette guerre civile. »

Nous avons vu que le navire portant le cheikh Sidi Ali Azouz était resté en panne en pleine mer. Quand le corps du daouletli Châbane Khodja eut été transporté dans le midha[1] pour être lavé et mis dans le linceul, un vent favorable souffla du large et le navire, poussé par la brise, revint au port d'Alger, où de petites barques vinrent l'accoster en grand nombre ; les voyageurs furent informés aussitôt de ce qui s'était passé pendant leur absence, et le cheikh Sidi Ali Azouz descendit en répétant le verset : « Sourds, muets et aveugles, ils ne peuvent plus revenir sur leurs pas. » Les gens se pressaient sur son passage, posaient ses pieds sur leur tête et les baisaient, et il entra ainsi en ville, suivi de ses compagnons. Il se dirigea directement vers le midha comme s'il en avait connu l'emplacement, y pénétra au moment où l'on était occupé à laver le corps de Châbane Khodja et assista à cette opération. On mit ensuite le corps dans le linceul, on le transporta sur un brancard et on le plaça à côté du tombeau qui lui était destiné. Sidi Ali Azouz récita avec les assistants la prière des morts, puis le corps fut enseveli. On se sépara alors, et le cheikh

(1) Endroit réservé où l'on fait ses ablutions, où on lave les cadavres. Le *midha* peut se trouver dans l'intérieur d'une mosquée.

entra avec ses compagnons dans une zaouia. On accourut de toutes parts pour lui rendre visite et lui apporter les mets les plus recherchés. Sa réputation se répandit dans toute la ville et l'on fut persuadé que le dey était mort parce qu'il avait refusé d'accepter le cadeau que le cheikh était chargé de lui remettre. Il reçut de nombreuses visites de gens qui venaient lui demander des bénédictions, des amulettes et lui apporter des cadeaux et des provisions de toutes sortes.

Quelques jours après, les askers se réunirent au palais du prince pour choisir un dey. Le nouvel élu, qui avait entendu parler de Sidi Ali Azouz et de ses compagnons, les savants de Tunis, se les fit présenter. Ils le félicitèrent de son élection et lui offrirent le cadeau envoyé par le bey Mohammed, qu'il accepta et fit porter à son palais. Il les traita ensuite avec générosité et leur offrit l'hospitalité dans l'endroit le plus élevé d'Alger. Lorsque le cheikh voulut revenir à Tunis, le dey le chargea d'un cadeau pour Mohammed-Bey, fit des largesses à lui et ses compagnons et leur remit en même temps des actes authentiques scellant la paix entre lui et le bey de Tunis. Il pourvut ensuite le navire de tout ce qui était nécessaire pour la traversée, demanda au cheikh de prier pour lui et lui fit ses adieux. Le matin du départ, on accourut en foule pour recevoir la bénédiction du cheikh et lui baiser les mains. Puis ses compagnons l'entourèrent et se mirent en marche vers le port, en récitant des ahzab et la Bourda.[1]

Quand Mohammed-Bey apprit le retour du cheikh Ali Azouz, il lui envoya son propre cheval et chargea ses amis de recevoir les savants qui l'accompagnaient. Le miracle accompli par le cheikh fut bientôt connu ; on accourut de tous côtés pour le saluer, et sa réputation s'en trouva encore accrue. Les voyageurs, après s'être installés de nouveau chez eux au milieu de leurs familles, reçurent chacun du bey un cadeau magnifique.

Le dey nommé à Alger en remplacement de Châbane Khodja mourut au bout de quelque temps, et ses successeurs entretinrent les relations les plus cordiales avec la Régence. C'est pendant cette période que la ville d'Oran fut reprise par les Espagnols, malgré les efforts des musulmans.[2]

Voyant que la ville d'Oran était restée entre les mains des Espagnols, les Algériens songèrent à venger leur défaite sur l'oudjak de

(1) Nous [illegible] chapitre I, ce [illegible] par *ahzab*. — La *Bourda* est un poème [illegible] Prophète par [illegible] mort [illegible] pendant qu'il le composait, [illegible].

(2) [illegible] Châbane Khodja [illegible] d'Oran [illegible] *l'homme aux moustaches* [illegible] qui avait quatre moustaches, dont deux dirigées en haut et deux en bas ».

Tunis. Chaque fois que leurs vaisseaux étaient attaqués[1] ou qu'ils avaient à souffrir d'une disette, ils se disaient que ces malheurs provenaient de ce que leur dey n'avait pas encore songé à intervenir en faveur d'Ali-Pacha. Ce dernier avait acquis parmi eux la réputation d'un savant et d'un homme vertueux. Dès son arrivée à Alger, il avait chargé quelques-uns de ses amis de le rendre populaire en vantant partout ses connaissances et sa vertu et en le faisant passer pour l'homme le plus savant de son époque. On lui fit ainsi la réputation qu'il désirait avoir, et les principaux personnages vinrent le visiter et lui demander ses bénédictions. Suivant que son visiteur était un notable, un savant ou un homme adonné à la vie ascétique, il faisait devant lui montre de ses vertus, de sa science ou de sa piété. Il ne négligeait pas pendant ce temps de prendre ses précautions contre les menées possibles de son oncle, et faisait goûter par un homme de confiance tout ce qu'il mangeait ou buvait. Il menait d'ailleurs une vie fort retirée, ne sortait que pour la prière du vendredi ou celle des fêtes, ne parlait à personne, et ses amis eux-mêmes ne pouvaient le voir que lorsqu'il les y avait autorisés. Cette réserve lui attira la sympathie de toute la ville d'Alger, qui finit par croire en lui. Pendant ce temps il vécut renfermé avec ses livres, jusqu'au jour où ses vœux furent réalisés par le dey Ibrahim Khodja.

XXI

Renseignements biographiques sur les principaux personnages qui étaient admis dans l'intimité du bey Hassine.

Le personnage pour qui le bey Hassine avait la plus grande amitié était son imam El Hadj Youssef Bourteghiz, qu'il admettait dans son intimité et dont il faisait le confident de tous ses secrets. Cet homme se montrait digne de la confiance que lui témoignait le prince, car il était toujours d'une politesse exquise et d'un commerce agréable. L'auteur du *Bechaïr ahl el iman*[2] a fait connaître les vertus qui distinguaient déjà Youssef Bourteghiz au commencement de sa carrière, et a parlé de son pèlerinage à La Mecque et de sa liaison avec les gens renommés pour leur sainteté, comme Sidi Mohammed el Abid à qui Dieu accorda une longue vie ; il a raconté également une partie de la vie de ce dernier, avec qui le cheikh lia commerce d'amitié à La Mecque ; mais il n'a pas dit qu'après être arrivé à la situation la plus haute, l'imam Youssef mourut en martyr, sous le règne

(1) C'est-à-dire chaque fois que les corsaires rencontraient en mer des navires de guerre européens qui leur donnaient la chasse.
(2) Ouvrage dont il est parlé dans l'avant-propos de la présente traduction.

d'Ali-Pacha, qui le fit déchirer pendant quelque temps à coups de fouet, puis enfin étrangler.

L'imam Bourteghiz parvint à une haute situation et acquit une influence considérable à la fin du règne de l'émir Hassine. Aucun cadi, mufti ou savant n'avait autant d'autorité que lui, et ses avis étaient toujours écoutés, aussi bien à l'audience du bey qu'ailleurs. Tout le monde connaissait la chambre qui lui était réservée au Bardo et où le prince venait le rejoindre en quittant la salle d'audience où il avait rendu la justice. D'ailleurs, lorsque l'imam Youssef lui exposait les affaires des solliciteurs, c'était toujours avec une délicatesse, un tact et une discrétion tels que le bey ne manquait jamais d'approuver ses avis.

Lorsque quelqu'un avait à se plaindre de l'injustice ou de la partialité d'un cadi, il allait au Bardo et se présentait à la chambre de l'imam Youssef, où l'on ne rencontrait ni portier ni huissier, et qui était accessible même aux gens de la plus basse condition. En voyant arriver un visiteur, quel qu'il fût, le cheikh déposait le livre qu'il tenait en mains, prenait un visage souriant, mettait ce solliciteur à l'aise en lui parlant et en s'informant de sa santé, et lorsqu'il le voyait tout à fait rassuré, il l'interrogeait sur l'affaire qui l'amenait et l'invitait à se présenter à l'audience du prince si son affaire était du ressort de la justice.

Tous les lundis, le cadi de Tunis et ses assesseurs se réunissaient au Bardo, dans la salle du trône, en présence du prince, du cadi et de l'imam du Bardo, et de ceux des oulémas qui étaient admis dans l'intimité du bey, comme Seghir Daoud et autres. Le soir, on tenait une audience réservée spécialement aux affaires de meurtre. Les parties se tenaient debout devant le tribunal, qui prononçait ses jugements en présence du prince. Ce dernier gardait le silence et ne laissait parler que le cadi de Tunis et les muftis. Lorsque l'imam Youssef constatait que les juges montraient quelque partialité, il regardait le bey Hassine et lui faisait un signe convenu entre eux. Le bey invitait alors le cadi du Bardo à donner son opinion sur l'affaire, et l'imam Youssef ne prenait la parole que si les deux cadis ne pouvaient se mettre d'accord ; encore le faisait-il de façon à ne pas donner entièrement tort au cadi de Tunis, pour ne pas diminuer son autorité aux yeux des justiciables et du prince. Le bey prononçait alors en dernier ressort, et son jugement était toujours conforme à l'avis émis par l'imam Bourteghiz. Aucune opinion contraire à la sienne ne pouvait prévaloir, quand même c'eût été celle de l'imam Ibn Arafa.[1]

(1) El Hadj Abou Abdallah Mohammed ben Mohammed, dit Ibn Arafa, était originaire des Ouerghemma, tribu du Sud de la Tunisie, et appartenait au rite malékite. Nommé en 750 de l'hégire mufti de Tunis, il exerça pendant quelque temps les fonctions de cadi dans cette ville, puis devint en 750 imam et en 772 imam prédicateur de la Grande Mosquée. Il distribua une

En matière administrative, lorsque quelqu'un avait à réclamer contre l'agha, le kahia ou le caïd, il venait au besoin de l'extrême sud de la Régence pour voir au Bardo l'imam Youssef et lui exposer sa plainte. Le cheikh le tranquillisait, lui promettait que son affaire aurait une heureuse issue et le renvoyait au lendemain, sans jamais accepter pour cela de cadeau d'aucune espèce. Il profitait alors du moment où le bey venait le voir, à l'issue de l'audience de justice, et l'informait de ce qu'il avait appris, à la grande joie du prince qui aimait ainsi à être mis au courant par son imam des injustices commises. Le bey demandait à voir le plaignant à sa prochaine audience, l'écoutait et lui remettait une amra[1] pour réparer le tort qu'on lui avait causé. Ou bien il envoyait chercher par des hambas l'adversaire du plaignant, les écoutait tous deux, et tranchait le différend toujours dans le sens indiqué par l'imam Youssef.

Les candidats aux fonctions d'oukil,[2] de notaire, etc., s'adressaient également à l'imam Youssef, sans avoir besoin de lui offrir aucun cadeau. S'il constatait qu'ils étaient dignes des fonctions qu'ils sollicitaient, il leur promettait son appui. Il profitait alors d'un moment où il voyait le bey d'humeur accueillante, lui exposait la demande du postulant et ses titres, en l'appuyant d'un avis favorable, et le bey ne manquait pas d'accorder à l'audience suivante la nomination qui lui avait été demandée par El Hadj Youssef.

Comment Dieu a-t-il permis que cet homme de bien soit exposé aux cruautés d'Ali-Pacha! Ce prince le mit à la zendala avec ses enfants, et chaque fois qu'il sortait de la salle d'audience, il le faisait fouetter, tout enchaîné, de la façon la plus inhumaine. Il est à ma connaissance, et d'autres pourront en témoigner comme moi, que jamais cet homme n'a abusé de l'influence qu'il avait sur le bey pour lui faire commettre une injustice.

L'émir Hassine possédait une riche bibliothèque, contenant des ouvrages précieux sur toutes les sciences et sur tous les arts. Il en confia la garde à l'imam Youssef, qui avait la libre disposition de tout ce qu'elle renfermait et qui y découvrit de nombreux ouvrages de jurisprudence hanéfite, rite auquel il appartenait ainsi que le prince. L'imam était un homme de science, ayant des connaissances étendues

partie de sa fortune à ses élèves et fonda avec le reste des habous pour les pauvres. Il mourut le 24 djoumadi-ettani 803, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant après lui une grande réputation de science et de sainteté. On a de lui un précis de jurisprudence, un précis de logique et plusieurs autres ouvrages sur différentes matières. Il fait autorité comme jurisconsulte, et les musulmans le considèrent comme l'un des docteurs que Dieu leur envoie chaque siècle pour les empêcher de s'écarter de la vérité dans l'interprétation des textes. Nous écrivons Ibn Arafa et non Ben Arafa parce que les Tunisiens, lorsqu'il s'agit de personnages morts depuis plusieurs siècles, évitent d'employer la forme *Ben*, qui est vulgaire et moderne.

(1) Décision du bey, revêtue de son cachet, et remise en original à l'intéressé, qui n'a qu'à la présenter à qui de droit pour que les instructions qu'elle contient soient exécutées.

(2) Intendant chargé de gérer les biens d'une zaouia, d'un habous, et en général d'un bien de mainmorte appartenant à une collectivité.

et une intelligence remarquable, et comme, sans avoir une grande fortune, il n'était pas néanmoins obligé d'assurer l'avenir de sa famille, il se trouvait dans une excellente situation pour se livrer librement à ses études. Aussi conçut-il le projet d'étudier quelques ouvrages de jurisprudence hanéfite. Il fit des recherches sérieuses dans ce sens, fixa son choix sur le traité du cheikh El Koudouri[1] et entreprit de le commenter à l'aide de quelques ouvrages que renfermait sa bibliothèque. Il se mit avec zèle à ce travail, sans se faire aider par personne, et Dieu lui permit de mener à bien cette tâche, qu'il termina à la fin du règne du bey Hassine. La minute écrite de sa main formait quatre volumes de demi-format, et il y donnait la solution des questions les plus complexes et les plus ardues. J'ai vu cette minute et j'ai voulu l'étudier, mais Dieu ne m'a pas permis de réaliser ce désir, sans doute parce que j'en étais indigne. Quelques savants docteurs hanéfites de Tunis ont voulu donner à cette minute une forme définitive, et ils en ont fait quatre volumes.

L'imam Youssef avait chargé le chef des menuisiers de lui fabriquer, sur ses indications, un pupitre spécial. Ce pupitre avait la forme d'une table ronde et tournait sur un pivot; au centre se trouvait une petite coupole du plus joli travail, supportée par de petites colonnes entre lesquelles étaient représentées des arcades aux formes gracieuses. Moi, Mohammed Seghir ben Youssef, j'ai vu ce meuble, je l'ai examiné de près, et j'ai été émerveillé de l'art avec lequel il avait été fabriqué. Il pouvait porter dix livres ouverts, et lorsque le cheikh avait besoin d'étudier une question traitée dans l'un de ces livres, il faisait tourner la table et amenait l'ouvrage devant lui sans aucune difficulté.

Youssef Bourteghiz avait deux fils, dont l'aîné s'appelait Ahmed et dont le second, Hamouda, vit encore au moment où j'écris ce livre. Leur mère, Fathma Mania, était sœur de l'imam Mohammed ben Mahmoud ben Mani, célèbre comme jurisconsulte, comme littérateur et comme poète. Lorsque ses enfants arrivèrent à l'âge de raison, leur père se chargea d'achever leur instruction et leur apprit tout ce que l'on peut savoir. Ahmed, notamment, acquit une réputation universelle pour son intelligence, sa mémoire et son éloquence, en même temps que son affabilité lui gagnait tous les cœurs. Il fut élevé dans l'intimité de l'émir, qui prisait la vivacité de son caractère et l'étendue de ses connaissances. Lorsque l'imam Youssef, qui depuis longtemps s'occupait des affaires du pays, commença à sentir la vieillesse et la fatigue, le bey Hassine voulut lui procurer le repos

(1) L'imam Abou Mohammed El Koudouri, [illegible] ... notamment ... [illegible] ... Abou Khaled ... [illegible] ... dans la rue El Mansour, à côté du jurisconsulte hanéfite Abou Beker el Khorassani.

dont il avait besoin et lui dit : « J'ai prolongé outre mesure vos services, mais maintenant je désire que vous vous reposiez pendant le restant de vos jours. Je trouve que votre fils a une instruction très développée et un excellent naturel, et j'ai décidé de le prendre pour vous succéder dans les fonctions d'imam, malgré son jeune âge. » En entendant ces paroles, Hadj Youssef baisa les mains du bey et lui exprima toute sa reconnaissance. Lorsque la nouvelle fut connue, les notables vinrent en foule adresser leurs plus chaleureuses félicitations au père, qui les reçut avec la plus grande affabilité et traita chacun selon son rang. Après avoir été déchargé de ses fonctions, il continua à habiter la chambre qui lui était réservée au Bardo et devint le conseiller du prince, qui venait le trouver lorsqu'il était seul, pour s'entretenir avec lui des affaires du royaume.

Ahmed, en succédant à son père dans les fonctions d'imam, devint comme lui l'intermédiaire de tous les solliciteurs. Il accompagnait le prince à la colonne d'été, et, dès son arrivée à Béja, recevait les réclamations de tout genre, qu'il exposait au bey et qui étaient toujours résolues conformément à ses avis. Au Bardo de Béja il occupait l'appartement que le pacha fit démolir dans la suite pour le remplacer par une salle destinée à son fils Slimane, et qui fut appelée à cause de cela « le kouchk [1] de Sidi-Slimane ». Depuis cette époque, quand l'armée campait à Béja, le khalifat quittait l'outak et s'installait dans ce kouchk.

Lorsque l'imam Youssef perdit la mère de ses enfants, il en conçut un grand chagrin et, pour faire diversion à sa douleur, songea à se rendre pour la troisième fois à La Mecque. Quand il fut seul avec le prince, il fit d'abord allusion à la décision qu'il avait prise et lui parla ensuite de l'obligation, pour chaque musulman aisé, d'accomplir le pèlerinage. Le prince conçut un vif désir d'accomplir ce devoir et lui dit : « Si mon fils Mohammed était tout à fait en état de gouverner le pays, je n'aurais pas hésité à le mettre à ma place et je serais parti avec vous pour accomplir ce pieux devoir. Vous êtes bien heureux d'avoir déjà fait le pèlerinage et d'avoir pu nouer ainsi des relations avec les savants les plus illustres. » Hadj Youssef lui répondit : « Ainsi que vous pourrez le constater dans les ouvrages de jurisprudence de votre rite, vous pouvez déléguer quelqu'un pour faire le pèlerinage en votre lieu et place.[2] Rien ne vous empêche

(1) Salle élevée sur la terrasse d'une habitation, et qui est à la fois un lieu de réunion et un observatoire.

(2) D'après le rite malékite on ne peut faire le pèlerinage pour une autre personne que dans des cas très rares et bien déterminés, par exemple pour un individu privé de raison ; encore la personne pour le compte de qui l'acte est accompli doit-elle accompagner le mandataire et remplir elle-même celles des prescriptions du pèlerinage qu'elle n'est pas dans l'impossibilité absolue d'effectuer.

Dans le rite hanéfite, quelques docteurs enseignent que l'on peut reporter sur un étranger le mérite des bonnes actions que l'on accomplit, comme jeûne, pèlerinage, aumône, etc. ; d'autres estiment que les devoirs obligatoires comme le pèlerinage doivent être accomplis personnellement, parce que le fait d'attribuer à un tiers le bénéfice d'un acte méritoire ne peut dégager ce tiers des obligations auxquelles il est tenu.

donc de me déléguer à cet effet. » Le bey Hassine approuva avec joie cette proposition et lut à ce sujet la première sourate du Coran, pour rendre irrévocable la décision qu'il venait de prendre. Certaines personnes affirment pourtant que l'imam Youssef entreprit ce pèlerinage pour son propre compte.

Le cheikh Bourteghiz fit ses préparatifs de voyage, et le bey, pour lui fournir des fonds d'une source pure et licite,[1] prit sur l'héritage de son épouse Fathma bent Otsmane. Il lui remit aussi une aumône pour les deux villes saintes. Le cheikh décida de s'embarquer à Sousse, parce qu'il était plus facile de se rendre de cette ville à Alexandrie. En quittant le Bardo, il reçut les adieux des gens venus de tous les points de la Régence ; le mufti, les notaires et les principaux personnages de Béja vinrent le saluer, et le bey, ses enfants et les notables de Tunis lui firent cortège. En arrivant à Zaghouan il rendit visite au cheikh Sidi Ali Azouz. Pendant la nuit qu'il passa dans cette ville, on se réunit autour de lui et on lui apporta un repas auquel il prit part, mais, suivant son habitude, il monta sur son lit, fit baisser le rideau et mangea seul. Les notables de Béja le quittèrent à Zaghouan. Jusqu'à Sousse, les populations vinrent en foule lui faire leurs adieux à chaque étape où il s'arrêtait. Il séjourna quelques jours à Sousse, puis s'embarqua et arriva heureusement à Alexandrie, où il demeura quelques jours. Il attendit ensuite au Caire l'arrivée de la caravane tunisienne, en compagnie de laquelle il parvint sain et sauf à La Mecque. Après avoir accompli les cérémonies du pèlerinage et déposé l'aumône qui lui avait été remise pour les deux villes saintes, il chargea son oukil El Hadj Ahmed Zarrouk de lui acheter, dans de bonnes conditions, des marchandises qu'il chargea sur des chameaux pour en faire commerce.[2] Il alla visiter ensuite, à Médine, le tombeau du Prophète, puis revint au Caire avec la caravane tunisienne.

Il s'arrêta dans cette ville et y loua une maison où il s'installa avec ses bagages. Il alla se présenter ensuite aux personnages renommés pour la sainteté de leur vie, et, sur sa demande, ils lui conseillèrent de terminer son voyage par terre. Il fit des préparatifs en conséquence, acheta de nouveaux chameaux et se mit en route. Le bey Hassine avait une telle hâte de le revoir, qu'il se faisait envoyer de ses nouvelles à chaque étape. Lorsqu'il sut qu'il était arrivé près de Tripoli, il envoya au-devant de lui une voiture légère, avec des conducteurs et des provisions de route. On dit que pendant tout ce voyage, malgré la chaleur excessive, le cheikh jeûnait et ne bu-

(1) En principe il est toujours interdit d'employer quoi que ce soit de l'argent de provenance illicite. Le fait d'employer pour le pèlerinage des fonds de ce genre ne diminue pas la valeur de l'acte accompli ; mais d'autre part l'affectation pieuse qu'on leur donne ne saurait en aucun cas en racheter la provenance.

(2) Nous avons pu constater au cours de cette traduction que pour les indigènes tout déplacement sérieux, quel qu'en fût le motif, était une occasion de faire du commerce. On voit que le pèlerinage lui-même est utilisé dans le même but.

vait que du lait de chamelle. Toute la caravane rendit témoignage de ses vertus. Dès qu'il pénétra sur le territoire de la Régence, on accourut de toutes parts à sa rencontre. Il se présenta enfin au bey Hassine, lui baisa la main et secoua ses habits pour faire tomber sur lui la poussière du voyage. Puis les fils du bey vinrent le saluer et lui baisèrent la main. Il rentra alors dans son appartement du Bardo, s'enquit de la conduite de son fils pendant son absence et fut heureux d'apprendre qu'il n'avait cessé de s'attirer la considération générale et la faveur du prince.

Le bey, sachant que le cheikh Youssef avait perdu son épouse peu de temps avant son départ pour La Mecque, lui envoya en cadeau une de ses esclaves, richement parée et couverte de bijoux et de colliers de perles. En se trouvant en sa présence, elle lui baisa la main et se tint debout devant lui; mais il l'invita à s'asseoir à ses côtés, admira sa beauté et lui fit un excellent accueil.

L'émir Hassine le nomma ensuite mufti de Tunis et imam de la mosquée du bey Mohammed ben Mourad, qui se trouve près du tombeau du cheikh Sidi Mahrez; c'est actuellement le Cheikh el Islam qui est imam de cette mosquée. L'imam Youssef s'installa alors à Tunis dans la maison d'El Hadj Seghir ech Chenoufi, située à Bir-el-Hadjar,[1] qu'il acheta pour quatre ou cinq mille piastres. Son fils continua à habiter au Bardo, où il remplissait les fonctions d'imam; son père allait l'y voir tous les jeudis et ne manquait pas, chaque fois, de lui recommander l'obéissance au prince. Le premier vendredi où l'imam Youssef fit la prière à la mosquée, il voulut modifier la forme ordinaire du prône,[2] mais personne n'approuva cette innovation, et l'on tint sur son compte des propos désobligeants qui arrivèrent jusqu'à ses oreilles.

L'imam Youssef vécut ainsi jusqu'à l'époque où Ali-Pacha revint victorieux avec les askers d'Alger. L'émir Hassine se porta à sa rencontre, et un combat eut lieu à l'endroit appelé Smindja, près de l'oued Miliane. Le bey, blessé d'un coup de feu au genou, s'enfuit avec ses enfants à Kairouan, et le pacha Ali monta sur le trône de Tunis. Ahmed ben El Hadj Youssef Bourteghiz se trouvait à l'armée du bey et se réfugia à Tunis dans la maison de son père, qu'il trouva occupé à surveiller la construction d'un escalier. Il avait appris le désastre de l'armée avant l'arrivée de son fils, mais ne s'en émut pas, et comme le maçon, inquiet, voulait abandonner son travail, Hadj Youssef l'obligea à continuer en le menaçant de ne pas lui payer sa journée.

(1) Dans la partie ouest de la ville, où se trouve actuellement la rue de l'Obscurité.

(2) Tous les vendredis, l'imam prononce un sermon dans la mosquée après la prière de midi. D'habitude, il se contente de lire un des prônes composés par les imams les plus célèbres des premiers temps de l'Islam, et à chaque vendredi de l'année est affecté toujours le même sermon. L'imam Youssef voulut modifier cette pratique et prononcer des homélies de sa composition, ce qui ne plut pas, comme on le voit, à ses auditeurs.

Le cheikh Seghir Daoud en Nabli venait après l'imam Youssef dans l'intimité du prince. L'auteur du *Bechaïr ahl el iman* raconte le commencement de sa vie et fait de lui un grand éloge. C'était un homme aimable, policé et d'un commerce agréable, qui sut inspirer un vif attachement au bey Hassine. Ce prince avait une grande foi dans les saints, et les gens qui voulaient se faire bien voir de lui n'avaient qu'à lui raconter les miracles accomplis par un saint spécialement connu d'eux. Il y eut des gens qui abusèrent de ce procédé, et c'est de cette façon que Seghir Daoud réussit à conquérir ses bonnes grâces. Il acquit ainsi une grande influence, et sa réputation se répandit dans toute la presqu'île du cap Bon. Les gens qui étaient victimes de quelque injustice venaient le trouver à Nabeul ou au Bardo, même du Djerid, et lui exposaient leurs réclamations; il en faisait part au bey, qui leur faisait rendre justice. A l'époque où il était le plus en faveur auprès du bey Hassine, il conçut le projet de créer près de la ville de Nabeul un magnifique jardin, planté d'arbres fruitiers de toutes sortes. Les gens de la ville fournirent des corvées volontaires pour entourer ce jardin d'une haie et d'un fossé, y porter de la bonne terre, y faire des plantations et y creuser des puits. Ce jardin acquit une réputation universelle, et l'on venait le voir de tous les points de la Régence. Il fut dans la suite acheté à très bon compte par Mohammed ben Mohammed, petit-fils du dey El Mentchali.

Lorsque le bey séjournait à Kairouan avec la colonne d'hiver, il envoyait une voiture à Nabeul pour prendre Seghir Daoud. Il y avait alors dans cette ville un homme sujet à des extases, qui s'appelait Sidi Achour el Ayat, et qui avait accompli des miracles extraordinaires. Deux ou trois ans avant la fuite du pacha Ali au djebel Ousselat, le bey envoya comme de coutume chercher le cheikh Seghir Daoud qui, avant de quitter Nabeul, alla voir Sidi Achour. Ce dernier manifesta le désir de l'accompagner, et le cheikh Seghir lui répondit qu'il serait heureux de pouvoir faire cette surprise agréable au prince. Ils partirent donc tous deux, et le bey se montra heureux de les recevoir, fit quelques pas au-devant du cheikh Achour pour lui témoigner son respect, le fit asseoir à côté de lui et remercia le cheikh Seghir de la bonne pensée qu'il avait eue d'amener son compagnon. Le cheikh Achour, regardant autour de lui dans la chambre où se trouvaient réunis les jeunes mamelouks de service, demanda : « Qui est celui-là ? » en désignant un d'entre eux. Le bey lui dit : « C'est votre mamelouk »[1]; à quoi le cheikh répondit : « Je n'ai pas de mamelouk, parce que j'en suis un moi-même. »[2] La séance dura quelque temps, puis le cheikh Achour sortit, et comme le bey lui demandait où il allait, il

(1) C'est-à-dire : « c'est un mamelouk que je vous donne ».

(2) Le mot *mamelouk* signifie « esclave », et le cheikh veut dire qu'il ne peut avoir d'esclave, étant lui-même un esclave de Dieu.

répondit : « Où Dieu veut. » Il resta deux jours sans se présenter devant le prince, qui le fit chercher inutilement dans la ville de Kairouan. Le troisième jour, comme le bey Hassine était assis avec Seghir Daoud, le cheikh Achour se présenta. Le bey montra la plus grande joie de le revoir, lui reprocha de l'avoir délaissé et lui fit toutes sortes de compliments. Pendant ce temps le cheikh restait comme insensible, puis il parut se réveiller, regarda le bey en face et lui dit par trois fois : « Hassîne ben Ali, que Dieu vous préserve de votre neveu Ali-Pacha. » En entendant ces paroles, le prince changea de figure, laissa tomber ce qu'il tenait à la main et garda le silence, pendant que Seghir Daoud restait tout honteux et mortifié de cette sortie. Le cheikh Achour se leva alors, s'en alla et ne reparut plus jamais devant le bey. Après son départ, l'émir dit à Seghir Daoud : « Je n'aurais jamais cru entendre des paroles semblables de la bouche du cheikh. Pourquoi cherche-t-il à introduire la discorde dans ma famille ? Dieu maudit ceux qui agissent de la sorte. » Seghir Daoud, encore tout ému, lui répondit : « Ne pensez plus à ce que vient de dire le cheikh ; il est sujet à des extases, et quand il est dans cet état il ne dit pas toujours des choses justes, en sorte qu'il n'y a pas à tenir compte de ses paroles. »

On raconte du cheikh Achour des miracles vraiment merveilleux. Il se procurait une certaine quantité de mercure, se rendait chez un bijoutier, mettait le mercure dans un creuset et posait le tout sur le feu en soufflant avec un soufflet de forge. Puis il prenait dans son turban un paquet, dont il versait dans le creuset la valeur d'un pois chiche avant que le mercure entrât en ébullition. Tout cela se passait en public. On sait que le mercure, lorsqu'il entre en ébullition, se transforme en vapeurs qui tuent ceux qui les respirent. Mais le mercure préparé par le cheikh bouillait en chantant sans s'évaporer, jusqu'au moment où il jugeait l'opération terminée. Il retirait alors le creuset du feu, le laissait refroidir et en versait à terre le contenu, qui se trouvait transformé en argent pur. Il envoyait le lingot au crieur public du souk des bijoux, en fixant le prix auquel il voulait le vendre. Le crieur montrait le lingot aux experts qui, en reconnaissant l'argent de la fabrication du cheikh Achour, mettaient eux-mêmes aux enchères jusqu'à ce qu'ils l'aient acquis au prix fixé.

Lorsque le cheikh était à Tunis, il prenait le prix qu'il avait retiré de son lingot, et personne ne savait comment il le dépensait. Quand il était à Nabeul, il se faisait quelquefois accompagner par la personne qui lui apportait le prix de la vente, s'arrêtait en dehors de la ville sur un tas d'ordures, y faisait un trou, enterrait l'argent, urinait par-dessus, et rentrait en ville. L'individu qui l'avait accompagné ne manquait pas alors de revenir chercher cet argent, mais pour si grand que fût le trou qu'il faisait il ne retrouvait jamais rien.

Lorsque l'individu envoyé pour vendre le lingot à Tunis connaissait les habitudes du cheikh, il se gardait de lui remettre le prix de la vente et le dépensait pour ses besoins. Quand le cheikh le rencontrait ensuite, il lui réclamait son argent, mais l'autre se mettait à rire en disant : « On sait bien que vous n'êtes pas assez riche pour confier de l'argent à un étranger. » Le cheikh alors se mettait en colère et le trainait à travers la ville en criant contre lui, à la grande hilarité de tout le monde ; puis, quand il était fatigué de crier, il le laissait aller, sans plus jamais rien lui réclamer.

Beaucoup de gens, ayant entendu dire que le cheikh Achour connaissait l'alchimie, vinrent à Nabeul pour faire sa connaissance et s'efforcèrent de s'attirer ses bonnes grâces en le servant. Mais quand il comprenait ce qu'ils voulaient de lui, il leur disait : « Vous perdez votre temps ; allez plutôt travailler et renoncez à apprendre ce que je sais. » Lorsqu'ils essayaient d'insister, il les chassait.

Un jour, l'émir Hassine l'envoya chercher à Nabeul, le fit conduire au Bardo et lui dit en secret : « Vous savez toute la peine que j'ai pour trouver de quoi payer mes soldats. Je vous en prie, enseignez-moi à fabriquer de l'argent afin de me venir en aide, et Dieu vous en récompensera largement. » Le cheikh répondit qu'il n'avait ni le droit ni le pouvoir d'enseigner ce qu'il savait, mais le bey insista tellement que le cheikh lui demanda d'envoyer chercher deux marmites de Bône et des produits chimiques contenus dans deux paquets. Puis il alluma deux fourneaux et se mit devant l'un pendant que le bey se tenait devant l'autre. Il fit alors constater par le bey que les deux paquets étaient bien identiques et renfermaient la même quantité du même produit. Le bey jeta ensuite les paquets dans les marmites, le cheikh cracha dans chacune avant de la recouvrir, on luta les couvercles avec de la pâte et on laissa bouillir le tout pendant quelque temps. On découvrit ensuite les deux marmites, et l'on constata que celle du cheikh renfermait un lingot de l'argent qu'il fabriquait, tandis que celle du bey renfermait exactement les produits que l'on y avait mis et qui n'avaient subi aucune transformation. Le cheikh dit alors au bey : « C'est là un don divin qui n'appartient ni à vous ni à moi ; je ne pourrais vous l'enseigner que si j'en avais l'ordre de Dieu. » Le bey fut émerveillé de ce miracle et se résigna à n'apprendre jamais le secret du cheikh.

Le cheikh Achour entra un jour dans un bain avec quelques personnes qui firent cercle autour de la piscine remplie d'eau. Le cheikh cracha alors dans cette eau qui se transforma en pièces d'or, dont il prit une poignée pour la montrer à ses compagnons. Ceux-ci, tout joyeux, voulurent prendre aussi de ces pièces, mais entre leurs mains elles redevinrent de l'eau, et le cheikh rit de leur confusion.

Les gens de Nabeul batirent pour le cheikh Achour une zaouia et

élevèrent à l'endroit où il devait être enterré un dôme somptueux, supporté par des colonnes. Le cheikh riait de leur travail, et quand les arcades furent terminées le dôme s'écroula. Il leur dit alors : « Le dôme ne pourra pas être achevé même lorsque je serai enterré dessous ; il ne le sera que lorsqu'on *lui* aura coupé la tête. » Les gens demandèrent quel était ce personnage dont la mort devait permettre l'achèvement de leur construction, mais le cheikh leur dit : « Vous le saurez lorsque les destins seront accomplis. Pour moi, je n'ai pas le droit de vous découvrir ce que je sais. » Le cheikh mourut à la fin du règne du bey Hassine,[1] et chaque fois que l'on achevait le dôme qui surmontait son tombeau, il ne manquait pas de s'écrouler. Sur ces entrefaites les Algériens envahirent la Régence pour chasser le bey Hassine, qui dut s'enfuir à Kairouan. Nous avions à cette époque [2] à la casbah de Béja une garnison d'askers, parmi lesquels se trouvaient quelques koulouglis de Nabeul, instruits et intelligents, de qui je tiens le récit des miracles du cheikh Achour que j'ai rapportés. Ils reçurent, pendant que le bey était assiégé dans Kairouan par Younès, la nouvelle que le dôme de Sidi Achour venait enfin d'être terminé d'une façon merveilleuse. Ils en furent surpris, parce qu'aucun personnage important n'avait encore été tué. Avant de recevoir cette nouvelle ils m'avaient parlé de la prophétie du cheikh, et nous pensions que celui dont il avait annoncé la décapitation devait être le pacha ou Younès. Quelques jours après, nous apprîmes que Kairouan avait été pris et démoli, que Younès avait atteint son oncle près de cette ville, lui avait coupé la tête qu'il avait apportée au camp et avait envoyé son corps à Tunis. Les gens de Nabeul comprirent alors que c'était à la mort du bey Hassine que le cheikh avait fait allusion.

Le cheikh Seghir Daoud, dont nous avons parlé, avait acquis une très grande réputation dans toute la presqu'île du cap Bon. Sa maison de Nabeul était devenue la Caâba[3] vers laquelle se dirigeaient, de toutes les parties du royaume, les solliciteurs et ceux qui étaient victimes d'une injustice. Il avait avec lui son fils Ali, qui était étudiant, et son neveu, garçon peu intelligent et qui manquait de tenue. Un jour que j'étais à Tunis dans la medersa fondée par le bey Hassine, mon voisin me demanda si je connaissais celui qui était debout à côté de nous, et sur ma réponse négative il me dit que c'était le neveu du cheikh Seghir Daoud en Nabli, qui, après avoir joui d'une grande fortune et de la considération générale, vivait maintenant des aumônes des gens de Tunis. Je l'examinai de près et constatai qu'il était misérablement vêtu d'habits raccommodés.

(1) L'auteur dit ailleurs que l'on ne sait pas si le cheikh Achour mourut à la fin du règne du bey Hassine ou au commencement de celui d'Ali-Pacha, mais qu'en tout cas il est certain que ce dernier ne se vengea pas de lui comme il le fit de l'imam El Hadj Youssef Bourteghiz.

(2) L'auteur dit « à l'époque où pousse la salade appelée *khass* », c'est-à-dire la laitue.

(3) Temple de La Mecque, qui est le but du grand pèlerinage annuel.

Ali, le fils du cheikh, qui promettait beaucoup mais ne survécut pas à son père, n'avait aucun respect pour le cheikh Achour, le tournait constamment en ridicule et allait même parfois jusqu'à l'injurier. Le cheikh Achour se rendait alors, au milieu d'une foule compacte devant la maison du cheikh Daoud, entrait en extase et annonçait que cette maison deviendrait vide et finirait par être la demeure d'un chrétien. En effet, après la mort du cheikh Daoud, le pacha Ali confisqua tous ses biens, et il ne resta plus de cette famille que le neveu borné dont il a été précédemment question. La maison du cheikh fut ensuite habitée par un mamelouk venu de Tunis qui s'était récemment converti, et c'est ainsi que la prédiction du cheikh Achour se trouva réalisée.

Sidi Ali Chaïb el Béji venait dans l'intimité du prince après l'iman Youssef et le cheikh Seghir Daoud. Il était instruit, vertueux, avait un esprit vif et pénétrant et savait reconnaître les causes justes. Sa réputation comme cadi était universelle; on citait dans toute la Régence la logique de ses jugements, et le bey avait une telle confiance en lui qu'il refusa toujours d'écouter ceux qui cherchaient à le discréditer. L'auteur du *Bechair ahl el iman* a parlé d'une partie de la vie du cadi Chaib, mais ne raconte pas ce qui lui est arrivé après la mort du bey Hassine. Je suppose que cet auteur a dû mourir avant l'avènement du pacha Ali.

Le cadi Chaib aimait à rendre service à tous ceux qui recherchaient la science. Il eut un fils, nommé Ibrahim, auquel il enseigna le Coran, la rhétorique et la jurisprudence, et qui devint l'homme le plus instruit de son temps. Le cadi n'avait d'ailleurs aucune recherche dans son costume et venait à Tunis vêtu comme à l'ordinaire,[1] ce qui lui valait souvent des reproches de ses élèves.

Il fut d'abord nommé cadi à Béja, son pays natal; puis le bey, qui avait entendu parler de sa science et de ses vertus, le fit venir auprès de lui et le nomma cadi de l'armée et du Bardo, fonctions dans lesquelles il se distingua d'une façon spéciale. Il accompagnait partout le bey, qui s'en rapportait à lui pour terminer les différends et donner aux réclamations la suite qu'elles comportaient. Il facilitait ainsi, surtout pendant la colonne d'été, la tâche du prince qui soumettait à son examen toutes les affaires que l'on portait devant lui. Les plaideurs étaient quelquefois tellement nombreux qu'ils faisaient cercle autour du cadi sur plusieurs rangs; il les écoutait, se tournant

(1) Les magistrats musulmans ont l'habitude de porter un costume spécial. Le turban diffère suivant le rite auquel ils appartiennent ; les malékites ont le turban dit *emma* [illegible] volume IX, et dont la mousseline, entourée sur la calotte, est plissée à très petits plis ; les hanéfites ont la *mellousa*, calotte rigide autour de laquelle est enroulée une pièce d'étoffe. Ils entourent tous cette coiffure d'un châle de cachemire, dont ils laissent pendre de côté des bouts. Comme vêtement de dessus ils portent la *jaukha* dont nous avons parlé précédemment, recouverte d'une cape de drap, le plus souvent noire. Enfin, ils sont chaussés de *bachmak*, pantoufles de cuir jaune à pointe relevée.

de tous les côtés pour leur répondre, et cela depuis le matin jusqu'après midi, sans se lasser et sans éprouver aucune fatigue.

Il avait toujours à son service un hamba, chargé d'aller prévenir le bey lorsque des gens venaient réclamer contre quelque injustice; le bey faisait alors mander les deux parties et réglait le différend à leur entière satisfaction. Quand il s'agissait d'affaires administratives compliquées et difficiles à résoudre, le cadi attendait d'être seul avec le bey; il lui exposait alors les difficultés de ces affaires, le bey le consultait sur les solutions à adopter, et le cheikh ne manquait jamais de lui trouver des textes lui permettant d'arranger tout suivant son désir et de mettre d'accord la légalité avec les nécessités administratives. Aussi le prince montrait-il à son égard la plus grande générosité.

Malgré la situation hors de pair que lui valait l'étendue de ses connaissances, le cadi Chaïb témoignait toujours le plus grand respect au cadi de Tunis et à ses muftis, qu'il couvrait de louanges et vis-à-vis desquels il affectait toujours la plus grande déférence. Ils lui en savaient gré, faisaient son éloge au bey et lui disaient : « Remerciez Dieu d'avoir envoyé dans votre royaume un cadi comme Ali Chaïb. » Le bey lui témoignait une amitié toujours plus grande, qui ne cessa qu'avec sa vie.

Pendant que le pacha Ali habitait la maison de Ramdane-Bey, il se plaignait souvent à ses visiteurs de l'imam Youssef Bourteghiz et du cadi Ali Chaïb, à qui il attribuait la froideur du bey à son égard, son renvoi du Bardo et sa réclusion dans cette maison. Il exprimait à ce sujet des plaintes amères et quelquefois se mettait en colère et jurait de les martyriser tous les deux s'il venait à recouvrer sa liberté.

Quand le pacha revint en Tunisie avec les askers d'Alger, le cadi Chaïb était dans le camp du bey Hassine, avec sa tente, ses provisions et ses domestiques. Je me trouvais moi-même à l'armée, car j'étais alors à la solde du bey, et je restai seize jours campé à Smindja avec le cadi Chaïb. Quand j'étais triste, j'allais à la tente qu'il occupait au milieu du camp, il me voyait toujours avec plaisir, me plaignait et me disait : « Pourquoi n'es-tu pas venu me voir avant de rejoindre l'armée? j'aurais certainement trouvé un moyen pour t'éviter le service militaire. »

Le bey Hassine, après sa défaite, se sauva dans le sud, et son armée se dispersa de tous côtés. Le cadi Chaïb, qui était monté sur sa jument et se dirigeait vers Tunis, fut rencontré par des cavaliers qui le désarçonnèrent et le pillèrent, mais un de ces cavaliers, l'ayant reconnu, lui rendit ses vêtements et sa jument et l'accompagna même pendant quelque temps avant de rejoindre ses compagnons. Il rentra à Tunis et se reposa un peu dans sa maison, puis il alla à Bir-el-Hadjar chez l'imam Youssef qui, n'ayant pas connaissance de l'échec des troupes

du bey, ne s'était pas préoccupé de fuir. Il rentra alors chez lui sans avoir rien combiné avec l'imam, réunit ce qu'il avait de plus précieux, sella sa jument et fit ses adieux à ses enfants et à sa femme. Celle-ci lui fit observer que son départ allait la laisser avec ses enfants sans ressources et sans soutien. Ses larmes tombèrent alors sur sa barbe et il lui répondit que Celui qui les séparait pourrait peut-être de nouveau les réunir un jour. Puis il changea de vêtements, monta sur sa jument et quitta Tunis pendant la nuit qui suivit le jour où il y était revenu.

Il était vivement préoccupé des malheurs qui fondaient sur lui, et pour s'y soustraire il se rendit d'abord dans la tribu des Nefza, où il avait des parents par alliance, mais ne séjourna pas chez eux parce qu'ils n'étaient pas assez puissants pour le sauver de la colère du pacha. Il demanda l'hospitalité au cheikh Dhaïf ben Fredj ben Bakra, dont il pouvait considérer la tente comme un lieu d'asile et qui l'accueillit avec joie. Il sut se concilier l'affection générale de la tribu, où l'on connaissait l'échec de l'émir Hassine, sa fuite dans le sud et l'entrée du pacha à Tunis. Le cheikh Dhaïf donna l'assurance au cadi Chaïb qu'il serait en sûreté chez lui. Le cadi le remercia et séjourna sous sa tente en attendant des nouvelles.

Lorsque le pacha Ali entra au Bardo après sa victoire, son premier soin fut de demander ce qu'étaient devenus El Hadj Youssef Bourteghiz et Ali Chaïb. On lui répondit que l'imam Youssef s'était réfugié avec sa femme et ses enfants dans la zaouia de Sidi-Ahmed-ben-Arous. Le pacha lui envoya dire qu'il pouvait sortir en toute confiance, qu'il ne lui serait fait aucun mal, et l'imam quitta la zaouia.

Le pacha apprit également qu'Ali Chaïb, le soir même de sa rentrée à Tunis, était monté sur sa jument et était parti dans une direction inconnue. Il fut vivement dépité de l'avoir ainsi laissé échapper et donna l'ordre de le faire rechercher. Dès qu'il sut qu'il s'était réfugié aux Nefza, chez le cheikh Dhaïf, il expédia un hamba, porteur d'une lettre des plus aimables pour le cheikh et le cadi, auxquels il donnait traîtreusement des assurances mensongères. Il invitait Dhaïf à venir auprès de lui pour faire renouveler le décret le nommant cheikh, l'assurant qu'il lui réservait une situation plus élevée et l'engageait à amener avec lui le cadi Chaïb, parce qu'il désirait savoir pourquoi ce dernier le fuyait ainsi. Après avoir pris connaissance de cette lettre, le cheikh se tourna vers le hamba et lui dit : « Ces propositions venant de votre maître, doivent être considérées comme un mirage trompeur auquel un homme intelligent ne peut se fier. Saluez-le et dites-lui que vous avez trouvé le cheikh Dhaïf malade, qu'il s'est excusé et que s'il guérit il ne manquera pas de se présenter à lui au commencement du mois prochain. » Le hamba ne rapporta que la fin de cette réponse, craignant d'être bâtonné s'il répétait exactement

ce qui lui avait été dit, et le pacha attendit avec confiance la visite du cheikh Dhaïf et d'Ali Chaïb.

Après le départ du hamba le cheikh Dhaïf se dit que lorsque la colonne annuelle passerait près de son territoire, il serait obligé de se présenter comme les autres cheikhs; il était certain d'être alors gardé comme otage jusqu'à ce qu'il ait livré le cadi Ali Chaïb, et, s'il ne pouvait le livrer, d'être emprisonné ou même tué. A la fin du printemps, comme ils sortaient tous deux de leur tente après le dîner, ils se mirent à causer et la conversation tomba sur la venue prochaine de la colonne d'été. Le cadi Chaïb, prévoyant aussi ce qui ne pouvait manquer d'arriver, en parla au cheikh, qui restait les yeux fixés à terre parce qu'il n'osait pas dire au cadi de partir. Ali Chaïb lui dit alors : « Au lieu de vous taire par fausse honte, vous feriez mieux de chercher avec moi un endroit où je serais assuré d'être en sûreté. » Le cheikh lui répondit : « Il n'y a pas de pays où vous puissiez être plus en sûreté que chez le cheikh de Nahad. C'est un homme en qui vous pouvez avoir confiance. Quand vous serez dans sa tente, vous n'aurez plus rien à craindre. » Le cadi Chaïb lui demanda alors de mettre le comble à ses bienfaits en le conduisant chez cet homme, qui avait certainement entendu parler de lui, et le cheikh Dhaïf, y consentant, le fit partir de nuit pour éviter d'éveiller l'attention.

Ils arrivèrent sans encombre au djebel Nahad, situé à la limite de la Régence, et le cheikh de Nahad, reconnaissant le cheikh des Nefza, se porta à sa rencontre et le reçut avec les plus grands égards. Le cheikh Dhaïf présenta alors le cadi Chaïb, auquel on souhaita la bienvenue, puis on se dirigea vers la tente du cheikh de Nahad, qui traita ses hôtes généreusement pendant trois jours. Quand on en vint à parler des événements, le cheikh Dhaïf fit connaître au cheikh de Nahad la situation élevée qu'occupait le cadi Ali Chaïb et lui dit : « J'aurais bien voulu le garder auprès de moi, mais j'ai craint pour lui et pour moi la rancune du pacha, dont nous sommes les sujets. J'ai cherché dans quelle tribu je pourrais le conduire, et je n'en ai trouvé aucune où il pût être plus en sûreté que chez vous. Je sais que vous êtes un homme courageux et que vous aimez les gens qui sont assurés du salut éternel. Remerciez Dieu de vous l'avoir confié. On doit regretter avant tout qu'il ait été obligé de quitter Tunis, et pour moi je ne puis me consoler de n'avoir pu le garder sous mon toit. » Le cheikh de Nahad remercia le cheikh Dhaïf et lui dit : « Vous n'avez fait que votre devoir en me le confiant; s'il plaît à Dieu, je lui donnerai ma fille en mariage, je lui céderai mes fonctions, et il héritera de ce que je laisserai après moi. »[1]

(1) L'auteur donne deux autres versions au sujet de la façon dont le cadi Chaïb quitta la tribu des Nefza. D'après l'une, il serait parti sans prévenir le cheikh Dhaïf. D'après l'autre, le cheikh, au lieu de l'accompagner lui-même, l'aurait fait escorter par un homme de confiance.

L'hospitalité qu'il accorda au cadi Ali Chaïb fut pour le cheikh Dhaïf le commencement d'une série de malheurs. Quand le pacha Ali apprit ce qui s'était passé, il recommanda à son fils, chaque fois qu'il partait avec l'armée d'été, de se venger du cheikh, qui était mis en prison pour n'être relâché que lorsqu'on avait besoin de lui. Il en était de même lorsque le pacha venait en personne pour apaiser les révoltes des Neïza. Le pacha finit par enfermer le cheikh à la prison de Béja, où il mourut au bout de deux ans. Tous ces malheurs lui arrivèrent parce qu'il n'avait pas voulu livrer le cadi Ali Chaïb, à qui le pacha Ali aurait voulu faire subir le même sort qu'à l'imam Youssef Bourteghiz, qui fut d'abord cruellement battu, puis étranglé.

Lorsque le pacha Ali sut que le cadi Ali Chaïb s'était réfugié chez le cheikh de Nahad, il comprit que sa vengeance lui échappait. Le cadi séjourna assez longtemps chez le cheikh, qui pourvut à son entretien sur ses ressources personnelles, se lia étroitement avec lui, et pour être assuré de ne pas le perdre lui donna sa fille en mariage et le nomma imam et cadi de la tribu.

Quelque temps après, les fils du bey Hassine se trouvèrent réunis à Alger, qu'ils adoptèrent comme nouvelle patrie. Ils s'informèrent alors de ce qu'étaient devenus les amis de leur père, apprirent que le cadi Chaïb était dans la tribu de Nahad, privé de ses biens, de sa famille et de ses enfants, et furent heureux néanmoins de le savoir en sûreté. Ils entretinrent avec lui une correspondance suivie, et il leur tardait de le revoir, parce qu'il avait toujours eu d'excellentes relations avec leur père.

Il arriva qu'un parent du dey d'Alger fut condamné à mort pour avoir tué quelqu'un, et le dey demanda aux jurisconsultes les plus savants le moyen de faire commuer cette condamnation en payant le prix du sang.[1] Lorsque Mohammed-Bey vint saluer le dey comme d'habitude, ce dernier lui demanda si Ali-Pacha ne pourrait pas lui envoyer de Tunis un savant capable de résoudre cette question. Mohammed-Bey lui répondit : « J'ai votre affaire en main, sans que vous ayez besoin de vous adresser aux savants de Tunis, à Ali-Pacha ni à Younès. Faites envoyer par le caïd de Bône deux lettres que j'adresserai au cheikh de Nahad et au cadi qui s'est réfugié chez lui. Si ce cadi ne peut trouver le moyen d'éviter la peine de mort à votre parent, soyez assuré que personne ne le pourra. » Le dey lui demanda de lui remettre des lettres ouvertes pour qu'il pût en joindre d'autres de lui dans le même sens. Mohammed-Bey remercia par lettre le cheikh de Nahad de ce qu'il avait fait pour le cadi et lui demanda

(1) Dans le cas d'homicide involontaire, la loi musulmane ne condamne le meurtrier qu'à payer la *diya* ou prix du sang. S'il y a eu meurtre avec préméditation, le prix du sang peut encore être accepté par les parents de la victime ; dans ce cas, le meurtrier, en plus de l'amende qu'il paie, reçoit cent coups de bâton, est emprisonné pendant un an et doit quitter ensuite le pays habité par les parents de la victime.

de lui faire envoyer ce dernier; puis il remit ses lettres ouvertes au dey, qui les envoya avec les siennes au bey de Constantine, en le priant de les faire remettre par le caïd de Bône au cheikh de Nahad, dont le territoire est voisin de cette ville. Lorsque le cadi Chaïb eut pris connaissance de ces lettres, il éclata de rire et en donna connaissance au cheikh qui fit, mais en vain, les plus grands efforts pour le retenir. Quand le départ fut décidé, le cheikh lui fit divers cadeaux et l'accompagna pendant quelque temps. Le cadi arriva bientôt à Constantine, s'y reposa quelques jours, puis le bey de cette ville le fit accompagner par des cavaliers jusqu'à Alger.

Lorsque le cadi Chaïb se retrouva pour la première fois en présence du prince Mohammed, ils se saluèrent tous deux en versant d'abondantes larmes. Puis, une fois les devoirs de l'hospitalité accomplis, Mohammed-Bey raconta au cadi l'assassinat commis par le parent du dey et lui exposa que ce dernier cherchait un savant capable de lui indiquer les moyens de faire commuer la peine de mort en prix du sang. Le cadi se fit présenter les procès-verbaux où était relaté l'assassinat et en prit connaissance; puis il demanda qu'on lui présentât quelqu'un ayant une riche bibliothèque. Mohammed-Bey fit des recherches dans ce sens et apprit qu'un homme de la ville avait une bibliothèque immense; on l'envoya chercher, et le cadi Chaïb lui demanda s'il possédait un ouvrage qu'il lui désigna. Sur sa réponse affirmative, il se fit apporter le livre, se mit à le feuilleter et tomba sur le passage qu'il cherchait. Mohammed-Bey, qui était dans l'anxiété la plus grande sur l'issue de ces recherches, finit par lui dire : « Je vous en prie, ayez pitié de moi. » Le cadi, qui était très familier avec lui et plaisantait souvent, lui dit en riant : « Si vous me donnez mille pièces d'argent je vous fournirai la solution que vous cherchez. » Puis il fit demander au dey de convoquer le tribunal pour que cette affaire fût discutée; et comme sa réputation s'était déjà répandue en ville, personne n'osa élever d'objections contre les arguments qu'il présenta.

El Hadj bel Hassen el Ousselati appartenait à une famille issue d'un saint personnage dont la zaouia était très vénérée au djebel Ousselat; c'est dans cette famille qu'étaient toujours pris les caïds du pays. Le bey Hassine, au commencement de son règne, choisit El Hadj Hassen comme secrétaire et l'éleva dans la suite au rang de bach-kateb, ce qui lui donnait le droit de s'asseoir à côté du prince. Il acquit une fortune et une influence considérables, parce que le bey approuvait toujours les solutions qu'il lui proposait. Malgré sa grande aisance, il était d'une avarice incroyable : sa famille ne mangeait que de l'orge et de la viande de bœuf, et son esclave El Hadj Mohammed disait de lui : « Quand il faut du beurre salé, il ne nous en achète qu'une livre à la fois, et il entre en fureur quand on lui dit que la provision

est terminée. Chaque fois qu'il est obligé de sortir de sa bourse une pièce d'argent, on dirait qu'on lui arrache son âme. »

Quand il remarqua que le bey n'adoptait plus toujours les solutions qu'il lui proposait, il demanda et obtint l'autorisation d'aller à La Mecque, et fut remplacé dans ses fonctions de bach-kateb par Kassem ben Soultana. Il fit ses préparatifs de départ et se mit en route avec un domestique et son mamelouk El Hadj Mohammed, emportant avec lui une partie de ce qu'il possédait. Je crois qu'il se fit accompagner pendant ce voyage par son fils El Hadj Ahmed, qui était encore jeune. En traversant les défilés par où l'on pénètre en Egypte, El Hadj Hassen tomba malade, mourut, et fut enterré dans le sable. Son fils hérita de ses bagages, de son serviteur qui mourut pendant le voyage, de son mamelouk El Hadj Mohammed et du fils de ce dernier. El Hadj Ahmed voyagea à Constantinople, à Smyrne, etc., et donna une partie de sa fortune à un haut personnage, sous la protection duquel il se plaça. Quant au mamelouk El Hadj Mohammed, il revint à Tunis par le Sahara, avec ce qui restait des biens du défunt.

Le bey Hassine, ayant appris le retour du mamelouk avec une fortune considérable qui pouvait servir aux besoins du royaume, consulta les savants pour savoir s'il lui était permis de la confisquer, faisant valoir qu'elle avait été amassée grâce à lui, qu'elle était tombée entre des mains indignes et risquait d'être dépensée d'une façon irrégulière. Le mufti lui répondit : « Prenez cet argent, car vous en êtes digne. Vous le dépenserez pour protéger les frontières et armer des bateaux de guerre, et vous l'aurez à votre disposition en cas de besoin. » El Hadj Mohammed, qui avait les clefs des caisses, se laissa gagner par le bey, se mit à sa disposition et s'occupa de réunir la fortune de son maître ; il envoya ensuite l'argent au prince, qui le versa au Trésor public. Un personnage digne de foi, qui était au service du khasnadar Mahmoud Seraïri, m'a raconté qu'il était entré de ce fait au Trésor sept cent mille sultanis, piastres ou nasris, plus quatorze paires de khalkhals en or. Pour évaluer la fortune du défunt, il faut ajouter à ce chiffre ce qui avait été volé ou caché, ce qu'avait dépensé El Hadj Mohammed et ce qu'il conserva en dépôt et s'appropria dans la suite. Mahmoud es Seraïri était un jour assis dans sa chambre avec quelques amis, lorsque la conversation tomba sur le chiffre de la fortune qui échut ainsi au Trésor, et le khasnadar leur dit : « El Hadj Hassen devrait être puni par Dieu pour avoir laissé une pareille fortune, car l'émir Hassine est persuadé que tous ceux qui sont à son service en ont amassé autant. »

Kassem ben Soultana était un bourgeois notable de la ville de Béja. Lorsque le bey Hassine devint le maître du royaume, il le nomma secrétaire, le traita généreusement et eut pour lui beaucoup de considération. La parole de Ben Soultana était toujours écoutée,

même dans les affaires les plus graves, et il partageait sur ce point l'influence d'El Hadj bel Hassen el Ousselati, surtout dans les questions de meurtres et d'amendes. Sa réputation s'étendait depuis le Djerid jusqu'à Tunis. Il recevait beaucoup d'argent des gens auxquels il faisait lever leurs amendes, et aussi de ceux auxquels il faisait obtenir des emplois ou des caïdats. Sa fortune devint bientôt énorme, et il l'augmenta encore en armant pour la course des navires qui lui rapportaient des prises considérables et de nombreux captifs. Il finit par posséder jusqu'à trois cents esclaves chrétiens. Il acheta la maison bien connue qui se trouve près de la zaouia de Sidi Ahmed ben Arous et de la mosquée. On voit, à cet endroit, la maison du daouletli actuel, puis la maison qui appartint pendant quelque temps à la fille du daouletli Kara Mostefa et ensuite aux descendants de Châbane Khodja et enfin la maison de Ben Soultana, où il réunit des meubles et tapis du plus grand prix, des odalisques, des chrétiennes et des négresses.

Son épouse, Hafsia Abdia, originaire de Béja, était remarquablement belle, très riche, et il eut toujours à cœur de réaliser tous ses désirs. Elle ne lui donna qu'un enfant, nommé Ahmed, qui reçut une éducation soignée et se montra intelligent et doué d'un bon naturel. Quand ce jeune homme arriva à l'âge de la puberté, on le maria à la fille de Ben Balita, que l'on dit être un koulougli de Béja.

On ne peut pas compter le nombre de ses mamelouks, de ses serviteurs et des gens qu'il recevait dans son intimité. Il avait beaucoup de goût pour le commerce, en faisait par terre et par mer, et les bénéfices qu'il réalisa ainsi lui permirent de réunir chez lui les objets artistiques les plus rares et de la plus grande valeur. Il possédait, à Tunis et ailleurs, des jardins, des immeubles, des maisons dans le quartier israélite, des propriétés rurales, des fondouks et des moulins, qui lui rapportaient des revenus considérables. Le vestibule et le premier étage de sa maison étaient remplis de solliciteurs, venus de tous les points de la Régence. Après le départ d'El Hadj bel Hassen el Ousselati pour La Mecque, le bey confia ses fonctions à Kassem ben Soultana, qu'il nomma bach-kateb, et qui acquit une telle influence auprès de l'émir qu'on pouvait le considérer comme le seul fonctionnaire de la Régence.

Lorsque le bey confia à son fils Mohammed le commandement des colonnes, il plaça auprès de lui le mamelouk Ahmed Chelbi, qui lui rapportait les moindres actions du jeune prince. Le bey ordonna un jour à Kassem ben Soultana de lui présenter son fils Ahmed, et annonça au jeune homme qu'il était nommé secrétaire du prince Mohammed. Ahmed ben Soultana remercia chaleureusement l'émir, et son père fit montre d'une grande joie, qu'il ne ressentait pas réellement parce qu'il savait le rôle que jouait Ahmed Chelbi auprès du prince. Après avoir fait les largesses d'usage, Ahmed ben Soultana

se présenta devant le prince Mohammed-Bey, qui le fit asseoir auprès de lui, à la place réservée au secrétaire, et lui fit don, ainsi que de coutume, d'un encrier en argent et d'un cheval.

Le bey Hassine ne laissait à ses enfants aucune initiative, et ils ne pouvaient disposer de rien sans son autorisation; quand ils désiraient quelque chose ils devaient, pour l'obtenir, se servir auprès de leur père d'un intermédiaire comme l'imam Youssef Bourteghiz ou son fils Ahmed. On raconte que Mohammed-Bey désirant avoir, au premier étage de sa maison, un salon où il pourrait se divertir avec ses compagnons, le fit construire sans en demander la permission à son père, et que ce dernier le fit démolir dès qu'il en eut connaissance. Lorsque les jeunes princes voulaient aller se promener à La Manouba ou ailleurs, ils ne pouvaient monter à cheval sans être accompagnés d'Ahmed Chelbi. Leur père les tint ainsi dans une dépendance étroite et leur rendit la vie dure jusqu'au jour où ils furent séparés de lui par la guerre.

Mohammed-Bey prit goût à la société de son jeune secrétaire; il le gardait toujours auprès de lui et se faisait accompagner de lui partout. Kassem ben Soultana ne cessait de mettre son fils en garde contre Ahmed Chelbi, et l'engageait à ne jamais prononcer une parole, à ne faire aucun acte ou geste qui pût donner lieu au mamelouk de faire un rapport contre lui au bey. Mais lorsque deux jeunes gens sont liés entre eux d'une solide amitié, il est rare qu'ils observent toujours les règles de l'étiquette. Un jour, Ahmed ben Soultana se laissa aller à commettre un acte maladroit en présence d'Ahmed Chelbi, qui raconta le jour même au bey ce qui s'était passé. Ahmed ben Soultana arrivait d'habitude au Bardo avant son père et n'entrait chez le prince Mohammed qu'après s'être présenté dans la salle du trône et avoir baisé la main du bey. Le lendemain du jour où s'était passé l'incident que nous avons rapporté, comme il entrait dans la salle d'audience pour baiser la main du bey, celui-ci lui donna un soufflet et lui interdit, avec des menaces, de se présenter à l'avenir au Bardo. Il partit en pleurant et rencontra son père à qui il raconta ce qui lui était arrivé. Celui-ci lui dit de rentrer dans sa maison, qu'il en savait plus long que lui à ce sujet; puis il entra chez le bey, lui baisa la main et prit sa place habituelle sans rien dire. Depuis ce jour, son influence commença à décliner.

Il hâta encore sa disgrâce par sa faute. Il acheta à La Soukra un jardin appelé « Sanet-Berrich », dont son fils Ahmed soigna tout spécialement l'arrangement. Il y fit construire une chambre donnant sur une véranda supportée par des colonnes, et devant cette véranda il installa un bassin. Il dépensa pour l'arrangement de ce jardin 40.000 piastres suivant les uns, et suivant d'autres 80.000 piastres. Il fit venir du marbre de prix du pays des chrétiens et des

fenêtres ouvragées d'Egypte. Ultérieurement, il construisit au-dessus de cette chambre un premier étage, et cette maison de campagne devint si belle que l'on venait la voir en foule. Lorsque Kassem ben Soultana avait des soucis, il demandait au bey l'autorisation d'aller passer quelques jours dans sa propriété, où il invitait un grand nombre de notables de Tunis. Le bey entendit parler de cette maison et manifesta le désir de la visiter. Ben Soultana fixa avec le prince la date de cette visite, et partit en avance pour faire les préparatifs nécessaires.

Au jour fixé, le prince se rendit à La Soukra avec ses intimes et son bach-hamba, pénétra dans la maison de Ben Soultana et s'assit dans la fameuse chambre, où on lui servit un repas des plus délicats. Il examina l'installation en détail, monta au premier étage, et fut émerveillé de ce luxe dont il n'avait pas idée. C'était l'époque où il faisait construire sa mosquée de la rue Bab-Djezira, à Tunis. Le bach-hamba Ali ben Merika comprit que le prince n'approuvait pas le luxe excessif déployé dans cette construction, et dit pendant que Ben Soultana était absent : « Son Altesse fait construire en ville un temple pour l'adoration de Dieu, mais Kassem ben Soultana a édifié dans le désert une maison pour l'adoration de Satan. » Le bey se mit à rire et donna raison à Ali ben Merika. Kassem ben Soultana apprit ce qui venait de se passer et dit : « Ce n'est pas moi qui ai fait ce qu'il y a ici, c'est Dieu. » A l'issue de cette visite, le bey revint au Bardo en pensant aux prodigalités qu'il avait vues et en se disant que cet argent aurait été mieux employé à faire construire une mosquée, une medersa ou à toute autre œuvre pieuse. Kassem ben Soultana aurait pu éviter ce qui le menaçait, s'il s'était souvenu du proverbe qui dit : « Votre argent vous fera traiter généreusement, même par votre ennemi. » Le bey apprit encore qu'Ahmed ben Soultana avait acheté pour 4.000 piastres la propriété de Ben Ayad, située à Zaghouan, et cela au moment où il était lui-même fort embarrassé pour trouver l'argent nécessaire à la solde des troupes. Slimane Kahia, qui était obligé de contracter à cette occasion divers emprunts de tous côtés, et notamment auprès des chrétiens, s'adressa à Kassem ben Soultana et lui demanda de lui envoyer quatre ou cinq mille piastres, s'engageant à les lui rendre après la rentrée des impôts; mais Ben Soultana refusa, alléguant de mauvaises excuses. Slimane Kahia rapporta ce refus au bey, qui ne dit rien sur le moment; mais cette déception vint s'ajouter à celle qu'il avait éprouvée en voyant que Ben Soultana ne lui avait offert aucun cadeau pour la peine qu'il avait prise en se rendant à sa maison de campagne.

Ahmed ben Soultana installa dans la maison qu'il avait fait aménager deux odalisques d'une rare beauté, et y réunit les meubles les plus précieux; autour des pièces étaient disposées des étagères

fabriquées en Europe, sur lesquelles se trouvaient des cristaux dorés, des objets d'art et des porcelaines de grand prix. Un jour, il tendit la main pour prendre un de ces objets, qui lui échappa et tomba sur les carreaux de faïence qui pavaient la pièce, sans se faire même une fêlure. Cet incident l'inquiéta, il réfléchit que l'extrême bonheur est toujours suivi de revers de fortune et se dit : « Si mon père voulait m'écouter, nous prendrions des précautions contre ce qui peut arriver. »

On raconte qu'une mendiante entra un jour dans la maison de Ben Soultana en demandant à manger. Les domestiques voulurent la renvoyer et, comme elle insistait, la femme de Ben Soultana la mit dehors sans pitié. La mendiante sortit en lui disant : « Tu as tort de me repousser aussi durement. Ne sais-tu pas que nous appartenons à un maître tout-puissant, que le ciel tourne et que l'avenir est traître ! » Et en effet la fortune de Ben Soultana n'eut plus ensuite que quelques jours de durée.

Le bey Hassine, voyant que Ben Soultana ne lui donnerait jamais rien de bon gré, prit la résolution de le mettre en prison et de confisquer sa fortune. Un jour, au moment où le bey entrait dans la salle du trône, à l'issue de l'audience de justice, on vint dire à Kassem ben Soultana que le khasnadar le faisait demander pour une affaire urgente. Il s'y rendit de suite et, se voyant gardé à vue dans la salle où il attendait, il comprit qu'on allait l'emprisonner. Quand son fils Ahmed parut sur la place, le khasnadar le fit également arrêter et conduire près de la zendala. Le bey envoya ensuite à la maison de Ben Soultana un eunuque, des esclaves blancs et son gardien du sceau, avec des charrettes et des mules. L'eunuque entra dans la maison, et en le voyant les femmes poussèrent des cris et se mirent à pleurer. Puis le gardien du sceau, précédé des esclaves blancs, pénétra dans les chambres et inscrivit le nombre des coffres, que l'on chargea sur des charrettes pour les conduire au Bardo. Il envoya ensuite chercher les chrétiens occupés dans les tavernes,[1] les jardins, etc.

Le khasnadar Mahmoud es Serairi el Andalousi disposait d'un pouvoir discrétionnaire sous le règne du bey Hassine, qui avait en lui une confiance absolue et se rendait même quelquefois dans sa maison pour causer avec lui. Au commencement du règne, le khasnadar était Hamammed, koulougli originaire de Tunis qui avait servi parmi les jeunes mamelouks de Mourad-Bey. Il était intelligent et habile, entra au service des beys et fut nommé khasnadar par l'émir Hassine. Mahmoud es Serairi, qui était employé au service d'Hamammed, était un homme adroit et zélé ; il rechercha toutes les occasions

(1) Le commerce du vin était interdit aux musulmans de Tunis, mais ceux qui le pouvaient ouvraient en ville des tavernes qu'ils faisaient tenir par leurs esclaves chrétiens.

de s'approcher du prince, réussit à lui donner des preuves de son dévouement, et fit si bien que le bey destitua son khasnadar pour le mettre à sa place.

Hamammed reçut l'ordre de rentrer dans sa maison de Tunis; mais comme c'était un homme habitué à commander et à être obéi, il ne put supporter d'être ainsi tenu à l'écart. Il prit la résolution de fuir, sortit une nuit de Tunis, accompagné de quelques domestiques, et se réfugia à Kalaât-es-Senam.[1] Le bey, en apprenant son départ, lança à sa poursuite des hambas et quelques-uns de ses serviteurs, qui devaient prendre encore avec eux quelques cavaliers en passant au Kef. Ces envoyés parlementèrent[2] avec Hamammed et essayèrent de le décider à venir avec eux, en lui montrant les conséquences de sa résistance et en lui faisant honte de sa conduite. Il eut peur et dit aux hambas: « Si le bey Hassine vous remet son mouchoir, son chapelet et un sauf-conduit écrit, je descendrai et je rentrerai à Tunis. Sinon, je resterai où je suis. » On rapporta ces conditions au bey, qui donna le mouchoir, le chapelet et le sauf-conduit, et Hamammed revint au Kef avec les cavaliers, après avoir fait intercéder en sa faveur auprès du bey par le cheikh de Kalaà. Il se reposa quelques jours au Kef; quelques personnes disent que pour le conduire de là à Tunis on lui mit les fers aux pieds; on dit aussi que le bey le fit emprisonner avec quelques-uns de ses amis, mais qu'on intervint en sa faveur et qu'il fut mis en liberté, avec l'ordre de ne jamais quitter Tunis.

Quant à Mahmoud es Serafri, il fit preuve dans ses nouvelles fonctions d'une rare intelligence, et n'accepta jamais rien des solliciteurs pour les services qu'il pouvait leur rendre. Aussi le bey lui témoigna-t-il toujours la même confiance jusqu'à sa mort, qui eut lieu dans les circonstances que nous allons raconter, quelques jours avant la fuite d'Ali-Pacha au djebel Ousselat.

Le bey Hassine avait l'habitude, même en voyage, d'écouter chaque jour la lecture de quelques hadits. Parmi ses lecteurs attitrés se trouvait le cheikh Abderrahmane el Djamaï, habitant Tunis mais originaire du Maroc, savant intelligent, éloquent et distingué, doublé d'un poète de valeur, qui savait tout ce que l'on pouvait savoir. En arrivant de son pays il rechercha toutes les occasions de se mettre en évidence auprès du bey, qui finit par l'apprécier et l'admit dans son intimité. Quelques personnes avaient pris l'habitude de se réunir chez le khasnadar pour lire également des hadits, car les sujets suivent toujours la religion de leur prince. Un jour que l'armée se trouvait à Béja et que le bey habitait le Bardo de cette ville, on faisait chez le khasnadar la lecture ordinaire et l'on vint à citer un hadits

(1) Sur un plateau du massif des Oulad-bou-Ghanem (circonscription du Kef), entre l'oued Sarrath (Tunisie) et l'oued Horhirir (Algérie), affluents de l'oued Mellègue.

(2) Hamammed était l'hôte des gens chez lesquels il s'était réfugié, et toute la tribu se serait opposée à ce qu'on l'enlevât de vive force.

d'après lequel le Prophète aurait voyagé jour et nuit sans prendre de nourriture et aurait possédé cinq chèvres, ce qui provoqua de la part du khasnadar des réflexions irrévérencieuses pour le Prophète. Tous les assistants furent vivement froissés et engagèrent Mahmoud es Seraïri à demander pardon à Dieu de ce qu'il venait de dire ; mais le cheikh El Djamaï s'écria que le khasnadar venait d'abjurer sa foi et que sa conduite était sans excuse, puis il l'apostropha très vivement en lui disant qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner de ses propos parce qu'il était un renégat fils de renégat, comme tous les Andalous. Il se leva ensuite brusquement, entra chez le bey et lui raconta ce qui venait de se passer, ajoutant qu'il n'avait d'autre but que de faire respecter le Prophète, mais que les propos tenus par le khasnadar équivalaient à une abjuration et méritaient la mort. Le bey, irrité et peiné de cette scène, dit au cheikh : « Si un autre que vous m'avait dit cela, je l'aurais fait tuer sur-le-champ. » Puis il fit chercher les témoins de l'incident et les questionna, mais ils embrouillèrent leurs déclarations pour être agréables au khasnadar. Ce dernier, qui était rentré dans sa chambre et s'y était endormi, fut frappé pendant son sommeil d'un mal qui lui causait de fréquents évanouissements. Il demanda au prince et obtint la permission de rentrer dans sa maison de Tunis, où il mourut après quelques jours de maladie. Il laissa après lui un fils qui est aujourd'hui secrétaire chez le gardien du trône.

El Hadj Slimane Kahia était esclave du bey Mohammed ben Mourad. Après avoir été affranchi, il fit le pèlerinage, puis revint à Tunis et entra au service des beys. Il réussit à gagner la confiance du bey Hassine, qui le nomma kahia de Dar-el-Pacha et lui donna en mariage une de ses filles, dont il eut un fils nommé Mostefa qui mourut avant l'âge de la puberté. C'était un homme maigre et sec. Il était charitable, aimait à faire le bien, n'était injuste envers personne, remplissait ses fonctions avec zèle et avait un dévouement sans bornes pour l'émir son beau-père. Il était chargé de payer la solde des askers, ce qui était une affaire importante, car cette solde était payée six fois par an et chaque fois on distribuait cent mille piastres. Jamais cette dépense ne s'était élevée jusque-là à une somme aussi considérable, et le bey Hassine ne la diminua pas, car il ne raya personne des cadres de l'armée, même parmi ceux qui n'auraient pas mérité d'y figurer. Quand arrivait l'époque de la paye, Slimane Kahia réunissait les fonds qui lui étaient confiés, empruntait aux fonctionnaires, même aux juifs et aux chrétiens, et s'arrangeait pour que tout le monde reçût son compte, afin d'éviter des désagréments à son beau-père.

Le secrétaire de Dar-el-Pacha était un Tunisien nommé Hamouda Chahmi, qui entretint toujours les meilleures relations avec Slimane Kahia. Ces deux hommes et l'Andalou El Kasti, un des familiers du bey Hassine, formaient une sorte d'association et s'entendaient en com-

mun pour le règlement de leurs affaires. Lorsque l'on apprit qu'Ali-Pacha revenait avec les troupes algériennes et était déjà arrivé au Kef, ces trois personnages tinrent conseil et décidèrent d'équiper une frégate qui leur appartenait, d'y mettre ce qu'ils avaient de plus précieux et de se tenir prêts à partir sur ce navire pour Tripoli en cas d'événements malheureux. La nouvelle de la défaite du bey Hassine arriva à Tunis à midi. Aussitôt Hamouda Chahmi et El Kasti montèrent à cheval et se mirent à la recherche de Slimane Kahia, mais sans pouvoir le trouver; comme ils étaient très pressés et craignaient d'être pris, ils se décidèrent à partir sans lui. Ils arrivèrent sans encombre à Tripoli et s'y fixèrent pendant tout le règne du pacha Ali, qui confisqua leurs biens et se vengea sur leurs familles et leurs enfants. Hamouda Chahmi mourut à Tripoli. El Kasti revint à Tunis lorsque les fils du bey Hassine remontèrent sur le trône de leur père, et fut reçu avec égards et traité généreusement par eux.

Quant à Slimane Kahia, qui s'était évanoui en apprenant l'échec de l'émir, lorsqu'il revint à lui, il monta sur sa jument, se mit à la recherche de ses amis et fut atterré en apprenant qu'ils étaient partis sans lui. Il se plaça alors sous la protection de Mohammed-Bey, père du pacha, mais cette protection ne le sauva pas. Ali-Pacha le prit d'abord à son service, mais deux mois après il le fit mettre en prison et donna ensuite l'ordre de le tuer; il fut égorgé par des hambas en présence de Younès, qui mangeait pendant ce temps une grappe de raisins.

Deux proches parents du bey Hassine, son oncle maternel El Ghazzali et son frère Amar, furent nommés par lui gouverneurs de province. El Ghazzali résidait au Kef, et l'on dit qu'il fut tué par un boulet à la bataille de Smendja. Amar-Bey resta avec le prince son frère à Kairouan jusqu'au jour où cette ville fut prise. Il fut fait prisonnier avec les autres fonctionnaires de l'émir Hassine, emmené à Tunis et mis à mort par ordre du pacha.

Deux des mamelouks du bey Hassine, Ahmed Chelbi et Mostefa Krouna, arrivèrent à occuper de hautes situations. Ahmed Chelbi, qui était kahia des colonnes, fut fait prisonnier à Kairouan; les uns disent qu'il y fut tué par Younès, d'autres qu'il fut conduit à Tunis et condamné à mort par le pacha. Mostefa Krouna, agha de l'oudjak de Béja, mourut pendant le règne du bey Hassine et fut remplacé par Khalil Agha, qui fut tué d'une balle dans l'œil au siège de Kairouan, pendant qu'il insultait du haut des remparts les soldats de Younès qui l'engageaient à se rendre.

(A suivre.)



CONTRIBUTION
À
L'ÉTUDE DES COLÉOPTÈRES
DE LA TUNISIE

par JEAN ROYÈRE
Etudiant en Pharmacie, Entomologiste,
Conservateur au Musée de Marseille (section d'Entomologie).

AVANT-PROPOS

Ces quelques notes d'entomologie ont pour unique but d'offrir un certain contrôle à l'entomologiste débutant que ses chasses porteront en Tunisie.

Ce travail est greffé sur le petit ouvrage de M. Léon Fermaire, mon éminent collègue. Cet ouvrage est intitulé *Coléoptères* et fait partie de la collection *Histoire Naturelle de la France.*

J'ai entièrement adopté la classification de M. Fermaire, car elle me paraît la plus rationnelle, en même temps que je lui emprunte quelques descriptions qui seront placées entre guillemets.

Quoique je me sois efforcé d'être le plus complet possible, il reste pourtant bien des lacunes à combler ici ; je laisse ce soin à quelqu'un de ces hommes éminents que l'entomologie a su réunir sous sa bannière, persuadé d'avance que ce sera pour le plus grand profit de la science.

De même que les grands effets sont souvent produits par de petites causes, de même mon petit ouvrage sera peut-être le point de départ d'ouvrages d'une portée scientifique beaucoup plus grande. J'ai essayé de faire sentir qu'il y avait là quelque chose à faire : à plus autorisé que moi la réalisation.

Je me croirai payé de toutes mes peines si quelqu'un de mes jeunes collègues, dont je réclame ici l'indulgence, pouvait y puiser quelques renseignements qui lui soient profitables.

J. Royère.

Saint-Cyr-de-Provence, mai 1894 — Marseille, novembre 1895.

Famille des Cicendélides

Cicendela campestris. — Commune dans toute la Tunisie, sauf dans l'extrême-sud.

Elle mesure de 12 à 15 mill., d'un vert très tendre, mat en dessus, revêtant une coloration cuivreuse sur la face abdominale, les pattes, le dessous du corselet. La portion faciale de la tête, placée entre les yeux et les pièces masticatrices, est d'un jaune mat clair.

On la trouve surtout en avril et mai et en octobre et novembre.

Cicendela hybrida. — Très commune sur tous les rivages de la Méditerranée, dans l'intérieur des terres, au bord des eaux, dans les bois, surtout pendant les mois de novembre et décembre.

Couleur verdâtre, quelquefois presque noire, en tout cas toujours brune foncée; elle porte une tache ronde sur l'épaule; au milieu des élytres se remarque une bande jaunâtre qui va en s'élargissant à mesure qu'elle se rapproche de la périphérie. A l'extrémité des élytres, une bande flavescente qui prend la forme d'une demi-lune. Tarses d'un vert cuivreux. Court avec une très grande rapidité.

En Tunisie, se remarque surtout la variété *riparia.*

Cicendela sylvatica. — « 15 à 18 mill., un peu allongée, convexe, « d'un brun bronzé velouté en dessus, d'un noir bleuâtre en dessous, « avec les côtés violacés, labre noir (il est blanc jaunâtre chez les « autres), élytres très inégaux, rugueux, une lunule humérale, une « bande médiane ondulée et un point blanc sur chacune; dans les « bois très sablonneux, pendant l'été. »

En Tunisie, elle se rencontre dans l'intérieur des terres, mais elle est assez rare.

Cicendela littoralis. — Presque toujours 15 mill., couleur rouge brunâtre, avec la ligne suturale couleur cuivreuse, « ayant une lunule « humérale blanche, une autre apicale, et, entre les deux, quatre « points blancs sur deux lignes un peu obliques ».

Se trouve quelquefois en abondance sur le rivage, mais surtout aux environs de Tunis.

Cicendela flexuosa. — De 12 à 14 mill., citée ici seulement pour mémoire, car elle est d'une rareté extrême. Ne se trouve qu'au bord des eaux et dans les environs de Tunis, à l'exclusion de toute autre partie du pays.

Cicendela paludosa. — « 10 à 11 mill., presque cylindrique, d'un brun « bronzé rarement verdâtre; sur chaque élytre trois lunules blan- « ches presque droites, se joignant ordinairement et formant alors « une bande sinuée. »

Sur les plages sablonneuses en général, mais surtout sur les plages nord.

On trouve encore quelques espèces : *C. campestris,* variété *Maroccana, C. Hispanica; C. élégans; C. Ægyptiaca,* etc., mais en si petite quantité qu'on ne doit les citer que comme mémoire.

Famille des Carabides

1re Tribu : ÉLAPHRIENS

Elaphrus riparius. — Le genre *Elaphrus* n'a que ce représentant en Tunisie; il est, par parenthèse, très commun au bord des rivières,

des cours d'eau, mais se rencontre parfois, quoique très rarement, au bord de la mer.

Coloration bleue, verte ou bronzée en dessus, légèrement cuivreuse en dessous; un point très brillant se perçoit au milieu des stries des élytres, qui sont entourés de vert; les stries du corselet sont à peine apparentes; au bord de la suture on remarque une place assez brillante, figurant parfois un as de cœur.

Notiophilus semipunctatus. — 5 à 6 mill., vert brillant en dessus, foncé en dessous; une tache flavescente décore le bout des élytres; les ponctuations des stries des élytres sont très nombreuses.

Se rencontre en abondance dans la Tunisie centrale et septentrionale; dans les champs des environs de Tunis, on en trouve parfois de grandes quantités.

Omophron limbatum.—Ce coléoptère ne revêt pas l'aspect général des carabides : il ressemblerait plutôt aux chrysomelides. Il mesure de 4 à 5 mill.; l'ensemble du corps est jaune foncé ; la tête et le corselet sont presque entièrement couverts par une tache verte brillante. Des bandes transversales se montrent sur les élytres, de même couleur que les taches du corselet et de la tête.

Habite toujours le bord sablonneux des cours d'eau; il vit enfoncé dans le sable; si l'on percute longuement avec un bâton, il finit par sortir, mais alors il court avec une telle rapidité qu'il est très difficile de s'en emparer. Quand on en a vu sortir un, on peut être sûr d'en capturer plusieurs à la même place. Mais surtout, ne pas se lasser trop tôt de frapper sur le sable où l'on aura reconnu les petites éminences qui recèlent les *omophron*.

2e Tribu : CARABIENS

Nebria brevicollis, var. *riparia.* – Insecte de 8 à 10 mill., d'un noir brillant, pattes très longues, corselet très court, très large, mais rétréci en arrière; les bords sont couverts de petits points, la ligne des élytres est parallèle, les stries en sont profondes; les jambes, le corselet, la face inférieure de l'abdomen sont fauves.

Cette *Nebria* se trouve surtout sous les tas de feuilles putréfiées et tous les végétaux en décomposition, surtout dans le centre et le midi de la Tunisie.

Nebria psammodes. — « 14 mill., allongée, avec la tête, le corselet, « les antennes et le bord externe des élytres d'un jaune testacé, cor- « selet très cordiforme, élytres à stries profondes, effacées à l'extré- « mité ».

Se trouve dans la Tunisie centrale et septentrionale.

Leistus spinibarbis. — Insectes de 8 à 9 mill., d'un bleu très brillant, jambes brunes et dessous de l'abdomen d'un brun fauve, corselet relevé sur les bords.

Se trouve en abondance partout, sous les pierres et les feuilles mortes, mais surtout dans les lieux humides de la Tunisie septentrionale.

Calosoma sycophanta. — C'est un des insectes tunisiens que sa riche livrée fait le plus rechercher des jeunes coléoptéristes. Il mesure à peu près 3 cent. de long sur 1 cent. 1 2 de large, d'un noir donnant sur le bleu pour la tête, le corselet, l'abdomen et les pattes. Les élytres sont cuivreux et d'un éclat qui est vraiment remarquable.

Cet insecte est très carnassier et assez rare. Il se trouve un peu partout, sauf dans le sud de la Tunisie.

Carabus vagans. — 2 cent. 1 2, ovale ; il s'élargit vers le milieu du corps ; a la couleur du vieux bronze, point de brillante livrée ; court avec une grande rapidité et, chose curieuse, ne vole que lorsqu'il est poursuivi. Ce fait m'a du moins été signalé par M. Rizier, personne digne de toute foi, qui s'occupe uniquement de physiologie des insectes. Les élytres ont des chaînes de points séparées par une crête assez peu apparente.

Assez rare. Partout.

Carabus elathratus. — Très rare. Il est localisé dans la Tunisie du Nord.

Procrustes coriaceus. — Espèce assez commune, mesurant 3 cent. 1 2, d'un noir mat sur tout le corps, légèrement plus verni sur la face abdominale ; la forme du labre est trilobée.

On le trouve un peu partout, sous les pierres, sur les routes, mais surtout parmi les plantes sauvages qui bordent les grandes voies de communication.

Cychrus attenuatus. — « D'un noir brillant, avec les élytres bron-
« zés très rugueux, a trois rangées de tubercules lisses, jambes
« rousses. Dans les forêts froides et humides, les mousses, les bois
« pourris. »

Se trouve surtout dans la partie nord-est de la Tunisie.

3e Tribu : BRACHINIENS

Drypta emarginata. — 8 à 9 mill., d'une couleur vert pré, donnant un peu sur le bleu, mais plus rarement franchement bleue ; antennes, bouche et pattes d'un brun Van Dyck ; la tête et le corselet sont très fortement raboteux.

Assez vulgaire sur les côtes nord de la Tunisie ; très rare sur la côte est.

Cymindis lineola. — 10 à 11 mill. ; la bordure, périphérique, est étroite ; « élytres ayant la tache humérale prolongée le long du bord

« externe et une bande interne jaune allant de l'épaule à l'extrémité ;
« stries presque lisses ».

Nord de la Tunisie, mais rien que là.

Demetrias atricapillus. — 6 mill.; la couleur des élytres se fonce à mesure qu'on s'avance vers leur point d'attache ; l'espace séparant les stries est toujours finement couvert de petits points très réguliers; les épines postérieures du corselet font une légère saillie au dehors. Un détail très curieux et qui fera de suite connaître cet insecte aux débutants : le mâle est un peu plus petit que la femelle, et, à l'époque de leurs amours, c'est cette dernière qui doit faire violence au mâle pour être fécondée ; le mâle, nouveau Joseph, se dérobe sans cesse à cette Putiphar à six pattes, et c'est là prétexte à courses folles du plus réjouissant effet.

Un peu partout, sauf dans l'extrême-sud.

Dromius. — Les *Dromius* ont le corps un peu plus massif que les *Demetrias*, un peu mou, et le 4ᵉ article des tarses n'est pas bilobé, dit M. Fermaire. Je citerai seulement comme document les noms de : *D. agilis*, de Fabricius; *D. fenestratus*, de Fabr. ; *D. quadrinotatus*, de Panz. ; *D. melanocephalus*, de Dejean ; *D. quadrimaculatus*, tous peu rares.

Se trouvent sous les débris végétaux, les mousses, les pierres, mais uniquement dans les lieux un peu humides.

Lebia. — « Leurs couleurs sont vives, souvent métalliques; le 4ᵉ ar-
« ticle des tarses est bilobé et les crochets sont dentelés. »

La *Lebia hemorroïdalis*, 4 mill., d'une belle couleur noire, ayant les pattes, la tête, le corselet, une bande sur les élytres d'un jaune orangé.

Se rencontre en octobre et novembre sur les bruyères en fleurs.

Brachinus humeralis. — 8 à 10 mill., d'une couleur roussâtre, avec les élytres tranchant en noir ; elles ont des stries profondément gravées et, en plus, deux taches, une à l'extrémité des élytres, l'autre sur l'épaule.

Se rencontre beaucoup dans la Tunisie septentrionale.

Cet insecte surprendra le jeune amateur qui s'en emparera pour la première fois; il lance par l'anus une petite fusée qui se volatilise au contact de l'air, avec un léger crépitement, et qui laisse sur les doigts qui l'ont saisi une tache jaune roussâtre, pareille à une tache d'acide chlorhydrique.

Brachinus exhalens. — 4 mill., de la même couleur que le précédent, mais un peu plus roussâtre, tirant sur le jaune ; les élytres sont carrés et bleu clair ; avec deux taches de la couleur du reste du corps.

Dans le nord et le centre de la Tunisie.

Brachinus displosor. — « 15 à 16 mill., corselet roux, le reste noir,

« élytres à côtes très marquées, tronquées obliquement à l'extré-
« mité. »

Ce *Brachinus*, comme tous les bombardiers d'ailleurs, possède aussi le pouvoir de produire sa petite explosion.

4ᵉ Tribu : SCARITIENS

Dyschirius globosus. — 2 mill. 1/2 à 3 mill.; insecte très bombé, de la couleur des vieux bronzes; la bouche, les pattes et le point d'attache des antennes sont d'un brun donnant sur le fauve; le corselet est globuleux, les élytres sont petits, portant des lignes très fines.

Commun dans presque toute la Tunisie.

Ditomus clypeatus. — « 11 à 13 mill., noir, brillant, très ponctué, tête « ayant deux impressions très marquées. » La tête est volumineuse, ainsi que le corselet, qui s'attache à l'abdomen par une petite portion.

Nord et centre de la Tunisie.

5ᵉ Tribu : CHLŒNIENS

Chlœnius spoliatus. — 15 mill., d'une couleur générale vert bronzé.

Extrême-nord de la Tunisie.

Chlœnius chrysocephalus. — 8 à 9 mill., couleur cuivreuse dorée et vert bleuâtre.

Nord et centre de la Tunisie.

Oodes helopioïdes. — 8 à 9 mill., d'un noir très brillant.

Dans l'extrême nord, aux environs de Tunis.

6ᵉ Tribu : FÉRONIENS

Pogonus pallidipennis. — 8 à 9 mill., d'un vert bronzé.

Sur la côte de la Méditerranée.

Calathus circumceptus. — 9 mill., noirâtre, avec les élytres et le corselet bordés de roux.

Commun dans presque toute la Tunisie.

7ᵉ Tribu : HARPALIENS

Diachromus germanus. — 9 mill., d'un noir uniforme.

Commun dans le nord et le centre de la Tunisie.

8ᵉ Tribu : BEMBIDIENS.

Trechus areolatus. — 2 à 3 mill., d'une couleur brune foncée uniforme.

Se rencontre sur le bord des ruisseaux, dans toute la Tunisie, mais surtout dans l'ouest.

Bembidium fasciolatum. — 6 à 7 mill., bleu ou vert bronzé foncé.

Le nord et le centre de la Tunisie; en nombre aux environs de Tunis.

Famille des Dytiscides (ou Hydrocanthares)

Dytiscus punctulatus. — Les faces dorsales et abdominales sont noires, mais les côtés du corps ont comme des taches de rousseur; 28 mill.

Partout, sauf dans l'extrême-sud.

Hydaticus Leander. — 10 mill., couleur rousse, paraissant vernissée; les élytres sont parsemés de taches noires.

Dans l'extrême-nord.

Slibius meridionalis. — 10 à 12 mill., couleur variant du brun cuivreux au roux clair.

Dans le centre et l'extrême-nord.

Hydroporus variegatus. — 4 à 5 mill., brun foncé brillant, tacheté de roux.

Assez rare, mais se trouve cependant dans toute la Tunisie.

Famille des Gyrinides (ou Tourniquets)

Gyrinus striatus. — 6 à 7 mill., vert olive brun, largement cerclé de roux.

C'est le seul genre de Gyrinus que l'on rencontre en Tunisie, et encore est-il assez rare.

Famille des Hydrophilides

Hydrous flavipes. — 12 mill., noirâtre, avec les pattes d'une coloration donnant sur le roux, mais qui ne se trouve que sur les pattes.

Se rencontre dans le nord et le centre de la Tunisie, surtout dans le nord et aux environs de Tunis, dans les jardins, et très rarement au bord de la mer.

Saprinus maculatus. — 7 mill., noir brillant, élytres rougeâtres.

Dans presque toute la Tunisie.

Saprinus semipunctatus. — 8 mill., d'un bleu donnant sur le vert; d'ailleurs, couleur assez mal définie.

Dans le centre et le nord.

Saprinus chalcites. — « 2 mill. 1/2, d'un brun bronzé métallique; an-
« tennes, pattes et extrémité des élytres roussâtres; corselet forte-
« ment ponctué à la base et sur les côtés; élytres moins densément
« ponctués en arrière et sur les côtés; premier intervalle des stries
« dorsales ponctué et ridé. »

Se trouve seulement dans l'extrême-nord de la Tunisie.

Famille des Dermestides

Dermestes lardarius. — Cet insecte habite aussi la Tunisie... malheureusement pour nos collègues. C'est un petit insecte de 6 à 7 mill.,

noir; la moitié antérieure des élytres est d'une couleur café au lait. S'attaque au lard (d'où son nom), aux collections entomologiques, aux animaux empaillés, etc.

Dermestes Frischii. — 6 à 7 mill., d'une couleur générale noire; les pattes sont noires et possèdent un anneau de poils clairs tout près des cuisses.

Anthrenus musæorum. — Tout aussi mauvaise que les précédentes, s'attaque aux linges, aux vêtements de drap, aux fourrures, et surtout aux collections, qu'elle a vite fait de détruire. Elle a de 2 à 3 mill.; noire, avec des écailles d'une couleur café au lait; bandes grises sur les élytres.

Se trouve malheureusement dans toutes les maisons.

Famille des Lamellicornes

LUCANIDES

Lucanus cervus. — Un des plus beaux insectes tunisiens; on l'appelle vulgairement « cerf-volant », à cause du grand développement qu'atteignent les mandibules des mâles. Varie comme longueur de 30 à 50 mill.

Fermaire le décrit ainsi : « La tête des mâles, armée d'énormes « mandibules, est aussi large et même plus large que le corselet, « relevée sur les côtés; les yeux sont petits et coupés en deux par « les joues; la tête et les mandibules des mâles varient extrêmement « selon la taille; chez les femelles, la tête est beaucoup plus petite, « très rugueuse, les mandibules sont petites et pointues. »

Se trouve seulement dans le centre de la Tunisie et très rarement dans le nord.

La femelle du *L. cervus* ressemble au *Doreus paralellopipedus* de nos régions.

SCARABÉIDES

Ateuchus Sacer. — 30 mill., d'un noir assez brillant, deux tubercules sur la tête; le corps est très finement ponctué; les cuisses postérieures sont inermes.

Bubas bubalus. — 15 à 20 mill., noir luisant.

Se trouve dans les bouses.

Onitis Ion. — « 12 mill., d'un noir mat, épistome simplement sinué, « corselet couvert de rugosités luisantes. Propre aux bords de la « Méditerranée. »

Onthophagus taurus. — 10 à 12 mill.; caractérisé par ce que le mâle porte sur le front deux petites cornes grêles, mais qui sont quelquefois atrophiées. La couleur en est uniformément noire.

Geotrypes hypocrita. — 15 à 20 mill., noir terne dessus, vert doré en dessous.

Dans le centre et le nord, mais surtout dans les endroits sablonneux, où ils peuvent creuser plus facilement.

Oryctes silenus. — 20 à 22 mill., d'une couleur marron brun.

Se rencontre uniquement dans le nord de la Tunisie.

Melolontha fullo. — 30 à 35 mill., variant du marron clair au noir, avec des taches blanches qui lui font des bigarrures sur tout le corps.

Dans le nord et l'est.

Cetonia morio. — 15 à 20 mill., d'un noir uniformément mat.

Nord et centre de la Tunisie.

Famille des Buprestides

Buprestis octoguttata. — 11 à 13 mill., bleu d'acier mitigé de jaune en quelques taches.

Se rencontre dans le centre, dans le nord et aux environs de Tunis.

Chalcophora mariana. — 25 à 30 mill., d'un marron bronzé.

Se rencontre dans les taillis de pins, quelquefois englué dans la résine.

Famille des Élatérides

Lacon murinus. — 13 à 15 mill., brun noir, dessus de l'abdomen orangé, très commun partout.

Cardiophorus rufipes. — 6 mill., d'un noir un peu bronzé.

Se rencontre dans le nord, sous les pierres.

Famille des Ténébrionides

Pimelia bipunctata. — 15 mill., d'un noir un peu mat; les élytres sont quelquefois recouverts de poussière.

Sur les bords de la Méditerranée.

Phyllan littoralis. — 10 mill., oblong, noir presque mat.

Au bord de la mer, sous les pierres.

Meloe tuccius. — 20 à 22 mill., d'un noir assez brillant.

Se rencontre dans le centre et le nord-est.

Zonitis mutica. — 10 mill., d'un beau jaune ocracé; le dessous du corps est noirâtre.

Nord, aux environs des centres habités.

Famille des Curculionides (ou Rhychophores)

Apion tubiferum. — « 3 à 4 mill., allongé, bronzé, brillant, un peu « doré, hérissé de poils blanchâtres, rostre aussi long que la tête et « le corselet, tête et corselet presque rugueusement ponctués, élytres « à stries fines peu ponctuées. »

Habite les endroits pourvus de cistes, principalement l'ouest.

Brachycerus undatus. — 10 à 15 mill., d'une couleur uniformément noire, souvent souillé de terre sur tout le corps.

Sur les bords de la Méditerranée.

Cleonus ophtalmicus. — 13 mill., couleur générale donnant sur le roux, avec sur les élytres des taches claires cerclées de brun.

Bords de la Méditerranée.

Phytonomus fasciculatus. — 4 à 5 mill., gris de fer et roux, avec une fine pubescence sur le corps.

Centre et tout le nord.

Otiorhynchus meridionalis. — « 7 à 9 mill., oblong, ovalaire, assez « convexe, noir, brillant, corselet très granuleux, presque mat, ély- « tres ovalaires mais rétrécis seulement à l'extrémité, à stries ponc- « tuées peu profondes, surtout latéralement, un peu plus à l'extré- « mité, intervalles assez fortement ridés en travers. »

Presque toute la Tunisie méditerranéenne.

Larinus maculosus. — 10 mill., noir et quelques lignes claires.

Le nord et le centre.

Phlœotribus oleæ. — 2 mill., d'un brun noir, quelques parties rousses. Fait le plus grand mal aux oliviers.

Un peu partout, mais assez rare.

Famille des Longicornes

Ergotes faber. — 30 à 35 mill., d'un marron clair; la femelle a les antennes assez grêles, le mâle les a très développées.

Sur les grands chênes, dans le centre.

Cerambyx velutinus. — « 40 à 50 mill., d'un brun un peu rougeâtre, « à pubescence cendrée très fine; élytres à peine atténués en arrière, « tronqués obliquement, avec l'angle sutural épineux; corselet for- « tement et irrégulièrement ridé; les antennes, assez longues chez « le mâle, dépassent à peine le milieu du corps chez les femelles. »

Sur les grands arbres, dans le nord et l'ouest de la Tunisie.

Pogonocherus Perroudi. — Petit insecte de 7 à 8 mill., très dégagé, d'un gris alternant avec des parties plus claires.

S'abat parfois en abondance sur les parapets des quais.

Agapanthia asphodeli. — « Vert olivâtre, à pubescence roussâtre, « corselet ayant deux larges bandes noires, écusson orangé, antennes « ayant les deux premiers articles noirs, les autres noirs et la base « d'un rosé brunâtre. »

Un peu partout, surtout dans le centre.

Famille des Chrysomélides.

Timarcha gallica. — 8 à 9 mill., couleur noirâtre mate.

Nord et ouest.

Chrysomela opaca. — 8 à 9 mill., noire, presque mate.

Se rencontre en abondance dans l'extrême-nord, mais pas ailleurs.

Chrysomela diluta. — 6 mill., couleur brune très délicate.

Un peu partout, sous les pierres.

Slaltica lineata. — 4 mill., roux jaunâtre.

Se trouve dans le nord et le centre.

Hispa testacea. — « 5 mill., entièrement roussâtre, avec les épines noires. Habite sur les cistes.

Centre et ouest de la Tunisie.

Famille des Coccinellides.

Harmonia Doublieri. — 3 mill., d'un jaune roussâtre, avec une quantité de petits points noirs.

Extrême-nord de la Tunisie.

Epilachna chrysomelina. — 6 à 7 mill., rouge brunâtre.

Nord et extrême-sud.

Rhizobius discimacula. — 3 mill., testacé brillant.

Centre et nord.

Epilachna argus. — 6 mill., d'une couleur fauve, testacé.

Ne se rencontre exclusivement qu'aux environs de Tunis.

INSTRUMENTS

Quelques instruments sont nécessaires pour la chasse des coléoptères; nous allons les passer rapidement en revue, en les décrivant, en indiquant leur emploi et en donnant la manière de les construire sans avoir recours aux marchands, qui expédient souvent des engins ne possédant pas toas les avantages de ceux que l'on a fait soi-même.

Filet-fauchoir. — Prendre un morceau de roseau de 1^m25, que l'on nettoie bien pour qu'il ne déchire pas les mains. D'autre part, faire un cercle en fil de fer de 0^m25 de diamètre, le rendre aussi parfaitement rond que possible, et le fixer dans le roseau avec du ligneul de savetier. Le fil de fer qui servira à faire ce cercle doit avoir de 4 à 5^{mm} de diamètre, c'est-à-dire être solide. La poche que l'on fixera sur ce cercle ne doit pas être en gaze, comme pour les filets à papillons, mais en toile résistante. M. Ancey, mon éminent collègue et ami, m'en a fait voir qu'il a construits lui-même en toile de sac ordinaire. Depuis lors, je ne me sers plus que de ceux-là. La poche doit avoir de 0^m55 à 0^m60 de longueur et se terminer en carré et non en cône.

Voici comment l'on fait usage de ce filet : On prend le manche à deux mains, la gauche sera la plus rapprochée du cercle, l'ouverture du filet sera tournée vers la gauche. L'on commencera alors à faire subir à l'instrument un mouvement de va-et-vient sans secousses,

mais frappé avec assez de force pour que les tiges dont le sommet arrivera vers le milieu du cercle puissent abandonner dans le filet les insectes qui seraient fixés sur les plantes.

Le filet-fauchoir doit être employé dans les prés, dans les luzernières, au bord des routes, partout enfin où les plantes sont assez nombreuses pour permettre de faucher.

La deuxième opération, c'est le tri de la récolte. Pour cela faire, on prend le manche du filet entre les genoux, après s'être assis, et l'on retire petit à petit de la poche les insectes qui peuvent convenir; il faut toutefois, en faisant ces opérations, avoir toujours l'œil sur les insectes sauteurs ou sur ceux qui font les morts et que l'on pourrait rejeter avec les résidus contenus dans le fond du sac.

Le complément indispensable du filet-fauchoir, c'est le

Troubleau. — Petit filet à manche de 0^m 15 et à cercle de 0^m 15 de diamètre; comme son nom l'indique, il sert à troubler l'eau que les mailles lâches du filet laissent écouler en retenant prisonniers les coléoptères aquatiques que l'on sera allé surprendre dans leur retraite. En effet, les Gyrinides, les Hydrophilides, les Dytiscides seraient introuvables sans cet artifice. Seulement, une bonne précaution à prendre consiste à retirer toujours très vivement le troubleau des ruisseaux où l'on cherche, sans quoi on courrait grand risque de troubler parmi les Gyrinides et de ne jamais en retirer un seul, ces insectes tournant dans l'eau avec une vélocité incroyable.

Parapluie a manche brisé. — Cet instrument sert à recueillir les insectes que l'on fait tomber des halliers ou des rideaux de verdure, en les battant avec une canne ou avec la mailloche. On tient le manche de la main gauche, et une disposition d'une brisure spéciale place le parapluie en forme de poche; de la main droite, on frappe à petits coups secs avec l'alpen-stock, qui fait dégringoler les insectes dans le parapluie, où la capture en est alors très facile.

Filet a larges mailles. — On ne saurait croire le nombre incalculable d'insectes qui vivent dans les détritus et les feuilles mortes. Il serait très long et presque impossible d'aller les chercher avec les pinces au milieu du fouillis où ils se cachent; on opère donc de la façon suivante : on a un filet à larges mailles qui est tenu ouvert au moyen de deux cercles; le filet est fermé par un bout; on prend une brassée de feuilles que l'on introduit dans la cavité. On a eu la précaution de se mettre sur la nappe qui sera décrite ci-après, et l'on agite vivement. Les feuilles restent et les insectes tombent sur la nappe, où l'on s'en empare le plus rapidement possible.

Nappe blanche. — Cet accessoire indispensable des excursions est un simple carré de toile blanche de 1^m en chaque sens; il sert à distinguer les insectes, dont la couleur généralement foncée tranche

bien sur ce fond blanc. C'est cette nappe que l'on étend sous le filet à larges mailles avant de l'agiter. Bien des entomologistes, et non des moins expérimentés, emportent un simple essuie-mains, qui sert alors à double fin. Nous soumettons cette dernière combinaison, sans toutefois la recommander.

CRIBLE. — Un certain nombre d'insectes sont parasites des fourmis : on se les procure en faisant usage du crible. C'est un sac en toile dont le fond est remplacé par une toile métallique qui fait fonction de tamis. Lorsqu'on se trouve en présence d'une fourmilière que l'on croit devoir renfermer des insectes à sa convenance, on projette le tout dans le crible que l'on agite sur la nappe : l'on recueille alors ceux qui plaisent.

J'ai pour ma part affecté le crible à un usage qui le détériore tant soit peu, mais qui, au point de vue récolte, rend des services inestimables. Il est vrai que pour cela faire il faut être à proximité d'une source d'eau quelconque. Ayant rencontré, une fois, des bouses complètement farcies, c'est le mot, de petits Onthophages, je me voyais très entrepris pour arriver à les capturer, lorsque l'idée me vint de les projeter dans le crible ; en effet, après avoir fait cette besogne que tout vrai entomologiste n'aurait pas désavouée, je lavai le tout à grande eau, ce qui fit disparaître toutes les matières qui souillaient mes petits Onthophages, et le résidu me laissa trois cent vingt-huit coléoptères, une vraie fortune.

Il est aisé de comprendre que l'on peut donner une foule d'autres destinations à cet appareil, mais le cadre forcément restreint de ce petit ouvrage me force à laisser ces révélations se faire par le seul fait des besoins qui se feront sentir.

ECORÇOIRS. — Les écorces moisies des arbres, ou même quelquefois les écorces saines, donnent asile à une foule d'insectes de petite taille. Pour aller les déloger de leurs retraites, il n'y a qu'un seul moyen : faire disparaître l'obstacle. Pour se débarrasser donc de cette écorce, on a fait usage de plusieurs formes d'instruments ; les formes sont variées, mais le principe reste le même : c'est une spatule reposant sur le principe du levier du premier genre. Le système le plus solide est celui qui a la forme d'une spatule à repiquer les fleurs. Les marchands vendent une espèce qui se plie et présente une disposition triple. L'élégance y gagne autant qu'y perd la solidité. En somme, tous les modèles sont recommandables, pourvu qu'ils puissent donner ce que l'on attend d'eux. Il ne faut pas craindre de se munir d'un instrument trop solide, car on peut être appelé à s'en servir comme d'un fouisseur. L'écorçoir aura sa place toute indiquée dans le sac de touriste ou dans le carnier, suivant que l'on aura choisi l'un ou l'autre pour transporter tout le fourniment entomologique.

MAILLOCHE. — L'utilité de ce marteau d'un nouveau genre, à de

petits avantages oppose un grand inconvénient, celui d'être lourd et volumineux. Certains naturalistes s'en servent pour frapper sur le tronc des arbres sur lesquels se réfugient certains insectes : Longicornes, Chrysomelides et autres. Pour notre part, nous n'avons jamais employé la mailloche, et nous ne nous en trouvons pas plus mal.

Flacons a cyanure. — C'est là le nom générique que l'on donne à tous les flacons dans lesquels on enferme les insectes pour les tuer, avant de les préparer pour les ranger en collections. La véritable fiole à cyanure consiste en un flacon en verre à large goulot, d'une contenance moyenne de 90 grammes, dans lequel, par différents procédés, on place du cyanure de potassium. Les vapeurs d'acide cyanhydrique qui se dégagent sont à ce point dangereuses qu'elles tuent l'insecte le plus gros dans l'espace de quelques minutes. Le danger de ces émanations fait un devoir à l'entomologiste de placer ces flacons dans un lieu où il soit seul à pouvoir les prendre.

Nous conseillons vivement de se servir, dans les débuts, de flacons remplis de sciure fine, que l'on imbibe légèrement de benzine ; de temps en temps, l'on verse quelques gouttes, afin de maintenir une atmosphère asphyxiante.

Pour ceux de nos jeunes confrères que le flacon à cyanure tenterait quand même, nous donnerons un procédé que nous employons avec grand succès : faire une solution au dixième de cyanure de potassium dans de l'eau ; avec du plâtre blanc, on fait ensuite une pâte, que l'on humidifie avec cette eau ; on coule cette pâte dans les flacons ; le fond doit en être recouvert par une couche de 0m02. Sitôt cette bouillie sèche, on peut se servir du flacon.

Il est une disposition très ingénieuse due à l'habileté de mon éminent collègue M. H. Coupin ; comme il indique fort clairement son procédé dans son petit ouvrage intitulé *L'Amateur de Coléoptères*, nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole ici : « Après avoir parlé, dit M. H. Coupin, des bouteilles de chasse que l'on pourrait jusqu'à un certain point appeler *officielles*, on me permettra, je l'espère, de décrire un excellent modèle dont je me sers avec beaucoup d'avantages, bien qu'il ne soit pas *breveté s. g. d. g.* C'est le flacon ordinaire, avec un bouchon traversé d'une tubulure en zinc taillée en biseau..... La disposition du biseau fait du flacon, non seulement un appareil de transport, mais encore un instrument de chasse. Voici, par exemple, un tout petit insecte qui court sur un tronc d'arbre, entre les aspérités de l'écorce ; le prendre avec les doigts, il n'y faut pas songer ; le saisir avec les pinces, nous risquons fort de l'écraser ou même de le faire tomber et, par suite, de le perdre. Au contraire, glissons-lui sous les pattes le bec de flûte de la tubulure, nous le ramassons ainsi comme à la pelle, ou bien si, comme tant d'insectes, il

fait le mort, il se laisse tomber directement dans la bouteille. Les mêmes avantages se rencontrent dans la capture des coléoptères qui remplissent le filet-fauchoir. En somme, on voit que mon modèle présente le grand avantage de récolter des insectes sans y toucher. Ajoutons qu'on bouche la tubulure avec un petit cylindre de bois de 0m03, attaché à une ficelle, bien entendu. » Comme on le voit, ce modèle est très pratique ; de plus, M. H. Coupin fait remarquer que les gros carabes détériorent souvent les petits insectes que l'on emprisonne avec eux. Pour remédier à cet inconvénient, il recommande de se servir de petits tubes de papier que l'on obtient en enroulant une feuille de papier sur le manche d'un porte-plume ; on gomme le bord de la feuille, on laisse sécher, on retire le porte-plume et on débite en rondins de 0m 01 de longueur. Les insectes d'humeur belliqueuse se contentent d'errer sur les rondins que l'on aura placés dans le flacon à cyanure, tandis que les peureux iront se blottir dans la cavité intérieure.

Le flacon de cyanure sert donc de boucherie ; mais il ne faut pas oublier que c'est aussi un moyen de transport, et qu'à ce titre on doit prendre mille et mille précautions pour empêcher les insectes tués de s'entre-choquer et de se détériorer en partie, chose toujours ennuyeuse et qui oblige à des raccommodages qui sont une perte de temps.

Boite a double ouverture. — Il arrive parfois qu'en chasse on capture un insecte à pruinosité très fragile, c'est-à-dire recouvert d'un duvet, comme les ailes de certains papillons, et qu'un rien détériore. Il ne faut pas songer à mettre ces insectes dans le flacon à cyanure, où le grouillement des autres les gâteraient. On emploie donc pour ces insectes une boîte spéciale en fer-blanc peint, liégée, et dans laquelle on pique l'insecte fragile. Une petite ouverture, ménagée dans le couvercle, permet d'introduire les petits insectes qui devront être collés et qui se conserveront en vie. On remplace avantageusement cette boîte par une simple boîte en carton ; mais toutefois la boîte à double ouverture possède la propriété de pouvoir etre ouverte d'une seule main, à l'aide d'un ressort qui force sur le couvercle et le fait ouvrir sitôt que l'on a appuyé sur le bouton qui opère le déclanchement.

Epingles. — Les épingles dont on se sert en entomologie ne sont pas les mêmes que celles dont se servent les couturières. Elles sont de deux sortes : les épingles à insectes et les épingles dites «camions». Il importe de dire avant tout au débutant que le choix des épingles joue un grand rôle dans la conservation plus ou moins longue des insectes rangés en collections. Il existe plusieurs qualités d'épingles à insectes. Il y a les épingles de fabrication française, allemande, autrichienne. Elles sont longues de 30 à 42mm ; chacun là-dessus a ses

préférences, et nous ne saurions donner des renseignements certains, car nous nous souvenons d'avoir changé cinq fois de modèle d'épingles avant de nous arrêter à celui que l'expérience nous a fait choisir. Il est pourtant une circonstance qui prêche en faveur des épingles allemandes, c'est qu'il en existe une qualité à laquelle on a fait subir une préparation qui les a comme recouvertes d'un enduit. Ainsi vernissées, elles risquent moins de nuire à la conservation de l'insecte. Les épingles ordinaires, au contraire, se recouvrent quelquefois d'une couche d'oxyde de cuivre dont la formation est due au contact avec les matières organiques en décomposition. Cet oxyde de cuivre est dangereux en ce sens qu'il peut quelquefois faire éclater l'insecte de petite dimension que supportera l'épingle. Si donc le jeune débutant nous permet de lui donner un léger conseil, qu'il emploie les épingles allemandes entourées d'un vernis noir. Il en existe plusieurs numéros de 1 à 10, et proportionnels à la grosseur de tous les insectes.

Nous avons parlé des épingles « camions » ; ce sont de petites épingles de 8mm de longueur, et dont on se sert pour fixer les étiquettes portant les noms des insectes dans les boites où est rangée la collection.

Pelotte de chasse. — Il en existe plusieurs modèles que les marchands livrent à assez bas prix. Pour le chasseur qui ne tient pas à faire des frais inutiles, toute pelotte peut convenir, si l'on a soin de fixer toutes les épingles de même numéro sur une bandelette de papier portant leur numéro respectif. En chasse, outre les insectes que l'on jette dans le flacon à cyanure, et ceux que l'on garde dans la boite à double ouverture, il en est à duvet très délicat que l'on ne peut même pas toucher sous peine de les détériorer. Ceux-là doivent être piqués à l'endroit même où on les a aperçus. Pour cela, il convient d'avoir toujours des épingles sous la main ; c'est à cela qu'est utile la pelotte de chasse. Elle se fixe généralement à un bouton de la veste, afin d'être toujours à portée de la main.

Boites a épingles. — Pour le travail de cabinet, tous les entomologistes se servent d'une boite spéciale à petites cases sur lesquelles vient s'appliquer très justement le couvercle de la boite ; cette heureuse disposition ne permet pas aux épingles de se mélanger, même en voyage. On a généralement cette boite devant soi, lorsqu'on range ses chasses ou ses échanges. Un peu d'habitude permet de prendre les numéros voulus sans une attention spéciale.

Pinces a pointes fines. — Ces pinces sont exactement les mêmes que celles usitées en chirurgie. Elles trouvent leur emploi dans l'étalage des appendices des coléoptères ; elles servent aussi à rapporter les pièces qui se seraient brisées et qui demanderaient des

soins particuliers. Ces pinces ne trouvent leur emploi que dans le cabinet, il serait donc inutile de s'en charger en chasse.

PINCES MODÈLE LA BRULERIE. — Quand on est en chasse, il faut toujours avoir à la main la pince de chasse. Le modèle le plus simple et le plus commode est celui que nous indiquons ici. Bien des insectes ne pourraient être pris avec le simple secours des doigts; pour aller les chercher entre les pierres, les débris végétaux, les écorces des arbres, il faut un moyen-terme : les pinces remplissent ce desideratum. On aura toujours deux ou trois pinces La Brulerie dans son sac, car on est exposé à les perdre souvent. Leur modique prix (0f20) ne permet pas d'ailleurs de regretter ces petites pertes.

LOUPES. — Pour les loupes, il y en a de plusieurs dimensions, de plusieurs forces. Comme le but que l'on se propose d'obtenir n'est pas d'avoir un grossissement considérable, il faudra en choisir un modèle qui réponde bien aux exigences de ses chasses. Il existe une excellente loupe nommée « loupe Coddington », d'un grossissement assez considérable pour pouvoir étudier les divers organes d'un insecte de petite taille même. Cette loupe ne pourra d'ailleurs être employée que pour les travaux du cabinet. Nous conseillerons en outre un « doublet » de chasse, modèle Deyrolles. On nomme doublet deux loupes emmanchées sur une même monture en corne ou en métal ; ce modèle devra être très réduit, et servira seulement en chasse, pour distinguer les microcoléoptères dans les stries des écorces d'arbres ou dans les détritus végétaux.

PINCES A BOUTS RECOURBÉS. — Ce modèle de pinces est indispensable en entomologie. Il sert à saisir l'épingle supportant l'insecte par la pointe, afin de l'enfoncer dans le liège des boîtes à collections. En effet, les épingles à insectes étant très longues (0m04) et très fines, si l'on voulait les enfoncer en les tenant par la tête, on les trousserait quatre-vingt-dix neuf fois sur cent. Avec les pinces à bouts recourbés, cet inconvénient n'existe pas. Avoir bien soin aussi de s'en servir lorsqu'on veut dépiquer une épingle, car la tête de celle-ci étant simplement formée d'un léger fil de laiton enroulé, est d'une solidité très relative, et la tête pourrait rester aux doigts, d'où nécessité, pour le coup-d'œil, de changer l'épingle.

TUBES A MICROCOLÉOPTÈRES. — Pour ne pas risquer de perdre quelques bonnes petites espèces de coléoptères, que leur petite taille pourrait faire passer inaperçus dans le flacon à cyanure, on fera sagement d'emporter, dans une boîte ou une gaine *ad hoc*, de petits tubes en verre fort de diverses dimensions et fermés par un petit bouchon. Pour les plus petits numéros, on emploiera avec avantage les tubes à médicaments dosimétriques de Ch. Chanteaud, que l'on se procurera à très bon compte chez tous les pharmaciens.

Boites a larves. — Les larves de coléoptères peuvent être très intéressantes à capturer, soit au point de vue de l'étude, soit pour être élevées et donner naissance à l'insecte parfait. On emportera donc à cet effet une boite en carton percée de deux ou trois trous, ou mieux une de ces petites cages en toile métallique dans lesquelles les enfants emprisonnent les grillons, en été.

Pinceaux en blaireau. — Lorsqu'on a reçu un échange d'insectes ou lorsque dans une boite la poussière est venue se déposer sur vos bestioles, il faut la faire disparaître. Pour ne rien briser, ni pattes ni antennes, on aura quatre ou cinq petits pinceaux en blaireau de différents numéros, montés sur des manches de porte-plumes, et avec lesquels on ôtera les quelques grains de poussière. Dans cette délicate opération, on ne saurait trop recommander au débutant la légèreté des mains et une attention très soutenue.

Aiguille montée. — On fera soi-même ce petit accessoire en prenant un manche de porte-plume et, avec une pince de grillageur, on enfoncera, bien dans le centre, une assez forte aiguille, mais à pointe fine cependant. Une fois solidement fixée, l'instrument sera prêt à fonctionner. Quel est donc maintenant l'usage de cette aiguille ? Le voici : Parfois, un insecte se détourne dans la boite à collection ; d'autre part, une étiquette peut se déplacer. Il serait imprudent d'essayer d'y remédier à l'aide de ses doigts, et voilà où l'aiguille montée est utile ; fine et légère, elle ira réparer le dégât en peu de temps, là où des doigts même habiles auraient nécessité le déplacement de quelques insectes.

Boites a collections. — Voici le point capital de l'entomologie, considérée au point de vue collection. En effet, du conditionnement des boites, de leur parfaite fermeture, dépend la plus ou moins grande conservation des insectes. Les ptinus, les anthrènes et divers autres maudits insectes mettent au pillage les collections mal closes. D'ailleurs, pour son plus grand dam, le jeune entomologiste fera assez tôt connaissance avec ces déprédateurs.

Pour éviter donc que des pertes trop considérables ne viennent fondre sur nous, inspirons-nous un peu d'auteurs autorisés : H. Coupin cite les cartons ordinaires et dit de les dédaigner, car ils ferment toujours mal. Il cite les cartons à double gorge, dont il dit le plus grand bien, en ces termes : « Le système des cartons à double gorge est bien préférable. Ici, les parois verticales du couvercle sont dédoublées et tapissées de velours à leur face interne. C'est entre les deux que viennent glisser les parois verticales de la boite. De cette façon, la fermeture est hermétique et empèche la pénétration des poussières ou des insectes destructeurs. Il en existe généralement deux formats : les uns ayant 0m26 sur 0m 195 et 0m06 de haut, les autres ayant 0m39 sur 0m26 et 0m06 de haut. Nous préférons le petit

modèle, qui est d'une manipulation plus facile. Ces cartons se placent généralement dans les rayons d'une bibliothèque, comme des livres. »

Il passe ensuite en revue les cartons vitrés; nous ne saurions conseiller d'employer ce modèle, qui permet à la lumière de passer par le couvercle, remplacé par une glace, et de venir altérer les brillantes couleurs des insectes.

Les cartons doubles ont l'avantage de permettre le logement d'un plus grand nombre d'insectes dans un espace plus réduit ; le fond et le couvercle étant liégés, permettent de piquer des insectes des deux côtés.

Nous ne parlerons pas des cadres vitrés pour suspendre aux murs; ces derniers sont tout juste bons à placer dans un cabinet de consultation de sage-femme.

Nous arrivons aux cadres tiroirs que fabrique la maison Deyrolles fils, de Paris. Ces cadres sont chose parfaite. Seulement, car il y a un seulement même pour les choses parfaites, seulement ils sont d'un prix qui n'en permet pas l'achat à tous les amateurs d'insectes. Mais les amateurs fortunés devront jeter leur dévolu sur ce mode de rangement de collection. Ces cadres se placent eux-mêmes dans de forts beaux meubles qui font très bien dans n'importe quelle pièce d'un bel appartement.

Nous passerons sous silence les autres sortes de cartons, pour nous arrêter encore quelques instants sur un modèle excellent et relativement d'un prix très abordable. Nous voulons parler des cartons que confectionne la maison H. Guyon, de Paris ; ils sont de deux formats et ferment hermétiquement, quoique n'étant pas à double gorge. Nous recommandons d'autant plus volontiers ces cartons que nous avons des raisons pour cela, et les voici : Notre distingué collègue et ami M. Félix Ancey, de Marseille, dont la compétence en la matière est chose avérée, nous disait encore ces temps-ci que depuis qu'il emploie ces cartons les pertes subies sont de moins en moins appréciables. D'ailleurs, il est un bon moyen à conseiller aux débutants, c'est de faire emplette d'un échantillon de chaque carton, et de fixer son choix avec preuves en mains.

Il est une autre sorte de carton d'un ordre tout particulier. Ce sont les cartons qui servent à loger les insectes que l'on envoie par la poste pour faire des échanges. On vend dans le commerce des cartons avec des dispositions très ingénieuses de doubles boîtes en liège ; c'est très commode et surtout très lourd, par conséquent peu avantageux pour les envois par la poste. Nous conseillons de prendre tout simplement des boîtes de cigares de hauteur suffisante, de coller dans le fond des plaquettes d'agave, de coller sur celles-ci une mince feuille de papier. Préparés de cette façon, les cartons d'échanges pourront être envoyés par la poste sans grands frais.

Planchettes d'agave. — C'est la moelle de la hampe florifère de l'agave, que l'on débite en planchettes qui servent, étant très pénétrantes comme la moelle de sureau, à piquer les épingles qui portent les insectes que l'on étudie : c'est en quelque sorte un entrepôt qui préserve les insectes des contacts étrangers.

Bourres de fusil. — Pour conserver dans les boites le liquide préservateur des anthrènes, on a trouvé diverses dispositions. M. Sauvinet a inventé une petite fiole inversable qui fait grand honneur à son esprit inventif et observateur, mais qui a l'inconvénient d'être vendue trop cher. Nous employons pour notre part de modestes bourres de fusil incombustibles, calibre 16, que nous montons sur une forte épingle. Après avoir privé la bourre de sa rondelle de carton supérieure, elle est toute prête pour être imprégnée du liquide préservateur et pour être fixée dans un coin de la boite.

Liquide préservateur. — Bien des procédés ont été conseillés à ce sujet ; on a parlé de sulfure de carbone, de cent autres produits, et l'on en revient toujours à l'acide phénique impur, que l'on trouve à très bas prix chez les droguistes sous le nom de phénol noir. On place ce phénol sur la bourre à l'aide d'un compte-goutte, en ayant soin de n'en point laisser tomber dans la boite.

Nous consacrerons un chapitre spécial à un moyen de conservation qui assure l'immunité des sujets traités ; par malheur, ce moyen est seul applicable aux grosses espèces.

Boite bandoulière fond liégé. — Pour piquer certains insectes rares et délicats que l'on n'étudierait pas et que l'on voudrait réserver pour des échanges, comme des hyménoptères, des lépidoptères, il faut avoir une petite boite en fer peinte en vert, que l'on trouve dans tous les bazars. Mais cette précaution devra être prise seulement lorsque l'on fera de l'entomologie depuis assez longtemps pour avoir acquis d'autres connaissances que des connaissances coléoptérologiques.

MOYENS DE CORRESPONDRE ENTRE COLLÈGUES

Il vient un moment où le jeune entomologiste n'a plus assez de ses livres : il lui faut des relations. D'ailleurs, ses chasses ont été abondantes, et il serait bien aise d'échanger les insectes de sa région contre d'autres qui lui manquent. Il est pour cela des publications périodiques qui consacrent une ou deux pages à un bulletin d'échanges où chaque abonné a droit à cinq lignes toutes les fois qu'il en a besoin.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, dont le Directeur, l'éminent Adrien Dollfus, demeure à Paris, 35, rue Pierre-Charron, est une des meilleures parmi ces publications.

Une autre, *Micellanea Entomologica*, est aussi une bonne publication.

Enfin, le journal *Le Naturaliste*, édité par les fils d'Emile Deyrolle, 46, rue du Bac, Paris, est plutôt un organe parisien, et n'intéresserait que très peu un débutant.

Plusieurs de nos collègues, et des plus autorisés, se font un plaisir d'aider le débutant dans ses recherches, et presque tous sont très heureux, lorsqu'on leur envoie une boite de captures à déterminer. Il est d'usage, lorsqu'un commençant envoie ainsi des sujets à diagnostiquer, qu'il autorise son collègue à garder les sujets qui pourraient lui convenir. Je m'empresse d'ajouter qu'on se fait un devoir, dans ces cas-là, d'en user avec une extrême modération.

Lorsqu'on a inséré dans une feuille une proposition d'échanges, il ne manque pas que de vous arriver de nombreuses lettres. On répond dans ce cas en envoyant une liste de tous les noms dont on peut disposer pour ses échanges, on a d'ailleurs reçu les listes d'oblata de ses collègues, sur lesquelles on fait son choix. On se fixe, pour la valeur des échanges, sur les évaluations des catalogues de Reitter, à Paskau (Moravie) ou de Staudinger, auxquels on doit demander les catalogues, qui sont envoyés gratuitement et franco.

RÉCOLTE DES INSECTES

Pièges; Charniers; Nécropoles; Différentes chasses: sous les pierres, dans les prés, sous les eaux, dans les arbres, les fagots, les feuilles mortes, les détritus végétaux, les champignons, etc., etc.

Il est quelquefois nécessaire d'avoir recours à des moyens détournés pour se procurer des insectes que l'on dit rares, parce que l'on connaît peu leurs habitudes.

Laissons ici la parole à M. H. Coupin, qui donne une définition fort juste de la chasse dans les animaux putréfiés.

« La chasse dans les cadavres, dit-il, ne nécessite aucun instrument spécial, il est nécessaire cependant de donner un certain nombre de renseignements particuliers.

« Tout d'abord, il ne faut jamais se servir de ses doigts pour prendre les insectes, car un certain nombre d'entre eux mordent et peuvent ainsi causer des maladies plus ou moins graves, telles que la pourriture, le charbon, le tétanos, qui parfois se terminent par la mort. Quand, dans l'ardeur de la chasse, cet accident arrive, ou lorsqu'on est piqué par une mouche posée sur la charogne, il faut de suite déposer sur la blessure une goutte d'ammoniaque, et même cautériser au nitrate d'argent. On doit donc ne capturer les insectes qu'avec l'aide d'une pince, et même garnir ses doigts de gants, si possible. Tous les cadavres de chiens, de chats, de taupes, d'oiseaux,

de chevaux, etc., que l'on rencontre dans les champs ou sur le bord des rivières sont bons à explorer ; plus ils sont vieux et décomposés, mieux cela vaut ; trop frais, ils ne recèlent que fort peu de bêtes.

« Quand on arrive près d'une charogne, on commence par explorer la surface avec la pince, dans les poils, la peau, les intestins ; puis, toujours avec la pince, on soulève la charogne petit à petit, et, au fur et à mesure, on récolte les nombreux coléoptères qui sont au-dessous d'elle.

« Finalement, on l'enlève tout à fait et on la dépose sur le terrain voisin, dans un endroit dépourvu d'herbes ; à l'aide d'un morceau de bois, on frappe fortement et on fait ainsi tomber les coléoptères qui y étaient encore attachés.

« D'autre part, on examine l'ancien emplacement du cadavre, dont on défonce la terre à coups de piochon. Si l'on n'est pas trop éloigné de l'endroit où gît le cadavre, on sera sûr de faire chaque fois une ample récolte.

« Il est enfin utile de rappeler ici que l'on peut trouver les coléoptères des cadavres sur certaines fleurs : les Arums, par exemple, qui dégagent des odeurs de charogne très prononcées. »

Les charniers et les nécropoles ne sont cependant pas les seuls endroits explorés pour se procurer des insectes. On se sert encore des pièges, dont on peut dire qu'il y a autant de variétés que d'insectes. Cependant, nous allons donner quelques procédés, d'où l'amateur d'insectes pourra partir afin de développer et de corriger par lui-même les mauvais côtés que pourraient avoir ces procédés. Un des plus vulgaires parmi les pièges consiste à enfoncer dans la terre, jusqu'à plat bord, une marmite d'assez grande dimension, dans laquelle on met un apprêt quelconque. On recouvre le tout d'une grosse pierre, en ayant soin toutefois qu'un petit espace libre soit ménagé entre la pierre et la terre, pour permettre à l'insecte de passer. On visite son piège tous les matins, et il est rare que quelque insecte attiré par l'appât ne se soit laissé tomber, et qu'une fois au fond les parois vernissées de la marmite ne lui aient plus permis de remonter.

On peut encore employer la chasse à la miellée. On nomme ainsi une mixture composée de miel, de mélasse, d'eau, de pommes cuites et de sucre dit cassonnade. Le tout est mélangé dans certaines conditions, puis passé à travers un tamis. Une fois cette pâte obtenue, on la place dans un vieux pot en grès, on trempe un mauvais pinceau de maçon dans le tout, et l'on part. Lorsqu'on est arrivé au pied de quelque arbre fruitier, pommier, poirier, cerisier, on enduit le tronc, à 0^{m}25 au-dessus du sol, d'une couche assez épaisse, de façon à former autour du tronc un collier de 0^{m}15 à 0^{m}20 de large. Les insectes restent dans cette sorte de colle, et il est alors très aisé de s'en em-

parer. Toutefois, nous ne conseillons pas trop d'employer ce moyen qui offre l'immense désavantage de souiller les insectes dont les collectionneurs soigneux ne veulent plus; c'est là le seul reproche que l'on puisse faire à ce procédé, mais il est capital.

Il y a un troisième moyen qui est beaucoup employé, c'est le procédé dit « à la lanterne »; il est puéril comme exécution. On place une lanterne, la nuit, dans l'espace libre d'un jardin ou à la campagne, et l'on attend que les insectes viennent tournoyer autour de la lumière; il est alors facile de les capturer, soit au moyen d'un filet à papillon, soit en les faisant s'abattre sur le sol, d'un coup de mouchoir bien appliqué.

Il est une foule d'autres moyens de capture, mais nous laisserons à nos jeunes collègues le soin de les concevoir eux-mêmes; d'ailleurs, il est certain qu'un procédé qui aura quelque raison d'être à Tunis, par exemple, ne vaudra plus rien dans d'autres parages; c'est donc un peu à chacun de pourvoir à ses besoins, en dépensant de l'ingéniosité en raison directe des nécessités qui s'imposent.

Nous allons rapidement passer en revue les différents modes de chasser, car le cadre restreint de ce petit ouvrage ne nous permet pas de nous étendre comme le mériterait, à notre gré, chaque chose traitée ici.

Chasse sous les pierres. — C'est un des modes de chasse les plus avantageux; en effet, presque tous les carabes se trouvent de cette façon. Retourner le plus de pierres possible, c'est donc s'assurer une bonne récolte. Cependant, il s'agit de distinguer. Il va sans dire qu'une pierre lourde, plate, se posant bien à même sur la terre, ne saurait donner asile à aucun insecte. Une pierre moyenne, au contraire, tant soit peu bosselée et laissant des vides possibles, sera au contraire un excellent refuge.

Chasse sous les eaux. — Les insectes aquatiques ne sont pas aussi nombreux que les terrestres; cependant, il en existe de fort rares aussi, qu'il importe de se procurer. Armé du troubleau, on s'avancera donc du bord de la rivière ou du petit cours d'eau dans lequel on doit pêcher, et l'on jettera son instrument dans l'eau, sans cependant frapper trop fort la surface. On fera ensuite le même mouvement que lorsqu'on fauche, d'avant en arrière; seulement, le troubleau, en revenant dans sa course, doit présenter sa bouche au chemin à parcourir, sans cela les captures se perdraient chaque fois. La difficulté gît surtout dans la façon de retourner son troubleau; il faut faire dans l'eau une figure représentant un huit de chiffre couché : ∞. Dans ce mouvement, les insectes du fond sont ramenés à la surface, et le troubleau, en revenant, les capture. Il ne faut cependant pas troubler assez fort pour mélanger toute la vase à l'eau, sans quoi il serait assez malaisé de pouvoir repêcher dans les environs.

Nous recommandons encore de chasser en partant de l'embouchure du cours d'eau et en remontant toujours vers la source, car il est prouvé que les insectes troublés gagnent le fond ou remontent vers la source. C'est d'ailleurs une des raisons qui font que l'on trouve assez peu d'insectes aux approches de la mer. (Voir notre travail sur la monographie des Hydrocanthares et des Gyrinides du Rhône et de ses affluents.) On rencontre surtout, dans ces chasses-pêches, des Gyrinides, des Hydrocanthares, des Hydrophylides, des Dytiscides.

Il est bon aussi de faucher les plantes aquatiques qui dépassent assez le niveau de l'eau, mais sans mouiller le fauchoir; l'on devra aussi arracher les plantes qui croissent dans l'eau, et contre lesquelles on trouvera collées des espèces souvent assez rares. M. H. Coupin conseille aussi de visiter attentivement les vieux troncs de saules, les feuilles d'aulnes, et en général tous les arbres qui croissent sur les rives, ainsi que le sable des rives, où l'on trouve presque toujours des Omophron limbatum.

Chasse dans les arbres. — C'est là un genre d'exercice qui n'est guère praticable que par les jeunes gens; en effet, les hommes mûrs, surtout si dame Nature les a dotés d'un embonpoint gênant, seraient très mal à l'aise sur les branches et auraient trop de peine à s'y maintenir en équilibre pour essayer d'y récolter des insectes. Ils se contentent donc de frapper à tour de bras avec leur mailloche sur le tronc de l'arbre, mais ce procédé ne vaut que si l'arbre est petit. Si c'est un gros chêne par exemple, rien n'y fait.

On trouve d'assez grosses espèces de Longicornes sur les chênes; ce sont ces espèces qui, avec leurs longues antennes, font la joie des débutants.

Chasse dans les fagots. — Lorsqu'on est dans un bois où des coupes ont été faites, si l'on aperçoit des fagots, on peut se diriger de ce côté, on est sûr d'y faire ample récolte. Si les fagots sont de moyenne taille, on les suspendra à un arbre avec une cordelette que l'on portera sur soi à cet usage, et on les battra avec un bâton, après avoir eu soin d'étendre dessous la nappe pour recueillir tout ce qui se laissera tomber. Pas mal de *Calcophora mariana* se feront prendre de cette manière. Ce sont de jolis Cuprestes oblongs qui se trouvent surtout dans les taillis de pins maritimes.

Chasse dans les feuilles mortes. — Les feuilles mortes que l'on rencontre en automne aux pieds des arbres donnent asile à des myriades de coléoptères que l'on capturera en faisant usage du filet décrit dans les instruments. L'on garnira ce crible d'un nouveau genre avec les feuilles ramassées, puis l'on imprimera au tout un mouvement de va-et-vient comme pour les tamis. Bien entendu, cette opération se fera sur la nappe étendue par terre. Il est préférable de ne pas trop mettre de feuilles dans le filet, de façon à avoir le temps

de ramasser toutes les captures qui tombent sur la nappe. C'est une des sortes de chasse qui donnent les plus beaux résultats, mais à la condition de la faire avec quelque expérience de la chose.

Chasse dans les champignons. — C'est surtout pour cette chasse qu'une bonne loupe est nécessaire. On arrache le champignon et, à l'aide de quelques chiquenaudes bien appliquées, on le débarrasse des insectes les moins adhérents. Ensuite, on désagrège tous les feuillets les uns après les autres. Enfin, comme dans la fable, il ne faut laisser nulle place où la main ne passe et repasse. On devra faire cette petite opération plutôt sur une feuille de papier blanc que sur la nappe, car les infiniment petits qui tombent des champignons auraient bientôt fait de disparaître par les moindres trous de la nappe.

Chasse dans les bouses. — Cette dernière chasse est la plus fructueuse. Je sais bien que les jeunes entomologistes auront quelque appréhension à fouiller dans ces déjections, mais la première expérience qu'ils feront sera leur initiation, et ils perdront ces petites manières qu'il faut mettre de côté lorsqu'on est naturaliste.

On ne saurait se douter du nombre incalculable d'insectes que peut renfermer une bouse. Il me souvient que dans mes débuts je fis une espèce de charnier où je ne recueillai presque rien. Non loin de cet endroit, des trous avaient été ménagés à fin de plantation d'arbres, et un de ces trous devint le water-closet de tous les environs, puis fut abandonné. Je me souviens d'avoir recueilli une quantité formidable de *Copris hispanus* et de *Geotrypes hypocrita* sur cet emplacement. Ah! mais, j'oubliais de dire que j'opérais avec des gants à dix-huit boutons!

M. H. Coupin cite dans son ouvrage une bien jolie description du grand naturaliste Fabre; je m'empresse de la reproduire ici textuellement :

« Quel empressement autour d'une même bouse! Jamais aventuriers accourus des quatre coins du monde n'ont mis une telle ferveur à l'exploitation d'un placer californien. Avant que le soleil soit devenu trop chaud, ils sont là par centaines, grands et petits, pêle-mêle, de toute espèce, de toute forme, de toute taille, se hâtant de se tailler une part dans le gâteau commun. Il y en a qui travaillent à ciel ouvert et ratissent la surface; il y en a qui s'ouvrent des galeries dans l'épaisseur même du morceau, à la recherche de filons de choix; d'autres exploitent la couche inférieure pour enfouir sans délai leur butin dans le sol sous-jacent; d'autres, les plus petits, émiettent à l'écart un lopin éboulé des fouilles de leurs grands collaborateurs; quelques-uns, les nouveaux venus et les plus affamés, sans doute, consomment sur place; mais le plus grand nombre songe à se faire un avoir qui lui permette de couler de longs jours dans l'abondance, au fond d'une sûre retraite. »

Le seul instrument qui soit nécessaire pour cette chasse assez délicate est la pince modèle La Brulerie.

Un fait curieux, c'est que tous les bousiers sont des Scarabéides, à la seule exception des Sphæridium, qui font partie des Hydrophilides.

CONSERVATION DES INSECTES

Il y a plusieurs procédés qui sont employés pour la conservation des insectes. Le plus répandu et en même temps le plus employé est l'alcool. De retour de la chasse, on fait choix de l'insecte ou des insectes que l'on destine à sa collection, on les pique, et les autres sont mis en alcool dans des flacons à large ouverture dits poudriers. L'alcool employé est de l'eau-de-vie de 70° à 75°. Lorsqu'un collègue vous demande un sujet en alcool, on le met dans la sciure pendant deux ou trois heures, puis il peut être expédié.

Quelques entomologistes préfèrent les garder secs dans des boîtes, avec de la poudre de camphre ou de la naphtaline en boules. Dans ce cas, ils ramollissent leurs individus avant de les expédier. Nous ne sommes pas du tout partisan de cette méthode, qui plus que toute autre facilite le bris des insectes, tandis que le procédé à l'alcool les tient mous et tout à fait à l'abri des anthrènes et des insectes destructeurs.

OUVRAGES A CONSULTER

Pour classer soi-même ses captures, il faut avoir recours à des ouvrages sérieux et spéciaux. Pour les collectionneurs qui ne s'occuperont que de la faune française et tunisienne, l'ouvrage de M. Léon Fermaire sera bien suffisant; comme renseignements généraux, et pour compléter ceux forcément écourtés que nous donnons ici, nous conseillons *L'Amateur de Coléoptères,* de M. H. Coupin, et *L'Amateur d'Insectes,* de M. Albert Granger, ainsi que *L'Amateur d'Insectes,* de M. L. Montillot. Ces ouvrages sont surtout à l'usage des débutants; mais sitôt que l'on commence à pouvoir un peu déterminer soi-même, il faut faire usage de l'*Encyclopédie d'Histoire naturelle* du Dr Chenu; les trois volumes de cet ouvrage ont seuls trait aux coléoptères. Enfin, pour les travaux de haute portée, le savant et si complet ouvrage de Lacordaire devra être consulté; l'on est obligé d'y recourir dès que l'on se sent pousser les ailes.

Un bon conseil à donner à nos jeunes collègues, c'est de prendre l'habitude d'essayer de diagnostiquer eux-mêmes leurs insectes. Ainsi, vous faites une boite pour envoyer à diagnostiquer à M. X... ou Y...; déterminez les bestioles avant le départ, et vous contrôlerez au retour si vos déterminations étaient justes. C'est le meilleur procédé pour arriver rapidement à se passer du secours d'autrui.

RANGEMENT EN COLLECTIONS

Pour ranger les insectes en une collection, il faut d'abord qu'ils soient préparés, c'est-à-dire desséchés et montés sur une épingle *ad hoc*. Nous allons donc traiter d'abord le chapitre de la préparation des insectes.

Préparation des insectes. — Supposons que nous revenons de la chasse. Nous avons nos insectes pêle-mêle dans nos flacons à cyanure ; nous sommes installés dans notre cabinet ; qu'allons-nous faire ? Nous viderons d'abord le contenu de notre flacon sur une grande feuille de papier buvard blanc. Une fois le tout étalé, nous ferons un choix des insectes à mettre en alcool pour les échanges et de ceux que nous voudrons piquer dans notre propre collection. Nous prendrons alors une épingle appropriée à la grosseur de l'insecte et nous l'enfoncerons au sommet de l'élytre droit. Ceci est une règle générale pour les coléoptères. Les hemiptères sont en général piqués sur l'écusson. Nous n'avons à nous occuper ici que des coléoptères, nous passerons donc sous silence les autres préparations d'insectes.

Chez certains coléoptères, l'épingle s'enfonce facilement ; chez d'autres, les élytres étant plus forts, on a plus de difficultés. Il faut alors user d'un moyen spécial, sous peine de briser l'insecte. En enfonçant l'épingle, il faut avoir soin de lui imprimer un mouvement perforateur, pareil à celui d'une vrille ; l'élytre est alors doucement perforé et ne risque pas d'éclater. Une fois l'insecte piqué, il faut faire sortir l'extrémité de l'épingle entre la première et la deuxième paire de pattes. On enfonce alors l'épingle de façon que la tête soit à une distance, invariable pour toutes les épingles, de 0m01 de l'élytre. L'insecte est alors prêt à être piqué, mais il ne peut être encore placé dans les cartons à collections, car n'étant pas encore desséché il risquerait fort de mettre une puanteur insupportable dans le cabinet de l'entomologiste. On le pique alors sur une plaque d'agave ou de liège, et il doit rester ainsi environ deux semaines dans une armoire spéciale où l'on tiendra toujours un flacon d'acide phénique en dégagement, pour éviter la mauvaise odeur.

Ceci est bon pour les gros insectes, me direz-vous ; mais les petits ? Ces derniers se préparent tout spécialement. Quelques entomologistes les fixent sur des lamelles de mica vendues exprès dans le commerce. D'autres, et je suis du nombre, préfèrent les coller sur des morceaux de carton spéciaux dont le catalogue de Deyrolles donne une idée très exacte, grâce aux figures qui sont intercalées dans le texte. Ces petits morceaux de carton sont alors fixés sur des épingles, de la même façon que les gros insectes.

Ici, une parenthèse est obligatoire. Lorsqu'on reçoit de ses correspondants des petits insectes ainsi préparés, si l'on désire changer le

carton pour les préparer d'une façon spéciale, il faudrait les mettre pendant quelques heures dans le ramollissoir, pour leur dégourdir les jointures, afin de ne rien briser. On nomme ramollissoir un appareil composé d'un vase quelconque au fond duquel est placé un morceau de feutre très épais, que l'on imbibe d'eau acidulée d'un peu d'acide phénique. La légère humidité qui s'en dégage suffit à ramollir les articulations des insectes. Cette légère digression faite, nous nous replaçons au cœur de la question.

Rangement des collections. — Sitôt l'insecte prêt, on le place dans une boite où repose toute la série des insectes de la même famille ou du même genre. Ainsi, les carabes seront ensemble; les curculionides, de même. Lorsque l'on commencera à posséder assez de sujets du même genre, on fera des boîtes spéciales; ainsi, une pour le genre Carabus, une autre pour le genre Cicendela, et ainsi de suite.

Pour fixer l'insecte dans la collection, voici comment l'on opère. On saisit la pointe de l'épingle avec la pince courbe, et on la pique très légèrement sur le fond liégé de la boîte. L'on s'assure alors qu'elle est bien placée d'aplomb; si oui, on finit de l'enfoncer assez profondément pour qu'elle traverse toute la feuille de liège. Voilà l'insecte définitivement placé.

C'est alors que l'on peut et doit mettre l'étiquette, sur laquelle seront inscrits les noms de l'insecte. Ces étiquettes doivent être choisies toutes de même dimension et surtout très peu apparentes; sinon, il arrive une chose fatale, c'est que l'étiquette attire toute l'attention, qui revient de droit à l'insecte. Sur l'étiquette on portera le nom du genre, de l'espèce, de la variété s'il y a lieu, le nom de celui qui a décrit l'espèce, enfin le nom de la famille, ensuite le nom de celui de qui on tient l'exemplaire, enfin l'habitat. Ainsi, une étiquette portera par exemple:

Carabus Morulis
V. Consitus
Fabricius — Carabidæ
E. Guérin, Mâcon

Les noms peuvent se mettre en abrégé, afin de tenir moins de place. Si l'on connaît le sexe de l'individu, on place le signe ♂ (mâle) ou ♀ (femelle) sur une rondelle de papier de couleur qui devra être piquée sur l'épingle. De la diversité de ces renseignements dépend la richesse et la valeur d'une collection.

Quelques entomologistes ne placent qu'un insecte au-dessus de chaque étiquette; d'autres, plus avisés, en mettent plusieurs, suivant la rareté. Ce dernier procédé est le meilleur, car si un insecte vient à être détérioré par les anthrènes, il reste au moins de quoi représenter l'espèce.

CONSERVATION DES COLLECTIONS

Le grand fléau des collections sont de petits coléoptères dont les larves, animées d'un insatiable appétit, mangent, mangent toujours, et leur faim ne s'apaise que grâce au contenu des boîtes de collections, où ces maudits animaux s'introduisent à la faveur de la moindre fissure. Jusqu'à présent, rien n'a été trouvé d'absolument efficace pour détruire ces parasites, tout est resté sans effet. La benzine, le camphre, la créosote, la naphtaline, l'iodoforme sont autant de produits dont l'application est restée sans résultat. L'essence impure de mirbane a été employée avec quelque efficacité, il faut le reconnaître. Mais ce qui réussirait le mieux, ce serait l'acide phénique impur. Les riches amateurs en saturent leurs boîtes, grâce à une petite fiole fort ingénieuse due à M. Sauvinet; les amateurs moins fortunés emploient tout simplement des bourres de fusil. On enlève au préalable le morceau de carton, afin de rendre la bourre perméable; on fixe ensuite un petit morceau de carton pour l'empêcher de glisser; on pique le tout dans un angle de la boîte; puis on injecte, à l'aide d'un compte-goutte, de l'acide phénique en quantité suffisante pour imprégner la bourre sans risquer qu'elle s'égoutte dans la boîte.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici que nous avons fait parvenir à la *Feuille des Jeunes Naturalistes* une petite note que nous soumettions aux méditations de nos collègues. Dans cette note, nous n'envisagions que les gros insectes, les petits et les moyens ne peuvent être soumis à ce traitement. Il importe aussi de l'appliquer alors que l'insecte est encore frais. Voici cette petite communication : « Voici un nouveau mélange pour la conservation des insectes : Acide phénique cristallisé, 10 gr.; chloral hydraté, 20 gr.; menthol, 10 gr.; pepridine, 0 gr. 50; alcool à 95°, 50 gr. Dissoudre, laisser reposer huit jours dans un flacon bien bouché, passer à travers un tampon d'ouate hydrophile, et s'en servir pour les insectes de grande taille, en injectant, à l'aide d'une seringue de Pravaz, dans la dernière commissure postérieure de l'abdomen, 0 gr. 50 de liquide par 0m05 de longueur. Les insectes injectés ne craignent aucune attaque d'insectes vivants; une boîte de carabes injectés a été laissée un an sans couvercle, sans qu'aucun dégât y ait été constaté.

« Saint-Cyr de Provence. »

Il existe d'ailleurs un moyen bien simple d'empêcher une collection de se détériorer, c'est de l'inspecter souvent. Je me suis astreint à regarder très souvent ma collection, et outre le plaisir que j'y prends, je n'ai presque plus de dégâts à constater. Il est un fait à noter, c'est que les insectes aquatiques sont plus facilement atteints, surtout les Dytiscides.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Avant de terminer cette modeste étude, nous ne saurions trop conseiller aux débutants d'aller toujours du simple au composé, de ne pas vouloir acquérir les raretés avant d'avoir les insectes qui sont communs. D'ailleurs, un excellent moyen d'opérer, c'est de prendre un bon catalogue et de commencer à se procurer les espèces dont les noms sont inscrits aux premières pages, et de n'avancer qu'au fur et à mesure ; surtout, ne pas s'attacher à collectionner des insectes pour le simple plaisir des yeux. Il faut étudier, faire œuvre scientifique, ne passer outre qu'après connaissance bien acquise de ce que l'on vient d'étudier. A cette condition seule, une collection a quelque raison d'être.

Nous donnerons encore aux débutants l'idée de s'occuper plus spécialement d'une famille. Par exemple, les Curculionides. Que de variétés à étudier ! c'est la joie des spécialistes ; on y trouve toujours du nouveau, surtout en Tunisie.

Nous souhaitons ici bonne chance à nos jeunes collègues. Puissent ceux qui nous feront l'honneur de nous lire porter toujours haut le drapeau de l'entomologie, cette branche si importante des sciences naturelles !



NOTICE

SUR

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

de la Circonscription de Souk-el-Arba

A huit kilomètres au nord de Souk-el-Khemis, et sur le flanc de la montagne qui sépare la Kroumirie de la vallée de la Medjerda, l'on aperçoit, dominant un coin de verdure, le blanc minaret de la petite mosquée de Sidi-Salah-el-Balthi. Dans cette vallée, les constructions de cette nature sont l'indice révélateur de quelque ruine antique existant sur place ou dans le voisinage immédiat; en effet, à proximité l'on remarque un castrum relativement en bon état, une tour délabrée, un captage romain, quelques inscriptions, parmi lesquelles des funéraires et une dédicace. Une source abondante, jaillissant du rocher, arrose de nombreux vergers et des champs de céréales.

De ce point, l'on aperçoit l'immense plaine de la Dakhla, dont l'uniformité rappelle le lac préhistorique d'où les alluvions, apportées par de nombreux cours d'eau, l'ont fait émerger. Ces cours d'eau, tous affluents de la Medjerda, sillonnent la vallée de leurs eaux dont l'œil suit au loin les capricieux méandres. C'est d'abord l'oued Mellègue, le vieux Muthul des Carthaginois; l'oued Tessa, qui descend des hauts plateaux des Oulad-Ayar; l'oued Tibar, qui sort de la couronne rocheuse du Gorrà; c'est ensuite l'oued Bou-Hartma, l'ancienne Armascla des Romains, et l'oued Kessab, qui irrigue de beaux domaines récemment acquis à la colonisation européenne.

Comme s'ils avaient voulu, même après leur mort, avoir encore sous les yeux ce spectacle grandiose, les anciens qui habitaient ce coin privilégié avaient choisi, à proximité des sources, deux rochers isolés pour y creuser leur sépulture. L'un d'eux, s'élevant sur la rive droite du châbet El-Aouinat, ne contient que deux chambres funéraires; elles sont tournées à l'est et communiquent l'une avec l'autre par un petit créneau de 0^{m}20 carrés. La première mesure 1^{m}25 de largeur, la deuxième 1^{m}40 sur une longueur et une hauteur uniformes de 1^{m}80 et 1^{m}40, et une pente de 0^{m}15, finissant à 0 au seuil de la porte. Cette dernière est encore munie de l'encadrement dans lequel s'encastrait la dalle de fermeture.

Un peu plus à droite se dresse un escarpement rocheux, connu par les indigènes sous le double nom de Koudiat-el-Adias et de R'orfat-es-Sebaâ. C'est là que l'on remarque, disposées comme les alvéoles

d'une ruche, neuf autres chambres funéraires, presque toutes ouvertes sur la même exposition.

Ainsi que l'indique la désignation de R'orfat-es-Sebaâ, les indigènes ne comptent que sept chambres, tandis qu'en réalité il y en a neuf; les cloisons de trois d'entre elles étant tombées, ils n'ont fait de ces trois cavités qu'une seule crypte. Comme les précédentes, elles sont toutes taillées au ciseau dans la roche dure, à des hauteurs diverses, et partout où la pierre s'est prêtée à un travail présentant quelque aspect. Indépendamment des trois chambres dont il vient d'être parlé, deux autres sont contiguës et communiquent par une brèche paraissant provenir, non du travail de l'homme, mais du bris du rocher. Deux autres, en partie superposées, l'une avec une entrée à l'est, l'autre, celle de dessus, ouvrant sur l'ouest, sont séparées sur la moitié de leur longueur par une cloison horizontale, comme l'indique le croquis ci-joint (fig. I); enfin, deux autres sont isolées.

Sept d'entre elles sont cubiques ou ont la forme d'un parallélipipède; les deux chambres isolées, qui sont les plus petites, sont creusées en voûte de four à pain et occupent la partie supérieure. Les mieux conservées étaient fermées, non à l'aide de dalles, mais par des portes s'ouvrant à l'intérieur; des creux ont, en effet, été taillés dans le roc en haut et en bas des encadrements, pour retenir le montant des portes.

Dans l'une d'elles, assez soignée, se trouvent placées, au-dessus l'une de l'autre, à 0m55 et à 0m75 de hauteur, deux cavités en forme de niches, taillées dans la paroi rocheuse du fond; elles mesurent 0m15 de hauteur, 0m22 de largeur et 0m12 de profondeur; elles étaient évidemment destinées à recevoir des lampes, ainsi, du reste, qu'en témoignent des traces de fumée.

Dans aucune d'elles il n'a été trouvé d'ossements. Au surplus, ces hypogées constituent pour les bergers d'excellents abris contre le mauvais temps; d'autre part, les indigènes, peu soucieux de rechercher à quel usage ils étaient affectés, y vont chercher pendant l'été un refuge contre la chaleur et s'y livrer aux douceurs du sommeil.

Plus à l'est, et dans la tribu des Chihia, près d'Aïn-Zana, au lieu dit El-R'orifat, l'on remarque également une chambre funéraire, aussi exposée à l'est, assez bien conservée. Elle est située au sommet d'une crête rocheuse, à laquelle on accède par une corniche naturelle. Elle présente une particularité qui n'a pas été observée dans les précédentes: la partie destinée à recevoir le corps est élevée au-dessus du sol par un gradin d'environ 0m15.

Il y a peut-être lieu de parler ici incidemment d'un autre genre de sépulture, observé dans la forêt des Ouchtata, sur la route de l'oued El-Hammam, conduisant de Ghardimaou à Bou-Hadjar. Au lieu dit Châbet-el-Labba (le ravin de la lionne), deux auges jumelles ont été

creusées à proximité d'une petite ruine, sur la surface horizontale d'un rocher qui surplombe la vallée. Ces sarcophages, disposés tête-bêche (voir croquis ci-joint, fig. II), étaient recouverts d'une dalle qui s'emboitait dans une entaille ; l'un de ces couvercles a été précipité au pied du rocher, où on le voit encore.

J. CHENEL,
Contrôleur civil.

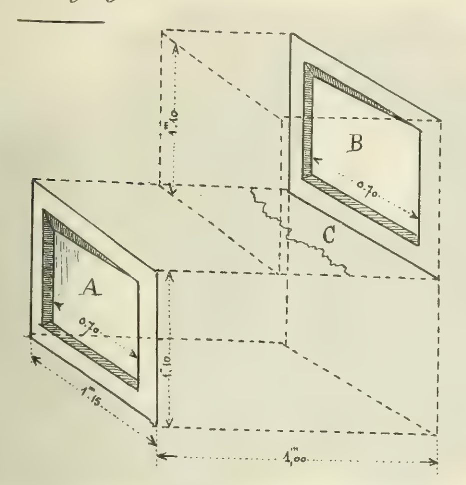
Souk-el-Arba, le 22 janvier 1896.

Travail communiqué par M. Gauckler, Inspecteur Chef du Service des Antiquités et des Arts.

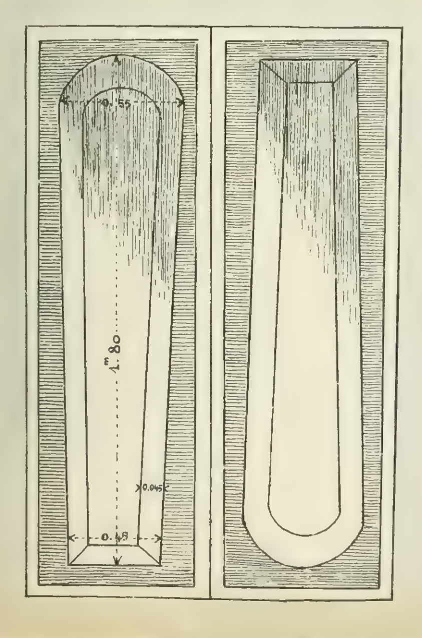


Fig. I.

A. – Porte de l'hypogée inférieur
B. – – id – supérieur
C. – Partie effondrée faisant communiquer les deux hypogées.



II.



LA FEMME ARABE ET L'INSTRUCTION[1]

Le rôle de la femme arabe dans la société islamique a toujours fait l'objet de vives discussions entre les sociologues tant musulmans qu'européens. Aussi, cette question, par les divers caractères qu'elle présente et les révélations qu'elle soulève, offre-t-elle un intérêt tout particulier dans les circonstances présentes qui lui donnent une actualité bien saisissante.

Le rôle de la femme musulmane dans la vie familiale est-il négatif ou positif? Telle est la question que se posent nombre de savants européens s'intéressant aux choses de l'Islam et qu'il a été jusqu'à présent très difficile de résoudre.

Certains féministes se sont livrés à des études très laborieuses qu'ils ont consignées dans des brochures qui garnissent certaines bibliothèques, mais qui n'apportent aucun éclaircissement sur la solution à intervenir. Parmi ces ouvrages, nous remarquons un traité dû à la plume d'un littérateur algérien appartenant à la carrière administrative de la grande colonie africaine et qui, pour avoir plaidé la cause du beau sexe en s'appuyant sur des textes du Coran même, a mérité l'approbation du Gouvernement Général.

A ce sujet, pour répondre au désir exprimé par quelques amis français dont la sympathie est acquise à la race arabe et pour intéresser les lecteurs de cette *Revue* au sort de la femme mahométane, nous nous sommes fait un devoir de donner quelques éclaircissements pouvant faire jaillir la lumière sur ce point resté jusqu'ici obscur.

La femme arabe doit être considérée, au point de vue du bonheur du genre humain, comme l'égale de l'homme et son auxiliaire précieux pour réaliser les progrès de la civilisation. Quelques esprits ignorants ou mal éclairés pensent que Dieu, en créant la femme, n'a fait qu'un instrument de plaisir ou un ouvrier domestique. Cette manière de juger la femme est d'autant plus fausse qu'elle s'écarte de l'esprit de la loi islamique. En effet, cette loi fait de la compagne de l'homme la principale base de sa vie économique et le premier élément du bonheur de ses enfants. N'est-ce pas la femme qui doit donner à l'enfant les premiers soins? N'est-ce pas elle qui grave dans sa mémoire tendre et polie comme un miroir les premières notions de la bonne morale? C'est sous l'impulsion de ses bonnes leçons et de ses sages conseils que l'idée du devoir s'imprime dans son imagination apte à recevoir toute sorte d'impressions.

(1) Etude présentée, à la séance du 13 mars 1896, par M. Mohamed bel Khodja, membre de l'Institut de Carthage et neveu du Cheikh El-Islam.

Suivant que ces impressions sont bonnes ou mauvaises, l'enfant est attaché aux bons principes ou voué à la misère. Il en résulte que, pour bien diriger l'éducation de son enfant, une femme ne doit jamais manquer d'être instruite elle-même.

Pour atteindre ce but, elle doit certainement sortir des limbes de son ignorance et s'asseoir sur les bancs de l'école.

Pour ne citer que quelques-uns des textes tirés de la loi islamique et prouver que l'instruction est un devoir pour la femme aussi bien que pour l'homme, nous faisons remarquer, d'accord avec l'auteur du *Darar* (Perles), que le Prophète, ne faisant aucune distinction à ce sujet, dit : « L'instruction est un devoir qui incombe à tout musulman »; une autre version ajoute « et à toute musulmane ».

El Kastallani, commentateur autorisé des *Hadits* (traditions), reproduit les paroles suivantes prononcées par le Prophète : « Les femmes sont les sœurs germaines de l'homme à l'égard de la loi. »

Comme conséquence de cette situation, une fille mahométane dont le mariage aurait été à son insu consenti par son père, serait mal venue à désavouer l'acte de mariage si elle prétendait en avoir ignoré la portée, l'ignorance ne constituant pas, aux yeux de la loi, une excuse admissible.

Aïcha, épouse favorite du Prophète, dit : « Admirables sont les femmes des Ançars (auxiliaires); elles n'ont pas honte de s'instruire. »

D'un autre côté, comme pour dissiper toute sorte de soupçon sur l'obligation imposée à la femme d'acquérir une instruction réelle, Mahomet, trouvant un jour son épouse devant une maîtresse de couture, s'en réjouit et, pour manifester sa satisfaction, dit à la maîtresse ces mots traditionnels : « Apprends-lui la couture comme tu lui as appris l'écriture. »

Une autre Aïcha, surnommée El Baounia, qui chantait les éloges du Prophète dans un panégyrique, resta célèbre dans le monde littéraire de la Syrie pour son talent poétique.

Il en résulte qu'au point de vue de l'instruction la femme doit être l'égale de l'homme.

Telle est la situation de la femme musulmane au point de vue littéraire, au commencement de l'Islamisme.

Sous le règne glorieux des Abbassides en Orient et sous l'empire de la civilisation florissante des Omniades en Espagne, le beau sexe eut une large place dans le domaine des progrès littéraires. Cette vérité nous est prouvée par les divers recueils poétiques passés à la postérité et dont l'authenticité a été reconnue par les Sédillot, les Gustave Lebon et les Mismer, dont l'autorité en la matière n'a jamais été contestée.

Pendant les quatre derniers siècles, le mouvement progressiste, loin de suivre son cours normal, reçut un tel contre-coup et se res-

sentit tellement des événements politiques de l'époque, que les peuples musulmans perdirent de vue toute notion de progrès et considérèrent l'instruction de la femme comme un attentat à la vertu.

Heureusement, cette situation anormale, sous l'action de la civilisation européenne introduite en Orient, fit place à une certaine renaissance qui ramena les esprits à une appréciation plus saine des bienfaits de l'instruction.

C'est ainsi que, grâce à la sollicitude des princes musulmans éclairés en Orient, des écoles féminines se fondèrent, tant en Égypte qu'en Turquie, et que de jeunes musulmanes arrivèrent par leur application et leur intelligence à un degré de civilisation qui étonna nombre de voyageurs compétents en ayant constaté l'étendue.

Etant donnée la condition avantageuse dans laquelle se trouve la Tunisie, il est permis d'espérer que grâce au concours de savants éclairés et à la sollicitude du Gouvernement du Protectorat, les filles musulmanes de la Régence suivront, dans le domaine de l'instruction, l'exemple salutaire de leurs sœurs orientales.

MOHAMED BEL KHODJA.



NOTE

SUR

DES INSCRIPTIONS LIBYQUES

trouvées à Ramel-el-Bathouma

douar des Oulad-Stita, tribu d'El-M'rassen, le 4 novembre 1889

A proximité de la frontière algérienne, au lieu dit Ramel-el-Bathouma, dans les Oulad-Stita d'El-M'rassen, j'ai découvert, le 4 novembre 1889, cinq inscriptions en caractères libyques et deux petites stèles figurant, l'une, de simples lignes horizontales et verticales, l'autre, également de simples lignes formant comme l'ébauche d'un palmier. Ces pierres étaient dressées debout et alignées les unes à côté des autres; elles ont sans doute été ramassées dans le voisinage immédiat par les indigènes, avec l'intention évidente d'en faire un abri destiné à retenir la paille provenant des dépiquages.

En effet, aux abords l'on remarque des pierres de ruines, des restants d'enclos et des rochers dans lesquels ont été creusés des bassins de dimensions diverses pour retenir l'eau destinée au bétail.

Plusieurs de ces inscriptions ont été envoyées par mes soins au Musée du Bardo le 29 mai 1890.

J'ai également découvert au Chahid, dans l'ancienne installation de M. Terras, aux Ouchtata, une inscription libyque, quelque peu fruste, mais qu'il serait facile de reconstituer.

Ces quelques découvertes, effectuées sur des points éloignés de toute voie de communication et au sein des grandes forêts, permettent de conclure qu'à une date très éloignée ces parages étaient déjà habités par une population de pasteurs. Qui pourrait dire même si ceux-ci, obligés de défendre journellement leurs troupeaux contre les fauves et les panthères dans des forêts où ces animaux trouvent encore de nos jours un repaire impénétrable, ne sont pas devenus plus tard des traqueurs chargés d'approvisionner de bêtes féroces les théâtres de l'antique Carthage et de Rome ?

J. CHENEL,

Contrôleur civil.

Travail communiqué par M. Gauckler, Inspecteur Chef du Service des Antiquités et des Arts.

Fig. I.

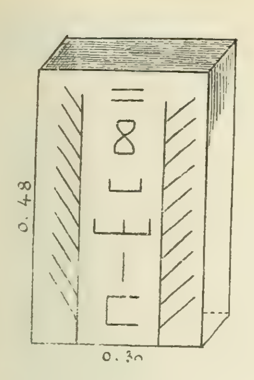


Fig. II.

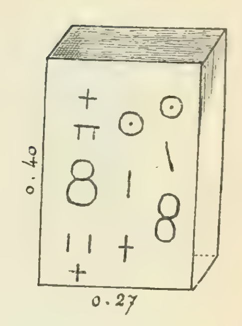


Fig. III.

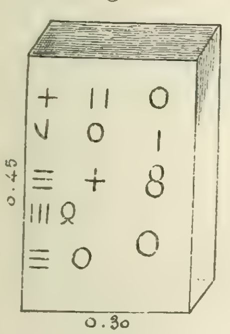


Fig. IV.

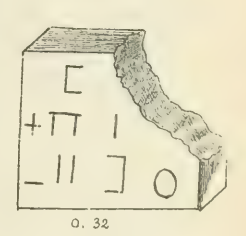


Fig. V.

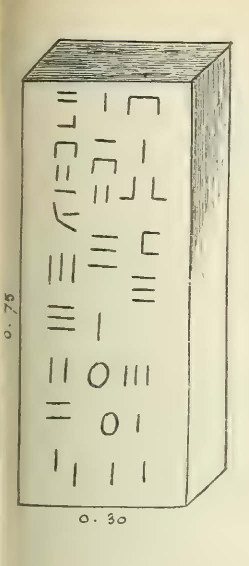


Fig. VI.

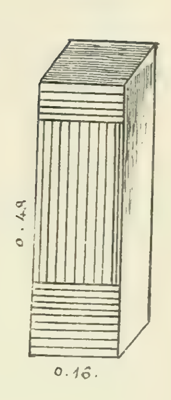
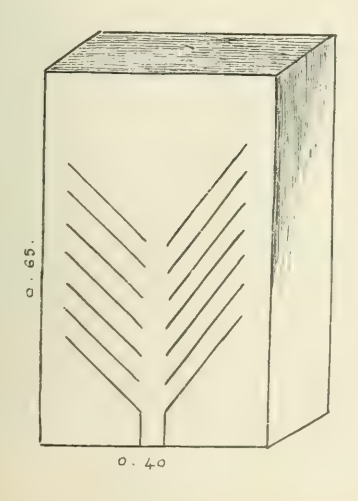


Fig VII.



ESSAI D'IDENTIFICATION

des localités mentionnées par la liste de Ptolémée, entre le Bagrada (Medjerda) et Tabraca (Tabarca)

Dans un rapport de M. Cagnat sur les découvertes archéologiques dans l'Afrique du Nord *(Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1891, n° 3, p. 547), il a déjà été question d'un essai d'identification de plusieurs villes romaines situées entre Tabraca et le Bagrada; ce travail n'ayant pas éte publié, nous nous proposons de le faire aujourd'hui.

La liste de Ptolémée comporte vingt-trois villes situées sur la rive gauche du Bagrada, et Tissot *(Exploration scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 770) n'en mentionne que seize inconnues, ce qui laisserait à supposer que les sept autres ont été retrouvées.

Sur les vingt-trois citées par Ptolémée, trois seulement ont été identifiées, ce qui réduit à vingt le nombre des localités à chercher dans la Proconsulaire (rive gauche de la Medjerda).

Pour se faire un compte exact de l'œuvre civilisatrice accomplie par les Romains dans leur plus riche province d'Afrique, il est nécessaire de rechercher avec soin toutes les traces qu'ils y ont laissées de leur occupation et s'instruire des principes archéologiques pour pouvoir le faire avec succès. A défaut de monuments épigraphiques — et c'est le cas ici — les renseignements les plus pratiques peuvent être tirés des voies romaines et surtout des nombreux enchirs, restes des anciennes villes romaines ou carthaginoises.

L'auteur a établi cinq cartes; les deux premières (n°s 1 et 2) ont été tirées d'une géographie et d'un atlas qui datent de 1545 et qui appartiennent à la bibliothèque de la ville de Limoges : *Geographia universalis — vetus et nova complectus; — Claudii Ptolemæ Alexandrini enarratio, nis,* libros VIII.

La première carte *(XXV nova Tabula)* donne une idée générale de la façon dont les anciens représentaient l'Afrique septentrionale, et la deuxième *(Tabula II)* permet, avec ses degrés, de retrouver l'emplacement des villes mentionnées par Ptolémée.

Sur le plan n° 3, il indique l'emplacement précis de ces villes; sur le 4e, il donne les mêmes renseignements en faisant la géographie comparée, sur une carte moderne à l'échelle de 1 800.000e.

La 5e et dernière carte, également au 1 800.000e fait connaître les principaux enchirs non encore identifiés et les voies romaines dont nous avons déjà fait la description au *Bulletin de Géographie du*

Comité, année 1888, n° 2, p. 96-97 et 98.[1] Le Comité-Directeur n'a pu, à son grand regret, pour des raisons financières, publier ces intéressantes et savantes cartes. On pourra d'ailleurs suivre la description de l'auteur soit sur la carte de la Tunisie du Service géographique de l'Armée au 1/800.000e, où presque toutes les villes modernes données par M. Winkler comme points de repère se retrouvent. Les feuilles de la carte de Tunisie au 1/200.000e fourniront des indications beaucoup plus précises encore.

Liste de Ptolémée qui indique, de l'est à l'ouest, l'emplacement des vingt-trois villes situées entre Tabraca et le Bagrada

Liber IIII, tabula seconda, page 65 de la même géographie : « *Basileæ* », *per Henrichum Petrum, ANNO* MDXLV

	Haut.	Côté
1° Canopisi[2]	32 — 15	32 — 30
2° Meldita	32 — 14	31 — 30
3° Uzan	33 — 15	31 — 20
4° Thisica	33 — 15	32 — 0
5° Cipipa	34 — 0	31 — 45
6° Tobros	34 — 0	30 — 30
7° Ilica	34 — 30	30 — 20
8° Dabia	33 — 0	29 — 45
9° Bendina (ou *Bendana*)	34 — 30	29 — 20
10° Vazua	33 — 20	29 — 30
11° Nensa	34 — 10	28 — 15
12° Aquæ calidæ	33 — 40	28 — 15
13° Zigira	33 — 10	27 — 50
14° Thunuba (*Thinnuba*)	33 — 20	27 — 30
15° Timica	34 — 50	27 — 40
16° Tuscubis (*Tuscubia, Tucubis*)	35 — 30	28 — 10
17° I. Theudali	32 — 20	31 — 40
18° II. Auitta (*Avitta*)	33 — 30	30 — 15
19° III. Tucca	34 — 0	29 — 50
20° IV. Thasia (*Thafia*)	33 — 0	27 — 40
21° V. Muste (*Musse*)	33 — 40	27 — 30
22° VI. Themisua (*Themissua*)	34 — 40	28 — 40
23° VII. Zamamizon (*Zamamizan*)	34 — 20	28 — 0
Carthage (terme de comparaison donné par la liste de Ptolémée)	34 — 50	32 — 20

(1) On pourra aussi consulter le même *Bulletin*, des pages 62 à 112, et celui de 1891, n° 4, pour la géographie de la région.

(2) *Le Traité de Géographie*, de Joannis Antoni, copié sans doute sur l'atlas de Ptolémée, en 1617, donne à la page 95, « 31 — 15 ; 32 — 30 ». C'est probablement une erreur de copiste.

Ce sont ces indications qui nous ont permis d'établir notre carte (non publiée) n° 3; elles paraissent être assez exactes. Les villes de Ilica, Bendina, Tinica, Tuscubus et Themisua se placent sur la rive droite du Bagrada (Medjerda). Est-ce une erreur, et faut-il chercher ces villes en face, sur la rive gauche du cours d'eau ?

Renseignements et observations sur les villes inconnues

1° Canopisi. — Il faut peut-être lire aussi : Canispitana (*Liste des évêchés de 482*, par Morcelli), ou Canapitana, ou même encore Canopitanorum.

Canapitana ou Canopitanum de Pline est qualifiée de municipe dans les actes du concile de Latran et appartenait, sans nul doute, à la Proconsulaire.

Dupin suppose que *Canapium* est identique à la Canopisi de Ptolémée.

Quoi qu'il en soit, cette dernière trouve sa place dans le pays des Mogods, à l'ouest de Bizerte, sans doute dans un des enchirs non encore identifiés : *Mzid, Gueblia, Kacer-Krouf, Graya, Tella, Beni-Aouf, Grima*, sur la grande voie romaine du littoral, entre Hippo-Diarrytus et Tabraca.

2° Meldita (Melditana ou Melzitana). Liste de 411. — C'est sans doute l'Oppidum Melzitanum de Pline. Cette ville était située au nord-est du *Sisara lacus* (Garaât-et-Tchkeal), probablement dans un des enchirs : *Bechouch, Beni-Ouassel*, non identifiés, à l'ouest de la voie secondaire allant de Vacca à Hippo-Diarrytus par Oppidum-Materense.

3° Uzan (Uzalis). — L'Oppidum Usalitanum de Pline, qui jouissait du droit latin, semble, d'après l'histoire, avoir été voisine d'Utique. Elle trouve sa place dans un des enchirs *Zahrour, K'erabas*, situés au sud-est du Garâat-el-Echkeul, sur la voie de Vacca à Hippo-Diarrytus par Oppidum-Materense.

4° Thisica. — La notice des évêchés cite un *Episcopus Tyzicensis*. Il faut chercher cette ville dans un des enchirs : *Azid, Iouaouda, Hariza*, au sud-est du lac de Bizerte, sur la grande voie du littoral, entre Utica et Hippo-Diarrytus.

5° Cipipa. — Cette ville, sur laquelle on ne possède pas de renseignements, devait être située au nord ou au nord-nord-ouest du Garâat-Mabtouha, à l'est d'une voie romaine de deuxième ou troisième ordre entre Oppidum-Materense et Membrone, dans les enchirs *Besbacia, Anaia, Lahouid, Cipipa;* a peut-être même disparu dans le Garâat.

6° Tobros. — Semble trouver sa place entre Tebourba et Mateur, c'est-à-dire entre la Medjerda et l'oued Tine, sur une voie qui allait du Tuburbo Minus à Oppidum Materense. Il faut la chercher dans un des enchirs *Djelal*, *Trila*, ou même dans celui de *Chouégui* (Tubba). (Voir notre carte n° 5, non publiée.)

A propos de Thubba, voici ce que dit M. Cagnat dans le *Bulletin du Comité*, n° 2, de 1890, p. 229 : « *Enchir Chouégui*. — J'ai reçu de M. le commandant Gérodias, administrateur des domaines de Chouégui, une communication fort intéressante pour la géographie comparée de la Province Romaine d'Afrique. Lors de ma dernière mission en Tunisie, j'avais eu l'occasion de voir, dans la cour du bordj de Chouégui, une inscription très mutilée qui contient une dédicace à Antonin le Pieux ou à Marc-Aurèle. Ce texte se termine ainsi :

. . . . . HVBBENSIS · D · D · P · P ·

c'est-à-dire, en calculant d'après le nombre de lettres qui manquent : *Civ*(itas?) *resp*(ublica?) *col*(onia) [T]*hubbensis* *d*(ecreto) *D*(ecurionum) *p*(ecunia) *p*(ublica).

« La ville antique qui s'élevait sur ce point se nommait donc Thubba. Peut-être en est-il question dans Ptolémée, qui cite parmi les villes comprises entre le Bagrada et lac Triton la ville de Θάββα[1]. C'est un fait que l'on pourrait admettre, bien que l'enchir Chouégui soit au nord de la Medjerda, car la *Géographie de Ptolémée* contient des erreurs autrement importantes. »

Toujours est-il que M. Gérodias, en se rapportant aux actes de propriété du domaine, est arrivé à préciser l'emplacement exact de Thubba. Voici ce qu'il a bien voulu m'écrire : « Sur notre titre arabe de propriété, que la Conservation Foncière a remplacé par un acte en français, il était dit que Schuiggui comprenait deux enchirs : Schuiggui et Tobbas. D'après l'acte d'un enchir voisin situé à l'extrémité de notre vallée, c'est-à-dire à notre ouest (à l'ouest aussi du marabout Schuiggui), il était stipulé que cet enchir habous, nommé Bordj-Touta, avait pour limite à l'est l'enchir Tobbas.

« Donc, c'est notre partie ouest qui aurait eu le nom de Tobbas dont la ressemblance avec Thubba annonce une vieille origine. D'autre part, le groupe de ruines sur lequel a été trouvée l'inscription qui porte Thubba est situé à l'ouest du marabout de Schuiggui.

« Par conséquent, s'il paraît certain que le nom antique de notre plaine était Thubba, dégénéré en Tobbas, il se pourrait que notre zone ait eu un autre nom. »

(1) Le *Cours de Géographie de 1515*, tiré de celui de Ptolémée, place la ville de Θάββα (Thubba) au point 35 — 30 ; 28 — 20 c'est-à-dire entre Tunica et Tusentis (rive droite de l'oued Medjerda).

7° Ilica. — On n'a pas de renseignements sur cette localité; elle semble se placer au sud-ouest de Tebourba, sur la rive droite de la Medjerda, à l'enchir Gerbi ou Mehari, près de l'oued Chaffrou. Peut-être doit-on la chercher sur la rive gauche de la Medjerda dans un des enchirs *El-Metri*, *Laroussia*, non encore identifiés.

8° Dabia.[1] — Pas de renseignements sur cette cité. Elle se place cependant au sud des montagnes de Mateur (*Cirna mons*), sur la voie de Vacca à Oppidum Materense, sans doute dans l'un des enchirs *Amra, Bleda, Kniga.*

9° Bendana (Bendina). — Point de renseignements dans l'histoire. Elle semble se placer au nord-est de Medjez-el-Bab (Membressa), sur la rive droite de la Medjerda, où l'on remarque l'enchir Bou-Naja. Il faut sans doute chercher cette localité sur la rive gauche du fleuve, aux enchirs *Hadj-Aïed, Chaibia, Tfaah, Chouach.*

10° Vazua. — Suivant la *Géographie de Ptolémée,* Vazua trouve sa place à l'enchir Béjar, précisément au même point indiqué par Tissot, entre la rive gauche de l'oued Tine et le versant méridional du djebel Tehent. — Voici, du reste, ce que dit Tissot au sujet de cette ville :

« L'enchir Béjar donne l'inscription suivante :

MINEVAE — AVG
SACR
HONORATVS — ROGATI — CA
VA7 — OB DECVRIONATVM
ROGATI — FILI — STATVAM — EX
H S D cccc · $\overline{\text{N}}$ · ADIECTIS · A · SE
H S cccc · $\overline{\text{N}}$ D D · FAIEND · CVR
IDEMQ
DEDIC.

« La fin de la 3e ligne et le début de la 4e sont difficiles à lire et à interpréter; nous pensons qu'il faut y chercher un ethnique indiquant la patrie d'un personnage. — CA pourrait être le début du mot *ca*(stellum) ou de *ca*(stra). VAZ serait celui d'une localité. »

Morcelli a placé dans la Proconsulaire une *Eclesia Vaziensis,* peut-être la Vazua que Ptolémée place entre Tabraca et le Bagrada.

11° Nensa. — L'histoire reste muette sur cette ville. Elle se

(1) Voir les *Bulletins Archéologiques du Comité*, 1886, n° 1, p. 99 : *Ruines romaines de la vallée de l'oued Tine*, par M. Cagnat, et le n° 4 de 1886, p. 481 : *De Mateur à Beja*, par le lieutenant Barry.

place près d'une voie romaine qui longeait la rive gauche du fleuve Armasela (oued Ghezela ou Bou-Hertma), c'est-à-dire au nord de Souk-el-Khemis, aux enchirs *Habib-Benia* ou Sbir.

12° Aquæ calidæ. — Se placent peut-être aux importantes ruines thermales de Bordj-el-Hammam, près de Roum-es-Souk, sur la rive gauche de l'oued El-Kebir, l'ancien Armua ou Armoniacus.

Nous ne connaissons dans cette région de la Khoumirie aucun hammam ayant des sources d'eau chaude, si ce n'est celui de Darradji (Bulla-Regia) appelé campagne de Boll deux siècles avant notre ère, c'est-à-dire à l'époque de Ptolémée, et Bordj-el-Hammam dont l'une des deux sources atteint 50 degrés au-dessus de zéro.

13° Zigira. — On n'a pas de renseignements sur cette localité qui semble correspondre à l'enchir Aïn-Cherchera, situé sur la rive gauche de l'oued Ghezela, sur la voie secondaire allant de Tabraca vers Thuburnica-Colonia par Thunuba. A Aïn-Cherchera, nous avons découvert des inscriptions tumulaires publiées par le *Bulletin archéologique du Comité.*

14° Thunuba (Thiunuba). — Elle semble correspondre aux importantes ruines d'Aïn-bou-Hadja, situées sur la voie romaine qui descendait la rive gauche d'Armasela. (Consulter le *Bulletin archéologique du Comité,* 1891, n° 3, p. 548.)

15° Timica et 16° Tuscubis (ou Tuscubia, ou bien Tucubis). — Si les indications géographiques de Ptolémée sont exactes, ces deux villes trouveraient leur place respective sur la rive droite de la Medjerda, dans la vallée de l'oued Méliz, aux enchirs Mina et El-Bey, sur la voie de Simittu-Colonia à Sicca-Veneria (El-Kef).

Ptolémée, dans ce cas, indiquerait l'oued Mellègue comme étant le fleuve Bagrada.

17° I. — Theudali (d'après la *Tabula II*). — Theudali correspond parfaitement au point où Tissot la place, c'est-à-dire sur la voie d'Oppidum-Materense à Hippo-Diarrytus. Voici ce qu'il dit (vol. II, p. 92, *Explorations scientifiques en Tunisie) :*

« On sait par Pline que la ville libre de Theudali, dont le territoire était limitrophe de celui d'Hippo-Diarrytus, était située dans l'intérieur (Pline, V, III : « *Cui* (Hipponi Diarrhyto) *finitimum Theudalis* « *immune oppidum, longius a littore* »), et Ptolémée la place à l'est et dans le voisinage du lac Sisara. Cette double indication permet de déterminer très approximativement la position de Theudalis. Il existe deux groupes de ruines sur la rive orientale du Garaât-el-Echkeul (*Sisara lacus*). — Le premier, situé au sud du canal par lequel ce bassin communique avec le lac de Bizerte, porte le nom d'enchir Tindja ou enchir Sidi-Hassane ; le second, celui d'enchir

El-Aouâma. C'est à l'enchir Tindja que Shaw a cru retrouver Theudali; il résulte toutefois de son propre témoignage que les ruines étaient désignées à cette époque sous le nom de Timida, et il est possible dès lors qu'elles représentent une des deux Thimida antiques dont l'existence nous est implicitement révélée par le surnom de Regia que portait la Thimida voisine d'Utina (Oudéna).

« La Thimida proprement dite se retrouvant à l'enchir Tindja, Theudali serait enchir El-Aouâma.

« Theudali était une des sept villes qui se prononcèrent contre Carthage dans la troisième guerre punique, ravitaillèrent l'armée romaine et obtinrent une situation privilégiée dans l'organisation de l'année 146. »

18° II. — AUITTA (Avitta). — Cette localité trouve sa place sur l'oued Tine, dans un des enchirs *Elg, Techgua*, situés presque au centre du triangle formé par Mateur, Tebourba et l'enchir Béjar. Il ne faut pas confondre Avitta avec Avitta-Bibba (enchir Bou-Ftis), près de Zaghouan.

19° III. — TUCCA. — Cette ville se place au village berbère de Toukkâbeur, Thuccabor ou Tuccabor, au nord-ouest de Medjez-el-Bab (Membressa); à six kilomètres au nord de la grande voie de Carthago à Hippo-Regius (Bône) par Bulla-Regia.

La liste des évêchés de l'Afrique (dans la Proconsulaire), par Morcelli, cite un *episcopus Tuccæ* (*quæ* et *Togiæ*). — Un de ses évêques, Fortunatus, siège en 255 au concile de Carthage. En 411, le même évêché (Tucaborensis) est représenté par un donatiste, Mégasius, et un troisième évêque, Stephanus, figure parmi les signataires de la lettre adressée, en 649, au patriarche de Constantinople par les prélats de la Proconsulaire.

20° IV. — THASIA (Thafia) n'est pas la Thacia (Bordj-Messaoûdi), à l'est d'El-Kef, mais probablement la Taciæ Montanensis (*quæ* et *Tatiæ Mont-et-Tacanensis*) de la liste de la Proconsulaire par Morcelli. Cette cité trouve sa place au sud-ouest de Zigira, dans un des nombreux enchirs du versant septentrional du djebel Ghorra, soit à Zebda, soit à une ruine de la Khoumirie où l'on remarque encore une église chrétienne du IV[e] siècle. Cette dernière est située à sept kilomètres environ à l'ouest de Fernana, à un point où passait la voie romaine qui reliait sans doute Tabraca à Thuburnica col.

21° V. — MUSTE (Musse). — Morcelli cite dans sa liste des évêchés de la Proconsulaire une ville du nom de Mustitana et qui n'a rien de commun avec Must-Vicus.

Muste se place entre le Bagrada (Medjerda) et l'Armascla (Bou-Hertma ou oued Ghezala), dans les massifs du djebel Bou-Rzara, entre Chemtou (Simittu col.) et le territoire de la tribu des Selloul,

soit aux enchirs Matoug, Belda, Goussa, Dekir ou Damous. (Voir pour ces ruines le *Bulletin archéologique du Comité*, de 1891, n° 2, p. 207 : *Essai de Topographie archéologique*, de M. le docteur CARTON.)

22° VI. — THEMISUA (Themissua) trouve sa place sur la rive droite de la Medjerda, dans la vallée de l'oued Tessa, où l'on remarque l'enchir Merja. Il ne faut pas la confondre avec une Themisa, que la *Géographie de 1545* (extraite de celle de Ptolémée) place au point 35 — 0 : 32 — 10, tout près, par conséquent, de Carthage, qui est à 34 — 50 : 32 — 20.

23° VII. — ZAMAMIZON (Zamamizan). — Morcelli cite dans la Proconsulaire un évêché du nom de *Zamiensis, quæ* et *Zentensis*. Zamamizon semble se placer sur la rive gauche de la Medjerda, sans doute à Sidi-Aàssen, où l'on remarque, au milieu de quelques ruines, sur la grande voie romaine de Carthage à Hippo-Regius, par Bulla, des tombes de vétérans de la Légion III d'Auguste.

Terminons en signalant que la *Géographie* et l'*Atlas de 1545*, dont nous avons parlé, placent Bulla-Regia au point suivant :

Legio Augusta tertia	Bullaria (Bulla-Procopio) ou Bulla-Regia (Plino)	30 — 40 : 31 — 30

A. WINKLER.



ÉTUDE

SUR

LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DE LA TUNISIE

par le Dr CARTON, médecin-major

PRÉFACE

Mon but en écrivant ces pages a été de grouper les études relatives aux travaux hydrauliques de l'Afrique ancienne dont j'ai, depuis neuf années, disséminé la description dans un assez grand nombre d'articles de géographie, de géologie ou d'archéologie.

Peut-être pensera-t-on qu'il n'était pas utile de rédiger un tel mémoire qui ne renferme guère de faits nouveaux, à part ceux, d'une importance relative, que j'ai observés tout dernièrement.

Les raisons qui m'ont fait entreprendre cette œuvre de condensation sont de plusieurs ordres.

J'ai déjà signalé le mouvement d'intérêt qui pousse les personnes même étrangères à l'archéologie à s'occuper de cette question de l'antique aménagement des eaux. Dans ce milieu d'initiative et d'intelligence que constituent les colons tunisiens, on a compris que l'étude du passé peut avoir une portée directement pratique, et, comme je l'ai fait depuis longtemps ressortir, en évitant bien des tâtonnements dans l'installation de notre colonie, montrer comment, en marchant sur les traces des anciens, nous pourrons lui rendre sa prospérité d'autrefois.

De là est née cette vive curiosité qui incite chacun à s'enquérir des recherches faites dans ce but ; de là, après la publication de mon dernier mémoire sur la climatologie et l'agriculture de l'Afrique ancienne, plusieurs demandes qui m'ont été adressées pour se procurer mes travaux antérieurs.

Comme certains d'entre eux n'existent plus dans la librairie, quelques amis, dont M. le Docteur Bertholon, ici-même, m'ont conseillé de présenter, sous une forme synthétique, ce qu'ils contenaient relativement à l'ancienne hydraulique de l'Afrique.

En outre, j'avais dû, dans des publications purement archéologiques, pour ne parler que de celles-ci, et sous peine de produire une œuvre mal pondérée, mettre les travaux hydrauliques à la place qui leur revenait, sans leur donner plus de relief qu'aux autres détails, d'une importance égale, que j'avais à exposer. En sorte que seuls, une lecture attentive faite la plume à la main et un long travail d'élagation permettent de saisir les types auxquels ils peuvent se ramener

et quelle a été leur action d'ensemble sur la contrée où ils ont été édifiés.

J'ai bien, dans l'étude que je viens de citer, fait moi-même ce triage et exposé les conclusions auxquelles mes recherches sur cette question m'ont amené, mais je n'y appuie mes déductions que sur un petit nombre d'exemples pris dans mes écrits antérieurs ou mis en réserve pour ce travail,[1] et qui n'ont plus suffi à l'heureuse curiosité de tant d'esprits.

Si j'éprouve un certain regret d'avoir ainsi, dans l'ignorance où j'étais que j'écrirais un jour le présent travail, publié déjà un livre qui formera en quelque sorte la conclusion de celui-ci, je m'en console en pensant que j'aurai ici plus de liberté et pourrai plus commodément adapter un plan uniforme au but nouveau qui m'a incité à l'entreprendre.

Peut-être, d'ailleurs, trouvera-t-on que, même au point de vue purement archéologique, cette étude ne fait pas double emploi avec les précédentes.

Séparées des faits étrangers à l'hydraulique, groupées de façon à montrer quelle était, au point de vue de l'aménagement des eaux, l'économie de chaque région, les observations que j'y ai consignées feront mieux ressortir quelle a été, dans l'ensemble, la place de chaque ouvrage, le rôle qu'il y a joué, l'importance relative que tel ou tel mode a pris, suivant les conditions de météorologie et d'orographie dans lesquelles se trouvaient les antiques constructeurs.

C'est avec une réelle satisfaction, d'ailleurs, que j'ai été amené ainsi à écrire ce travail, quoique je n'eusse jamais osé l'entreprendre sans y être sollicité, et je confesse qu'il m'est infiniment agréable de revenir sur un sujet qui m'a été et me reste particulièrement cher, et avec lequel j'ai vécu si longtemps en tête à tête dans les longues et monotones journées des petits postes africains.

Je n'ai d'ailleurs d'autre prétention que celle de présenter un faisceau de faits étudiés avec soin et dont l'interprétation est le fruit de longues méditations.

Si depuis longtemps cette question des travaux hydrauliques me préoccupe, si j'ai été, en Tunisie, le premier à essayer de montrer l'action qu'a pu avoir leur création sur une contrée d'une certaine étendue, et, comme on a bien voulu le dire, à mettre en relief l'importance des services que peut rendre leur étude, je ne prétends nullement, en ce faisant, avoir appris au public une chose qu'il ignorait.

(1) Un auteur a écrit dernièrement que ces exemples, quoique bien choisis, ne sont pas nouveaux et qu'on les trouve dans mes ouvrages précédents. J'y expose cependant, pour la première fois, beaucoup de faits relatifs à la diminution de l'étendue des forêts, aux différents types qu'offrent les barrages, à la distribution de l'eau, etc. L'exemple si curieux de jalonnement du sol antique, par l'aqueduc de Bouggar, méritait, ce semble, à lui seul, de ne pas être passé sous silence.

Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il soit permis à quelqu'un de revendiquer ce mérite. Il existe ainsi, en Afrique, un certain nombre d'idées très répandues, qui sont en quelque sorte depuis très longtemps «dans l'air» et qui constituent la propriété de tous.

Il en est de ces travaux hydrauliques comme des pressoirs.

Il me souvient que dès mon arrivée en Afrique les officiers, mes camarades, dans leurs récits de route ou de chasse, parlaient fréquemment des « torcularia » qu'ils avaient rencontrés.

Un médecin de l'hôpital de Gabès, en revenant d'une excursion à Gafsa, était émerveillé de la quantité de ceux qu'il avait relevés en chemin et disait, comme d'ailleurs tous ceux qui connaissent cette route, que l'Afrique était jadis couverte d'oliviers. Plus d'un auteur avait aussi constaté ce fait, quand vint M. P. Bourde qui, s'il n'a pas été le premier à voir les choses ni à en tirer certaines conclusions, a rendu l'immense service d'en faire une application des plus fructueuses.

De même pour les travaux hydrauliques; il n'est pas non plus d'officiers ayant tenu garnison en Afrique ni de colons qui n'aient souvent constaté leur extrême fréquence. Mais si l'on a bien tiré de cette observation quelques conclusions générales, personne n'a encore, comme M. Bourde l'a fait à propos de l'olivier, précisé par quels moyens on entreprendra, de façon pratique, leur rétablissement.

Il est à souhaiter que l'enquête poursuivie à ce sujet par le Gouvernement Tunisien, et à laquelle je voudrais que ce présent mémoire apportât quelque contribution, fasse la lumière sur les points encore obscurs de la question.

En étendant un peu mon travail, en y ajoutant plusieurs études parues dans ces dernières années, j'aurais pu tenter de lui donner une plus grande portée. Mais le temps n'est pas venu, à mon avis, d'établir ainsi un cadre dans lequel rentreraient tous les faits que l'on pourra rencontrer ultérieurement. Il est prudent de s'en tenir, pour le moment, à une simple enquête, à un classement des observations faites à la surface de l'Afrique, desquelles il sera possible ensuite de tirer des conclusions tout à fait générales et fermes.

Comment, en effet, prétendre classer ces travaux d'après les contrées où ils se rencontrent, alors que le doute plane encore sur la façon dont toute la province doit être divisée, et que des discussions s'élèvent sur le régime de leurs eaux, sur le volume des pluies qu'elles recevaient jadis?

M. Cagnat, qui a bien voulu, en lui donnant une place dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature,* montrer l'intérêt qu'il attache à mon étude sur la climatologie et l'agriculture de l'Afrique ancienne, me reproche de n'avoir pas su distinguer entre ces régions.

Ce reproche, comme ce qu'il dit de la distinction établie par M. de

La Blanchère dans un mémoire qu'il analyse en même temps, vient à point pour montrer précisément combien il est prématuré d'établir sur une donnée encore indécise une distinction que permettrait seul un travail d'ensemble.

Suivant M. Cagnat, je ne distingue pas assez entre les différentes régions qui constituent l'Afrique ancienne et, quoique je m'en défende, j'ai une tendance à conclure de l'une à l'autre.

Cette constatation du savant épigraphiste met en relief l'abstention volontaire où je suis resté de toute distinction de région à cause de l'inutilité qu'il y a, à mon sens, à l'établir.

Dans une étude sur le climat et le régime des eaux, ce sont les différences que ceux-ci pourraient présenter d'une contrée à l'autre ou les variations qu'y offrent les travaux d'arrêt, de captation, d'adduction ou de collectionnement qui justifieraient une telle division.

J'ai cherché précisément à établir que, quelle que soit la partie de la Régence dont il s'agisse, les changements survenus depuis l'époque romaine ont été partout identiques, sinon également intenses.

Le boisement a diminué partout, [1] aussi bien dans le nord que dans les régions méridionales. Il en a été de même des précipitations atmosphériques, de la hauteur de la nappe aquifère et des travaux hydrauliques qui ont été presque entièrement abandonnés de part et d'autre. Comme j'ai pris soin de l'indiquer à plusieurs reprises, si les phénomènes actuels que j'y signale sont plus frappants en certains points, ils n'en existent pas moins sur toute l'étendue du pays et avec une intensité qui ne permet de les négliger nulle part.

M. de La Blanchère, comme l'a constaté M. Cagnat, distingue, lui, deux régions, mais il reconnait que le régime des eaux est le même des deux côtés, que l'aménagement s'y impose de part et d'autre. Il constate que les travaux hydrauliques y ont été partout très nombreux. Il admet même que, d'une façon générale, le boisement est moindre de nos jours que jadis. Sa distinctive est donc établie seulement sur la plus ou moins grande abondance des essences forestières et des pluies.

En outre, les travaux d'aménagement ont été partout les mêmes, ou ils ont présenté des variations de peu d'importance et qui ne correspondent pas d'ailleurs aux régions distinguées par M. de La Blanchère ; le changement qui, depuis leur abandon, s'est produit dans le régime des eaux a été partout identique.

On est, ce semble, en droit de se demander laquelle des deux méthodes est la plus scientifique, de celle qui étudie d'un seul coup ou

(1) J'ai montré ailleurs comment jadis il y avait autant de forêts dans la Byzacène que dans le nord. Seulement, ici, ce sont des forêts de chênes liège, et là, des forêts d'oliviers. Je crois avoir, le premier, cherché à signaler l'identité d'action qu'a la présence de la broussaille sur les sommets des montagnes et celle de véritables essences forestières, fait d'une grande importance dans un pays où la broussaille est et a été si répandue.

de celle qui divise en deux régions un pays où partout les mêmes phénomènes ont produit un résultat semblable : la création de travaux hydrauliques. Dans le premier mode, c'est un caractère très important : cette identité dans toute l'étendue du pays des phénomènes météorologiques et des travaux hydrauliques, qui sert de base à l'étude que l'on a faite, les faibles variations qu'il offre étant d'ailleurs signalées le cas échéant. Dans le second, ce sont les caractères accessoires, constitués par des différences en somme légères, qui servent à établir la division du travail. Mon intention n'est pas, d'ailleurs, de présenter ici des arguments en faveur de ma propre opinion. J'ai voulu seulement montrer combien il est difficile de tracer, dès maintenant, un plan dont les divisions correspondent à la distribution géographique ou à l'action et à la nature des travaux hydrauliques.[1]

Il est aussi imprudent de l'établir sur la plus ou moins grande diminution des pluies qui a pu se produire dans chaque contrée. On discute encore beaucoup à ce sujet et l'accord ne semble pas près de régner.

Admis par presque tout le monde, il y a quelques années, ce fait a été fortement battu en brèche dans le travail de M. P. Bourde, et depuis l'opinion est demeurée partagée.

Elle flotte encore tellement que les meilleurs esprits ne savent de quel côté pencher, s'ils n'ont une conviction basée sur leurs propres observations. M. Cagnat, dans l'article dont j'ai parlé, constate que M. de La Blanchère admet, d'une part, que le régime des eaux n'a pas changé depuis l'époque punique et croit, d'autre part, que jadis le boisement était plus général et la sécheresse moindre. Il est difficile de comprendre comment la disparition d'une partie du revêtement en bois et la présence d'une humidité moins grande n'ont pas quelque rapport avec le changement du régime des eaux, auquel la disparition des travaux hydrauliques, par un retour que l'on saisit facilement, a contribué beaucoup.

Si M. de La Blanchère a émis deux opinions qui pourront faire croire aux partisans du changement et à ceux de la stabilité de ce régime qu'il est de leur avis, on juge combien il est périlleux de prétendre posséder une certitude sur un tel sujet et surtout d'en faire la base de la division d'un travail.

J'ai repris pour mon compte cette question, cherchant à montrer comment, ainsi que cela arrive fréquemment en pareil cas, les deux

(1) Une série très intéressante d'articles publiés dans *la Dépêche Tunisienne* (notamment dans le numéro du 1er février 1896), sur le régime des eaux dans les contrées de Gafsa et de Kasserine, a mis en relief l'importance exceptionnelle qu'y avaient les barrages et les réservoirs, montrant une fois de plus que seule la connaissance approfondie de tout le pays permettra d'entreprendre un jour une étude générale, avec des divisions rationnelles et correspondant aux conditions particulières où s'est trouvée et que présente actuellement chaque contrée.

avis sont conciliables : les pluies ont réellement diminué, il est possible que cette diminution ait été moindre qu'on l'a prétendu, mais elle a été suffisante pour produire un notable changement dans les conditions de l'agriculture : petites causes, grands effets.

Or, un fait vient d'être constaté tout dernièrement qui semble confirmer, par une preuve de grande valeur, une opinion que quelques auteurs ont fort combattue.

La Dépêche Tunisienne, dans son numéro du 16 décembre 1895, constate que dans le Belad-Talah on a décomblé tous les puits, descendant même plus bas que la maçonnerie, sans trouver d'eau. Rien n'indique que ce soit là un fait purement local. La nappe aquifère a donc disparu ici depuis l'époque romaine. Elle a dû au moins baisser ailleurs et les sources ont subi une diminution ou une disparition parallèle. Il s'ensuit que les pluies qui l'alimentent ont dû diminuer depuis l'époque romaine, conclusion que la constatation du déboisement m'avait déjà amené à formuler.

On voit que si je possède une conviction ferme à ce sujet, l'opinion contraire est au moins contestable. De toute façon, tant qu'une question aussi capitale et aussi controversée restera suspendue, il sera difficile, semble-t-il, d'écrire un traité dogmatique à son sujet.

L'étude des travaux hydrauliques offre encore un autre écueil. Rien ne prête comme des ouvrages assez complexes et souvent fort endommagés, tels que les aqueducs, à des interprétations de disposition, à des restitutions erronées, et il est absolument nécessaire de les étudier, non pas rapidement comme cela est arrivé trop souvent à des explorateurs pressés, mais avec la plus grande circonspection.

Pour en faire une étude claire et précise, il ne suffit pas de parcourir le pays en passant. Il est nécessaire de connaître son état climatologique, le système de distribution des vallées, le régime hivernal et estival des eaux, la position des sources, la répartition et les mœurs de l'ancienne population.

Un exemple personnel montrera combien il est difficile d'arriver autrement à une observation de quelque garantie.

Le jour où je parcourais pour la première fois les ruines d'Augarmi, je fus immédiatement frappé de l'existence d'une ville importante dans un pays sans eau. Préoccupé, comme tous ceux qui y ont vécu, par un problème qui s'y pose à chaque pas, je me demandai comment les habitants pouvaient se procurer de l'eau de boisson. La découverte d'un seul puits, tari actuellement, ne me parut pas une explication suffisante et je demeurai assez longtemps perplexe sur les moyens que l'on avait employés pour arriver à vivre sur un point aussi déshérité. Je ne rencontrai, en effet, dans les environs immédiats d'Augarmi, ni sources, ni rivières. C'était en été. Le torrent

de l'oued Hallouf était à sec et, nouvellement arrivé, je ne soupçonnais pas l'énorme volume d'eau qu'il roulait pendant quelques jours, en hiver. En outre, il était assez loin et en contre-bas des ruines. Mon étonnement augmenta quand je vis dans la plaine voisine les restes de fort larges vannes.

D'un coup d'œil on jugeait qu'un volume d'eau considérable avait passé par là. De longues voûtes situées en amont de cette plaine, et qui soutenaient une digue, devaient aussi laisser passer une grande quantité d'eau. Mais leur dispositif insolite ne fit qu'augmenter mon incertitude, quand, plusieurs années après ces recherches, il m'arriva de m'asseoir à environ deux kilomètres d'Augarmi, dans le lit de l'oued Hallouf, sur un amas longitudinal de pierres à demi-caché sous les galets, et que je pris tout d'abord pour un banc de ce conglomérat qui est si abondant dans les torrents. En jetant par hasard les yeux sur lui, je m'aperçus que le ciment qui en réunissait les pierres renfermait de petits fragments de tuiles. Le banc était un mur artificiel placé en travers de l'oued : un barrage. En suivant la direction d'un canal situé dans son prolongement, j'arrivai à Augarmi, et vis dès lors clairement que c'est à cet ouvrage que la ville antique avait dû son développement. Ces difficultés, parfois considérables quand il s'agit de travaux importants, se rencontrent aussi dans les ouvrages plus modestes. Les conditions toutes particulières dans lesquelles j'ai étudié les uns et les autres m'ont permis de le faire avec beaucoup de sécurité. Parcourant en tous sens un pays dont je connaissais les moindres accidents de terrain et tous les points d'eau, j'ai eu tout le loisir de relever ces constructions en détail. Je pouvais chez moi en écrire la description, y réfléchir longuement et, au besoin, retourner sur les lieux pour donner quelques coups de pioche afin de dégager une partie intéressante. (1)

Personne, assurément, n'a fait une telle étude dans d'aussi bonnes conditions. J'ai cependant le regret de laisser bien des faits inexpliqués.

Que penser des conclusions formulées par certains auteurs dont l'un déclarait dernièrement, dans une conférence, qu'ayant parcouru six cents kilomètres en Tunisie, il n'a rencontré ni barrages ni canaux et que les anciens n'employaient pas d'irrigation ? Pour qui sait combien les travaux hydrauliques sont rapprochés en Afrique, il est certain que soixante kilomètres parcourus plus lentement eussent

(1) Poursuivant cette étude au milieu de mes occupations professionnelles, n'ayant aucun subside pour me procurer les aides ou les instruments nécessaires, j'ai malheureusement dû laisser de côté la recherche de certaines questions, qui n'ont pas d'ailleurs, que je sache, préoccupé d'autres explorateurs. Il serait, par exemple, fort intéressant de comparer le débit actuel des sources avec celui qu'elles avaient autrefois et qu'indique quelquefois la capacité des aqueducs. On pourrait aussi, en prenant la hauteur des conduites comme point de repère, chercher quel a été l'abaissement des rivières, des sources, etc.

suffi pour amener cet explorateur, avec moins de dépenses physiques et autres, à une conclusion toute différente.

Ces considérations m'ont poussé à m'en tenir à la description des travaux que j'ai observés. Le seul mérite que j'ai cherché à attribuer à cette étude, c'est celui d'offrir des faits que j'ai vus moi-même, que j'ai observés avec tout le soin possible, et des conclusions que je ne veux appliquer qu'aux contrées où j'ai poussé mes recherches.

Ce sera, si l'on veut, la page d'une longue liste dont la majeure partie est encore à faire, et après l'achèvement de laquelle on possédera assez de renseignements pour formuler des conclusions très utiles et très sûres.

On me pardonnera d'avoir, pour appuyer les observations qui précèdent, cité des faits personnels.

Dans un sujet où l'expérience joue un si grand rôle, ce sont les plus probants.

Le premier des deux chapitres qui suivent renferme une simple énumération des travaux par lesquels les anciens ont arrêté, capté, collectionné ou distribué les eaux. J'entre à leur sujet dans assez de détails pour faire connaître le mode de construction, le plan ou la disposition, enfin la destination de chacun d'eux.

Je les ai classés en groupes, correspondant aux régions où ils se trouvent, pensant que c'est la meilleure façon de faire saisir quelle a été leur importance relative et leur rôle dans l'ensemble dont ils ont fait partie.

Si, en effet, au point de vue des causes générales qui en ont amené la création, comme par les résultats qu'ils ont produits, tous ces ouvrages ont entre eux de nombreuses analogies, on conçoit que le plus ou moins grand nombre de cours d'eau qui sillonnent la contrée où ils se trouvent, que le régime torrentiel ou fluvial de ceux-ci, les caractères de l'orographie de chaque bassin, et les mœurs, les occupations de leur population, ont dû amener dans chacune d'elles la prédominance du mode le mieux approprié à ces conditions.

En outre, la multiplication de ces travaux a été telle que les zones qu'ils ont été appelés à desservir ont fini par se toucher.

Chaque région forma alors comme un véritable organisme dont toutes les parties, fonctionnant dans le même but, avaient entre elles des rapports qu'il est intéressant de faire ressortir.

Mais si l'adoption de ce plan a pour résultat de montrer comment, dans un cours d'eau, une plaine, une vallée, les travaux hydrauliques sont en quelque sorte dépendants l'un de l'autre, comment les eaux échappées en haut à un premier barrage tombent plus bas dans un second; comment, où manquent les rivières et les sources, les travaux d'arrêt, barrages ou bassins font place aux puits, etc., on saisit

plus difficilement, dans la profusion des faits exposés, la simplicité et les caractères généraux des moyens mis en action.

On peut se faire une idée de la multiplicité des travaux hydrauliques qui ont couvert le sol de l'Afrique en calculant que dans les trois régions que j'ai plus particulièrement étudiées, celles de Metameur, Dougga et Souk-el-Arba, et dont la surface totale formerait un carré d'environ trente-cinq kilomètres de côté, j'ai rencontré les restes de quarante-huit barrages, de vingt-cinq bassins de captation et de soixante-deux aqueducs. Quant aux réservoirs de toute espèce, aux citernes et aux puits, ils sont si nombreux que j'ai dû me contenter d'en signaler les mieux conservés ou les plus intéressants.

Lorsqu'on a parcouru l'Afrique en s'attachant à l'observation de ces divers travaux, une impression se dégage lentement de leur étude : c'est qu'ils peuvent être facilement ramenés à un nombre restreint de types établis d'après une technique uniforme. Ce sont ces types que j'indique dans la seconde partie, en notant les variantes que les conditions où ils se trouvent ont quelquefois amené à y introduire.

Afin d'éviter la répétition des références relatives à chacun des travaux hydrauliques que j'ai étudiés antérieurement, et dont je ferai la description, je donne ci-dessous la liste de ceux de mes travaux où je les ai décrits :

1887

I. — **Lettre de Metameur.** (*Annales de la Société Géologique du Nord,* t. XV.) — Disparition d'une source. Barrages en pierres sèches sur les ravins. Régime des oueds. — Le déboisement, cause de la sécheresse du pays. Disparition de l'olivier. Puits artésiens creusés par les anciens. Puits de l'oued Melah.

1888

II. — **Lettre de Souk-el-Arba.** (*Annales de la Société Géologique du Nord,* t. XV.) — Régime des eaux du Melleg et de la Medjerda ; érosions ; alluvions.

III. — **Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la Régence de Tunis.** (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1889.) — Les sources des oasis sont peut-être d'anciens forages. La ferme romaine des environs de Ziâne. Etude des ruines de la région. Fontaine d'Augarmi. Grands travaux hydrauliques de l'oued Hallouf, de la maison à l'auge, de la ferme au puits et de la casba Oum-Mezessar. Conclusions : « Jadis « comme maintenant, l'eau des rivières était rare et les rivières de « simples torrents ; à l'époque romaine, une population florissante, « d'origine africaine, était dans le pays et avait dû y faire, pour con- « server l'eau nécessaire à son existence, de grands travaux. Cette

« population ne se composait pas seulement d'agriculteurs, colons « disséminés dans les fermes de la plaine : elle était aussi agglomérée « en villes dont l'importance se mesure à celle des remarquables « constructions hydrauliques que j'ai tenu à signaler. C'est, à mon « sens, la ruine de ces travaux qui a amené la disparition de ces « cités jadis florissantes. »

IV. — **Le Sud de la Régence de Tunis,** conférence faite le 8 novembre 1888. (*Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, 1889.) — Barrage antique de l'oasis de Gabès. Plateau des Aouyas couvert jadis d'oliviers. Conclusions : « ..... Le reboisement entrepris en beaucoup « de points et qu'on ne saurait là (au nord) et au sud pousser trop « activement, le labour des terres, la construction de barrages re- « tiendront l'eau et la forceront à pénétrer dans le sol ; de là des « sources plus abondantes..... »

1889

V. — **De l'utilité des Etudes archéologiques au point de vue de la Colonisation dans l'Afrique du Nord.** (*Congrès international des Sciences géographiques*, 1890.) — Preuves de la disparition des oliviers, des forêts. Influence de la diminution des pluies sur la culture. Nombreux établissements thermaux antiques. « J'en viens aux tra- « vaux hydrauliques, qui ont joué un si grand rôle dans la colonisa- « tion des Romains, et dont l'abondance, réellement extraordinaire, « nous prouve tout ce que peut l'art pour augmenter la prospérité « du pays. »

Puits, puits artésiens, sources, aqueducs, barrages, citernes. — Conclusions : « Ce pays est admirablement doté par la nature ; il ne « lui manque que l'eau, ou plutôt celle-ci ne lui manque pas, car elle « tombe en quantité suffisante. Il suffirait de la retenir aux époques « pluvieuses pour l'utiliser pendant les périodes de sécheresse. »

VI. — **Rapports entre l'humidité du sol et l'impaludisme à Souk-el-Arba.** (*Congrès international des Sciences géographiques*, 1890.) — Courbes montrant la répartition des pluies suivant les différents mois de l'année.

1890

VII. — **Rapport sur les fouilles de Bulla-Regia en 1890.** (*Bulletin archéologique*, 1892.) — Fouilles dans les thermes de la cité antique. Découverte d'une canalisation en tuyaux de plomb allant de la piscine vers les différents points de la ville.

1891

VIII. — **Deux jours d'excursion en Tunisie.** (*Bulletin de la Société de Géographie de Lille*.) Renferme la vue des thermes de Bulla-Regia

et une vue de l'aqueduc de Chemtou. Réservoirs antiques, citernes, travaux de captation des sources. Nymphœum. Puits, aqueduc, etc.

IX. — **Thuburnica,** par CARTON et CHENEL. (*Bulletin archéologique*, 1891.) — Etude de deux aqueducs et d'un groupe de citernes. (Vues, coupe, plan.)

1892

X. — **Essai de Topographie archéologique sur les environs de Souk-el-Arba.** (*Bulletin archéologique*, 1891, n° 2, p. 207, accompagné d'un atlas publié à part, à Lille, imprimerie LIÉGEOIS.) — Renferme l'énumération et la description de toutes les ruines de la contrée. Très nombreux travaux hydrauliques de toute nature et de toutes dimensions. Une carte indique la situation de tous les aqueducs, des puits, etc. L'atlas renferme des plans d'aqueducs, citernes, etc. Conclusions : « 1° Les céréales étaient l'objet principal de la culture dans la « plaine de la Medjerda..... ; 2° Les montagnes qui avoisinent cette « première région, maintenant envahies par la broussaille, étaient « couvertes d'oliviers, témoins les nombreux pressoirs que l'on y « rencontre..... ; 3° On retenait l'eau par tous les moyens possibles ; « il n'y a pas de source ni de simple suintement à la surface du sol qui « n'ait été capté, et quand il n'en existait pas, on y suppléait à l'aide « de citernes. D'ailleurs, et même au voisinage des sources, il n'y « avait pas d'habitation, si modeste fût-elle, qui ne possédât ces ré- « servoirs. Enfin, partout où une nappe aquifère était accessible, de « nombreux puits avaient été creusés ; 4° L'eau ainsi captée était « conduite à de grandes distances, et on a vu que de simplee bourgs « et même des fermes ont exécuté des travaux relativement consi- « dérables pour l'amener jusque chez eux. »

1893

XI. — **La Lex Hadriana et son commentaire par le procurator Patroclus.** (*Revue archéologique*, t. XXI, p. 21.) — Cette précieuse inscription n'est intéressante ici que parce que je l'ai trouvée dans un centre agricole dont j'ai étudié les environs, les domaines antiques du voisinage, et parce qu'elle montre que la partie de l'Afrique où elle a été placée était encore en partie inculte et couverte de broussailles sous l'empereur Septime-Sèvère.

XII. — **La Colonisation chez les Romains.** (*Comptes rendus des séances de la Société de Géographie de Paris.*) — Cette petite brochure renferme une esquisse de ce qu'était la région d'Aïn-Ouassel à l'époque où y a été appliquée la Lex Hadriana. Elle montre les plantations d'oliviers ayant succédé ou s'étant ajoutées à la broussaille, etc.

XIII. — **De Tunis à Dougga,** avec neuf photogravures (Lille, DANEL). — Dans cet opuscule, écrit sous forme de guide, un plan de Dougga

montre le trajet des deux aqueducs et la situation des citernes, bassins, fontaines de l'antique cité.

XIV. — **Notice sur les Fouilles exécutées à Dougga par MM. Carton et Denis.** (*Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. XIII, janvier à juin.) — Renferme : une description détaillée, un levé du parcours et trois vues du grand aqueduc, une description et un plan des trois citernes qu'ils alimentaient, la description et un plan des citernes du temple de Saturne.

XV. — **Numluli et son Capitole,** par MM. Carton et Denis. (*Bulletin archéologique,* 1893.) — Aqueduc de la cité romaine.

1894

XVI. — **Une Campagne de Fouilles à Dougga ; une grande Cité de l'Afrique romaine.** — Considérations sur l'alimentation en eau de Dougga.

XVII. — **Voyage au Pays des Dattes.** — Système d'irrigation d'El-Guettar, près de Gafsa. Barrages antiques de Tozeur.

1895

XVIII. — **Découvertes archéologiques et épigraphiques faites en Tunisie (région de Dougga)** ; Paris, Leroux, éditeur ; 1 vol. de 126 pages. — Renferme l'étude et la description de tous les ouvrages hydrauliques de la contrée. Nombreuses planches et coupes de ces travaux. Héliogravures représentant l'aqueduc de Sidi-Chendi, etc.

XIX. — **Climatologie et Agriculture de l'Afrique ancienne.** (*Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 27.) — Mémoire donnant les conclusions auxquelles m'ont amené mes études antérieures. Renferme plusieurs faits nouveaux relatifs au déboisement, à la dénudation du sol, à la captation des sources, etc.

XX. — **Oasis disparues.** (*Revue Tunisienne*, avril 1895), tirant de l'étude des ruines les preuves qu'il existait autrefois, dans les régions de l'Arad et du Djerid, de grandes surfaces plantées et cultivées constituant de vastes oasis et tendant à montrer que l'on pourrait, par une économie régulière de l'eau et sans grands travaux, rendre à ce pays une partie de son ancien aspect.

XXI. — **Note sur la Diminution des Pluies.** (*Revue Tunisienne*, janvier 1896.) — Tend à montrer que les pluies ont réellement diminué depuis l'époque romaine, et que, cette diminution ait-elle été peu considérable, ce changement a pu avoir des résultats très importants pour l'agriculture, la saison pluvieuse commençant un peu plus tôt pour finir plus tard, et les précipitations aqueuses du commencement de l'été, si nécessaires à la réussite des céréales, étant jadis plus abondantes.

ÉTUDE CLIMATOLOGIQUE D'AIN-DRAHAM
de 1884 à 1895

D'APRÈS LES OBSERVATIONS PRISES A L'HOPITAL MILITAIRE

par le Dr Cyprien PÉRADON

médecin-major de 2e classe au 8e régiment de hussards

L'observatoire est situé à l'altitude de 805 mètres au-dessus du niveau de la mer.

TEMPÉRATURE. — L'étude de la météorologie d'Aïn-Draham nous a fait observer des particularités fort intéressantes, que nous noterons dans les pages qui vont suivre, et qui viennent certainement à l'encontre des idées généralement adoptées et de l'opinion de MM. Guérard et Boutineau qui classent le climat de ce poste parmi les climats tempérés. Les observations que nous avons recueillies comprennent une période de douze années, et nous allons successivement les passer en revue en commençant par la température. C'est évidemment la partie la plus importante de l'étude de ce climat. Nous ne saurions mieux faire que de rassembler dans un tableau les températures de 1884 à 1895. Ce tableau donne pour chaque mois en particulier les températures mensuelles maxima, minima et moyennes, les températures annuelles maxima, minima et moyennes et les températures saisonnières.

Nous avons cru devoir, dans l'étude des températures saisonnières, laisser les mois groupés naturellement, en attribuant à l'hiver les mois de janvier, février et mars, et ainsi de suite pour le reste de l'année. A la suite de ces tableaux, nous avons établi des courbes qui montrent dans un simple coup d'œil les tracés thermométriques mensuel et annuel.

	HIVER	PRINTEMPS	Moyennes annuelles.
Maxima	+ 11,08	+ 20,11	+ 18,90
Minima	+ 2,70	+ 9,62	+ 9,61
Moyenne simple	+ 6,87	+ 14,86	+ 14,20

	ÉTÉ	AUTOMNE	Moyennes annuelles.
Maxima	+ 28,50	+ 16,10	+ 18,90
Minima	+ 16,65	+ 8,60	+ 9,61
Moyenne simple	+ 22,57	+ 12,30	+ 14,20

Températures mensuelles. — Les mois se rangent dans l'ordre suivant, par température croissante, en prenant simplement la moyenne : janvier, février, décembre avec à peine 2° de différence ; mars, novembre, avril, octobre, mai, juin, septembre, juillet et août. Il est à remarquer qu'il y a des différences considérables entre les moyennes des mois des différentes années, en été comme en hiver ; ainsi, en janvier 1884, le maxima est de 14°7, alors qu'en 1891 il est de 6°6 seulement ; en août 1885, la température maxima est de 34°, alors qu'en 1888 elle n'est que de 26°4.

Températures saisonnières. — Il existe une assez grande différence entre la température de l'hiver et celle de l'été ; elle est de 17°5 ; les rapports entre les autres saisons sont assez réguliers : 11°, 15°, 20° ; il en résulte que les saisons sont parfaitement marquées, à Aïn-Draham, avec une progression régulière, sauf pour l'été, où l'écart est plus grand.

Températures annuelles. — Nous avons trouvé comme moyenne annuelle à Aïn-Draham + 14°20, moyenne bien supérieure aux moyennes des climats dits tempérés qui varient de + 9° à + 10°. Cette moyenne est presque régulière dans les neuf dernières années, où elle varie seulement de + 13°3 à + 14°6. Le maximum offre les mêmes particularités que le minimum (en faisant exception pour l'année 1884, dont les températures diffèrent assez sensiblement de celles des neuf dernières années). La variation du maximum annuel est de 17°73 à 19°5, soit 1°77, et celle du minimum est de 8°264 à 10°01, soit 1°79.

A quel moment de la journée se produit le maximum de la température?

En général, le maximum de la température pendant l'été se produit vers le milieu de la journée, entre onze heures et une heure ; vers ce moment, la brise de mer se lève et vient rafraîchir la température ; il y a cependant des exceptions, et les jours pendant lesquels souffle le siroco voient le maximum se produire beaucoup plus tard, vers deux ou trois heures.

Le maximum, en hiver, se produit toujours un peu plus tard qu'en été. En général les soirées, pendant l'été, sont toujours assez fraîches, ce qui est un des avantages de ce pays.

Températures les plus hautes de l'année. — Pendant une période de douze ans, la température la plus haute n'a pas dépassé 41°4, et il est facile de noter les températures de 40° pendant ce même laps de temps : en 1884, deux jours à 40° ; en 1885, trois jours à 40°, un jour à 41° ; en 1886, néant ; en 1887, un jour à 40°, un jour à 41° ; en 1888, deux jours à 40° ; en 1889, quatre jours à 40° et un jour à 41°4, et, pendant les six dernières années, la température maxima n'a pas

atteint 40°. En résumé, les températures élevées à Aïn-Draham varient entre 33° et 38° et se produisent en juillet et en août.

A côté de ces chiffres, il est intéressant de signaler les températures minima les plus élevées, au-dessus de + 25°; elles n'ont jamais atteint 27° : en 1884, néant; en 1885, cinq jours; en 1886, néant; en 1887, six jours; en 1888, un jour; en 1889, six jours; en 1890, quatre jours; en 1891, un jour; en 1892, trois jours; en 1893, néant; en 1894, néant, et, en 1895, deux jours.

Toutes ces températures au-dessus de 25° se sont toujours produites les jours de siroco.

Températures les plus basses. — La température la plus basse qui ait été signalée à Aïn-Draham est de — 5°8 en janvier 1891, et le relevé des températures au-dessous de — 5° donne, pendant les douze années d'observations, le chiffre de onze journées. Le termomètre, pendant l'hiver, est presque toujours au-dessus de 0°.

Il ne faut pas oublier de signaler dans la même journée des variations très appréciables dans la température qui, en moins d'une heure, a varié de 10°; la cause de ces variations n'est pas toujours la même, mais celle qui prédomine est la présence de brouillards très épais qui, amenés par des coups de vent nord-ouest, s'amassent avec une rapidité considérable sur les montagnes environnantes. La présence de ces brouillards explique que plusieurs fois, au mois de juin, on a été obligé de faire du feu dans les maisons.

Marche générale de la température dans le courant de l'année. — La courbe thermométrique figurée plus haut, fait ressortir parfaitement la marche régulière de la température qui, du minimum en janvier, va progressivement au maximum en août pour redescendre de même jusqu'en décembre. Le saut le plus brusque se produit de septembre à octobre et atteint jusqu'à 6°.

Pression atmosphérique. — Les observations sur la pression atmosphérique sont toutes faites avec la réduction du thermomètre à 0°. Les fluctuations barométriques varient à Aïn-Draham entre 677,2 et 704,47, points extrêmes qui ont été très rarement atteints. Le point moyen ou variable est d'une recherche fort difficile dans ce pays, étant donné qu'une pression barométrique très élevée coïncide aussi bien avec un beau temps qu'avec un temps de brouillards et de pluie; cependant, l'on peut établir comme moyenne les données suivantes :

Beau : de 692 à 698.
Beau fixe : de 698 à 702.
Très sec : de 702 à 704.
Pluie, vent : de 684 à 688.
Grande pluie : de 680 à 684.
Tempête : de 677 à 680.

L'étude de la courbe barométrique montre que le maximum de pression se produit pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et que le minimum se produit en hiver, à l'encontre de ce qui se passe d'habitude, et qu'ainsi, à Aïn-Draham, la courbe barométrique présente une ascension proportionnelle à la température, ainsi que l'indique le tableau comparatif ci-dessous.

La moyenne des pressions barométriques des douze dernières années, par mois, est : en janvier, 691,17 ; février 691,92 ; mars, 691,45 ; avril, 690,75 ; mai, 692,42 ; juin, 694,15 ; juillet, 694,33 ; août, 694,67 ; septembre, 695,12 ; octobre, 692,89 ; novembre, 692,83, et décembre, 692,22.

Le rapport proportionnel qui existe entre l'élévation de la température et la hauteur de la pression barométrique est un phénomène qui se produit sur tous les points élevés, et dont nous devons l'explication suivante au chef très obligeant du Service de la Climatologie au Bureau central météorologique de Paris, M. Angot.

Considérons deux points A et B, l'un dans la plaine, l'autre à une altitude assez grande. Primitivement, la différence de pression de ces deux points est le poids de la colonne d'air de hauteur AB' à la température initiale 1 . Mais si la température s'élève, l'air se dilate ; la tranche d'air qui était primitivement au niveau BB' passe au niveau CD. La pression en A ne change pas, s'il n'y a pas de déplacement de l'air ; au contraire, la pression en B est augmentée de tout le poids de la colonne BB'CD, qui était d'abord au-dessous de B'B et qui est maintenant au-dessus.

Il y a souvent à Aïn-Draham de brusques dépressions barométriques qui vont jusqu'à 8 et 10 millimètres en quelques heures ; elles sont presque toujours le signe précurseur de tempêtes violentes ou du siroco.

Des vents régnants. — Le poste d'Aïn-Draham est constamment balayé par des vents différents qui rendent son climat très variable. Le vent prédominant dans la région est le nord-ouest, qui souffle d'une façon presque générale et qui est annoncé par l'apparition des brouillards ; les saisons où il apparaît le plus souvent sont l'automne et l'hiver, pendant lesquels il atteint son maximum d'intensité ; il détermine à cette saison de violents ouragans, des bourrasques avec pluie et grêle, accompagnées parfois de coups de tonnerre et d'éclairs ; c'est le vent le plus violent.

Le vent du sud-ouest souffle en juin, juillet, août et septembre ; c'est le siroco qui est surtout sensible pendant ces deux derniers mois et qui se fait sentir en octobre ; je l'ai vu persister pendant onze jours de suite, desséchant tout et favorisant les incendies des forêts qui éclatent presque chaque année à la fin d'août et en septembre.

Les vents d'est et de sud-est soufflent aussi, mais rarement et d'une façon irrégulière ; chaque fois que le vent d'est souffle, c'est en tempête ; il est très destructif et se manifeste surtout à l'automne et au printemps, jamais en été.

Répartition des vents. — Les vents nord-ouest et ouest prédominent en hiver; ils soufflent aussi au printemps; en été, nous avons avec le vent nord-est le vent sud-ouest, qui persiste encore un peu en automne. Il faut ajouter que, presque tous les jours, pendant la saison chaude, la brise de mer se fait sentir à partir de une heure et vient rafraîchir notablement la température.

Répartition diurne des vents. — Le matin, soufflent les vents du sud-ouest; vers dix heures, il y a accalmie, et le soir soufflent les vents nord et nord-ouest.

Intensité des vents. — La moyenne de l'intensité des vents est de 2,4, avec de grandes différences suivant les années; par exemple, l'année 1885 donne une moyenne de 3,2, 1886, 3,6, et, en 1892, 1,4. Il y a dans l'évaluation de l'intensité du vent une appréciation personnelle dont il faut tenir compte.

Les vents forts et violents soufflent en hiver, les vents faibles en été, à l'exception du siroco qui possède parfois une vitesse assez grande, et les vents modérés en automne.

Qualité des vents. — Les vents sud-ouest sont secs et chauds, les vents du nord humides et froids, les vents d'ouest chauds et humides et les vents nord-nord-est secs et froids.

HUMIDITÉ ATMOSPHÉRIQUE. — 1° Nous avons recherché le degré d'humidité relative par la comparaison du thermomètre sec et du thermomètre mouillé. Les chiffres que nous avons obtenus sont très élevés; ils sont résumés dans le tableau suivant, qui comprend les moyennes mensuelles des états hygrométriques pendant douze ans. (V. p. 298.)

2° *Vapeur d'eau vésiculaire, états lumineux du ciel (nuages, brouillards, brume).* — La moyenne de la nébulosité annuelle est très élevée à Aïn-Draham pendant six mois de l'année et correspond à très nuageux; pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, le ciel est très souvent d'une pureté parfaite; mais, même pendant cette période et surtout à la fin d'août et en septembre, il y a de forts brouillards le soir.

Vapeur d'eau à l'état de condensation naturelle, liquide ou solide (pluie, neige). — Il pleut énormément à Aïn-Draham pendant huit mois de l'année; par contre, les mois de juin, juillet, août et septembre sont très secs. La quantité annuelle de pluie ou de neige tombée depuis douze ans va de 1ᵐ43 en 1892 jusqu'à 2ᵐ258 en 1891. Le mois pendant lequel il pleut le plus est le mois de janvier; il est tombé pendant ce mois, en 1891, 1ᵐ15 d'eau ou de neige.

TABLEAU des moyennes mensuelles des états hygrométriques pendant douze ans.

MOIS	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Degré hygrométrique........	83,3	84,2	82,9	77,3	78,2	67,1	59,4	52,1	53,7	65,9	76,17	79,9
Traduction vulgaire.........	très humide	très humide	très humide	humide	humide	assez sec	sec	très sec	très sec	assez sec	humide	humide
Moyenne hygrométrique saisonnière	83,5			74,2			55,2			74,09		
Traduction vulgaire.........	air très humide			air humide			air sec			air humide		

TABLEAU indiquant les quantités de pluie ou de neige tombées mensuellement et annuellement pendant douze ans, exprimées en millimètres et fractions de millimètres.

MOIS	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	QUANTITÉS totales de pluie ou de neige mensuelles
Janvier	144	219,3	221,5	233	309	545	142,5	$1^{m}155$	178	493	181,5	275,5	$4^{m}097$
Février	28	139	227,5	167	257	405,5	255	332	221	110	147	135	$2^{m}521$
Mars	160	215,5	137,6	140	151,6	369	531,5	79,2	162	104	124,5	190	$2^{m}364$
Avril	156	317,5	295,5	108	207,8	142	241,2	48,5	283	40,5	234,5	540	$2^{m}614$
Mai	87	23	180	31	86,7	55	52,5	248,8	69	31,2	85	66	$1^{m}018$
Juin	64	21	31,5	0,0	39	33,5	1	0,0	15	17	14	32,1	$0^{m}271$
Juillet	14	27	0,0	1	2	4	7,7	0,4	11	66	0	8	$0^{m}144$
Août	27	187	146	0,0	146	2,2	12,5	5	2	76	1	2	$0^{m}6067$
Septembre	23	53,5	47	16	20,5	38,1	48,5	14	55	14	2	6	$0^{m}367$
Octobre	177,5	209,5	71,5	226,5	179,5	35,2	227,3	95	104	26	31	42	$1^{m}428$
Novembre	208	383,7	142	202	212	117,5	121	107,5	116	109	149	104	$1^{m}971$
Décembre	262,5	122	215	331	139	358,5	204	173,5	215	104	139,5	210	$3^{m}174$
Quantités totales de pluie ou de neige mensuelles.	$1^{m}451$	$1^{m}918$	$1^{m}718$	$1^{m}488$	$1^{m}750$	$2^{m}106$	$1^{m}844$	$2^{m}258$	$1^{m}431$	$1^{m}490$	$1^{m}412$	$1^{m}610$	$20^{m}479$

Il ne tombe pas très souvent de la neige à Aïn-Draham, et les années sont rares où elle tombe en abondance ; citons l'année 1886, avec 0m55 tombés en sept fois; l'année 1891, avec 2m50 tombés en onze fois, et l'année 1893, avec 1m 28 tombés également en onze jours ; les autres années, il est tombé très peu de neige : 0m26, par exemple, en 1894. (*Voir tableau p. 299.*)

Electricité atmosphérique. — Les orages sont assez fréquents dans la région ; ils se produisent non seulement en été, vers les mois de juillet et d'août, mais aussi en plein hiver, alors que les montagnes sont couvertes de neige ; ce sont alors de véritables orages de neige d'un effet saisissant.

Ozonométrie. — Il n'a jamais été fait, à l'hôpital militaire, d'expériences ozonométriques.

Climat d'Aïn-Draham. — De l'étude détaillée qui précède, il est assez facile de définir ce climat ; cependant, je crois qu'il faut l'envisager à deux points de vue différents : le climat en lui-même, et ensuite le climat par comparaison avec celui des autres postes de la Tunisie.

L'écart qui existe entre le maximum d'été et le maximum d'hiver étant supérieur à + 16 permet de classer le climat d'Aïn-Draham parmi les climats excessifs; par rapport à sa situation en Afrique, c'est un climat froid, bien que la moyenne annuelle s'élève à + 14,20 : ce chiffre, en effet, égale la moyenne maxima annuelle de Belfort, qui est de 14° et dont le climat est froid.

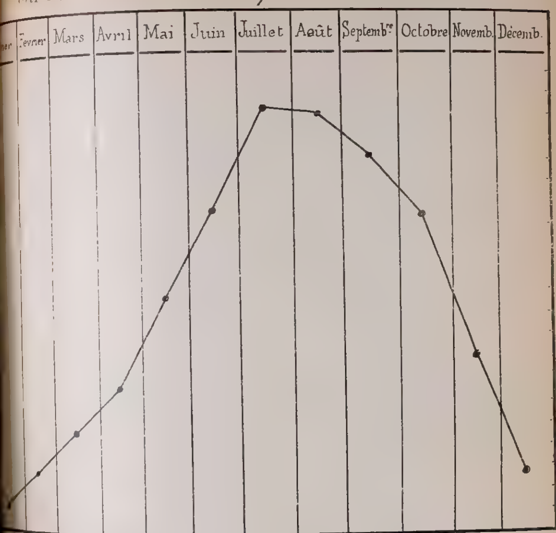
La présence des forêts étendues qui entourent de tous côtés Aïn-Draham, la fréquence des pluies, des nuages et des brouillards rendent le climat très humide pendant l'hiver et en même temps très variable par suite des brusques changements de vent qui sont une des principales causes des intempéries saisonnières.

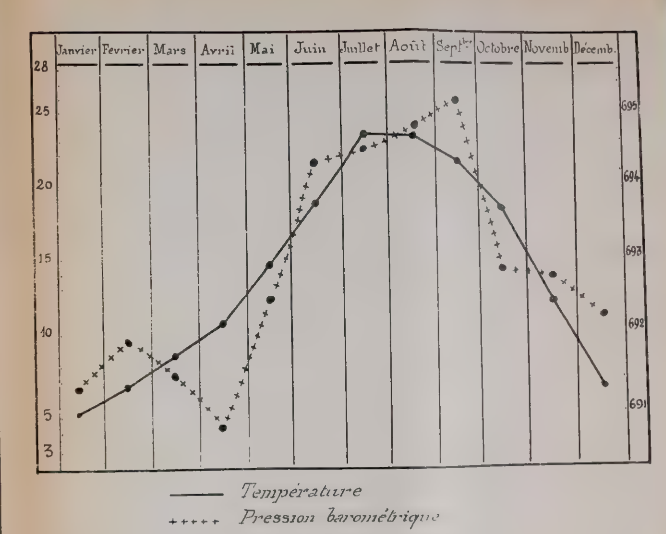
Malgré tous ces inconvénients, le climat d'Aïn-Draham est très salubre, et sa position au centre des forêts de la Kroumirie le désigne à l'attention des médecins comme station d'été pour les personnes qui peuvent difficilement accomplir le voyage de France ou qui ne peuvent faire une longue absence.

Dr PÉRADON.



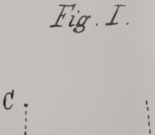
Courbe thermométrique mensuelle

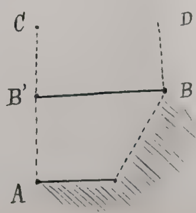




Courbe thermométrique annuelle

1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 | 1891 | 1892 | 1893 | 1894 | 1895





EXCURSIONS ET VOYAGES

Travail préparé pour le Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences

TENU A TUNIS EN 1896

1° Hammam-Lif — Bou-Kornine.

Départ de Tunis, après le déjeuner, en chemin de fer.

Ascension du Bou-Kornine; excursion facile. Du haut du Bou-Kornine, vue très belle et très étendue sur tous les environs de Tunis.

Retour à Tunis par le chemin de fer, avant sept heures du soir.

2° Djebel Reças.

Départ de Tunis, en voiture, le matin; vingt-sept kilomètres jusqu'au pied du djebel Reças, l'ancienne mine de plomb.

Ascension du djebel Reças; une heure trois quarts de marche, la dernière demi-heure assez pénible.

Déjeuner au pied de la montagne, en redescendant.

Retour à Tunis en voiture, avant sept heures.

Du haut du djebel Reças, vue très belle et très étendue sur les environs de Tunis.

3° Zaghouan.

A soixante kilomètres de Tunis; trajet à faire en voiture. L'excursion, avec visite du village de Zaghouan et ascension du grand pic, durerait trois jours.

Coucher à Zaghouan et à Mograne.

Zaghouan, village très pittoresque. Temple des eaux, origine de l'aqueduc amenant les eaux à Tunis.

Du haut de Zaghouan, vue très belle et très étendue.

Nombre des excursionnistes limité par les moyens de couchage.

4° Oudna.

Ruines d'une ville importante et du grand aqueduc romain.

Ruines de Mohammedia : vingt-cinq kilomètres à faire en voiture.

Aller et retour en un jour.

5° Bordj-Cédria.

Grand domaine colonial appartenant à M. Paul Potin.

En prenant par Hammam-Lif, où on se rend en chemin de fer, et de la gare d'Hammam-Lif à Bordj-Cédria en voiture (six kilomètres)

Visite du domaine.

Durée de l'excursion : une demi-journée.

6° La Goulette, — Khéreddine, — Le Kram, — les anciens ports carthaginois, — la basilique de Carthage, — le tombeau du Cardinal Lavigerie, — le Musée de Carthage, la chapelle de Saint-Louis, — les ruines de la basilique de Damous-el-Karita, — les citernes de Carthage restaurées, — Sidi-bou-Saïd, — La Marsa.

Durée de l'excursion : une journée.

En chemin de fer de Tunis à La Goulette ; une demi-heure en voiture par Khéreddine, Le Kram, le lazaret, Carthage.

Visite du Musée et de la Cathédrale de Carthage, une heure.

En voiture et à pied à Sidi-bou-Saïd, une heure. Vue très belle et très étendue ; village très pittoresque.

A pied à La Marsa, résidence de Son Altesse le Bey, une demi-heure.

Retour en chemin de fer à Tunis.

7° Djebel Nali.

Par l'Ariana, avec retour par le Belvédère : à cheval, une heure et demie pour aller et autant pour le retour ; ou bien à pied, deux heures pour aller et autant pour le retour.

Excursion d'une demi-journée.

Vue très belle et très étendue sur les environs de Tunis.

8° Djebel Ahmar.

A cheval, deux heures et demie pour aller et autant pour le retour ; ou à cheval et en voiture, trois heures et quart, et autant pour le retour.

Excursion d'une journée. Déjeuner sur place. Vue très belle et très étendue sur les environs de Tunis.

9° Le Bardo.

Visite du Musée. En voiture, trois quarts d'heure.

Excursion d'une demi-journée.

10° Djebel Tora.

Trente-sept kilomètres en voiture, cinq kilomètres à pied ou à cheval.

Vue très belle et très étendue sur Bizerte, La Garat, Ichkeul, Porto-Farina, Carthage, le cap Bon.

11° Bizerte.

En chemin de fer, deux heures et demie de trajet.

Excursion d'une journée.

12° Khoumirie.

En chemin de fer de Tunis à Souk-el-Arba, quatre heures et demie. Déjeuner à Souk-el-Arba.

En voiture de Souk-el-Arba à Aïn-Draham (quarante kilomètres), trois heures et demie.

En voiture d'Aïn-Draham à Tabarca (vingt-huit kilomètres), deux heures et demie.

En bateau de Tabarca à Tunis.

En partant de Tunis par le train du matin, on y est de retour avec le bateau le lendemain à deux heures de l'après-midi. On a fait escale à Bizerte quatre heures, temps suffisant pour voir la ville et faire une promenade sur le lac.

La même excursion peut se faire en sens inverse. Elle est possible deux fois par semaine, à l'arrivée et au départ du bateau qui fait le service de la côte tuniso-algérienne.

Le nombre des excursionnistes est limité seulement par celui des voitures qu'on peut trouver pour faire le trajet entre Souk-el-Arba et Tabarca ; avec les voitures du pays seulement, on peut compter vingt-cinq excursionnistes par fournée.

La nuit passée au dehors l'est sur le paquebot.

On peut augmenter le nombre des excursionnistes en faisant venir des voitures de Tunis.

13° Haute vallée de la Medjerda, — Souk-Ahras, — Duvivier.

Par le chemin de fer, trajet pittoresque dans la haute Medjerda et dans la descente sur Duvivier. Ce trajet est particulièrement recommandé à ceux qui voudraient revenir par Bône en France.

14° Khoumirie et retour par Bône.

Comme le n° 12 jusqu'à Tabarca. Nuit à Tabarca. Embarquement à quatre heures du matin, le lendemain de l'arrivée pour Bône.

Nombre des excursionnistes limité par le nombre des personnes pouvant trouver à coucher à Tabarca : quinze à vingt chaque fournée.

Cette excursion peut se faire une fois par semaine, au moment du passage éventuel à Tabarca du bateau allant de Tunis à Bône.

15° Dougga.

En chemin de fer de Tunis à Medjez ; à Béja, deux heures trois quarts ; en voiture de Béja à Teboursouk (vingt-huit kilomètres), deux heures et demie ; à Dougga en voiture (quatre kilomètres), vingt minutes.

Ruines d'un village antique très intéressantes par leur grandeur, leur style et leur conservation.

On couche à Teboursouk pour rentrer le lendemain, à onze heures du matin, par la même voie.

Nombre des excursionnistes limité à douze ou à seize par les moyens de couchage à Teboursouk.

16° **Sousse et Kairouan** (aller).

Par bateau Transatlantique, Touache ou Florio-Rubattino :

Arrivée à Sousse le matin; départ immédiat pour Kairouan par le Decauville.

Visite de Kairouan et retour le même soir à Sousse, ou bien séjour à Kairouan.

En voiture : de Tunis à Sousse en deux jours; coucher intermédiaire à Enfidaville (hôtel confortable), et visite du grand domaine de l'Enfida; de Sousse à Kairouan par le Decauville.

Visite de Kairouan et retour le soir même à Sousse, ou bien séjour à Kairouan.

Retour de Sousse à Tunis par bateau ou en voiture. La meilleure solution consiste à faire l'aller ou le retour en bateau, et l'autre trajet en voiture.

Durée de l'excursion :

Sans séjour à Kairouan, trois jours et demi;

Avec séjour à Kairouan, quatre jours et demi.

Le séjour à Kairouan n'est pas à conseiller : il suffit d'une demi-journée pour voir la ville complètement.

17° **Sousse, — Kairouan, — Sbeïtla, — Kasserine, — Tébessa.**

De Tunis à Sousse par l'Enfida, en voiture, deux jours;

En bateau, une demi-journée et une nuit.

De Sousse à Kairouan, en chemin de fer Decauville;

Voyage et visite de la ville, un jour.

De Kairouan à Hadjeb-el-Aïoun (soixante kilomètres), en voiture, un jour. (Se préoccuper du couchage, qui n'est pas assuré.)

D'Hadjeb-el-Aïoun à Sbeïtla (cinquante kilomètres), en voiture, un jour. Magnifiques ruines d'une ville antique. Coucher sous la tente : il n'existe aucun bâtiment pouvant servir de logement.

De Sbeïtla à Kasserine (trente-six kilomètres), un jour en voiture. Très belles ruines d'une ville antique. Coucher sous la tente ou dans le bordj du caïd.

De Khanguet-es-Slougui à Tébessa (soixante-huit kilomètres), un jour en voiture.

Retour à Tunis par chemin de fer en un jour.

Cette excursion permet de visiter une grande partie des choses les plus curieuses de la Tunisie et, en particulier, les belles ruines des

grandes installations antiques du centre ; permet de se rendre compte de la nature du pays; est des plus intéressantes et des plus pittoresques avec son retour par la très intéressante ville de Tébessa et par le chemin de fer si curieux de Tébessa à Souk-Ahras et de Souk-Ahras à Tunis.

Elle exige, de la part des excursionnistes, un peu de courage et d'endurance, à cause de la longueur des étapes en voiture et des conditions du coucher aux étapes ; mais ceux qui auront le courage de l'entreprendre en seront bien récompensés par les impressions qu'ils en rapporteront.

On trouve en Tunisie autant que l'on veut de très bonnes voitures, landaus parfaitement suspendus, attelés de quatre chevaux faisant en moyenne soixante kilomètres par jour, au prix de 20 francs par jour, tout payé. Le moyen de transport est des plus commodes et rend possible, en Tunisie, des voyages qui partout ailleurs ne pourraient se faire qu'avec beaucoup de fatigues et de dépenses.

La longueur de l'excursion sera de sept à huit jours, suivant que l'on ira de Tunis à Sousse en voiture ou en bateau.

Le nombre des excursionnistes devra être réduit à ce que peuvent contenir quatre ou au plus cinq voitures, c'est-à-dire seize ou vingt personnes, à cause des difficultés d'assurer le couchage et la subsistance.

Le prix largement calculé d'une excursion de ce genre serait, au maximum, de 120 francs par tête, en supposant quatre voyageurs par voiture et en comptant tous les frais de logement et de nourriture.

18° Kairouan, — El-Djem, — Sousse.

De Tunis à Kairouan en voiture en deux jours, avec étape intermédiaire à l'Enfida ;

De Kairouan à El-Djem (soixante-cinq kilomètres), en voiture ;

D'El-Djem à Sousse (cinquante-cinq kilomètres), également en voiture ;

De Sousse à Tunis, en bateau.

En tous les points, sauf à El-Djem, hôtels au moins convenables. (S'occuper du couchage à El-Djem.)

Durée de l'excursion : cinq jours.

19° Côte tunisienne, — Malte, — Tripoli.

Nous placerons sous ce numéro le voyage circulaire de Tunis à Tunis par les bateaux faisant les escales de la côte tunisienne, Malte et Tripoli.

20° Côte tunisienne avec visite à Kairouan ou à El-Djem.

On peut greffer sur le précédent voyage une visite à Kairouan seulement, ou une visite à El-Djem, en exécutant, avant la tournée

n° 19 ou à la fin de la tournée n° 19, les voyages n°s 16 et 18, par une combinaison de dates de passage des bateaux à Sousse.

21° Côte tunisienne avec visite des oasis et localités du sud.

On peut greffer sur le voyage n° 19 une excursion de sept jours, ayant Gabès ou Djerba pour point d'origine et de retour.

Arrivé en un de ce ces deux points, on abandonne le paquebot, qu'on y reprend le même jour de la semaine suivante.

La durée d'une excursion de ce genre est de quinze jours:

1er jour : Débarquement à Gabès;
2e — De Gabès à Médenine, en voiture;
3e — De Médenine à Tataouïne, en voiture;
4e — Excursion dans les environs; visite de Douirat-Beni-Barca (à pied et à cheval);
5e — Médenine, en voiture;
6e — Zarzis, en voiture;
7e — Djerba et embarquement.

Cette excursion, qui permet de voir les points de Médenine, les ksours de troglodytes et de demi-troglodytes, les villages fortifiés des montagnes, la belle oasis de Zarzis et la merveilleuse île de Djerba, est des plus intéressantes. C'est elle qui donnera le mieux au touriste la sensation du dépaysement.

La difficulté de trouver des moyens de transport et d'assurer le couchage ne permet qu'un nombre limité de voyageurs.

22° Autres combinaisons sur les mêmes bases.

1er jour : Débarquement à Gabès;
2e — De Gabès à Médenine;
3e — Séjour à Médenine;
4e — De Médenine à Zarzis;
5e — De Zarzis à Djerba;
6e — id. id.;
7e — Djerba et embarquement.

Cette combinaison a l'avantage de ne pas faire passer le touriste deux fois par Médenine et de lui donner trois jours pour voir l'île de Djerba, où il est possible de faire au moins quatre ou cinq excursions très intéressantes et d'un caractère bien particulier.

23° En prenant le paquebot qui conduit de Tunis à Gabès par Sousse et Sfax, et en revenant à Tunis par le paquebot qui fait le même voyage en sens inverse, on dispose de trois jours pleins à Gabès, qu'on peut employer de la manière suivante:

1er jour : Gabès ;
2e — De Gabès à Médenine, en voiture ;
3e — De Médenine à Gabès, en voiture ;

ou bien :

1er jour : Gabès ;
2e — De Gabès à Matmata, à cheval ;
3e — De Matmata à Gabès, à cheval.

Matmata est un grand village de troglodytes habitant complètement sous terre ; le pays est très accidenté et très pittoresque.

Le nombre des touristes pouvant prendre part à une excursion serait toujours assez limité à cause de la difficulté des moyens de transports et d'installation : quinze ou vingt au plus.

Cette excursion a l'inconvénient de faire faire aux touristes deux fois le trajet de la côte. On peut supprimer partie de cet inconvénient si, à l'aller ou au retour, on place l'excursion El-Djem ou Kairouan, n° 16 ou n° 18.

24° Mêmes dispositions, avec embarquement à Djerba au lieu de Gabès. Emploi du temps :

1er jour : Djerba ;
2e — Zarzis ;
3e — Retour à Djerba ;

ou bien :

1er jour : Houmt-Souk ;
2e — Hadjim, dans l'île de Djerba ;
3e — El-Kantara, —

Mêmes observations pour le nombre des excursionnistes.

25° De Tunis à Gabès par le bateau ; de Gabès à Tébessa par Gafsa, le Djerid, facultativement en voiture ; de Tébessa à Tunis ou à Bône, en chemin de fer.

De Tunis à Gabès, en bateau	3 jours
A Gabès, séjour	1 —
A Gafsa, en voiture	2 —
Au Djerid, id.	2 —
Séjour et excursions au Djerid	1 —
Retour à Gafsa, en voiture	2 —
Feriana, id.	1 —
Tébessa, id.	1 —
Tunis ou Bône, en chemin de fer	1 —
Total	14 jours

ou neuf jours seulement, si on supprime le Djerid.

Cette excursion sera fatigante et inconfortable comme celle du n° 17, mais autrement intéressante, notamment la visite du Djerid.

Elle ne pourra être faite que par petit nombre d'excursionnistes, Gabès ayant très peu de moyens de transport. Il sera nécessaire d'en faire venir de Sousse et même de Tunis. Il ne faut pas y compter plus de huit à douze personnes, c'est-à-dire deux ou trois voitures. Elle sera assez coûteuse, environ 350 à 400 francs en y comprenant le Djerid, 200 à 250 francs sans le Djerid.

Nota. — Nous avons laissé de côté les excursions qui doivent se faire exclusivement à cheval.

26° L'Institut de Carthage, qui a pris l'initiative du Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences à Tunis, a tenu, sur les conseils de son Président d'Honneur, M. Machuel, directeur de l'Enseignement public, à organiser une excursion à Carthage.

Le R. P. Delattre, directeur du Musée de Carthage, Membre d'Honneur de l'Institut, a eu l'obligeance de se mettre à la disposition de l'Institut pour la visite du Musée.

D'autre part, M. Gauckler, également Membre d'Honneur de l'Institut, s'est chargé de diriger quatre groupes pour la visite des fouilles.

Ces quatre groupes se succèderont au Musée tous les trois quarts d'heure environ et suivront les itinéraires ci-après :

I. Malga. — Musée Saint-Louis. Fouilles du plateau de Byrsa. Fouilles de la nécropole punique de Bordj-Djedid. Basilique de Damous-el-Karita. Fouilles du cimetière des Officiales.

II. Malga. — Amphithéâtre. Villa de Scorpianus. Cimetière des Officiales. Le village et les citernes de La Malga. Damous-el-Karita. L'Odéon. La nécropole punique et les grands réservoirs de Bordj-Djedid. Les fouilles du plateau de Byrsa. Le Musée.

III. Malga. — Le village et les citernes de La Malga. Damous-el-Karita. La nécropole punique et les grands réservoirs de Bordj-Djedid. Les thermes et les quais. Le Musée Saint-Louis. La cathédrale. La crypte chrétienne. Les fouilles du plateau de Byrsa. Le cimetière des Officiales. La villa de Scorpianus. L'amphithéâtre et la chapelle de sainte Perpétue.

IV. Douar-ech-Chott. — Les ports de Carthage. Le plateau Saint-Louis : fouilles, musée, cathédrale, chapelle de Saint-Louis. Les thermes et les quais. Les grands réservoirs de Bordj-Djedid. La basilique de Damous-el-Karita. Sidi-bou-Saïd. Retour sur La Marsa (pour les marcheurs).

Les personnes qui trouveraient l'excursion un peu longue pourront rejoindre la gare de La Malga après la visite de Damous-el-Karita.

GUIDE DU VISITEUR AU MUSÉE DU BARDO

par P. GAUCKLER

HISTORIQUE

Le Musée du Bardo est l'œuvre de la Mission archéologique française, dirigée par M. Xavier Charmes, membre de l'Institut, directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique. Sa création fut décidée, dès la première année du Protectorat, par décret du 26 hidjé 1299 (7 novembre 1882) rendu, sur la proposition de M. Paul Cambon, par le bey Mohammed es Sadok. Un second décret, en date du 9 djoumadi 1302 (25 mars 1885), affecta aux collections archéologiques en voie de formation l'ancien harem du bey Mohammed, et leur donna le nom du souverain régnant, S. A. Ali-Bey.

Le 7 mai 1888, le Musée Alaoui, organisé par M. de La Blanchère, directeur du Service des Antiquités et Arts de 1885 à 1891, fut solennellement inauguré en présence de S. A. le Bey, de M. Massicault, Résident Général, de MM. Perrot, Wallon et Héron de Villefosse, membres de l'Institut, représentant le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Depuis ce moment, le Musée n'a cessé de se développer. Les vastes locaux, primitivement affectés aux collections archéologiques, sont déjà devenus trop étroits. Il a fallu récemment leur adjoindre deux chambres et une grande salle, ouvertes pour la première fois au public à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, le 1er avril 1896.

LE LOCAL

Le harem du Bardo a été commencé, il y a quarante ans, par le bey Mohammed (1855-1859), et achevé par son successeur, le bey Mohammed es Sadok. Les plans du palais ont été tracés par des architectes tunisiens; la décoration intérieure a été confiée à des ouvriers indigènes, sous la direction du bey Mohammed lui-même, qui mit tout en œuvre pendant son court règne de quatre ans pour ressusciter l'art arabe, jadis si florissant dans la Régence.

La *façade* du harem, aujourd'hui fort délabrée, n'offre aucun caractère architectural. Elle s'ouvre sur la cour de la Fontaine, par une porte cochère revêtue d'un placage de cuivre et ornée de clous et de heurtoirs en bronze.

L'on pénètre d'abord dans un *vestibule* assez mal éclairé, dont les voûtes sont soutenues par deux rangs de colonnes en marbre blanc. Au fond, un *escalier* à angle droit conduit au premier étage.

Il aboutit à un grand *patio* dallé de marbre blanc, orné au centre d'une fontaine à triple vasque et, au pourtour, d'un portique qui supporte une large galerie, adossée à mi-hauteur aux parois de la salle. Le patio est éclairé par une série de baies cintrées donnant sur la galerie. Le plafond, à pendentifs bizarrement découpés qui retenaient des lustres, est revêtu d'ornements moulés en plâtre et peint de couleurs criardes. C'est un type caractéristique de ce décor de clinquant italien, que l'on rencontre partout dans les palais tunisiens modernes.

Sur le côté opposé à l'entrée s'ouvre la *salle de concert*, avec deux tribunes se faisant face : à droite, celle des femmes, qui pouvaient y accéder directement de leur appartement; à gauche, celle de l'orchestre; elles sont soutenues par des colonnettes de marbre blanc, incrustées de baguettes en marbre rouge. Les grilles des tribunes et le plafond en bois sculpté, peint et doré, sont d'une grande richesse, mais la salle manque de jour et ne peut, dans son état actuel, être utilisée pour le Musée; elle sert d'atelier.

La *salle à manger* est placée, symétriquement à la salle de concert, de l'autre côté du patio. C'est une chambre barlongue, bien éclairée par trois hautes fenêtres, tout récemment aménagée (mars 1894). Le plafond, très vermoulu, est de style italo-arabe.

Le patio communique à gauche avec la *salle des fêtes*, longue de 18m20 et large de 13m40. Son plafond, en bois découpé, a la forme d'une coupole à seize pans, avec une queue de voûte en stalactite au centre, prolongée par une chaîne dorée qui retenait autrefois un grand lustre. Il est couvert d'un réseau polygonal de nervures en relief, délicat lacis d'or qui le divise en caissons étoilés, diversement colorés d'un glacis transparent vert, argenté, rouge et bleu, sur fond d'or uniforme. L'ensemble de la décoration, à part quelques rinceaux de goût italien dans les écoinçons et les frises de bordure, est de style arabe pur. Ce chef-d'œuvre, d'un éclat éblouissant, est unique dans l'Afrique française.

A droite du patio, après avoir gravi les cinq marches de l'estrade qui le termine, on arrive à *l'appartement des femmes*. Il se compose d'une salle en croix grecque, dont le centre octogonal est couvert d'une coupole à huit pans, pénétrée par quatre fenêtres, voûtées en berceau, qui correspondent aux branches de la croix. Quatre chambres carrées, également sous coupole octogonale, remplissent les coins de la salle. La décoration, d'une élégance plus discrète que celle du salon des fêtes, est obtenue par des procédés différents. Le bois sculpté des plafonds est remplacé ici par un revêtement de stuc ou-

vragé et découpé au fer *(noukch-hadida)*. Sur les parois des coupoles, des arceaux, des voûtes, sur les panneaux rectangulaires qui couronnent les portes, s'étale une dentelle d'arabesques, de cœurs et d'entrelacs d'une merveilleuse variété de dessin ; on y retrouve toutes les formes, tous les motifs du décor islamique, harmonieusement combinés et fondus dans une vaste composition d'ensemble. Les murs sont ornés de carreaux de faïence tunisienne, de modèles variés. Ils encadrent de précieux panneaux, composés de cinquante pièces assemblées, qui figurent, sous des arcades mauresques de galbe élégant, des mosquées à minarets multiples, ou des vases à panse renflée d'où jaillissent des gerbes de fleurs aux rinceaux chatoyants ; ces faïences représentent une industrie d'art tunisienne très prospère jadis, et qu'il y aurait grand intérêt à faire renaître aujourd'hui.

LES COLLECTIONS

Les collections archéologiques du Musée Alaoui renferment des objets de provenances très diverses. Toutes les régions et toutes les époques de la Tunisie antique y sont représentées.

Le premier fonds du Musée a été formé par les antiquités rassemblées au Kef, par M. Roy et la Société archéologique qu'il avait fondée ; à la Résidence Générale de Tunis, par M. Cagnat ; au jardin de la Compagnie de chemin de fer Bône-Guelma, par les agents de la ligne de la Medjerda ; à La Manouba, par Kheireddine.

Il s'est rapidement augmenté par les soins de la Direction, puis de l'Inspection des Antiquités, s'enrichissant surtout du produit des fouilles fructueuses exécutées, soit par les agents du Service des Antiquités, notamment à Bulla-Regia (M. le Dr Carton), à Aïn-Tounga, à Tabarca (MM. Toutain, Woog et Pradère), à Sousse (MM. Doublet et Pradère), à Aïn-Barchouch, à Oudna (M. Gauckler) ; soit par des officiers et des fonctionnaires, à Sousse, à Hadjeb-el-Aïoun, à Lemta (MM. les officiers du 3e tirailleurs, surtout MM. de Lacomble et Hannezo), à Maktar (MM. Bordier et Delherbe), à Chaoud-el-Batten et à Bijga (M. Bouyac), au Bou-Kournein (M. Toutain), à Dougga (M. le Dr Carton).

Les Collections du Musée Alaoui font l'objet d'une publication in-4, avec planches et gravures dans le texte, éditée par les soins du Ministère français de l'Instruction publique, sous la direction de M. de La Blanchère. Une première série de douze livraisons est déjà parue.

Le Catalogue complet du Musée est en préparation.

Nous ne signalerons dans ce *guide* que les pièces les plus importantes, dans l'ordre où elles se présentent aux yeux du visiteur.

Vestibule.

Le vestibule est rempli d'antiquités diverses, qui n'ont pu, en raison de leur poids, être déposées dans les locaux du premier étage.

A droite de l'entrée :

Le cippe d'Aïn-Ouassel, portant une inscription relative à l'administration de *saltus* impériaux ; règne de Septime-Sévère. (Dr Carton.)

Une statue féminine très grossière, de l'enchir Belda.

Le cippe funéraire de Valéria Zabullica, avec le buste de la défunte, portant l'*orarium* croisé sur les épaules : Bulla-Regia.

Une cuve baptismale cruciforme, en marbre blanc : El-Kantara, l'ancienne Meninx, dans l'île de Djerba.

Un remarquable bas-relief de travail indigène : un cavalier, armé de toutes pièces, terrasse un ennemi vaincu ; à droite et à gauche, deux Barbares prisonniers, debout, les mains attachées derrière le dos, nus jusqu'à la ceinture, et vêtus de simples braies : Sidi-Salah-el-Balthi, 1896. (M. Chenel.)

Epitaphe du prêtre chrétien Jobianus : Basilique de Rutilius, à Maktar.

Inscription bilingue libyque et néo-punique : Maktar.

Cippe à bas-relief, représentant un banquet funèbre.

A gauche de l'entrée :

Autel, avec dédicace relative à un taurobole et à un criobole ; règne de Probus : Maktar. (M. Bordier.)

Pilastre à volute de style punique : environs de Medjez-el-Bab.

Cippes funéraires à caissons et autels encastrés.

Contre le mur :

Mosaïque absidale, à figures symboliques chrétiennes, retirée d'une basilique chrétienne à Elephantaria, près de Medjez-el-Bab.

De chaque côté de la porte de l'escalier :

Deux consoles sculptées provenant sans doute d'un temple analogue à celui de l'enchir Souar : Meninx.

Escalier.

Sur le premier palier :

Statue colossale d'homme, drapée : Maxula-Radès, 1895. (Don de la Compagnie Bône-Guelma.)

Contre le mur :

Mosaïque de seuil : rinceaux décoratifs d'un très bon style dont les volutes sont terminées par des têtes d'animaux. (Fouilles du Service des Antiquités, à Kourba, 1893.)

Sur le second palier :

Douze inscriptions libyques trouvées dans la forêt des Ouchtetas, en Khoumirie, et aux environs de Maktar. A remarquer l'inscription bilingue, libyque et latine, qui est surmontée d'un grossier bas-relief.

Patio.

Le pavement du patio est formé d'un dallage de marbre où sont encastrées, de part et d'autre de la vasque centrale, *deux grandes mosaïques* retirées *de la Villa des Laberii*, à Oudna, l'ancienne Uthina (fouilles Gauckler, 1893-1895).

Celle qui est placée auprès de l'entrée peut être considérée comme le plus beau spécimen connu de l'art du mosaïste dans l'Afrique romaine. Elle ornait le *salon d'apparat* (exèdre) de la villa. Elle se compose d'un tableau central : *Dionysos faisant don de la vigne au roi Ikarios*, encadré de rinceaux chargés de grappes que vendangent *vingt-huit Amours*. Le seuil figure une *chasse à courre*, avec les lévriers ***Ederatus*** et ***Mustela***.

A droite de la vasque, est une *mosaïque d'Atrium*, divisée en trois parties : dans l'*impluvium*, un tableau central où l'on voit *une exploitation rurale*, avec habitation du maître et gourbi des esclaves, abreuvoir et puits à balancier; scènes de pâturage et de labourage; scènes de chasse au lion, au sanglier, au perdreau, aux petits oiseaux. Dans les entrecolonnements, *des guépards poursuivant des gazelles*. Au pourtour, cinquante-six *médaillons*, sur deux rangs, représentent des quadrupèdes et des oiseaux, tous différents.

Le patio est spécialement réservé aux *collections épigraphiques et architecturales*. Les inscriptions, les bas-reliefs, les sculptures diverses sont exposés contre les murs sur l'estrade du fond et sous la colonnade du portique.

En faisant le tour de la salle, de droite à gauche, on rencontre d'abord deux panneaux occupés par la collection des *stèles à bas reliefs*, retirés du sanctuaire de *Saturnus Balcaranensis*, au sommet du Bou-Kourneïn (fouilles Toutain, 1891).

Deux panneaux d'Inscriptions chrétiennes, parmi lesquelles le *monument des trois saintes Maxima, Donatilla et Secunda* trouvé à Testour, et une *pierre tombale*, avec les mots grecs : *en irênê*.

Une pierre païenne du djebel Oust, avec deux *vestigia* dessinés au trait ; des stèles votives anépigraphes provenant d'Utique ; enfin, la collection complète des *stèles du sanctuaire de Saturne* à Aïn-Tounga (Thignica) qui occupent toute l'estrade au fond du patio. Ces ex-voto présentent tous une dédicace latine et des représentations figurées, d'un grand intérêt pour la connaissance du culte punico-romain de Saturne, le Baal-Hamân romanisé.

Il est intéressant de comparer ces monuments votifs aux *stèles à bas-reliefs et inscriptions néo-puniques*, découvertes à Maktar par MM. Bordier et Delherbe, et qui sont groupées sur les cinq premiers panneaux placés à gauche du patio. On y voit le Soleil radié et l'image de Tanit, les colombes, buvant ou non au calice, les poissons, la corne d'abondance, le caducée, les palmes, les pavots.

Dans les panneaux suivants, en revenant vers la porte d'entrée, on rencontre quelques *bas-reliefs,* tels que la *Fortune Nautique,* du Kef, et le portrait de Calpennia Victorina, de Chaoud-el-Batten; des épitaphes d'Hadrumète; une dédicace grecque : χοίνῳ Θεῷ; une *inscription* du temps d'Antonin trouvée à Dermech et *relative aux thermes* de Carthage; des textes donnant les noms de Sicca, de Thugga, de Siagu, de Capsa, de Segermès, de Thuburbo Majus, de Meninx (1895), de Bija (Battaria, 1895).

Dans la *rangée intérieure placée sous la colonnade,* on rencontre d'abord, à droite, *le cippe de Cælia Bonosa Mazica, obstetrix,* avec un banquet funèbre (D. 24); le piédestal portant l'*inscription alimentaire de Sicca ;* le sacrifice d'un taureau; *un bétyle* ou pierre sacrée de Carthage, avec la figure de la divinité sur une face, et, sur l'autre, une inscription punique encore inexpliquée; plusieurs curieux *morceaux d'architecture byzantine* trouvés à Bordj-Messaoudi.

Au fond, un banquet funèbre, avec scène de sacrifice, et un important *bas-relief représentant un taurobole,* découvert à Ellez.

A gauche, un fragment de *chapiteau ionique grec* en marbre de Chemtou; un torse d'Esculape; un *cippe* funéraire de Bordj-Messaoudi (C. 118), orné de reliefs d'une exquise délicatesse; un buste de la Fortune, dans une niche cintrée (Chaoud-el-Batten); un fragment de *puteal* figurant un *épisode de la légende d'Actéon* (El-Abd; M. Sadoux, 1892); une scène de sacrifice (C. 61).

Salle des fêtes.

Le pavement de la salle des fêtes est formé de la grande mosaïque d'Hadrumète (Sousse) représentant *Neptune,* sur un char attelé de chevaux marins, *escorté de Sirènes, de Tritons et de Néréides.* Découverte en 1886, près du camp, par le 4e régiment de tirailleurs, en même temps que plusieurs autres qui sont restées à Sousse, elle a été transportée au Musée, en 1887, par les soins de M. de La Blanchère. Elle mesure 13m 15 sur 10m 25, plus le seuil qui a 2m 95 sur 0m 75, soit près de 137 mètres carrés. C'est la plus grande mosaïque qui soit exposée dans un musée. Le seuil, aujourd'hui mutilé, représente un tigre et une tigresse affrontés et séparés par un vase.

La mosaïque est divisée en trente-cinq médaillons ronds et vingt et une étoiles hexagonales, en tout cinquante-six compartiments, sans compter les segments de bordure. Chacun d'eux renferme un sujet indépendant. L'ensemble forme néanmoins une seule composition, dont on saisira bien l'unité, en contemplant la mosaïque du haut de la tribune installée au-dessus de la porte d'entrée.

A droite et à gauche de la tribune, du même côté de la salle, et en face, au milieu du côté opposé, sont accrochées verticalement trois grandes *mosaïques demi-circulaires* provenant de Thabraca.

Elles ont été découvertes à Tabarca, au cours de fouilles du Service des Antiquités (M. Toutain), dans une exèdre trilobée, dont elles pavaient les trois absides.

Un tableau carré occupait le centre de la pièce, fort mutilé; il n'en reste que deux fragments exposés sur le côté gauche de la salle : un *tigre poursuivant une biche;* un *aigle enserrant un lièvre.*

Les mosaïques absidales représentent les divers bâtiments d'une exploitation agricole :

1° *L'habitation du maître,* villa de plaisance, entourée d'un parc et précédée d'une pièce d'eau où des canards prennent leurs ébats;

2° *Une ferme,* avec deux pavillons, au milieu d'un vignoble parsemé d'oliviers;

3° *Les écuries et les étables,* avec un cheval attaché à la porte, des moutons au pâturage surveillés par une fileuse, et, dans le fond, la basse-cour.

Date probable : commencement du IVe siècle.

A gauche de la salle, la paroi est tout entière revêtue de mosaïques. Elle est divisée en deux panneaux par une longue et étroite mosaïque, trouvée à Carthage, et figurant une *pêche au filet* dans une mer poissonneuse.

Dans le *premier panneau,* il faut citer tout d'abord : en haut, à gauche, une remarquable *tête d'Océan,* venue de Sidi-el-Hani; sur la cimaise, *deux amours* soutenant une guirlande au-dessus d'une *Vénus anadyomène* (fragment) : Nebeur.

La grande mosaïque de Gafsa (Capsa) qui représente *le cirque,* avec quatre rangs de spectateurs, pressés dans les loges; dans l'arène, des chars aux quatre couleurs contournant la *spina* décorée de pylones, des chevaux galopant, des acrobates dansant, des lions enfermés dans des cages, les palefreniers nègres debout près des barrières (période byzantine).

Dans le *second panneau :* sur la cimaise, deux mosaïques d'Hadrumète : un *bateau de commerce déchargeant sa cargaison* à quelque distance du rivage (M. Doublet) : IIe siècle; un *chasseur attrapant des canards* dans un fourré de papyrus (fragment).

Un autre fragment, accroché un peu plus haut, représente un *molosse assaillant un sanglier.*

Ils proviennent tous deux d'un grand pavement en forme de T (mosaïque de triclinium), figurant des scènes de pêche et de chasse, et dont il reste quelques morceaux à Sousse : IIe siècle.

Au-dessus, deux belles mosaïques d'exèdre : une *tête d'Océan* et un *paon faisant la roue :* Bir-Chana, près de Zaghouan.

Les autres mosaïques rassemblées sur ce mur sont de l'époque chrétienne; elles recouvraient des tombes dans les cimetières de Leptiminus, Lemta (MM. Cagnat, Saladin, Texereau) et de Thabraca,

Tabarca (fouilles du Service des Antiquités, MM. Toutain et Pradère). Elles portent une épitaphe, généralement accompagnée d'attributs, de monogrammes, de figures symboliques chrétiennes. Les plus curieuses représentent des personnages en pied : le Christ nimbé, avec deux fidèles agenouillés devant lui, ou simplement le portrait du défunt dans l'attitude de l'orant, debout, entre deux cierges tels qu'on les vend encore aujourd'hui, à Tunis, au souk des Parfums ; hommes en dalmatique à bandes ornées de broderies, avec l'*orarium* passé autour du cou ; femmes, en tunique à manches, avec écharpe frangée ; enfants en robe blanche, couleur de l'innocence : *innocens in pace*. C'est une véritable galerie de portraits authentiques, qui fait défiler sous nos yeux toute la société chrétienne d'Afrique, aux IVᵉ et Vᵉ siècles de notre ère.

A signaler dans le premier panneau, parmi les dalles funéraires les plus remarquables, celle du *Christ nimbé;* celle de *Felix, navicularius,* avec l'arche et la colombe ; d'*Abdeu(s) dulcis in pace,* avec l'agneau ; d'*Eupraxius,* d'*Abundantia*, avec deux colombes et le poisson ; de *Crescentia, innocens in pace ;* de *Primula, dulcis in pace.*

Dans le second panneau, celle de *Lollianus,* avec le Bon Pasteur au milieu de son troupeau, un cheval attaché à un cyprès, deux colombes affrontées, deux poissons *pisciculi* géminés, et deux buires. D'autres, avec la colombe et le paon dans une treille chargée de grappes (*Fortunata*) ; d'autres, avec deux paons affrontés sur le calice ou l'oiseau perché sur l'anse d'un panier (*Crispina*); partout des rinceaux de feuillage et des roses, des croix ansées ou des chrismes constantiniens, des couronnes.

Tous ces motifs se retrouvent presque identiques sur les mosaïques exposées, trois par trois, au-dessus des vitrines et des fenêtres à droite de la salle, et sur celles qui sont groupées au milieu de la paroi du fond. Mention spéciale doit être faite d'un *caisson de tombe* placé devant la cheminée. Il est recouvert de mosaïque sur trois de de ses faces, les deux autres étant primitivement adossées.

Sur le dessus est figuré le défunt, un enfant, avec l'épitaphe *Dardanius innocens in pace.* A côté de lui brûlent deux cierges piqués sur des trépieds. Sur la face antérieure, le calice et deux colombes. La face latérale n'a qu'une simple rosace en croix.

Au fond de la salle, de part et d'autre de la mosaïque absidale de Tabarca, deux grands pavements ; à gauche, un motif géométrique, formé de *grecques entrelacées*, avec oiseaux variés occupant les carrés restés vides (Carthage).

A droite, l'*Océan ivre, entre les quatre vents :* Sousse. Fin du IIIᵉ siècle (Doublet).

Au-dessus des deux portes, *trois inscriptions*, en mosaïque, retirées

d'une synagogue romaine, dont les débris ont été découverts en 1883, à Hammam-Lif :

L'inscription de droite, terminée par le chandelier à sept branches, précise la destination de l'édifice :

Sancta sinagoga Naron - pro salutem suam, ancilla tua Juliana, p(uella), de suo propium teselavit.

L'un des deux textes placés à gauche donne le nom et le titre du chef de la communauté religieuse : *Rusticus — Arcosinagogus.* Date probable : fin du IVe siècle.

Les quatre côtés de la salle sont garnis d'armoires hautes à vitrines droites, ou basses à vitrines plates, séparées par des statues de marbre, blanc ou rose, notamment :

A gauche, deux *statues colossales d'empereur et d'impératrice,* trouvées au Pont-Romain, sur la route du Kef.

Au fond, dans les coins, deux statues engagées *d'hommes en costume barbare;* des deux côtés de la cheminée, un beau *torse d'empereur en costume militaire* (Carthage) et une statue de *femme drapée,* (Gighthis).

Sur la cheminée, une belle *tête de Minerve* casquée (Carthage), devant une *arcature de l'époque chrétienne,* trouvée à Bordj-Messaoudi.

Au-dessus, un *bas-relief punique* du plus haut intérêt, provenant de Carthage.

A droite de la salle, contre le piédestal du coin, *tuile* de Bulla-Regia, *avec un buste de Diane* grossièrement figuré au trait.

Contre les vitrines, un fragment d'inscription byzantine, avec fac-simile, en lettres onciales, de l'annotation impériale « *[con]firmamus* », confirmant l'élection d'un abbé par les moines d'un monastère de Saint-Etienne (VIe siècle) : découvert par M. Hannezo dans la grande mosquée de Kairouan.

Un fragment de sarcophage, avec un *génie funèbre* (Nabeul).

Une statuette de *Diane assise sur un cerf* (Grombalia).

Deux des *stèles punico-romaines,* dites de La Manouba (voir page 322).

Un beau fragment de sarcophage païen : *Méléagre mourant* (Carthage), et une *dalle de caveau chrétien* venant de Maktar.

Une *cuvette de fontaine chrétienne,* avec l'inscription : *Gloria in ex[celsis deo]* (Zaghouan).

Les deux *vitrines droites,* placées de part et d'autre de la tribune, sont réservées aux *lampes* païennes et chrétiennes de l'époque romaine, fournies surtout par les nécropoles de Sousse, du Kef, de Carthage et de Bulla-Regia.

A droite, *les lampes païennes* sont classées par séries d'après les sujets : *scènes mythologiques,* avec la représentation des dieux de l'Olympe gréco-romain ou d'importation alexandrine, et des divinités

sidérales plus spécialement adorées en Afrique ; *scènes relatives aux jeux et aux spectacles ; scènes familières ; animaux ;* attributs et ornements divers.

Parmi ces lampes, toutes très bien conservées, il en est de particulièrement remarquables par leur sujet ou par leur dessin, notamment : Neptune, 142 ; Vénus au bain, 150, ou à sa toilette, 188, 190 ; la série des Amours, 166 et suivants, notamment : l'amour livré aux bêtes, 173, l'amour pêchant à la ligne, 182 ; Bacchus seul, 151, assis sur un lion, 152 ; avec Ampelos, 153 ; Mercure, 157 ; Isis, Anubis psychopompe et Hermanubis, 159 ; Isis et Sérapis, 160 ; Hélios, 161 ; Cælestis, 162-163 ; l'Afrique personnifiée, 147 ; Nérée, 175 ; Scilla, 176 ; Priape, 178 ; la Fortune, 179 ; les Victoires, 181 et suivants ; l'Aurore et Céphale, 191 ; Electre et Oreste, 193 ; Œdipe et le Sphinx, 194, 468 ; Hercule présentant à Eurysthée le sanglier d'Erymanthe, 197 ; Hercule *epitrapezios*, 198 ; Méléagre attaquant le sanglier de Calydon, 199 ; Europe et le taureau, 200-201 ; le taureau de Dircé maîtrisé par Zethus et Amphion, 211 ; Léda au bain, 220 ; Silène *Lampadèdromos*, 211 ; Silène ivre, soutenu par deux satyres, 291 ; appuyé sur un bâton, 292, à cheval sur une outre, 293 ; Corybante cannophore, 294 ; cavalier barbare, 207 ; officier et soldat, 209 ; *carpentum pompaticum*, 255 ; l'autel des dauphins dans le cirque, 259 ; vainqueur tenant une palme, 266 ; pugiliste, 262 ; naumachie dans l'amphithéâtre, 263 ; gladiateurs, 264 et suivants ; paysage avec deux pêcheurs à la ligne, 212 ; singe dans une charrette traînée par un âne, 213 ; Pygmée grotesque, 246.

Dans la vitrine de gauche sont des *lampes chrétiennes*, postérieures à la fin du IIIe siècle et distinctes des types païens par la forme, la matière et le décor. Elles viennent presque toutes de Carthage. Les plus intéressantes représentent : un joueur de flûte oblique, 315 ; le chandelier à sept branches (lampe juive), 317 ; le pêcheur levant un filet, 319 ; Achille traînant le corps d'Hector derrière son char (sujet païen sur une lampe certainement chrétienne), 320 ; les deux Hébreux portant la grappe de Chanaan, 334 ; les trois Hébreux dans la fournaise, 336 ; Lazare dans son linceul, 365 ; le Christ entre deux anges, 368 ; le Seigneur dans le buisson ardent, 369 ; le Christ nimbé foulant au pied le serpent, 373 et 416 ; Daniel dans la fosse aux lions, 417.

D'autres lampes, en grand nombre, présentent les figures habituelles du symbolisme chrétien, la Porte Céleste, le Calice, la Colombe, l'Agneau pascal, les Poissons, *pisciculi*, le lièvre courant ou gîté, le paon, le palmier, la croix et le monogramme du Christ sous leurs diverses formes.

Au-dessus de cette collection chrétienne, une série, classée par ordre chronologique, résume l'*histoire de la lampe d'argile dans l'Afrique ancienne* et montre l'évolution de ses principaux types : *la lampe punique* en terre grossière, d'abord simple soucoupe ouverte,

où trois plis, sur les bords, déterminent les becs; *la lampe grecque de forme rhodienne,* importée à l'époque des guerres puniques; *la lampe néo-punique à aileron et profil de dauphin,* noircie parfois pour simuler le « bucchero nero » italien; *la lampe romaine* des premiers temps de l'Afrique impériale, en terre légère, fine et *de forme parfaitement circulaire,* avec un bec bien détaché et sans anse, offrant des contours fermes et nets comme ceux du métal ; s'alourdissant ensuite, à partir du règne des Antonins, en des *types plus massifs, à queue forée* d'abord, et bientôt pleine, qui préparent la transition avec les *lampes chrétiennes* en terre rouge grossière, de contours indécis et de forme oblongue. Enfin, les types de très basse époque, *la lampe ansée à bec de canard,* à réservoir sphérique muni d'entonnoir, souvent revêtue d'une couverte verte qui rappelle les poteries actuelles de Nabeul; la *lampe à garde-main* orné de reliefs; les grandes *bilychnis de basilique,* avec anneau de suspension centrale. Les combinaisons de ces divers types produisent de nombreuses variantes dont la première vitrine, à gauche de la salle, offre d'intéressants spécimens.

Au-dessus de cette vitrine plate, est accrochée au mur une curieuse collection de *carreaux de terre cuite à reliefs moulés,* rehaussés de peintures d'un art grossier, mais très caractéristique, qui formaient le revêtement de diverses basiliques chrétiennes découvertes à Carthage, à Kasserine, à Bou-Ficha dans l'Enfida. Il faut citer parmi eux : deux Victoires séparées par un mât triomphal; Pégase nourri par les Muses, sujets païens; la Rose Mystique, avec une invocation à la Vierge; Jonas vomi par le monstre; la Vierge assise, portant l'enfant Jésus sur ses genoux; le sacrifice d'Abraham, avec la légende suivante, en lettres retournées : *Abram et Isac,* et divers animaux.

D'autres carreaux, découverts par MM. Hannezô et Molins à Hadjeb-el-Aïoun, sont exposés à droite de la salle, dans l'embrasure des deux premières fenêtres; ils appartiennent à deux séries différentes, l'une décorée simplement d'animaux en gros relief, l'autre, avec les scènes bibliques suivantes : Adam et Eve avec le Serpent enroulé autour de l'Arbre de la science; la multiplication des pains et des poissons; Jésus et la Samaritaine; saint Pierre recevant les clefs du Paradis; Daniel dans la fosse aux lions, avec l'inscription *S[an]c[tu]s Daniel.*

Les trois armoires placées *à droite de la salle* sont réservées aux *poteries puniques et néo-puniques.*

La première est remplie d'*objets provenant de Carthage,* fournis principalement par les fouilles du Service des Travaux publics, en 1887-88 (Vernaz), dans la nécropole punique de Bordj-Djedid. Ces poteries de la Carthage primitive, les premières connues et, comme telles, présentant un très grand intérêt, ont beaucoup perdu de leur importance depuis les récentes découvertes du R. P. Delattre. Elles

se divisent en *vases importés de fabrication corinthienne,* amphorisques, cothons, arryballes et phiales à décor violet et noir sur fond jaune clair, remontant au VIe siècle avant notre ère, et *vases indigènes de fabrication carthaginoise,* datés par la présence des premiers dans les mêmes tombeaux. Ces vases, de forme généralement lourde et inélégante, de terre jaune vulgaire, sont décorés sur la panse, sur la gorge, sur le bec, de zones, de filets et d'aigrettes bruns ou noirs. Parmi les types les plus caractéristiques de la poterie punique, qui se perpétuent à travers les siècles et se retrouvent souvent encore dans les ateliers actuels de Tunis et de Nabeul, il faut citer les amphores trapues à deux petites oreilles, l'œnochoé à bouche tréflée, avec anse formée de deux tores, copiée sur un modèle de métal, l'olpé ou cruche cinéraire, la gargoulette montée sur culot, le biberon identique à la *bazzoula* tunisienne, la marmite-passoire, qui n'est autre que le *keskess* arabe, le vase à cuire le kouskouss.

La *seconde vitrine* est remplie d'objets de nécropoles puniques et néo-puniques de Mehdia et de Béja, les plus anciennes, puis de Sousse et de Ben-Smeïda au Kef.

A côté de poteries indigènes vulgaires, apparaissent les *vases* à couverte vernissée noire, *d'importation italique,* qui caractérisent les nécropoles des premiers siècles avant notre ère. A remarquer un petit *vase, avec inscription néo-punique* tracée au pinceau sur la panse, venant de Tacape (Gabès); un grand *réchaud à ornements en pastillage,* trouvé à Zaghouan (Hannezò), et plusieurs poteries spéciales à l'Afrique, avec ornements grossièrement incisés au couteau et rebords dentelés ou crénelés (Bulla-Regia).

La *troisième vitrine* est occupée par les remarquables *urnes funéraires de la nécropole de Sousse,* contenant des ossements calcinés et portant sur la panse, en caractères néo-puniques anciens, tracés en graffites, au pinceau ou au charbon, le nom et la filiation du défunt. L'une de ces urnes conservait encore son couvercle scellé en plâtre (Ier et IIe siècles avant notre ère). De très nombreux fragments analogues sont exposés dans une vitrine plate, de l'autre côté de la salle.

A citer encore, au milieu de poteries vulgaires et du mobilier complet d'un tombeau d'Hadrumète, une élégante *Œnochoé italo-grecque* en terre noire vernissée.

En bas de l'armoire, de grandes jarres, des ossuaires en plomb; en haut, des plats, des vases en forme de *bain de pieds,* type spécial à Sousse.

Les *vitrines qui garnissent le fond de la salle,* de part et d'autre de la cheminée, renferment la riche collection de *figurines de terre cuite,* découvertes principalement dans les nécropoles romaines de Sousse

(MM. de Lacomble, Doublet, Pradère, Hannezô, Vercoutre) et aussi dans celle de Bulla-Regia (Dr Carton) et de Mehdia.

Ces terres cuites, moulées, étaient recouvertes en entier ou simplement rehaussées de peintures de couleurs tendres, dont les restes subsistent. Elles représentent des divinités gréco-romaines ou alexandrines, des portraits, des scènes de la vie familière. A remarquer surtout, dans la vitrine de droite, premier rayon, un *Africain monté sur son chameau,* avec sa provision d'eau dans deux cruches; un *personnage phrygien, assis, jouant de la cithare;* une *vieille femme serrant contre elle une cruche;* un cavalier tenant une couronne; des bustes de dame romaine et d'eunuque (?); un *dieu Bès;* surtout *la riche série des Vénus:* diadémées, mitrées ou coiffées en crobyle, avec ou sans l'Amour, placées ou non dans une niche: Vénus au Dauphin, Vénus pudique, à la coquille, à la pomme, au bain, à sa toilette, ôtant ses sandales, ouvrant son manteau; un petit vase en tête de négresse; un autre en forme de coq; un joli *masque d'Amour;* des *masques en stuc* très réalistes et d'un beau caractère; à citer encore, sur le premier rayon, au milieu de bibelots de toute nature, un petit *triptyque à bélière* en plomb, figurant Vénus et l'Amour.

Dans la vitrine de gauche, encore des Vénus et des dieux Bès, puis une *femme assise et jouant de la harpe* entre deux enfants; Amphion et Zéthus domptant le taureau de Dircé. Deux médaillons: un *Eros funèbre dormant sur une peau de lion;* une *course* dans le cirque *avec des biges attelés de dromadaires,* innovation que Suétone attribue à Néron.

A remarquer encore, sur le premier rayon, un superbe *mortier en bronze,* avec son pilon, d'époque et de provenance incertaines (don de M. Sandwith, consul d'Angleterre); une soucoupe remplie de fard rose, avec cuiller et pince en bronze; quelques vases en bronze; des *reliefs de miroirs* en bronze, découverts à Bulla-Regia; des poteries romaines de luxe, en terre à grain très fin, d'une belle couleur brune, avec ornements en pastillage; des verreries de diverses formes.

Les deux armoires renferment également une belle collection de *signatures de lampes romaines.* Quant aux poteries de fabrication commune, telles qu'on les rencontre par milliers dans toutes les nécropoles africaines, l'on s'est borné à exposer, dans les vitrines plates, celles qui présentent une estampille, et dans la partie supérieure des armoires, celles qui ne sont remarquables que par leur forme et leur bonne conservation.

Salle des Femmes.

La *salle en croix* de l'appartement des femmes est réservée à la sculpture en ronde bosse. Au milieu, sous la grande coupole, s'étale, en pleine lumière, la *mosaïque de Bir-Chana,* trouvée aux environs de Zaghouan. Elle se compose de deux étoiles à six branches, concen-

triques, inscrites chacune dans un hexagone régulier. L'étoile intérieure se divise en sept médaillons contenant les bustes des divinités qui président aux *sept jours de la semaine* : Saturne, le dieu africain par excellence, au centre, ayant autour de lui le Soleil, la Lune, Mars, Mercure, Jupiter et Vénus. D'autres médaillons, au pourtour, renferment les *douze signes du Zodiaque*. L'exécution de cette mosaïque est excellente.

Autour de la mosaïque, *quatre statues* du type dit *municipal*, venant de Chaoud-el-Batten (1892), de Dougga (1894) et d'Oudna (1895), se dressent auprès des quatre portes, tandis que les branches de la croix abritent, au fond, un joli *torse de Satyre* (Tebourba), une *Vénus* accompagnée de *l'Amour sur un dauphin* (Maxula-Radès, 1892), un buste de *Bacchante* (El-Djem, 1892), un *torse d'Abondance* (Bijga, 1894).

A droite : une *Vénus genetrix* (Bijga, 1894), une *femme drapée* (El-Alia, près de Bizerte, 1893), une intéressante *prêtresse de Cælestis*, statue du IIIe siècle (Carthage, 1896. Fouilles Gauckler).

A gauche : une *statue colossale d'homme*, de style polyclétien (Carthage), une *Minerve* (Grombalia, 1892), un *torse d'Esculape* (Dougga, 1894), l'*Amour sur un dauphin*, statuette-fontaine trouvée dans les thermes privés des *Laberii* (fouilles d'Oudna, 1895).

Un *buffet* à trois étages, placé au fond du bras droit de la croix, est chargé de têtes diverses, *portraits d'empereurs*, Tibère (?), Septime-Sévère, ou *d'inconnus* des trois premiers siècles. On remarquera surtout un beau *portrait de femme voilée*, trouvé à Carthage, et une ébauche vigoureuse de *vieillard*, venant du Mornag (1894).

Sous le buffet est un *sarcophage païen*, représentant un combat de Grecs et d'Amazones (Le Kef).

Aux parois de la salle sont adossées, de distance en distance, quelques-unes des *stèles votives* punico-romaines, dites *de La Manouba*, qui proviennent probablement de Dougga. Elles portent parfois de courtes dédicaces latines et, toujours, des représentations, figurées en bas-relief, d'un grand intérêt. Les plus complètes ont au moins trois registres ; en bas, le taureau et le sacrificateur ; au milieu, le dédicant, vêtu à la romaine, souvent soutenu par deux Télamons, dans une niche imitant la facade d'un temple ionique ; enfin, diverses images de divinités puniques plus ou moins bien caractérisées, Melkart, Eschmoun, Moloch, Baal, Tanit, entourées de fleurs, de fruits, d'attributs symboliques. A remarquer, sur les stèles, les trous d'insertion préparés pour recevoir des ornements mobiles.

Dans les deux chambres nouvellement aménagées (1896), qui s'ouvrent *au fond de l'appartement des femmes*, le Service beylical des Antiquités expose ses collections photographiques des monuments antiques de Tunisie, méthodiquement classées et pourvues d'éti-

quettes explicatives. Les cadres de photographies sont séparés par des moulages d'*inscriptions arabes* en relief, de Tunis, Sousse, Kairouan, Mehdia, Monastir, exécutés par M. Sadoux (1896).

A remarquer, dans la chambre de droite, un *portrait de dame romaine,* peut-être l'impératrice Matidie, placé sur la cheminée. Au milieu de la pièce, le *plan en relief des trois temples de Sbeïtla,* exécuté sur les levés de M. Saladin. Au-dessous de la porte d'entrée, une reproduction à l'aquarelle d'une curieuse peinture d'un hypogée de Sousse (Hadrumète).

Dans la chambre de gauche, les *modèles en relief du Capitole* et du *Mausolée libyco-punique de Dougga,* l'ancienne Thugga, et, dans l'embrasure de la fenêtre, des *panneaux de faïence tunisienne* d'un modèle unique.

Salle à manger.

La salle à manger, récemment aménagée (mars 1896), est remplie du produit des fouilles exécutées ou dirigées, depuis quatre ans, par le Service beylical des Antiquités.

Les murs disparaissent sous les mosaïques retirées des villas romaines d'Oudna, l'ancienne Uthina (fouilles Gauckler). Ces pavements appartiennent presque tous à la meilleure époque de la mosaïque africaine : second et commencement du IIIe siècle de notre ère. Ils peuvent être classés, à la fois, d'après les sujets représentés et la nature des chambres qu'ils ornaient.

Mosaïque d'atrium, à sujets marins, dont le pavement placé au-dessus de la porte d'entrée offre aux yeux le *type complet : Mer poissonneuse* avec barque de pêcheur, dans l'*impluvium ; combats d'animaux,* dans les entrecolonnements ; *médaillons* contenant des oiseaux, dans le portique couvert du pourtour. La grande mosaïque, signée *Industrius,* avec *Vénus Anadyomène debout entre deux Néréides ;* celle de *Neptune,* montée sur un hippocampe ; les quatre fragments, avec *pêcheurs à la ligne* et *Amours ramant ou ramenant leurs filets dans des barques ;* les deux petits tableaux de *Neptune sur son char* et *Amphitrite,* d'un coloris si remarquable, ont tous été trouvés dans des *impluvia.*

Les divers combats et groupes d'animaux : *Tigresse dévorant la croupe d'un cerf; panthère et gazelle; tigre et cerf; lion et âne ; panthère* (ces deux tableaux maladroitement restaurés, dès l'antiquité, en cubes calcaires) : *éléphant et taureau ; sanglier et lion ; ours cueillant des oranges* (?) faisaient partie des frises de bordure régnant sous la colonnade.

Les médaillons d'*oiseaux*, de *poissons*, de *quadrupèdes isolés*, ornaient le pavement du portique.

Des divinités, telles que *Minerve, Hélios, Bacchus,* un *Satyre*, un

Silène étaient figurées en buste, sur fond blanc, au milieu du *tablinum* et des deux *alae*.

Les *scènes mythologiques* ornaient, suivant leur importance, les *triclinia*, les *chambres à coucher*, les *salles de bain*. Telles sont : *Endymion et Sélèné; Vénus entre deux Amours; Cérès à la faucille; Diane au chien; Hercule couronné par la Victoire;* l'*Enlèvement d'Europe;* enfin, la grande mosaïque d'*Orphée charmant les animaux*, qui occupait la salle centrale dans les thermes privés des *Laberii*. L'inscription qui la surmonte donne à la fois le nom du propriétaire et celui du mosaïste : *Masuri; in his prædiis Laberiorum Laberiani et Paulini; Masuri.*

Les *antichambres et vestibules* étaient décorés de rinceaux à têtes animées et de bêtes diverses. Le motif où sont figurés un *éléphant* et un *étalon* est un excellent spécimen des pavements de ce genre.

Enfin, les *seuils de porte* étaient souvent occupés par des *scènes familières*, telles que *Fructus* se faisant verser à boire par deux esclaves, *Myro* et *Victor*, sujet reproduit avec quelques variantes sur un autre pavement de seuil plus endommagé ; ou par des ornements divers, tel qu'un poteau orné de banderolles, qui surmonte l'inscription énigmatique suivante : *Oes. aes.*

La seule mosaïque de la collection qui ne provienne pas d'Oudna a été trouvée à Carthage, en 1896, auprès du cimetière des *Officiales*. Elle représente *un fleuve* à demi couché (le Nil ?), *entouré d'Amours*.

Au milieu de la salle, un meuble spécial est réservé à la *Patère de Bizerte*. Cette magnifique pièce d'orfèvrerie alexandrine, unique en Afrique, est en argent massif, incrusté, plaqué et damasquiné d'or jaune et d'or blanc. On y voit, au centre, la lutte d'Apollon et de Marsyas ; au pourtour, diverses scènes champêtres ; sur les oreilles, un sacrifice à Dionysos et une scène bachique. (Don de la Compagnie du Port de Bizerte, 1894.)

Les *côtés de la salle* sont occupés, dans le sens de la longueur, par deux rangées de vitrines plates, et, au fond, à droite, par une armoire haute. De distance en distance, la ligne horizontale des vitrines est interrompue par des stèles dressées verticalement contre les murs.

A remarquer surtout : les *stèles puniques d'Aïn-Barchouch*, près de Medena, découvertes en 1895 dans les fouilles du Service des Antiquités. Ces ex-voto anépigraphes semblent se rapporter au culte de Baal-Moloch. Ils présentent, à côté d'attributs communs à tous les monuments analogues, et notamment aux stèles de La Manouba, des figures monstrueuses qu'on n'avait pas encore signalées ailleurs : le triscèle, attaqué par un homme chevauchant un dragon marin ; les quadrupèdes à échine surmontée d'une tête humaine ; le serpent replié en cercle et terminé à ses deux extrémités par des mains humaines, tenant des palmes ou des épis.

A citer encore les *stèles* provenant *des sanctuaires punico-romains :* de *Tuberuuc* (1893), avec l'image symbolique de Tanit aux divers degrés de son évolution; de *Battaria* (1895), avec des attributs analogues, figurés d'une manière plus barbare encore, et, de plus, le fer à cheval radié et l'image du dédicant, tenant à la main le gâteau et la palme; de *Dougga,* l'ancienne *Thugga,* monuments provenant du sanctuaire primitif de Baâl-Hamân, que remplaça le temple de Saturne (fouilles Carton et Denis, 1892-93); un *fragment d'Hadjeb-el-Aïoun,* avec le dragon enroulé autour du palmier, engloutissant une colombe qu'il vient de fasciner (1894).

Enfin, la colonne votive dressée en l'honneur de Bacchus versant du vin, *Liber fundens vinum*, par la corporation des foulons de Maktar.

En face de la porte d'entrée, une maquette en plâtre reproduit exactement, avec son épitaphe, son tube libatoire et son mobilier funéraire, un des tombeaux fouillés, en 1896, par le Service des Antiquités, dans le cimetière des *Officiales.*

Les objets retirés de cette riche nécropole sont exposés dans *les vitrines.* A noter surtout deux grandes *amphores cinéraires en verre,* trouvées dans des urnes en plomb, qui sont au nombre des plus belles connues; des *moules* de médaillons (image de *Cælestis*), ou de vases à reliefs; de nombreuses lampes des premiers siècles; *trois tablettes en plomb* à incantations magiques égyptiennes, transcrites en caractères grecs; un fragment chrétien, *ange portant un panier carré,* avec l'inscription grecque κηπορισστής; de nombreux vases de la meilleure époque, en terre fine, estampillés. Puis, des lampes chrétiennes trouvées à Douar-ech-Chott en 1896.

De Carthage viennent aussi : un remarquable *portrait d'homme du second siècle*, le meilleur marbre du Musée, et le *trésor de Bordj-Djedid* (1894) : un *diadème d'or* massif, orné de cabochons en émeraude, rubis et cristal de roche (suspendu autrefois par trois chaînettes, cet anneau supportait sans doute une lampe de basilique), et *deux bracelets,* à chatons ornés de pâtes de verre moulé, ici un Satyre, là une Ménade dansant une danse orgiastique.

Dans la même vitrine sont groupés des objets précieux de provenances diverses : la *tessère en bronze du pagus Minervius*, découverte, comme la patère d'argent, dans les travaux de la Compagnie du Port de Bizerte (1894); divers *cachets tunisiens modernes*, en or ou argent massif, ayant appartenu à des fonctionnaires du défunt bey Mohammed es Sadok; *trois anneaux* d'or ou dorés, trouvés dans la dakhla de Monastir, avec un *trésor de monnaies d'or et d'argent* du second siècle de notre ère.

Ces monnaies, qui offrent plus de six cents types différents, se rapportent aux divers empereurs romains qui se sont succédés de Néron à Septime-Sévère. Elles forment le fonds principal du *médaillier*, qui

possède encore d'autres spécimens curieux de piécettes byzantines en argent (trésor trouvé à Testour, 1893), de monnaies fatimites en or, frappées à Mansoura près de Kairouan, vers le milieu du Xe siècle de notre ère (Chemtou, fouilles Toutain), de ducats d'or du doge vénitien Monecigo, accompagnés d'une curieuse contrefaçon indigène, amulette fort répandue en Tunisie.

La belle collection des *tabellæ devotionis*, découverte dans la nécropole romaine d'Hadrumète par MM. Doublet (1891) et surtout Hannezò et Chopard (1892), est exposée dans une vitrine plate. Ces lamelles de plomb sont couvertes, parfois sur leurs deux faces, de formules magiques, latines ou grecques, et d'adjurations aux puissances infernales : *exsecrationes*. L'une d'elles présente, en outre, un *démon à tête de serpent*; une autre, *un génie à tête de coq*, debout dans une barque et tenant une torche.

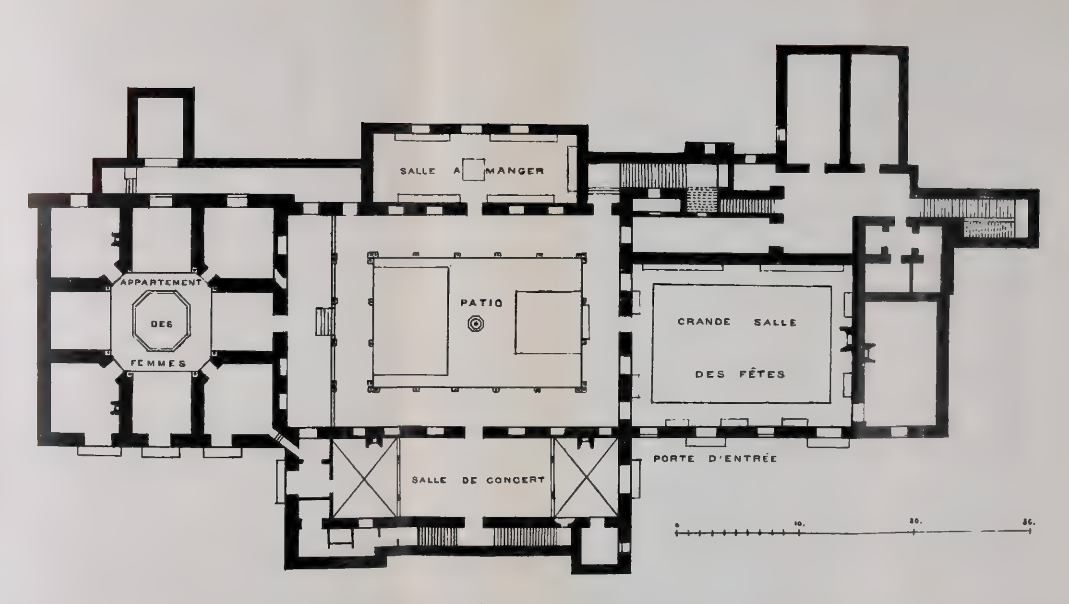
Les autres vitrines sont remplies de *silex taillés*, provenant des gisements de l'âge de la pierre, aux environs de Gafsa, et *d'objets* divers *trouvés dans des tombeaux mégalithiques puniques, néo-puniques ou romains*. Groupés ici par ordre de provenance, et non plus par espèces, ils doivent servir à comparer et à classer les nécropoles d'où ils sortent : celles de Magraoua, dolmens (M. Denis, 1892), de Zian, Gighthis (M. Drouot), de Henchir Tina, Thenæ (le vicomte de L'Espinasse-Langeac), d'El-Alia et de Mehdia (M. Novak), de Lemta, Leptiminus, et de Sousse (MM. Hannezò et Molins), de Teboursouk, (MM. Ravard et Hilaire), de Bulla-Regia (Dr Carton).

Une dernière vitrine renferme les *outils et produits d'un atelier de potier chrétien*, installé au commencement du Ve siècle dans les thermes de *Laberii*, à demi ruinés et désaffectés. On y voit, à côté de formes, de polissoirs, de moules de lampe en plâtre et de cachets à estampille en terre cuite, diverses figures, des lampes, des vases, et surtout une série très complète de fonds de plats à figures symboliques chrétiennes (fouilles de 1895).

P. GAUCKLER.

Tunis, 1er avril 1896.





PLAN DU PREMIER ÉTAGE DU MUSÉE ALAOUI

CONFÉRENCES

Il convient de signaler l'heureux succès des conférences organisées par M. le Directeur de l'Enseignement en Tunisie. Chaque jeudi, un public nombreux se presse dans la salle de la rue de Russie et suit avec intérêt le développement des questions étudiées avec tant de soin par les divers orateurs qui ont pris la parole jusqu'à ce jour.

Les professeurs auxquels M. Machuel a confié cette tâche délicate sont MM. Lapie, Lorin, Jaulmes, Imbault, du Lycée Carnot, Gonnaud, du Collège Alaoui.

M. Lapie, professeur de philosophie, a choisi pour sujet : *l'Etat et l'Individu dans la Philosophie contemporaine*. Les applaudissements qui ont marqué sa première conférence sont d'un bon augure pour les suivantes. Du reste, l'orateur a eu le grand mérite de présenter, à ceux qui étaient venus l'entendre, un plan d'une netteté admirable et dont le développement facile à suivre rendait accessible à tous l'intelligence d'une question d'actualité.

M. Lapie a tout d'abord commencé par déclarer que c'était précisément en raison de l'actualité de la question que son choix s'était porté sur ce sujet. Tout le monde aujourd'hui lit le journal, commente les décisions de l'Etat, influe sur ses déterminations, soit par la presse, soit par le bulletin de vote. Chaque Français participe aux affaires publiques. Mais combien en est-il qui se rendent un compte exact de la situation réciproque de l'Etat et de l'Individu ? Grave question qui préoccupe, à juste titre, tous les citoyens et particulièrement les philosophes. Ces derniers ne vivent pas, comme on paraît le croire, dans un monde idéal : ils ont le souci des choses de la terre.

Ils savent que dans le cœur de tout homme il y a deux tendances : la première de considérer un supérieur en ennemi, la seconde de traiter un inférieur avec un certain dédain. M. Lapie n'a pas exprimé cette pensée sous une forme aussi brutale, mais il a laissé entendre que chacun d'entre nous avait à lutter contre cette double tendance. Les relations de l'Etat et de l'Individu s'en ressentiront. Elles seront d'autant plus intéressantes à étudier.

Aussi, depuis l'époque de Descartes, les philosophes cherchent avec ardeur la solution des problèmes concernant les sociétés humaines ou les individus qui les composent. C'est surtout au XIXe siècle que la philosophie paraît être entrée définitivement dans cette voie. Le problème des relations de l'Etat et des Individus est en effet devenu plus intéressant que jamais. Dès lors, il n'y a pas à s'étonner

de voir choisir pareil sujet de discussion. L'essentiel est de le traiter avec l'impartialité voulue.

Ceci dit, M. Lapie entre dans le vif de la question et examine quelle était la situation de l'Individu dans les sociétés anciennes et quels sont les progrès accomplis par lui jusqu'à nos jours. Etudiant ensuite le rôle de l'Etat dans les sociétés primitives il constate également une évolution marquée, un progrès sensible.

L'Etat et l'Individu se sont donc parallèlement développés et se trouvent aujourd'hui, par la force même des choses, engagés dans une lutte dont il importe de préciser le caractère, si l'on veut essayer de trouver une solution.

En étudiant l'Individu au point de vue psychologique, nous constatons que ses besoins se résument en trois grandes catégories : *besoins physiques, besoins moraux, besoins intellectuels*. Or, nous constatons que dans l'antiquité chacun de ces besoins était soumis à une série de réglementations étroites. L'Individu était sous la dépendance absolue de l'Etat ; dans l'ordre des besoins physiques, on peut citer les repas en commun auxquels doivent prendre part les citoyens de certaines républiques, les restrictions apportées par les lois somptuaires au développement du luxe ; dans l'ordre des besoins moraux, nous avons l'obligation imposée aux célibataires de se marier, à un âge déterminé ; enfin, dans l'ordre des besoins intellectuels, rappelons-nous le procès de Socrate !

L'Etat tyrannise l'Individu, qui est encore un pygmée en face d'un géant. Mais le christianisme fait son apparition et, sans que ce but soit son objectif spécial, il va affranchir les *besoins* du cœur : la vie familiale sera comprise d'autre façon ; le célibat devient sacré ; l'Individu va échapper de ce côté à la tutelle de l'Etat. Puis, la Renaissance donne au *besoin* intellectuel toute la liberté qui lui est nécessaire. Et enfin, troisième et dernière révolution, le grand mouvement de 1789 fait tomber toutes les entraves qui s'opposaient au libre développement des *besoins* physiques. Désormais l'Individu peut se vêtir, se nourrir et travailler comme bon lui semble. L'œuvre d'émancipation est achevée : *le pygmée est devenu géant.*

En face de ce développement rapide et continu de l'Individu dans l'Etat, qu'est devenu l'Etat lui-même ? A l'origine, nous l'avons vu, il était tout. N'est-il donc plus rien ? Bien au contraire ! Ses attributions sont autrement étendues et complexes que dans l'antiquité. L'Etat, dans les sociétés primitives, est généralement représenté par un seul homme qui revêt le double caractère de prêtre et de guerrier. C'est une forme rudimentaire de gouvernement qui ira se transformant rapidement. D'abord religieux et militaire, l'Etat aura bientôt les pouvoirs judiciaire et financier. Il verra sans cesse s'accroître ses attributions. L'histoire nous explique cette série d'évolutions.

Elle nous montre la fréquence des guerres au début de la vie de chaque peuple, puis les périodes de paix devenant de plus en plus longues et par conséquent nécessitant la création de services d'Etat de plus en plus nombreux : c'est le monopole de la frappe des monnaies, la création d'un service de travaux publics, d'une organisation pour favoriser le commerce, l'industrie et l'agriculture, sources où s'alimentent les impôts. Puis enfin, vers le XVIIe siècle, on a déjà créé de vastes empires coloniaux. L'Etat commence à vendre, à fabriquer, à faire un peu de tous les métiers. Canons ou vaisseaux de haut bord ; bientôt après, tabac, allumettes et peut-être demain l'alcool sortent de ses usines. Dans le courant de ce siècle, deux grands faits dominent cette évolution : l'organisation de la charité est devenue un service d'Etat, sous le nom d'assistance publique, et enfin l'enseignement est également organisé sur des bases analogues.

En somme, l'Etat est aujourd'hui intimement mêlé à la vie de l'Individu, mais il ne la domine pas comme autrefois. Jamais, en effet, la liberté physique, morale ou intellectuelle n'a été plus grande que de nos jours. Elle est même trop grande, nous dit M. Lapie, au gré de certaines gens. Et, par exemple, n'a-t-on pas la liberté, dans une ville bien connue de tous les Tunisiens, d'aller, à toute heure du jour, moyennant un droit fixe de 6 francs par mois, prendre une ou plusieurs consommations sur le comptoir de certains distillateurs ?

On peut avoir telle opinion religieuse ou politique qui semble la meilleure.

Est-ce bon, est-ce mauvais ? Ce n'est pas l'instant de l'examiner. L'orateur constate simplement cette situation nouvelle de l'Etat et de l'Individu, d'où il résulte que tout en jouissant de libertés inconnues aux sociétés primitives, l'Individu est enserré dans les mailles d'un filet. On ne peut naître, on ne peut mourir sans l'intervention de l'Etat, et, entre ces deux moments de l'existence, nous sommes sans cesse contraints à certaines obligations.

De six à treize ans, l'enfant est forcé de s'asseoir chaque jour un nombre déterminé d'heures sur les bancs de l'école ; de vingt à vingt-cinq, tous nos mouvements sont réglés par le tambour et le clairon. Sommes-nous plus libres de vingt-cinq à quarante-cinq ? Evidemment non, puisque l'Etat, sous la forme d'un gendarme, peut toujours nous soumettre à une nouvelle contrainte. Voilà pour le côté physique.

Au point de vue moral et au point de vue intellectuel, même situation.

De son côté, l'Individu agit vigoureusement dans l'Etat. Il a le pouvoir de manifester son opinion, parfois même de l'imposer par le bulletin de vote. Aussi la loi perd-t-elle son caractère de généralité et d'universalité.

Elle devient spéciale ; on peut faire des lois non plus pour une période indéfinie, mais pour un an (la loi du budget). On peut en faire non plus pour l'ensemble, mais pour une catégorie plus ou moins grande de citoyens (loi pour autoriser une ville à emprunter, etc.). Les deux parties en présence, l'Individu et l'Etat, se pénètrent et sont intimement mêlées dans les actes de la vie sociale.

Cette démonstration si claire de la croissance et du développement parallèle de l'Individu et de l'Etat a constitué la partie la plus orignale de la conférence de M. Lapie. Les deux thèses successivement soutenues avec leur apparence contradictoire présentaient de nombreuses difficultés d'explication que l'orateur a su habilement résoudre.

Entre ces deux puissances, aujourd'hui si solidement constituées, il y a donc conflit. Les philosophes cherchent une solution. Beaucoup de grands esprits, et notamment Herbert Spencer, ont étudié la question.

M. Lapie s'empresse d'ajouter qu'il n'a pas la prétention de la résoudre, mais au moins pense-t-il qu'après avoir présenté dans les deux conférences qui suivront un exposé et une discussion des théories socialistes, réduisant l'Individu à néant et créant la toute-puissance à l'Etat, et des idées anarchistes, préconisant la supériorité de l'action individuelle, il lui sera permis dans sa dernière causerie de chercher un terrain où puissent se concilier ces solutions extrêmes.

Ce rapide aperçu donnera aux lecteurs une bien faible idée de l'intérêt que présentait cette première conférence.

Nombre de points mériteraient d'être particulièrement mis en lumière. Nous n'avons d'autre prétention que de signaler au public une intéressante étude et nous croyons être l'interprète de tous ceux qui ont écouté avec tant de plaisir M. Lapie en lui adressant nos plus sincères félicitations.

* * *

Quelques jours après, M. Jaulmes, professeur de rhétorique, analysait *La Phèdre* de Racine, en la comparant, dans ses traits essentiels, avec l'héroïne d'Euripide. La tâche n'était pas aisée. Tout a été dit sur la tragédie de Racine, et il semble que la violence même des cabales auxquelles elle donna lieu au XVIIe siècle ait contribué à exciter le zèle des commentateurs de notre temps. M. Jaulmes a compris qu'il était difficile, sinon impossible, d'apporter un nouvel aliment à la discussion, et il s'est sagement borné à une analyse très claire et en même temps très substantielle des principaux caractères des deux pièces. Les fines considérations dont il a fait précéder cette étude et la conclusion, très personnelle, à laquelle il a abouti ont permis à ses auditeurs de dégager, d'une façon nette, l'idée

générale développée par le conférencier et qui m'a paru être la suivante : Dans l'imitation de l'antiquité, le poète comique paraît jouir d'une liberté telle qu'entre les mains d'un imitateur de génie comme Molière, une matière empruntée peut se métamorphoser au point de devenir méconnaissable.

Le poète tragique jouit-il des mêmes privilèges ? A première vue, il semble que non.

Il prend, en effet, ses sujets dans la légende ou dans l'histoire. Or, à quoi bon s'inspirer de l'histoire, si c'est pour la contredire ? La vérité, ou du moins la vraisemblance historique, est donc nécessaire et tout le monde est d'accord, au XVII[e] siècle, pour en admettre la nécessité.

Si l'auteur tragique a ainsi les mains liées par la tradition, que sera-ce si le sujet qu'il adopte a déjà revêtu la forme dramatique, et sur quel point de détail pourront donc porter les innovations ? La part de l'invention personnelle se réduit-elle à quelques changements accessoires ? Ce serait une grosse erreur de le croire. Quand Racine reconnaît, dans la préface de *Phèdre,* qu'il *a suivi une route un peu différente d'Euripide pour la conduite de l'action,* cette formule modeste annonce une conception nouvelle du sujet et une transformation ou un développement nouveau des caractères.

M. Jaulmes nous montrera qu'en passant de la pièce grecque à la pièce française, l'intérêt s'éloigne d'Hippolyte pour se concentrer sur Phèdre.

Le drame d'Euripide s'intitule *Hippolyte;* Racine a donné le nom de *Phèdre* à sa tragédie. Toute la différence de leur conception se trouve résumée dans ce double titre.

Le poète grec célèbre un héros dédaigneux de l'amour et de la femme, poursuivant un double idéal de pureté morale et de beauté physique, vivant en liberté et au grand air. Dans sa solitude, il a pourtant une compagne, et une compagne divine, Arthémis, la Diane chasseresse des Latins, dont il a fait sa patronne. Aphrodite, la déesse de l'amour, négligée par ce bel éphèbe, s'émeut de cette indifférence. Elle le poursuit ; c'est elle qui sera l'âme de la pièce. Hippolyte mourra victime de la passion de Phèdre ; elle le prédit. Phèdre n'est plus que l'instrument d'une vengeance céleste. Conception bien grecque, mais qui enlève à la pièce une partie de son intérêt.

Après *l'offense* d'Hippolyte à Aphrodite vient donc nécessairement *l'acte de l'aveu.* Phèdre, défaillante, ne peut pas cacher sa passion : Aphrodite est la plus forte. Puis, à l'acte de la *colère d'Hippolyte* succèdera celui de la *malédiction paternelle,* et, enfin, nous arriverons au cinquième acte, à la *mort d'Hippolyte.*

Le drame se terminera par une scène d'une admirable sérénité, qui n'a pas son équivalent dans la pièce française et qui repose du

sentiment d'horreur profonde causé par le suicide de Phèdre. La douce agonie d'Hippolyte est le triomphe de la chasteté.

Dans Racine, le spectacle de l'innocence persécutée fait place à celui d'une passion coupable et devenue assez puissante sur le cœur d'une femme, jusqu'alors vertueuse, pour la pousser au crime et au suicide. Le principal est devenu l'accessoire, et l'accessoire le principal. Au reste, le poète aurait menti à sa conception de l'art dramatique si le personnage de Phèdre n'avait pas concentré tout l'intérêt, car il est avant tout le poète de l'amour.

En écoutant M. Jaulmes analyser, avec tant de bonheur, cette âme si complexe, je songeais involontairement aux beaux vers que Mme Weber déclamait, à la Comédie-Française, le 3 janvier 1888, jour anniversaire de la naissance de Racine :

Tandis que, suscitant le courage et la foi,
Corneille, de son âme espagnole et romaine,
Pétrissait des héros à taille surhumaine,
Toi, du monde idéal tu pris l'autre moitié,
Et personne, évoquant l'amour et la pitié,
Ne peupla notre ciel de formes plus charmantes,
Poète des amants, poète des amantes !
C'est Bérénice, Esther, Andromaque et Monime ;
C'est Hermione et Phèdre aux tragiques douleurs.

Singulière destinée de l'auteur de *Phèdre !* dit M. Jules Lemaître : nul n'a été conspué plus hautement par les échauffés de 1830, et nul n'est plus tendrement aimé aujourd'hui. L'étude de *Phèdre*, mieux qu'aucune autre, explique en effet ce revirement. C'est sans doute ce qui a guidé M. Jaulmes dans le choix de son sujet.

Une brève analyse ne suffirait pas à marquer le caractère distinctif de la pièce française. Il m'a suffi de l'indiquer. Le conférencier a suivi, pas à pas, le développement de la passion chez Phèdre, les tourments qu'elle endure. C'est Vénus tout entière à sa proie attachée. Elle fait de vains efforts pour résister à cet amour incestueux pour le fils de son mari. A certains moments, la honte et le remords paraissent étouffer la passion, mais elle reparaît toujours plus forte, toujours plus vive, pour triompher enfin d'une façon complète. Ce n'est plus la Phèdre d'Euripide : elle est moins criminelle et plus vivante. Racine est plus réaliste que son modèle, nous dit M. Jaulmes. C'est une façon moderne de rééditer le mot de Labruyère : *Corneille est plus moral, Racine est plus naturel.* En tout cas, nous sommes loin de la Phèdre grecque, fugitive apparition qui passe sur la scène pour avouer son amour et mourir. Il y a dans la pièce *chrétienne* une extraordinaire intensité de vie morale. Le dénouement, absolument différent de celui d'Euripide, justifie cependant la préoccupation de

l'auteur : *Instruire les spectateurs autant que les divertir*, car il se dégage du spectacle de cette femme, en proie à toutes les alternatives de tristesse, de honte, de remords, d'espoir, de jalousie, de haine, de désespoir, d'indignation et de repentir, une grande et belle leçon pour la pauvre humanité. On comprend qu'Arnauld vit dans la tragédie de Racine une œuvre morale.

Concluons donc, avec M. Jaulmes, que Racine comme Molière, en imitant son modèle, ne s'est pas contenté de faire autre, mais qu'il a fait mieux, et que si l'art dramatique a pour but la représentation fidèle et esthétique de la vie, il y a mieux réussi que son devancier.

* * *

Le jeudi suivant, c'était le tour de M. Gonnaud, professeur au Collège Alaoui, qui a traité des *Aptitudes colonisatrices de la France*. La question était particulièrement intéressante pour les Français de Tunis. Aussi est-il regrettable que l'orateur, gêné par l'ordre chronologique qu'il avait cru devoir adopter comme plan, n'ait pas insisté davantage sur les remarquables exemples d'initiative individuelle dont est remplie l'histoire de notre expansion coloniale, particulièrement au XVIIIe siècle. Ce sont les hauts faits d'un Dupleix ou d'un Montcalm, les qualités administratives déployées par eux dans les Indes ou au Canada, les magnifiques résultats auxquels ils sont parvenus qui prouvent surtout l'aptitude de notre race à coloniser. Trop scrupuleux observateur de l'art des proportions et désireux de suivre pas à pas le développement colonial, l'orateur a été entraîné au delà des limites d'une simple causerie. Quelques coupures, habilement faites, auraient permis de resserrer davantage les différents éléments dont se composait cette étude.

Sommes-nous ou ne sommes-nous pas colonisateurs ? Telle est la question posée. On a déjà, bien souvent, répondu négativement. M. Gonnaud appartient à l'école de ceux qui croient fermement aux aptitudes colonisatrices de nos compatriotes. Il a une foi ardente dans notre œuvre d'expansion au delà des mers. Il est de ceux qui espèrent en l'avenir, et il a raison. L'histoire n'est-elle pas là pour nous prouver, pièces en mains, la puissante vitalité de notre race et son extraordinaire rayonnement depuis le moment où elle a pris conscience d'elle-même ? A quoi bon demander aux Anglais une leçon de politique coloniale ? Nous avons été leurs maîtres, et même encore aujourd'hui c'est de nous qu'ils tirent les enseignements nécessaires pour gouverner leur immense empire des Indes.

Il n'en saurait être autrement. Jugez plutôt : la Gaule émiettée, morcelée, est bientôt la plus florissante des provinces romaines et sa force d'attraction se fera sentir de telle façon que Lutèce deviendra la véritable capitale du monde occidental. Alors, de toutes parts, les missionnaires gallo-romains se répandent et vont prêcher

la bonne parole en Irlande, en Germanie, etc. N'est-ce pas là une forme de colonisation, et cette œuvre, toute religieuse, n'annonce-t-elle pas déjà les grandes chevauchées des Francs à travers les pays d'Orient?

M. Gonnaud suit pas à pas cette expansion de la race en Europe et par delà la Méditerranée. Il nous montre par quel concours de circonstances les Francs deviennent, aux yeux du monde oriental, les ouvriers de Dieu sur la terre. Là-bas, sur cette vieille terre d'Asie-Mineure, ils ont fait œuvre durable. Un nouveau royaume a surgi. Jérusalem est devenue la capitale d'une France méditerranéenne, et si nous nous dégageons du but religieux que poursuivaient les vaillants chevaliers des Croisades, nous constatons que cette époque de fièvre a donné le signal d'une transformation complète dans les relations économiques et politiques. Le monde musulman sera fréquemment visité par nos diplomates ou par nos commerçants.

Les grands coups d'épée de Philippe-Auguste ou de saint Louis auront eu un autre brillant résultat. Désormais, tous les chrétiens d'Orient se réclameront de la France. Le royaume de Jérusalem et les fiefs de Syrie disparaîtront, mais la grande œuvre entreprise laissera des traces éternelles. *Gesta Dei per Francos!* Les cités de la France méridionale feront un incessant commerce avec les Echelles du Levant, et, malgré la chute de Constantinople, qui fermera pour longtemps aux chrétiens le bassin de la Méditerranée, notre influence ne cessera de se faire sentir là-bas.

Toute cette première partie a été vivement applaudie. M. Gonnaud a parlé avec une chaleur communicative. Il me semble pourtant que le caractère exclusivement religieux des missions sorties de Gaule, *d'Irlande et d'autres pays*, au début du moyen âge, enlève à l'argument quelque peu de valeur au point de vue *national et colonial*. N'en est-il pas de même pour ce grand mouvement des croisades, *religieux* et *féodal*, plutôt que *colonial* et *français?*

En somme, nos aptitudes nationales s'affirmeront surtout quand un nouveau champ d'action sera ouvert à l'activité de la race française, c'est-à-dire lorsque Christophe-Colomb aura découvert l'Amérique.

Guérie des blessures qu'elle a reçues pendant un siècle de luttes contre l'Angleterre, fortifiée par l'intelligente administration du roi Louis XI, la France se prépare, avec François Ier, à prendre pied sur le continent nouveau. Jacques Cartier est le précurseur d'un immense mouvement d'expansion qui ne doit plus s'arrêter désormais. Malgré les effroyables tourmentes du XVIe siècle, on songe à coloniser, et Rabelais lui même, *s'il faut en croire M. Gonnaud*, s'est fait l'écho des idées de son temps. De toutes parts les bonnes volontés s'affirment, les explorateurs surgissent. Il faut endiguer le mouve-

ment ou plutôt le canaliser. Trois hommes se chargeront de ce soin dans le courant du XVIIe siècle : Henri IV, Richelieu et Colbert.

Tous trois procèdent de façon différente, mais comprennent l'importance que doit avoir pour la France la constitution d'un empire colonial en face du développement gigantesque de certaines monarchies rivales. C'est la période de la colonisation d'Etat. Henri IV suit patiemment l'œuvre de Champlain au Canada. Richelieu s'intéresse aussi à la Nouvelle-France et, malgré l'âpreté de la lutte contre la Maison d'Autriche, il constitue ces grandes Compagnies de commerce et de colonisation qui recevront, sous Colbert, une si vive impulsion.

Il est juste pourtant de remarquer que Richelieu et Colbert n'ont pas apporté de ténacité dans l'application de leurs plans de colonisation. Ces deux ministres ont eu de regrettables défaillances. Malgré cela, notre pays étend de plus en plus son rayon d'action ; la période française de l'histoire de Madagascar est ouverte. Bretons, Normands ou Provençaux courent les mers. Le drapeau des Compagnies françaises, couvert du pavillon royal, flotte sous toutes les latitudes. Pourquoi ces Compagnies tant combattues, tant décriées ?

M. Gonnaud nous explique leur raison d'être. Il faut d'abord grouper les capitaux, assurer protection aux intérêts engagés sur les côtes d'Afrique ou d'Amérique, mais il faut aussi pouvoir, à l'occasion, adjoindre à la flotte de guerre royale de solides vaisseaux de haut bord. Les Compagnies seules seront assez bien outillées pour contribuer à augmenter la puissance navale de la France.

Nouvel arrêt à la fin du XVIIe siècle. Nous sommes engagés à fond dans la guerre de la succession d'Espagne. Les événements qui remplissent les dernières années du règne de Louis XIV n'empêchent pas cependant de hardis aventuriers de continuer l'œuvre d'expansion coloniale.

Il semble, au contraire, que le XVIIIe siècle soit opposé à ces entreprises. On est occupé de la solution de tant de problèmes religieux, philosophiques ou sociaux ! M. Gonnaud fait très justement remarquer que les dédains de Voltaire pour les « arpents de neige du Canada », ou les rêves de l'abbé Raynal, sont un indice dont il importe de tenir grand compte si l'on veut analyser sérieusement l'état d'esprit du gouvernement en matière de colonisation. Il n'en est pas moins vrai que jamais, peut-être, la France n'a eu à sa disposition un plus grand nombre d'hommes énergiques et capables d'administrer les pays d'outre-mer. L'initiative individuelle se manifeste sous toutes ses formes. Les Dupleix, les La Bourdonnais, les Montcalm comptent plutôt sur eux que sur l'Etat. Cette admirable pléiade d'hommes de génie, luttant contre des difficultés insurmontables, prouve que jamais aucun peuple n'a eu plus remarquable aptitude pour les entreprises coloniales. Au milieu des calamités de toutes sortes, le commerce tire profit des nouveaux débouchés qui lui sont ouverts. L'Inde

et le Canada sont organisés d'une façon si remarquable que les Anglais, nous ne saurions trop le répéter, continuent aujourd'hui encore à s'inspirer des méthodes de nos grands colonisateurs.

M. Gonnaud aurait dû insister davantage sur cette période et faire vivre à nos yeux tous ces grands colonisateurs. Le souple génie de Dupleix ne mérite-t-il pas une mention spéciale ? Il a été un des premiers à comprendre l'immense avantage de la colonisation sous forme de *protectorats*. Il savait admirablement manier les princes indigènes et les faire servir aux intérêts de la France. Ne devons-nous pas aussi signaler le rôle de la *Bégum Jeanne*, la dévouée et intelligente compagne de notre illustre compatriote ? Enfin, dans cette Nouvelle-France où le marquis de Montcalm tiendra si vaillamment le drapeau de la métropole, il ne faut pas oublier que *quinze mille Français* resteront fermes à leur poste, luttant avec énergie contre l'invasion anglo-saxonne. Ces 15.000 sont aujourd'hui *deux millions* et constituent une véritable nation, riche et prospère, débordant sur la rive droite du Saint-Laurent, justement fière des brillantes qualités de ses poètes et de ses prosateurs, de la haute valeur de ses hommes d'Etat, et toujours dévouée à la vieille France.

Le funeste traité de Paris (1763) nous a enlevé les plus beaux fleurons de cette couronne coloniale. Dans la tempête révolutionnaire et les grandes guerres de l'Empire, le reste disparaîtra. A l'heure de la grande liquidation, en 1815, nous recouvrons quelques bribes de ces immenses possessions, mais il était réservé à la troisième République de reconstituer l'œuvre des siècles précédents.

De cette étude rapide trois grands faits se dégagent : au XVIIe siècle, l'Etat colonise avec méthode et d'une façon presque continue ; au XVIIIe, l'Etat abandonne les colonies qui sont cependant habilement organisées par l'initiative individuelle ; enfin, au début de la période contemporaine, il y a un effondrement complet dont les causes sont entièrement politiques.

Dans une prochaine conférence, M. Gonnaud, quittant le domaine des idées générales, étudiera l'histoire de la colonisation française à Madagascar, montrera ce que nous avons déjà fait dans la grande île et indiquera l'avenir qui lui paraît réservé aux efforts de nos compatriotes.

Un aussi bref résumé donne une idée très incomplète du tableau esquissé par le conférencier, dont la voix chaude et vibrante a produit sur tout l'auditoire une excellente impression. Des applaudissements fréquents ont prouvé à M. Gonnaud que nous ne restons jamais insensibles à l'évocation de tant de glorieux souvenirs.

* * *

En quatre entretiens, M. Lorin se propose d'esquisser à grands traits l'*Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*. La chose pourrait

sembler difficile, si la charmante promenade que nous venons de faire à travers Constantinople, sous la conduite du distingué conférencier, ne nous rassurait pleinement sur le succès de son entreprise.

Dans sa première causerie, que nous n'avons malheureusement pas pu entendre, M. Lorin avait indiqué comment la Sainte-Alliance s'était effritée et avait fait constater qu'il ne restait plus rien de cet édifice vermoulu au moment où les événements de 1848 vont se produire. L'étude du mouvement révolutionnaire, qui mit fin au règne de Louis-Philippe et eut dans toute l'Europe de si grosses conséquences, conduit aujourd'hui l'orateur à nous montrer comment la France finira par tomber aux mains d'un homme dont l'unique préoccupation semblera de reconstituer autour de nos frontières une formidable barrière de *nationalités ennemies :* j'ai nommé Louis-Napoléon.

Une simple révolte que l'entêtement d'un prince à ne point se séparer d'un ministre exécré transforme en révolution, tel est le point de départ du mouvement de février 1848. Il sonne tout à la fois le glas du ministre Guizot et du roi Louis-Philippe. Dans l'esprit des hommes qui prennent la direction des affaires de la nouvelle République, il ne pouvait être question cependant de changer la face de l'Europe. Aussi, Lamartine fit une proclamation destinée à rassurer les rois. La France était calme et ne voulait point se faire l'apôtre de la démocratie sur le continent. C'était vrai; mais, en dépit de tous les efforts, l'incendie se propageait avec une effrayante rapidité. Il n'était pas besoin que la France promenât la torche. La politique chère à Metternich avait disséminé dans tous les Etats de vastes dépôts de matières inflammables. D'un bout à l'autre de la péninsule italienne, il y eut un réveil de l'esprit libéral et national. Ce double caractère sera aussi nettement marqué dans les autres pays de l'Europe. Partout on demande aux princes des constitutions, et le roi de Naples lui-même, représentant la réaction la plus féroce et la plus absolue, croira devoir faire un pas en avant et céder aux vœux de ses sujets. Partout aussi on tend à constituer des agglomérations nationales indépendantes. Quand l'assemblée constituante allemande se réunira à Francfort, le 18 mai 1848, les premières paroles du président seront : « L'Allemagne veut être une ; elle veut être un grand empire régi par la volonté nationale et avec le concours de toutes les classes de citoyens et de tous les gouvernements. »

Cet idéal, le roi Frédéric-Guillaume de Prusse pourrait le réaliser, car les vœux des princes allemands l'appellent à l'empire. Il refuse ; il faut que la Prusse tienne son autorité d'un coup de force qui seul peut empêcher son roi d'être simplement le collègue des souverains germaniques. Ce coup de force sera dirigé d'abord contre l'Autriche, puis contre la France. M. Lorin se réserve d'étudier dans une autre conférence le rôle du conseiller qui dirigea si habilement toute cette

politique de la cour de Berlin. Il passe donc, il lui a suffi de nous montrer que l'idée de l'*unité allemande* a fait un pas de géant.

Contre ces tendances libérales et nationales des peuples d'Europe, une réaction se prépare. Les idées de Metternich lui ont survécu; ses procédés de répression vont être employés et, chose étrange! c'est la France qui donnera le signal du retour en arrière après avoir, quelques mois auparavant, provoqué elle-même par son exemple cette explosion de libéralisme et de patriotisme.

La cause directe de ce recul est dans la politique humanitaire et philanthropique des hommes qui prirent en mains les rênes du gouvernement après les journées de Février. La théorie du droit au travail et certaines autres chimères provoquèrent un retour offensif du socialisme, amenèrent les journées de Juin et eurent pour conséquence l'élection à la présidence de Louis-Napoléon, fils de la reine Hortense, aventurier sans scrupule, dont le premier acte sera de donner un gage aux cléricaux en faisant occuper Rome par les troupes françaises. Partout, du reste, la révolution était vaincue : l'Autriche triomphait avec l'aide des Cosaques et il suffit au roi de Prusse de faire rentrer son armée dans Berlin pour que l'Assemblée nationale en sortit. Seul, le roi de Piémont, Charles-Albert, a suivi le mouvement libéral et persévéré jusqu'au bout dans les engagements qu'il a pris envers son peuple. Aussi, les défaites de Custozza et de Novare ne suffiront-elles pas à briser les espérances des patriotes italiens, qui bientôt se lanceront dans la lutte avec une nouvelle ardeur.

En somme, malgré l'échec de ce grand mouvement libéral que la France provoque, puis contribue à étouffer, une ère nouvelle commence en Europe, car il faudra compter désormais avec *l'opinion publique*. C'en est fait des gouvernements complètement absolus. Certains hommes, comme Louis-Napoléon par exemple, pourront bien confisquer entièrement les libertés nécessaires au libre développement d'un peuple, mais cette politique constituera désormais une exception. De plus en plus, il faudra tenir compte du mouvement des idées et donner satisfaction aux masses populaires.

L'homme qui prépara dans l'ombre avec tant d'habileté le triomphe momentané de la réaction en France et en Europe avait dit à Bordeaux : « L'Empire, c'est la paix. » Son règne n'est qu'un long démenti de cette profession de foi. Guerre de Crimée pour faire plaisir à l'Angleterre et nous aliéner la Russie; au cours de cette affaire, négociations maladroites avec l'Autriche qui rendront cette puissance suspecte à l'Allemagne et faciliteront plus tard singulièrement la diplomatie prussienne quand elle voudra constituer l'unité allemande à son profit. Le Piémont a profité de l'occasion pour entrer en lice; il a fort habilement envoyé des troupes à Sébastopol. Il sera au Congrès de Paris en 1856; la Prusse aussi, sur l'invitation formelle de Napoléon III. Dès

lors, tout s'enchaîne ; jusqu'à la fin du règne, la politique personnelle de l'empereur restera la même, avec ses hésitations et ses décisions subites. Il rêve l'unité italienne ; il promet à Cavour monts et merveilles ; puis il se lance dans cette aventure sans préparation et s'aperçoit, après Magenta et Solferino, que la Prusse est menaçante, prête à marcher vers le Rhin. On s'arrête à Villafranca ; fureur des Italiens, qui voulaient la Vénétie. La France annexe Nice et la Savoie, mais perd le bénéfice moral de cette campagne.

Les hésitations de la politique impériale s'accentuent encore après la campagne d'Italie. Une chimère nouvelle a germé dans le cerveau de Napoléon, elle y prend corps et sera désormais son unique préoccupation : le principe des nationalités. L'empereur, qui a complaisamment écouté Cavour et si vite répondu à son appel, prête une oreille attentive aux discours mielleux de Bismarck. Au reste, il veut faire plaisir à tout le monde. Nous irons en Chine pour être agréables aux Anglais ; nous irons au Mexique pour être agréables à l'Autriche. Singulière conception du rôle de la France ! Napoléon envoie cent mille hommes en Amérique pour installer à Mexico un archiduc autrichien. On croirait rêver si on ne se rappelait que cette funeste expédition a couvert la plus grande escroquerie des temps modernes. Nous les avons connus, ces ministres de Maximilien revenant à Paris «le teint frais et la bouche vermeille», jetant l'or à pleines mains, Tartufes de la politique qu'un gendarme aurait dû prendre au collet et traîner à Mazas. Plus tard, nous les retrouverons déjà fanés, mais portant toujours beau, l'un directeur de théâtre, l'autre publiciste d'opposition.

Que dire de l'attitude de Napoléon III pendant cette désastreuse campagne de la Prusse et de l'Italie contre l'Autriche ? Sadowa ne le fit pas sortir de son rêve, et il ne sut même pas profiter de l'occasion tant désirée d'une médiation entre les puissances du centre. La même impéritie, la même imprévoyance nous jettera, quatre ans plus tard, désarmés, aux pieds de l'Allemagne formidablement armée et nous acculera à la nécessité de signer une paix douloureuse.

Cette douloureuse période nous occupera plus longuement quand M. Lorin tracera le portrait de Bismarck. En face de ce puissant adversaire, Louis-Napoléon, l'ancien carbonaro, philosophe rêveur ne paraissant rien comprendre aux terribles réalités de la politique des nations, est vraiment un piètre personnage : il a toujours l'air d'un conspirateur qui recule au moment d'agir. Il lui faut des complices comme Rouher ou Morny, hommes d'action sacrifiant sans hésiter tous les obstacles qui gênent leur marche.

Jusque dans l'effroyable catastrophe de Sedan, qu'il a prévue et qu'il n'a pas su éviter, il reste le rêveur sentimental, silencieux dans la morne attente de la destinée : «esprit chimérique, cerveau mal

fait, à qui les choses ont semblé réussir tant que la chance a été pour lui ». (*La Débâcle*, E. Zola.)

Toute la responsabilité de la catastrophe retombe sur lui, et le jugement de l'histoire pèsera éternellement sur sa mémoire.

Cette conclusion de M. Lorin a été soulignée par les applaudissements des auditeurs qui consacraient ainsi le succès de la tentative faite par la Direction de l'Enseignement.

Gaston LOTH.



CHRONIQUE TRIMESTRIELLE SCIENTIFIQUE

La curieuse découverte de M. Rœntgen, de Wurtzbourg, préoccupe aujourd'hui l'imagination de tous les savants, auxquels elle offre une voie nouvelle d'expérimentation.

Au mois de décembre 1895, M. Rœntgen a constaté, parmi les rayons émis par les tubes Crookes,(1) une espèce de rayons invisibles, possédant la propriété de traverser presque tous les corps, sans réflexion ni réfraction, et en subissant seulement une légère absorption.

Lorsqu'on fait passer, à travers un tube Crookes, les décharges d'une bobine de Rhumkoff, on obtient des lueurs qui ont reçu le nom de rayons cathodiques. En couvrant le tube d'un manteau de carton, mince et noir, on voit un écran de papier, placé dans le voisinage de l'appareil, dans une obscurité complète et enduit de cyanure de baryum ou de platine, briller vivement et devenir fluorescent à chaque décharge, même avec un éloignement de deux mètres. Il existe donc un agent traversant le carton noir, impénétrable aux rayons visibles ou ultra-violets, et susceptible de provoquer une vive fluorescence. Tous les corps sont transparents pour cet agent, en raison inverse de leur densité, et suivant des lois encore mal déterminées.

Des plaques de caoutchouc durci, épaisses de plusieurs centimètres, se laissent assez facilement traverser. Si l'on place la main entre l'appareil de décharge électrique et l'écran, on voit l'ombre des os se détacher parfaitement de l'ombre beaucoup moins accentuée des parties molles.

Les plaques photographiques sont impressionnées par ces rayons, pour lesquels la rétine reste absolument insensible. M. Rœntgen a pu photographier les ombres d'objets enfermés dans une cassette, d'une boussole dont l'aiguille aimantée était entourée d'une enveloppe métallique, d'un fragment de métal dont la non homogénéité a pu être ainsi révélée. En réalité, il ne s'agit pas ici de photographies proprement dites, puisque ce ne sont pas des rayons réfléchis par les objets qui impressionnent la plaque sensible, mais les rayons émanés directement du foyer lumineux. Les objets interposés font ombre et se détachent en clair sur la plaque noircie par l'action des rayons.

L'idée d'appliquer un tel moyen d'investigation au diagnostic précis des lésions internes ne pouvait manquer de séduire les cher-

(1) Les tubes de Crookes ne diffèrent des tubes de Geissler que par une raréfaction plus grande du gaz contenu.

cheurs. MM. Lannelongue et Oudin ont montré à l'Académie des Sciences les photographies d'un fémur atteint d'ostéomyélite et d'un genou ankylosé.

M. Salvioni a imaginé un appareil auquel il a donné le nom de *crioscope* et qui permet, à l'aide d'un dispositif tout spécial, de percevoir nettement le contour des objets au lieu de n'en saisir que les ombres.

Disons, en terminant, que M. Rœntgen, en faisant part de sa découverte à l'Université de Wurtzbourg, proposait le nom de rayons X à ces nouvelles radiations; on les désigne communément aujourd'hui sous le nom de *rayons Rœntgen.*

* * *

A la suite de la publication des expériences du Dr Rœntgen, M. Gustave Le Bon a communiqué une série de recherches tendant à prouver que la lumière ordinaire, ou, du moins, certaines de ses radiations, traversent sans difficulté les corps les plus opaques.

Des épreuves positives sur verre ont pu être obtenues par l'exposition, pendant trois heures, à la lumière d'une lampe à pétrole, d'un châssis ordinaire, dans lequel le négatif a été recouvert d'une plaque de fer qui en masque complètement la face antérieure.

L'image ainsi obtenue est généralement pâle, mais très nette par transparence. Si derrière la glace sensible on place une plaque de plomb d'épaisseur quelconque, et dont les bords sont rabattus de façon à couvrir légèrement les côtés de la plaque de fer, on peut obtenir une épreuve aussi vigoureuse que celle que donne l'exposition dans les conditions ordinaires.

M. Le Bon a désigné sous le nom de « lumière noire » les radiations qui possèdent ainsi la propriété de traverser les corps opaques.

* * *

D'après le Dr Frayer, de Calcutta, le nombre des victimes annuelles des serpents venimeux des Indes s'élève à 20.000 environ. Ce chiffre est également très élevé au Brésil, à la Martinique, même en Europe.

La morsure des serpents, même les plus venimeux, n'est jamais très rapidement mortelle; dans tous les cas, la survie est au moins de deux heures, pendant lesquelles une médication énergique peut être appliquée.

La ligature du membre au-dessus de la morsure, l'aspiration, le lavage au niveau de la plaie doivent être immédiatement pratiqués.

La neutralisation locale du poison peut être obtenue au moyen du chlorure d'or, la teinture d'iode, l'acide chromique, le permanganate de potasse. Les travaux de MM. Tricard, Calmette, Kaufmann sont absolument probants à cet égard. Les symptômes généraux sont combattus par des administrations de café, de thé, d'alcool et, en

général, de tous les agents thérapeutiques classés dans la catégorie des « excitants diffusibles ».

Les animaux peuvent être immunisés à l'égard du venin de serpent, soit par des injections progressivement croissantes, soit par l'emploi du venin inoculé, après mélange avec du chlorure d'or ou du chlorure de chaux.

Le sérum des animaux ainsi rendus réfractaires est en même temps préventif et curatif ; il possède ces propriétés non seulement à l'égard du venin qui a servi à immuniser l'animal dont on l'a retiré, mais encore à l'égard de venins ayant une autre origine.

Les injections de sérum peuvent être faites avec succès pendant la première heure qui suit la morsure ; leur efficacité devient ensuite plus douteuse, et la dose à injecter augmente considérablement avec le temps écoulé depuis la production de l'accident.

Le traitement local reste toujours indiqué.

Le mélange, à parties égales, de camphre et d'hydrate de chlorate, fait disparaître presque instantanément la douleur aiguë provoquée par la piqûre du scorpion, mais sans empêcher le gonflement. Les symptômes généraux sont atténués par le traitement ordinaire.

* * *

Les gisements de phosphates affleurent rarement à la surface du sol ; des sondages à différentes profondeurs sont souvent indispensables pour s'assurer de leur existence. Plusieurs procédés d'analyse ont été recommandés pour les essais de terre ou de sable soupçonnés de renfermer le précieux engrais.

1° On verse dans un tube à essai un mélange, à parties égales, d'acide azotique et d'eau distillée, et on ajoute l'échantillon à essayer. Après avoir chauffé pendant dix minutes environ, puis filtré, on laisse refroidir et on ajoute ensuite de l'ammoniaque. La formation d'un précipité blanc laiteux constitue une forte présomption de la présence de phosphates ;

2° Une méthode plus précise consiste à chauffer la matière à essayer, dissoute dans l'acide azotique ; dilué, le mélange est ensuite filtré, additionné de molybdate d'ammoniaque et maintenu à une température de 40° pendant deux heures environ. La présence de phosphate s'accuse par la formation d'un précipité jaune citron, dont l'abondance est en proportion de la richesse de l'échantillon analysé.



Le gaz de houille ne suffira bientôt plus à éclairer les générations actuelles ; le *dibène* est appelé à lui succéder. Retiré du carbure de calcium, ce nouveau gaz d'éclairage brûle en fournissant une lumière extrêmement vive, comparable à celle de bonnes lampes électriques. La combustion s'effectue sans scintillement, sans aucune vacillation ;

elle pourrait être diminuée lorsque l'intensité de la lumière deviendrait trop vive et fatigante pour les yeux. La puissance explosive du dibène est presque aussi grande que celle du gaz ordinaire, tous les deux font explosion avec le même volume d'air; les effets mécaniques produits seraient plus grands avec le premier qu'avec le second.

Quant aux produits de combustion du nouveau gaz, ils sont, paraît-il, inoffensifs et permettraient son emploi sans nuire aux bonnes conditions hygiéniques.

Le prix de revient actuel est un peu inférieur à celui du gaz de houille; il doit encore baisser.

Tout fait donc prévoir une modification complète du système d'éclairage, et dans un bref délai.

* * *

Le ricin *(Ricinus communis)*, arbuste de la famille des Euphorbiacées, donne des fruits dont les graines contiennent une huile jaunâtre, qui blanchit en vieillissant, et dont l'emploi est fréquent en médecine comme purgatif.

La pulpe qui reste après la pression que l'on fait subir aux graines, pour en retirer l'huile, constitue le tourteau.

Complètement inodore à l'état frais, ce tourteau ne peut servir à l'alimentation du bétail; des accidents d'empoisonnement ont été signalés dans des troupeaux, à la suite de l'ingestion de cette matière.

Par contre, sa richesse en matières organiques, sa teneur en azote, qui varie entre 5 et 6 °/₀, et la quantité assez faible, mais cependant appréciable, d'acide phosphorique qu'elle contient, en font un engrais d'autant plus précieux que son prix de revient est généralement assez faible.

En outre de ses propriétés fertilisantes, cet engrais possède encore celle d'éloigner et même de tuer un certain nombre d'insectes nuisibles, entre autres les courtilières, qui causent de si grands ravages partout où elles se trouvent. A ce double point de vue, les tourteaux de ricin peuvent être avantageusement employés par les agriculteurs et les jardiniers, auxquels ils ne manqueraient pas de rendre de réels services.

* * *

Depuis longtemps déjà, la propriété que possède la tourbe d'absorber les liquides l'a fait utiliser pour la litière des animaux. Son emploi n'est cependant pas sans inconvénient.

Après un certain temps d'usage, elle renferme dans sa substance une quantité considérable d'ammoniaque et de produits irritants de l'urine. Le contact prolongé de la corne avec une litière ainsi souillée se traduit fréquemment par des échauffements du sabot, par la pourriture de la fourchette et le décollement partiel des parties

constituantes du pied. En outre, les expériences de M. Raillet, professeur à l'Ecole d'Alfort, ont montré que la tourbe constitue un milieu des plus favorables au développement de certains nématodes, parasites du cheval. Une épidémie d'helminthiase intestinale, occasionnée par l'*Ascaris mégalocéphala*, a pu être rapportée, comme cause, à l'emploi de la tourbe comme litière. Un mélange de paille et de tourbe, tout en présentant quelques-uns des avantages qu'offre l'emploi exclusif de cette dernière matière, permettrait au moins d'atténuer les inconvénients signalés, sinon de les faire disparaître complètement.

F. MOUROT,
Vétérinaire militaire.



BIBLIOGRAPHIE

Le Cisterne di Cartagine nel 1600, relazione di MICHEL ANGELO TILLI.

Ce document, fort curieux, a été récemment publié par un journal italien de Tunis. Il vaut la peine d'être signalé, au moment où de nombreux excursionnistes se préparent à gravir l'antique colline de Byrsa et à parcourir ce vaste champ de fouilles où se sont succédées des civilisations si diverses.

Michel-Ange Tilli profita des huit jours passés à La Marsa, au palais de Méhémed-Bey, pour étudier minutieusement les vestiges de l'ancienne Carthage. Déjà, malheureusement, les ruines ne laissaient même plus deviner la beauté des monuments ou des palais, quoique la disposition de l'ensemble permit de se rendre compte de la grandeur et de la puissance de cette « vaste et riche cité, située sur la colline la plus agréable et la plus saine du royaume de Tunis ». La circonférence de la presqu'île où fut construite la ville était à peu près de trente milles : au levant, s'étend une plage découverte ; à l'ouest, le long du golfe qui creuse le rivage, s'allonge un terrain favorable à l'établissement de salines ; au sud, à l'extrême pointe d'une autre baie et en avant d'un étang d'environ sept milles, est placée La Goulette, forteresse qui garde Tunis ; enfin, du côté où souffle le vent du sud-ouest, une fertile campagne, où se dressent les débris épars de l'aqueduc construit par les Carthaginois.

Au point culminant de la presqu'île s'élevait la citadelle de Carthage : un bastion carré de douze brasses de côté, qui n'était pas encore complètement détruit au temps de Michel-Ange Tilli, et dont il put étudier les fondations de façon suffisante pour avoir une idée nette de l'ensemble. Il observa à quelque distance d'autres soubassements, disposés de manière à former une place. Sur la pente sud de la colline et dans la direction de La Goulette, il vit une grande quantité de blocs de pierres spongieuses, cimentées à la chaux. Là se trouvait le port de Carthage, qui ne servait plus qu'aux bateaux de faibles dimensions. L'aspect général des ruines fit croire à Tilli que la ville avait un diamètre d'environ cinq milles et qu'elle était presque toute bâtie en coteau. Il vit de toutes parts, déchaussés par le temps et restés hors du sol, les souterrains en voûte des palais carthaginois, et remarqua sur l'un d'eux un parquet de chambre consistant « en un jet de petites pierres, au-dessus desquelles on avait placé comme stuc de très minces lamelles de brique cuite, ressem-

blant à une sorte de vitrail ayant en hauteur trois travers de doigt et en épaisseur un travers de doigt. »

Descendu dans la plaine, Tilli se rendit aux aqueducs qui amenaient l'eau « d'une des plus hautes montagnes de Tunisie, appelée le Zaghouan et distante de Carthage d'environ cinquante milles en droite ligne ». Pour plus de commodité, les travaux avaient été conduits à travers la région la moins tourmentée et l'aqueduc avait, dit-on, une longueur de plus de cent milles. Dans la plaine, entre les salines et l'étang, il n'y avait déjà plus que de gros blocs ayant environ cinq brasses de tour. L'aqueduc devait avoir nécessairement une grande hauteur, car il se déchargeait non dans la partie basse de la ville, mais dans certaines citernes assez élevées au-dessus de la plaine. Ces citernes permettaient probablement de répartir l'eau en abondance dans les divers quartiers. Elles avaient été fabriquées de manière à pouvoir, une fois remplies, suffire à une grande consommation. Elles comprenaient dix-huit souterrains habilement construits et disposés de la même manière que les cinq ou six grands *halls* de l'arsenal de Pise, avec cette différence que ceux-ci sont au-dessus du sol. En avant de ces récipients, et communiquant avec eux transversalement, on pouvait observer une autre citerne, où se déversait le canal de l'aqueduc, conduit sur de grosses arches à la surface de la terre et des citernes. Impossible de savoir si le canal intérieur était de plomb ou de terre cuite ; il paraissait avoir une grande portée et des dimensions assez vastes pour permettre de s'y promener sans courber la tête et sans toucher les côtés.

Tilli ajoute que ces citernes étaient appelées *Domusse* par les descendants des Maures andalous chassés d'Espagne et réfugiés en Afrique. Il mesura la première et s'assura que les autres étaient à peu près de même grandeur : environ cent soixante pas en longueur et douze en largeur. Le fond ne pouvait être étudié, étant déjà recouvert de terre et d'immondices. Les côtés étaient très épais ; la voûte avait la grosseur du bras et était alors percée, tous les quinze ou vingt pas, d'une ouverture en forme de silo à grains, par laquelle les misérables qui s'y étaient réfugiés recevaient la lumière. Chaque citerne contenait plusieurs familles de Maures, les unes venues de Tripoli, les autres d'Algérie ou d'Andalousie, ou du royaume même de Tunis, toutes différentes par leurs coutumes, leurs rites, leurs dialectes, et formant un total de cinq cents malheureux.

Chaque famille était réduite à un espace de cinq ou six brasses en tous sens ; un peu de paille leur servait de lit ; comme vêtement quelques haillons sur le dos. Dans un vase de terre brisé ils grillaient de l'orge nouvelle encore fraîche, puis la pilaient sous une pierre trouée, comme on pile dans les épiceries les denrées les plus précieuses ; il y avait aussi quelques outres ou vases contenant l'eau nécessaire à

leurs besoins ; pas d'ustensiles de cuisine. Ces pauvres gens affirmèrent aux visiteurs qu'ils avaient la bonne fortune de se nourrir d'orge ou de blé pendant plus de six mois, mais que pendant de longues semaines ils en étaient réduits à des racines, à des feuilles de mauve et autres herbes semblables. Et pourtant un gouvernement barbare contraignait tel d'entre eux, chargé d'une petite famille, à payer six piastres d'impôt par an. Les femmes avaient le menton ou les bras tatoués selon la coutume de leur pays d'origine. Comme leurs maris elles étaient complètement noires, ou d'une teinte olivâtre, quelques-unes tirant sur le blanc. Très curieuses et n'ayant pas l'habitude de voir des personnes vêtues à l'européenne, elles se précipitaient pour considérer les boutons, les manchettes ou la perruque de Tilli ; le guide Rinegato était sans cesse occupé à débarrasser le voyageur de leurs importunités.

Ces citernes étaient la partie la plus admirable et la plus curieuse de tout ce qui restait à cette époque de la célèbre cité. On ne trouvait plus ni colonnes, ni statues, ni inscriptions.

Le lieu de villégiature des Carthaginois était sans doute La Marsa, car dans les jardins des beys et de certains Turcs du voisinage on entretenait les massifs d'orangers, de grenadiers, d'amandiers, de cerisiers, d'azeroliers avec une eau puisée au moyen d'une noria dans des puits carrés très profonds et très larges, construits en pierres de taille très dures et en briques longues et épaisses. Il ne semble pas que les fabriques dont elles sont sorties aient été créées par les Turcs, Maures ou Sarrasins ou par quelqu'autre nation après la destruction de Carthage.

Ici s'arrête la partie véritablement intéressante de cette relation. L'aspect de la colline s'est modifié depuis 1600 et il nous serait aujourd'hui moins facile qu'à Tilli de contrôler certains détails topographiques. En revanche, nous avons les statues et les inscriptions qui lui manquaient. Les nombreuses découvertes dues aux habiles recherches du R. P. Delattre permettent d'espérer que bientôt l'antique Carthage nous sera connue jusque dans ses moindres recoins.

Gaston LOTH.

J. Knill : **Le Sulla, sainfoin d'Algérie** ; nouvelle édition (Extrait du *Bulletin Agricole de l'Algérie et de la Tunisie*) ; 1895.

L'auteur commence par constater que dans les années 1892-93-94, la France a importé 7.075.970 kilos de viande de boucherie. L'Afrique du Nord devrait prendre la principale part dans ce mouvement. Pour cela, il faudrait, comme le signale, en 1890, M. G. Barrion, ingénieur agronome, chargé d'une mission sur le développement de l'élevage du bétail, « développer la culture fourragère et créer d'importantes réserves ». Le fourrage doit pouvoir être obtenu sans irrigation.

Le sulla, sainfoin d'Algérie, paraît devoir être le fourrage d'avenir, et M. Knill consacre un véritable traité à cette plante à la fois améliorante comme les légumineuses et étouffante, c'est-à-dire d'une végétation assez puissante pour enrayer la pousse des mauvaises herbes.

Il existe en Afrique onze variétés de sulla *(Hedysarum).* Trois intéressent l'agriculture :

1° Le sulla à fleurs rouge-pourpre *(H. coronarium);*

2° L'*H. flexuosum,* variété inférieure du premier;

3° Le sulla à fleurs blanches *(H. pallidum),* très vivace, avec un système radiculaire des plus développé. L'auteur a vu des racines allant jusqu'à trois mètres. Cette plante repousse après la coupe et peut fournir des pâturages d'été.

Le sulla d'Espagne, de Sicile ou de Malte, essayé en Tunisie, n'y a pas donné les résultats qu'on était en droit d'en attendre. L'auteur a renoncé pour sa part à se servir des sullas autres que ceux du pays. Les variétés indigènes résistent à des abaissements de température de moins de 10° et s'adaptent *à tous les terrains.*

Des expériences établies par le Comice agricole de Sétif ont montré que le sulla peut donner à l'hectare 58.000 kilos de fourrage vert et 11.428 kilos de foin sec. Les analyses de la terre d'un champ de sulla ont montré que le sulla laisse par ses détritus et ses racines un poids de 13.000 kilos d'humus par hectare. C'est donc un engrais de premier ordre, riche en azote, potasse et acide phosphorique.

D'après M. Grandeau, «on ne pourrait pas, dans les conditions les plus favorables, apporter au sol, sous forme d'engrais commerciaux, les quantités d'azote, d'acide phosphorique et de potasse contenues dans la fumure verte de sulla à un prix inférieur à 300 francs l'hectare». Cette plante peut donc être assimilée aux meilleurs engrais verts.

Comme fourrage, le sulla vaut la luzerne, il est supérieur au trèfle rouge et a une valeur nutritive double de celle du foin de prairie. Il est de beaucoup supérieur à la luzerne comme aliment contenant de l'azote phosphorique.

M. Knill traite dans un chapitre *l'ensilage en vert* du sulla. Il vante cette pratique, qui permet de conserver les troupeaux à leur effectif pendant l'été. La Compagnie Genevoise de Sétif donne à sa cavalerie des rations d'ensilage. Des propriétaires du voisinage suivent cet exemple.

L'auteur décrit les types divers de silos : 1° en terre, 2° sur terre, 3° à l'air libre.

M. Crevat donne à ses fosses : longueur 8ᵐ en haut ; 7ᵐ40 en bas ; largeur 2ᵐ60 en haut ; 2ᵐ en bas ; profondeur 2ᵐ30.

M. Knill n'est pas partisan de l'ensilage en meule, aussi cher que

celui en fosse, à cause du prix des madriers et du supplément de main-d'œuvre, et moins apte à conserver le vert.

L'auteur préconise l'ensilage des pailles. On ajoute 36 kilos de sel et 50 kilos de fourrage vert pour 1.000 kilos de paille. La proportion de fourrage vert doit varier selon le degré de sécheresse de la paille. Ainsi ensilée, la paille est plus assimilable : ce n'est plus une nourriture indigeste.

Une partie du mémoire est consacrée à la production de la semence, au rendement du sulla en graines, environ 1.000 kilos à l'hectare.

La préparation de la graine est un point important à étudier. La manière la plus pratique est de l'ébouillanter pendant cinq minutes, après avoir au préalable humecté la graine. En effet, les piquants du fruit emprisonnent l'air et les bulles d'air ainsi retenues empêchent celle-ci de se mouiller. En immergeant les graines mises dans un sac, on tournera cette petite difficulté et l'imbibition de l'enveloppe se fera convenablement.

On doit semer environ 48 kilos de graines par hectare.

Les appareils à décortiquer coûtent : l'ébouillantage est plus économique et plus pratique.

M. Knill, comparant l'état de l'agriculture algérienne à la fin du XIXe siècle avec celui de l'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles, base quatre assolements sur l'utilisation du sulla.

Les labours de printemps sont indispensables pour obtenir de bons rendements en céréales :

1° Assolement des débuts;

2° Assolement alterne avec suppression partielle de la jachère;

3° Assolement alterne avec suppression complète de la jachère;

4° Assolement triennal, lequel possède avec raison les préférences de l'auteur.

Le mémoire se termine par des considérations sur 1° la production de la viande, 2° la production du blé, avec le sulla. On peut, par ce fourrage, quintupler la production de la viande nécessaire à l'alimentation, et augmenter les rendements en céréales.

En résumé, l'ardent apôtre du sulla indigène a écrit, en même temps qu'un mémoire sur ce fourrage, un véritable traité d'agriculture africaine destiné à prendre place à côté des œuvres de Millot, Lescure, etc., avec cet avantage en plus, c'est qu'il donne la solution depuis longtemps cherchée d'un fourrage permettant aux bestiaux de passer l'été et en même temps susceptible d'enrichir la terre. Avec le sulla comme fourrage, l'ensilage en vert comme moyen de conservation, la question de l'élevage dans l'Afrique du Nord paraît définitivement résolue. En présence de la sécheresse qui menace la Tunisie cette année, on ne saurait trop appeler l'attention sur des mémoires aussi importants au point de vue de la colonisation.

Dr Bertholon.

Lettre à M. Hugues Leroux, *auteur du livre* Je deviens Colon!

Monsieur,

Notre pauvre race, ainsi que vous le dites, est bien malade; les activités s'endorment comme il arrive quand on sacrifie à l'avidité des jouissances la noblesse du travail; les consciences, fouaillées par ce désir de la jouissance obtenue sans travail, ont perdu le sens de la loi morale; l'âme, désorientée, ne sait plus où chercher l'idéal; la littérature, les arts ont perdu la lumière qui éclairait leur marche, et un redoutable inconnu, redoutable surtout pour nos cœurs de pères, enveloppe l'avenir.

Voilà ce que vous avez si bien exprimé dans votre livre.

Mais vous faites plus que signaler le mal, vous avez eu le mérite, si rare chez nos médecins du corps social, d'indiquer le remède.

Vous l'avez montré, le remède, dans le retour de l'homme à la Terre.

Car le retour à la Terre, c'est le retour forcé de l'homme à la loi du travail. Là, le travail déborde l'être, l'envahit, s'empare de lui. La jouissance, dont l'empire s'amoindrit des besoins factices disparus, ne devient plus son pôle exclusif; son axe est déplacé, et cela suffit à lui rendre le bonheur, à tout remettre en ordre. Il ne faut pas grande réflexion, en effet, pour comprendre que le bonheur, *la joie de vivre*, est moins dans la satisfaction de besoins toujours inassouvis que dans le sentiment même de la vie, dans la conscience de l'action. Ce retour à la vie de la Terre, à la vie du travail et de l'action, c'est aussi la guérison certaine pour notre grande névrosée : la Femme. Ne voyez-vous pas que le milieu de culture de tous ses morbides désirs, c'est l'oisiveté, cette oisiveté dont notre fol amour a voulu la parer? Ah! si, vous le voyez! je le lis tout au long des premières pages de votre livre. Or, changeons-la de milieu, mettons-la dans ce nouvel ordre de vie, soumettons-la au régime de l'action obligatoire, elle s'échappera à elle-même pour revenir à sa nature; elle redeviendra ce qu'elle doit être : femme, amante, mère. Le retour à la Terre, c'est enfin, avec notre loi morale retrouvée, l'immortelle source de toute poésie rouverte à nos âmes.

Mais, Monsieur, si vous avez dit tout cela, vous vous devez à vous-même de le répéter jusqu'à ce que votre parole ait pénétré dans les cœurs et, de là, dans les résolutions. « Ne serait-ce pas, écrivez-vous, une besogne intéressante pour quelqu'écrivain moins préoccupé de l'applaudissement que de l'*utilité publique*, de peindre, sous ses couleurs véritables, la vie d'un colon français dans une terre française toute voisine de la nôtre? » Vous vous êtes tracé là un programme que vous devez exécuter jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que nos Français aient l'idée d'essayer du traitement que vous leur indiquez.

Un livre, si beau soit-il, ne suffit pas ; il faudrait des articles de journaux périodiques. Vous êtes un peu, je le sais, l'esclave de l'actualité ; mais quoi de plus actuel, de plus obsédant même que notre mal social et la recherche du remède à y appliquer ?

Et, en disant à nos jeunes Français qu'il faut revenir à la Terre par le chemin de la Colonisation, ajoutez-y quelques conseils pratiques. Dites-leur où sont ces terres qui n'attendent que le contact de leurs bras et de leur intelligence pour se réveiller de leurs longs siècles de stérilité ; dites-leur que l'on sait maintenant à quel régime les soumettre ; que dans cette agriculture africaine le connu a maintenant pris la place de l'incertain. Vous l'avez déjà dit ; dites-le encore ; montrez les ressources de l'élevage, et que c'est là la porte des richesses futures. Dites à nos jeunes colons que s'ils n'osent s'aventurer seuls, et en cela ils ont raison, ils se forment en groupe : là, plus qu'ailleurs, l'union fait la force et l'assurance contre tous les risques inhérents à de si grosses entreprises. Faites-leur entendre que ce groupement nécessaire pour eux sera indispensable pour la Femme, que l'isolement absolu rebuterait ; et, s'ils nous opposent leur ignorance de la matière agricole, dites-leur que le mal n'est pas sans remède. N'existe-t-il pas un courant d'émigration par où se vident nos campagnes au profit de l'Amérique et autres terres étrangères ? Eh bien ! qu'on appelle ces artisans de la terre, qu'on s'associe avec eux, qu'on fixe leur collaboration par le métayage, qui est l'association du capital et du travail, de l'intelligence et des bras !

Mais si personne ne leur dit cela, si personne ne vient éclairer les âmes souffrantes et les volontés inquiètes, à quoi nous sert-il vraiment d'avoir à notre tête toutes ces intelligences d'élite qu'on appelle littérateurs, poètes, artistes ? Je ne parle pas, bien entendu, de ce qu'on nomme si improprement « gouvernement », car jamais, je crois, il n'a été plus clairement démontré que le gouvernement est un produit, un sous-produit de l'Etat social, loin d'être un facteur de ses destinées. Non, l'âme de la patrie a, en effet, des directeurs ; mais ces directeurs, c'est vous !

Puissiez-vous, cher Monsieur, entendre cet appel d'un cœur dont les appréhensions sont celles de tant d'autres, l'espoir de tant de bons Français ! X...

LANA : Irrigation and Ensilage ; *Australasian pastoralist's review*, 15 nov. 1895.

Depuis la sécheresse de 1888, de grands efforts ont été faits en Australie afin d'atténuer pour l'avenir les pertes du bétail. De magnifiques résultats ont été obtenus par l'ensilage. Le *Sidney Mail* en a donné un exemple remarquable. Un troupeau de *dix mille* moutons a été nourri de la sorte, pendant une période de dix semaines, à un prix

des plus bas. La vie de ces animaux a pu être ainsi sauvée. En présence de la sécheresse, « *il ne faut plus, comme jadis, conserver une indifférence stoïque causée par l'ignorance des procédés de nourriture des bestiaux*. Il faut cesser d'attendre les ravages de ces sécheresses. *Le moyen est de conserver, par l'ensilage, les réserves de vert qu'on laissait perdre autrefois.* »

L'auteur entre dans des détails sur les merveilleux résultats que peut donner l'irrigation jointe à l'ensilage. Il donne aussi des détails sur l'ensilage soit en meules, soit en fosses. Le maïs, le sorgho, mais surtout la luzerne et le gazon des prairies ont ses préférences.

Par l'ensilage, le prix de la nourriture est infinitésimal. Le troupeau de 10.000 moutons dont il parle a été nourri avec des silos dont le coût total, y compris transport, main-d'œuvre, appareils, chariots, etc., n'atteint pas 200 livres sterling. Cette somme, répartie en dix semaines, donne 20 livres par semaine pour nourrir 10.000 moutons, soit un demi-penny par tête et par semaine. Ces résultats, dit avec raison M. Lana, se passent de commentaires.

Au moment où la Tunisie voit son troupeau absolument décimé par la sécheresse, il nous a paru utile d'appeler de nouveau l'attention sur cette manière de préserver à l'avenir nos bestiaux contre d'aussi déplorables éventualités. Ce sera une cause d'appauvrissement de moins, tant pour les Européens que pour les indigènes. C'est même là, selon nous, qu'est, plus que dans toute autre entreprise agricole, l'avenir de la colonisation.

Dr Bertholon.



Exposition Artistique et Industrielle de 1896

COMITÉ

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. MACHUEL, ✻, I. ✿, directeur de l'Enseignement public en Tunisie.

PRÉSIDENT

M. GOIN, avocat, vice-président de l'Institut de Carthage.

VICE-PRÉSIDENT

M. BUISSON, ✻, I. ✿, directeur du Collège Alaoui.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. PAUL PROUST, artiste dessinateur.

SECRÉTAIRE

M. LOTH, professeur au Lycée Carnot.

TRÉSORIER

M. HEYMANN, inspecteur de l'Enregistrement, receveur municipal de Tunis.

COMMISSAIRE GÉNÉRAL

M. MAILLÉ, rédacteur au Gouvernement Tunisien.

COMMISSAIRES ADJOINTS
POUR LA SECTION INDUSTRIELLE INDIGÈNE

MM. LASRAM, directeur de l'Administration des Forêts d'oliviers à la Direction de l'Agriculture.
MÉDINA, propriétaire.

MEMBRES

MM. ALBERT, photograveur.
BEL KHODJA, chef de la Comptabilité au Gouvernement Tunisien.
COHEN TANUGI, négociant.
GAUCKLER, inspecteur chef du Service des Antiquités et Beaux-Arts.
LAPIE, professeur au Lycée Carnot.
le Dr LOIR, président de l'Institut de Carthage.
PAVY, publiciste, rédacteur à *la Dépêche Tunisienne*.
PIPELART, chef de musique au 4e zouaves.
RICHARD, secrétaire général de l'Institut de Carthage.

MM. Sadoux, artiste-dessinateur-graveur.
Sebag, négociant.
Servonnet, lieutenant de vaisseau, attaché naval à la Résidence Générale de France.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article premier.

Sous le haut patronage de M. le Directeur de l'Enseignement, l'Institut de Carthage organise sa troisième Exposition Artistique à Tunis.

Art. 2.

Cette Exposition restera ouverte au public du 1er au 30 avril 1896 inclusivement. Toutefois, la date de sa fermeture pourra être reportée au 15 mai.

Art. 3.

Elle comprendra des peintures, sculptures, gravures, dessins et, en outre, des tapisseries, armes, meubles, bijoux, céramiques, etc., etc., offrant un caractère artistique. Une section spécialement affectée à l'industrie tunisienne est jointe à cette Exposition.

Art. 4.

Toute personne désireuse de participer à l'Exposition devra s'adresser au Secrétaire général du Comité d'organisation, M. Paul Proust, rue Halfaouine, n° 59.

Les demandes d'admission spécifieront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer. Il sera répondu immédiatement aux intéressés.

Art. 5.

Les listes d'inscription sont ouvertes dès à présent ; sauf avis postérieur, elles seront clauses le 5 mars, et les envois devront être effectués le 20 mars au plus tard.

Art. 6.

Les objets admis seront transportés, du 10 au 20 mars, dans les locaux de l'Exposition, passage Bénévent, rue Amilcar, aux frais et risques de l'exposant, et retirés de même.

Art. 7.

Un membre du Comité d'organisation se tiendra en permanence à la disposition des exposants, le matin, de 8 à 11 heures : il leur délivrera un reçu qu'ils devront représenter à la clôture de l'Exposition pour effectuer le retrait des objets leur appartenant.

Art. 8.

Chaque exposant, et quel que soit le nombre des œuvres ou objets qu'il exposera, aura droit à une carte d'entrée gratuite, permanente et rigoureusement personnelle.

Art. 9.

Une assurance particulière, contractée par l'Institut, garantira les exposants contre les risques de l'incendie.

Pendant toute la période commençant avec le premier jour des envois et se terminant avec le dernier jour fixé pour les retraits, une surveillance spéciale sera exercée dans les locaux par les soins de l'Institut.

Art. 10.

Le Comité se réserve le droit d'assurer le bon ordre, l'unité et le classement de l'Exposition.

Art. 11.

Les exposants prendront l'engagement de ne point réclamer les objets envoyés par eux, vendus ou non, avant la clôture de l'Exposition.

Art. 12.

Il sera ouvert, au Secrétariat de l'Exposition, un registre sur lequel les exposants qui en feront la demande pourront indiquer le prix de vente de leurs œuvres.

Ce registre sera mis à la disposition du public.

Art. 13.

Les emplacements sont concédés à titre gratuit.

Art. 14.

Les portes de l'Exposition resteront ouvertes tous les jours, le matin de 9 à 11 heures et le soir de 3 à 6 heures.

Art. 15.

Le prix d'entrée sera fixé à 50 centimes, sauf le vendredi, où il sera perçu 1 franc.



ERRATUM

Une erreur de mise en pages, dans le travail de M. Jean Royère : **Contribution à l'Etude des Coléoptères de la Tunisie** (p. 212), a entraîné l'omission de plusieurs familles, ainsi qu'une confusion dans la famille des *Hydrophilides*, dont les trois premières lignes seules sont exactes, toute la suite appartenant aux *Histérides*.

La description de toutes ces familles doit être ainsi reprise :

Famille des Hydrophilides

Hydrous flavipes. – 12 mill., noirâtre, avec les pattes d'une coloration donnant sur le roux, mais qui ne se trouve que sur les pattes.

Se rencontre dans le nord et le centre de la Tunisie.

Famille des Staphylinides.

Myrmedonia humeralis. — 5 mill., couleur générale brun non luisant, les pattes et certaines parties du corps d'un jaune roussâtre.

Surtout dans les nids de fourmis des bois.

Boletobius et *Mycetoporus.* — Le premier d'un jaune de chrome clair et les élytres noires, le second noir brillant et les élytres rouge foncé.

Se trouvent en grande quantité dans les champignons et quelquefois dans les charognes desséchées.

Staphylinus hirtus. — 20 mill., mi-jaune doré, mi-grisâtre.

En abondance sur les fumiers.

Staphylinus obeus. — 18 à 27 mill., vulgairement appelé « le diable », d'un noir mat.

Surtout dans les jardins.

Famille des Psélaphides.

Claviger testaceus. — Très curieux insecte, à cause de ses mœurs ; 2 mill.; d'un noir brillant.

Se trouve dans les fourmilières, où les fourmis les soignent comme des vaches laitières, à cause de la liqueur qu'exsude le faisceau de poils du bout des élytres, et dont elles sont très friandes.

La physiologie de ces insectes est des plus curieuses.

Famille des Sylphoïdes (ou Boucliers).

Necrophorus vespillo. — 20 à 22 mill., élytres d'un rouge foncé, avec des bandes noires irrégulières; corselet possédant des poils follets dorés.

Sylpha opaca. — 8 à 10 mill., d'un brun noirâtre, recouvert d'une très fine pubescence.

Se rencontre surtout sur le littoral nord.

Exsude par la bouche un liquide verdâtre.

Scaphidium immaculatum. — 5 mill., entièrement d'un noir luisant.

Dans les champignons.

Famille des Histérides.

Hister major. — « 10 à 13 mill., stries latérales du corselet entières, « côtés garnis de poils fauves serrés, stries des élytres fines, les dor- « sales courtes ou nulles ; front large, mandibules écartées à la base. »

Surtout dans le nord et aux environs de Tunis, dans les jardins, et très rarement au bord de la mer.

Saprinus maculatus. — 7 mill., noir brillant, élytres rougeâtres.

Dans presque toute la Tunisie.

Saprinus semipunctatus. — 8 mill., d'un bleu donnant sur le vert ; d'ailleurs, couleur assez mal définie.

Dans le centre et le nord.

Saprinus chalcites. — « 2 mill. 1/2, d'un brun bronzé métallique ; an- « tennes, pattes et extrémité des élytres roussâtres ; corselet forte- « ment ponctué à la base et sur les côtés ; élytres moins densément « ponctués en arrière et sur les côtés ; premier intervalle des stries « dorsales ponctué et ridé. »

Se trouve seulement dans l'extrême-nord de la Tunisie.



Troisième année | N° 11 | Juillet 1896

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1896

L'EUCALYPTUS

Le genre eucalyptus, établi à la fin du siècle dernier pour grouper des myrtacées arborescentes de la Nouvelle-Hollande, est devenu un des plus riches en espèces et des plus intéressants qui existent. Son aire d'extension géographique ne dépasse guère le continent australien et les îles avoisinantes comme la Tasmanie et quelques-unes des îles de la Sonde, mais il s'est répandu par l'action de l'homme dans la région tempérée chaude des deux hémisphères.

Ce genre appelle l'attention surtout en ce qu'il renferme des végétaux de dimensions réellement colossales qui rivalisent avec les arbres géants de la Californie.

Le nombre des espèces, réellement distinctes et caractérisées, dépasse aujourd'hui cent cinquante, dans le genre eucalyptus, et elles ne diffèrent pas moins les unes des autres par le port, la nature du bois et les dimensions que par les caractères spécifiques tirés du feuillage, de la floraison et de la fructification. Certes, le genre pin ou le genre chêne ne présentent pas plus de diversité entre leurs nombreuses espèces que ne fait le genre eucalyptus, et cependant ce dernier est, en général, si mal connu que beaucoup de personnes, on pourrait dire que la plupart des personnes qui parlent ou écrivent sur l'eucalyptus s'expriment comme si c'était un seul et même arbre, toujours semblable à lui-même, comme l'epicæa, le platane ou le dattier. Il en résulte que la possibilité ou la convenance d'établir sur un point donné des plantations d'eucalyptus est appréciée et jugée de la manière la plus erronée, parce que de la non-réussite d'une espèce, parfois mal choisie, on conclut, bien à tort, à l'impossibilité de faire prospérer aucune espèce de cette essence si utile.

De la grande variété des climats, des sols, des conditions d'altitude ou d'exposition qui se rencontrent dans le pays d'origine des eucalyptus, il résulte qu'on peut, en cherchant bien, trouver toujours quelque espèce adaptée à chaque localité particulière, comprise dans la zone tempérée chaude et même dans une grande étendue de la zone tropicale. Cependant, il y a lieu de remarquer que les eucalyptus à grandes dimensions, qui sont aussi généralement ceux à végétation rapide, ne se rencontrent pas communément en dehors des terrains d'alluvion ou de transport; il faut, en général, à leurs racines, un sol remué, mélangé, profond, facile à pénétrer et fournissant facilement et en abondance la masse de nourriture nécessaire à la croissance de ces grands arbres.

Cette prédilection pour les alluvions anciennes ou récentes, leur grande puissance d'évaporation et leur puissant et rapide dévelop-

pement ont fait comparer justement les eucalyptus aux peupliers et les ont fait appeler quelquefois les peupliers des pays chauds. Il y a beaucoup de vérité dans ce rapprochement, et on peut y ajouter un autre trait, c'est la préférence de ces arbres pour l'état isolé ou pour la société pas trop rapprochée de leurs semblables.

Mêlés à des arbres d'autres essences, les eucalyptus pas plus que les peupliers ne prennent toujours le dessus, et l'on a pu constater dans le Midi de la France que presque toutes les essences indigènes, même celles qui ne paraissent pas d'un développement bien vigoureux, ont généralement l'avantage sur les eucalyptus quand la lutte pour l'existence s'engage avec quelque intensité.

Quant aux tentatives, faites à plusieurs reprises, d'utiliser les eucalyptus comme arbres forestiers dans les parties sèches et rocheuses des collines ou des montagnes, elles ont complètement échoué, et, sur les coteaux granitiques du Var ou des Alpes-Maritimes, il n'est pas une espèce d'eucalyptus que le chêne-liège lui-même ne batte à plate couture.

La texture particulière et la disposition du feuillage des eucalyptus, qui est pendant et présente au soleil d'été sa tranche, et non sa face, permettent à l'arbre de modérer son évaporation et de résister à l'influence de la saison sèche ; mais c'est à condition qu'il trouve dans le sol des réserves d'humidité d'une certaine importance. Aussi ne doit-on recommander les plantations d'eucalyptus que pour les régions où il tombe régulièrement au moins trente ou quarante centimètres d'eau dans le cours de l'année, et sur un sol capable d'en emmagasiner une bonne partie pour les mois de sécheresse.

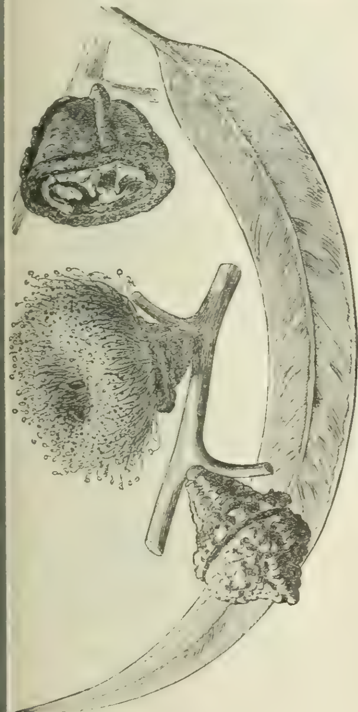
Il peut être utile de donner aux planteurs quelques indications permettant de distinguer les unes des autres les principales espèces d'eucalyptus et de choisir celles qui s'adaptent le mieux aux différentes conditions locales, et c'est précisément là le but principal de cette note.

Les eucalyptus donnent un très remarquable exemple de la variété dans l'unité qui caractérise beaucoup de familles ou de genres du règne végétal. On peut dire, très justement dans un sens, que tous les eucalyptus se ressemblent d'une façon frappante si l'on considère leurs organes d'une façon un peu large et philosophique. Mais si l'on entre dans le détail de la situation de chacun, qu'on en observe la forme, les dimensions, la couleur, la disposition relativement aux autres organes, on constate une foule de différences qui, par elles-mêmes et surtout par leur groupement, permettent de définir et de distinguer d'une façon assez précise les très nombreuses espèces que le genre comprend.

C'est ainsi que les caractères tirés de l'aspect et des dimensions du bouton et de son opercule se complètent par ceux que fournit le

fruit mûr, et que deux espèces difficiles à distinguer l'une de l'autre par les caractères de la fructification se reconnaissent à première vue par la couleur ou l'apparence de leur écorce, ou par les caractères tout à fait différents qu'elles présentent au début de la végétation ; c'est, en effet, une particularité très curieuse du genre eucalyptus que beaucoup d'espèces y changent absolument de physionomie et de caractère en passant de l'état juvénile à l'état adulte.

Peu d'espèces présentent, sous ce rapport, une transformation plus complète que l'*eucalyptus globulus*, lequel commence à végéter avec de larges feuilles ovales, sessiles, opposées, embrassantes, d'un vert glauque et des tiges carrées et ailées, tandis qu'après deux ou trois ans de végétation il développe des rameaux fins, cylindriques, garnis de feuilles pétiolées, alternes, vert foncé, aussi différentes des feuilles du premier âge que celles d'un laurier peuvent l'être de celles d'un peuplier ; aussi, pour reconnaître sûrement une espèce d'eucalyptus d'avec les autres, est-il nécessaire de pouvoir examiner à la fois les boutons et les fruits, les feuilles adultes et celles du premier âge et même l'écorce de l'arbre arrivé à un certain développement.



9547. Eucalyptus globulus.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ici un grand nombre d'eucalyptus, mais me bornerai à citer les dix ou douze espèces que l'expérience du dernier quart de siècle a montré être particulièrement intéressantes au point de vue de la production des bois ou de l'assainissement des régions insalubres.

I

L'*eucalyptus globulus*, le plus répandu et le plus connu



9568. Eucalyptus viminalis.

de tous en Europe, est aussi le plus facile de tous à distinguer de ses congénères. J'ai décrit plus haut les divers aspects de son feuillage suivant qu'il est tout jeune ou déjà grand.

Son caractère distinctif principal est la forme de son fruit aplati, plus large qu'épais, très courtement conique, présentant à sa face supérieure quatre ou cinq ouvertures qui le font ressembler à un bouton d'uniforme; c'est de là qu'a été tiré le nom de l'espèce. Si quelques autres eucalyptus surpassent l'eucalyptus *globulus* sous le rapport de la taille, aucun, je pense, ne lui est supérieur pour la rapidité du développement. C'est une des espèces qui réclament le plus impérieusement d'être plantées dans des terres d'alluvion; mais en même temps elle les veut saines et drainées naturellement. C'est un excellent bois de feu; il peut aussi servir avantageusement pour les constructions rustiques. Employé entier, sans aucun équarrissage, il forme de bonnes charpentes pour les hangars ou étables; équarri au contraire, il se contourne et se fend d'une façon incroyable. C'est certainement une espèce utile, qu'il ne faudrait pas délaisser, mais à laquelle beaucoup d'autres peuvent être préférées.

L'*eucalyptus viminalis* est plus intéressant pour l'Europe méridionale que pour le littoral africain de la Méditerranée, son mérite particulier est, en effet, une rusticité relative, notablement supérieure à celle de l'eucalyptus globulus et analogue à celle de l'oli-

vier ; il devient très grand sans atteindre des dimensions colossales ; on le reconnait à ses boutons, à peine gros comme des pois, disposés par trois à l'aisselle des feuilles, et à son écorce parfaitement lisse et blanche. Il est, en outre, assez accommodant sur la nature du sol. Le bois en est blanc et susceptible d'usages très variés. Les deux espèces nommées jusqu'ici se reconnaissent assez facilement des autres parce que les fleurs y naissent réunies par trois à l'aisselle des feuilles. Dans l'eucalyptus globulus elles sont même le plus souvent solitaires, par avortement, mais la disposition typique est par trois.



9542. Eucalyptus colossea (E. diversicolor).

II

Chez les deux espèces suivantes, les fleurs sont au contraire réunies par sept à l'état normal ; accidentellement les groupes axillaires sont moins nombreux.

L'*eucalyptus diversicolore* est un arbre très grand et même colossal lorsqu'il vient dans des sols riches de vallées, profonds et bien arrosés. Il en existe en Algérie de nombreux spécimens, remarquables par la hauteur, la rectitude et la netteté de leurs troncs qui forment de magnifiques colonnes, régulièrement cylindriques et sans défaut. Ces beaux arbres se rencontrent de préférence au voisinage des cours d'eau. Le caractère distinctif de cet arbre, c'est la différence très marquée de teinte que présentent la face et le revers de la feuille. Celui-ci est, en effet, d'un vert pâle,

cendré et mat, tandis que la face supérieure est d'un vert foncé et plutôt luisant. Le contraste est surtout marqué dans la jeunesse de l'arbre, mais il est encore très appréciable à l'état adulte. Le feuillage est abondant et l'arbre forme généralement une belle tête arrondie. Le bois en est très bon, d'un grain fin et prend une teinte rose très marquée lorsque l'arbre a acquis un certain âge ; il est de bonne qualité, d'une solidité remarquable, et de tous points supérieur à celui de l'eucalyptus globulus. C'est à cette espèce que s'applique le nom d'*eucalyptus colossea*, employé dans l'horticulture et le commerce, mais non reconnu par les botanistes.



9549. Eucalyptus gomphocephala.

L'*eucalyptus botryoïdes* est une espèce beaucoup moins connue qu'elle ne mériterait de l'être. C'est un grand arbre à végétation rapide dont le feuillage est d'une abondance et d'une beauté remarquables. Il n'a pas d'état juvénile bien caractérisé et prend, presque dès le début de la végétation, ces belles feuilles larges à la base et longuement atténuées en pointe, s'étalant régulièrement des deux côtés des rameaux et situées dans un même plan. La face inférieure est notablement plus pâle et plus grisâtre que la face supérieure. Assez fréquemment le feuillage lui-même, comme l'écorce des rameaux,

prend une teinte violacée sous l'influence du grand soleil. Les fleurs sont réunies par groupes de sept à l'aisselle des feuilles. La capsule, un peu plus longue que large, n'est pas deux fois plus grosse que n'était le bouton avant la floraison.

Comme l'eucalyptus diversicolore, celui-ci préfère les terres d'alluvion et le voisinage des eaux; il réussit bien également dans tous les sols profonds et d'une certaine fraîcheur. Le bois en est résistant, très sain et propre à une foule d'emplois pour la construction et le charronnage.

Un peu moins gigantesque, mais tout aussi intéressant au point de vue de la production de bois d'œuvre, est l'*eucalyptus gomphocéphala*, le *touart* des Australiens. C'est un très grand arbre, à feuillage plus dense et d'un vert plus franc que celui de la plupart des autres espèces. L'écorce en est d'un gris foncé; crevassée, elle ne se détache pas par plaques comme celle de beaucoup d'autres eucalyptus. Le caractère distinctif de l'espèce, c'est la forme du bouton dans lequel l'opercule, bas et élargi, dépasse de beaucoup la capsule et figure assez exactement un petit champignon. Le bois est dur, résistant, très tenace et ne se déforme pour ainsi dire pas sous l'influence de la sécheresse ou de l'humidité. L'arbre est d'une végétation rapide et se recommande pour les plantations d'ornement aussi bien que pour les usages forestiers.

III

Parmi les eucalyptus qui ont plus de sept fleurs dans chaque groupe axillaire on peut signaler trois espèces comme ayant fait leurs preuves et comme dignes de prendre place dans les plantations publiques et privées.

D'abord l'*eucalyptus rostrata*, presque partout faussement désigné en Algérie par le nom d'*eucalyptus resinifera*. C'est une espèce un peu variable dans ses caractères, mais cependant facile à distinguer par ses petits boutons, longuement pédicellés et munis d'une pointe aiguë et effilée, et par son fruit mûr, gros tout au plus comme un pois, où la capsule qui contient les graines fait saillie de la moitié environ de son volume au-dessus des bords du calice. L'eucalyptus *rostrata* est certainement l'espèce la plus répandue dans le sud de l'Europe et dans le nord de l'Afrique, et je ne crois pas me tromper en supposant que, dans les pays qui bordent la Méditerranée, les exemplaires en sont deux ou trois fois plus nombreux que ceux de l'*eucalyptus globulus* lui-même.

L'arbre réussit non seulement dans les terres d'alluvion, mais même sur les coteaux et les pentes des montagnes. C'est une des rares espèces qui peuvent supporter de vivre en terrain temporairement submergé. Il est un peu moins sensible au froid que l'euca-


9566. Eucalyptus rostrata

lyptus globulus, et c'est ce qui l'a fait adopter pour les plantations faites dans les maremmes de Toscane et dans les environs de Rome. En Algérie, on le rencontre à chaque pas, le long des routes, sur les talus de chemin de fer, en plaine, en vallée ou en montagne. Le tronc en est rarement parfaitement droit; mais il peut cependant fournir de très belles pièces de construction. Le bois est ferme, d'un grain fin et d'une couleur rose, saumonée, ou parfois lilas assez particulière. La faveur dont jouit cette espèce est tout à fait méritée; on peut propager cet eucalyptus sans crainte de désappointement.

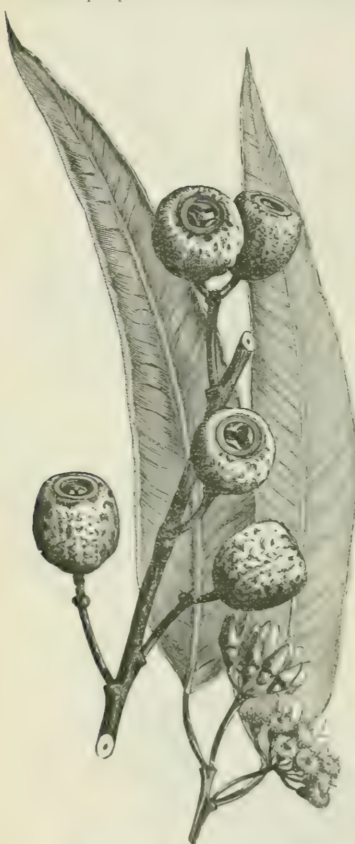
L'*eucalyptus cornuta* est un grand et bel arbre, à branches passablement divergentes, formant une tête généralement large et arrondie. Les feuilles sont alternes, mais arrondies ou courtement ovales dans le jeune âge; elles deviennent ensuite plus allongées et plus étroites. Les boutons et les fruits sont extrêmement caractéristiques; les premiers sont très allongés tout en restant obtus à leur extrémité. Ils sont au moins cinq ou six fois aussi longs que larges; l'opercule, dans lequel les étamines s'allongent sans avoir à se plier, fait au moins les trois quarts de la longueur du bouton. Le fruit est relativement court, mais la capsule se prolonge en un long bec, pointu et persistant, dont la base seule se fend en quatre ou cinq endroits pour laisser les graines s'échapper. L'eucalyptus *cornuta*

supporte bien la chaleur. Il est du petit nombre de ceux qui réussissent en Egypte; il est assez accommodant sur le terrain, bien qu'il préfère les sols profonds et frais. Son bois est d'une densité remarquable; même bien sec, il est plus lourd que l'eau.



9545. Eucalyptus cornuta

L'*eucalyptus marginata,* au point de vue de la production du bois d'œuvre, est l'espèce qui serait peut-être la plus intéressante de toutes à propager ; malheureusement, les conditions tout à fait favorables à son développement ne sont pas bien déterminées, au moins en ce qui concerne l'Europe et l'Afrique du Nord, mais il convient de faire des essais, car le bois de l'eucalyptus *marginata,* le *yarra* des Australiens, est des plus précieux pour les constructions de toute sorte, terrestres ou maritimes. Ce bois résiste, en effet, dans l'eau de mer, à l'attaque des tarets et, sur terre, à celle des termites, privilège qu'il partage avec un bien petit nombre d'autres essences. Il est donc certain que des plantations d'eucalyptus *marginata* deviendraient aussi sûrement et, probablement, plus rapidement profitables que celles du chêne-liège.

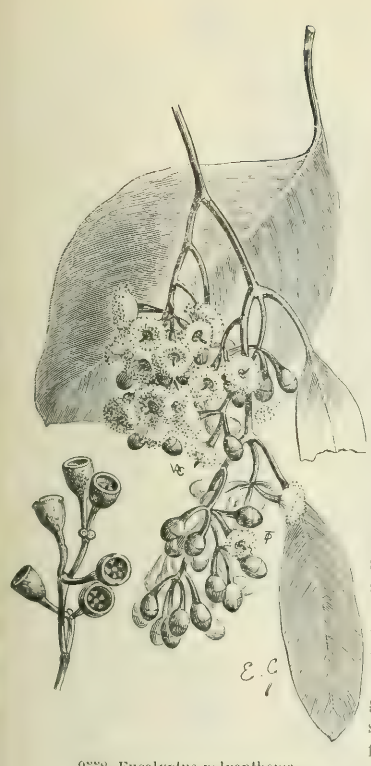


9554. Eucalyptus marginata

IV

Il reste à citer deux espèces dont les fleurs sont réunies en grappes plutôt qu'en petits groupes simples, et terminent souvent les rameaux au lieu de naître exclusivement à l'aisselle des feuilles.

L'*eucalyptus polyanthema* est assez répandu et assez bien connu ; on l'appelle aussi *populifolia*, et ce nom se justifie par la ressemblance de ses feuilles avec celles des peupliers trembles. Le feuillage, assez souple et abondant, est d'un vert grisâtre et figure un losange plus ou moins arrondi. Les fleurs et les fruits sont petits



9558. Eucalyptus polyanthema.

et se présentent en forme de grappes généralement terminales; la croissance est assez rapide; le bois est très dur et de longue durée.

Eucalyptus citriodora. — Cette dernière espèce, bien que de belle taille, ne devient pas un très grand arbre; ce n'est pas le bois qui constitue chez cet eucalyptus le produit principal, mais bien le feuillage, qui contient une essence tout à fait analogue par son odeur à celle de la verveine citronnelle, *Lippia citriodora*. L'arbre se cultive pour la parfumerie et peut donner un fort bon produit en argent. Il sera, pour cet emploi, plus avantageux de le tenir en plantation demi-serrée, périodiquement rabattue ou renouvelée par le semis, plutôt que de le laisser s'élever en arbre. Les boutons, qui commencent à se montrer de quinze à dix-huit mois avant de fleurir, et les fruits, qui ont à peu près la grosseur d'un grain de café, sont réunis en grappes ramifiées, de dimensions variables, tantôt axillaires, tantôt terminales.

Il y a assurément, pour le moins, une vingtaine d'espèces qui méritent presque autant d'être recommandées que celles dont les noms viennent d'être énumérés. Mais, ou elles sont plus imparfaitement connues, au point de vue des conditions de végétation qui leur conviennent, ou la valeur de leurs produits est plus incertaine, ou la certitude est moins grande d'en trouver dans le commerce des graines de dénomination parfaitement authentique.

Il semble donc plus prudent de s'en tenir, pour le présent, aux espèces déjà éprouvées, que chacun peut essayer avec confiance,



9538. Eucalyptus citriodora.

assuré d'obtenir toujours un résultat à peu près satisfaisant et de n'avoir pas, en fin de compte, perdu en les plantant son temps et sa peine.

ÉTUDE

SUR

LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DES ROMAINS EN TUNISIE

par le Dr CARTON, médecin-major

SUITE

PREMIÈRE PARTIE

I. — LE SUD TUNISIEN

A. — Bassin de l'oued Hallouf

C'est dans la contrée située entre Gabès et Kesseur-Medenine que j'ai eu l'occasion de faire mes premières observations sur les travaux des anciens. On sait quel en est le climat et le régime actuel des eaux. Un été long de six mois, durant lequel la température s'élève presque quotidiennement au-dessus de 40°, y alterne, sans transition, avec un hiver souvent pluvieux.

Une telle constitution météorologique entraîne, dans l'allure des précipitations atmosphériques, l'exagération de ce que l'on constate dans le nord et le centre de la Régence. Les longs oueds qui vont des plateaux montagneux à la mer sont sans eau pendant la majeure partie de l'année. Encore, durant la saison pluvieuse, ces torrents ne roulent-ils quelque liquide que lors des pluies violentes, brusquement venues et brusquement terminées. Le reste du temps, on n'y voit, en hiver, qu'un faible filet d'eau qui coule de dépression en dépression au milieu de gros galets qui obstruent le lit trop large du cours d'eau.

Le torrent qui passe auprès des ruines de Kesseur-Kouti prend successivement les noms d'oued Negueb, d'oued Hallouf et d'oued Mezessar. Un coup d'œil jeté sur la carte de cette région montre que la forme de son bassin, comme la disposition de ses affluents, en doivent accroître singulièrement les allures torrentielles. Il reçoit, en effet, tous ses affluents importants au-dessus des travaux hydrauliques de Kesseur-Kouti, et la partie de son bassin qui les renferme offre, avec ces cours d'eau convergents, l'aspect d'un long et étroit éventail, d'une superficie d'environ 150 kilomètres carrés. En outre, tous s'y jettent, à très peu de distance l'un de l'autre, après un assez

court trajet sur les flancs inclinés des montagnes voisines. On conçoit que cette convergence, ainsi que la vitesse acquise par un parcours en pays fort incliné, aient exagéré encore la violence des eaux de cet oued, dans son voisinage du djebel Tadjara.

Cette disposition est due à l'obstacle, à l'immense barrage naturel que forme cette montagne dans la plaine, forçant tous ces torrents à se réunir pour s'y creuser un couloir et le franchir.

Si ce défilé était un point d'échappée pour les eaux, c'était aussi un lieu de passage pour les hommes. Les habitants des montagnes voisines, pour aller vers les ports du rivage voisin, les riverains, pour se rendre dans la montagne, ont profité de cette voie naturelle. En outre, un grand chemin de communication, allant de Tacape à Veri, par Martæ, croisait cette dernière, formant ainsi avec elle un carrefour dont un des angles renfermait les ruines de l'antique Augarmi (Kesseur-Kouti). Limité à l'ouest par le Seulet-el-Ben, au sud par le djebel Tadjara, à l'est et au nord par une série de collines assez élevées, ce triangle était d'une défense facile contre les attaques des envahisseurs qui suivaient la grande voie de pénétration des régions méridionales vers les plaines fertiles du centre de l'Afrique. On avait placé des établissements agricoles fortifiés aux points faibles, des postes de vigies sur les pitons, et les habitants de la ville et des champs, ainsi gardés, devaient jouir d'une sécurité bien plus grande que leurs voisins de la plaine.[1] Ce sont ces conditions : fréquence de voyageurs, sécurité assurée aux transactions, qui ont dû amener la création d'un centre en ce point.

On ne s'expliquerait pas autrement que la ville la plus importante que l'on rencontre dans la contrée située au sud de Gabès se soit formée dans un site où il n'existe pas, où il n'a jamais existé de sources, alors que les centres voisins, placés autour des beaux bassins riches en eau limpide et jaillissante d'Aram, de Mareth, etc., ont acquis un développement beaucoup moins considérable.

Augarmi paraît donc avoir été une ville de création toute artificielle, devant son origine à l'existence d'un carrefour important, dans une plaine sinon riche, du moins fertile et cultivable, et à la sécurité que ses habitants, abrités derrière des cols d'une défense facile, trouvaient à la cultiver.

Les travaux hydrauliques qu'elle a construits sont le résultat de l'accroissement de sa population et de sa richesse ; elle ne leur a point dû sa formation.

Dans le triangle si bien défendu dont j'ai indiqué plus haut les limites, une chaîne de mamelons situés au milieu de la plaine était un emplacement tout désigné pour l'établissement de la cité.

(1) L'importance stratégique de ce point est, d'ailleurs, démontrée par le grand nombre d'enceintes, élevées à une basse époque, que l'on y rencontre un peu partout, montrant combien la lutte y a été vive contre les envahisseurs musulmans.

A l'origine, la ville naissante put vivre sans doute grâce à l'eau de ses puits, la nappe aquifère étant encore, même de nos jours, assez riche en eau. Mais quand les habitants se multiplièrent, on dut songer aux moyens de se procurer, en abondance, un liquide plus nécessaire encore dans ces chaudes contrées qu'ailleurs. On établit d'abord un barrage en blocage au travers d'un ravin situé à environ un kilomètre en amont, dans le vallon précisément qui fut ultérieurement transformé en un grand réservoir où étaient conduites les eaux de l'oued Hallouf. L'existence de ce premier barrage indique que les habitants d'Augarmi hésitèrent quelque temps avant de se risquer à dompter les eaux torrentueuses du Negueb.

Quand on fut forcé, par l'accroissement de la ville, de s'attaquer à ce dernier, on choisit pour y établir un barrage le seuil naturel formé par le pied du djebel Tadjara, en amont duquel les affluents convergent. Choix heureux, qui permettait de donner immédiatement à l'aqueduc qui le prolongeait une certaine élévation au-dessus de la rivière, tout en profitant de l'atténuation de la violence des eaux que produisait la présence de ce seuil.

En outre, le torrent changeait là de direction, et, en plaçant l'aqueduc dans le prolongement de la rivière, avant son inflexion, on amenait les eaux à s'y engouffrer d'elles-mêmes. Grâce à cette disposition, le barrage devait être placé très obliquement dans le lit du torrent, en sorte qu'il fût dans le prolongement de sa rive droite et évitât ainsi le choc direct des eaux tumultueuses. Enfin, une dernière condition rendait ce choix particulièrement favorable : l'aqueduc étant sur la rive droite, il y avait, en face de lui, sur la rive opposée, un affluent dont les eaux, se heurtant à celles du cours principal, contribuaient encore à le pousser vers lui ; la grande violence du torrent, quand il pénétrait dans l'aqueduc, était atténuée naturellement par la pente du sol de ce canal bien plus faible que l'inclinaison du lit de l'oued, et elle achevait de s'amortir dans le grand réservoir placé un peu au delà. *(Voir fig. 1.)*

Le barrage avait environ deux mètres d'épaisseur. Il est formé de galets pris dans le lit de la rivière et réunis par du ciment résistant. Comme il vient d'être dit, il tombe obliquement sur la rive gauche de l'oued Negueb, puis il la croise et passe au delà pour devenir, sans offrir aucun changement de direction ou de structure, l'une des parois de l'aqueduc qui le continue. Cette paroi forme le bord droit de la conduite. L'autre bord n'était pas maçonné, mais simplement constitué par le pied d'une colline dont l'aqueduc suit le contour. La distance qui sépare ces deux parois est de trois à quatre mètres, chiffre considérable montrant que cette large voie mérite bien plus le nom de canal que celui d'aqueduc et pouvait rapidement livrer passage à une masse d'eau considérable, animée d'une grande violence.

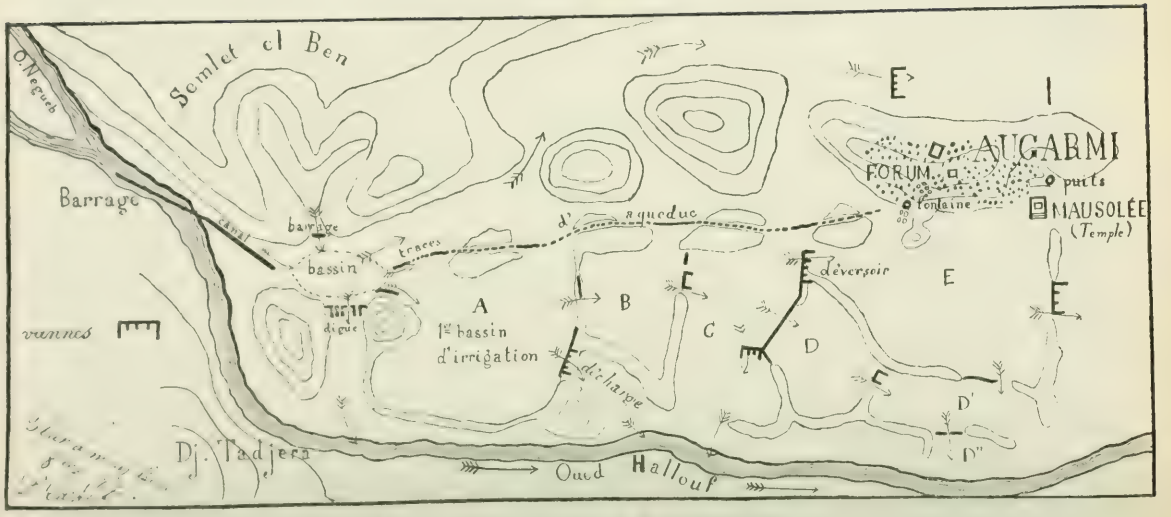


Fig. 1. — Système d'irrigation de l'Oued Hallouf

Le bassin placé à l'extrémité du canal devait avoir été aménagé en partie pour achever de faire tomber cette violence. Il est formé par le vallon [1] où j'ai déjà signalé l'existence d'un petit barrage dont la construction, à mon sens, avait dû précéder celle du grand ouvrage dont il est question maintenant. On n'avait eu, pour le transformer en un vaste bassin, qu'à le fermer en aval par un mur. Le poids que celui-ci allait avoir à supporter étant considérable, pour en augmenter la solidité sans avoir à lui donner une grande épaisseur, on l'avait soutenu par trois voûtes de vingt mètres de longueur [2] dont l'ouverture d'amont correspond à une baie pratiquée dans le mur-barrage. Les montants de cette ouverture sont formés par deux pierres de taille dans lesquelles étaient pratiquées des rainures destinées à recevoir des vannes que l'on pouvait mettre en mouvement en se plaçant sur l'extrados des voûtes. Ces dernières, en aval, s'ouvrent largement dans la vallée par laquelle les eaux qu'elle laissait passer retournaient dans le lit de l'oued Hallouf.

La destination de ce vaste réservoir était multiple. Dans le cas où, par suite d'une crue excessive, la violence et l'abondance des eaux devenaient une menace pour les champs et les ouvrages d'art construits au-dessous, on ouvrait les vannes de façon à laisser retourner à l'oued Hallouf l'excédent du liquide.

D'autre part, le torrent devait charrier et déposer dans le réservoir une quantité considérable de limon. On peut d'ailleurs s'en rendre compte en examinant l'état actuel de la vallée. Dès que ces travaux hydrauliques furent abandonnés et que l'on ne fit plus de curage régulier, le fond du bassin s'éleva et, malgré les ravinements qui s'y sont produits, on constate que le colmatage a atteint, près du barrage, une épaisseur de deux à trois mètres.

On conçoit qu'il eût été fort dispendieux d'enlever ce dépôt à la main. On trouva dans l'emploi des vannes un moyen bien plus simple pour arriver au même résultat ; en les soulevant un peu, l'eau s'engouffrait à leur partie inférieure, emportant avec elle tout le limon déposé au-dessus des seuils.

Mais ce réservoir avait encore un autre emploi. Il servait à distribuer les eaux qu'il recevait dans trois directions différentes : vers la plaine située au sud d'Augarmi, vers la ville elle-même et vers la vallée placée au nord.

(1) Ce n'est donc pas à l'entrée de la plaine d'irrigation située aux pieds d'Augarmi qu'était le barrage, ainsi que l'a écrit M. de la Blanchère (*L'Aménagement de l'eau*, etc., Paris, 1895, p. 91), qui a décrit ce travail hydraulique d'après mon étude. Son interprétation de mon texte rend inexplicable l'existence de ce vallon à l'extrémité du canal.

(2) La solution de continuité qui existe entre ces voûtes me paraît due à la disparition d'un monticule ou d'un mamelon qui les séparait et qui a été enlevé par les eaux. On ne peut pas dire, avec M. de la Blanchère, qu'il y a en ce point une digue percée de longues voûtes. Bien au contraire, celles-ci, loin d'affaiblir le mur, le soutenaient, comme le montre mon plan.

Sur une ligne allant du réservoir à la cité, on trouve, tantôt dans les dépressions, les tronçons d'un mur, et, tantôt sur les collines, les restes d'une tranchée creusée en terre. Ce sont les vestiges d'un aqueduc qui alimentait en eau la ville d'Augarmi.

Un autre canal, en partie creusé dans le sol, en partie formé par un mur de peu d'épaisseur,[1] conduisait les eaux vers une plaine comprise entre l'oued Hallouf et les petites collines où s'élèvent les ruines.

Cette plaine était, dans le sens de sa longueur, divisée par des murs ou des levées de terre, disposés en compartiments s'étageant les uns au-dessous des autres, suivant la pente du sol. Mais leur différence d'altitude est très faible, de 0m,50 à 1m environ.

Quatre de ces bassins sont encore bien visibles. Le plus élevé (A du plan) est limité au nord par la ligne de mamelons à l'extrémité desquels s'élèvent les ruines de Kesseur-Kouti; au sud, par une levée de terre qui le sépare de l'oued Hallouf; à l'ouest, par la colline qui le sépare de la vallée-réservoir; à l'est, il communiquait avec l'étage inférieur B, qui en était séparé par un mur pourvu de vannes dont les éléments ont presque entièrement disparu; enfin, à son angle sud-est, un autre système de vannes permettait, en cas de crue subite, de laisser l'eau s'échapper dans l'oued.

Le compartiment B, situé au-dessous, a une disposition analogue.

Le compartiment C a un déversoir vers le torrent, et il sert en outre de bassin de distribution, car au-dessous de lui ce n'est pas un, mais deux compartiments qui reçoivent son eau. Le seuil et les montants des deux vannes qui le faisaient communiquer avec eux sont bien visibles.

Le bassin D longe la rivière; il a une forte pente, est très étroit et semble avoir été un ravin de déversement vers l'oued, ayant d'abord desservi le bassin supérieur et été transformé ultérieurement en surface de culture.

Il est séparé par un talus du compartiment E, situé immédiatement aux pieds de la ville. Ce dernier n'a pas de déversoir sur la rivière; mais, à son extrémité orientale, sont encore des vannes dont l'existence montre que toute l'eau de l'oued Neguel n'était pas encore épuisée là. Ce qui en restait passait dans la partie de la plaine située au-dessous et qui n'était pas, comme les précédentes, entourée de murs coupés par des déversoirs. L'eau devait y être dirigée par de simples canaux d'irrigation, creusés dans le sol, à la surface des champs.

La vallée située au nord des ruines présente, comme la plaine dont la disposition vient d'être étudiée, une succession de compartiments qui communiquaient entre eux par des vannes dont le seuil

(1) Ce mur ne formait pas des gradins maçonnés, comme l'a écrit M. de la Blanchère, *loc. cit.*

est en certains points bien conservé. Elle était alimentée par un canal venant du bassin de distribution, mais il n'y avait pas ici de déversoirs latéraux destinés à combattre un trop grand afflux des eaux, ce qui s'explique par la moindre importance de la surface irriguée et par son altitude plus grande.

La disposition des vannes qui reliaient les différents étages de la grande plaine est intéressante à étudier. Il sera facile de s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur le dessin que j'en ai publié[1] et que M. de la Blanchère a reproduit dans son mémoire. *(Fig. 2.)*

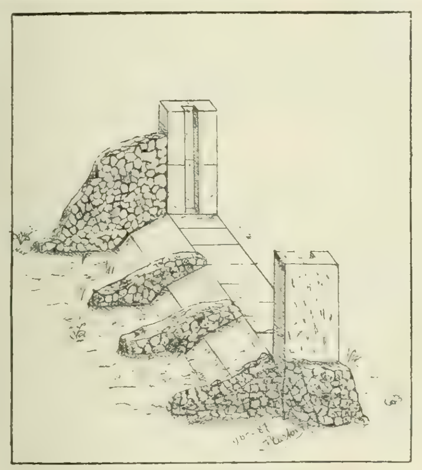


Fig. 2. — Vannes de l'oued Hallouf

Ces vannes fermaient des ouvertures pratiquées dans le mur de séparation situé entre chaque bassin, ou dans ceux qui étaient entre la plaine et le torrent. Quelques-unes de ces ouvertures, heureusement fort bien conservées, permettent d'étudier le mode de fonctionnement de ces appareils. Elles se composaient d'un seuil légèrement incliné, formé de pierres plates très régulières, derrière lequel un plan cimenté, à forte pente, empêchait la chute verticale de l'eau, évitant l'affouillement de la base de la construction. Aux extrémités du seuil s'élevaient des montants en pierres de taille [2] présentant une rainure longitudinale dans laquelle on devait tout simplement glisser de grosses planches pour fermer l'ouverture.

(1) *Loc. cit.*, p. 91.
(2) Mais non monolithes, comme l'a écrit M. de la Blanchère.

La plupart de ces vannes n'ont pas moins de 3 à 4^{m} de longueur, ce qui est fort remarquable et entraîne à des considérations importantes.

Si chaque compartiment avait été irrigué à l'aide de simples canaux creusés dans le sol, les ouvertures eussent été plus multipliées, beaucoup plus étroites et profondes. Ici, au contraire, c'était une nappe d'eau fort large qui franchissait les vannes (et la hauteur des montants de ces dernières indique qu'elle pouvait atteindre une épaisseur supérieure à 1^{m}). Chaque bassin pouvait donc être, non seulement irrigué ou recouvert d'une faible couche d'eau, mais aussi complètement submergé.

La présence de vannes pour le déversement dans le torrent trahit là l'existence de toute une organisation d'un fonctionnement très délicat, grâce auquel il était possible, à cause de la largeur des ouvertures, de régler d'une manière précise la hauteur et la vitesse d'écoulement de l'eau.

Les crues étant fort rapides et l'afflux de l'eau d'une très courte durée, on pouvait, malgré cette rapidité d'écoulement, recueillir un grand volume de liquide en utilisant ces champs divisés en compartiments comme autant de bassins. L'eau qui y était conservée descendait lentement dans le sol, qu'elle imbibait profondément et pour longtemps, contribuant ainsi à élever de beaucoup le niveau des puits. Le bénéfice de cette disposition devait être considérable, surtout au début de la période de sécheresse, alors que quelques pluies, peu abondantes, se produisent encore. On pouvait recueillir dans les champs d'Augarmi l'eau roulée par les torrents du bassin du Negueb, en sorte qu'après une pluie même légère cette surface, relativement restreinte, bénéficiait de tout le liquide tombé dans le bassin.[1]

Le cultivateur obtenait enfin un autre résultat considérable : c'est qu'une partie du limon charrié par le torrent se déposait à la surface du sol, lui donnant cette prodigieuse fertilité que le Nil confère à ses rives.

On peut se demander quelle était la culture qui se prêtait à d'aussi larges submersions. Il faut exclure sans doute celle des légumes, qui se fait toute l'année et n'offre pas de périodes où le sol, complètement nu, permette de le couvrir d'eau sur une aussi grande hauteur. Il n'est pas non plus probable que des surfaces aussi étendues aient été destinées à la venue d'une seule espèce de légumes. Les céréales n'auraient pas, semble-t-il, impunément été recouvertes d'une couche d'eau aussi épaisse. Il était, en outre, inutile pour l'une ou l'autre de ces cultures d'amener d'un seul coup une grande quan-

(1) J'ai montré ailleurs l'influence que ces pluies printanières, un peu plus fréquentes jadis que maintenant, ont pu avoir sur la culture africaine.

tité d'eau et surtout d'humecter aussi profondément le sol. Cet effet ne pouvait être recherché que pour des arbres, et le voisinage de la ville incite à penser que ceux-ci devaient être des fruitiers, arbres aux pieds desquels il était possible de faire du fourrage, qui ne craint pas non plus une submersion d'une certaine durée.

D'autre part, la partie inférieure de la plaine, celle qui n'était pas divisée en compartiments, recevait encore assez d'eau pour qu'on y pût, à l'aide des canaux analogues aux « seguias » des oasis actuelles, faire venir des légumes et même, plus en aval, faire boire le trop-plein des irrigations aux céréales.

Si ces considérations renferment quelque justesse, on voit quelles précieuses révélations offrent les restes de ces travaux d'Augarmi, nous initiant aux moyens si ingénieux qu'employaient ses habitants pour fertiliser le sol et nous permettant même d'entrevoir quelle culture spéciale l'état climatologique et le régime des eaux ont permis de faire en ce point.

En résumé, ce vaste ensemble de travaux se composait d'un barrage rejetant les eaux de l'oued Negueb sur la rive gauche; d'un canal prenant ces eaux pour les porter à flanc de coteau jusqu'à un vallon fermé en aval par une digue qui en faisait un vaste réservoir; des voûtes soutenant la digue étaient munies de vannes par où, en cas d'arrivée trop brusque des eaux, on pouvait les restituer au torrent qui passait au-dessous d'elles. De ce bassin l'eau était dirigée par un aqueduc vers la ville d'Augarmi et par deux canaux vers les surfaces cultivées qui entouraient la cité. L'une, plus vaste et placée le long de la rivière, était divisée en compartiments étagés séparés par un mur dans lequel des vannes permettaient à l'eau de passer de l'un à l'autre ou d'y séjourner. Le bord sud de ces compartiments longeant l'oued Negueb avait aussi un système de vannes permettant à l'eau arrivée en excédent de retourner immédiatement au torrent.

La plaine située de l'autre côté d'Augarmi offrait une disposition analogue.

J'ajouterai, en ce qui concerne cette ville, que j'y ai retrouvé les restes d'une fontaine alimentée fort apparemment par l'aqueduc et un beau puits circulaire à demi comblé, sur les bords duquel les cordes qui servaient à puiser l'eau ont creusé de profonds sillons.

La surface relativement restreinte qu'arrosaient les eaux de l'oued Hallouf ne pouvait suffire à l'alimentation d'une ville aussi importante qu'Augarmi. D'ailleurs, les terres cultivables et fertiles ne manquent pas, même de nos jours, dans les environs. Les indigènes font, tout particulièrement dans la plaine qui s'étend à l'est du Tadjara, de belles récoltes lors des années pluvieuses. Dans les dépressions où le sol, plus humide, est en outre souvent maintenu par des murs

de pierres sèches, ils ont même planté un assez grand nombre de figuiers et d'oliviers.

Il m'a été facile, en parcourant la contrée qui entoure Augarmi, de voir que, grâce à cette fertilité, des faubourgs et des jardins avaient pu être créés dans son voisinage immédiat, et que plus loin des fermes et même des bourgs assez importants s'y étaient élevés. Je parlerai seulement ici de ceux qui m'ont fourni quelques renseignements sur le sujet que je traite.

En dehors des surfaces irriguées par les eaux du torrent, certains arbres, comme l'amandier, le figuier, etc., devaient être cultivés ici, car ils ne demandent pas à être arrosés pour porter des fruits. C'est ainsi que sur la rive droite de l'oued Hallouf, c'est-à-dire de l'autre côté de la ville, il existe, sur une longueur de plus d'un kilomètre, une voie antique bordée d'enceintes ruinées en pierres sèches ou en mauvais blocage. Dans les murs qui longent la route, on remarque de distance en distance deux tas de pierres un peu plus hauts qui sont, à n'en pas douter, le reste des piliers des portes d'entrée. Cette multiplicité des jardins et la division du sol qui caractérisent la petite culture correspondent bien à ce que l'on s'attend à trouver aux environs d'une ville.

Le long de la voie sont les restes de deux groupes d'habitations, gros établissements agricoles ou villages.

Dans l'un d'eux était un puits. Une dépression sans issue en renferme les vestiges. Le sol y possède toujours une certaine humidité, révélée par la présence des herbes qui y croissent. Tout auprès sont les murs d'une série de réservoirs revêtus intérieurement de ciment et reliés entre eux par une conduite cylindrique de 0^{m}05 de diamètre, ménagée dans la maçonnerie, qui aboutit à une auge appuyée contre le mur extérieur, le long d'une rue bordée de ruines. C'était évidemment une fontaine alimentée par le puits, dont les eaux étaient élevées jusque dans le réservoir. L'importance relative de ces ouvrages s'explique par la richesse des habitants de cet établissement, dont l'un s'était construit, sur une colline voisine, un beau mausolée en forme de tour carrée, ornée de pilastres cannelés.

L'autre ruine, située à environ deux kilomètres au sud de la précédente, renferme les murs élevés d'une grande habitation dont la porte est encore debout.

A quelques mètres d'eux, un barrage traverse un petit vallon dont il amenait les eaux à un puits circulaire large de 2^{m}, fermé à sa partie supérieure par une voûte en moellons. Cette disposition, ainsi que son grand diamètre, doivent le faire considérer plutôt comme un grand réservoir que comme un puits à proprement parler. Un petit canal taillé dans les pierres de sa bordure en amenait les eaux jusqu'à une construction située dans le voisinage. Le mode employé ici

pour se procurer de l'eau a, on le voit, beaucoup d'analogie avec celui qui était usité dans le centre voisin. On peut admettre que c'était celui qui a été adopté par la plupart des habitants de la région.

On voit combien la nappe aquifère était abondante jadis, et l'absence de puits actuellement en usage en un point où des indigènes habitent une grande partie de l'année et possèdent des jardins de figuiers indique peut-être qu'elle a diminué notablement depuis l'époque romaine.

Les puits de ces deux groupes, situés au pied d'une colline, recueillaient, à l'aide de barrages dont je viens de signaler l'un, les eaux tombées à la surface de cette éminence.

J'ai rencontré sur le versant de cette dernière des rigoles creusées dans le sol, cheminant très obliquement par rapport à son inclinaison et dont le bord qui regarde la vallée est renforcé à l'aide de pierres de la grosseur du poing. Ces petits fossés se dirigent vers l'un ou l'autre des puits où ils devaient jadis amener les eaux de ruissellement.[1]

Il y a sur les flancs du djebel Tadjara, non loin d'Augarmi, de grosses fermes, toujours construites dans le voisinage d'un ravin où les eaux de pluie étaient arrêtées par un barrage et conduites à quelque réservoir. J'y ai rencontré deux fois les restes d'un mur en pierres sèches derrière lesquelles la terre s'était accumulée, montrant que les anciens avaient su, comme font encore les indigènes des environs de Metameur, retenir le limon sur le flanc des collines pour y créer des jardins. Je vais insister sur ce qui se fait de nos jours et qui me paraît être la reproduction exacte de ce qui se passait autrefois.

Dans un ravin de peu de largeur, on élève transversalement un mur en pierres sèches présentant vers l'une de ses extrémités un seuil ou déversoir par où l'excédent de l'eau pourra s'écouler. L'alluvion que les pluies entraînent avec elles se dépose derrière ce mur, et assez rapidement le sol s'élève, créant, là où jadis il y avait un rocher nu et à forte inclinaison, une terrasse horizontale au sol formé par un ou deux mètres d'alluvions, et qui retient longtemps les eaux de pluie.

Les indigènes connaissent encore très bien la technique de ce genre de constructions, et je les ai vus établir de tels murs, à l'approche des pluies, en des points où le limon avait une épaisseur insignifiante.

Nul doute que l'emploi de ces sortes de barrages ne fût bien plus

(1) A Thelepte, on a vu des sillons convergents vers un certain point à la surface du sol et analogues aux *gueltas*. (*Bull. arch.*, 1888, p. 188.) A Lixus (Maroc), un canal profitant de la déclivité du sol amenait à des citernes de la ville les eaux de l'extérieur. (*Ibid.*, 1890, p. 146.)

répandu jadis qu'il ne l'est de nos jours et que leur abandon n'ait amené la dénudation de beaucoup de parties de la montagne.

La plaine comprise entre le djebel Tadjara et la mer renferme aussi de nombreuses ruines, dont la présence nous indique que cette contrée si méridionale fut aussi populeuse que le riche pays de Byzacène. Les ruines sont principalement groupées dans le voisinage de l'oued Hallouf et sensiblement le long de la voie qui reliait Augarmi à Gightis (Bou-Ghara). Un mausolée à inscription néo-punique que j'ai rencontré, orné de colonnes engagées, nous apprend que la culture intellectuelle des habitants et, par suite, la richesse y avaient quelque développement.

Certaines industries, au moins celle du potier, y florissaient. Dans les ruines d'un village situé à deux kilomètres à l'est de Tadjara, un grand nombre de fragments de vases, quelques-uns d'une excellente facture, jonchent le sol, mêlés à des débris de scories vitreuses. L'extrême abondance de bronzes que j'y ai recueillis montre que le trafic devait y être important.

Je n'ai pas rencontré d'autre aqueduc que celui de la Kasbah-Oum-Mezessar, que je décrirai plus loin, parmi toutes ces fermes. La plupart ont un groupe de citernes, ou, comme je l'ai dit, un puits.

J'ai eu la bonne fortune d'assister au déblaiement d'une de ces habitations, située dans une région toute proche, et qui offre un bel exemple du type adopté par les habitants de cette plaine.

C'est auprès de Zarzis, à un kilomètre des ruines de Ziane. Un mur d'enceinte entoure la demeure,(1) formant ainsi autour d'elle une cour extérieure sur laquelle s'ouvre un couloir qui, pénétrant dans l'habitation, aboutit à une cour intérieure. Les pièces donnent sur cette dernière, qu'entourait un portique supporté par quatre grosses colonnes placées vers ses angles. Au centre, se trouve l'ouverture d'une citerne, et il était facile de reconnaître, dans l'une des salles, les réservoirs, les conduites, la chambre de chauffe des bains de l'antique demeure montrant, une fois de plus, par leur existence, quelle place occupait l'hygiène du corps dans les mœurs des anciens, ceux-ci fussent-ils de simples cultivateurs.

En un point, le mur d'enceinte se dédouble et renferme un escalier qui conduit à de grandes voûtes supportées par de grossiers piliers taillés dans le tuf de la colline, constituant aux habitants de la ferme de vastes et frais celliers.

(1) [illegible] des invasions venues du sud ou de l'est.

Le long cours d'eau sur lequel était situé le barrage d'Augarmi n'était pas aménagé seulement au voisinage de la ville antique ; on retrouve encore dans la plaine plusieurs travaux hydrauliques établis sur son parcours.

Au point que les indigènes désignent sous le nom d'Oum-Mezessar, jaillit, dans le milieu même du lit du torrent, une source très abondante, assez fortement chargée en chlorures alcalins, dont les eaux s'épanouissent en un large bassin avant de s'écouler en aval. Au cours des nombreuses parties de chasse que j'y venais faire avec les officiers du poste de Metameur, j'ai constaté qu'en plein été le débit en était très important.

A l'époque romaine, un barrage en moellons, dont les restes encore résistants ont amené la formation du bassin où jaillit la source, coupait transversalement le lit du torrent et forçait le niveau de l'eau à s'élever de deux ou trois mètres pour la faire dériver vers plusieurs canaux, creusés dans le sol sablonneux de ses rives. Le trajet de plusieurs d'entre eux est encore bien reconnaissable. Le plus important franchissait un affluent de l'oued Mezessar par un petit aqueduc dont les deux piliers sont encore debout. Il se perd dans la direction de la Kasbah-Oum-Mezessar, restes d'une ferme construite sur un petit mamelon situé aux bords d'une plaine que l'aqueduc devait servir à irriguer. On ne voit pas, en effet, ici, comme cela se rencontre en pareille circonstance dans le nord, de réservoirs ou de citernes placés à l'extrémité du canal, et il est fort probable que cette eau, fortement salée, ne servait qu'à l'irrigation, celle que l'on recueillait dans les citernes suffisant pour la consommation.

A environ deux kilomètres au-dessous d'Oum-Mezessar, on voit encore, parmi les tamaris, les restes d'un barrage dont l'insécurité du pays m'a empêché d'étudier la disposition.

Il est possible, après cet exposé des travaux que j'ai découverts dans le bassin de l'oued Hallouf, de saisir quelle en était l'économie générale, au point de vue de l'utilisation des eaux de ruissellement de source ou de puits.

Le régime torrentiel des cours d'eau de la contrée est accru ici par la convergence de ses affluents, qui se réunissent très près l'un de l'autre pour franchir le seuil formé par le pied du djebel Tadjara.

Une ville se développe dans son voisinage qui, seule, à cause de son importance, était capable d'exécuter des travaux assez solides pour résister à la violence de ses eaux. Le seuil et le changement de direction de l'oued sont utilisés pour l'établissement d'un barrage, origine du canal qui fournissait à Augarmi son eau d'alimentation et d'irrigation.

Dans une plaine fertile et relativement humide, des faubourgs, des villages et des fermes s'élèvent aux environs de la ville et entre

celle-ci et la mer, le long de la voie naturelle que forment les bords de l'oued Hallouf. Leurs habitants se procurent l'eau par des moyens appropriés au milieu où ils se trouvent : sur les flancs des montagnes, à l'aide de barrages ; dans la plaine, à l'aide de puits ou de citernes ; enfin, la source abondante d'Oum-Mezessar alimente plusieurs canaux qui vont porter la vie dans les champs situés au-dessous d'elle.

Voilà, en résumé, un ensemble de travaux dont la forme est imposée par la climatologie et l'orographie de la contrée. Les sources y manquant presque absolument, la plupart des habitants vont, à l'aide de puits, chercher l'eau dans la nappe aquifère ou recueillent dans des citernes celle qui tombe sur les terrasses ou à la surface du sol. La violence particulière de ces torrents n'a permis que dans un cas tout à fait particulier la construction des travaux considérables, dont l'édification s'explique par l'importance de la ville qui les a entrepris. La seule source importante qui existe dans le bassin de l'oued Hallouf avait été captée et, malgré sa minéralisation, employée à l'irrigation.

(A suivre.)



Derniers Devoirs

La pauvre petite hirondelle
Est morte, en tombant du vieux toit
Où flottait, comme une nacelle,
Son nid étroit.

Je l'ai vue essayant son aile
Dans un faible et suprême effort,
Mais que pouvait un corps si frêle
Devant la mort !

Cruelle mort, toujours brutale !
Ce trop jeune essor, le premier,
Dans la lutte courte et fatale,
Fut le dernier.

La terre offre bien sa pâture,
Chaque jour, au petit oiseau,
Mais s'il meurt, pas de sépulture,
Pas de tombeau !

Sur une large feuille verte
Nous avons, comme en un linceul,
Couché le petit corps inerte ;
Et ce cercueil,

Dans une fosse minuscule,
A deux brins d'herbe suspendu,
Quand arriva le crépuscule,
Fut descendu.

Le rossignol et la fauvette
Pour leur ami du paradis
Chantèrent d'une voix muette
De profundis!

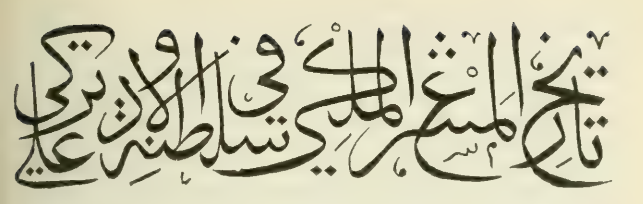
Et lorsque d'une pelletée
Le petit trou fut recouvert,
Les fossoyeurs, l'âme attristée,
D'un rameau vert

Et d'une plume de colombe,
L'un à l'autre liés en croix,
Décorèrent la jeune tombe
Suivant leur choix.

Ci-gît la petite hirondelle,
Morte en tombant de ce vieux toit
Où flottait, comme une nacelle,
Son nid étroit.

Victor RICHARD.





SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXII

Ali-Pacha revient en Tunisie avec une armée algérienne. Après une alternative de succès et de revers, le bey Hassine se réfugie à Kairouan

Le bey Hassine vécut dans une tranquillité parfaite de 1142 à 1147,[1] pendant qu'Ali-Pacha attendait à Alger que le daouletli Ibrahim Khodja voulût bien s'intéresser à sa cause. Un peu avant l'entrée en campagne des troupes algériennes, le bey reçut du Ciel plusieurs avertissements. Vers cette époque il sortit avec l'armée d'été et se dirigea vers Béja, emmenant avec lui sa famille, des domestiques et de vieilles femmes qui occupaient dans le camp un endroit réservé. A la halte d'El-Guariat, le bey pénétra dans cet endroit réservé, qui prit feu tout à coup, ainsi que les tentes qui s'y trouvaient. Tout fut réduit en cendres; quelqu'un sauva le bey en l'emportant sur ses épaules, et les femmes se trouvèrent exposées aux regards du public. L'épouse du bey se réfugia dans l'outak du prince, qui dut envoyer chercher à Tunis de nouvelles tentes.

Le bey perdit à cette même époque son épouse Fathma, fille du dey Otsmane, et Mahmoud Khasnadar, en qui il avait une confiance absolue et auquel il laissait la libre disposition du trésor. Il éprouva également un très grand chagrin de la mort de son fils Mostefa, qui

(1) De 1729 à 1735 de J.-C.

survint peu de temps avant l'entrée en campagne des Algériens, et au moment où ce jeune homme arrivait presqu'à l'âge de la puberté.

Au début de l'année 1147,[1] le bruit se répandit que les Algériens préparaient une grande expédition et qu'ils faisaient rentrer les contributions prélevées à l'occasion des campagnes en pays étranger. En apprenant cette nouvelle, le bey Hassine envoya en mission auprès de l'oudjak d'Alger un de ses confidents, quelques-uns disent Amor el Mourali, chargé d'offrir aux intimes du daouletli une certaine somme pour empêcher le départ de l'armée; il devait même essayer de voir le daouletli et lui offrir un cadeau personnel. Cet homme se rendit à Alger, mais il y trouva les esprits prévenus contre le bey de Tunis, ne fut reçu nulle part et ne put parler au daouletli.

A l'époque où Ali-Pacha occupait à Alger la situation en vue dont nous avons parlé, il eut l'occasion de rencontrer dans cette ville le bey de Titeri, qui y était venu suivant son habitude. Le pacha, qui le connaissait, se plaignit à lui de la situation qui lui était faite, disant qu'il était venu chercher la protection de l'oudjak algérien et qu'on lui faisait attendre depuis sept ans le secours dont il avait besoin, alors que tous ceux qui s'étaient adressés auparavant à cet oudjak avaient obtenu ce qu'ils désiraient. Il lui demanda d'intervenir en sa faveur auprès du daouletli Ibrahim Khodja et de lui faire obtenir soit la permission d'équiper une armée et d'entreprendre à ses frais la campagne, soit l'autorisation de quitter l'Algérie, car il était fatigué de la captivité où on le retenait. Le daouletli n'avait à craindre aucun combat avec les askers de Tunis, car ils étaient déjà gagnés à sa cause, et les troupes algériennes n'auraient à le protéger que contre les entreprises des Arabes. Dès que l'on serait à l'oued Sarrath, on verrait accourir les troupes turques de Tunis, qui se joindraient à l'armée algérienne ; si les choses se passaient autrement, les Algériens pourraient revenir sur leurs pas en l'emmenant avec eux, ou le chasser de l'armée. Parmi les Arabes eux-mêmes, Bou Aziz et les Oulad-Amar, qui étaient ses parents par alliance et ses amis, ne manqueraient pas de venir se joindre à lui pour renforcer son armée. Malgré toutes ces facilités il consentait à payer à l'armée de secours, pour chaque étape qu'elle aurait à faire jusqu'à Tunis, une indemnité qui aurait été fixée, paraît-il, à 1.000 piastres, à donner une somme déterminée au daouletli et aux commandants des troupes turques, et à payer les redevances dues aux soldats dès qu'il serait maître de Tunis.

Le bey fut séduit par ces propositions qu'il considérait comme très avantageuses, car les askers avaient la perspective d'une campagne facile, après laquelle ils pourraient rentrer chez eux sans avoir pour ainsi dire combattu. Il déclara au pacha que personne ne

(1) 1734 de J.-C.

pouvait refuser ses offres, que pour lui il serait très heureux de se joindre à l'expédition si le daouletli le lui offrait, quand bien même le bey de Constantine y ferait opposition, et qu'il en parlerait au daouletli, en lui disant que le pacha s'engageait à lui envoyer chaque année de Tunis les sommes dont il aurait besoin. Ali promit au bey une certaine somme pour lui s'il réussissait dans cette négociation, et le bey demanda au daouletli une entrevue pour lui soumettre une proposition avantageuse pour lui et pour l'oudjak d'Alger. Il insista si bien, afin de gagner la récompense promise par le pacha, qu'il obtint la promesse d'une expédition en faveur de ce dernier pour l'année suivante.

La nouvelle ne tarda pas à se répandre, et le daouletli envoya demander aux Hanencha et aux autres tribus les redevances d'usage en pareille circonstance. Quand arriva l'époque où les colonnes algériennes sortaient pour percevoir l'impôt ou pour faire des expéditions à l'extérieur, le daouletli fit placer la porte de son outak dans la direction de Tunis, et les askers commencèrent à s'équiper en conséquence. De son côté le pacha, voyant l'expédition décidée d'une façon irrévocable, emprunta des sommes considérables et fit avec ses amis ses préparatifs de départ. Les gens qui avaient l'intention d'aller à Tunis vinrent se joindre à lui.

Lorsque le campement des askers fut au complet, le pacha, sur les ordres du daouletli, établit à quelque distance ses tentes et celles des gens qui l'accompagnaient. Ibrahim Khodja ne prit pas le commandement de cette armée, comme c'était l'habitude, mais mit à sa place Ibrahim Khasnadji, à qui il confia ses pleins pouvoirs. Le dey, en recevant la visite du pacha qui vint le remercier de ce qu'il avait fait pour lui, lui fit des recommandations secrètes; puis Ibrahim Khasnadji entra officiellement dans le camp et l'armée partit, emmenant avec elle Ali-Pacha, plus fier et plus arrogant que jamais. On était alors au mois d'avril ou au commencement de mai.

La nouvelle de l'arrivée des Algériens se répandit dans toute la Régence. Beaucoup de gens n'y crurent pas, car on n'avait pas eu de guerre avec Alger depuis trente ans; un jour on annonçait leur arrivée au Kef et le lendemain on démentait ce bruit. Pourtant le bey Hassine et ses conseillers furent tenus au courant de la marche de cette armée étape par étape, depuis son départ d'Alger jusqu'au jour où elle arriva chez les Hanencha, qui se joignirent aux Oulad-Amar et à Bou Aziz pour marcher sur Tunis. On dit que lorsque Ali-Pacha arriva au plateau des Hanencha, il épousa la fille de Mohammed Seghir des Oulad-Amar et maria son fils Younès avec une fille de la tribu de Bou Aziz. Les Hanencha se voyaient déjà associés à la fortune du maître du royaume et comblés par lui de cadeaux : on verra dans la suite comment leur conduite fut récompensée.

Lorsque le bey Hassine apprit que les Algériens étaient arrivés à Constantine, il ordonna de dresser les tentes et de réunir une armée aussi nombreuse que possible, à la tête de laquelle il partit pour le Kef, après avoir remis la direction des affaires à son fils Mohammed. Il séjourna quelque temps à Zouarine et ordonna aux habitants du Kef d'évacuer complètement leur ville. Il ne fit pas vérifier l'exécution de cet ordre, et lorsque les Algériens arrivèrent à l'oued Sarrath il revint en toute hâte s'enfermer au Bardo. Il envoya par écrit aux gens de Tebourssouk, Testour, Medjez-el-Bab, Grich-el-Oued et Tebourba l'ordre d'abandonner ces villes. On était alors au mois de mai. Il expédia à Béja des charrettes pour transporter les canons et tout ce qui lui appartenait ; tous les habitants ayant quelque fortune se réfugièrent à Tunis. Sidi Belkassem es Samadhi, [1] qui vivait à Béja à cette époque, refusa de quitter la ville et resta dans sa zaouïa avec ses parents. Les gens qui n'avaient ni chameaux ni chevaux s'apprêtèrent à rester avec lui, mais le bey envoya des bêtes de somme pour transporter les familles des spahis, qui furent suivies par tous ceux qui redoutaient de se trouver entre les mains du caïd Ahmed el Gharbi. Messaoud Kahia demeura en ville jusqu'à la sortie du dernier émigrant, et après son départ il ne resta plus à Béja que le cheikh Es Samadhi et ceux qui s'étaient mis sous sa protection. Le bey Hassine aurait désiré qu'on laissât Béja entièrement dépeuplée, mais il ne voulut pas contrarier le cheikh Es Samadhi, et son attention fut d'ailleurs appelée sur d'autres affaires.

En rentrant à Tunis, le prince trouva les gens de la ville occupés à creuser un fossé devant le tombeau du cheikh El Mourakechi ; [2] il leur demanda s'ils avaient reçu l'ordre de faire ce fossé, et sur leur réponse négative il le fit combler.

Quelques jours après, le bey convoqua au Bardo les officiers des troupes turques et les consulta sur la situation. Ils se trouvèrent tous d'accord pour lui dire : « N'allez pas à la rencontre de l'armée ennemie et attendez la derrière les murailles ; vos soldats combattront avec beaucoup plus de courage s'ils sont assurés de pouvoir rentrer en ville pour se reposer ou se soigner en cas de blessures. Vos troupes seront en bon état, tandis que les Algériens vous arriveront fatigués

(1) La zaouïa des Samadhi a été fondée à Béja par Sidi Ali es Samadhi, de Masmouda (Maroc). Cette zaouïa est située au centre même de la ville ; elle est bien entretenue et jouit de revenus assez importants provenant de habous constitués au profit de Sidi Ali es Samadhi et donnant un revenu annuel de 7,000 francs environ. Le cheikh actuel, Mohammed es Samadhi, qui est le plus âgé des descendants de Sidi Ali, possède un grand nombre d'amras de plusieurs beys ainsi que des titres honorifiques conférés par le sultan de Constantinople à Sidi Ali.

L'achour des terres habous de cette zaouïa était versé à cette famille, mais en [illegible], cette faveur lui fut retirée, et, par compensation, le gouvernement tunisien lui accorda une indemnité annuelle de 2,013 francs.

Sidi Belkassem es Samadhi descendait au 5e degré de Sidi Ali. Il possède une zaouïa à part qui jouit d'un faible revenu et est placée près de celle du chef de la famille.

(2) Le cheikh El Mourakechi est enterré à Mellassine, petit village entre Tunis et le Bardo.

de leur longue marche. Vous connaissez d'ailleurs bien les ennemis, car vous avez déjà été appelé à les combattre. »[1] Le bey adopta ce plan de campagne. Le lendemain les khodjas envoyèrent aux officiers l'ordre de mettre à chaque porte de la ville une escouade commandée par un bouloukbachi.

Le pacha et Ibrahim Khasnadji eurent connaissance de cette décision pendant qu'ils étaient encore au Kef. L'armée resta quelque temps dans cette ville pour se reposer. Quelques-uns des habitants qui l'avaient quittée essayèrent d'y rentrer, furent bien accueillis par le pacha, et leur exemple fut rapidement suivi.

Après quelques jours, le bey prit la résolution de marcher en personne au-devant des Algériens et de leur livrer bataille en rase campagne ; il estimait qu'il n'était pas en état de soutenir un siège, parce qu'il n'avait ni provisions ni argent pour payer les troupes, et que les soldats, privés de solde, ne manqueraient pas de se disperser pour peu que le siège se prolongeât. Il donna donc au divan l'ordre de faire dresser les tentes et d'enrôler tous ceux qui figuraient sur les états de solde. Les soldats se rangèrent sur la place de la Casba, le daouletli sortit de la citadelle, les troupes se mirent en marche vers le Bardo, puis la garnison qui formait la haie rentra à Tunis. Le bey espérait que les Algériens, en voyant la force de son armée, battraient en retraite sur le Kef. La suite des événements lui montra combien son erreur était grande.

Le pacha ordonna à son fils Younès de réunir les zouaouas, au nombre de mille environ, de se porter avec cette troupe dans le Fahs et d'y camper. Il espérait que la présence de cette armée au Fahs déciderait les Drids, qui avaient abandonné la cause de l'émir Hassine, à se joindre à Younès. Ce dernier donna des ordres en conséquence aux khodjas des zouaouas, auxquels on paya leur solde et qui se disposèrent au départ; puis il se mit à leur tête et descendit avec eux au Fahs, où il établit son camp.

En apprenant l'arrivée de cette troupe, les gens de Kairouan exposèrent au bey qu'il serait facile de s'en emparer parce qu'elle n'était composée que de zouaouas, et que s'il ne voulait pas diriger cette expédition en personne il devait en confier la direction à son fils Ali. Le bey leur accorda ce qu'ils demandaient, mais à contre-cœur, et par trois fois il rappela à Kairouan la troupe commandée par son fils et qui était déjà parvenue chaque fois à la moitié du chemin. Cette conduite provoqua chez les gens de la ville des commentaires désobligeants pour le bey Hassine. En dernier lieu il fit venir à Kairouan les Djelass, avec leurs familles et leurs biens, puis sortit lui-même avec son frère Amar, Messaoud Kahia et les spahis

(1) L'émir Hassine avait été agha des spahis sous Ibrahim-Chérif et avait repoussé victorieusement la précédente invasion algérienne.

de Béja. Il était très hésitant et craignait d'être abandonné par ses troupes, mais continua néanmoins à marcher à la rencontre de Younès, et attendit le gros de sa colonne lorsqu'il fut en face de l'ennemi. Les spahis, dès qu'ils virent les zouaouas de Younès, s'élancèrent aussitôt contre eux au galop, sans attendre les ordres d'Amar-Bey, qui accourut prévenir son frère que ses troupes passaient à l'ennemi. Younès était sur un mamelon, occupé à exciter le courage de ses gens qui néanmoins prirent la fuite à la vue des spahis. Les zouaouas, dès qu'ils virent que le bey se portait en personne contre eux, vinrent lui faire leur soumission. Younès s'enfuit à Tunis, abandonnant son camp où s'installèrent le bey et ses troupes.

La nouvelle de la fuite de Younès, de la dispersion de son armée et de la défection des zouaouas fut bientôt connue à Tunis et y excita une grande joie, surtout chez les koulouglis; on était heureux de voir le bey reprendre possession du pouvoir et l'on attendait avec impatience son arrivée. Le bey tint conseil avec les Drids qui lui dirent : « Puisque vous êtes vainqueur grâce à la défection des zouaouas, allez camper près de Tunis, mais sans entrer en ville. Les mekhaznis et les askers ne tarderont pas à quitter Tunis pour se joindre à vous, leur exemple sera bientôt suivi; quand le pacha se trouvera seul, il sera trop heureux de quitter comme il pourra le pays, et vous reprendrez possession de votre trône sans coup férir.» Le bey Hassine leur répondit : « La réalisation de ce plan demande un certain temps, et je n'ai ni argent pour gagner les gens à ma cause ni provisions pour mon armée; si les soldats qui sont avec moi souffrent de la faim, ils ne tarderont pas à m'abandonner. » Ils lui conseillèrent alors de rentrer à Kairouan pour s'y fortifier, ajoutant : « Vous savez comment le pacha traite vos sujets; vos ennemis ne peuvent manquer de devenir bientôt vos amis. »

Après l'arrivée de son fils Younès à Tunis, le pacha reçut des offres de service de la part d'une fraction des Drids, qui s'étaient séparés de l'émir Hassine et campaient isolément. Il accepta ces offres et leur envoya son fils Younès pour les engager à venir à Tunis. Younès fut bien reçu par le cheikh Nasseur ben Dhiaf, dont les gens décidèrent qu'il y avait lieu de partir avec lui. Ceux des Drids qui étaient restés fidèles au bey lui apprirent ce qui s'était passé et l'engagèrent à barrer la route à ces gens, de façon à les faire prisonniers avec Younès ou à les obliger à battre en retraite. Le bey approuva ce plan, mais mit peu d'empressement à l'exécuter; il craignait que ses troupes ne se joignissent aux autres Drids et allégua divers prétextes pour retarder son départ. Ils finirent par comprendre qu'ils n'avaient pas sa confiance et ne lui parlèrent plus de cela.

Le bey Hassine resta pendant quelque temps campé au Fahs, puis se décida à marcher sur Tunis. Cette nouvelle fut accueillie en ville

avec la plus grande joie, parce que les gens connaissaient sa justice et sa clémence, tandis que le pacha ne leur inspirait que de la terreur. Le bey installa son camp à l'endroit appelé El-Karaïm,[1] à proximité de Tunis.

A l'époque où les zouaouas étaient partis avec Younès, le pacha avait fait dresser comme d'habitude près de la feskia les tentes destinées à la colonne d'hiver, et quelques askers vinrent s'y installer. On attendait pour partir au Djerid le retour de Younès avec les zouaouas, qui devaient faire partie de cette colonne. L'échec de Younès et la défection des zouaouas firent retarder le départ de la colonne, et les askers qui s'étaient installés dans le camp rentrèrent dans leurs casernements.

Lorsque le bey Hassine vint camper près de Tunis, le pacha songea à s'enfuir pendant la nuit. Il avait déjà fait préparer ses mules et charger ses bagages; mais El Hadj Mostefa ben Meticha lui fit des remontrances et lui dit : « Vous ne pouvez vous réfugier nulle part, car vous trouveriez partout des ennemis et vous seriez exposé à tomber entre les mains d'Arabes qui seraient trop heureux de pouvoir vous livrer à votre oncle; ce serait la mort pour vous, vos enfants, votre famille et vos amis. Restez au contraire ici, annoncez demain matin que la solde des askers sera augmentée de deux *karch*[2] par jour, et faites garder nuit et jour les portes de la ville jusqu'au retour de Younès, par les gens des villages environnants,[3] sous la surveillance des officiers turcs. » Le pacha suivit ces conseils et annonça au divan que la solde des askers serait augmentée de deux *karch* par jour, ce qui produisit un bon effet à Tunis et rendit le pacha populaire; puis les gens des villages vinrent prendre la garde aux portes, et ceux des soldats qui se disposaient à partir restèrent dans leurs casernements.

Le bey Hassine se porta alors avec ses troupes jusqu'à Sidi-Zahrouni.[4] Les soldats du pacha sortirent au-devant de lui avec quelques canons; il y eut une rencontre de cavalerie et quelques gens furent tués des deux côtés; mais le pacha resta avec ses askers près de Sidi-Zahrouni, se contentant de tirer de temps à autre quelques coups de canon, et ni lui ni le bey ne se portèrent résolument en avant. On resta ainsi jusqu'à la prière de l'après-midi, après quoi chacun regagna ses cantonnements. Les jours suivants survint une pluie battante qui rendit le terrain impraticable. Les koulouglis, voyant que le bey n'avait pas osé prendre l'offensive bien qu'ils fus-

(1) C'est le djebel Aïn-Krima de la carte au 1/200.000e, à l'ouest de Tunis.

(2) Le mot *karch* est une altération du mot turc *gourouch*, qui désigne la piastre turque.

(3) L'auteur emploie toujours la désignation *oulad el blidat*, « les gens des villages », comme synonyme de *koulouglis*.

(4) Entre le djebel Aïn-Krima et Tunis, au pied des collines et sur la route de Tunis à Medjez-el-Bab.

sent décidés à lui donner la victoire, n'eurent plus aucune confiance en lui. Quelques amis du prince l'engagèrent à quitter ses positions parce qu'il était exposé inutilement au feu des forts et du Bardo, sans avoir les moyens de rentrer à Tunis, et l'engagèrent à aller camper au sud de Tunis, près du pont de l'oued Miliane, lui faisant espérer qu'il pourrait entrer plus aisément en ville de ce côté. Il suivit leur conseil.

Le pacha apprit alors que les koulouglis de Soliman et d'Hammamet avaient porté au bey Hassine des fusils, des fruits et des cadeaux. Il se promit de se venger d'eux s'il devenait un jour le maître du pays.

Lorsque l'armée du bey eut pris ses nouvelles positions, les askers sortirent de Tunis et se portèrent au-devant des troupes beylicales, mais sans attaquer; il y eut quelques escarmouches de cavalerie jusqu'à la prière de l'après-midi, puis chacun rentra dans ses cantonnements. Quelques soldats du bey commencèrent déjà à l'abandonner. Le lendemain eut lieu une nouvelle rencontre. Djab Allah bou Farda, froissé de certains procédés du pacha Ali qui lui avait refusé une fonction qu'il sollicitait, partit au galop en présence des troupes et se dirigea vers le bey Hassine, devant qui il descendit de cheval et dont il baisa la main. Il fut bien accueilli de lui parce qu'il était réputé pour son courage. Quelques cavaliers du bey chargèrent alors ceux d'Ali, qui s'enfuirent à Tunis; la peur gagna les askers du pacha et tous les gens qui aimaient le bey s'apprêtaient à le soutenir, mais Dieu ne voulut pas lui donner la victoire. Le lendemain Younès arriva avec une partie des Drids, et ce renfort contribua à rétablir l'autorité ébranlée du pacha.

Quelques amis du bey Hassine qui habitaient le faubourg de Bab-Alioua, voyant qu'il tardait à s'approcher, lui firent dire d'envoyer son fils ou de venir lui-même occuper le faubourg avec les zouaouas et tous les gens sur lesquels il pouvait compter. « Vous êtes sûr, lui disaient-ils, de ne rencontrer aucune résistance, car votre arrivée est impatiemment attendue. Entrez seulement dans le faubourg, et nous nous chargeons de vous introduire dans la ville en brisant les portes et en les brûlant. Votre neveu, dès qu'il vous saura maître de la ville, s'empressera de fuir. En recevant cet avis le bey donna l'ordre à Khalil Agha de partir avec les zouaouas. On se trouvait alors à la fin du mois; les zouaouas et ceux qui s'étaient joints à eux parvinrent sans encombre jusqu'à la porte Bab-Alioua à la faveur de l'obscurité. La garde s'enfuit à leur approche, en abandonnant la porte, que les assaillants brisèrent. Ils furent accueillis par les cris de joie des femmes et virent accourir au-devant d'eux tous les habitants, qui leur demandaient où étaient le bey et ses enfants. Quand ils surent qu'il n'y avait à la tête des assaillants que Khalil Agha,

ces gens rentrèrent chez eux et fermèrent leurs portes; quelques-uns tirèrent même sur les zouaouas. La garde revint alors et chargea les zouaouas, qui battirent en retraite et se replièrent auprès du bey Hassine qu'ils couvrirent de reproches. Quelques-uns l'abandonnèrent. Dès le lever du soleil un certain nombre de Turcs vinrent à Djellaz chercher ceux qui s'y étaient cachés; ils trouvèrent quelques zouaouas endormis et les conduisirent à Bab-Alioua où ils furent mis à mort.

Le matin, le pacha envoya des chrétiens pour creuser dans l'amas de décombres qui s'élevait près de la porte un fossé où il plaça un canon; puis, avec une troupe de cavaliers et d'askers, il sortit de la ville et alla jusqu'aux oliviers. Il y eut là quelques engagements de cavalerie sans résultats. Le lendemain matin le pacha sortit encore avec une troupe plus nombreuse. Dès le point du jour, les Djelass et les autres cavaliers qui accompagnaient le bey Hassine se mirent à traverser la rivière avec leurs troupeaux, dans le plus grand désordre. A ce moment le pacha s'avança avec sa troupe, à laquelle s'étaient joints environ cinq cents fantassins des Ousselatia, choisis parmi les guerriers les plus courageux. Le bey Hassine, voyant que le pacha marchait contre lui, partit à cheval dans la direction du sud. Ses amis lui demandant où il allait ainsi en abandonnant les gens occupés à traverser la rivière avec leurs troupeaux, il répondit qu'il se portait sur un mamelon où il voulait s'arrêter; mais il continua sa marche et disparut bientôt aux regards. Quelqu'un s'écria alors : « Le bey a pris la fuite! » Et tout le monde, à cette nouvelle, s'enfuit à son tour en abandonnant les troupeaux et le camp. Le pacha marcha alors sur le camp, dont ses soldats déchirèrent les tentes, et l'on se précipita sur les moutons, bœufs et ânes qui erraient sans maîtres.

Quand on apprit à Tunis la défaite du bey, tous les habitants se portèrent vers les troupeaux abandonnés pour essayer de les faire entrer en ville. On conduisait les moutons par bandes de cent cinquante ou deux cents à la fois. Le pillage du camp dura jusqu'à la prière de l'après-midi. En arrivant à la tente de Younès qu'il avait dépassée pour se porter contre le bey, Ali-Pacha y trouva un siège que ses soldats prirent et portèrent devant lui.[1] Il revint vers Tunis, ayant à côté de lui le vieux Mohammed el Mentchali, escorté par les askers qui faisaient la haie des deux côtés, et toujours précédé du siège porté par les askers. Le cortège, poussant des cris de victoire, passa par Bab-Alioua et Bab-Djezira, traversa la ville, sortit par Bab-Souika et accompagna jusqu'au Bardo le pacha, qui riait de joie. Tout le monde alors se reposa et il n'y eut de tristes dans la

(1) Par allusion au trône de la Régence, que cette victoire venait d'assurer au pacha.

ville que les gens qui avaient espéré un moment voir leurs parents prisonniers délivrés par le bey.

L'émir Hassine, en quittant le champ de bataille, se rendit d'une traite à Kairouan. A cette nouvelle, la plupart des gens qui l'avaient suivi jusque-là rentrèrent dans le pays qui obéissait déjà au pacha Ali ; d'autres se dispersèrent dans les villes ou dans les tribus; les zouaouas qui faisaient partie de l'armée de Tunis rentrèrent chez eux. Le pacha voulut démolir leur divan, destituer leur khodja et supprimer leur troupe, mais son fils et le khasnadar Mostefa ben Meticha le firent revenir sur cette résolution. A la suite de nombreuses réclamations qu'il reçut au sujet des gens qui étaient revenus après avoir abandonné son oncle, il dit : « Ceux qui ont reconnu ma suzeraineté et baisé ma main n'ont rien à attendre de moi, et ceux qui ne m'ont pas reconnu et n'ont pas baisé ma main n'ont rien à craindre de moi. » Il parlait ainsi par politique et pour que les gens qui étaient encore avec son oncle ne craignissent pas de venir le rejoindre. Et en effet, la plupart de ceux qui furent informés de ce propos revinrent auprès de leurs enfants et de leur famille.

Le bey Hassine ne jouissait plus d'aucune considération à Kairouan. On dit qu'il resta seulement quelques jours dans cette ville avec ses enfants, et qu'il envoya son fils Mohammed à la zaouïa Cherifa, chez les Nememcha,[1] pour leur demander du secours. Il se rendit ensuite à Gafsa avec une troupe de spahis et de Djelass, puis revint jusqu'à l'oued Leben[2] pour prendre le contingent des Hammama, auxquels il accorda des subsides sur leur demande. Il fut rejoint à cette époque par Ahmed el Djedder, cheikh des Hamarna.[3] Il laissa à Kairouan son fils Ali, pour maintenir dans l'obéissance les gens de cette ville qui commençaient à dire qu'Ali-Pacha était le vrai maître de la Régence.

Au commencement de l'année 1148,[4] le pacha Ali infligea un nouvel échec à l'armée de son oncle. Après son succès sur les bords de l'oued Miliane, il réunit une nouvelle colonne, exclusivement composée d'askers, et la plaça sous le commandement de Younès, qui arriva jusqu'à Kairouan à petites étapes, car il n'avait pas de chameaux.

Lorsqu'il se produit quelque part une révolte, les gens ne sont jamais unanimes pour se joindre au rebelle, et il y a toujours un parti qui reste fidèle au chef que l'on veut renverser. A Kairouan, lorsque les habitants refusèrent de reconnaître le pacha, ils ne furent

(1) Tribu algérienne, au sud et à l'ouest de Tébessa.

(2) A moitié chemin entre Sfax et Gafsa.

(3) Tribu à peau très foncée, du caïdat de l'Arad.

(4) 1735 de J.-C.

pas suivis par les gens de la zaouïa de Sidi-el-Ghariani,[1] qui comptent parmi les plus nobles de la ville où ils ont de nombreux partisans. Dès que Younès s'approcha de Kairouan, ces Ghariania entrèrent en relations avec lui et l'engagèrent à camper au sud de la ville, lui promettant de le faire entrer par là pendant la nuit. On avait chargé de ces négociations des femmes qui ne surent pas garder le secret, et les habitants furent informés du complot. Une troupe de gens sans aveu envahit la zaouïa, prit deux ou trois des partisans des Ghariania qui furent massacrés au milieu de la ville, et mit à sac leurs maisons; les autres s'enfuirent avec leurs familles.

Younès apprit ce qui était arrivé et fut informé en même temps que les Djelass et les Hammama étaient campés près de l'oued Leben. Il se porta rapidement contre eux et les razzia. Le bey envoya alors les spahis, dont je faisais partie, contre la cavalerie de Younès, mais il resta lui-même dans le camp avec Ahmed el Djedder, cheikh des Hamarna. Nous apprîmes bientôt qu'il était parti pour Gafsa afin de rejoindre les Drids restés fidèles, et nous allâmes le retrouver. Quelqu'un lui dit : « Nous vous sommes restés fidèles et nous avons combattu avec vous, et voilà que vous nous quittez pour rejoindre les Drids, qui ne vous suivront pas. » Il se contenta de répondre : « Je n'ai pas à aller rejoindre les Drids. » Comme nous connaissions ce qu'avait dit Ali-Pacha, quelques-uns d'entre nous quittèrent le bey pour rentrer à Tunis, où le pacha leur accorda l'amane et les employa à son service. Le bey Hassine, avec les neuf tentes qui lui restaient, se porta à l'ouest de Gafsa, passa à Douara, Tseldjane, Rak et Saboun, et se déplaça pendant quelque temps entre ces localités.

Il envoya ensuite son fils Mohammed chez les Oulad-Amar, qui d'abord le reçurent bien. Mais Bou Aziz, qui s'était porté à cheval au-devant du prince, lui dit sans mettre pied à terre : « Monseigneur, si vous êtes venu avec de l'argent gardez-le, car personne ici ne vous sera utile. » Puis il lui fit ses adieux et partit, suivi par les Oulad-Amar. Les Hanencha se dispersèrent également. Mohammed-Bey resta trois jours chez les Oulad-Amar, puis partit accompagné du fils de Soultâne, qui resta huit jours chez le bey Hassine. Soultâne et Mohammed Seghir vinrent le rejoindre et restèrent avec lui deux jours. Le troisième jour ils montèrent à cheval avec le bey, qui s'arrêta à droite des tentes et leur dit qu'il désirerait les voir se joindre à lui, mais Mohammed Seghir lui répondit que les Hanencha n'y consentiraient jamais et partit avec les siens, abandonnant le bey debout, qui leur dit : « Vous m'avez trompé, que Dieu vous trompe ! » Puis il revint vers sa tente, le visage baigné de larmes.

(1) La zaouïa connue sous le nom de Sidi-Abid-el-Ghariani a été fondée à Kairouan par le cheikh Abou Abdallah ben Abd el Aziz el Djedidi, decédé en 786 de l'hégire. Il fut remplacé après sa mort par son élève Sidi Abid el Aicher el Ghariani (originaire du Djebel-Ghariane, en Tripolitaine), qui donna son nom à la zaouïa et mourut en 805.

La troisième ou quatrième nuit qui suivit ces événements, des émissaires vinrent de chez les Oulad-Amar, portant des lettres où l'on engageait le bey à partir parce qu'Ali-Pacha avait quitté Tunis pour se mettre à sa poursuite et que Younès était sorti de Gafsa dans la même intention. Le bey leva son camp la même nuit, accompagné des spahis et des Drids, passa par Eks, Khanguet-oum-Eddekakine, Bahaïr-el-Arneb, campa la nuit à Atsar-el-Bir, se mit en marche au point du jour et arriva à midi à Gafsa, dont les habitants se montrèrent hostiles. Il continua sa marche et arriva à Madjen-bou-Alam, où Mohammed-Bey s'arrêta avec ses cavaliers les plus solides pour attendre les Djelass. Le bey rencontra à peu de distance les gens de Ben Amama, au nombre d'environ 100 cavaliers et 200 piétons, qui l'apostrophèrent en lui disant : « Où allez-vous ainsi, vendeur de sel ? » Sa suite voulut courir sur eux, mais le bey s'interposa. Sur ces entrefaites Mohammed-Bey accourut avec sa cavalerie et les chargea en criant : *La guerre sainte!* Mais le bey se mit devant lui et l'obligea à rebrousser chemin. Ces gens s'éloignèrent alors avec leurs familles et l'on crut qu'ils s'étaient enfuis, mais ils reparurent tout à coup, n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon et s'excitant les uns les autres en criant : *La guerre sainte!* Un engagement très vif eut lieu ; au bout d'une heure les Hammama s'enfuirent, abandonnant leurs troupeaux et les gens à pied. Ces derniers furent entourés dans la plaine à travers laquelle ils fuyaient ; quelques-uns crurent se sauver en cachant leur tête dans des jujubiers sauvages, mais les cavaliers les rejoignirent et les tuèrent. Au coucher du soleil on coupa la tête à quarante-cinq d'entre eux. Les autres furent dépouillés et abandonnés.

Le bey Hassine fit sa prière en cet endroit, puis on partit à la faveur de la nuit et l'on arriva à Berdh-Ezzebel où l'on campa. On vit en cet endroit deux hommes postés sur un monticule ; on les interrogea et ils répondirent qu'ils étaient à la recherche du bey ; on leur montra le bey Hassine et on leur dit de descendre en toute confiance ; ils vinrent au camp et firent connaître qu'ils avaient été envoyés de Kairouan. Le bey campa deux jours en cet endroit et fut rejoint le troisième jour par son fils Ali, venu au-devant de lui ; puis il se rendit de là à Delaïa et fit le lendemain son entrée à Kairouan.

Après le massacre des Ghariania, Younès quitta Kairouan et se dirigea vers le Djerid à petites étapes, parce qu'il n'avait pas avec lui de chameaux. Il reçut à son passage la soumission de Gafsa, de Tozeur et de tout le Djerid, et encaissa les redevances avec les Drids qui l'accompagnaient. Mais il était inquiet du voisinage du bey Hassine et envoya demander aux Oulad-Amar de faire une diversion pour l'obliger à lui laisser le passage libre. C'est alors que les Oulad-Amar envoyèrent au bey les lettres dont nous avons parlé, ce qui

permit à Younès de passer librement et de rentrer à Tunis. Le pacha fut informé du service que lui avaient rendu à cette occasion les Oulad-Amar.

XXIII

Ali-Pacha attire au Bardo Mohammed Seghir et son frère Soultâne et les fait périr avec les cavaliers des Hanencha qui les accompagnaient.

Nous avons raconté précédemment comment Ali-Pacha, lorsqu'il revint en Tunisie avec les troupes algériennes, noua au passage des relations avec les Hanencha, Bou Aziz et les Oulad-Amar. Il épousa à cette époque la fille de Mohammed Seghir et l'emmena avec lui au Bardo, où il l'installa dans un appartement réservé et la traita avec les plus grands égards. Quand il apprit le service que les Oulad-Amar avaient rendu à Younès, il redoubla de prévenances vis-à-vis de sa nouvelle épouse et l'engagea à inviter son père à venir lui faire visite pour voir les honneurs dont elle était entourée et la situation heureuse qui lui était faite. En recevant cette invitation Mohammed Seghir fut au comble de la joie. Il réunit, pour les offrir à sa fille, de belles mulâtresses et des cadeaux si riches qu'ils excitèrent l'envie de son frère et de ses parents. Puis il se mit en route et arriva au Bardo, précédé par son nègre qui informa le pacha de son arrivée. Aussitôt Mostefa ben Meticha monta à cheval avec les mamelouks, se porta à sa rencontre et lui présenta une monture choisie parmi celles du pacha, avec une selle fabriquée à Tunis et protégée par une couverture. Il mit pied à terre en arrivant près de Mohammed Seghir et lui présenta ses salutations sans le laisser descendre de cheval; puis il fit avancer la monture qui lui était destinée, découvrit la selle, et Mohammed Seghir changea de cheval et continua sa route en disant : « Plût à Dieu que j'eusse d'autres filles, pour pouvoir les donner en mariage aux fils du pacha ! »

En arrivant au Bardo il mit pied à terre et se rendit à la salle du trône, où le pacha l'attendait. Mohammed Seghir le salua et lui baisa la main, et le prince l'accueillit de la façon la plus affable et lui témoigna les plus grands égards. Au cours de l'entretien, Mohammed Seghir raconta le stratagème qu'il avait employé pour obliger le bey Hassine à s'enfuir en laissant le passage libre à Younès, et le pacha lui en témoigna toute sa reconnaissance, ainsi qu'à son frère. On apporta ensuite le repas; le pacha fit asseoir son hôte à côté de lui pour manger; puis on leur présenta de l'encens et des parfums, et ils s'entretinrent de la façon la plus amicale.

A ce moment se présenta le chef des eunuques, chargé par la femme du pacha de lui amener son père. Ce dernier entra avec l'eunuque dans le harem où il fut reçu par les esclaves blanches, les concubines, les servantes, les vieilles femmes et le personnel de cette partie du palais; toutes ces femmes lui baisèrent la main et lui souhaitèrent la bienvenue. Il entra ensuite dans la chambre réservée de sa fille, qui se leva pour le recevoir et lui baisa la main. Le lieu où elle se tenait lui parut un véritable paradis, et il s'émerveilla du luxe de cet appartement, orné de tapisseries, de meubles et de pendules vraiment dignes d'un roi. Il vit également les esclaves blanches et les odalisques attachées au service de sa fille, qui se montra on ne peut plus heureuse de le revoir et lui fit servir des boites de fruits confits sur une table recouverte d'une nappe de velours brodée d'or et d'argent. En voyant toutes ces choses qu'il ne connaissait pas, Mohammed Seghir refusa d'abord d'y goûter, parce qu'il avait déjà copieusement mangé à la table du pacha. Mais sa fille lui dit : « Ce n'est pas de la nourriture, ce sont des confiseries qui facilitent la digestion; » et comme il demandait des explications, elle ouvrit une de ces boites et lui en fit goûter le contenu. Quand il eut mangé un morceau de ces fruits, l'eau lui vint à la bouche et il exprima son étonnement, en ajoutant : « On ne peut blâmer ceux qui risquent l'enfer pour manger de ces fruits, coucher dans ces lits dorés et posséder ces jolies filles. Je comprends les efforts du bey Hassine pour ressaisir son trône, car celui qui abandonne volontairement de pareilles délices ne peut être qu'un fou. »

Il resta jusqu'à la tombée de la nuit chez sa fille, qui lui demanda des nouvelles de ses parents, de sa mère et de ses sœurs; puis on vint allumer les bougies devant lui, et il se crut transporté dans un palais enchanté. A l'heure du coucher, sa fille l'invita à se rendre dans la chambre qui lui était destinée et où il était attendu par une odalisque que le pacha lui donnait avec ce qu'elle possédait et les bijoux qu'elle avait sur elle. Mohammed Seghir se leva et se dirigea vers sa chambre, précédé par les servantes de son odalisque, qui en le voyant entrer se leva et vint lui baiser la main en attendant ses ordres. Il se déshabilla, monta sur son lit, et sa compagne vint se coucher près de lui.

Il s'endormit en se demandant si ce qui lui arrivait était une réalité ou un rêve. Le matin il fut réveillé par son odalisque, se leva et s'habilla. Le chef des eunuques vint alors le prendre pour le conduire au bain; il fut déshabillé par l'eunuque, entra dans le bain où une négresse le massa pour lui assouplir les membres; puis il se retira dans la salle de repos où on l'enveloppa dans des linges d'un luxe royal. On lui offrit ensuite des boissons dans des tasses dorées et on le revêtit d'habillements d'une richesse dont il n'avait pas idée. Il

sortit ensuite, précédé par l'eunuque, qui le conduisit à la salle du trône où il fut entouré par les gardes turcs et les mamelouks. Quand le pacha eut fini de rendre la justice il vint s'entretenir avec Mohammed Seghir, lui demanda s'il était satisfait de la façon dont était traitée sa fille, l'assura qu'il la chérissait comme la prunelle de ses yeux et l'invita à retourner auprès d'elle.

Le lendemain le pacha resta quelque temps à causer avec lui dans la salle du trône. Il l'entretint d'abord de différents sujets, puis la conversation tomba sur Soultâne. « Votre frère, lui dit le pacha, est bien méfiant. Je sais que sans son aide je ne serais jamais arrivé au trône, et j'aurais été heureux si en vous voyant faire vos préparatifs de départ il s'était joint à vous pour m'être agréable ; je l'aurais comblé de présents et j'aurais satisfait tous ses désirs. Je n'ai cherché à me lier avec vous et à épouser votre fille que pour pouvoir compter sur votre aide en cas de difficultés, et pour être assuré que votre tribu combattra pour ma défense. Si le bey Hassine apprenait que vous êtes venus tous deux vous joindre à moi, il en éprouverait un grand dépit et ne songerait plus à retourner chez les Hanencha. » Ces paroles faisaient gonfler d'orgueil Mohammed Seghir, qui convenait que son frère s'était mis dans son tort. Le pacha termina la conversation en lui disant : « Pour mortifier votre frère je veux, lorsque vous partirez, vous donner des charges d'or, d'argent, de bijoux, de farine et d'huile. »

Mohammed Seghir resta quelque temps chez le pacha, entouré de la plus grande considération. Il était si bien convaincu que le pacha se réfugierait chez lui en cas de malheurs qu'il songeait déjà aux moyens de lui préparer une tente et un campement convenables. Il alla trouver sa fille, lui dit qu'il avait hâte de revoir sa femme et ses enfants et la pria de demander pour lui au pacha l'autorisation de partir. Le pacha lui accorda ce qu'elle demandait, fixa le jour du départ et la quitta en priant Dieu de hâter le retour de Mohammed Seghir accompagné de son frère. Puis il donna l'ordre au khasnadar de préparer pour les parents de son épouse des vêtements, de l'argent et des bijoux. Hadj Mostefa préleva ces cadeaux sur les produits des confiscations.

Je crois devoir rapporter ici une anecdocte qui se rapporte aux confiscations ordonnées par le pacha. Il y avait à Béja un nommé Ali Damghouni, que j'y ai connu dans une situation précaire et misérable et qui avait été précédemment odobachi des spahis de cette ville. Quand le bey Hassine éprouva les revers que nous avons rapportés, Damghouni fit comme ses camarades et quitta Tunis en y laissant sa femme, qui était jeune et jolie. Cette femme ne tarda pas à nouer des relations avec un de ses voisins, qui se montra à partir de ce moment avec de beaux vêtements, des bouquets, et se mit à

faire des dépenses hors de proportion avec ses ressources. Les gens du quartier comprirent que cette femme avait de l'argent appartenant à son mari et ils portèrent cette nouvelle à Mostefa ben Meticha, qui la fit comparaître de suite devant lui. Il l'intimida en la menaçant de la bastonnade, et elle lui offrit de lui livrer les économies de son mari. Elle partit accompagnée d'un domestique du khasnadar, lui remit la caisse où était l'argent et revint chez Mostefa ben Meticha à qui elle donna la clef de cette caisse qui contenait 3.000 piastres et des bijoux. Le khasnadar fit enlever la caisse par des chrétiens, et comme cette femme restait pour attendre une récompense il lui dit : « Levez-vous et partez ; quand votre mari reviendra, je ne manquerai pas de lui faire des compliments sur la façon dont vous vous êtes conduite pendant son absence. » Elle sortit en se frappant la poitrine et en se lamentant d'avoir perdu à la fois son argent, son amant et son époux. Lorsque le bey Hassine vint camper à El-Karaïm après la rencontre du Fahs, beaucoup de gens quittèrent Tunis pour se joindre à lui, et parmi eux se trouvait un habitant de Béja à qui Damghouni demanda des nouvelles de sa femme. Cet homme l'informa de ce qui s'était passé et lui apprit qu'elle avait remis ses économies au pacha. Damghouni devint comme fou en apprenant cette nouvelle ; il montait à cheval, descendait, remontait en selle et se vautrait à terre en criant : « 3.000 piastres ! dont chacune vaudrait maintenant 2 piastres 1/2 ! »[1] Puis il se frappait la poitrine avec des pierres et apostrophait sa femme en lui disant : « Malheureuse ! qu'as-tu fait de cet argent ! Il ne t'a pas servi à manger ou à boire ! » Il provoqua ainsi un rassemblement de gens qui riaient de ses lamentations. Damghouni n'ayant pas dépensé cet argent pour son usage et n'ayant pas prélevé le zekkat,[2] Dieu ne voulut pas lui en laisser la jouissance ; il fit passer cette fortune entre les mains d'Ali-Pacha, ce qui causa la folie de cet homme.

Revenons à Mohammed Seghir. Lorsque les cadeaux furent prêts, Mostefa ben Meticha en informa le pacha qui donna l'ordre de les transporter chez son épouse pour qu'elle pût les montrer à son père. Elle les lui présenta un par un, indiquant ceux qui étaient offerts par le pacha ou par elle, ceux qui étaient destinés à sa mère, à ses frères ou à ses esclaves. Le jour du départ arriva enfin et ces cadeaux furent chargés sur les bêtes de somme. Le pacha fit ses adieux à Mohammed Seghir, resta debout jusqu'au moment où il sortit et donna l'ordre à Mostefa ben Meticha de l'accompagner pendant quelque temps avec une escorte de cavaliers.

(1) La somme en question était en pièces d'une piastre, et chacune de ces pièces pouvait se changer alors pour 2 piastres 1/2 en *nasris*.

(2) Le *zekkat* est l'aumône légale prescrite par le verset 14 de la sourate LVIII du Coran ; c'est une dîme que tous les Musulmans doivent prélever sur leurs biens ; son produit est destiné à alimenter exclusivement la caisse des pauvres, et doit être employé à leur soulagement.

Mohammed Seghir partit et se dirigea vers sa tribu. En apprenant son retour ses parents vinrent à sa rencontre, ayant à leur tête son frère Soultâne. Ils furent tous heureux de se retrouver ensemble; Mohammed Seghir ouvrit les paquets qu'il apportait, étala les vêtements, les bijoux et l'argent et remit à son frère les cadeaux que lui envoyait le pacha. Tout le monde fut émerveillé, et comme Soultâne craignait que ces richesses fussent une cause de perte pour les siens en développant chez eux le goût des richesses, son frère lui dit : « Ce n'est pas ce que tu penses et le pacha ne nous fait ces cadeaux que parce qu'il craint pour sa personne, car son autorité n'est pas encore bien assise. On redoute en général un compétiteur, même lorsqu'il est loin; à plus forte raison lorsqu'il y en a quatre [1] qui sont près et qui sont poussés par le désir de se venger. Le pacha cherche à se ménager un appui pour le cas où il serait pressé par eux. Il m'a confié lui-même ses appréhensions, et du moment qu'il compte sur nous nous ne pouvons faire autrement que de défendre sa cause, car nous devons soutenir la réputation des Oulad-Amar. » Soultâne finit par se montrer ravi de ce que son frère avait apporté pour lui et ses enfants, mais sa femme reçut ces cadeaux avec froideur et déclara qu'il n'y avait pour eux aucun avantage à tirer de tout cela.

Les conversations des deux frères roulaient toujours sur le même sujet. Mohammed Seghir raconta à son frère Soultâne ce qu'il avait vu à Tunis et la triste situation où le pacha et Younès avaient réduit les gens de la capitale. Tous les jours le pacha faisait tomber des têtes, et les gens qui n'avaient pas su se contenter de ce que Dieu leur avait donné se trouvaient bien punis depuis l'arrivée d'Ali, qui leur enlevait jusqu'à leurs vêtements. On ne voyait que des gens enchaînés, se lamentant d'être séparés de leur famille et de leurs enfants ou pleurant de se voir captifs à la zendala. On leur imposait chaque jour les contributions en argent les plus vexatoires; chacun se montrait triste et préoccupé et en était venu à souhaiter la mort ou la captivité chez les chrétiens. Mohammed Seghir essayait de faire approuver par son frère les actes du pacha, mais Soultâne refusait de l'entendre et lui disait : « Jamais je n'irai à lui, et je ne boirai jamais de son eau, quand je devrais mourir de soif. »

Il finit cependant par se laisser persuader, oublia ses serments et promit à son frère de l'accompagner pour gagner l'amitié du pacha et le faire revenir sur l'opinion qu'il avait de lui. Il se mit en devoir de préparer un cadeau digne d'être offert au prince. Lorsque le cheikh Bou Aziz entendit parler de ces projets de voyage, il envoya dire aux deux frères qu'ils allaient inutilement se jeter dans les filets qu'on leur tendait, et que s'il ne leur paraissait pas possible d'aban-

(1) Il s'agit du bey Hassine et de ses trois fils : Mahmoud, Mohammed et Ali.

donner l'idée de ce voyage il leur conseillait du moins de prendre avec eux le jeune Mohammed, fils de Soultâne; mais ils refusèrent de suivre son conseil.

Le pacha Ali était tellement impatient de les voir venir qu'il guettait leur arrivée des fenêtres de son palais, avant même qu'ils aient quitté leur tribu. Quand il sut qu'ils étaient au Kef, il leur envoya des vivres et des cadeaux. Ils se reposèrent quelque temps à la kalaâ du Kef, puis se remirent en route avec leur suite et leurs mezarkia. Ils passèrent une nuit à Testour et réquisitionnèrent tant de choses que le cheikh de Béja partit en les y laissant seuls. Quand ils reprirent leur route, Soultâne se repentit de sa résolution et voulut revenir sur ses pas; mais Mohammed Seghir lui fit honte en lui disant : « Que pensera-t-on en vous voyant revenir dans la tribu? On n'admettra pas vos explications, votre versatilité sera l'objet de commentaires désobligeants, et l'on dira que vous auriez mieux fait de mourir après les exploits accomplis par vous chez les Hanencha. » Il le décida ainsi à continuer sa route.

Ali-Pacha suivait leur voyage, étape par étape, depuis le Kef. Quand il vit leurs cavaliers déboucher à Ras-el-Okba,[1] il ordonna à Mostefa ben Meticha d'aller au-devant d'eux avec des cavaliers et des mamelouks portant des bannières et tirant des coups de feu en leur honneur. D'habitude les Hanencha qui venaient à Tunis descendaient à Koubbet-el-Homra;[2] le pacha recommanda à Ben Meticha de leur dire que deux cheikhs aussi illustres, dont l'un était le beau-père du prince, ne pouvaient descendre ailleurs qu'au Bardo.

Les deux frères s'avançaient entourés de cavaliers se livrant à de brillantes fantasias. Quand les deux troupes se rencontrèrent, Hadj Mostefa salua les deux cheikhs et fit si bien entourer les Hanencha qu'aucun d'eux ne pouvait s'écarter. Arrivé à Koubbet-el-Homra il les empêcha d'y descendre, les conduisit tous au Bardo, et installa les Hanencha dans une maison éloignée de la salle d'audience. Le pacha ordonna alors au bach-hamba de réunir tous ses hommes, même ceux qui étaient en ce moment à Tunis. Le bach-hamba crut que le prince avait fait venir les Hanencha au Bardo pour renforcer son escorte.

Mohammed Seghir et Soultâne se dirigèrent vers la salle du trône et se présentèrent devant le pacha, qui ne se leva pas pour les recevoir, resta assis pendant qu'ils lui baisaient la main et se contenta de leur rendre leur salut. Comme c'était l'après-midi, Hadj Mostefa envoya de grands plats et les deux frères prirent leur repas avec le

(1) Crête des collines qui descendent vers le lac Sebkhoumi et le Bardo, et que traverse la route allant vers Medjez-el-Bab et le Kef.

(2) C'est actuellement le premier jardin que l'on trouve sur la route de la Manouba, en face du palais de Kassar Saïd. On y voit un abreuvoir recouvert d'un toit en coupole, d'où vient sans doute son nom, qui signifie « la coupole rouge ».

pacha. A la tombée de la nuit ce dernier écrivit quelques lignes à Hadj Mostefa, le chargeant de donner au bach-hamba et au kahia l'ordre de disposer les hambas sur deux rangs, depuis les escaliers jusqu'à la porte de cuivre,[1] de saisir les deux cheikhs au moment où ils passeraient sous cette porte et de les faire conduire jusqu'à la salle d'exécution, où les chrétiens devaient se tenir prêts à les étrangler et à les enterrer ensuite dans le jardin. Ces ordres devaient être exécutés au moment où le pacha, après la prière de la nuit, se lèverait pour entrer dans le harem.

Le pacha fit la prière du soir et vint s'asseoir avec les deux frères et s'entretenir avec eux. Ils lui racontèrent l'arrivée chez eux de son cousin Ali et lui exposèrent comment ils avaient envoyé dire au bey Hassine que le pacha était à sa poursuite, pour l'obliger à s'enfuir de nuit à travers le désert et à laisser ainsi le chemin libre à Younès. Ali-Pacha ne tarissait pas d'éloges sur leur conduite et leur disait en plaisantant : « Comment aurais-je fait pour vous récompenser si vous n'étiez pas venus auprès de moi ? » Ces paroles causaient la plus grande joie aux deux frères, et le temps se passa ainsi jusqu'à la prière de la nuit. Le pacha fit sa prière, revint encore s'asseoir quelques instants avec eux, puis prit congé d'eux et entra dans le harem.

Hadj Mostefa avait pris toutes ses dispositions. Quand il vit le pacha entrer dans le harem, il se présenta devant les deux cheikhs et leur dit : « Vous devez être fatigués du voyage et je pense qu'il est temps que vous alliez vous reposer. » Ils se levèrent alors, précédés du chrétien qui portait la lanterne, et arrivèrent sous le vestibule de la Porte de Cuivre. A ce moment ils furent entourés par les hambas, et le bach-hamba s'empressa de retirer la bague d'or que Soultàne portait au doigt. Le malheureux se retourna alors vers son frère et lui dit : « Voilà où tu m'as conduit ! » Les hambas les dépouillèrent tous deux de leurs vêtements et les conduisirent dans la chambre d'exécution, où ils furent étranglés ; leurs corps furent enterrés dans le jardin.

Les hambas se dirigèrent ensuite vers l'endroit où se tenaient les cavaliers Hanencha et les y enfermèrent toute la nuit, après avoir pris les meilleurs de leurs chevaux. Le matin ils vinrent en grand nombre et les dépouillèrent. Le pacha les fit conduire à la prison de la Casba où El Hadj Safar reçut l'ordre de les attacher deux par deux par les pieds, et de les faire travailler à la construction du mur que l'on édifiait près de la porte de la Casba située en face de la tourba. El Hadj Safar exécuta ces ordres et leur fit transporter de la

(1) La « Porte de Cuivre » ou « Porte de Béja » est celle qui se trouve en face du palais de Kassar-Saïd. C'est par là que sortent actuellement les condamnés à mort.

chaux et de la terre : ils étaient couverts de haillons et les habitants de Tunis venaient les voir travailler avec curiosité.

En apprenant la mort des deux cheikhs, leur tribu s'empressa de fuir. On dit qu'à cette époque les Hanencha n'étaient pas comptés comme tribu tunisienne et dépendaient de l'oudjak d'Alger. Craignant que le daouletli d'Alger ne prît mal ce qui s'était passé, le pacha fit rédiger une outika établissant, par la déposition de plus de cent témoins, que les Hanencha étaient une tribu de désordre ; puis il réunit les membres du Chaâra et leur demanda de constater, au bas de cette outika, qu'il était permis de faire périr les fauteurs de désordres; ils écrivirent cette déclaration et apposèrent leur signature. Le pacha envoya cette pièce au daouletli avec une forte somme d'argent, puis il fit exécuter les Hanencha prisonniers. On dit que lorsque Bou Aziz apprit ce qui s'était passé il s'enfuit en jurant qu'on ne le verrait plus jamais dans une ville ou dans un camp.

XXIV

Opérations de Younès dans le Sahel, où il échoue devant Kalaâ-Kebira. — Ali, fils du bey Hassine, se rend chez Bou Aziz. — Messaoud Kahia va prendre le commandement des montagnards du nord; abandonné par eux, il se rend à Younès. — Il est convaincu de trahison et mis en prison, où il meurt.

Younès rentra avec l'armée d'hiver à Tunis. Il séjourna quelque temps dans cette ville, puis équipa une armée composée exclusivement de Turcs et partit avec elle au commencement du printemps. Il se rendit à l'oued Siliana où il séjourna quelque temps. Des soldats qui firent partie de cette colonne m'ont raconté qu'ils semèrent quelques graines de melon devant leurs tentes, les arrosèrent, et qu'ils restèrent assez longtemps en cet endroit pour pouvoir récolter deux melons, de la grosseur d'une grenade, qu'ils mangèrent.

Younès était encore absent lorsqu'arriva, en 1148,[1] le moment d'encaisser les impôts de la région de Béja et de faire sortir la colonne d'été. Le pacha ne savait qui mettre à la tête des troupes, car on ne pouvait envoyer à Béja qu'un homme d'expérience. Sa femme lui conseilla de confier cette mission à son jeune fils Mohammed et de le choisir comme khalifat, se portant garante de son succès et de la tranquillité du pays. Le pacha suivit ce conseil et fit dresser à côté des tentes des Turcs celles des zouaouas, dont le khodja, Ali Temimi, ne cessait de lui donner les assurances de la fidélité la plus absolue.

(1) L'été de 1148 correspond à l'été de 1735.

Younès conçut un vif dépit de voir son frère Mohammed à la tête de l'armée, mais il n'en laissa rien paraître. Mohammed-Bey arriva à Béja et y resta le temps nécessaire pour encaisser les impôts et recevoir la soumission des tribus de la montagne, qui ne firent aucune tentative de résistance parce que l'on redoutait le pacha et Younès. Dhaïf, cheikh de Nefza, se présenta avec les autres cheikhs du pays qui offrirent au prince de beaux chevaux. Mohammed-Bey réunit les contributions de toutes sortes, les envoya à son père et attendit l'ordre de rentrer à Tunis. Quand il reçut cet ordre, il partit et fut reçu à El-Haraïria par les oulémas de Tunis, les intimes de son père, ses amis et ses serviteurs. Il entra au Bardo, et après avoir baisé la main de son père alla se présenter chez sa mère, qui l'accueillit avec la plus grande joie.

Quatre mois et demi après le départ de la colonne, les soldats de Younès se plaignirent d'avoir été obligés, par deux fois, d'emprunter pour se procurer des vivres, parce que les provisions qu'on leur fournissait étaient de mauvaise qualité et insuffisantes. Younès leur répondit : « Si quelqu'un de vous veut toucher sa solde, il n'a qu'à se rendre au Dar-el-Pacha. J'ai besoin de conserver mes troupes avec moi pendant six mois, mais je n'obligerai personne à s'enrôler par force. Ceux qui préfèrent me quitter peuvent partir de suite. » Quand le temps qu'il avait fixé fut terminé, il revint au Bardo de Tunis, au commencement de l'automne de 1149.[1]

De nouvelles troupes arrivèrent à cette époque de Turquie et Younès, après avoir pris un peu de repos, fit de nouveau dresser les tentes. L'armée reçut sa solde et partit dans la direction de Kairouan, dont on commença le siège. Les plus pauvres, poussés par le besoin, sortirent de la ville et vinrent se joindre à l'armée de Younès. La ville étant entourée de tous côtés par les assiégeants, le bey Hassine essaya de faire une sortie vers le sud avec ses fils. Il y eut une rencontre de cavalerie, à la suite de laquelle chaque parti rentra dans ses retranchements. Les assiégés furent bien vite réduits aux plus dures privations parce que le bey prenait ce qu'avaient les habitants pour le donner aux gens qui l'accompagnaient.

Les gens de Msaken avaient essayé de résister aux troupes envoyées par Younès; on s'était battu dans les rues de la ville et il y avait eu quelques morts des deux côtés. Les habitants, voyant qu'ils auraient fatalement le dessous, demandèrent l'amane pour eux, leurs familles et leurs biens; Younès le leur accorda, mais leur infligea une amende de 80.000 piastres, qui fut perçue par Otsmane, agha des Béjis.

Younès se dirigea ensuite sur Kalaâ-Kebira. Les habitants étaient à l'abri d'un coup de main parce que la ville était entourée d'un fossé;

(1) Correspondant à l'automne de 1736.

ils parlementèrent pendant trois jours, disant qu'ils étaient prêts à faire leur soumission, mais qu'ils devaient attendre pour cela leur cheikh El Hadj Hassine, qui se trouvait à Sousse. Le quatrième jour Younès entendit le bruit de la fusillade et on vint l'avertir que les habitants avaient décidé de résister. Il donna aux askers l'ordre de marcher à l'assaut, mais resta sous sa tente. Les soldats s'avancèrent jusqu'au moulin qui se trouvait près de la tabia,[1] mais là ils furent reçus à coups de fusil par les habitants. En voyant que Younès ne les avait pas accompagnés ils reculèrent en disant : « Pour qui combattons-nous ? Notre chef est resté en sûreté sous sa tente parce que sa vie lui est chère, mais la nôtre ne nous l'est pas moins. Il n'y a à attendre de lui ni bonne parole ni récompense. » On envoya à leur place des zouaouas ; les habitants se contentèrent de lancer contre eux leurs chiens, et les zouaouas battirent précipitamment en retraite.

Comprenant que les troupes de Younès n'étaient pas en état de s'emparer de la ville de vive force, les habitants envoyèrent un émissaire au bey Hassine, l'engageant à venir prendre les assiégeants par derrière pendant qu'ils les attaqueraient par devant, ce qui devait amener leur défaite complète. Le bey Hassine réunit aussitôt les plus jeunes habitants de Kairouan en état de porter les armes et sortit à leur tête. Mais, à moitié chemin, quelques personnes lui firent observer qu'il était âgé et qu'au lieu de risquer son trône dans une bataille il ferait mieux de se contenter de ce qui lui restait de pouvoir ; il écouta ces conseils et rentra à Kairouan.

Cependant les soldats de Younès avaient de fréquentes escarmouches avec les gens de Kalaâ-Kebira, et de chaque côté il y avait des blessés et des morts. Younès évacua sur Djemmal les blessés qui étaient en état de marcher. Les assiégés s'emparèrent de quelques cavaliers et ne cessèrent de harceler les soldats turcs, qui prirent le parti d'éviter toute rencontre. Younès, irrité contre ses troupes, fit prévenir son père de ce qui se passait et le pacha lui envoya des renforts de Tunis. Les chaouchs firent le tour des cafés, des fondouks et des marchés, tous les gens qui n'étaient pas retenus par la crainte prirent les armes, et un grand nombre de zouaouas et d'askers vinrent rejoindre Younès. Les assiégés, effrayés, firent de nouveau demander au bey Hassine de venir à leur secours ou de leur envoyer son fils pour combattre l'ennemi commun, ajoutant que s'il les abandonnait il ne pourrait leur reprocher de s'être rendus. Le prince fit part de cette situation aux cheikhs de Kairouan, qui décidèrent qu'il fallait secourir Kalaâ-Kebira et équipèrent huit cents

(1) Une *tabia* est une levée de terre précédée d'un fossé, sur laquelle on plante des figuiers de Barbarie. C'est une clôture impénétrable, généralement employée dans le pays. Outre que la construction n'en est pas coûteuse, les cactus qu'elle porte donnent une récolte dont le produit est appréciable.

fantassins armés de fusils; Ali-Bey distribua à chacun d'eux un demi-sultani. Les cheikhs sortirent de Kairouan pendant la nuit avec leurs hommes, accompagnés de guides qui les menèrent par des chemins détournés, et ils pénétrèrent sans encombre dans la ville assiégée. On tira alors des salves de mousqueterie qui firent trembler la terre et les cris des femmes retentirent dans toute la ville. Younès, ayant appris l'arrivée de ce renfort, désespéra de s'emparer de la ville et à la tombée de la nuit il donna l'ordre du départ; le lendemain il n'y avait plus de traces de son armée. Les gens de la ville battirent les environs sans rencontrer aucun asker, et El Hadj Hassine envoya en reconnaissance des cavaliers qui lui apprirent que Younès était parti dans la direction de Tunis et qu'il était très irrité contre ses soldats. On se précipita alors sur l'emplacement où était son camp et l'on y trouva quelques blessés près de mourir, dont quelques-uns demandaient à boire et que l'on acheva; après quoi les gens de Kairouan rentrèrent chez eux.

Cet échec de Younès, l'assassinat des Oulad-Amar et la défection de Bou Aziz parurent au bey Hassine de bon augure pour la suite. Il ordonna alors à son fils Ali de s'apprêter à se rendre chez Bou Aziz pour essayer de le gagner à sa cause, et ceux qui consentirent à partir avec lui reçurent tout ce dont ils avaient besoin pour ce voyage. Un domestique d'Ali-Bey m'a dit : « Lorsque le jeune prince monta à cheval pour sortir de Kairouan, il se rendit d'abord vers la place où se tenait Sidi Saàd el Hammami, et dès qu'il vit le cheikh il descendit de cheval et lui baisa la tête et les mains. Sidi Saàd fuma en silence trois pipes de takrouri[1] et une pipe de tabac, puis il dit au prince : « Je me porte garant pour toi. » Ali se dirigea alors vers la tribu de Bou Aziz et ce dernier l'accueillit fort bien, lui fit dresser une tente spéciale et au bout de quelques jours lui dit qu'il avait l'intention de lui donner en mariage sa petite-fille. C'était une jeune fille célèbre par sa beauté et que l'on avait appelée *Mirat el Akri*[2] à cause de la fraîcheur et de la pureté du teint de son visage. Le prince lui répondit qu'il consentirait volontiers à cette union dans la suite, mais qu'il n'était pas venu pour se marier et que d'ailleurs les oncles paternel et maternel de la jeune fille n'avaient pas fait connaître leurs désirs à ce sujet. En apprenant cette réponse, les oncles vinrent dire au prince qu'ils consentaient très volontiers à ce mariage. En conséquence le contrat fut dressé sans retard, et je crois que le mariage fut consommé à cette époque.

Le pacha et Younès furent très affectés en apprenant l'arrivée d'Ali-Bey chez Bou Aziz et son mariage avec la petite-fille de ce

(1) Préparation faite avec le chanvre indien et que l'on appelle aussi *kif* ou *hachich*. Le fourneau des pipes dans lesquelles on fume le takrouri est très petit, et l'on n'en tire que quelques bouffées; on peut donc en fumer plusieurs en quelques minutes.

(2) C'est-à-dire « qui a le visage rouge », par opposition à la teinte cuivrée des gens du peuple.

cheikh. Younès fit serment de poursuivre Bou Aziz jusqu'à ce qu'il l'ait pris et tué, et il donna l'ordre de dresser des tentes en nombre suffisant pour contenir une nombreuse armée; en même temps il fit prévenir par le divan les odobachis qu'il fallait réunir des provisions pour six mois et que les askers inscrits sur les rôles, qui refuseraient de partir pour une expédition aussi longue, seraient rayés des états de solde et devraient se préoccuper de chercher d'autres moyens d'existence. Quand les khodjas du divan transmirent ces instructions aux odobachis, ces derniers ne purent faire aucune observation. Les plus faibles des askers ainsi que les plus âgés renoncèrent à la solde. A cette époque arriva à Tunis un navire portant plus de deux cents Turcs dont le voyage avait été arrêté par une quarantaine. Les askers tunisiens qui ne voulurent pas renoncer à leur solde, parce qu'à cette époque elle était assez élevée, prirent parmi ces Turcs des remplaçants moyennant une assez forte prime. L'armée partit au printemps de l'année 1149 (1) et se dirigea vers la tribu de Bou Aziz, qui s'empressa de décamper et mit une grande distance entre son ennemi et lui, tout en prenant ses dispositions pour être renseigné sur sa marche. Younès se mit résolument à la poursuite de Bou Aziz.

Sur ces entrefaites arriva l'époque où l'on devait envoyer la colonne d'été dans la région de Béja. Le pacha fit dresser les tentes des zouaouas, qui partirent sous la conduite de Mohammed, fils du pacha. En apprenant cette nouvelle, les tribus de la montagne, Amdoun et autres, s'empressèrent d'envoyer un émissaire au bey Hassine pour l'inviter à venir à Béja, lui disant que dès qu'ils seraient informés de son départ ils se réuniraient tous pour prendre l'armée du pacha pendant que Younès était occupé dans l'ouest, ce qui permettrait au bey, maître de Kairouan et du nord de la Régence, d'enfermer le pacha dans Tunis. L'émir Hassine leur fit répondre qu'il connaissait les gens de l'Ifrikia et qu'il savait ce qu'on pouvait attendre des tribus arabes.

Ils lui envoyèrent alors un autre émissaire avec des propositions plus pressantes, lui demandant de venir en personne ou d'envoyer un de ses fils, ajoutant qu'ils redoutaient tout d'Ali-Pacha et s'engageant par les serments les plus solennels à soutenir jusqu'à la mort le chef qui viendrait se mettre à leur tête. Le bey se décida à accueillir ces nouvelles propositions, mais il ne voulut pas partir lui-même ni envoyer un de ses fils à sa place, et chargea de cette mission Messaoud Kahia, qui connaissait le pays et les tribus qui l'habitaient. Lorsque Messaoud Kahia se présenta devant le prince, ce dernier l'informa que les gens du nord de la Régence l'avaient invité à venir chez eux pour s'emparer de l'armée du prince Mohammed pendant l'absence

(1) Correspondant au printemps de 1737.

de Younès. Messaoud Kahia lui répondit qu'il était à sa disposition, et le bey lui donna l'ordre de partir. Messaoud Kahia demanda au prince de vouloir bien se charger de son fils pendant son absence, mais le bey lui répondit : « Comment pourrais-je te séparer de ton fils? Pars avec ceux que tu choisiras comme compagnons, et que les destins s'accomplissent ! » Messaoud Kahia prit alors congé de lui et informa de son départ les gens de Béja qui se trouvaient à Kairouan. El Hadj Khalfa ben Chaki lui dit qu'il l'accompagnerait en laissant son fils à Sousse chez Mohammed-Bey. Ali Damghouni lui dit : « Je pars avec vous, mais je laisserai mon frère chez vous. » Des gens qui n'étaient pas originaires de Béja se joignirent également à lui. Au moment du départ, Messaoud Kahia se présenta devant le prince et lui baisa la main en pleurant; tous les assistants pleurèrent également, ainsi que le bey qui l'accompagna jusqu'à la porte. Il quitta ensuite Kairouan avec ses deux enfants et ses compagnons.

L'armée de Mohammed, fils du pacha, était campée à Béja. Chaque matin Messaoud Kahia faisait l'appel de ses compagnons et recommençait en quittant l'étape. Il arriva ainsi à l'oued Zergua. La chaleur était accablante et ses compagnons souffraient de la soif; la peur commençait aussi à les prendre. Ils campèrent sous le pont, étanchèrent leur soif, se reposèrent quelque temps, puis le sommeil ne tarda pas à les gagner. Il y avait dans la troupe deux notables de Béja qui résolurent de profiter du sommeil général pour abandonner le camp et aller informer Mohammed-Bey de l'arrivée de Messaoud Kahia et de l'endroit où il était campé; ils voulaient ainsi éviter les malheurs qui les attendaient s'ils restaient avec ce dernier et obtenir l'amane de Mohammed-Bey, afin de pouvoir rentrer chez eux tranquillement sans avoir à craindre la vengeance du pacha. Ils mirent leur projet à exécution, et à son réveil Messaoud Kahia ne les trouva plus dans le camp. Il comprit qu'ils avaient trahi et qu'ils étaient allés annoncer son arrivée; il réveilla aussitôt ses compagnons, les fit monter à cheval et abandonna la route pour entrer avec eux en forêt.

Les deux cavaliers parvinrent au camp de Mohammed avant le coucher du soleil, se firent introduire chez lui et lui apprirent l'arrivée de Messaoud Kahia, l'endroit où il se trouvait et les noms de ceux qui l'accompagnaient. Le prince leur accorda à tous deux l'amane, puis il fit appeler les kahias ainsi que les officiers des spahis et des hambas et leur ordonna de réunir leurs hommes, en sorte qu'avant le maghreb toute la cavalerie était sur pied. Ce fut, je crois, Ali Tamimi qui se chargea de diviser cette troupe en plusieurs pelotons, dont chacun prit une direction différente.

Messaoud Kahia avait la conviction qu'il était trahi; arrivé à la lisière de la forêt, il suivit les ravins qu'il connaissait bien et put

parvenir ainsi sans encombre jusqu'à Béja. Il marcha de là dans la direction du djebel Mecid, puis du Mousalla,[1] descendit à travers les jardins jusqu'aux portes de la ville, continua jusqu'à Sidi-Khalef et pénétra dans le djebel Nedjar.[2] A partir de ce point, la petite troupe se sépara et chacun se préoccupa de lui-même. Messaoud Kahia traversa les jardins de concombres habités par leurs propriétaires, confia à l'un d'eux une mule fatiguée, continua jusqu'à la route El-Ghaïria et gravit la montagne qui se trouve en face. Là, il s'arrêta un moment, se reposa et laissa souffler sa jument, puis pénétra dans le djebel Amdoun.

Ali Damghouni prit la route de Sidi-Bayoudh,[3] mais à l'extrémité il tomba sur un des pelotons de cavaliers ennemis qui le prirent, le dépouillèrent et l'emmenèrent devant Mohammed-Bey à qui il raconta tout ce qu'il savait. On lui lia ensuite les jambes et on le jeta en prison.

Le prince Mohammed fit avertir immédiatement son père de l'arrivée de Messaoud Kahia. Le pacha lui envoya Ali ben Milad avec quelques cavaliers et des hambas; en même temps il expédia des émissaires pour informer Younès de ce qui se passait et l'inviter à revenir de suite.

Younès s'acharnait à la poursuite de Bou Aziz, marchant la nuit et se reposant le jour parce que l'on était au fort de l'été. Plusieurs de ses compagnons se séparèrent de lui et quelques-uns de ses soldats moururent en route. Il arriva ainsi à l'endroit où était campé Bou Aziz. Celui-ci vit tout à coup arriver au galop ses vedettes qui l'avertirent de l'approche de Younès. Bou Aziz monta aussitôt à cheval avec ses gens, qui s'éloignèrent en emmenant leurs troupeaux. Ils ne laissèrent derrière eux que quelques tentes vides, notamment celle de Bou Aziz où l'on ne trouva qu'un petit chien. Je ne sais si ce chien fut oublié ou si on le laissa là par dérision; quoi qu'il en soit je l'ai vu plus tard dans l'armée de Younès, où les soldats lui avaient donné le nom de Bou Aziz. En recevant les émissaires de son père, Younès abandonna sa poursuite et marcha sur Béja.

Messaoud Kahia arriva pendant la nuit chez les Oulad ben Cherif, cheikhs des Amdoun, qui furent tout joyeux de son arrivée; des piétons allèrent porter cette nouvelle chez les cheikhs qui habitaient la partie nord de la montagne, et les cris de joie ainsi que les coups de feu retentirent de tous côtés. Les gens de Nefza apprirent égale-

(1) Au sommet du Djebel-bou-Dinar, où il existe, devant un marabout, un emplacement où les chefs religieux ont depuis longtemps la coutume d'aller prier en temps de sécheresse pour obtenir la pluie.

(2) Il a été planté d'oliviers depuis cette époque et est appelé aujourd'hui *Djebel-Achab*.

(3) Le marabout de Sidi Bayoudh est sur la route qui va de Béja à Souk el Khemis. On y voit encore de nombreux tas de pierres qui indiquent, suivant la coutume indigène, l'endroit où furent massacrés les compagnons de Messaoud Kahia. Le souvenir de cet événement est resté dans la mémoire des gens du pays.

ment ce qui se passait et toutes les tribus de la montagne envoyèrent leurs combattants saluer Messaoud Kahia et se mettre sous ses ordres; il se trouva bientôt à la tête d'un grand nombre de fantassins et de cavaliers, attirés par l'espoir du pillage. Quand tout le monde fut prêt on décida d'attaquer, et au jour convenu fantassins et cavaliers se portèrent au nord de l'armée, mais ils s'arrêtèrent à une certaine distance sans prendre le contact. Les cavaliers du pacha sortirent alors au-devant des assaillants et échangèrent avec eux quelques coups de fusils : un chaouch de Béja fut tué. Quelques cavaliers des Drids firent à leur tour une charge, mais sans grand résultat. Après la mort du chaouch, Mohammed-Bey fit sortir trois sandjaks (1) de zouaouas et les assaillants s'enfuirent sans attendre cette attaque, entraînant avec eux Messaoud Kahia; les zouaouas rentrèrent dans leur camp sans coup férir. Messaoud Kahia partit très perplexe et ne sachant où aller; il ne voulut pas retourner au djebel Amdoun et se dirigea vers les Nefza, chez qui il séjourna quelque temps. Mohammed-Bey promit une somme d'argent à qui lui amènerait le fugitif mort ou vif, mais Messaoud Kahia, averti à temps et pensant bien que l'appât du gain tenterait quelques montagnards, se tint soigneusement sur ses gardes et évita de passer un jour et une nuit dans le même endroit. On tira plusieurs fois des coups de feu sur lui pendant la nuit, mais il ne fut jamais atteint.

Younès campa à Baltha (2) avec ses troupes, fit prévenir son frère et incorpora les bannières et les tambours de ce dernier dans son propre oudjak. Mohammed-Bey dut résigner son commandement et prit rang dans la suite de son frère; la plupart des gens de son entourage l'abandonnèrent et il commença à sentir l'aiguillon de la jalousie.

Younès envoya l'amane à Messaoud Kahia, qui refusa d'écouter ses propositions; il les renouvela en donnant l'assurance que son amane était celui du pacha. Messaoud Kahia se décida alors à se rendre à Baltha avec ses enfants et El Hadj Khalfa; ils se présentèrent à Younès et lui baisèrent la main, en appelant sur lui les bénédictions du Ciel. Lorsque le bey Hassine apprit ces événements, il regretta amèrement d'avoir autorisé le départ de Messaoud Kahia et de ses compagnons.

Younès se rendit ensuite à Béja, où il s'installa dans le Bardo; on était alors en 1150. (3) Il alla voir le cheikh Sanadhi et inspecta la ville; c'est à cette occasion qu'il ordonna d'enlever les ordures qui

(1) *Sandjak* signifie « drapeau » et par extension la réunion des soldats qui se groupent autour d'un même drapeau.

(2) Au nord de Souk-el-Khemis et dans les premiers contreforts des montagnes des Chiahia, à l'endroit où se trouve le marabout de Sidi Salah el Balthi. Il n'y a pas à Baltha de village, mais seulement des jardins et des exploitations agricoles.

(3) De mai 1737 à avril 1738.

se trouvaient près des portes, travail auquel les habitants furent occupés pendant trois ans; il fit également renforcer les défenses de la citadelle. Il quitta ensuite Béja et revint à Tunis avec Messaoud Kahia; ce dernier y retrouva son fils Ali, qui y était revenu avec ceux qui avaient abandonné le bey Hassine à l'époque où il cherchait à se rapprocher de la capitale. Messaoud Kahia trouva sa famille dans une situation très critique; il demanda des nouvelles du dépôt qu'il avait laissé chez diverses personnes de Béja, et on lui apprit qu'il avait été pris par le pacha, en même temps que celui de son gendre et cousin El Hadj Belkassem. Le pacha ne se préoccupa pas de sa situation ni de celle de son fils et l'abandonna sans ressources à Tunis.

Avant l'arrivée de Younès à Béja, Mohammed-Bey avait fait arrêter et mettre à mort un spahi convaincu d'avoir envoyé de la poudre et du plomb à son père resté dans la montagne. Il fit également arrêter le caïd de la ville, Ahmed el Azmi, avec quelques-uns de ses amis; mais le caïd fit des cadeaux aux amis du prince, qui persuadèrent Mohammed-Bey de son innocence et le firent mettre en liberté. Quelques amis du prince firent arrêter d'autres personnages de la ville, et les jardins furent mis au pillage.

Lorsqu'arriva l'époque où sortait la colonne d'été, Younès emmena Messaoud Kahia à Béja et le chargea de faire rentrer les impôts des Amdoun. Il apprit qu'il avait envoyé à Kairouan et à Sousse deux chaouchs noirs et acquit les preuves de sa trahison; aussi, lorsque l'armée revint à Béja et que Messaoud Kahia se présenta pour le saluer, il le fit arrêter et mettre en prison. Il demanda ensuite si Messaoud Kahia avait avec lui deux nègres, et sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il donna l'ordre de les pendre. On lui dit alors que ces deux hommes ne pouvaient pas être tués parce qu'ils étaient les esclaves d'un mamelouk et que les émissaires envoyés à Sousse et à Kairouan étaient deux autres nègres qui leur ressemblaient; il envoya des hambas pour faire surseoir à l'exécution, mais il était trop tard et ils étaient déjà pendus.

Younès envoya ensuite chercher El Hadj Khalfa, et lorsqu'il se présenta il lui donna l'ordre de l'attendre chez le khasnadar, parce qu'il avait une communication à lui faire. El Hadj Khalfa s'y rendit, y resta depuis le matin jusqu'à midi sans voir personne et commença à croire qu'on voulait l'emprisonner. Enfin, à l'heure de la prière du soir, un portier vint le chercher pour le conduire devant Younès, qui lui présenta une jument toute sellée et lui donna l'ordre de partir avec des hambas pour arrêter Ali, fils de Messaoud Kahia, qui s'était installé à Fetnassa,[1] dans une propriété de sa famille, et

[1] Lieu dit, à seize kilomètres environ au nord de Béja; c'est là que se trouve *Dar Ahmed ben Alloucha*, qui est mentionné sur les cartes.

y vivait retiré depuis longtemps ; sa tête devait répondre de celle d'Ali. On trouva chez lui le jeune homme qui fut enchaîné, conduit au Bardo et enfermé dans la zendala. Quand Messaoud Kahia et son fils se retrouvèrent en prison, ils furent pris d'une frayeur intense qui détermina chez eux une diarrhée dont ils moururent.

XXV

Younès reçoit la soumission de Sfax et des tribus de cette région. Il fait tuer Saïd bel Djouloud, cheikh de Djerba.

Après s'être reposé pendant quelque temps des fatigues de cette expédition, Younès réunit une armée considérable avec laquelle il partit et se dirigea vers Sfax. Les Métellits et les Souassis s'enfuirent à son approche. Quelques-uns des partisans qu'il avait à Sfax lui firent dire que s'il voulait obtenir la soumission des Métellits et des autres tribus de cette région il devait s'adresser au cheikh Sidi Ali en Nouri, qui jouissait d'une grande autorité dans tout le pays. Younès envoya chercher le cheikh, sortit de la ville à sa rencontre, lui témoigna les plus grands égards et lui dit : « J'ai pour vous une très grande affection en mémoire de votre père ; pourquoi ne venez-vous jamais me voir ? J'aimerais passer la nuit à causer avec vous. » Le cheikh lui baisa la main, l'assura de son dévouement et resta avec lui dans son outak. Le soir, au cours de la conversation, Younès lui demanda s'il savait que les Métellits et les Souassis n'étaient pas venus lui faire leur soumission. Le cheikh lui répondit qu'il n'avait pas à s'inquiéter à ce sujet et que s'il voulait les voir ils viendraient tous chez lui. Le lendemain, le fils du cheikh envoya chercher par ses serviteurs les cheikhs des Métellits, qui traitèrent avec lui de leur soumission.

Pensant être agréable à Younès, le fils du cheikh avait mal parlé devant lui du bey Hassine et avait dit que si l'on mettait sa tête à prix, il la paierait cent mille piastres. Younès fut indigné de ce propos mais garda le silence. Le jeune homme resta encore un jour et une nuit chez Younès, puis il demanda l'autorisation de rentrer en ville ; Younès lui répondit : « Que voulez-vous aller faire en ville ? Restez encore ici deux ou trois jours. » Le quatrième jour le fils du cheikh demanda encore la permission d'aller voir sa famille, mais Younès lui dit de rester. Le jeune homme dit alors : « Je crois bien que je suis emprisonné. » — « Puisque vous désirez la prison, lui répondit Younès, je vais vous y faire conduire », et il donna l'ordre de le garder à vue sous la tente du khasnadar. Puis il lui fit dire qu'il avait besoin d'argent et qu'il devait lui en donner, sans quoi il l'enverrait à

Tunis. Le jeune homme fit prendre chez lui des sacs pleins d'argent que l'on remit à Younès, mais ce dernier, après les avoir comptés, dit : « Il a déclaré qu'il donnerait cent mille piastres pour avoir la tête du bey Hassine, il doit donc avoir cette somme à sa disposition et j'exige qu'il me la donne. » Le jeune homme fit encore apporter une nouvelle somme à Younès, qui ne la déclara pas suffisante. Il envoya alors chercher chez lui les vingt mille piastres qui lui restaient et donna l'ordre qu'on les remît à Younès, quand bien même il ne consentirait pas à lui donner sa liberté à ce prix. Quand Younès reçut cette somme et apprit ce qu'avait dit le fils du cheikh, il écrivit au khasnadar : « Rendez-lui sa liberté, mais qu'il rentre chez lui sans me voir. »

Le cheikh de Djerba, Saïd bel Djouloud, possédait une jument remarquablement belle. Ce cheikh envoya un cadeau à Younès, qui lui fit demander sa jument. Le cheikh Saïd lui envoya deux autres montures, mais Younès insista pour avoir la jument qu'il avait demandée. Le cheikh, qui tenait à sa jument, ne put consentir à s'en séparer et ne répondit pas. Younès entra alors à Sfax, reçut la soumission de la ville et voulut s'embarquer pour Djerba. Mais le cheikh, avant même l'entrée de Younès dans la ville, avait donné l'ordre de percer et de faire couler à fond tous les sandals[1] qui auraient pu servir à conduire à Djerba les troupes de Younès. Ce dernier se trouva ainsi dans l'impossibilité de rien faire contre le cheikh. L'époque du retour arriva sur ces entrefaites et Younès quitta Sfax avec l'armée, reçut la soumission de toutes les tribus qu'il avait traversées et rentra à Tunis.

Quand arriva le moment où l'on changeait les garnisons, Younès ordonna au khodja du Divan de lui envoyer au Bardo le bouloukbachi désigné comme agha de la garnison de Djerba. Ce bouloukbachi, qui était un Turc de race pure, se présenta devant Younès, lui baisa la main et attendit qu'on le questionnât ; et comme Younès l'invitait à parler, il répondit que le khodja l'avait envoyé sans lui dire ce qu'on voulait de lui. Younès l'envoya attendre dans la chambre du bach-hamba, et quand il eut achevé de rendre la justice il entra chez lui, envoya chercher cet homme par un mamelouk et lui dit : « Si tu veux m'être agréable, il faudra chercher parmi les Turcs un homme capable de tuer le cheikh Saïd. » Le bouloukbachi l'assura de son dévouement et sortit, aussi gêné que s'il avait porté une montagne sur son dos, car il lui était impossible de décliner cette mission. Il revint à Tunis, s'embarqua avec ses hommes et arriva à Djerba.

Le cheikh Saïd était un homme orgueilleux et un tyran ; sa morgue

(1) Bateaux plats qui font le cabotage entre les îles Kerkenna, Djerba et Gabès ; les sandals sont construits spécialement pour naviguer dans les eaux peu profondes qui bordent cette côte.

dépassait celle d'Ali-Pacha, et il ne méditait jamais que de mauvais desseins. Il s'entourait d'une garde nombreuse de hambas, toujours en armes devant lui. Nul ne pouvait être admis en sa présence sans être escorté à droite et à gauche de deux hambas. Les soldats turcs qui se présentaient à son palais étaient fouillés à la porte et lorsqu'ils étaient porteurs d'un morceau de fer, pour si petit qu'il fût, on le leur enlevait, on le mettait entre leurs jambes et ils devaient rester debout jusqu'à ce que l'affaire qui les amenait fût terminée. Il avait installé près de son palais des tentes pour ses esclaves, grands et petits, de façon à les surveiller de ses fenêtres. Un jour qu'il était ainsi à une fenêtre de son palais, il dit à un esclave debout devant lui : « Descends et tranche la tête de ta sœur qui est là-bas ; je ne veux pas que les gens de Djerba puissent dire que les esclaves noires du cheikh Saïd s'entretiennent avec des hommes en sa présence. » Le frère de la coupable ne put qu'obéir ; il descendit, fit sortir sa sœur de la tente, l'égorgea et lui coupa la tête sous les yeux du cheikh Saïd. Tous les habitants de l'île le considéraient comme un tyran ; il en fit périr un grand nombre et leur extorqua à tous des sommes considérables.

A l'époque où arriva à Djerba l'agha dont nous avons parlé, le cheikh Saïd avait l'habitude de descendre en ville le jour du marché, auquel il assistait du haut d'un pavillon réservé ; après quoi il montait sur sa jument, suivi de ses amis et de ses gardes, et rentrait dans son palais situé à une assez grande distance du marché.

L'agha se mit à réfléchir aux moyens qu'il pourrait employer pour arriver à tuer le cheikh, mais n'en trouva aucun. Il avait l'occasion d'approcher le cheikh un jour par semaine, mais dans des conditions qui ne lui permettaient de rien tenter ; en dehors de cela, il ne le rencontrait jamais. Il se demandait s'il ne serait pas obligé de forcer l'entrée du palais avec ses askers et de se rendre maître par la force de la garde, relativement faible, qui le défendait.

Parmi les soldats de la garnison se trouvaient deux Turcs de race pure, dont un nègre nommé Kara Mohammed. Ces deux hommes avaient l'habitude d'aller chasser tous les jours dans l'île, et l'agha, habituellement assis dans le vestibule du bordj, les regardait entrer et sortir. Un jour il leur dit : « Vous sortez tous les matins avec vos armes pour rentrer le soir, mais vous ne m'avez encore rendu aucun service. » En rentrant dans sa chambre, Kara Mohammed se mit à réfléchir à ce que lui avait dit l'agha et, comme il ne comprenait pas quels services son chef attendait de lui, il alla le trouver le soir pour lui demander le sens de ses paroles. L'agha le reçut d'une façon affable, lui fit servir le café et s'entretint avec lui. Kara Mohammed lui dit alors : « Je t'en prie, explique-moi dans quelle intention tu m'as dit ce matin que je ne t'avais rendu aucun service. » L'agha lui

répondit : « C'est une phrase qui est venue sur mes lèvres sans que j'aie eu d'intention arrêtée. D'ailleurs, quand bien même je désirerais quelque chose, qu'y pourrais-tu ? Il n'y a plus maintenant de gens qui sachent ce que c'est que rendre des services ; ceux de ta génération sont incapables de se rendre service à eux-mêmes. » Et comme Kara Mohammed insistait pour savoir ce qu'il attendait de lui, il ajouta : « Si tu veux savoir ce que j'attends de toi, tu devras jurer sur le *Delaïl-el-Khaïrat* de me garder le secret. » Le nègre jura de ne faire connaître à personne ce qui lui serait communiqué, même s'il s'agissait d'un assassinat, et l'agha lui dit : « Puisqu'il en est ainsi, je te donnerai un bon pour quatre coudées de drap et un autre pour une fonction à ton choix si tu parviens à tuer le cheikh Saïd. Si tu es capable de faire cela, tu vas lire la première sourate du Coran avec moi ; sinon garde-moi le secret, car autrement tu verrais ce qui t'arriverait. » Le nègre répondit qu'il était capable de tuer le cheikh si le terme de sa vie était venu, et il lut la *Fatiha* avec l'agha. Puis il prit congé de lui et réfléchit aux moyens de tenir ses engagements, mais n'en trouva aucun.

Le cheikh Saïd avait l'habitude, pour aller de son palais au souk, de prendre une route bordée par une tabia assez élevée pour cacher les gens qui se trouvaient de l'autre côté. Derrière cette tabia se trouvait un terrain inhabité, au bout duquel étaient installés des juifs. Kara Mohammed jugea que cet endroit était le seul où il pourrait réaliser son projet et, pour écarter les soupçons, il vint régulièrement chasser avec son camarade dans ce terrain, s'installant ensuite contre la tabia pour préparer et manger les oiseaux qu'ils tuaient. Un vieillard juif remarqua leur manège et se dit qu'ils devaient avoir un motif caché pour venir ainsi chasser tous les jours dans cet endroit. Quand le cheikh Saïd passa par cette route, le vieillard vint à sa rencontre et lui fit part de ses soupçons, mais le cheikh lui répondit : « Ils sont deux, que pourraient-ils faire ? »

Les fonctions de cheikh de Djerba étaient héréditaires dans la famille des Bel Djouloud, qui les conserva pendant une longue période. On raconte qu'un pâtre de Djerba, qui avait le don de prédire l'avenir, avait averti le cheikh Saïd qu'il serait tué un jour par un Turc dans des conditions déterminées et c'est pour cela que le cheikh prenait contre eux les plus grandes précautions.

Un jour de marché, le cheikh monta à cheval comme d'habitude avec sa suite et se rendit au pavillon qui lui était réservé au souk. Kara Mohammed était allé de son côté à la chasse, s'approchant et s'éloignant tour à tour de la tabia. Le cheikh était occupé à boire du raki, lorsqu'un de ses esclaves vint l'informer qu'après son départ il avait vu le khasnadar et un mamelouk causer avec une odalisque qui était à une fenêtre du palais. Aussitôt le cheikh, qui était ivre, se

fit amener sa jument et partit avec ceux qui se trouvaient à ce moment auprès de lui, laissant en arrière le reste de sa suite qui s'était dispersée parce que le moment ordinaire du départ n'était pas encore venu. Kara Mohammed, le voyant longer la tabia, vint se poster derrière une ouverture qu'il avait ménagée dans la levée de terre et attendit là son passage. En passant près de cette ouverture le cheikh se dressa sur ses étriers pour voir s'il y avait quelqu'un derrière la tabia; à ce moment Kara Mohammed le tua à bout portant d'un coup de fusil dans la poitrine; le cheikh tomba sur la face et sa jument s'enfuit, ainsi que l'escorte, pendant que le Turc et son compagnon se réfugiaient dans le bordj dont l'agha fit aussitôt fermer la porte. En apprenant la mort du cheikh, son frère et ses parents réunirent ce qu'ils avaient de plus précieux et s'empressèrent de passer à Tripoli.

L'agha écrivit aussitôt à Younès pour lui faire savoir que ses prescriptions avaient été exécutées; cette nouvelle causa à Younès la joie la plus vive, car ce cheikh avait osé le braver et il n'avait aucun moyen de le réduire à l'obéissance. Lorsque Kara Mohammed rentra à Tunis, à l'expiration de son temps de garnison, Younès lui donna le drap qu'il lui avait promis; dans la suite, cet homme fut pris par des chrétiens au cours d'un voyage qu'il fit en mer, mais le pacha le racheta et le fit rentrer à Tunis. On envoya à Djerba des zouaouas et quelques Turcs, qui pillèrent les fondouks et les boutiques, enlevèrent les marchandises et firent un énorme butin. Le pacha anéantit les descendants de la famille Bel Djouloud, même ceux qui étaient établis à Tunis; ceux qui s'étaient réfugiés à Tripoli échappèrent seuls. Il installa à leur place à Djerba un mamelouk chargé de rendre la justice, et l'administration de l'île fut confiée aux cheikhs des fractions; un autre cheikh résidait à Tunis et communiquait avec le prince, qui traitait par son intermédiaire toutes les affaires de Djerba. Les choses restèrent ainsi jusqu'à l'avènement des fils du bey Hassine, qui rendirent le pouvoir au chef de la famille Bel Djouloud; mais des plaintes nombreuses ne tardèrent pas à s'élever contre la tyrannie de cette famille et le bey les destitua, les interna à Tunis et installa de nouveau un mamelouk comme gouverneur. Je prie les lecteurs d'excuser la brièveté des détails que je donne sur Djerba, mais j'habite loin de cette région et j'ai rapporté fidèlement tout ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet.(1)

Après avoir fait leur soumission au pacha, les Arabes des environs de Sfax étaient venus se rassembler autour de cette ville. Le bey Hassine en fut informé, et dès que Younès fut rentré à Tunis le bey

(1) On pourra trouver des détails plus circonstanciés sur l'histoire de Djerba à cette époque et sur les événements qui suivirent la mort du cheikh Saïd dans la *Description et Histoire de l'île de Djerba*, du cheikh Mohammed Abou Ras Ahmed en Naçeur, publiée avec une traduction française par M. Exiga-Kayser (Tunis, 1884.)

réunit les Djelass et les autres tribus restées fidèles, se porta sur Sfax et razzia les troupeaux des gens réunis autour de cette ville. C'est dans cette rencontre que fut tué le chaouch Ali ben Delhouma. Les animaux pris furent partagés entre tous les gens qui avaient accompagné le bey, après quoi ce dernier rentra à Kairouan.

XXVI

Mohammed-Bey s'établit à Sousse et conclut un traité avec Malte. — Les Koulouglis de Mehdia se révoltent contre Ali-Pacha. — Supplice de Djab Allah bou Farda. — Situation critique des habitants de Kairouan. — Le bey envoie chez Bou Aziz son fils Mohammed, qui passe ensuite en Algérie.

Lorsque le bey Hassine apprit que les gens de Sousse avaient refusé de reconnaître l'autorité du pacha, il leur envoya le caïd El Gharbi, de Béja, et Ahmed Chelbi, qui réussit à s'emparer du bordj. Mohammed-Bey, qui se trouvait alors chez les Nememcha, auprès de qui son père l'avait envoyé en mission, revint alors à Sousse, se fortifia dans la casba et devint le maître de la ville ; il épousa à cette époque la fille du caïd Djemal ed Dine. Le bey Hassine se rendit ensuite à Sousse avec quelques cavaliers et pénétra dans le bordj par une porte secrète. Le caïd El Hadj Ali el Youneni envoya contre lui une troupe de soldats qui furent arrêtés et ligottés; lui-même fut pris avec sa suite, envoyé à Kairouan et mis aux fers. Le bey Hassine resta quelques jours à Sousse avec son fils Mohammed, puis revint à Kairouan ; il se fit donner de l'argent par Ali el Youneni, qui fut bâtonné et abandonné en prison.

Ahmed el Gharbi monta à cheval, s'enfuit secrètement et arriva au Bardo de Tunis ; il fut reçu par le pacha et Younès, qui lui accordèrent l'amane ; il rentra ensuite à Béja, réussit à gagner la confiance du pacha et de son fils et fut nommé caïd. Grâce à son activité il acquit bientôt une grande influence, mais il se conduisit avec cruauté et dénonça injustement un grand nombre de personnes. Il fut cause de la mort d'El Hadj Abdallah el Abbas, notable de Béja, et de celle d'un autre individu nommé également El Gharbi : il les fit emprisonner et le pacha envoya aussitôt l'ordre de les pendre.

Quelques malheureux, opprimés par ce caïd, s'adressèrent à Dieu pour être vengés ; peu de temps après il tomba malade et mourut.

Mohammed-Bey avait autour de lui une troupe de cent personnes environ qui, sous les ordres d'El Hadj Slama el Habini, avait pour mission de surveiller les gens du Sahel et les empêcher de se révol-

ter. El Hadj Slama montait à cheval tous les jours avec quelques cavaliers.

Mohammed-Bey envoya un émissaire à Malte pour négocier un traité avec le Grand-Maître; la paix fut conclue entre eux, et les navires de Malte vinrent librement commercer à Sousse, apportant et emportant tout ce qu'ils voulaient. Le prince affréta pour son compte toutes les galiotes qu'il trouva dans le port de Sousse et, accompagné d'un grand navire chargé de chrétiens de Malte, se mit à arrêter et à capturer en mer tous les navires partant de Sfax, de Djerba et des autres ports du sud pour aller à Tunis. De son côté, Ali-Pacha confisquait tous les navires venant de Sousse ou de Monastir, en sorte que les gens se trouvaient comme le blé entre deux meules.

Mehdia avait un bordj et une garnison commandée par un agha que l'on envoyait chaque année de Tunis ; elle était peuplée en majeure partie de Koulouglis, au nombre de trois cents environ, qui étaient remarquablement unis, très courageux et d'une honnêteté scrupuleuse ; lorsqu'un d'entre eux faisait quelque chose de mal, il était aussitôt tué ; aussi leur accordait-on une haute paye. Lorsque le pacha s'empara du trône et que les villes du Sahel s'insurgèrent contre lui, les Koulouglis de Mehdia, pour continuer à toucher leur solde qui leur était envoyée de Tunis, se soumirent à lui et furent incorporés dans son oudjak. Ils avaient plus de dignité que les autres Koulouglis, formaient l'élite de l'oudjak de Tunis et jouissaient d'une grande estime.

Il y avait à Mehdia un jardin produisant de très grosses pastèques. Lorsqu'elles étaient mûres les gens y pratiquaient un trou sans les détacher de leur tige, y mettaient une livre de miel environ et refermaient le trou de façon à empêcher l'air de pénétrer. Au bout de quelque temps, ces pastèques se trouvaient remplies d'une eau que l'on recueillait dans une écuelle ; après avoir ôté les graines on mettait cette eau dans des bouteilles de verre, que l'on exposait quelques jours au soleil, puis on les rentrait dans les appartements, où l'on pouvait les conserver. Lorsque quelqu'un voulait se procurer la gaieté que donne le vin, il prenait une de ces bouteilles et en buvait le contenu pendant son repas. Ils affirmaient que, d'après leur rite, l'usage de cette boisson était permis.

Pendant le règne du bey Hassine, ces Koulouglis prirent part à peu d'expéditions, eurent toujours la faculté de se faire remplacer et conservèrent néanmoins leur haute paye ; aussi leur fortune s'accrut-elle, ainsi que leurs familles. Mais quand il leur fallut servir dans l'oudjak d'Ali-Pacha, ils trouvèrent les règlements bien changés. Le pacha et son fils Younès détestaient les Koulouglis; lorsque l'un d'eux s'absentait un seul jour, on lui retenait sa solde, et s'il récla-

mait on le rayait des registres. On les obligea de venir à Tunis chaque mois pour toucher en personne leur solde. Les koulouglis de Mehdia, qui avaient un long voyage à faire, souffrirent spécialement de cette mesure; ils devaient s'installer dans les fondouks de Tunis avec leurs montures, et lorsque leur tour venait de recevoir leur argent ils l'avaient déjà presque entièrement dépensé. En rentrant à Mehdia ils tinrent conseil pour examiner s'il ne convenait pas de se déclarer en faveur du bey Hassine. Les plus sages, et ils étaient nombreux, optèrent pour cette mesure, mais les plus âgés furent d'un avis contraire. En attendant on envoya chercher tous ceux qui étaient restés à Tunis, et quelques-uns revinrent. L'agha et les askers de la garnison, apprenant que les Koulouglis étaient sur le point de s'insurger, s'enfuirent en abandonnant le bordj. A cette nouvelle les Koulouglis proclamèrent la révolte avant d'être rejoints par tous leurs compatriotes; quelques personnes assurent qu'ils tuèrent l'agha de la ville, mais d'autres prétendent qu'ils le laissèrent partir sans lui faire aucun mal. Ils firent alors leur soumission au bey Hassine, qui en fut très joyeux et conçut l'espoir de reconquérir la Régence; il leur donna comme chef Mohammed Kerdagli, ancien agha des spahis, qu'il avait exilé à Mehdia à la fin de son règne.

Lorsqu'Ali-Pacha se fut emparé du trône, Kerdagli ne rentra pas à Tunis et ne lui fit pas sa soumission, mais néanmoins il ne reçut pas du bey la récompense qu'il méritait. L'émir Hassine lui donna le brevet de dey de Tunis et lui confia le commandement des Koulouglis de Mehdia. Les gens de la ville armèrent des galiotes, capturèrent en mer les navires qui se dirigeaient sur Tunis, qu'ils transportassent des pèlerins ou des négociants, et s'emparèrent des marchandises et des effets qu'ils portaient.

Quand Ali-Pacha et son fils Younès apprirent l'insurrection de Mehdia, ils firent rechercher par des hambas tous les gens de cette ville qui se trouvaient à Tunis; on dit qu'on leur en amena un ou deux, qui furent étranglés sur-le-champ. On arrêta aussi deux vieillards jumeaux, qui se ressemblaient comme deux gouttes d'eau, s'habillaient de la même façon et étaient fixés à Tunis depuis un certain temps. Ils furent reconnus innocents et mis en liberté, mais on leur supprima leur solde et ils devinrent mendiants à Tunis, où je crois qu'ils moururent.

La colère du pacha contre les Koulouglis fut encore accrue, mais il ne put se venger d'eux tant que le bey Hassine resta maître de Kairouan. Mehdia ne se soumit qu'après la prise de Kairouan et la reddition de Sousse; les habitants les plus riches émigrèrent à Tripoli ou ailleurs avec leurs familles; les autres firent leur soumission et reçurent l'amane, mais le pacha les dépouilla de tous leurs biens et en mit à mort le plus grand nombre; ils furent tous

dispersés et aujourd'hui il n'en reste plus à Mehdia que quelques-uns, qui sont peu considérés et vivent dans la plus grande gêne.

Mohammed-Bey avait à Sousse une cavalerie et une infanterie nombreuses et son autorité était reconnue dans une grande partie du Sahel, mais Kalaâ-Seghira restait fidèle au pacha et à Younès. Le bey Hassine marcha contre cette ville et en fit le siège. Il avait avec lui dans cette expédition Djab Allah bou Farda et un Tunisien nommé Hamouda Ouali. Au cours d'un engagement ces deux individus, qui étaient ivres, pénétrèrent dans les jardins des gens de Kalaâ et se trouvèrent bientôt, avec un troisième personnage, dans un sentier étroit, bordé de cactus, et dont ils ne purent sortir. Le bey et ses troupes s'étant retirés sans avoir réussi dans leur attaque, les gens de Kalaâ revinrent dans leurs jardins et virent ces trois hommes au milieu des cactus ; on courut sur eux, et comme ils étaient hors d'état de se défendre à cause de leur ivresse, on les ligotta et on les fit entrer dans la ville.

On prévint de cette capture le pacha, qui connaissait les intrigues de Bou Farda et de son compagnon. Il envoya à Kalaâ-Seghira des hambas turcs et arabes, chargés de ramener les prisonniers à Tunis. Hamouda Ouali fut conduit à pied et les mains liées jusqu'à la maison du daouletli; quant à Djab Allah bou Farda, il fut mis sur un âne conformément aux ordres du pacha, la tête nue, les pieds attachés ensemble et vêtu d'une simple djebba ; il entra à Tunis par la porte Bab-Alioua, en sortit par la porte de Bab-bou-Saâdoun, et fut ensuite conduit au Bardo et incarcéré dans la zendala. Les habitants de Tunis se portèrent en foule pour les voir tous deux entrer en ville. Le lendemain Bou Farda fut extrait de la prison par ordre du pacha, promené autour de la ville, puis conduit à la Casba où des chrétiens, à l'aide d'instruments de forgerons, lui brisèrent les deux bras et les deux jambes; on l'attacha ensuite à la queue d'une mule et on le traina ainsi dans les rues de la ville et dans les souks, la tête cognant contre chaque pierre ; finalement on le jeta sous le vestibule de la porte de Bab-el-Bahar. Il survécut à ce supplice et resta pendant quelques jours à l'endroit où on l'avait mis ; sa fille lui envoya une couverture rouge dans laquelle on l'enveloppa et lui fit porter chaque jour de la nourriture. Younès passa peu après en cet endroit et s'écria en le voyant : « Comment ! ce chien est encore en vie ! » Il ordonna alors de l'égorger et de lui couper la tête, ce qui fut fait.

Le bey Hassine et son fils Ali s'emparèrent de Kalaâ-Seghira, de Djemmal et d'Akouda. Cette dernière ville fut assiégée par des gens de Kairouan, des Djelass et des soldats d'autres tribus, qui livrèrent à ses portes un combat acharné. Se voyant dans l'impossibilité de résister, les habitants envoyèrent au-devant des assaillants les enfants

des écoles, portant au cou les planchettes sur lesquelles on leur enseignait à écrire les versets du Coran. Les soldats du bey cessèrent le combat, mais retinrent auprès d'eux les enfants comme otages. A la tombée de la nuit les habitants s'enfuirent, abandonnant leurs enfants et leurs biens, et laissèrent la ville vide. Les soldats se mirent à piller toutes les maisons. On raconte que le bey trouva à Akouda 2.200 caffis d'orge qu'il fit transporter à Kairouan, ce qui nécessita plusieurs jours de travail.

A cette époque les vivres étaient presque épuisés à Kairouan ; le saà de Tunis s'y vendait une piastre et demie et la ouiba de blé vingt-cinq piastres. Les gens faibles qui ne purent pas quitter la ville moururent de faim. Ceux qui purent sortir le firent en abandonnant leurs femmes et leurs enfants, mais ils eurent à supporter les plus terribles épreuves, car ils étaient dépouillés par ceux qui les rencontraient. Lorsqu'une troupe venait mettre le siège devant Kairouan, les habitants sortaient la nuit et sollicitaient la pitié des soldats, qui leur donnaient de quoi manger et les laissaient entrer dans le camp où ils recueillaient quelques aumônes, après quoi ils recommençaient à errer dans toutes les directions. Il ne resta à Kairouan que les gens qui possédaient une grande fortune.

Lorsque le bey Hassine avait besoin de vivres ou de quelqu'autre chose, son intendant Darouch lui dressait la liste des gens à qui il devait s'adresser et le bey leur demandait de lui prêter ce dont il avait besoin, s'engageant à le rendre plus tard ; si quelqu'un refusait de donner ce qu'il avait, il était mis en prison jusqu'à ce qu'il se fût exécuté. Le bey s'adressa dans les mêmes conditions aux gens de Sousse et de Monastir, puis revint à Djemmal avec son fils Ali, mais il dut livrer bataille aux gens de cette ville sans pouvoir rien obtenir d'eux. Il rentra ensuite à Kairouan, où son autorité diminuait chaque jour ; quelques-uns de ses partisans et une partie de sa cavalerie l'abandonnèrent. Sur ces entrefaites arriva Younès avec la colonne d'hiver ; il campa près de Kairouan et en fit le siège. Les gens du djebel Ousselat, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la ville, vinrent se joindre aux assiégeants.

Le bey Hassine, trouvant que son fils Ali qu'il avait envoyé auprès de Bou Aziz tardait bien à lui rendre compte de sa mission, donna l'ordre à son fils Mohammed d'aller le rejoindre et de revenir ensuite avec lui, quel que fût le résultat de leur démarche. Le prince Mohammed ne put qu'obéir aux ordres de son père : il désigna quelques-uns de ses amis pour l'accompagner et alla rejoindre son frère, qui était toujours chez Bou Aziz dont il n'avait rien pu obtenir. Il n'y resta que peu de temps et passa avec son frère à Constantine. On dit que Mohammed-Bey entama à cette époque des négociations avec le bey de Constantine, qui lui promit son alliance. Il laissa son frère Ali à Constantine et se rendit à Alger. (*A suivre.*)

LE MYTHE DE L'ATLANTIDE

Le dernier numéro de *la Revue Tunisienne* a publié, sous le titre L'ATLANTIDE ET LA RACE DE CRO-MAGNON, un très intéressant travail de M. Gabriel Medina. Que le savant auteur de cette étude me permette de lui signaler, à titre de simple document, un écrivain qu'il ne cite pas, et qui a cependant fourni, sur le problème de l'Atlantide, une solution qui pourrait bien être définitive et qui a, tout au moins, le mérite d'une remarquable originalité.

M. Berlioux, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, a fait paraître, en 1883, à la librairie T. Leroux, de Paris, une *Histoire des Atlantes, de l'Atlantis et de l'Atlas primitif* dont les conclusions sont également éloignées, comme on va le voir, et de celles qui consistent à nier d'une façon absolue l'existence d'une Atlantide quelconque, et de celles qui font de cette terre mystérieuse un continent disparu.

Je me bornerai à reproduire ci-dessous les principales conclusions, relatives à l'Atlantide, qui se dégagent de l'œuvre de M. Berlioux, en renvoyant à l'ouvrage même les personnes que la question peut intéresser.

Voici donc, sans autre commentaire, ces conclusions :

1° L'Atlantide de Platon est identique à la terre des Atlantes décrite par Diodore ;

2° Les indications géographiques et historiques données par Platon sur l'Atlantide n'ont jamais été discutées de bien près. Un simple détail le prouve : la terre des Atlantes s'appelait l'Atlantis et non l'Atlantide. En effet, Platon ne donne ce nom qu'au génitif et au datif ; il écrit Ἀτλαντίδος-τιδι, ce qui ne permet pas de le traduire par Atlantide ;

3° L'Atlantide n'a jamais été le mystérieux continent englouti sous les flots que veut la légende. On peut en retrouver la place sur nos cartes modernes. Pour cela, il suffit de remarquer que Diodore et Hérodote placent le séjour des Atlantes au pied de l'Atlas, dans la Libye. Reprenant alors le texte de Platon, on constate qu'il ne dit pas du tout le contraire. La plupart des écrivains qui se sont occupés de l'Atlantide ont été égarés par le passage où Platon rapporte que cette terre était une île. Cette désignation s'explique par ce fait que les anciens n'ont pas toujours accordé au mot « île » le sens étroit que lui donne la géographie classique moderne. N'appelaient-ils pas « île de Méroé » la terre comprise entre les deux Nil, et chacun ne sait-il pas ce qu'on doit entendre par Ile-de-France ?

Ce point élucidé, nous trouvons qu'une terre actuelle remplit exactement les conditions de la description que nous a conservée *le Timée*. Cette terre, c'est la terre de l'Atlas, ou, plus exactement, la partie de l'Atlas qui formait autrefois la Tingitane méridionale. La capitale des Atlantes, Cerné, s'élevait à l'endroit où le massif montagneux de l'Atlas dresse ses plus hauts sommets et où la côte s'avance dans l'océan par les hauteurs escarpées du cap Ghir. On comprend alors comment il fallait, en effet, passer les Colonnes d'Hercule pour arriver au pays des Atlantes; comment, de ce pays, on gagnait d'autres îles, les Canaries actuelles, et enfin comment, de ces dernières, on arrivait à un continent situé par delà la mer Universelle, c'est-à-dire en Amérique.

L'Atlantide étant ainsi identifiée avec la région de l'Atlas, nous pouvons mieux comprendre maintenant pourquoi les anciens en avaient fait une île. Située à l'extrémité ouest de la Libye et de l'Europe, bornée de trois côtés par la mer (ouest, nord et levant), séparée du désert, au sud, par les deux Triton, la région de l'Atlas ne formait-elle pas une terre géographiquement isolée, à laquelle on pouvait vraisemblablement donner le nom d'île?

4° Les Atlantes sont allés en Amérique, mais non pas par la voie d'un continent disparu qui aurait servi de pont entre les deux mondes. Ils y sont allés en suivant la route maritime tracée sur les flots par les vents alizés. Cette route commence précisément en face du golfe qui se creuse au sud de l'Atlas, pour aller finir dans les parages du Mexique, où se trouvent les plus riches et les plus mystérieux monuments du nouveau monde. La plupart de ces navigateurs, portés en Amérique par les courants, ne réussissaient pas à regagner leur patrie, leurs faibles moyens de navigation ne leur permettant pas de lutter contre les courants devenus contraires. Ils s'établissaient donc en Amérique, et c'est ainsi que plusieurs d'entre eux remontèrent même le long des côtes et explorèrent les rives du Mississipi;

5° Le cataclysme géologique qui aurait eu pour conséquence la disparition de l'Atlantide doit être ramené à des proportions plus modestes. Il se borne à un tremblement de terre qui brisa le seuil du Tritonis occidental, dont les eaux se vidèrent dans l'Océan, laissant à la place qu'elles avaient occupée un vaste champ de boue. Les traces de ce phénomène géologique se retrouvent aujourd'hui dans la vaste cuvette remplie d'alluvions où coule l'oued Sous;

6° Les Atlantes appartiennent à la grande race des Libyens. Ils sont identiques aux Lebou, dont les monuments de l'ancienne Égypte racontent les expéditions. Les guerres des Atlantes qui sont les mêmes que celles des Amazones et que Solon a racontées, ne sont donc pas inconnues de l'Histoire; elles n'eurent pas lieu à des époques aussi reculées qu'on le croit généralement.

« La solution que j'apporte sur le problème de l'Atlantis, dit en concluant M. Berlioux, est tellement claire, qu'elle doit être définitive. La position du mystérieux continent a été déterminée non par des raisonnements, mais par une démonstration géographique précise qui a permis de retrouver cette terre sur nos cartes, avec ses montagnes, ses routes, son littoral. La date et le rôle des Atlantes n'ont pas été déterminés avec moins de sûreté.....

« La solution qui replace l'Atlantide sur nos cartes n'a pas seulement l'avantage d'écarter les énigmes gênantes : elle est utile surtout parce qu'elle enlève ce domaine au pays des chimères ; la terre des Atlantes est un des champs sur lesquels on a bâti le plus de rêves fantastiques. »

Quoi qu'il en soit, n'est-il pas curieux de penser que cette mystérieuse Atlantide, dont certains savants sont allés chercher si loin la place, n'est peut-être autre chose que la terre que nous foulons en ce moment à nos pieds, cette vieille terre de l'Atlas, déjà si riche en traditions, si féconde en souvenirs !...

F. CHAMPAVER.



LA FEMME MUSULMANE

La question de la femme musulmane est depuis quelque temps à l'ordre du jour. Nous croyons faire œuvre utile en faisant connaître, d'une manière aussi complète que possible, ses droits et ses devoirs d'après la doctrine mahométane.

Ce petit travail servira, nous l'espérons, à éclairer ceux qui, s'intéressant à la femme arabe, désireraient améliorer son sort, et surtout à détruire les préjugés que se sont faits les Européens et les légendes qui courent sur le compte de la femme musulmane.

Dans le courant de cette étude on ne manquera pas d'indiquer la situation faite par les mœurs locales à la femme, ce qui permettra de voir si le rôle qu'elle joue dans la société tunisienne est bien conforme à celui que lui attribuent le Qoran et la Sunna.

La naissance et la première enfance.

Avant le Prophète, le sort réservé à la femme arabe était bien malheureux. « C'était un être tenant le milieu entre l'homme et l'animal et propre à faire des enfants ou à travailler », selon l'expression d'un arabisant connu. Les Arabes du désert, qui ne comptaient pas les femmes vers lesquelles les entraînaient la fougue de leur tempérament ardent et leur caprice, se croyaient déshonorés quand il venait à leur naître une fille ; bien plus, ils allaient jusqu'à l'enterrer vive.

Cette coutume barbare est rapportée dans le Qoran en ces termes : « Si l'on annonce à quelqu'un d'entre eux (Arabes ou idolâtres) la « naissance d'une fille, son visage s'obscurcit et il devient comme « suffoqué par la douleur. Il se cache des siens, à cause de la désas- « treuse nouvelle. Doit-il la garder et en subir la honte, *ou l'ensevelir « dans la poussière ?* »[1]

Lorsque l'Islam s'établit en Arabie, le Prophète sut imposer la volonté de Dieu en faisant disparaître cette coutume barbare, il réduisit à quatre le nombre des femmes que le croyant peut épouser et proscrivit les unions incestueuses. En un mot, il fit sortir la femme du néant dans lequel elle était, il sut lui donner des droits, mais aussi lui imposer des devoirs, ayant égard à sa nature faible, il la plaça dans la famille sous la protection et la domination de l'homme, son maître.

(1) Qoran, ch. XVI, §§ 60, 61. Traduction Kazimirski.

Nous sommes bien loin aujourd'hui du temps où les filles étaient enterrées vives par leurs pères. En Tunisie, les habitants des principales villes, telle Tunis, célèbrent la naissance de la fille d'une manière aussi éclatante que s'il s'agissait d'un garçon. Mais, chez les tribus nomades de l'intérieur, il n'en est pas ainsi. Il est vrai qu'ils ne vont pas jusqu'à l'enterrer vive, mais sa venue au monde est passée sous silence, et le père n'en fait pas part à ses amis. Si l'un d'entre eux est marié à une femme qui n'enfante que des filles, il n'hésite pas à en épouser une deuxième, dans l'espoir d'avoir de cette dernière des enfants mâles qui pourront, dès leur plus tendre jeunesse, commencer à le secourir dans les travaux des champs et, quand ils seront en âge, faire nombre parmi les hommes de la tribu, razzier avec eux et avoir une part dans le butin. Ils pourront aussi venger l'insulte ou la mort du père s'il est tué et répondre, le fer à la main, au cri de détresse que pourra pousser un membre de la famille.

Une fille, au contraire, ne rapporte rien. Elle ne peut créer que des embarras à son père. Si, arrivée à l'age de se marier, elle épouse un mari qui la maltraite, le père est obligé de demander raison à ce mari brutal qui le provoque pour ainsi dire en la personne de sa fille. Il prend alors les armes avec ses fils, pour la lui enlever de force ; les gens du mari s'arment de leur côté, et le sang peut couler à flots. Telles sont, d'après les auteurs anciens, quelques-unes des raisons qui contribuaient à faire mépriser la femme par l'homme.

Comme une grande partie des tribus nomades qui habitent la Tunisie sont originaires de l'Arabie et sont de véritables descendants des Arabes d'autrefois, ils ont conservé, avec les mœurs préislamiques, le mépris de la femme ; les habitants des villes, gens généralement instruits, aux coutumes adoucies par la vie sédentaire, réservent à la femme un meilleur sort.

Prenons la fille au berceau et suivons-la pas à pas dans les différentes étapes de sa vie.

Quand un enfant vient au monde, il est préférable que la mère le nourrisse elle-même de son lait, les Arabes y attachent une grande importance. Le fait suivant, rapporté par le cheikh Sidi Hamza Fet-Hallah dans un excellent ouvrage qu'il fit sur les droits de la femme musulmane, pour le Congrès de Copenhague de 1889, en fait foi.

L'imam Abd el Malek, connu dans l'Islam sous le nom d'Imam des Deux-Villes, le plus savant des derniers disciples de l'Imam Echafei (chef de l'un des quatre rites musulmans), avait pour mère une esclave. Quand il naquit, son père recommanda vivement à cette dernière de nourrir l'enfant de son propre lait et de ne jamais lui faire goûter le lait d'aucune autre femme. Mais, un jour qu'elle était malade et que le petit ne cessait de pleurer, elle dut appeler sa voisine à qui

elle confia l'enfant pour l'allaiter. Sur ces entrefaites, le père entra et, voyant que l'enfant tétait cette femme étrangère, il le saisit de ses mains en disant : « Qu'il meure, plutôt que d'avoir un caractère corrompu ! » et il fit rendre à l'enfant les gouttes de lait qu'il avait prises.

Devenu grand, Abd el Malek eut connaissance de ce fait, et quand, dans l'académie du roi, où il brillait entre tous les savants par son savoir, il lui arrivait d'être arrêté tant soit peu dans une question, il ne manquait pas de dire : « La cause en est à ces gouttes de lait de la voisine qui ont pu me rester dans l'estomac. »

A Tunis, c'est seulement dans les familles aisées qu'on manque au devoir de l'allaitement en mettant les enfants en nourrice. C'est, il faut l'avouer, dans un sentiment d'égoïsme que les mères le font. Elles sont, parait-il, convaincues que ce devoir maternel fait perdre à la femme beaucoup de sa fraicheur et de sa jeunesse.

Quand, vers l'âge de deux ans, l'enfant est sevré, cette étape de sa vie n'est pas passée sous silence, elle est célébrée par le riche comme par le pauvre. On commence alors à apprendre à l'enfant l'usage de la parole, et, comme chez tous les peuples, la mère ou la nourrice est le premier instituteur de l'enfant. Les deux premiers mots qu'on lui fait balbutier sont naturellement : Papa, maman.

Du premier jour de son existence, l'enfant (garçon ou fille) est à la charge du père. Celui-ci doit, en effet, entretenir sa fille en nourrissant, en habillant et en logeant celle qui l'a mise au monde. Ces choses vont d'elles-mêmes si le ménage est à l'état normal ; mais si un homme répudie sa femme quand elle a un enfant à allaiter, son entretien est à la charge de son ancien mari, dans le cas où elle nourrit elle-même son enfant de son lait. « Les mères répudiées, dit le Qoran, allaiteront leurs enfants deux ans complets, si le père veut que le temps soit complet. Le père de l'enfant est tenu de pourvoir à la nourriture et aux vêtements de la femme d'une manière honnête, que personne ne soit chargé au delà de ses facultés, que la mère ne soit pas lésée dans ses intérêts à cause de son enfant, ni le père non plus. »[1]

D'un commun accord entre le père et la mère, l'enfant peut être sevré avant l'expiration des deux années, car nous trouvons, après ce précepte, les paroles suivantes : « Si les époux préfèrent sevrer l'enfant (avant le terme), de consentement volontaire et après s'être consultés mutuellement, cela n'implique aucun péché. »

Si l'enfant est en nourrice, c'est la nourrice qui est entretenue par le père.

Enfin, en cas de décès de ce dernier, ses héritiers directs sont

(1) Qoran, ch. II, § 233. Traduction Kazimirski, p. 31.

redevables à l'égard du nourrisson des mêmes devoirs que le père lui-même. Ils doivent entretien à celle qui nourrit de son lait l'orphelin ou l'orpheline.

Le père peut, en mourant, ne pas laisser de biens ; dans ce cas, c'est la mère qui hérite de ce devoir.

Telle est, sommairement exposée, la question de l'allaitement.

Sous la garde de qui est placé l'enfant à sa naissance ? C'est la question connue en jurisprudence musulmane sous le nom de *hadana,* qui signifie littéralement « couver ».

Le devoir de prodiguer à l'enfant les soins que nécessite son âge et sa faiblesse, de le « couver », pour nous servir de l'expression arabe même, est dévolu aux femmes plutôt qu'aux hommes, parce qu'elles sont d'une nature plus sensible que celle des hommes. Sans aucun doute, c'est en premier lieu la mère qui doit s'en charger, à condition qu'elle soit sa véritable mère, et non sa mère de lait. A défaut de la mère, c'est la grand'mère maternelle ; à défaut de la grand'mère maternelle, on choisit la tante maternelle ; c'est seulement à défaut de celle-ci qu'on a recours à la grand'mère paternelle et à ses ascendantes maternelles ; enfin, au père.

L'enfant est sous leur garde jusqu'à la puberté si c'est un garçon, jusqu'au mariage consommé quand il s'agit d'une fille (rite malékite). En outre, le père ou le tuteur (testamentaire ou légal) exerce une double tutelle sur la fille, l'une quant à sa personne, l'autre quant à ses biens.

Le mariage consommé a seul une influence sur la situation de la fille, dont la personne est dès lors libérée. Pour qu'elle puisse avoir la libre disposition de ses biens, il faut qu'elle ait la capacité intellectuelle et que deux témoins irréprochables attestent sa capacité d'administrer sa fortune. Alors seulement, elle est déclarée *majeure.*

La fille à sa naissance est, avons-nous dit, placée sous la garde de sa mère. Mais est-il du *devoir* de la femme de prodiguer des soins maternels et de donner une éducation à sa fille, ou bien a-t-elle le *droit* de renoncer à cette tâche ?

Les hanéfites et les malékites ne sont pas d'accord sur ce point.

Les uns admettent que l'enfant est, quant aux soins qui lui sont nécessaires et à l'éducation dont il a besoin, imposé à la mère. C'est son droit, et le cadi hanéfite peut le faire valoir au profit de l'enfant si la mère refuse de remplir son devoir.

Les autres, au contraire, donnent à la mère le droit d'avoir à élever son enfant, droit qu'elle peut ne pas faire valoir en ne demandant pas à garder son enfant en cas de divorce. L'exemple suivant servira à élucider cette question.

Un père répudie sa femme, qui a une fille âgée de moins de neuf

ans. L'enfant reste-t-elle chez le père, ou doit-elle suivre sa mère ? D'après les hanéfites, la fille doit être confiée à sa mère, dont l'un des premiers devoirs à l'égard de son enfant est de l'élever. Ce n'est qu'à l'âge de neuf ans que le père peut réclamer et avoir son enfant. Dans le même cas, le cadi malékite doit s'en rapporter au désir de la mère, qui peut ne pas faire valoir son droit de se charger du soin d'élever sa fille. On lui demande donc si elle désire, après le divorce, prendre son enfant avec elle ; si sa réponse est positive, le père est dans l'incapacité de réclamer sa fille ; si elle répond négativement, le Chaàra (tribunal musulman) ne peut obliger la mère à la garder, et c'est le père qui doit reprendre son enfant.

La *hadana* est exercée sur l'enfant, non jusqu'à neuf ans, comme chez les hanéfites, mais jusqu'au mariage consommé, pour la fille, et jusqu'à la puberté pour le garçon.

L'éducation selon les mœurs

Des quatre ou cinq premières années de la vie de la fille, on n'a rien à dire. Vers cinq ans doit commencer son éducation proprement dite et son instruction.

A cet âge, tandis que le jeune garçon est envoyé au kotteb (école arabe) pour y apprendre le Qoran et les premières règles de l'orthographe, la fille, qui peut sortir non voilée, ne va cependant pas avec lui. A Tunis, on commence alors à l'initier à la couture, au tricot et aux autres travaux manuels propres à la femme, en l'envoyant au *dar-el-moallema*, ou maison de la maitresse. Voici en quoi consistent ces maisons.

Dans chaque quartier, il y a une maison dont la maitresse se charge d'apprendre aux filles de cinq à douze ans environ la couture, le tricot, la broderie, et aussi les soins du ménage. Cette moallema (maitresse) jouit en général de l'estime de tous les habitants du quartier et de leur confiance. La fille se rend le matin à cette sorte d'école de travaux manuels et n'en sort que le soir pour rentrer chez ses parents. Là, durant toute la journée, elle se livre aux exercices de couture, de tricot, etc., et aussi aux soins du ménage. Les filles qui fréquentent cette école sont, en effet, reparties chaque jour par leur maitresse en plusieurs groupes ; chaque groupe a son travail assigné. L'un s'occupe de la propreté de la maison, du balayage, du lavage, etc., l'autre se met à preparer le repas de la maitresse, sous sa direction. Les plus âgées font la lessive. Les plus jeunes enfin, qui sont incapables d'aucun travail, passent leur temps à s'amuser sous l'œil vigilant de la moallema ou confectionnent et cousent des effets pour leurs poupées et s'habituent ainsi par ces attractions à fréquenter la maison. A midi, chaque fillette a son

repas, que ses parents lui envoient ; tous les mets sont mis en commun et toutes mangent de tout. C'est ainsi que l'on apprend aux filles musulmanes à devenir plus tard de bonnes ménagères.

Au point de vue moral, leur maîtresse leur apprend à être polies, et, à leur arrivée chez elle comme à leur départ, elles doivent toutes lui baiser la main.

Cette éducation pratique est donnée gratuitement aux filles; elles ne paient qu'une modique somme le jour de leur entrée. Le seul avantage que retire la moallema, c'est de former des élèves capables de lui broder des habits qu'elle fait vendre pour son compte, ou de recevoir de temps en temps, et particulièrement aux fêtes arabes, des cadeaux de la part des parents de ses élèves.

Comme on peut s'en rendre compte, la fille tunisienne n'est dotée que d'une éducation superficielle et tout à fait pratique : d'instruction, on ne lui en donne point. Souvent même, l'éducation de son caractère est négligée par ses propres parents. S'il lui arrive de commettre quelque vétille de son âge, elle est parfois brutalisée; on cherche à l'en corriger non en piquant son amour-propre de jeune fille, mais en faisant appel à des moyens brutaux. Dès son jeune âge, elle commence à avoir conscience de son infériorité par rapport à l'homme : si elle a un frère, même plus jeune, elle doit l'appeler « sidi ».

Quand on ne la laisse plus fréquenter « dar-el-moallema », elle aide sa mère dans le ménage, elle sort rarement et, quand elle sort, elle est voilée.

Vers quinze ans, on l'habitue à l'idée d'avoir un mari : « Fais-moi telle commission, dira une mère à sa fille, je te souhaite d'être épouse et d'avoir des enfants.»

Enfin, arrive le mariage. Elle n'a pas, comme on le sait, à s'immiscer dans cette question et est complètement sous la volonté paternelle.

La fille tunisienne est complètement ignorante, et la majeure partie de nos femmes ignorent jusqu'à la première sourate du Qoran, qui est nécessaire à la prière. Son esprit naissant, vide de tout, et par cela même propre à tout contenir, se remplit de superstitions, de contes de fées qui font aimer les vieilles femmes par les jeunes filles. Ces contes de fées frappent trop, hélas! leur imagination. Pour comble de malheur, ces histoires merveilleuses, dont nous donnons ci-après quelques échantillons, sont pour la plupart immorales, en ce sens qu'elles choquent la pudeur de la fille. Tout y est dit, rien n'est modifié pour la circonstance ; toutes les filles y ajoutent foi et croient qu'elles sont toutes arrivées à une date inconnue. Elles deviennent crédules et vont jusqu'à admettre, en entendant raconter des fables, que vraiment les animaux ont parlé jadis. D'autres contes, en revanche, montrent clairement les conséquences funestes qui ré-

sultent de la défaillance de la fille et sont empreints d'une certaine moralité. Voici deux des histoires les plus répandues :

« L'INFORTUNÉE AÏCHA

« Aïcha était la fille unique de parents très riches. Elle était très gâtée par ses parents qui lui avaient fait bâtir un somptueux palais auprès de l'alcazar du sultan. Elle occupait la tourelle supérieure, dont les balcons donnaient sur l'appartement du fils du sultan. Elle passait son temps, assise à sa fenêtre, à filer, au moyen d'un rouet d'or, des fils d'argent dont elle confectionnait de petites cages pour ses canaris. Le fils du sultan aperçut un jour Aïcha et tomba amoureux d'elle, car Aïcha était belle de la beauté de la lune dans le ciel d'azur. Ils purent communiquer ensemble par les terrasses contiguës de leurs maisons. Elle fut séduite par le jeune homme et ne put résister à ses embrassements. Elle devint enceinte et, de peur d'attirer l'attention de ses parents, elle garda le lit en prétextant une indisposition. Mais elle ne pouvait rester dans cet état, car le dénouement approchait à grands pas. Elle conjura son séducteur de l'enlever. Il fut convenu qu'à minuit il viendrait sur la terrasse, lui tendrait une échelle de soie et l'emporterait bien loin de ses parents. A l'heure dite, il fut présent au rendez-vous et, à la pâle clarté de la lune, il suspendit l'échelle de soie. La jeune fille, de ses mains délicates, la saisit avec confiance, car celui qui l'aimait était là. Mais, hélas! lorsqu'elle fut à une certaine distance du sol, l'homme sortit son poignard d'argent dont les reflets attirèrent le regard de la malheureuse victime et, d'un coup vigoureux, il trancha l'échelle : Aïcha tomba sans vie.

« La douleur de ses parents fut immense ; ils abandonnèrent leur maison avec toutes ses richesses à de pauvres gens et ils allèrent attendre la fin de leurs tristes jours dans un pauvre réduit, en proie à un deuil éternel.

« Pendant longtemps, toutes les nuits, à l'heure du sinistre événement, on put entendre une voix faible et plaintive se lamenter en ces termes : « Tel est le sort de celles qui défaillent et se laissent « séduire par les propos perfides des hommes... Vengez-moi, ô gens « de la maison, ou quittez ma demeure !... »

« LA PATIENTE TRIOMPHERA

« Une pauvre veuve avait trois filles. Chaque matin, de bonne heure, elle se rendait au souk pour vendre la laine filée pendant la nuit par toute la famille. Elle ne manquait pas de passer au magasin d'un riche marchand et le priait de lui peser sa laine. Un certain jour, celui-ci ne put s'empêcher de lui demander qui l'aidait dans sa besogne, et la bonne veuve de dire : « J'ai mes trois filles laborieuses « et sages ; elles luttent avec moi pour la vie et contre la misère. »

« — Veux-tu me donner l'aînée en mariage ? reprit le jeune homme.

« — Volontiers, répondit la pauvre mère ; est-ce que je puis m'attendre à lui trouver un époux plus convenable que vous ?

« Le jeudi qui suivit cet entretien, la fille aînée était devenue l'épouse d'Aly.

« Mais leur lune de miel ne dura que six jours ; le septième jour, en effet, il la quitta sans retour. Il eut d'ailleurs soin de lui laisser tout le nécessaire et, chaque soir, vers le déclin du jour, elle entendait une voix qui lui demandait :

« — L'habitante de cette maison s'amuse-t-elle ? rit-elle ? ne s'ennuie-t-elle pas ? regrette-t-elle quelqu'un ?

« La jeune femme répondait alors :

« — L'habitante s'amuse, rit tout le jour, mais elle regrette son mari, qu'elle attend avec impatience.

« Cette voix était celle de son mari ; celui-ci était, en effet, captif d'une fée qui l'avait épousé et qui lui défendait de rester plus de sept jours auprès de sa femme.

« Un jour enfin, lasse d'attendre, elle exprima à cette voix enchanteresse le désir de divorcer, et, le lendemain en se réveillant, elle trouva sous le coussin son acte de divorce. Elle regagna alors la modeste maison maternelle. Ses deux autres sœurs, qui étaient au courant de cette aventure, se moquèrent de son impatience et soutinrent que si elles avaient été à la place de leur sœur aînée, elles ne se seraient pas si vite ennuyées.

« Notre marchand demanda et obtint quelque temps après la seconde fille en mariage. Mais elle eut le même sort que son aînée et revint, comme elle, auprès de sa mère.

« La plus jeune n'en fut que plus intriguée ; aussi, quand Aly la demanda en mariage, s'empressa-t-elle de consentir à l'épouser. Lorsqu'après le septième jour son mari ne vint plus la voir, elle se décida à ne jamais demander le divorce, et, quand cette voix inconnue venait lui demander de ses nouvelles, elle lui répondait qu'elle était toujours heureuse et avait toujours l'espoir de revoir son mari.

« Ses sœurs lui demandaient souvent si son mari venait la voir. Elle leur répondait affirmativement et ne ne manquait pas de leur faire croire qu'elle était heureuse. Ses sœurs ne la crurent pas et voulurent avoir une preuve certaine de son prétendu bonheur : « Si « ton mari ne t'a pas abandonnée et t'aime réellement, demande-lui de « t'accompagner jusqu'à la zaouïa, où nous nous rendrons vendredi », dirent-elles à leur jeune sœur.

« Celle-ci accepta, et quand elle entendit la voix du soir, elle lui fit part de son désir d'aller à la zaouïa avec son mari.

« A l'heure voulue, une voiture vint la prendre chez elle et la

conduisit au tombeau du saint, où elle rencontra ses deux sœurs, dont le premier mot fut de demander à voir le mari.

« — Il viendra me chercher, leur dit-elle, et vous le verrez.

« Triste et pensive, elle quitta ses sœurs et alla se promener, les yeux en pleurs, dans le jardin de la zaouia, tout parsemé de fleurs. Elle cueillit quelques jasmins et quelques roses, et, continuant sa promenade, elle rencontra sur son chemin un petit garçon et une petite fille qui étaient en train de se battre à cause d'une rose que chacun d'eux réclamait. Elle courut à eux, les réconcilia, essuya leurs larmes et leur demanda où étaient leurs parents.

« Les enfants, du même geste, lui montrèrent une dalle auprès d'une ouverture souterraine.

« Elle fit entrer les enfants, puis pénétra elle-même au sein de la terre.

« Que trouva-t-elle ? Une superbe maison, de celles qu'on ne voit que dans les rêves, richement meublée, contenant presque tous les trésors du monde. Elle visita une à une les différentes pièces de cette demeure souterraine. Dans la dernière enfin, elle découvrit, au milieu des plus belles soieries du monde, vêtu de mousseline rose et blanche, sur un lit d'or incrusté de pierres precieuses, son mari et auprès de lui, l'enlaçant d'une étreinte amoureuse, la fée. Ils dormaient dans les bras l'un de l'autre, du sommeil des fées...

« Elle les considéra pendant un instant, s'approcha délicatement sur la pointe des pieds, repandit sur eux des jasmins et des roses qu'elle avait à la main, puis, sur un coussinet de soie blanche, elle écrivit ces mots : « Reposez en paix et vivez tranquilles dans les « plaisirs et la joie ; mais veuille Dieu le Très Haut donner de la « patience à celle dont vous avez dérobé le bonheur. »

« Peu de temps apres, la fee se réveilla avec son mari et s'aperçut que le sol de son logis avait été foulé par l'étranger ; elle appela ses enfants et leur demanda s'ils avaient vu quelqu'un entrer dans la maison. Les petits racontèrent naïvement à leur maman comment ils s'étaient battus et lui parlèrent de cette belle étrangère qui les avait embrassés plusieurs fois et avait jeté sur le lit les jasmins et les roses. On lut enfin l'inscription et l'on finit pas connaître l'auteur de toutes ces délicatesses. Alors, dans un sentiment de générosité qui s'explique, la fee remplit un coffret de joyaux rares, une caisse d'or et de pierres précieuses et les remit à l'homme en lui disant : « Va, « cours rejoindre ta femme ; tu ne me verras plus jamais. » Il sortit et, passant dans le jardin, il trouva sa femme qui se jeta à son cou en sanglotant. Des baisers essuyèrent ces pleurs : il lui donna l'assurance qu'il ne la quitterait plus et serait désormais à elle seule.

Ils allèrent chercher les deux sœurs et rentrèrent chez eux. « Tu « as été patiente, lui dit sa vieille mère, et tu as triomphé. »

Ces deux récits donnent une idée des contes de fées qui abrègent

pour les femmes les longs jours d'été et les longues nuits d'hiver. Nous les avons rapportés dans toute leur naïveté.

La fille tunisienne est, en résumé, dotée d'une éducation pratique superficielle, mais elle ne reçoit aucune instruction.

L'éducation selon la loi.

Les mœurs que nous avons décrites font croire que le Qoran interdit à la femme de s'instruire. Heureusement, il n'en est pas ainsi. Notre Prophète recommande, par de nombreux « hadiths », que nous citerons, de ne pas se borner à apprendre à la fille les soins du ménage ; il exige qu'elle soit instruite et qu'elle ait une éducation morale soignée.

« La recherche de la science, dit-il, en effet, est une obligation pour tout musulman et toute musulmane. »

D'autre part, les plus grands savants de l'Islam n'ont pas hésité à reconnaître la nécessité d'instruire la fille comme le garçon.

Citons l'avis d'El Ghazzali, « l'argument de l'Islam » : [1]

« L'enfant, dit-il, est un dépôt confié aux soins de ses parents ; son âme saine est une perle fine et rare, pure et exempte de toute souillure. Elle est apte à se diriger dans tous les sens. Si on l'élève dans la voie du bien et qu'on l'y habitue, elle prend un bon pli, ce qui rend l'enfant heureux dans ce monde et dans l'autre. « Le bien, dit le « Prophète, est une habitude. » Si, au contraire, l'âme prend l'habitude du mal ou si elle est abandonnée à elle-même, sans éducation soignée, comme celle de la bête, l'enfant est perdu.

« ....

« Il convient de commencer l'instruction de l'enfant (garçon ou fille) vers la fin de la quatrième année. Il ne faut apprendre ni aux garçons ni aux filles des vers où il est question d'amour. Gardez-vous bien d'enseigner aux filles le verset de Joseph, du Qoran,[2] et surtout de leur apprendre à écrire. On raconte à ce sujet qu'un philosophe, passant un jour auprès d'un professeur qui enseignait l'écriture à sa femme, l'apostropha en ces termes : « N'attisez pas le feu « en y mettant encore du bois. »

« Le père et la mère de la fille, ajoute El Ghazzali, ne doivent pas avoir de scrupules à lui expliquer ses devoirs religieux. « Veuille Dieu « bénir les femmes des Ansar, dit Aïcha ; que leur pudeur ne les « empêche pas de se renseigner sur les choses de leur religion. »

L'on doit, dit enfin El Ghazzali, s'appliquer à instruire les filles, car les musulmans semblent avoir négligé *ce devoir*. Oublie-t-on que les femmes doivent, le jour dernier, rendre compte de leur séjour

(1) GHAZZALI : *Traité sur l'Éducation.*
(2) Id., *loc. cit.*

dans ce monde à Celui qui les a créées? Croit-on qu'elles n'aient d'autre mission ici-bas que de faire étalage de leurs parures et d'être au gré de leur caprice! »

Telles sont les paroles de l'imam El Ghazzali relatives à l'instruction de la femme.

On rapporte également ces mots du Prophète : « Il est préférable de doter son enfant d'une instruction que de lui faire cadeau d'un trésor. »

La femme arabe est particulièrement douée d'une intelligence vive; comme l'homme, elle a des facultés intellectuelles que l'on peut développer et diriger ; comme à l'homme aussi, la religion musulmane lui attribue des devoirs à remplir dans ce monde, et ces devoirs sont des plus sérieux. Elle est assujettie aux mêmes pratiques religieuses que l'homme et, par cela même, elle a droit à autant de connaissances que lui dans toutes les branches de la science.

Nos pratiques religieuses, en effet, sont pour la plupart fondées sur des connaissances philosophiques, scientifiques et mathématiques.

Tout croyant doit pouvoir s'orienter afin de déterminer la direction de La Mecque pour faire ses prières; comme celles-ci ont lieu à des moments précis, la connaissance de la mesure du temps, de ses variations, n'est pas moins nécessaire.

Les sciences physiques trouvent leur application, quand on se demande avec quelles eaux l'on doit faire ses ablutions, cinq fois par jour; les mathématiques, dans les questions de partages, de successions et dans mainte autre.

La femme en particulier, sujette à des maladies propres à son sexe, doit avoir des connaissances au moins élémentaires en biologie.

D'autres questions d'ordre supérieur, composant notre dogme, trouvent leur solution dans les autres sciences. La doctrine mohametane, dont les pratiques et les principes reposent ainsi sur les sciences dont la clef est l'instruction, ne peut défendre l'instruction à la femme, qui est tenue de remplir ses devoirs religieux.

Elle recommande et exige que l'on instruise la fille et qu'on lui explique le bien-fondé de ce qu'on lui ordonne. Son âme se fortifie ainsi, sa foi devient plus solide, elle apprendra à craindre Dieu et le jour dernier, crainte qui fait aimer les principes de la morale et de la charité.

D'après le rite hanéfite, lorsqu'une femme mariée est sans connaissance de ses devoirs ou se trouve embarrassée sur quelque point d'ordre religieux, elle fait appel au savoir de son mari. Si celui-ci est incapable de la renseigner, il est tenu de s'éclairer auprès des savants de la ville et de communiquer à sa femme le résultat de sa consultation. S'il manque à ce devoir, la femme a le droit de quitter le foyer conjugal sans autorisation et d'aller en personne s'instruire auprès d'un homme agé, réputé pour sa haute vertu et son savoir.

L'instruction de la femme musulmane s'impose à un autre point de vue. C'est elle, comme nous l'avons vu, qui doit élever ses enfants et particulièrement sa fille. Si elle est ignorante, si elle ne connait pas ses devoirs, si elle est incapable de discerner le bien du mal, si en un mot elle ne sait pas penser, elle se trouvera dans l'incapacité de former le caractère de sa fille et de faire l'éducation de son âme. Elle ne peut faire de l'enfant qu'un être sans pensée, incapable de sentiments et chez lequel le désir charnel et précoce est en éveil. Plus tard, cette fille, devenue épouse à son tour, exercera sur son mari, surtout s'il est ignorant, une influence néfaste.

Un philosophe français disait : « Puisque les femmes nous commandent, travaillons à les rendre parfaites. » Si les femmes européennes commandent leurs maris, chez nous aussi, quoi qu'on en dise, il ne manque pas d'épouses dont les « maitres » sont les humbles et dociles serviteurs.

Ils ne sont pas rares, les jeunes gens qui avant leur mariage soumis et dévoués à leurs parents, une fois mariés à des jeunes filles ignorantes abandonnent père et mère à l'instigation de celles-ci et effacent de leur cœur tout sentiment d'amour filial !

Si ces épouses trop influentes étaient instruites comme les femmes des premiers siècles de l'Islam, c'est au profit des bonnes actions et du devoir qu'elles tourneraient leur influence sur leurs maris. La musulmane de jadis ne manquait pas de dire à son époux, lorsqu'il se préparait à se rendre à son ouvrage : « Crains Dieu, et ne me rapporte que ce que tu auras gagné honnêtement, car je suis capable de supporter la faim, mais je ne puis endurer les souffrances de l'enfer. »

Le Prophète, dans sa sagesse, répétait souvent à ses disciples : « Méfiez-vous de la femme dont la beauté est éclatante, mais dont l'origine est peu recommandable. »

« Appliquez-vous, disait-il aussi, dans le choix de vos épouses, car le sang est puissant. »

Durant les premiers siècles de l'Islam et quand il étendait ses deux ailes de progrès et de civilisation sur les deux bassins oriental et occidental de la Méditerranée, les femmes musulmanes rivalisaient au point de vue du savoir avec les hommes. Quelques-unes d'entre elles dépassaient par leurs connaissances et par leurs œuvres certains savants de leur temps. Plusieurs auteurs qui contribuent à la gloire de l'Islam ont recueilli la science de la bouche même de femmes érudites. Les quelques noms qui suivent, à jamais gravés dans les annales de la postérité, peuvent en faire foi ; nous les extrayons de l'ouvrage déjà cité du cheikh Sidi Hamza Fethalla,[1] pages 91 et suivantes.

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Les premières paroles sur les droits des femmes, d'après l'Islam*. Il a été écrit pour le Congrès international qui s'est tenu à Copenhague, en 1889. C'est

En Orient, citons :

Takia bent Abi el Farej fut l'élève de l'illustre savant El Hafed es Selfy, chef de l'école d'Alexandrie. Takia était, au dire de son maître, son plus brillant élève. Elle excellait surtout dans l'art d'écrire des vers et en littérature. Maintes fois elle fit preuve de son talent poétique à son digne maître Es Selfy. Celui-ci, rentrant un jour chez lui, fit un faux pas et se luxa le pied. Son esclave sortait à ce moment de la maison ; elle courut à lui, déchira un morceau de son voile et enveloppa le pied de son seigneur.

Takia écrivit alors ces vers à son maître :

> Si l'occasion de vous soulager le pied m'eût été donnée,
> C'est ma joue qui aurait remplacé le voile de cette esclave ;
> C'eût été un bonheur pour moi de baiser le pied
> Qui toujours dans le droit chemin marcha sans entrave.

Elle dédia un jour une pièce de vers au roi El Modfar, neveu du sultan Saladin. Dans cette pièce, après avoir chanté les louanges du roi, elle termina par une magnifique description de l'ivresse et des plaisirs de l'homme au printemps de la vie. Après l'avoir lue le roi dit, sur le ton de la plaisanterie : « Cette poétesse connaît-elle donc ces plaisirs ? » Ayant eu connaissance de ce mot, Takia composa une autre pièce en vers, une épopée guerrière cette fois, dans laquelle elle déploya une connaissance parfaite des choses de la guerre. Elle la termina par ces mots :

> J'excelle dans cet art comme je connais l'autre.

Elle vivait au VIe siècle de l'ère musulmane.

Zaïneb bent Abi el Kacem, dont la vertu seule égalait le savoir, fut l'élève des plus illustres ulémas de l'Islam, tels que l'imam Ennaïsabougi, l'imam El Kachiri, auteur de la *Rsalah-Rachirite*, et l'imam Ez Zemakhcheri, auteur du *Kachaf*. Elle eut pour élève l'historien Chahab ed Dine ben Kheldane, auteur d'une importante histoire très connue. Elle vivait au VIIe siècle de l'hégire.

Chehdah, l'auréole de son sexe, était une docte femme qui savait manier admirablement et finement la plume. Elle forma d'illustres élèves et mourut à Bagdad, en 574 de l'ère musulmane.

Aïcha bent Kadamah, de Jérusalem, s'était surtout distinguée dans l'enseignement des hadiths (paroles du Prophète), qu'elle avait recueillis de la bouche même du grand uléma El Hajjar ; elle mourut à Damas, en 816.

Audah, native de Médine, était une esclave noire. Elle fut l'élève de l'imam de Médine, Malek ben Ens. Elle fut léguée par Mohammed

un livre sérieux et une œuvre de maître. On peut seulement regretter de ne pas le voir traduit en français. L'auteur, qui occupe actuellement un haut emploi en Égypte, est d'origine tunisienne, où il avait la direction de l'*Officiel Tunisien* (édition arabe).

ben Iazid à Habib el Marouani, qui l'emmena avec lui en Espagne, où, par sa science, elle étonna même les plus éminents savants.

Fadla, la Médinoise, fut achetée par l'émir Abd er Rahmane, le roi de l'Andalousie, avec d'autres esclaves instruites. Il les installa toutes dans un appartement au milieu de son palais, où elles formèrent une sorte d'académie.

Om es Saâd, connue sous le nom de *Saâdounah*, a été instruite par son grand-père et son père. Elle écrivait des vers très estimés et habitait Cordoue.

El Hadiah, esclave d'El Motaded, était une grammairienne distinguée. Les savants de Séville, quand ils n'étaient pas d'accord sur une question de langue pure, venaient la consulter, et sa décision était toujours admise. L'on sait de quelle valeur étaient les grammairiens de Séville !

Nous arrêtons ici cette citation, et les quelques noms que nous venons de citer suffiront à prouver que le beau sexe musulman a été largement représenté dans le domaine des lettres par des femmes qui furent la gloire de leur temps et l'on peut même dire la gloire de l'Islam.

Est-il permis d'enseigner l'écriture à la fille en l'instruisant ?

On se rappelle que l'imam El Ghazzali, dont nous avons cité les paroles au début de cette étude, disait : « Gardez-vous de leur apprendre à écrire ! » Il nous a rapporté l'opinion d'un philosophe sur ce sujet. D'aucuns parmi les musulmans pensent, en effet, qu'enseigner l'écriture aux femmes ce serait les munir d'un instrument pernicieux qu'elles n'emploieraient qu'au service de leurs passions. Ils s'appuient, pour exclure cet enseignement, sur ces mots attribués au Prophète : « Ne les logez pas dans des appartements hauts et ne leur apprenez pas l'écriture. » D'autres musulmans soutiennent que l'instruction étant obligatoire pour la fille, l'on ne doit pas en exclure l'écriture. Voici ce que dit sur cette question le cheikh Sidi Hamza Fethalla, dans son ouvrage déjà cité, page 41 :

« Quant à l'enseignement de l'écriture pour les femmes, on est d'accord chez nous pour l'approuver, à condition qu'il n'en résulte pas de corruption. Il y avait d'ailleurs, du temps du Prophète, des femmes dont la profession était d'enseigner l'écriture, entre autres Chefaâ bent Abd Allah.

« Aïcha et Hafsa, femmes du Prophète, savaient écrire.

« Enfin, le Prophète décida, après le combat de Bedr, que tout individu fait prisonnier dans ce combat et qui n'aurait pas les moyens de payer sa rançon devrait, pour recouvrer sa liberté, apprendre à écrire à dix enfants musulmans.

« Les chefs de nos quatre rites, ajoute-t-il, ont enseigné que « la « transcription de la science est obligatoire », précepte établi d'après

ces paroles authentiques du Prophète : « Retenez la science par « l'écriture.»

Nous avons eu, en outre, un petit entretien avec un cheikh de la Grande-Mosquée sur cette importante question; qu'on nous permette de le rapporter ici.

« Notre religion musulmane, lui dis-je, nous permet-elle d'enseigner l'écriture à la femme?

« — N'ayez aucun doute sur ce point, me répondit-il; notre sage doctrine nous recommande d'instruire la fille et n'exclut pas l'écriture des connaissances que celle-ci doit avoir.

« Nous avons en jurisprudence des principes admis et dont nous nous servons pour élucider les questions les plus compliquées. L'écriture, sans aucun doute, est pour ainsi dire la clef de la science; c'est un auxiliaire très précieux, nécessaire même à l'étudiant qui désire retenir ce qu'on lui apprend. Or, il est convenu en jurisprudence qu'une action devient obligatoire si elle est nécessaire au plein accomplissement d'un devoir. Il est du devoir de la femme d'être instruite, le Prophète ayant dit : « La recherche de la science est une « obligation pour tout musulman et pour toute musulmane » ; pour qu'elle puisse y arriver, il est de toute nécessité qu'elle sache écrire. Enseignons-lui l'écriture pour qu'elle soit en mesure d'accomplir son devoir.

« — Mais, repris-je, que dites-vous de ce hadith fort répandu : « Ne « logez pas dans des appartements hauts et ne leur enseignez pas « l'écriture ? »

« — Ce hadith, répliqua le cheikh, est inexact et son authenticité n'est pas démontrée. D'ailleurs, comment admettriez-vous qu'il soit vrai, quand parmi les femmes mêmes du Prophète il y en avait qui savaient admirablement manier la plume ? »

Telles sont les opinions favorables et défavorables à l'enseignement de l'écriture. Nous laissons à d'autres le soin de tirer la conclusion.

Voilà l'instruction qu'il est du devoir des parents de donner à leur fille.

Reste l'éducation morale et religieuse, celle du caractère qui, comme nous l'avons déjà dit, est négligée en Tunisie.

A l'âge de sept ans, les parents doivent inviter leur fille à faire ses prières, afin qu'elle s'y habitue, car elles ne deviennent obligatoires pour elle qu'après sa puberté.

Les avantages que l'enfant tire à cet âge de la prière sont nombreux. Avant de la pratiquer, le musulman doit, comme on le sait, faire ses ablutions avec une eau salubre. Son corps doit être dépourvu de toute souillure, ainsi que ses vêtements et l'endroit où l'on veut faire la prière.

La fille apprend ainsi à se maintenir dans un état de propreté presque constante, et peut déjà en apprécier les avantages. « Dieu est bon, dit le Prophète, et aime celui qui est bon; il est propre et aime celui qui est propre; maintenez toujours propres les abords de vos maisons, et ne ressemblez pas en cela aux juifs. »

Les mouvements qu'exécute le musulman en faisant sa prière sont un excellent exercice pour la santé.

Dès son jeune âge, les parents de la fille doivent l'habituer à être charitable, et quand le mendiant frappe à la porte, c'est elle que l'on charge du soin de lui remettre le morceau de pain : « Quand elle fait le bien, il faut la complimenter; mais ne jamais la brutaliser, dit El Ghazzali, quand elle fait le mal. » Il convient également de l'entretenir de la vie future et des récompenses qui y attendent les personnes honnêtes et vertueuses qui craignent Dieu. Mais que l'on se garde bien de lui meubler l'esprit de ces contes merveilleux et invraisemblables, œuvre d'une imagination trop vive, qui peuvent avoir une action sur son jeune esprit. Que tout ce qu'elle doit entendre n'offre rien de choquant, et surtout qu'on ne lui permette pas d'assister aux entretiens intimes qu'ont généralement les femmes entre elles.

Comme pour prévenir la trop grande infériorité dans laquelle l'homme est tenté de placer la femme, le Prophète conseillait toujours à ses disciples d'avoir plus d'égards pour la femme que pour l'homme. « Dieu (qu'il soit exalté) dirige son regard, dit le Prophète, sur celui qui, ayant acheté des friandises au marché, rentre chez lui pour les distribuer à ses enfants et commence par en donner aux filles, et celui que Dieu a regardé ira au ciel ».

« Le musulman qui aura pourvu, dit aussi le Prophète, à l'entretien de deux filles ou de deux sœurs jusqu'à leur mariage, et dont il aura soigné délicatement l'éducation, entrera avec moi au paradis. »

Ajoutons enfin ce hadith qui ne manque pas d'intérêt : « Au musulman qui, ayant une fille, ne l'a ni enterrée vive, ni traitée avec dureté; à celui qui n'a pas favorisé le garçon au détriment de la fille, Dieu assurera un séjour éternel dans le paradis. »

La religion musulmane, loin d'interdire l'instruction à la fille, l'inscrit au contraire au nombre des devoirs que les parents ont à remplir à l'égard de leurs enfants et au nombre des droits acquis à l'enfant. Le Prophète a dit : « Devant Dieu, au jour du jugement dernier, les enfants (filles ou garçons) et les épouses seront les premiers à entourer et à demander justice au Très-Haut, en ces termes : « O Dieu « clément! faites-nous justice, cet homme ne nous apprit pas ce que « nous avions le droit de savoir. »

M. S. SELLAMI.

(A suivre.)

MATÉRIAUX POUR SERVIR A LA

GÉOGRAPHIE

PHYSIQUE, POLITIQUE, ADMINISTRATIVE, HISTORIQUE, COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

DE LA TUNISIE

PAR JEAN SERVONNET
Lieutenant de Vaisseau, attaché naval à la Résidence Générale de France à Tunis

---

AVANT-PROPOS

A quelque point de vue qu'on se place pour l'étudier, la Tunisie se présente comme un champ de recherches particulièrement intéressant et fertile, dans lequel chacun, suivant ses goûts, trouve à glaner avec profit.

Le philosophe et l'historien peuvent fouiller à l'aise dans le passé si étrangement mouvementé de ce pays qui, depuis la formidable épopée carthaginoise jusqu'à l'œuvre de rénovation entreprise par la France, a traversé tant de fortunes diverses; l'archéologue y frôle à chaque pas d'antiques vestiges dont l'examen lui permet de déterminer avec précision quelque point d'histoire ou de géographie anciennes, jusque-là controversé ou ignoré ; le navigateur, en parcourant ses côtes, leur découvre des propriétés nautiques et un régime qui n'existent nulle part ailleurs en Méditerranée ; l'agriculteur, l'industriel et le savant demeurent surpris des résultats que donnent l'exploration scientifique raisonnée et la mise en valeur de ce sol qui, en dehors de sa fécondité jadis proverbiale, recèle tant de richesses naturelles importantes ; pour le littérateur et le poète, la Tunisie possède ce charme indéfinissable et troublant dont l'Orient semble imprégné, et qui exerce un si magique attrait sur les imaginations occidentales : elle est, pour eux, le pays des traditions naïves, des légendes pittoresques, des récits charmeurs, des mélopées bizarres ; quant à l'artiste, il s'y meut à l'aise dans la perpétuelle fête des yeux que lui donnent la contemplation de très lointains horizons ou l'éclatement de la lumière dans un indicible chatoiement de couleurs nuancées à l'infini.

Aussi ce pays privilégié, où tout retient et attire, a-t-il tenté le pinceau ou la plume de tous ceux, artistes et savants, agriculteurs et poetes, historiens et archéologues, qu'il a intéressés ou séduits.

Seuls les géographes semblent s'être tenus à l'écart de ce concert. Si l'on en excepte la très consciencieuse étude sur la Tunisie publiée en 1852, dans l'intéressante collection de l'*Univers Pittoresque*,[1] par le docteur Louis Franck, alors médecin du Bey de Tunis, et en dehors du travail déjà ancien et parfois inexact de Reclus, ou de quelques monographies d'autant moins connues qu'elles sont plus disséminées, rien ou presque rien d'écrit n'existe, à l'heure actuelle, se rapportant à la géographie de la Régence.

Quant à ces admirables cartes d'état-major dressées par les brigades topographiques que le Dépôt de la Guerre continue à envoyer chaque année en Tunisie, il leur manque d'être appuyées d'un texte descriptif analogue à celui qui accompagne les cartes nautiques dont la publication, par le Service hydrographique de la Marine, a été achevée en 1892.

La même pénurie existe dans les établissements d'instruction publique de la Régence, qui ne peuvent mettre entre les mains de leurs élèves aucun lexique, aucun traité de géographie aussi élémentaires soient-ils.

Il y a donc là une lacune importante que nous voudrions essayer de combler.

Certes, la tâche est séduisante, mais aussi combien lourde. Elle eût assurément dépassé les limites, sinon de notre bonne volonté, du moins de nos moyens, et notre hésitation à l'entreprendre eût été grande si, pour la mener à bien, nous eussions été réduit à notre seule connaissance du pays et aux indications éparses dans les monographies auxquelles précédemment nous faisions allusion. Nous avons pu heureusement étayer notre travail sur d'autres données d'une incontestable valeur.

Il existe, en effet, à l'Etat-Major général de la Division d'occupation, un service dit des *Renseignements* qui, dans ses archives soigneusement classées, possède sur la Tunisie toute une série précieuse de documents.

Quiconque a pris part aux démonstrations militaires et navales qui ont précédé l'établissement de notre Protectorat sur la Régence, sait, pour en avoir souffert, combien rudimentaires et incertaines étaient les notions topographiques et autres, sur un pays qu'au nom de la civilisation et de la paix il s'agissait de parcourir en tous sens et dans des conditions climatériques particulièrement pénibles.

Un service de renseignements, destiné à faciliter les opérations et les mouvements de nos troupes, s'imposait donc, et l'autorité militaire n'hésita pas à le créer dès le début de l'occupation.

Pour en assurer le fonctionnement, un certain nombre d'officiers appartenant à cette admirable armée d'Afrique dont l'existence

(1) *Univers Pittoresque :* Algérie, Tripoli, Tunis ; Paris, Firmin-Didot.

entière est faite d'abnégation et de patriotisme, furent disséminés sur tous les points du territoire : leur mission était de recueillir, de contrôler et de cataloguer, sous forme de *Notices* établies sur un plan uniforme, toutes indications de nature à fixer la vraie physionomie de régions à peu près inconnues jusque-là.

Rédigées pour ainsi dire au jour le jour, par des officiers intelligents et actifs qui fouillaient le pays dans ses moindres recoins, constamment tenues au courant des modifications survenues ou des nouvelles découvertes effectuées, ces *Notices* forment un ensemble documentaire d'une rare exactitude.

Nous devons à la haute bienveillance de M. le général Leclerc, commandant la Division d'occupation, d'avoir pu rechercher à loisir, dans les riches filons de cette mine inépuisable, tous les matériaux nécessaires à l'élaboration du présent travail.

En nous accordant semblable faveur, M. le général Leclerc a bien voulu nous donner une preuve manifeste de l'intérêt qu'il porte à notre entreprise ; aussi sommes-nous heureux de lui renouveler publiquement ici l'expression respectueuse de notre reconnaissance. Nos remerciements s'adressent également à M. le commandant Plée, le très distingué chef du Service des Renseignements, que nous avons bien souvent importuné et dont l'infatigable complaisance ne s'est jamais démentie.

Les documents mis à notre disposition sont tous manuscrits ; plusieurs sont anonymes ; ils sont en outre inédits. Il demeure difficile, dans ces conditions, de les comparer aux pages que nous présentons.

Bien que les indications que nous y avons puisées aient été, par nous, amplifiées ou simplifiées suivant le cas, contrôlées à nouveau soigneusement, et mises au point avec le souci de donner à la présente étude le maximum d'exactitude, il n'en est pas moins vrai que ces documents constituent la base fondamentale de notre travail et qu'ils sont, pour ainsi dire, les matériaux indispensables à la construction de l'édifice dont nous avons conçu le plan.

Si la plus élémentaire probité nous commande d'indiquer scrupuleusement la source des citations textuelles que nous serons amené à faire, du moins nous importe-t-il de dire que nous avons tenu à donner à l'œuvre entreprise sa physionomie propre, à imprimer au monument dont nous sommes l'architecte le caractère de nécessité qui nous a poussé à l'édifier.

Que cette déclaration nous préserve, pour l'avenir, du reproche trop facile de plagiat.

Nous passons d'avance condamnation sur la forme, estimant que celle-ci demeure l'accessoire lorsque le fond est solide, et nous n'hésitons pas à déclarer, malgré ces réserves, que si les pages qui

vont suivre présentent quelqu'intérêt, le mérite en reviendra, pour la plus large part, aux auteurs des *Notices*.

On peut classer la population indigène tunisienne en deux catégories : les *sédentaires,* qui habitent les villes ou villages, et les *nomades* qui, se réunissant en tribus, vivent de la vie pastorale et choisissent chaque année, sur les terrains de parcours qui leur sont propres, un campement à leur convenance.

La *tribu* est une réunion de familles ayant une origine et des intérêts communs; elle se divise, à son tour, en *fractions* ou groupes de gens plus particulièrement unis pour la jouissance indivise de droits particuliers.

Le *caïdat,* qui est la base de l'organisation administrative de la Régence, est une collectivité formée d'un ou de plusieurs villages ou villes, d'une ou de plusieurs tribus.

Le Gouvernement du Protectorat, désireux de ne rien changer aux mœurs, aux traditions et aux institutions du pays, a maintenu le principe fondamental de la division du territoire en *caïdats.* A la tête de chacune de ces circonscriptions est placé un administrateur indigène, le *caïd* ou gouverneur, nommé par le Gouvernement. Le caïd est secondé par un *khalifat* ou lieutenant de son choix, et il est assisté de *cheikhs* ou collecteurs d'impôts, élus par les notables de chaque fraction.

La France, cependant, tout en respectant la constitution des tribus et en opérant la délimitation de leurs territoires, n'a pas cru outrepasser les droits que lui ont conférés le traité du 12 mai 1881, dit de K'sar-Saïd, et la convention du 8 juin 1883 qui en est le corollaire, en organisant un service de contrôle sur l'administration tunisienne.

Dans ce but, elle a placé auprès de chaque caïd un agent français portant le titre de *contrôleur civil,*[1] dont le rôle est non pas d'administrer par lui-même, mais bien de conseiller et de surveiller les actes administratifs de ce haut fonctionnaire indigène.

Dans la large zone qui confine à la Tripolitaine, les tribus, plus remuantes peut-être et moins disciplinées qu'ailleurs, sont placées sous le contrôle et la surveillance de l'autorité militaire. Celle-ci d'ailleurs est toujours consultée, même en territoire civil, pour la nomination des chefs indigènes et pour les remaniements qu'il est parfois utile de faire subir aux caïdats.

Le mécanisme administratif de la Régence est, comme on le voit, d'une extrême simplicité. Le tableau que nous donnons plus loin de la division du territoire par commandements militaires, par contrôles civils et par caïdats, permettra de s'en rendre compte. Les notices

(1) Le corps des *contrôleurs civils* a été créé par un décret du Président de la République en date du 4 octobre 1884.

dressées par le Service des Renseignements ont été établies par caïdats. Nous avons résolu, après réflexion, de procéder de même.

Si cette méthode a l'inconvénient de présenter quelque confusion, de ne pas faire ressortir suffisamment, dans ses grandes lignes, l'aspect général du pays, de morceler des indications — orographiques, hydrologiques, ethniques et autres — qui gagneraient à rester irréductibles, d'exposer à des redites, de créer des doubles emplois et de subordonner, enfin, les grandes divisions géographiques naturelles du pays à la fiction administrative qui établit, d'une façon arbitraire et parfois illogique, les limites des diverses régions, du moins offre-t-elle l'avantage d'être essentiellement pratique et de permettre à quiconque veut parcourir ou étudier une zone déterminée, de trouver concentrés, dans un chapitre unique, tous les renseignements qui lui sont relatifs.

Aussi bien les inconvénients ci-dessus indiqués résident-ils plus dans la forme que dans le fond ; ils ne portent guère atteinte qu'à une tradition pédagogique, d'ailleurs discutable. Le lecteur saura de lui-même et pourra sans trop d'efforts supprimer les solutions de continuité, s'il en existe, et souder des anneaux partout où besoin sera, pour faire de ces maillons épars une chaîne ininterrompue.

Notre travail se présentera donc sous la forme de monographies juxtaposées, et nous suivrons, dans la mesure du possible, l'ordre indiqué dans le tableau ci-dessous.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES
DU TERRITOIRE DE LA TUNISIE
au 1er juillet 1896

Abréviations : C. C. = Contrôle civil ; C. = Caïdat ; O. = Oulad

CIRCONSCRIPTIONS militaires	CIRCONSCRIPTIONS civiles	CAIDATS	VILLES, VILLAGES OU TRIBUS COMPOSANT LES CAÏDATS	*OBSERVATIONS*
Commandement militaire de Tunis	C. C. de Bizerte	C. de Bizerte. C. de Mateur et des Mogod.	Ville de Bizerte et banlieue. Mateur — Hedill — Mogod — Béjaoua.	
Id.	C. C. de Souk-el-Arba avec annexe à Tabarca	C. de Tabarca. C. d'Aïn-Draham. C. des Bou-Salem et Chiahia. C. de Djendouba. C. de la Rekba.	Mekna — Khoumirs de Tabarca — Atatfa. Khoumirs Selloul — Beni-Mazzen — Ghezouane. O.-bou-Salem — Chiahia. Djendouba. Khezara — O.-Soltane — Hakim — O.-Sedira.	
Id.	C. C. de Béja avec annexe à Medjez-el-Bab	C. de Béja. C. de Medjez-el-Bab.	Ville de Béja — Bled-Béja — Ouchtetta — Nefza — Amdoun. Riah.	
Id.	C. C. de Tunis avec annexe à Zaghouan	Banlieue de Tunis.	Villages de Sidi-bou-Saïd — La Marsa Mornag — Mohammedia — Radès — Mornaghia — La Manouba — El-Ariana — Sokhra — Sidi Daoud	

		C. de Zaghouan	Zaghouan	
Id.	C. C. de Grombalia	C. de Soliman. C. de Nabeul.	Bled-Dzira et Takensa. Bled-ech-Chott — Dakhla — Dakhla des Mahaouine.	
Id.	C. C. de Maktar	C. des O.-Ayar-Dahara. C. des O.-Ayar-Guebala. C. des O.-Aoun.	O.-Ayar-Dahara. O.-Ayar-Guebala — La Kessera. O.-Aoun — Bargou — O.-Yahia.	
Id.	C. C. du Kef	C. du Kef. C. des Charen et O.-bou-Ghanem. C. des Zeghalma. C. des Ouertane. C. de Teboursouk.	Arrouch-es-Sendjak — Beni-Rezg — O.-Yacoub — Touaba et Gouazine — Ouargha. Charen — O.-bou-Ghanem. Zeghalma. Ouertane-Khemensa — Doufane. Teboursouk.	
Id.	C. C. de Sousse avec annexe à Mehdia	C. de Sousse. C. de Monastir. C. de Mehdia. C. de Djemmal. C. des O.-Saïd. C. des Souassi.	Ville de Sousse — Outhane de Sousse. Villages du Sahel de Monastir. Villages du Sahel de Mehdia. Villages du territoire de Djemmal. O.-Saïd. Souassi.	

CIRCONSCRIPTIONS militaires	CIRCONSCRIPTIONS civiles	CAIDATS	VILLES, VILLAGES OU TRIBUS COMPOSANT LES CAÏDATS	*OBSERVATIONS*
Commandement militaire de Tunis (*suite*)	C. C. de Kairouan	C. de Kairouan.	Ville de Kairouan.	
		C. des Zlass.	O.-Idir — O.-Khalifa — O.-Sendassen — Kaoub et Gouazine.	Le caïdat des Zlass, créé le 15 juillet 1895, était divisé avant cette date en deux caïdats : Zlass-Guebala et Zlass-Dahara.
Commandement militaire de Sfax	C. C. de Sfax	C. de Sfax et des Metellits.	Ville de Sfax — Villages enclavés dans les Metellits — Iles Kerkennah — Aguerba — O.-Medjem — O.-Meraïa O.-Merah — Bethata — O.-Selim et O.-Zid.	Par décret du 15 juillet 1895, le caïdat des Metellits a été supprimé et rattaché à celui de Sfax.
		C. des Mehedbas et Neffat.	Mehedbas — Neffat.	Par décret du 1er juin 1895, la tribu des Mehedbas a été distraite du caïdat des Metellits et celle des Neffat du caïdat de l'Arad, pour former un caïdat unique rattaché au Contrôle de Sfax.
Id.	C. C. de Kasserine	C. des Fraichich.	O.-Ali — O.-Madji — O.-Ouzez — Feriana — O.-Sidi-Tlil.	Par décret du 4 janvier 1896, le caïdat des O.-Ouzez, Feriana et O.-Sidi-Tlil a été rattaché à celui des O.-Ali et Nadji, pour former le caïdat des Fraichich.
		C. des Madjeur.	O.-Mehenna — Cheketma — Fouad.	Par arrêté du 12 décembre 1895, le caïdat des Mad-

de Gabès	annexe à Djerba		Beni-Zid — Oasis d'El-Hamma des Beni-Zid — Villes et villages de l'île de Djerba.	[illegible] Djerba. Ce contrôle comprend les tribus de l'ancien cercle de Gabès, à l'exception des Neffat, qui ont été rattachés au contrôle de Sfax, et des Matmata, qui ont constitué un caïdat particulier; de plus, le caïdat de Djerba a été supprimé et rattaché au caïdat de Gabès.
Id.	C. C. de Gafsa avec annexe à Tozeur	C. des Hammama-Dahara.	O.-Redhouane — Horchane — O.-Messaoud — O.-Aroua — O.-Aziz.	Caïdat formé par les Horchane, O.-Messaoud, O.-Aroua et fraction des O.-Aziz. (Décret du 11 septembre 1893.)
		C. des Hammama-Guebala.	O.-Redhouane — O.-Aziz — O.-Maàmar — O.-Slima.	Caïdat formé d'une partie des O.-Redhouane, d'une fraction des O.-Aziz, des O.-Maàmar et O.-Slima. (Décret du 11 septembre 1893.)
		C. du Djebel.	Villages et fractions du Djebel-el-Ayaïcha.	
		C. des O.-Sidi-Abid-el-Hamadi et Tamerza.	O.-Sidi-Abid-el-Hamadi.	Le caïdat des Tamerza a été rattaché, en septembre 1892, à celui des O.-Sidi-Abid-el-Hamadi.
		C. de Tozeur.	Zebda — O.-el-Hadeuf.	Décret du 25 novembre 1893.
		C. d'El-Oudiane.	Villages d'El-Oudiane.	
		C. de Nefta.	Chorfa-Allagma.	
		C. de Gafsa.	Ville et villages.	
Id. Poste de Kebilli	»	C. du Nefzaoua.	Villages du Nefzaoua — O.-Yacoub — Adara — Merazig — Confédération des Gheribs.	

CIRCONSCRIPTIONS militaires	CIRCONSCRIPTIONS civiles	CAIDATS	VILLES, VILLAGES OU TRIBUS COMPOSANT LES CAÏDATS	*OBSERVATIONS*
Commandement militaire de Gabès (suite) Poste de Matmata	»	C. des Matmata.	Matmata.	
Id. Cercle de Medenine. Postes de Medenine et de Zarzis.	»	C. de Medenine.	Khezour — Touazine — Accara.	Le caïdat de Medenine a été créé par décret du 13 octobre 1895. La tribu des Khezour faisait partie du Gouvernement de l'Arad. Elle a, avec les Touazine et les Accara, formé le nouveau caïdat de Medenine. La tribu des Accara est placée sous la surveillance administrative du poste militaire de Zarzis.
Id. Cercle de Medenine. Poste de Tataouine.	»	C. des Ouderna.	O.-Selim — O.-Abd-el-Hamid — Djelidat — Djebalia — Goumrassen.	Toutes les tribus, fractions ou villages du poste militaire de Tatahouine faisaient naguère partie du caïdat de l'Arad. Ils en ont été séparés par décret du 13 octobre 1895, pour former, avec les Goumrassen, le caïdat des Ouderna.

MÉTHODE DES POINTS

Pour appartenir au groupe des sciences biologiques, c'est-à-dire à l'ensemble des connaissances humaines, pour lesquelles les raisonnements serrés, les formules abstraites doivent, en principe, céder le pas aux résultats acquis par l'observation et l'expérimentation, la zootechnie ne s'en prête pas moins à une logique rigoureuse et touche en plus d'un point aux sciences mathématiques elles-mêmes.

Considérés comme des machines vivantes, à l'intérieur desquelles s'élabore une série de réactions, analogues à celles qui s'effectuent dans le laboratoire du chimiste, les animaux, exploités pour la satisfaction des besoins de l'homme, fournissent un certain nombre d'utilités : force, vitesse, lait, beurre, viande, laine, qui peuvent être envisagées en somme comme la résultante de ces diverses transformations qui s'opèrent au sein de leur organisme.

La composition de la ration alimentaire étant connue, le coefficient de digestibilité et l'équivalent dynamique des aliments déterminés, rien ne paraît plus simple, *a priori*, que d'en déduire le *quantum* d'utilités à recueillir.

Pour résoudre ce problème, déjà si complexe, il manque cependant encore une inconnue dont il serait téméraire de ne pas tenir grand compte dans l'appréciation du résultat.

De même que les modalités des diverses entités morbides sont suffisamment nombreuses et variées pour qu'il soit exact d'affirmer qu'il n'existe pas de maladies, mais bien plutôt des malades, de même, en zootechnie, est-il juste d'exprimer qu'il n'existe pas d'animaux producteurs d'une utilité quelconque, mais bien plutôt des individualités adaptées à la production de cette utilité et possédant chacune un *coefficient personnel* de rendement.

L'étude des transformations en zootechnie se complète naturellement par celle des transformateurs ; de là, du reste, la division logique de cette science en *zootechnie générale* et *spéciale*.

L'appréciation de la valeur industrielle des animaux est grosse de difficultés ; seuls les gens de métier, aidés d'une longue pratique et d'une expérience fréquemment acquise à leurs dépens, peuvent, sans hésitation, et presque à première vue, formuler un jugement se rapprochant très sensiblement de la vérité.

Les débutants risqueraient beaucoup à ne pas s'entourer de plus

de précautions ; les erreurs les plus grossières ne manqueraient pas d'en devenir la conséquence fatale.

Pour réduire au minimum la possibilité de ces erreurs, M. Baron, professeur de zootechnie à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève, a imaginé une méthode, dite *méthode des points*, qui permet à tous d'émettre une opinion laissant peu de prise à la critique.

Il paraîtra peut-être exagéré d'attribuer à M. Baron le mérite de l'invention ; la méthode des points était, en effet, connue bien avant lui, et appliquée déjà depuis près de vingt ans en Suisse et en Angleterre ; mais c'est incontestablement à mon ancien maître que revient tout l'honneur de l'avoir vulgarisée, d'avoir su judicieusement l'appliquer à tous les genres de production, et, sans jeu de mots, de l'avoir véritablement *mise au point*.

Pour donner de l'application de cette méthode une idée quelque peu originale et néanmoins très juste, M. Baron la compare à l'examen que subit un candidat devant un jury quelconque. Cet examen doit porter sur un certain nombre de matières (considérants dans la méthode des points) et donne lieu à une notation variant de 0 à 20.

L'importance relative des matières est indiquée par la différence des coefficients accordés à chacune des notations ; l'ensemble des notes obtenues par le candidat exprime numériquement sa valeur.

Avant que de commencer ses opérations, le zootechnicien élimine d'emblée tous les sujets qui ne paraissent pas en état de subir honorablement les différentes épreuves ; les animaux malades, hors d'âge, manifestement incapables, ne doivent pas être examinés ; la méthode des points ne leur est pas applicable.

Le résultat général de l'examen peut être figuré schématiquement par un tableau comprenant : d'un côté, les considérants que nous distinguerons en 1er, 2e, 3e, etc. ; en face se trouvent les notes obtenues pour chacun d'eux a, b, c, ainsi que les divers coefficients x, y, z, qui leur sont affectés.

Nous aurons ainsi les éléments suivants :

Considérants	Notes	Coefficients
1er	a	x
2e	b	y
3e	c	z

La valeur numérique du candidat est exprimée par le total des produits ax, by, cz.

Tout en conservant aux considérants l'importance relative que l'on doit attribuer à chacun d'eux, M. Baron dresse ses tableaux de façon à ce que le maximum des points à accorder soit de 100.

Le type idéal, théorique, celui qui représente la perfection zoo-

technique et peut servir de terme de comparaison, mériterait la note 20 pour toutes les épreuves et obtiendrait ainsi au total le maximum de 100 points.

Si nous désignons par n le nombre de points accordés à un animal quelconque, nous pourrons donc écrire que $n \leqq 100$.

Ce chiffre n, qui exprime d'une façon toute abstraite la valeur du sujet examiné, indique également que celui-ci peut être considéré comme possédant les n centièmes de la perfection zootechnique.

De là à tirer des renseignements plus positifs, il n'y a qu'un pas.

S'agit-il d'un bœuf de boucherie, par exemple : une formule très simple permettra de calculer immédiatement le poids de viande qu'il devra fournir à l'abatage.

Une longue observation a prouvé que le rendement maximum en viande, celui fourni par les plus beaux échantillons de la race Durham, était sensiblement égal au 75 % de leur poids vif. Si nous désignons ce poids par P, nous aurons donc : rendement maximum $= \frac{P \times 75}{100}$.

Le bœuf soumis à l'examen ayant obtenu la notation n donnera un poids égal aux n centièmes du rendement maximum, c'est-à-dire $\left(\frac{P \times 75}{100}\right) \frac{n}{100}$.

Des formules analogues, applicables au mouton, à la vache laitière, permettront de calculer la production annuelle en laine, en lait, etc.

Tels sont, rapidement exposés, les principes généraux de la méthode des points.

Pour différer beaucoup en apparence des procédés ordinaires d'appréciation, cette méthode n'en est en somme qu'une des formes les plus avantageuses, et rien n'est plus simple en réalité que d'en justifier l'emploi.

Le jugement du praticien aidé des nombreuses connaissances professionnelles qu'il doit posséder, résulte de l'examen rapide qu'il fait de l'animal présenté, examen qui porte, ainsi que dans la méthode des points, sur chacune des beautés particulières qui communiquent à l'individualité un caractère absolument personnel, et constituent les considérants dans les différents tableaux de pointage.

Quant aux coefficients, les praticiens eux-mêmes en tiennent le plus grand compte. Pour tous les genres de production il existe des caractères essentiels, prédominants, qui méritent une attention toute spéciale et décident en somme de la valeur des sujets : ce sont des *caractères dominateurs*.

Les vieux adages bien connus : *pas de pis, pas de vache ; pas de pied, pas de cheval,* affirment cette idée que chaque animal possède

sa beauté personnelle, son *quid proprium* d'où dépend sa plus ou moins grande valeur économique.

En accordant à chacun des considérants la valeur relative qui lui convient, le zootechnicien consacre d'une manière effective ce principe de la *subordination des caractères,* et ne fait ainsi que se conformer strictement aux précieux enseignements de la pratique.

F. MOUROT,

Vétérinaire militaire.



CHRONIQUE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(2e TRIMESTRE 1896)

De la Vinification dans les Pays chauds

La séance du jeudi 2 avril de la Section d'Agronomie, présidée par M. le docteur Loir, a été consacrée à une discussion sur la vinification, sujet qui avait été mis à l'ordre du jour de la Section sur la demande de l'Institut de Carthage.

On trouvera les communications de M. Baldauf sur un nouveau réfrigérant, de M. le capitaine Toutée sur ses cuves métalliques dans le volume des comptes rendus de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, mais nous pensons rendre service aux colons tunisiens en résumant la communication de M. Gayon, ancien préparateur de M. Pasteur, professeur à la Faculté des Sciences et directeur de la Station agronomique de Bordeaux, qui, sur la demande de son élève le docteur Loir, a bien voulu répondre aux questions sur la physiologie de la vinification qui lui ont été posées par les différents colons présents à la séance. En termes clairs et précis, M. Gayon explique les différents phénomènes qui se produisent pendant la fabrication du vin.

I. — Sur la Vinification

M. Gayon rappelle tout d'abord que les travaux de Pasteur et de son école ont établi, sans conteste, que le phénomène de la fermentation, qui change le moût en vin et qui est caractérisé surtout par la transformation du sucre en alcool et en acide carbonique, n'est pas purement chimique ; qu'il est essentiellement physiologique, c'est-à-dire d'ordre vital ; qu'il est dû, en effet, au développement et à la multiplication d'organismes vivants, de cellules végétales qui apparaissent dans le moût dès que le raisin est foulé et qui s'y comptent bientôt par milliards. La fermentation est tellement liée à la vie de ces cellules, appelées levures ou ferments, que toute circonstance qui favorise ou gêne celles-ci augmente ou diminue l'intensité de celle-là. Si, au moment de la vendange, la température est basse, les germes de levures disséminés sur la pellicule du raisin et sur la rafle éclosent lentement, se développent avec peine, et la fermentation est languissante. Il est utile alors de chauffer le cuvier et même le moût, ou encore de recourir à l'emploi des levures artificielles qui, plus jeunes et plus actives, se répandent dans toute la masse plus vite que les levures spontanées, et hâtent le départ de la fermentation.

Si, au contraire, comme il arrive presque chaque année dans les pays chauds, et spécialement en Tunisie, la température de la vendange est élevée, les germes naturels donnent rapidement des cellules adultes qui en engendrent d'autres à profusion, et l'on voit le moût fermenter en quelques heures. La vie devient si intense que la fermentation est tumultueuse, que la mousse abonde et que le chapeau s'élève au-dessus des bords dans les cuves ouvertes.

Or, la fermentation est une source de chaleur; la vendange s'échauffe donc dans la cuve. Théoriquement, la quantité de chaleur produite est proportionnelle à la richesse saccharine initiale du moût et atteint un chiffre assez élevé. Mais diverses causes, telles que le dégagement d'acide carbonique, l'évaporation, le rayonnement, la durée de la cuvaison, etc., tendent à la rendre moins sensible. En fait, l'élévation de température dans une cuve ne dépasse guère 15 ou 20 degrés au-dessus de la température extérieure. Le chiffre de 20 degrés n'est atteint qu'exceptionnellement, quand les cuves sont de très grandes dimensions et que la fermentation est trop rapide.

D'après cela, si la récolte est faite par un temps frais, la cuve ne s'échauffe pas au delà de 30 ou 35 degrés : on est dans les conditions d'une fermentation régulière et complète; le glucomètre indique des densités décroissantes jusqu'à zéro et se maintient à ce dernier chiffre jusqu'à la décuvaison. Si, au contraire, le temps est chaud, si la vendange est mise en cuve à 20 ou 25 degrés, par exemple, la masse peut atteindre ou dépasser 40 degrés.

Tant que la température dans une cuve se maintient au-dessous de 35 degrés, il n'y a donc rien à redouter, et les cellules de levure se développent normalement; mais si on arrive à 37 degrés, et à plus forte raison si l'on dépasse cette température, les levures ne peuvent plus vivre, ou vivent mal; elles sont paralysées; le phénomène de la fermentation devient languissant et le sucre ne produit plus d'alcool; à partir de ce moment, le glucomètre indique une densité stationnaire, constamment supérieure à zéro. La température s'abaisse ensuite lentement et le vin conserve de la douceur.

La gêne qu'éprouvent les levures alcooliques, dans ces conditions, tient à la chaleur du milieu, mais aussi, en grande partie, à la privation d'oxygène et à l'action toxique de l'alcool.

Une différence de quelques degrés dans la température initiale de la vendange peut, dans certains cas, donner un vin complètement ou incomplètement fermenté. En voici un exemple bien net, que M. Gayon a eu l'occasion de recueillir en Médoc, en 1893, année relativement chaude en France et où les vendanges ont dû être commencées de très bonne heure.

La température du moût étant de 23 degrés et sa densité au glucomètre égale à 12, la fermentation a été terminée en quatre jours,

et la température dans les cuves n'a pas dépassé 35 degrés. Le vin était fini et bien constitué.

La température du moût récolté le lendemain étant montée à 26 degrés, et la densité restant égale à 12 au glucomètre, la fermentation s'est arrêtée au quatrième jour, et la température dans la cuve a atteint 39 degrés. Le vin est resté doux, marquant constamment un degré au glucomètre, bien que le soutirage n'ait eu lieu que douze jours après le remplissage de la cuve.

Il résulte de là que si l'on avait pu abaisser artificiellement, de trois degrés seulement, la température initiale du second moût, sa fermentation eût suivi une marche tout à fait régulière, comme dans la première cuve.

Le premier inconvénient d'un excès de chaleur dans la cuve est donc l'arrêt de la fermentation et la production d'un vin plus ou moins sucré. C'est même le seul, si le moût primitif est suffisamment acide, car, dans ce cas, la levure est le seul organisme qui se soit développé. Bien qu'on puisse alors laisser impunément le vin sur le marc, sans craindre les mauvais goûts provenant de fermentations secondaires, il y a cependant avantage à le soutirer le plus tôt possible, afin de ne pas épuiser jusqu'aux dernières limites la réserve de vitalité du ferment et lui permettre de se rajeunir par son contact ultérieur avec l'oxygène de l'air.

Si donc on constate, à l'aide du thermomètre ou du glucomètre, que la fermentation est arrêtée et que le liquide est encore doux, il faut décuver immédiatement et diviser le vin, autant pour l'aérer que pour le refroidir. En le versant ensuite dans les barriques, on verra la fermentation reprendre peu à peu et se poursuivre sans accident jusqu'à épuisement complet de la matière sucrée.

Il vaut mieux le remettre dans la cuve, quand cette opération est possible, parce qu'au contact du marc légèrement refroidi, mais encore chaud, la fermentation recommencera avec plus d'energie que dans les barriques et s'y achèvera plus vite. Au point de vue de la dégustation, de la vente et même des soins ultérieurs à donner au vin, la deuxième façon d'agir paraît de beaucoup préférable à la première.

Les viticulteurs qui, sur les conseils de M. Gayon, ont procédé comme il vient d'être dit, n'ont eu qu'à se louer de cette manipulation, dont les frais sont d'ailleurs insignifiants.

Le brassage du marc, combiné avec le soutirage du vin, est aussi une excellente opération, parce que c'est sur les parties solides de la vendange que se dépose la plus grande quantité des cellules de levure, et qu'il y a, par suite, intérêt à les aérer pour les rajeunir, comme celles du vin lui-même.

Lorsque le raisin est très mûr et le moût récolté peu acide, de

nouveaux dangers menacent le vin, non seulement pendant la fermentation, mais encore quand tout le sucre est transformé en alcool et que le vin terminé séjourne trop longtemps dans la cuve. La levure, en effet, ne se trouve plus seule, et, dès que son activité s'affaiblit, surtout quand la température atteint et dépasse 35 degrés, des microbes étrangers se développent et contribuent, à leur tour, à gêner son action.

De ces microbes, quelques-uns, comme le ferment mannitique et d'autres mal connus, produisent tous leurs effets pendant la fermentation du moût et communiquent au vin, au sortir même de la cuve, un goût acide et désagréable; d'autres, nés pendant la fermentation, se développent peu dans la cuve et restent dans le vin, inoffensifs pendant un certain temps; mais il suffit d'un changement de saison ou d'un soutirage mal fait pour qu'ils donnent un vin tourné ou atteint d'autre maladie grave.

L'altération la plus fréquente dans les pays chauds est l'état mannitique, dans lequel, une partie du sucre se transformant en mannite, acide lactique et acide acétique, au sein même de la cuve de vendange, le vin prend une saveur aigre-douce tout à fait caractéristique. M. Gayon pense que l'acidité excessive de certains vins tunisiens n'a pas d'autre cause et d'autre origine; qu'elle se manifeste à la décuvaison et qu'elle ne peut par conséquent être évitée par les soins donnés ultérieurement aux vins dans les barriques.

L'attention et les efforts des viticulteurs tunisiens doivent donc se porter d'une manière toute spéciale sur le premier stade de la vinification, c'est-à-dire sur la fermentation de la vendange. S'ils arrivent, en effet, par des pratiques intelligentes, à extraire des cuves des vins normaux et agréables, ils n'auront plus aucune peine à les conserver sains et de bonne qualité.

M. Gayon indique alors successivement les différents moyens qui lui paraissent propres à empêcher la production d'une température trop élevée dans les cuves :

1° Cueillir les raisins avant qu'ils n'aient atteint un degré trop avancé de maturité; le moût conserve ainsi une acidité favorable au développement exclusif de la levure alcoolique, et constitue un terrain réfractaire à l'invasion des germes de maladies;

2° Cueillir le raisin autant que possible aux heures fraîches de la journée et laisser la vendange se refroidir avant de la verser dans les cuves, de manière que la température initiale ne dépasse pas sensiblement 20 degrés;

3° Éviter l'emploi de cuves trop grandes : leur masse étant plus considérable, d'une part il est plus difficile de les refroidir, et, d'autre part, la chaleur due à la fermentation s'y concentre. La surface totale de refroidissement augmente, en effet, moins vite que le volume des

cuves; toutes choses égales d'ailleurs, quand les volumes varient comme 1, 8, 27, etc., les surfaces extérieures ne varient que comme 1, 4, 9, etc. De telle sorte que, pour une capacité double, la surface de refroidissement n'augmente que de moitié.

C'est en grande partie à l'influence de la masse, bien plutôt qu'à la nature du raisin, que les vins blancs doivent d'être obtenus, en général, dans des conditions de qualité bien supérieures à celles des vins rouges de même origine. Comme ils sont fermentés en barriques ou en fûts de faibles dimensions, le refroidissement par l'air s'opère largement et leur température dépasse peu la température ambiante;

4° Il serait bon de ne pas remplir une cuve en une seule fois, de façon à ce que la vendange à mettre dans cette cuve n'entre pas en fermentation toute à la fois, qu'il se développe ainsi au même moment moins de chaleur et que l'élévation de la température soit progressive et plus lente.

Dans une grande exploitation, il est toujours facile de charger plusieurs cuves simultanément en deux ou trois jours, sans entraver le travail du cuvier; l'apport successif de vendange fraîchement récoltée a pour effet de modérer l'activité de la fermentation, de la rendre moins tumultueuse et de maintenir la masse au-dessous de la température critique.

L'expérience a montré qu'en Médoc, par exemple, dans les années chaudes de 1893 et 1895, les petits propriétaires qui, seuls et sans ouvriers auxiliaires, avaient dû faire lentement leurs vendanges, avaient obtenu des vins exempts de tous défauts, supérieurs à ceux des grands propriétaires voisins qui, employant des troupes nombreuses de vendangeurs, remplissaient plus d'une cuve par jour.

Si cette pratique était admise en Tunisie, il faudrait naturellement veiller à ce que le chapeau fût sain, et non piqué, à chaque période du remplissage;

5° L'écrasement de la vendange devrait peut-être ne pas se faire lorsqu'on a à redouter une température trop élevée; en effet, l'aération est facilitée par suite du développement des surfaces résultant de cette opération, et il y a une plus grande masse de liquide qui entre en fermentation à la fois.

Il n'y a aucun inconvénient à jeter ainsi le raisin dans la cuve, sans l'écraser ou le fouler, tel qu'il vient d'être récolté. La fermentation est plus lente, mais aussi plus régulière; le vin acquiert néanmoins toute sa couleur et toutes ses qualités; le pressurage du marc se fait sans difficulté;

6° Ces divers procédés de vinification peuvent d'ailleurs être combinés, s'il y a lieu, avec l'emploi des divers systèmes imaginés pour le refroidissement des moûts en cours de fermentation : cuves métalliques du capitaine Toutée, circulation du moût dans des appa-

reils tubulaires à grande surface; circulation d'eau froide dans des serpentins intérieurs, etc.;

7° Le soutirage et le remontage du moût dans les conditions déjà indiquées suffiront quelquefois pour assurer une bonne fermentation par l'aération et le refroidissement partiel du liquide.

M. Gayon insiste sur la nécessité pour le viniculteur d'observer chaque jour, et même plusieurs fois par jour la marche de ses cuves, de prendre la température des moûts avec le thermomètre et leur densité avec le glucomètre.

La température ne doit pas dépasser 35 degrés.

La densité doit décroître régulièrement jusqu'à zéro; si on s'aperçoit qu'entre deux pesées successives il n'y a pas de variation, c'est que la fermentation est languissante; il faut alors, d'urgence, refroidir et aérer le moût.

Concurremment avec le thermomètre et le glucomètre, on devrait toujours suivre la marche de la fermentation avec un microscope. Un instrument grossissant 300 à 400 fois, c'est-à-dire un instrument d'un prix peu élevé et facile à manier, est suffisant. Tant que la fermentation est normale et active, on ne trouve sous le champ du microscope que des ferments gros, clairs et bien nourris, «dodus», comme disait Pasteur; mais à mesure que la fermentation se ralentit, on voit apparaître des cellules de levures granuleuses, ratatinées, et, à côté, apparaissent presque de suite des microbes de formes différentes. Dès que ces formes microbiennes sont observées, il faut soutirer et laisser la fermentation se continuer en dehors du contact de la râfle.

Contrairement à une opinion très répandue, on n'a pas à craindre, en procédant ainsi, une diminution dans la couleur du vin : celle-ci n'augmente pas, en effet, d'une manière sensible dans les derniers jours de la cuvaison.

M. Gayon parle encore de la pasteurisation des vins et des bons effets que l'on peut retirer de l'application de cette méthode lorsque, pour une raison quelconque, le vin renferme dans sa masse des germes de décomposition. Il suffit de porter le vin à 60 ou 65 degrés et de le mettre dans des fûts que l'on a eu soin de bien stériliser. On peut ensuite le soutirer, le coller, le fouetter et l'expédier sans précautions spéciales. Par la chaleur, on peut aussi prévenir la maladie que l'on nomme « la casse » en pasteurisant et en ajoutant au vin une certaine quantité d'acide tartrique. Dans ce cas, il faut chauffer de 70 à 75 degrés.

Quant aux levures sélectionnées, qui dans certains pays ont donné de bons résultats, M. Gayon se demande si dans un pays chaud elles n'auraient pas l'inconvénient d'activer encore la fermentation et, par suite, d'augmenter l'élévation de la température. Dans tous

les cas, il recommande de ne pas se servir d'une seule espèce de levure; il est probable que plusieurs espèces sont utiles pour améliorer le vin dans un sens déterminé; aussi recommande-t-il de se servir de la lie provenant d'une cuve dans laquelle la fermentation s'est bien comportée pour mettre en train une nouvelle fermentation. Cette lie se dessèche facilement, et la levure se conserve ainsi vivante pendant plus de deux ans. Il se propose du reste d'en mettre, cette année, une certaine quantité à la disposition du Laboratoire de Vinification de la Régence, pour faire des essais.

Lorsqu'on veut se servir de cette lie desséchée, il faut la rajeunir en la mettant, trente-six heures avant, dans du moût de raisin, stérilisé à 70° au préalable et refroidi, afin d'éviter la pullulation des germes étrangers à ceux qui se trouvent dans la lie desséchée. On fait alors des « pieds de cuve » qu'on introduit dans la cuve en même temps que la vendange et par couches successives.

Pour retirer tout le bénéfice attendu de l'emploi des levures sélectionnées et des lies, il ne faut pas oublier que celles-ci doivent toujours dominer dans la masse de vendange, de manière à étouffer en quelque sorte les levures spontanées. Le maniement de ces levures spéciales est, pour cette raison, assez délicat; les résultats obtenus sont quelquefois incertains et même contradictoires, variables avec la température, avec la qualité du moût et le degré de maturité du raisin.

M. Loir ajoute à ces paroles de M. Gayon qu'il a déjà remis à divers colons, depuis deux ans, des levures ainsi desséchées à Bordeaux par M. Gayon, et que les résultats ont été bons. Il est même étrange de voir que — contrairement à l'idée théorique qu'émettait M. Gayon sur les dangers qu'il peut y avoir à ajouter ainsi des levures en pleine fermentation dans les cuves — la température des cuves dans lesquelles on ajoute la levure ne s'élève pas sensiblement au-dessus de la température des cuves témoins, et que la fermentation paraît s'achever plus facilement et plus rapidement dans les récipients où l'on ajoute les « pieds de cuve ».

A propos de l'aération du moût, M. le capitaine Toutée fait observer que cette opération diminue le degré alcoolique des vins, ce que l'on reconnait facilement à l'odeur en passant à une certaine distance d'un cellier où on se sert de ce moyen pour refroidir le vin. M. le docteur Trabut fait observer qu'il ne faut pas confondre l'aération des moûts avant le cuvage avec celle que l'on fait subir à ces mêmes moûts lorsqu'ils ont subi un commencement de fermentation. La première donne de très bons résultats et ne provoque aucune déperdition d'alcool. Pour la seconde, il vaut encore bien mieux éprouver une légère perte dans le degré alcoolique que de conserver dans le vin du sucre non utilisé par le ferment.

II. — Sur la Distillation des Vins acides

Quelques colons disent que la distillation des vins acides donne des eaux-de-vie peu agréables, non marchandes, et demandent s'il ne serait pas possible de les obtenir meilleures.

M. Gayon répond que les vins dont il s'agit peuvent être distillés avec avantage sans modifier les appareils existants. Pour éviter l'acidité des eaux-de-vie, laquelle est due aux acides volatils du vin, il suffit de ramener celui-ci à une acidité normale avant de le passer à l'alambic.

Si l'acidité totale dépasse 4 grammes par litre, et atteint, par exemple, 6 gr. 50, on ajoutera une quantité de lait de chaux suffisante pour neutraliser 2 gr. 50 par litre. Mais cela suppose, d'une part, que 4 grammes soient l'acidité normale et que, d'autre part, l'acidité totale ait été déterminée par une analyse chimique.

Dans la pratique, il est plus simple de procéder de la manière suivante : avec un lait de chaux homogène, on sature peu à peu et complètement toute l'acidité d'un hectolitre de vin, ce que l'on reconnait soit à l'aide d'un papier de tournesol rouge, qui doit bleuir légèrement, soit à l'aspect du liquide, qui passe du rouge au vert bleuâtre, en se troublant un peu. Cela fait, on mêle le vin traité à du vin non traité, jusqu'à ce que, au goût, l'acidité soit devenue normale, et c'est le mélange ainsi obtenu qui est soumis à la distillation.

De la même manière, on peut faire disparaître l'acidité existante dans des eaux-de-vie en les saturant exactement avec de l'eau de chaux limpide et non avec un lait de chaux et en les redistillant ensuite, étendues d'eau, de manière que leur richesse alcoolique ne soit plus que de 10 à 12 degrés. On ne peut obtenir des alcools neutres, semblables à ceux que produit l'indutrie, c'est-à-dire propres à muter des vins de liqueurs, qu'en se servant des appareils à plateaux pour la distillation.

Congrès de Carthage

Le 1er avril, au moment où paraissait le dernier numéro de *la Revue Tunisienne*, s'ouvrait à Tunis le XXVe Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences.

L'Institut de Carthage, qui a pris, il y a trois mois, l'initiative de ce Congrès, remercie le Gouvernement Tunisien de l'avoir autorisé, à cette époque, à faire l'invitation de la part de la Ville de Tunis.

Nous remercions l'Association Française pour l'Avancement des Sciences d'avoir amené en Tunisie cinq cent dix congressistes, qui, depuis leur retour en France, racontent partout l'enthousiasme que leur a inspiré ce pays de notre Protectorat.

M. Machuel, président du Comité de réception, a rappelé la part d'initiative que nous avions eue à la venue du Congrès en Tunisie. Il a donné l'idée au Comité-Directeur de l'Institut d'organiser une visite à Carthage, qui a été faite sous la direction de nos collègues, le R. P. Delattre, MM. Gauckler, Pavy, Maillé et Féret. C'est au cours de cette visite, c'est-à-dire sur son champ de bataille, que nous avons été heureux de voir la croix de la Légion d'Honneur remise à notre savant collègue, le R. P. Delattre.

Les membres du Congrès se sont réunis en dix-sept sections spéciales; plusieurs membres de l'Institut de Carthage ont apporté dans chacune des sections le fruit de leurs études et ont contribué ainsi au succès du Congrès.

L'Association Française fera paraître, comme tous les ans, dans un mois environ, le compte rendu des travaux du Congrès; nous analyserons cet ouvrage dans le prochain numéro de la *Revue Tunisienne*. Dans ce même numéro, nous résumerons le livre sur la Tunisie, publié en quatre volumes par le Gouvernement de la Régence et remis à chacun des membres du Congrès, selon l'usage établi depuis vingt-cinq ans par l'Association Française, dont les membres possèdent ainsi une géographie générale de la France. Ce volume sur la Tunisie est anonyme, mais presque tous les articles ont été écrits par des membres de l'Institut de Carthage; on y trouve tous les documents possibles sur la Régence; nos visiteurs ont donc pu rapidement se mettre au courant de notre histoire, de notre géographie, de nos institutions, etc.

Après le Congrès, une foule de caravanes se sont dirigées sur les différents centres de la Tunisie : partout les réceptions ont été des plus cordiales et des plus enthousiastes, et nous remercions nos compatriotes de l'intérieur de la part qu'ils ont prise ainsi à la réussite du Congrès de Carthage, que notre Société est heureuse de revendiquer comme son œuvre.

A côté du Congrès, et parallèlement à lui, M. le Résident Général avait eu l'idée d'inviter une cinquantaine de membres de l'Institut de France, hommes de science, littérateurs, agriculteurs, archéologues, hommes politiques, journalistes, pour leur faire parcourir la Tunisie du nord au sud. Cette caravane complétait le Congrès de Carthage, et les personnes qui en faisaient partie, rentrées en France, décrivent encore à l'heure actuelle leurs impressions, qui paraissent toutes des plus favorables à la Tunisie.

Exposition Artistique et Industrielle Tunisienne de 1896

Le 1er avril, au moment où commençait à Tunis le Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, l'Institut de Carthage ouvrait les portes de son Exposition Artistique et Industrielle à ses visiteurs scientifiques et au public tunisien.

L'appel du Comité aux artistes français et étrangers avait été entendu et avait eu un plein succès. De très nombreux envois, dont quelques-uns portant des signatures bien connues du public, avaient été reçus et placés avec un goût parfait dans les locaux du passage de Bénévent, mis gracieusement à la disposition de l'Institut par M. le comte Landon de Longeville, membre perpétuel de notre Association.

L'Exposition industrielle indigène, annexée à l'Exposition Artistique, n'était pas moins réussie et constituait cette année la principale attraction. Les organisateurs avaient habilement tiré parti de l'espace dont ils disposaient et groupé d'une manière très pittoresque les divers produits de l'industrie locale.

Conformément à l'usage, le Comité avait tenu à inaugurer l'Exposition par une cérémonie à laquelle avaient été conviés M. le Résident Général et Mme René Millet, le Président et le Bureau du Congrès de Carthage, et la plupart des notabilités tunisiennes.

La Dépêche Tunisienne, dont nous avons toujours apprécié la complaisance et l'amabilité pour l'Institut, rend compte, dans les termes suivants, de cette première séance :

« A trois heures précises, M. le Résident Général fait son entrée au Salon, accompagné de Mme René Millet.

« Il est reçu par le Comité et salué par les personnes présentes, en tête desquelles nous remarquons M. Dislère, conseiller d'Etat et président du Congrès de Carthage.

« Presque aussitôt M. le docteur Loir, président de l'Institut de Carthage, prend la parole, souhaite la bienvenue au Ministre et appelle son attention bienveillante sur l'utilité, presque la nécessité, qu'il y aurait d'avoir à Tunis, pour des solennités du genre de celles qui nous réunissent en ce moment, un vaste local qui soit la propriété des Sociétés françaises. C'est, en effet, grâce seulement à la générosité du comte Landon de Longeville que cette année l'Institut, fidèle à son programme, a pu s'installer dans les vastes salles occupées par son Exposition.

« M. Goin, avocat et président du Comité de l'Exposition, parle après le Dr Loir.

« Dans une charmante improvisation pleine d'à-propos, il salue, à son tour, au nom du Comité qu'il préside, le Représentant de la France, les personnes qui, répondant à l'invitation à elles adressée, se pressent autour du Ministre, et particulièrement M. Dislère, président du Congrès de Carthage, et tous les congressistes présents avec lui.

« Puis il fait, en termes des plus heureux, l'historique des Salons précédents ; rappelle comment l'idée vint de créer ces Expositions artistiques, et continue à peu près dans ces termes :

« L'année dernière, Monsieur le Ministre, en inaugurant, comme « aujourd'hui, le Salon Tunisien, installé dans les splendeurs du « palais Cohen, vous émettiez le désir de voir l'Institut de Carthage « adjoindre à son Exposition artistique une Exposition des industries « locales, afin de les encourager et d'aider à la résurrection de plu- « sieurs et au perfectionement de beaucoup d'entre elles.

« Le Comité, choisi dans le sein de l'Institut pour organiser le « Salon de 1896, n'a eu garde d'oublier votre désir, et, entrant pleine- « ment dans la voie que vous lui avez tracée, il a voulu qu'à l'Expo- « sition artistique, désormais entrée dans les traditions de l'Institut « de Carthage, fût annexée une Exposition industrielle qui constituera « certainement, dans Tunis, une attraction de plus pour nos visiteurs « de la mère patrie. »

« M. Goin continue en renvoyant, du reste, la plus grande part dans le succès de cette Exposition industrielle indigène, mi-partie musulmane, mi-partie israélite, au bienveillant concours du Cheikh Medina, Si Mohamed el Asfouri, et de M. Gabriel Medina.

« En finissant, M. Goin a exprimé le vœu patriotique que ces manifestations de l'art indigène contribuent à faire connaître davantage et aimer de plus en plus la Tunisie dans cette France dont l'impérissable amour grandit d'autant plus dans nos cœurs que nous sommes éloignés de ses bords.

« M. le Résident répond alors.

« Il félicite les organisateurs de la double Exposition qu'il est heureux d'inaugurer. Nous autres Européens, dans les nécessités de la vie courante, nous avons absolument sacrifié l'art. Rien n'est laid par exemple et disgracieux comme nos costumes. Peut-on imaginer quelque chose de moins artistique que les deux tuyaux dans lesquels nous emprisonnons nos jambes, que cet autre tuyau que nous mettons sur notre tête, et que ces vêtements étriqués coupés en ligne droite au-dessus du genou ?

« Heureusement, le costume des femmes n'a pas encore atteint ce degré de laideur ; mais on y marche progressivement et si la mode adoptée par les bicyclistes vient à dominer, elles n'auront plus guère à nous envier sous ce rapport.

« La géométrie, mise ainsi partout, nous enlaidit. Combien sont plus heureux les indigènes que nous coudoyons, avec leurs habits d'une majestueuse ampleur, qui leur donnent si grand air et les font ressembler aux statues antiques !

« Ce n'est pas cependant que le sentiment artistique nous manque. Loin de là. La religion de l'art, comme celle de la patrie, est profondément enracinée dans le génie et dans le cœur français. Mais nous enfermons ses manifestations. Nous les cantonnons dans nos salons et dans nos musées. C'est donc là qu'il faut aller pour en jouir, pour pouvoir, suivant une expression qui, dans sa trivialité, rend bien la pensée, *se rincer l'œil.*

« Cette religion de l'art est surtout utile dans les temps troublés que nous traversons. Presque tout nous divise, nous sépare, nous émiette. Elle reste presque seule, avec l'amour de la patrie dont je viens de parler, comme le lien puissant qui nous réunit tous.

« Un jour, Messieurs, poursuit M. Millet, j'ai entendu cette pensée développée avec une splendeur incomparable, dans une circonstance et par une voix que je n'oublierai jamais.

« C'était à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Corot. Après les cérémonies officielles, beaucoup s'étaient retirés. Peu d'invités seulement, au nombre desquels je me trouvais, restèrent pour le banquet. Gambetta était de ce petit nombre. Au dessert, on le pressa de parler ; jamais je n'ai entendu pareil éloge de l'art ; c'était beau comme l'antique, et je me souviens encore qu'il compara précisément l'art à ce phare lumineux qui fixe également tous les regards de ceux qui naviguent sur cet océan du monde, aux vagues si agitées par les passions et par la politique.

« C'est donc faire une œuvre salutaire, une œuvre de concorde et d'union, que de travailler à ces salons artistiques qui, en groupant les œuvres de l'art, facilitent le groupement des hommes.

« A ce propos, j'ai remarqué, pendant les dix années que j'ai passées en Suède, que dans tous les salons d'un institut, fréquenté par l'élite de la société suédoise, jusque dans ceux où l'on fumait et l'on buvait de la bière étaient suspendus de nombreux tableaux. D'abord je me demandai pourquoi. Puis je compris qu'il y avait là une profonde raison philosophique. La peinture est un art muet qui repose, qui calme. La musique passionne, l'éloquence entraîne ; mais la peinture, le paysage, les scènes de la nature portent à la paix et à la tranquillité.

« Un dernier mot relatif au désir qu'exprimait M. Loir de voir un édifice aménagé spécialement pour toutes les fêtes pareilles à celle-ci.

« Sa pensée est une de celles que je caresse moi-même, mais je crois que sa réussite sera d'autant plus assurée que le Gouvernement s'en mêlera moins. Dans tous les cas, ceux qui prendront l'initiative

de sa réalisation peuvent compter sur mon concours le plus bienveillant. »

Quelques mots du docteur Loir à l'adresse de M. Dislère, au nom de l'Institut de Carthage ; un chaleureux remerciement de ce dernier, et la série des discours est terminée.

On visite les salles, qui font l'admiration des visiteurs, et qui se retirent en exprimant tout le plaisir que leur a causé cette promenade dans les salons du passage de Bénévent.

Toutes nos félicitations aux organisateurs de cette manifestation artistique vraiment réussie : MM. Paul Proust, secrétaire général, Charles Maillé, commissaire général, à qui nous devons toutes ces élégantes installations, et à MM. Lasram et Medina, plus spécialement chargés de l'organisation de l'Exposition industrielle indigène.

*
* *

Le succès du Salon Tunisien ne s'est pas démenti un seul instant. Pendant tout le mois d'avril, de nombreux visiteurs se sont succédé devant les œuvres exposées.

Quelques fêtes de nuit, organisées par le Comité dans le local de l'Exposition indigène, ont eu un plein succès d'originalité et ont été fort suivies du public.

Celle donnée le jeudi soir, 16 avril, a été particulièrement brillante. M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, de passage à Tunis, avait bien voulu y assister.

La Dépêche Tunisienne s'exprimait en ces termes dans le compte rendu de cette fête :

« A neuf heures, M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts, accompagné de MM. Révoil, Machuel, Dr Loir, Dibowsky, Servonnet, ont été reçus à l'entrée de l'Exposition par MM. Goin, président du Comité, Buisson, vice-président, Paul Proust, secrétaire général, Ch. Maillé, commissaire général, Dollin du Fresnel, Lasram, Albert, etc., membres.

« M. le Directeur des Beaux-Arts, au cours de sa visite, a manifesté, à diverses reprises, le vif intérêt qu'il trouvait à cette fête, très bien organisée. Il s'est arrêté principalement devant les installations du ciseleur en plâtre *(nokch-hadida)*, du potier, du serrurier, etc.

« Après une station réparatrice aux succursales de MM. Barbouchi et Djemal, M. Roujon et sa suite ont terminé leur visite par la section israélite, très intéressante aussi.

« Parmi les attractions de la fête, il convient de citer particulièrement, comme originalité, la bruyante *nouba* et le pittoresque conteur arabe.

« En somme, un grand succès pour les organisateurs. »

* * *

Le 17 avril a eu lieu la séance de distribution des récompenses, que M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts, avait bien voulu présider, donnant une fois de plus une marque de grand intérêt et de bienveillance à l'œuvre entreprise par l'Institut de Carthage.

Nous empruntons encore à *la Dépêche Tunisienne* le compte rendu très exact de cette journée :

« Hier, à une heure et demie précise, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, qui devait présider la distribution des récompenses aux exposants, a fait son entrée dans les galeries du passage de Bénévent. Il était accompagné de M. Machuel, directeur de l'Enseignement public en Tunisie, et a été reçu par tout le Comité de l'Exposition, son président en tête, auquel avaient bien voulu s'adjoindre M. Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, le général Valensi, premier interprète de S. A. le Bey, M. Ducoudray de la Blanchère, directeur des Archives et Musées de l'Afrique du Nord, M. Paul Bonnard, M. le président Fabry, MM. les docteurs Ossian-Bonnet et Gariel, etc.

« Après avoir parcouru rapidement les salles de l'Exposition artistique, M. Roujon et tout le Comité de l'Exposition se sont assis face aux exposants et au public choisi admis à la distribution des récompenses.

« La séance a été déclarée ouverte et M. Machuel a pris la parole en ces termes :

« Monsieur le Directeur des Beaux-Arts,

« M. le Ministre, qui s'est trouvé dans l'obligation de quitter Tunis « ce matin, m'a chargé de vous présenter M. le Président et MM. les « membres de l'Institut de Carthage. Je suis d'autant plus heureux « d'avoir cet honneur, que je connais l'intérêt que vous portez aux « choses tunisiennes. Je sais aussi que vous applaudissez à toutes « les manifestations artistiques qui émanent de vos compatriotes, et « celles qui se produisent sur cette terre, désormais française, vous « paraissent, j'en ai la conviction, particulièrement dignes d'être « encouragées. Aussi, je suis l'interprète de tous les membres de « l'Institut de Carthage en vous remerciant du grand honneur que « vous nous avez fait en voulant bien présider cette petite solennité. « Ce témoignage de sollicitude de votre part nous a touchés profon- « dément, et nous vous en exprimons toute notre gratitude.

« Permettez-moi de vous faire connaître, en quelques mots, le pro- « gramme de notre Association. Son programme, il est certainement « un peu vaste : il s'étend à tout ce qui est de nature, en Tunisie, à « intéresser les lettres, les sciences, le commerce, les industries et « les arts. Il embrasse, par conséquent, la littérature, l'histoire, la

« géographie, l'archéologie, les sciences physiques et naturelles, « l'agriculture, la peinture, la musique.

« L'œuvre accomplie est déjà considérable. En moins de trois « années, l'Institut de Carthage a produit des travaux intéressants « qui ont appelé sur lui l'attention du monde savant. Son Bulletin « est déjà apprécié de toutes les personnes qui s'occupent de l'Afrique « Mineure. Je citerai plus particulièrement les études qui ont paru « dans ce Bulletin sur un grand nombre de questions se rapportant « à la géographie, au commerce et à l'économie politique, et qui « prouvent la part importante qui a été faite à la géographie com- « merciale.

« Des conférences, suivies par un public nombreux et choisi, ont « été faites sur des sujets variés. L'histoire des révolutions tunisien- « nes, la chanson arabe, la colombophilie, la *Salammbô* de Flaubert « et de Reyer ont été traitées d'une façon brillante par des orateurs « appartenant aux membres de l'Institut. Il n'y a pas bien longtemps « encore, nous applaudissions, dans cette même salle, de nombreux « artistes amateurs qui, sous l'habile direction du directeur de notre « Ecole de Musique, faisaient entendre les meilleurs passages des « différentes partitions de *Faust*.

« L'Institut de Carthage a prouvé sa vitalité ; il a démontré victo- « rieusement qu'il était possible, non seulement de grouper toutes « les bonnes volontés, mais aussi de leur faire produire des œuvres « utiles à la cause française.

« Mais là ne s'est pas bornée son ambition. Il a pensé que, dans « ce pays où l'art se rencontre à chaque pas, dans lequel la nature « s'est plue à prodiguer toutes les beautés, il fallait aider au déve- « loppement du sentiment artistique, y attirer des artistes français, « et réveiller chez les indigènes ce goût du beau qu'ils avaient autre- « fois à un si haut degré et que beaucoup d'entre eux ont heureuse- « ment conservé.

« Telle est l'origine de nos Expositions. Celle-ci est la troisième, « Monsieur le Directeur ; elle est particulièrement intéressante par « le pittoresque que lui donne la présence de l'élément indigène.

« Ces quelques renseignements sur l'Institut de Carthage vous « donneront une idée, Monsieur le Directeur, de l'utilité de cette « association et du chemin qu'elle a déjà parcouru en si peu de « temps. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que notre émi- « nent Résident Général suit avec la plus sympathique attention les « progrès que fait l'Institut. A maintes reprises il lui a témoigné « l'intérêt qu'il portait à ses travaux ; il a assisté à ses séances, il y « a même pris la parole pour lui adresser ses félicitations et, ce qui « vaut encore mieux, pour lui donner d'utiles conseils. L'Institut de « Carthage peut toujours compter, je ne crains pas de l'affirmer, sur

« la bienveillante sollicitude de M. Millet, sur celle de son distingué « collaborateur, M. Révoil. L'un et l'autre s'emploieront à accroître « le développement matériel et moral de cette association, dont ils « apprécient le programme et les efforts.

« Permettez-moi de vous adresser, en terminant, Monsieur le Di- « recteur, nos vifs remerciements pour les marques d'intérêt que « vous nous avez données, deux années de suite, en nous accordant « des subsides qui nous ont permis d'acheter quelques œuvres qui « forment comme l'embryon du musée que nous serions si désireux « de créer, parce que nous avons la certitude qu'il rendrait ici les « plus signalés services. Nous vous prions de nous continuer vos « faveurs et de ne pas oublier l'Institut de Carthage lorsque vous « aurez à distribuer quelques-unes des œuvres que votre direction « acquiert chaque année. Vous donnerez ainsi un précieux encoura- « gement à notre association, dont le seul but est d'être utile à la « Tunisie et à la France, et qui a pour devise : *Travail et Concorde.* »

Réponse de M. Roujon

Le directeur des Beaux-Arts a fait une allocution pleine d'à-propos et de charme. Il a déclaré tout d'abord qu'il n'avait point de remerciements à recevoir, mais qu'il en avait plutôt à adresser.

« Je suis trop heureux, a-t-il ajouté, puisque M. Combes n'a pu pousser une pointe jusque dans ce pays, désormais français *in æternum,* de le remplacer en ce moment. J'aime, en effet, votre Tunisie depuis longtemps, ayant eu l'honneur de débuter dans ma vie administrative par être le secrétaire intime, plus encore, le confident et l'ami de ce grand patriote qui fut Jules Ferry. »

On applaudit.

M. Roujon continue en assurant qu'il serait heureux, entrant pleinement en cela dans les vues du Ministre des Beaux-Arts, de contribuer de toutes ses forces au développement de l'art dans ce pays.

« Votre éminent Résident Général, dit-il, a tenu jour par jour, pour ainsi dire, le Gouvernement de la métropole au courant des efforts généreux tentés dans ce but par l'Institut de Carthage. Je répondrai pleinement à ses vœux et aux vœux de mon ministre en secondant ces efforts de tout mon pouvoir. Dès aujourd'hui, pour témoigner de ma bonne volonté personnelle et de celle de l'Administration, je prends, comme correspondant officieux entre l'Institut et moi, mon excellent ami M. Machuel.

« D'ailleurs, ajoute, au milieu des applaudissements, le Directeur des Beaux-Arts, que tous les membres de l'Institut qui croient que je puis être utile à leur œuvre prennent du papier, une plume, une enveloppe et m'adressent leur communication : je la lirai avant même

la correspondance administrative et certainement avec plus de plaisir encore que cette dernière. »

M. Roujon appelle alors lui-même l'attention de l'Institut de Carthage sur ce qu'il nomme, excellemment, un des devoirs de notre civilisation dans ce pays.

« C'est un des devoirs de cette Société artistique d'empêcher la disparition totale des arts nationaux du pays devant l'importation d'un faux progrès. Il faut aider au relèvement et au perfectionnement de ces arts : arts des tissus, des sparteries, des céramiques, du plâtre.

« On a parlé de musée ; rien ne me sera plus agréable et plus facile, en même temps, que de vous aider dans cette création éminemment utile, car un musée, c'est une leçon donnée à l'intelligence par les yeux, et cette forme d'enseignement sera toujours populaire. »

En terminant, M. Roujon a déclaré que ce qu'il avait vu le remplissait de joie en même temps que d'espérance, car ce que l'Institut de Carthage avait déjà fait pour le progrès artistique de la Régence était le gage assuré de ce qu'il ferait encore à l'avenir.

PROCLAMATION DES LAURÉATS

M. Proust, secrétaire général du Comité de l'Exposition, a donné alors lecture des divers lauréats, soit de la Section artistique, soit de la Section industrielle.

Voici les noms :

Section artistique

Hors concours : Mme V. Demont-Breton, MM. A. Demont, Barillot, Baude, A. Defaux, Braun Clément et Cie, Claude-Landelle.

Prix du Salon. — *Médaille d'honneur :* M. de Zorn.

Rappel. — Mme Louise Viola.

1re médaille : M. Ambroise, Mlle Emilie Desjeux, MM. Duvent, Linde Hermann, Tollet, Tony, commandant Dollot, Mlle Emilie Dybowski, MM. Martin Félix, Bertrand, Mme Gérard Goin, MM. Mouillard, Paul Lafond, Poseler Louis.

Rappel de 1re médaille : MM. Avy, Rovel, Maurice Proust, Marcel Blairat.

2e médaille : Mlle Marguerite Avosa, MM. Beaume Adolphe, Boivin Emile, Grasset, Junès David, Mme Pillet, Mlle M. Schazman, Mme Le Cyre-Boucher, MM. Loiseau-Rousseau, Dapoigny Marius, Edouard Brindeau, Mme Coquelet-Mereau, MM. Boutique, de Retz, Mlle Henriette Sichel, Mme Dorel Elisabeth.

Rappel de 2e médaille : MM. Adam Gaston, Brodard Fernand, Boze Honoré.

Mentions honorables : M. Achard Louis, Mlles Bernamont, Boucherot, MM. Caillot, le capitaine Camus, Carlier, Chanet, Coquelet-Mereau, de Couesnongle, Mlle Emma Darmon, MM. Maurice Faure, Fulconis, Mmes Galtier, Gauthier, Augias, MM. Guetta, Guillemin, Emmanuel Grammont, de Joybert, Le Sage, Lombard Edmond, le capitaine Lachouque, Masserano, Ory Gustave, Mme Prébet, MM. Horace Richebé, Schazmann, Mme Solanet, Mlle Wachmann.

SECTION INDUSTRIELLE

Diplôme d'honneur : M. Albert, photographe.

1re médaille : Si Ali Khamis (poteries), Si Hamouda ben Zakour (chechias), Si Chadly ben Abd el Kader (tisseur de soie), Si Mahmoud ben Khamis bou Ratbine (peinture et dorure), Si Ali Barbouchi (étoffes, costumes, etc.), Si Ahmed Djemal (étoffes, costumes, etc.), Si Moktar Doïeb (calligraphie), Si Moustapha Kara Borni (sculpteur sur plâtre), Si Moustapha el Ameroussi (serrurerie), Si Mohamed ben Abd Ennabi (tissage de coton), Si Khamis Frourige (sellerie), Salomon Sitruk (parfumerie), Haï Belhassen (ferblanterie, vitrerie), Nizard frères (carrosserie), Gabriel Cohen (teinturerie).

2e médaille : Si Mahmoud ben Fradj ben Abda (sparte), Si Hassen Zarouk (burnous), Si Moustapha ben Ali (parfumerie), Si Mohamed Bessaïs (librairie), Si Mohamed Kotrane (relieur), Sumiane (naturaliste), Essadik (marchand de soieries), Haï de Israël Khiat, ⊕ (savonnerie), Hadad et Cohen (plombiers), Assus Rahmine (orfèvre), Jacob Lumbroso (confiseur), Cohen Joseph (cordonnier), Sarfati Elie (passementier), Tebika Rahmine (tailleur).

Mention honorable : Si Ali el Hadj Brahim bou Djemela (babouches), Si Salah ben Tahar (cuivres), Si Chadly Sidkaoui (café maure), Si El Hadj Ali el Djaïbi (incrustation d'étriers), Si Mohamed el Chaoui (incrustation de nacre), Si Mohamed el Medani (restaurateur), Si Ahmed Debeddi (tissage en poil de chèvres), Si Taïeb el Hamidi (fleuriste).

A ce moment, M. Wolfrom s'est levé et a fait connaître, au nom du Ministre, que S. A. le Bey, pour récompenser les exposants, daignait accorder un certain nombre de décorations de son Ordre du Nicham Iftikhar.

Sont promus :

Officiers : MM. Georges Claude, artiste peintre ; Ambroise, artiste peintre ; Boivin, artiste peintre.

Chevaliers : MM. Troll, artiste peintre ; Darsy, artiste peintre ; Linde, artiste peintre ; Beaume, artiste peintre ; Duvent, artiste peintre, Brodart, artiste peintre ; Si Ali Barbouchi, Si Ahmed Djemal, Si Moktar Doïeb, Si Mahmoud ben Khamis bou Ratbine, Salomon Sitruk, Haï Belhassen.

Il était trois heures environ quand M. le Directeur des Beaux-Arts a déclaré la séance levée.

*
* *

Le 29 avril, la tombola organisée par le Comité, au profit des artistes, était tirée sous la présidence de M. Goin, dans le local de l'Exposition de peinture.

Un vase de Sèvres et un certain nombre de gravures offerts par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts constituaient les principaux lots.

*
* *

Une somme de 1.000 francs, accordée par ce même ministère, a été employée à l'achat d'œuvres destinées à s'ajouter à celles acquises par l'Etat l'année dernière et déposées à la Municipalité de Tunis pour former un Musée tunisien, encore à l'état d'embryon, mais appelé à s'augmenter rapidement et à prendre un vif éclat, grâce au concours généreux promis par l'éminent Directeur des Beaux-Arts de France, M. Roujon.

*
* *

En résumé, l'Exposition Artistique et Industrielle de 1896 est, de l'avis de tous, une manifestation qui fait le plus grand honneur à l'Institut de Carthage et dont le mérite revient entièrement au Comité qui s'est occupé si activement et avec tant de dévouement de l'œuvre que le Comité-Directeur lui avait confiée et qu'il a su si bien mener à un succès complet.

Conférence de M. de Béhagle

Le lundi 1er juin, à huit heures et demie du soir, a eu lieu, au théâtre municipal, gracieusement mis à la disposition de l'Institut de Carthage par M. Douchet, la conférence de M. Ferdinand de Béhagle sur *le Rôle de la France et de l'Islam en Afrique.*

Le docteur Loir, président de l'Institut de Carthage, a ouvert la séance et a souhaité, en quelques mots heureux, la bienvenue au conférencier.

Après lui, M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce de la Régence, pour répondre au désir exprimé par le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage, présente lui-même le conférencier, dans les termes suivants :

« L'Institut de Carthage, en m'appelant à présider cette conférence, m'a fait un grand honneur dont je connais tout le prix, et si j'ai accepté l'invitation qui m'était faite, c'est qu'elle me donnait l'occasion d'apporter à M. de Béhagle, qui fut mon compagnon d'exploration, un témoignage de publique estime, tant pour les qualités de droiture de son caractère que pour l'œuvre que sa ténacité et sa volonté ferme

ont su mettre sur pied et que son énergie et sa résolution sauront conduire au succès.

« M. de Béhagle va partir pour poursuivre l'œuvre grandiose de la conquête du continent noir et concourir au mouvement d'expansion de la France. Ce mouvement, pour récent qu'il est, n'en a pas moins donné déjà de merveilleux résultats. Il est tout entier l'œuvre du Gouvernement de la République et ajoute singulièrement à sa gloire, car cette conquête a été faite non à la façon des gouvernements qui détruisent et oppriment, mais pacifiquement. Partout, l'exploration française a été marquée au sceau d'une bienveillance extrême, d'un respect absolu des institutions établies et des religions pratiquées, et le résultat en a été, non un asservissement des populations, mais une alliance et une souveraine protection.

« Mais ce régime de bienveillance n'a pas été cependant un régime de faiblesse. Là où des populations barbares ont voulu attenter à notre honneur, au prestige de la France, en portant sur un des nôtres une main sacrilège, nous avons su cependant toujours faire respecter le pavillon national. Quelques campagnes glorieuses ont su, en faisant prévaloir le prestige de la France, nous apporter l'inestimable bienfait d'une confiance absolue dans la vaillance de notre armée et dans l'autorité de ses chefs. Elles nous ont rassuré pour l'avenir, car nous avons tous compris qu'une armée qui savait remporter des victoires dans des conditions si périlleuses saurait, quand l'heure aura sonné, défendre les frontières du sol sacré de la patrie.

« Militaires et civils, unis dans une seule pensée, ont donc tous concouru à porter au loin les bienfaits de la civilisation sous l'égide du drapeau national.

« Ce mouvement d'expansion a pris soudain un nouvel essor quand Crampel, prêchant d'exemple, rêva de réunir nos possessions de la côte occidentale à celles du nord de l'Afrique. Toute une phalange d'explorateurs partit alors pleine d'espoir, moins peut-être dans le succès personnel de son entreprise, toujours difficile, que du moins dans la réalisation de l'œuvre commune qui devait profiter à la gloire de la France. Hélas! plus d'un ne devait plus revoir le sol de la patrie! Mais qu'importe, les dévouements ne manquent pas en France, et les privilégiés furent ceux à qui la confiance du Gouvernement voulut bien accorder la tâche glorieuse d'aller continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs.

« C'est par l'organisation de cet enchaînement de missions, qui toutes concoururent au même but, que je fis la connaissance de M. de Béhagle. De même que j'avais été chargé d'aller soutenir l'œuvre de Crampel et, plus tard, de venger sa mort, de même Maistre, dont M. de Béhagle était le compagnon, vint continuer l'exploration que j'avais entreprise. Et de même encore, de Béhagle va reprendre la

route tracée pour la continuer en pays inconnu. Puisse la chance seconder ses vaillants efforts et le conduire à la réalisation de ses projets.

« Partez donc, et songez que tout cœur français suivra vos efforts et applaudira à vos succès. »

M. de Béhagle se lève et, dans un langage simple et énergique, après avoir fait l'historique des tendances des peuples de l'Afrique, expose le but de sa mission dans le continent noir.

Nous joignons nos vœux à ceux si bien exprimés par M. Dybowski pour le succès de l'œuvre entreprise par le vaillant explorateur.

Exposition artistique de 1897

Les membres du Comité-Directeur de l'Institut de Carthage se sont réunis le 24 juin, sous la présidence de M. le docteur Loir, pour procéder à l'élection du Bureau du Comité de l'Exposition artistique pour l'année 1897.

Ont été nommés :

Président .... MM. Servonnet ;
Vice-président....... Buisson ;
Secrétaire général ... du Fresnel ;
Commissaire général. Maillé Charles ;
Trésorier............ Heymann.

MM. Albert, Bonnard (Paul), Blairat, Delmas, Gauckler, Goin, Loth, Pavy, Proust (Paul), Pipelard, Richard et Sadoux ont été nommés membres du Comité de l'Exposition artistique.

L'Exposition aura lieu à Tunis le 1er mai 1897, sous le haut patronage de M. Machuel, directeur de l'Enseignement public dans la Régence ; elle sera ouverte aux productions des artistes français, tunisiens et étrangers, mais plus spécialement aux œuvres ayant un caractère oriental.

Les artistes désireux de participer à cette Exposition peuvent, dès à présent, adresser leur adhésion au Président du Comité artistique, *Institut de Carthage,* rue de Russie, à Tunis.

Conférence musicale de M. Frémaux

Le mardi 17 mars 1896, les sociétaires de l'Institut de Carthage et leurs familles étaient réunis dans le local, gracieusement offert par M. le comte Landon de Longeville, passage Bénévent, pour entendre la causerie très intéressante de M. Frémaux, de l'Opéra, directeur de l'École de Musique, sur les *Œuvres musicales inspirées par le poème de Faust.*

M. Frémaux s'était assuré le précieux concours d'artistes amateurs.

Le programme était le suivant :

1. Cavatine (Salut ! demeure chaste et pure), *Faust,* de Gounod.
2. Air : « Merci, doux crépuscule ! », *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
3. Chanson du « Roi de Thulé », *Faust,* de Gounod.
4. Chanson du « Roi de Thulé », *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
5. Scène et quatuor du jardin, *Faust,* de Gounod.
6. Scène et quatuor du jardin, *Méphistophélès,* de Boïto.
7. Ronde du Veau d'Or, *Faust,* de Gounod.
8. Chanson de « la Puce », *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
9. Duo du jardin, *Faust,* de Gounod.
10. Duo du jardin, *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
11. Duo du jardin, *Faust,* de Schumann.
12. Sérénade, *Faust,* de Gounod.
13. Sérénade, *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
14. Marguerite au rouet, *Faust,* de Gounod.
15. Romance de Marguerite, *la Damnation de Faust,* de Berlioz.
16. Romance de Marguerite, *Faust,* de Schumann.
17. Scène de la prison, *Faust,* de Gounod.
18. Scène de la prison, *Méphistophélès,* de Boïto.

M. Frémaux s'est fort bien acquitté de sa double tâche de conférencier et de musicien. Le groupe d'amateurs qu'il dirigeait a recueilli une ample moisson d'applaudissements et tout le monde s'est retiré enchanté de l'heureuse initiative prise par le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage. Ce premier succès est d'un bon augure pour les conférences artistiques qui suivront, et nous remercions sincèrement M. Frémaux de son précieux concours.

Décorations

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations aux membres de l'Institut de Carthage décorés par le Ministère de l'Instruction publique :

Officier de l'Instruction publique :

M. Baille, inspecteur de l'Enseignement primaire.

Officiers d'Académie :

MM. Chabert, membre de la Chambre de Commerce;
du Fresnel, agent commercial de la Compagnie P.-L.-M. ;
Goin, avocat, vice-président de l'Institut de Carthage ;
Gueydan, avocat ;
Heymann, receveur municipal, trésorier de l'Institut de Carthage;
Lasram, directeur de la Ghaba ;

MM. Pavy, docteur en philosophie, publiciste ;
Richard Victor, licencié en droit, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris ;
Spire, procureur de la République ;
Martz, ancien vice-président de la Chambre de Commerce ;
Ch. Maillé, licencié en droit, rédacteur au Gouvernement Tunisien.



BIOGRAPHIE

SIDI AHMED BEL KHODJA

Cheikh-el-Islam de la Régence, Chef de l'Université musulmane de Tunis

L'Institut de Carthage a perdu le 17 mai dernier, à l'âge de soixante-six ans, un de ses membres d'honneur : Sidi Ahmed bel Khodja, Cheikh-el-Islam et chef de l'Université de Tunis.

Le Bureau adresse à la famille du défunt et en particulier à notre collègue Si Mohammed bel Khodja, son neveu, l'expression de ses respectueuses sympathies.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de reproduire, à peu près telle que nous l'a donnée le journal arabe *El-Hadira*, la biographie de Sidi Ahmed bel Khodja. Son influence et le prestige de son titre ne s'étendaient pas seulement à toute la Tunisie, ils s'exerçaient aussi dans tout le nord de l'Afrique, depuis le Caire jusqu'à Fez, et se faisaient sentir même à Constantinople.

Son nom restera attaché à l'histoire du progrès de la Tunisie : beaucoup de ses travaux resteront à la postérité comme des monuments définitifs et *Al-Bacira*, un autre journal arabe, avait raison de dire : « Celui qui nous a laissé les trésors de sa science n'est pas mort : il fait vivre sa mémoire le long des siècles. »

Biographie du feu Cheikh-el-Islam (que Dieu ait son âme !)

Sidi Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ben Hamouda ben Mohammed ben Ali Khodja fut un savant théologien musulman, guide des croyants et homme de confiance des législateurs.

Son aïeul Ali Khodja vint de Turquie en qualité de khodja ou secrétaire. Il fit de Tunis le pèlerinage de La Mecque. Ayant perdu son fils Mohammed, Ali Khodja adopta son petit-fils Hamouda, auquel il fit donner une instruction solide et qui devint professeur à la mosquée de Youssef-Dey, au mois de redjeb 1183 (1769). Hamouda remplit quelque temps, par intérim, les fonctions de prédicateur. Il mourut en 1190 (1776) et sa mort fut regrettée dans un poème célèbre de l'illustre savant Ibn Saïd, surnommé Ennedjmi ettani (par comparaison avec un autre savant appelé Ennedjmi). Ibn Saïd fit orner de ce poème son ouvrage intitulé *El Folk el Machehoun*.

Ahmed, fils de Hamouda, fut très versé dans les sciences juridiques et littéraires. En 1211 (1796), il fut nommé imam de la mosquée de Mohammed-Bey, fonctions qui n'ont cessé depuis lors d'être remplies successivement par des membres de la famille. Il fut à la même époque nommé cheikh de la medersa Chemmaya. Sa mort survint en 1241 (1826).

Son fils Mohammed, père du défunt, fut un savant célèbre, lui succéda dans toutes ses fonctions et remplit en outre, à tour de rôle, celles de cadi, mufti et enfin Cheikh-el-Islam. Il mourut en 1279 (1862).

Le cheikh Hassen, frère de Mohammed et oncle du défunt, mort en 1289 (1872), a été cadi, puis mufti, et a laissé la réputation d'un savant.

Tous ces noms figurent d'ailleurs dans tous les ouvrages biographiques des hommes illustres de ce pays, ce qui prouve que chacun des membres de cette famille s'est distingué dans la science comme dans la religion.

Sidi Ahmed bel Khodja, qui devait succéder à son père dans les fonctions de Cheikh-el-Islam, naquit le 20 chabane 1245 (février 1830). Son père dirigea lui-même son instruction, qui fut confiée à des professeurs distingués. Il obtint, à son tour, le titre de professeur en 1268 (1851), et l'année suivante le voyait élever à la première classe de son grade.

En 1277 (1860), Sidi Ahmed bel Khodja fut nommé cadi. La dignité, la bienveillance et la science avec lesquelles il remplit sa charge lui firent bientôt confier celle de mufti, en 1280 (1864). Ses *fatouas* et ses leçons brillantes furent dès lors suivies avec profit par plus d'un qui occupent actuellement de hautes situations.

Sidi Ahmed bel Khodja compléta à cette époque le commentaire de l'*Addourar*, ouvrage commencé par son père. A l'époque où il enseignait *El-Baïdaoui* (commentaire du Coran), il avait déjà commenté l'ouvrage de Saïlakouti, s'arrêtant sur le verset : « Ils y auront (au paradis) des épouses de pure création et leur séjour y sera éternel. » Il commenta ensuite les hadiths (traditions) rapportés par El Boukhari pendant les conférences qu'il donnait chaque année au rhamdane dans la mosquée de Mohammed-Bey et auxquelles plusieurs fois le souverain d'alors apporta le prestige de sa présence. L'une d'elles fut très discutée : elle traitait la question relative à la transmission des nouvelles par le télégraphe en matière de culte.

Le samedi 27 sfar 1294 (mars 1877), sous le ministère de Kheïr ed Dine, Sidi Ahmed bel Khodja fut élevé à la dignité de chef de son rite, dignité à laquelle est attaché par l'usage le titre de Cheikh-el-Islam.

Le grand ministre libéral recourut plus d'une fois à ses lumières et à sa sagesse pour l'application des préceptes de la loi et l'étude des réformes qu'il se proposait d'introduire dans le pays. Son nom reste attaché notamment à la préparation des règlements régissant le Chaâra, la Grande-Mosquée, le collège Sadiki et bien d'autres dispositions administratives.

Les traités scientifiques et les fatouas de Sidi Ahmed bel Khodja formeraient des volumes où la diversité des sujets aurait pour égales la profondeur et la sagacité des jugements.

La largeur de ses idées le fit s'ingénier à adapter à toutes les innovations modernes les principes de la loi musulmane. Il y parvint toujours habilement. Parmi ses travaux dans ce but, il convient de signaler :

Une fatoua pour le grand-vizir Midhat-Pacha, lors de l'institution d'un parlement en Turquie ; il y préconisait l'admission et la consultation des étrangers à la religion musulmane, comme députés de leurs coreligionnaires dans un parlement islamique ;

Une fatoua sur la naturalisation au point de vue de la loi musulmane ;

Une brochure sur la question des sociétés commerciales, suivant la loi musulmane ;

Un mémoire sur la circulation de certaines pièces de monnaie ;

Une brochure où est traitée avec grande autorité la situation juridique des côtes maritimes et des bords des fleuves ;

Un mémoire sur la légalité des échappatoires en procédure et sur la validité des jugements de forme dans des cas particuliers ;

Une fatoua sur la possession des femmes amenées de l'étranger ;

Une étude sur certains effets d'habillement, au point de vue juridique, par suite du changement de leur valeur primitive.

Parmi de nombreux traités de haute portée sur des questions de habous et dont on lui est redevable, il faut mentionner surtout une brochure pour le Gouvernement beylical sur la question immobilière selon le rite hanéfite, et une brochure célèbre où ressort la différence entre le but réel et l'exécution des volontés d'un fondateur de habous.

En dehors de ces travaux de science, on lui doit notamment encore : un traité pour Son Altesse le Bey, établissant que la prière du vendredi peut valablement être faite dans la mosquée de La Marsa, et un ouvrage politique intitulé : *Essobeh el Mobine ane Maroudat Kheir ed Dine* (la mise au jour des projets de Kheïr ed Dine).

Dans un ouvrage spécial, Sidi Ahmed bel Khodja s'appliqua à faire ressortir dans un livre la compatibilité des progrès modernes avec les principes de la loi musulmane, particulièrement en prouvant la nécessité, de par la loi, d'adopter le fusil à aiguille, le canon Krupp et les navires cuirassés, en s'appuyant sur ce hadith : « Celui qui veut faire la guerre doit la faire comme on la lui fait. »

Son dernier ouvrage a pour titre : *Kachef Ellitham ane Mahassen el Islam* (le dévoilement de la beauté de l'Islam).

En même temps qu'orateur et écrivain distingué, Sidi Ahmed bel Khodja était un causeur instructif par la variété et la profondeur de ses connaissances : il savait à fond l'histoire du pays, tout comme les principes fondamentaux de la loi. Et personne n'était exclu de ses entretiens, pas plus que de sa protection.

L'affabilité s'alliait chez lui à la vertu et à la piété : c'est d'ailleurs une tradition de famille.

Après une existence prospère et enviable, parce qu'elle fut bien remplie, Sidi Ahmed bel Khodja vit sa vieillesse attristée en ces dernières années par une maladie incurable, qu'il supporta avec patience et résignation.

Trois de ses fils occupent des situations en vue ; l'aîné d'entre eux, professeur distingué, a eu l'honneur de collaborer aux travaux de son père, affaibli par le mal.

Nous ne pouvons mieux terminer cette éloquente biographie d'un homme de bien, resté modeste malgré l'élévation de son rang et l'autorité de sa science, qu'en reproduisant la touchante invocation du journal arabe :

« Que la miséricorde de Dieu soit sur ceux qui sont morts des membres de cette famille, et qu'Il veuille perpétuer le bonheur chez ceux qui en restent ! »



BIBLIOGRAPHIE

Réflexions et Critiques sur " L'Avenir de l'Afrique du Nord "

PAR M. SAURIN *(Revue de Paris)*

Un proverbe dit : « On ne prend pas les mouches avec du vinaigre. » Aussi nous étions-nous étonné à juste titre de voir notre ami M. Saurin publier, dans la *Revue de Paris*, un premier article pessimiste sur la colonisation de l'Afrique du Nord. Les colons, tant algériens que tunisiens, se sont causé le plus grand tort par leurs plaintes continuelles : ils geignent et se plaignent facilement. Malgré cela, on voit les fermes se perfectionner. Des hangars bien construits succèdent aux abris primitifs. En un mot, chacun s'installe, en gémissant. Les bons Français de France, à la lecture de ces jérémiades, croient, comme on dit, que « c'est arrivé ». Et plus d'un qui se serait senti la vocation de devenir colon, s'arrête, effrayé. Aller en Algérie ? mais les Arabes !... en Tunisie ? mais les Italiens ! Et l'on se garde d'exposer son argent et sa vie dans des pays aussi peu sûrs.

Les Australiens avaient bien devant eux des tribus plus barbares que les Arabes : les convicts, outlaws, bush-rougers et autres échappés des bagnes étaient plus dangereux que les membres de la Mafia. Cela n'a pas empêché des masses d'émigrés de partir pour cette terre promise. Ils y ont constitué une nouvelle Angleterre pleine d'avenir. Les colons australiens n'ont pas attiré leurs compatriotes en se plaignant de leur sort. Le mot d'ordre, toujours fidèlement exécuté, a été de s'écrier avec admiration : « Il n'y a pas de plus beau pays que l'Australie ! » Le nouvel arrivant sourit bien la première fois qu'il entend cette exclamation. Elle lui paraît fort discutable. Son imagination peu à peu s'habitue à cette affirmation risquée. Il se suggestionne, et finit par s'écrier lui-même avec autant de conviction que ses prédécesseurs : « Il n'y a pas de plus beau pays que l'Australie ! »

Faisons de même pour notre Afrique du Nord, — qui mérite beaucoup mieux que l'Australie cette qualification, — et l'on y viendra. Au lieu de faire ressortir les ombres du tableau avec insistance, négligeons-les systématiquement comme un détail inutile et dangereux. Mieux vaut s'appesantir sur les cotés brillants de l'œuvre. L'émigrant encouragé, accourra chez nous au lieu de nous fuir. La population coloniale, devenant de plus en plus dense, se trouvera dans de bien meilleures conditions de prospérité.

Evidemment, les colons ne sont pas tous riches. Mais à qui la faute? Le Gouvernement va bien jusqu'à mettre entre les mains d'un travailleur quelconque du terrain donné ou vendu à bas prix, et puis c'est tout. On ne l'éclaire par aucun conseil technique. Son capital se perd en tâtonnements pour chercher la culture appropriée à ce milieu nouveau. Et quand arrive le moment où une faible somme serait nécessaire pour sortir, enfin, d'une situation précaire et commencer à récolter, le colon trouve devant lui des banques qui prêtent à intérêts assez forts, ou des usuriers qui le ruinent. Un gouvernement paternel devrait pouvoir fournir au colon l'argent d'où dépend son salut. Une commission composée d'experts nommés mi-partie par lui, mi-partie par l'Etat, déciderait de l'utilité à lui avancer — à titre de prêt sans intérêts — les ressources nécessaires. Cela suffirait pour permettre à beaucoup de sortir de la dure période du premier établissement, au lieu d'abandonner leur entreprise et de discréditer ensuite le pays et ses habitants. La Russie agit ainsi dans ses provinces transcaucasiques. L'Angleterre a employé des procédés analogues en Australie. C'est pour avoir négligé ces moyens que l'Algérie a eu tant de ruines, et que, comme le remarque M. Saurin, le Crédit Foncier Algérien avait un capital de 47 millions prêté aux colons et voyait son domaine foncier avoir une valeur de 4.697.000 francs, par suite d'expulsion de malheureux colons insolvables, tandis que la Banque d'Algérie, en 1894, passait 33 millions au compte de liquidation, avait un domaine de 8.500.000 francs et possédait une créance de 14.586.000 francs!

Il y a dans ces chiffres la constatation d'une lacune profonde dans notre système de colonisation, doublé d'une imprévoyance remarquable. Quelques fonds, avancés à temps, sans intérêts, qui auraient été retrouvés plus tard en impôts, et aussi quelques conseils d'hommes ayant étudié les conditions de l'agriculture africaine, auraient évité bien des désastres! L'Etat ne conçoit d'autre moyen d'y remédier, après coup, qu'en faisant du colon un fonctionnaire. Mais est-ce là une raison pour jeter le manche après la cognée?

Quant aux indigènes algériens, on peut, avec M. Saurin, s'apitoyer sur leur misère, mais jusqu'à un certain point. Il est démontré — sauf aux sociétés protectrices des indigènes — que partout où se trouve une ferme ou un village européen l'indigène vit et se multiplie. Leur misère provient de leur état social. Nous nous sommes engagés par traités à respecter celui-ci. L'Etat n'a donc pas à intervenir pour les en sortir. Son rôle doit être de leur rendre la plus stricte justice, mais de les maintenir d'une main de fer et de protéger contre eux la vie et les biens des colons.

M. Saurin se demande pourquoi en Tunisie, où la sécurité est plus grande, le Français n'est pas venu davantage. Une raison principale

est que le Français émigre bien de la campagne à la ville, mais c'est tout. Nos villes tunisiennes possèdent une population française à peu près normale : mais alors que les campagnes de la métropole se dépeuplent de leurs habitants, ainsi que l'exposait M. Arsène Dumont au Congrès de Carthage, il ne faut pas compter pour les campagnes africaines sur l'arrivée de beaucoup de travailleurs français. Il est à constater que les campagnards franco-tunisiens sont en grand nombre des citadins qui ne font autre chose que surveiller des travailleurs agricoles étrangers (Tunisiens, Marocains, Fezzani ou Siciliens). Les acheteurs des grands domaines tunisiens se sont aussi plus préoccupés de spéculation que de peuplement. Il faut, malgré notre chauvinisme, nous résigner à admettre que nous sommes incapables — tant que notre fécondité sera aussi faible dans la métropole — de peupler nos colonies avec les seuls éléments venus de France. C'est tout au plus si nous pourrons fournir un état-major pour encadrer solidement et diriger une main-d'œuvre étrangère cosmopolite.

Quelle doit être cette main-d'œuvre étrangère ? Il faut la prendre partout où on pourra, mais en Europe, sauf peut-être dans les pays riverains, Espagne ou Italie. Ceux-ci pourraient, en effet, se réclamer un jour du nombre prépondérant de leurs nationaux pour se créer des droits sur la colonie. Ces étrangers, pris de tous côtés, se fondront vite dans notre nationalité. Il est nécessaire pour cela que tout étranger venu en Tunisie ne puisse avoir que des Français comme descendants. Les premières générations ne seront pas tout ce qu'on pourra rêver de plus parfait sous le rapport du patriotisme. Les mariages mixtes, le jeu des intérêts, l'instruction avant tout, amélioreront les générations suivantes dans le sens national. C'est ainsi que les Etats-Unis sont arrivés à absorber et à transformer en Yankees plus de quinze millions d'Allemands, pour ne citer que les plus nombreux immigrés. Cette question d'assimilation exigerait de longs développements. Disons de suite, pour qu'on ne nous taxe pas de manque de patriotisme, que Vauban, pour lequel le mot «patriote» a été inventé, préconisait, dans ses *Oisivetés*, une solution analogue pour le Canada et la Louisiane, trop lents à se peupler. Que ne l'a-t-on écouté !

En tout cas, on ne pourra espérer tenter un semblant d'assimilation chez les indigènes sédentaires que le jour où ils seront encadrés par un nombre au moins égal de sujets de civilisation européenne : jusque-là nous dépenserons nos efforts en pure perte. La grosse objection contre ces éléments étrangers est le séparatisme possible. Le séparatisme est bien plus à redouter en l'état actuel avec ces masses de musulmans qui vont sans cesse se multipliant, qui nous détestent comme conquérants et nous méprisent comme

infidèles. Aussi, entre deux maux, est-il nécessaire de choisir le moindre, puisque la population nationale ne possède pas les éléments nécessaires pour fournir exclusivement à la terre africaine tous les bras qui lui sont indispensables.

D'ailleurs, il existe de nombreux moyens d'éviter le séparatisme. Nous ne les examinerons pas tous. Un des principaux serait de ne pas faire un objet d'exportation de la « République une et indivisible ». Il est évident qu'en concentrant toute l'administration algérienne à Alger, on tend à créer une nationalité algérienne. Avec des populations aussi peu fusionnées que celles de nos colonies, il faut pratiquer la décentralisation à large dose. Si, par exemple, on supprimait le Gouvernement général d'Alger; si on découpait ensuite l'Afrique du Nord en quatre ou cinq colonies autonomes, et partant rivales — comme aujourd'hui l'Algérie et la Tunisie ; — si les questions litigieuses devaient être tranchées à Paris, par un Conseil supérieur, les yeux se porteraient sur Paris et non sur Alger. Les Oranais seraient en rivalité avec les Algériens et ne connaîtraient pas les Constantinois. Il y aurait un fractionnement d'intérêts dont profiterait la métropole. Celle-ci n'aurait plus à s'inquiéter que d'assurer dans ces pays les forces de terre et de mer et le gouvernement de chaque colonie. Les corps élus de celles-ci pourvoiraient à assurer les divers services, et traiteraient, au mieux des intérêts de tous, une foule de questions vitales. Celles-ci, faute d'être suffisamment connues et appréciées de Paris, tiennent notre plus belle colonie dans un état inquiétant pour l'avenir. Nombre de services métropolitains, mal adaptés à un pays nouveau, composé d'éléments hétérogènes, et souvent ennemis, pourraient être modifiés par les intéressés dans un sens *plus pratique* et moins coûteux.

M. Saurin étudie l'état de l'agriculture en Algérie. Il la trouve, avec raison, primitive : l'on n'y connait que la céréale et la jachère, pas d'approvisionnements de fourrages.

A cela nous ferons observer qu'on peut reconnaître comme causes de la gêne actuelle deux éléments bien distincts. Ce sont : l'état actuel du marché européen et l'agriculture barbare de la colonie.

1° *Etat du marché européen.* — C'est ainsi qu'il y a trente ans, Jules Duval évaluait le prix de 100 kilos de froment de 20 à 22 francs, l'orge de 14 à 15 francs. Aujourd'hui, ces céréales se vendent : le blé 18 francs et l'orge 10 francs. Le cultivateur perd donc 2 à 4 francs par 100 kilos de blé ou d'orge, ce qui, en prenant les faibles chiffres donnés par M. Saurin de quatre quintaux de blé et de cinq quintaux d'orge par hectare, pour les cultures de l'indigène, lui font une perte de 20 à 25 francs par hectare sur les périodes antérieures. Cette perte représente exactement le prix de la location de l'hectare. Elle le réduit à la misère, alors qu'il y a trente ans les mêmes rendements

— car ceux-ci n'ont pas varié — lui permettaient de vivre. La culture des céréales n'étant pas rémunératrice à l'heure actuelle, et avec les procédés indigènes, il serait indiqué de la réduire à son strict minimum et de diriger les efforts de l'agriculture dans un autre sens : l'élevage, par exemple.

Les Européens récoltent un tiers en plus de céréales que les indigènes ; cette culture est moins ruineuse pour eux, quoique ne les enrichissant pas. Comme le constate M. Saurin, ils sont aussi gênés par la mévente des vins. Ce sont là des périodes de crise, comme il en survient dans toute industrie. Les gens intelligents n'ont qu'à en étudier les conditions et diriger leurs efforts dans une voie plus rémunératrice.

En tout cas, il ne faut pas, comme le font quelques auteurs, constater, presque comme un reproche, que les colons européens ne se trouvent pas plus nombreux à côté d'une population indigène ayant doublé, sur une même superficie. En effet, les Européens formant la population agricole ne s'élevaient qu'au chiffre de 201.541 personnes en 1893, alors que le reste des Européens, soit 291.041, occupait les villes ; ils représentaient autant de consommateurs sur lesquels les indigènes ne pouvaient compter en 1830, consommateurs auxquels il faudrait ajouter l'armée, soit 60.000 hommes environ. Quant aux indigènes, ils n'ont pas absolument doublé, puisqu'en 1861 le recensement leur attribuait une population de 2.765.139 personnes, et celui de 1891, 3.554.067. Cela ne constitue qu'une augmentation de 788.928 habitants, compensée par un accroissement de 299.936 Européens. Ces derniers, comme consommateurs ou directeurs de cultures, assurent et au delà des moyens de subsistance à cet excédent de population indigène.

Quoi qu'il en soit, une agriculture moins primitive, même de la part des Européens, amènerait rapidement une transformation du pays.

A ce sujet, on ne peut que déplorer, avec tous ceux qui ont écrit sur l'Algérie depuis 1830, de voir tant d'argent perdu à l'entretien d'écoles de médecine, d'écoles de droit, de lycées et collèges sur le type de ceux de France. Dans une colonie agricole il faudrait non une instruction littéraire, mais des connaissances coloniales et pratiques. La France nous exportera toujours suffisamment de bacheliers, d'avocats, de médecins et d'ingénieurs. Ces articles y sont à l'état de plethore : ce qu'elle ne peut nous donner, ce sont des colons connaissant le climat et le sol, rompus à la vie spéciale du pays. Or, c'est précisément ce qu'on néglige de faire préparer. Les essais d'enseignement agricole, commencés si timidement en Algérie, plus franchement en Tunisie, demanderaient à être généralisés partout. Les écoles primaires devraient toutes posséder comme annexes des champs d'expériences. Dans les écoles indigènes, il nous paraît in-

diqué de ne donner aucun enseignement autre que l'enseignement professionnel, surtout agricole. Les lycées pourraient être remplacés par des écoles d'agriculture pratique, car l'avenir du pays ne se trouve que dans cette branche d'activité, et, peut-être aussi, un peu dans le commerce.

En résumé, le mal agricole provient de la négligence des choses de la terre, aussi bien chez les colons que chez les indigènes. Nous restons un peuple de littérateurs et d'artistes. Cela tient à notre système d'éducation. Nous sommes heureusement perfectibles et nous pourrons arriver à de meilleurs résultats par un enseignement en rapport avec les besoins de la colonie.

Nous en arrivons à la deuxième partie du mémoire de M. Saurin : *L'Avenir de l'Afrique du Nord*. Il dépouille ici la note pessimiste du début. L'hiver chaud d'Afrique convient au développement des plantes fourragères, il faut y faire du bétail, et réduire les emblavures consacrées aux céréales.

Ici, on peut discuter s'il est nécessaire ou non de faire des céréales fourrages. Quand on possède dans sa propriété de la sulla, fourrage beaucoup plus nutritif que les céréales, pourquoi irait-on dépenser son argent à labourer, afin de faire venir de l'avoine ou de l'orge en vert ? Dans les bas-fonds, on trouve aussi des graminées susceptibles de donner d'excellents fourrages sans culture. On peut donc pratiquer la jachère, avec l'espoir de récolter les provisions de fourrages nécessaires. Le chiendent, pour peu que la terre soit de temps à autre ameublie et qu'il se trouve dans un bas-fond, fournit des prairies à peu près permanentes pouvant durer jusqu'à la fin d'août.

Il est aussi un moyen de faire à bon compte des céréales fourrages que l'on peut préconiser. Quand on vient de lever une récolte d'avoine, il faut aussitôt donner un labour. Le grain tombé sur le sol est enterré de la sorte, avant d'avoir été enlevé par les oiseaux ou les insectes. Il suffit pour donner une récolte fourragère convenable, en économisant un labour et l'emploi de semences.

Pour avoir du vert toute l'année, M. Saurin vante l'utilisation des feuilles de mûrier ou de vigne et les raquettes de cactus. Ces procédés sont peu pratiques quand ils s'adressent à de grands troupeaux. L'ensilage en vert paraît devoir donner des résultats de beaucoup supérieurs pendant la saison sèche. Il se pratique en grand dans la région de Sétif, comme le mentionne M. Knill dans son travail sur la sulla. Il serait à souhaiter de voir cette pratique s'acclimater et se développer dans tout le nord de l'Afrique. Elle permettrait de fournir toute l'année une nourriture identique au bétail. Ce serait la suppression de l'influence de la sécheresse estivale.

Comment utiliser les fourrages ? M. Saurin n'est pas partisan de l'industrie laitière. Peut-être est-ce là une erreur. En Australie, où la

température est semblable, cette industrie enrichit le colon. Il manque, il est vrai, à l'Afrique du Nord, une race laitière. L'Etat pourrait la créer par croisements continus. A Sétif, des croisements de cette espèce entre Schwitz et vaches de Guelma paraissent donner de bons résultats.

La production de la viande peut dès maintenant fournir des revenus aux agriculteurs. La France seule leur permettra d'écouler cent cinquante millions de kilogrammes de viande.

Nous sommes moins partisan de voir le colon se créer, dans le début du moins, un petit vignoble. En mettant sa main dans cet engrenage, il risque de se ruiner. Il lui faut, en effet, pour son vignoble des animaux de labour, un pressoir, des cuves, des tonneaux, en résumé toute une vaisselle vinaire. C'est l'éparpillement de ses forces et de son argent. Le vignoble peut être pour l'émigrant comme le couronnement de son installation : il ne doit jamais venir que tard, lorsqu'ayant peiné quelques années il se trouve avoir devant lui quelques économies. La méconnaissance de ce principe a causé et causera encore la ruine de bien des entreprises agricoles.

Un émigrant devrait adopter le programme suivant. Dans la première période, créer des abris pour lui et ses bestiaux, acheter comme bestiaux soit des moutons, soit des porcs. Si l'hiver est pluvieux, se procurer le nécessaire pour récolter de l'ensilage, et des fourrages avec les herbes venues spontanément sur la propriété.

Dans une seconde période, avec les ressources provenant du croît des troupeaux, acquérir le matériel nécessaire pour labourer ses prairies, cultiver les céréales pour l'entretien de ses bêtes et pour se procurer la paille pour avoir des fumiers.

Puis, emploi de ces fumiers à une culture intensive ou plantation d'arbres fruitiers, ou encore à fumer ses champs.

Le vignoble ne pourra être entrepris que lorsque les spéculations précédentes auront fourni des bénéfices.

M. Saurin fait des réserves fort justifiées sur la monoculture de l'olivier dans la région de Sfax. Il préconise de planter concurremment des arbustes, surtout des arbustes à fourrages et des cactus sans épines, afin de pouvoir faire là aussi du bétail.

Cette production de la viande, qui exige une surveillance et des soins que ne savent pas donner les indigènes, pourrait amener et fixer au sol de nombreuses familles par le métayage. L'État pourrait par des primes encourager les cultures fourragères et l'amélioration des races du pays. La colonisation reprendrait avec vigueur, et sa réussite amènerait dans le pays des Français de plus en plus nombreux.

Cette question de la colonisation de l'Afrique du Nord par le métayage est d'une importance exceptionnelle. Jusqu'ici on n'a songé

à la coloniser, soit en Algérie, soit en Tunisie, que par la venue de petits propriétaires. Or, la plupart avaient peu de ressources. Livrés à eux-mêmes, ou plutôt aux prêteurs à intérêts plus ou moins élevés, non secourus par l'Etat comme nous le remarquions, beaucoup sont rentrés aigris et ruinés dans la mère patrie, quand il ne leur est pas arrivé de grossir l'armée roulante ou encore celle des « marchands de goutte ». Le métayage, pratiqué par des gens honnêtes, donnerait de bien meilleurs résultats. Les petits capitalistes pourraient marcher avec confiance sur leurs propres ressources : ils seraient sûrs d'être secourus par le propriétaire, en cas de mauvaise année, au lieu de se voir « étranglés » par quelque spéculateur. Si leur travail leur permettait de réaliser des économies suffisantes, il leur serait loisible plus tard de devenir eux-mêmes propriétaires. Mais ces propriétaires ne seraient plus dans les conditions des immigrants actuels. Ils auraient eu le temps de connaître à loisir le pays, le climat et les cultures rémunératrices qu'on peut y pratiquer. Ce métayage paraît être le mode de colonisation le mieux adapté à notre organisation sociale actuelle. Le paysan français riche ne s'avisera jamais de quitter le clocher de son village, sauf pour devenir un « monsieur » à la ville ; le pauvre qui n'a rien à perdre s'en irait volontiers, mais que faire avec ses seuls bras? Nos émigrants possédant des ressources appréciables sont, comme nous le disions en commençant, des citadins, c'est-à-dire des gens qui risquent de perdre leurs capitaux en les plaçant dans l'agriculture. Aussi l'argent français afflue-t-il dans les villes d'Afrique, alors qu'il se fait rare dans les campagnes. Le métayage paraît être le moyen de l'y répandre. Le professionnel non fortuné pourra, par l'association de ses bras avec le capital du citadin ignorant de la pratique agricole, procurer à ce dernier des revenus rémunérateurs. Les revenus seront d'autant plus sûrs que le capitaliste aura choisi avec plus de soins son ou ses métayers, et qu'il sera plus modéré dans les conditions à imposer à celui-ci. En effet, si au lieu d'engagements faciles à remplir, il l'accable de trop de charges, le métayer ne pourra y faire face, et, comme le petit colon peu fortuné, il sera obligé d'abandonner son entreprise après avoir sacrifié ses économies. La Tunisie avec ses *latifundia*, l'Algérie avec ses nombreuses propriétés possédées par des banques pourraient pratiquer le métayage. On se demande aussi pourquoi l'Etat ne substituerait pas le métayage à ses ventes ou à ses concessions? Des métayages, avec promesse de vente, pourraient lui attirer de nombreux colons nationaux. Et dans ces conditions, qui sait si on ne pourrait pas compter sur un peuplement français, alors que dans les conditions actuelles on en est réduit à n'envisager que la possibilité d'une colonisation cosmopolite!

Ici nous arrêtons l'analyse et la critique du travail de M. Saurin.

Le nombre et l'importance des problèmes que sa lecture soulève, l'intérêt qui s'attache à ces questions vitales pour notre nationalité nous ont parfois entraîné un peu loin : nous constatons, en finissant, que notre analyse a pris des proportions presque aussi vastes que le mémoire lui-même. Ses opinions ne sont pas toujours les nôtres, mais n'est-ce pas la discussion qui permet d'éclairer les questions douteuses ? Aussi n'avons-nous pas hésité à contredire l'auteur là où nous ne nous rangions pas aux idées par lui exprimées. Son mémoire contient d'ailleurs tant de choses à louer, que quelques légères critiques ne sauraient en diminuer le mérite. Le seul reproche sérieux que nous puissions lui adresser est de ne pas avoir donné ce travail si substantiel à *la Revue Tunisienne*. L. B.

A. Goguyer : **Géographie commerciale**; devis d'une caravane de Gabès au Soudan. (Bulletin mensuel de la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie en Tunisie, 1er avril 1896, p. 125-127.)

L'auteur établit son devis dans l'hypothèse d'un capital de 50.000 francs. Il constate que malheureusement les marchandises susceptibles de trouver un écoulement facile sont étrangères. Il émet, avec juste raison, le vœu que, si l'on veut sincèrement créer un commerce soudanais, il faut ne pas établir de droits — au moins au début — sur les marchandises qui transiteront entre un port tunisien du sud et le Sahara pour atteindre le Soudan.

On peut évaluer le prix du transport à 0 fr. 33 par tonne kilométrique. La caravane aurait besoin de 110 chameaux, ou 85 si ceux ci étaient aussi vigoureux que ceux de Tripoli. Mieux vaut les louer que les acheter.

Le Gouvernement Tunisien devrait traiter à forfait, par année, pour le passage de toutes les caravanes, avec un chef très influent dans chacune des régions à traverser.

Trois délégués du Gouvernement franco-tunisien devraient accompagner la première caravane. Ces délégués négocieraient avec les Touareg en faisant appel aux intérêts *mercantiles*. La meilleure base d'opération d'une société de trafic avec le Soudan serait Gabès ou, mieux encore, la baie de Bougherara.

Les marchandises à prendre sont les suivantes :

Quantités	Nature des marchandises	Provenance	Valeur à Gabès en francs	Poids en kilogr.
2.000	pièces T cloth de 22 yards et 4 liv. 1/2, à 3 fr. 50	Manchester	7.000	1.102
1.000	pièces long cloth de 30 yards et 6 livres et demie, à 5 fr. 60	—	5.600	2.561
200	pièces white shirting de 40 yards et 7 liv. 1/2, à 8 francs..............	—	1.600	616
		A reporter.....	14.200	7.282

Quantités	Nature des Marchandises	Provenance	Valeur à Gabès en francs	Poids en kilogr.
		Report.....	14.200	7.282
500	pièces tanjibs (mobrat) de 17 yards et 1 liv. 1/2, à 1 fr. 80...............	Manchester	900	160
1.000	pièces tanjibs (khassa) de 20 yards et 1/2 livre, à 1 franc...............	—	1.000	128
200	pièces indienne (basma) de 30 yards et 5 liv. 1/2, à 6 francs..............	—	1.200	513
200	douzaines mouchoirs (meharem) de 1 livre, à 1 fr. 80..................	—	360	64
1.000	zobetta, à 0 fr. 40..................	—	400	51
1.000	mètres yatlas, rouge et vert, à 0 fr. 80	France	800	64
40	quintaux (100 livres) bourrette grège, à 120 francs....................	—	4.800	2.051
	Pour teindre ladite bourrette, le quintal 16 francs....................	Malte	640	»
120	burnous, dont 60 rouges, 30 verts et 30 jaunes......................	Allemagne	2.040	154
10.000	amulettes blanches, le cent 18 francs.	Autriche	1.800	26
10	quintaux sucre, à 24 francs..........	France	240	513
2	caisses thé, ensemble 50 kilogr. plus l'emballage.....................	Londres	250	77
48	rames papier, marque 3 lunes.......	Italie	269	154
200	paquets miroirs ronds, dits *œils-de-bœuf* (lemmâ), le cent 2 fr. 40.....	Allemagne	480	128
200	douzaines miroirs ronds, couvercle cuivre (meraya), à 1 franc...........	Nurenberg	200	128
359	kilogrammes (280 okes) droguerie....	France	400	359
150	tapis de prière, à 3 francs...........	Dundee	450	154
20	okes (100/78 k.) essence de laurier (zeyt-es-chih), à 3 francs...............	Turquie	60	26
100	mitcal (unité de poids) essence de rose, à 2 francs......................	—	200	2
20	tapis de selle brodés, à 12 francs.....	Tripoli	240	6
Il faut y joindre :				
Armes, provisions, ustensiles, médicaments..............			1.487	1.553
Frais d'emballage et de transport........................			14.483	»
1.000 thalers Marie-Thérèse pour achat de chargement de retour..			2.600	300
Imprévu..			501	»
		Totaux......	50.000	13.893

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition du *Précis de la Vaccine et de la Vaccination moderne*,[1] dû à la plume de notre collègue

(1) *Petite Encyclopédie médicale*, tomes XXIX et XXX. Société d'éditions scientifiques, 1896.

de l'Institut de Carthage, le Dr Hublé, médecin militaire. Le Dr Hublé est un apôtre de la vaccination. Son œuvre, toute de précision et de sincérité, contribuera à achever de dissiper les préjugés qui peuvent encore exister sur la vaccination. A Tunis, plus encore qu'en France, il aurait besoin d'être vulgarisé. M. Hublé a publié sur la vaccination, en Tunisie, divers mémoires. Voici les principaux :

Etude des Vaccinations et des Revaccinations pratiquées en Algérie et en Tunisie, au moyen de la pulpe glycérinée conservée (1890). (Mémoire couronné par l'Académie de Médecine. Prix de vaccine.)

Considérations sur les Inoculations vaccinales pratiquées à Kairouan (Tunisie), *de 1891 à 1893; sur la Variolisation des Arabes; la nécessité de la Vaccination obligatoire dans la Régence de Tunis, et l'Utilité des revaccinations chez les sujets variolés.* (Mémoire couronné par l'Académie de Médecine. Prix de vaccine, 1893.)

Etudes sur la Vaccine d'origine animale. Nouvelles propositions tendant à l'extinction progressive de la variole en Tunisie. (Mémoire couronné par l'Académie de Médecine; médaille d'argent, avec mention d'aptitude à une médaille d'or, 1894.)



Troisième année   N° 12   Octobre 1896

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1896

RÉFORMES NÉCESSAIRES AUX ÉTATS MUSULMANS

ESSAI

formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé

"Le plus sûr moyen pour connaître l'état des Nations"

PAR LE GÉNÉRAL KHÉREDDINE

Ancien Ministre de la Marine à Tunis et ancien Président du Grand Conseil tunisien

(TRADUIT DE L'ARABE SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR)

Nous donnons ici, par extraits, l'Introduction d'un livre publié en 1868 par le général Khéreddine.

Il nous a semblé, en effet, que les questions soulevées dans cet ouvrage présentaient, à vingt ans de distance, et après les transformations accomplies dans la Régence, un regain d'actualité.

Pourquoi, se demandait alors le futur ministre du Bey, pourquoi les Musulmans ne peuvent-ils rivaliser avec l'Europe dans la voie du progrès? Quel obstacle les arrête? Leur religion? Mais c'est se tromper grossièrement sur les principes de l'Islam. Jamais il n'a interdit à ses adeptes d'emprunter aux autres peuples les règles administratives qui engendrent la prospérité. L'Islam est ouvert à toutes les idées fécondes. C'est lui qui, dans la catastrophe de l'empire romain, a recueilli l'héritage de la civilisation et fait refleurir sucessivement, à Bagdad et à Cordoue, ces arts, ces sciences, ces lettres, cette prospérité matérielle qui sombraient ailleurs dans le chaos de la barbarie. Le génie musulman ne s'est pas contenté de recueillir le legs du passé : il l'a enrichi de ses propres découvertes.

Telles sont les idées que Khéreddine établit dans son Introduction. Passant ensuite des généralités à la pratique, il trace, dans le corps de l'ouvrage, pour l'instruction de ses coreligionnaires, un tableau du développement des nations européennes dans toutes les branches de la civilisation.

Le livre est écrit en arabe. Mais l'Introduction, à laquelle sans doute l'auteur attachait une grande importance, et sur laquelle il comptait pour lui concilier le concours indispensable des Européens, a été immédiatement traduite en français.

Ce sont des fragments de cette traduction que nous reproduisons plus loin. Français et Tunisiens y trouveront également un utile enseignement : pour les premiers, la confirmation la plus éclatante

des idées qu'ils cherchent à faire prévaloir dans ce pays et, par suite, la certitude d'être compris; pour les seconds, un encouragement direct émanant de la plus haute autorité, et les engageant à seconder de tout leur pouvoir l'œuvre bienfaisante que nous poursuivons ici.

Ce qui donne un prix tout particulier aux conseils de Khéreddine, c'est qu'ils n'ont rien de commun avec les rêveries des théoriciens. Khéreddine était avant tout homme d'action. Durant son trop court passage au pouvoir (1873-1877), il s'est efforcé de faire passer les idées dans les faits. On est étonné de l'activité qu'il a déployée en si peu de temps dans toutes les branches de l'administration publique : ministères, caïdats, justice, armée, enseignement, agriculture, biens habous, il a touché à tout et tout réorganisé. Et telle était la justesse de ses conceptions que la plupart d'entre elles ont survécu au désordre et à l'égoïsme de ses successeurs. Quelques-unes de ses réformes n'ont point eu le temps de germer. Mais nous n'avons qu'à les reprendre au point où il les a laissées pour les faire fructifier. Grâce à lui, nous avons cette singulière fortune de semer sur un terrain bien préparé. Et les traces qu'il a laissées sont encore si fraiches et si vivaces, qu'un de ses élèves les plus distingués, Si Aziz bou Attour, occupe aujourd'hui la place de Premier Ministre de S. A. le Bey.

Espérons qu'un jour ses amis et ses admirateurs nous donneront sa biographie complète. Nous nous contentons ici de rappeler les dates les plus importantes de cette existence si remplie.

Khéreddine, né vers 1810, est d'origine circassienne. Il vint d'abord comme esclave à Constantinople. Un savant turc, frappé de son intelligence, le fit bien élever et lui apprit le français. A cette époque, Mustapha-Kaznadar, le futur ministre du bey, cherchait un esclave lettré. Un négociant de Tunis lui découvrit Khéreddine et le lui amena de Constantinople. Il avait alors vingt ans. Il apprit sans peine l'arabe. Le khaznadar ne tarda pas à en faire son gendre, et le bey Ahmed en fit un officier.

Dès lors, la carrière de Khéreddine est brillante. Il devint successivement colonel, puis général, et il est attaché en cette qualité à l'école militaire du Bardo, ce qui était un signe de grande faveur, car on connait la prédilection du bey Ahmed pour les questions militaires. Le jeune général justifiait d'ailleurs son rapide avancement. Il fréquentait assidûment les officiers européens et déployait ses talents dans l'organisation de l'armée.

En 1851, on le retrouve à Paris, chargé de suivre cette grosse affaire Ben Ayad, qu'on crut alors terminer par l'arbitrage de Napoléon, et qui dure encore.

Il y retourne un peu plus tard pour notifier à l'Empereur l'avènement du bey Mohamed, et met à profit ce voyage pour entrer en relation avec une foule d'hommes distingués. Ce fut probablement

l'époque décisive de sa vie, celle où il fixa ses idées sur les bienfaits de la civilisation européenne.

Khéreddine devint ensuite ministre de la Marine, et, déjà créateur, il développe le port de La Goulette, où il n'existait auparavant qu'un village malpropre.

Dans les années suivantes (1861-1864), il subit une orientation nouvelle, un peu différente de celle qu'il avait reçue en France. Différentes missions l'appellent à Constantinople, et il en rapporte un penchant prononcé pour la politique ottomane.

Dans toute la carrière de Khéreddine, ces deux influences si différentes se mêlent et se contredisent parfois. En 1861, c'est l'influence occidentale qui l'emporte : poussant jusqu'à l'engouement son admiration pour l'Europe, il travaille à cette constitution, qui fut promulguée sous le nom de Pacte fondamental, malgré l'opposition sourde du ministre Kaznadar; et il reçoit du bey Saddok, comme preuve de confiance, l'investiture d'une des nouvelles dignités, celle de président du Grand Conseil.

L'essai d'une constitution ne fut pas heureux : appliqué par un ministre récalcitrant, discrédité par une mauvaise gestion financière dont il n'était pourtant pas responsable, il aboutit au soulèvement de 1864, et finalement à une rétractation (1867), qui était un aveu d'impuissance.

Les vieux Tunisiens triomphèrent avec le kaznadar. Khéreddine, découragé, quitte les affaires et se retire dans sa propriété de La Goulette. Mais il n'abandonne nullement ses plans de réformes. Il les affirme, au contraire, plus nettement que jamais, au milieu d'un petit cercle d'amis et de collaborateurs, tels que les cheikhs Salem bou Hadjeb et Moustapha Rodouan, et son secrétaire français, M. Rey. Ne pouvant plus agir, il écrit. Le petit livre que nous signalons aujourd'hui est le produit de cette retraite laborieuse.

On se souvint de lui deux ans plus tard, lorsque la déplorable administration du khaznadar ayant acculé la Tunisie à la banqueroute, les puissances européennes prirent en main la tutelle financière de la Tunisie. Khéreddine fut désigné pour présider la Commission. Son nom, déjà connu, son intelligente et utile collaboration sauvèrent, dans ces circonstances, la dignité de la Régence et laissèrent au Gouvernement Tunisien le mérite d'avoir compris, tout au moins, et exécuté la réforme financière.

Ce nouveau service lui vaut, en 1871, le titre de ministre dirigeant.

Mais alors reparaît l'influence orientale : il va chercher à Constantinople et en rapporte un firman du sultan destiné à rétablir les anciens liens de vassalité entre la Porte et la Régence : fausse manœuvre, qui ne devait et ne pouvait pas avoir de résultat.

En 1875, le bey Saddok se décide, enfin, à se séparer du khaznadar.

Khéreddine devient premier ministre. Malheureusement, on lui impose un triste collaborateur, qui devait le supplanter plus tard, Mustapha ben Ismaïl. Néanmoins, il a la confiance du bey, et il en use pour le plus grand bien du pays. C'est le point culminant de sa carrière et l'époque de ses plus utiles créations. Fait remarquable et qui prouve la souplesse de son esprit, il s'attache alors à des œuvres pratiques, et ne cherche point à ressusciter cette constitution qui avait eu autrefois ses préférences.

Cette belle et féconde carrière devait échouer, en 1877, sur deux écueils : d'une part, la faveur croissante de Mustapha ben Ismaïl qui minait le terrain sous ses pieds; d'autre part, l'erreur persistante qui attirait cet homme éminent vers son berceau, vers Constantinople, comme si le ministre obéi et respecté n'avait pu secouer tout à fait les chaînes de l'esclave. On était alors à la veille du conflit russo-turc, et Khéreddine, prenant au sérieux son rêve d'union politique avec la Turquie, préparait ouvertement le départ d'un contingent tunisien. C'était s'aliéner du même coup la bonne volonté des représentants de l'Europe, dont le concours lui était cependant indispensable pour lutter contre les intrigues dirigées contre lui. Il tombe en 1877; mais, en tombant, il proteste énergiquement contre l'indignité et l'incapacité de son adversaire, et les événements ne devaient que trop justifier ses prédictions.

Le reste de sa carrière, encore intéressante puisqu'il fut un instant grand-vizir à Constantinople, n'appartient plus à l'histoire de la Tunisie. Toutefois, du fond de sa retraite, et jusqu'à sa mort, survenue en 1890, il put voir réaliser, sous la forme du Protectorat, une partie de ses idées favorites; car si ses conceptions politiques le poussaient plutôt vers l'Orient, ses vues administratives étaient bien complètement occidentales.

Reconnaissons-le sans hésiter : le rôle qu'il assignait à la Turquie, dans l'équilibre de la Méditerranée et dans le relèvement de la Tunisie, reposait sur une illusion d'optique. La Turquie a assez de besogne sur les bras ; elle a, de plus, trop à réformer chez elle pour que son appui fût de la moindre efficacité. D'ailleurs, c'était méconnaître complètement la situation internationale qui résultait de l'occupation de l'Algérie par la France.

A cette erreur, il faut en ajouter une autre, que Khéreddine paraît avoir en partie répudiée à la fin de sa vie : à savoir le mirage d'une constitution.

Si le régime constitutionnel s'est acclimaté difficilement, même en Europe, c'est qu'il doit être précédé d'une forte éducation politique; c'est que les assemblées sont impuissantes ou serviles, lorsqu'elles n'ont pas derrière elles l'appui d'une large opinion publique, s'étendant à toutes les classes de la nation.

Il ne suffit pas d'une élite pour comprendre les réformes, il faut un peuple entier capable de les discuter et de les soutenir.

La Tunisie remplissait-elle ces conditions? Evidemment non. Une élite d'esprits distingués ne suffit pas à créer un de ces grands courants populaires. La masse reste indifférente.

Dans l'état présent des populations musulmanes il ne pouvait sortir de cette conception qu'une aristocratie de fonctionnaires, se substituant peu à peu au pouvoir séculaire des beys. Etait-ce désirable? N'était-ce pas méconnaître un des principaux avantages que la Tunisie possède sur les autres pays du Magreb, à savoir un pouvoir reconnu, respecté, devant lequel tout le monde s'incline? Cette prétendue réforme constitutionnelle n'aurait-elle pas abouti à quelque chose de fort analogue à cet ancien Oudjak, aristocratie turbulente qui a fait le malheur de l'Algérie, et qui, pour le bonheur de la Tunisie, a été détruite ici par le glorieux fondateur de la dynastie régnante?

Il est probable que ces réflexions frappèrent Khéreddine lui-même et le détournèrent d'appliquer, comme premier ministre, cette constitution qu'il avait vu échouer misérablement en 1867.

Ce qu'il lui fallait, c'est un point d'appui pour ses réformes administratives. Or, ce point d'appui, le Protectorat le fournit aujourd'hui, en associant, de la manière la plus heureuse, le pouvoir incontesté des beys aux méthodes et au contrôle de l'Administration française.

C'est donc profiter de l'expérience acquise que d'abandonner d'entre les idées de Khéreddine celles qu'il a jugées lui-même impraticables, et de mettre en pleine lumière ses vues, si larges et si saines, sur l'entente possible de l'Islam avec la civilisation européenne.

*
* *

Après avoir longuement médité, l'histoire à la main, sur les causes du progrès et de la décadence des sociétés anciennes et modernes, et m'être tenu autant que possible au courant de ce qui, chez nous et à l'étranger, a été publié sur le passé ou préjugé, d'après les données de l'expérience, sur l'avenir des peuples musulmans, j'ai dû me convaincre, comme de vérités qui ne sauraient être mises en doute ni sérieusement contestées par aucun musulman sensé, que, au milieu du mouvement général des esprits et dans l'état actuel des nations qui rivalisent entre elles dans la recherche du bien et du mieux, nous ne pourrions pertinemment apprécier et recommander ce qu'il convient de faire chez nous sans connaître ce qui se passe chez les autres, particulièrement chez ceux qui sont autour et près de nous; et que, de nos jours, avec la rapidité des communications et les moyens encore plus rapides de la transmission de la pensée, il faut considérer le monde par rapport aux nations

comme un seul pays habité par des races différentes, en contact toujours plus fréquent entre elles, ayant des intérêts identiques à satisfaire, et concourant, quoique séparément, à l'avantage commun.

En partant de ces prémisses incontestables, tout bon musulman sincèrement convaincu que la loi islamique suffit constamment et partout à toutes les exigences du spirituel et du temporel, et sachant qu'une bonne réglementation des affaires civiles ne peut être qu'avantageuse aux intérêts religieux, doit reconnaitre avec regret que la plupart de nos ulémas, qui sont investis de la double mission de sauvegarder les intérêts spirituels et matériels de notre loi théocratique et de développer l'application successive de ces derniers, par une interprétation intelligente et conforme aux besoins de l'époque, se montrent peu soucieux de connaître les affaires intérieures de leur pays, et qu'ignorant complètement ce qui se passe chez les autres, ils se trouvent, par suite, sans qu'il soit besoin de le démontrer, dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mission temporelle.

Or, est-il admissible que ceux qui sont destinés à être les médecins de la nation ignorent la nature du mal, ou ne mettent leur gloire à être initiés aux principes les plus élevés de la science que pour ne pas les appliquer ?

C'est aussi avec non moins de regret qu'on doit reconnaitre que, parmi les hommes d'Etat musulmans, il y en a qui partagent réellement l'ignorance politique des ulémas, et d'autres qui l'affectent de parti pris.

Dans cet état de choses, j'ai pensé qu'en publiant le résultat de mes longues et consciencieuses recherches et des observations personnelles que j'ai été à même de faire pendant le cours de plusieurs missions, dont S. A. le Bey m'a honoré auprès des gouvernements amis, je ferais un travail de quelque utilité pour l'avenir de l'islamisme, si j'atteignais le but principal de mon ouvrage, qui est de mettre nos ulémas en état de mieux remplir leur rôle temporel, et de ramener dans la bonne voie les égarés, hommes d'Etat ou simples particuliers, en faisant entrevoir quelle devrait être la marche de nos affaires à l'intérieur et à l'extérieur, en mettant les uns et les autres à même de connaitre ce qu'il importe de savoir à présent sur l'état politico-économique des nations européennes, particulièrement de celles qui ont avec nous des relations plus fréquentes ou plus intimes, et, enfin, en leur inspirant le désir d'imiter la louable persévérance des Européens à se procurer toute sorte de renseignements sur l'état matériel et moral des différents peuples du globe, ce qui, du reste, est rendu plus facile aujourd'hui qu'autrefois, par la création de nouvelles voies de communication qui ont raccourci les distances et rapproché les limites des Etats.

A cet effet, j'ai résumé ce qu'il m'a été possible de recueillir sur les nations européennes et sur leurs institutions politico-administratives, et j'ai parlé de l'état où ces nations se trouvaient anciennement et des moyens qu'elles ont employés pour atteindre le haut degré de progrès et de prospérité dont elles jouissent maintenant. J'ai parlé aussi de l'ancienne société musulmane, à qui les historiens européens eux-mêmes reconnaissent la priorité dans les sciences, le progrès et la prospérité nationale, au temps où notre loi politico-religieuse était savamment expliquée et rigoureusement appliquée dans toutes les affaires publiques.

En indiquant les moyens employés en Europe, j'ai été naturellement amené à faire plus spécialement ressortir ceux qui, se trouvant conformes ou tout au moins non contraires aux préceptes de notre loi théocratique, m'ont paru les plus propres à nous faire reconquérir ce que nous avons perdu et à nous tirer de notre état actuel, et j'ai ajouté, enfin, comme complément de mon sujet, tout ce que j'ai cru pouvoir satisfaire le désir légitime du lecteur.

. . . .

. . . .

Après ce que j'ai dit, d'une manière générale, dans l'avant-propos sur l'origine et la tendance de cet ouvrage, je répèterai plus explicitement ici que je l'ai écrit dans un double but, tout en visant au même résultat.

D'abord, je veux réveiller le patriotisme des ulémas et des hommes d'Etat musulmans, et les engager à s'entr'aider dans le choix intelligent des moyens les plus efficaces pour améliorer l'état de la nation islamique, accroître et développer les éléments de sa civilisation, élargir le cercle des sciences et des connaissances, augmenter la richesse publique, par le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

En second lieu, j'ai écrit mon ouvrage pour détromper certains musulmans fourvoyés, qui, fermant les yeux sur tout ce qu'il y a de louable et de conforme aux enseignements de notre propre loi théocratique chez les peuples d'une religion différente de la nôtre, se croient, par suite d'un funeste préjugé, dans l'obligation de le dédaigner et de ne pas même en parler, et considèrent comme suspects ceux qui approuvent ce qu'il y a de bon comme système ou comme institutions chez les non-musulmans. Cela pris dans un sens absolu est la plus grande des erreurs; car, si ce qui vient du dehors est bon en soi et conforme à la raison, particulièrement s'il s'agit de ce qui a déjà existé chez nous et nous a été emprunté, non seulement il n'y a pas de raison pour le repousser et le négliger, mais, au contraire, il y a obligation de le recouvrer et d'en profiter.

Nous admettons que tout homme attaché à sa religion considère

nécessairement comme égarés ceux qui suivent un culte différent; mais cela ne doit pas l'empêcher de les imiter en ce qu'il voit de bien chez eux concernant les affaires de ce monde, comme font justement les Européens, qui ne cessent d'emprunter aux étrangers, sans distinction de race et de religion, ce qui est bon en soi, et sont parvenus par cette conduite à faire arriver leurs affaires temporelles au degré de prospérité qui se voit aujourd'hui. Or donc, tout individu de bon sens doit avant de s'opposer à une innovation, la peser avec impartialité et l'examiner avec les yeux perçants de l'intelligence, et s'il la trouve bonne, il doit l'adopter et l'appliquer, que son auteur soit croyant ou non; car ce ne sont pas les hommes qui font connaître la vérité, mais c'est la pratique de la vérité qui fait connaître les hommes. Du reste, c'est un des principes de notre croyance qu'il faut prendre la science là où elle se trouve; et nous rappelons à ce sujet que le khalife Ali a dit qu'il faut prendre les choses pour ce qu'elles valent, sans se préoccuper de leur origine.

Il a bien été permis aux premiers pères de l'islamisme d'emprunter aux Grecs, entre autres choses, la logique, dont notre grand jurisconsulte El Ghazzeli a dit : « Celui qui ne connait pas la logique ne peut être reconnu ni suivi comme savant. » Qu'est-ce qui nous empêche donc aujourd'hui de prendre chez ceux qui sont étrangers à notre culte les connaissances dont nous ne saurions contester l'importance et la nécessité, pour nous garantir contre les éventualités et procurer nos propres avantages.

El Mouak, docteur du rite malèki, a dit : « Il ne nous a été défendu de suivre les autres qu'en ce qui est contraire aux bases de notre loi; mais, si ce qu'ils ont fait se trouve conforme à ce qu'elle conseille, prescrit ou permet, nous ne devons pas le rejeter à cause de son origine, car la religion ne défend pas d'imiter celui qui fait ce que Dieu a ordonné.»

Nous lisons en outre dans le commentaire du célèbre jurisconsulte hanéfi Mohamed ben Abbydin : « Il n'est pas défendu d'imiter les étrangers, quand c'est pour le bien des créatures de Dieu. »

Cependant, si nous examinons la conduite de ces musulmans dédaigneux dont nous parlons, nous trouvons que, tout en refusant d'imiter les étrangers en ce qui est utile comme institutions, ils ne se refusent pas à eux-mêmes d'en consommer les produits dans une proportion nuisible aux intérêts du pays, sans se préoccuper de la production nationale. Ce qui le prouve, c'est que leur habillement, leur ameublement, leurs armes, leur matériel de guerre et mille autres choses nécessaires à la vie ne viennent que de l'étranger. Il est facile de comprendre combien un pareil système de consommation est humiliant, antiéconomique et antipolitique. Humiliant, parce que le besoin de recourir à l'étranger pour presque tous les

objets de première nécessité démontre l'état arriéré des arts dans le pays; antiéconomique, parce qu'il favorise l'industrie étrangère au détriment de l'industrie nationale, qui ne peut se livrer à la transformation des produits indigènes, transformation qui constitue une des principales sources de la richesse publique; antipolitique et surtout, parce que la nécessité pour un état de recourir constamment à un autre est un obstacle à son indépendance et une cause de faiblesse, particulièrement si cette nécessité a rapport aux armes et au matériel de guerre; car si on peut acheter ces choses en temps de paix de gré à gré chez l'étranger, il est impossible de se les procurer de la même source en temps de guerre, à n'importe quel prix. Nous ne possédons, dans notre état actuel, comme produits, que des matières premières. En effet, chez nous, l'éleveur du bétail, le cultivateur du coton, et le sériciculteur, passent toute l'année dans des travaux pénibles, et finissent par vendre à bas prix leurs produits bruts aux Européens, qui, dans un court délai, les leur revendent transformés par leur industrie à un prix dix fois plus élevé.

Cela n'a d'autre cause que la supériorité et les progrès de l'Européen dans les connaissances dont le développement est favorisé par des institutions politiques basées sur la justice et la liberté. Nous disons donc à nos contradicteurs égarés : Comment peut-il être permis à un homme de bon sens de se priver de ce qui est bon et utile par des raisons purement chimériques? Comment, sur un simple scrupule, sans fondement sérieux, peut-il renoncer si facilement à ce qui intéresse sa propre existence? A l'appui de notre thèse, rappelons ici ce qu'enseignent les auteurs européens dans leurs ouvrages sur la politique de la guerre, savoir que les Etats qui n'imitent pas leurs voisins dans le perfectionnement des armes et du système militaire, finissent tôt ou tard par devenir la conquête de ces mêmes voisins.

Ces écrivains n'ont cité naturellement que des exemples militaires, à cause de la spécialité du sujet qu'ils traitaient; mais nous en concluons que la nécessité de l'imitation et de l'assimilation de ce qui se fait en mieux chez les voisins, ne doit pas se borner aux choses militaires, mais qu'elle s'étend à tout ce qui peut favoriser le progrès et le bien-être de la nation.

Ce qui doit rendre encore plus précieux pour nous l'enseignement de ces écrivains militaires, c'est qu'il est conforme aux instructions données par le khalife Abou Baker à son général Khaled ben Oulid, chargé du commandement d'une armée : « Je vous recommande, lui dit-il, la crainte de Dieu, le soin de vos subordonnés et les plus grandes précautions lorsque vous serez sur les terres de l'ennemi. Si vous rencontrez son armée, combattez-la avec les

mêmes armes dont elle se servira; opposez l'arc à l'arc, la lance à la lance, le sabre au sabre. » Et si c'était aujourd'hui, il aurait mentionné sans aucun doute les canons rayés, les fusils à aiguille, et, au besoin, les navires cuirassés. Car, parmi les devoirs qu'impose la défense nationale ordonnée par la loi se trouve celui de connaître la position, la force et les moyens de l'ennemi, pour pouvoir égaliser les chances et le combattre avec succès. Or, pourrait-on, de nos jours, exécuter tout cela, sans être à la hauteur du progrès actuel ? Pourrait-on arriver à cette hauteur sans des institutions dans le genre de celles que nous voyons ailleurs, institutions appuyées sur la justice et la liberté, base fondamentale de notre loi théocratique ?

Comme notre but ne peut être atteint qu'en faisant connaître l'état actuel politico-économique des nations européennes, nous nous empresserons de remplir cette partie de notre tâche, en faisant ressortir successivement les avantages que peut en retirer la société musulmane. Et nous disons d'abord que leur état social actuel n'est pas un héritage fort ancien; car, après l'invasion des barbares et la chute de l'empire romain, en 476, l'Europe s'étant trouvée dans la plus déplorable condition, à cause de l'ignorance et de la conduite arbitraire des gouvernants, commença à rétrograder, ce qui est beaucoup plus facile que d'avancer, et demeura sous le despotisme des rois et des seigneurs jusqu'en 768, date de l'avènement de l'empereur Charlemagne, qui fit des efforts extraordinaires pour favoriser les sciences et le développement des connaissances utiles; mais, à la mort de cet empereur, elle retomba dans les ténèbres de l'ignorance et sous le despotisme de ses chefs, ainsi que nous le verrons plus tard.

C'est une erreur de croire que les Européens soient parvenus à la prospérité dont ils jouissent aujourd'hui, simplement à cause de la fertilité du sol et de la bonté de leur climat, car il existe des terres et des climats meilleurs; il ne faut pas croire non plus que cette prospérité soit le résultat direct des principes de leur religion; car, bien qu'elle recommande la pratique de la justice et l'égalité, nous savons que leurs institutions politiques n'ont pas, comme les nôtres, une origine théocratique. Jésus-Christ a défendu aux apôtres de s'immiscer dans les affaires temporelles, et il a dit, comme on le sait, que son royaume n'était pas de ce monde. Et, en effet, l'empire de sa religion ne regarde que les âmes. Au surplus, le désordre menaçant qui règne dans les Etats du Pape, chef de la religion chrétienne, et qui a pour cause le refus d'adopter des institutions politiques conformes à celles des autres Etats de l'Europe, est une preuve de ce que nous venons d'avancer.

Mais il faut en convenir, les Européens ne sont parvenus à jour

de la prospérité dont nous parlons que par leurs progrès dans les sciences et les arts, et grâce à leurs institutions, qui facilitent la circulation de la richesse publique, et font jaillir les trésors de la terre, par une protection éclairée constamment accordée à l'agriculture, à l'industrie et au commerce : toutes conséquences naturelles de la justice et de la liberté, deux choses qui sont devenues pour eux une seconde nature. Du reste, c'est la loi de la Providence que la justice, la bonne administration et les bonnes institutions politiques soient les causes de l'augmentation de la richesse, de la population et du bien-être général, et que l'état contraire amène la décadence en toutes choses. Cela est pour nous une vérité démontrée dans notre loi et dans les historiens musulmans et autres. Notre Prophète (que le salut soit sur lui !) a dit : « La justice est la gloire de la foi : le souverain y trouve sa grandeur, et la nation sa force. » C'est d'elle aussi que résultent la sécurité et le bien-être des administrés.

. . . .

. . . .

Disons maintenant à quel degré de richesse et de puissance est parvenue la société islamique, lorsque les principes salutaires que nous avons mentionnés en partie étaient scrupuleusement respectés, et que, sous des chefs vigilants se trouvait en vigueur une sage administration, basée sur la loi théocratique, et conforme aux prescriptions de la justice.

Ce n'est, en effet, que par une pareille conduite que peut s'affirmer et se populariser la politique, et qu'il devient utile de la connaître. Alors les opinions se forment dans le sens de l'état social tel que Dieu l'a voulu, et auquel il a donné, comme moyen de salut, une balance infaillible, qui est la justice ; car, c'est sur elle que le créateur a assis son œuvre, ce n'est que par elle que peut se réaliser le bonheur de ses créatures, et sa bénédiction est assurée à quiconque aura travaillé sincèrement à le produire.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les opinions dévoilées*, rapporte ces paroles de quelques savants : « Si les hommes savaient au juste combien est agréable à Dieu la vivification, la fertilisation de sa terre, on ne trouverait pas sur toute sa surface une seule parcelle en ruine. »

Quant à la richesse de l'empire islamique à l'époque dont nous parlons, l'historien Makrisi rapporte ce qui suit :

Le khalife El Mamoun, faisant une tournée en Egypte, avait l'habitude de séjourner vingt-quatre heures dans chaque ville ; mais ayant passé, sans s'y arrêter, devant un village nommé Taà-el-Néinel, il fut prié instamment d'y revenir, pour recevoir l'hospitalité d'une vieille cophte, faisant partie des notables de la localité. Le

khalife consentit, et elle pourvut somptueusement à son entretien et à celui de sa nombreuse escorte. Au moment du départ, elle lui fit présent de dix bourses remplies de pièces d'or, toutes au même millésime. Le khalife étonné, s'écria : « Qui sait si le trésor public pourrait nous montrer autant de pièces de monnaie portant la même date que celles-ci ? » et il pria cette femme de reprendre son or, pour lui épargner un trop grand sacrifice ; mais elle s'y refusa obstinément, et ayant ramassé de la terre dans sa main, elle dit au khalife : « Celui-là, en indiquant l'or, m'a été rapporté par celle-ci, et par votre justice, ô commandeur des croyants ; et j'en ai encore beaucoup chez moi. » Le khalife finit par accepter, et, après l'avoir récompensée en augmentant largement ses possessions, il partit, tout émerveillé de tant de richesse privée. Ce qui était une preuve évidente de la prospérité du pays.

Le même historien rapporte encore que la capitation en Egypte, sous le gouvernement des premiers khalifes, monta à 14 millions de dinars en or ; ce qui ferait aujourd'hui à peu près 700 millions de francs. Or, cette somme n'était qu'une partie du revenu d'une seule province, et la perception, bien loin d'être arbitraire, se faisait alors de la manière la plus équitable.

Ebn Khaldoun raconte aussi dans ses prolégomènes que les métaux précieux apportés au trésor, sous le gouvernement de Reschid el Abbessi, s'élevèrent à 7.500 quintaux d'or ; ce qui représente environ un milliard quatre cent mille francs.

Les conquêtes extraordinaires des musulmans, qui sont relatées par nos historiens et par les écrivains étrangers, et les traces frappantes qu'elles ont laissées, attestent la grandeur de la puissance islamique, fondée sur la justice de la loi et sur l'union de la nation.

On lit, à ce sujet, dans l'histoire du moyen âge, traduite du français, par Seid Ahmed Zarabi, Egyptien, que l'islamisme a conquis en quatre-vingts ans plus de pays que n'en avaient conquis les Romains pendant huit siècles.

Il est donc impossible à tout homme impartial de ne pas reconnaître ce qu'il y eut alors, dans la société musulmane, de prospérité, de richesse et de puissance militaire, découlant de la justice et de la concorde, qui sont la force des royaumes, de l'intégrité des magistrats dans l'administration publique, de la protection accordée aux lettres, aux arts et aux sciences, toutes choses que les Européens nous ont presque toujours empruntées, et dans lesquelles leurs historiens impartiaux reconnaissent, comme nous l'avons déjà observé, la priorité à la société musulmane.

Nous lisons, à ce sujet, dans un livre destiné à l'instruction de la jeunesse, intitulé : *Histoire de France et du moyen âge du Ve au XIVe siècle*, par M. Duruy, anciennement ministre de l'Instruction publique en France : « Tandis que l'Europe, etc... »

L'auteur traduit et cite textuellement tout le passage relatif à la civilisation des Arabes, pages 200 à 204. Il ajoute ensuite la traduction de la préface et de plusieurs passages de l'histoire des Arabes par M. Sédillot, puis il continue en ces termes :

. . . .

. . . .

La société islamique étant régie dans ses affaires temporelles et spirituelles par une loi d'origine céleste, qui se trouve renfermée dans des limites fixées par Dieu même, et placée par conséquent sur la balance la plus parfaite, doit trouver et trouve, en effet, dans cette même loi toujours et partout les éléments essentiels de bonheur et de prospérité pour ce monde et pour l'autre. Or, cette société, comme toute autre, a des besoins d'une importance incontestable, qui, dans quelques circonstances, atteignent les proportions de nécessité sociales, et dont la satisfaction est seule capable d'amener la réglementation et le perfectionnement des affaires de l'Etat. Les moyens pour y parvenir peuvent être de nature différente et varier indéfiniment, selon les temps et l'état des mœurs; et, lorsque notre loi ne les indique pas formellement, comme elle ne les interdit pas non plus, la saine interprétation de cette loi indique qu'il faut les prendre en considération, les adopter et en favoriser l'application.

Mais l'examen et l'emploi successif des moyens qui doivent remédier aux nécessités sociales, et contribuer, avec le progrès, au bonheur de la nation, ne peuvent avoir lieu que par la concorde et par la réunion d'une partie de la nation, composée de membres éclairés appartenant à la classe des ulémas et à celle des hommes versés dans la politique, au courant des affaires intérieures et extérieures, connaissant les causes du mal et la nature des remèdes, et se prêtant, dans l'intérêt du peuple, un appui réciproque pour procurer le bien et empêcher le mal.

C'est donc aux hommes d'Etat, à cause de leurs connaissances spéciales, d'indiquer les besoins ou le mal et de proposer les remèdes, et c'est aux ulémas de prendre en considération les moyens indiqués par les hommes d'Etat, et d'en légitimer l'application par une saine et savante interprétation de la loi. Or, tous les ulémas qui examineront d'un œil attentif la situation de leur pays, en tenant compte des conditions intérieures et extérieures, ne pourront se refuser à venir en aide aux hommes d'Etat dans l'organisation d'institutions appuyées sur les bases de la loi théocratique; et, partant du principe qu'il faut faire le plus de bien et éviter le plus de mal possible, ils veilleront avec empressement à ce que ces institutions soient en rapport avec les principes fondamentaux de la loi théocratique, ou avec ce qui en découle naturellement et en cons-

titue le développement et les ramifications, et ils se rappelleront surtout la maxime généralement attribuée à Amour ben Abd el Aziz : « Que la politique, comme la jurisprudence pratique, doit varier selon les circonstances. »

Il résulte de ce qui précède que seules les bases de la loi religieuse sont invariables et ne peuvent être modifiées par les révolutions du temps.

En relisant la savante dissertation du chef des hanafias, le cheikh Sidi Mohamed Byrem Ier, on trouvera des preuves qui confirment ce que nous venons d'avancer. Après avoir dit, comme définition, que « l'action du gouvernement selon la loi comprend tous les moyens par lesquels on se trouve le plus près du bien et le plus loin du mal, quand même ils n'auraient été ni indiqués par le Prophète, ni révélés par l'esprit de Dieu, » ce jurisconsulte éminent blâme également ceux qui, dans l'interprétation relative au cercle dans lequel doit se mouvoir l'action du gouvernement, se tiendrait systématiquement dans les extrêmes, et il dit que celui qui s'en tiendrait rigoureusement à la lettre, se mettrait dans le cas ou de ne pas sauvegarder le droit, ou d'empêcher l'action de la justice, ou de favoriser indirectement la violation de la loi; et que celui qui, dans l'interprétation rationnelle touchant l'esprit de la loi, franchit les limites permises, sort tout à fait du cercle de la loi, et ouvre la voie à l'injustice et à l'arbitraire sous toutes ses formes.

Le cheikh Byrem cite ensuite Ebnou Kayem el Djowzïé, qui rapporte à son tour que Ebni Akil, appelé à se prononcer sur cette proposition : « qu'il ne saurait y avoir d'autre politique (l'action du gouvernement quant au temporel) que celle qui est approuvée par la loi », répondit à son auteur : « Si par là vous entendez que, dans « la latitude qui lui est laissée, le gouvernement doit éviter de se « mettre en opposition avec les principes explicites de la loi, ou « avec ce qui est la conséquence legitime, vous avez raison; mais si « vous entendez que l'action du gouvernement ne peut s'exercer « qu'autant que la loi a parlé, et qu'elle doit s'arrêter devant son « silence, c'est là une erreur grossière et une censure injuste de la « doctrine des compagnons du Prophète et de la pratique qu'ils ont « constamment suivie. » Et il cita à l'appui plusieurs exemples de la politique adoptée par ces derniers.

Le même cheikh Byrem dit encore qu'après avoir relaté ce qui précède, Ebn el Kayem ajouta, à propos de la jurisprudence pratique, d'autres développements dont la conclusion est que, là où l'on voit des sentiers conduisant à la découverte de la vérité, à l'application de la justice et de l'équité, de quelque côté que viennent ces sentiers, qu'ils soient indiqués par la loi, ou simplement reconnus par l'homme, là est la loi temporelle de Dieu, car il répu-

gne à sa bonté de supposer que, n'ayant indiqué que quelques-uns de ces sentiers, il ait voulu interdire tous les autres.

A propos de la jurisprudence basée sur la coutume, on demanda à El Karafi, « si, la coutume venant à changer, on doit changer aussi la loi, ou bien si l'on doit dire que nous ne sommes que de simples observateurs des règlements établis par nos prédécesseurs, et que nous ne pouvons pas faire une loi nouvelle, n'ayant pas qualité pour prendre sur nous la responsabilité d'une innovation quelconque ». Il répondit que « la prétention d'appliquer des lois basées sur une coutume qui a cessé d'exister aux actes qui sont le résultat d'une coutume nouvelle, provient de l'ignorance de la loi, et que la jurisprudence fondée sur la coutume doit changer avec elle, sans que ceux qui reconnaissent la nécessité de ce changement puissent être considérés comme auteurs d'une innovation interprétative de la loi, parce que c'est une maxime constante et reconnue par l'accord unanime des plus savants jurisconsultes ».

Ebnou Kayem a rangé parmi les effets de l'ignorance et les erreurs les plus grossières la supposition que notre loi politico-religieuse ne puisse se prêter à toutes les exigences du temporel suivant les conjonctures, en ajoutant que cette ignorance et cette erreur ont permis aux souverains de violer la loi politico-religieuse et de franchir les limites fixées par la religion, pour commettre dans l'administration toute sorte d'actes arbitraires, sans même respecter les apparences et sans pouvoir prétexter la moindre excuse.

Le même cheikh, Byrem, dit enfin que la cause principale de tous ces désordres, qui sont résultés de l'ignorance et de l'erreur sur la prétendue insuffisance de la loi islamique, a été l'interprétation matériellement littérale et par trop étroite de certains ulémas, qui, ne tenant aucun compte de l'esprit de la loi, et voulant rétrécir ce que Dieu a élargi, ont ainsi poussé les chefs politiques à violer, en désespoir de cause, la loi politico-religieuse, et, pour ce qui concerne le temporel, à ne plus s'enquérir des prescriptions et des limites qu'elle a établies.

Il est donc d'une importance extrême que les souverains musulmans, les ulémas et les hommes d'Etat, travaillent d'un commun accord à l'introduction d'institutions basées sur le contrôle et sur la justice, contenant des éléments qui puissent suffire au progrès moral des sujets et à l'amélioration de leur état matériel, et organisées de manière à leur inspirer l'amour du pays, et à faire ressortir aux yeux de tous les avantages qu'elles produisent. Ils ne doivent nullement se préoccuper des attaques que certains adversaires intéressés dirigent contre ces institutions, en prétendant qu'elles sont inapplicables à la nation musulmane, et en formulant contre leur adoption les quatre objections suivantes, savoir : L'op-

position des institutions avec les principes de la loi religieuse; l'inopportunité des institutions, à cause de l'ignorance et de l'incapacité des masses; la longueur de la procédure et la lenteur dans la décision des affaires, et, enfin, le surcroît des dépenses qu'occasionnerait la création des emplois nécessaires au fonctionnement des institutions redoutées.

Tout homme éclairé peut voir que ces objections n'ont aucun fondement. Quant à la prétendue opposition avec la loi religieuse, ce que nous avons dit plus haut prouve suffisamment qu'elle n'existe point, et démontre au contraire que cette loi recommande l'adoption de ces institutions politiques et administratives, particulièrement à une époque comme la nôtre, avec ses exigences spéciales.

La seconde objection, tirée de l'ignorance et de l'incapacité des masses, ne saurait être concluante; car, lorsque les autres nations, qui, grâce à leurs institutions, sont parvenues au plus haut degré de civilisation, ont commencé leur mouvement ascensionnel, les masses y étaient plus arriérées que les nôtres ne le sont maintenant. Nous admettons qu'actuellement l'instruction du peuple et ses connaissances pratiques sont bien moins avancées que dans certains Etats de l'Europe; mais il faut reconnaître aussi, comme doivent le faire tous les hommes impartiaux après un examen sérieux, que ce peuple, dont on ne saurait contester la supériorité de l'intelligence, par rapport à d'autres nations déjà avancées, a, dans les débris de son ancienne civilisation et dans ses traditions vivantes, de quoi se relever et marcher plus rapidement que toute autre dans la voie du progrès, une fois que des institutions vraiment libérales en raviveraient la sève.

. . . .

. . . .

En descendant à la troisième objection, nous répondrons d'abord que, sous le régime des institutions, la procédure devant les tribunaux réguliers ne serait pas plus longue que celle qui est suivie devant nos tribunaux religieux, et que, par conséquent, le retard dans la décision ne saurait provenir que de la difficulté et de la complication de l'affaire à examiner, ou de l'incapacité et de la négligence des juges.

Or, la lenteur qui proviendrait de la première de ces deux causes, c'est-à-dire de la difficulté et de la complication de l'affaire ne peut être critiquée que par ceux qui feignent l'ignorance pour des motifs secrets, ou qui ignorent réellement et complètement les notions les plus élémentaires de l'administration de la justice; car l'examen auquel doit se livrer celui qui est appelé à prononcer une sentence exige un certain temps avant que la conviction se forme dans son esprit, et ce temps dont la durée doit varier plus ou moins, selon la

difficulté et la complication des affaires, est, tant pour celui qui doit prononcer que pour les parties elles-mêmes, une nécessité résultant de l'organisme humain, qui ne peut procéder que par actes successifs. Ainsi, tout jugement, qu'il soit basé sur une loi écrite ou sur la simple équité, ne saurait être légal et considéré comme tel qu'autant que les parties ont eu des délais suffisants pour préparer leur défense et produire leurs preuves, et que le juge aussi a eu le temps nécessaire pour bien examiner le tout et pouvoir prononcer en connaissance de cause; et lorsque l'un ou l'autre de ces délais n'est pas accordé, il y a violation des droits du juge ou des parties.

Comme il résulte de tout ce qui vient d'être exposé qu'un temps plus ou moins long dans la procédure est une nécessité absolue, reconnue par la loi et par le bon sens, il doit nous être permis de dire que cette troisième objection n'est formulée que dans le but intéressé d'indisposer le peuple contre des institutions qui auraient pour conséquence la régularité de la justice, et de le rendre favorable au maintien du système suivi jusqu'ici par ses juges politiques, qui, dans la plupart des affaires soumises à leur décision, et dont l'examen demanderait plusieurs jours, si elles étaient portées devant le plus capable des juges, véritablement dignes de ce nom, prononcent au bout de quelques minutes, et sans appel, même lorsqu'il s'agit de la vie d'un homme !

Mais, quand même l'appel serait admis en principe, il deviendrait illusoire et impossible dans la pratique contre des jugements non rédigés par écrit, et ne laissant conséquemment aucune trace apparente de leur existence; car pour pouvoir procéder à la revision, il faut qu'il s'agisse d'un jugement motivé et appuyé sur des preuves qui puissent être pesées et comparées avec le jugement à reviser; et, dans le cas en question, il ne s'agirait que de jugements prononcés verbalement, et dont il serait impossible de connaître et d'examiner les véritables motifs.

En effet, ou ces jugements à la minute dont nous parlons sont prononcés à la légère et au hasard, ce qui fait que nous voyons souvent des causes identiques amener des décisions contraires, ou bien ils ne sont appuyés que sur des motifs qui ne sortent pas de l'esprit du juge; et, dans l'un comme dans l'autre cas, la revision n'en serait pas moins impossible et l'appel illusoire.

Nous ne nions pas que, dans les commencements, il ne puisse se produire dans l'expédition des affaires quelques retards exceptionnels, à cause du manque d'habitude; mais cet inconvénient ne serait que passager et disparaîtrait bientôt devant l'expérience acquise, par des décisions sommaires pour les affaires de minime importance, et par le concours empressé des magistrats pour maintenir l'action régulière de la justice et sa prompte application, de manière

qu'après bien peu de temps les affaires ne subiraient d'autre retard que celui que nécessiterait leur propre nature.

Mais en admettant pour un moment que la longueur de la procédure et la lenteur dans l'expédition des affaires soient une conséquence directe et inévitable des institutions, ainsi que le prétendent nos adversaires, nous leur répondons que les institutions ne sont pas seulement établies pour que les affaires privées soient décidées d'une manière impartiale, ainsi qu'on est en droit de l'exiger, mais elles le sont encore pour des motifs très élevés dont le plus important, à défaut de la liberté politique, est d'éviter le despotisme des chefs. Or, en supposant que du retard en question puisse résulter un dommage quelconque, qui, dans tous les cas, ne saurait être que négatif, serait-il à comparer avec le dommage réel, direct et général, résultant de la liberté laissée aux chefs de porter à volonté la main sur les personnes, sur leurs biens et sur leur honneur ?

Quant au retard provenant de la seconde des causes énoncées plus haut, c'est-à-dire de la négligence et de l'incapacité des fonctionnaires, on ne saurait en aucune manière le mettre sur le compte des institutions; il ne faudrait s'en prendre qu'au gouvernement, qui ne surveillerait pas la conduite de ses fonctionnaires, et qui procèderait à leur nomination sans examen préalable, et sans s'assurer s'ils ont les qualités requises pour bien remplir leurs devoirs.

. . . .

. . . .

Ce que la Turquie, centre moderne de l'islamisme, a fait jusqu'ici est d'un excellent exemple, et nous fait espérer que la persévérance et la sagesse de ses hommes d'Etat triompheront des obstacles qui lui sont propres et parviendront à compléter les réformes qui doivent assurer le salut de l'empire et le maintien des droits des sujets. Mais les autres gouvernements musulmans, qui heureusement n'ont pas à lutter chez eux contre les mêmes obstacles intérieurs, ne sont entrainés que par leur aveugle passion pour le despotisme, source de tous les abus, quand ils refusent d'établir des institutions réclamées dans l'intérêt de leur propre conservation. Or, en présence de l'inertie de ces gouvernements et de leur obstination à maintenir un état de choses qui n'est plus de notre époque, il conviendrait, il serait juste et nécessaire que les gouvernements civilisés de l'Europe, qui se vantent si souvent, et non à tort, de leur amour pour le bien de l'humanité, vinssent, enfin, sincèrement en aide aux aspirations des populations, en faisant disparaître les entraves qui s'opposent à l'introduction et au fonctionnement des réformes libérales chez les musulmans, qu'on voit gémir encore sous le joug du despotisme.

. . . .

. . . .

En effet, les causes qui ont empêché jusqu'ici l'introduction des réformes ou leur développement graduel, et enfin l'établissement d'une complète liberté politique et administrative dans les pays musulmans, ce ne sont, nous croyons l'avoir prouvé, ni les préceptes du Coran, qui favorisent, au contraire, la liberté et le progrès, ni l'incapacité et la prétendue ignorance des masses, excuse ordinaire des partisans du despotisme; mais ce sont les causes politico-nationales, jointes à l'apathie des princes et des hommes d'Etat musulmans, ainsi que nous l'avons indiqué sans esprit de parti, mais avec une conviction sincère, basée sur des faits permanents.

Cet exposé des causes du progrès et de la décadence de la société musulmane est en partie le résumé de ce qu'ont écrit les savants et les historiens européens et musulmans, et nous l'avons fait, d'abord pour que les Européens et les non-musulmans, qui ne connaissent pas à fond les bases de la loi islamique, ne puissent pas ignorer à quel degré de prospérité et de progrès est parvenue la société musulmane lorsque la loi politico-religieuse était intégralement et partout appliquée, et que les chefs étaient les premiers à en observer les prescriptions, ce qui, nous le répétons, est admis par les hommes impartiaux des deux côtés, Européens et musulmans; nous l'avons fait ensuite pour qu'on sache que la loi islamique ne s'oppose nullement à l'existence des institutions purement politiques et administratives tendant à favoriser et à augmenter les moyens de civilisation. Sur ce point les Européens sont dans une étrange erreur quand ils expriment incessamment une opinion toute contraire dans leurs écrits et dans leurs feuilles politiques, par suite d'un préjugé qui ne peut trouver d'excuse que dans les désordres qu'ils voient régner chez les musulmans en ce qui concerne l'administration et la justice, et dans les dommages qui en résultent pour le bien-être des populations.

Tous ces désordres et d'autres encore ont leur source dans l'administration arbitraire et capricieuse des chefs et dans leur négligence à observer et à faire appliquer la loi théocratique.

Il est évident que la continuation de l'état de choses actuel constitue un grave danger, dont on ne saurait assez tôt conjurer les funestes conséquences. Je citerai, à l'appui ce que m'a dit à ce sujet un éminent homme d'Etat français, savoir : « Que la civilisation moderne est un torrent impétueux, qui a creusé son lit à travers l'Europe, renversant violemment tout ce qui s'oppose à son cours; que les peuples musulmans limitrophes doivent se tenir en garde contre lui, et qu'ils ne peuvent se garantir de ses débordements qu'en suivant le courant. » Cette comparaison, qui doit attrister tout bon musulman sincèrement attaché à son pays, est fondée sur des faits qui frappent vivement les yeux; et ce qui en ressort est prouvé

par l'expérience : car le voisinage produit naturellement des influences qui doivent s'accroître en proportion des besoins, des relations réciproques et de l'avancement des arts et des diverses industries, dont les produits agglomérés rendent nécessaire la création de nouveaux débouchés pour augmenter le revenu par l'exportation.

Après avoir résumé ce qui précède pour faire connaître les causes du progrès et de la décadence de la société islamique, nous allons tracer d'une manière sommaire l'état et la marche de la civilisation en Europe, depuis Charlemagne jusqu'à l'époque actuelle, afin que le lecteur puisse embrasser d'un coup d'œil les progrès opérés dans les lettres, les sciences et les arts, et les noms des hommes illustres qui ont découvert ou mieux expliqué les secrets et les lois de la nature physique, morale et politique.

L'auteur fait ici le tableau détaillé de la marche de la civilisation européenne jusqu'à nos jours; il donne ensuite un aperçu des principales découvertes et inventions, et un exposé complet de l'organisation de l'instruction publique en France, qu'il propose pour modèle ; après quoi, il continue ainsi :

Une preuve frappante du cas que les Européens font de l'instruction et de leur empressement à élargir le cercle des connaissances, qui sont la base de la civilisation et du perfectionnement de l'espèce humaine, résulte du grand nombre de leurs bibliothèques publiques, renfermant les matériaux de toutes les sciences, et du soin qu'ils mettent à en faciliter l'usage, par une bonne administration, dont le but principal est d'écarter tous les obstacles qui pourraient s'opposer aux heureux effets qu'elles sont destinées à produire. Pour confirmer ce qui précède, nous prendrons pour guide, quant au nombre des volumes de ces bibliothèques, le travail consciencieux qu'a publié M. Natoli, ministre de l'Instruction publique, en Italie, et pour ce qui concerne le service des bibliothèques, nous relatons ce que nous avons observé nous-même en France.

Suivent la statistique comparative des bibliothèques publiques en Europe, et la nomenclature de Paris, avec les détails du service intérieur.

. . . .

. . . .

Pour qu'il y ait du bien-être quelque part, il faut que l'ordre social soit assis sur des bases solides, que la propriété soit respectée, que la sécurité règne, il faut, en un mot, que l'homme qui travaille ne soit pas exposé à se voir ravir le fruit de ses peines. C'est en vain que la Providence aura placé un peuple sous un climat favorisé, au milieu des terres les plus fertiles; si celui qui sème n'est pas assuré de récolter, les terres demeureront incultes. Pour-

quoi les riches provinces de l'Asie et de l'Afrique sont-elles aujourd'hui frappées de stérilité? Evidemment parce que le manque de sécurité détruit la confiance et, par suite, l'activité.

Les moyens généraux d'accroître la production sont les voies de communication, les institutions de crédit et l'éducation professionnelle.

Par les voies de communication, l'on rapproche la production et la consommation, le producteur et les matières premières. Par les institutions de crédit, on fait circuler les capitaux, qui fécondent la production, et on les fait parvenir entre les mains les plus capables de les faire valoir. Par l'éducation professionnelle, on façonne à l'art de la production l'homme, qui en est l'agent essentiel.

Nous avons constaté nous-même que les pays qui sont parvenus au plus haut degré de prospérité sont ceux où la liberté a jeté des racines profondes, et dont les sujets ont pu en utiliser les bienfaits, en mettant le plus grand empressement à se procurer les avantages par nous indiqués.

Une des conséquences de la liberté, c'est l'indépendance individuelle dans les entreprises commerciales.

L'association ou l'union entre plusieurs personnes, dans un intérêt commun, pour quelque entreprise, est un des moyens les plus féconds pour la prospérité commerciale, ainsi que cela est admis par le bon sens et prouvé par l'expérience; car la force qui résulte de l'union est un axiome incontestable et reconnu en toutes choses, et chaque fois que l'esprit d'association s'empare d'un peuple, on en voit sortir les plus heureux et les plus étonnants résultats.

C'est cet esprit qui a multiplié en Europe les sociétés de toute espèce, civiles et commerciales, financières, industrielles, maritimes, agricoles; qui a créé d'admirables institutions scientifiques ou charitables et les plus beaux établissements de l'industrie moderne; les exploitations des mines et des carrières, les canaux, les chemins de fer, les banques, et tant d'autres entreprises qui n'auraient jamais pu exister sans lui. Quel individu eût jamais été assez riche et assez puissant pour entreprendre un chemin de fer? Peu de personnes auraient voulu engager toute leur fortune dans de pareils projets, rendus faciles de nos jours avec la réunion de deux ou trois cent mille associés ou actionnaires, ne risquant qu'une faible portion de leur fortune pour se créer une part de propriété dans une grande compagnie, dont les statuts, après un examen approfondi, sont approuvés par le gouvernement, et que dirigent, sous le nom de Conseil d'administration, des hommes distingués par leurs lumières, leur fortune et leur position sociale, et d'ailleurs nommés par les actionnaires eux-mêmes, pour appliquer les statuts de ladite société, pour sauvegarder ses intérêts, rendre annuelle-

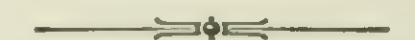
ment un compte exact des recettes et des dépenses et de toutes les opérations qui s'y rattachent; enfin, pour fixer et répartir les dividendes, c'est-à-dire la part de bénéfice qui revient à chaque actionnaire.

Sans le développement de l'esprit d'association, aurait-on pu songer de nos jours à faire communiquer l'Europe avec l'Amérique, au moyen d'un câble électrique, ce qui est le triomphe de la science positive appliquée à la spéculation? Aurait-on songé à percer un canal à travers l'isthme de Suez, à faire communiquer deux océans sur le territoire de l'Amérique centrale, à percer les Alpes, à franchir les Pyrénées, à faire un tunnel sous la Tamise, à créer ces grandes compagnies maritimes, telles que les Messageries Impériales, qui sillonnent toutes les mers avec leurs magnifiques bateaux à vapeur, en un mot, à concevoir et à mettre à exécution tous les projets qui ont étonné notre siècle?

Les hommes d'Etat, les inventeurs, les entrepreneurs, les ouvriers habiles, c'est-à-dire l'intelligence et le travail, trouvent dans l'esprit d'association un auxiliaire puissant pour se procurer le capital et les moyens nécessaires d'appliquer leurs découvertes, de développer leur industrie et d'augmenter la fortune publique.

L'association, l'expérience le démontre, est donc un principe d'une admirable fécondité; en réunissant les forces individuelles en un foyer, il en centuple la puissance. Dans l'industrie et le commerce en particulier, il est susceptible des plus nombreuses et des plus heureuses applications. Il n'est, pour ainsi dire, pas de travaux qu'il ne permette d'entreprendre, pas de résultat, quelque prodigieux qu'il soit, qu'il ne puisse atteindre. Les deux plus colossales créations des temps modernes, la Banque de France et les colonies britanniques dans l'Inde en sont la preuve.

L'auteur donne ici l'histoire de la Banque de France et en fait connaître l'organisation ainsi que les prodigieux résultats. Il ajoute, en outre, quelques détails sur les encouragements donnés en Europe aux sciences, aux arts, à l'industrie et au commerce, et il explique à ses coreligionnaires les avantages qui résultent des expositions industrielles et agricoles.



NOTICE SUR THALA

Malgré les recherches faites en Tunisie pour retrouver l'emplacement de la ville de Thala, dont Métellus s'empara 108 ans avant notre ère, on est loin d'être fixé sur cette question qui demanderait cependant à être résolue.

Nous n'avons certainement pas la prétention de le faire ici; nous voulons seulement exprimer notre propre sentiment sur l'emplacement probable de la fameuse forteresse dans laquelle Jugurtha avait momentanément mis à l'abri l'or de réserve dont il disposait.

Précis d'Histoire

Pendant la dernière campagne de Métellus contre Jugurtha (108 ans avant J.-C.), le général romain s'empare de Cirta (Constantine), pendant que Jugurtha va gagner la forteresse de Thala, par des voies détournées, en traversant des lieux déserts, avec les transfuges et une partie de sa cavalerie.

Thala était une ville grande et opulente; le roi des Numides y faisait élever ses enfants et y avait mis ses trésors en sûreté.

La place forte avait *deux fontaines devant ses portes*, mais il fallait franchir un espace de *cinquante milles* romains (soixante-treize kilomètres environ) pour trouver de nouveau de l'eau dans la direction de la route que l'armée romaine avait à suivre pour marcher contre Thala. Cependant Métellus ne recule point devant cette difficulté : on charge des bêtes de somme des vivres nécesaires pour faire subsister l'armée expéditionnaire pendant *dix jours*, ainsi que d'outres de cuir et de vases de bois qu'on remplit d'eau puisée dans la rivière qui se trouvait à *cinquante milles* de distance de Thala. La place se rend après un siège de quarante jours, mais Jugurtha s'était enfui nuitamment de la forteresse, à l'approche de l'ennemi. Il s'en alla, suivi de peu de gens, dans le pays[1] des Gétules, peuple qui ne connaissait point le nom romain.

Deux enchirs portant le nom de Thala existent en Tunisie; le plus septentrional se trouve à droite de la route d'Anthiburos à Haïdra, à peu près à la hauteur de Mutia, à environ soixante-sept kilomètres au sud d'El-Kef. Le village arabe qui se remarque à côté de Thala paraît avoir conservé le nom d'une localité antique mentionnée par Tacite en qualité de *præsidium militare*. « Les ruines de Thala, dit Tissot, sont considérables et ont fourni beaucoup d'inscriptions.

(1) En passant sans doute par Kapsa (Gafsa).

Le pourtour de la ville antique peut être estimé à six kilomètres; elle occupait les pentes et le plateau de deux grandes collines. L'emplacement est jonché de grandes pierres de taille; *une source* abondante coule dans l'*intérieur* des ruines. Les monuments encore reconnaissables sont : un grand mausolée à deux étages; deux enceintes carrées bâties avec de gros blocs; d'autres fortins de moindre dimension, et une porte cintrée en bel appareil, comprise dans les dépendances de la mosquée. Parmi les inscriptions, il y a plusieurs pierres tombales de vétérans, toutes antérieures à l'époque des Flavien. Un texte mentionne un édit de Thala qui obtint probablement le titre de colonie. »

Sir Grenville Temple avait identifié cette Thala à la place du même nom dont il est fait mention, dans Salluste, comme d'une cité riche et considérable où Jugurtha avait renfermé ses trésors et sa famille. Salluste fait allusion à des sources que l'on retrouve à Thala et l'importance de ses restes paraîtrait justifier, au premier abord, l'opinion de sir Grenville Temple. Mais on peut objecter avec Shaw, Guérin et Tissot que l'identification proposée est contredite par une autre assertion de Salluste même : l'historien romain qui gouverna le pays pendant quelques années mentionne, en effet, qu'entre Thala et le fleuve le plus voisin, il y avait *cinquante milles* de pays aride, de sorte que Métellus dut faire transporter de l'eau dans des outres à la suite de son armée. Or, le bourg de Thala n'est qu'à quelques milles (c'est-à-dire à douze kilomètres) à l'est de l'oued Haïdra.

En second lieu, Strabon nomme Thala parmi les villes d'Afrique que les guerres ont complètement ruinées, ce qui ne s'accorde pas avec les restes importants d'une ville où l'on a recueilli beaucoup d'épitaphes de l'époque impériale.

C'est Pellissier qui est le premier à reconnaître, dans cette Thala, le *præsidium militare* dont parle Tacite, en identifiant à la Thala de Salluste un autre emplacement, appelé également Thala, située, d'après l'explorateur moderne, à une *vingtaine de kilomètres* à l'est de Gafsa.

Le second enchir Thala a été très négligemment décrit par Pellissier, qui y signale un grand château sarrasin construit sur des fondations romaines. Pellissier dit aussi que l'on retrouve dans les environs les sources dont parle Salluste et qu'en outre, conformément au dire des historiens anciens, le seul fleuve du pays qui ne tarisse jamais, l'oued Leben, est situé à une distance considérable.

La question est cependant loin d'être résolue, dit Tissot ; d'abord, parce que le témoignage de Pellissier est trop peu explicite, ensuite parce que ce voyageur nous apprend lui même que la localité voisine de Gafsa est entourée d'un bois de *mimosæ gummiferæ*, appelées thala par les Arabes, et qu'il serait fort possible que le nom actuel n'eût rien de commun avec la désignation antique.

L'assertion de Pellissier est contredite par M. Chevarrier (*Archives des Missions*, 1878, p. 245), qui croit avoir retrouvé la Thala de Salluste au nord-est de la plaine d'Es-Segui, à l'endroit dit enchir Feguira-Alima, vingt kilomètres au sud-ouest de l'emplacement signalé par Pellissier.(1)

L'enchir Thala (de Pellissier), qui se nomme aussi Gueræch, n'offre, par sa situation, dit M. Chevarrier, aucun point de ressemblance avec Gafsa; il n'existe point de source dans ses environs et, situé au pied des montagnes des Bou-Heddema, dans une plaine dont les abords sont faciles, cet enchir ne répond en rien à la description de Salluste.

Nous croyons cependant que la forteresse de Thala doit être cherchée à l'est de Gafsa, entre le djebel El-Aïaïcha et l'oued El-Leben(2).

En 1887, une mission scientifique qui opérait entre Sfax et Gafsa nous donne des renseignements précieux sur la région, et voici ce que dit M. Valéry Mayet, un des membres de la mission (*Voyage dans le sud de la Tunisie,* pages 103 et suivantes):

« *Kzar-el-Ahmar* (puits). — Nous sommes campés au pied d'un bâtiment romain très important, *Kzar-el-Ahmar,* (le château rouge); ce nom date de l'occupation turque. C'est toute une ville en ruine qui est autour de nous. Débris de construction sur une largeur de deux kilomètres. Deux bâtiments importants sont encore debout L'un, le plus éloigné de nous, placé sur un monticule, est de forme carrée. Doûmet, qui a été le voir de près, a reconnu qu'il était construit de blocs de gypse fortement entamés par les intempéries, qui ont rendu la surface des murs toute cannelée. Le ksar est construit en beau calcaire dolomitique, extrait sans doute d'anciennes carrières situées dans le djebel Addeg. Les murs s'élèvent à environ douze mètres, sous forme d'un quadrilatère allongé, mais il n'y a guère que sept à huit mètres où l'appareil soit romain; le reste est de construction arabe ou turque; on le voit aux matériaux hétéroclites : une des pierres, portant les traces de corde, a certainement servi de margelle au puits. Ruines d'un temple probablement; le monument a dû être transformé en redoute.

« A deux cents mètres du ksar, nous reconnaissons l'emplacement d'un grand cirque, 50 mètres sur 60 de diamètre. Les murs sont

(1) Pellissier indique Thala à vingt kilomètres environ à l'est de Gafsa, mais il la place sur sa carte à cent deux kilomètres à l'est-nord-est de cette ville. — C'est certainement une erreur. Peut-être a-t-il voulu parler de Ksar-Sened dont il sera question dans cette notice.

(2) Pendant nos excursions et nos convois militaires, faits en 1886 entre Gafsa et Gabès, nous nous sommes occupé de la question de Thala. Certains points de cette région peuvent répondre à la description de Salluste. — Dans une notice que nous avons fait publier dans le *Bulletin archéologique* de la province d'Oran, nous plaçions à tort la forteresse de Thala au sud d'El-Kef, car les livres nous faisaient défaut à cette époque. Depuis notre rentrée en France nous avons pû étudier de nouveau la question.

rasés au niveau du sol; la piste, quoique pleine de décombres, est en contre-bas de près d'un mètre. Auprès du cirque était un bâtiment dont les fondations voûtées existent encore. Sommes-nous en présence d'un amphithéâtre ou simplement d'un bassin à naumachies? Reste la question des eaux. Nous sommes dans le désert de la Majoura, et, en dehors du puits voisin (profond de 50 mètres jusqu'à l'eau), la sécheresse du pays est absolue. Non loin de nous, au sud-ouest, Doûmet a constaté, en 1874, que la source d'Aïn-Sagoufta avait été captée par les Romains; *deux grands réservoirs* circulaires, des débris d'aqueduc existent encore. Les eaux ont été amenées jusqu'ici. »

Plusieurs personnes voient dans Ksar-el-Ahmar la Thala de Salluste, mais nous ne pouvons admettre cette hypothèse pour la seule raison que cet enchir est d'un accès trop facile.

C'est à Ksar-Sened, enchir que nous avons visité en 1886, qu'il faut chercher la forteresse de Thala.[1]

Ksar-Sened est perché sur un piton du djebel El-Biadha; le village était jadis fortifié. Des restes de murailles se voient encore; l'endroit où devait être la porte est marqué dans le rocher par les trous où se plaçait la barre de fermeture. La plupart des maisons sont effondrées et le peu qui reste debout est habité par quelques familles demi-sauvages. Ksar-Sened est peuplé de Kabyles et une tour ronde domine le village. Ce qu'il a de plus, c'est un oued, véritable source vauclusienne, aux eaux de cristal, sortant du pied des assises calcaires qui commandent la vallée, et permettant des cultures variées parmi lesquelles l'olivier tient une place importante. Ce qu'il a de plus encore, ce sont des habitations troglodytes fort curieuses. La colline sur laquelle sont étagées les maisons est formée d'une roche friable, mélangée de marne et de fragments dolomatiques facilement attaquable à la pioche. De nombreuses chambres souterraines ont été aussi pratiquées dans la montagne. Des fouilles soigneusement faites pourraient seules raconter leur histoire.

Si l'importante ville de Thala dont parle Salluste avait été située dans la Proconsulaire ou dans la partie nord de la Byzacène, les routiers anciens l'auraient certainement mentionnée, car l'enchir Thala (le *præsidium militare* de Tacite) est placée non loin de la route romaine de Carthage à Théveste (Tébessa). Or, ni la *Table de Peutinger*, ni les autres itinéraires ne donnent le nom de Thala. C'est donc sur une voie secondaire, ne figurant pas dans les *Itiné-*

(1) C'est cette même place qui fut assiégée par Tacfarinas. En effet, l'histoire nous dit que les rebelles, qui espéraient sans doute enlever successivement les camps établis le long de la frontière avec autant de facilité qu'ils l'avaient fait pour celui de Pagida, peut-être près de Lambèse — (car, dit M. Mommsen, la position de Pagida est tout à fait incertaine) — avaient investi la place de Thala. Or, on sait que la frontière des possessions romaines, vingt ans après Jésus-Christ, passait près des chotts tunisiens.



Le Bled el Hamra, ou désert de la Madjoura et la plaine de Thala. (Sud de la Tunisie)
Echelle au 1/500.000.
20 Kilom.
10
voies R des routiers
VR non mentionnées
Auto-Photo A. BEAU, Tunis
Sbeitla
Kasrin
Bahirt el-Guemouda
oued el Hattab
Zaouïa Sedagga
Autenti
Oued Fekka
Bled Guemouda
(Montagnes)
Nara
Bahirt es Sendoug
(Montagnes)
Région semi désertique avec champs de cactus pour l'elevage des chameaux.
Bled Hechria
Parcours des Hameïma
Madansuma
Région inculte
itinéraire suivi par l'armée romaine
Djebel Méheri
500
Madjoura
870
Hamra
Bled de la Madjoura ou Majora
désert
(Sfax)
Kroumа
320
270
Ksar el Amar
269
chateau rouge
ancienne tour
oued Leben
Septi minicia
Tabalta
pont romain
Dj Biadha
aqueduc
Bou Sayoula
Dj Maknassi
406
480
Terres cultivées
960
Sened
Dj Belell
Dj Haddeg 780
Dj bou Hedma
Dj Douara
Dj. Enchaylet
400
Source d'eau chaude
Sources des 3 palmiers
PLAINE DE THALA
Dj Moussa
1180
Sakket
puits
JUJUBIERS
GOMMIERS
Chechera
DUNES DE SABLE
(2)
1126
Dj Orbala
Dj OUM EL ALLEG
Bou Hammra
Sebkha
Oued Sery
Chevarrier
347
Dj ben Khaiour (?)
El Guettar
Nechiou
Route actuelle
Dj l Aroucha
Bled Segui
Sebkha en Nouail
Golfe de Gabès
oued Baiech
Bou Marbot
Gafsa

raires qu'il faut rechercher la ville forte de Thala,[1] elle semble se placer sur la route de second ordre qui reliait Kapsa à Thenæ ou Kapsa à Taparura (Sfax).

Précisément Ksar-Sened, qui répond aux indications données par Salluste, se trouve sur une route ancienne suivie encore par les Arabes, entre Gafsa et Sfax.

L'oued Leben, ainsi appelé à cause des terrains blancs gypseux sur lesquels il coule, et qui, au moment des crues, rendent ses eaux couleur de lait, l'oued Leben, disons-nous, n'est certainement pas le fleuve où Métellus fit provision d'eau potable pour son armée, car ce cours d'eau se trouve au *nord-est* du point où nous plaçons la forteresse de Thala, tandis que Métellus venait du *nord-ouest*, c'est-à-dire de Cirta (Constantine).

La rivière dont parle Salluste ne peut être que l'oued Fekka, (l'ancien Tana),[2] qui coule au *nord-ouest* du Ksar-Sened, précisément à cinquante milles (soixante-treize kilomètres) du djebel Biadha; et la plaine déserte de la Majora est celle que l'armée romaine avait à traverser.

Capitaine WINCKLER.

(1) A l'époque de l'insurrection de Tacfarinas, Thala, comprise parmi les *castella* de la frontière méridionale, était occupée et défendue par cinq cents vétérans, véritables colons armés. Ce détachement d'anciens soldats retraités défit les troupes rebelles et les força à lever le siège. Dans ce combat, dit Tacite (*loc. cit.*), Helvius Rufus, simple soldat mérita les distinctions accordées à ceux qui ont sauvé un citoyen. Apronius lui donna des décorations exceptionnelles pour un soldat, un collier (*torques*) et une lance d'honneur (*hasta*) »; Tibère y ajouta une couronne civique, que le proconsul, quoiqu'il en eût le droit, n'avait pas voulu prendre sur lui d'accorder.

M. Cagnat (voir l'*Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*) place aussi la ville forte de Thala, assiégée par Metellus et le rebelle Tacfarinas, entre Gafsa et Gabès.

(2) Le Tana est le même fleuve où Marius fit provision d'eau l'année suivante pendant sa marche sur Gafsa.



“MAKTOUB”

Au progrès j'ai payé ma dette :
J'ai troqué mon brillant coursier
Contre un frêle cheval d'acier,
« Maktoub » contre une bicyclette.

Plus de course sans réfléchir,
Dans les champs plus de chevauchée,
Ma fantaisie est empêchée
Par le moindre obstacle à franchir.

Plus d'abandon, de folle ivresse,
Au gré d'un ami complaisant
Qui vous transporte, méprisant
L'épineux buisson qui se dresse.

Plus de sentier à parcourir
Pour escalader la montagne,
Et voir, au loin, dans la campagne,
Le pays qu'on veut découvrir.

Il faut choisir la route sûre
Que l'homme, selon son besoin,
A partout tracée avec soin,
Toujours égale à la mesure.

Au rêve on ne doit plus songer.
Sur la voie, hélas ! trop connue,
Une attention soutenue
Eloigne seule le danger.

Pour le cheval plus de fatigue,
Le labeur est au cavalier ;
Courbé sur ses cerceaux d'acier,
Dans leur équilibre il navigue.

Il a pour rêne un gouvernail,
Son étrier est la pédale,
Un double ressort en spirale
Porte sa selle en éventail.

Lorsqu'il hennit sur son passage,
C'est la sirène qui traduit
L'appel, « gare à vous », et sans bruit
Il vous frôle, selon l'usage.

Il traverse comme un éclair
La vallée et sa route plate,
Aux descentes sa joie éclate,
La côte calme son grand air.

Sans nul souci de la distance,
Il entreprend sur ses essieux
Un voyage auquel nos aïeux
Se préparaient un mois d'avance.

Le siècle qui meurt, des mortels
Paraît mépriser l'existence ;
Nous brûlons d'une fièvre intense
Aux derniers feux de ses autels.

Chacun de nous sent dans un rêve
L'atteinte du siècle prochain.
Pour voler vers le lendemain
La science cherche sans trêve.

C'est la dernière invention
Que peut-être ici je salue,
Mais j'aurai, l'âme résolue,
Satisfait mon ambition.

J'aurai chanté la bicyclette,
Sa rapide docilité,
Sa mécanique utilité,
Et sa commodité d'emplette.

J'aurai dit que si le cheval
Fut notre plus noble conquête,
L'homme a sû forger dans sa tête
Son infatigable rival.

Victor RICHARD.

ÉTUDE

SUR

LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DES ROMAINS EN TUNISIE

par le Dr CARTON, médecin-major

SUITE

B. — L'Arad.

Au nord de la région qui vient d'être étudiée, les travaux hydrauliques et les centres agricoles antiques étaient nombreux. Sur l'emplacement des plus importants s'élèvent encore les palmiers de fertiles oasis, telles que Zareth, Mareth, Ketena, Teboulbou, H'lemdou et Metrech. Cette persistance de la culture est due à celle des sources; il n'est pas une de ces dernières qui n'ait été aménagée à l'époque romaine et où l'on ne trouve les restes de réservoirs.

Celui de Ketena, le mieux conservé parmi ceux que j'ai observés, est un bassin circulaire d'environ trente mètres de côté, dont les murs en moellons portent encore les restes d'un enduit en ciment. Les soubassements d'une construction qui s'avançait de son bord vers le centre y sont encore visibles.

Les sources, dans toutes ces oasis, ne jaillissent pas, comme elles font ailleurs le plus fréquemment, au pied ou sur le flanc de montagnes; elles sont dans une plaine légèrement ondulée. Ce fait m'avait déjà frappé, quand un phénomène dont j'ai été témoin durant mon séjour à Gabès m'amena à concevoir une hypothèse sur leur origine.

Chargé du service médical de l'exploitation de l'Oued-Melah, j'ai eu l'occasion d'y suivre le percement des puits artésiens. Les journaux ont parlé, à l'époque, de ce qui advint à l'un d'eux. Le tuyau, qui élevait les eaux à sept ou huit mètres de hauteur, s'étant obstrué, fit explosion sous l'influence de la pression, et les terres qui l'entouraient furent projetées en l'air. Il se forma alors sur son emplacement un bassin circulaire d'où l'eau coulait en abondance, et exactement semblable à ceux des oasis que je viens de nommer. Cette analogie, qui me frappa de suite lors de la première visite que je fis au puits après l'explosion, m'a fait penser que peut-être tous avaient une origine semblable ; que les sources de la plupart de ces oasis étaient le résultat du travail de foreurs antiques. On sait que

jadis certaines populations de l'Afrique passaient pour fort habiles dans l'art de creuser les puits, et il ne serait pas étonnant qu'ils aient exercé leur industrie dans un pays aussi rapproché de la mer et où le sol fertile donne de si merveilleux produits quand on l'arrose.[1]

L'oasis de Gabès, beaucoup plus considérable que ses voisines, est, on le sait, arrosée par un important cours d'eau. Je n'ai pas à revenir sur le système de distribution qui servait à son irrigation à l'époque romaine et qui a été étudié avec beaucoup de sagacité par M. le commandant Montlezun. Après lui, j'ai vu les restes du barrage[2] en blocage qui rejetait les eaux sur les deux rives, et le système de canaux qui desservait autrefois la rive droite, maintenant inculte. L'oasis n'existe plus que sur la rive opposée et a, par conséquent, considérablement diminué. On ne saurait s'étonner de ce fait quand on voit sortir des jardins, pour se perdre dans la mer, plusieurs grands ruisseaux dont l'eau est actuellement inutilisée.

Un fait vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise relativement aux forages de puits artésiens, c'est l'existence, dans les environs de Gabès, d'un puits qui ne renferme pas, à la vérité, d'eau jaillissante, mais dont la profondeur montre que les anciens savaient, en ce genre, faire des travaux considérables. Le bir Cherchou, placé sur la route de Gabès à El-Hamma, offre, en outre, une disposition particulière. On voit, à quelques mètres de sa margelle, le haut d'un escalier voûté qui descend, jusqu'à la surface de l'eau, à l'aide de cinquante-sept marches, à une profondeur de 18 mètres.

Laissant El-Hamma-Gabès, où des sources thermales jaillissent dans des bassins aux soubassements antiques, je signalerai la façon dont, à l'oasis d'Ouderef, est réglée la répartition des eaux dans les jardins. Au point où se séparent les canaux qui divergent vers les jardins, un indigène surveille une marmite suspendue à trois piquets, et percée en son fond d'un trou par où s'écoule lentement l'eau qu'on y a versée. C'est d'après le nombre des marmites que l'on doit remplir que l'on calcule le temps pendant lequel l'une ou l'autre des seguias, que l'on ouvre ou ferme suivant le cas, doit laisser passer l'eau. Les indigènes donnent à cette espèce de clepsydre le nom de *cadous*, mot qui a peut-être une origine arabe, mais qui me paraît bien voisin du *cadus* latin dont la signification est aussi : plat creux ou marmite. Comme une inscription, trouvée en Algérie

(1) V. *Bulletin de l'Acad. d'Hippone*, n° 21, p. 68. *Etude sur le régime des eaux du Sahara de la province de Constantine*, H. JUS. « Pour ceux qui ont étudié pratiquement le bassin de l'oued Rir'...., il est hors de doute que certains de ces évents ou soupiraux ne sont pas naturels et que la main de l'homme n'est pas étrangère à leur existence. Plusieurs *behours* ne sont autres que des puits indigènes très anciens..... Plusieurs de nos puits artésiens se sont transformés en véritables *behours*, par suite d'un tubage défectueux. »

PAYEN, *Annuaire de Constantine*, 1864, *Note sur les Travaux hydrauliques*, cite plusieurs puits artésiens *antiques*.

(2) Barrage qui viendrait d'être tout récemment reconstruit.

dans les ruines de Lamasba, montre que la distribution d'eau s'y faisait de la même façon que de nos jours, que chaque terrain y avait droit à une quantité de liquide variable, suivant certaines conditions, je me demande si le moyen employé pour mesurer cette quantité n'était pas tout simplement celui dont usent les habitants d'Ouderef.

Sur la route de Gabès à Gafsa on remarque, aux Biar-Fedjej, plusieurs puits antiques, dans une plaine qui renferme un assez grand nombre de ruines, dont un mausolée de bon style : le Ksar-Djemenine.

Plus loin, à Bir-Sidi-Mançoura, sont les restes d'un établissement antique renfermant une citerne. Ses habitants ne consommaient pas, on le voit, l'eau saumâtre du puits ou de la sebkha voisine, comme le font actuellement les convois qui campent en ce point. Il y avait bien également un puits autrefois, mais il est fort probable que l'eau n'en était employée que pour l'irrigation.

Le col d'El-Haffey est un important lieu de passage. Bien avant l'établissement du fortin que les Français y ont construit, les anciens avaient jugé opportun de le défendre par un *oppidum*.

Cette petite ville, dont l'enceinte flanquée de tours carrées est bien apparente, était alimentée par un aqueduc qui prend naissance à la source située un peu au-dessus du bordj d'El-Haffey.

Cette conduite, qui a environ deux kilomètres de longueur, est un simple canal supporté par un mur en maçonnerie, situé d'abord à flanc de coteau, et qui chemine ensuite quelque temps sur le col de la plaine, pour suivre, plus loin, le mur d'enceinte dans l'épaisseur duquel il est placé. Il se divisait ensuite en plusieurs branches, dont l'une aboutit, au centre de la ville, à un bassin circulaire d'environ trente mètres de diamètre.

J'ai peu de choses à ajouter à ce qui a été dit sur Gafsa et le Djerid. Je rappellerai seulement ici ce que j'ai écrit relativement au belad Tarfaoui.

Aux bords de cette dépression humide, couverte de tamaris, située sur la route de Gafsa à Tozeur, on trouve plusieurs sources ou des puits de fort peu de profondeur, auprès desquels sont les ruines d'établissements agricoles. Vers son centre se voient les restes de plusieurs groupes d'habitations, villages ou gros bourgs, dont l'un fut la *civitas Tigensium*. Il y avait donc là un certain nombre de points habités, entre lesquels le sol était cultivé. Il ne pouvait l'être sans eau ; on a vu que dans les puits celle-ci est à peu de profondeur. La présence de nombreux tamaris indique aussi qu'elle est partout près de la surface. Pour se procurer l'eau nécessaire à la culture, les habitants ont dû creuser des puits et arroser leurs jardins, comme on le fait encore dans certaines oasis du sud, telle que celle de Kesseur-Metameur.

Une surface habitée, cultivée et irriguée, dont les champs se tou-

chent, où il y a des villages et des fermes, entourée de tous côtés par le désert, constitue ce que l'on appelle de nos jours une « oasis ». Il y avait donc jadis, en ce point, une oasis de plusieurs kilomètres de longueur qui a complètement disparu et dont quelques pans de murs, des sources souvent taries et quelques tessons révèlent seuls l'existence. C'est évidemment à l'abandon des petites sources qui y sourdent encore, à celui des puits qu'y avaient creusés les antiques cultivateurs, et sans doute à la dépopulation de la contrée, qu'on doit attribuer ce changement.

Dans la région centrale de la Tunisie, j'ai seulement étudié les ruines déjà décrites par d'autres explorateurs, et n'ajouterai rien à ce qu'ils en ont dit, faisant de nouveau, cependant, cette remarque que toutes étaient encore alimentées par des sources abondantes et coulant en été, ce qui rend encore plus frappant le fait de l'existence d'une grande ville comme celle d'Augarmi dans un point plus méridional, plus chaud, et privé d'eau courante pendant la majeure partie de l'année.

II. - RÉGION COMPRISE ENTRE TESTOUR ET L'ENCHIR MEST

A. — La Campagne

Les deux régions que j'ai principalement étudiées dans le nord de la Tunisie sont celles qui entourent Dougga et Souk-el-Arba. Mais si elles sont contiguës, l'aspect en est profondément différent. Très accidentée, la première n'offre pas, comme l'autre, une vaste plaine entourée de montagnes élevées. Tantôt les monts y sont nus, rocheux, couverts seulement d'une maigre broussaille, ou bien ils portent de hauts plateaux, des vallées au sol gras et humide. Les cours d'eau, nombreux, y gardent presque tous une certaine quantité de liquide en plein été. Ce sont : la Siliana, qui la limite, le Khalled, l'Arko, l'Armoucha et leurs affluents. Les sources y sont aussi fort nombreuses. On s'explique donc facilement, en voyant ce pays, la merveilleuse prospérité, attestée par tant de travaux, tant de belles ruines, dont il a joui autrefois. Le nom qu'en portait la ville principale : Thugga, en berbère *tukka*, c'est-à-dire les pâturages, n'est-il pas à lui seul une définition et une explication de ce pays ?

Sur le cours de l'oued Siliana, je n'ai étudié que le point où la grande voie de Carthage à Theveste croise cette rivière, non loin de Testour.

Là sont les ruines de Coreva (enchir Dermoulya), dans une forte position, entourées sur trois de leurs côtés par une boucle que forme le cours d'eau, et près d'un pont dont elle avait la défense. Cette pe-

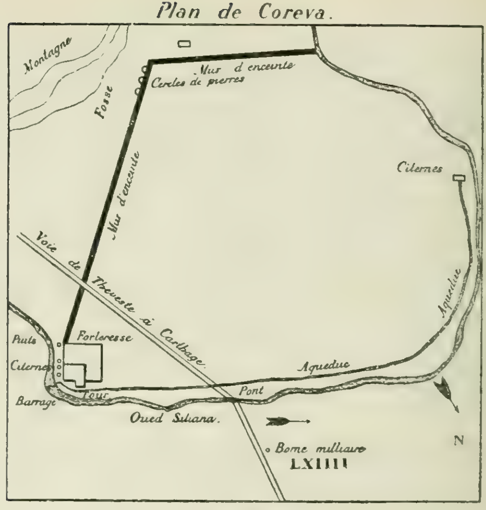


Fig. 3 (1)

tite ville forte était alimentée en eau par un ouvrage dont les détails sont bien reconnaissables. Un barrage en maçonnerie, de soixante mètres environ de longueur, en blocage, coupait le lit de la rivière. Il était constitué par deux pans verticaux se rejoignant à angle obtus pour former un éperon dont la pointe regardait en amont. Cette disposition, qui donnait au mur une grande résistance, était imposée par le volume d'eau que roule la Siliana, l'une des plus importantes rivières de la Tunisie. La largeur de cet obstacle est de trois mètres à la base, et sa hauteur actuelle est également de trois mètres *(Fig. 5.)* Un seuil, placé à l'extrémité qui touche la rive gauche, laissait passer dans un bassin au sol dallé, situé en arrière de lui, une partie de l'eau de la rivière, puis la transmettait à un aqueduc qui s'élevait progressivement sur les bords d'une plate-forme d'érosion. Située à quelques mètres au-dessus du lit de la Siliana, cette conduite arrivait, après un trajet d'environ un kilomètre, aux citernes, en contournant la ville parallèlement à ce cours d'eau. Elle semble avoir été un canal plutôt qu'un aqueduc à proprement parler, comme celui d'Augarmi, c'est-à-dire qu'une de ses parois était maçonnée, tandis

(1) Je dois les planches qui ont permis de tirer ces figures à la générosité de la Société des Sciences de Lille, qui a bien voulu me permettre d'user des clichés ayant servi à illustrer celui de mes ouvrages qu'elle a publié : *Découvertes épigraphiques, etc.*

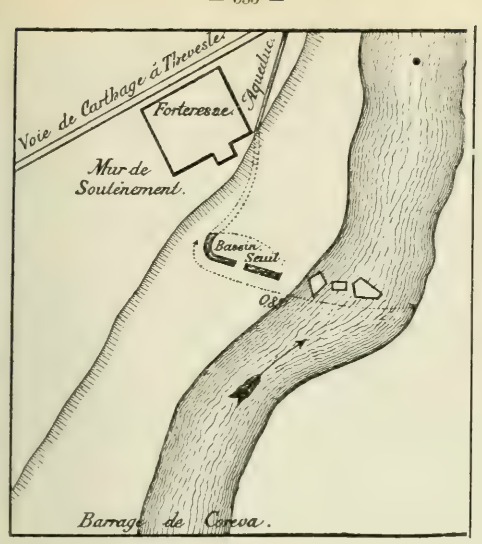


Fig. 4



Fig. 5

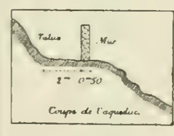


Fig. 6

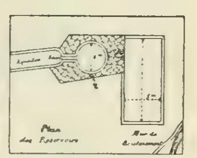


Fig. 7

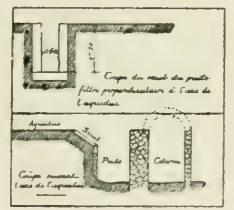


Fig. 8

qu'un talus en formait l'autre rive *(Fig. 6)*. Sa largeur était d'environ 2^m 50. A son extrémité, une ouverture au seuil incliné à 45° *(Fig. 8)* laissait tomber l'eau dans un puits de décantation de forme circulaire et de 4^m de diamètre, auquel est adjacente une citerne à voûte en berceau, longue de 10^m, large de 5^m, dont les murs en blocage ont 0^m 50 d'épaisseur *(Fig. 7)*.

Les dimensions de ce réservoir paraissent exiguës en comparaison de l'importance du travail d'adduction des eaux et de la grandeur de la ville. Il ne semble pas cependant qu'il y ait eu d'autres réservoirs sur le trajet de l'aqueduc.

La région comprise entre l'enchir Dermoulya, le Khalled et la plaine de Dougga est très montagneuse, aride et pauvre en eau. Une épaisse broussaille la couvre sur une grande partie de son étendue.

Quelques cultures existent cependant aux environs d'Aïn-Tounga, l'antique *Thignica*, qui possède une belle source sur laquelle s'élève une grande citadelle byzantine. J'aurai l'occasion de citer bientôt plusieurs exemples de forteresses élevées ainsi à l'issue ou dans le voisinage immédiat d'une source ; on saisit facilement dans quel but.

Au nord d'Aïn-Tounga, le bir Ben-Fezza est un puits antique au centre des ruines d'un vaste établissement agricole, où l'on remarque encore quelques citernes. Entre Aïn-Tounga et El-Golea, près de l'enchir Mançoura, une piste arabe traverse un aqueduc en maçonnerie, qui prenait son origine dans un ravin situé à cinq cents mètres au-dessus. El-Golea est une jolie ruine dominée par une forteresse, au pied de laquelle jaillit une belle source, qui était captée dans une chambre rectangulaire en blocage, où elle coule encore : l'eau en était dirigée vers les habitations par un aqueduc visible seulement à son origine.

Au pied du djebel Golea, sur les bords de la plaine de Teboursouk, se trouvait le domaine d'un personnage appartenant à une grande famille de Rome : Rufus Volusianus. Au milieu des ruines, on voit l'orifice d'un puits de forme rectangulaire, de plusieurs mètres de côté, et à demi recouvert. Cette forme insolite est difficile à expliquer. On se croirait en présence d'un regard placé sur le trajet d'un aqueduc.

Il existe dans ce massif de montagnes, auprès des ruines d'Aïn-Younès, un bel exemple du ravinement qui s'est produit dans les vallées depuis l'époque romaine. Un magnifique mur de soutènement, en pierres de taille, sur lequel passe en corniche la voie de Carthage à Theveste, et qui est le plus bel ouvrage de ce genre que je connaisse en Afrique, s'appuyait au fond du ravin dont il soutenait en même temps les terres. On voit facilement qu'à l'époque où la voie était intacte il n'y avait pas de ravin, et qu'en aval du mur existait une terrasse plate. Depuis, les eaux torrentueuses, qui n'ont

pu entamer la maçonnerie, ont contourné l'une des extrémités de cet ouvrage et ont si profondément raviné le sol qu'elles roulent dans un lit inférieur de plus d'un mètre à la base même de la muraille et qui remonte à plus de cinquante mètres en amont d'elle.

Je dois placer ici l'étude d'une petite cité romaine dont j'ai découvert les ruines dans la vallée de l'oued Khalled. Quoiqu'elle se trouve sur la rive gauche de cette rivière, elle appartient, par sa situation dans un massif de montagnes couvert de broussailles et voisin d'Aïn-Tounga, à la région que je viens d'étudier. La vallée de l'oued Khalled, dans la partie où elle côtoie cette dernière, est très sauvage. Une épaisse broussaille, interrompue çà et là par de grandes plaques d'un sol rocheux et dénudé, ou coupé de profonds ravins, la recouvre presque entièrement. On y voit cependant deux ou trois clairières de peu d'étendue, situées dans le voisinage de ruines dont l'une renferme d'assez vastes citernes en blocage.

La petite *civitas Sustritana* était dans une position très forte, sur un piton qui commandait le confluent de l'Armoucha et du Khalled. Elle ne possédait pas de source et ses habitants avaient dû y construire un édifice renfermant des citernes, c'est-à-dire quelque château d'eau. Une intéressante inscription que j'y ai découverte apprend que ces réservoirs, édifiés par un riche particulier, mais ayant subi de fortes dégradations, et étant d'une capacité insuffisante, les citoyens de Sustritana se cotisèrent pour aider son fondateur à les agrandir et à les réparer. C'était un événement capital dans l'existence de la petite ville que la création d'un ouvrage aussi indispensable à son existence. Aussi le célébra-t-on par deux jours de réjouissances et prit-on soin d'en confier le souvenir à une belle inscription, que j'ai retrouvée. Ce texte intéressant, qui montre l'importance que les anciens attribuaient à ce genre de travaux, mérite d'être reproduit :

MO IVNONI REGINAE · FORTVNAE AVG · SACR ·
ANTONI · GORDIANI PII FELICIS AVG · P · M · TR POT · COS · P · P
VSTATE DILAPSAM · A SOLO FACTA CISTERNA AMPLIATAM
NVS EX AERE COLLATO RESTITVIT IDEMQVE DEDICAVIT
NATALIS · D · N · AVG ET OB VTRAMQ · LAETITIAM EPVLATVS · EST

[Jovi Optim]o, Junoni Reginæ, Fortunæ Aug(ustæ) sacr(um). [Pro salute Imp(eratoris) Cæs(aris) M(arci)] Antoni(i) Gordiani Pii Felicis Aug(usti), Ponti(ficis) M(aximi), tr(ibuniciæ) pot(estatis), co(n)s(ulis), p(atris) p(atriæ), [ædem? vet]ustate dilapsam, a solo, factâ cisternâ, ampliatam.....nus ex ære collato restituit idemque dedicavit. [In die] natalis D(omini) N(ostri) Aug(usti). Et ob utramque lætitiam epulatus (sic) *est.*

La vallée supérieure de l'oued Khalled est toute différente de celle

qui vient d'être étudiée. Elle prend une largeur qui lui donne l'importance d'une petite plaine, d'environ six kilomètres de côté, presque entièrement située sur la rive droite de la rivière. Le sol en est inculte et couvert d'une épaisse broussaille dans sa partie inférieure, cultivé et riche en puits dans sa moitié supérieure qui prend le nom de plaine du Krib. Sur la rive gauche, le versant des contreforts d'un plateau élevé porte, sur une ligne sinueuse, les ruines de beaucoup de villes que la fertilité du sol et la présence de nombreuses sources avaient rendues prospères : Teboursouk, Dougga, l'enchir Aïn-Hedja, l'enchir Kern-el-Kebch et l'enchir Mest.

Le sol de la partie broussailleuse de cette plaine est constitué par un limon de peu de fertilité qui a toujours été impropre à la culture des céréales. Les oliviers sauvages y sont extrêmement abondants, et je croirais volontiers que ce sont les restes de vastes plantations au milieu desquelles se trouvaient quelques établissements agricoles où le manque d'eau avait amené à construire des citernes.

J'y ai observé un fait qui montre avec quelle violence les torrents ont raviné leur lit depuis l'époque romaine.

Sur les bords d'un affluent de l'oued Khalled, venu de la koubba de Sidi-ech-Cheïdi, l'oued El-Ahmar, on voit, au point où la voie de Carthage à Theveste le franchit, la culée d'un pont dont la partie inférieure se trouve à plusieurs mètres au-dessus du lit du ravin. En outre, la culée de la rive droite a été complètement emportée, montrant que les eaux ont érodé le sol non seulement dans le sens de la profondeur, mais encore dans celui de la largeur.

Je placerai ici deux faits que j'ai observés dans les environs de Dougga et qui corroborent celui dont il vient d'être question.

Au-dessus d'Agbia, la voie de Carthage à Theveste décrivait une légère courbe pour contourner l'extrémité inférieure d'un ravin qui a, depuis, enlevé complètement la voie et remonté à près de deux cents mètres en amont.

Ces deux phénomènes ont eu pour cause la seule action des torrents; le suivant a trait à la dénudation sur le flanc des montagnes.

L'aqueduc de Dougga, que je décris plus loin, offre, de distance en distance, des puits aux regards échelonnés sur les parties souterraines de son trajet. La forme extérieure de ces regards était prismatique au-dessous et cylindrique au-dessus du sol. Ils constituent, comme on le voit, de précieux jalons qui indiquent, sur une longueur de plusieurs kilomètres, quelle a été jadis l'élévation du sol, et permet de se rendre compte des variations qu'elle a pu subir. D'une façon très générale, la surface s'est presque partout abaissée, dans une mesure qui peut varier de quelques centimètres à un mètre, mais il est des points où la dénudation a été bien plus active. C'est

ainsi que près de Dougga la partie cylindrique de l'un de ces regards s'élève actuellement au-dessus du sol de plus de trois mètres.

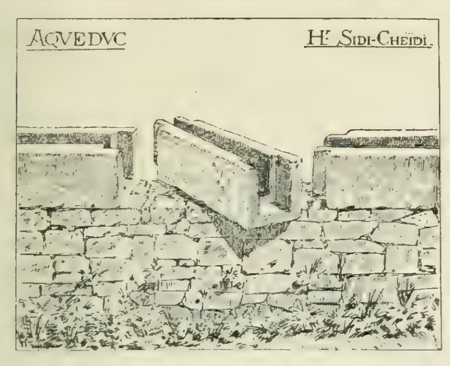


Fig. 9

La plaine qui s'étend sur la rive droite du Khalled est limitée au sud par des montagnes arides et couvertes de broussailles. Les sources qui en jaillissent sont très peu nombreuses, mais l'une d'elles offre un intéressant travail hydraulique. Elle jaillit un peu au-dessus de la source de Sidi-ech-Cheïdi, au fond d'une longue caverne toute tapissée de ses dépôts. Un barrage en prenait les eaux à sa sortie et les rejetait vers un aqueduc qui aboutissait à des citernes encore utilisées, en partie, pour les besoins de la mosquée. Cet aqueduc est le premier exemple que j'aie à citer de l'emploi que l'on a fait de pierres taillées et évidées en forme de canal pour l'adduction des eaux. Sur un mur en moellons, on a placé des caniveaux en pierres s'emboitant à leurs extrémités, le tronçon supérieur s'engageant dans le tronçon inférieur. Les bords de la conduite présentent, en outre, un encastrement dans lequel était placée une dalle de recouvrement. D'assez vastes citernes, situées auprès d'Aïn-Taki, sont à la limite de la broussaille et de la plaine fertile du Krib.

Il n'y a pas dans cette dernière de centres importants, mais les gros bourgs, les établissements agricoles y étaient nombreux et prospères. Le sol y possède, en effet, une grande fertilité et il y est très humide. Plusieurs ruisseaux, aux bords marécageux, le parcourent; aussi, les bassins de réserve y sont-ils rares, tandis que les puits y allaient en grand nombre chercher une eau abondante et située à peu de profondeur. Tels sont le bir Doukhania, encore utilisé par les indigènes, le puits de l'enchir Ben-Abdallah, actuellement comblé, celui de Sidi-Khalifa, auprès duquel j'ai trouvé des auges

creusées dans une inscription de grande dimension, qui a été retaillée.

On ne voit d'aqueduc qu'à l'enchir Bou-Aouïa. Cette conduite est remarquable parce que la maçonnerie en moellons en a été totalement exclue. Elle se compose de longues pierres, en forme de prismes

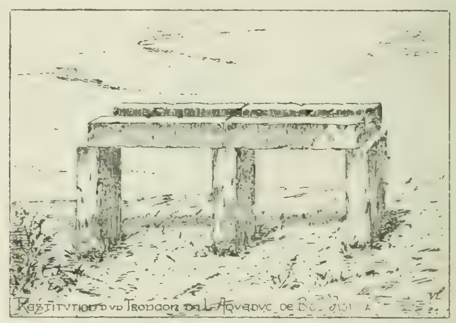


Fig. 10

rectangulaires, plantées dans le sol à une distance de 2m environ les unes des autres, et d'une hauteur moyenne de 2m50, formant des piliers sur lesquels repose l'extrémité de pierres de même forme et de même longueur, mais évidées pour former la conduite. Ce type fort rare d'aqueduc a pu, on le conçoit, être facilement renversé, et quelques piliers seuls ont demeuré en place, mais il m'a été facile d'en essayer, grâce aux débris de la conduite, qui les entourent, une restitution.

Si l'on descend la vallée de l'oued Khalled en suivant sa rive gauche, on constate que les nombreuses sources qui jaillissent sur les versants des montagnes ont amené la création de beaucoup de travaux hydrauliques.

A l'enchir Belda, petite *civitas* située au sommet d'un piton fort élevé dominant toute la plaine du Krib, il n'y a pas de source, mais un puits à section carrée, entouré de plusieurs auges, et quelques citernes.

A l'enchir Kern-el-Kebch (*Aunobari*) on voit un grand réservoir en pierres de taille, mais l'eau qui s'y trouve ne s'écoule point au dehors. Il est assez éloigné des ruines et situé au pied d'une colline dont il paraît aussi avoir autrefois collecté une partie des eaux de ruissellement. En revanche, un aqueduc en blocage, venant de l'oued El-Hammam ou d'Aïn-Zalliga — l'origine n'en est pas apparente, — alimentait les assez vastes citernes, voûtées en berceau, situées aux bords de la ville.

A l'enchir El-Hammadi, auprès des citernes et d'une petite source, est une grande baignoire en pierre, longue de 2m20, large de 1m50.

Dans un vallon ombragé de vieux oliviers, auprès de Dougga, parmi les ruines de l'enchir Ez-Zaouïa, une source abondante et limpide sort d'un aqueduc antique, formé d'une simple conduite maçonnée qui aboutit à un réservoir d'une forme particulière. C'est un bassin allongé, mesurant 9m10 de longueur sur 1m50 de largeur.

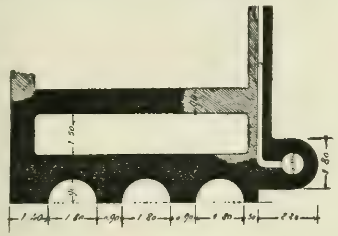


Fig. 11

L'une de ses faces offre trois renfoncements demi-cylindriques, d'un diamètre de 1m80, où se trouvaient trois bouches par où s'écoulait l'eau. L'aqueduc ne s'ouvrait pas directement sur ce bassin, mais sur un puits de décantation, de forme circulaire, placé à l'une de ses extrémités. Il devait alimenter également un très grand réservoir, soutenu par de puissants contreforts que l'on remarque un peu plus bas, à quelques mètres des murs, encore assez élevés, d'un temple d'Esculape.

Dans le massif de montagnes que traverse le bel aqueduc de Dougga, il existe également un certain nombre de travaux servant à l'adduction de l'eau.

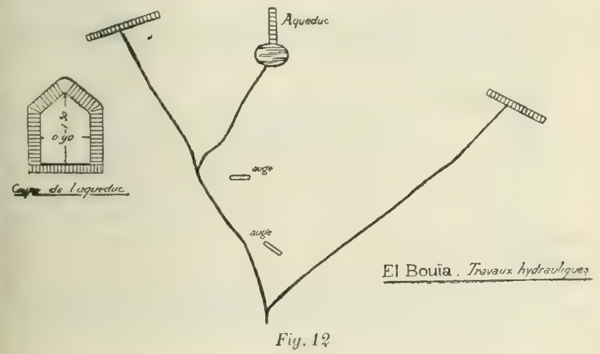


Fig. 12

Auprès du temple d'El-Bouïa jaillissent, à quelques mètres de distance, trois sources d'un assez faible débit. L'une d'elles, située entre les deux autres, sort d'un aqueduc antique et tombe dans un bassin construit par les indigènes. La forme de cette conduite est particulière : sa voûte n'est pas en plein cintre, mais formée de deux petits murs maçonnés se rejoignant en chevrons à leur bord supérieur. On voit, partant des autres sources, pour se diriger vers cette dernière, un mur en blocage que j'ai pris d'abord pour un barrage, mais qui, après un nouvel examen, m'a paru être le reste d'aqueducs qui les réunissaient à la première, de façon à ce que l'eau fournie par toutes les trois sortît par l'aqueduc encore existant.

Au nord d'El-Bouïa, dans une ruine assez vaste, on remarque des citernes spacieuses. Auprès d'elles gît une grande vasque demi-sphérique, en pierre.

A l'enchir Kef-R'aba, auprès des murs ruinés d'un vaste établissement, se trouve un grand bassin en blocage, revêtu à l'intérieur de ciment de tuileaux, et d'un diamètre d'environ trente mètres. Il est à remarquer que la petite source qui jaillit près de là est actuellement en contre-bas du réservoir, disposition qui n'existait certainement pas autrefois.

Sur les bords de l'oued Gattoussi, un réservoir d'une forme curieuse, à bords irréguliers, est flanqué de deux citernes. Il offre vers le milieu d'une de ses faces un renfoncement où devait exister jadis une bouche d'émission. Dans son voisinage, au milieu de ruines

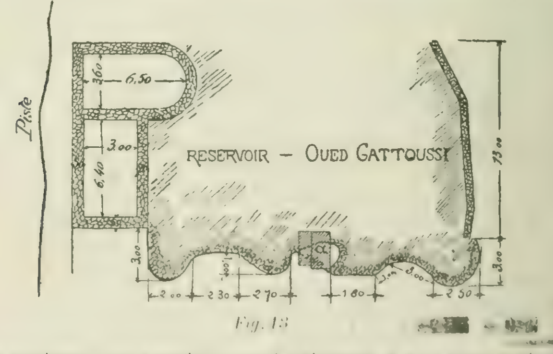


Fig. 13

assez confuses, un aqueduc prend naissance à une source située à quelques mètres au-dessous du grand aqueduc de Dougga ; son parcours n'est que d'une centaine de mètres. Il est en blocage à sa partie supérieure, et l'extrémité opposée est formée de tronçons de pierres creusés en canal. Il aboutissait à des citernes très vastes et



Fig. 14

dont l'aspect intérieur est des plus curieux. C'est une grande salle, aux murs en blocage, mesurant, en dedans, 22^m60 de longueur sur 10^m90 de largeur, et renfermant trente-six piliers en pierre, très grossièrement équarries, d'environ 0^m60 de côté, disposées sur quatre rangées. Au-dessus, de grands monolithes vont d'un pilier à l'autre, parallèlement aux allées que forment les quatre rangées, et ces sommiers supportent à leur tour un lit de dalles énormes, longues de 2^m60, sur lesquelles on a posé une couche de blocage de 0^m30 d'é-

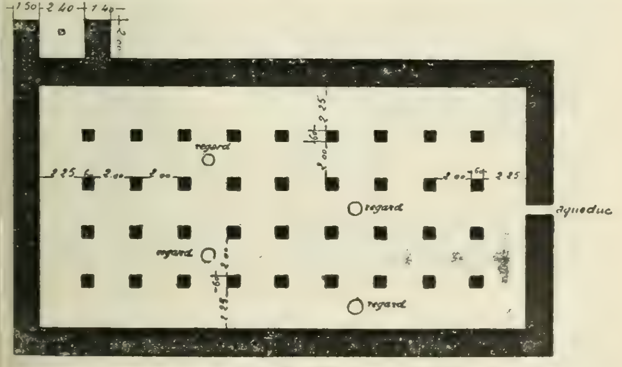


Fig. 15

paisseur, revêtue extérieurement de 0m03 de ciment. Quatre puisards, pratiqués dans le toit, ont la forme d'un cylindre dont chaque moitié forme une encoche dans deux dalles contiguës. Des contreforts ren-

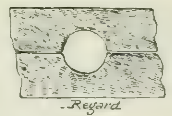


Fig. 16

forcent l'un des angles de cette citerne. Lorsqu'on pénètre dans la vaste pièce, on est frappé de l'aspect imposant qu'offrent ces alignements de piliers et il semble que l'on se trouve à l'intérieur de quelque temple primitif.

Je crois que la raison qui a fait adopter ce mode de construction, de préférence au type habituel des citernes voûtées, est l'excellente qualité de la pierre que l'on exploitait dans le pays et la facilité de son débit. Auprès du temple d'El-Bouïa j'ai remarqué une citerne de bien plus petites dimensions, mais couverte également par de grands monolithes.(1)

Si l'on continue à suivre l'aqueduc de Dougga, en pénétrant dans le massif du Fedj-el-Adoum, on rencontre, auprès du bordj de Bou-Baker, un petit aqueduc en blocage qui devait alimenter une ferme placée là où est actuellement la demeure de cet indigène.

A environ un kilomètre au delà on trouve un aqueduc d'une forme toute particulière, dont la pierre a été taillée de façon plus parfaite

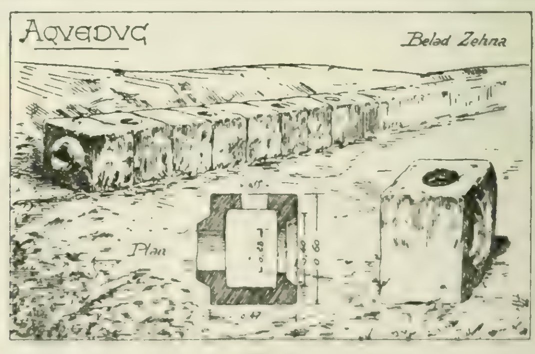


Fig. 17

(1) C'est la même raison qui avait permis, plusieurs siècles auparavant, aux habitants de cette contrée d'y élever tant de mégalithes, et qui permit de construire les beaux édifices ornés de colonnes monolithes comme celles du temple de Dougga.

encore qu'à Sidi-ech-Cheïdi ou à Bou-Aouïa. Il se compose simplement de dés ayant 0m 47 de longueur sur 0m60 de largeur et de hauteur, évidés intérieurement et s'emboitant réciproquement à l'aide d'un encastrement profond et d'un rebord fort saillant. En outre, un dé sur deux est muni, à sa face supérieure, d'un orifice par lequel on pouvait passer la main pour nettoyer l'intérieur de la conduite, et qui devait être fermé par un opercule de pierre. Les angles et les divers orifices de chacune de ces pierres sont taillés avec une extrême régularité, presque polis, témoignant du soin apporté à l'exécution de cet aqueduc.

A quelques mètres en amont, près du bordj du caïd Mohamed ben Sultâne, un aqueduc en blocage dessert un petit groupe de citernes.

Cette vallée de l'oued El-Hammam offre donc, sur un espace qui n'a pas plus de mille cinq cents mètres de longueur, une réunion fort intéressante d'aqueducs, depuis la conduite monumentale de Dougga jusqu'à celle dont les pierres, de petites dimensions, ont été taillées avec tant de soin.

J'ai encore à signaler dans le belad Zehna des ouvrages d'un autre genre, échelonnés au-dessus du lit de l'oued Melah. Trois levées de terre y sont étagées les unes au-dessus des autres et leur apparence est tout à fait celle d'un ouvrage artificiel. Derrière ces digues se sont formés de petits étangs où l'eau séjourne jusqu'en plein été. Les ruines d'un établissement agricole les dominent et renferment un large puits, à l'aide duquel on allait reprendre, au sol profondément humecté, l'eau que les barrages avaient forcé à y pénétrer, comme on va la reprendre, à l'aide d'un puisard, dans une citerne, le puits étant ici le puisard et la nappe aquifère le réservoir.

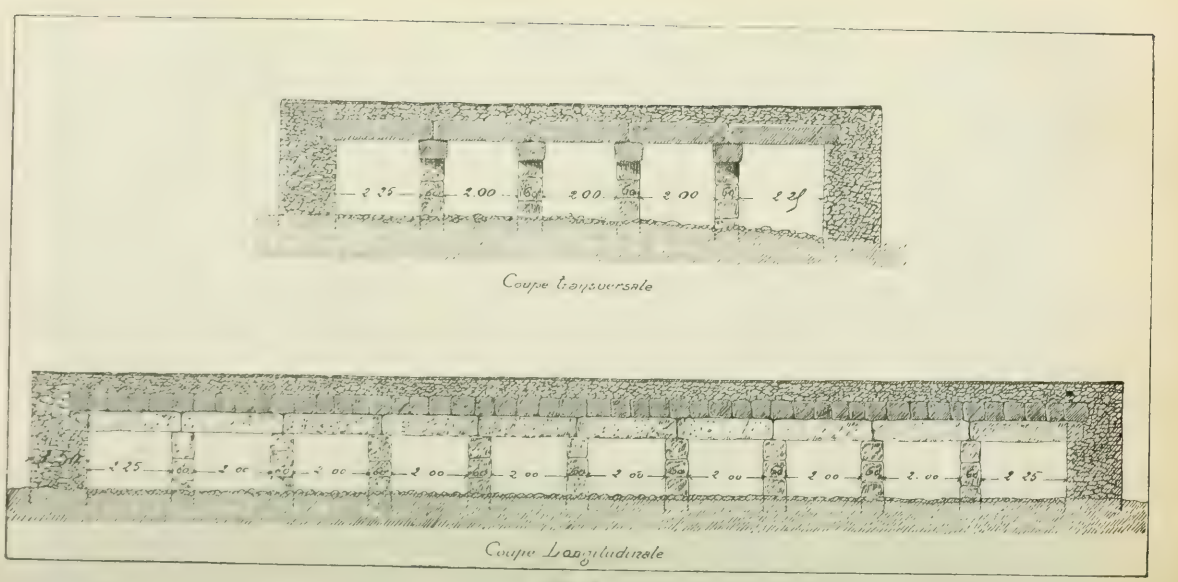
On rencontre encore de l'autre côté de Dougga, dont je parlerai plus loin, au bordj El-Aïn, une source d'une extrême fraicheur dont l'eau coule dans les caniveaux en pierre d'un aqueduc antique.

J'ai signalé l'existence, un peu au-dessus de cette source, d'un mur de soutènement en pierres brutes, derrière lequel les terres de la colline, fort inclinée en ce point, s'étaient amassées sur une hauteur de deux à trois mètres.

A deux kilomètres du bordj El-Aïn, la source d'Aïn-Hadj-Hamed coulait dans un aqueduc dont les caniveaux en pierre aboutissent à un groupe de citernes en blocage.

Immédiatement au-dessous des ruines de Dougga sont celles du municipe d'Agbia (Aïn-Hedja). Une source abondante y jaillit dans une chambre antique située sous les salles de la forteresse byzantine. J'ai signalé une disposition semblable à Thignica.

A quelques mètres d'Aïn-Hedja existe un petit travail hydraulique d'adduction, que l'état de conservation de toutes ses parties rend intéressant. Le barrage qui se trouve situé à sa partie supérieure


2 25
60
2.00
60
2 00.
60
2 00
60
2 25
Coupe transversale
2 25
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 00
60
2 25
Coupe Longitudinale
Fig. 18

est intact. Long de 15ᵐ, il se compose d'un mur en blocage formant un angle obtus ouvert en aval et formé d'assises qui, de ce même côté, sont en retrait les unes sur les autres en partant de la base.

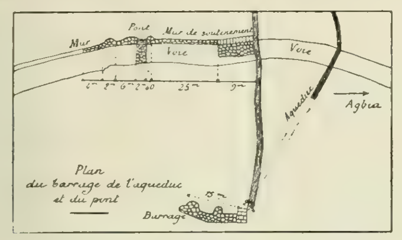


Fig. 19

Deux contreforts en moellons, de forme tronc conique, à demi engagés dans la masse, l'aidaient à supporter l'effort du cours d'eau : l'un est placé au centre du barrage, l'autre en son centre. Un troisième contrefort, en pierres de taille, à section carrée, et placé à l'extrémité qui touche à la rive droite, était voisin du point où prenait naissance un aqueduc. La conduite a en dedans une largeur de 0ᵐ23 et repose sur un mur en blocage de 0ᵐ80 de largeur et qui d'abord, à ras du sol, passe sous la voie de Carthage à Theveste, pour s'élever lentement jusqu'à une hauteur d'environ 1ᵐ50 au-dessus du sol, dont il corrige ainsi en partie l'inclinaison. Après un trajet d'environ un kilomètre, il émettait, sur la gauche, un embranchement vers un édicule, *nymphæum,* dont la disposition est bien reconnais-

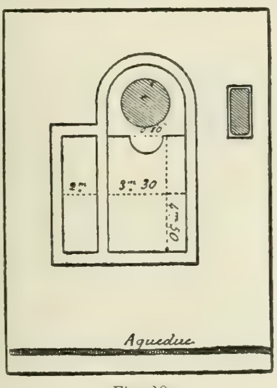


Fig. 20

sable. Il se compose de deux réservoirs accolés, mesurant l'un 3m30, l'autre 2m de largeur, et tous deux 3m30 de longueur. Dans l'une des petites faces du plus grand mur était, à l'extérieur, ménagée une niche qui devait renfermer un orifice d'écoulement, constituant ainsi une petite fontaine dont l'eau tombait dans une pièce de forme demi circulaire appliquée contre ce même réservoir. Les parois de cette pièce étaient ornées de jolies sculptures, et, en son centre, un bassin circulaire recevait les eaux de la fontaine. Tout près de là on voit une grande baignoire en pierres, ayant 1m75 de longueur sur 0m80 de largeur et 0m60 de profondeur. Il semble que ce petit édifice ait contenu les salles de bains d'un particulier.

Un peu au delà de ce premier embranchement, l'aqueduc aboutissait à un groupe de citernes ayant dix mètres sur ses deux côtés.

A environ cent mètres au-dessous du barrage, la voie de Carthage à Theveste franchissait la rivière sur un pont. L'une des culées de ce dernier se continue par une digue en blocage de plusieurs mètres de longueur, destinée à empêcher l'affouillement de la voie par les eaux du ruisseau. Elle a été à tort prise pour un barrage. Le ruisseau ayant changé de cours et mis à nu l'extrémité de la culée, qu'il contourne, le pont a été complètement enfoui, et il doit à ce fait d'être le mieux conservé des nombreux ponts à tablier formés par une simple dalle rencontrés dans l'étude que j'ai faite de la grande voie.

Rien, à mon avis, ne donne mieux une idée de la prospérité dont a joui la campagne de Dougga que l'abondance des travaux faits par les cultivateurs qui l'habitaient pour capter les sources et les diriger au gré de leurs besoins.

Du bordj de Mahomed ben Sultâne à la source d'Aïn-Hadj-Hamed, de chaque côté d'une ligne ayant environ douze kilomètres de longueur, on relève les traces de douze aqueducs, de types et de dimensions différents.

B. — L'alimentation en eau de Dougga

J'ai laissé à dessein de côté, dans l'étude qui précède, ce qui a trait à Dougga. S'il est d'un haut intérêt de voir avec quelle ingéniosité les habitants de la campagne ou ceux des petites villes ont su construire des travaux hydrauliques de modestes dimensions, rien n'atteste l'art avec lequel les anciens savaient édifier ces ouvrages et l'importance qu'ils leur donnaient dans les villes populeuses et prospères, comme l'étude des monuments que Thugga avait consacrés à son alimentation en eau.

Thugga était un centre fort ancien : son nom, l'humidité et la fertilité de sa campagne le laissent soupçonner ; ses deux nécropoles mégalithiques, son célèbre mausolée et l'ancien sanctuaire de Baal que j'y ai découverts le prouvent. Elle avait abrité ses premières de-

meures derrière une enceinte située au haut d'un rocher taillé à pic et fort élevé, dont il reste deux tours. Comme bien on pense, il y avait une source à proximité; il en existe même une autre un peu plus bas, et c'est probablement entre elles que la ville punique a d'abord dû s'étendre, le liquide qu'elles fournissaient lui ayant, durant de longues années, suffi avant le moment où elle songea à y ajouter celui que lui amena plus tard le grand aqueduc d'Aïn-el-Hammam. Une seule de ces deux sources fut pourvue d'un aqueduc, la situation de l'autre en rendant impossible l'adduction à la ville située au-dessus d'elle.

1° *Petit aqueduc.* — Complètement souterraine à son origine, cette source sort du rocher dans un champ d'oliviers, à environ cent cinquante mètres de l'enceinte byzantine de Thugga. Le parcours de l'aqueduc n'est indiqué que par quelques regards ruinés. Pour arriver à son origine, il m'a fallu pénétrer par l'un d'eux jusqu'à la conduite et remonter, en marchant dans l'eau, jusqu'à une petite chambre en blocage où elle jaillit d'un banc de calcaire. L'aqueduc, dont les parois sont également en blocage, a été placé au fond d'une tranchée qui coupe l'alluvion de la surface et entame, sur son passage, quelques blocs de rochers. Voûté en berceau, le *specus* a une hauteur de 1ᵐ60 et une largeur de 0ᵐ50. Il quitte la source en suivant un trajet sinueux, et arrive à un premier regard, à section rectangulaire, mesurant de son orifice au sol du canal 3ᵐ50 de hauteur, de sa paroi d'amont à sa paroi d'aval 2ᵐ, entre les deux autres parois 1ᵐ05. Cette forme, différente de celle des autres regards qui sont circulaires, lui avait été donnée afin que l'on pût descendre facilement, au besoin avec des instruments, dans le canal et remonter jusqu'à la chambre de captation. Cette disposition permettait aussi le maniement de vannes placées en aval du regard. Au point où l'aqueduc quitte ce dernier, deux pierres de taille, placées verticalement dans ses parois, offrent une rainure destinée à recevoir ces vannes, que l'on devait pouvoir, de l'extérieur, manœuvrer à volonté. On devine facilement pourquoi un tel dispositif existait là. Il permettait de faire dans l'aqueduc des chasses destinées à entraîner le limon qui s'y était déposé.

Il est impossible de compter les regards qui existaient autrefois, la charrue ayant tout bouleversé dans le champ que traverse la conduite. L'un d'eux se trouve à cent cinquante mètres de la source, au milieu de la route qui, longeant l'hippodrome, aboutit à Dougga. Les indigènes ont clos son orifice supérieur à l'aide d'une dalle de fermeture qui, à cause de sa forme spéciale, me paraît bien avoir eu jadis la même destination. C'est une plaque de calcaire carrée dont la face supérieure est ornée de deux boudins situés le long de deux de ses bords opposés.

L'aqueduc, quelques mètres plus bas, traversait, en les alimentant, de grandes citernes, l'un des trois vastes réservoirs où la ville emmagasinait l'eau de ses sources. Elles se composent de sept compartiments voûtés en berceau, au-devant desquels, perpendiculairement à la direction des premiers, se trouve un huitième bassin. Cet ensemble mesure 47^{m} de longueur sur 36^{m}50 de largeur. Un trou de sondage, pratiqué dans l'un des compartiments, m'a montré que la hauteur des pieds-droits, c'est-à-dire de la partie qui en contenait l'eau est de cinq mètres,(1) ce qui donne, pour ce réservoir, une capacité d'environ 8.500 mètres cubes.

Les murs sont revêtus intérieurement d'un ciment de tuileaux très résistant. Chaque cintre est percé de quatre ouvertures d'un mètre de côté, dont l'une est encore munie d'une dalle plate de fermeture. Une fouille m'a montré l'existence, au pied d'une cloison de la salle centrale, d'une baie cintrée, haute de 2^{m}60, faisant communiquer entre eux les compartiments adjacents. C'est un mode employé aussi dans tous les groupes de citernes.

Les deux bassins les plus orientaux sont plus étroits que les autres, l'épaisseur de leurs parois, leur mode de construction en sont également différents; enfin, le mur qui les sépare du reste de la construction est plus épais que les autres cloisons.(2)

Primitivement, ces citernes n'ont été composées que de cinq compartiments, et ce n'est que plus tard, la population ou les besoins de la ville augmentant, qu'on fut amené à accroître sa réserve en eau. Le moment approchait où il faudrait songer à aller, à une grande distance, chercher des sources plus abondantes.

Dans la chambre la plus occidentale on voit, à son angle antéro-externe, une gargouille en pierre fortement inclinée, ayant 0^{m}22 de longueur et 0^{m}17 de hauteur, qui versait dans la citerne l'eau de l'aqueduc.

Le compartiment qui est situé perpendiculairement aux autres et en avant d'eux n'a que 1^{m}57 de largeur. Quel était son rôle dans l'ensemble de la construction? Il est à remarquer que la plupart des citernes de grandes dimensions offrent une disposition analogue.(3) Tout d'abord, j'ai pensé que ce bassin était un simple lieu de dépôt, un réservoir de décantation où l'eau abandonnait son limon avant de passer dans les autres compartiments. L'existence de la gargouille que je viens de signaler et ce que j'ai observé dans d'autres citernes

(1) V. *Bull. d'Oran*, pl. I, *Citernes* A. La coupe passe à la naissance des voûtes. Ici, comme dans la plupart des citernes de grandes dimensions, les angles des compartiments sont arrondis jusqu'à la partie supérieure des pieds-droits, de façon à augmenter la résistance, la cohésion des murs adjacents, et à faciliter le curage.

(2) C'est ce que n'indique pas le plan publié dans le *Bulletin de la Société d'Oran*, et qui renferme une correction faite à tort par le dessinateur, dont je n'ai pas été avisé.

(3) Comparez les citernes de Dougga, p. 558, et celles de Colonia Thuburnica.

m'ont fait rejeter cette opinion. Je croirais volontiers que l'on plaçait ainsi ce bassin contre la face antérieure des autres chambres afin d'en augmenter la résistance.[1] En outre, si quelque fissure s'était produite dans cette face, et que ce bassin n'eût pas existé, l'eau en fuyant par cette solution de continuité eût pu occasionner de grands dégâts et emporter le mur, tandis que, retenue par ce nouveau réservoir, elle se serait seulement élevée, sans violence, à son intérieur, jusqu'à ce qu'il y eût égalité de niveau de part et d'autre.

On remarquera que seule la face antérieure des citernes avait besoin d'être ainsi disposée, les autres étant plus ou moins enfouies dans le sol de la colline.

Dans l'aqueduc antique coule encore l'eau de la source, qu'il conduisait jadis aux citernes. Il la déverse, de nos jours, dans une fontaine arabe qui me paraît bien être sur l'emplacement d'un édifice antique du même genre.

2e *Grand aqueduc.* — Les deux sources qui jaillissent à Dougga même eussent suffi à alimenter une population déjà assez nombreuse. Avec les citernes que possédaient alors la plupart des habitations elles devaient être, semble-t-il, assez abondantes pour la cité arrivée à son plus haut degré d'accroissement, si l'amour du luxe, la recherche des plaisirs et du confort, la richesse des habitants, que nous révèlent tant de beaux édifices, n'avaient poussé ces derniers à se procurer non seulement le liquide nécessaire à l'existence, mais celui qu'il fallait à la naissance de nouveaux besoins.

La longueur du grand aqueduc est de plus de douze kilomètres.

Dans un ravin sauvage et rocheux, couvert de chênes-liège, au milieu des masses arrondies de grès rouges, coulent les eaux tièdes

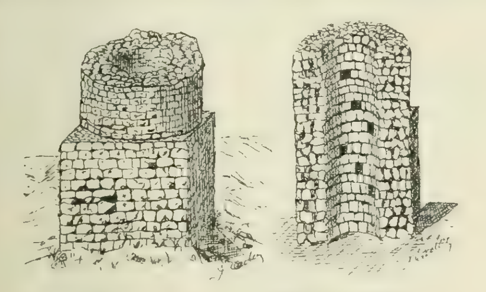


Fig. 21. — Regards de l'aqueduc de Dougga

(1) Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la disposition des citernes de Colonia Thuburnica, où la voûte de ce bassin n'a pas la hauteur de celle des compartiments voisins et s'arrête à la naissance du cintre, c'est-à-dire au point que ne dépassait pas l'eau contenue à leur intérieur.

d'Aïn-el-Hammam. Un grand bassin quadrilatère, en blocage, de dix mètres de côté, dont la disposition est assez difficile à reconnaître au milieu d'une épaisse végétation, barrait le ravin et rejetait les eaux sur la rive gauche, vers l'aqueduc, qui devient immédiatement souterrain et s'enfonce à une grande profondeur. Le premier regard que l'on trouve sur son parcours a, en effet, dix mètres de longueur au minimum, et la conduite a dû être établie là, non pas à l'aide d'une tranchée, mais dans une galerie à même le rocher. Les regards de ce genre sont fort nombreux et disposés régulièrement, tous les quatre-vingts mètres, aux points où l'aqueduc est souterrain. Ce sont des puits à lumière circulaire, d'un mètre de largeur. Extérieurement, ils sont prismatiques dans leur partie souterraine et cylindriques au-dessus du sol. Ils étaient fermés par de grandes dalles simplement équarries. Comme ils servaient à descendre dans la conduite, on avait ménagé dans leurs parois de petites cavités où l'on posait le pied. On est tenté de s'étonner de voir les regards aussi rapprochés, quand les dimensions du canal sont assez grandes pour que l'on ait pu y cheminer sans grande gène. La construction de tous ces puits en maçonnerie a augmenté de beaucoup le prix qu'a coûté l'aqueduc. J'ai, en effet, compté cent cinquante-trois regards sur tout son trajet. Or, si on leur donne une moyenne de six mètres, ce qui est sans doute au-dessous de la réalité, on trouve que, mis bout à bout, ils constitueraient un tube de près d'un kilomètre de longueur. Si l'on ajoute au coût de la maçonnerie les difficultés que l'on a dû rencontrer pour les établir à travers un sol rocheux, on pensera que le prix de la main-d'œuvre ne devait pas être élevé à Dougga, ou qu'il était bien nécessaire de rapprocher ainsi ces puits. Peut-être, d'ailleurs, avaient-ils un autre rôle, sur lequel je reviendrai plus loin, celui de servir d'ouvertures de sûreté, dans lesquelles l'eau pouvait s'élever au cas où, un obstacle se formant en aval et l'empêchant de couler dans le canal, l'augmentation de la pression eût pu devenir un danger pour la solidité des murs. Au delà de ce premier regard, et après un assez long parcours dans le sol, l'aqueduc émergeait un instant pour franchir un ravin sur quelques arches, pénétrer de nouveau sous une colline et reparaître à environ deux kilomètres de son origine, pour traverser un autre ravin à l'aide d'un intéressant ouvrage.

C'est un pont d'une seule arche. La violence des eaux étant fort grande dans ces montagnes, on avait pris de grandes précautions pour l'empêcher d'être emporté. Un canal, long d'environ 60^{m}, large de 3^{m}20 et compris entre deux murs d'une épaisseur de 0^{m}80, prenait les eaux du torrent en amont et les conduisait jusqu'au pont aqueduc dont elles ne pouvaient ainsi heurter les pieds-droits. Les effets de cette disposition se font encore sentir : ni l'un ni l'autre de ces

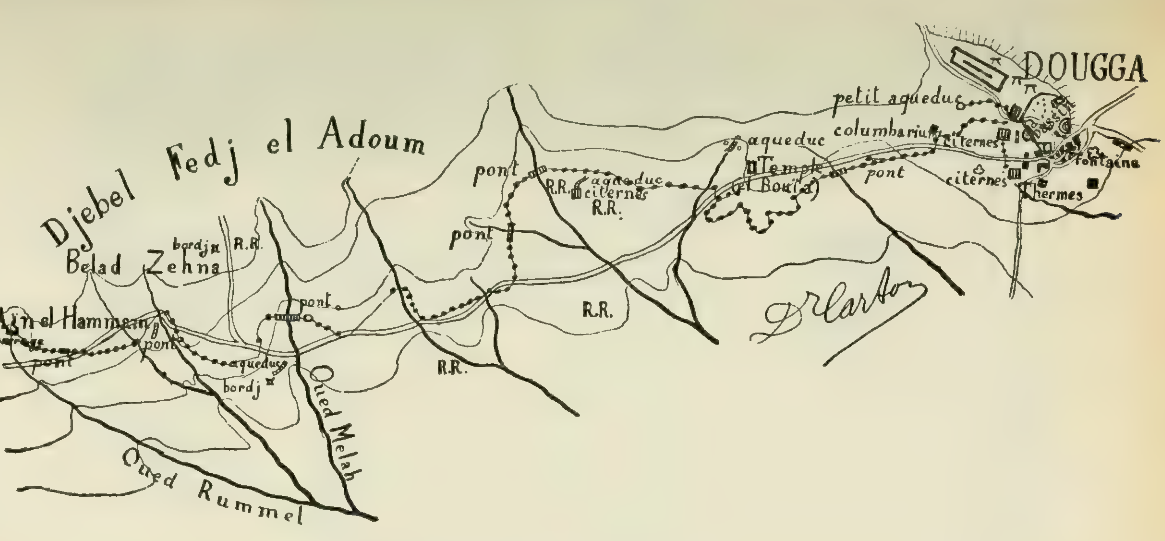


Fig. 22 — Parcours du grand aqueduc de Dougga

piliers n'a bougé, et la différence de niveau entre le lit du ravin étant en amont et en aval de plusieurs mètres, les eaux s'y précipitent en formant une chute assez élevée. Pour assurer davantage la sécurité, un mur, placé à l'extrémité supérieure du canal et perpendiculaire à lui, forçait les eaux à s'y engager. Ce pont mesurait 3^{m}25 de largeur, et environ 3^{m}70 de hauteur.



Fig. 23. — Coupe du Specus

Redevenu souterrain, l'aqueduc traversait l'oued Zehna sur un ponceau en blocage ; puis, toujours sinueux, restait à flanc de coteau, à une petite profondeur, jusqu'aux bords de l'oued Melah qu'il franchissait à l'aide d'un ouvrage considérable.

Le canal était supporté par des arches dont la portée est de 3^{m}85 et la flèche de 2^{m}55. Les pieds-droits ont 1^{m}70 de largeur.

La lumière de la conduite n'a pas les mêmes dimensions sur tout son trajet. Elle mesure en moyenne 1^{m}50 de hauteur sur 0^{m}50 de largeur.

Tapissées intérieurement d'un ciment de tuileaux fort résistant, ses parois ont une épaisseur de 0^{m}75 à 0^{m}80.

Les appareils des arcades et du canal situé au-dessus d'elles sont différents. Les premiers sont en belles pierres de taille très exactement ajustées. La régularité des assises, la disposition des joints, horizontaux dans les piliers, convergents dans les voussoirs, est soulignée par un fort bossage. Un bandeau d'une saillie de 0^{m}20 sépare les pieds-droits du cintre *(fig. 24)*. Le soubassement est tout en moellons et n'a pas de revêtement en pierres de taille, ce qui montre que l'em-



Fig. 24. — Naissance du pont aqueduc de l'oued Melah

ploi de celle-ci était purement ornemental. La conduite qui passe au-dessus des arches, un peu plus étroite qu'elles offre l'aspect d'un mur en blocage renforcé par un contrefort situé dans le prolongement de chaque pilier du pont, dont il a la largeur. La hauteur des pieds-droits qui supportent chaque arcade est naturellement variable suivant sa situation plus ou moins élevée au-dessus du ravin. Elle atteint parfois dix mètres.

C'est encore un spectacle fort imposant que la ligne des piliers qui se dressent sur la rive gauche du ravin. Leur élévation, le relief des bossages, la régularité des joints, la couleur d'un jaune chaud des pierres de taille qui revêtent la maçonnerie laissent deviner l'aspect grandiose que devait avoir la conduite lorsque sa triple rangée d'arches passait intacte au-dessus de la rivière.

La profondeur de l'oued Melah a forcé, en effet, les constructeurs de l'aqueduc à superposer les uns au-dessus des autres deux et peut-être trois étages d'arcades pour maintenir le niveau de son canal. Il ne reste plus de cet ouvrage considérable qu'une vingtaine de piliers de la rangée supérieure. Le plus élevé mesure 10[m] de hauteur, mais on voit, à son pied, l'amorce du cintre d'une arche qui se trouvait au-dessus de lui.

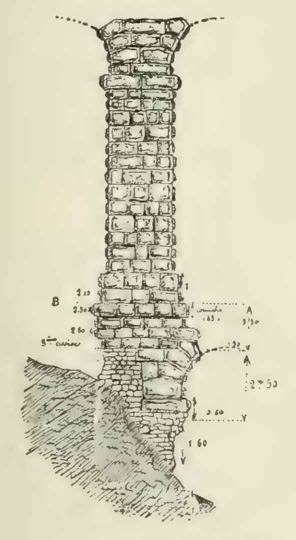


Fig. 25. — Pilier a deux étages d'arches

En outre, comme cette dernière se trouve à plus de dix mètres au-dessus du fond du ravin, on est en droit de supposer qu'une autre série d'arcades devait se trouver plus bas. En sorte que l'ensemble, formé comme il vient d'être dit de trois étages, devait avoir une élévation de 25ᵐ au-dessus de la rivière.

Le nombre des arches devait être d'environ quarante pour l'étage supérieur.

Au point où l'aqueduc aboutissait sur la rive gauche se trouve un large puits de 3ᵐ30 de diamètre, qui ne peut être confondu avec un des regards de la conduite. Son rôle était de parer, en cas d'obstruction du canal en aval, aux dégâts qu'une élévation de niveau aurait produits dans sa partie aérienne, en offrant une issue aux eaux qui auraient reflué de la partie du canal située au-dessous. Il était naturel de prendre une telle précaution à l'égard d'un travail aussi considérable que le pont-aqueduc de l'oued Melah.

Mais on avait encore une autre raison pour adopter ce dispositif. Le canal, à sa sortie de la vallée, devient souterrain et traverse la montagne à une si grande profondeur qu'on n'a pas ménagé de regards à sa partie supérieure durant ce trajet. L'absence de ces regards, qui jouaient, comme on l'a vu, le rôle de soupapes de sûreté par où le trop-plein des eaux, en cas d'obstruction du canal, pouvait s'échapper, et par où aussi il était facile d'aller obvier à l'accident, avait encore accru la nécessité de ce large échappatoire. Enfin, on avait dans le même but, donné une grande inclinaison à cette partie souterraine de l'aqueduc, ce qui devait diminuer les chances d'obstruction.

Au point où il émerge de nouveau, le canal mesure intérieurement 1ᵐ de hauteur, 0ᵐ35 de largeur, et les murs ont 0ᵐ70 d'épaisseur. Ces dimensions sont inférieures à celles qui ont été prises sur d'autres parties de l'aqueduc. Il faut peut-être expliquer cette différence par la grande inclinaison qui vient d'être signalée, et qui avait pour résultat de compenser le rétrécissement du *specus* par la vitesse d'écoulement de l'eau.

Aussitôt après sa sortie de la montagne, l'aqueduc franchit l'oued Dahar sur un pont et chemine à flanc de coteau pour arriver au chabet El-Amri où il passe sur une belle série de trente arches, dont les matériaux sont disposés comme ceux de l'oued Melah. Sa plus grande hauteur est de 8ᵐ. Le canal a ici 1ᵐ62 de hauteur sur 0ᵐ62 de largeur. Ses parois mesurent d'un côté 0ᵐ48 et de l'autre 0ᵐ58. Entre le point où il émerge du sol et celui où il passe sur le pont, l'aqueduc, quoique reposant sur le sol, a extérieurement l'aspect d'un mur flanqué de piliers de renfort, comme lorsqu'il surmonte les arches.

Il s'enfonce ensuite sous terre et franchit l'oued Gattoussi sur treize arches d'une hauteur de dix mètres. C'est près de là que se

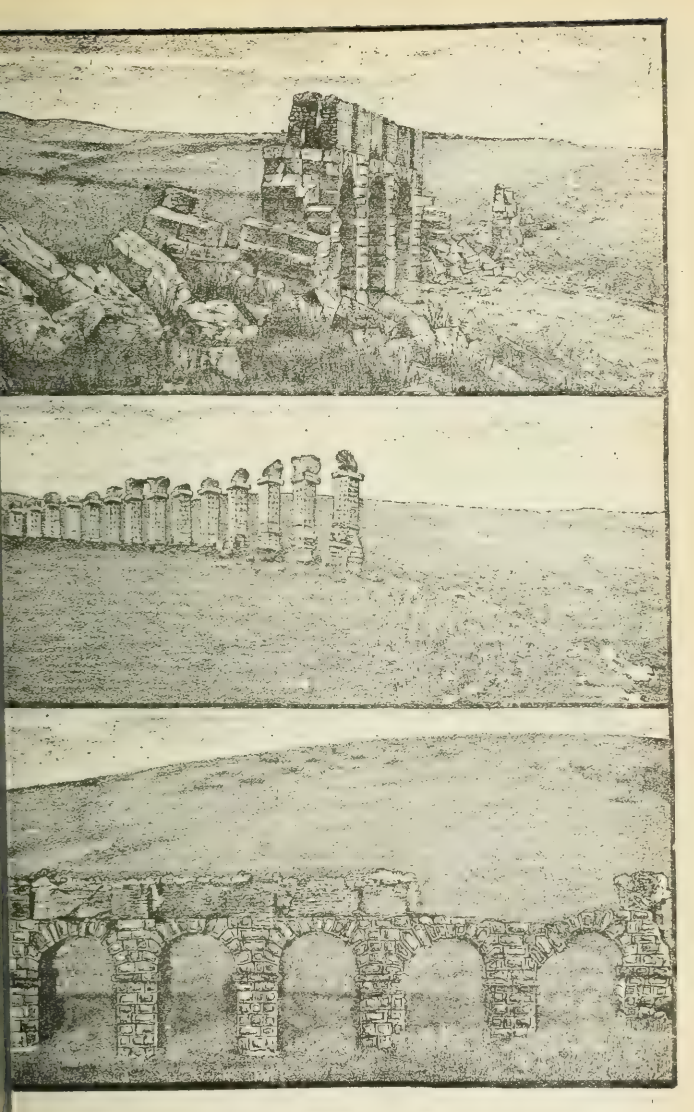


Fig. 26. — AQUEDUC DE DOUGGA

trouvent les vastes citernes au toit formé de longs monolithes, que j'ai décrites plus haut, et il est possible que les habitants de Thugga aient placé auprès d'elles un poste destiné à l'entretien et à la défense de la conduite.

L'aqueduc devient de nouveau souterrain, affleure le sol en un point de son parcours et arrive auprès du temple d'El-Bouïa, où il décrit une courbe tellement prononcée qu'il semble revenir sur lui-même. D'autre part, deux ou trois regards placés en dehors de son trajet semblent indiquer l'existence d'un embranchement dont l'axe serait dans le prolongement de la conduite avant son changement de direction. Je signale seulement ce fait, sur lequel je reviendrai plus loin.

Très sinueux, et faisant un grand détour pour contourner une colline, l'aqueduc passe ensuite à l'enchir El-Bouïa sur un pont. Le *specus* a 1^{m}25 de hauteur sur 0^{m}56 de largeur, les parois ont 0^{m}62 d'épaisseur.

Ce pont-aqueduc diffère notablement de ceux qui ont été décrits jusqu'ici. Les piliers n'ont plus de beau revêtement en pierres ornées de bossages, mais sont simplement en blocage. Il semble que cet ouvrage, édifié avec moins de luxe que ceux du même genre qui existent en amont, ait été construit à une époque ultérieure, durant laquelle on ne savait ou l'on ne pouvait plus, à Thugga, débiter et tailler la pierre comme par le passé.

A deux cents mètres environ au-dessous de l'enchir El-Bouïa on trouve, auprès de l'aqueduc devenu de nouveau souterrain, un regard qui n'est pas sur le trajet de la conduite, mais qui semble la quitter pour aller dans la direction de ceux que j'ai déjà signalés comme ayant une direction analogue, près du temple d'El-Bouïa.

Si l'on examine le plan ci-joint de l'aqueduc de Dougga, on remarque que la ligne qui réunit ces deux groupes de regards coupe directement la base du massif de collines que contourne fort longuement l'aqueduc. Or, le sol, le long de cette ligne, est fort marécageux et sans consistance. Il se peut que primitivement la conduite ait suivi le chemin le plus court en passant par cette ligne et ces regards, qui sont maintenant en dehors de son trajet, mais que la nature du terrain qu'elle traversait ainsi, l'exposant sans cesse à des ruptures ou à des infiltrations, on ait pris ultérieurement le parti de lui faire faire un grand détour sur le flanc des collines voisines.

C'est alors seulement que l'on construisit le pont-aqueduc d'El-Bouïa. Et l'on s'explique ainsi que n'étant pas de la même époque que ceux qui sont en amont, il n'ait pas les mêmes caractères.

Après un assez long parcours souterrain, la conduite arrive aux grandes citernes de Dougga, situées en dehors de la ville, près de la porte de Bab-Roumia. Celles-ci, complètement enfouies à leur partie postérieure, s'élèvent en avant à environ 3^{m} au-dessus du sol.

Elles comprennent cinq compartiments ayant dans leur ensemble une largeur de 33ᵐ et une longueur de 39ᵐ60. Un trou de sondage que j'ai pratiqué pour en trouver le fond, et qu'il a fallu abandonner à cause des infiltrations, est descendu à 4ᵐ50 au-dessous de la naissance des voûtes. En admettant que la profondeur réelle ait été de 5ᵐ50, ce qui est certainement un minimum, leur capacité était d'environ 5.880 mètres cubes.

Par une disposition analogue à celle que j'ai indiquée pour l'aqueduc des petites citernes, un long bassin s'appuyait contre la face antérieure des compartiments. En outre, un mur entourait la terrasse située au-dessus des voûtes et avait, sans doute, pour destination, de défendre au premier venu l'accès des regards de ces réservoirs.

L'aqueduc pénétrait dans les citernes par un de leurs angles postérieurs, en longeant le fond jusqu'à ce que, changeant brusquement de direction et formant un angle droit, il s'engageait dans le tympan qui sépare la voûte en berceau de deux compartiments, pour arriver ainsi à leur partie antérieure. En ce point, le *specus* a 1ᵐ47 de hauteur et 0ᵐ45 de largeur.

En dehors de l'utilité qu'avaient ces citernes en constituant à la ville une précieuse réserve en eau d'alimentation, elles jouaient, dans ce cas particulier, un autre rôle. Les eaux d'Aïn-el-Hammam sont sensiblement tièdes, et la profondeur de l'aqueduc, dans son parcours souterrain, n'est pas suffisante pour en empêcher l'échauffement par les rayons solaires. Séjournant dans le grand réservoir, aux parois épaisses, à demi enfoui dans le sol, le liquide devait y acquérir, après quelque temps, une fraicheur qu'il était loin de posséder à son arrivée.

La conduite ayant ainsi traversé ces premières citernes descendait le long de la colline, en suivant la limite de la ville, pour se terminer à un autre groupe de réservoirs.

On devait s'attendre à ce que, dans ce trajet, elle ait émis des embranchements vers la cité. C'est ce que mes recherches m'ont permis de constater.

A une cinquantaine de mètres au-dessous des citernes de Bab-Roumia, en un point où il offre un changement de direction assez prononcé, le canal est interrompu par un espace quadrilatère un peu plus large que la conduite, limité sur la rive droite par un mur, en aval et sur la rive gauche par des dalles verticales en pierre, dont le bord supérieur, arrondi, a une hauteur de 0ᵐ85 et une épaisseur de 0ᵐ12. La largeur de la première est de 2ᵐ, son extrémité droite est enchâssée dans un mur en pierres de taille, l'autre est encastrée dans un pilier en forme de borne prismatique placé à l'angle du bassin. Sur une autre de ses faces, ce pilier loge également, dans

une rainure, l'extrémité de la seconde dalle, large de 2m50, dont le bord opposé est aussi encastré dans un pilier en pierre.

Enfin, sur le radier du bassin, revêtu de grossières dalles plates, repose une pierre cylindrique dont la position, oblique par rapport à l'axe de l'aqueduc, semble indiquer qu'elle avait pour destination de subir le choc de l'eau et de la détourner dans le sens du coude que forme la conduite. Le but visé par cet ensemble était de ralentir la vitesse des eaux de l'aqueduc, dont l'inclinaison est fort grande, de transformer la colonne élevée et étroite de liquide qui arrivait en amont en une masse d'eau plate s'étalant pour franchir les dalles, et de diviser cette masse en deux parties, dont l'une continuait à descendre vers les citernes situées plus bas, tandis que l'autre se dirigeait vers la ville. La dalle latérale est percée vers son centre par un orifice large de 0m12, haut de 0m15, qui devait être l'origine d'une prise d'eau. Au-dessus de ce bassin, l'aqueduc indiqué par une série de regards très rapprochés cesse de pouvoir être suivi à quelques mètres du second groupe de citernes. En forme de parallélogramme,(1) celles-ci sont formées par trois voûtes en berceau accolées, mais qui, au lieu de reposer à l'intérieur sur des cloisons pleines, sont supportées par de larges arcades.

Leur face antérieure est percée, au-dessus de la naissance des cintres, par trois fenêtres d'aération. A quelques mètres du mur postérieur, les voûtes en berceau sont coupées par un mur qui descend jusqu'à hauteur de l'intrados des arches qui séparent les compartiments, et trois voûtes, limitées en haut par le bord inférieur de ce mur, s'étendent de lui au fond des citernes, en sorte qu'il y a au fond de chaque compartiment une voûte qui a la même largeur que lui, dont l'axe a la même direction que le sien, mais qui est beaucoup moins élevée.

La présence de l'eau dans le sol m'a empêché d'atteindre le fond de ce réservoir, mais la fouille que j'y ai faite est descendue jusqu'à 5m50 sans le rencontrer. L'ensemble ayant 26m de longueur sur 16m de largeur environ, sa capacité était d'au moins 2.280 mètres cubes.

Ces citernes sont tangentes aux thermes de la ville dans lesquels elles paraissent même englobées, et, suivant toute apparence, elles constituaient une réserve à ces établissements, disposition que l'on trouve aussi à Bulla Regia.

On voit quels grands travaux la *civitas Thuggensis* avait exécutés pour assurer son alimentation en eau.

La réserve constituée par les trois vastes groupes de citernes qui viennent d'être étudiés n'était pas inférieure à 16.000 mètres cubes.

(1) Mais non rectangulaire comme cela a été indiqué, par suite d'une erreur de copie, dans le plan qui en a été publié dans le *Bulletin d'Oran*.

3° *Edifices de Dougga.* — Mais en dehors de ces grands réservoirs, l'eau des aqueducs était conduite à l'intérieur de la cité. On rencontre, en effet, parmi les ruines, de nombreux et longs prismes de pierres, évidés à leur intérieur en une lumière cylindrique, et pourvus à l'une de leurs extrémités d'un encastrement. Ce sont de véritables tuyaux en pierres, tronçons de caniveaux qui distribuaient l'eau.

Je crois avoir rencontré deux des points où ces canaux devaient aboutir : un grand bassin, situé à environ cinquante mètres à l'est de Bab-Roumia, de 20ᵐ de côté sur 5ᵐ de profondeur, et un édifice, en forme de demi-coupole, qui semble avoir été une fontaine. Le diamètre intérieur en est de 9ᵐ et les pieds-droits mesurent 1ᵐ90 de largeur. Il est en moellons renforcés aux angles par des pierres de taille.

A la naissance de la voûte règne une corniche, et à mi-hauteur de la coupole un canal est appliqué contre sa face extérieure, large de 0ᵐ50, et est revêtu de ciment de tuileaux. Au milieu de la partie postérieure de la coupole et appliqué contre son mur extérieur, se voit l'orifice d'un puits dont le diamètre est de 0ᵐ90 et l'épaisseur des murs de 0ᵐ55. Ce puits, qui pourrait sans doute être appelé plus proprement un canal cylindrique, s'élève actuellement jusqu'à la conduite cimentée qui longe la coupole.

Malgré l'abondance de l'eau qui arrivait à Thugga, on n'y avait pas négligé un autre moyen de la recueillir, si usité en Afrique et dans les villes d'Orient : l'emploi des citernes. On rencontre en maint endroit, parmi les ruines, des voûtes en berceau, simples ou accouplées et munies de puisards, dans lesquelles on réunissait les eaux tombées à la surface des terrasses.

L'étude de quelques édifices publics m'a montré aussi quelle extrême variété on a apporté, pour l'adapter à la forme ou à la situation du monument, dans le mode de collectionnement des eaux pluviales.

La ruine qui porte le nom de Dar-el-Acheb était un édifice public. J'ai rencontré sous le dallage qui en revêt le sol tout un système de caniveaux cimentés, qui aboutissaient à l'orifice demi-circulaire d'une citerne placée aux pieds du portique entourant l'*area*, et y conduisaient l'eau tombée à la surface du monument.

Le temple de Saturne offre un exemple complet et fort curieux de la façon dont on dirigeait jusqu'aux citernes les eaux des terrasses.

Les murs de l'édifice sont, à l'extérieur, très légèrement inclinés en arrière et revêtus d'un enduit en ciment qui offre des moulures disposées de façon à former une gouttière fort rudimentaire. C'est une simple rigole à fond plat, large de 0ᵐ30, limitée de chaque côté par deux boudins. Au pied du mur, elle s'abouche dans un petit canal horizontal haut de 0ᵐ25, large de 0ᵐ20, revêtu intérieurement de ciment, et recouvert par de petites dalles peu régulières. J'ai vu deux

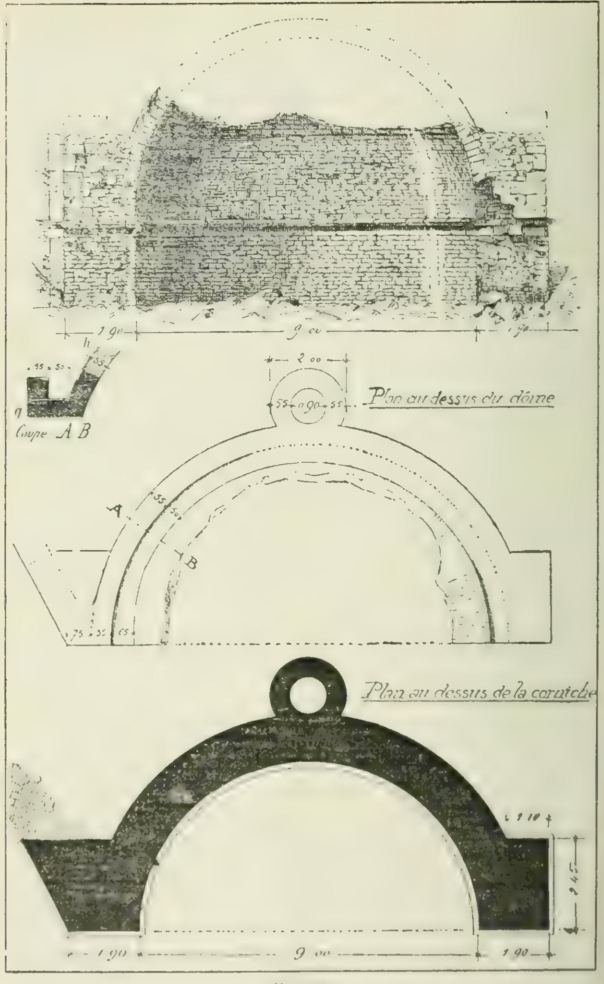

1 90
9 00
1 90
Coupe A B
2 00
55 0 90 55
Plan au dessus du dôme
A
B
55
50
75 55 65
Plan au dessus de la corniche
1 10
2 45
1 90
9 00
1 90

Fig. 27

de ces rigoles se réunir et plonger sous les murs du monument. Elles aboutissaient sans aucun doute aux citernes situées au-dessous de lui.

Dans *l'area* de l'édifice sacré on voit, au pied d'une des colonnes du portique qui l'entourait, une dalle évidée en un trou cylindrique, de 0m50 de diamètre, dont les bords sont munis d'un encastrement circulaire destiné à recevoir une pierre de fermeture. C'est l'ouverture d'un puisard, à section carrée, communiquant à son extrémité inférieure, par une petite baie cintrée, avec une voûte en berceau longue de 6m30, large de 2m25, haute d'au moins 3m. Les parois en sont revêtues de plusieurs couches de ciment de tuileaux ayant une épaisseur totale de 0m03. Dans la voûte, on remarque l'orifice d'un trou d'homme ayant 0m45 sur 0m50 de côté par lequel on pénétrait de la cour à l'intérieur du réservoir pour en opérer le curage. Deux tubes en terre cuite la traversent obliquement; l'un d'eux est réuni au mur par un scellement en plomb : ce sont les orifices des tuyaux qui déversaient l'eau recueillie à la surface du temple.

A l'extrémité de cette chambre opposée à celle qui touche le puisard, une ouverture de 0m90 de hauteur sur 0m50 de largeur, pratiquée à la partie inférieure d'un mur de 0m80 d'épaisseur, s'ouvrait sur une autre citerne, de dimensions plus vastes que la précédente, et en partie comblée.

Au théâtre de Dougga, la forme particulière du monument avait amené à adopter une autre disposition pour recueillir l'eau de pluie.

Il y a bien, à la partie supérieure des gradins, sous le sol de la *summa cavea,* deux petites citernes, mais les fouilles en mettant au jour une *cavea* d'une parfaite conservation, ont montré que les eaux qui tombaient à la surface des sièges descendaient jusque sur le sol de l'orchestre. Là, un caniveau pratiqué au milieu du *proscenii pulpitum* (mur supportant la scène à sa partie antérieure), et d'une trentaine de centimètres de longueur, les conduisait dans un puits d'environ deux mètres de diamètre placé sous la mosaïque de la scène. Cette dernière recouvre une salle et des couloirs voûtés, qui sont traversés par un canal en pierres de taille allant du puits au mur qui limite le théâtre en arrière des *postscenia.* Cette conduite constituait un trop-plein par où les eaux du puits sortaient pour tomber dans une petite fontaine dont la disposition est bien reconnaissable. C'était une auge fermée à sa partie supérieure par une dalle, et dont le bord postérieur largement ouvert devait être relié à l'orifice extérieur du canal par une partie en métal pourvue d'un robinet. Sa face antérieure était munie d'un trou d'écoulement.

Durant les derniers jours de la campagne de fouilles que j'ai dirigées à Dougga, une pluie violente s'abattit sur le théâtre, et j'ai pu voir un véritable torrent, tombant en cascades sur les gradins, se précipiter comme jadis vers le puits.

On voit combien étaient variés les moyens par lesquels cette grande ville de l'Afrique ancienne assurait sa provision en eau. Les deux sources, d'un assez fort débit, qui jaillissaient à proximité des habitations n'étaient pas suffisantes pour satisfaire aux besoins d'une population riche et désireuse de bien-être. Pour économiser le liquide fourni par l'une d'elles, on l'avait captée par un aqueduc qui déversait sur son passage, dans de vastes citernes, l'eau qu'on ne pouvait utiliser immédiatement. L'agrandissement dont ces réservoirs ont été l'objet nous révèle une des phases par où passa l'organisation hydraulique de la cité en voie d'accroissement.

Plus tard, la ville berbère, devenue une puissante *civitas*, se construisit le superbe aqueduc qui conduisait les eaux d'Aïn-el-Hammam par un canal, tantôt souterrain, tantôt supporté par de magnifiques arcades jusqu'à un premier groupe de réservoirs, longeait ensuite la ville, en émettant divers embranchements vers les monuments, et se terminait à un groupe de citernes qui desservaient les thermes.

Quelques édifices publics, tels qu'un bassin et une fontaine monumentale, étaient alimentés par un canal en pierres provenant, suivant toute vraisemblance, de cet aqueduc.

Enfin, comme dans une cité d'Afrique populeuse et bien organisée aucun moyen d'augmenter la réserve en eau ne devait être négligé, on y recueillait encore l'eau de pluie, à l'aide de citernes ou de réservoirs de types différents placés dans les demeures et certains monuments publics.

Si maintenant le lecteur veut bien jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette région de Dougga qui vient d'être étudiée, il lui sera possible de se la représenter telle qu'elle était autrefois : une large vallée où le lit des rivières roule, hiver comme été, un certain volume d'eau, où, dans le thalweg, les puits vont, nombreux, chercher le liquide que renferme la nappe aquifère ; sur le flanc des montagnes qui l'entourent, les aqueducs, les sources captées, les barrages sont au voisinage des bourgs, des fermes, des villas qui couvrent la campagne traversée par l'aqueduc de Dougga. Cette dernière ville se profile sur la crête de la montagne où elle élève la silhouette de ses monuments, personnifiant elle-même comme en une magnifique synthèse de ces ouvrages d'art, par sa superbe conduite, ses réservoirs et sa distribution d'eau, le génie d'une population qui avait su asservir et utiliser un élément aussi précieux dans ces contrées ensoleillées.

(A suivre).

IMPORTATION D'ÉTALONS ARABES EN TUNISIE

La population chevaline des Etats Barbaresques se compose presque exclusivement aujourd'hui d'une majorité appartenant aux races orientales, et d'une notable quantité de chevaux germaniques, dont la présence dans le nord de l'Afrique est attribuée, par Sanson, au séjour qu'y firent les Vandales.

Les peuplades de race punique qui se retrouvent encore en Europe, et qui devinrent la souche de toutes ces tribus africaines actuellement désignées sous le nom de Berbères, occupèrent pendant longtemps le territoire de la Tunisie où ils introduisirent une race spéciale de chevaux : *le cheval berbère.*

C'est à cette race que Sanson attribue la Nubie comme berceau d'origine ; de là, elle se serait répandue sur toute la portion africaine du territoire méditerranéen et habiterait encore, mais rarement à l'état de pureté, l'Egypte, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

La période de l'occupation romaine en Tunisie nous a laissé peu de documents intéressants concernant le cheval. Avec les débuts de la domination musulmane coïncide l'apparition des premiers chevaux arabes.

L'établissement définitif des vainqueurs dans le pays refoule à l'intérieur les peuplades berbères et introduit la race barbe dans les régions habitables du Sahara et les contrées qui l'avoisinent au sud et au sud-ouest.

Quelques rares échantillons de cette race, demeurés, en dépit de l'invasion, sur quelques-unes des portions du territoire qu'elle occupait autrefois en entier, s'allient aux juments orientales et fournissent des produits de grand choix.

A une époque déjà bien éloignée, la Tunisie sut maintenir ses races dans toute leur splendeur.

Grand amateur de chevaux, auxquels il demandait la satisfaction de ses instincts nomades et guerriers, l'indigène tunisien produisait en assez grande quantité ; il avait, en outre, le sentiment du beau, dirigeait avec soin ses accouplements, et l'abondance de la production ne nuisait en rien à la qualité des produits.

La perte des aptitudes chevaleresques qui constituaient l'essence même du caractère tunisien, ne pouvait manquer d'exercer un contre-coup fâcheux sur un état de choses aussi prospère.

Les conditions d'existence ayant changé, le cheval, considéré jusque-là comme un instrument de parade et de combat, devint immédiatement un animal de luxe, d'un élevage dispendieux et plein d'imprévu, d'un débouché difficile, et rapportant dans tous les cas fort peu à son propriétaire qui se voyait, en outre, fréquemment contraint de le céder à un des hauts dignitaires de l'Etat.

Abandonnée dès lors à elle-même, à peu près complètement privée de tous les soins sans le secours desquels il est impossible d'obtenir autre chose que des produits ratés, la race barbe ne tardait pas à perdre ses plus précieuses qualités; les mésalliances avec l'âne imprimaient à tous ses descendants un cachet indestructible de déchéance.

C'est en assurant la propriété individuelle et en offrant à la production un débouché certain que l'occupation française a réussi à faire cesser une situation si préjudiciable aux intérêts généraux du pays.

Le nombre des saillies effectuées par les étalons de l'Etat a plus que doublé pendant la période comprise de 1886 à 1890; le nombre des représentants de la race chevaline existant actuellement en Tunisie peut être évalué à 70.000 environ, chiffre de beaucoup supérieur à ceux fournis par les statistiques officielles publiées dans les premières années qui ont immédiatement suivi l'établissement du Protectorat.

Le type actuel du cheval tunisien appartient à la race africaine (*Equus caballus africanus*, de Sanson) barbe ou berbère, mélangée à des degrés divers aux différentes variétés de la race asiatique.

Pour les raisons invoquées dans les lignes citées précédemment, il est rare de rencontrer aujourd'hui le barbe à l'état de pureté; partout il a subi des croisements qui l'ont modifié d'une façon quelconque, et le type arabe l'imprègne parfois si profondément que ses principaux caractères de race ont à peu près disparu pour faire place à ceux du cheval asiatique.

La population chevaline de la Tunisie n'est pas uniformément répartie sur tout le territoire de la Régence; elle reste, au contraire, localisée en un certain nombre de points, constituant de véritables centres d'élevage, et qui sont en même temps et pour la plupart, des centres assez importants de culture.

Tala, Ksour, le Sers, Kairouan, le Kef, Ksar-el-Hadid fournissent chaque année à la Remonte un certain nombre de produits dignes d'être appréciés. Le Sud est resté jusqu'à ce jour à peu près inexploré; il est néanmoins permis de supposer qu'il y existe des régions où la population chevaline est aussi dense que dans le Sud algérien.

Les influences particulières du sol, du climat, de l'alimentation, de la composition des eaux, se sont fait sentir d'une façon toute spé

ciale en quelques points où se sont ainsi créées naturellement de véritables sous-races locales, à physionomie bien caractéristique, et chez lesquelles il est néanmoins possible de reconnaître les types généraux des races existant autrefois.

Les chevaux de la presqu'île du cap Bon sont le plus souvent petits, avec une charpente osseuse assez accusée et une forte musculature; la tête courte, le front large, le chanfrein droit les rapprochent certainement du type arabe; l'encolure un peu épaisse et manquant quelquefois de longueur, le dessus court et fortement soutenu, la croupe large et moyennement inclinée, les articulations fortes accusent encore cette ressemblance; ces chevaux sont en général très bons, mais doivent être fréquemment refusés par les comités d'achats à cause de leur manque de taille : il en est peu qui atteignent 1m44.

La Kroumirie possède un type analogue, mais dont les représentants sont relativement peu nombreux.

On trouve communément dans le centre de la Tunisie un cheval de grande taille, à tête longue et fortement busquée, à poitrine haute et profonde, à encolure un peu courte et souvent fausse.

Les environs de Kairouan sont peuplés de chevaux ramassés, près de terre, ayant suffisamment de taille, de l'étoffe, et qui ne manquent pas d'une certaine élégance.

Les tribus des Zlass et des Madjeurs possèdent de fort beaux échantillons de ce genre; il nous a été donné de pouvoir les admirer dans une réunion hippique nombreuse et très réussie tenue à Kairouan à l'occasion des fêtes du 14 juillet 1895.

Il existe encore un certain nombre de modèles qui ne peuvent être décrits ici, en raison du manque d'uniformité de leur conformation.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure qu'il n'existe pas, à proprement parler, de cheval tunisien; toutes les causes que nous avons signalées ont exercé une influence manifeste sur les races primitives du pays, en ont modifié d'une façon plus ou moins profonde la physionomie générale pour donner naissance à un certain nombre de types assez peu définis, irrégulièrement disséminés sur quelques points du territoire de la Régence.

Il n'en est pas moins exact d'affirmer que, si différenciés qu'ils soient au point de vue morphologique, tous ces chevaux offrent entre eux les plus grandes analogies en tant que chevaux de service. Généralement très rustiques, doués d'une grosse endurance et d'une sobriété indiscutable, ils sont d'un dressage facile, supportent vaillamment les plus grandes fatigues et s'adaptent avec facilité à toutes les conditions d'existence qui leur sont faites.

Il ne paraît pas inutile de rappeler ici les appréciations du général Daumas : « Le cheval barbe, dit-il, est le cheval de guerre par excellence. C'était lui que montaient ces intrépides cavaliers qui furent pour les Romains de si rudes adversaires. S'il n'a pas les contours arrondis, l'harmonieuse beauté, l'élégance physique du cheval arabe, on peut dire que ses lignes arrêtées et vigoureuses révèlent d'incontestables qualités. Il y a entre le barbe et l'arabe la différence qui sépare un verre taillé dans le cristal par la main humaine, d'un verre coulé dans un moule. L'un a des formes abruptes, tandis que les lignes de l'autre offrent un poli, un fini, une perfection qui ne laissent rien à désirer à l'œil. Mais tous les deux sont de merveilleux chevaux de guerre. »

Cette opinion, qu'ont pleinement justifiée depuis les promesses accomplies par ces vaillants animaux, s'appliquait surtout aux chevaux barbes de race pure, et pourrait paraître exagérée et par trop flatteuse à l'égard des chevaux tunisiens. Tout en reconnaissant à ces derniers des qualités indiscutables de rusticité, de vigueur, d'endurance à la fatigue, il faut néanmoins admettre qu'ils les possèdent à un bien moindre degré qu'autrefois.

Sur les 70.000 chevaux répandus aujourd'hui sur tout le territoire de la Régence, il en est peu qui soient véritablement dignes encore des éloges que leur adressait le général Daumas; le reste constitue un appoint numérique à la production, mais sans en augmenter sensiblement la richesse.

La dégénérescence progressive éprouvée par les races de chevaux qui peuplent depuis longtemps la Tunisie n'a pas tardé, après l'occupation française, à devenir une des grosses préoccupations des autorités civiles et militaires; il y avait là un mal évident auquel il importait de porter promptement remède.

La situation agricole du pays en 1882 ne permettait pas d'amélioration immédiate; le peu de sécurité pour les biens, la difficulté des moyens de communication et de transport, l'existence de droits d'exportation assez élevés, constituaient autant d'obstacles au développement de la richesse culturale.

Le prix du bétail étant alors très minime, la culture fourragère était absolument délaissée pour celle des céréales; l'indigène se contentait de récolter pour sa consommation personnelle et laissait en jachère des étendues considérables de terrain. La colonie européenne, d'ailleurs assez faible à l'époque de l'occupation, s'occupait presque exclusivement de commerce et louait à des cultivateurs arabes les quelques portions de terre de culture qu'elle possédait.

La cession des grands domaines de l'Enfida et de Sidi-Tabet, l'achat de près de 10.000 hectares de terrain dans la vallée du Khanguet et la région du Mornag, l'établissement d'exploitations consi-

dérables à Medjez-el-Bab, Chaouat, Mégrine, modifiaient heureusement cette situation. C'est alors seulement qu'il devenait possible d'agir.

De 1882 à 1886, un comité temporaire était chargé de la remonte des corps de troupes à cheval de la brigade d'occupation. Une décision ministérielle du 31 mai 1886 créait, à Tunis, un dépôt mixte de remonte et d'étalons qui devait fonctionner d'une façon permanente, et dont les opérations devaient remplacer celles du comité dont il vient d'être parlé.

Les Anglais, qui ont réussi à créer chez eux des races de grande valeur, expriment ainsi leur opinion au sujet de la production : « Pour faire un cheval, disent-ils, il faut un étalon, une jument, de l'avoine. »

Plus que jamais l'occasion était donnée de mettre à profit d'aussi bons principes.

Les procédés d'élevage généralement adoptés par les indigènes sont bien éloignés de satisfaire à toutes les exigences d'une bonne production et ne peuvent procurer en somme que de médiocres résultats.

Depuis le jour de leur naissance, les poulains suivent leurs mères aux champs et au pâturage. La jument est reconduite à l'étalon dans la première quinzaine qui suit la mise bas. Le sevrage se fait naturellement, au fur et à mesure de la diminution de la sécrétion lactée : les mamelles sont ordinairement taries après cinq à six mois. Dès lors, la nourriture du poulain, de même que celle de la mère, se compose exclusivement de l'herbe des champs et de menus brins de paille, dans lesquels quelques rares grains de blé et d'orge ont échappé au dépiquage, et constituent toute la ration en grains que la mère et son produit reçoivent.

Dès l'âge de dix-huit mois, de nombreux poulains sont attelés et employés au service de la lourde traction ; d'autres encore sont montés et font, avec des poids relativement élevés, de longues routes qui les exténuent.

Sous l'influence de ce régime particulier, la croissance des jeunes ne peut s'effectuer que dans les plus mauvaises conditions ; le défaut de taille, un développement souvent très incomplet de la charpente osseuse, la destruction des aplombs normaux, l'apparition de tares osseuses, provoquée par un travail prématuré et l'application des entraves, en deviennent les conséquences fatales.

Guidés par les judicieux conseils que ne cessent de leur prodiguer tous les jours les officiers faisant partie des comités d'achat, les indigènes ont commencé déjà à modifier sensiblement leur manière de faire. Persuadés, dès à présent, que le coffre à orge n'a pas moins d'influence sur le développement de la taille que le choix des reproducteurs, ils se départissent peu à peu de leurs habitudes de par-

cimonie ; les poulains reçoivent aujourd'hui une nourriture à peu près suffisante, dans laquelle les grains entrent pour une certaine proportion ; ils ne sont plus autant astreints, dès leur jeune âge, aux travaux pénibles qu'on leur imposait autrefois et dont le résultat le plus clair était de provoquer chez eux une usure prématurée des membres qui les faisait forcément exclure par les commissions de remonte.

Les prix rémunérateurs et, dans tous les cas, bien supérieurs à ceux du commerce qu'accordent ces commissions, les exigences qui président aux achats de chevaux devant figurer honorablement dans le rang et fournir une carrière souvent très dure sont devenus, pour les éleveurs, des motifs sérieux de bien faire, afin d'obtenir des produits défiant toute critique.

L'inscription au Stud-Book pour les chevaux de race pure, telle qu'elle se pratique en Algérie ; l'établissement de primes à distribuer aux animaux de choix, la création de concours agricoles dans lesquels pourront paraître les produits les mieux réussis, une nouvelle réglementation des courses permettant de mettre en vue les reproducteurs d'élite, deviendraient autant de causes d'encouragement aux éleveurs, pour lesquels l'amour propre satisfait et les intérêts pécuniaires sauvegardés constitueraient de puissantes raisons de persévérer et de progresser dans une voie si favorable aux intérêts généraux de la colonisation.

Le choix d'une jument n'importe pas moins à la qualité du poulain que les soins dont il doit être l'objet après sa naissance.

L'époque est déjà bien éloignée où la croyance était généralement admise que la jument n'intervient dans l'acte de la reproduction que comme un réceptacle destiné à recevoir la semence fécondatrice du mâle, et qui ne peut que rendre intégralement ce qui lui a été confié.

Bien rares sont les éleveurs qui pensent encore aujourd'hui que les organes génitaux de la jument ne sont *qu'un réceptacle de l'or, du cuivre ou du plomb qu'y verse l'étalon et que, dès lors, la jument ne peut mettre au monde qu'un produit d'une valeur égale à celle de l'or pur ou du vil métal.*

Il y a là, en effet, une grossière erreur que les faits se chargent eux-mêmes de condamner tous les jours.

Les qualités de la jument, tout autant que celles de l'étalon, se retrouvent à des degrés divers dans toute leur descendance, et si le produit qui naît de leur union ne se manifeste pas constamment comme étant le résultat d'un mélange homogène parfait des deux procréateurs, au moins serait-il imprudent de livrer à la reproduction des juments sans valeur, à conformation défectueuse, sous prétexte que le père est un cheval de choix, parfait de formes, et reconnu comme un étalon de premier ordre.

Si l'étude que nous faisons ici devait se borner à des considérations purement théoriques, le lieu serait admirablement choisi d'ajouter à ce que nous venons de dire quelques mots de l'infection de la mère par un premier contact. Il est généralement admis, sans que des faits bien établis puissent être cités à l'appui de cette opinion, que la présence d'un premier élément mâle laisse toujours une trace indélébile devant exercer une influence certaine sur le résultat des accouplements ultérieurs.

Toutes les observetions faites à ce sujet se rapportent probablement à des manifestations d'atavisme encore mal déterminées, mais dont il importe cependant de tenir un certain compte dans la pratique.

Les chefs des stations de monte, détachés chaque année des dépôts à l'époque des saillies, ont le droit et même le devoir absolu de refuser l'étalon à toute jument qui ne parait pas susceptible de pouvoir donner un beau produit; le défaut de taille entraine des éliminations fréquentes; une conformation défectueuse devient toujours un motif de refus. Cette sélection toute artificielle, dont la pratique est rendue facile par la gratuité des saillies effectuées par les étalons de l'Etat, ne manque pas de produire les meilleurs effets; elle joue dans l'amélioration de la race un rôle des plus importants, et dont il est nécessaire de tenir grand compte dans l'appréciation des résultats obtenus.

La production n'en bénéficie malheureusement pas toujours d'une façon aussi certaine; les marchés de l'intérieur de la Tunisie sont le plus souvent encombrés d'étalons rouleurs, qui opèrent moyennant rétribution et saillissent toutes les juments qui leur sont présentées.

Ignorants de leurs véritables intérêts, des propriétaires livrent ainsi leurs juments à des animaux sans valeur, trop fréquemment tarés, qui les souillent de leur contact, et avec lesquels elles ne peuvent donner que des produits d'ordre tout à fait inférieur.

En dehors de ce que cette manière de faire cause un préjudice très appréciable à la production, elle constitue en outre un danger permanent au point de vue de la propagation des maladies contagieuses, la dourine en particulier. A tous les points de vue, il serait à désirer qu'une réglementation sévère s'opposât à cet état de choses ou du moins en atténuât les conséquences fâcheuses.

Il appartenait à l'Etat, qui entretient en Algérie et en Tunisie un assez grand nombre d'étalons, de les choisir parmi les plus aptes à la reproduction et à la régénération d'une race en voie de disparaitre.

La zootechnie n'est pas une science mathématique; dans la plupart des cas, il est impossible, *a priori*, de préjuger d'une façon certaine de la valeur des produits créés dans certaines conditions; l'expérience seule en décide le plus souvent.

Cette science procède cependant d'un certain nombre de principes aujourd'hui bien établis, et dont la violation entraîne fréquemment des résultats déplorables.

Deux procédés peuvent être employés à l'amélioration d'une race : le *croisement* et la *sélection*.

Le premier consiste à créer une race métisse bénéficiant également des deux facteurs qui l'ont produite.

Le mélange du sang anglais aux autres races est une des formes les plus ordinaires du croisement; les résultats qu'il a fournis en font un procédé très apprécié de la majorité des éleveurs.

C'est ainsi qu'ont été créés les anglo-normands, devenus aujourd'hui les chevaux de luxe par excellence.

Sous l'influence du sang anglais, les chevaux bretons, tout en conservant leur rusticité et leur endurance, ont acquis, au point de vue de l'élégance et des formes, les qualités qui leur faisaient autrefois défaut.

Les éleveurs du Midi de la France ont allié le pur sang anglais avec le barbe et donné naissance au cheval de Tarbes, aujourd'hui tant estimé dans nos régiments de cavalerie légère.

Pour avoir ainsi rendu d'éminents services dans l'amélioration de quelques-unes de nos races françaises, l'introduction du sang anglais n'en a pas moins rencontré d'assez nombreux détracteurs.

En réalité, si quelques insuccès se sont produits, il ne paraît pas juste de les imputer au compte d'une méthode qui a fourni ses preuves, et dont l'expérience a consacré les bienfaits; il paraît beaucoup plus sage et moins exagéré d'attribuer les déceptions subies aux mauvaises conditions dans lesquelles les essais ont été tentés. Dans les opérations de croisement, plus encore peut-être qu'avec tout autre procédé zootechnique, il importe de s'inspirer des influences climatériques locales, de la composition du sol, des eaux, de l'alimentation, etc.

Le croisement entre l'arabe et l'anglais a été entrepris à un moment donné sur une assez grande échelle; une grosse majorité d'anglo-arabes sont très réussis; s'ils ont été parfois l'objet de critiques un peu sévères, il n'en est pas moins juste de reconnaître qu'ils sont doués de réelles qualités.

La *sélection* consiste à choisir dans une race, pour les utiliser ensuite comme reproducteurs, les animaux reconnus comme ayant conservé dans toute leur pureté les caractères de cette race.

Lorsqu'il s'agit de la régénération d'un type, la sélection doit devenir le premier objectif de l'éleveur; c'est à elle qu'il devra s'adresser tout d'abord pour reconstituer ce type avec sa physionomie spéciale. Un choix judicieux des reproducteurs s'impose alors d'une manière absolue; il devra porter exclusivement sur les individus

qui par leur conformation, leur origine, l'ensemble de leurs qualités se rapprochent le plus possible de l'idéal poursuivi et paraissent susceptibles de fournir les meilleurs produits.

Cette façon de procéder, qui constitue une des méthodes zootechniques les plus sûres et les plus satisfaisantes, exige toujours de nombreuses opérations avant de donner un résultat certain. Au cours de ces opérations, l'hérédité directe ou atavique se manifeste souvent dans un sens défavorable à l'idée poursuivie, et nécessite ainsi de fréquentes éliminations constituant des interruptions fâcheuses dans la production.

Malgré ces quelques temps d'arrêt, la fixité des caractères ne peut manquer d'être obtenue après un certain nombre de générations; le succès reste toujours assuré à plus ou moins longue échéance lorsque toutes les conditions d'une bonne sélection ont été rigoureusement observées.

Ainsi que nous l'avons exprimé plus haut, l'ensemble de la population chevaline de la Tunisie se distingue surtout par son manque d'homogénéité. On y rencontre peu de familles originellement pures, mais au contraire de nombreux sujets arabes-barbes produits du mélange séculaire des deux types, pour lesquels, par conséquent, il sera sans inconvénient d'employer comme améliorateur, tantôt le barbe, tantôt l'arabe.

Le dépôt de remonte de Tunis entretient un certain nombre d'étalons de races barbe, arabe, arabe-barbe. La majorité provient d'achats faits en Algérie; quelques-uns seulement sont nés et ont été achetés en Tunisie.

Le choix d'animaux ayant une origine connue, de race aussi pure que possible, parfaits de formes, a toujours guidé dans leurs opérations les membres des comités d'achat; presque tous les barbes sont inscrits au Stud-Book algérien.

La proportion d'arabes existant jusqu'alors dans les dépôts d'Algérie et de Tunisie était restée très faible. La difficulté de se procurer ces animaux, l'incertitude dans laquelle on se trouvait au point de vue de leur provenance et de leurs origines réelles, les sacrifices d'argent parfois considérables qu'imposait à l'Etat leur acquisition n'avaient pas permis d'en augmenter le nombre.

Quelques sujets cependant, porteurs de papiers dont l'authenticité restait toujours extrêmement difficile à contrôler, avaient été fournis au Service des Remontes par des industriels qui en faisaient le commerce et les cédaient moyennant des sommes assez rondes.

Dès 1891, un rapport très intéressant, fourni au Ministère de la Guerre par M. le commandant de Vialar, attaché militaire à l'ambassade de France à Constantinople, décrivait en détail les différentes races de chevaux existant en Turquie d'Asie et concluait à la

nécessité de l'envoi d'une mission spéciale qui parcourrait tout le pays pour se procurer les étalons nécessaires aux besoins des haras d'Algérie et de Tunisie.

Au mois de septembre dernier une décision ministérielle nommait une Commission composée de MM. le colonel de Colonjon, directeur des Etablissements hippiques d'Algérie et de Tunisie, *président;* le commandant de Vialar, attaché militaire à l'ambassade de Constantinople; le capitaine Defrance, commandant le Dépôt de Remonte de Tunis; Mourot, vétérinaire en second, attaché à ce même Dépôt, *membres.*

Les instructions ministérielles adressées à chacun des membres, sous forme de lettre de service, portaient que le but de la Mission envoyée en Mésopotamie était *d'y rechercher et d'y acquérir sur place des étalons ou des juments arabes de grand choix, de race pure, destinés aux établissements hippiques d'Algérie et de Tunisie.*

La durée de la mission devait être de cinq mois environ. L'itinéraire du voyage, dont les grandes lignes avaient été indiquées au Ministre par M. le colonel de Colonjon, et qui restait néanmoins modifiable à son gré et suivant les circonstances du moment, comprenait un débarquement à Beyrouth, une tournée effectuée sur les côtes de la Syrie et de Palestine avec retour par le Haouran, Damas et la route d'Alep. De là, la Mission devait se diriger sur l'Euphrate, descendre le cours de ce fleuve, le passer à hauteur de Bagdad, pour gagner ensuite le Tigre et le remonter jusqu'à Mossoul. La dernière partie du voyage comprenait la traversée du désert de Mésopotamie, une visite faite à Orfa, Diarbékir, et le rembarquement à Alexandrette.

Toutes les difficultés que pouvait présenter un tel voyage, accompli dans un pays malheureusement encore trop fermé aux idées de progrès et de civilisation, avaient été consciencieusement prévues par M. le commandant de Vialar, qui s'était attaché en outre à les réduire dans la mesure du possible, en s'entourant de tous les renseignements que pouvaient lui fournir les consuls français habitant les différentes régions que la Mission devait traverser.

En principe, le Gouvernement Turc s'oppose formellement à l'exportation des chevaux. Une permission spéciale, délivrée par Sa Majesté le Sultan, sur la demande de l'ambassade de Constantinople, autorisait le Gouvernement Français à se procurer trente étalons ou juments, pouvant être expédiés en France par l'un quelconque des ports de la Syrie.

Des lettres vizirielles, délivrées à M. le commandant de Vialar, accréditaient M. le colonel de Colonjon auprès de toutes les autorités turques, lesquelles étaient en outre avisées officiellement par leur gouvernement du passage des membres de la Mission, et rece-

vaient tous les ordres relatifs aux mesures de sécurité à prendre à leur égard.

Toutes ces précautions, qui pourraient peut-être paraître un peu exagérées au premier abord, restent complètement justifiées par l'état d'agitation et de trouble dans lequel se trouvaient alors les différentes parties de l'empire ottoman.

Les événements d'Arménie, survenus pendant le mois de septembre et les premiers jours d'octobre, avaient provoqué dans le pays une effervescence toute particulière, et faisaient craindre le retour prochain des scènes qui avaient ensanglanté la Syrie en 1860, et nécessité l'intervention à main armée du Gouvernement Français.

Le 30 octobre, M le colonel de Colonjon prenait passage à bord du « Niger », de la Compagnie des Messageries maritimes, à destination de Beyrouth, où il débarquait dans la soirée du 11.

Ce n'est que trois semaines après que MM. le capitaine Defrance et Mourot pouvaient s'embarquer à leur tour; les inquiétudes journellement croissantes que causait la situation des esprits en Turquie avaient eu pour résultat de retarder l'arrivée de leur ordre définitif de départ, qui ne leur parvenait que dans la matinée du 24.

C'est à peu près à cette date que M. le commandant de Vialar quittait Constantinople pour se rendre à Beyrouth.

Nous n'avons pas l'intention de nous borner à faire ici un simple récit de voyage, si intéressant qu'il pût être; il ne nous paraît cependant pas non plus en dehors du cadre de ce travail de nous arrêter quelques instants à l'occasion des faits saillants qui ont marqué les différentes étapes de la Mission et en ont augmenté considérablement l'intérêt.

Parti de Marseille le 24 au soir, avec un nombre considérable de voyageurs parmi lesquels une quantité d'émigrants syriens revenant d'Amérique, le « Sénégal » était abordé, pendant la première nuit de la traversée, par un bâtiment à voiles de fort tonnage qui lui enlevait une chaloupe, en démontait une autre, et allait stopper à cent mètres de l'accident : là, il allumait ses feux restés jusqu'alors invisibles. Un arrêt de deux heures environ suivait cet événement survenu sans avaries graves.

Pendant les quatre jours suivants une mer extraordinairement calme favorisait une marche rapide du bateau et permettait aux passagers de jeter un coup d'œil sur les côtes de Corse et de Sardaigne, la masse imposante du Stromboli; le détroit de Messine était franchi dans l'après-midi du 26.

Le 29 au matin, la terre d'Egypte apparaissait dans le lointain; une côte plate, d'une teinte uniformément gris-noirâtre se fondant à l'horizon avec celle de la mer, indiquait seule la présence d'Alexandrie.

A sept heures, le bateau entrait au port; peu après il devenait possible de débarquer et de prendre pied sur la terre des Pharaons.

Une escale de cinquante-six heures nous permettait de visiter à notre aise la ville et ses environs; une journée tout entière y fut consacrée. Les nombreux souvenirs historiques qui se rattachent à Alexandrie communiquaient à cette promenade un caractère particulièrement intéressant.

Admirablement bâtie, habitée par une population cosmopolite des plus actives dont les Français, les Anglais, les Grecs et les Italiens constituent les principaux éléments, cette cité possède un caractère d'originalité toute spéciale. L'élément indigène, répandu dans les souks ou bazars qui se trouvent à proximité de la mer et que le fort Napoléon domine de ses hautes murailles, grouille au milieu d'un tas de rues étroites, malpropres, suant l'humidité, et que traverse rarement un rayon de soleil. Des marchés se tiennent là en plein air, et attirent souvent des foules nombreuses.

Les quartiers du centre sont au contraire richement construits, sillonnés de rues larges, bien percées, et ne dépareraient certes pas nos plus belles villes françaises; la place des Consuls achève de communiquer à cet ensemble un aspect imposant.

Il est intéressant d'ajouter que, malgré l'établissement des Anglais en Egypte, la langue française est presque partout comprise et parlée à Alexandrie.

Il en est de même au Caire; un séjour de quelques heures seulement, utilement employées à quelques promenades et à la visite du Musée, nous permettait d'emporter de cette ville un souvenir des plus agréables.

Avec ses maisons construites à l'européenne, ses hôtels et ses quartiers luxueux devenus le rendez-vous des hiverneurs accourus de tous les points du monde, ses quatre cents mosquées dressant en l'air leurs minarets à formes aussi bizarres que variées, le Caire produit sur le voyageur une impression que rien ne peut effacer.

Le Musée renferme des richesses uniques au monde que les fouilles pratiquées en de nombreux points de l'Egypte permettent d'augmenter constamment.

Couchées dans des bières en granit rouge et poli, soutenues elles-mêmes dans une enveloppe en bois peint, les momies des Rhamsès, des Sésostris y sont parfaitement conservées, après quatre mille ans.

Une quantité considérable de pierres précieuses, d'objets en or trouvés dans les tombeaux ont été soigneusement recueillis, étiquetés et livrés à la curiosité publique.

L'histoire entière, les coutumes, les superstitions religieuses de tout un peuple ont leur place dans cet étalage de choses lui ayant appartenu, et qu'il est permis d'apercevoir au travers des vitrines.

Un coup d'œil jeté sur les Pyramides construites à dix kilomètres de là termine agréablement ces visites historiques.

Le trajet entre Alexandrie et le Caire s'effectue rapidement en chemin de fer, six heures environ. Sur toute sa longueur la voie traverse des plaines immenses couvertes de cotonniers, de maïs, de cannes à sucre, et que fertilisent chaque année les inondations périodiques du Nil.

Les auteurs qui ont écrit sur l'élevage du cheval en Egypte expriment à ce sujet des doléances analogues à celles que suggère l'étude de cette question en Algérie et en Tunisie. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que la race barbe pure, originaire de la Nubie, aurait habité, à une époque déjà bien éloignée, tous les pays du nord de l'Afrique. Elle comptait un certain nombre de représentants disséminés sur l'étendue du territoire égyptien.

Une autre race de chevaux, originaire du royaume de Dongolah entre l'Egypte et l'Abyssinie, se distinguait des autres chevaux orientaux par une taille plus élevée, une robe noire ou pie, avec des balzanes haut-chaussées, une tête fortement busquée, l'encolure rouée, des membres légers et grêles, des canons longs. Les propriétaires des Dongolahs prétendaient que ces animaux, qui jouirent à une certaine époque d'une vogue imméritée, descendaient d'une des cinq juments sur lesquelles Mahomet et ses compagnons s'enfuirent de La Mecque pendant la nuit de l'hégire.

Des croisements effectués avec des juments du Nedj fournirent des produits peu réussis et discréditèrent le dongolawi comme reproducteur.

Aujourd'hui, ce cheval a presque complètement disparu; la fréquence de la robe pie chez les chevaux attelés aux voitures de place d'Alexandrie et du Caire paraît constituer la seule trace encore visible de son passage.

Un mélange de chevaux syriens, persans, arabes, fournit à la population chevaline égyptienne son contingent le plus élevé.

M. Piot, vétérinaire en chef des domaines de l'Etat, écrit que : « depuis la fin du règne du khédive Ismaïl, l'élevage du cheval, en Egypte, a été complètement délaissé. Depuis 1886, des champs de courses ont été créés à Alexandrie et au Caire, mais ne montrent aucun sujet remarquable. Les beaux chevaux sont rares en Egypte, ajoute-t-il, et je ne pense pas que de longtemps on puisse venir y recruter des géniteurs de quelque valeur ».

Toutes les troupes égyptiennes et anglaises sont admirablement montées; les commissions envoyées chaque année en Syrie se procurent sur les marchés de Beyrouth, de Damas et d'Alep, le nombre de chevaux nécessaires à leurs besoins.

Le 31 octobre au soir, le « Sénégal » reprenait la mer à destination

de Port-Saïd, où il arrivait le lendemain aux premières heures du jour. Une activité considérable règne dans cette ville dont l'importance s'est accrue dans des proportions énormes depuis le jour où le canal de Suez s'est ouvert à la navigation ; les plus grands navires y font relâche pour s'approvisionner en charbon et continuer ensuite leur voyage par la Mer Rouge et les Indes.

Une escale de douze heures environ précède le départ pour Jaffa des paquebots en partance pour les côtes de Syrie.

Parti de Port-Saïd le 1er novembre au soir par un temps superbe, le bateau se trouvait, dès les premières heures du lendemain, enveloppé d'une brume épaisse qui gênait considérablement sa marche, et finissait par aller s'échouer sur un banc de sable à quelques milles de la terre. Deux heures étaient employées à le dégager de cette situation critique ; entre temps, la brume se dissipant peu à peu permettait de distinguer nettement l'emplacement de Jaffa et de reprendre la direction de cette ville, devant laquelle devait avoir lieu un arrêt d'une demi-journée.

Le lendemain, avant le lever de l'aurore, les feux du port de Beyrouth étaient en vue. La mer, restée calme pendant toute la traversée, commençait alors à s'agiter d'une façon inquiétante, et c'est au début d'une violente tempête qui compte aujourd'hui de nombreuses victimes connues, que le débarquement pouvait s'effectuer.

La Mission se trouvait alors réunie en entier.

Dès le lendemain matin, les opérations commençaient par la visite de toutes les écuries importantes de la ville.

Une Société de courses, fondée depuis peu de temps, donne chaque année un certain nombre de réunions dont le succès va toujours croissant et dans lesquelles figurent des animaux d'origines malheureusement trop différentes.

Certains propriétaires, ayant acheté à grand frais un cheval de pur sang anglais, le font inscrire dans la lutte contre des chevaux syriens, nés et élevés dans le pays, et remportent ainsi de nombreuses mais trop faciles victoires.

Il ne paraît pas y avoir dans cette manière de faire, évidemment favorable à quelques intérêts particuliers, des raisons suffisantes pour déterminer les éleveurs à s'imposer les sacrifices d'argent que nécessiteraient le choix et les soins à accorder aux chevaux du pays.

Malgré tout, la plupart des écuries de Beyrouth renferment des sujets de valeur. La rectitude à peu près constante du profil, une très grande finesse des tissus, une élégance incontestable de formes, un tempérament vigoureux et ardent, constituent la caractéristique générale de cet ensemble véritablement digne d'être admiré.

Une trempe toute particulière des membres accuse encore le ca-

chet de vigueur et de distinction que portent tous ces animaux, quel que soit leur genre de service. Le simple cheval de fiacre est de race aussi noble que le grand favori des sportsmen, et chez l'un comme chez l'autre, les tares molles sont généralement très rares et dans tous les cas peu développées.

La proportion de sujets nés à Beyrouth même ou dans les environs paraît être assez faible; les ressources des marchés de l'intérieur sont fréquemment mises à contribution par les propriétaires qui peuvent s'y procurer de jeunes poulains destinés à rester dans leurs écuries, où ils sont généralement bien soignés, jusqu'au jour où ils peuvent honorablement figurer sur un hippodrome.

De là, sans doute, les dissemblances si frappantes entre des individus considérés comme appartenant à une seule et même race, qu'elles sautent aux yeux du moins clairvoyant des observateurs.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de donner ici une opinion tout à fait personnelle, que nous a suggérée la vue des différents types de chevaux rencontrés au cours du voyage.

Et d'abord, quelques mots techniques.

En dehors des adaptations géographiques, industrielles, sportives, qui sont encore considérées dans le langage courant comme des signes caractéristiques de la race, il existe, entre les individus d'une même espèce, des différences plus ou moins accusées permettant de les classer en un certain nombre de groupes ethniques qui constituent, à proprement parler, les races.

Le Syrien appartient à un de ces groupes bien définis : c'est l'*Equus caballus asiaticus,* de Sanson. Il est en outre reconnu que les caractères morphologiques de la tête sont ceux qui s'adaptent le moins facilement. C'est du reste en se basant sur cette donnée que Sanson a fondé tout un système ethnologique et séparé les individus en deux catégories bien distinctes : *Les Brachycéphales* et les *Dolichocéphales.*

La masse des chevaux syriens est loin de présenter la fixité des formes décrites comme lui appartenant en propre; le profil de la tête, en particulier, y affecte toute la série des conformations auxquelles il est susceptible de se prêter. Les autres caractères morphologiques y subissent également des variations que l'adaptation seule ne suffirait pas à expliquer.

La conclusion qui s'impose tout naturellement à la suite de ces constatations est défavorable à l'idée d'unité de la race syrienne ou plus exactement des chevaux qui habitent actuellement la Syrie.

Il ne paraît pas d'ailleurs absolument exagéré d'admettre que les chevaux des Croisés ont laissé dans le pays quelques sujets ayant fait souche, et imprimé à leur descendance directe une physionomie spéciale que l'atavisme se plaît à reproduire de temps en temps.

En outre, si l'exportation des chevaux est formellement interdite en Turquie, il n'en est pas ainsi de l'importation. Quoique rendue très difficile par les nombreuses formalités de douane à remplir au débarquement, il est néanmoins possible que l'introduction d'éléments étrangers puisse se produire à un moment donné, et fasse sentir son influence d'une façon très manifeste. La présence de quelques chevaux de pur sang anglais dans les écuries de Beyrouth confirme du reste cette supposition.

Ainsi que nous l'avons exprimé plus haut, cette opinion que nous émettons ici nous est tout à fait personnelle; c'est moins dans un but d'utilité générale qu'à titre de satisfaction intérieure que nous l'avons reproduite dans ce travail, laissant ainsi à chacun le soin d'en apprécier la valeur.

Le 6 novembre au soir, toute la Mission prenait passage à bord du paquebot russe « L'Odessa », à destination de Tripoli, où il arrivait le lendemain matin.

Plus encore peut-être que ceux de Beyrouth, les chevaux de Tripoli et des environs paraissent justifier en tous points les éloges que les auteurs se plaisent à accorder aux chevaux arabes. Quelques réunions hippiques préparées par les soins de M. Savoye, consul français, réunissaient l'élite de la production locale.

Le choix de la Mission eût pu demeurer pendant longtemps indécis sans l'existence d'une défectuosité qui permettait d'éliminer d'emblée un nombre considérable d'animaux chez lesquels un dos mou, souvent même fortement plongé, constituait un insurmontable obstacle à leur achat comme reproducteurs.

La préférence que l'indigène accorde à l'étalon auquel il confiera sa jument est uniquement basée sur la connaissance de son origine; un cheval « de bonne race » sera toujours très apprécié, quels que soient d'ailleurs sa conformation, son état d'entretien et de conservation de ses membres. C'est pour cette raison qu'il n'est pas absolument rare de rencontrer des poulains à conformation défectueuse, dont les jarrets sont envahis de bonne heure par des productions osseuses qui les déforment, s'opposent à l'amplitude, à la régularité de leurs mouvements, et déprécient à tout jamais les individus qui les portent.

Pour une même région, il existe un certain nombre de géniteurs connus, très recherchés pour la pureté de leur race, et qui saillissent toutes les juments qui se trouvent dans cette région. C'est à cette façon de procéder que doit être attribuée la fréquence des mauvais dessus observés sur la totalité des chevaux des environs de Tripoli.

Les villages d'Akar, d'Abdeh, de Telkalar possèdent une population chevaline très dense, chez laquelle se rencontrent toutes les beautés spéciales de l'arabe : la finesse et la densité des tissus, une

musculature puissante, une poitrine bien développée, une rectitude parfaite d'aplombs, une admirable pureté des lignes en caractérisent tous les représentants, et font de cet ensemble une merveilleuse réunion d'animaux, assurément tous dignes de figurer dans les écuries des haras d'Algérie et de Tunisie.

La Mission terminait ses opérations à Tripoli par l'achat de quatre chevaux et trois juments; le jeudi 11 novembre, elle reprenait par terre le chemin de Beyrouth. Quatre-vingt-dix kilomètres environ séparent les deux villes; la seule voie praticable consiste d'abord en une simple piste, laquelle, après avoir longé le bord de la mer, s'engage dans des terrains excessivement pierreux, atteint le lit d'un ruisseau d'où elle aboutit à une assise de rochers plats et glissants très dangereux pendant la marche à cheval. De là, elle se continue par un chemin plus facile s'élevant à une certaine altitude pour redescendre ensuite à hauteur du niveau de la mer et se terminer enfin par une longue route empierrée, assez bien entretenue, qui conduit jusqu'à Beyrouth. Le trajet s'effectue presqu'en entier dans la portion de pays constituant l'ancienne Phénicie. A peu près complètement inculte aux environs de Tripoli, cette région paraît être assez bien cultivée en d'autres points, particulièrement dans l'espace compris entre le bord de la mer et les pieds du mont Liban.

Les Croisés ont laissé là de nombreuses traces de leur séjour : des châteaux forts, aujourd'hui à peu près complètement en ruines, sont dispersés en différents points commandant les principaux passages.

Une population chrétienne maronite habite ces parages et manifeste ouvertement pour la France des sympathies très vives, qu'augmente encore la situation précaire dans laquelle elle vit sous l'autorité musulmane.

Une excursion en Palestine et dans la province du Houaran devait suivre le voyage de Tripoli. A cette époque, les Druses provoquaient au delà de Damas, et dans les environs de Jérusalem, un mouvement insurrectionnel dont la gravité allait grandissant tous les jours et forçait le Gouvernement Turc à mobiliser de nombreux bataillons de réserve, chargés de la pacification du pays. Dans ces conditions, il devenait de la plus élémentaire prudence d'ajourner l'exécution du premier projet.

Le 1er novembre, les membres de la Mission prenaient le train pour Damas; seul M. le capitaine Defrance restait à Beyrouth pour y embarquer les animaux achetés à Tripoli.

Livrée depuis peu à l'exploitation, la ligne de Beyrouth à Damas s'élève d'abord péniblement pour atteindre les plus hauts sommets du Liban; de là elle redescend par une pente assez douce dans la vaste plaine de la Béca, traverse ensuite l'Anti-Liban, et se continue

au delà de Damas par un tronçon qui pénètre jusque dans le Haouran. Une crémaillère est installée dans la première moitié du trajet.

Une différence notable de température s'établit progressivement entre le départ de Beyrouth et le moment où la voie atteint son point culminant, mille deux cents mètres environ. La neige, tombée en abondance pendant les premiers jours de novembre, couvre les flancs de la montagne et s'accumule en certains points sur la route de terre, au point d'apporter un obstacle sérieux à la circulation.

L'arrivée à Damas s'effectue au milieu d'une oasis verdoyante dans laquelle sont cultivés les principaux arbres fruitiers d'Europe : le prunier, l'abricotier, l'amandier et le figuier y sont surtout largement représentés. Une irrigation naturelle et abondante y favorise la végétation et entretient dans les jardins un état de fraicheur permanent, même pendant les mois les plus chauds de l'été.

Une déception bien vive attend le voyageur à la descente du train; l'aspect général de la ville est peu réjouissant et bien éloigné de justifier la réputation qui lui est faite; en réalité, l'imagination pure paraît avoir joué un très grand rôle dans les appréciations des auteurs qui la considèrent, encore aujourd'hui, comme une des plus belles cités de l'Orient. Les rues sales, obscures et tortueuses, sont bordées de maisons délabrées et déhanchées, aux murailles bâties de boue et de paille hachée.

La plupart de ces rues sont couvertes de nattes ou de toits en planches; on croirait marcher dans une ville souterraine.

Quelques maisons seulement sont remarquables par la richesse de leur architecture intérieure; nous avons eu le plaisir d'en visiter deux ou trois très belles, entre autres celle qui servit pendant longtemps de demeure à l'émir Abd el Kader, et qu'habite encore actuellement l'un de ses fils.

Le récit de la conversion de saint Paul est généralement connu des habitants qui montrent complaisamment la fenêtre par laquelle s'est effectuée sa fuite, et le cimetière près duquel s'est opérée cette conversion.

L'ensemble de la population chevaline de Damas provient en partie de l'élevage local, partie de la province du Haouran; les sujets qui la représentent se distinguent de ceux de Beyrouth et de Tripoli par une plus grande élévation de la taille, une structure plus puissante, mais conservent néanmoins les qualités de finesse et d'élégance que le cheval syrien possède à un si haut degré.

Après avoir fait acquisition de trois étalons soigneusement choisis au milieu d'un nombre considérable d'animaux, les membres de la Commission rentraient à Beyrouth en chemin de fer.

L'excursion à entreprendre dans l'intérieur du pays comportait un certain nombre de mesures de précaution sans lesquelles il est impossible de voyager longtemps en Turquie.

L'absence fréquente de routes bien tracées, les difficultés souvent presque insurmontables qu'entraîne le ravitaillement d'une troupe un peu nombreuse, nécessitaient l'organisation d'une caravane régulière emportant avec elle ses vivres, son matériel de campement et tous les accessoires que devait rendre indispensable un voyage de longue durée.

Vingt mulets chargés des bagages de la Mission et loués pour une période de temps indéterminée, étaient confiés aux soins de dix *moucres* (muletiers), placés sous l'autorité d'un chef de caravane qui devait en même temps servir de guide.

Le départ de Beyrouth avait lieu le samedi 23 novembre. L'itinéraire projeté suivait jusqu'à Malakkah la route de Damas qu'il laissait ensuite à sa droite pour courir dans la direction de Baalbeck, Homs, Hamma et Alep.

Sofar était atteint à la fin de la première journée ; quarante-huit heures après la Mission campait à Baalbeck.

Adossée au pied du Liban, l'ancienne Héliopolis se trouve située au milieu de la plaine de la Béca, à environ mille deux cents mètres d'altitude. L'époque de sa fondation est restée jusqu'alors un problème insoluble : une légende accréditée dans le pays en fait remonter l'origine au règne de Salomon.

Restée longtemps au pouvoir des Romains qui la couvrirent de temples dont les ruines gigantesques sont encore en partie debout, cette ville tombait plus tard sous la domination des Turcs qui la transformaient en carrière, et démolissaient les colonnes des édifices pour en arracher les tiges de fer qui servaient à les sceller.

« Les antiquités de Baalbeck sont contenues en majeure partie dans une enceinte entourée de hautes murailles, et que sa disposition spéciale permet de comparer à l'Acropole d'Athènes, bien qu'elle n'occupe pas comme celle-ci le sommet d'une colline, mais qu'elle soit, au contraire, sur un sol plus bas que le village. » *(Guide Joanne.)*

Quoique fort endommagés par de nombreux tremblements de terre qui les ont secoués jusque dans leurs fondations, et malgré la stupide avidité des Turcs qui en ont abattu quelques colonnes pour en extraire le fer ou le plomb qui servaient à les consolider, les temples de Jupiter et du Soleil, bâtis à l'intérieur de l'enceinte précitée, sont encore des merveilles d'architecture et de construction.

La hardiesse qui a présidé à la conception de ces monuments gigantesques, les dimensions vraiment colossales qui leur ont été données, la somme inouïe d'efforts qu'a dû coûter leur édification à un peuple qui ne pouvait utiliser que le travail à bras, sans le secours d'aucune machine, ne sont pas les moindres sujets d'étonnement pour le touriste dont l'imagination reste absolument confondue à leur aspect.

Une description complète de ces ruines ne saurait trouver place ici;il est du reste très facile de s'en faire une idée à peu près exacte par la simple lecture des guides de voyage. Nous nous bornerons donc seulement à donner quelques détails choisis parmi les plus intéressants.

Les assises qui constituent la base de ces édifices sont formées par des blocs de pierre placés les uns à côté des autres, sans intervention de ciment, et dont les plus grandes dimensions sont à peu près les suivantes : 17 à 18 mètres de longueur, 4 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur; ces monolithes affectent tous la forme de parallélépipèdes rectangles et représentent ainsi un volume d'environ trois cent cinquante mètres cubes.

L'élévation totale des colonnes, composées de trois pièces, atteint généralement 22 mètres; leur diamètre varie de 1m90 à 2 mètres. La mesure de ces dimensions peut être facilement prise sur les nombreux fûts qui gisent à terre et dont le volume paraît tellement extraordinaire qu'on a peine à se figurer qu'ils aient appartenu à la colonnade des temples.

Dans son ensemble, celle-ci paraît en effet pleine de légèreté; surmontée d'une corniche admirablement sculptée et qui paraîtrait devoir augmenter encore sa masse, elle se dégage parfaitement du reste de l'édifice et l'embellit sans le surcharger.

Les colonnes intérieures sont le plus souvent pleines; quelques-unes cependant sont cannelées et servaient de piliers aux niches renfermant des statues depuis longtemps absentes.

L'état de délabrement dans lequel se trouvent aujourd'hui ces ruines laisse peu d'espoir de les voir se conserver pendant longtemps encore; quelques siècles en auront facilement raison, à moins que le Gouvernement Turc ne prenne immédiatement les mesures qui pourraient les empêcher de disparaître : la chose paraît malheureusement bien peu probable.

Pendant tout le séjour de la Mission à Baalbeck, aucun cheval n'avait paru digne d'être acheté.

Le 28 novembre au matin, le départ s'effectuait dans la direction de Homs, distant de quatre-vingt-un kilomètres et que séparent les étapes de Ras-Baalbeck et de Ksaïr.

De Baalbeck à Homs, une route, ou plutôt un sentier mal tracé dans un terrain d'abord sec, aride et pierreux, plus loin au contraire, parfaitement irrigué et très cultivé, traverse toute la portion nord de la plaine de la Béca, descend progressivement jusqu'à s'abaisser à peu près au niveau de la mer, et gagne enfin la plaine de Homs, qui s'étend à perte de vue et dont les limites à l'est confinent aux portes du désert.

Favorisée par la présence de nombreux cours d'eau et la proximité

du lac de Homs, la culture de cette région deviendrait une véritable richesse pour le pays si les lois actuellement existantes sur l'assiette et la perception de l'impôt ne constituaient un obstacle presque insurmontable à toute idée d'initiative et de progrès. Malgré tout, le rendement total obtenu chaque année est relativement considérable; les environs de Homs expédient chaque année sur Tripoli, où ils sont embarqués à destination de l'Angleterre, une énorme quantité de grains produits sur place et à peu de frais.

Le samedi 30 novembre au soir, la Mission rentrait à Homs. L'Agent consulaire français, le Commandant militaire et le Secrétaire général de Caïmacan (Gouverneur de province), officiellement prévenus de son passage, s'étaient portés à sa rencontre et l'escortaient jusqu'à l'entrée de la ville.

L'aspect général de Homs ressemble beaucoup à celui de toutes les cités orientales; un tas de petites rues étroites, tortueuses, mal pavées, le plus souvent couvertes, la sillonnent dans tous les sens, et renferment tous les produits de l'industrie locale, d'ailleurs assez primitive.

L'état d'agitation qui régnait alors dans toutes les parties de l'empire communiquait à la population une sorte d'activité fiévreuse, inquiète, qu'augmentaient encore les récents décrets de mobilisation des bataillons de réserve, envoyés pour réprimer l'insurrection des Druses dans le Haouran.

L'élevage du cheval se fait sur une assez grande échelle dans les environs de Homs; malheureusement, les tribus bédouines qui en font leur occupation favorite avaient déserté à cette époque le voisinage des villes pour se retirer sur les bords de l'Euphrate ; là, les rigueurs du climat sont moins vives et la nourriture reste assurée d'une façon certaine pour les immenses troupeaux que possèdent ces nomades.

La grande tribu des Anazzès, qui compte un nombre considérable de familles réparties elles-mêmes en sous-tribus ayant reçu chacune un nom particulier, occupe successivement, et suivant la saison, toutes les portions du territoire qui s'étend de la rive droite de l'Euphrate aux villages les plus éloignés de la côte.

La production du cheval constitue la principale occupation de ces tribus; là, plus que partout ailleurs, les mésalliances sont soigneusement évitées; les géniteurs, toujours choisis parmi les animaux d'origine connue, de *bonne race*, jouissent d'une grande réputation dans les tribus, où ils saillissent toutes les juments.

Le type du cheval anazzé est très nettement caractérisé et parfaitement reconnaissable. Il possède toute la pureté de lignes, l'élégance de formes, la finesse de tissu, la sécheresse de membres qui constituent l'apanage de tout cheval oriental.

Une tête fine et expressive, souvent un peu longue, avec un chanfrein droit et des arcades orbitaires saillantes; une encolure élégante et bien portée, un garrot saillant, une belle épaule, des articulations larges se rencontrent chez tous les représentants de cette race; en outre, une attache un peu élevée de la croupe, marquant une légère dépression au niveau du rein, permettent de les distinguer aisément.

Les différentes dénominations de *Ménéghi, Keuell, Saklaoui, Daemane, Djufle,* qui ont généralement cours dans le langage du pays, ne doivent pas être considérées comme s'appliquant à autant de types particuliers de chevaux : chaque tribu donne son nom aux animaux qu'elle produits et l'ensemble de la population constitue un tout parfaitement homogène.

Trois batteries d'artillerie composent la garnison de Homs; les attelages, composés d'animaux de couleur uniforme pour chaque batterie, sont véritablement très beaux : les environs d'Alep en fournissent les principaux éléments.

Les réquisitions ordonnées par le Gouvernement Turc pour pourvoir aux besoins de la mobilisation devaient rendre bien difficile le rôle de la Mission; du reste, la situation du pays devenait tous les jours de plus en plus grave, et, peu après l'arrivée à Homs, M. le colonel de Colonjon recevait un ordre ministériel lui prescrivant de terminer au plus tôt ses opérations et de rentrer en France.

La Mission reprenait alors le chemin de Beyrouth en passant par Tripoli.

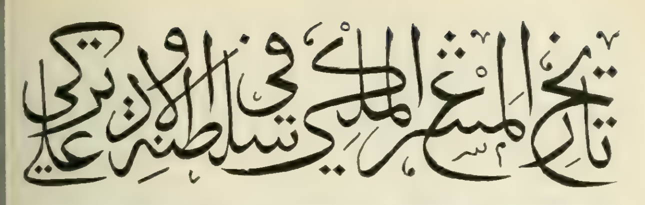
De nouvelles acquisitions, effectuées avant le jour fixé pour le départ, portaient à dix-huit le chiffre des étalons que devaient recevoir les haras d'Algérie et de Tunisie.

Le 15 décembre, dans l'après-midi, M. le commandant de Vialar prenait passage à bord de la « Gironde », à destination de Constantinople.

Le lendemain soir, le « Niger » recevait les autres membres de la Mission et les débarquait à Marseille, le 25 décembre au matin.

F. MOUROT,

Vétérinaire en second au Dépôt de Remonte de Tunis



SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXVII

Les partisans d'Ali-Pacha tentent une razzia infructueuse contre les Djelass.—Younès se rend à Béja avec la colonne d'été.

Younès était vivement préoccupé de la présence à Sousse de Mohammed-Bey, qui gagnait chaque jour en influence et voyait augmenter sans cesse le nombre de ses partisans, et il avait pris ses dispositions pour commencer la lutte contre lui. Le jeune prince, en abandonnant Sousse pour se rendre en Algérie, permit à Younès de diriger ses efforts d'un autre côté et causa ainsi la mort de son père.

Younès envoya à Mesaken et à Akouda une troupe de spahis, pris en partie dans l'oudjak de Béja et commandés par Otsmane-Agha. Les spahis du Kef et leur agha protégeaient Sousse et la mettaient à l'abri des razzias opérées par les cavaliers de l'émir Hassine. On les informa un jour qu'il y avait un coup de main facile à opérer contre les Djelass et les gens qui les accompagnaient, parce qu'ils étaient campés à une grande distance de Kairouan et que le goum de la tribu n'était pas avec eux. Les deux aghas tinrent conseil avec les kahias et les chaouchs, et il fut décidé que l'on dirigerait une razzia contre les Djelass, afin de rendre au pacha et à son fils Younès un service de nature à mériter leur reconnaissance. Tous les cavaliers, spahis et autres, se préparèrent sans retard; mais des gens dévoués au bey Hassine, ayant appris ce que l'on avait décidé de faire, partirent en toute hâte pendant la nuit et arrivèrent à temps pour en informer le bey, qui fit aussitôt tirer avec le plus grand de ses ca-

nons dans la direction où se trouvaient les Djelass, afin de leur faire comprendre qu'ils devaient décamper parce qu'un danger les menaçait. En entendant le bruit du canon pendant la nuit, ce qui était tout à fait extraordinaire, les Djelass comprirent qu'il survenait quelque chose de grave, et sur les conseils de l'un d'entre eux ils levèrent les tentes et se dirigèrent avec leurs troupeaux vers Kairouan; ils firent rentrer leurs familles dans la ville et le bey fut heureux de les voir revenir sains et saufs.

Les cavaliers de la tribu se réunirent chez le bey et lui dirent: « Les ennemis, qui doivent venir pour nous razzier au lever du jour, ne savent pas que nous sommes en sûreté dans la ville. L'occasion serait bonne pour envoyer des troupes de cavaliers qui, se dispersant dans toutes les directions et se dérobant aux regards, envelopperaient les assaillants non prévenus et se précipiteraient sur eux à l'improviste. « Le bey approuva ce plan et fit prévenir tous les montagnards réfugiés à Kairouan, qui se joignirent aux cavaliers des Djelass et partirent avec eux. En approchant de l'endroit où étaient campés auparavant les Djelass, la troupe se divisa en plusieurs pelotons, qui se dissimulèrent de différents côtés en attendant l'ennemi. A la tombée de la nuit les deux aghas avaient fait monter à cheval leurs cavaliers, spahis et autres, et s'étaient mis en route, mais il n'y avait pas accord entre tous ces gens, composés d'éléments très divers, et les spahis ne marchaient qu'à contre-cœur. A l'aurore on arriva au campement des Djelass, mais on n'y trouva que des corbeaux. Les deux aghas tinrent conseil avec les autres officiers: les uns furent d'avis qu'il serait plus prudent de retourner sur ses pas, mais d'autres proposèrent de marcher à la recherche de l'ennemi. On discutait encore lorsqu'une troupe de cavaliers, venant de la direction de Kairouan, se précipita sur eux. Ils s'arrêtèrent pour l'observer, mais presque aussitôt une nouvelle troupe les chargea à leur droite. Les deux aghas et leurs soldats, surpris en rase campagne, furent entourés de tous côtés par des cavaliers qu'ils crurent être au nombre de plusieurs milliers. Otsmane-Agha abandonna les rênes sur le cou de son cheval et s'enfuit, suivi par tous ses gens; il glissa entre les mains de ceux qui le poursuivaient et qui ne réussirent qu'à désarçonner quelques-uns de ses compagnons. L'agha et les spahis du Kef furent entourés de tous côtés et furent tous tués ou faits prisonniers, et dépouillés.

Les spahis de Béja qui furent pris dans cette rencontre durent leur salut aux circonstances suivantes. Lorsque le bey Hassine, vainqueur de l'armée du Fahs, se dirigea vers Tunis et campa près de cette ville, plusieurs personnes sortirent de Tunis et passèrent dans son camp, notamment un koulougli de Béja nommé Younès ben Bezzaa. Le bey fut ensuite battu au sud de Tunis, comme nous l'avons dit,

et vint se réfugier à Kairouan, où le koulougli en question le suivit, fit partie de son entourage et fut apprécié par lui parce qu'il était sympathique et de manières polies. Il eut l'occasion de constater que l'autorité du bey diminuait chaque jour et il se repentit de ce qu'il avait fait, mais il était trop tard et il dut continuer à le servir. Lorsque les spahis de Béja, faits prisonniers dans l'affaire que nous avons racontée, retrouvèrent cet homme qui était leur compatriote, ils se mirent sous sa protection pour échapper à la mort, et il réussit en effet à leur assurer la vie sauve et à les faire entrer dans la ville, où il pourvut à leur nourriture. Il agissait ainsi en prévision de la chute de Kairouan, espérant que s'il était fait prisonnier au moment de l'assaut ces gens intercèderaient pour lui auprès de Younès et de son père, et qu'en tout cas ils ne manqueraient pas de rapporter sa conduite à Otsmane-Agha, ce qui assurerait son salut. Les prisonniers, comprenant ses intentions, lui promirent d'intercéder en sa faveur auprès du pacha et de Younès et de lui faire accorder l'amane. L'homme qui a peur se cramponne à une toile d'araignée. Il ne cessa de leur rendre tous les services qui étaient en son pouvoir jusqu'au jour où ils quittèrent Kairouan.

Un homme qui avait assisté à cette affaire m'a dit que, lorsque les gens du pacha se trouvèrent entourés par les cavaliers ennemis et à leur merci, ils entendirent une voix qui disait : « Je suis Sahnoun, me reconnaissez-vous ? » Un autre m'a rapporté qu'au même moment, avant d'être désarçonnés, ils avaient vu des oiseaux blancs tourner au-dessus de leurs têtes et qu'ils furent convaincus que c'étaient des saints venus au secours de leurs ennemis. Après avoir tué et pillé à volonté, chacun rentra chez soi.

Après ces événements, on remarqua que des gens de toute espèce, et principalement des zouaouas, ne cessaient de se réunir chez le bey, au nombre de plus de deux cents, et l'accompagnaient chaque fois qu'il sortait. On disait qu'il avait pris vis-à-vis d'eux l'engagement de ne jamais les quitter, quand bien même la ville de Kairouan serait assiégée.

La colonne d'été sortit à l'époque accoutumée et se dirigea vers Béja, sous le commandement de Younès, qui attendit au Bardo de cette ville la fin de la perception de la medjba et des blés d'été. Un jour qu'il était chez les Amdoun occupés à réunir les redevances, il vit une véritable montagne de blé et dit alors : « Ce sont les revenus de ce pays qui entretiennent le royaume. » Il fit de nouveau enlever les ordures auprès des portes et des remparts de Béja, surtout celles par-dessus lesquelles il devait passer pour aller du Bardo en ville, et qui étaient désignées sous le nom de *Zebbalat-el-Maïz*.[1]

(1) C'est-à-dire « dépôt d'ordures des chèvres ».

Le pacha Ali avait installé à Béja une garnison turque qui était relevée tous les ans. Un jour l'agha turc qui commandait le bordj descendit en ville et vint saluer Younès, qui l'invita à s'asseoir et lui posa diverses questions sur le bordj et les ressources qu'il offrirait en cas d'insurrection. L'agha lui répondit que ce bordj était bâti sur un rocher réfractaire à la mine, mais qu'il était trop petit pour contenir plus d'une dizaine de défenseurs. Younès estimait que ce pays, avec ses habitants et les ressources de toutes sortes qu'il renfermait, pouvait permettre au prince de tenir longtemps la campagne, même s'il était chassé de Tunis par une révolte. Après le départ de l'agha il envoya chercher le caïd de la ville, qui était alors cet Ahmed el Gharbi dont nous avons parlé, et lui donna l'ordre de monter au bordj avec l'amine des maçons pour examiner les moyens de l'agrandir et d'y ajouter des bastions garnis de canons. Le caïd et l'amine examinèrent le bordj et constatèrent qu'il pouvait être agrandi de tous les côtés, notamment du côté de la ville ; on pouvait aussi lui adjoindre un autre bordj semblable à celui du Kef et portant plusieurs étages d'embrasures. Ils rendirent compte de leur examen à Younès, qui donna au caïd l'ordre de préparer la chaux nécessaire et dit à l'amine d'agrandir le bordj en faisant disparaître les maisons voisines ; il commanda de faire diligence, et l'on commença la démolition des maisons en attendant que la chaux fût prête. Il insista aussi auprès du caïd pour la disparition des ordures amoncelées autour du bordj.

Comme Béja est une ville très malsaine et que Younès y était tombé malade pour avoir trop mangé de fruits, il s'empressa d'en partir dès qu'il eut réuni l'argent, le blé et l'orge constituant le tribut. Il fit à son père les plus grands éloges de ce pays, qu'il considérait comme le plus grand soutien du royaume, et le pacha, qui s'enthousiasmait facilement, envoya aussitôt un de ses mamelouks pour surveiller spécialement l'enlèvement des ordures ; ce travail dura trois années, mais après ce temps on pouvait de Bab-Sebaâ voir le Bardo de Béja.

Younès conserva pendant un an la fièvre qu'il avait contractée à Béja, et les médecins de Tunis le soignèrent en lui administrant des rafraîchissants. Aussi, lorsqu'il revint dans ce pays, fit-il camper son armée à Baltha, à vingt milles de la ville. L'air de cet endroit lui convint et il en parla à son père, en lui vantant la qualité de l'eau de la source qui s'y trouve. Le pacha ordonna aux gens du pays de transporter à une grande distance les pierres qui encombraient le lieu de campement de Balthra, et la population eut à souffrir terriblement de ce travail ; puis il fit élever près de la source une construction qu'il appela *Dar-Younès*.

XXVIII

Kairouan est pris après un long siège et saccagé. — Le bey Hassine est atteint dans sa fuite par Younès, qui lui coupe la tête.— Mahmoud-Bey abandonne Sousse et va chercher un refuge à Alger.

Younès resta au Bardo jusqu'à l'époque de la sortie de l'armée d'hiver. A ce moment, il ordonna de faire dresser cent tentes d'askers, et ceux dont c'était le tour de partir n'eurent pas la faculté de se faire remplacer. Il fit sortir les grands canons, s'adjoignit les oudjaks de spahis et les mezarkia et réunit ainsi autour de lui une armée nombreuse, avec laquelle il quitta Tunis et marcha sur Kairouan. Il campa près de cette ville, dont le siège durait depuis plus de quatre ans, et constata que le nombre des défenseurs diminuait chaque jour et qu'elle était réduite à la dernière extrémité. On disait qu'à cette époque elle n'était plus protégée que par le cheikh Sidi Saâd, qui chaque jour faisait le tour de la ville sur une seule jambe, en répétant : « Je suis Saâd. »

Younès quitta le lieu de son campement habituel et vint s'établir, dit-on, à Djenane-el-Amane. On dit alors au bey Hassine : « Vous voyez que nous n'avons pas assez de troupes pour nous défendre, que nos approvisionnements sont insuffisants et que nous sommes perdus, et vous avec nous. Sortons tous pendant la nuit : la terre est large, et nous échapperons aux malheurs inévitables qui nous menacent.» Le bey leur répondit qu'il avait pris vis-à-vis de Dieu l'engagement de ne pas quitter Kairouan, et qu'il fallait ou bien qu'il ait la tête coupée ou bien qu'il parte de là pour aller s'asseoir sur le trône de Tunis. Les gens gardèrent le silence et se cuirassèrent contre les malheurs, désespérant de leur salut et attendant la mort.

Après avoir établi son nouveau camp, Younès réunit les askers et s'efforça d'exciter leur zèle en leur promettant des récompenses. Chaque jour ils dirigeaient une nouvelle attaque contre Kairouan, dont les défenseurs les accueillaient du haut des remparts à coups de fusil et de canon.

On dit qu'un jour le cheikh Saâd prit des dispositions particulières et sortit de Kairouan en disant aux habitants : « Nous nous retrouverons devant Dieu. » Ils se dirigea vers le camp des assiégeants, marchant sur un seul pied, suivant son habitude, et tourna autour des askers. Les gens de Kairouan, qui observaient son manège du haut des remparts, le voyaient tantôt à droite tantôt à gauche, puis ils s'écrièrent tout à coup que le cheikh Saâd était étendu à terre. Quelques askers s'empressèrent autour de lui et constatèrent qu'il avait

été tué d'un coup de feu. On fit part de son décès à Younès, qui ordonna de le laver, de l'envelopper dans un linceul et de l'enterrer; il fut persuadé que la mort du cheikh annonçait la chute prochaine de la ville assiégée. Les habitants de Kairouan, en apprenant cette mort, éclatèrent en sanglots, et de grandes clameurs s'élevèrent dans la ville.

Le siège se prolongeant, la vie devint de plus en plus coûteuse et difficile; quelques personnes moururent de privations et d'autres abandonnèrent la ville. Le printemps arriva sans amener aucun changement dans cette situation. Le bey Hassine prit l'habitude de monter à cheval et de sortir seul ou accompagné d'un de ses serviteurs; il faisait le tour de la ville, en restant toujours sous la protection des canons, et se promenait ainsi depuis le matin jusqu'à la nuit. C'est du moins ce qui m'a été rapporté, mais je crois qu'il y a là un peu d'exagération. Chaque fois que quelqu'un venait demander de ses nouvelles, les Djelass répondaient qu'il était en tournée. Il souffrit beaucoup de la prolongation du siège et presque tout le monde finit par l'abandonner.

Six mois après le départ des troupes de Tunis, Younès pria son père de lui envoyer des khodjas chargés de recevoir la solde[1] en même temps que d'autres soldats chargés de relever ceux dont le temps de service était terminé; il exprima en même temps le désir de pouvoir distribuer lui-même la solde aux askers qu'on lui enverrait. Le pacha lui expédia les khodjas et les askers qu'il demandait; ils arrivèrent au camp et les khodjas se présentèrent à la tente de Younès et disposèrent les tables pour le paiement de la solde. Younès voulut que les partants assistâssent en même temps que les arrivants à la paie qui se faisait devant sa tente, pour impressionner les gens de Kairouan par la vue de ce rassemblement exceptionnel de troupes. Les askers qui devaient rester au camp reçurent leur solde et entrèrent sous leurs tentes, puis ceux qui étaient relevés revinrent à Tunis avec les khodjas.

Younès campa ensuite à El-Hattabia, près de la sépulture du cheikh Sahnoun, et ordonna aux askers de pousser les travaux d'attaque jusqu'aux remparts de Kairouan; ils établirent des épaulements à peu de distance des remparts, sous le feu des assiégés. Younès demanda alors à son père de lui envoyer un grand canon et un artilleur habile; le pacha donna des ordres en conséquence et le canon fut amené devant la Casba, où on le monta sur ses roues. On désigna pour accompagner ce canon le bach-kousti Ali ben Chak, de Béja, très expert pour conduire les lourdes machines en montagne comme

(1) La solde des troupes turques se payait d'ordinaire à Tunis; c'est pour cela que Younès fait venir des khodjas du Divan chargés d'emporter avec eux la solde des partants, et qu'il a besoin de l'autorisation de son père pour pouvoir distribuer à Kairouan la solde aux arrivants, qui auraient dû la recevoir à leur départ de Tunis.

en plaine. Hommes, chameaux, mulets et chevaux furent attelés à ce canon, qui arriva sans encombre au camp de Younès; on le mit aussitôt en batterie contre la Casba, qui fut bientôt mise en pièces. Les askers s'avancèrent d'épaulements en épaulements jusqu'au pied des remparts, sous lequel ils creusèrent une galerie de mine pendant la nuit. La mine, en éclatant, fit tomber un pan de la muraille, et trente-cinq personnes furent ensevelies sous les décombres; deux seulement survécurent.

Un témoin oculaire m'a raconté que lorsque la mine fit explosion, on vit une portion du rempart voler en l'air par morceaux, avec un bruit semblable à celui d'un tremblement de terre. La ville fut en même temps remplie d'une poussière aveuglante et l'on n'entendit plus, de tous côtés, que des cris, des lamentations et des appels désespérés. Le bey Hassine était à ce moment assis dans sa maison, entouré de ses amis et de ses visiteurs ordinaires, et tous étaient là debout comme au jour du jugement dernier, pendant que les remparts de la ville étaient réduits en poudre. (1)

La guerre se prolongea sans répit; chaque fois que les assiégeants prenaient un homme des Djelass, ils l'attachaient à la bouche d'un canon. Les gens du djebel Ousselat vinrent offrir leur concours à Younès qui les chargea d'attaquer la ville du côté de l'est. La situation des assiégés devenait de plus en plus critique, et beaucoup de gens devinrent fous par suite de la faim qu'il leur fallut endurer et de la frayeur que leur causèrent le siège et les combats incessants qui se livraient chaque jour. Quand arriva le mois de mars, qui est l'époque où pousse la laitue, le siège durait depuis un an avec le même acharnement. A cette époque, un saint personnage de Bizerte, se trouvant dans un moment d'extase, avait parcouru les rues de la ville en disant à haute voix : « Sa tête tombera à l'époque de la laitue! » Tout le monde avait cru qu'il était question d'Ali-Pacha, dont l'autorité n'était pas encore solidement assise; mais on comprit bientôt le sens exact de cette prédiction, lorsque le bey Hassine fut tué et eut la tête tranchée au mois de mars, époque où pousse la laitue.

Lorsque Younès vit la Casba détruite, il donna l'ordre aux Ousselatia d'attaquer la porte orientale de la ville, pendant que les askers pénétreraient par la brèche faite dans le mur de la forteresse. Un vendredi matin, les askers et les fantassins se précipitèrent sur la Casba, qu'ils trouvèrent abandonnée. Ils arrivèrent au lieu dit El-Marr, où ils furent reçus à coup de feu par des zouaouas auxquels s'étaient joints quelques habitants; il y eut en cet endroit un cer-

(1) L'auteur a intercalé après ce passage la phrase suivante : « On dit que la nuit où naquit Younès, le bey Hassine manifesta la plus grande joie et donna un présent au serviteur qui vint lui annoncer cette nouvelle. »

tain nombre de tués et de blessés. Pendant ce temps les Ousselatia entraient en ville par l'est et renversaient les habitants qui essayaient de leur barrer le passage. Au fort de la bataille le bey Hassine monta à cheval, accompagné de quelques zouaouas, et se fraya un chemin lentement au milieu des combattants; les askers à coté desquels il passait avec sa troupe détournaient la tête pour ne pas le voir. Il sortit ainsi de Kairouan avec les zouaouas qui l'escortaient, pendant que les vainqueurs étaient occupés à piller et à ramasser les meubles, l'argent et l'or. Les habitants se réfugièrent dans les zaouïas et l'on n'entendit que des hurlements de douleur de plus en plus violents dans les rues et dans les souks. Pendant ce temps Younès se tenait debout devant la poudrière.

On dit qu'en sortant de la ville le bey Hassine fut rejoint par un individu des Drids, nommé Ben Melouka, qui tourna autour de lui en disant : « Où vas-tu et où comptes tu te réfugier ? Dieu t'envoie maintenant la récompense que méritent tes actions, car tu m'as mis en prison injustement. »

Dès que Younès apprit que le bey Hassine était sorti de la ville avec quelques zouaouas et la direction qu'il avait suivie, il partit au galop avec ses aghas, ses hambas et quelques cavaliers et fut bientôt sur les traces du fugitif. En le voyant arriver le bey mit sa jument au galop, mais elle butta et tomba à terre, entraînant son cavalier. Pendant que le bey essayait de se relever Younès l'atteignit, le renversa à terre, lui mit son pied sur la figure et l'égorgea. Les zouaouas qui l'accompagnaient furent poursuivis par les cavaliers de Younès, qui les tuèrent ou les blessèrent tous. Younès, voyant son oncle mort, ordonna à Otsmane-Agha de lui couper la tête, mais ce dernier refusa, au risque de se faire tuer à son tour. Younès prit alors son propre mouchoir, l'étendit par terre, coupa la tête de son oncle et la mit dans le mouchoir. Puis il monta sur sa jument et revint sur ses pas, tenant à la main le mouchoir contenant la tête coupée. En arrivant au milieu de ses soldats il leur dit : « Mes amis, voilà la tête de l'ennemi. Maintenant, je suis tranquille et vous autres, de votre côté, vous allez pouvoir vous reposer de vos expéditions et de vos fatigues. » Puis il rentra dans le camp, pénétra dans son outak et remit la tête à quelques hambas, qu'il chargea de la porter à Tunis.

La nouvelle de cet événement arriva avant eux à Tunis, où elle provoqua une vive émotion, tous les habitants se réunirent à la Casba pour voir la tête du bey. Les cavaliers arrivèrent au Bardo et demandèrent au pacha des instructions : il leur dit d'exposer la tête sur la koubba qui servait pour cette usage ; on l'y porta, tous les gens la virent et l'examinèrent, puis après une heure on la fit disparaître.

Après avoir fait transporter à Tunis la tête de l'émir Hassine,

Younès donna à un charretier l'ordre d'aller chercher le cadavre du défunt bey et de le conduire à Tunis. Cet ordre fut exécuté, le charretier conduisit le cadavre au Bardo et demanda ce qu'il devait en faire. Le pacha ordonna d'ensevelir le cadavre et la tête dans la tourba réservée à cet effet; le charretier conduisit son fardeau à la tourba où le corps fut lavé, enveloppé dans un linceul et enseveli dans le tombeau qui est placé en dehors de la fenêtre. (1)

Les troupes de Younès continuaient à piller la ville de Kairouan, à faire des perquisitions et à dépouiller les habitants. Les gens qui faisaient partie de l'entourage du bey Hassine couraient les plus grands dangers et étaient recherchés pour être mis à mort. Younès en fit arrêter quelques-uns, qu'il envoya à son père; parmi eux se trouvaient, dit-on, Amar-Bey, Ahmed Chelbi, son fils Ali, Ben Merika, le garde du sceau Mohammed Rezza et un autre personnage dont le nom m'est inconnu. On les amena à Tunis et le pacha réserva à Younès le soin de décider de leur sort. Les autres familiers du bey furent enchaînés et placés sous une tente, d'où on en faisait sortir toutes les heures quelques-uns, qui étaient tués à coups de hache par le chef des bourreaux; on les recouvrait ensuite d'un peu de terre et quelques-uns furent la proie des chiens ou d'autres animaux. Les deux derniers personnages qui restèrent sous la tente furent, dit-on, le koulougli de Béja Younès ben Bezzaïa et le fils de Khalil-Agha. On leur dit que Younès les avait graciés, mais le lendemain il ordonna de les mettre à mort comme les autres. On lui amena aussi plusieurs habitants de Kairouan qui avaient exercé auprès du défunt bey les fonctions d'oukil, d'amine, etc. Ils furent remis comme les autres au chef des bourreaux pour être exécutés.

Par ordre de Younès, tous les habitants de Kairouan durent abandonner cette ville; les gens qui possédaient un cheval s'empressèrent de partir, mais ils tombèrent entre les mains des Ousselatia et d'autres ennemis, qui les dépouillèrent; ils ne purent faire la prière du vendredi qu'après être arrivés dans la tribu des Drids. Younès fit arrêter ceux qui passaient pour avoir une grande fortune et les soumit à la torture; les uns moururent dans les tourments; d'autres firent connaître les cachettes où ils avaient dissimulé ce qu'ils possédaient. Younès fit ensuite démolir les remparts de Kairouan, qui ne fut plus habité que par les hiboux, les corbeaux, les gerboises et les rats; on n'y voyait plus personne, riche ou pauvre, la ville était silencieuse et l'on n'y entendait plus la voix des muezzines. Les gens du djebel Ousselat s'acharnèrent sur la ville et la démolirent. Il est curieux d'observer que le bey Hassine, qui avait rendu

(1) On a vu précédemment, au chapitre I, que le bey Hassine avait fait préparer sa tombe entre celle de deux saints personnages, mais qu'Ali-Pacha fit ensevelir en cet endroit son père Mohammed, et que le corps du bey Hassine fut déposé dans un tombeau séparé des trois précédents par une fenêtre grillée.

Kairouan à la vie, fut cause de sa dévastation. Younès condamna à la prison ou à l'amende tous les habitants de la ville. Ces malheurs survinrent pendant l'année 1153. (1)

Younès revint ensuite au Bardo de Tunis où tout le monde, grands et petits, vint le féliciter. Quand on sut qu'il avait tué son oncle de sa propre main, les gens eurent le pressentiment que Dieu le frapperait d'une maladie incurable, qu'il perdrait connaissance et qu'il aurait constamment besoin des soins d'un médecin. Ce bruit se répandit dans toute la Régence; on en parla d'abord en secret, puis ouvertement.

Après avoir reçu les félicitations de tout le monde, Younès reprit ses audiences accoutumées sans se préoccuper de son cousin Mahmoud, qui était enfermé dans Sousse et vivement préoccupé de la tournure que prenaient les événements. Les habitants de Sousse eurent à supporter à cette époque de terribles épreuves, et ils en arrivèrent à souhaiter la mort comme une délivrance.

Nous avons vu que Mohammed, fils du bey Hassine, avait, pendant son séjour à Sousse, conclu avec Malte un traité de paix, à la suite duquel les navires recommencèrent à circuler entre cette île et la Régence. Mohammed-Bey pria son allié de mettre à sa disposition un navire affecté à son usage personnel, et dont le capitaine devrait être à ses ordres au cas où il aurait besoin de passer à l'étranger. Ce navire arriva à Sousse ; il était commandé par un Génois ou un Français. Tantôt le prince l'envoyait en mission, tantôt il le laissait dans le port.

A l'époque où le bey Hassine fut tué et Kairouan dévasté, Mohammed-Bey était déjà parti pour Alger et c'était son frère Mahmoud qui occupait Sousse et disposait du navire en question. Ce prince reçut la nouvelle des événements de Kairouan le jour même de la prise de cette ville. Il sut dissimuler sa douleur et son découragement, mais il résolut de fuir, en se servant du navire dont le capitaine était toujours à ses ordres. Il fit venir cet homme et ils convinrent de simuler une dispute entre eux en présence de plusieurs personnes, après quoi le capitaine s'embarquerait furieux, en faisant connaître son intention irrévocable de partir.

L'après-midi, comme Mahmoud-Bey se trouvait dans la Casba avec quelques personnes, le capitaine descendit à terre et demanda à le voir en feignant d'être de très mauvaise humeur; il fut mal reçu par Mahmoud qui lui fit une avanie, et il quitta brusquement la salle d'audience en jurant par la Croix qu'il ne resterait pas un jour de plus dans le port. Cette dispute fut vite connue en ville. Mahmoud envoya prier quelques notables de Sousse de monter aussitôt dans

(1) Correspondant à 1740-41 de J.-C.

une barque et d'aller trouver le capitaine pour tâcher d'amener une réconciliation entre eux. Ils se rendirent à bord du navire et furent reçus par le capitaine, auprès de qui ils cherchèrent à excuser leur maître. Le capitaine feignit de céder à leurs prières et promit par Marie et le Messie d'oublier ce qui s'était passé et de redescendre à terre le lendemain pour aller avec eux voir Mahmoud-Bey. Les notables revinrent rendre compte de leur mission au prince, qui les remercia et les garda auprès de lui jusqu'au coucher du soleil.

Pendant la nuit Mahmoud réunit ce qu'il avait de plus précieux et le donna à porter à un serviteur de confiance. Puis il alluma un feu en face du bateau, signal convenu entre lui et le capitaine, qui fit mettre à la mer une barque et l'envoya se poster dans un endroit fixé d'avance. Le prince attendit que tous ses gens fussent endormis et dit alors à son serviteur de porter sur la barque les objets qu'il lui avait confiés. Les gens qui devaient accompagner le prince étaient seuls éveillés; ils prirent tous ce qu'ils avaient de précieux et sortirent avec le prince par une porte dérobée. Mahmoud laissa chez lui une feuille de papier sur laquelle il avait écrit : « Aux habitants de Sousse, salut! Je quitte votre ville maudite; si vous voulez m'en croire, faites comme moi. » Ils montèrent tous dans la barque, qui les conduisit à bord du navire, où le prince put enfin se considérer comme en sûreté. On parvint sans encombre à Alger, où leur arrivée fit sensation. Mohammed-Bey, prévenu aussitôt, se porta jusque sur la plage à la rencontre de son frère, et tous deux s'embrassèrent en pleurant. Mahmoud s'installa dans la maison de son frère, et tous deux se firent part de ce qui leur était arrivé depuis leur séparation.

Le matin, les gens de Sousse constatèrent avec surprise que le navire n'était plus dans le port et ils pensèrent que le capitaine, toujours irrité contre Mahmoud-Bey, avait levé l'ancre pour revenir dans son pays. Ils montèrent à la Casba pour prévenir le prince et se firent ouvrir la porte par le portier qui ignorait les événements de la nuit. Ils demandèrent à être introduits auprès de Mahmoud et quelques serviteurs se présentèrent à la chambre à coucher du prince, mais ils constatèrent son absence et revinrent en disant qu'ils n'avaient trouvé que des lits vides et que le prince, ainsi que ses intimes, avaient disparu. Cette nouvelle se répandit aussitôt en ville et l'on comprit que Mahmoud s'était embarqué pendant la nuit sur le navire. La plus grande anxiété régnait partout, car on redoutait la vengeance de Younès.

Lorsque le pacha Ali et son fils apprirent le départ de Mahmoud, ils constatèrent avec plaisir que l'ère des difficultés avait cessé pour eux; ils étaient tranquilles désormais du côté de Kalaâ-Kebira et de Sousse, et la disparition de certains personnages, dont la mort fut

décidée, devait enlever leurs derniers sujets d'inquiétude. Younès conservait encore quelques soucis au sujet des ports de Tamkart et de Tabarca,[1] mais le pacha le rassura en le chargeant de faire, avant la sortie de la colonne d'été, une expédition contre ces deux ports.

XXIX

Younès enlève l'île de Tabarca aux Gênois et détruit les établissements français du cap Nègre. — Situation des habitants de Tabarca internés à Tunis. — Travaux de défense entrepris à Tabarca. — Tentative malheureuse des Français pour enlever cette île au bey.

Lorsque la prise des deux ports de Tamkart et de Tabarca eut été décidée, Younès consulta son père sur les moyens à prendre pour s'en emparer, et le pacha lui répondit qu'il se chargeait de combiner les plans nécessaires. Dans ce but il ordonna au capitaine d'un de ses navires de se tenir prêt à partir au premier signal. Le capitaine appareilla, puis vint prendre les instructions du pacha, qui lui donna une lettre invitant le Divan à mettre à sa disposition un certain nombre d'askers. Lorsque ces soldats eurent rejoint le navire, le pacha dit au capitaine de se diriger sur Tabarca, d'entrer dans le port en feignant d'avoir des réparations à faire à ses agrès, de débarquer ses askers dans la ville et d'attendre là l'arrivée de Younès. Le capitaine se conforma à ces instructions, et en arrivant à Tabarca il jeta l'ancre et plia ses voiles. Les chrétiens du pays vinrent lui apporter des biscuits, de l'huile et de la viande de bœuf, puis se mirent à examiner curieusement le navire. En voyant cela, le capitaine feignit d'être très occupé à coudre, à raboter et à raccommoder ses cordages. En même temps il fit descendre les askers dans la ville, où ils s'empressèrent d'entrer en relation avec les femmes du pays.

Le pacha envoya alors à Younès l'ordre de partir, en lui laissant le choix des gens qu'il emmènerait avec lui. Younès se mit en route pendant la nuit, pour éviter la chaleur du jour, et se dirigea d'abord vers Mateur. Chaque fois qu'il passait près d'une tribu les cheikhs venaient se présenter à lui et prenaient place dans son escorte, en sorte qu'il arriva devant Tabarca avec une troupe nombreuse. En apprenant son arrivée les chrétiens comprirent que c'en était fait

(1) Tamkart est le nom donné par les indigènes au cap Nègre, ou existait alors un établissement appartenant à une Compagnie française. Ces deux points, occupés par des étrangers, étaient les seuls de la Tunisie qui échappassent encore à cette époque à l'autorité d'Ali Pacha et de Younès.

d'eux et de la ville, mais ils ne purent rien tenter parce qu'ils étaient pris par mer aussi bien que par terre. Le chef du clergé et les prêtres, ainsi que le capitaine et les notabilités de l'île, montèrent à cheval, vinrent à la rencontre de Younès en portant l'évangile et lui exprimèrent le plaisir qu'ils avaient de le recevoir. Younès les accueillit de la façon la plus affable et leur dit : « Rentrez chez vous, réunissez tout ce que vous avez de précieux et mettez-le dans l'église, car les gens qui m'accompagnent pourraient être tentés de piller autour d'eux. »

Il dit ensuite au capitaine de l'accompagner, mais fit un signe convenu à quelqu'un de sa suite, qui s'empressa d'entrer avant lui dans le bordj avec quelques-uns de ses compagnons. Younès arriva ensuite dans l'île et trouva les askers déjà maîtres des rues et des places; il pénétra à son tour dans le bordj, qui était solidement construit et bien fortifié, et monta dans la pièce la plus élevée, où il se reposa. Les chrétiens, trompés par son apparente modération, prirent confiance et apportèrent tout ce qu'ils avaient de précieux dans l'église, où ils l'enfermèrent en attendant ses ordres.

Sur ces entrefaites arriva Mohamed ben Soultana, portant des clefs, qui fit entendre le signal convenu. Aussitôt les askers et les gens qui avaient accompagné Younès se précipitèrent dans les maisons des chrétiens, dont le pillage commença. Younès donna ensuite à Mohammed ben Soultana l'ordre de pénétrer dans l'église avec les hambas, de prendre toutes les caisses où les chrétiens avaient enfermé ce qu'ils avaient de précieux, d'inscrire ces caisses sur un registre spécial et de les porter sur le navire. Ces instructions furent exécutées et les caisses embarquées; on ne laissa rien dans l'église. Younès fit ensuite partir pour Tunis le navire, sur lequel il fit monter le chef des chrétiens, et Ali-Pacha reçut les caisses en même temps que l'inventaire de ce qu'elles renfermaient.

Cette besogne une fois terminée, Younès déclara que tous les biens des chrétiens étaient séquestrés et fit monter à cheval des hambas avec ordre de faire sortir de Tabarca tous les habitants, femmes, enfants et vieillards, qui durent se mettre en route à pied, pour la plupart, conduits par les hambas comme un troupeau de moutons. On était en été et quelques-uns de ces malheureux moururent de fatigue et de chaleur avant d'arriver à Béja.

On les mit d'abord tous au Bardo de Tunis; puis on dit au pacha que la maison d'El Hadj Ali Sebaï, caïd du bey Hassine, qui n'était pas habitée, était assez grande pour les contenir tous. Le pacha leur assigna cette maison comme demeure et leur fit envoyer chaque mois de chez lui les vivres dont ils avaient besoin, en sorte qu'ils n'eurent plus à se préoccuper de leur vie matérielle et se trouvèrent heureux à Tunis. La maison où on les logea était située dans

le faubourg de Bab-Souïka et avait été construite par El Hadj Ali Sebaï, à l'époque où il était caïd du bey Hassine dans la presqu'île du Cap Bon. On disait qu'il y avait dans cette maison soixante-dix prêtres. Ces captifs eurent à passer au début quelques jours pénibles, mais à partir de leur installation à Tunis ils eurent une existence agréable et facile.[1]

Le frère d'Ali Sebaï était caïd de Monastir à l'époque où cette ville refusa, comme Sousse et Kairouan, de reconnaître l'autorité d'Ali-Pacha. Un pèlerin de Béja m'a raconté dans quelles circonstances il fut pris à cette époque par les gens de Monastir. Le bateau sur lequel il se trouvait ayant abordé dans ce port, on ne voulut pas le laisser sortir parce que tous les pèlerins qui le montaient étaient originaires de Tunis, de Béja et d'autres pays reconnaissant l'autorité du pacha. On demanda des instructions à Mohammed-Bey, qui répondit qu'il fallait prendre les vivres embarqués sur le navire et laisser les pèlerins libres de rentrer dans leur pays. En recevant ces ordres, le caïd Sebaï monta dans une barque et se fit transporter sur une petite île située près de l'entrée du port; il y fit dresser une tente pour lui et se fit amener les pèlerins en présence desquels il déplora, avec des larmes et des sanglots, la nécessité où il se trouvait de retenir captifs et de dépouiller des gens qui se rendaient vers le tombeau du Prophète et la Caâba. Les pèlerins restèrent dans l'île pendant que le caïd faisait débarquer leurs effets; il les fit appeler devant lui à tour de rôle et chacun dut donner la description exacte et complète de ce qui était à lui, ainsi que le nombre de sultanis qu'il possédait. Le caïd inscrivit cet inventaire sur un registre et rentra en ville, laissant les pèlerins dans la plus grande anxiété. Peu de temps après on vit arriver dans une barque un ami du caïd, qui criait : « La béchara, pèlerins ! » Il leur raconta que le bey Hassine, ayant entendu parler d'eux, n'avait pas approuvé la décision prise à leur égard et avait donné l'ordre de les remettre de suite en liberté en leur restituant tout ce qui leur appartenait. Une heure après arriva le caïd Sebaï lui même, qui paraissait souriant et heureux et fit déposer devant lui tout ce que l'on avait pris sur le bateau; puis il fit l'appel des pèlerins avec la liste qu'il avait établie, remit à chacun d'eux ce qui lui appartenait et ne les laissa partir qu'après avoir reçu l'assurance qu'il ne leur manquait rien. Quelques-uns voulurent lui offrir des pièces d'or, mais il refusa, jurant par Dieu qu'il n'accepterait rien et disant : « Tout ce que je vous demande, c'est de prier Dieu qu'il nous délivre de la situation périlleuse dans laquelle nous nous trouvons. » Les pèlerins se confondirent en re-

(1) Un mémoire sur la prise de l'île de Tabarca, dressé sur la déclaration d'Alexandre Napoly, drogman du cap Nègre, a été inséré par M. Plantet dans la *Correspondance des Beys de Tunis* (tome II, page 321).

merciements et en prières. Quand tous les effets eurent été restitués les amis du caïd apportèrent à boire et à manger aux pèlerins, qui se séparèrent et rentrèrent chez eux par terre ou par mer. Celui qui m'a fait ce récit passa par Sousse, où il vit Mohammed-Bey, qui ne demanda rien à lui ni à ses compagnons; il rentra ensuite à Tunis où personne ne s'opposa à son débarquement et où Ali-Pacha, informé du retour du navire à La Goulette, n'inquiéta ni le capitaine ni les passagers. J'ai tenu à citer ce fait qui est à l'honneur de la famille Sebaï. Je crois qu'après la prise de Kairouan le Sebaï qui était caïd de Monastir s'enfuit avec sa famille et ses enfants à Tripoli, où il mourut.

Les chrétiens de Tabarca qui furent transportés à Tunis s'habituèrent vite à la nouvelle vie qui leur était faite, et ceux qui savaient un métier se trouvèrent dans l'aisance parce qu'ils n'avaient pas à se préoccuper de leur nourriture. Younès prit pour lui les plus jolies de leurs filles. Pendant qu'il était encore à Tabarca il avait choisi deux jeunes filles qu'il avait fait conduire de suite dans sa maison du Bardo; de retour de son expédition il engagea l'une d'elles à se convertir à l'islamisme; elle céda par peur, il l'épousa et l'on dit que c'est elle qui fut la mère d'Ismaïl, qui vit encore de nos jours à Constantine où il s'est réfugié après avoir abandonné le djebel Ousselat.

La paix ne tarda pas à s'établir entre les Gênois et Ali-Pacha, qui permit aux chrétiens de Tabarca internés à Tunis de partir pour Gênes s'ils le désiraient. Quelques-uns profitèrent de cette permission, mais à Gênes on leur refusa l'entrée de la ville et on les obligea à s'établir dans une île manquant d'eau et où se trouvait un petit village appartenant aux Gênois, près duquel ils durent se construire des habitations. Ils se repentirent amèrement d'avoir quitté Tunis. Ceux qui étaient restés dans cette ville, apprenant que leurs compagnons n'avaient pas été autorisés à rentrer à Gênes et qu'on les avait contraints à peupler une île déserte, se décidèrent à rester à Tunis comme sujets des beys.

Parmi ces prisonniers, toutes les jeunes filles qui paraissaient jolies étaient prises par le pacha ou ses fils. Les jeunes garçons aussi étaient pris par le pacha et élevés avec les jeunes mamelouks; ceux d'entre eux qui se montraient intelligents étaient invités à se convertir à l'islamisme, ils le faisaient en général par peur, après quoi le pacha les faisait circoncire, les nommait Mostefa ou Ismaïl et leur donnait un emploi. L'un d'entre eux, l'agha de Béja Ismaïl, dit un jour que la religion musulmane lui avait porté malheur, et comme on lui demandait des explications il répondit : « La nuit où je me suis converti à l'Islam, j'ai perdu ma mère. »

Après avoir chassé les habitants de Tabarca, Younès fit démolir la

ville mais respecta le bordj, où il installa une garnison d'askers de Tunis. Puis il réfléchit que ce bordj, situé dans l'intérieur de l'île, se trouvait dangereusement isolé et que ses défenseurs étaient exposés à un coup de main des chrétiens. Il constata qu'en face et sur la terre ferme se trouvait un bordj abandonné, où depuis longtemps on avait l'habitude de mettre une garnison de zouaouas.[1] Près du bordj des zouaouas se trouvait un endroit élevé où existaient des traces de construction que l'on appelait « Bordj Mouley Hamida » et qui remontaient, je crois, à Hamida el Hafsi. Younès, après avoir examiné cette colline qui est en face du détroit, résolut d'y faire construire un bordj élevé et fortifié, pour y installer une garnison de Turcs. Ce bordj pourrait ainsi défendre celui de l'île, et serait protégé lui-même par l'autre bordj situé sur la terre ferme. Il donna l'ordre aux gens du pays d'apporter la pierre à chaux nécessaire pour la construction.

Avant de quitter Tabarca il fit dire de Bizerte aux Français établis à Tamkart qu'il désirait les voir à une date qu'il indiqua, pour confirmer la paix qui existait entre eux et les musulmans. Tamkart est une presqu'île occupée à une date que je ne connais pas par le roi de France, qui y fit construire un bordj et les magasins nécessaires au grand commerce de blé, d'orge, d'huile, de cire et de laine qui se fait de ce point avec toute l'Ifrikia. Le roi y installa un capitaine, un interprète, des secrétaires et des gardiens, et aucun d'eux ne pouvait avoir de femme avec lui. Quand Younès arriva à Tamkart avec ses cavaliers après avoir quitté Tabarca, les Français comprirent qu'ils étaient hors d'état de résister, se portèrent au devant de lui et lui firent leur soumission. Des navires commandés à Bizerte étaient venus le rejoindre ; il y fit monter ces chrétiens et les envoya chez le consul de France à Tunis. Il établit ensuite son camp dans la presqu'île, fit réunir tout ce qui s'y trouvait, y compris les canons, et envoya le tout à Tunis sur des sandals. Les cheikhs voisins des Nefza et des Mogods vinrent se présenter à lui avec des vivres, des chevaux et des présents ; puis il partit en laissant pour le représenter le caïd Brahim ben Sassi, avec l'ordre de faire démolir toutes les constructions qui avaient été élevées dans cet endroit. Cela se passait en 1154.[2]

Il traversa le pays des Nefza, accompagné du cheikh Dhaïf et des cheikhs des Amdoun, passa avec eux par Fetnassa et arriva au Bardo de Béjà, où il s'installa avec sa suite et où l'on vint lui ap-

(1) L'auteur a intercalé ici la phrase suivante : « On dit que l'on trouva à Tabarca une histoire de l'île depuis son occupation par les Génois jusqu'au jour où elle leur fut prise, c'est-à-dire pendant une période de 200 ans. L'occupation de ce pays par les chrétiens est antérieure au gouvernement des Beni Hafs. »

(2) L'arrivée des Tunisiens devant Tabarca est du 12 juin 1741 et la destruction de l'établissement du cap Nègre du 16 août de la même année, qui correspondent aux 18 rabi el-aouel et 2 djoumada-et-tsani de l'année de l'hégire 1154.

porter des vivres de tous les côtés. Pendant son voyage il dit aux cheikhs qui l'accompagnaient : « Méfiez-vous d'Ali-Pacha et n'allez jamais vous présenter à lui, car il ne manquerait pas de vous mettre en prison et il vous serait très difficile d'en sortir. »[1] Les cheikhs furent très heureux de cette marque de confiance et lui baisèrent la main.

Le lendemain de l'arrivée de Younès à Béja on lui fit dire de Tabarca que l'on ne pouvait pas arriver à transformer les pierres en chaux et que chaque fois qu'un four était terminé et qu'on y mettait le feu, les pierres volaient en éclats. Il donna l'ordre aux Oulad-ben-Sassi de réunir les fabricants de chaux et de leur faire exécuter ce travail en leur fournissant l'argent et la pierre nécessaires. Les Ben-Sassi lui ayant demandé comment ils devraient faire transporter la chaux fabriquée, il leur répondit : « Je vous procurerai pour cela des chameaux, mais je vous préviens que si la chaux n'est pas prête et transportée en temps voulu, vous serez broyés dans un mortier de fer. » Les Ben-Sassi réunirent aussitôt tous les fabricants de chaux du pays, leur donnèrent de l'argent et leur recommandèrent de faire diligence.

A la tombée de la nuit, Younès se fit présenter tous les cheikhs du Djebel, qu'il connaissait personnellement ; il visait particulièrement le cheikh Dhaïf, des Nefza, à cause de sa conduite avec le cadi Ali Chaïb. Quand ils furent tous réunis, il leur fit servir du couscous et de la viande, fournis par les gens de Béja ; puis il fit fermer les portes du Bardo à l'heure du maghreb et fit arrêter et enchaîner tous les cheikhs. Mes souvenirs me trahissent et je ne sais pas s'il les mit en prison à Béja ou s'il les fit diriger sur Tunis.

En rentrant au Bardo de Tunis Younès alla d'abord saluer son père, puis rentra dans sa maison et envoya aussitôt à Tunis un hamba chargé de lui ramener l'amine des maçons. Quand cet homme se présenta, Younès lui ordonna de se rendre aussitôt à Tabarca avec les maçons les plus habiles pour commencer les fondations du bordj, dont il lui indiqua les dimensions. L'amine partit avec les maçons, examina le terrain, établit ses plans, commença à faire creuser les fondations, puis laissa sur place les maîtres maçons avec leurs ouvriers et rentra à Tunis pour rendre compte à Younès de ce qu'il avait fait. Celui-ci le renvoya avec des mamelouks munis des instruments nécessaires pour creuser et pour briser les rochers, et de tous côtés des gens arrivèrent pour se mettre à ce travail.

Brahim ben Sassi informa bientôt Younès que la chaux était prête,

(1) L'auteur ajoute : « Il eut avec eux le rire du lion » ; c'est-à-dire qu'il se montra avec eux gai et communicatif, mais ses auditeurs ne devaient pas oublier pour cela qu'il pouvait changer d'idée et les maltraiter l'instant suivant, si tel était son bon plaisir. C'est en effet ce qu'il fit dès son arrivée à Béja.

mais que la peste sévissait sur les chameaux. Younès lui envoya des chameaux avec leurs porte-charges en alfa. On les chargea à Béja de chaux vive en blocs et on les expédia sur Tabarca. Mais lorsque les chameaux étaient fatigués ils transpiraient abondamment et leur sueur, traversant l'alfa et s'infiltrant dans la chaux, la faisait gonfler et éclater en produisant de petites fumées. Quand les chameaux entendaient ce bruit et voyaient cette fumée sur leur dos ils prenaient peur, partaient au galop en lançant leurs jambes de tous côtés et en levant la queue ; ils jetaient leurs fardeaux à terre, leur bouche se couvrait d'écume et l'on n'arrivait qu'à grand peine à les maîtriser. Quand on remettait la chaux sur leur dos, elle se collait à leurs flancs et y produisait des plaies dont ils mouraient.

Quand arriva l'époque où devait sortir la colonne d'été, Younès se rendit avec les troupes à Dar-Baltha, d'où il envoya l'ordre de continuer les transports de chaux ; tout chameau qui mourait était remplacé, ce qui entraîna des dépenses énormes, et Younès n'arriva à faire terminer le bordj qu'après deux ou trois ans, et après avoir vidé bien des trésors. Lorsqu'il vit toutes les difficultés que présentait le transport de la chaux depuis Béja et les dépenses qu'il occasionnait, il la fit préparer à Bizerte, d'où on la transporta à Tabarca sur des sandals.

Les troupes désignées pour tenir garnison dans l'île de Tabarca arrivèrent et s'établirent dans le bordj ; mais les hommes constatèrent qu'ils étaient comme prisonniers dans cette île, d'où ils ne pouvaient sortir et où personne ne pouvait voir ce qui se passait parce qu'alors le nouveau bordj de la terre ferme n'était pas encore terminé ; ils firent prévenir le pacha de leur situation et lui exposèrent que si une frégate ennemie venait dans ces parages, elle les ferait prisonniers sans que personne pût leur porter secours. Le pacha leur demanda les dimensions de la passe qui les séparait de la terre et s'informa auprès des maîtres maçons chargés de construire le bordj s'il était possible de la combler. Il invita alors le caïd de Mateur, le cheikh Ben Saïd des Gharaba et le caïd de Béja à faire connaître à leurs administrés que ceux d'entre eux qui iraient travailler à combler la passe de Tabarca seraient exemptés de la medjba pendant une année. Les gens vinrent en grand nombre avec leurs caïds, ainsi qu'Ali ben Saïd avec ses Gharaba. On précipita dans la mer les ruines des constructions anciennes, les pierres du village, les sables et les décombres ; les gens fatigués étaient remplacés par de nouveaux arrivants, et l'on travailla ainsi sans répit pendant plus d'un an. Au bout de ce temps la passe se trouva comblée, en sorte que l'on pouvait se rendre à pied sec de la terre au bordj de l'île et que les soldats du bordj pouvaient facilement entrer chez eux et en sortir. Un affaissement s'étant produit dans cette jetée, on avertit le

pacha qui répondit en donnant l'ordre de renvoyer chez eux tous les travailleurs. On fut surpris de cette incohérence.[1]

Ali-Pacha décida d'installer deux garnisons dans chacun des deux bordjs et leur assigna la solde accoutumée, ainsi que les fournitures en nature, comme moutons, beurre et lait, nécessaires pour leur entretien. Il dépensa ainsi tous les six mois des sommes énormes en pure perte, car les chrétiens qui étaient installés auparavant dans ces endroits ne lui donnaient aucun sujet d'inquiétude et leurs établissements étaient éloignés de toute habitation. De plus, les gens de toute la région montagneuse du nord tiraient de ce voisinage le plus grand profit, et principalement les gens de Béja. On dit que le cheikh Samadhi tint ce propos : « La prise de Tabarca sera suivie du dépeuplement de Béja, dont la prospérité sera détruite ; » et en effet les choses se passèrent ainsi. Auparavant l'once d'argent ne valait dans la Régence qu'une piastre et demie, à cause des pièces d'argent de forte valeur introduites par les chrétiens ; après leur départ, ces pièces disparurent et l'once d'argent valut quatre piastres. L'or aussi augmenta de valeur, puis devint rare et disparut. La tribu des Mekna, les Khroumir, les gens de Nahad et les Ouchteta, qui étaient voisins des chrétiens de Tabarca, faisaient avec eux toutes leurs transactions et se procuraient ainsi de quoi payer leur medjba et toutes leurs dépenses ; quand ils avaient besoin d'argent ils n'avaient qu'à mettre leurs enfants en service chez les chrétiens. Après l'expulsion des chrétiens tous ces usages disparurent et les gens du pays se trouvèrent dans le plus grand besoin. Ils nouèrent alors des relations avec le port de Kherz,[2] qui dépendait de l'Algérie et était occupé par des Français, dont le Gouvernement avait conclu un traité de paix avec la Régence. Mais comme ce port était éloigné ils se lassèrent à la longue et cessèrent leurs relations.

Younès, après avoir envoyé à leur consul de Tunis les chrétiens de Tamkart, confisqua tout ce qui se trouvait dans ce comptoir. Le consul de France informa son souverain que le bey de Tunis avait violé la paix et le roi de France ordonna d'armer à Marseille six grands vaisseaux de guerre, qui devaient se diriger sur Tunis pour capturer tous les navires tunisiens qui tenteraient d'entrer dans ce port ou d'en sortir. En apprenant l'envoi de cette expédition, le consul de France eut peur pour sa personne, quitta sa résidence sous un déguisement, accompagné de ses nationaux, et s'embarqua avec eux pour Tripoli, afin d'échapper à la colère de Younès ; [3] le pacha en

(1) L'auteur intercale ici la phrase suivante : « Il y avait dans ces parages une grande quantité de corail, et les chrétiens de Tabarca et de Tamkart payaient, pour avoir le droit de le pêcher, des redevances annuelles aux souverains de Tunis. »

(2) Nom arabe de La Calle.

(3) C'est par ordre du roi de France que le consul Gauthier avait quitté Tunis. Cf. PLANTET, *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, p. 330, note 2.

conçut un vif ressentiment. Les navires arrivèrent bientôt, jetèrent l'ancre à Ras-Eddar et se mirent en devoir de bloquer le port ; le pacha ne se préoccupa aucunement de leur présence, et comme son étoile montait toujours, cette affaire se termina pour le mieux sans qu'il ait eu besoin de faire aucun effort.

Nous avons vu que le pacha avait fait construire un nouveau bordj à Tabarca avec la main-d'œuvre prise dans toutes les tribus voisines. Il envoya comme administrateur de ce bordj Djafar-Kahia, le plus âgé des mamelouks de son père Mohammed-Bey, et fit désigner par le caïd de Béja deux notaires pour tenir les comptes des dépenses faites à Tabarca et à Tamkart. Ces deux agents se trouvèrent bientôt dans une situation très précaire, parce qu'ils n'avaient pas les moyens de gagner leur vie.[1] Ils prirent alors l'habitude d'aller au port de Kherz, entrèrent en relations avec le capitaine et eurent souvent l'occasion de lui parler de Tabarca et de la possibilité pour les chrétiens de reprendre cette île parce que la garnison en était toujours malade pendant l'été, qu'elle ne dépassait pas d'ailleurs une centaine d'hommes, et qu'en l'attaquant avec le même nombre de soldats on était assuré de la faire toute prisonnière.

Le capitaine du port[2] ouvrit l'oreille à ces propos, jugea l'occasion bonne pour enlever l'île et écrivit dans ce sens à l'officier qui commandait les navires occupés au blocus de Tunis. Cet officier partagea ses vues et eut le désir de s'emparer des Turcs de Tabarca, pour rendre la pareille à Ali-Pacha qui s'était emparé des chrétiens de l'île. Il avait avec lui son fils,[3] qui était dans la force de l'âge, et il lui fit prendre connaissance des lettres du capitaine du port du corail.[4] Le jeune homme exprima le désir d'aller dans ce port pour se rendre compte par lui-même de la situation, ajoutant que si les choses étaient réellement comme le disait le capitaine, il tenterait aussitôt un coup de main sur l'île, pour enlever la garnison et humilier ainsi le bey de Tunis.

Il s'embarqua avec quelques-uns de ses amis sur un grand sandal et se rendit au port de Kherz, où le capitaine alla à sa rencontre et le fit entrer dans la ville à cheval. Les habitants vinrent se présenter à lui ; il les reçut d'une façon affable et les questionna sur les askers du bordj de Tabarca. Ils lui répondirent que presque tous

(1) Les notaires tunisiens ne reçoivent pas de traitement fixe et ne sont rémunérés que par le coût des actes passés devant eux. Les transactions ayant cessé dans la région de Tabarca, les notaires nommés à cette résidence n'avaient plus d'actes à faire pour les particuliers et par conséquent ne percevaient plus rien.

(2) Fougasse, directeur du comptoir de La Calle pour le compte de la Compagnie d'Afrique.

(3) Le commandant de la croisière était le marquis de Massiac, capitaine de vaisseau, et le coup de main malheureux sur Tabarca fut conduit par le lieutenant de vaisseau de Saurins-Murat, qui ne paraît pas avoir été parent du premier. Ce sont peut-être les marques d'attachement données par le premier au second qui ont fait penser aux indigènes qu'il y avait entre eux des liens étroits de famille.

(4) C'est-à-dire de Kherz ou La Calle.

ces askers étaient malades, que la plupart des gens renfermés dans le bordj étaient des ouvriers qui seraient disposés à lui en ouvrir les portes et que la garnison s'empresserait de fuir dès qu'elle le verrait maître de la forteresse. Il crut à ces mensonges, ne douta plus de la réussite et décida les plus courageux du port de Kherz à se joindre à lui.

Il réunit plus de cent chrétiens, leur distribua des vivres pour trois jours, chargea de poudre et de fusils plusieurs frégates et fit voile vers Tabarca, où il arriva à minuit et débarqua aussitôt avec ses compagnons. La garnison était divisée en deux troupes, dont l'une était enfermée dans le bordj et l'autre était dans l'intérieur de l'île ; la porte du bordj était fermée, séparant ainsi ces deux troupes ; une partie des askers était plongée dans le sommeil.

Le capitaine monta, suivi de ses soldats, dans la direction du bordj. Les hommes donnèrent la chasse aux askers répandus dans l'île, qui se groupèrent et se mirent sur la défensive. Les chrétiens firent une tentative sur le bordj dont les défenseurs n'ouvrirent pas les portes et se mirent à tirer à coups de canons et de fusils dans l'obscurité, causant de sérieux dommages aux assaillants, qui durent battre en retraite vers le sud en échangeant des coups de feu avec les askers de l'île. Leur chef essaya plusieurs fois de les ramener à l'assaut du bordj, mais ils furent chaque fois repoussés.

Pendant ce temps Djafar-Kahia se trouvait sur la terre ferme avec une suite très nombreuse. Plusieurs de ceux qui l'accompagnaient prirent peur et s'enfuirent ; pour lui, il monta à cheval avec quelques personnes de sa suite et parcourut pendant toute la nuit le rivage, cherchant à savoir ce qui se passait dans l'île, mais sans pouvoir trouver le moyen de traverser le bras de mer pour se porter au secours de ses compagnons.

Les gens du bordj tiraient des coups de fusils sur les chrétiens, qui cherchaient à fuir de tous les côtés. L'agha du bordj, apercevant les frégates chrétiennes près du rivage, dirigea sur elles ses canons ; en voyant les boulets tomber au milieu d'eux, les gens qui montaient ces frégates prirent le large et abandonnèrent dans l'île le capitaine et sa troupe. Ce dernier prit alors peur à son tour et se réfugia avec son secrétaire et son nègre sur un mur très élevé, d'où ils tiraient des coups de fusil sur ceux qui approchaient. Le jour parut sur ces entrefaites. L'agha du bordj fit alors ouvrir les portes de la forteresse et la garnison se précipita en masse sur les chrétiens, qui se rendirent en jetant à terre leurs fusils et leurs armes.

Djafar et les gens restés sur le rivage, voyant que la victoire était restée aux askers occupés à dépouiller les chrétiens de leurs vêtements et de leurs armes et qu'il n'y avait plus qu'à piller et à tuer, s'empressèrent de passer dans l'île. Mais les askers ne voulaient

partager avec personne le butin; ils insultèrent les autres et leur adressèrent de vifs reproches, en leur disant : « Quand nous étions dans l'embarras vous nous avez laissés seuls et maintenant que nous sommes vainqueurs vous venez à notre secours; retournez où vous étiez. »

Les askers s'avancèrent vers le capitaine, qui avait été blessé d'après ce que l'on dit, et lui offrirent l'amane : il l'accepta et descendit de son mur. Aussitôt un cheikh des Mekna monta sur sa jument et se mit à galoper jour et nuit jusqu'à Béja, où il se fit donner par le caïd une autre jument sans lui dire le motif de son voyage. Les gens regardaient avec étonnement ce cavalier qui galopait dans la direction de Tunis. Une heure après son passage arriva à Béja la nouvelle de la capture d'une troupe de chrétiens à Tabarca. Le cheikh arriva chez le pacha sans accident, lui annonça les événements qui s'étaient passés et reçut la béchara. Le pacha lui remit des lettres pour l'agha du bordj et pour Djafar-Kahia; il félicitait les askers et l'agha du bordj de leur conduite, leur envoyait des gratifications et les invitait à remettre les prisonniers entre les mains de Djafar-Kahia, qui devait les faire monter à cheval et les diriger sur Béja.

Des askers de mauvaise vie remarquèrent parmi les prisonniers quelques jeunes gens, se livrèrent sur eux à des actes indignes et leur firent supporter les traitements les plus humiliants avant de les remettre entre les mains de Djafar-Kahia.

Quand on amena à ce dernier le capitaine, il le consola et lui fit préparer, à cause de ses blessures, une sorte de palanquin, que l'on mit sur un cheval et dans lequel on le transporta jusqu'à Béja. Là, le caïd renvoya les chevaux, fit le dénombrement des prisonniers et ordonna de les enfermer dans la Casba; ils durent traverser la ville où ils furent un objet de curiosité et de moquerie pour les habitants. Ils ne prononçaient aucune parole. Le caïd leur prépara de nouvelles montures et les envoya au pacha.

Le capitaine du port de Kherz apprit la nouvelle de cette défaite par les gens montés sur les frégates, qui rentrèrent en disant qu'ils avaient dû revenir pour ne pas être coulés à fond et qu'ils avaient laissé leurs compagnons dans une situation désespérée. Le capitaine faillit devenir fou tellement il appréhendait la colère de l'officier dont le fils commandait cette expédition. Il envoya un navire spécial pour informer le malheureux père que son fils était prisonnier des Turcs, l'assurant en même temps qu'il était en bonne santé et que sa vie ne courait aucun danger. L'officier fit demander des renseignements sur son fils au consul d'Angleterre, et ce dernier l'informa qu'il était arrivé chez le bey de Tunis, où il était bien traité et jouissait de la considération de tous. Il lui écrivit de nouveau pour lui demander de faire parvenir à son fils quelques lettres dont il atten-

dait impatiemment la réponse ; les lettres furent remises au fils, qui se trouvait au Bardo ; il répondit à son père en lui faisant connaître que le bey le traitait généreusement, le couvrait de bienfaits, et qu'il était en relation avec les princes. Le pacha le traitait de cette façon afin d'arriver plus aisément à conclure la paix. En effet, en recevant cette lettre l'officier écrivit au pacha pour lui proposer la paix, à la condition que son fils et les Français qui l'accompagnaient seraient remis en liberté. Le pacha se montra disposé à traiter sur ces bases et écrivit dans ce sens au commandant ; des négociations actives furent engagées, les consuls d'Angleterre, de Danemark et d'autres pays se réunirent chez le pacha ; la paix fut enfin signée et les chrétiens mis en liberté. Ils s'embarquèrent sur les navires qui levèrent le blocus et revinrent en France où leur commandant rendit compte au roi de ce qui s'était passé.[1]

La paix fut confirmée et le roi de France envoya à Tunis un nouveau consul,[2] qui présenta de sa part des cadeaux au bey. Ali-Pacha décida d'offrir en retour un cadeau au roi de France ; il choisit parmi les plus grands officiers de sa cour des commissaires extraordinaires qui furent chargés d'aller porter ce cadeau. Ils s'embarquèrent et allèrent de Marseille à la ville où résidait le roi de France et qui se trouve dans l'intérieur des terres. Ils se présentèrent au roi et lui remirent leur cadeau, qui se composait d'objets de grand prix ; ils séjournèrent ensuite pendant quelques jours dans cette ville où ils furent traités somptueusement, puis revinrent chez eux. Voilà ce que j'ai entendu raconter à ce sujet.

(A suivre.)

(1) M. Plantet a donné dans la *Correspondance des Beys de Tunis* (tome II, p. 348) une « relation de ce qui s'est passé à l'occasion de l'entreprise de Tabarque » écrite par M. de Gadroy, aide de camp de M. de Saurins-Murat.

(2) François Font, dont le fils résidait à Tunis et qui fut chargé de négocier le traité de paix signé en 1742 entre la France et Ali-Pacha.



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE
du Congrès de Carthage (1er-4 avril 1896)

SÉANCE DU 1er AVRIL

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. GAUCKLER, directeur du Service des Antiquités en Tunisie.

Parmi les membres présents, l'on remarque MM. Gaston BOISSIER, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, Georges PERROT, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, HÉRON DE VILLEFOSSE, conservateur au Musée du Louvre, COLLIGNON, OPPERT, René CAGNAT, membres de l'Institut, SALADIN, architecte diplômé du Gouvernement, DE LA BLANCHÈRE, inspecteur général des Bibliothèques et Archives, MONTELIUS, conservateur du Musée de Stockholm, LETAILLE, chargé de mission scientifique, etc.

LE PRÉSIDENT expose les résultats de la mission que lui a confiée le Bureau de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, en le chargeant d'organiser la section d'archéologie créée à l'occasion du Congrès de Carthage.

Le programme d'études qu'il avait élaboré a recueilli de nombreuses adhésions de sociétés savantes, d'érudits de la France et de l'étranger, de colons et d'officiers habitant la Tunisie.

Vingt-deux communications écrites lui ont été adressées pour être lues en séance. Douze conférences orales sont annoncées. Elles seront écoutées par un auditoire d'élite dont la Section peut être fière à juste titre, et qui attire sur elle l'attention du Congrès tout entier.

La Section d'Archéologie est donc née viable ; elle fera certainement bonne figure au Congrès de Carthage.

LE PRÉSIDENT propose à la Section d'acclamer comme présidents d'honneur MM. BOISSIER, PERROT, DE VILLEFOSSE, COLLIGNON, OPPERT et CAGNAT, membres de l'Institut, qui assisteront aux séances, et Xavier CHARMES, membre de l'Institut, directeur du Service des Missions scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, retenu à Paris.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur l'invitation du PRÉSIDENT, la Section complète son Bureau par la nomination d'un vice-président et d'un secrétaire. Sont élus : *vice-président*, M. PAVY ; *secrétaire*, M. HACQUIN.

Le Bureau ainsi constitué, la Section commence ses travaux.

Le Président donne lecture des communications suivantes, qui lui ont été adressées pour la Section d'Archéologie :

N° 1. — *Note de* MM. Th. Sabachnikoff et Edouard-David Levat *sur les gisements préhistoriques de Transbaïkalie.*

N° 2. — M. Paul Pallary expose ses *recherches sur l'occupation romaine dans le Dahra.*

Le Dahra, dit M. P. Pallary, est peut-être la portion de la Maurétanie Césarienne qui a été le plus sérieusement colonisée par les Romains. Les ruines y abondent; elles dénotent l'existence d'une population agricole très dense ayant vécu longtemps sous cette domination. Ce massif était gardé par plusieurs postes militaires, dont les plus importants sont ceux de Kalâa, près de Renault, de Nekmaria, et du cap Kramis. L'on ne trouve malheureusement aucune inscription latine dans le Dahra; cette disette complète est due à ce fait que les indigènes, lorsqu'ils trouvent des textes épigraphiques, les brisent, s'imaginant que ce sont des titres de propriété et que les *roumis* les recherchent, afin de justifier l'expropriation des occupants actuels du sol.

N° 2 *bis.* — M. Paul Pallary, à Eckmühl : *Notes anthropologiques sur le Dahra.*

M. P. Pallary n'a relevé que de très faibles traces du séjour de l'homme primitif dans le Dahra oranais. Il a découvert une station moustiérienne en place dans les alluvions de l'oued Temda sous Mazouna, ainsi que des silex taillés, à la surface, au nord de Nekmaria, djebel Sidi-Saïd, Haci Hadj ben Ali, Lapasset et Ouled-Malah. Ces stations sont probablement néolithiques. Enfin, il a trouvé deux haches en pierre polie, l'une chez les Zerifa et l'autre à Aïn-bou-Keriche au milieu des ruines berbères. Les ruines berbères sont rares, les ruines romaines au contraire, par leur nombre, attestent que la contrée avait une population très dense tant que Rome domina.

N° 3. — M. Gsell, professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger, envoie une communication sur *le tombeau de la Chrétienne.*

Il décrit ce monument tel que les fouilles de Berbrugger nous l'ont fait connaître en 1866, et prouve que le caveau découvert au centre du tombeau est bien la chambre funéraire où les cendres des princes défunts Juba II, Cléopâtre Selené, et peut-être Ptolémée, avaient été déposés. Le tombeau de « la Chrétienne » est, comme le *Medracen,* un monument hybride, où l'on retrouve, à la fois, l'idée berbère de commémoration et d'isolement du défunt, et le culte des morts à la manière gréco-romaine : c'est le tas de pierres funéraires indigène revêtu d'une chemise grecque.

N° 4. — M. A. Moinier, lieutenant-colonel de gendarmerie à Nancy, envoie un travail concernant le *culte de Mercure dans l'Afrique romaine.*

M. Moinier énumère tous les monuments ayant trait au culte de Mercure en Afrique, ainsi que les inscriptions prouvant la popularité de ce Dieu, protecteur des troupeaux et des champs, le dieu des bergers, des voyageurs, des avocats, des commerçants, des voleurs et même des soldats peureux :

Sed me per hostes Mercurius celer
Denso paventem sustulit aere.

HORACE (*Odes*, liv. II, ode VII, à Pompeius Varus).

A ce travail sont annexées deux photographies, l'une d'une petite stèle en calcaire blanc crayeux trouvée dans les environs de Constantine, l'autre d'une petite statuette en bronze découverte à Collo, l'antique Chullu.

N° 5. — M. Dominique NOVAK, de Mahdia, communique une intéressante *légende arabe,* relative à l'arrivée des Hillaliens dans le domaine d'El-Alia, et des ravages qu'ils exercèrent dans cette région jusqu'alors très prospère.

N° 6. — M. J. TOUTAIN communique deux notes sur *l'histoire des carrières de marbre de Simitthu.*

La première de ces notes fixe l'interprétation du sigle M·N que l'on relève sur trois inscriptions trouvées à Chemtou et que l'on a interprété tantôt par les mots *marmorum numidicorum,* tantôt par ceux-ci, *metallorum novorum.* La première interprétation est seule acceptable. La seconde est à rejeter. M. Toutain le prouve par des arguments chronologiques.

Dans une seconde note, M. Toutain s'applique à déterminer la durée de l'exploitation des carrières de marbre de Chemtou. Elle a cessé d'assez bonne heure. Une citation fort curieuse de saint Cyprien, (*Ad Demetrianum,* III), établit que déjà de son temps l'exploitation languissait ; les filons de bonne qualité avaient été épuisés. Il fallut ouvrir de nouvelles galeries, qui furent elles-mêmes abandonnées d'assez bonne heure.

N° 7-8. — Avant de lever la séance, M. LE PRÉSIDENT donne communication de deux notes, l'une de M. Emile RIVIÈRE, sous-directeur de Laboratoire au Collège de France, à Paris, sur les *travaux militaires du littoral du Calvados à l'époque romaine.* La seconde concerne des *fouilles* faites au mois de février 1892, *dans les fossés du camp militaire de Sousse,* sous la surveillance de l'adjudant Graziani, du 4° régiment de tirailleurs algériens.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1896

La séance est ouverte à neuf heures.

Après lecture du procès-verbal de la séance de la veille, M. LE

Président donne lecture d'un travail de M. Novak sur la *nécropole phénicienne d'El-Alia.*

N° 1. — El-Alia, dit M. Novak, est l'ancienne *Acholla,* située sur la côte tunisienne, à vingt-cinq kilomètres sud de Mahdia. M. Novak a pratiqué des fouilles dans la nécropole phénicienne qu'il a reconnue en cet endroit. Les sépultures sont des caveaux auxquels on accède au moyen de puits de 0m 90 à 2m 20 de profondeur. Rien ne signale extérieurement la présence de ces puits comblés, au ras du sol, de terre et de fragments de roche. Au fond du puits, une porte donnant accès à une chambre sépulcrale. On y trouve rarement des lits funéraires. Ce qui constitue l'intérêt de ces fouilles, c'est le mode particulier d'ensevelissement. Les ossements sont disposés de telle sorte qu'on est autorisé à croire que les Phéniciens d'El-Alia inhumaient le squelette après l'avoir décharné, comme dans les stations préhistoriques de Menton et de Crimée où l'on retrouve des ossements disposés de même et rougis à la teinture d'ologiste.

N° 2. — M. le capitaine Ravard, du 4e bataillon d'Afrique, décrit, avec photographies à l'appui, *un tombeau* intéressant *de l'époque néo-punique* (1er siècle avant notre ère) découvert par lui à Teboursouk. — C'est une chambre sépulcrale creusée dans le roc, garnie d'un banc au pourtour. Elle renfermait deux squelettes enfouis en pleine terre à gauche et à droite du pilier central et lui tournant le dos; les jambes étaient repliées, les genoux touchant les coudes; les mains semblant soutenir la tête. Le mobilier funéraire était intact. Il comprenait, entre autres objets intéressants, une stèle à Tanit, anépigraphe, deux monnaies d'Utique, une de Carthage, et une monnaie romaine de la *gens Postumia,* attribuée à l'an 694 de Rome, 64 ans avant notre ère.

N° 3. — La parole est donnée à M. Gabriel Medina, qui lit un *mémoire sur les fouilles de Carthage.*

M. Medina, revenant sur une thèse qu'il a soutenue l'année dernière à l'Institut de Carthage, pense qu'on a tort de considérer les Phéniciens comme les premiers colonisateurs de l'Afrique septentrionale. Selon lui, d'autres peuples non moins marins et non moins commerçants les ont devancés sur ce sol.

Abordant la question des nouvelles fouilles opérées par le R. P. Delattre à Carthage, il opine que tant les tombeaux que les murailles découvertes en 1859 par Beulé, à peu près sur le même emplacement, sont les restes, non de Carthage, mais de Kambé, colonie mixte de Sidoniens, de Cariens et d'Egyptiens qui vinrent vers 1520 avant Jésus-Christ sur ce lieu y fonder un emporium.

M. Medina traite la question d'art. Se guidant des appréciations de M. le Dr Dorpfeld il établit la parfaite analogie de ces murailles avec celles de Tyrinthe. La forme colossale de l'appareil architecto-

nique, ainsi que les ciments, rappellent ceux de la Grèce archaïque.

La céramique composant le mobilier funéraire est absolument égéenne ou cypriote.

Les figurines n'ont rien de phénicien; elles rappellent celles de la mer Égée et, notamment, de Tharros en Sardaigne, ville, elle aussi, édifiée vers la même époque par une colonie mixte.

La glyptique et l'orfèvrerie se ressentent de l'influence égyptienne, chaldéenne, hittite et étrusque.

M. Medina conclut par la considération que la présence seule et unique de scarabées de la XVIIIe dynastie pharaonique dans la généralité de ces tombeaux, à l'exclusion de tout autre cartouche d'une dynastie postérieure, date cette nécropole. Elle est du XVIe siècle avant Jésus-Christ, période correspondante à l'apogée de la thalassocratie égyptienne dans la Méditerranée, de la Syrie aux Colonnes d'Hercule, sous le règne de Touthmès III.

Après la lecture de ce mémoire, M. Perrot, de l'Institut, prend la parole. Il rend hommage à la vaste lecture et à la curiosité intelligente dont témoigne le mémoire de M. Medina; mais il ne croit pas pouvoir en accepter les conclusions. Le rapprochement que l'auteur établit entre le système d'appareil et des constructions de Mycènes et de Tirynthe d'une part, et, d'autre part, celui d'une muraille étudiée à Byrsa par Beulé, ne lui paraissent pas avoir la valeur qu'on leur attribue ; le mégalithisme ne caractérise ni un peuple ni une époque; il se retrouve partout dans l'âge primitif, là où le constructeur a eu sous la main des matériaux qu'il était facile de débiter en grandes pièces. Suivant les lieux, un peuple a bâti, dans le même temps, en grands et petits matériaux. Il n'y a aucune assimilation à établir entre l'excellent mortier de toutes les constructions de Carthage et le mortier de boue des murailles mycéniennes. — On n'a point trouvé, sur l'emplacement de Carthage, de tombes qui rappellent les dispositions par lesquelles se caractérise la tombe mycénienne, soit l'ample fossé de l'acropole mycénienne avec ses parois maçonnées et son plafond, soit la tombe en coupole, avec son avenue ou *dromos*. — Enfin, ce qui est surtout décisif, c'est qu'il n'a pas été recueilli, dans le sol de Carthage et des autres villes de la côte, un seul tesson de la poterie dite mycénienne, de cette poterie dont l'originalité, si marquée, se définit par le goût qu'a l'artisan pour la représentation de la plante et de l'animal, surtout de la plante marine flottant parmi les rochers, et des mollusques, tels que l'argonaute, le poulpe, la seiche nageant au milieu des algues. Les plus anciens vases de provenance sûrement grecque qui aient été ramassés dans les fouilles de Byrsa sont des vases corinthiens du sixième siècle. — Dans l'état actuel de nos connaissances, rien n'autorise donc à penser que des populations apparentées aux maîtres de Tyrinthe

et de Mycènes se soient jamais établies sur les rivages de la Tunisie actuelle, ni même que, par le commerce maritime, la civilisation dite égéenne ou mycénienne ait jamais fait sentir son influence jusque dans cette région.

M. Cagnat, de l'Institut, ajoute quelques mots pour nier l'origine punique des prétendus remparts de Byrsa découverts par Beulé.

N° 4. — Puis la discussion est close, et la parole est donnée à M. L. Ducroquet pour une communication sur *l'art de la sculpture sur bois et les industries qui en découlent à Tunis.*

N°s 5-6. — M. Saladin, architecte diplômé, fait ensuite deux communications, accompagnées de dessins au tableau, la première sur *les systèmes romains et arabes de citernes et de barrages,* la seconde sur *l'architecture comparée des basiliques chrétiennes et des mosquées.*

M. Gauckler annonce à ce propos la découverte qu'il vient de faire dans la Djemaâ-Kebira du Kef d'un atrium de basilique byzantine parfaitement conservé attenant à la chapelle cruciforme déjà signalée par M. le lieutenant Denis.

N° 7. — La séance est terminée par une communication de M. Gauckler sur *les Mosquées de Tunis.* L'accès de ces édifices religieux ayant été de tout temps interdit aux Européens, tous les détails de leurs dispositions intérieures étaient demeurés jusqu'ici absolument inconnus. De toute la Tunisie, c'était peut-être la région la plus inexplorée. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, grâce aux deux cents photographies que M. Gauckler a réussi à faire prendre, dans les vingt-sept principales mosquées de Tunis, par un agent indigène du Service des Antiquités, et dont il a tenu à réserver la primeur à la Section d'Archéologie du Congrès de Carthage. Les mosquées de Tunis, surtout la Grande Mosquée, Sidi-ben-Arouz, la Casba, Halfaouine, Sidi-Mahrès et la mosquée des Teinturiers, renferment de véritables trésors archéologiques et artistiques que l'on regrette de ne pouvoir étudier que sur des reproductions forcément insuffisantes.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1896

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, le Président lit une communication de M. Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand sur la *Cérès Africana.*

N° 1. — Le culte de Cérès, dit M. Audollent, fut introduit à Carthage à la suite du pillage des temples de Déméter et Perséphone par les mercenaires carthaginois en Sicile. Grâce aux affinités existant entre Cérès et Tanit, le culte de Cérès devint vite populaire, et lorsque plus tard, sous la domination romaine, le culte de Juno Cælestis se confondit avec celui de cette même déesse Tanit, les fidèles ne firent plus de distinction entre Cérès et Cælestis, qui sont souvent

associées sur les monuments épigraphiques. Ce fut un acheminement à la création de la divinité réunissant les diverses attributions de Cérès, de Juno Cælestis, de Diana Cælestis, toutes ensemble révérées sous le vocable de la Virgo Cælestis, laquelle elle-même représentait Tanit aux yeux des indigènes attachés aux anciennes croyances.

N° 2. — M. Grassat, élève de la Faculté de Bordeaux, lit ensuite un mémoire sur *les conditions économiques du commerce chez les Romains des premiers siècles après la fondation de Rome.*

N° 3. — M. Oppert, de l'Institut, fait une communication sur *la fixation d'un jour de la semaine pour une date quelconque.*

Lecture est donnée ensuite de diverses notes.

N° 4. — Une communication de M. Chenel, avec plans à l'appui, sur l'*alimentation en eau de la ville romaine de Simitthu* (Chemtou).

L'aqueduc qui amenait les eaux à l'ancienne Simitthu, aujourd'hui Chemtou, est bien connu dans ses parties inférieures. On voit une branche finir aux Thermes, après avoir entreposé la masse des eaux dans de grandes citernes, au pied de la montagne, au nord-ouest de la ville, et on peut remonter le tracé de l'aqueduc, qui franchit l'oued Knouïder et l'oued Elachar sur des arcades dont l'une, gigantesque, est assez bien conservée jusqu'aux hauteurs qui dominent Thuburnica, dont les ruines sont à Sidi-Ali-Belkassem. A partir de l'oued Elachar, l'aqueduc s'engage dans le sous-sol, tantôt en flanc de coteau, tantôt dans des gorges où il n'avait pas encore été suivi ; l'origine des eaux qu'il véhiculait n'avait point été retrouvée. En effet, le liquide ne suit plus aujourd'hui ce chemin ; le petit oued qui l'emporte, l'oued Endja, passe à l'ouest de la ceinture ouest du ravin au flanc duquel filait l'aqueduc. M. Chenel, conduit par celui-ci jusqu'à la source d'Aïn-R'ézat, a constaté que le point où elle sort n'est pas celui où les anciens l'avaient captée. Elle a descendu le long de la pente et paraît descendre encore. Les restes du barrage qui formait le petit bassin d'origine sont au nord de la Koubba de Sidi-Ahmed, dans le lit d'un petit ravin appelé Oued-Halliga, et qui se déverse dans le ravin actuel d'Aïn-R'ézat pour former l'oued Endja. L'eau de Simitthu serait donc venue de vingt-deux kilomètres. Indépendamment de l'utilité pratique que peut avoir cette recherche pour le rétablissement éventuel de la conduite, elle apporte une contribution intéressante à l'étude générale de l'alimentation des villes africaines en eau potable.

N° 5. — Un travail de M. le capitaine Maumené sur *les travaux hydrauliques de la région d'El-Djem.*

M. le capitaine Maumené, chef de brigade du Service Géographique de l'Armée, fait connaître les observations qu'il a eu l'occasion de faire en séjournant dans l'antique Byzacène (S.-E.), sur le système d'alimentation de deux centres d'habitation fort importants à l'épo-

que romaine, El-Djem *(Thysdrus)* et Rougga *(Caraga)*. Il signale également un grand nombre de citernes le long du littoral et notamment à *Caput Vada*, emplacement du débarquement de l'armée impériale de Bélisaire, et qui, suivant l'expression même de l'auteur, est criblé de citernes.

M. le Président remarque que les conclusions du capitaine Maumené sont presque identiques à celles de M. Blanchet qui a communiqué à la section le résultat de ses recherches sous le titre suivant :

N° 6. — *Le régime des populations dans la Tunisie centrale à l'époque romaine.*

Les itinéraires romains signalent dans la région qui s'étend de Kairouan à Sfax et de la côte de Sidi-Ali-ben-Nasser-Allah l'existence de treize centres habités. La carte d'état-major porte, dans la même région, le bourg d'El-Djem, le village de Sidi-Ali-ben-Nasser-Allah, la smala des Souassi, des puits, des marabouts, des ruines. Faut-il en conclure que les conditions de la vie se soient totalement modifiées en ce pays depuis l'époque romaine? L'auteur arrive à une conclusion tout opposée à la suite de l'exploration du pays faite par lui ; ses inductions reposent surtout sur le caractère des travaux hydrauliques répartis sur les quatre régions entre lesquelles il lui semble qu'il existait, à l'époque romaine, des différences d'aspect et de mœurs analogues à celles qu'on relève en ces mêmes régions de nos jours. Alors, comme aujourd'hui, les habitants sédentaires, industrieux, se tenaient dans les villes du littoral ; plus loin existait une autre population sédentaire vouée aux travaux agricoles. Plus loin encore, des nomades vivant sous la tente et rayonnant autour de leurs cimetières ou nécropoles, comme celle de haouch Taâcha; plus loin encore, le désert avec de simples points d'eau marquant les étapes dont on a voulu faire des villes qui n'ont jamais existé.

N° 7. — La séance est terminée par une communication de M. Gauckler sur l'*alimentation en eau potable des cités romaines d'Afrique*.

Les Romains se sont toujours systématiquement abstenus, lorsqu'il leur était possible de faire autrement, d'employer en boisson l'eau malsaine et fiévreuse des oueds. Des villes, placées à proximité de rivières qui ne tarissent jamais, préféraient capter à grands frais l'eau de sources souvent très éloignées et l'amener à leurs réservoirs par d'immenses aqueducs, ou bien chercher les nappes aquifères dans les profondeurs de la terre en forant des puits fort coûteux, ou encore emmagasiner le produit des pluies dans d'énormes citernes publiques et d'innombrables caveaux d'habitations privées. C'est ainsi que la ville d'Uthina (Oudna), placée à peu de distance de l'oued Mélian, le second fleuve de la Régence, s'est toujours abstenue de mettre à contribution ce cours d'eau ; par contre elle présente la série

complète et bien conservée de tous les travaux hydrauliques nécessaires pour alimenter d'eau de source et de pluie une ville de trente mille habitants.

M. Gauckler décrit en détail tous ces travaux et montre le profit que nous pouvons actuellement tirer de cette étude pour la création de nos centres de colonisation.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1896

La séance est ouverte à neuf heures.

N° 1. — Après la lecture du procès-verbal, M. GAUCKLER expose les *principes d'une classification raisonnée des mosaïques africaines.*

Il insiste tout d'abord sur l'intérêt général que présente cette question de méthode. La mosaïque est partout en Afrique; elle orne les monuments romains les plus divers, elle constitue même souvent le seul indice qui permette de déterminer l'âge et le caractère de ces monuments.

Existe-t-il donc des signes certains auxquels on puisse reconnaître la date d'une mosaïque? On attache en général une grande importance à la nature et aux dimensions des cubes employés, à la valeur artistique de l'œuvre, au choix des sujets.

M. Gauckler démontre, en s'appuyant sur les résultats de ses fouilles d'Oudna, que si tous ces caractères ont une valeur dont il est nécessaire de tenir compte, aucun d'eux cependant ne suffit à constituer un critérium applicable à tous les cas; la preuve en est que dans une même ville, se rencontrent parfois des mosaïques contemporaines, qui diffèrent tout à fait de matière, de dessin et d'exécution.

C'est le style qui date les mosaïques et le style ne dépend que dans une faible mesure du choix et de l'exécution des grands sujets: ceux-ci se perpétuent en des types immuables, fixés par les cahiers de modèles gréco-romains que copient servilement les artistes africains. Le style d'un pavement est plutôt déterminé par les détails décoratifs accessoires, dont le choix est laissé à la libre fantaisie de l'ouvrier mosaïste. Ces détails changent suivant la mode, le goût du moment. Mais il est possible de dégager la loi de leur évolution. C'est ce que M. Gauckler démontre par un exemple, en étudiant le rôle que joue aux diverses époques dans la mosaïque décorative un motif caractéristique, la croix entrelacée.

En somme, la mosaïque romaine d'Afrique se transforme constamment du premier siècle de notre ère au septième, suivant une loi que l'on peut énoncer ainsi: elle va du réalisme au symbolisme, du concret à l'abstrait, du décor vivant au décor géométrique.

N° 2. — Lecture est donnée d'une étude, accompagnée de plans et de

dessins, de M. le capitaine Hannezô sur *les mosaïques romaines trouvées à Sousse.* M. Hannezô énumère et décrit les divers pavements découverts jusqu'en 1895, dans les ruines de l'antique Hadrumète, qui semble avoir été le siège d'une remarquable école de mosaïstes aux premiers siècles de notre ère. Il donne en outre des détails intéressants et inédits sur les fouilles de la villa de Sorothus en 1886-87.

A propos de cette communication, M. Gauckler fait observer que le nombre des mosaïques découvertes à Sousse s'augmente tous les jours; des fouilles se poursuivent en ce moment même qui promettent d'être très fécondes en résultats.

N° 3. — Lecture est donnée ensuite d'une étude de M. le docteur Schülten, d'Elberfeld, sur le *Conventus civium romanorum.* C'était ce que nous appellerions aujourd'hui des communes mixtes, associations intermédiaires entre le *municipium* et le *collegium.*

On retrouve de ces communes imparfaites sur divers points de l'empire romain, en Asie-Mineure, à Delos, en Suisse, dans la Gaule, en Afrique.

D'une façon générale, quand l'Etat cédait en Afrique à une association de *cives romani* un territoire quelconque pris sur *l'ager publicus,* ce territoire formait un *conventus,* par exemple à Masculula, à Tipasa de Numidie, à Sua (Chaouach), au *Vicus Haterianus,* près de Bir-Magra. Et cette association de *cives romani* qui n'a que la forme d'un *municipium romanum* peut se transformer plus tard en un véritable municipe, comme à Sua, ce qui est impossible pour une simple commune indigène d'*Afrique.*

N° 4. — M. de la Blanchère donne communication d'un travail sur *l'installation rurale dans l'Afrique romaine.* Cette question a été étudiée en distinguant soigneusement les régions et les époques. Etant donné que le maximum de peuplement et de mise en valeur se place au IIIe siècle de notre ère, il est évident que le mode d'habitation et les cultures étaient vers cette date exactement réglés suivant la condition de chaque pays. Le Tell algérien et tunisien, couvert de forêts sur ses montagnes, de vignes et d'oliviers sur ses coteaux, de céréales dans ses plaines, la région des hauts-plateaux, où les céréales, les boisements clairsemés, les terres de parcours, de pâture, se partageaient la surface du sol; le sud-est tunisien, ouvert sur une autre mer qui malheureusement lui envoie peu de pluies, pays que les cultures arbustives disputèrent aux moissons, représentent les grandes divisions météorologiques, altimétriques, géologiques et agricoles entre lesquelles se répartissent les diverses régions naturelles. La première, amplement arrosée par le ciel, n'est qu'un morceau du littoral de la Méditerranée antérieure, et diffère médiocrement de l'Europe méridionale; les deux autres, beaucoup plus pauvres en pluies, ont exigé un aménagement particulier, mais tou-

tes ont réclamé d'innombrables travaux hydrauliques. Le caractère commun de la météorologie dans tout le pays est en effet que les pluies s'y concentrent sur une seule moitié de l'année, laissant cinq mois à peu près secs. Par là, l'Afrique du Nord diffère profondément de nos contrées, et n'a pu offrir à l'agriculture sécurité et richesse que moyennant un travail spécial.

Lecture est donnée ensuite de diverses communications :

N° 5. — Un travail de M. TOUTAIN, *Le culte de Saturne dans l'Afrique romaine.*

Le Saturne africain n'est ni le *Cronos* grec, ni le *Saturnus* agricole du Latium. Il n'est que la transformation adoucie et romanisée du Baal des Phéniciens, le dieu officiel de Carthage. Le dieu africain, tel que nous le révèlent, à défaut de textes, les monuments épigraphiques et figurés, n'est pas un dieu local comme celui des cités grecques, ou un dieu politique comme Auguste pour les municipes romains : c'est le dieu tout-puissant universel, tel que les peuples de l'Orient ont toujours voulu se le figurer. Les fidèles de ce dieu étaient des indigènes ; ainsi l'établissent les stèles votives relevées un peu partout. Les sanctuaires du Saturne africain sont des enclos sacrés au centre duquel s'élève l'autel. Plus tard, sous la conquête romaine, les édifices érigés à Saturne se rapprochèrent de la forme monumentale, mais l'idée première subsiste et nous reporte aux « hauts lieux » des prophètes hébreux. Les sacrifices humains propitiatoires signalés par les historiens étaient une pratique à laquelle les fidèles de Saturne, sujets de l'Empire, restèrent toujours étrangers, quoi qu'en ait dit Tertullien. Les offrandes des riches consistaient en sacrifices de bœufs et de moutons, celles des pauvres en fruits de la terre. Les idées que ces peuples avaient de la divinité facilitèrent grandement leur conversion au christianisme. Les prêtres du dieu n'étaient pas des personnages de marque au point de vue romain, mais des indigènes initiés chaque année et recrutés dans une classe dont l'ambition était fort modeste.

N° 6. — Lecture est donnée de *notes archéologiques* de MM. HANNEZÔ et MOLINS sur la ville de Leptis-Minor (Lemta).

MM. Hannezô et Molins estiment que le périmètre total des ruines de Lemta peut être évalué à quatre ou cinq kilomètres renfermant des ruines de l'époque phénicienne, de l'époque romaine et de l'époque chrétienne.

L'attention des archéologues s'est principalement portée sur les nécropoles. La nécropole romaine se trouve au lieu dit : « Dar-Slema ». Le mode de sépulture était l'ensevelissement. Les corps étaient déposés soit dans des monuments en maçonnerie, soit dans les auges creusées dans le sol même, soit dans de grandes amphores, la tête tournée vers l'est.

A l'enchir Meskral, des fouilles faites avec méthode ont amené la découverte de plusieurs tombes phéniciennes et romaines avec un riche mobilier funéraire. Des caveaux avec puits à escalier, pareils à ceux déjà découverts par M. le capitaine Hannezô à Mahedia et El-Alia, ont aussi été reconnus. Les auteurs décrivent ensuite le système d'alimentation de Lemta par des barrages sur les «oueds» avoisinants, au moyen desquels on remplissait des réservoirs ayant tous leur niveau supérieur à la hauteur des berges de l'oued à proximité. Ils se succèdent en ligne jusque dans l'intérieur de la ville ruinée.

N° 7. — Lecture est donnée d'une *étude sur la défense de la vallée de la Siliana pendant l'occupation byzantine,* par MM. le lieutenant Hilaire et Vellard.

Les auteurs décrivent les forts de Djiama, d'Enchir-Oumzit, d'Henchir-Tazma, d'Henchir-Abd-es-Semed, d'Enchir-Tambra, de Ksar-Ellel, d'Enchir-Sidi-Ahmed, d'Enchir-el-Baghla et enfin d'Enchir-Dermoulia *(Coreva)* qui défendaient la vallée de la Siliana à l'époque byzantine.

L'ensemble de ces fortifications favorisait les mouvements des forces mobiles en entravant la marche de l'ennemi. Le choix de l'emplacement de toutes ces tours et redoutes, la manière dont les ingénieurs byzantins surent utiliser dans leur système de défense les moindres accidents de terrain, prouvent leur vive intelligence de l'art militaire et de la stratégie.

N° 8. — Dans une seconde communication, les auteurs décrivent les monuments relevés par eux à l'enchir Tazma, à l'enchir Abd-es-Semed et à Ksar-Kellal, où se trouve une petite église byzantine, sur plan trilobé, analogue à celle de Sidi-Mohamed-el-Guebioui.

Le travail est accompagné de cartes, de croquis, de photographies très réussies, qui en augmentent l'intérêt.

N° 9. — Lecture est donnée d'un travail de MM. les lieutenants Ordioni et Quoniam, du 3ᵉ bataillon d'Afrique, *sur les ruines d'Althiburus* (Mdeïna).

Ces officiers ont entrepris, au mois de juillet 1895, dans les ruines de l'ancienne *Althiburus,* aujourd'hui Medeïna, des recherches archéologiques qui ont été couronnées d'un plein succès. Ils ont découvert, entre autres, une mosaïque de toute beauté. Ils ont étudié également le théâtre, les temples, l'arc de triomphe, les mausolées et le système d'alimentation d'eau de la cité, dont ils donnent une description très complète.

N° 10. — M. Grassat, de la Faculté de Bordeaux, lit un mémoire sur *les voies de communication de la Tunisie.* Après des considérations sur l'état de conservation de ces voies, M. Grassat fait remarquer que les bornes milliaires retrouvées de nos jours sont celles que firent

installer dans la seconde moitié du deuxième siècle les empereurs qui réparèrent des routes déjà anciennes. Les mots *curavit, restituit* se trouvent sur la plupart d'entre elles; par conséquent, nous ne pouvons établir que les parcours de ces routes restaurées et non ceux des routes primitives. Toutes, du reste, peuvent être groupées et ramenées à trois centres : Carthage, Hadrumète et Tacapé. M. Grassat termine en énumérant les principales voies romaines de Tunisie.

A propos de cette communication, M. J. Letaille signale l'omission d'une route transversale importante, qui se dirigeait d'Hadrumète sur Cirta, par Zama.

Après cette lecture et ces observations, le Président remercie toutes les personnes qui ont contribué par leurs communications au succès des séances de la Section d'Archéologie.

Il soumet ensuite à l'approbation de la Section les vœux suivants, qui résument les résultats des principales discussions qui ont eu lieu au Congrès de Carthage, et leur servent de sanction :

VŒUX

I. — La Section d'Archéologie, frappée par l'apparence artistique et l'originalité des produits des industries d'art tunisiennes, notamment les stucs ouvragés *(noukch-hadida)*, les bois sculptés et découpés, les carreaux de faïence et les poteries, attire l'attention des pouvoirs publics sur l'intérêt qu'il y aurait de protéger ces industries par des subventions accordées aux patrons des divers ateliers et par des commandes de l'Etat.

II. — La Section d'Archéologie, frappée de la contradiction qui éclate entre la richesse de la Tunisie en monuments historiques et la pénurie des ressources affectées à leur entretien et à leur conservation, exprime le vœu qu'il soit mis à la disposition du Service compétent les ressources nécessaires pour protéger d'une façon efficace les vestiges laissés par les civilisations antiques en Tunisie.

III. — La Section d'Archéologie, en présence des résultats qu'elle a obtenus au Congrès de Carthage, du nombre et de l'importance des communications qui lui ont été adressées, de l'affluence des auditeurs qui se pressaient à ses séances, croit avoir démontré d'une façon éclatante sa vitalité, et émet le vœu que le Bureau de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences l'admette définitivement au rang des Sections qui fonctionnent régulièrement dans ses Congrès.

Adoptés à l'unanimité.

La séance est levée, après clôture définitive des travaux de la Section.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(3e TRIMESTRE 1896)

M. Paul Lapie, vice-président de l'Institut a été nommé professeur au Lycée de Pau. Nous adressons à notre collègue nos félicitations pour l'avancement mérité dont il est l'objet, et l'expression simultanée des regrets que nous cause son départ.

M. Paul Lapie est un des fondateurs de l'Institut de Carthage, et nous lui devons des remerciments pour la décision qu'il a prise de rester membre actif de notre association.

Nous formulons l'espoir qu'il nous continuera sa collaboration précieuse, et que l'éloignement ne lui fera pas oublier les amitiés sincères qu'il a su s'attirer pendant son séjour en Tunisie.

Nous présentons nos félicitations respectueuses à nos collègues :

M. le général de division Leclerc, promu Commandeur de la Légion d'Honneur;

M. Rebillet, promu lieutenant-colonel;

M. le commandant Dolot, promu officier de la Légion d'Honneur.

Notre éminent collègue M. Gauckler a été nommé directeur des Antiquités et des Arts en Tunisie; nous sommes heureux de lui adresser nos cordiales félicitations.

Nous adressons également nos félicitations à notre collègue M. Mohamed bel Khodja, chef de la comptabilité au Secrétariat général du Gouvernement Tunisien, nommé officier d'Académie.

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences a envoyé à l'Institut de Carthage sa grande médaille en souvenir de l'initiative que notre association a prise dans l'organisation du Congrès et en récompense de nos efforts pour le succès du Congrès de Carthage. Nous adressons à l'Association Française nos bien sincères remerciments.

BIBLIOGRAPHIE

Rêveries, par P.-F. Kmeid, chef de bureau au Gouvernement Tunisien.

Charmant opuscule renfermant huit pièces de vers d'une facture très délicate. Epris des beautés de la nature, l'auteur a su trouver la note qui convient pour décrire « l'aube en mer » ou le merveilleux spectacle du « soleil couchant » :

Le jour agonisait déjà sous le ciel pâle;
Dans l'onde, où le saphir luttait avec l'opale,
Le soleil se couchait majestueusement!

Il a subi l'impression étrange des belles nuits africaines où

Les doux yeux, les yeux sans nombre,
Les yeux de lumière et d'ombre
Des étoiles, dans l'azur,
Brillaient d'un éclat obscur,
Flambaient d'une flamme sombre!

Le souvenir d'un frère mort jeune et la glorieuse chevauchée de Monteil à travers le Continent noir ont également bien inspiré M. P.-F. Kmeid.

Me permettra-t-il de lui dire qu'il y a quelque recherche dans l'emploi de certaines expressions, comme

« .... la crespelure
« de sa chevelure »,

Cette légère critique est bien permise à un profane qui serait trop heureux d'avoir décidé les amateurs de bonne poésie à rêver en si bonne compagnie.

L'Assistance publique Musulmane en Tunisie, par Béchir Sfar, délégué du Gouvernement Tunisien à l'Administration des Habous.

Sous ce titre vient de paraître une intéressante brochure dont on ne saurait trop recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement des institutions publiques de charité. L'auteur, bien placé pour donner son avis en pareille matière, recherche d'abord l'origine de l'assistance publique dans l'Islam. Tout bon musulman doit faire personnellement aux pauvres la charité, en prélevant sur sa fortune une somme dont la proportion est déterminée par le Coran. C'est la *zekate*, c'est-à-dire le quarantième des richesses en numéraire. En outre, l'Etat perçoit un certain nombre de taxes au profit du Beitou-el-Mouslimine (Trésor des Musulmans). Le produit en doit être affecté au soulagement des misères humaines.

L'assistance publique ayant un caractère religieux nettement marqué, il s'ensuit que les souverains musulmans se sont toujours occupés de mettre, autant que possible, leurs sujets à l'abri du besoin. Quand la dislocation de l'empire arabe eut amené la création de monarchies « héréditaires et despotiques », l'inégalité des conditions sociales devint plus grande, les pauvres plus nombreux et on institua les Habous, « qui assurèrent les œuvres de bienfaisance en les mettant sous la sauvegarde de la religion ». Cette institution permit la création d'un certain nombre d'hôpitaux, sur lesquels M. Béchir Sfar nous donne de très intéressants détails. L'un d'eux, construit par Kalaoun, au Caire, avait des proportions considérables et « les dépenses s'y élevèrent jusqu'à trois cent soixante dinars (4.300 francs) par jour ». A Damas, à Bagdad, les khalifes élevèrent de véritables monuments.

Il semble, au contraire, que les souverains de Tunis se soient plus tardivement préoccupés de cette question, car le premier hôpital *(marstane)* fut construit sous la domination turque par Hamouda-Pacha. Plus tard, Ali-Bey, fils de Hussein, lui adjoignit une *tekia* ou hospice des infirmes nécessiteux. Ces malheureux purent y trouver l'habillement, le logement et la nourriture. Hommes et femmes y habitent des quartiers distincts, aujourd'hui complètement insuffisants. Aussi, M. Béchir Sfar propose-t-il le transfert de la tekia sur un emplacement voisin du nouvel hôpital européen, près la porte Bab-Allouch.

La tekia fournissait aussi autrefois des plats de *bourghoul* aux mendiants de Tunis. Ce secours est actuellement remplacé par une indemnité pécuniaire de 0f45 payée chaque jour à plus de deux cents individus.

La permanence de cette institution est assurée par les revenus de plusieurs habous légués par Ali-Bey Ier. Ces habous sont actuellement administrés par un oukil, assisté de deux notaires et comprennent quatre-vingt-deux immeubles et vingt-sept olivettes, rapportant environ 30.000 francs. Cette somme est tout à fait insuffisante. « Aussi, les dépenses de la tekia dépassent-elles de beaucoup le montant des recettes; le déficit s'élève aujourd'hui à près de 29.000 francs, et il est comblé par des prélèvements sur la caisse générale de l'Administration des Habous. »

Les services rendus par la tekia sont tellement considérables que nous souhaitons vivement avec M. Béchir Sfar l'amélioration d'une situation financière un peu précaire.

A Sfax, à Tebourba, à Essloughia, les nécessiteux sont également secourus avec le produit de certains habous.

Quelques mots sur les principaux hôpitaux terminent cette étude. On y relève d'intéressants détails sur le marstane de Tunis, où le

médecin « aura droit à un traitement journalier de 8 aspres et quatre pains, le directeur à 6 aspres et à quatre pains, etc. ». Affecté aux malades et aliénés civils et militaires, le marstane resta tel jusqu'en 1880, date de la création de l'hôpital Sadiki solennellement inauguré par S. A. le Bey Mohammed Sadok. C'est un vaste établissement fort bien aménagé, dont le service est assuré par un directeur, qui encaisse les revenus et effectue les dépenses. Les recettes provenant des loyers, enzels, habous, atteignent 100.000 francs, avec lesquels l'Administration assure le traitement du personnel, la nourriture, l'habillement des malades, les médicaments, etc. Elle prélève sur ces fonds diverses petites sommes dont l'une est destinée à la circoncision d'enfants pauvres, à l'occasion de la fête Achoura ; l'autre à l'achat de fleurs (roses ou jasmins) destinées à la tombe de la princesse Fatima, petite-fille d'Aziza Ohtmana, bienfaitrice de l'hôpital.

Dans les cinq dernières années, près de sept mille malades ont reçu des soins à l'hôpital Sadiki. Tous étaient Tunisiens, mais quelques-uns Israélites. Deux autres hôpitaux, à Sousse et à Sfax, complètent l'organisation de l'assistance publique musulmane en Tunisie. Ces derniers n'ont malheureusement pas de revenus assez considérables, et il serait à désirer, dans l'intérêt du soulagement des misères humaines, qu'ils fussent dotés un peu plus généreusement.

Les vœux formés par l'auteur pour l'amélioration d'un service aussi important sont trop légitimes pour ne pas recevoir satisfaction. Si des difficultés d'ordre pratique s'opposent à leur réalisation immédiate, on doit cependant compter que le développement des ressources de la Régence assurera plus tard aux hôpitaux des ressources plus considérables.

M. Béchir Sfar a droit à toutes les félicitations en faisant connaître les détails d'un service ignoré de beaucoup de gens et en prouvant que les Musulmans savent pratiquer depuis longtemps les grands principes de la solidarité et de la charité.

Gaston LOTH.

Bibliographie musicale

M. Etienne Destranges (de Nantes) vient de faire paraître chez l'éditeur Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris, une série d'études critiques écrites avec une compétence et une loyauté artistique indiscutables. Ce qui fait la valeur des brochures de M. Destranges, c'est qu'il dissèque pour ainsi dire l'œuvre dont il parle : mesure par mesure il suit la trame musicale de l'ouvrage, en fait ressortir aussi bien les beautés que les défauts, et tout cela est écrit avec une

concision telle que dans un petit volume de cinquante à soixante pages vous avez une étude complète et intéressante du livret, de la musique et du caractère artistique d'un auteur.

Voici le titre de ces brochures :

L'Œuvre théâtrale de Meyerbeer ;

L'Evolution musicale chez Verdi ;

L'Œuvre lyrique de César Franck ;

Une partition méconnue : *Proserpine,* de Saint-Saëns ;

Le Rêve, d'Alfred Bruneau ;

Thannhœuser, de Richard Wagner ;

Fervaal, de Vincent d'Indy ;

Le Chant de la Cloche, de Vincent d'Indy.

Je ne partage pas toujours les opinions de M. Destranges dans ses appréciations artistiques. Disciple fervent du Titan de Bayreuth, il a pour les auteurs qui sont restés en dehors de cette évolution musicale des duretés excessives. Par exemple, dans sa brochure *L'Œuvre théâtrale de Meyerbeer,* n'est-il pas d'une sévérité exagérée de dire : « Il manqua toujours à Meyerbeer le sentiment de la dignité de son art. » A mon avis, au contraire, ce compositeur fut un soigneux et un chercheur, nous en trouvons la preuve dans ce fait que certaines scènes et même de certains actes de ses opéras furent écrits jusqu'à trois fois, dans des versions différentes. Il était de *l'Ecole de 1830.* Mais, malgré cela, son œuvre reste *et restera.*

Par contre, je suis entièrement de l'avis de M. Destranges quand il parle de Saint-Saëns, d'Indy, Verdi, Wagner, Bruneau, et surtout de César Franck, le grand musicien, le maître incontesté, l'artiste idéal, qui, encore aujourd'hui, ignoré du public, aura sa place marquée parmi les plus grands et dont l'œuvre vivra à côté de celles des Beethoven, Bach, Mozart, Haydn, Schumann, etc., etc. *Ruth, Rédemption, Rebecca, Les Béatitudes* (Maquet éditeur), *Hulda,* opéra (Choudens éditeur), *Ghiselle,* opéra (Choudens éditeur), et surtout ses mélodies *L'Ange et l'Enfant, Les Cloches du Soir, La Procession,* toute sa musique de chambre : autant de chefs-d'œuvre.

Franck, encore inconnu ou méconnu (mort le 8 novembre 1890), plus tard aura l'admiration de tous ceux que touche et intéresse l'art musical.

Chez l'éditeur Biardot, 22, place de la Madeleine, à Paris, vient de paraître une série d'œuvres d'André Wormser, l'auteur de la célèbre pantomime *L'Enfant prodigue,* et qui va faire représenter prochainement un grand ballet *(L'Etoile),* à l'Opéra de Paris.

POUR CHANT

Cantique de Noël, poésie d'Armand Sylvestre. Mélodie d'une extrême fraicheur écrite dans le style des chansons populaires ; peut

se chanter en solo ou en chœur. Accompagnement : moyenne difficulté.

Chanson d'Acis, poésie d'Eugène Adenis (deux tons, soprano ou mezzo-soprano). Une véritable perle musicale, d'une exquise délicatesse, facile à chanter. Accompagnement facile.

Vous ressemblez à ma jeunesse, poésie de Sully-Prud'homme (deux tons, soprano ou mezzo-soprano). Mélodie pleine de charme et d'une jolie couleur poétique. Facile à chanter. Accompagnement facile.

Sirvente, poésie de Pierre-René Hirsch. Beaucoup plus difficile d'interprétation ; morceau écrit dans une forme un peu tourmentée. Accompagnement difficile (trois tons, soprano, mezzo-soprano et ténor).

Chanson gitane, duo pour deux voix de femmes, très original, beaucoup de verve et de couleur locale. Cette œuvre est destinée à avoir un très gros succès. Accompagnement facile.

POUR PIANO

Puck et l'Ondine. Caprice, difficile. Ce morceau, écrit en sol majeur, nécessite un certain mécanisme, mais joué avec virtuosité il est d'un effet certain.

L'Idéal. Valse lente en ré mineur, très originale et chantante. Moyenne difficulté.

Les Lupercales (Fêtes de Pan), op. 5. Poème symphonique (à quatre mains ou à deux pianos), débute par une introduction d'un beau caractère, puis vient ensuite *La Course sacrée* (allegro con fuoco), d'une fougue toute juvénile. *La Procession des Prêtres et des Vestales,* qui succède, est écrite sur une phrase d'un caractère archaïque qui se développe avec des harmonies neuves et pleines de charme, et l'œuvre se termine par la reprise de *La Course sacrée* qui, s'animant peu à peu, donne la sensation de la foule qui s'agite, dans une intensité de mouvement du plus heureux effet. Très difficile.

Suite Tzigane. Op. 8 en trois parties, pour piano seul, piano à quatre mains ou deux pianos :

1re Partie : *Csardas.* D'un caractère très original, tout à fait dans la note de la musique hongroise. Très difficile.

2e Partie : *Au bord du Danube.* Rêverie d'un grand charme. Moyenne difficulté.

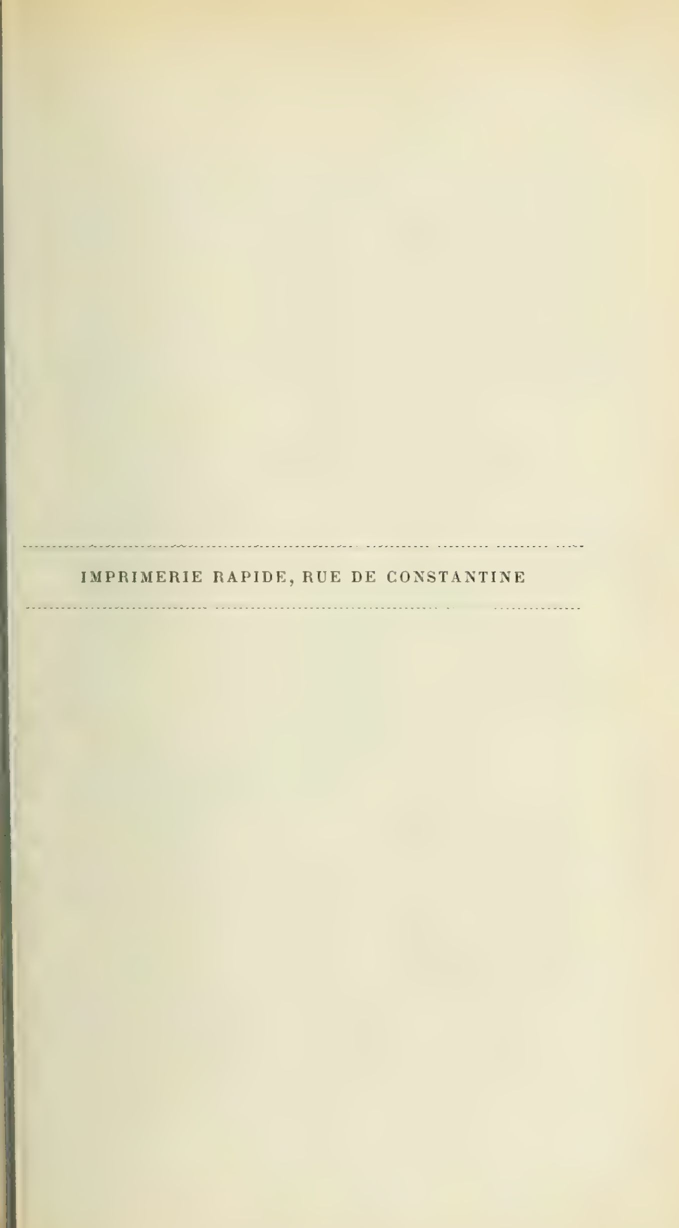
3e Partie : *Danse slovaque.* Très intéressante et très personnelle. Difficile.

POUR PIANO ET VIOLON

Suite Tzigane. Op. 8. Très difficile pour le violon, sauf la seconde partie : *Au bord du Danube.* Accompagnement difficile.

PAUL FREMAUX

Directeur de l'École de Musique de Tunis.



IMPRIMERIE RAPIDE, RUE DE CONSTANTINE

Quatrième année | N° 13 | Janvier 1897

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1897

Le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage a l'honneur de faire part à tous les membres de l'Association de la mort du regretté capitaine de frégate Servonnet, attaché naval à la Résidence de France, chevalier de la Légion d'Honneur, vice-président d'honneur de l'Institut de Carthage.

Le mauvais temps a malheureusement empêché M. Buisson, président de la Société pour 1897, de donner, le jour des obsèques, lecture du discours suivant, dont il a bien voulu nous communiquer le texte :

MONSIEUR LE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

MESSIEURS,

En l'absence inévitable de notre Président pour 1896, M. le Dr Loir, appelé à Paris pour une solennité du genre de celle qui nous rassemble, c'est à son humble successeur pour 1897 qu'est échu le triste devoir de venir s'incliner respectueusement, au nom de l'Institut de Carthage, devant la dépouille mortelle de M. Servonnet, notre regretté vice-président d'honneur.

Le tragique événement qui a jeté la consternation dans notre ville, qui afflige si profondément la Colonie française et la population tunisienne, qui prive la patrie d'un loyal défenseur, est venu aussi frapper au cœur une modeste Société, dont le seul titre à faire entendre sa voix désolée en cette cérémonie funèbre est qu'elle a tenu, nul ne l'ignore, une grande place dans les préoccupations, dans les prédilections de M. Servonnet.

L'Institut de Carthage a été en grande partie son œuvre, — ses éminents collaborateurs de la première heure l'ont répété souvent, — et une œuvre chère à son cœur. Non seulement, pendant l'année 1895, il en fut le président actif, — avec quelle distinction et quelle dépense de temps et de forces, vous vous le rappelez, — mais il

en avait été à l'origine, avec MM. Bertholon, Pavy et Huard, le principal fondateur ; il en était resté le conseiller vigilant, l'infatigable patron.

Il est donc naturel, Messieurs, que l'Institut de Carthage ait revendiqué le triste privilège de venir offrir, à celui auquel il doit tant, l'hommage de ses regrets unanimes et l'expression douloureusement émue de son inaltérable gratitude.

Il y a quelques jours à peine, encore plein de vie et d'entrain, nous parlant avec cet *humour* familier qui s'alliait chez lui d'une manière si originale et si charmante à un fonds de mélancolie, nous exhortant avec sa rondeur toute militaire qui excluait la prétention et l'emphase, mais qui n'excluait ni l'élégance de la forme, ni la distinction aristocratique de la pensée, il nous pressait de procéder à des élections pour 1897 et de renouveler notre Bureau.

Hélas ! il ne se doutait guère, et nous étions loin de prévoir que le premier acte de ce nouveau Bureau serait de suivre son cercueil, que les premiers mots qu'aurait à prononcer le nouveau président élu seraient des paroles de suprême, d'éternel adieu à lui-même.

Le patriote fervent, le bon Français, le sincère Africain, le brillant, le brave officier de marine que nous pleurons *était doublé d'un homme d'esprit et de goût*. A côté du marin si attaché à sa profession, il y avait en M. Servonnet un lettré délicat, un penseur émancipé, sans allure frondeuse, un artiste, un chercheur, un savant, et, en germe au moins, un écrivain distingué. Plusieurs pages remarquables de notre *Revue Tunisienne* en font foi.

Sans rappeler tous ses travaux littéraires et scientifiques antérieurs à sa venue parmi nous, sans parler de sa collaboration avec le Dr Laffite à l'importante *Description du Golfe de Gabès en 1888*, ni de son étude si attrayante et si documentée sur les *Nouvelles Cartes marines de la Tunisie*, ni des *matériaux* qu'il avait recueillis au Service des Renseignements militaires pour *servir à la Géographie tunisienne* envisagée sous tous ses aspects, on relira longtemps, avec intérêt et profit, ses fines causeries, pleines d'un engouement du meilleur aloi, mises au service de sérieuses idées, et les charmantes allocutions que nous l'avons entendu nous faire, soit aux séances de section, soit aux assemblées générales, soit à l'inauguration ou à la clôture de nos expositions artistiques.

M. Servonnet était de ceux qui croient à la vertu de l'association

et de la solidarité, qui estiment qu'isolement signifie souvent stérilité, tandis que l'association, le groupement des bonnes volontés et des compétences autour d'une idée commune, — chose encore trop peu comprise et trop peu pratiquée, souvent même presque raillée dans nos races latines, a été peut-être le secret du progrès politique, économique et social des peuples libres.

De là son empressement à encourager, dès 1893, l'initiative de quelques personnes qui avaient rêvé pour Tunis une association de recherches, d'études géographiques, archéologiques, historiques, scientifiques, en même temps que d'essais littéraires et artistiques, destinée à travailler au rapprochement des vieilles civilisations sémitiques et de la civilisation occidentale, destinée à prouver à la métropole la précoce vitalité intellectuelle de la jeune colonie, destinée surtout à faire connaître, le plus tôt et le plus loin possible, « sous toutes ses faces et de toutes les manières, la Tunisie ». De là tant d'efforts de sa part pour faire réussir ce groupement, pour le rendre aussi largement, aussi libéralement représentatif que possible, pour le faire servir de rendez-vous et de trait d'union à l'élite de la société tunisienne. De là son zèle pour assurer à notre Institut de hauts et précieux patronages, sans rien sacrifier de son indépendance réelle, pour le doter d'une bibliothèque spéciale de documents africains et d'un organe d'action et d'expansion ; de là son zèle, enfin, pour organiser ces premières manifestations, si honorables, si appréciées en Tunisie et au dehors et qui sont dans toutes les mémoires : conférences littéraires et scientifiques, concerts et expositions artistiques et industrielles.

— « Toutes choses prématurées », lui répétaient plusieurs bons esprits, dont il respectait la sincérité, tout en combattant leurs vues : — « une Société savante à Tunis, un cénacle littéraire, un Salon tunisien ! quel luxe et quel superflu pour des colons que rien ne devrait distraire du souci primordial de l'exploitation du sol et de la mise en valeur de nos richesses locales ! »

Il estimait au contraire que, tout en travaillant au progrès matériel de leur pays d'adoption, les Français de Tunisie avaient le droit d'apporter de leur pays d'origine leur goût des choses de l'esprit, leur culte traditionnel du vrai et du beau : erreur peut-être, généreuse erreur à coup sûr ! Il estimait, et ce sont ses propres paroles, « que nous pouvions déjà avoir l'ambition de montrer à la France

attentive, mais non étonnée, qu'un peu de son génie national nous a accompagnés par delà les mers, et que si la Tunisie a des bras pour produire, elle a aussi un cerveau pour penser ».

Il avait trop aimé son œuvre pour ne pas avoir souhaité qu'elle lui survécût, et ce serait mal comprendre la leçon de patriotisme qui se dégage de sa vie d'action et d'entreprise, si brusquement, si prématurément arrêtée dans son essor, que de céder au découragement et à la désespérance et de laisser s'écrouler sur lui l'édifice dont il avait été le principal architecte. Non, il nous semble plutôt que sa voix bien connue, dont nous avons tous encore le son vibrant dans l'oreille, nous crie d'outre-tombe la sage devise qu'il avait contribué à nous faire choisir et adopter : « *Travail et Concorde* »; et la meilleure manière d'honorer, de perpétuer sa mémoire sera, nous en sommes convaincus, de nous efforcer, à son exemple, de mettre cette devise en pratique et de travailler, avec la même ardeur, à la gloire des lettres françaises, au progrès de la science, à la prospérité de la Tunisie.



INSTITUT DE CARTHAGE

— — —

Séance du Comité-Directeur du mardi 1er décembre 1896

M. le Dr Loir, président, donne lecture d'une lettre par laquelle M. Goin déclare qu'il renonce à toute candidature aux élections prochaines pour les fonctions de président ou de membre du Bureau.

Le Comité-Directeur établit la liste des sociétaires qui ont exprimé le désir ou qui ont accepté de faire partie du Comité-Directeur de 1897, et décide de nommer Vice-Président d'Honneur M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Beaux-Arts.

Le Comité-Directeur prononce les radiations proposées par M. Heymann, trésorier.

La séance est levée à six heures et demie.

Assemblée générale du vendredi 4 décembre 1896

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. le Dr Loir.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de MM. Desbazeilles, Pariot et Terrieux, et rend hommage à leur mémoire.

Professeur au Lycée Carnot, M. Terrieux meurt à vingt-six ans, regretté de tous ceux qui avaient pu apprécier la droiture de son caractère et son excellent cœur. Souffrant depuis longtemps déjà, il avait dû prendre un congé et rentrer en France avant la fin de l'année scolaire. Il s'est éteint doucement, au milieu des siens.

Notre Société perd en lui un précieux collaborateur.

Puisse notre profonde sympathie pour la mémoire de notre collègue atténuer la douleur de sa jeune veuve, à qui nous adressons nos plus sincères et nos plus respectueux compliments de condoléances.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne également lecture des procès-verbaux des séances du Comité-Directeur.

M. le Président communique à l'Assemblée l'admission proposée par le Comité-Directeur de :

MM. Charles Negdenmayer, colon à Crétéville;
Oudin, colon.

M. Loth, bibliothécaire, rend compte de la situation de la bibliothèque.

M. le Dr Loir, président, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Nous voici arrivés à la fin de 1896, et le Comité-Directeur va vous rendre compte, par l'organe de notre Secrétaire général, du mandat que vous lui avez confié au commencement de cette année. Parmi les questions qui devaient nous occuper, le Congrès de Carthage tenait la grande place, aussi permettez-moi de vous en entretenir encore.

Il y a trois ans, au moment de sa création, l'Institut de Carthage prenait l'initiative de provoquer, à Tunis, la venue du xxve Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. L'assemblée générale de cette Association, tenue à Caen en août 1894, répondait à notre appel et votait à l'unanimité le Congrès de Carthage pour le mois d'avril 1896.

Messieurs, depuis cette époque vous avez travaillé à l'organisation de ce Congrès. Vous avez voulu présenter à nos hôtes de France la Tunisie sous son jour le plus favorable. C'est parmi les membres de notre Société que M. le Résident Général et notre Président d'honneur, M. le Directeur de l'Enseignement, choisissaient les rédacteurs anonymes de ces quatre volumes sur la Tunisie distribués à chacun des membres du Congrès, et qui condensent et résument toutes les questions qui intéressent la Régence, son passé, son histoire, ses races disparues, sa situation présente, son industrie et son commerce.

Au moment du Congrès, votre Bureau avait à organiser une réception digne des hôtes que nous avions invités. Ce n'était pas à nous qu'incombait le soin de nous occuper de la partie matérielle de la réception, qui était assurée par un comité dont votre Président était le secrétaire et dont les membres étaient pour la plupart pris parmi vous. Nous avions à tenir dignement notre place et à rendre le plus intéressant possible le voyage de nos visiteurs.

Voici quel a été notre rôle : trois d'entre nos collègues étaient présidents de diverses sections et ont spécialement cherché à provoquer des travaux intéressant la Tunisie. Dans les Bureaux des dix sept sections dans lesquelles se répartissaient les membres du Congrès, on remarquait de nombreux sociétaires de notre Association qui, en faisant des communications ou en prenant part aux discussions, ont

montré le degré d'activité intellectuelle qui existe à Tunis ; aussi, le volume des comptes rendus du Congrès, qui paraîtra ces jours-ci, renfermera-t-il une foule de documents sur la Régence.

Parmi les délégués des ministères que le Gouvernement Français avait chargés de le représenter au Congrès de Carthage, nous trouvions plusieurs de nos collègues : M. le baron Cottu, pour les Affaires étrangères ; M. Dybowski, pour l'Agriculture ; M. Rebillet, pour la Guerre ; M. Loir, pour l'Instruction publique ; M. Servonnet, pour la Marine ; M. Pavillier, pour les Travaux publics.

Le numéro de notre *Revue Tunisienne,* qui paraissait précisément le 1er avril, contenait, outre les mémoires et travaux du genre de ceux que nous publions d'ordinaire, trois études spécialement dédiées aux membres du Congrès. D'abord, une série d'itinéraires dans la Tunisie, qui a servi de programme aux excursions organisées dans la Régence après le Congrès. Un guide du visiteur au Musée du Bardo, catalogue sommaire des collections qui doit provisoirement suppléer à l'absence du catalogue général dont le Ministre de l'Instruction publique s'est réservé la publication, et qui demeure inachevé. Enfin, un guide aux ruines de Carthage, qui a été distribué au moment de l'excursion générale que l'Institut avait organisée et dans laquelle les congressistes ont été conduits par plusieurs de nos collègues.

Nous avions de plus adjoint une exposition des industries indigènes à notre Exposition artistique annuelle, qui a été inaugurée le jour de l'ouverture du Congrès.

Messieurs, toutes ces manifestations ont-elles produit le résultat que nous cherchions à atteindre ? Laissez-moi, pour répondre à cette question, enregistrer sans commentaire les mots de remercîments qui nous ont été adressés par le Président du Congrès, à la séance de clôture, « pour tout ce que l'Institut de Carthage avait fait pour assurer le succès éclatant de la session de Carthage ». Et laissez-moi le remercier, au nom de notre Société, de nous avoir remis la médaille de l'Association Française comme souvenir de nos efforts et de notre initiative.

Nous espérons que le Bureau de l'Association Française se souviendra des promesses faites à votre Président lorsqu'il distribuera les subventions au commencement de 1897.

Je n'ai pas à vous parler des résultats que le Congrès de Carthage aura pour l'avenir de la Tunisie. Cinq cent dix membres de l'Association Française ont visité la Régence et ont rapporté, dans tous les coins de la France, l'impression favorable que notre pays d'adoption laisse sur tous ceux qui veulent bien venir le parcourir. Ils nous font une réclame dont la Tunisie ne peut que bénéficier.

En prenant possession de ce fauteuil, il y a un an, je vous avais promis de m'occuper des intérêts matériels de notre Société et, en

premier lieu, de notre installation dans un nouveau local. J'espérais, je ne vous le cache pas, que les choses iraient plus vite. Nous sommes encore rue de Russie, mais je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, sur l'invitation de M. le Résident Général, votre Comité a visité, il y a quelques jours, un local composé de deux salles dans lesquelles nous serons enfin chez nous. Nous espérons que notre nouvelle installation se fera dès les premiers jours de l'année 1897.

Avant de terminer, permettez-moi de remercier ceux d'entre vous qui ont assuré par leurs travaux le succès de la *Revue Tunisienne*. Merci, enfin, mes chers collègues du Comité-Directeur; par votre aimable collaboration, vous avez rendu ma tâche si facile que je souhaite au nouveau président de trouver auprès de vos successeurs un appui pareil à celui que vous m'avez donné.

Messieurs, suivant la sage prescription qui existe dans nos statuts, je rentre dans le rang. J'ai fait tous mes efforts pour continuer les traditions de mes devanciers et diriger le mieux possible vos travaux de 1896. Je vous exprime encore ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre Association, et je souhaite que par votre vote de tout à l'heure vous assuriez, pour 1897, la marche toujours en avant de notre œuvre commune.

M. Victor Richard, secrétaire général, rend compte en ces termes des travaux de l'année 1896 :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale du 6 décembre 1895.

Notre dévoué bibliothécaire, M. Loth, vous a entretenus de la gestion de notre bibliothèque.

Conformément à votre décision de l'année dernière, les sections ont été supprimées et des réunions générales ont eu lieu le premier vendredi de chaque mois.

Votre Comité-Directeur s'est efforcé de rendre ces séances intéressantes et agréables. Vous avez tous gardé le souvenir de la conférence à laquelle M. le Résident Général et Mme Millet nous avaient fait l'honneur d'assister, la conférence de M. Lorin, notre savant collègue, sur Constantinople.

Une autre conférence a été faite au Théâtre municipal, sous le patronage de l'Institut de Carthage, par M. de Béhagle, l'explorateur connu, présenté par son ancien chef de mission, M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie.

Enfin, une séance d'un ordre spécial avait attiré l'attention des dilettanti. Sur la proposition de M. le commandant Servonnet et l'ini-

tiative de votre Comité-Directeur, cette séance fut organisée par notre collègue, l'éminent artiste M. Frémaux.

Grâce à l'amabilité de M. le comte Landon de Longeville, cette réunion exceptionnelle avait lieu, vous vous en souvenez, dans une des salles du passage de Bénévent. Nos familles y étaient admises et M. Frémaux, qui s'était assuré le concours d'artistes amateurs de talent, nous offrit une délicieuse comparaison des diverses interprétations du poème de *Faust* par les grands musiciens qui l'ont traité.

Nous avons su gré à M. Frémaux et à ses précieux collaborateurs d'un jour de cette organisation difficile, qui a obtenu tout le succès que nous attendions. Qu'ils nous permettent de leur présenter ici l'expression de notre gratitude et le regret que cette excellente soirée n'ait pas eu de lendemain.

Cette séance spéciale était le prélude de notre vie extérieure, et c'est là surtout que nous avons déployé notre activité, avec la pensée qu'elle porterait mieux ses fruits.

Les deux grandes manifestations ont été simultanées :

1° Participation au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences ;

2° Exposition artistique et industrielle.

Notre président, M. le Dr Loir, était le secrétaire général du Congrès dont un grand nombre de nos collègues faisaient partie. Vous avez été mis au courant des travaux accomplis dans ce Congrès par les procès-verbaux publiés dans la *Revue Tunisienne*; le temps était limité, mais son emploi était admirablement tracé d'avance, et il est resté pour notre Institut la satisfaction d'avoir contribué à l'organisation de ce Congrès qui a amené dans notre pays de Protectorat et jusque dans le sud de la Régence un nombre considérable de savants de tous ordres désireux de connaître la Tunisie.

L'Exposition artistique organisée à la même époque, en même temps qu'une exposition industrielle des produits arabes de toute sorte, dans le but de faire coïncider son ouverture avec le Congrès, a pleinement réussi. Les entrées ont été aussi nombreuses que les années précédentes, et la Commission de l'Exposition a droit à notre reconnaissance toute particulière.

Votre Comité-Directeur s'est, à ce sujet, rendu compte des inconvénients nombreux qui pouvaient résulter de la nomination de la Commission de l'Exposition au début de l'année ; le temps manquait pour préparer une œuvre sérieuse. Donc, en juin dernier, cette Commission a été nommée pour 1897. Le Bureau du Comité-Directeur de 1897 fera, de droit, partie de cette Commission dont les travaux sont déjà élaborés.

M. Roujon, directeur des Beaux-Arts à Paris, a présidé, vous vous

en souvenez, notre distribution des récompenses en avril 1896, à Tunis. Il a été frappé des efforts faits, nous en a exprimé toute sa satisfaction, et, pour nous aider, nous a promis d'obtenir des peintres orientalistes, qui font tous les ans une exposition spéciale, de nous envoyer à Tunis toutes leurs œuvres de 1897.

C'est là une tentative de décentralisation. L'orientalisme nous touche de près puisque nous sommes chargés de seconder les œuvres tunisiennes ou orientales.

Nous avons donc accepté volontiers le principe de cette exposition. Les peintres viendront avec leurs œuvres, et ce sera en quelque sorte un congrès artistique que le Comité-Directeur de 1897 et la Commission de l'Exposition auront la mission de recevoir.

M. le Résident Général a bien voulu promettre à notre président, M. le Dr Loir, de nous offrir deux salles dans le palais Cohen, récemment acquis par le Gouvernement Tunisien. Nous souhaitons qu'une prompte solution intervienne, et nous présentons à M. le Résident Général les témoignages nouveaux et sincères de notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à notre Association.

Il nous reste à vous entretenir d'une question d'ordre administratif. Le Comité-Directeur est nommé le premier vendredi de décembre et n'entre en fonctions que le premier janvier de l'année suivante. Cet interrègne peut être nuisible aux intérêts de l'Association et particulièrement contraire, dans tous les cas, à la bonne marche des travaux de rédaction de la *Revue Tunisienne*. Nous vous proposons de nommer le Comité-Directeur dans l'assemblée réunie le premier vendredi de novembre pour l'installation immédiate de ce Comité; l'année de l'Institut se terminerait ainsi le 31 octobre pour recommencer le 1er novembre ou à la date même de l'assemblée des élections.

Cette décision n'est pas une modification aux Statuts.

L'article 14 stipule, en effet, que chaque année, dans la réunion de l'assemblée générale chargée de procéder à la nomination du nouveau Comité, le Comité sortant rendra compte de son mandat.

La date de cette assemblée, chargée de procéder à la nomination du nouveau Comité, n'est donc pas fixée par les Statuts. Nous ne vous demandons pas d'en faire une disposition statutaire; nous vous soumettons simplement le projet de décider que la prochaine assemblée générale annuelle, dans laquelle le Comité-Directeur de 1897 sera renouvelé, aura lieu le premier vendredi de novembre, et que l'année de l'Institut partira dorénavant du 1er novembre pour finir le 31 octobre de l'année suivante.

Messieurs, notre mandat est terminé. Nous avons apporté notre tribut d'efforts au règlement du passé et à la préparation partielle de l'avenir, et nous transmettons volontiers aujourd'hui à d'autres intelligences et à de nouvelles activités le soin de conduire les destinées de l'Institut de Carthage.

M. Heymann, trésorier, indique la situation de la caisse. Il lit le rapport suivant :

Au 6 décembre 1895, date à laquelle ils vous a été rendu compte des opérations du trésorier, l'actif de l'Institut de Carthage était de.......Fr.	1.353 20
Depuis cette époque, les encaissements se sont élevés à.	4.222 40
Total.......Fr.	5.575 60
Les dépenses ayant été de........	4.223 35
il reste à ce jour un solde de.......Fr.	1.352 25
A cette somme, il y a lieu d'ajouter le montant des recouvrements à opérer, pour environ........	500 »
Total de l'actif...Fr.	1.852 25
sur lequel il reste à acquitter les dépenses pour près de.	400 »
Reste net.....Fr.	1.452 25

Cette somme sera encore augmentée du prix des numéros de la *Revue* vendus dans le courant de l'année par les libraires dépositaires de cette publication.

Les recettes comprennent :

Cotisations annuelles des sociétaires.......Fr.	2.406 »
Abonnements à la *Revue*........	51 »
Cotisation d'un membre perpétuel........	100 »
Dons divers........	1.665 40
Total.......Fr.	4.222 40

Les dépenses se décomposent ainsi :

Impression et envoi de la *Revue*.......Fr.	3.629 70
Imprimés pour le secrétariat de la bibliothèque.......	73 70
Registres et imprimés pour le trésorier........	25 »
Frais de poste........	27 05
Conférences........	191 40
Frais de recouvrement........	96 50
Local........	140 »
Souscription à l'A. F. A. S........	20 »
Couronne pour un sociétaire décédé........	20 »
Total.......Fr.	4.223 35

Dans les comptes rendus précédents, on avait fourni le montant des enregistrements en recette, tandis qu'il a semblé préférable de ne faire figurer à celui-ci que le chiffre des cotisations recouvrées ;

de là, la diminution apparente constatée dans le chiffre des cotisations dont le montant, au contraire, a quelque peu augmenté.

De l'exposé que j'ai l'honneur de vous soumettre, il résulte que l'Institut de Carthage continue sa marche en avant ; en effet, bien que les dépenses aient été plus élevées en 1896 que pour les années antérieures, bien qu'il n'ait été encaissé qu'une seule cotisation de membre perpétuel, l'actif de l'Association est supérieur au solde trouvé en caisse lors de l'entrée en fonctions du Bureau sortant.

L'Assemblée décide, sur la proposition du Comité-Directeur, que la prochaine assemblée annuelle des élections aura lieu le premier vendredi de novembre ; que le nouveau Comité-Directeur entrera immédiatement en fonctions, et que l'année de l'Institut commencera à cette date, pour finir le 31 octobre de l'année suivante.

Avant d'ouvrir le scrutin, M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Goin décline toute candidature aux fonctions de président et de membre du Bureau. M. le Président expose qu'au nom du Comité sortant il a fait une démarche auprès de M. Goin pour l'amener à faire encore partie du Comité-Directeur, au moins comme simple membre, et que M. Goin l'a prié de supprimer son nom de la liste préparée pour les élections de 1897.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

L'ouverture des scrutins donne les résultats suivants :

A. — Election du président.

Votants : 49. — Majorité absolue : 25.

MM. le commandant Driant	28	voix
Buisson	8	—
Pavy	4	—
Gauckler	2	—
le Dr Loir	1	—

Le commandant Driant est proclamé président de l'Institut de Carthage pour l'année 1897.

B. — Election des quatorze autres membres du Comité-Directeur.

Avant le dépouillement, et sur la proposition de M. Loth, l'Assemblée nomme vice-président d'honneur M. le Dr Loir, président du Comité-Directeur sortant.

Premier tour :

MM. Heymann	46	voix,	élu
Buisson	41	—	»
Loth	38	—	»
Lorin	37	—	»
Lasram	33	—	»
Henry	33	—	»
Coupin	29	—	»
Frémaux	29	—	»
Pavy	26	—	»
Baille	24	—	
le Dr Cattat	23	—	
Médina	23	—	
Dollin du Fresnel	21	—	
Bonnier Ortolan	19	—	
Bossoutrot	19	—	
Paul Proust	18	—	
Pauthier	18	—	
Fallot	17	—	
Martel	15	—	
Ch. Maillé	15	—	
Paul Bonnard	13	—	
Ginestous	10	—	
Omessa	4	—	

Deuxième tour :

MM. le Dr Cattat	34	voix,	élu
Pauthier	22	—	»
Baille	19	—	»
Dollin du Fresnel	16	—	»
Paul Bonnard	13	—	»
Bonnier Ortolan	13	—	
Bouhageb	13	—	

A ce deuxième tour, trois candidats ayant obtenu le même nombre de voix, M. Bouhageb déclare se désister, et M. Paul Bonnard est élu au bénéfice de l'âge.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Séance du Comité-Directeur du mercredi 9 décembre 1896

M. le Dr Loir, président, donne lecture d'une lettre par laquelle M. le commandant Driant, élu président de l'Institut de Carthage pour l'année 1897 par l'assemblée générale du 4 décembre, donne sa démission pour des motifs d'ordre militaire.

Le Comité-Directeur décide qu'une deuxième assemblée générale sera réunie le vendredi 11 décembre, et que l'ordre du jour sera le suivant :

1o Démission de M. le commandant Driant, président ;

2o Nomination du président pour 1897 ;

3o Election d'un membre du Comité-Directeur, dans le cas où le nouveau président serait choisi parmi les sociétaires composant le Comité-Directeur nommé pour 1897.

Le Comité-Directeur décide également que M. Buisson sera présenté à l'assemblée prochaine comme acceptant d'être candidat aux fonctions de président pour 1897, et que son nom et ceux des candidats nouveaux seront portés à la connaissance des sociétaires dans ladite assemblée.

Les admissions suivantes sont ensuite prononcées :

MM. Anterrieu, vice-président du Tribunal Mixte,
Picard, ingénieur des Ponts et Chaussées,
Brehant, professeur au Lycée Carnot,
Berlan, vétérinaire militaire de la Place de Tunis,
Comte, représentant du domaine Potin.

La séance est levée à six heures et demie.

Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1896

M. le Président explique le but de la réunion d'une deuxième assemblée générale, à la suite de la démission de M. le commandant Driant, qui avait été nommé président de l'Institut de Carthage pour 1897.

M. le commandant Driant, présent, expose les motifs d'ordre militaire qui l'ont amené, à regret, à abandonner, au moment où il se disposait à les remplir, les fonctions auxquelles l'avaient appelé ses collègues. Il déclare qu'il est très attaché à l'Institut et qu'il accepterait volontiers le mandat de simple membre du Comité-Directeur, si l'assemblée voulait bien le lui confier.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

L'ouverture du scrutin, pour l'élection du président, donne les résultats suivants :

MM. Buisson	36	voix (élu)
Servonnet	2	—
Gauckler	1	—
le commandant Driant	1	—
Huart	1	—
le lieutenant-colonel Rebillet	1	—
le Dr Bertholon	1	—

M. Buisson, directeur du Collège Alaoui, est proclamé président de l'Institut de Carthage pour 1897.

M. Buisson exprime, dans une allocution brillante, ses remercîments à l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président indique qu'il y a lieu de nommer un membre de Comité-Directeur, en remplacement de M. Buisson, élu président.

Sur la proposition de M. Valensi, l'assemblée nomme par acclamation M. le commandant Driant membre du Comité-Directeur de 1897.

La séance est levée à dix heures du soir.

Séance du Comité-Directeur de 1897 du 11 décembre 1896

A l'issue de l'assemblée générale, M. Buisson, président de l'Institut pour 1897, réunit les membres du nouveau Comité-Directeur pour procéder aux élections des autres membres du Bureau.

Sont présents :

MM. Buisson, le Dr Loir, Bomard, Baille, le Dr Cattat, Coupin, Dollin du Fresnel, Frémaux, Henry, Heymann, Lorin, Pauthier, Pavy, Servonnet.

Sont excusés :

MM. le commandant Driant, Lasram, Loth.

M. Heymann est proclamé trésorier par acclamation.

L'ouverture des scrutins donne les résultats suivants :

Sont nommés pour 1897 :

Vice-présidents, MM. Lorin et Dollin du Fresnel ;
Secrétaire général, M. Loth ;
Secrétaire, M. Lasram (par acclamation).

M. Richard, secrétaire général sortant, dépose le registre des procès-verbaux entre les mains de M. Baisson, président.

M. le Président lui donne acte de ce dépôt.

La séance est levée à onze heures.



L'INDUSTRIE EUROPÉENNE EN TUNISIE

L'Industrie européenne avant l'occupation française

C'est au prince Ahmed-Bey, si souvent critiqué par les écrivains de notre époque qui lui reprochent d'avoir masqué un orgueil insatiable et un immense esprit d'ostentation sous couleur d'innovation et de progrès, que revient l'honneur d'avoir introduit l'industrie européenne en Tunisie.

Ahmed-Bey vint en France, à la cour du roi Louis-Philippe, le 8 novembre 1846. Reçu à son arrivée avec tous les honneurs accordés aux souverains, son voyage fut une promenade triomphale pendant toute sa durée.

Parmi toutes les merveilles qu'il eut l'occasion d'admirer, son esprit demeura plus particulièrement frappé par les ingénieuses applications du génie industriel ; il conçut, dès lors, le noble projet de tirer l'industrie indigène de la routine où elle était plongée, en l'encourageant à entrer dans la voie du progrès, et de doter son pays d'établissements spéciaux, armés des moyens de production dont les avantages économiques lui avaient été révélés.

A cet effet, il n'hésita pas à s'attacher des ingénieurs français remarquables, chargés d'organiser et de diriger des créations industrielles dont plusieurs ne tardèrent pas à acquérir une réelle importance.

ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT

I. — La manufacture du Bathan, près de Tebourba, fut construite par M. Benoit, ingénieur. Un autre ingénieur, M. Guiraud, et, après lui, M. Etienne Faussié, manufacturier, en eurent la direction. A la tête de la fabrication furent placés des contremaîtres et d'habiles ouvriers recrutés avec soin principalement dans les départements du Tarn et de l'Hérault. La force motrice nécessaire à la marche de 150 métiers à tisser était fournie par la chute du barrage de la Medjerda, ancien et superbe ouvrage des Espagnols.

Toutes les phases de la fabrication des draps et des couvertures de laine s'accomplissaient dans l'établissement, qui occupait un personnel de 600 ouvriers et dont la production était exclusivement réservée à l'armée tunisienne, forte à cette époque de 35.000 hommes instruits par des officiers français distingués.

II. — Les ateliers de la Monnaie, établis au Bardo.

Si Hamida ben Ayed, qui en devint fermier, fut l'instigateur de cette création. M. Benoit, chargé du choix du personnel, fit venir

M. Van Gall, sous-directeur de la Monnaie à Bruxelles, qui s'adjoignit M. Hauerwas comme chef mécanicien (1849).

Les machines-outils furent achetées à Cologne pour une somme de 80.000 francs.

III. — La fonderie de canons, à la Hafsia, à Tunis.

M. Garbeyron, un de nos plus estimés compatriotes, fut placé à la tête de cet établissement, dont la création effective remontait à Hamouda-Pacha, mais qui avait été délaissé. Il fut reconstitué sur des bases perfectionnées.

IV. — L'imprimerie officielle arabe, installée d'abord à la Hafsia, puis transférée au Dar-el-Bey. La création du moniteur officiel *Erraïd-Ettounsi* date de cette époque.

V. — Les fours à plâtre du Djebel-Ahmar.

Le monopole de la fabrication du plâtre fut réservé à l'Etat. M. Tapia a été le premier directeur de cette industrie, qu'un récent décret vient de supprimer en tant que monopole.

VI. — L'huilerie du moulin de l'Etat, à la Casba de Tunis, sur l'emplacement actuel des bâtiments de la Direction des Finances, vit transformer son outillage en 1852. Des presses mécaniques, de construction française, furent substituées aux antiques presses en bois, naguère encore actionnées par les esclaves.

VII. — Une tannerie à l'européenne fut installée par M. Vail, directeur du Dar-el-Geld, monopole de l'Etat, supprimé en 1888.

VIII. - Un peu plus tard (1855), M. Beausamis, ancien professeur à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Aix, fut chargé de l'achèvement et de l'aménagement de l'arsenal et du port de La Goulette, commencés sous Hamouda-Pacha (1810). Rien ne fut négligé pour munir cet arsenal d'un outillage colossal, construit d'après les perfectionnements les plus récents. La vente des derniers vestiges de ce matériel a eu lieu en 1894.

CRÉATIONS SPÉCIALES

Indépendamment de ces créations, Ahmed-Bey poursuivit l'établissement d'un chantier maritime à Porto-Farina. Cette installation ne donna d'autre résultat appréciable que le lancement, en 1853, d'une frégate de premier rang dont la mise en chantier avait duré dix années. Cette frégate, dont les bois avaient été attaqués par le taret, fut démolie en 1868.

Dans les dernières années de son règne, les médecins conseillèrent à Ahmed-Bey, souffrant, de changer d'air. Un palais fut élevé en très peu de temps, dans ce but, à La Mohammedia. Pour l'alimentation en eau potable de ce palais, M. Benoit fit installer une machine élévatoire actionnée par des moteurs à vent, et, à défaut de vent, par la vapeur.

Malgré les dépenses nécessitées par toutes ces installations, Ahmed-Bey laissa à sa mort (30 mai 1855) un trésor estimé à 200 millions. (Voir SEBAUT.)

Sous Mohammed-Bey, successeur du précédent, vers 1857, un essai de plantation de coton fut tenté à Tebourba. Le ministre Khaznadar fit venir un planteur américain; une pompe à vapeur fut placée sur la Medjerda. Cet essai donna des résultats satisfaisants dès la première année; on crut alors pouvoir se passer des coûteux services du spécialiste américain, qui fut remercié. Les indigènes chargés du travail ne surent pas continuer, et, soit paresse, soit ignorance, tout fut perdu et abandonné.

TRAVAUX PUBLICS

Vers cette époque, on confia d'importants travaux publics à des entrepreneurs français appelés dans ce but. Ces travaux, qui se continuèrent sous Mohamed Essadok-Bey, eurent pour objet la construction de routes, phares, bassins de carénage, adduction d'eau potable, bâtiments civils et militaires, etc. De nombreux ouvriers français de toutes spécialités vinrent prendre part à leur exécution. Ces ouvriers, principalement originaires du midi de la France, se fixèrent dans le pays définitivement, grossissant ainsi le noyau de la colonie française. Quelques-uns de ces ancêtres existent encore, entourés du respect et de l'estime générale.

Les travaux d'exécution du réseau télégraphique furent commencés en 1859, et, le 8 mai 1860, Tunis fut reliée avec Alger par une ligne passant par le Kef et Constantine.

M. Colin construisit, en 1860, la maison du consulat de France. Cet édifice a été restauré en 1890 et des pavillons, affectés aux services, y ont été ajoutés.

L'usine de la Debdeba, comprenant huilerie et minoterie à vapeur, fut construite la même année; la maison Long, de Marseille, fut chargée d'exécuter la fourniture et le montage du matériel.

M. Narcisse Faucon, dans son ouvrage sur la Tunisie, parle de cette usine en ces termes:

« En 1881, la locomobile de vingt-cinq chevaux, en place depuis plus de vingt ans, n'avait subi aucune réparation; les meules, dans le même état d'entretien, donnaient une mouture invraisemblable. Deux pétrisseurs et cinq fours permettaient de livrer 8.000 pains par jour; trois paires de meules et huit presses hydrauliques donnaient environ 1.800 litres d'huile dans la journée.»

Les travaux pour l'alimentation en eau potable de la ville de Tunis furent entrepris par M. Colin, sous le contrôle successif de MM. Dubois, Lacroix et Lebiez, ingénieurs de la Mission française. Les sources de Zaghouan, situées à plus de quatre-vingts kilomètres, furent

captées et leurs eaux amenées et distribuées dans Tunis. Les dépenses nécessitées par cette gigantesque canalisation s'élevèrent à 7.000.000 de francs.

L'eau jaillit du réservoir de la Casba en août 1861, au milieu des acclamations d'allégresse de la population musulmane qui n'avait pas voulu croire au succès de cette entreprise de restauration de l'aqueduc, remplacé en partie par des syphons et tuyaux du système Chameroy.

Le général Baccouch eut la concession de la distribution des eaux; il la céda vers 1884 à la Régie coïntéressée qui l'exploite encore actuellement.

On mit en état de viabilité les routes du Bardo, de Bab-Saàdoun, de Bab-el-Khadra, de Bab-Souika et de la Marine.

La concession des mines de plomb du djebel Recas fut obtenue, le 8 septembre 1868, par une compagnie italienne, qui se mit aussitôt en mesure de procéder à l'exploitation. La baisse du prix des métaux, survenue il y a une dizaine d'années, a dû amener la cessation du travail dans ces mines.

La Commission financière, instituée le 5 juillet 1869 à la suite de l'impuissance reconnue au Trésor à acquitter les dettes, prit, le 23 mars 1870, un arrangement avec les créanciers. A partir de ce jour, toutes les grosses sommes dépensées en travaux publics furent perdues par défaut d'entretien. Question d'économies!

CHEMINS DE FER

En 1870, la concession d'une ligne de chemins de fer reliant Tunis avec le Sahel fut accordée à un Italien du nom de Mancardi. Cette concession a été périmée.

En même temps, celle de la ligne de La Goulette était donnée à M. de Montès, sujet espagnol. Ayant vu échouer tous ses efforts pour arriver à intéresser des capitaux français dans la constitution d'une société d'exploitation, M. de Montès fit cession de sa concession à une compagnie anglaise qui commença les travaux d'établissement en 1871.

Cette entreprise, qui donna lieu à des mécomptes, fut rachetée, le 7 juillet 1880, par la Compagnie de Navigation générale italienne Florio-Rubattino, avec la garantie d'intérêts du Parlement italien.

La compagnie anglaise du chemin de fer fut autorisée à créer une usine à gaz. Les travaux de construction de cette usine et ceux de la voie ferrée furent exécutés presque simultanément.

Le 23 septembre 1871, la concession de la ligne de la Medjerda fut donnée à une compagnie anglaise qui ne put trouver à réunir les capitaux nécessaires à son exécution. M. Roustan, alors consul général, parvint à obtenir la déchéance de la compagnie et l'annulation de sa concession, sur ses instances, le 6 mai 1876, la Société de

Construction des Batignolles fut déclarée concessionnaire. Le 26 mars 1877, le Parlement français vota la garantie d'intérêts ; les travaux commencèrent et furent menés activement.

Le jour de la fête du Mouled (30 avril 1877) le premier coup de pioche était donné par M. Genreau, ingénieur en mission. Les sections suivantes furent successivement livrées à l'exploitation :

Tebourba, le 24 juin 1878 ;

Medjez-el-Bab, le 30 septembre 1878 ;

Oued-Zarga, le 30 décembre 1878 ;

Béja, le 1er septembre 1879 ;

Souk-el-Arba, le 30 septembre 1879 ;

Ghardimaou, le 30 mars 1880.

La partie de la ligne entre Ghardimaou et Souk-Ahras ne fut livrée au public que le 29 septembre 1884, longtemps après l'occupation de la Tunisie par les troupes françaises.

INDUSTRIES PRIVÉES

Dans le domaine de l'industrie privée, les progrès ont été assez lents à se produire.

Les premiers Européens établis dans la Régence, dans la préoccupation et l'incertitude du lendemain peut-être, avaient cru devoir plutôt rechercher les éléments de leur existence dans les profits des échanges. Ils exportaient, sans les transformer, les richesses naturelles du pays, et importaient des contrées voisines, toutes ouvrées, les marchandises les plus faciles à acclimater.

Les consuls des puissances européennes, intéressées à laisser subsister un *statu quo* qui rendait la Tunisie tributaire de leurs nations, ne firent rien pour encourager l'initiative de leurs compatriotes dans la voie de l'industrie, et les timides essais qui furent tentés ne trouvèrent aucun appui de ce côté.

En 1859, M. Colosio construisit les fours à chaux du Djebel-Djelloud, près Tunis ; une briqueterie à la manière indigène y fut ensuite ajoutée. Cette industrie passa, en janvier 1885, dans les mains de M. de Parade, qui l'a considérablement agrandie depuis.

C'est en 1860 que Mohammed Essadok-Bey introduisit un droit de fabrication de 33 % sur les briques et de 25 % sur la chaux ; les premiers fermiers furent le caïd Nessim et Ahmed Seyet.

Si Hamida ben Ayed fait installer la minoterie de Bab-Zira. Vers 1867, on transforma cet établissement, qui devint manutention militaire sous la direction de M. Joseph Faussié. Un matériel complet marchant à vapeur, comprenant aussi des presses mécaniques en fer pour la fabrication des pâtes alimentaires, fut monté par des mécaniciens français venus spécialement.

A la même époque, M. Tesi fit valoir une petite minoterie à manège, rue des Salines, à Tunis.

Un service de bateaux à vapeur à aubes sur le lac Bahira, entre La Goulette et Tunis, est créé par deux mécaniciens français. Pour venir en aide à cette entreprise, des parts d'actions furent prises par tous les membres de la Colonie française de Tunis.

La première fabrique de glace artificielle est créée, en 1872, par MM. Baccouch et Boccara, à Tunis.

Des fabriques de boissons gazeuses sont montées par M. Nicolas, Français, et par MM. Montelatecci et Maglione, Italiens.

Des médecins européens installent à l'Aouina une magnanerie. Déjà, à son retour de Paris, où il avait assisté au procès intenté à Mahmoud ben Ayed, en 1856, le ministre Khéreddine s'était occupé de la création d'une magnanerie dans les dépendances de son palais de La Goulette.

L'initiative de ces personnes n'eut aucun succès.

M. Colosio avait installé des dévidoirs à cocons, dont la raison d'être cessa avec l'abandon de l'élevage des vers à soie.

Une briqueterie mécanique est construite à Sidi-bou-Saïd, pour le compte de MM. Baccouch et Cesana, par un ingénieur français. M. C. Dumergue, notable industriel, exploite actuellement cette briqueterie qui possède comme outillage : une machine à vapeur de quinze chevaux de force, une presse à huile et une machine à briques. Un plan incliné automoteur relie l'usine à l'embarcadère des marchandises sur la mer.

Peu de temps après, est montée la briqueterie de Bab-el-Khadra, propriété du caïd Eliaou Scemama.

En 1873, le Banco Industriali de Gênes, avec MM. Pistoretti, Fedriani, Beuf et Gandolphe Amédée comme associés, établit à Sousse une industrie qui devait prendre par la suite la plus grande importance : celle des huileries d'olives. Au début, cette industrie eut à lutter avec la défiance des indigènes pour toutes les innovations. Dans leur esprit, le métal des machines ne devait pas manquer de communiquer à l'huile fabriquée par leur moyen un goût désagréable, peut-être même dangereux. Le temps et l'expérience finirent par avoir raison de ces enfantines préventions.

L'usine fut mise en vente après la faillite du Banco de Gênes ; elle fut acquise par M. A. Gandolphe, qui la dirige encore aujourd'hui.

Cet exemple fut suivi plus tard, dans cette même région du Sahel, par MM. Habib, Mannetto et Saccoman, et, à Tunis, par M. Boulakia père, auquel appartient encore l'importante usine de la place de La Goulette.

Dotées d'un puissant outillage de provenance française, toutes ces huileries obtenaient un rendement supérieur de beaucoup à celui des moulins indigènes. La constatation évidente de ces résultats a

dû contribuer à vaincre les dernières résistances des Tunisiens, jamais indifférents en ce qui touche à leur intérêt.

A intervalles très rapprochés, plusieurs fabriques de glace artificielle sont installées par MM. J. Delmas, dit Champagne; Arnous, ingénieur; E. Valensi, Fiorentino et d'autres capitalistes. Deux de ces fabriques, bien agrandies depuis, sont toujours en exploitation.

Une scierie mécanique à vapeur, machine verticale Hermann-Lachapelle, de six chevaux de force, est montée par M. Hauerwas, ancien contremaître de la Monnaie du Bardo. Vers 1880, ses fils y ajoutent une fabrique de glace artificielle qui fut transférée, en 1893, à Gabès.

En 1878, M. Vincent Mazurkiewicz installe à Tunis la première brasserie de bière.

Sous la direction de M. R. Valensi, ingénieur E. C. P., est construite, en 1880, la belle minoterie de Djedeïda, pour le compte de Si Hamida ben Ayed, propriétaire. Cette minoterie est aujourd'hui la propriété de l'Alliance Israélite Universelle, qui veut créer, dans les vastes dépendances, une école d'agriculture. Cet emplacement, à proximité de la gare du chemin de fer de Bône-Guelma, se prête admirablement à la création d'une ferme-école; la terre y est excellente et la vigne y vient parfaitement.

Le matériel de la minoterie a été fourni par la maison Brault et Cie, de Chartres. Une turbine hydraulique, actionnée par la Medjerda, fait mouvoir tout l'outillage et sert à l'irrigation des jardins avoisinants. La mouture y est faite par des meules de La Ferté-sous-Jouarre dont l'emploi, autrefois si réputé, persiste encore dans certaines régions, malgré les avantages indiscutés des cylindres.

Quoique ayant à sa disposition la force motrice gratuite, après peu d'années le moulin dut cesser de travailler devant l'impossibilité de lutter avec la concurrence extérieure.

En dehors des créations industrielles qui viennent d'être énumérées, on trouvait encore dans l'industrie des corps de métiers :

Quelques chantiers et ateliers de médiocre importance qui représentaient l'industrie, aujourd'hui si considérable, du bâtiment.

Des petits ateliers de serrurerie et de constructions métalliques, entre autres ceux qu'avaient ouverts MM. Garbeyron et Aurbacher, anciens ouvriers de l'Etat, après la fermeture des manufactures du Gouvernement.

Un certain nombre d'artisans, parmi lesquels MM. Schneider, Louis Bessy, Tesi, Bayada, etc., vivaient de l'industrie de la carrosserie. Des ouvriers spécialistes, venus de la province de Modène (Italie), avec leurs familles, avaient trouvé place dans ces ateliers; quelques-uns même s'étaient établis pour leur propre compte. Cette industrie s'occupait surtout de la réparation des véhicules démodés, de toutes formes et de tous les âges qui, d'Europe, étaient expédiés

à Tunis pour y achever, là, au service des indigènes de distinction, une carrière pour le moins séculaire.

La construction des charrettes dénommées arabas, qui rendent encore de si grands services, avait été introduite à Tunis vers 1860. A cette époque, les essieux de ces charrettes étaient formés de pièces de bois de hêtre assemblées. Malgré l'usage de plus en plus répandu des chariots à la manière française, au fur et à mesure de la création de routes carrossables, cette fabrication donne encore du travail à plusieurs centaines d'ouvriers charrons maltais et indigènes.

Si l'on ajoute à cette nomenclature la fabrication des lits en fer, spécialité qui s'est perfectionnée depuis au point de détrôner complètement la literie d'importation italienne; des meubles en bois communs, des pâtes alimentaires, du savon, de l'amidon de froment; la distillation du mastic et de la boukha;[1] la construction de barques et de mahonnes à La Goulette et à Sfax, les branches de l'industrie européenne en Tunisie ayant quelque importance auront toutes été passées en revue.

Parmi les créations industrielles particulières, quelques-unes avaient réussi, mais en petit nombre, sans prendre d'extension. Leur champ d'action était d'ailleurs étroitement circonscrit à cause de l'élévation des droits fiscaux qui frappaient la production et l'exportation des richesses naturelles du pays. D'autre part, la faible intensité des besoins de la consommation locale, la difficulté des communications et l'absence de débouchés extérieurs formaient un faisceau assez compact pour effrayer toute initiative et paralyser l'essor de l'industrie européenne en Tunisie.

Longtemps déjà avant l'occupation française, les splendides établissements créés à grands frais par l'Etat avaient dû fermer leurs portes et licencier leur personnel tout entier à cause du désarroi des finances du Trésor. Les machines si puissantes, les métiers si perfectionnés, les engins mécaniques si ingénieux, tout le matériel laissé à l'abandon, sans soin ni surveillance, devint la proie du vandalisme et de l'instinct de destruction incarnés des Arabes.

Il ne subsiste plus rien de ces institutions, qui dénotaient chez leurs promoteurs, quoique déniés, une largeur de vues et un esprit de progrès si remarquables. On doit regretter qu'un tel exemple soit demeuré stérile et sans effets moraux sur les indigènes, dont il n'a pu galvaniser l'inertie. Aucune émulation n'a été provoquée de ce chef: l'industrie indigène se meurt en persistant à végéter dans sa routine séculaire; elle reste insensible aux progrès qui s'accomplissent devant ses yeux, craignant, à l'égal d'un sacrilège, d'apporter à ses procédés d'un autre âge les plus simples améliorations.

EUGÈNE MARTZ.

(1) La boukha est le produit de la distillation [illegible], on distille le mastic avec [illegible]

ETUDE

SUR

LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DES ROMAINS EN TUNISIE

par le Dr CARTON, médecin-major

—

SUITE ET FIN

III. — RÉGION SITUÉE AU NORD DE TEBOURSOUK

La belle source qui jaillit au centre de Teboursouk, dans une chambre antique réparée par les indigènes, est située à quelques mètres d'une forteresse byzantine, au pied de laquelle elle sort d'une conduite pour former la fontaine de la ville. Les Grecs de Constantinople se sont ici rapprochés de la règle que j'ai indiquée pour les ouvrages fortifiés d'Aïn-Tounga et d'Aïn-Hedja.

Si de Teboursouk on se dirige vers le nord, en suivant la piste qui conduit à la gare du Pont-de-Trajan, on rencontre le long de la voie antique de Thubursicum Bure à Numluli, sur les bords de l'oued Sah, les restes d'un aqueduc en blocage, d'un kilomètre de longueur, qui aboutit à l'enchir Deffana. Un peu au-dessus, un puits antique, le bir Touïta, alimentait peut-être cet aqueduc.

On pénètre ensuite dans la vallée de l'oued Armoucha que l'on désigne encore, dans son cours inférieur, sous le nom d'oued Matria. Différente des pays étudiés jusqu'ici, elle forme un tout bien uniforme, avec ses croupes à pentes prononcées, partout cultivées, ne renfermant ni rochers, ni broussailles, et bien limitée par la ligne de montagnes rocheuses couvertes d'arbres ou de buissons qui l'entoure presque complètement. Traversée dans le sens de sa longueur par la voie antique qui reliait Thimidum Bure à Tichilla, coupée transversalement par celle de Thubursicum Bure à Numluli, elle était parsemée d'exploitations agricoles florissantes au centre desquelles, près du croisement des deux grands chemins, s'élevait le *municipium Numlulitanum* (enchir Matria).

Presque toutes les sources qu'elle renferme jaillissent sur le versant septentrional, alimentant plusieurs cours d'eau permanents.

Sur la rive droite, la source d'Aïn-Moungas, placée sur les flancs

du djebel Bou-Dabbous, sort d'un aqueduc antique dominé par les ruines d'un établissement agricole. La conduite est souterraine et mesure intérieurement 0m35 de largeur sur 1m 40 de hauteur. Les parois verticales sont en blocage, mais la voûte en moellons qui recouvre habituellement ce genre d'ouvrage est remplacée ici par des dalles inclinées l'une vers l'autre, à la façon de chevrons.

Sur son trajet on remarque l'orifice de quatre regards circulaires, disposés en ligne, et dont le premier, le troisième et le quatrième, en partant de l'origine de la source, ont 1m50 de diamètre, le second ayant 1m de largeur. On voit dans chacun d'eux l'eau couler à une profondeur de cinq ou six mètres, mais audelà du plus élevé on perd toute trace de la conduite et rien n'indique, dans le voisinage, la présence d'une source. Suivant les indigènes, l'aqueduc prend son origine à environ quinze cents mètres de là, dans un petit ravin où croissent quelques oliviers, mais où il n'y a pas trace d'eau.

Auprès des ruines d'Aïn-Moungas, celles du bordj El-Aouine renferment un groupe de citernes plus considérables que les réservoirs que l'on rencontre habituellement auprès de constructions de peu d'étendue.

De l'autre côté de la vallée, les aqueducs sont fort rapprochés les uns des autres. Il semble qu'ici, comme on l'a vu pour Dougga, comme on le verra pour Bulla Regia, le voisinage d'une ville de quelque importance ait influé sur le nombre de ce genre de travaux.

Laissant les ruines de l'enchir Joué dans une clairière située au milieu de la broussaille qui entoure la vallée, et où se trouve, auprès de quelques groupes de citernes, un large puits antique, je signalerai d'abord, à l'enchir El-Kouif, des citernes desservies par un aqueduc en blocage.

A l'enchir Krouron, un autre aqueduc, en moellons, est supporté par une rangée de cintres sans pieds droits, reposant directement sur le sol, d'une flèche de 1m et d'une portée de 2m. Grâce à cette disposition, le niveau du canal s'élevait légèrement et graduellement sur le sol en pente, pour aboutir à des citernes en blocage situées à environ deux kilomètres au-dessous de son origine.

Un peu plus loin, à cent mètres des ruines de l'enchir Matria, on trouve un nouvel aqueduc, qui prend naissance à un barrage placé dans un petit ravin et aboutit à un réservoir de petites dimensions. Il n'y avait pas ici de source captée, mais un simple ouvrage destiné à recueillir l'eau tombée dans la dépression.

Au delà de l'enchir Matria, on voit à Aïn-Safsat un barrage formé par deux murs parallèles, distants d'environ trois mètres, placés au travers d'un ravin et à l'extrémité desquels, sur la rive gauche, sont des citernes en moellons.

Aïn-el-Dourriz est une petite ruine très intéressante. De peu d'é

tendue et fort détruite, elle laisse voir cependant quels étaient les grands traits d'une installation agricole. Dans le voisinage de l'habitation sont la nécropole, les citernes, un puits actuellement comblé. A environ deux cents mètres plus bas, de l'autre côté d'un chemin antique, étaient des bâtiments où l'on exprimait l'huile, à l'aide de plusieurs pressoirs dont les bases n'ont pas bougé. On avait ainsi éloigné de la demeure les constructions qui abritaient une industrie d'un voisinage peu agréable par son odeur et par l'agitation des travailleurs, et qu'il était, en outre, avantageux de placer aux bords d'un petit ravin où coule un filet d'eau et d'une route par laquelle les transports pouvaient se faire facilement.

L'aqueduc de l'enchir Matria (Numluli) prend naissance à environ sept cents mètres de la ville, dans le ravin où coule l'oued Matria. Ici, comme pour l'aqueduc de Dougga, l'eau n'était pas captée à son issue du sol, mais bien dans la rivière, par un mur en moellons qui rejetait les eaux sur la rive gauche. Dans tout son trajet, cette conduite est à ras du sol. Près de son origine, sa largeur est, à l'intérieur, de 0m30 et sa hauteur de 0m40. Les parois ont également 0m30 de largeur. L'intérieur du canal a subi l'action d'un phénomène naturel assez commun, mais qui mérite d'être noté à cause de l'intensité toute particulière avec laquelle il a agi ici. Les eaux de la rivière sont riches en sels calcaires et ont laissé dans la conduite d'abondants dépôts disposés par couches. Il est probable que dans les derniers temps où l'aqueduc a été utilisé, il n'a plus été nettoyé. Aussi sa lumière a-t-elle été, en certains points, complètement obstruée ou bien les concrétions ont formé, par leurs couches successives, une espèce de cloison horizontale coupant le canal en deux conduites placées l'une au-dessus de l'autre.

A environ quatre-vingts mètres du barrage les parois de l'aqueduc s'écartent pour former un bassin circulaire. La conduite qui mesure en amont 0m37 de largeur, n'en a plus en aval que 0m30 sur 0m40 de hauteur, ce qui indique fort nettement une diminution dans le volume de l'eau qu'elle contenait au-dessous de ce point. C'était donc un bassin de distribution qui devait fort apparemment servir à l'irrigation de terrains voisins de l'aqueduc, car il n'y a au-dessous de lui aucune trace de construction.

A deux cent cinquante mètres au delà de ce bassin, l'aqueduc, à cause de la configuration du sol à la surface duquel il se maintient, forme un coude et est interrompu par un grand bassin circulaire, dont le but était peut-être d'amortir la vitesse des eaux à ce changement de direction, mais à coup sûr d'en détourner une partie de la conduite principale. Les Arabes ont construit pour l'irrigation d'un jardin, à quelques mètres au-dessous de ce bassin, un réservoir de forme carrée, et il est fort probable qu'ils n'ont fait, en ce qui concerne l'emploi de celui-ci, que continuer la tradition.

A cent mètres au delà du coude, l'aqueduc décrit une petite courbe en forme de demi-cercle. Il y avait encore là quelque réservoir. Sur un rocher situé à quarante centimètres au-dessus, on remarque une figure en creux, formée de deux cercles concentriques à un point.

A partir de ce réservoir jusqu'aux citernes, la conduite repose non plus sur un mur en moellons, mais sur un banc de rochers qui forme comme une marche sur le versant de la colline. En quelques points où la pierre fait défaut, une masse de blocage maintient seulement le niveau du canal; ailleurs, il a été taillé dans le roc.

Comme depuis cette courbe l'aqueduc longe la ville, située au-dessous de lui, on s'explique que l'on ait ménagé sur son parcours les réservoirs dont il va être question. En outre, le banc de rochers offrait une disposition fort commode pour l'usage de ces bassins, dont l'orifice était au niveau de l'aqueduc, c'est-à-dire à hauteur d'appui.

Le premier réservoir est à 30 mètres de la courbe; les autres, en descendant le long de l'aqueduc, sont échelonnés à une distance de 35, 50, 35 et 60 mètres les uns des autres. Enfin, à 1^{m}50 du dernier, est un bassin carré qui correspond à un nouveau changement de direction de l'aqueduc, lequel se dirige en arrière à angle presque droit vers les citernes.

Ces puisards ont la hauteur du banc de rochers, c'est-à-dire de 1^m à 1^{m}50; leur orifice est circulaire. Deux d'entre eux ont intérieurement la forme d'une bouteille, ou mieux d'un silo, trois autres celle d'une pyramide quadrangulaire; ils sont toujours plus larges en bas qu'en haut. Les uns sont taillés dans le rocher, les autres maçonnés. Leur ouverture étant au niveau du fond de l'aqueduc, et même un peu plus bas que lui, l'eau y entrait sans difficulté.

On peut voir comment l'un deux communiquait avec la conduite. Celle-ci contournait l'orifice et émettait vers lui un très petit canal assez incliné, en sorte qu'on pouvait prendre et même troubler l'eau du puisard sans souiller celle qui se dirigeait vers les citernes.

L'avant-dernier de ces réservoirs, à section carrée, est accolé à une petite citerne en blocage. Comme, ainsi qu'on l'a vu, il n'est qu'à 1^{m}50 du bassin situé à l'angle par lequel l'aqueduc se dirige vers les citernes, il est peu admissible que tous deux aient été des puisards; il y avait sans doute un embranchement de l'un d'eux vers la ville.

Les grandes citernes sont à environ quinze mètres de l'angle formé par la conduite. Les murs, encore élevés en certains points à 3^m de hauteur, ont une disposition assez confuse. On constate cependant que deux longues cloisons intérieures, se coupant à angle droit, les divisaient en quatre grands compartiments mesurant dans leur ensemble 38^m de longueur sur 12^m de largeur, revêtus d'un ciment de tuileaux fort résistant.

Un vaste édifice, à l'intérieur duquel se trouvent un certain nombre de réservoirs, et dont le plan paraît être celui de thermes, devait être alimenté par cette conduite.

On voit que cet aqueduc, qui n'a rien de bien remarquable par son étendue ou son architecture, est cependant un type caractérisé de ce genre de travaux et que son étude a fourni d'utiles renseignements sur les multiples dispositions qu'on donnait à ce genre d'ouvrages pour subvenir aux besoins et assurer la commodité des habitants d'une petite ville. C'est un premier exemple (j'en citerai d'autres plus loin) de cette division de l'eau en deux parties, dont l'une servait à l'alimentation et l'autre à l'irrigation.

IV. — RÉGION SITUÉE AU NORD-OUEST DE TEBOURSOUK

A deux kilomètres de Teboursouk, le long d'une voie antique qui conduisait à Uci Majus, on trouve au pied du kef Dougga un puits romain, situé au voisinage de quelques ruines peu apparentes, et, un peu au delà, à Ksar-Tralah, une source qui jaillissait dans un bassin de captation fort détruit. Un peu plus bas, dans la plaine de Faouar, l'eau de sources abondantes, élevées à l'aide d'un barrage, était rejetée dans un aqueduc dont il reste seulement quelques vestiges de murs en moellons.

Quelques ruines de cette région, l'enchir H'rich et l'enchir El-Avavi, renferment les restes de citernes assez importantes. On est ici sur la ligne de partage de deux rivières permanentes dont l'une, l'oued Faouar, se dirige vers le nord-est, et l'autre, l'oued Arko, vers le sud-ouest. Cette dernière, dans son cours supérieur, traverse une longue vallée au sol humide et dont les flancs sont bien cultivés. Un de ses affluents prend sa source à Aïn-Ouassel, au pied des ruines où j'ai trouvé l'inscription dite d'Aïn-Ouassel, relative à la *Lex Hadriana*, sur la mise en concession de terres incultes. A deux kilomètres au-dessous, le ruisseau qui descend de cette source était jadis détourné par un barrage et conduit par un aqueduc jusqu'à un groupe de vastes citernes. En face d'elles, et de l'autre côté d'une voie antique, se dressait une porte en grandes pierres de taille. L'inscription qui la surmontait, et que j'ai retrouvée, apprend que c'était l'entrée du domaine d'une grande famille romaine, celle des Pulleni. Il est fort probable que l'eau de l'oued Ouassel avait été captée pour les besoins de cette exploitation, et les dimensions du réservoir s'accordent assez avec la richesse qu'on est en droit d'attribuer à ses propriétaires.

Dans la montagne située au nord, la source d'Aïn-Trab jaillit au milieu de ruines assez étendues où l'on rencontre des citernes, des

réservoirs, des tronçons de caniveaux en pierres. Le temple, si bien conservé, de l'enchir Ech-Chett y est dominé par une cascade qui tombe du plateau du djebel Gorra.

Au delà du domaine des Pulleni, la voie antique conduit à Uci Majus, dont les ruines sont appelées par les indigènes Enchir-ed-Douamis, nom qui leur vient de citernes fort importantes qu'alimentait un aqueduc venu de la montagne. Il franchissait un col, voisin de la citadelle de la ville antique, sur une série de piliers hauts d'environ trois mètres, construits en matériaux grossiers. Sur son trajet, à un kilomètre de Uci Majus, on rencontre une assez vaste citerne dont les cloisons, percées par de larges ouvertures, offrent une disposition assez curieuse.

Une Rangée de Piliers de la Citerne de Uci Majus.

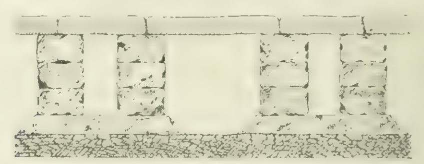


Fig. 28

Quelques kilomètres plus loin, à l'enchir Khima, près des ruines d'une belle église, sont les vestiges d'un barrage, placé sur un ravin, et d'un aqueduc.

Le belad Biada, situé dans la vallée du Tessa, se trouve entre les régions de Dougga et de Souk-el-Arba, dont j'ai étudié séparément, ailleurs, la topographie archéologique. J'en énumérerai ici les travaux hydrauliques, ainsi que ceux de la plaine voisine d'El-Mor, afin d'isoler l'étude que je ferai, en terminant, de la vallée de la Medjerda.

Le belad Biada est renommé dans la contrée par la fertilité de son sol et sa richesse en céréales. Les sources et les travaux de captation y sont situés à peu de distance les uns des autres, sur le versant des montagnes qui le dominent à l'est. Cette plaine est d'ailleurs assez pauvre en eau de sources, et les seules ruines d'un peu d'étendue que l'on y rencontre sont celles de l'enchir Oudeka, qui renferment un groupe de belles citernes. L'oued Tessa passe bien au pied de la ville antique, mais les eaux n'en sont pas potables. Il est possible que la source qui traverse les petites ruines de Sidi-Abd-el-Kader, et dans le voisinage de laquelle on voit les restes d'un aqueduc, ait alimenté les citernes de l'enchir Oudeka.

A Sidi Bellaoui ou Bellaji sont les tronçons d'un aqueduc dont le canal était formé de caniveaux en pierres. Les citernes, en blocage,

sont assez vastes, et soutenues par des contreforts de 1m 40 d'épaisseur.

A Sidi-Amor, on observe aussi les restes d'un aqueduc. A 1.500 mètres au nord jaillissent les sources thermales du Hammam-Biada. Ces sources, qui semblent salées et assez ferrugineuses, ont déposé sur leurs bords un énorme cône de tuf et s'y sont emprisonnées, en sorte qu'elles ne peuvent plus sortir du bassin situé au centre du monticule qu'elles ont formé et dans lequel d'énormes bulles de gaz viennent éclater à la surface. Leur eau s'écoule au dehors par de nombreuses fissures qui traversent le tuf.

Une partie du cône s'est vidé, laissant une croûte en forme de dôme qui s'est écroulé et dont les bords seuls sont restés debout, formant ainsi un mur vertical de six à sept mètres de hauteur entourant une vaste cour.

Un fait prouve que les travaux exécutés par les anciens avaient élevé de façon notable le niveau de la source, c'est que dans les rochers qui la dominent ont été pratiquées des entailles pour l'établissement de vannes, de conduites ou de vasques. Tout autour du monticule s'étaient groupées de nombreuses constructions indiquant la vogue dont ont joui autrefois ces eaux auxquelles les indigènes viennent encore en grand nombre demander la guérison de certaines affections.

La plaine d'El-Mor touche au belad Biada. Elle est aussi très fertile et les ruines y sont assez nombreuses. Il n'y avait pas là, à proprement parler, de ville, mais une succession de fermes et de gros bourgs qui, en certains points, devaient se toucher. Les ruines y ont toutes l'importance d'un groupe de plusieurs habitations et il semble qu'il y ait eu fort peu d'établissements agricoles isolés comme on en rencontre tant dans la campagne africaine.

J'ai remarqué à l'enchir Berraâ un barrage et un réservoir cimenté.

Dans les ruines assez étendues de Lalla-Maïza se trouve, au fond d'un petit ravin, un puits de peu de profondeur, dont l'eau est toujours abondante et forme même un ruisselet. A trois mètres au-dessus de son orifice, s'élève un réservoir quadrilatéral, en blocage, divisé intérieurement en neuf compartiments disposés comme les cases d'un damier. Un aqueduc en sort pour se diriger vers l'est.

Ce réservoir recevait-il l'eau du puits par un système élévatoire analogue aux norias ou aux *dalou* actuels, ou bien était-il alimenté par un aqueduc venu de la montagne, comme le prétendent les indigènes qui m'ont montré, au fond d'une tranchée, un mur qu'ils prétendent être le reste d'un aqueduc?

Aïn-es-Sefra est une source qui doit son nom à la couleur des dépôts qu'elle forme dans le lit de la rivière où elle coule. Tout auprès,

dans le voisinage d'une cascade assez curieuse par la forme de ses rochers couverts de concrétion et colorés en jaune par les eaux de la source, quelques pans de murs sont désignés par les indigènes sous le nom de *hammam*, ce qui indiquerait que ces eaux, fortement minéralisées, ont été utilisées à l'époque romaine.

A Kesseur-el-Aïn sont des citernes assez vastes, et, près de la source, un réservoir en blocage, circulaire, de 2m50 de diamètre.

A mille cinq cents mètres de ces ruines sont celles, plus étendues, de Sidi-Zehdi, renfermant les restes de pressoirs, de temples, de citernes, des auges, un puits comblé et un réservoir en blocage de 15m de côté, auquel aboutit un aqueduc en moellons de 300m de longueur, qui prend naissance à un barrage, dans un ravin actuellement à sec pendant l'été.

A deux kilomètres vers l'ouest, un grand réservoir en blocage est situé au voisinage d'un établissement agricole.

Sur les flancs du djebel Rzina s'élève un beau mausolée, auquel les indigènes donnent le nom de Ksar-er-Roula, entouré de ruines assez considérables que dominait une grande forteresse où se trouvait un groupe de citernes à trois compartiments en berceau. Parmi les restes d'habitations on remarque aussi l'orifice de trois puits antiques, actuellement comblés.

V. — VALLÉE DE LA MEDJERDA

Plaines de la Dakla et de la Rekba

Il n'est pas besoin d'insister sur la fertilité de ces parties de la vallée de la Medjerda auxquelles on donne le nom de Dakla et de Rekba.

Le voyageur qui, sans s'arrêter dans la grande plaine, traverse en chemin de fer, au début de l'été, cette immense surface couverte de céréales, se rend facilement compte de la générosité d'un sol que les Arabes cultivent cependant de façon si rudimentaire. Mais si, pris du désir de mieux connaître le pays, il le parcourt en quelques excursions, même rapides, les vestiges des fermes, des bourgs qu'il rencontre à chaque pas, les ruines fort rapprochées des trois grandes villes : Bulla Regia, Simittu, Colonia Thuburnica qu'il traverse, le confirment rapidement dans cette idée que cette contrée fut autrefois l'une des plus riches de l'Afrique ancienne.

La situation que j'ai occupée à Souk-el-Arba ne m'a pas permis de pousser mes recherches dans toute l'étendue de cette grande cuvette, entourée de montagnes, et dont la longueur est de près de quatre-vingts kilomètres. Je n'ai pu en explorer méthodiquement que la partie qui s'étend de Souk-el-Khemis à Ghardimaou, soit environ les deux tiers de la surface. Mais si l'on considère que les trois

grandes cités que j'ai nommées étaient dans le rayon de mes excursions, que c'est à leurs pieds que la plaine était plus large et aussi plus fertile, on pensera que c'est assez pour saisir quel en était l'aménagement, et plus particulièrement celui de ses eaux.

Cette vallée, élevée en moyenne de cent vingt-cinq mètres au-dessus de la mer, a la forme de deux ellipses se touchant à l'extrémité de leurs grands axes, lesquels formeraient entre eux un angle obtus, ouvert au nord. De hautes montagnes, dont quelques-unes atteignent l'altitude de mille mètres, l'entourent de toutes parts. Sa largeur varie de quinze à trente-cinq kilomètres. De nombreux cours d'eau permanents la sillonnent : la Medjerda, le Kesseb, le Bou-Artma, le Tibar, le Tessa, le Melleg, le Ghaïghaï. Les uns débouchent dans la plaine avec la vallée qu'ils ont formée, d'autres s'y jettent à travers une véritable trouée, comme le Tessa dont les berges, taillées à pic, ont plus de cent mètres de hauteur. Le versant des montagnes y est, en beaucoup d'endroits, profondément raviné. Toutes les sources importantes jaillissent au pied des massifs qui sont situés au nord de la Medjerda, à l'exception de celle de Djebba. Quant à la partie plane de la vallée, à part les profondes déchirures que les ravinements des rivières ont creusées à sa surface, elle paraît absolument unie, les quelques monticules qu'on y rencontre étant formés par les restes d'antiques constructions. On peut cependant y distinguer plusieurs parties assez différentes les unes des autres.

Au pied des montagnes, le sol est fort humide et souvent marécageux. Tels sont les bords de l'oued Tibar, le belad Merja, où se trouve la seule source qui jaillisse dans la plaine, le marais de Bulla Regia, complètement submergé durant la saison pluvieuse. Ailleurs, si l'eau n'apparaît pas à la surface et demeure dans le sol, elle en est fort rapprochée, comme on peut le voir par le nombre des puits, peu profonds, qu'on rencontre sur les bords du Tessa, du Melleg, et depuis le pied du djebel Herrech jusqu'aux bords de l'oued El-Henja.

Tous ces points sont, comme on le voit, à une certaine distance de la Medjerda, dont les bords sont moins riches en eau. On peut facilement expliquer ce phénomène : la Medjerda, avant que son lit ait atteint la profondeur qu'il a maintenant, devait souvent en sortir et déposer une énorme quantité d'alluvions sur ses bords. Ceux-ci se trouvent, par suite, plus élevés que les parties de la plaine éloignées de la rivière, de chaque côté de laquelle ils forment comme une digue qui empêche les eaux tombées sur le sol ou venues des sources qui coulent à flanc de coteau d'arriver jusqu'à elle. Ce qui démontre que les choses se sont bien passées ainsi, c'est que les deux plus étendues et aussi les plus humides de ces dépressions, le belad Merja et le marais de Bulla Regia, sont situés en arrière de

points où l'action de la grande rivière était renforcée par celle des forts affluents qui s'y jettent à une faible distance l'un de l'autre.

Je n'ai pas eu le loisir d'étudier quelques-uns des travaux hydrauliques de cette contrée aussi complètement que je l'aurais voulu. Je les signalerai cependant, afin de ne rien omettre de ce qui intéresse ici l'aménagement des eaux.

Du haut du plateau élevé du djebel Gorra tombent deux cascades: l'une sur le versant méridional, au-dessus de l'enchir Ech-Chett, l'autre sur le versant opposé, au-dessus du petit village arabe de Djebba. L'étendue des vergers de ce dernier indique au loin l'abondance du ruisseau qui les traverse. Tombant de cent mètres de hauteur et passant au-devant de la ruine des Seba-Rgoud, son eau était arrêtée au pied de l'escarpement par un bassin en blocage fort résistant, et passait ensuite dans un aqueduc en moellons dont on perd quelque temps la trace, mais qui reparaît à trois kilomètres de son origine et s'élève, sur une série de piliers qu'on aperçoit de très loin, jusqu'aux ruines de Tibari.

Dans la montagne située à l'ouest du Gorra, massif extrêmement sauvage, Sidi-Touil est au haut d'une vallée qui s'ouvre sur la plaine de la Dakla. De fertiles jardins y sont arrosés par un gros ruisseau aux environs duquel sont les traces d'un aqueduc et des citernes. Un peu plus bas, dans un champ, est un puits antique de 1^{m} d'ouverture. A Sidi-el-Bedoui, de massives constructions en blocage paraissent avoir été des citernes.

L'oued Tibar traverse une dépression humide et ses bords y sont marécageux, rendant le passage des gués souvent fort difficile. Même en été il roule un volume d'eau important, et j'ai vu dans son lit, en le longeant, les restes de plusieurs barrages antiques en blocage.

Sur la rive droite de l'oued Tessa se trouve le belad Merja, où un bassin marécageux, de forme quadrilatérale, est entouré de ruines assez étendues parmi lesquelles j'ai noté de grandes citernes.

Sur les bords de ce marais, qui s'étend assez loin, sont quelques établissements agricoles : Koudiat-el-Enchir, l'enchir Maddane, où il y a des citernes en blocage.

Sur la rive gauche du Tessa, le sol est toujours humide; des puits nombreux y renferment une eau excellente et fort abondante; quelques-uns d'entre eux, Bir-Touati et Bir-Rouraz, remontent à l'époque romaine. Au sud de l'oued Melleg, sur le versant de montagnes peu élevées qui dominent cette rivière, on rencontre quelques ouvrages intéressants.

Aïn-Kherma est dans un vallon cultivé, où plusieurs sources jaillissent à l'intérieur de bassins en blocage; des conduites cimentées en moellons en dirigent les eaux jusqu'à un aqueduc supporté par un mur de $0^{m}58$ d'épaisseur qui chemine dans le lit du ruisseau en

s'élevant lentement au-dessus de lui. Ce canal mesure intérieurement 0m30 de largeur. A un tournant du ruisseau, il alimentait un bassin circulaire de 1m de diamètre, dont les parois ont 0m30 d'épaisseur, et qui desservait un groupe d'habitations situées le long de la rive opposée. Au delà, on perd les traces de cet aqueduc.

Non loin d'Aïn-Kherma jaillit la source d'Aïn-el-Aouaji. Un aqueduc en recueillait les eaux et cheminait sous terre en contournant un coteau. Il est souterrain et présente, de distance en distance, des regards circulaires, puis il franchit un petit vallon à l'aide d'un pont-aqueduc d'environ 300m de longueur dont les pieds-droits existent encore. Ne dépassant pas 2m de hauteur, ils mesurent 1m d'épaisseur et supportaient des arches de 1m50 de portée. Il pénètre ensuite sous terre, présentant encore des regards sur son trajet et, après un parcours d'environ quatre cents mètres, chemine à ras du sol le long d'une voie antique, pour se terminer aux ruines assez étendues de Sidi-el-Hemessi où l'on voit un grand réservoir en blocage, des citernes et, un peu au-dessous d'elles, un beau puits carré entouré de plusieurs auges. La longueur totale de cet aqueduc est d'environ trois kilomètres.

A un kilomètre à l'ouest d'Aïn-el-Aouaji, plusieurs dépressions humides renferment des sources durant l'hiver. En été, elles contiennent seulement un peu d'eau trouble. Le liquide était jadis recueilli dans un réservoir carré, de 6m de côté, divisé en compartiments par deux murs perpendiculaires.

La source d'Aïn-Kebira jaillit non loin de là, dans un creux de rocher. Elle semble être l'origine d'un aqueduc dont on trouve les traces à six cents mètres plus bas. Ce canal, supporté par un simple mur, côtoie un réservoir carré, en blocage, de 1m80 de côté, situé au-dessous des ruines d'un établissement agricole. Un peu plus loin, il se réunit à un autre aqueduc venant d'un petit vallon où le sol renferme assez d'humidité pour qu'un indigène ait pu y créer un jardin. On n'y voit point de source, mais il est évident que jadis il en existait une, origine de cette conduite. C'est le seul exemple bien net que j'aie rencontré d'une source complètement disparue depuis l'époque romaine.

Le canal résultant de la jonction des deux aqueducs alimente sur son trajet un bassin en moellons de 3m50 de côté, dont le fond est formé de tuiles disposées en *spica testacea* et qui se trouve placé immédiatement au-dessous d'une autre ruine. Il aboutit, enfin, à un réservoir plus vaste que les deux autres et d'une forme particulière. C'est un massif quadrilatéral de maçonnerie, cantonné à sa partie antérieure, celle qui regarde la plaine, par des contreforts en forme de demi-pyramide. A sa surface, on voit l'orifice de quatre grands bassins circulaires de 2m90 de diamètre. Sur la face antérieure, entre

les deux contreforts, un renfoncement demi-cylindrique semble avoir été jadis une niche, qui devait offrir une bouche d'écoulement. Enfin, des tubes en terre cuite traversant la maçonnerie étaient, soit des trop-pleins, soit l'origine de tuyaux.

J'ai décrit, à l'enchir Matria, un aqueduc le long duquel étaient échelonnés des réservoirs, et j'en signalerai bientôt d'autres semblables. Celui-ci est un bel exemple de l'association qu'avaient formée les propriétaires de plusieurs habitations disséminées sur la colline, pour réunir les eaux de deux sources, les diriger au pied de leur demeure par un aqueduc, et se les partager.

La forme toute particulière du grand bassin semble indiquer que ce n'était pas un simple réservoir d'eau de boisson. Peut-être était-il destiné aux besoins d'une industrie commune aux propriétaires de l'aqueduc.

Sur les bords de l'oued Melleg, à l'enchir Ahmed-Chergui, sont de grandes citernes, et plus loin, dans le voisinage du pont sur lequel passe la route de Souk-el-Arba au Kef, les ruines de l'enchir Merzoug. Une forteresse à triple enceinte y renfermait des citernes en berceau, disposées en ligne sur l'un des murs qui l'entouraient.

Entre la rivière et les ruines de la forteresse existe une plate-forme, située à environ dix mètres au-dessous de cette dernière, et large de 12^{m}. Sur ses bords, et dans la berge d'un ancien lit de l'oued Melleg, se trouve un puits en moellons, de 2^{m}50 de diamètre, à demi-engagé. Il était relié par des constructions en blocage, en murs épais, à la forteresse dont les habitants pouvaient, dans le cas où l'eau des citernes eût été insuffisante, en aller chercher, grâce à lui, au-dessous de l'ancien lit.

Parmi ces ruines on remarque encore plusieurs puits. Auprès de l'un d'eux, à section carrée, existait une auge qui a été, depuis ma dernière visite, transportée au camp de Souk-el-Arba.

Dans les montagnes des Ouarra, sur la rive gauche de l'oued Melleg, à l'enchir Oued-el-Areg, auprès des ruines d'un bourg presque entièrement envahies par la broussaille, un barrage coupe un ravin. A l'une de ses extrémités se trouve un réservoir de grandes dimensions, muni extérieurement de contreforts et cimenté à l'intérieur. En un point de sa paroi, celle-ci se dédouble pour former une cavité ovoïde qui semble avoir été un trop-plein.

Dans le triangle compris entre la Medjerda et l'oued Melleg sont les ruines de nombreux établissements, dont quelques-uns ont l'importance de villages. Il ne reste de beaucoup d'entre elles qu'un simple monticule, dont toutes les pierres ont été enlevées pour les besoins de la construction de la voie ferrée voisine.

Parmi ces ruines, on remarque, près du Melleg, et à cinq kilomètres de Souk-el-Arba, l'enchir Sidi-Amar. Dans la berge de la rivière, on

voit la coupe de citernes jumelles dont une des parois s'est effondrée : c'est un bon type des réservoirs que l'on trouve si fréquemment au-dessous des habitations antiques de l'Afrique. Elles se composent de deux voûtes en berceau construites en blocage, placées dans le prolongement l'une de l'autre et soigneusement revêtues à l'intérieur d'un enduit en ciment parfaitement lisse. La cloison qui les sépare présente à sa partie inférieure une ouverture de communication cintrée, d'environ 0m50 de hauteur. Le mur latéral de l'un de ces compartiments présente auprès de son extrémité libre une autre communication avec un puisard à section carrée qui lui est accolé. Enfin, on remarque dans la voûte l'orifice de tubes en terre cuite qui conduisaient à l'intérieur des citernes l'eau recueillie à la surface de l'habitation.

Ces réservoirs étaient certainement situés autrefois à plusieurs mètres de l'oued Melleg, dont la berge a de six à sept mètres de hauteur, et cette constatation montre une fois de plus combien intense a été le ravinement qui s'est produit depuis l'époque romaine dans les cours d'eau de l'Afrique.

Au nord de Sidi-Amar, des ruines situées auprès du confluent de l'oued Melleg et de la Medjerda renferment un réservoir et un groupe de citernes.

Une dépression longitudinale, de cinq à six kilomètres de longueur, longe la rive gauche du Melleg dont elle paraît avoir été un ancien lit. Il y règne une humidité relativement grande, qui a poussé les indigènes à s'y établir. Une série de jardins de cactus y ont été plantés, dont la présence en indique de loin la direction. L'eau de la rivière n'étant pas potable, on y a creusé un certain nombre de puits. Auprès de l'un d'eux, à Bir-Hadj-Riani, qui remonte à l'époque romaine, est une auge carrée ornée de dessins géométriques.

En dehors de la dépression, à l'enchir Teffela, à l'enchir El-Kesseur, à l'enchir Thaleb, on recueillait l'eau de pluie à l'aide de citernes. Celles-ci sont d'ailleurs si fréquentes que je renonce à les signaler toutes. On peut dire qu'il y en a une dans chaque groupe de ruines.

A l'enchir Muphti, placé sur le versant des montagnes des Ouarras, une citerne était alimentée par un barrage construit au travers d'un ravin.

Aucune source ne jaillit au pied des montagnes qui limitent au sud la plaine de la Rekba. Aussi, les citernes y ont-elles encore un grand développement. Je citerai, parmi elles, celles de l'enchir Ez-Zitouna ; celles de l'enchir Dzabia ont dans leur voisinage un grand réservoir carré, en blocage.

La vallée de l'oued Amar, qui regarde la Rekba, renferme au pied des ruines de Sidi-Aghib un vaste bassin carré, de 14m40 de côté, adossé à une colline, et dont les trois murs libres sont cantonnés par

de gros contreforts de 1^{m} d'épaisseur. Grâce à leur solidité ils ont résisté à la violence du torrent qui en mine le pied. Celui-ci n'a pu que déchausser, sans la détruire, la maçonnerie qui s'élève à près de quatre mètres au-dessus de son lit. Les murs ont 1^{m}75 d'épaisseur;

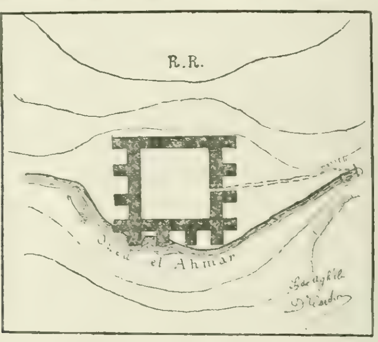


Fig. 29

celui d'amont est traversé par un canal de 0^{m}20 de largeur sur 0^{m}30 de hauteur, aboutissant d'un aqueduc qui déversait à l'intérieur du réservoir les eaux amenées d'un barrage placé sur le ravin, à environ cent mètres au-dessus. L'oued Amar est un torrent qui ne renferme de l'eau que pendant la saison pluviale.

A l'enchir Sidi bou Gouca, voisin du marché de la station d'Oued-Meliz, et sur les bords de la rivière de ce nom, sont les ruines d'une petite ville défendue par une enceinte, mais dont les édifices ne sont plus reconnaissables. Je n'y ai pas remarqué d'ouvrage hydraulique notable, mais à mille cinq cent mètres plus haut, au pied de la montagne, à l'enchir Es-Souar, sont de vastes citernes dont le seul aspect indique qu'elles étaient destinées à alimenter un groupe d'habitations fort important. Comme il n'y a pas de ruines dans le voisinage, on doit admettre qu'elles desservaient le centre de Sidi-bou-Gouca. Elles se composent de sept voûtes en berceau, dont l'ensemble mesure 12^{m} de largeur sur 10^{m} de longueur, et sont placées dans le voisinage d'un ravin coupé par un barrage qui devait les alimenter. Il est d'ailleurs difficile de s'expliquer pourquoi, contrairement à ce qui a été observé pour les autres centres, ces réservoirs sont aussi éloignés de la ville qu'ils desservaient.

Si l'on remonte le cours de l'oued Meliz, on arrive au hammam qui porte le même nom. A l'entour de ses sources minérales sont de nombreux petits réservoirs cimentés, formant des vasques ou baignoires, dont le plus grand côté mesure de 2 à 4^{m}. Il y avait là évi-

demment tout une organisation balnéaire destinée à l'emploi de ces eaux minérales.

Je n'ai pas eu l'occasion d'explorer en détail l'extrémité occidentale de la plaine de la Rekba. En la traversant, j'ai pu cependant y noter quelques faits intéressants. De l'oued Meliz à Ghardimaou, le pied de la montagne est aride et sans ouvrages hydrauliques. Dans les ruines de la petite ville forte du vieux Ghardimaou, situées au sommet d'un cône rocheux qu'entoure un ancien bras de la Medjerda, il n'y a que quelques citernes peu vastes et un puits antique.

Sur la rive gauche de la Medjerda, le long de la route qui relie Ghardimaou au village forestier du Feïdja, on voit, au pied d'un palmier, une source qui remplissait autrefois un bassin en blocage placé à quelques mètres au-dessous d'elle.

A l'enchir Ougniett, au bord de l'oued Gourgourat, il y a un beau puits antique comblé et, dans son voisinage, une vasque de pierres. A deux kilomètres au nord, le long d'une voie qui longe le pied de la montagne, on voit, à fleur de sol, l'orifice circulaire d'un puits actuellement comblé.

Sur les bords de l'oued El-Hammam, dans une ruine où j'ai trouvé un autel à la *Virgo Cœlestis,* une auge gît auprès d'un puits rempli de matériaux de remblai.

Au hammam des Oulad-Ali, les sources thermales et fortement minéralisées en chlorures alcalins étaient jadis amenées dans un petit établissement, à demi recouvert par la broussaille, mais où on distingue des colonnes, des tronçons de conduite en pierres de taille et une salle demi-circulaire. Il y a là un ensemble qu'il serait facile de déblayer et que l'on restaurerait peut-être avec quelque utilité, cette source étant très fréquentée des indigènes et même de quelques Européens habitant la région.

Alimentation en eau de Colonia Thuburnica.— Aux bords de l'oued El-Hendja s'élèvent les jolies ruines de Colonia Thuburnica qui renferment un ensemble intéressant de travaux hydrauliques.

La ville et ses faubourgs étaient alimentés par deux systèmes d'adduction distincts : l'un desservant les belles citernes situées au nord et au-dessus d'elle, ainsi que quelques-uns de ses édifices publics et privés ; l'autre, situé à une altitude bien moindre, dans la vallée même de l'oued El-Hendja, et aboutissant à un petit groupe de citernes voisines de thermes.

Le premier de ces aqueducs était beaucoup plus important que l'autre. Il recevait d'un barrage situé à environ trois kilomètres au-dessus du hammam des Oulad-Ali les eaux de l'oued El-Menadia, qui descend des crêtes boisées situées au nord. Tantôt porté par un mur en moellons, tantôt souterrain, il suit la rive gauche de la rivière, très escarpée. A cinq cents mètres environ au-dessous de son origine,

ses eaux traversaient un bassin construit de façon fort massive, à cause du voisinage du cours d'eau qui en heurtait le pied. Ses assises en moellons, en retrait les unes sur les autres, s'élevaient à plus de six mètres au-dessus de l'oued. Formant en ce point un coude assez prononcé, l'aqueduc redevient souterrain. Les parois du canal ont 0m50 d'épaisseur, sa hauteur est de 0m95 et sa largeur de 0m85. Il avait été placé au fond d'une tranchée. Cette disposition a été adoptée, comme à Dougga, pour éviter les causes de destruction auxquelles, s'il eût été élevé au-dessus du sol, il aurait été soumis, et lui donner en même temps une plus grande force de résistance à la pression du liquide qu'il renfermait.

Sur son trajet, il sortait un instant de terre pour franchir un ravin sur un pont-aqueduc fort bien conservé, haut de 2m50, en moellons. Les pieds-droits et les cintres seuls sont formés de pierres de taille de moyenne grandeur, fort bien appareillées. L'arche médiane a 1m45 de portée sur 1m50 de hauteur ; les arcs latéraux, plus bas, n'ont qu'un mètre d'ouverture.

Comme dans toute cette partie de son trajet l'aqueduc traverse un sol couvert d'une épaisse broussaille, il est difficile de compter le nombre de regards échelonnés sur son parcours. Ils peuvent atteindre une profondeur de 2m. La plupart sont circulaires. Mais à cinquante centimètres en aval du pont, l'un d'eux a la forme d'un demi-cylindre appliqué contre la maçonnerie. Il mesure 1m15 de diamètre.

Un peu plus loin, il franchit un ravin sur un mur percé de simples barbacanes, puis suit les flancs de la vallée en s'élevant graduellement au-dessus d'elle jusqu'à hauteur du hammam des Oulad-Ali. Là, il s'infléchit vers l'est, dans la direction de Colonia Thuburnica, passe auprès des ruines qui renferment un réservoir en blocage que



Fig. 30. — Citernes de Thuburnica

je suppose avoir été un poste destiné à surveiller la conduite en un point où elle longe la voie de Carthage à Hippone. Il franchissait ensuite un petit ravin sur un pont à une seule ouverture, puis arrivait,

après un parcours total d'environ quatre kilomètres, aux citernes de la ville.

Ce réservoir, situé à flanc de coteau, est complètement enfoui à sa partie postérieure, tandis qu'il s'élève en avant de trois mètres au-dessus du sol. Pour l'établir dans ces conditions il a fallu entailler le rocher de la colline à une assez grande profondeur.

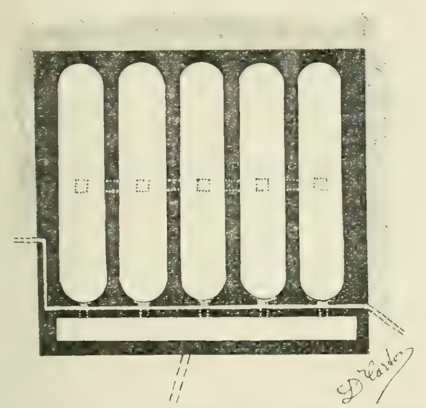


Fig. 31. — CITERNES DE THUBURNICA, COUPE HORIZONTALE

Il se compose de cinq compartiments voûtés en berceau et accolés, longs de 16ᵐ et larges de 3ᵐ; leur hauteur est d'au moins 6ᵐ. La distance qui en sépare le fond de la naissance des voûtes étant d'environ 5 mètres, on calcule que leur contenance totale était d'environ 1.200 mètres cubes.

Un revêtement en ciment épais et résistant en recouvre les parois. Il y a un regard à la partie supérieure de chacun des compartiments et, comme cela a été observé dans les citernes de Dougga, les angles intérieurs de ces derniers sont arrondis. Enfin, une ouverture cintrée, placée au bas de chaque cloison, les faisait communiquer entre eux. Extérieurement, la face supérieure des citernes forme terrasse.



Fig. 32. — CITERNES DE THUBURNICA, COUPE TRANSVERSALE

Contre leur face antérieure est accolé un bassin longitudinal dont la voûte ne dépasse pas la partie supérieure des pieds-droits des compartiments. Au-dessus de lui le front des citernes offre cinq belles fenêtres d'aération, parfaitement conservées. Hautes de 0m70, larges de 0m50, elles sont encadrées par quatre longues pierres dans lesquelles un encastrement, les traces pour pivots, des cavités pour recevoir une gâchette indiquent qu'on pouvait les fermer à l'aide de volets.

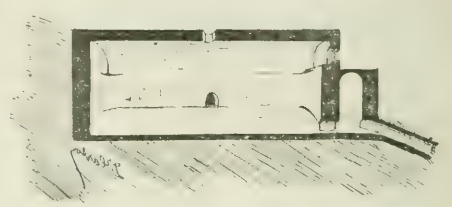


Fig. 33. — Citernes de Thuburnica, coupe longitudinale

L'aqueduc, pénétrant dans le réservoir par le milieu de sa paroi occidentale, cheminait dans l'épaisseur de celle-ci jusqu'à sa paroi antérieure, puis passait à découvert à l'intérieur et, en avant de chaque compartiment, à hauteur de la naissance des voûtes, sur un rebord formé par le mur situé par conséquent entre le compartiment antérieur et les fenêtres. La largeur de la conduite est en ce point de 0m30 sur 0m25 de hauteur. L'aqueduc sortait ensuite des citernes et se dirigeait vers la ville dans les ruines de laquelle on voit des embranchements se dirigeant soit vers des citernes, soit vers des édifices publics, sans qu'il soit possible d'établir, de façon précise, la disposition de ce système de distribution.

A environ cent mètres au-dessous des citernes, on voit une grande dépression circulaire de vingt-cinq mètres de diamètre, en blocage, qui paraît avoir été une piscine.

Une fouille que j'ai fait pratiquer récemment, en avant du bassin placé contre la face antérieure des citernes, a mis au jour un canal voûté de 1m de hauteur, partant du réservoir et se dirigeant vers la piscine. Les dimensions de cette conduite me font admettre qu'elle était destinée à permettre l'évacuation des citernes pour leur nettoyage, et je croirais volontiers que des recherches faites dans plusieurs de ces constructions montreraient qu'une disposition aussi utile a été fréquemment adoptée dans les réservoirs de ce genre.

Il est probable qu'à la fin de l'été, lorsque les premières pluies venaient à tomber, on vidait par là les citernes pour pouvoir en pratiquer le curage et y faire les réparations nécessaires.

Les ruines de Colonia Thuburnica, où l'on voit un certain nombre

de citernes voûtées, sont sur l'un des contreforts des grandes montagnes situées au nord, et la forteresse s'élève à plus de cinquante mètres au-dessus du fond de la vallée de l'oued El-Hendja. Là était un second groupe de citernes, formées de trois chambres en berceau accolées et adossées à la colline. Un aqueduc, qui prenait son origine à un barrage placé sur la rivière, à quatre cents mètres en amont, les desservait et se prolongeait jusqu'aux thermes, sur l'emplacement desquels se trouve actuellement la koubba de Sidi-Ali-bel-Gassem. Il est même probable qu'il descendait encore plus bas, car il y a à l'entrée de la plaine de la Rekba, à cent cinquante mètres au-dessous de la koubba, les ruines assez étendues d'un établissement où se trouvent plusieurs bassins de dimensions différentes, revêtus intérieurement de ciment. La plupart ont une forme demi-elliptique et ne mesurent pas plus de trois mètres dans leur plus grande largeur. Il semble que l'on soit ici en présence d'un dispositif destiné au fonctionnement de quelque industrie plutôt que de réservoirs d'eau d'alimentation.

Auprès de ces ruines, un barrage placé obliquement sur l'oued Hendja en rejette les eaux vers la rive droite. Un fait ne manque pas



Fig. 34. — Colonia Thuburnica (Pont de l'oued Hendja

d'attirer l'attention de tous ceux qui visitent Colonia Thuburnica. Ses ruines sont à cheval sur l'oued El-Hendja, dont l'eau ne laisse pas d'être abondante. Elles renferment même un pont sur cette rivière, et cependant les habitants avaient été chercher l'eau destinée à l'alimentation dans la vallée de l'oued El-Menadia, distant de deux kilomètres.

C'est que la source très abondante, à l'eau glacée, d'Aïn-R'zet, qui forme l'oued El-Hendja, avait été autrefois captée pour les besoins de la ville de Simittu (Chemtou), bien plus considérable que sa voisine Thuburnica, et qui, bien avant elle, avait dû prendre un grand développement. Ses carrières de marbre avaient, en effet, été exploitées par les rois numides et, plus tard, elles étaient devenues propriété impériale. Il est certain que Simittu dut penser à construire un aqueduc avant sa voisine et, y eût-il à ce sujet quelque rivalité entre les deux villes, que la dernière eût en vain lutté contre les prétentions d'une cité dont la plupart des habitants étaient des employés impériaux.

Pensant que deux archéologues qui ont séjourné à Simittu allaient publier une étude des petits ouvrages hydrauliques situés dans son voisinage, je n'en ai pas fait un examen détaillé. Je puis cependant signaler l'absence de travaux de captation de sources ou de rivières dans la partie de la plaine comprise entre Sidi-Ali-ben-Gassem et Simittu, y notant seulement deux beaux puits antiques, qui sont encore utilisés par les indigènes, et, aux bords d'un ravin, une citerne en blocage, voûtée.

C'est pour la même raison que je n'ai pas étudié dans ses détails la belle conduite de Chemtou, sur laquelle je puis cependant donner quelques renseignements.

La source d'Aïn-R'zet, distante de Chemtou de dix kilomètres, était recueillie dans un vaste réservoir, puis ses eaux descendaient, par une conduite souterraine, sur le flanc des montagnes jusqu'aux bords de l'oued El-Achar. Dans cette partie de son trajet, il présente l'orifice de regards circulaires et franchit quelques ravins, à l'aide de murs ou de ponceaux. La pente est assez grande. Il existe entre Chemtou et Aïn-R'zet une différence d'altitude de près de six cent cinquante mètres, ce qui donne une inclinaison moyenne de soixante-cinq millimètres par mètre.

Auprès des ruines de l'enchir Gouca ou de Endi-el-Enchir, l'aqueduc franchissait l'oued Achar à l'aide d'un magnifique pont composé d'une arche centrale d'environ 10^{m} de hauteur sur 6^{m} de largeur et de deux arcs plus petits construits en pierres de taille fort soigneusement appareillés et ornés à la naissance des cintres d'une élégante corniche.

L'aqueduc restait ensuite à flanc de coteau, au fond d'une tranchée;

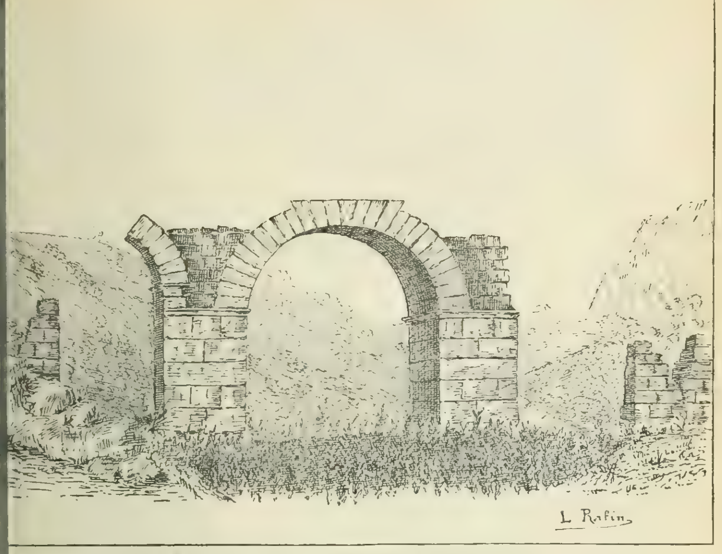


Fig. 35. — Endi-el-Henchir Aqueduc de Chemtou

puis, arrivé à hauteur de Chemtou, changeait de direction, s'incurvait vers le sud et passait sur une longue rangée de piliers, alimentant sur son passage des citernes placées au voisinage de ruines, et aboutissait aux réservoirs de la ville. En cette partie de son trajet, les restes de la conduite ont un aspect qui rappelle beaucoup ceux des aqueducs d'Oudena, de Tibar et de Maktar.

Il existe encore à Chemtou un ouvrage considérable qui a été étudié par M. Saladin en même temps que le pont de Trajan. Je n'ai pas à reprendre ici cette étude et rappellerai seulement qu'il y avait là, sur la Medjerda, un barrage traversé par des canaux munis de vannes, où l'eau passait en faisant marcher un moulin ou quelque scie pour le débit du marbre.

Les citernes étaient nombreuses à l'intérieur de la ville. Au milieu des carrières, on voit un vaste et profond bassin où s'amassaient les eaux de pluie. Enfin, on a découvert, sur le dallage du forum, des caniveaux destinés à diriger les eaux.

En quittant Chemtou pour se diriger vers l'est, on passe auprès d'une source qui jaillit dans la berge de la Medjerda et dont les eaux ont été recueillies jadis par un réservoir en moellons.

A Sidi-Acem, petite ruine couverte de vieux oliviers, un grand réservoir en blocage a son sol en *spica testacea*.

Plus loin, le long de la voie de Carthage à Hippone, on remarque un petit réservoir à deux compartiments, cimenté intérieurement.

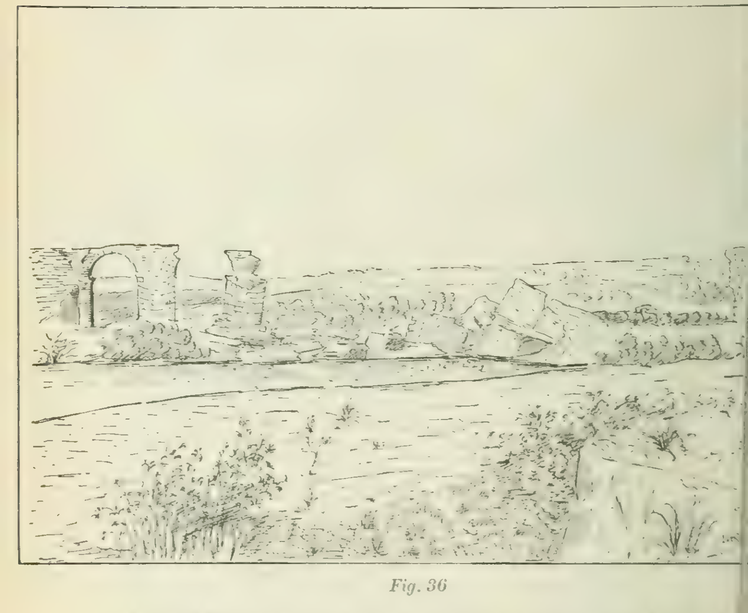


Fig. 36

A Bordj-Helal, l'enceinte de la citadelle byzantine, qui est l'une des mieux conservées de l'Afrique romaine, renfermait plusieurs citernes et quelques puits. L'un de ces derniers est placé auprès de longs bassins en moellons, qui paraissent avoir été un abreuvoir. Au nord de cette forteresse, un barrage en blocage coupe un petit ravin et en déversait l'eau dans deux réservoirs carrés, de 20m de côté, placés chacun à l'une de ses extrémités. Un peu plus loin, le long de la voie, on trouve deux bassins semblables à ceux qui ont été signalés à l'ouest de Bordj-Helal.

A trois kilomètres environ de distance de ces bassins, et toujours le long de la voie de Carthage à Hippone, on en rencontre deux autres, voisins d'un puits et assez bien conservés pour qu'il soit possible d'étudier le système dont ils font partie. Ce sont deux réservoirs accolés et entourés d'une masse en blocage, à section rectangulaire,

mesurant $4^{m}50$ sur 2^{m} de côté. Ils ont la forme de demi-cylindres, et c'est celui de leurs bords qui regarde la route qui est rectiligne. Dans l'alignement de ces deux bassins est un puits circulaire dont la margelle fait corps avec le massif qui les renferme, et tous trois sont situés au bord de la route. Les sources manquent dans cette partie de la plaine, et comme ils sont tout près de la grande voie, comme il n'y a pas, dans le voisinage de deux d'entre eux, traces de ruines, on doit admettre que puits et réservoirs étaient destinés aux voyageurs.

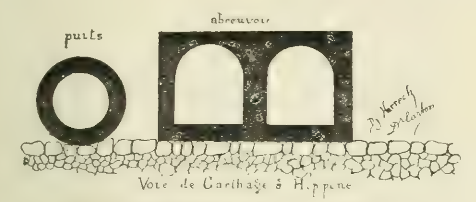


Fig. 37. — ABREUVOIR DANS LE DJEBEL HERRECH

L'absence de sources a amené la création d'un intéressant ouvrage, au pied même de la grande montagne qui sépare la plaine de la Dakla et de la Rekba, le djebel Herrech : c'est un barrage en moellons, long de 30^{m} et de $0^{m}50$ d'épaisseur, soutenu à ses extrémités par deux citernes voûtées, entre lesquelles on avait dû tasser de la terre pour compenser le peu d'épaisseur du mur. Il semble même qu'un second mur ait été élevé en aval pour le renforcer. La longueur de la digue, comme sa situation à l'issue d'une vallée, montre d'ailleurs qu'elle avait pour but de retenir en amont une grande quantité d'eau.

Il est à remarquer que les indigènes ont suivi l'exemple de leurs prédécesseurs. Ils ont, en effet, élevé en amont de ce barrage-réservoir une digue en terre qui retient l'eau du ravin, fort long et fort profond, situé au-dessus d'elle.

Dans la plaine même, en un point où j'ai découvert plusieurs voies qui se croisaient et où s'élevait une localité importante, Thunusuda, on remarque des murs de citernes en blocage, des bassins. Dans le voisinage, l'enchir Ed-Douamis, l'enchir Sidi-Ahmed ont également des citernes ; à l'enchir Zoubia, Bir-Ali-ben-Khil, Bir-bel-Aïfa, sont des puits antiques.

Auprès de Sidi-Ahmed, au débouché de plusieurs vallées qui entourent le djebel Herrech, une grande dépression rectangulaire, de 30^{m} sur 20^{m} de côté, profonde d'environ 4^{m}, a été creusée. De nombreuses ruines d'habitations sont disséminées dans le voisinage, à peu de distance les unes des autres. Il y a eu là un grand réservoir

destiné à garder, pour toutes ces exploitations agricoles, l'eau tombée sur les flancs de la montagne.

Non loin de la route de Souk-el-Arba à Aïn-Draham, une colline renferme de longues galeries, antiques exploitations de minerais de cuivre, au pied desquelles un ravin est coupé par un mur en blocage qui en rejetait l'eau vers un groupe de citernes.

Dans la plaine il existe près de là, au voisinage de ruines de petite étendue, une dépression conique, de 5 à 6 mètres de diamètre sur 1m50 de profondeur, et qui a succédé à un puits antique.

L'expérience m'a appris que lorsque dans une plaine et au voisinage de ruines il existe une dépression ayant cette forme, elle indique l'emplacement d'un puits. J'ai d'ailleurs rencontré tous les termes intermédiaires entre le puits antique, encore en usage, et ces légères traces, en voie de disparition, de puits comblés. Tantôt la margelle émerge au-dessus d'une mare : plusieurs effondrements ont abaissé, autour du forage, le niveau du sol, ou bien la terre vaseuse qui l'entourait a filtré lentement, par ses fissures, jusqu'à son intérieur ; tantôt c'est une dépression au fond de laquelle un cercle en moellons permet de reconnaître, sans hésitation, la présence d'un puits comblé. La dépression peut même ne plus présenter l'orifice de ce dernier, mais l'humidité de son sol, le voisinage des ruines et la présence, autour d'elles, de débris de conduite, d'auges brisées, ne laisse aucun doute. Ces renseignements seront peut-être utiles aux colons qui, établis dans le voisinage de ruines, chercheront le moyen de se procurer de l'eau potable.

De l'autre côté de la route d'Aïn-Draham, une dépression conique, de 5m de largeur sur 5m de profondeur, présente, en son fond, un mur circulaire et, sur ses bords, gît une auge en pierre. C'était un puits. Dans son voisinage, il en existe un autre qui alimente encore un beau jardin.

Dans le lit de l'oued Bejeur même, on voit un puits à section carrée qui, lors des crues, doit complètement disparaître sous l'eau. Il a deux mètres de côté, et deux auges sont à côté de lui.

A deux mille cinq cents mètres au sud des ruines de Bulla Regia, près de la route qui les relie à Souk-el-Arba, la margelle d'un puits antique s'élève au milieu d'une mare vaseuse. Un peu au nord, on trouve deux citernes jumelles et, en se rapprochant encore de Bulla Regia, un autre groupe de ces réservoirs, assez important.

A deux cents mètres à l'est du croisement de la route de Souk-el-Arba à Bulla Regia avec l'oued Bejeur, les indigènes ont refait la margelle d'un puits à l'aide de matériaux empruntés à une ruine voisine.

On est ici dans le voisinage de l'antique cité. Si l'eau n'est pas à la surface, elle en est fort rapprochée, ce qui explique l'abondance de ces puits.

Une assez large vallée, traversée par l'oued Bejeur, et qui s'ouvre sur la plaine de la Dakla, peut en être considérée comme un diverticule. On y trouve, derrière le djebel Herrech, les ruines d'une petite ville fortifiée, l'enchir Ed-Dekir, au centre desquelles s'élève une chambre rectangulaire voûtée, mesurant 5^m de long sur 2^m de large. A son intérieur, il y a de l'eau, même en plein été, sans que celle-ci coule à l'extérieur. Elle s'ouvre en avant par une porte cintrée en belles pierres de taille, de 1^m10 de largeur sur 3^m de hauteur, et des marches permettaient, en descendant par cette ouverture, d'arriver jusqu'à l'eau. Cette chambre était entourée d'un mur circulaire, d'où part un aqueduc en blocage qui, après un parcours d'environ cinquante mètres, arrivait à de grandes citernes formées de plusieurs compartiments en berceau adossés au mur d'enceinte, non loin d'une de ses tours.

A l'enchir Sidi-Amar, près d'une koubba où se trouve une inscription libyque, sont des citernes voûtées, en blocage. Un ruisseau coule près de ces dernières ruines. Il vient d'un long ravin dans lequel un aqueduc alimentait un grand réservoir en blocage entouré de ruines.

Dans la vallée de l'enchir Ed-Dekir, à Sidi-bou-Zaroura, sont des citernes, des auges ; à Bir-Bezraï, un puits romain réparé, avec des auges.

Dans un vallon secondaire, la source d'Aïn-Chgak jaillit au fond d'une coupure faite artificiellement dans le roc. Fort régulière, portant encore sur ses parois les traces du ciseau, cette tranchée a 1^m de largeur, 7^m de longueur et 5^m de hauteur. Ce travail avait été exécuté pour augmenter le débit de la source en en abaissant le niveau. Un bassin carré, situé à dix mètres en contre-bas, en recueillait les eaux. Il a 6^m de côté et des murs de 1^m d'épaisseur. Des contreforts maçonnés soutiennent la face qui regarde le vallon et que traverse un tube en terre cuite de 0^m10 de diamètre : c'était un trop-plein ou un orifice d'écoulement. On voit, en effet, à l'entour les débris de quatre auges en pierres. Comme il n'existe pas de traces de ruines, même petites, dans ce vallon, on peut admettre que ce réservoir était seulement destiné à abreuver les troupeaux que l'on y menait paître.

Un jardin, situé à l'issue de ce vallon, est arrosé par un puits moderne auprès duquel un puits antique est entouré de débris d'auges et de tronçons de conduite en pierres.

Aïn-Hallouf est une source ombragée par cinq gros figuiers, qui jaillit d'un rocher et tombe dans un petit bassin en blocage, rectangulaire, de 5^m de côté. Une conduite en moellons, cimentée à l'intérieur, en reçoit les eaux. Ses bords supérieurs portent en certains points les traces d'un encastrement où étaient posées les dalles qui le recouvraient. La largeur de son canal est de 0^m60. Il est supporté par un mur de 0^m90 d'épaisseur, corrigeant, par ses variations de

hauteur, les inégalités du sol. Très sinueux à son origine, après un trajet de quelques mètres, il s'infléchit vers l'est, chemine à flanc de coteau et, après un parcours de cent mètres, arrive à un bassin carré, à angles arrondis intérieurement, de 5^{m} de côté, que dominent les ruines d'une exploitation agricole. L'aqueduc devait laisser dans ce

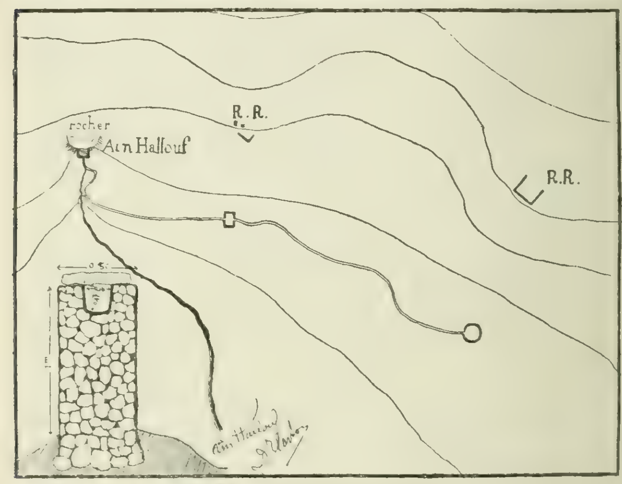


Fig. 38. — Aqueduc d'Aïn-Hallouf

bassin une grande partie de son eau, car sa largeur, au-dessous de lui, n'a que 0^{m}30. Cent quatre-vingts mètres après ce premier réservoir, il se termine à un bassin circulaire, de 4^{m} de diamètre, dominé également par un groupe de ruines.

Ce petit ouvrage est un nouvel exemple d'aqueduc construit pour l'usage de plusieurs établissements, dont les habitants s'étaient fort apparemment associés pour capter, diriger et se partager les eaux de la source.

On remarquera que ce canal ne se termine ni à un groupe de citernes importantes ni à un réservoir de grandes dimensions. On doit donc admettre qu'il ne servait pas à constituer une réserve pour la saison sèche, ce qui semble indiquer qu'à l'époque romaine la source coulait toute l'année. La tradition rapporte, au dire des indigènes, qu'il en était ainsi autrefois, alors que de nos jours elle est tarie en été.

On remarquera, en outre, que la largeur du canal diminue de moitié au-dessus du premier bassin. Or, la source est d'un fort débit

jusqu'au moment où elle cesse brusquement de couler, et il est inadmissible qu'il ait fallu la moitié de son eau pour remplir ce réservoir. Cette eau, une fois le réservoir rempli, devait donc aller ailleurs. Comme elle ne coulait pas vers celui qui se trouve plus bas, on doit admettre qu'elle était dirigée vers les terres situées au-dessous de l'aqueduc, et à l'irrigation desquelles elle était employée. Un raisonnement analogue peut s'appliquer à l'autre réservoir.

Aux environs de Djenâne-Roumidia, situé derrière le djebel Rebia, un vallon longtemps verdoyant, au sol humide, est divisé en terrasses par des levées de terre analogues à celles que j'ai signalées dans le belad Zehna. Derrière ces digues, à l'époque des pluies, l'eau s'accumule, formant ainsi des réservoirs suspendus aux flancs des vallées, et descend lentement dans le sol qu'elle imbibe profondément. Dans le voisinage sont des ruines assez étendues, et il est probable que ce sont les habitants de l'antique village qui ont ainsi retenu, à l'aide de terrassements, les eaux au pied de leurs établissements.

Au douar de Bou-Kriss, une petite source, entourée de ruines, était amenée, par un canal en blocage, jusqu'à deux réservoirs carrés, de 1^{m}50 de côté, revêtus intérieurement de ciment de tuileaux.

Si, partant de l'oued Hallouf, on suit, en se dirigeant vers l'est, le versant de la montagne, on arrive à Bulla Regia, que je laisse pour le moment de côté, à cause de son système d'aménagement des eaux, auquel je consacrerai un chapitre spécial.

A trois kilomètres au delà des ruines de cette ville, sur les bords du marais, une source jaillit auprès d'un figuier. Son eau était jadis recueillie dans deux réservoirs cimentés.

Aïn-el-Hammam est une autre source, qui coule dans un canal rocheux, régularisé par l'homme.

Aïn-Gattous jaillit dans un ravin que fermait un puissant barrage en terre et en pierres brutes.

Aïn-Cherchar (la source de la cascade), située dans un ravin fort encaissé, devait son nom à un phénomène qui a disparu maintenant. Un banc de rochers, à parois verticales élevées de quatre à cinq mètres, forme une véritable muraille naturelle qui ferme l'entrée du ravin. Une brèche, qui paraît assez récente, en laisse actuellement échapper les eaux, mais celles-ci passaient primitivement par un trou de 3^{m} de largeur, de 5^{m} de longueur, et en sortaient sous forme d'une cascade, d'où le nom de la source.

Un peu au-dessous, un barrage en moellons rejetait le ruisseau vers l'ouest, dans un réservoir circulaire de 3^{m} de diamètre, d'où partait un aqueduc en blocage reposant sur un mur dont la hauteur moyenne est de 1^{m}. La conduite, revêtue de ciment de tuileaux et recouverte de dalles, a 0^{m}11 de largueur sur 0^{m}17 de hauteur; ses

bords ont 0m18 d'épaisseur. Le mur, qui s'est incliné en quelques points sous la poussée des terres, se dirige à flanc de coteau vers l'ouest et, après neuf cents mètres de parcours, déversait une partie de son contenu dans un réservoir carré et cimenté, au-dessus duquel se trouve un groupe de ruines. Ces deux réservoirs rappellent ce qui a été dit plus haut au sujet de l'aqueduc d'Aïn-Hallouf.

Un kilomètre plus loin, cette conduite aboutit à une grande construction d'un seul tenant, ayant cent mètres de longueur, en pierres de taille, à l'intérieur de laquelle sont des réservoirs carrés ou rectangulaires, de dimensions différentes. L'aqueduc est logé dans son mur oriental.

L'importance de ce monument, le nombre des bassins qu'il renferme me font admettre que ce fut autrefois un établissement de bains, ce qui explique le nom donné par les Arabes à la source qui le domine : Aïn-el-Hammam, et qui n'est ni thermale ni fortement minéralisée. Cet édifice eût été, dans ce cas, destiné aux habitants des nombreuses demeures qui couvraient jadis en ce point les bords de la plaine de la Dakla.

Cet aqueduc est le dernier qu'il me restait à signaler dans la plaine. Ici comme à Dougga, comme à Matria, c'est dans le voisinage de la plus grande ville de la contrée que ce genre d'ouvrages hydrauliques abonde. Sur la ligne, longue d'environ neuf kilomètres, qui s'étend d'Aïn-Chgak à Aïn-Cherchar, en passant par Bulla Regia, j'en ai relevé neuf.

Au delà d'Aïn-Cherchar est le puits romain de Bir-bou-Raïa, entouré de vastes ruines, parmi lesquelles je relève un groupe de citernes que servait à alimenter, sans doute, un mur en blocage placé au travers d'un ravin situé un peu au-dessus.

En remontant la vallée de l'oued Leben, on rencontre la source d'Aïn-bou-Ajela, qui remplissait autrefois deux réservoirs carrés. A Aïn-bou-Khila et à Aïn-bou-Korchefa, on rencontre également les vestiges de bassins.

Plus haut, sont les ruines fort étendues de l'enchir Damous, où il y avait autrefois une ville d'une certaine importance. Les dimensions des citernes qu'elle renfermait le prouveraient à elles seules. Ce sont sept voûtes en berceau accolées, ayant 30m de front sur 15m de largeur. Je n'ai pas trouvé l'aqueduc qui devait les alimenter.

Je n'ai pas, dans la plaine de la Dakla, porté mes investigations au delà de Bir-bou-Raia ; je citerai seulement, pour les avoir vus en passant, la source de Sidi-Salah-el-Balthi, qui fait face à Djebba, les barrages sur l'oued Bou-Arthma et le Kesseb, les puits antiques de Bir-bou-Hadjar, Bir-Zaâb et un groupe de citernes à Sidi Ahmar.

VI. — L'AMÉNAGEMENT DES EAUX A BULLA REGIA

L'importance de la ville antique de Bulla Regia, la variété et le nombre des moyens qu'ont employés ses habitants pour y amener, recueillir et distribuer les eaux de plusieurs sources, les usages fort différents qu'ils en ont fait, justifient la place que je lui donne dans cette étude et, comme je l'ai fait pour Dougga, sa séparation des autres ouvrages hydrauliques de la contrée. D'ailleurs, les modes employés pour obtenir, somme toute, des résultats assez semblables dans l'une et l'autre cité n'ont presque rien de commun.

A Dougga, les sources captées dans la ville même sont peu abondantes, l'aqueduc qui y conduit les eaux d'Aïn-el-Hammam est un fort bel ouvrage et d'un grand développement, et les vastes citernes qu'y alimentent deux conduites en sont l'aboutissant le plus apparent. A Bulla Regia, les travaux d'adduction sont de fort peu d'importance : ce sont les modes de captation et de distribution qui attirent surtout l'attention.

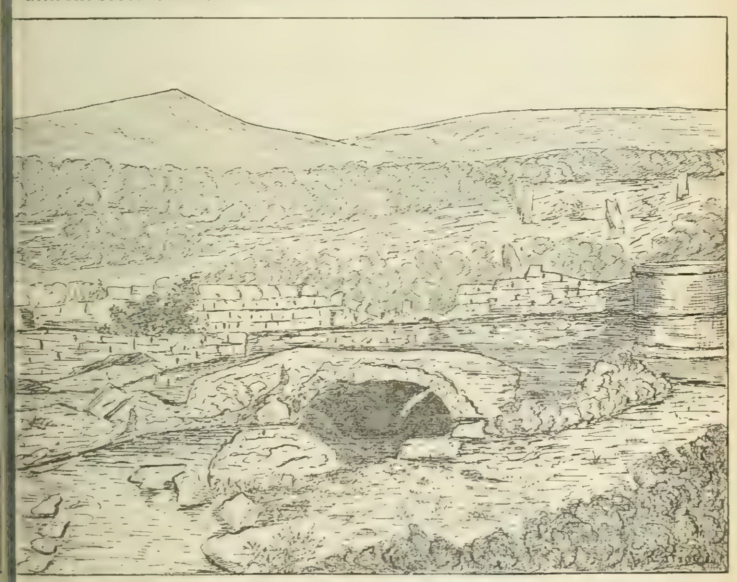


Fig. 39. — Nymphæum de Bulla Regia

Au centre des ruines du hammam Darradji jaillit une source légèrement tiède, dont une grande partie des eaux est actuellement captée et dirigée vers Souk-el-Arba. Le bassin antique qui les renfermait jadis existe encore. La description qui a été donnée par M. Winkler,(1) exacte dans son ensemble, devant en être modifiée à la suite des fouilles que j'ai entreprises, je vais la reprendre sommairement, en conservant la majeure partie des données fournies par cet auteur.

La source jaillissait sur le côté nord d'un grand bassin quadrilatéral en pierres de taille, mesurant 56m60 sur 25m30, au-dessous duquel se trouve un long compartiment, formé de deux murs parallèles distants de quatre mètres, dont chaque extrémité renferme un escalier permettant de descendre jusqu'à l'eau. Des tuyaux en plomb, au nombre de vingt-six, en traversaient les murs. Selon M. Winkler, il y aurait eu un troisième bassin, séparé du premier par des voûtes murées, percées également de tuyaux en plomb. J'ai pratiqué à l'emplacement où il se trouvait, d'après cet auteur, plusieurs tranchées et constaté que c'était une place ou une enceinte dont le sol avait été aménagé pour la distribution des eaux à l'intérieur de la ville.

En son milieu, un long égout ou canal de pierre le traverse longitudinalement et, sur son fond, reposaient cinq tuyaux en plomb, d'un diamètre variant de 0m05 à 0m19.(2) Leur direction n'était pas exactement parallèle, et ils divergeaient un peu pour aller vers différents quartiers de la ville. D'autres étaient placés dans le sol, en dehors du canal, et avaient une direction fort différente des premiers. On a trouvé là, au cours des fouilles, un bas-relief représentant une scène de sacrifice, et une petite tête de lion en ivoire(3) dont la gueule, très largement ouverte et de forme cylindrique, devait livrer passage à un filet d'eau.

Voici donc comment, d'après ces observations, on doit comprendre la disposition de cet ensemble :

1° Au point où jaillit la source, un grand bassin(4) quadrilatéral de captation, entouré de salles pavées de mosaïques;

(1) V. *Bull. de Antiq. Afric.*, 1885, p. 110.

(2) Ces tuyaux ont la forme de cylindres [illegible]. Sur leur périphérie on remarque [illegible] On voit comme ces tubes ont été [illegible]. On prenait une longue lame de plomb [illegible] faites à l'aide d'une masse de plomb que l'on coulait autour des extrémités de chaque tuyau. Il en était de même [illegible] le métal liquide autour des solutions de continuité. J'ai découvert environ deux cents mètres de ces tuyaux.

(3) On peut voir à Tunis, au Musée du Bardo, auquel je les ai offerts, ces deux objets, ainsi qu'un tronçon de la conduite en plomb.

(4) Dans les ruines qui le dominent, à quatre ou cinq mètres au-dessus de la source, est un puits encore très peu comblé, dont on s'explique d'autant plus difficilement la présence que le fond devait être au niveau des eaux du bassin. [illegible] plus haut qu'elle ne le paraît?

2° Un petit bassin accolé contre le précédent, et sur les bords duquel des marches permettaient d'accéder jusqu'à l'eau. Vingt-six tuyaux de plomb traversaient ce bassin et ses murs d'amont et d'aval;

3° Un espace rectangulaire renfermant de nombreuses conduites, issues de ces tuyaux, et divergeant en tous sens vers les différents quartiers de la ville. Le mur nord de cet espace, qui touchait à la paroi du deuxième bassin, était formé de trois voûtes, dont la médiane laissait passer l'eau sortant des réservoirs supérieurs dans un canal en pierres de taille descendant vers la sortie de la ville, et

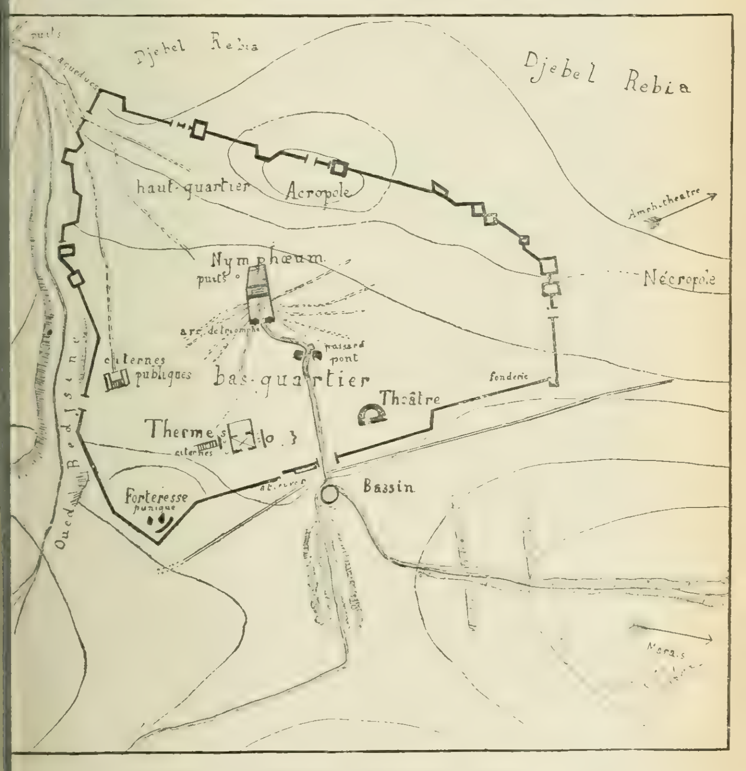


Fig. 40. — La distribution d'eau de Bulla Regia

sur le fond duquel étaient posés quelques tuyaux de plomb. De ce point partait en outre un embranchement vers les thermes.

Cet espace rectangulaire était limité, en bas, par un arc de triomphe, au pied duquel le canal, s'infléchissant à l'est, remplissait un petit puisard rectangulaire placé au pied de la culée gauche d'un pont sous lequel il passait, et sortait de la ville par une porte située à peu près dans le prolongement de l'axe de l'arc de triomphe, en contournant un petit ouvrage fortifié. Aussitôt après, il passait auprès d'un bassin très étroit, et de plusieurs mètres de longueur, dont l'un des côtés est formé par le mur d'enceinte de la ville, le bord supérieur arrivant à hauteur d'appui. Comme on se trouve là le long de la grande voie de Carthage à Hippone, et à l'entrée de la ville, on peut admettre qu'il appartenait à une fontaine ou à un abreuvoir.

Le canal, franchissant la voie, arrivait enfin à un grand réservoir circulaire, de 30^m de diamètre et d'environ 1^{m}50 de profondeur. La composition des parois, qui ont 1^m d'épaisseur, est toute particulière. A l'extérieur, elles semblent formées d'un mur en moellons. A l'intérieur du bassin, l'enduit en ciment de tuileaux est interrompu par de nombreuses ouvertures circulaires placées l'une près de l'autre, comme par couches. Ce sont les orifices de grandes jarres ayant une longueur de plus de 1^m, qui sont placées côte à cote et séparées par un peu de maçonnerie. Leur forme est tout à fait celle des récipients de ce genre que j'ai trouvés dans la nécropole de Bulla Regia et sur la montagne du Belvédère.(1)

Cette disposition est déjà assez curieuse ; un autre fait l'est encore plus : c'est la présence dans les parois de ces jarres de trous ronds, à bords assez réguliers, faits après la cuisson, à l'aide d'un instrument pointu ayant enlevé la poterie par petits éclats.(2)

Il est assez étonnant que l'on ait ainsi diminué le poids des murs de ce bassin, qu'il eût été, paraît-il, plus avantageux d'augmenter, pour en accroître la résistance à la poussée de l'eau qu'il contenait.

Quant à la destination de ce réservoir, elle ressort de sa situation sur le faîte d'un vallon en forme de selle qui longe, au sud, le mur d'enceinte de la ville. Du point où il a été construit, son eau pouvait couler à volonté sur l'une ou l'autre des pentes qu'il domine, soit vers l'est, soit vers l'ouest. La terre du vallon, grasse et fort humide, est d'une grande fertilité. On y voit quelques jardins qui produisent de très beaux légumes. Comme on n'y trouve que fort peu de ruines, malgré le voisinage de la grande ville, on peut conclure de ce fait qu'on y avait créé autrefois des potagers et des vergers irrigués par l'eau que fournissait le bassin circulaire.

(1) On sait que le R. P. [illegible] [illegible]

(2) [illegible] Bulla Regia [illegible] Musée du Bardo.

Le système antique de division des eaux a été d'ailleurs conservé dans ses grands traits. A hauteur du réservoir, deux fossés se dirigent : l'un vers l'est, l'autre vers l'ouest. Le premier va se perdre dans les marais de Bulla Regia, le second dans la plaine, en sorte que ce ruisseau se divise en deux branches dont les extrémités sont distantes de plusieurs kilomètres. Evidemment, la main de l'homme a pu seule créer et maintenir une telle disposition. C'est ce que montre l'examen de ces fossés. L'un d'eux, celui qui se dirige vers l'ouest, a des bords complètement rectilignes. On sait combien sont sinueuses les séguias que creusent les indigènes pour l'irrigation de leurs jardins, et il est évident qu'ils n'ont fait ici qu'utiliser un des canaux préexistants. En outre, une petite levée de terre existe sur chacune de ses rives, formant une digue destinée jadis à en élever l'eau au-dessus du niveau du sol voisin que l'on devait irriguer. Le fossé qui se dirige vers l'est traverse une série de terrasses étagées les unes au-dessus des autres, séparées par des talus qui sont évidemment d'origine artificielle, et alimentait jadis, sur son trajet, un réservoir cimenté formé de deux compartiments.

Il est facile de se représenter quelles étaient les grandes lignes de ce système. L'eau du bassin, situé à la partie la plus élevée du vallon, pouvait être dirigée à volonté sur l'une ou l'autre de ses pentes. Deux fossés en partaient : l'un, se dirigeant vers l'ouest, avait ses bords surélevés par une digue permettant d'y maintenir le niveau de l'eau au-dessus des terres à irriguer; l'autre, allant vers l'est, traversait une série de plates-formes séparées par des talus, et devait émettre vers chacune d'elles des rigoles d'irrigation. Elle alimentait, en outre, un réservoir placé sur son trajet.

C'était, en somme, un système de canaux destinés à l'irrigation des jardins de Bulla Regia.

Le bassin situé à son origine devait recevoir l'excédent des eaux qui étaient, par des conduites, dirigées dans les quartiers de la ville, vers les édifices publics, et peut-être dans les demeures des particuliers.

L'un de ces monuments devait certainement recevoir une des conduites principales qui descendaient aussi du nymphœum et dont j'ai, après M. Winkler, relevé des vestiges; ce sont les thermes.

Sans revenir sur ce que M. Saladin a publié à leur sujet dans une étude [1] aussi complète que possible en l'état actuel, mais que l'enfouissement de l'édifice rend provisoire, j'indiquerai ici quelques additions que me permettent les fouilles que j'ai dirigées en ce point.

Le sol de ce monument se trouve à environ sept mètres de profondeur, en sorte que, déblayé, il aurait encore une élévation de plus de

(1) *Archiv. des Missions*; 1892, p. 433.



Fig. 41. — Vue des Thermes de Bulla Regia

quinze mètres. La grande salle A renferme une mosaïque, aux cubes de couleurs variées, qui paraît en bon état de conservation. Une rigole, également revêtue de mosaïque, la traverse et passe sous une belle porte située dans le mur sud de la salle. Cette ouverture est parfaitement conservée, des pierres de taille en forment les pieds-droits et le cintre surbaissé qui la surmonte. Sa partie supérieure en était à deux mètres au-dessous du sol actuel.

La chambre dont parle M. Saladin, et qu'il ne m'a pas été possible de mesurer, est polygonale (à six ou à huit pans) et à voûte d'arête. Dans chacune de ses faces s'ouvre une porte donnant non seulement sur de petites chambres, mais sur des couloirs où sont pratiquées, parfois, d'autres portes. C'est, somme toute, un ensemble fort compliqué et dans lequel il me semble difficile de voir d'antiques réservoirs. J'y ai trouvé des moulures en stuc d'un bon style.

Il existe à l'ouest des thermes de vastes citernes dont ne parle pas M. Saladin, et qui me paraissent avoir eu pour but de constituer une réserve à cet établissement. Elles lui sont, d'abord, contiguës, ce qui est une présomption en faveur des rapports qu'il pouvait y avoir

entre les deux. En outre, il est peu probable que c'étaient des citernes publiques, car elles sont dans la partie la plus basse de la ville, et il existe, à une centaine de mètres au nord-est d'elles, un autre réservoir du même genre qui paraît, par sa situation, avoir lui-même été destiné à l'alimentation des habitants. Enfin, il est peu admissible, dans le cas où la ville se serait construit ainsi deux citernes publiques, qu'elle les eût placées dans le même quartier, rien ne s'opposant à ce que les eaux de la piscine fussent conduites dans une autre direction. Si ces citernes n'étaient pas destinées à l'alimentation, il est naturel de penser qu'elles étaient une dépendance de l'édifice auquel elles touchent,[1] les thermes. Elles se composent de sept compartiments en blocage et voûtés en berceau; leur longueur totale est de 45^{m}. Chacun d'eux mesure 5^{m} de longueur sur 2^{m}90 de largeur. Il y avait, en outre, comme dans toutes les grandes citernes qui ont été étudiées précédemment, un bassin longitudinal placé à leur partie antérieure.

On voit combien multiples étaient les destinations que les eaux de l'abondante source de Bulla Regia recevaient : captées dans un vaste bassin, dirigées par des conduites en plomb vers les édifices publics ou privés de la ville, en particulier vers les thermes et leurs citernes, enfin recueillies dans un vaste réservoir circulaire pour être de là répandues à la surface des champs. Mais l'abondance de la source qui jaillissait au cœur de leur cité et le système si remarquable de réservoirs et de distribution qui vient être étudié n'ont pas suffi aux habitants de Bulla Regia. Une partie de la ville était construite à un niveau trop élevé pour que la source du *nymphæum* ait pu y être conduite, et il a fallu, pour fournir à ce quartier son eau de boisson, songer à capter plusieurs sources qui jaillissaient dans une vallée, à environ cent mètres au nord-ouest de l'enceinte.

Sur le bord d'un ruisseau, un palmier indique au loin l'endroit où se trouvent les travaux de captation. Un aqueduc en moellons s'ouvre sur la rive droite et y verse l'eau d'une source qu'il va chercher à environ trente mètres au dessus, au pied d'un rocher où une dépression humide en révèle seulement la présence. Il est encore recouvert de petites dalles en pierre bleue. C'est, avec une conduite du temple de Saturne, à Dougga, le seul des petits canaux de ce genre étudiés ici qui ait conservé sa couverture. L'aqueduc au-dessous de son débouché a été emporté, mais le trajet en est indiqué par les vestiges du mur en blocage qui le portait et qui suit le lit du ruisseau. Il passe auprès d'un puits circulaire dont l'orifice a été également rasé au niveau du fond du petit cours d'eau.

(1) Un édifice qui disposait d'une si grande réserve d'eau ne pouvait être que des thermes, et cette considération doit, à mon avis, dissiper une partie des doutes que M. Saladin a laissés au sujet de la destination de ce monument.

Sur la rive gauche, on voit trois autres puits. C'est le déblaiement de l'un d'eux auquel j'ai pu assister qui m'a montré quelle était leur destination. S'élevant à environ un mètre au-dessus du ruisseau, et à demi comblé, il renfermait un peu d'eau. On apercevait, dans sa paroi interne, le haut d'une ouverture cintrée. Sur le conseil que je lui donnai pendant que je dirigeais les fouilles de Bulla Regia, un Français, qui cultivait du fourrage dans des terrains situés un peu au-dessous, enleva la vase qui le comblait, et, pénétrant par l'ouverture également pleine de vase, suivit en le déblayant un couloir voûté jusqu'à une soixantaine de mètres, mais n'alla pas plus loin. L'hiver suivant, une source qui se trouvait à l'orifice de ce souterrain acheva de le dégager en chassant devant elle la vase qui y était restée, et se mit à couler en abondance. Elle s'éleva dans le puits et sortit par son orifice.

Voilà un exemple intéressant de ce que pourrait produire, en Afrique, le simple dégagement de certains travaux de captation.

Chacun des puits devait être placé de la même façon que celui-ci, à l'extrémité de conduites qui allaient, en divergeant, chercher des sources dans les flancs de la vallée.

Au-dessous de ces puits, on relève les traces fort nettes de deux et peut-être celles de trois aqueducs se dirigeant à peu près parallèlement vers la ville. Ce sont de simples murs, mais le canal de chacun d'eux était à une hauteur différente et devait desservir des quartiers de la ville de Bulla Regia dont l'élévation variait. Quoi qu'il en soit, la présence de ces puits à l'issue des canaux souterrains avait pour résultat d'y élever le niveau de l'eau et de la refouler, par suite, dans la nappe aquifère où elle séjournait jusqu'au moment où on voulait lui livrer un passage.

J'ai pu suivre dans la ville un des aqueducs. Il traverse une habitation et versait une partie de son contenu dans des citernes privées, puis aboutissait aux grandes citernes dont j'ai parlé à propos des thermes. Ces dernières forment un rectangle de 28m de front sur 40m de largeur, renfermant huit compartiments, dont six ont 20m de longueur. A chaque extrémité de ce rectangle sont accolées deux voûtes en berceau, de 40m de longueur, dépassant par conséquent, en arrière, de vingt mètres les autres compartiments. Dans l'espace compris entre leurs parties libres, il y avait un grand bassin.

VII. — LE DJEBEL REBIA ET LE MARAIS DE BULLA REGIA

L'étude de cet aqueduc de Bulla Regia me conduit à exposer ici une théorie que j'ai émise ailleurs, avec toutes les réserves que comportent les exclusions tirées d'un seul ensemble de faits. Je dois dire

pourtant que je l'ai soumise à un des maîtres de la géologie française, M. Gosselet, qui a bien voulu me dire que rien n'y heurte les principes de cette science.

J'ai déjà attiré l'attention sur ce fait que toutes les sources qui jaillissent sur les flancs du djebel Rebia ont été captées : ici, l'eau sort de terre et s'en écoule librement; là, son niveau est élevé par un barrage ou des puits; ailleurs, on l'abaisse à l'aide d'une tranchée creusée dans le rocher. Toutes proviennent d'une ou de plusieurs nappes aquifères.

Le but de ces travaux de captation était de forcer l'eau à séjourner dans le sol, ce qui diminuait le débit de la source, ou de lui permettre de sortir abondamment.

C'est en hiver que ce liquide est le moins nécessaire, tant pour l'alimentation que pour l'irrigation. C'est durant cette saison que l'on avait intérêt à le maintenir dans la nappe aquifère pour l'y reprendre pendant la saison sèche. Les issues des sources peuvent être comparées à des fuites par où s'échappe le contenu du réservoir souterrain constitué par la nappe aquifère. Sans ces travaux, l'eau eût coulé plus abondante en hiver et plus rare en été; par eux, elle était refoulée dans le sol où elle demeurait jusqu'au moment où l'homme lui livrait le passage. Il est évident que ce qui vient d'être dit n'est exact que dans une certaine mesure, que ces ouvrages n'ont pu empêcher la sortie que d'une partie de l'eau des sources sur lesquelles ils ont été construits. Mais si l'on considère la grande étendue de la surface de cette nappe, on comprendra que, l'élévation de son niveau ne fût-elle que de quelques centimètres, elle correspondait à une augmentation considérable de ce liquide.

En somme, grâce à l'aménagement de toutes les sources du djebel Rebia, les anciens étaient, sans doute inconsciemment, parvenus à en régulariser le débit et à conserver, pour l'employer durant l'été, l'eau parvenue en hiver dans la nappe aquifère, réservoir incomparablement supérieur et en étendue et en ce qui concerne la conservation de la fraîcheur et de la pureté, à tous ceux que l'homme peut construire.

En revanche, l'abandon de ces travaux a amené la production d'un phénomène dont les effets sont tout différents des heureux résultats qu'avait produits leur création : la formation du marais de Bulla Regia.

J'ai exposé précédemment pourquoi, au pied des montagnes qui entourent la vallée de la Medjerda, régnait dans le sol une zone d'humidité qui y avait amené la création de nombreux puits. Ici, l'action des dépôts qui, en se formant sur les bords de la Medjerda, ont emprisonné les eaux dans ces dépressions, s'est accrue de la présence, au-dessus d'elles, de nombreuses sources.

Ainsi, d'une part, la plus grande abondance des dépôts, formés sur les bords de la Medjerda grâce aux apports de l'oued Melleg et de l'oued Tessa qui se jettent dans le fleuve tunisien en face de ce marais, et, d'autre part, le nombre des sources, plus grand sur les flancs du djebel Rebia que sur les montagnes voisines, ont causé ici une stagnation d'eau telle que cette dépression, au lieu d'être simplement riche en puits comme celle de la rive gauche de l'oued Tessa, ou de présenter un étang comme celle de l'enchir Merja, a amené la formation d'un marais. La nappe souterraine, au lieu d'être simplement abondante et voisine de la surface, a reflué au-dessus d'elle et recouvre le sol.

Ce marais n'existe pas, à vrai dire, durant toute l'année. Pendant les mois sans pluie, ce n'est plus qu'une rivière ou plutôt une dépression fort allongée et aux bords vaseux ; le reste est à sec et parcouru par de nombreuses fissures.

Il y a bien, à vrai dire, un fossé d'écoulement, mais il n'est pas assez profond.

Les causes qui ont amené un tel état de choses agissaient avec bien moins de puissance, ou n'existaient pas, à l'époque romaine.

Les sources situées au flanc des montagnes, arrêtées par les ouvrages hydrauliques, recueillies dans les réservoirs, employées à l'irrigation des champs, n'arrivaient pas jusqu'à la plaine.

Une source très abondante, qui jaillit dans la partie la plus élevée du marais, était jadis employée à l'irrigation et conduite dans les champs par un fossé dont il existe des traces.

L'eau des pluies qui actuellement tombe sur un sol dénudé et se précipite vers les bas-fonds, arrêtée par la végétation, aspirée par un humus épais ou par un sol que la culture avait rendu perméable, n'arrivait pas dans la dépression.

Enfin, une population aussi nombreuse et, on l'a vu, aussi industrieuse que celle qui habitait la plaine devait entretenir et approfondir le fossé d'émission du marais. Il est certain que la riche cité de Bulla Regia n'aurait pu se développer dans le voisinage d'un tel foyer d'impaludisme et devait aussi s'occuper d'en éviter la formation.

Ce marais n'existait pas à l'époque romaine, et, pour le faire disparaître, il suffirait de réaliser de nouveau les conditions où se trouvait jadis la contrée, moyen qui sera, à mon avis, plus sûr que ceux qui ont été proposés dernièrement pour son dessèchement.

Il est possible, après ce qui a été dit de l'aménagement des deux plaines de la Dakla et de la Rekba, de se représenter comment la construction de ces ouvrages isolés, créés certainement peu à peu, au gré des besoins, en dehors de toute direction d'ensemble, avait pu, grâce à l'activité des habitants, sans doute inconscients des résultats généraux qu'elle devait produire, former un tout parfaitement aménagé.

Les bois, la broussaille qui couvrent les flancs des montagnes, les bouquets d'oliviers plantés sur le versant de la vallée empêchent le ravinement, augmentent l'afflux des eaux de pluie vers la nappe aquifère et, partant, l'abondance des sources.

Les vallées, les ravins qui s'ouvrent sur la plaine sont coupés de barrages ou de digues en terre qui retiennent l'alluvion et recueillent l'eau, permettant, à ces hauteurs, la création de vergers et de pâturages.

Les sources qui jaillissent sur les flancs des montagnes sont captées et recueillies dans des bassins ou dirigées, par des aqueducs obliques, jusqu'aux habitations.

Les rivières venues des contrées voisines sont détournées, à leur arrivée dans la grande vallée, par de puissants barrages et rejetées à la surface des champs.

Dans la plaine, les habitants des fermes construisent des barrages au bas des dépressions, creusent des bassins ou des puits, aménagent des citernes au-dessous de leurs habitations, s'associent pour conduire l'eau des sources jusqu'au pied de leurs demeures.

Grâce à la richesse du sol, trois villes se sont élevées : Bulla Regia, Simittu, Colonia Thuburnica, sans compter les centres importants tels que Thibari, Thunusuda, et celui dont les ruines sont désignées sous le nom de Sidi-bou-Gouça, qui offrent l'abri de leurs monuments et servent de lieu de réunion aux agriculteurs de cette plaine. Reliées par de grandes voies aux bords desquelles le voyageur trouve des fontaines ou des puits pour s'abreuver, elles prodiguent les travaux d'art pour établir les vastes bassins aux eaux jaillissantes, les aqueducs monumentaux, les bains publics et arroser leurs jardins, demandant la santé ou le plaisir à ces ouvrages qui, dans la plaine, faisaient croître les moissons.

DEUXIÈME PARTIE

On a vu, dans les pages qui précèdent, combien multiples ont été les travaux édifiés par les anciens habitants de l'Afrique pour y recueillir l'eau et la distribuer au gré de leurs besoins.

Mais on reconnait facilement, parmi les dispositions si variées qu'affecte un si grand nombre d'ouvrages, la persistance de procédés qui, tout en offrant certaines différences imposées par les conditions orographiques, le régime des cours d'eau, la densité de la population, etc., peuvent être ramenés à un nombre fort restreint de types.

Je vais tenter de dégager des répétitions que la nature du sujet traité dans le chapitre précédent m'a imposées, les traits essentiels de chacun de ces types, en indiquant quelles en ont été les principales variantes.

Si, laissant de côté l'action capitale qu'exerce le boisement sur les précipitations atmosphériques et leur ruissellement à la surface du sol, questions sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici, on étudie ce que devient l'eau de pluie ou de source, depuis le moment où elle est parvenue à terre jusqu'à celui où elle est utilisée ou tombe dans les dépressions qui la collectent, telles que les étangs, les chotts ou la mer, on rencontre, échelonnés sur son trajet, une série de travaux, que je vais étudier dans l'ordre où ils agissent sur elle pour lui donner telle destination que l'homme a voulu lui imposer.

1° Ouvrages destinés à lutter contre le ruissellement

a) Aménagement de la surface du sol. — Sillons tracés par la charrue, perpendiculairement à l'inclinaison du sol ;

Murs en pierres sèches, construits à la limite inférieure des champs placés sur les pentes, et en rendant la surface plus horizontale ;

Petits fossés tracés obliquement sur le flanc des collines et conduisant l'eau vers des vallons où la recueilleront des réservoirs. Ce sont en général des rigoles dont la profondeur a été accrue en rejetant la terre sur le bord qui regarde la vallée, et en ajoutant à celle-ci quelques pierres ramassées dans le champ.

b) Terrasses sur le flanc des vallées. — Levées en terre, faites sur le bord de terrasses naturelles, placées au haut des vallées, arrêtant l'eau et le limon pour former une mare suspendue et entourée de terres humides et fertiles.

c) Terrasses au fond des vallées. — Murs en pierres sèches. Situés dans la vallée et au-dessous des précédents, ils jouent le même rôle qu'eux. D'une hauteur de 1 à 2ᵐ, et présentant un seuil de déversement pour le trop-plein, ils ont amené la formation, sur un sol rocheux, d'alluvions fort productives.

d) Barrages-réservoirs. — Digues en maçonnerie placées au travers des ravins et retenant les eaux en amont. En général de petites dimensions, ils ne rappellent pas les grands barrages-réservoirs édifiés de nos jours : ce sont de simples murs, ou bien un mur double dont l'intervalle est comblé par des matériaux de remplissage.

Pour augmenter la résistance de ces digues, on élève parfois à leurs extrémités de longues voûtes, dans lesquelles passe le trop-plein des eaux arrêtées derrière le mur. Ce dispositif, qui accroît la solidité du barrage, sans entraîner l'emploi d'une masse de maçonnerie volumineuse, et dont je signalerai plus loin un autre exemple, a été de nos jours appliqué avec avantage à la construction des grandes digues ;

Barrages ayant à l'une de leurs extrémités un réservoir vers lequel ils rejettent les eaux. Ce réservoir est tantôt un bassin carré de 1 à 3ᵐ de côté, revêtu intérieurement de ciment de tuileaux, tantôt une

voûte en berceau dont les dimensions sont assez restreintes. Dans un cas, cependant, on trouve à l'extrémité d'un barrage de ce genre de vastes citernes destinées à l'alimentation d'une petite ville ;

Barrages munis d'un réservoir à chacune de leurs extrémités.

c) Barrages-réservoirs. — Placés sur les cours d'eau permanents ou des torrents roulant, à certaines époques, un volume de liquide considérable.

Type le plus fréquent : mur en blocage renforcé à ses angles par des pierres de taille, quelquefois tout entier en grand appareil, dont l'épaisseur varie, suivant la résistance à lui donner, de un à quatre ou cinq mètres. Les hauteurs maxima rencontrées sont de trois à quatre mètres. Il est parfois renforcé par des contreforts ou piliers placés en aval, et qui sont demi-cylindriques, demi-troncs coniques, ou rectangulaires. La forme n'en est habituellement pas rectiligne : c'est une courbe à convexité tournée en amont, ou deux plans formant un éperon qui divise le choc du cours d'eau.

Comme souvent une partie de l'eau seule était détournée par le barrage, un seuil muni de vannes, placé à l'une de ses extrémités, réglait le débit de l'aqueduc.

Si toute l'eau devait être rejetée vers ce dernier, il peut ne point y avoir de vannes, mais on trouve alors sur le trajet de la conduite un ou plusieurs déversoirs destinés à protéger l'ensemble de l'ouvrage contre une crue trop subite.

Le plus souvent on a placé le barrage en s'occupant seulement de lui donner un niveau assez élevé pour qu'il pût dominer le point où les eaux devaient être conduites.

Mais si le régime du cours d'eau fait craindre qu'il ne puisse que difficilement résister à certaines crues, on l'établit en un point où un banc de rochers forme un seuil ou un barrage naturel, dont la présence ralentit la vitesse d'écoulement, ou bien on le place au voisinage d'une courbe. Dans ce cas, le mur placé obliquement est dans le prolongement de la rive convexe, en sorte que, par suite de leur vitesse acquise, les eaux s'engagent d'elles-mêmes dans la conduite placée à l'extrémité du barrage.

C'est le plus fréquemment vers un aqueduc, un canal ou un fossé creusé dans le sol que ce genre d'ouvrages détourne les eaux, mais il peut aussi les rejeter vers un bassin, des citernes ou un puits.

Le barrage de Chemtou, très épais, traversé de canaux aux parois munies de rainures pour la mise en mouvement de vannes, est un exemple tout particulier d'aménagement destiné à faire mouvoir quelque machine.

2° Captage des sources

Elevés sur le trajet de cours d'eau au débit fort variable, dont la violence constitue un danger constant, les barrages ont, d'une façon

générale, pour rôle d'en soutenir le choc, et on cherche avant tout à leur donner une grande solidité, ne s'inquiétant pas, le plus souvent, de retenir toute l'eau qui vient les heurter et qu'il est d'ailleurs possible de reprendre plus bas, à l'aide d'autres barrages.

Le débit des sources étant, au contraire, d'une régularité relativement fort grande, on ne redoute pas les crues capables de compromettre la solidité des travaux de captage. Aussi peut-on, en les construisant, songer à y recueillir la totalité de l'eau qu'ils reçoivent et multiplier même les moyens d'en augmenter le débit :

a) L'eau jaillit du rocher et tombe immédiatement dans l'aqueduc ;

b) Un simple mur en maçonnerie relie les berges qui dominent la source quand elle jaillit dans un vallon ou un ravin encaissé ;

c) L'eau jaillit au centre d'un bassin. Ce réservoir est de dimensions plus ou moins vastes, suivant le débit, circulaire ou rectangulaire, en blocage revêtu intérieurement de ciment de tuileaux, ou en pierres de grand appareil ;

d) Une chambre en blocage, voûtée, est construite au-dessus de la source. Ce mode de captage est fort usité, surtout lorsqu'une forteresse domine le centre qu'elle alimente ;

e) Un ensemble de constructions, formant un petit château d'eau, s'élève à l'entour de la source. A l'enchir Ed-Dekir, c'est une pièce rectangulaire s'ouvrant par une porte en pierres de taille, à laquelle un escalier descend jusqu'au niveau de l'eau. Une enceinte entoure le petit édifice ;

f) Quand plusieurs sources jaillissent à une faible distance l'une de l'autre, l'eau de chacune d'elles est recueillie par un travail de captage, d'où une conduite les dirige vers un aqueduc commun, ou bien celles des sources de moindre importance sont déversées jusqu'au bassin où jaillit la plus grande d'entre elles ;

g) Lorsqu'une ou plusieurs sources n'ont pas la force d'écoulement nécessaire pour traverser le sol, et qu'elles imprègnent seulement celui-ci pour en sortir de toutes parts par de faibles suintements, un caniveau ou une galerie va les prendre dans le sous-sol, à leur sortie du rocher ;

Pour diriger l'eau vers l'aqueduc, il est souvent nécessaire de la forcer à s'élever à une certaine hauteur au-dessus de son point de sortie. Des vannes, placées sur les parois du bassin, permettent d'obtenir ce résultat. Quand la différence de niveau devait être assez grande, c'est un véritable puits que l'on construit sur la source, ou sur l'aqueduc, à une petite distance de son origine ;

h) Au lieu d'élever le niveau de la source, il a fallu parfois, afin d'en augmenter le débit, en abaisser le point de sortie, soit à l'aide d'une tranchée creusée dans le sol et renfermant un canal voûté, soit à l'aide d'une fosse taillée en plein rocher ;

i) Les sources thermales, dont l'eau a été élevée par un des procédés indiqués ci-dessus, sont recueillies dans une série de bassins et de vasques ou baignoires, tantôt creusées dans le roc, tantôt en maçonnerie, situées dans l'édifice construit au-dessus d'elles.

Un certain nombre de sources de la partie méridionale de la Tunisie paraissent avoir eu pour origine des puits artésiens, creusés à une époque fort reculée. L'eau en était recueillie dans des bassins de forme circulaire, sur les bords desquels s'élevaient quelques salles constituant les bains des petites villes qui s'étaient développées dans leur voisinage. Elle était ensuite dirigée vers les plantations.

3° Adduction de l'eau

L'eau détournée par un barrage ou captée dans un bassin, si elle n'est pas immédiatement utilisée, tombe dans un aqueduc maçonné ou en pierres de taille, ou dans un canal.

L'extrême abondance de ce genre d'ouvrages, la grande diversité de leur forme et leur complexité doivent en faire étudier séparément les parties essentielles.

a) Origine des aqueducs. — Ils naissent d'un barrage ou d'un réservoir élevé sur une source, ou reçoivent directement l'eau de celle-ci.

Le plus souvent ils forment, avec le barrage, un angle obtus et communiquent avec lui par un seuil en pierres de taille, flanqué de montants dans les rainures desquels peuvent glisser des vannes. Un bassin est quelquefois placé derrière le seuil pour amortir la violence d'écoulement de l'eau et retenir une partie du limon qu'elle charrie. Le rôle de ce bassin peut être aussi, lorsque le cours d'eau est fort intermittent, d'emmagasiner rapidement un grand volume de liquide pour le transmettre ensuite lentement à la conduite.

L'aqueduc peut encore être placé dans le prolongement de la rivière, en un point où celle-ci décrit une courbe.

Dans certains cas où il a un développement peu considérable, il peut être alimenté par un puits ou par des gouttières venant des terrasses des édifices.

b) Supports de la conduite. — Très souvent il a fallu, pour corriger les inégalités du terrain que traverse le canal, le placer sur un support qui franchit les dépressions : mur, piliers ou arcades.

Si son trajet est de peu de longueur, s'il alimente un établissement ou un bourg de peu d'importance, ce support est presque toujours constitué par un simple mur en blocage qui reste le plus possible à fleur du sol, ne s'élevant en tout cas que très peu, de un à deux mètres au maximum au-dessus de celui-ci, contournant les dépressions à l'aide d'un long détour plutôt que de les franchir sur un pont.

Pour ces travaux, que l'on paraît avoir cherché à construire aussi

économiquement que possible, on évite la construction d'arches et de piliers, on ne creuse pas non plus de tranchées pour y abriter le canal, tandis que les villes font, au contraire, passer à grands frais leurs aqueducs au-dessus des vallées, à l'aide de ponts élevés, ou les placent à une grande profondeur dans le sol. C'est, en effet, avec intention qu'elles enfouissent ainsi leurs conduites chaque fois que la chose est possible. Je ne pense pas qu'en agissant de cette façon on ait voulu seulement conserver à l'eau sa fraîcheur, ou donner à leurs parois, grâce à la poussée des terres, une plus grande résistance à la pression du liquide qu'elles renferment. Si les longs aqueducs édifiés par les cités avaient été, comme ceux de moindres dimensions, élevés à moins d'un mètre au-dessus du sol, ils eussent été exposés à de multiples dégradations. Ils devaient, en outre, traverser des terrains occupés par des populations plus ou moins amies des villes où ils se rendaient, ce qui était encore une cause de danger pour leur conservation. Les aqueducs des petits établissements étaient, au contraire, par suite de leur brièveté, d'une surveillance facile, et beaucoup moins exposés que les autres à la malveillance, parce qu'ils traversaient un sol cultivé par ceux-là mêmes qui en consommaient l'eau.

Il y a de rares exceptions à la règle qui vient d'être indiquée. Lorsqu'il a fallu, pour amener les eaux à une certaine hauteur, élever la conduite à plus d'un mètre au-dessus du sol, on a pu la placer sur des arches ou plutôt sur de simples cintres sans pieds-droits ; ailleurs, le mur est remplacé par un banc de rochers sur lequel on a posé une conduite en maçonnerie.

Dans un pays où la pierre est excellente, et où il fallait donner au canal une hauteur de deux à trois mètres, on a remplacé le mur par une série de piliers rectangulaires monolithes supportant de longs caniveaux en pierres.

Si les particuliers ou les habitants d'un petit centre s'étaient contentés de ces modestes travaux, en revanche les villes assez riches pour aller chercher fort loin une source abondante, et qui disposaient d'habiles ouvriers, n'ont pas reculé devant la construction d'aqueducs dont quelques parties sont de véritables monuments.

J'ai fait remarquer plus haut que dès que la conduite acquiert une certaine importance, *elle devient souterraine aux points où elle n'est pas aérienne.*

Un gros bourg, Sidi el-Hemessi, offre le type le plus simple de ce genre d'ouvrages ; la conduite passe sur une assez longue série d'arches en moellons et de peu d'élévation. Partout ailleurs, elle est souterraine.

L'aqueduc de Colonia Thuburnica est presque entièrement souterrain. La difficulté consistait ici à creuser dans les flancs fort escarpés

du ravin, qu'il côtoie sur une grande longueur, une tranchée, ou même une galerie souvent taillée dans la pierre, pour y maçonner un canal. Il ne laisse pas cependant d'offrir un joli pont-aqueduc de petites dimensions et à trois arches.

Mais quand la configuration du sol l'exige, de grandes cités construisent des arches fort élevées et d'une grande portée, pour franchir un vallon. Ailleurs, s'il s'agit de garder au canal son niveau au-dessus d'une plaine, c'est une enfilade de piliers en pierres de taille qui le soutiennent.

Enfin, dans certains cas, les ponts-aqueducs, construits avec un grand luxe dans le choix, la taille et la pose des pierres, se composent de longues séries d'arches, et celles-ci se superposent même pour former deux ou trois étages atteignant ensemble une hauteur de plus de vingt mètres.

Quand le canal est parvenu à la ville ou à la construction qu'il dessert, il chemine tantôt dans l'épaisseur du mur d'enceinte, tantôt dans les parois des habitations, tantôt sous le dallage des cours.

c) La conduite. — Ici encore, l'aqueduc subit des modifications analogues à son support. Tout d'abord, quand ses dimensions sont fort restreintes, il repose directement sur le sol.

Il peut être formé d'une série de petits dés en pierre, évidés à l'intérieur, parfaitement ajustés, s'emboîtant les uns dans les autres, et dont un sur deux est muni d'une ouverture pour le curage.

Dans cette classification de conduites, d'après leur plus ou moins grand degré de développement ou de complication, je dois placer celles dont le rôle est de recueillir l'eau tombée sur les terrasses des édifices. Ce sont de larges gouttières, ou pour mieux dire des rigoles formées par deux boudins en ciment, distantes de quelques centimètres et cheminant à la surface des murs, légèrement inclinés, depuis la terrasse jusqu'au sol. Elles conduisent l'eau dans de petits caniveaux en blocage, revêtus de ciment, qui traversent les murs et passent au-dessous du dallage des cours et des pièces, pour se terminer, par des tubes cylindriques en terre cuite, dans la voûte des citernes.

A l'intérieur des villes, la distribution de l'eau vers les édifices peut se faire à l'aide de tuyaux en plomb dont quelques-uns peuvent atteindre un grand diamètre ($0^{m}15$ à $0^{m}20$ et même $0^{m}40$).

Dans les aqueducs les plus simples, la conduite qui surmonte le mur-support peut être formée par de longues pierres rectangulaires, s'emboîtant par leurs extrémités, et évidées en un canal pourvu, à sa partie supérieure, d'un encastrement où se loge la dalle de recouvrement. Dans le cas où le mur qui supporte le canal est remplacé par une série de hauts piliers rectangulaires, les conduites en pierre acquièrent une longueur qui peut atteindre deux mètres.

Mais le plus souvent le canal de ces aqueducs est une simple rigole cimentée, en blocage, et recouverte de dalles grossières.

Dans certains cas, les deux modes se combinent et la conduite, formée, au début, par un simple canal en moellons, se termine par des caniveaux en pierre.

Lorsqu'elle prend de plus grandes dimensions, ses parois sont constituées par deux murs en blocage recouverts le plus souvent par une voûte en berceau, et quelquefois par des dalles disposées en chevrons.

Enfin, lorsque le volume d'eau qu'elle doit contenir est encore plus considérable, c'est un canal à ciel ouvert, dont un des bords peut être formé par un mur et l'autre par un talus ou un simple fossé creusé dans le sol.

La pente de ces aqueducs est assez variable, tantôt rapide, tantôt fort accentuée. Il semble que leurs constructeurs ne se soient pas très inquiétés de sa régularité, se laissant guider seulement par la conformation du sol. La moyenne de l'inclinaison des deux conduites de Dougga et de Simittu est approximativement de six centimètres par mètre.

d) Vannes, regards, puisards, etc. — L'inclinaison, souvent assez grande, donnée aux conduites des aqueducs, la nécessité de procéder au curage ou aux réparations a amené à créer, le long des plus importants de ces ouvrages, une série de puits ou regards, fermés par une dalle et pouvant s'élever jusqu'à un ou deux mètres au-dessus du sol. Ceux-ci sont habituellement de forme cylindrique, en blocage, et souvent rapprochés les uns des autres. A Dougga, ils ne sont distants que d'environ 80^{m}. Leur largeur est en général de 1^{m} à 1^{m}50. Comme on avait à y descendre assez fréquemment, on a ménagé dans leurs parois de petites cavités pour y poser les pieds. Si en un point quelconque de son trajet l'aqueduc venait à s'obstruer, l'eau pouvait s'élever dans ces puits et au besoin s'échapper par eux, de façon à écarter à l'intérieur du canal une augmentation de pression qui eût pu compromettre la solidité de ses parois : c'est ce qui explique qu'on ait souvent donné à ces regards une certaine élévation au-dessus du sol. Comme il fallait tout particulièrement assurer la sécurité de certains ouvrages considérables, tels que les ponts-aqueducs, on a placé en aval de quelques-uns d'entre eux des puits du même genre, mais dont l'ouverture est beaucoup plus grande.

Dans un canal à ciel ouvert, exposé à recevoir, souvent très brusquement, un volume d'eau considérable, on a adopté un autre dispositif. Un bassin, qui est en même temps un réservoir et un lieu de distribution, est placé sur son trajet ou à son extrémité. Il est constitué par une vallée fermée en aval par une digue, où de larges ouvertures, munies de vannes, peuvent s'ouvrir et laisser s'échapper rapidement une grande quantité d'eau. Ce mur devait avoir à supporter parfois un poids énorme. Pour en assurer la résistance, on l'a soutenu extérieurement par trois longues voûtes.

Afin de pouvoir débarrasser les aqueducs des dépôts qu'y laissait l'eau, on a installé sur leur trajet des vannes placées à l'issue des regards, par où on pouvait les mouvoir. Il était facile, grâce à elles, de faire des chasses qui emportaient au loin le limon.

Le long de ces conduites on trouve souvent de petits réservoirs cimentés, dont les uns étaient de simples puisards, les autres des bassins de distribution par où l'eau était dirigée vers un embranchement, ou à la surface de champs à irriguer. On remarque, en effet, que la capacité de l'aqueduc est plus grande en amont qu'en aval de ces bassins, que tantôt il traverse et tantôt dessert par une petite gargouille.

4° Puits

L'eau pénétrait jadis dans le sol en bien plus grande abondance que de nos jours. Je n'en veux pour preuve que l'abaissement considérable de la nappe aquifère que j'ai cité au début de cette étude et à cause duquel des puits, capables jadis d'alimenter les habitants d'une ferme ou d'un village, sont actuellement complètement taris.

Que ce soit la disparition des bois, celle des travaux hydrauliques, ou la diminution des surfaces cultivées et irriguées qui ait produit un tel changement, son premier résultat a été d'amener l'abandon de bien des points où il est impossible de vivre actuellement à cause du manque d'eau d'alimentation.

On conçoit que dans les grandes plaines où les habitations sont éloignées des sources les puits aient été d'un emploi fréquent.

Ils sont à section le plus souvent circulaire, quelquefois carrée ou rectangulaire, en blocage ou en pierres de taille.

Il n'y a pas de détails à donner sur un genre de construction d'un type aussi simple.

On doit remarquer cependant que certains puits n'avaient pas seulement pour rôle d'aller chercher l'eau dans la nappe aquifère. Placés dans le voisinage de barrages coupant un ravin, ou dans le lit d'une rivière, ils semblent en même temps avoir servi de réservoirs.

Quand la profondeur du puits est fort grande et que, placé dans un pays désert, le long d'une voie, il doit servir à abreuver des voyageurs qui n'ont pas toujours des cordes pour aller puiser le liquide à l'aide de récipients, on y ajoute parfois un escalier voûté qui descend, en traversant sa paroi, jusqu'au niveau de l'eau.

Enfin, une certaine catégorie de réservoirs, en forme de puits, constituent en réalité des bassins de captage, placés au voisinage des citernes ou des fontaines, et où l'eau abandonne une partie du limon qu'elle avait entraîné.

5° Collectionnement des eaux

L'eau mise ainsi à la disposition de l'homme par les travaux qui viennent d'être énumérés était recueillie dans des réservoirs d'où

on pouvait la tirer quand il en était besoin, ou bien elle était immédiatement dirigée vers les points de consommation : fontaines, édifices publics, thermes, etc.

Citernes. — Il n'est pas besoin d'insister sur la fréquence de ce genre de réservoirs. On peut dire qu'en Afrique, partout où l'homme s'est construit une demeure durable, il a employé les citernes, modestes et peu compliquées lorsqu'elles servaient à un petit groupe d'individus, vastes et monumentales lorsqu'elles avaient à satisfaire aux besoins d'une ville populeuse. Elles pouvaient d'ailleurs être alimentées par l'un quelconque des moyens qui ont été indiqués ci-dessus, soit que placées à l'extrémité d'un barrage elles aient reçu les eaux de ruissellement qu'il détournait, soit que, comme c'est le cas le plus fréquent, elles aient, dans les habitations, recueilli celles qui tombaient sur les terrasses, ou que leur amenaient les conduites. Quelles que soient, d'ailleurs, leurs dimensions, elles sont construites sur un type très uniforme, dont les citernes privées offrent la disposition la plus simple.

a) Citernes privées. — On les plaçait le plus souvent au-dessous des maisons auxquelles leurs murs servaient en même temps de soubassement. De cette façon on réalisait une économie de maçonnerie, il était facile d'y diriger l'eau tombée sur les toits sans avoir à se mettre en frais de longues conduites, enfin on en assurait la fraîcheur grâce à l'existence, au-dessus d'elles, de constructions qui les isolaient de la chaleur de l'atmosphère et les préservaient des rayons solaires.

En réunissant les données fournies par l'étude des citernes que j'ai étudiées, il est possible de se faire une idée très nette de ce qu'elles étaient dans les habitations ou les monuments.

Des terrasses à pente légère ou des toits laissaient glisser l'eau jusqu'aux rigoles cimentées appliquées verticalement sur les parois extérieures de la construction, ou jusqu'à des conduites qui la transmettaient à des caniveaux placés dans les murs ou sous le dallage des cours et aboutissant, par des tubes en terre cuite, à la partie supérieure des voûtes des citernes.

Celles-ci se composent de deux compartiments à section horizontale rectangulaire, quelquefois accolés, mais le plus souvent placés bout à bout. Cette disposition, si elle nécessite plus de maçonnerie que la première, a pour avantage de correspondre à celle des pièces de l'habitation situées au-dessus. Ces compartiments sont des voûtes en berceau soigneusement revêtues à l'intérieur d'un résistant enduit en ciment de tuileaux, et communiquant entre elles par une ouverture cintrée, d'environ 1^m de hauteur, pratiquée dans la cloison qui la sépare. Les angles de ces compartiments ne sont pas arrondis, disposition qui n'est pas aussi nécessaire ici, où le réservoir est plus

enfoui et où ses parois ont un moindre volume d'eau à maintenir que dans les citernes de vastes dimensions, où elle est constante.

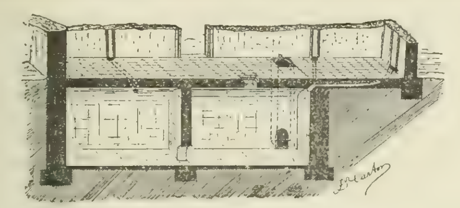


Fig. 42. — Coupe verticale et longitudinale d'une citerne privée

Contre l'un des compartiments, et communiquant en bas avec lui, est accolé un puisard carré, par lequel on pouvait retirer l'eau contenue dans les citernes. Son orifice était situé dans l'*area* du monument ou l'*atrium* de l'habitation.

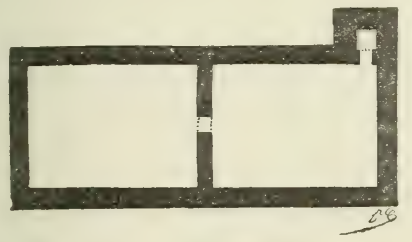


Fig. 43. — Coupe horizontale

Il prend souvent, en Afrique, la place de l'*impluvium*. Placé au centre de la cour, il était circulaire. Situé contre le portique qu'entourait celle-ci, il avait la même forme ou était demi-circulaire. Le plus souvent une simple dalle le fermait. Mais lorsqu'il était au centre de la cour, on l'entourait parfois d'une margelle élevée et taillée dans un monolithe.

Enfin, dans la voûte d'un des compartiments on pratiquait une ouverture carrée, fermée par une dalle, et pouvant livrer passage à un homme. C'était par là que l'on pénétrait à l'intérieur des citernes pour les nettoyer ou les réparer.

Ce type n'a que fort peu de variantes. La voûte en berceau peut être remplacée par un toit en grandes dalles. Le nombre des compartiments peut varier de un à quatre ou cinq.

D'ailleurs, le volume d'eau que pouvaient renfermer la plupart de ces citernes n'était pas considérable : une centaine de mètres cubes environ, et cela paraît avoir suffi, dans la plupart des cas, aux pro-

priétaires d'établissements agricoles. En outre, si l'on voulait emmagasiner une plus grande quantité de liquide, on était amené à multiplier les compartiments, et les citernes étaient alors construites sur le plan des citernes publiques.

b) Citernes publiques. — La disposition en voûtes accolées, à cloisons communes, n'est pas, à vrai dire, exclusivement particulière aux vastes réservoirs destinés à l'alimentation d'une ville ou d'un important groupe d'habitants, où on la rencontre presque constamment. Elle existe aussi, mais d'une façon toute exceptionnelle, au voisinage de grandes fermes, d'établissements agricoles.

On peut, dans une description schématique, en prenant des traits communs à la plupart des citernes publiques, établir les conditions dans lesquelles elles étaient autant que possible construites, sauf quelques variations dues aux conditions particulières où elles se trouvaient.

Situées à flanc de coteau, un peu éloignées de la ville pour éviter de multiples causes de souillure, elles la dominent, en sorte que l'aqueduc qui les alimente puisse ensuite avoir une pente suffisante pour se diriger vers les réservoirs et les édifices de la cité.

Pour donner à l'eau une fraîcheur aussi grande que possible, et afin de lutter contre l'énorme pression du liquide qu'elles contiennent, on les enfouit à une assez grande profondeur. Leur face postérieure est complètement au-dessous de la surface du sol, la face antérieure doit, au contraire, être en partie dégagée, afin de permettre l'établissement de fenêtres d'aération.

Les murs sont en blocage résistant, aux angles renforcés par des pierres de taille en moyen appareil. De forme rectangulaire, le réservoir se compose de compartiments accolés, séparés par des cloisons communes, dont le nombre varie selon le volume des eaux à emmagasiner, et en avant desquels un long bassin, plus étroit et moins élevé, mais beaucoup plus long qu'eux, est appliqué, formant la face antérieure de la citerne.

Chacun de ces compartiments est recouvert par une voûte en berceau percée de regards, que ferme une dalle en pierre.

A l'intérieur, les parois en sont revêtues d'un épais enduit en ciment de tuileaux et les angles sont arrondis. De cette façon, la tendance qu'ont les murs à se disjoindre en ce point sous la poussée des eaux est atténuée, et le curage du compartiment est rendu plus facile. Les cloisons sont percées, à leur partie inférieure, d'ouvertures cintrées qui permettent à l'eau, en passant d'un compartiment dans l'autre, d'y garder le même niveau, en sorte que la poussée étant la même sur chacune des faces des murs de séparation, ceux-ci n'éprouvent aucune fatigue quel que soit le volume de l'eau emmagasinée.

A la face antérieure de chaque compartiment, une ouverture est munie de volets, que l'on ferme les jours où le vent soulève la poussière, ou quand la chaleur de l'atmosphère est trop grande.

Le bassin placé à la partie antérieure des citernes a pour rôle de renforcer les murs de l'extrémité voisine de chaque compartiment qui, n'étant pas enfouis dans le sol, sont exposés à céder à la poussée de l'eau. En outre, si une fissure vient à se produire dans ces murs, il pourra retenir l'eau qui s'en échappe et éviter les dégâts considérables qu'une fuite pourrait produire en quelques instants. [1]

Enfin, un canal partant du fond de ce bassin permet de vider les citernes pour en faire le curage.

L'aqueduc pénètre dans le réservoir par l'une de ses faces et le traverse en passant dans l'intérieur des murs ou des cloisons. Dans son trajet il verse, par une gargouille, dans les compartiments, une partie de l'eau qu'il contient et abandonne ensuite les citernes pour se diriger vers la ville.

Sur les voûtes du réservoir est une terrasse, au sol revêtu de ciment et entourée parfois d'un mur.

Tel est le type d'après lequel sont à peu près constamment construites les grandes citernes. Les variations de quelque importance que l'on rencontre sont rares.

Quand elles sont situées au-dessous d'un édifice dont les pièces se développent sur une certaine longueur, les compartiments peuvent être placés bout à bout. Cette disposition est également adoptée dans plusieurs forteresses où les citernes sont adossées au mur d'enceinte.

Dans les contrées où la pierre est abondante et d'un débit facile, les voûtes peuvent être remplacées par de grandes dalles, les cloisons par des piliers.

Pour économiser l'emploi de la maçonnerie, on substitue parfois aux murs de séparation des compartiments une série d'arcades, ou bien l'on y pratique de larges ouvertures. Ailleurs, les cloisons, au lieu d'être parallèles les unes aux autres, se coupent à angle droit. Lorsque l'eau amenée aux citernes est fort chargée de matières limoneuses en suspension, on place à l'extrémité de la conduite un puits de décantation d'où elle ne sort, pour entrer dans le réservoir, qu'après avoir laissé un abondant dépôt.

Dans la plupart des cas c'est un aqueduc qui alimente les citernes. Mais elles peuvent aussi ne collecter que l'eau de pluie tombée à leur surface ou sur les monuments voisins, celle que réunit un barrage placé au travers d'un ravin, ou même celle que l'on retire d'un puits.

(1) M Gauckler a émis l'opinion fort séduisante (v. l'*Archéologie Tunisienne*, p. 24) que ce compartiment antérieur recevait, après décantation, l'eau des autres compartiments pour la transmettre aux canaux de distribution. Je n'ai rencontré aucun détail de disposition qui ait pu me renseigner à ce sujet.

Destinées le plus fréquemment à constituer une réserve pour la ville auprès de laquelle elles sont situées, elles pouvaient aussi desservir des établissements publics, tels que les thermes de Dougga, de Colonia Thuburnica et de Bulla Regia.

c) Réservoirs. — Lorsque l'eau de réserve ne doit pas être conservée longtemps et que, n'étant pas destinée à être consommée à titre de boisson, on n'a pas à la préserver de façon complète contre toute souillure, on la recueille dans des bassins à ciel ouvert.

Ce sont tantôt des mares formées par une digue en terre élevée sur le haut des ravins, où s'accumule l'eau de pluie, tantôt des murs placés à l'issue des vallons et constituant un barrage-réservoir, tantôt, enfin, des réservoirs en blocage et cimentés, placés soit à l'extrémité des barrages, soit sur le trajet ou à l'extrémité des aqueducs de peu d'importance. Ces derniers peuvent être carrés, rectangulaires ou circulaires, et leurs dimensions varier de un à trente mètres au moins.

Dans le but d'augmenter la solidité de ces réservoirs, au lieu d'en construire le fond à l'aide de blocage, on emploie, dans le même but, des tuiles ou des briques posées de champ et disposées comme les grains d'un épi *(spica testacea)*.

Ces bassins sont à fleur de sol ou s'élèvent au-dessus de lui. Dans ce cas, pour en augmenter la solidité, on en consolide les parois à l'aide de puissants contreforts.

6° Distribution des eaux

Quelques-uns des modes de collectionnement dont il vient d'être question sont intimement liés à un système de distribution placé tout auprès d'eux, ou faisant corps avec la maçonnerie dans laquelle ils sont compris.

Le plus souvent cet ensemble constitue un château d'eau ou une fontaine.

Dans un centre agricole de la région méridionale, c'est un puits dont l'eau est versée dans un réservoir à plusieurs compartiments ; une conduite traverse ceux-ci et aboutit à une auge placée dans une cour ou sur le bord de la route.

Le long des voies romaines, les voyageurs trouvent de nombreux puits, près de l'orifice desquels est un réservoir, souvent à deux compartiments. (L'un était-il destiné aux voyageurs eux-mêmes et l'autre aux animaux ?)

Un puits de décantation à l'extrémité d'un aqueduc, transmet l'eau à un long réservoir en blocage, sur l'une des faces duquel trois ouvertures, situées dans autant de niches, constituent des *emissoria* : c'est une fontaine d'un autre genre.

Dans les monuments, l'eau, recueillie dans des réservoirs de dif-

férentes formes, en sort par une ouverture placée à la portée du public. Au théâtre de Dougga, c'est un puits situé sous la scène et duquel part un canal qui aboutit à une auge placée au pied de la façade de l'édifice.

A l'intérieur des villes, les canaux alimentés par les sources ou les aqueducs se divisent pour aller aux édifices.

Ces conduites sont tantôt des rigoles en pierres de taille ou en blocage, tantôt des tubes cylindriques creusés dans un prisme de pierre, tantôt des tuyaux de plomb. Sur leur trajet, des réservoirs en blocage forment des puisards où les habitants viennent remplir leurs vases, ou bien elles se déversent dans des citernes et alimentent des fontaines monumentales, comme celle de Dougga, qui est constituée par un vaste demi-dôme dans les parois duquel circule un canal cimenté.

Elles versent encore leur eau dans de longs abreuvoirs en blocage, placés aux portes des villes, ou se terminent aux établissements de bains.

Dans la campagne, elles peuvent desservir les bains d'un riche propriétaire, versant dans un réservoir l'eau qui en jaillit par une bouche d'émission et tombe à l'intérieur d'une pièce renfermant à son centre une piscine circulaire, et autour de laquelle plusieurs salles contiennent de grandes baignoires en pierre.

Dans les terres de pacage, de grands bassins, situés au voisinage des sources, versent leur eau dans des auges ou des vasques.

Dans certains cas, les habitants de plusieurs centres agricoles s'associent pour construire un aqueduc qui, passant au pied de leurs demeures, y remplit un bassin dont l'eau est consommée comme boisson, employée à l'irrigation ou utilisée pour les besoins de quelque industrie.

Les moyens en usage pour jeter l'eau à la surface des champs sont multiples.

Dans un grand bassin, le plus souvent de forme circulaire, on recueille l'eau arrivée plus ou moins lentement. Une fois le réservoir plein, un système de vannes que l'on manœuvre laisse couler, par des rigoles, l'eau qui est ainsi conduite dans les champs étagés les uns au-dessus des autres, et que l'on irrigue successivement.

Ailleurs, c'est une plaine dans laquelle un canal verse l'eau d'un torrent; de longs murs la divisent en étages et sont pourvus de vannes qui permettent non seulement de l'irriguer, mais de la submerger quelque temps, tandis que d'autres vannes peuvent, en cas de crue subite, laisser s'échapper le trop-plein vers le cours d'eau voisin.

Aux abords des sources ou des rivières du sud, un bassin ou un barrage en élève les eaux, pour les rejeter dans des canaux qui se divisent à l'infini parmi les jardins à irriguer.

CONCLUSIONS

La conséquence la plus importante des faits qui viennent d'être exposés est connue depuis longtemps : c'est au grand nombre de travaux hydrauliques qui ont couvert le sol de l'Afrique que cette contrée a dû jadis, en partie, sa merveilleuse prospérité. Leur restauration aidera puissamment à ramener l'ancien état de choses.

Mais il est arrivé que, comme toutes les opinions séduisantes, celle-ci a eu des partisans qui l'ont poussée aux extrêmes. En sorte qu'après avoir contribué à en montrer l'exactitude, je suis amené à mettre en garde contre la tendance qu'ont certains auteurs à en exagérer la portée, prétendant que le seul abandon de ces travaux a produit la ruine agricole et qu'à lui seul leur rétablissement pourra rendre à l'Afrique toute la fertilité qu'elle a eue autrefois.

Il est facile de saisir comment de bons esprits se sont laissé entraîner à cette exagération.

On est bien plus frappé de la disparition de ces ouvrages que de celle des forêts. Les ruines situées dans le voisinage les signalent à l'attention ; à chaque pas on en rencontre les vestiges, et l'on éprouve une réelle satisfaction à chercher la solution du problème qu'ils offrent.

On établit alors le rapport qui existe entre le travail hydraulique et le centre qu'il dessert, et l'on conclut que sa restauration suffirait à permettre l'utilisation des eaux qu'il contenait, sans penser le plus souvent à se demander si celles-ci n'ont pas diminué de volume, et sans avoir d'ailleurs les éléments nécessaires pour savoir si la population qu'elles pourraient alimenter ou la surface qu'elles pourraient irriguer seraient égales à celles qu'elles desservaient autrefois.

Autant la disparition des travaux hydrauliques est frappante, autant les preuves du recul subi par les forêts sont exposées à être méconnues. On ne réfléchit pas de suite que les restes si nombreux des pressoirs que l'on rencontre indiquent qu'il a existé une forêt qui, pour avoir été composée d'essences cultivées, n'en exerçait pas moins une réelle action sur les nuages, donc sur les pluies.[1] La présence de quelques bouquets de genévriers ou de thuyas n'indique pas, à première vue, qu'ils ont été autrefois beaucoup plus étendus, et puis, on n'a pas, comme pour les travaux hydrauliques, l'attention attirée sur ce phénomène par l'existence des ruines, les arbres ne laissant pas de restes aussi durables que les constructions en pierres, toujours intéressantes à étudier. Enfin, si les vestiges du barrage ou

(1) J'ai fait ressortir à plusieurs reprises le compte qu'il fallait tenir du boisement en oliviers, dont l'influence [illegible] sur les pluies, comme forêt, a été méconnue.

du réservoir sont *proches* de la source ou du cours d'eau qui les alimentait, ceux des bois, quand ils existent encore, peuvent être fort *éloignés* des ouvrages pour lesquels ils retenaient les eaux et des sources dont ils ont contribué autrefois à augmenter le débit.

En outre, il est beaucoup plus séduisant de constater que ces travaux hydrauliques pourraient être, à peu de frais, rapidement réédifiés, car le résultat de leur rétablissement, fût-il très incomplet, sera immédiat. Voyant combien l'eau pourra, de nouveau, facilement être arrêtée par le barrage, couler dans l'aqueduc, on ne se demande pas si elle y serait en aussi grande abondance qu'autrefois. La reprise de ces travaux, la plupart de peu d'importance, n'a rien qui effraye, tandis que le reboisement est un travail considérable et de longue haleine dont les résultats ne se produisent que lentement et seront moins frappants.

Cependant, ceux qui sont venus pour consacrer leurs forces et leurs capitaux à la transformation d'un coin de la Tunisie ne sauraient attendre que se produise l'action bienfaisante du reboisement. Ils s'impatientent et veulent demander de suite un précieux concours à la réfection des travaux hydrauliques. Ils ont raison. Tant que la population n'augmentera que lentement, l'économie réalisée sur les eaux par ces ouvrages suffira. De larges surfaces pourront encore, pendant de longues années, être soumises à l'irrigation, de nombreuses populations s'abreuver à l'aide de l'eau qui se perd actuellement.

Quand la culture aura recouvré toute l'étendue qu'elle exploitait à l'époque romaine, quand les centres tendront à devenir aussi nombreux que par le passé, alors seulement on s'apercevra peut-être que le sol de l'Afrique ne reçoit plus autant d'eau que jadis, et les faits qui maintenant paraissent isolés, comme celui qui s'est produit dans le belad Talah, seront constatés en nombre de points. Alors une expérience tardive fera ressortir la nécessité du reboisement, s'il n'a pas été entrepris, et l'on regrettera de ne s'y pas être pris plus tôt. D'ailleurs, dans la partie de la Régence où la colonisation est déjà intense, les fermes rapprochées et l'eau rare, la création d'un revêtement boisé sur les montagnes voisines pourrait avoir, dès maintenant, les effets les plus heureux, et on commence à le réclamer.

Comme je l'ai déjà écrit, les travaux hydrauliques permettront de réaliser des économies sur les revenus en eau dont jouit l'Afrique, ils n'augmenteront pas ces revenus, c'est-à-dire l'abondance de l'eau qu'elle pourrait recevoir, sous forme de pluie, comme le ferait le reboisement.

On ne doit pas non plus oublier qu'il en est d'un pays comme d'un individu, que c'est pendant sa jeunesse qu'il faut développer ses dispositions latentes, ses dons naturels, qui seront plus tard utiles

ou nécessaires à l'adulte. Il serait imprévoyant de ne pas penser dès maintenant au moment où, pour mettre en culture toute la surface fertilisable de l'Afrique, on aura besoin d'employer les moyens capables d'accroître la quantité d'eau qui lui échoit.

D'ailleurs, en pratique, il n'y a pas lieu de trop s'inquiéter des divergences d'opinion qui règnent relativement aux causes du changement de climat et des conditions où se trouve l'agriculture.

En ce qui concerne le reboisement, l'auteur même qui a le mieux tenté de montrer le peu d'influence qu'il a pu, selon lui, avoir sur la climatologie, M. P. Bourde, est amené, par d'autres considérations à lui donner un rôle capital dans le développement de la Tunisie, car planter des oliviers, n'est-ce pas faire du reboisement ?

En outre, la protection contre la dent des troupeaux et les incendies, la surveillance dont on entoure, dans les forêts du nord, la broussaille, et dans le sud, de petits groupes forestiers, une plus grande extension donnée à ces mesures, grâce à la multiplication certainement nécessaire des agents suffiront à ramener les anciennes conditions où s'est trouvé le pays. Quant aux travaux hydrauliques, ceux-là mêmes dont on s'occupe le plus en ce moment, je ne crains pas qu'on leur accorde une attention trop exclusive.

Il n'est pas possible d'en entreprendre dès maintenant une restauration générale ou méthodique ; l'Administration ne pourra, le plus souvent, qu'indiquer les points où ils ont été établis autrefois et les procédés employés par les anciens. Leur multiplicité, leurs petites dimensions font qu'ils ressortissent presque exclusivement de l'initiative privée. Les particuliers et les centres, aidés dans quelques cas par l'Etat, les rétabliront peu à peu, à mesure de leurs besoins, là où s'installera la colonisation, là où les indigènes bien dirigés cesseront de se contenter d'ouvrages insuffisants et sans solidité.

La mise en œuvre de l'un et l'autre moyen suit donc, dès maintenant, une marche parallèle ; il suffira de lui donner une plus grande impulsion et de veiller, en y travaillant, à éviter des écoles ou des tâtonnements dispendieux.

Lorsqu'au cours de ses recherches en Afrique l'explorateur, l'archéologue s'est appliqué à l'étude des travaux hydrauliques, ce qui le frappe tout d'abord, c'est leur extrême fréquence. Mais, à mesure que s'accroît le nombre de ses observations, le souvenir des détails qui différencie chacun d'eux s'atténue dans son esprit, frappé de la répétition des caractères qui leur sont communs. Il remarque l'uniformité du plan des citernes, l'emploi, de préférence aux pierres de grand appareil, du blocage, dont la cohésion expose moins aux solutions de continuité, etc., et il demeure avec cette notion que les moyens mis en œuvre par les anciens pour aménager l'eau peuvent être ramenés à un nombre restreint de types qui se reproduisent, avec de rares variantes, dans toute l'Afrique ancienne.

Il est certain que s'il n'a pas existé de lois précises, écrites si l'on veut, de l'art de bâtir ces travaux, il a régné un certain nombre de principes, fruits de l'expérience de plusieurs siècles, qui ont présidé presque partout à leur construction. On ne saurait s'expliquer autrement une telle uniformité.

Ces principes, nés de la connaissance, donnée par une longue expérience, du mode capable de remplir le plus pratiquement le but à atteindre, sont, par exemple, l'emploi de dalles pour le recouvrement des petits aqueducs, et de cintres pour celui des grands; la construction des premiers à flanc de coteau, en suivant les accidents du sol, tandis que les autres franchissent les vallées sur des ponts; l'usage, pour les plus grands réservoirs, de compartiments voûtés, à angles arrondis, etc.; de proche en proche, ces règles, faciles à saisir une fois trouvées, furent appliquées à tous les torrents, les rivières, les sources, à mesure que l'agriculture, en se développant, éprouvait le besoin d'en utiliser l'eau.

L'Afrique était d'ailleurs admirablement disposée pour un aussi bel aménagement. Elle n'est, en effet, constituée ni par de puissants plateaux d'une grande altitude, ni par de très vastes plaines. C'est plutôt une succession de larges vallées, séparées par des montagnes de peu d'étendue. Les eaux de ruissellement et les sources y sont, par suite, assez également réparties pour qu'il n'y en ait pas, dans les massifs montagneux, une telle abondance qu'elles ne puissent être entièrement utilisées de suite, ou portées sur les limites de la plaine à flanc de coteau, tandis que dans les vallées, la distance entre les montagnes qui les entourent, et au pied desquelles jaillissent les eaux, n'est pas assez grande pour empêcher, par la sécheresse dont elle serait cause, que l'espace intermédiaire ne soit habité. En somme, l'éparpillement des montagnes, et par suite celui de l'eau, en a permis facilement l'étalement et la distribution à toute la surface du pays.

La situation relative des travaux hydrauliques a été la même dans toutes ces cuvettes, et il est facile, après l'étude qui précède, de voir comment, d'une façon générale, ils y sont répartis et rapprochés, l'un complétant l'action de l'autre, soit qu'il reprenne une partie de l'eau que celui-là a laissé échapper, soit que, par sa présence, il contribue à augmenter le débit d'une source ou d'un puits voisin. En sorte que chacune de ces régions constitue pour ainsi dire un vaste système dont tous les membres, concourant au même but, sont dépendants l'un de l'autre.

Il est possible, maintenant, de saisir de quelle façon fonctionnait cet organisme.

Dans les cycles de montagnes, les forêts et la broussaille revêtent les cimes et viennent, sur les versants, toucher aux plantations d'oli-

viers qui descendent jusque dans la plaine. Des ravins aux flancs déchirés, des vallées profondes guident vers celle-ci les eaux, abondantes et tumultueuses en hiver, rares et mourantes en été, des torrents ou des rivières.

Des sources jaillissent sur les pentes, à portée des villes et des bourgs, ou parmi les vergers. Et, plus bas, dans la surface plane, profondément découpée par de longs cours d'eau, fermes et villas, entourées de leurs moissons, étalent les larges taches de verdure de leurs plantations.

L'eau des pluies tombant à la surface du sol s'y divise immédiatement en deux parties. L'une, retenue par les racines des arbres, le gazon, les sillons creusés par la charrue, imbibe immédiatement la terre et descend lentement jusqu'à la nappe aquifère, ou bien, collectée à la surface des demeures, est conduite par des caniveaux jusqu'aux citernes situées au-dessous d'elle.

L'autre partie roule sur les déclivités, ralentie dans sa marche par la végétation ou la culture, par un sol que des murs de soutènement ont rendu plus horizontal, par des fossés qui coupent obliquement les pentes. Elle s'amasse derrière les digues suspendues au flanc des vallées, payant encore, dans son trajet, un large tribut à la nappe aquifère.

Parvenue dans le fond des ravins ou des vallées, elle est détournée, tantôt d'un seul coup, tantôt par plusieurs barrages échelonnés les uns au-dessus des autres.

Très souvent, épuisée ainsi par de fréquentes saignées, elle finit par être complètement absorbée et n'arrive pas jusqu'à la plaine.

Mais si son abondance est telle qu'elle n'ait pu être utilisée entièrement avant d'y parvenir, elle est reprise de nouveau là par des barrages, et jetée dans les réservoirs ou sur les champs. Seules, les rivières d'un débit considérable parviennent, très amoindries, jusque dans les grands collecteurs de la surface : rivières ou étangs.

La nappe aquifère, qui reçoit, lors des pluies, une partie des eaux tombées sur le sol, qui s'augmente encore d'une portion de celles qui séjournent à la surface ou qu'y jette l'irrigation, constitue un vaste réservoir. Le liquide amassé là pendant la saison pluvieuse en sort par des fissures, qui sont les sources, pour être utilisé surtout pendant la saison sèche, ou bien y séjourne, pour en être retiré à l'aide de puits.

Ainsi recueillie de toutes parts, immédiatement après sa chute, dans son trajet à la surface du sol ou à son issue de la nappe aquifère, l'eau peut être collectée directement dans des réservoirs, ou versée dans un réseau de distribution qui la dirige, au gré de l'homme, soit vers les centres habités, où de vastes citernes la garderont fraîche et pure pour être consommée à mesure des besoins,

soit à la surface des champs auxquels, durant la saison sèche, elle donnera l'humidité, et avec elle la fertilité.

Voilà comment, dans l'Afrique ancienne, l'homme a établi les travaux hydrauliques, veillant partout à recueillir le précieux liquide, à ce qu'il fût mis en réserve pour être utilisé à plus ou moins longue échéance, en sorte que si un certain volume d'eau échappait encore aux innombrables obstacles qu'il avait mis sur sa route, ce ne fût qu'avec son consentement, et parce qu'elle était trop abondante pour être entièrement utilisée.

On ne saurait trop admirer la manière dont les anciens ont su asservir un élément aussi précieux en Afrique.

Si nous avons lieu d'être fiers des progrès de la science moderne, qui a su maîtriser tant de forces de la nature, on doit reconnaître que bien des années et un grand labeur nous seront nécessaires pour obtenir les résultats auxquels, fort lentement d'ailleurs, sont arrivés les habitants de l'Afrique ancienne.

Enfin, si la mécanique a pu, de nos jours, en bien des circonstances, nous rendre faciles des travaux qui eussent offert jadis des difficultés considérables, elle nous sera, dans le rétablissement des ouvrages hydrauliques, d'un faible secours, et il nous faudra, pour réussir, employer des moyens peu différents des leurs. Tous ces travaux ont été construits peu à peu, à mesure que la zone cultivée s'étendait et qu'augmentait la soif de bien-être de la population. A part ceux qui desservaient les cités, ils sont en majeure partie l'œuvre de particuliers ou de petites associations et constituent des modèles d'aménagement économique.

C'est là une constatation qui, à elle seule, justifierait l'étude des travaux hydrauliques de l'Afrique ancienne.

Lille, septembre 1895.



INSTALLATION DES BUREAUX
DES SERVICES MILITAIRES
A TUNIS

par M. G. DOLOT, chef de bataillon du Génie

Les Français entrèrent à Tunis, non en conquérants, mais en protecteurs, respectant non seulement les propriétés particulières, mais aussi le domaine de l'État.

L'armée se borna à occuper les casernes, les bordjs et les remparts. Les administrations tunisiennes continuèrent à fonctionner comme par le passé, sous le contrôle du Gouvernement Français.

Aussi, loin de trouver, comme en Algérie, des palais, des bâtiments abandonnés, l'Administration militaire dut-elle se pourvoir à ses frais des locaux nécessaires à son installation.

La ville présentait peu de ressources : d'une part, des constructions arabes peu éclairées, mal aménagées pour des bureaux ; d'autre part, dans le quartier européen, des constructions généralement élevées à la hâte et sans soin, par des entrepreneurs italiens, et d'ailleurs envahies par l'immigration européenne et par la population israélite débordant du quartier de la Hara.

Au premier jour on ne pouvait songer à bâtir.

On installa donc les divers services dans des locaux pris à loyer, la plupart du temps insuffisants, quoique fort chers.

Pour donner une idée des prix de location payés à cette époque, il suffira de citer le Dar-Hussein, loué 15.000 fr. pour le quartier général, et un autre bâtiment occupé par le commandement militaire et la place au prix de 11.000 fr.

En 1888, l'état des bâtiments pris à loyer dans la ville de Tunis faisait ressortir, pour les budgets du génie, de la justice militaire et de l'intendance, une dépense annuelle dépassant 50.000 fr. Aussi songeait-on, dès l'année suivante, à employer une notable partie des fonds de concours, provenant de la conversion de la dette tunisienne, pour installer les divers services d'une façon à la fois plus convenable et plus économique.

Pendant que le palais Hussein était acheté, en 1890, au prix de 170.000 fr. pour le quartier général, un premier projet était rédigé le 1er juin de la même année, dans le but de réunir, dans un même bâtiment à construire près de la Casba, le commandement militaire,

la place, le conseil de guerre, les bureaux du génie et de l'intendance, enfin le commandement de l'artillerie.

Cette construction devait s'élever au milieu d'une cour entourée d'une clôture défensive, faisant suite aux murailles de la Casba.

Le bâtiment principal, au rez-de-chaussée, surmonté de deux étages, devait être entouré sur toutes ses faces d'une véranda à ossature métallique, avec écrans verticaux, suivant le type connu de la caserne d'infanterie de Saïgon.

Quelques mois après, en même temps qu'un remaniement du projet s'imposait, pour donner satisfaction aux demandes d'un certain nombre de services, la ville se décidait à transformer en un large boulelard la rue étroite qui longeait, à quelques mètres en contre-bas, le terrain choisi pour l'érection du bâtiment.

Il était naturel de profiter de cette circonstance pour porter le bâtiment en façade sur le nouveau boulevard et lui donner un caractère architectural répondant à sa nouvelle situation.

Le casernement des zouaves de la Casba, construit en 1884, présente sur ses deux longues façades de larges vérandas, formées d'arcatures mauresques en pierre de taille alternant avec de la brique. Le même style a été adopté à la même époque pour la porte même de la Casba et les deux pavillons d'entrée.

Ce groupe de constructions neuves, d'un bel effet architectural, n'est séparé du nouveau bâtiment que par une mosquée comprise dans la Casba et surmontée d'un minaret nonumental.

Pour maintenir une certaine unité dans cet ensemble, il convenait donc d'emprunter encore au style arabe ses arcs élégants et ses vérandas si précieuses pendant les fortes chaleurs; en même temps on devait chercher à donner à l'édifice un caractère de solidité et de grandeur répondant à l'importance de la mission confiée à l'armée française en Tunisie.

C'est dans cet ordre d'idées que furent entreprises les nouvelles études.

DISTRIBUTION

En raison de la différence de niveau existant entre le boulevard et le terrain occupé, le soubassement du bâtiment ne pouvait être éclairé que sur une façade, qui ne devait d'ailleurs être percée que d'ouvertures étroites et barreaudées, afin de conserver un caractère défensif à cette annexe de la Casba. Cette sorte de sous-sol fut donc réservé au poste de police, violon, logement de concierge, ainsi qu'aux bûchers-débarras, dont il convenait de doter chaque service.

Au centre, un escalier largement aéré et éclairé conduit au rez-de-chaussée, par trois volées, dans une salle des pas perdus, donnant accès, d'un côté, au conseil de guerre, et, de l'autre, aux bureaux du commandement militaire et de la place. Au premier étage sont ins-

tallées les trois sous-intendances et la chefferie du génie; enfin, au deuxième étage trouvent place les directions du génie, de l'intendance, du service de santé, ainsi que le commandement de l'artillerie. Grâce à cette distribution générale, les locaux les plus fréquentés se trouvent les plus à portée du public.

A chaque étage un couloir central donne accès dans les bureaux, qui, pour la plupart, ont pu être groupés sous une seule clef.

Pour compléter l'établissement, il restait à installer des cabinets d'aisances pour chaque service, ainsi que pour les hommes de garde et les plantons, et une écurie pour quelques chevaux. Ces accessoires furent reportés au fond d'une cour rectangulaire de 70^m sur 32^m par laquelle les divers services communiquent avec la prison militaire et la Casba.

Cette cour est entourée d'un mur de 4^m de hauteur, flanqué, soit par la Casba, soit par un bastionnet élevé dans l'angle sud.



Fig. 1. — Vue photographique de l'emplacement de l'édifice

DISPOSITIONS ARCHITECTONIQUES

Une façade de 56^m de longueur n'eût pas laissé que d'être monotone, si les mêmes motifs avaient été reproduits sur tout son développement. Pour éviter ce défaut, les grandes lignes horizontales ont été coupées par trois avant-corps de 1^m de saillie.

Le soubassement devant, comme on l'a vu plus haut, présenter un caractère tout particulier de solidité, fut renforcé en inclinant au 1/20e les parements des avant-corps extrêmes, dont les angles furent en outre pourvus de chaînes avec refends et bossages, et l'avant-corps central avec la porte d'entrée, traitée de la même façon, fut couronné, au niveau du rez-de-chaussée, par un balcon massif portant sur une plaque de marbre noir l'inscription : « Services militaires ».



Fig. 2. — Esquisse de l'édifice avant la construction

Malgré la similitude d'affectation des différents étages, il convenait d'apporter une certaine variété dans leur décoration.

Au rez-de-chaussée les vérandas furent formées d'arcs arabes de 2m30 d'ouverture, reposant sur des pilastres de 0m90 de largeur, le tout formant un ensemble assez massif pour faire suite au soubassement.

On s'était proposé d'abord de doubler le nombre des arcs au premier étage et de le tripler au deuxième, ainsi qu'il est figuré sur les perspectives (fig. 2 et 4), dont il sera parlé plus loin; mais, pour s'en tenir aux dispositions du projet approuvé par le Ministre, on se borna à doubler le nombre des arcs au deuxième et au premier étage ; en même temps, afin de donner plus de solidité à l'ossature générale, et

de rompre la monotonie qui serait résultée d'un trop grand nombre de petits arceaux juxtaposés, ces derniers furent groupés deux à deux et encadrés par de longs pilastres reposant sur des piliers du rez-de-chaussée. On obtint ainsi une certaine variété dans la décoration de la façade principale, sans nuire à son unité.

Enfin, l'ensemble fut couronné par une corniche d'un profil vigoureux, portée par des modillons et surmontée d'un petit mur d'attique.

Au pied du bâtiment une murette avec grille suit l'alignement des avant-corps et protège quelques arbustes verts qui rompent un peu la sévérité du soubassement.

La façade postérieure, formée seulement d'un rez-de-chaussée et de deux étages, reproduit les mêmes dispositions, en réduisant toutefois la saillie des avant-corps.

Les pignons, traités comme ces derniers, présentent aux étages un balcon, sur lequel vient s'ouvrir le grand couloir central (fig. 5).

Avant d'arrêter les détails d'exécution, on voulut se rendre compte de l'effet que l'édifice produirait en perspective, vu des voies publiques voisines. Dans ce but on planta aux angles du bâtiment de grandes perches pourvues de taquets au niveau des bandeaux des étages, et, de plusieurs points de la voie publique, on prit des photo-



Fig. 3. — Autre vue photographique de l'emplacement de l'édifice.

graphies, sur lesquelles il fut facile, avec ces repères, de construire des perspectives donnant exactement, si l'on peut s'exprimer ainsi, la photographie « avant la lettre » du bâtiment projeté (fig. 2 et 4).

En comparant les perspectives des figures 2 et 4 avec les photographies prises ultérieurement d'un point voisin et un peu plus élevé (fig. 1 et 3), on peut constater l'efficacité de cette méthode excessivement simple, qui permet à l'avance de se rendre un compte exact de l'effet produit par un édifice d'une certaine importance.

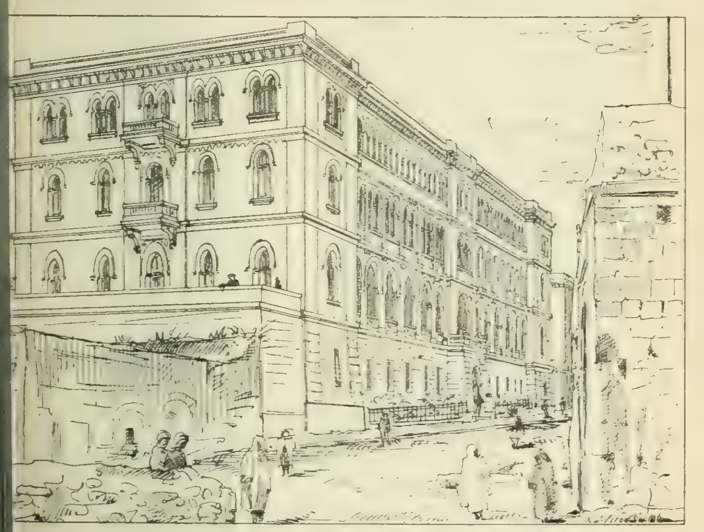


Fig. 4. — Esquisse correspondante de l'édifice avant sa construction

DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Les carrières de Kedel, situées à 24 kilomètres de Tunis, ne paraissent jamais avoir cessé, depuis l'époque romaine, de fournir un beau calcaire dur, gris, légèrement veiné de rose ; mais l'exploitation, mal organisée, est loin de répondre aux besoins des constructions qui s'élèvent en grand nombre depuis l'occupation. D'autre part, cette pierre mise en œuvre n'est pas payée moins de 117 fr. au prix du bordereau.

Par suite, aussi bien par raison d'économie que pour ne pas être retardé par la fourniture de la pierre de taille, on limita l'emploi de cette dernière au soubassement et on adopta, pour tout le reste des

encadrements et la corniche, la pierre artificielle qui, mise en place, était cotée au bordereau 76 fr. 40. Exception cependant fut faite pour les colonnettes des vérandas des deux étages supérieurs, qui furent exécutées en pierre de Kedel polie, dont la teinte rosée relève légèrement la note grise de la pierre artificielle.

Pour remédier d'ailleurs à l'impression de tristesse qui aurait pu résulter de cette pierre artificielle, on a peint le dessous des vérandas, comme tout l'intérieur du bâtiment, en vert d'eau, avec bordure formée d'un large galon vert foncé.

L'escalier a été construit en marbre, sur carcasse en fer.

Les dallages sont en carreaux de ciment de couleurs variées, sauf le vestibule d'entrée et la salle des pas perdus, pavés en mosaïque.

Le chauffage est assuré par des cheminées de marbre dans tous les bureaux d'officiers, et dans les autres pièces des poêles.

Un poste d'eau, avec bouche et tuyaux d'incendie, est installé au rez-de-chaussée et au premier étage, où fonctionne également un urinoir à chasses automatiques pour les officiers.

Pour protéger le deuxième étage contre la forte chaleur des terrasses, ces dernières ont été isolées du plafond par une couche d'air en communication avec l'extérieur.

Enfin, la cour a été plantée de massifs d'arbres et de fleurs.

DÉPENSES

Le premier projet, conçu sans préoccupation architecturale en raison de l'emplacement choisi, devait s'élever à 410.000 fr. En donnant son approbation aux nouvelles dispositions proposées, le Ministre avait prescrit de ne pas dépasser cette somme, à laquelle fut arrêté le devis servant de base à l'adjudication, qui fut passée le 15 novembre 1892.

Les rabais consentis ont permis de ramener la dépense à 343.000 fr et, avec quelques travaux additionnels non prévus de 4.500 fr. et l'acquisition du terrain payé 10.000 fr., à une somme totale de 357.500 fr. Les locations annuelles supprimées par cette construction s'élevaient à 26.400 fr.; on peut donc estimer à 15.000 fr. l'économie réalisée annuellement depuis le 1er janvier 1895, époque à laquelle le nouveau bâtiment fut mis en service.

Si l'on met à part les dépenses afférentes aux bâtiments accessoires, mur de clôture, égouts, conduites d'eau, et aux terrassements de la cour, c'est à peine si le bâtiment principal, malgré ses fondations sur puits, de 5 à 6m de profondeur, revient à 320.000 fr. pour une surface couverte de 1.036 mètres carrés, soit 310 fr. le mètre carré de bâtiment, ou 78 fr. le mètre carré d'étage.

Si ce résultat économique a pu être obtenu, en même temps qu'un certain luxe de décoration, c'est assurément grâce à l'emploi de la

BUREAUX DES SERVICES MILITAIRES A TUNIS



Fig. 5. — Vue d'ensemble de l'Édifice.

pierre artificielle, qui a permis de réaliser sur la pierre de taille une économie de plus de 65.000 fr.

Cinq cents mètres cubes environ de cette pierre artificielle ont été fabriqués en ciment de la Porte-de-France par la maison Delune, de Grenoble, au prix de 17 fr. 30, avec plus-value de 4 fr. 40 pour les voussoires, corniches et balustrades, et de 14 fr. 65 pour les chapiteaux.



A LA MÉMOIRE[1]

DU SOUS-LIEUTENANT BECKER, DE MA COMPAGNIE

Mort de la fièvre à Andriba (Madagascar), le 27 septembre 1895

Pendant qu'autour du trône où siège le veau d'or
Affamés et repus tournoient en ronde folle ;
Que l'incrédulité de ce siècle frivole
Vers l'autre siècle prend essor ;
Pendant que du bas-fond des modernes cités,
Du bouge où l'on a faim, du taudis où l'on pleure
Sans l'espoir d'une vie en l'au delà meilleure,
Montent les cris des révoltés,
Deux mille adolescents, les uns issus des preux
Par qui brilla la France aux siècles monarchiques,
Les autres petits-fils de ces soldats épiques
Qui surent se passer d'aïeux,
Deux mille cœurs déjà unis par le lien
Qui rapproche ici-bas tous les rêveurs de gloire,
Se disent, pâlissant sur la Science et l'Histoire :
« Je serai Saint-Cyrien ! »

Pendant que sans souci du fatal dénouement
Que l'avenir prépare aux êtres inutiles,
La tourbe des oisifs aux cervelles fragiles
Promène son désœuvrement ;
Pendant que des blasés, déjà vieux à vingt ans,
Affectant le parler, la raideur d'outre-Manche,
Vont disant qu'il est fou de parler de revanche
Et qu'il faut être de son temps,
Des soldats au cœur chaud que les dangers séduisent,
Vraiment jeunes ceux-là, vibrants et pleins de foi,
Rompent leurs volontés à l'inflexible loi
Et « pour vaincre s'instruisent ».

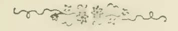
(1) Cette pièce de vers est destinée à l'*Album Militaire de 1897*, de Roger de Beauvoir.

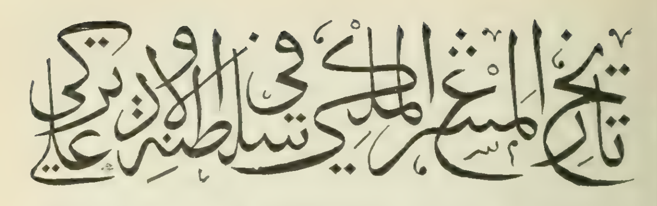
L'honneur, ce mot sublime, est pour eux le seul bien ;
De leur vie à jamais le devoir est l'arbitre,
Et nul ne changerait contre le plus beau titre
« Son nom de Saint-Cyrien ! »

Enfin, pendant que sur de lointaines victoires
Le prudent financier spécule et, sans danger,
Derrière le soldat, arrive à se forger
Une fortune avec nos gloires ;
Pendant que des rhéteurs au geste prophétique
Du haut d'une tribune, ignorants, indiscrets,
Sur de vieux généraux que la loi rend muets
Font peser leur lourde critique ;
Evoquant du passé les funèbres leçons,
L'officier se recueille et dans l'ombre étudie.
Puis, las d'attendre l'heure où l'Europe en folie
Se couvrira de bataillons,
Il part, marche et combat sur le sol africain,
Jusqu'au jour où, soufflant sur ses rêves de guerre,
La fièvre au teint livide écrira sur la pierre :
« Ci-gît un Saint-Cyrien ! »

Tunis, décembre 1896.

Capitaine DANRIT.





SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXX

Représailles exercées par Younès contre les koulouglis de Mehdia, de Kalaâ-Kebira, d'Hammamet, de Nabeul, de Ras-el-Djebel et de Béja.

Younès se trouvait à cette époque sur le territoire de Béja, très occupé à faire rentrer les impôts. Quand il revint à Tunis, il se reposa quelque temps dans son palais, puissant et heureux parce que tout lui souriait. Chaque fois qu'il revenait ainsi d'une expédition, les femmes les plus distinguées de Tunis venaient le saluer le visage découvert, parées de fleurs et le visage peint comme des fiancées qui entrent pour la première fois chez leur époux. Lorsqu'une d'elles lui plaisait il lui souriait, elle répondait à son sourire, ils se faisaient mutuellement des agaceries, après quoi elle se livrait à lui. En le quittant elle rentrait chez son époux qu'elle tenait à l'écart pendant tout le temps que duraient ces réjouissances.

Quand l'automne arriva, Younès fit dresser les tentes et convoqua la cavalerie. L'armée se réunit comme d'habitude à la feskia, on chargea les chameaux, puis Younès partit avec ses troupes dans la direction de Sousse. A son arrivée tous les habitants, riches et pauvres, sortirent à sa rencontre et vinrent lui baiser la main, en appelant sur lui les bénédictions du Ciel. Il donna l'ordre à ses compagnons de pénétrer dans la ville et fit annoncer dans le camp que tous les koulouglis, sauf ceux de Bizerte, d'Hammamet et de Porto-Farina, étaient autorisés à quitter l'armée et à retourner chez eux, parce

qu'il n'avait plus besoin de leurs services. Ils se levèrent, prirent leurs armes et rentrèrent dans leurs maisons, tremblants de frayeur. Que Dieu les prive de ses bénédictions! Il y avait dans cette armée six ou sept cents koulouglis environ; si ces gens avaient voulu se révolter et se jeter sur Younès, ils auraient pu avoir facilement raison de lui et de ses amis; vainqueurs, ils auraient été les vengeurs du pays, et vaincus ils seraient morts couverts de gloire. Mais les Arabes sont aussi pusillanimes que les étrangers dont ils se moquent dans leurs proverbes. Au lieu de cela ils ne surent que partir par bandes pour aller retrouver leurs pères et mères. Ils rentrèrent chez eux couverts de honte, tout le monde se moqua de leur malheur, ils perdirent leurs fortes soldes et la vie devint pour eux très pénible.

Younès envoya à Mehdia ses hambas, qui firent arrêter tous les koulouglis. Il frappa d'amendes les femmes aussi bien que les hommes et leur enleva petit à petit tout leurs biens jusqu'à ce qu'il les ait ruinés. Pour payer les premières sommes qu'on exigea d'eux ils vendirent leurs immeubles, mais on leur imposa encore de nouvelles amendes, et ils durent se défaire des choses auxquelles ils tenaient le plus. Plusieurs succombèrent sous le bâton, d'autres s'enfuirent, et leurs enfants durent abandonner leurs maisons. Younès ne leur laissa pas de repos jusqu'à ce qu'il les ait tous dispersés.

A Kalaâ-Kebira il fit d'abord arrêter le cheikh El Hadj Hassine et l'envoya au pacha Ali, qui le fit torturer et tuer. Younès imposa ensuite une amende aux gens de Kalaâ, qui payèrent ce qu'ils purent, puis implorèrent sa clémence en faisant observer qu'ils étaient ses sujets. Il leur ordonna alors d'abandonner leur village, qu'il fit démolir, et défendit que personne revînt y habiter, à la grande joie des gens de Kalaâ-Seghira. Les malheureux se trouvaient complètement nus et leurs familles souffraient de la faim. Younès fit vendre leurs bestiaux et s'empara de leurs oliviers, chargeant les anciens propriétaires de surveiller la récolte pour son compte, de labourer le terrain et d'exécuter les autres travaux de culture. Il fit aussi ramasser tout l'argent qu'il put trouver dans le village. Les habitants construisirent à côté de leurs anciennes demeures des cabanes pour s'y abriter ainsi que leurs familles. Leur situation était très critique, ils ne trouvaient que difficilement à vivre et beaucoup jonchèrent le sol de leurs cadavres.

Après avoir rempli ses coffres de l'argent ramassé dans le sud, Younès informa son père qu'il avait laissé ses ennemis dans un tel dénuement qu'ils en étaient réduits à se réfugier dans les mosquées, implorant leur pardon. Le pacha lui ordonna alors de se transporter chez les koulouglis d'Hammamet et de leur faire restituer tout ce qu'ils avaient reçu comme solde pendant la paix : « Châtiez-les, lui disait-il, et tirez d'eux le plus d'argent que vous pourrez. » Younès

exécuta ponctuellement ces ordres, et les gens d'Hammamet se disposèrent à acheter, pour des sommes dérisoires, tout ce qui appartenait aux koulouglis. Ces derniers furent obligés de vendre ainsi tout ce qu'ils possédaient, leurs propriétés et leurs maisons, au point qu'il ne leur resta plus de quoi nourrir leurs familles. Après avoir été dans la plus grande aisance ils se trouvèrent réduits à la misère et devinrent l'objet de la risée de tous. Ils durent chercher un travail qui leur permît de vivre encore au milieu de leurs concitoyens et durent se résoudre à aller fabriquer dans la forêt du charbon qu'ils venaient vendre en ville.

On raconte qu'un jour où le pacha était occupé à rendre la justice, il se présenta devant lui un jeune garçon à la barbe à peine naissante, les mains noires de charbon, mais dont la misère n'avait pas pu effacer la beauté. Le pacha s'émerveilla de sa grâce, l'invita à lui exposer ce qu'il désirait, et cet enfant lui dit : « Monseigneur, j'avais apporté du charbon de mon pays pour le vendre afin d'avoir de quoi nourrir mon père qui est dans le besoin ; un Turc, après m'avoir frappé par derrière et sur le visage, a pris de force mon charbon et l'a mis chez lui, en sorte que je n'ai plus rien pour mon père et pour moi. » Le pacha lui dit : « Es-tu Arabe ? » Il garda le silence, mais pressé de questions par le pacha, il lui dit : « Je suis koulougli. » On dit qu'en entendant ces paroles, le pacha se tut, en proie à une vive émotion ; on vit ses moustaches trembler et des larmes tomber sur ses joues. Il releva ensuite la tête, fit rendre à cet enfant l'argent qu'on lui avait pris, envoya chercher le Turc et le fit mettre en prison ; quelques personnes affirment qu'il le fit même étrangler.

A Nabeul, Younès ordonna au caïd et aux cheikhs de lui dresser une liste de tous les koulouglis de la ville. Le caïd, qui leur gardait rancune de leur conduite passée, les porta tous, riches et pauvres, sur la liste qu'il présenta à Younès. Ce dernier mit des hambas à la disposition du caïd, qui les envoya à chacun des koulouglis pour les informer du chiffre de l'amende dont ils étaient frappés ; les notables furent bâtonnés et durent payer ce qui leur était réclamé, malgré les larmes des femmes et des jeunes filles ; les autres durent tout vendre, à n'importe quel prix, jusqu'à leurs animaux, pour s'acquitter de ce qu'on leur réclamait. Quelques uns s'enfuirent, mais on se saisit de leurs femmes, on les emprisonna, et, sous la menace du bâton, elles durent faire connaître où était l'argent qu'elles avaient caché. Lorsque les koulouglis qui s'étaient sauvés rentraient en secret dans leurs maisons pendant la nuit, ils trouvaient toute leur famille en pleurs. Ils s'adressaient alors à leurs voisins et les suppliaient de leur acheter leurs jardins et leurs plantations, mais tous haussaient les épaules, cachaient leurs figures et rentraient chez eux sans les écouter. Quand ils allaient de l'un à l'autre, en insistant, on

leur répondait qu'on ne pouvait faire ce qu'ils demandaient de peur de la prison. Parfois quelqu'un se laissait convaincre et offrait 100 piastres d'une propriété qui en valait 1.000 ou même davantage, en ajoutant : « Ce que j'en fais est pour te rendre service, car je n'ai aucune envie de ce qui t'appartient. » Le koulougli remerciait son acheteur et se trouvait riche pour quelques jours, mais alors arrivaient les hambas qui se postaient à sa porte, s'emparaient de lui quand il sortait, l'insultaient, le frappaient à coups de bâton et le jetaient en prison. Pour en sortir, il était obligé de solliciter ses amis de lui acheter le reste de ses jardins ou de ses immeubles au prix qu'ils voulaient bien en offrir; on faisait venir des notaires qui recueillaient les déclarations des deux contractants, et le vendeur devait verser séance tenante entre les mains du caïd la somme qu'il venait de recevoir. Quelques koulouglis moururent avant d'avoir achevé de payer leurs amendes; on mit en vente leurs maisons après en avoir expulsé leurs familles, et les koulouglis restés sans asile vinrent s'installer dans celles de ces maisons qui restèrent inhabitées. Très peu d'entre eux purent achever de payer leurs amendes sans avoir besoin de vendre leurs maisons. Les plus âgés filaient du lin moyennant un faible salaire et les plus jeunes gardaient les troupeaux. Ceux qui restèrent à Nabeul y vécurent de la façon la plus misérable.

Après avoir ruiné tous les koulouglis du sud, Younès invita le caïd et les habitants de Ras-el-Djebel à lui dresser une liste des koulouglis aisés de cette ville. Les habitants ne voulurent pas être cause de la ruine de gens à qui ils étaient attachés par les liens du sang et ils envoyèrent à Younès une liste contenant des gens portés comme possédant 100, 200 et les plus riches 500 piastres. A cette époque, Younès était déjà rassasié par tout ce qu'il avait amassé précédemment, et il se contenta d'envoyer à Ras-el-Djebel des hambas qui acceptèrent des cadeaux des habitants et ne prélevèrent que les sommes portées sur la liste. Les koulouglis purent payer sur leur revenu, sans avoir besoin de vendre leurs plantations ou leurs maisons, parce que leurs compatriotes n'avaient pas fait connaître leur véritable situation de fortune. Ils conservèrent ainsi leurs biens, et, après la récolte suivante, ils purent rentrer dans les sommes versées à Younès, qui ne leur demanda plus rien dans la suite.

Quand arriva l'été, l'armée partit comme d'habitude dans la direction de Béja. Younès s'installa à l'endroit où il campait d'ordinaire et se fit présenter El Hadj Saïd ben Tliss, qu'on lui avait désigné comme possédant une immense fortune. Il le fit mettre en prison et lui infligea une énorme amende. Ben Tliss commença par dire qu'il n'avait pas de quoi payer, mais sous la menace du bâton il s'exécuta et versa la plus grande partie de ce qu'on lui demandait : tout son

blé y passa, ainsi que ses immeubles, ses animaux et ses esclaves; il ne lui resta plus que son cheval. Ses enfants et sa famille le délaissèrent et il mourut bientôt. Il n'avait rien fait pour mériter le traitement qu'on lui fit subir. Younès leva ensuite son camp, descendit à Béja et y fit venir Saïd Kahia, qu'il chargea de se renseigner sur la fortune des koulouglis de Béja. Saïd commença ses recherches, mais presque aussitôt Younès partit pour rentrer à Tunis.

XXXI

Younès s'empare par ruse de Bou Aziz, qui est mis à mort. — Révolte avortée d'Ali Bahlaouane.

Après avoir amassé tout l'argent qu'il put se procurer en accablant d'amendes les Arabes et les étrangers, Younès se préoccupa de nouveau de tirer vengeance de tous ses ennemis, et spécialement de son beau-père Bou Aziz, qui s'était livré à des démonstrations hostiles dont il avait tiré profit, et avait su cependant échapper jusque-là à sa vengeance. Younès prépara de longue main une machination qui devait le faire tomber infailliblement entre ses mains.[1] Chaque fois qu'il recevait la visite d'un Arabe ou d'un étranger, de quelque pays qu'il vînt, il le questionnait sur Bou Aziz, lui demandait de ses nouvelles et lui recommandait tout particulièrement, quand il serait rentré chez lui, de transmettre ses salutations à Bou Aziz et de l'inviter à oublier leurs anciennes querelles. Cet homme, une fois rentré chez lui, ne manquait pas d'aller voir Bou Aziz et de lui faire les commissions de Younès. Bou Aziz l'écoutait sans rien dire, mais le lendemain il levait son camp et allait s'installer ailleurs, bien décidé à ne pas se laisser prendre. Il habitait toujours sous sa tente, au milieu de ses esclaves, et ne cherchait jamais à se rapprocher des tentes de l'oued Serrath.

Younès eut connaissance des appréhensions de Bou Aziz et des précautions qu'il prenait pour sa sécurité; il lui envoya alors Mostefa ben Youssef, chef de la famille des Oulad Hassen et oncle maternel de son père, qui portait le *Delal el Khaïrat* comme gage de la réconciliation offerte par Younès. Ce vieillard, qui avait cru de bonne foi aux protestations de Younès, se mit en route, arriva dans la tribu de Bou Aziz, entra sous sa tente, lui présenta ses salutations et fut bien accueilli par lui. Après la période réservée aux pratiques de l'hospitalité, il lui remit le *Delail el Khaïrat* en lui jurant par tous les versets du Coran que s'il avait entendu quoi que ce fût de

(1) Mot à mot [illegible], c'est-à-dire des lacets solides.

douteux sur son compte il aurait refusé de venir le voir, même si ce refus avait dû lui coûter la vie ; mais que Younès, après avoir pacifié le royaume et assuré le succès de ses armes, voulait avoir recours à lui pour surveiller le bey de Constantine et le renseigner sur ses agissements afin de pouvoir prendre ses précautions à l'avance en cas de besoin. Il y avait, en effet, un grand intérêt pour lui à avoir l'œil sur le bey de Constantine et sur l'oudjak d'Alger, que ses cousins cherchaient à tourner contre lui.

Bou Aziz ajouta foi d'abord à ses assurances, qui lui étaient présentées d'une façon spécieuse ; il traita généreusement Mostefa ben Youssef et écrivit à Younès pour le tranquilliser au sujet des Algériens, ajoutant qu'il ne lui était pas possible de se présenter à lui au Bardo parce qu'il avait fait le serment de ne plus entrer à l'avenir dans aucun camp, village ou ville. Puis il monta à cheval, accompagna pendant quelque temps Mostefa ben Youssef et rentra chez lui. Mais le lendemain il fut repris de peur, changea de résidence et mit en campagne des gens chargés de le renseigner sur les mouvements de Younès.

Mostefa ben Youssef revint au Bardo, raconta à Younès ce que lui avait dit Bou Aziz et lui fit connaître combien il appréhendait de se trouver en sa présence. Younès se mit à rire et comprit que l'âne sauvage allait bientôt être pris. Il alla trouver son père, lui communiqua la lettre de Bou Aziz et le pacha lui dit : « Fais ce que tu jugeras bon, mais redouble de précautions. Si tu te décides à aller chez lui, passe d'abord par le Kef, fais venir Farhat, traite-le avec beaucoup d'égards, fais-lui un cadeau de ma part en t'excusant de ne pas lui en apporter un digne de lui, amène indirectement la conversation sur Bou Aziz et dis à Farhat combien tu es affecté de l'injustice de Bou Aziz à ton égard. Farhat ne manquera pas d'aller le trouver aussitôt. Ecris-lui alors une lettre en lui disant : « Pour dissiper les appréhensions que vous pourriez avoir à notre égard, nous vous envoyons notre oncle maternel Mostefa ben Youssef. Quand il sera arrivé chez vous, gardez-le comme otage dans votre tente jusqu'à votre retour. J'espère que dans ces conditions vous n'hésiterez pas à venir échanger avec nous de nouveaux gages d'amitié, après quoi vous pourrez rentrer chez vous sain et sauf. »

Younès suivit ces conseils, fit préparer ses tentes et partit pour le Kef. Farhat ne manqua pas de se présenter à lui comme le pacha l'avait prévu, après quoi il se rendit chez Bou Aziz, resta quelque temps auprès de lui et lui reprocha vivement son attitude injuste à l'égard de Younès. Il était de bonne foi, lui aussi, et ne soupçonnait pas les intentions de ce dernier. Il fit savoir à Bou Aziz que Younès avait décidé lui-même de lui envoyer son oncle Mostefa ben Youssef comme otage pendant le temps de leur entrevue ; de plus, pour éviter

à Bou Aziz la nécessité de pénétrer dans son campement, ils se rencontreraient dans une tente isolée, placée loin du camp, où ils se trouveraient tous deux seuls pendant l'entrevue à laquelle ils ne se rendraient qu'avec une faible escorte. Farhat ajoutait qu'il se portait garant de sa sécurité, et qu'en agissant comme il le lui conseillait il mériterait la reconnaissance de Younès, qui comptait sur lui pour l'avertir de ce qui se passerait du côté de l'Algérie et qui remplirait ses caisses d'or et d'argent. Farhat lui fit ensuite ses adieux et rentra chez lui.

Après son départ, Bou Aziz lut la lettre de Younès et se décida à accepter l'entrevue qui lui était proposée, à condition qu'on envoyât préalablement chez lui Mostefa ben Youssef comme otage et que le lieu de rendez-vous fût ailleurs que dans le camp de Younès. « Que pourrait-il faire dans ces conditions, se disait-il ? Je serai au milieu de mes cavaliers et c'est lui qui aura tout à craindre de moi. » Il écrivit en conséquence une lettre à Younès, pour lui demander Mostefa ben Youssef comme otage. Or Younès avait l'intention de faire périr non seulement Bou Aziz mais aussi Mostefa ben Youssef, et il comptait bien qu'après l'enlèvement de Bou Aziz ses parents ne manqueraient pas de se venger en tuant l'otage qu'on leur aurait abandonné.[1] Les faits ne se passèrent pas ainsi parce que, à quelques jours de là, Dieu rappela à lui Mostefa ben Youssef.

En recevant la lettre de Bou Aziz, Younès donna aussitôt à son oncle l'ordre de se rendre chez ce dernier et lui recommanda de se laisser faire sans protester au cas où l'on voudrait le garder comme otage jusqu'à l'issue de l'entrevue. Mostefa ben Youssef partit de suite et se présenta à Bou Aziz, qui le traita pour le mieux. Quand il parla de rester dans la tente de Bou Aziz comme otage, ce dernier jura qu'il ne consentirait jamais à le laisser derrière lui et qu'il ne serait pas dit qu'il exigerait des garanties pour se rendre auprès du bey. Il demanda ensuite au vieillard d'écrire à Younès qu'il se rencontrerait avec lui à l'oued Remel à un jour qu'il lui désigna. A partir du moment où il reçut cette nouvelle, Younès fut dans la plus vive impatience; il montait chaque jour dans la tour la plus élevée du Kef et examinait la route à l'aide d'une lunette.

Le jour fixé arriva enfin. Younès fit installer à une grande distance de son camp la tente où devait avoir lieu l'entrevue. Puis il donna l'ordre au bach-hamba de faire monter à cheval tous les hambas turcs; dix seulement étaient destinés à l'accompagner, et les autres reçurent pour consigne de se tenir à cheval à côté de leurs tentes. Après l'avoir vu entrer sous la tente avec Bou Aziz, son mamelouk Mostefa ben Soultana et Hader-Khodja, ils devaient se rapprocher

(1) L'auteur raconte ici un fait du même genre qui se serait passé à l'époque des souverains Abbassides.

peu à peu, faire le tour de la tente, puis, dès qu'ils entendraient que l'on s'y disputait, faire feu sur les Hanencha, se jeter sur eux, les mettre en fuite et les poursuivre de façon à les disperser complètement.

Quand Younès aperçut du haut de la tour, à l'aide de sa lunette, les têtes des chevaux qui apparaissaient, il descendit, arriva devant la tente et y entra avec Bou Aziz. On dit qu'on servit devant eux un plat de *makroudhs*.(1) Haïder-Khodja s'assit avec Younès et le cheikh, et Mostefa ben Soultana resta debout; les Hanencha formèrent le cercle à une grande distance. Les hambas turcs commencèrent à se rapprocher de la tente un par un, montés sur leurs chevaux; le bach-hamba leur avait fait ôter leurs burnous pour qu'ils soient prêts à combattre.

Younès s'entretint quelque temps avec Bou Aziz en mangeant avec lui des pâtisseries. On dit qu'à un moment il l'appela traître. A ce mot Bou Aziz voulut se lever, mais Younès se jeta aussitôt sur lui, ainsi que Haïder-Khodja et Mostefa ben Soultana. En entendant du bruit sous la tente les hambas firent une décharge sur les cavaliers des Hanencha qui s'enfuirent à toute vitesse, poursuivis à coups de fusil, et disparurent aux regards. Les hambas revinrent sur leurs pas, pendant que les Hanencha fuyaient, sans regarder derrière eux, jusqu'au campement de la tribu de Bou Aziz et y apportaient la nouvelle de ce qui s'était passé. Le camp fut levé aussitôt, au milieu des cris et des clameurs, et la tribu entière se dirigea vers le pays désert.

Younès fit ligotter Bou Aziz, lui attacha les pieds et le fit monter sur une mule sellée d'un bât. Il l'emmena ainsi, escorté de sa troupe qui entourait de tous côtés le prisonnier. Pendant ce temps, des cavaliers galopaient nuit et jour pour porter la nouvelle au pacha. Ce dernier était dans sa salle d'audience lorsque les cavaliers entrèrent au Bardo, en criant : *la bechara !* et arrivèrent au galop jusqu'au pied de l'escalier. En les entendant, il se leva avec une telle hâte de son trône qu'il ne prit qu'une de ses pantoufles et sortit avec un pied nu; il s'arrêta en haut de l'escalier, reçut la bonne nouvelle et donna une récompense à ceux qui la lui apportaient.

Lorsque Bou Aziz arriva devant les troupes réunies dans le camp de Younès, il eut peur et se mit à crier : « Younès, accorde-moi l'amane et protège-moi contre ces Turcs ! » Younès lui répondit en riant de ne rien craindre; puis il le fit entrer au milieu du camp et le déposa dans la tente du khasnadar, où il demeura enchaîné. Le lendemain, l'armée se mit en route et se dirigea vers Tunis; Bou Aziz était sur une charrette, les pieds dans des fers et entouré de

(1) Pâtisserie que l'on confectionne en pétrissant de la semoule avec du beurre; cette pâte, découpée en morceaux ayant la forme de losanges, est ensuite cuite au four.

cavaliers. Quand la nouvelle de son enlèvement se répandit à Tunis, les uns y ajoutèrent foi et d'autres refusèrent d'y croire. Younès entra au Bardo avec la charrette, qui s'arrêta devant la chambre du bach-hamba où l'on fit entrer le prisonnier. Le lendemain on l'exposa sur un banc, au pied du mur de la chambre et près de l'escalier; les gens, qui vinrent en foule de la ville et de la campagne pour féliciter le pacha et son fils, purent voir de leurs propres yeux Bou Aziz, et il ne subsista plus dans le public aucun doute à son sujet. On admira la façon dont la fortune favorisait le prince, qui réussissait dans toutes ses entreprises.

Younès examina avec son père la façon dont il fallait faire périr Bou Aziz, et ils convinrent de lui faire faire le tour de la ville, des souks et des rues, et de le tuer ensuite sur la place de la Casba. Le lendemain, Younès parcourut Tunis à cheval, au milieu de ses hambas. Puis le pacha ordonna de placer Bou Aziz sur une mule avec un homme en croupe derrière lui; on le fit entrer à Tunis dans cet équipage, au milieu d'une escorte de hambas; il parcourut les souks et les places publiques, précédé d'un homme qui criait : « Voilà la récompense des ennemis du royaume! » On l'amena ensuite sur la place de la Casba, on le plaça sur un cheval qui n'avait pas été monté depuis longtemps, on l'attacha sur la selle pour l'empêcher de tomber, puis les Turcs armés de yatagans se jetèrent sur lui et le mirent en morceaux depuis la tête jusqu'aux pieds. Quelques-uns de ces Turcs ramassèrent sa chair, la firent rôtir et la mangèrent, pensant ainsi montrer leur haine contre les ennemis de leur sultan. D'après ce que je crois, c'est en 1156 [1] que Bou Aziz fut mis à mort. Après lui, les Hanencha ne firent plus parler d'eux. Aucun de ses fils ne prit sa place ni ne chercha à le venger.

Quand arriva l'hiver, Younès partit comme d'habitude avec l'armée; il déployait dans ces expéditions une grande activité, rendait la justice avec sévérité et se faisait craindre de tous les sujets. Quand il apprenait que quelqu'un avait de la fortune, il le dépouillait de tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire pour nourrir sa famille et disait : « Je ne comprends pas que des gens ayant de quoi vivre cherchent encore à augmenter leur avoir. » Il faisait encaisser par ses caïds les amendes, la medjba et les contributions; il rentrait ensuite à Tunis avec ses caisses pleines, remettait à son père le montant de la medjba et gardait pour lui tout ce qu'il avait perçu en dehors.

Il y avait à cette époque, à Tunis, un Turc pur sang, de haute taille, à la peau blanche, au visage agréable et doué d'une force herculéenne. Il s'appelait Ali Bahlaouane, et tous ceux qui possédaient

(1) 25 février 1743 — 14 février 1744.

comme lui une force extraordinaire étaient appelés des *bahlaouanes*[1] turcs. Il n'avait pas son pareil dans l'oudjak de Tunis, et le pacha, ainsi que Younès, aimaient à voir ses exercices. Les jours de fête il descendait au Bardo avec sa troupe, luttait nu devant le prince et son fils et déployait chaque fois une force miraculeuse; il jouissait avec ses compagnons d'une grande réputation à Tunis, et ils se considéraient comme des personnages importants. On dit qu'il amassa ainsi une grande fortune. Il était célibataire, n'avait aucune famille et habitait une chambre dans un fondouk.

L'ambition le tenta; il conçut des projets irréalisables, chercha les moyens de les mettre à exécution, s'ouvrit à quelques-uns de ses compagnons et leur fit jurer fidélité; il réunit ainsi autour de lui quelques ambitieux et devint le chef d'une troupe de plus de trois cents hommes. Ils complotèrent de se rendre maîtres de Tunis en s'emparant par surprise de la Casba, grâce à l'absence du pacha et de Younès qui habitaient au Bardo, en dehors de la ville.

La nuit fixée pour ce coup de main, ils se réunirent en armes sur la place de la Casba. Comme ils tenaient conseil sur ce qu'il y avait à faire, quelqu'un dit : « Si nous nous enfermons dans la Casba, où prendrons-nous les provisions et les munitions nécessaires ? Il n'y a dans la forteresse ni blé ni poudre, en sorte que nous nous serons pour ainsi dire emprisonnés nous-mêmes. Le pacha nous aura à sa discrétion parce que nous n'aurons pas de vivres, et il ne manquera pas de nous prendre et de nous faire périr. » Cette objection les embarrassa et ils décidèrent d'aller demander conseil à ce sujet à un vieillard de grande expérience, qui habitait une chambre dans le fondouk de la mosquée d'El-Kassar. Ils s'y rendirent tous en marchant l'un derrière l'autre. On était alors au milieu de la nuit.

L'un d'eux, profitant du moment où ses compagnons étaient dispersés, se détacha secrètement de la troupe, longea quelque temps les murs de la ville, franchit le rempart et se rendit au Bardo où il demanda à entrer, disant qu'il était Turc et qu'il avait une communication urgente à faire à Younès. Ce prince ne dormait que pendant une petite partie de la nuit et fit entrer l'homme en question; en apprenant de lui ce qui se passait, il se leva vivement de l'endroit où il était, fit appeler le khaznadar, le garde des seaux et les plus intimes de ses mamelucks, leur dit de faire venir le bach hamba des Turcs, qui se présenta en tremblant, et lui ordonna de réunir les hambas turcs et de prévenir ceux du pacha. On dit aussi que ce Turc ne se présenta au Bardo qu'après la nouba[2] et au moment où les portes étaient déjà ouvertes; je crois cette version préférable.

(1) Corruption du mot persan *pehlevân*, qui signifie « lutteur » et aussi « héros ».
(2) Musique militaire qui jouait au palais du bey à des heures régulières, et notamment au réveil.

Ali Bahlaouane se rendit avec sa troupe auprès du vieillard qu'ils voulaient consulter; ils arrivèrent au fondouk et frappèrent à la porte, qu'on leur ouvrit; Ali se fit indiquer la chambre de l'homme qu'il cherchait et dut déjà, à ce moment, rappeler ses compagnons qui cherchaient à se disperser et à s'enfuir. Quand le vieillard sortit de sa chambre, Ali exposa le but pour lequel sa troupe était réunie et lui demanda conseil. Cet homme ne lui répondit pas un mot et rentra dans sa chambre en lui fermant sa porte au visage. Ali, en sortant du fondouk, ne retrouva plus que quelques-uns de ses compagnons. Il comprit qu'il n'y avait plus rien à faire et que s'il se réfugiait dans une zaouia, (1) il y serait vite assassiné; il dit alors à ses compagnons qu'ils ne pouvaient échapper à la mort qu'en quittant le royaume et engagea ceux qui lui étaient restés fidèles à l'accompagner. La troupe sortit de Tunis avec ses armes et s'engagea sous les oliviers, en marchant avec une telle vitesse qu'au jour levant elle se trouva en lieu sûr. Ecoutant les conseils de ceux d'entre eux qui étaient des hommes d'expérience, ils quittèrent la route, se tinrent à l'écart de tous les endroits habités, et ne se reposèrent que lorsqu'ils purent se croire hors d'atteinte. En passant près de quelques tentes d'Arabes ils se dirigèrent vers ces tentes et donnèrent aux gens l'ordre de leur apporter du pain, qu'ils attendirent debout; les Arabes eurent peur et apportèrent ce qu'on leur demandait, après quoi la troupe se remit en marche avec ces provisions et arriva chez les Hanencha, où elle s'arrêta quelque temps. Les Hanencha les accompagnèrent ensuite jusqu'à Constantine.

(A suivre.)

(1) Les zaouias étaient des lieux d'asile, mais il pouvait craindre que le pacha, pour éviter qu'il s'échappât, ne l'y fît tuer par trahison.



CONTRIBUTION A UNE FLORULE

de Carthage et des environs de Tunis

Je ne puis donner que ce modeste titre à la simple liste de plantes que je vous envoie. La nature même de cette liste vous dira assez que je n'étais point venu à Carthage pour faire de la botanique. Vous n'y trouverez aucune des espèces les plus communes, de celles que l'on trouve partout et qui donnent la vraie caractéristique de la végétation spontanée d'un pays.

J'ai agi, il faut le dire, un peu comme l'amateur qui n'a pas de but : je recueillais les plantes dont l'aspect, le port, la forme de la fleur me frappaient par leur caractère un peu étrange ou extraordinaire au milieu des autres plantes. Mes études et mes travaux antérieurs, en effet, depuis plus de vingt ans, étaient entièrement consacrés à la géologie; aussi, ma première pensée se tourna de ce côté; mais bientôt je vis qu'il n'y avait place à Carthage, pour le naturaliste, que pour la botanique et la zoologie. Pour faire un peu de géologie, il fallait aller à Sidi-bou-Saïd ou à Gamart, bien connus comme appartenant au miocène.

Je ne connaissais personne à Tunis, et mes recherches ne purent trouver une flore tunisienne. Je me contentai donc de faire quelques herborisations, et c'est le résultat de ces herborisations, étudiées en France, que je vous offre aujourd'hui.

Pour donner un cadre à cette liste, et aussi pour tracer un but aux recherches futures, j'ai pris pour base de classification l'excellente *Flore de l'Algérie*, par Battandier et Trabut ; ainsi, chaque récolte pourra se ranger à sa place, et l'on pourra, avec le temps, former un catalogue complet de la *Florule de Carthage et des environs de Tunis.*

RENONCULACÉES

Tribu II. — Ranonculées

Sous-tribu I. — *Anémonées*

1 Anemone coronaria. Linné. — Champs à l'est du Petit-Séminaire de Carthage.

2 Adonis microcarpa. DC., var. B. grandiflora. — Colline du Petit-Séminaire de Carthage.

Sous-tribu III. — *Euranonculées*

3 Ranunculus bullatus. L. — Pelouses sèches; environs du Petit-Séminaire; La Marsa.

4 Ranunculus muricatus. L. — Fossés marécageux, près de Sidi-bou-Saïd.

Tribu III. — Helléborées

5 Nigella damascena. L. — Moissons.

PAPAVÉRACÉES

6 Hypecoum procumbens. L. — La Marsa.

CRUCIFÈRES

Tribu IV. — Thlaspidées

7 Biscutella lyrata. L. — La Marsa, près de l'Archevêché; colline du Petit-Séminaire.

CISTINÉES

8 Cistus albidus. L. — Carthage.

9 Cistus salviæfolius. L.; floribus ochroleucis. — Carthage.

ALSINÉES

Sous-famille I. — EUALSINÉES

Tribu II. — Sabulinées

10 Alsine procumbeus. Fonzl. — Carthage.

Sous-famille II. — PARONYCHIÉES

Tribu III. — Illécébrées

11 Paronychia nivea. DC. — Carthage.

OXALIDÉES

12 Oxalis cernua. Thumb. — Carthage.

LÉGUMINEUSES

Sous-famille I. — PAPILIONACÉES

Tribu II. — Lotées

Sous-tribu I. — *Génistées*

13 Retama retam. — La Marsa.

Sous-tribu II. — *Trifoliolées*

14 Ononis geminiflora. Lagasca. — La Marsa.

15 Ononis natrix. L. — La Marsa.

16 Ononis ramosissima. Desfontaines. — La Marsa.

17 Melilotus compacta. Salzman. — Carthage.

18 Medicago scutellata. Allioni. — Carthage.

19 Medicago marina. L. — Carthage.
20 Trifolium stellatum. L. — Carthage.
21 Tetragonolobus purpurens. Mœnch. — La Marsa.

Sous-tribu III. — *Vulnérariées*

22 Anthyllis vulneraria. L. — La Marsa.
23 Anthyllis tetraphylla. L. — La Marsa.

Sous-tribu V. — *Galégées*

24 Psoralea bituminosa. L. — La Marsa.

Tribu V. — Hedysarées

25 Hedysarum capitatum. Desfontaines. — Carthage.

VALÉRIANÉES

26 Fedia cornucopiæ. Gœrtner. — Carthage.

RUBIACÉES

Tribu II. — Cofféacées

27 Galium saccharatum. Allioni. — Carthage.

SYNANTHÉRÉES

Sous-famille I. — SÉNÉCIODÉES

Tribu III. — Inulées

28 Asteriscus maritimus. Mœnch. — Rochers du bord de la mer.
29 Asteriscus aquaticus. Mœnch. — Carthage.

Tribu IV. — Gnaphalioïdées

Sous-tribu II. — *Gnaphaliées*

30 Evax pygmœa. DC. — Carthage.
31 Helichrysum stæchas. — La Marsa; Gamart.

Tribu V. — Anthémidées

Sous-tribu II. *Chrysanthémées*

32 Chrysanthemum coronarium. L. — Carthage.

Tribu VI. — Eusénéciodées

33 Senecio leucanthemifolius. Poiret. — Carthage.

Tribu VII. — Calendulacées

34 Calendula arvensis. L. — Partout.

Sous-famille II. — CARDUACÉES

Tribu II. — Echinopsidées

35 Echinops strigosus. L. — La Marsa; aux pieds de la colline de Gamart; bords de la mer.

Tribu IV. — Centaurinées

36 Centaurea nicæensis. Allioni. — La Marsa; au bas de Gamart; bords de la mer.

Sous-famille III. — CHICORACÉES

Tribu IV. — Scorzonérées

Sous-tribu I. — *Léontodonées*

37 Urospermum Dalechampi. Desf. — Carthage; La Marsa.

Sous-tribu II. — *Tragopogonées*

38 Scorzonera undulata. Wahl. — Carthage.

CONVOLVULACÉES

Tribu I. — Convolvulées

39 Convolvulus althæoïdes. L. — Carthage.
40 Convolvulus Lineatus. L. — Carthage.

BORAGINÉES

Sous-tribu I

41 Nonnæa nigricans. Desf. — Carthage.

SOLANÉES

42 Solanum nigrum. L. — Près des citernes de Carthage.
43 Solanum sodomæum. L. — Carthage; Sidi-bou-Saïd; l'Ariana.
44 Mandragora autumnalis. Spr. — Abondante dans l'Ariana et les champs du côté de La Soukra.
45 Lycium afrum. L. — Sidi-bou-Saïd.

VERBASCÉES

46 Celsia cretica. L. — Carthage.

SCROPHULARIÉES

Tribu I. — Personnées

47 Linaria triphylla. L. — Carthage.
48 Linaria reflexa. Desf. — Carthage.

Tribu II. — Rhinanthées

49 Trixago opula. Steven. — Carthage.

OROBANCHÉES

50 Phelippæa muteli. Reuter. — Carthage.

LABIÉES

Tribu I. — Ocymoidées

51 Lavandula multifida. L. — Colline de Byrsa, à Carthage.

Tribu IV. — Mélissées

52 Micromeria Fontanesi. Pomel. — Carthage.

Tribu V. — Monardées

53 Salvia clandestina. L. — Carthage.
54 Rosmarinus officinalis. L. — Colline de Gamart.

Tribu VII. — Stachydées

55 Prasium majus. L. — Sidi-bou-Saïd.

PLOMBAGINÉES

56 Statice Thouini. Viviani. — Carthage.

ORCHIDÉES

Tribu I. — Ophrydées

57 Ophrys fusca. Link. — Sidi-bou-Saïd.
58 Aceras anthropophora. L. — Sidi-bou-Saïd.

IRIDÉES

59 Iris sysirynchum. L. — Carthage; La Marsa.
60 Gladiolus byzantinus. Miller. — Carthage.

AMARYLLIDÉES

61 Narcissus serotinus. — La Marsa, près de l'Archevêché.

SMILACÉES

62 Asparagus acutifolius. L. — Sidi-bou-Saïd.
63 Asparagus albus. L. — Carthage.

LILIACÉES

Tribu III. — Asphodelées

64 Asphodelus cerasiferus. Gay. — Carthage.
65 Asphodelus fistulosus. L. — Carthage.

Tribu IV. — Alliées

66 Allium nigrum. L. — La Marsa.
67 Allium roseum. L. — La Marsa.

Tribu V. — Scillées

68 Scilla hemisphærica. Boissier. — Carthage.
69 Scilla autumnalis. L. — Carthage.
70 Ornithogalum Narbonense. L. — Carthage.

GRAMINÉES

71 Lagurus ovatus. L. — Carthage.
72 Briza maxima. L. — Sidi-bou-Saïd.

FOUGÈRES

73 Adianthum capillus veneris. — Sidi-bou-Saïd.

L. BARDIN, Miss. d'Afr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

Séance du 27 novembre 1896

PRÉSIDENCE DE M. SCHLUMBERGER, PRÉSIDENT

M. Gaston Boissier donne lecture de la note suivante, datée du 24 novembre, que lui a envoyée M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités et Arts de Tunisie, relative à une trouvaille faite dans le camp du 4e tirailleurs algériens à Sousse, où chaque année se font de nouvelles découvertes.

Après le superbe ensemble décoratif trouvé, cet été, dans les travaux de l'arsenal (mosaïque du triomphe du dieu Bacchus, de Ganymède, des Nymphes, de la Pêche, des Fleurs et des Fruits), voici que des soldats punis, employés à de menus travaux de voirie intérieure entre les baraquements, viennent de mettre à jour, presque à fleur de terre, une mosaïque à trois personnages parfaitement conservée.

Ce n'est qu'un petit tableau carré, ayant à peine un mètre de côté, mais le sujet qu'il représente : *Virgile composant l'Enéide*, est de nature à émouvoir tous ceux qui ont le culte des lettres latines.

Le poète, vêtu d'une ample toge blanche, à angusticlave, négligemment drapée, est vu de face, assis sur un siège à dossier, les pieds chaussés de brodequins et reposant sur un degré. Il tient sur ses genoux un rouleau de papyrus, ouvert et replié, sur lequel est écrit, en lettres cursives de la meilleure époque, l'un des premiers vers de son poème :

> Musa mihi causas memora quo numine laeso
> Quidve.....

La main droite posée sur la poitrine avec l'index levé, la tête haute, les yeux fixes, l'air inspiré, il écoute Clio et Melpomène qui, debout derrière lui, lui dictent tour à tour ses chants.

Les deux Muses portent dans les cheveux la couronne de lierre et l'aigrette qui les caractérisent, mais elles diffèrent d'attributs et de costume.

A droite de Virgile, la Muse de l'Histoire lui lit un manuscrit qu'elle tient des deux mains. C'est une gracieuse jeune fille, simplement vêtue d'une tunique bleue, flottante, en étoffe légère, sur laquelle est jetée une écharpe jaune clair.

La Muse de la Tragédie, accoudée à gauche sur le dossier du trône, écoute la lecture avec un geste d'attention. Elle a les traits

plus accusés que ceux de sa compagne ; c'est une femme d'une beauté sévère et sombre. Son costume est d'une grande richesse. Elle porte une robe de théâtre frangée, fixée très haut à la taille par une ceinture, et faite d'un épais brocard de pourpre brodé de vert et tout chamarré d'or. Sur le bras gauche, qui soutient un masque tragique, est jeté un manteau bleu foncé aux plis lourds. Les pieds sont chaussés du cothurne.

La composition est claire et sobre, balancée avec une symétrie qui n'a rien d'excessif, étant données la variété des attitudes et la différence des costumes.

La technique est irréprochable ; sauf quelques smaltes bleus, tous les cubes sont en marbre. La gamme des tons est assez limitée ; mais le mosaïste a su lui donner une ampleur et un éclat extraordinaires par la graduation savante des nuances ou par l'opposition brusque des couleurs complémentaires.

Ce tableau est donc d'un excellent style qui permet de le dater d'une très bonne époque, peut-être de la fin du premier siècle de notre ère.

Mais si, au point de vue artistique, il présente un réel intérêt, sa valeur historique est inappréciable. C'est le premier portrait authentique de Virgile, aucun de ceux qu'on a tenté de lui attribuer jusqu'ici n'ayant le moindre caractère d'authenticité. Chose étrange ! nous ne connaissons les traits de ce poète si populaire, devenu classique même avant de mourir, que par la courte et vague description de Donat et par quelques vers d'Horace où l'on a voulu reconnaître une allusion à l'auteur de l'*Enéide*. Pourtant son buste ornait, dès le premier siècle, écoles et bibliothèques publiques. Alexandre Sévère allait jusqu'à placer sa statue dans l'un de ses oratoires, et sa gloire, trouvant grâce devant les Pères de l'Eglise, conserva son éclat durant tout le moyen âge.

Nous n'avons d'autres images de Virgile que quelques miniatures ; les plus anciennes, celles du Vaticanus, que l'on croyait datées du quatrième siècle, ne remontent probablement qu'au douzième ; c'est dire qu'elles ne peuvent être bien ressemblantes.

La valeur iconographique de notre mosaïque est-elle beaucoup plus grande ? Ce portrait du poète n'a évidemment pas été fait d'après nature. Nous savons, en effet, que Virgile a séjourné en Sicile, mais il ne semble pas être venu en Afrique. D'ailleurs, la mosaïque est postérieure d'une centaine d'années à sa mort. Elle ne peut donc être que la reproduction d'un tableau célèbre, ou plutôt d'une de ces vignettes dont parle Martial, qui ornait le premier feuillet des éditions manuscrites des poèmes virgiliens :

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem
Ipsius vultus prima tabella gerit.

Il importe, en effet, de noter la ressemblance que présente le Virgile de Sousse avec celui des miniatures du Vaticanus. Celles-ci le figurent, comme ici, sous les traits d'un homme imberbe, aux cheveux courts, vu de face, vêtu d'une toge blanche, les pieds chaussés de brodequins ; il est assis sur un siège à degré et tient un manuscrit sur ses genoux.

De cette série d'images concordantes, dit M. Gauckler, nous ne retiendrons ici qu'un détail iconographique : Virgile portait les cheveux courts. Cela suffit à permettre de trancher sans réplique la question d'authenticité de la tête du musée de Mantoue et de toute la série des bustes qui se rattachent au même type. Le caractère commun de ces sculptures est, en effet, de représenter un jeune homme aux traits fortement idéalisés, dont la chevelure, ceinte d'un bandeau, retombe en longues boucles sur les épaules.

Le Virgile de Sousse n'a rien d'idéal. La face est plate avec des pommettes très saillantes ; les cheveux tombent en désordre sur le front *(rusticius tonso)*, les traits sont rudes et bien accusés *(facie rusticana)*. Enfin, le menton paraît assez proéminent, détail typique qu'on retrouve aussi sur les miniatures du Vaticanus.

Tel qu'il est, le portrait de Virgile présente des caractères individuels assez marqués pour qu'on soit autorisé à supposer qu'il ne défigure pas trop les traits de son lointain modèle.

La découverte de Sousse prouve, en tout cas, une fois de plus, la vogue dont l'auteur de l'*Enéide* jouissait en Afrique. On le lisait partout ; on apprenait ses vers dans les écoles ; on s'efforçait de l'imiter. Nemésien de Carthage composait ses *Eglogues* et Septimius Serenus ses *Poésies champêtres* sur le modèle des *Bucoliques ;* Gordien, une *Antoniade* sur le modèle de l'*Enéide ;* Albinius écrivait des *Géorgiques ;* Hosidius Géta façonnait sa tragédie de *Médée*, en onze scènes et cinq cents vers, exclusivement formés d'hémistiches empruntés à Virgile. C'est que, pour les Liby-Phéniciens d'Afrique, comme pour les Romains de la Ville Eternelle, quoique pour des raisons précisément inverses, Virgile est, en quelque sorte, un poète national. Il célèbre les origines de Rome, mais aussi celles de Carthage, et, de ces deux grandes villes, ce n'est pas toujours à la plus heureuse qu'il donne le plus beau rôle dans ses chants. Ce qui, dans les poèmes de Virgile, était surtout de nature à émouvoir le cœur des Africains, n'est-ce pas le récit tragique des amours de Didon et d'Enée ? C'est une allusion directe à ce récit qui paraît, suivant M. Gauckler, motiver et justifier la présence de Melpomène aux côtés de Clio sur la mosaïque de Sousse.

Ce précieux tableau a été enlevé, le jour même de sa découverte, par les soins de M. le colonel Dechizelle, et sera exposé, du moins provisoirement, dans la salle d'honneur du 4e tirailleurs, à Sousse.

BIBLIOGRAPHIE

Le Venin des Serpents. — Traitement des Morsures venimeuses par le Sérum des Animaux vaccinés, par le Dr CALMETTE, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, ancien directeur de l'Institut Bactériologique de Saïgon, 1 volume. — Société d'éditions scientifiques. — Paris, 1896.

Il nous a paru intéressant de signaler cet exposé des découvertes du Dr Calmette aux lecteurs de la *Revue Tunisienne*. En effet, comme on le verra en lisant cette analyse, les études que M. Calmette a faites sur le venin des serpents, alors qu'il était directeur de l'Institut Pasteur de Saïgon, peuvent rendre les plus grands services dans le sud de la Tunisie, où il arrive de temps en temps des accidents par suite des morsures venimeuses des serpents ou des piqûres de scorpions.

Il existe des serpents venimeux dans presque toutes les régions chaudes et tempérées du globe, mais ils sont surtout répandus dans la zone tropicale de l'ancien et du nouveau monde. Les statistiques officielles accusent, dans l'Inde seulement, 22.000 personnes mourant chaque année à la suite de ces morsures.

La morsure d'un serpent n'est pas très douloureuse ; elle est caractérisée par de l'engourdissement qui survient dans la partie mordue, se propage rapidement dans tout le corps et produit des syncopes, des défaillances. Lorsque la quantité de venin inoculée est assez considérable pour donner la mort, l'anxiété respiratoire ne tarde pas à se manifester, la bouche se contracte, devient baveuse ; la langue se gonfle, les dents se resserrent, puis le malheureux blessé tombe dans le coma le plus profond et expire en quelques heures.

La mortalité proportionnelle, à la suite des morsures de serpents, varie naturellement beaucoup suivant l'espèce à laquelle appartiennent les reptiles. Dans l'Inde, la moyenne des morts est de 25 à 35 % des individus mordus.

Le venin est très rapidement diffusible, c'est ce qui explique l'inefficacité des traitements locaux les plus énergiques des morsures de serpents. Ni les larges incisions, ni la cautérisation au fer rouge, ni les injections au permanganate de potasse, ni la ligature des membres mordus, ne suffisent à enrayer l'absorption du poison ; tout au plus ces moyens la retardent-ils un peu. C'est déjà un résultat utile, il est vrai, car il peut permettre d'intervenir, dans certains cas, à temps pour détruire le venin qui n'est pas encore entré dans la circulation générale.

L'ingestion du venin n'est pas mortelle, la succion d'une morsure venimeuse peut donc n'occasionner aucun dommage si elle est pratiquée par une personne dont la muqueuse de la bouche et du pharynx est absolument saine; mais s'il existe une lésion, elle peut entraîner de grands dangers.

Pour lutter efficacement contre la morsure des serpents, M. Calmette a essayé tous les corps que l'on recommande dans ces cas-là; aucun n'a produit d'effet utile. Il n'existe que deux substances pouvant rendre des services, ce sont : le chlorure de chaux ou le chlorure d'or.

Chez les animaux inoculés avec une dose de venin entraînant la mort en moins de deux heures, on peut sûrement empêcher les accidents de se produire, en injectant sous la peau une solution de chlorure de chaux dans les vingt premières minutes après l'inoculation venimeuse. Au delà de vingt minutes jusqu'à une demi-heure, l'intervention est encore souvent suivie de guérison. Passé ce délai, elle est presque toujours inutile.

Le chlorure d'or, en solution à 1 °/₀, agit un peu moins sûrement, et il ne permet d'arrêter la marche du poison que si on l'injecte peu d'instants après l'inoculation du venin.

Depuis trois ans le traitement des morsures de serpents venimeux chez l'homme, au moyen des injections interstitielles de chlorure de chaux ou de chlorure d'or, a été employé avec un plein succès par beaucoup de médecins. On opère ainsi : on lave la plaie avec une solution d'hypochlorite de chaux à un pour soixante, aussi récente que possible et préparée de la façon suivante : On prend du chlorure de chaux sec, purifié, qui, grâce à sa faible alcalinité, n'irrite pas les tissus et ne provoque aucune souffrance. On fait, à l'avance, une solution contenant une partie de chlorure de chaux pour douze parties d'eau, et on dilue au moment de l'usage dans cinq parties d'eau. On peut injecter jusqu'à trente centigrammes de cette solution sous la peau, sans avoir à redouter aucun accident. On fait une ligature sur le membre mordu pour arrêter quelques instants la circulation en retour, et on pratique tout autour de la morsure et en divers points du corps, huit à dix injections disséminées d'hypochlorite d'un centigramme chacune. On peut aussitôt après enlever la ligature et frictionner légèrement la région lésée.

Sérum antivenimeux. — Il est facile de rendre les animaux réfractaires à l'inoculation d'une dose mortelle de venin, par des procédés que nous ne décrirons pas ici et que les personnes que la chose intéresse trouveront dans la brochure de M. Calmette.

Le sérum du sang des animaux ainsi immunisés contre le venin des serpents possède un pouvoir semblable au sérum du cheva

immunisé contre la diphtérie, c'est-à-dire que le sérum de ce cheval est antitoxique contre le venin du serpent. Le sérum d'un animal immunisé contre le venin du cobra ou de la vipère, agit indifféremment sur tous les venins expérimentés.

Le sérum est préventif et thérapeutique, c'est-à-dire qu'on peut ne l'injecter que lorsque la personne a été mordue, ou préventivement avant toute morsure; seulement, il n'y a aucun avantage à se faire inoculer préventivement, car l'immunité ainsi acquise disparaît dans un délai de huit jours. Il faut donc, dans la pratique, considérer le sérum comme un remède et non comme un vaccin préventif.

Venin des scorpions. — Les propriétés physiologiques et les réactions du venin des scorpions, sans être identiques à celles du venin des serpents, en sont du moins très voisines. Il était intéressant de constater ces rapports pour la Tunisie, où la piqûre des scorpions produit parfois des accidents graves; il est utile de savoir que l'hypochlorite de chaux et le sérum antivenimeux constituent d'excellents remèdes à lui opposer. Les scorpions tunisiens qui ont servi aux expériences appartenaient à la variété *scorpio afer* et avaient été recueillis soit à Tunis même, soit aux environs de Tunis, en particulier du côté de Radès et de Sidi-bou-Saïd. Enfin, d'autres nous avaient été adressés par la Direction de l'Agriculture et venaient de l'île de Djerba.

Sérum antivenimeux

Voici deux instructions que nous croyons utile de reproduire et qui accompagnent chaque tube de sérum préparé par M. le docteur Calmette. L'une doit servir de guide pour l'emploi du sérum, l'autre s'adresse aux personnes qui se trouvent en mesure de se procurer du venin des diverses espèces de serpents. Leur collaboration sera, en effet, des plus utiles, si elles veulent bien adresser à M. Calmette la plus grande quantité de venin possible, car il est nécessaire de posséder toujours une réserve considérable de substances toxiques, pour entretenir l'immunité des chevaux producteurs de sérum.

Instruction pour l'emploi du sérum antivenimeux

Préparé par le Dr A. CALMETTE

Le sérum antivenimeux est du sérum d'âne ou de cheval immunisé contre le venin des serpents. Il conserve ses propriétés si on le maintient dans un endroit aussi frais que possible et à l'abri de la lumière, sans sortir le flacon de l'étui qui le renferme. A une température supérieure à 50 degrés, le sérum devient inactif. On a assuré sa conservation en y ajoutant une très petite quantité de camphre.

Pouvoir préventif. — Le pouvoir préventif de ce sérum est, au

moins, de 10.000, c'est-à-dire qu'il suffit d'injecter à des lapins, préventivement, une quantité de sérum égale à 1/10.000e de leur poids pour leur permettre de supporter une heure après, sans être malades, une dose de 1 milligramme de venin sec de *cobra capella* d'activité moyenne, dose capable de tuer les lapins témoins en moins de quatre heures.

Action thérapeutique. — Le sérum antivenimeux, injecté en quantité suffisante aux personnes mordues par des serpents, empêche les effets du venin si l'intoxication n'est pas arrivée à une période trop avancée. Il faut l'injecter le plus tôt possible après la morsure. En général, chez les grandes personnes, qui succombent rarement moins de trois heures après avoir été mordues par les espèces de serpents les plus dangereuses, l'intervention est encore très efficace une heure et demie après la morsure.

Le sérum est actif à l'égard des venins provenant de toutes les espèces de serpents les plus répandues dans l'Ancien et le Nouveau-Monde. Il a été éprouvé avec les venins du *cobra capella* et du *trimeresurus* de l'Asie, du *naja haje* et du *cerastes* d'Afrique, du *crotalus* de l'Amérique, du *bothrops* de La Martinique, des variétés de *pseudechis* et d'*hoplocephalus* d'Australie, et des *vipères* d'Europe.

La dose à employer varie suivant l'espèce du serpent mordeur, suivant l'âge de la personne mordue et le moment de l'intervention.

En général 10cc suffisent pour les enfants au-dessous de dix ans et 20cc pour les adultes. Néanmoins, lorsque le serpent mordeur appartient aux espèces très dangereuses, telles que le cobra capella, le naja haje, le crotale, le bothrops de la Martinique, il sera prudent d'injecter d'emblée une dose double.

Traitement des morsures venimeuses. — La première précaution à prendre est de serrer le membre mordu à l'aide d'un lien ou d'un mouchoir, le plus près possible de la morsure, entre celle-ci et la racine du membre.

On lavera la plaie avec une solution récente d'hypochlorite de chaux diluée à 1 gramme pour 60 d'eau bouillie environ, et titrant à peu près 0 litre 800 à 0 litre 900 de chlore par 1000 centimètres cubes.

On injectera une dose de sérum antivenimeux dans le tissu cellulaire sous-cutané, au niveau du flanc droit ou gauche, avec les précautions antiseptiques usuelles.

On injectera ensuite, avec la même seringue, dans le trajet de la morsure et autour de celle-ci, en trois ou quatre endroits différents, quelques centimètres cubes (8 à 10cc environ) de la solution d'hypochlorite de chaux. Ces injections ont pour but de détruire sur place le venin qui n'a pas été absorbé.

On pourra, dès ce moment, enlever la ligature du membre, fric-

tionner le malade, lui faire prendre du café ou du thé et le couvrir chaudement pour provoquer une abondante transpiration.

On doit éviter d'administrer de l'ammoniaque ou de l'alcool qui ne pourraient qu'être nuisibles au malade et au traitement par le sérum.

Il est inutile de cautériser le membre mordu au fer rouge ou avec des substances chimiques.

Note importante. — Les médecins qui feront usage du sérum antivenimeux sont instamment priés de vouloir bien communiquer les résultats qu'ils auront obtenus de son application au docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille (Nord).

Instructions pour la récolte du venin des serpents destiné à vacciner les animaux qui fournissent le sérum venimeux

A. — Lorsqu'on a à sa disposition des serpents venimeux vivant en captivité, il est facile de leur faire produire pendant plusieurs mois des quantités considérables de venin. On doit, à cet effet, les enfermer dans des cages grillagées et vitrées à l'intérieur afin qu'ils ne se blessent pas la tête contre le grillage. On ménage, sur le panneau supérieur de la cage, une trappe assez large pour permettre de saisir fortement les reptiles soit avec une canne dont l'extrémité est garnie d'un nœud coulant en cuir plat, soit avec une longue pince à mors rayés.

Lorsqu'on veut récolter le venin, on saisit l'animal par le cou avec la pince, et on l'immobilise solidement, sans le blesser, contre une planche ou sur une table. On introduit entre les mâchoires du serpent un verre de montre ou un petit verre conique à pied. Le reptile mord aussitôt, à plusieurs reprises, le verre, et y laisse écouler une quantité plus ou moins grande de venin.

On porte immédiatement celui-ci sous une cloche à vide, ou, si l'on n'a pas de trompe ni de machine à vide à sa disposition, on peut se contenter de l'évaporer sous un bocal quelconque à très large ouverture, en plaçant le verre de montre qui contient le venin au-dessus d'un petit récipient rempli d'acide sulfurique ou de chlorure de calcium sec.

En quelques heures le venin est desséché. Il ressemble alors à une petite masse de résine jaune, écailleuse et fragmentée. On réunit le produit de chaque évaporation dans une petite fiole bien bouchée, ou mieux dans un tube de verre mince qu'on scelle à la lampe à ses deux bouts.

En cet état, le venin ne s'altère plus; il conserve très longtemps son activité et peut être expédié par la poste.

B. — S'il s'agit de récolter le venin contenu dans les glandes de serpents morts, voici comment il convient de procéder :

Le reptile étant couché sur une planche étroite en bois, on lui fixe la partie supérieure de la tête et le cou avec des pointes. On détache la mâchoire inférieure avec des ciseaux. A l'aide d'un bistouri, on dissèque soigneusement les deux glandes à venin qui se trouvent situées de chaque côté de la mâchoire supérieure, immédiatement sous la peau, en arrière des yeux. Il faut opérer avec précautions pour ne pas blesser les glandes qui laisseraient écouler la plus grande partie de leur liquide dans les tissus. On les enlève l'une après l'autre, d'avant en arrière, avec une pince, et on les porte dans un petit verre conique ou dans un verre de montre où il est facile d'exprimer le venin qu'elles renferment. Les glandes exprimées sont rejetées. Il ne reste plus qu'à évaporer le venin comme nous l'avons dit ci-dessus, soit dans le vide, soit dans un bocal dont l'orifice repose sur une soucoupe garnie d'acide sulfurique ou de chlorure de calcium.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'évaporer le venin, on pourra se contenter d'enlever les glandes des serpents morts et de les immerger dans des flacons contenant une très petite quantité de glycérine pure. Le volume de glycérine ne doit pas alors dépasser celui des glandes. Dans ces conditions, le venin conserve longtemps ses propriétés toxiques et on peut aussi, sous cette forme, l'expédier par la poste dans des boîtes en fer-blanc.

Toutes les personnes qui voudront bien se charger de recueillir ainsi du venin de serpents, sont priées d'adresser leur récolte à l'Institut Pasteur de Lille (Nord), France. Ce venin doit servir à vacciner les animaux (chevaux et ânes) qui fournissent le sérum antivenimeux.

Les personnes qui, pouvant se procurer des reptiles venimeux, ne voudraient pas se charger de faire elles-mêmes la récolte du venin, peuvent envoyer les serpents à l'Institut Pasteur de Tunis.

Dr LOIR.

Nous donnons ci-dessous le relevé des mémoires publiés dans les numéros de 1894-1895 du *Bulletin Archéologique*, récemment parus.

Le numéro 1 du *Bulletin Archéologique* du Ministère de l'Instruction publique contient les mémoires suivants :

R. P. Delattre : **Le mur à Amphores de la colline Saint-Louis. (P. 89-119.)**

Mur formé d'amphores, la plupart cylindriques, de 0^m30 de diamètre, quelques-unes coniques : hauteur 0^m90 à 1^m. Résidus dans ces amphores, qu'on a remplies de terre en les mettant en place. Date, sous Auguste. Inscriptions à l'encre rouge ou noire, marques de potiers, dont on trouve cinquante estampilles différentes. L'auteur

donne successivement : 1° les marques consulaires; 2° les autres marques; 3° les marques se composant de quelques lettres seulement; 4° les estampilles de potiers, au nombre de cinquante-huit.

GAUCKLER : **Inscriptions inédites de Tunisie.** (P. 231-271.)

Ces inscriptions, au nombre de soixante-douze, proviennent de divers points de la Tunisie. Deux grandes inscriptions ont été trouvées à Enchir-Bijga (anciennement Bisica), l'une par M. Sadoux, l'autre par M. Bouyac. L'auteur reproduit une certaine quantité (33) de marques de potiers.

GAUCKLER : **Note sur quelques Inscriptions découvertes récemment à Medjez-el-Bab et à Bijga.** (P. 272-277.)

Nous relevons dans le numéro 2, de 1894, les mémoires suivants :

Rapport sur une Nécropole punique découverte par le Service de l'Artillerie à Bordj-Djedid, près de Carthage. (P. 281-285.)

Puits funéraires conduisant dans des caveaux funéraires, tous construits sur le même type. Mobilier funéraire : lampes, vases, plats, monnaies, quelques bijoux; l'orientation des tombeaux est variable. Age de ces tombeaux, d'après le P. Delattre : IIIe ou IVe siècle avant notre ère.

HANNEZÒ, MOLINS ET A. LAURENT : **Notes sur une Basilique chrétienne** découverte à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), à soixante-trois kilomètres de Kairouan. (P. 286-295.)

La description de l'église est accompagnée de la nomenclature des objets trouvés : 1° pierres et marbres; 2° carreaux en terre cuite; 3° lampes; 4° poteries; 5° monnaies; 6° objets divers.

GAUCKLER : **Note sur la Découverte d'un nouveau Sanctuaire punico-romain à Tubernuc.** (P. 295-303).

Ressemblances des ex-voto avec ceux trouvés aux Khangat-el-Hadjadj et au Bou-Korneïn. Exécution barbare des figurations. On y trouve ensemble un texte latin et des attributs puniques; le tout dédié à Tanit, non encore romanisée, comme le Saturne d'Aïn-Tounga.

Mosaïque découverte à Bir-Chana, près de Zaghouan, en 1894, par M. HANNEZÒ. Rapport de M. H. DE VILLEFOSSE. (P. 308-310.)

Personnage paraissant porter un brasero.

BOUYAC : **Notice sur le Village berbère de Chaouach et la Ville de Sua.** (P. 319-325.)

Inscriptions inédites de la Tunisie méridionale, communiquées par M. DE L'ESPINASSE-LANGEAC. (P. 326-335.)

L'auteur communique trente-sept inscriptions plus ou moins complètes.

CAGNAT : **Chronique d'épigraphie africaine.**

Dans ce nombre figurent sept inscriptions communiquées par les brigades topographiques opérant en Tunisie, et trente provenant d'autres observateurs.

CHENEL : **Notes sur des Chambres funéraires creusées dans le roc. (P. 364-365.)**

L'auteur a montré les chambres à huit kilomètres de Souk-el-Khemis, chez les Oulad-bou-Salem. Il y en a aussi, plus loin, chez les Chiahias. (Voir son article publié dans la *Revue Tunisienne*, 1896.)

L. MOLINS, 4e tirailleurs : **Les Ruines de Kenicia** (environs de Sousse). (P. 366-368.)

La localité est au sud de Sousse, vers l'oued Ambdoun. On ignore son nom antique.

Capitaine WINCKLER : **Note sur la Voie romaine d'Hippo-Diarrhytus (Bizerte) à Thabraca.** (P. 369-373.)

Cette note est la continuation des consciencieuses recherches que poursuit notre éminent collaborateur sur la géographie de la Régence à l'époque romaine.

L. DENIS : **Fouilles d'une Nécropole romaine au Kef (Tunisie).** (P. 274-278).

Inventaire des objets trouvés dans ces fouilles.

Dr CARTON : **Note sur une Excursion en Tunisie.** (P. 379-384).

L'auteur a relevé des inscriptions, plus ou moins complètes, au nombre de dix-huit.

HANNEZÔ : **Tombes romaines à Zaghouan.**

Rapport de M. Reinach.

Lieutenant LECOY DE LA MARCHE : **Recherche d'une Voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès.** (P. 389-413.)

Itinéraire détaillé, avec carte, à la recherche de cette voie. L'auteur conclut que le grand port du sud était Gightis (Bou-Grara). Une route atteint de là à Cydamus (Ghadamès) par l'oued Fessi, l'oued Beni-Blell, l'oued Betsana, le plateau de Fatnassia. Sur cette route, l'auteur a signalé diverses ruines. Il a poussé sa reconnaissance jusqu'à Remada. Une carte permet de suivre son itinéraire.

Les numéros 1 et 2, de 1895, renferment les communications suivantes :

Stèle de pierres portant une inscription arabe des premiers siècles de l'hégire. Rapport de M. HOUDAS sur une communication de M. Gauckler.

Panneaux de faïence de fabrication tunisienne communiqués par M. DE LA BLANCHÈRE, au nom de M. PRADÈRE.

Cette décoration paraît du début du XVIIe siècle; on connaît des panneaux datés de 1635. Les derniers ont été faits il y a une cinquantaine d'années. Les procédés sont ceux de la faïencerie mauresque d'Espagne.

Note sur une tête colossale en marbre trouvée à Cherchell, par M. WAILLE. (*Bulletin Archéologique,* 1895, p. 62-67.)

Ce serait la tête de Juba Ier.

CAGNAT : **Chronique d'épigraphie africaine.** (P. 68-73.)

On y relève sept inscriptions venant de Tunisie.

PAPIER : **Coffret funéraire chrétien.** (P. 76-77).

Il est remarquable par les dessins en rosaces et les cercles qui l'ornent.

Capitaine PRIVÉ : **Notes archéologiques sur l'Aarad, le Medjourah et le Cherb.** (P. 78-131.)

Volumineux mémoire sur l'antique réseau routier du sud de la Tunisie.

R. P. DELATTRE : **Inscription trouvée sur le plateau de l'Odéon, à Carthage.** (P. 142-143.)

Fragment trouvé par l'auteur. L. B.

La Société d'Anthropologie de Paris a adressé à l'Institut de Carthage les volumes de son *Bulletin* parus depuis 1890. Nous signalons les communications suivantes ayant trait à l'Afrique du Nord :

Séance du 1er mai 1890.

M. G. DE MORTILLET : **Sur les Nègres de l'Algérie et de la Tunisie.** (P. 353.)

L'auteur vante leur résistance dans les régions malsaines des oasis. Il parle aussi des autres éléments ethniques de l'Afrique du Nord : Juifs, Maures, Arabes, Berbères. Il est très sévère dans ses appréciations sur les trois premiers. Le Berbère « est l'élément important qu'il s'agit de concilier. Malheureusement, on a bien peu agi dans ce sens. C'est pourtant là qu'est tout l'avenir de la colonie ».

Dr FAUVELLE : **Durée moyenne de la Vie des employés romains à Carthage, au IIe siècle de notre ère.** (*Bulletin de la Société d'Anthropologie,* 1890, p. 359.)

Les calculs de l'auteur sont faits d'après les épitaphes découvertes par le P. Delattre dans le cimetière des esclaves impériaux de La Malga. Deux cent soixante-neuf inscriptions donnent l'âge du mort. M. Fauvelle s'en est servi pour établir sa statistique. Il trouve que, d'après les épitaphes, la vie moyenne était de vingt-six à vingt-sept ans à Carthage, tandis qu'elle est de quarante ans à Paris.

Cette communication provoque une discussion. La forte proportion des décès à l'époque romaine fait redouter que la mortalité ne soit semblable à la période actuelle. Un des membres dit même : « qu'à Tunis, la race blanche s'acclimate difficilement et n'y est pas féconde. » (!!) C'est ainsi qu'on propage certaines erreurs. Les deux mémoires que nous avons publiés sur la démographie tunisienne : 1° *Etude démographique sur la Tunisie* (*Revue Française*, 1893); 2° *Etude statistique sur la Colonie française de Tunisie* (*Revue Tunisienne*, 1894) montrent combien ces appréciations, faites de loin, sont fantaisistes. La fécondité des Français est considérable en Tunisie (35,6 pour 1.000), et leur mortalité peu élevée (25 à 27). La Tunisie est, après le Canada, le pays où notre nationalité prospère le plus. La seule condition à déplorer est que nous y soyons aussi peu nombreux.

Dr Fauvelle : **Sépultures puniques de Carthage.** (*Bulletin*, 1890, p. 492.)

L'auteur parle de sépultures en jarres trouvées à Carthage, de sépultures à incinération, rite inconnu en Phénicie. Les grands tombeaux à dalles de la colline font l'objet d'une longue description. Mobilier funéraire de l'époque du bronze, avec cachet égyptisant. L'auteur essaie de rapprocher ce type de sépulture de ceux de la Phénicie. Les conditions topographiques auraient déterminé cet agencement spécial de Carthage, avec appareil se rapprochant de celui des constructions mégalithiques. Nous renvoyons au savant mémoire de M. Medina : *Sur la Nécropole prétendue phénicienne de Saint-Louis de Carthage* (*Revue Tunisienne*, 1894) pour trouver une explication plus plausible de ces particularités.

Gustave Lagneau : **La Race juive et sa pathologie.** (*Bulletin*, 1891, p. 539 et suivantes.)

Il est question, au cours de la discussion, du type juif d'Algérie et Tunisie sur lequel, d'ailleurs, les orateurs ne nous paraissent avoir que des idées assez vagues.

Trumet de Fontarce : **Présentation de crânes** recueillis par lui, en collaboration avec le Dr Carton, dans diverses localités de Tunisie. (*Bulletin*, 1891, p. 117-120.)

Bertholon : **Exploration anthropologique de la Kroumirie.** (*Bulletin*, 1892, p. 689-692.) Séance du 15 décembre.

Armand Viré : **La Kabylie du Djurjura.** Séance du 2 février 1893. (P. 66-93.)

L'auteur décrit le pays, sa constitution géologique, les habitants, parmi lesquels on trouve un type blond et un type brun dont il donne des mensurations. Il décrit les villages, les intérieurs, la nourriture, la céramique, les habitations particulières, les coutumes, hos-

pitalité, funérailles, cimetières, koubbas de marabouts, superstitions locales, agriculture, marchés, armes, instruments culinaires. En dernier lieu, il s'occupe de l'instruction de la Kabylie et des efforts de francisation des Kabyles. Cette tentative le laisse fort sceptique.

ARMAND VIRÉ : **La Kabylie des Babors.** Séance du 6 juillet 1893. (P. 463-465.)

Région arabisée plus que le Djurjura; peu de blonds parmi eux. Ils ont en haine les gens du Djurjura. Ils sont nomades ou demi-sédentaires; peu de prévoyance, très querelleurs. En un mot, ce sont des Berbères dégénérés de leur civilisation.

Dr SALLE : **Le Contingent du département d'Oran. Classe de 1890.** (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, décembre 1893.)

Faible aptitude militaire du contingent, due à la présence d'Israélites. Les Français ont un déchet de trois hommes, les Espagnols un de quatre, les Israélites un de six. Sur 100 examinés, les juifs ont 55,44 bons admis, alors que ce chiffre arrive à 65,3 chez les Espagnols. La taille des Franco-Algériens est à peu près celle des Français de la métropole, mais avec une plus grande proportion de hautes tailles. Celles-ci seraient dues à des Alsaciens et des Allemands. Les Israélites ont le plus de hautes tailles, mais ils sont débiles. « Le contingent israélite algérien, dit le Dr Salle, se distingue par le chiffre colossal des constitutions faibles, et surtout très faibles. »

GOGUYER : **L'Occupation de l'arrière-terre du Maghreb par le Gouvernement Franco-Tunisien.** (Paris, Challamel.)

L'auteur se base sur ses études antérieures, parues dans la *Revue Tunisienne*, pour montrer que le plus court chemin du Touat à la mer est la route qui part de Gabès. C'est également la meilleure route pour atteindre Kano.

En conséquence, on pourrait l'utiliser pour une démonstration militaire destinée à amener une occupation des oasis jusqu'à l'oued Messaoud. Cette démonstration serait composée d'indigènes avec cadres européens. L'effectif de mille hommes et cent chevaux serait suffisant.

L'auteur donne l'itinéraire à suivre. Quelques étapes paraissent un peu longues, mais cela n'a que peu d'inconvénients, car il s'agit d'indigènes rompus aux longues marches. De plus, les opérations se feront à la saison fraîche. Enfin, il sera toujours possible, avec un convoi d'eau, de couper en deux les étapes trop longues. On aurait de Tathaouine un minimum de trente-deux étapes pour atteindre In-Salah.

Il faudrait pour une pareille expédition six cent six chameaux. Si

on suppose un supplément pour porter un matériel de puits, les munitions, les bagages, etc., on arrive à un total de huit cents chameaux au maximum. Les convois bi-mensuels de ravitaillement de la colonne demanderont environ six cents chameaux.

Les indigènes seront choisis dans les tribus guerrières du sud tunisien. Pour faciliter le passage aux points d'eau, la colonne devra être divisée en quatre sections se succédant à un jour d'intervalle. La première section comprendra un personnel de puisatiers.

La direction politique devra être donnée à un civil connaissant le monde musulman et la langue arabe. La direction militaire à un officier attaché aux affaires indigènes.

La dépense que nécessitera une pareille expédition s'élèvera à 1.200.000 francs, somme excessivement basse, étant donné le résultat.

Ce savant mémoire est accompagné d'une carte de la région nord africaine et du profil des différentes routes indiquées sur cette carte. Ce profil montre d'une façon saisissante que la route dont le terrain présente le moins d'obstacles est celle qui va de Bougherara à Assiou ou à In-Salah. Par Arzew, Alger, Philippeville ou Tripoli, il y a une série de montagnes à franchir qui sont un grand obstacle à une voie de pénétration.

Géographie comparée de la Tunisie; le texte de Scylax et la région du Triton, par M. le Dr Rouire. (*Revue de Géographie*, mai 1896).

M. Rouire, comme beaucoup de nos lecteurs le savent, s'est efforcé, dans de nombreux mémoires et un volume fort documenté, d'établir quelle était la position exacte du lac Triton dans l'antiquité. Il nie, comme l'avaient admis Shaw, Granville, Temple, Mamert, Vivien de Saint-Martin, Guerin, Duveyrier, Tissot, Roudaire, etc., que le lac Triton ait correspondu à l'emplacement actuel des Chotts. Pour M. Rouire, le lac Triton est actuellement la sebkha Kelbia, le fleuve Triton est l'oued Bagla. Ce n'est pas aux environs de Gabès, mais dans le golfe d'Hammamet qu'il faut rechercher l'embouchure du Triton. M. Rouire donne à l'appui de son affirmation la traduction complète du passage de Scylax, sur les Lotophages. Cette citation, que l'on n'avait jusqu'alors jamais faite, parait confirmer les assertions que depuis quinze ans le savant géographe a émises sur ce point de géographie historique. La question parait définitivement tranchée pour le lac Triton de Scylax.

Carton : **Mémoire sur les Caractères de l'Architecture de l'Afrique Romaine.** *(Congrès archéologique de Tournai.)*

Notre collègue insiste sur la conservation de la civilisation libyphénicienne sous la domination de Rome. Il passe en revue la per-

sistance des nécropoles mégalithiques et des fortifications du même style, provenant des Berbères; le Medracen, le monument de Dougga sont des restes phéniciens. Les indigènes prenaient des noms romains, ainsi que le témoigne l'épigraphie. Le mouvement de romanisation ne commença qu'à la fin du IIe siècle et se fit rapidement. Dougga en est un exemple. Les monuments élevés à cette époque sont, au point de vue architectural, dignes de Rome.

L'image de Tanit montre que, sous des noms romains, les indigènes conservaient l'ancien culte : Saturne Baal a de nombreux sanctuaires. Les nécropoles présentent aussi de nombreux caractères locaux, sous un extérieur romain.

Les voies de communication se trouvaient en fort grand nombre, avec bornes milliaires, ponts, etc. Les travaux hydrauliques se rencontrent partout. L'aqueduc de Carthage en est le plus brillant spécimen.

CARTON : **Variations du Régime des eaux dans l'Afrique du Nord.** (*Annales de la Société Géologique du Nord,* mars 1896.)

CARTON : **Historiens et physiciens, à propos de l'Etude de la Climatologie de l'Afrique ancienne.** (*Bulletin de l'Académie d'Hippone,* n° 28 ; 1896.)

Dans ces deux mémoires, l'auteur revient sur la question du changement de climat de l'Afrique du Nord, dont les deux principaux phénomènes sont la diminution des pluies, niée par divers auteurs actuels, ainsi que le déboisement. Il multiplie les exemples pour répondre aux objections que l'on a faites à la thèse qu'il soutient. La *Revue Tunisienne* a publié une note du même auteur sur *la Diminution des Pluies en Afrique* (1895), et l'analyse de son mémoire sur la *Climatologie de l'Afrique ancienne.*

CARTON : **Notes sur quelques ruines romaines de Tunisie.** (*Bulletin Archéologique,* 1895.)

Ce travail, concernant quelques inscriptions relevées par l'auteur et la description des mausolées, se termine par des considérations sur l'occupation forestière dans l'Afrique du Nord, région de Thuburnica.

Dr BERTHOLON.



REVUE DES PÉRIODIQUES

Bollettino della Società Africana d'Italia, anno xv, fasc. 4°, luglio-agosto 1896.

Très intéressant article de L. Bricchetti sur la question d'Orient et la Tripolitaine.

« C'est une croyance générale, dit-il, que la conquête de la Tunisie n'est pour la France qu'une étape et qu'elle vise à étendre sa domination vers la vallée du Nil.....

« L'Angleterre s'est donc fortement implantée sur la terre des Pharaons. Mais entre l'Egypte et la Tunisie s'étend une plage de plus de *deux mille kilomètres,* sur laquelle la Porte fait valoir ses droits et sur laquelle devrait, au contraire, dominer *je ne dirai pas telle ou telle puissance,* mais la civilisation européenne. »

L'auteur étudie longuement la Tripolitaine, signale ses relations avec la Tunisie et annonce la prochaine entrée des Français à Ghadamès pour venger le marquis de Morès.

A propos des capitulations, il ajoute : « Laissons-les tomber comme auparavant, à l'époque de l'occupation française en Tunisie, nous avons cru opportun et conforme aux dogmes de la civilisation d'en accepter la suspension. La justice française n'est pas la turque. »

Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie, n° 10, du 15 mai 1896. — Congrès de Carthage. — Dans la séance du 3 avril de la Section d'Agronomie, M. le Dr Trabut a fait une communication sur l'enseignement agricole. Il demande la création d'une grande école d'agriculture pour l'Afrique du Nord. « La colonisation, dit-il, ne se relèvera que par la reconstitution d'une tradition agricole qui semble avoir été perdue. » Suivons l'exemple de Carthage, où il existait une école de ce genre, et n'oublions pas Magon.

Le vœu de M. le Dr Trabut a été adopté par la Section d'Agronomie, puis par l'assemblée générale de l'A. F. A. S.

N° 12, du 15 juin 1896. — *Le Jardin d'Essai de Tunis,* créé en août 1892, rend déjà des services appréciables. La surface totale est de trente hectares ; la situation est excellente, à une faible distance de la ville.

Le Jardin comprend un champ d'expériences, un verger et des pépinières. Un grand nombre de colons s'approvisionnent déjà de jeunes plants qui leur sont vendus au prix uniforme de 0 fr. 05.

M. Castel, qui dirige le Jardin d'Essai, en a conçu et exécuté le plan de façon à doter la ville d'une ravissante promenade qui fasse suite au magnifique parc du Belvédère.

N° 17, du 1er septembre 1896. — *La Vinification au Congrès de Carthage* (avril 1896). — Ce sujet, mis à l'ordre du jour par M. le Dr Loir, donna lieu à une communication de M. Gayon sur la vinification en pays chaud, que le *Bulletin* reproduit sous le titre ci-dessus, d'après la *Revue Tunisienne.*

N° 23, du 1er décembre 1896. — *Sur les principales variétés d'olive et d'huile de Tunisie.* — M. Bertainchand signale les qualités des huiles de Tunisie, « leur limpidité, leur couleur, leur finesse et leur goût de fruit ». Il constate que ces huiles prennent peu à peu sur le marché français la place qui leur est due et indique les variétés d'olives susceptibles de fournir un rendement supérieur sans enlever au produit sa finesse.

La détermination théorique du rendement des olives en matières grasses oblige à une minutieuse analyse. Après avoir prélevé et préparé des échantillons, il faut extraire tout d'abord la matière grasse contenue dans la pulpe, puis la matière grasse contenue dans les noyaux, en tenant compte que dans l'industrie on évite de briser les noyaux. La région d'El-Oudiane occupe le premier rang avec ses trois variétés, puis vient Djerba avec sa variété zalmati, et Sfax avec sa variété chemlali. Le broyage et le pressage des olives doit se faire au laboratoire par des procédés aussi voisins que possible de ceux de l'industrie.

N° 24, du 15 décembre 1896. — M. Bertainchand continue la publication de son rapport sur les olives et les huiles. Il étudie minutieusement les différentes méthodes à employer pour s'assurer de la valeur de ces produits.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. — Le numéro du 15 août 1896, entièrement consacré à la Tunisie, renferme deux articles de M. Ernest Olivier, dont l'un a pour titre *Les Reptiles de Tunisie* et l'autre *Note sur quelques Mammifères.* L'auteur signale également, page 133, sous la rubrique *Oiseaux,* les intéressants travaux de M. le Dr A. Kœnig, de Bonn, dans *Cabanis Journal für Ornithologie.* Le Dr Kœnig compte en Tunisie deux cent vingt-huit espèces d'oiseaux qu'il a pour la plupart tous vus.

Signalons aussi la description, par M. Robert Villatte, de Prugnes, d'une représentation donnée par les Aïssaouas de Kairouan.

Club Alpin Français (Section du Sud-Ouest), Bulletin n° 39, juin 1896. — M. A. de Saint-Laurent, dans un article intitulé *Tunisie,* raconte une excursion faite à Sidi-Tabet pendant le Congrès de l'Association pour l'Avancement des Sciences. Après avoir assisté au Bardo à une pendaison et avoir longuement contemplé une fantasia, la caravane atteint « le haras de Sidi-Tabet, dirigé par le docteur Loir, qui est à Tunis à la tête de l'Institut Pasteur ».

L'auteur a été mal renseigné. Le docteur Loir dirige bien l'Institut Pasteur, mais n'a jamais été à la tête du haras de Sidi-Tabet et sera probablement très étonné à la lecture de ce compte rendu.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux. — M. de Saint-Laurent a réservé pour le numéro du 15 juin 1896 une *Note sur Bizerte, son Port et ses Pêcheries*, extrait de l'ouvrage *La Tunisie* (4 vol.), publié par ordre du Résident Général, à l'occasion du Congrès de Carthage.

Dans le Bulletin du 6 juillet, M. Granat revient sur le même sujet et complète les indications du précédent auteur dans un article ayant pour titre *Le Lac et le Port de Bizerte*, en discutant l'importance de la nouvelle rade et en montrant les immenses avantages qu'elle confère à notre marine militaire en cas de conflit européen. Il insiste sur ce fait que Bizerte ne semble pas devoir être un grand port de commerce, parce qu'elle n'est pas *le débouché d'une région agricole intense*, et ne saurait, par conséquent, faire une concurrence sérieuse à Tunis.

Bizerte doit être : 1° un port de charbon ; 2° un port militaire.

C'est absolument notre avis et nous ne partageons nullement l'opinion contraire, que M. Moncelon essaie de faire prévaloir dans une réponse à MM. de Saint-Laurent et Granat. (Bulletin d'août-septembre 1896.)

A signaler dans ce même numéro une intéressante étude de M. Granat sur *l'Industrie de la Pêche en Tunisie*. M. le commandant Servonnet avait déjà longuement énuméré les procédés en usage dans son important ouvrage sur le *Golfe de Gabès*. M. Granat signale la grande valeur des produits et leur variété. Il conclut en ces termes : « Les eaux de la Régence sont fertiles en richesses sous-marines de toute espèce ; elles sont encore sans doute insuffisamment exploitées, mais il y a, à ce point de vue, notamment dans les « régions « presque vierges de la côte est », des ressources inépuisables qui peuvent et doivent attirer les pêcheurs et les industriels marins français. »

C'est bien ; mais il faudrait faire connaître par des conférences publiques, aux marins du sud-ouest de la France, la valeur de ces richesses sous-marines. Il faudrait décider les *industriels marins français* à prendre le chemin de la Tunisie au lieu d'aller établir leurs *presses* sur les côtes d'Espagne et de Portugal. L'installation d'usines préparant des conserves de poissons est possible sur tout le littoral tunisien et donnerait vraisemblablement de gros bénéfices à ceux qui tenteraient l'expérience. La Société de Géographie commerciale de Bordeaux, qui dispose de puissants moyens d'action, ferait œuvre de bonne colonisation en organisant un courant d'émigration dans ce sens.

Le Journal des Débats politiques et littéraires a publié, dans la Revue hebdomadaire, deux intéressantes lettres que nous croyons pouvoir attribuer à M. Lorin, professeur au Lycée et membre de l'Institut de Carthage. Dans son premier article (25 octobre 1896), notre collègue examine les modifications apportées par la signature du traité italo-tunisien, analyse le nouvel état d'âme des Italiens résidant en Tunisie, et constate avec satisfaction qu'une minorité turbulente semble, enfin, s'être ralliée à l'opinion d'une très grande majorité qui s'accommodait depuis fort longtemps d'une situation non reconnue par la diplomatie italienne. Dans sa deuxième lettre (26 décembre 1896), M. Lorin préconise pour la Tunisie un régime douanier analogue à celui qui fonctionne dans certaines colonies anglaises, telles que l'Australie ou le Canada, c'est-à-dire une sorte d'autonomie douanière qui permettrait le maintien d'une taxe légère sur les importations de France, 1 % par exemple. Cette taxe aurait un caractère fiscal et statistique nettement opposé aux droits protecteurs qui viendraient grever les produits étrangers. « Cette solution a été étudiée de très près ; elle a fait l'objet de brochures et d'articles signés des membres les plus qualifiés des Chambres de Commerce et d'Agriculture. »

Il faut concilier, « dans le régime douanier nouveau, les droits et les prétentions légitimes de la métropole avec les nécessités qui s'imposent au progrès de la Tunisie ».

Le premier numéro du **Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce** publie les articles suivants :

J.-D. : *Agriculture Tunisienne.*

L. Marcassin : *Influence du Climat sur les Terres de culture de la Tunisie.*

R. Mouline : *Contribution à l'Etude du Rancissement des Huiles d'olive en Tunisie.*

Minangoin : *Note sur l'Ensilage.*

Bertainchand : *Contribution à l'Etude des Eaux de la ligne du Chemin de fer de Sfax à l'oued Seldja.*

On peut juger, par ce sommaire, de l'intérêt que présentera cette publication pour les colons soucieux de perfectionner les procédés de culture ou d'élevage et d'étudier la valeur relative des terres dans les différentes parties de la Tunisie.

Nous sommes d'autant plus heureux de signaler à l'attention du public cet intéressant recueil, que son créateur, M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce, est un des vice-présidents de notre Association, à laquelle il témoigne, en toutes circonstances, le plus vif intérêt.

Le but poursuivi est nettement indiqué dans les lignes suivantes : « L'expérience de chacun doit profiter à tous. C'est aux pouvoirs

publics qu'incombe le devoir d'instituer des enquêtes permanentes et de faire connaître aux colons, aussi bien les insuccès qui instruisent que les réussites qui encouragent. A ce devoir, l'Administration de l'Agriculture ne faillira pas, et c'est dans le but de tenir le colon au courant des expériences qui seront tentées tant à la Ferme d'Expériences qu'à la Station Agronomique et qu'au Jardin d'Essai, qu'elle a créé ce Bulletin ». Ces réconfortantes paroles iront droit au cœur de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique du Nord et vaudront à l'œuvre si utile de M. le Directeur de l'Agriculture les plus précieuses sympathies. Bon succès au Bulletin !

Le Tour du Monde consacre quatre numéros à la relation d'*Une Promenade en Tunisie* organisée par le Gouvernement de la Régence à l'occasion de la session à Tunis du Congrès de l'Association pour l'Avancement des Sciences (avril 1896). Cet intéressant récit est dû à la plume élégante de M. Henri LORIN, professeur au Lycée de Tunis. Le texte est orné d'illustrations gravées d'après les photographies de M. H. Léonardon. Nos lecteurs auront, au mois d'avril, de plus amples détails sur cette publication d'un caractère très artistique et qui fait le plus grand honneur à notre collègue. Nous aurions voulu, dès aujourd'hui, en parler longuement, mais le tirage de la *Revue* était déjà commencé au moment où nous recevions le charmant ouvrage de M. Henri Lorin, dont nous nous contentons, par conséquent, d'annoncer l'apparition.

Le temps nous a également manqué pour analyser l'*Archéologie de la Tunisie*, par M. GAUCKLER, directeur des Antiquités et des Arts de la Régence. Cette importante publication a été l'objet d'un très long article de M. G. Perrot, dans le *Journal des Savants*. Le prochain numéro de notre *Revue* contiendra un compte rendu détaillé de l'œuvre de M. Gauckler.

La Vie Algérienne et Tunisienne. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs la prochaine apparition de cette revue, exclusivement consacrée à l'étude des questions qui intéressent l'Afrique française du Nord. Le créateur de *La Vie Algérienne et Tunisienne*, M. Lissagaray, nous communique son programme, dont la réalisation contribuera certainement à resserrer les liens qui unissent déjà d'une façon si intime l'ancienne et la nouvelle France.

G. L.

Aujourd'hui, après soixante-dix années d'occupation, l'Algérie est plus qu'inconnue de millions de Français, elle est souvent décriée ; la Tunisie, à peine ensemencée, est attaquée déjà. Les étrangers, presque seuls, connaissent à fond et admirent ces royaumes d'azur qu'ils nous envient.

Nos journaux d'Algérie et de Tunisie, malgré tout le talent qui s'y déploie, ne passent pas la Méditerranée. C'est au Parlement ou dans le journalisme de France que naissent de temps en temps ces

campagnes retentissantes après lesquelles notre Afrique du Nord retombe dans l'oubli. Pour la faire connaître sous son vrai jour et la défendre, un organe métropolitain exclusivement consacré à cette tâche est depuis longtemps réclamé. Il est maintenant indispensable. *La Vie Algérienne et Tunisienne* ouvre la marche.

Revue bimensuelle, d'informations sûres, avec des illustrations de toutes sortes, des études techniques, attrayante par ses chroniques, légendes locales, tableaux de genre, rédigée par des écrivains et des savants habitant ou connaissant bien l'Algérie et la Tunisie, *La Vie Algérienne et Tunisienne* transportera en France, en plein boulevard, la vie publique et la vie intime des cités, des communes, des douars, des colons, des indigènes, dira tout ce qui est pittoresque, tout ce qui intéresse, tout ce qu'il y a à tenter dans notre province d'Afrique. Elle le dira, indépendante des coteries qui trop souvent embrument l'horizon africain, avec l'impartialité de l'éloignement, pur miroir des réalités et qu'aucun souffle de passion personnelle ne ternira jamais.

Par elle, ces incomparables possessions deviendront familières à tous : on fouillera ces territoires dont le sous-sol vaut la surface ; l'industrie et l'ingéniosité françaises y découvriront un champ nouveau ; par elle, les colons, mieux appréciés, trouveront en France des aboutissants et ne seront plus la proie des étrangers ; instruite par elle, l'épargne française n'ira plus s'engloutir au dehors dans des mines imaginaires, et notre émigration apprendra qu'à deux pas du sol natal il y a mieux à faire que dans l'Amérique lointaine. Détourner sur notre empire africain une partie de ces milliards d'économies qui engorgent improductivement nos caisses d'épargne et de ces activités stérilisées au loin, rapprocher la mamelle débordante de la France des lèvres de ces beaux enfants si bien venus et qui rendront à usure, c'est faire œuvre nationale. S'il s'était trouvé pour l'entreprendre un de Lesseps appliquant ses facultés d'entraînement à une cause juste, la France, au lieu d'avoir englouti tant de centaines de millions dans les krachs et les Panamas, aurait trouvé en Algérie et en Tunisie le décuplement de son travail et assuré la prédominance qui lui est due depuis le Maroc jusqu'à l'isthme de Suez.

Pour atteindre ce but, *La Vie Algérienne et Tunisienne* fait appel à tous les concours, à toutes les intelligences de quelque côté qu'ils viennent. En Algérie, en Tunisie, les hommes de valeur abondent, ignorés ; elle les mettra en lumière ; en France, ceux qui connaissent ces pays ont beaucoup à dire : *La Vie Algérienne et Tunisienne* leur donne une tribune parisienne. Sa maison est à tous ; ses bureaux sont ouverts à toutes les personnes qui ont des intérêts dans l'Afrique du Nord. Les colons de passage à Paris pourront s'y ren-

contrer, recevoir, échanger des indications. Ce sera comme le *home* parisien de la grande famille française d'Algérie et de Tunisie.

En résumé, expliquer ces pays, dégager leurs richesses latentes, leur créer des défenseurs et des associés dans la métropole, instituer à Paris un centre familier d'informations et de propagande, faire connaître et apprécier ces puissants auxiliaires qui, suivant l'expression d'un éminent écrivain, peuvent « peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines », et que nous appellerons, nous, les réserves de la France, présenter sous leur vrai jour ces Français de là-bas, si républicains, si attachés à la mère patrie, si riches d'une sève originale, voilà ce que va tenter *La Vie Algérienne et Tunisienne.*

Et quand elle connaîtra de près ses deux nobles filles de l'Afrique du Nord, la France, au lieu de leur extirper par voie parlementaire des équilibres du budget, leur jettera avec passion sa fécondité, comme le fleuve ardent de la mythologie qui venait à travers la Méditerranée visiter la divine Aréthuse.

Gaston LOTH.



Bibliographie musicale

Chez Deplaix, éditeur, 16, boulevard du Temple :

Marquisette, bleuette, sérénade pour piano, de H. Barel.

Joli mouvement de gavotte, d'une très moyenne difficulté, morceau gracieux et bien à la portée des élèves.

Plaisirs d'Antan, gavotte pour piano, de Paul André.

Assez facile.

Titipoulo, polka nègre pour piano, de G.-Louis Ithier.

Originale et amusante, surtout si, comme l'indique l'auteur, l'on a soin de glisser une feuille de papier entre les cordes et les marteaux du piano, ce qui donne à l'instrument une sonorité bizarre. Assez facile.

Le Spectre de la Rose, mélodie pour chant, poésie de Th. Gautier, musique de Henri Maréchal.

Charmante pensée musicale, très heureusement développée sur des harmonies neuves ; d'un effet certain, facile à bien dire.

Sans Toi, mélodie pour chant, poésie de Brachet et de Montverdun, musique de F. de la Tombelle.

Comme toutes les œuvres de cet auteur, mérite le succès qu'elle ne peut manquer d'obtenir. Interprétation facile.

Chez Al. Leduc, éditeur, 3, rue de Grammont :

De E. Ratez, l'éminent et sympathique directeur du Conservatoire de Musique de Lille :

Trio en ut majeur, pour piano, violon et violoncelle, op. 24.

Œuvre écrite avec une très grande pureté, les phrases musicales bien trouvées sont très heureusement développées. La deuxième partie surtout, un *scherzo* alternant avec un *adagio,* est d'un très grand effet. Pas difficile.

Deuxième Trio facile en mi bémol, pour piano, violon et violoncelle, op. 10.

Se divise en trois parties : *allegro, andante, varié. La Chasse,* très facile, est mélodique. Cette œuvre est écrite à l'usage des jeunes élèves qui n'ont malheureusement que peu de musique d'ensemble à leur disposition. M. Ratez, en comblant une partie de cette lacune, rend un véritable service à l'art.

Cantique pour implorer Notre-Dame.

Chant mystique d'un beau sentiment religieux, écrit dans la tessiture de toutes les voix ; accompagnement d'orgue ou de piano très facile.

Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine :

Albert Soubies : **Musique russe et Musique espagnole.**

En quelques pages, le savant critique fait l'historique de cet art qu'en Espagne il fait remonter, en s'appuyant sur des documents indiscutables, au VII[e] siècle, avec le grand nom d'Isidore de Séville. Jusqu'au XVII[e] siècle, cette Ecole resta dans un idéal sévère et élevé. Au XVIII[e] siècle, elle fut un moment éclipsée par l'introduction de la musique italienne, malgré les efforts de quelques compositeurs restés fidèles à leur art national.

Vers 1850 naquit, en ce pays, la musique bouffe essentiellement espagnole avec toute la richesse de ses rythmes populaires; enfin, aujourd'hui, l'Espagne a une pléiade d'artistes compositeurs ou virtuoses de grande valeur et elle prend place dans le grand mouvement artistique du siècle.

En Russie, nous n'assistons pas à ce développement; l'Eglise orthodoxe conserve seule la tradition du chant byzantin, et nous ne voyons que des mélodies populaires. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que surgissent quelques compositeurs originaux.

Mais la véritable musique russe ne commence qu'avec Glinka (1804-1857); très peu de temps après, elle se transforme en « Nouvelle Ecole », et nous nous trouvons aujourd'hui dans ce pays, et cela sans transition, en face des manifestations les plus avancées de l'art musical moderne.

Voilà, à grands traits, l'analyse de la brochure de M. Soubies, que voudront lire tous ceux qui s'intéressent aux transformations de la musique, car dans cette courte notice je ne reproduis ni les noms ni les dates, en un mot tout le côté documentaire de cet intéressant travail.

Chez A. Cranz, éditeur à Bruxelles :

Carl Komzak : **Narenta-Valse** pour piano, op. 227.

Assez difficile. Introduction en forme de polonaise. Les motifs de la valse sont heureux et d'un joli tour mélodique, les rythmes variés. Très bonne pour la danse.

Richard Eilenberg : 1° **La Chasse au Lièvre,** galop pour piano, op. 182.

Pas difficile, très brillant ;

2° **Méphistophélès,** polka pour piano.

Très gaie et très dansante. Moyenne difficulté ;

3° **Mon Premier Bal,** *intermezzo-valse.*

Moyenne difficulté. Très chantant, les phrases sont particulièrement heureuses. Très joli morceau de salon, d'un effet certain.

Joseph Boyer : **Marien,** valse pour piano.

Très dansante. Moyenne difficulté.

F. Von Suppé : **Ouverture du Voyage en Afrique.**

Les motifs pris dans la partition de cet ouvrage sont très heureusement choisis, comme toute la musique de Suppé; ils sont surtout personnels. La marche qui termine cette ouverture aura certainement le même succès que celle de *Boccace*.

Paul FRÉMAUX,
Directeur de l'Ecole de Musique.



TABLE DES MATIÈRES
du tome III de la " Revue Tunisienne "

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JANVIER 1896

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AVRIL 1896

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JUILLET 1896

MÉMOIRES ORIGINAUX

VARIA

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'OCTOBRE 1896



Tunis — Imprimerie Rapide (Louis Nicolas et Cie)

Quatrième année | N° 14 | Mai 1897

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie,
1897

CE QU'ON PEUT FAIRE EN TUNISIE

Conférence de l'UNION COLONIALE[1]

« Ce qu'on peut faire en Tunisie ? » Tel est le thème que l'Union Coloniale m'a posé, je veux dire le sujet qu'elle m'a invité à traiter devant vous. Je répondrai à la question en vous parlant surtout de ce qui a été fait. Je craindrais de paraître présomptueux si je tentais de faire l'horoscope de la Tunisie et si je prétendais fixer ce soir par un discours son avenir politique et économique. J'ai confiance dans cet avenir; mais je pense qu'on se place sur un terrain plus solide en montrant ce qui est qu'en prédisant ce qui sera. Un auditoire d'élite comme celui qui me fait l'honneur de m'écouter saura tirer lui-même de la comparaison du passé et du présent une lumière qui éclaire le futur prochain et j'espère que les résultats obtenus depuis seize années que nous avons pris la tutelle de ce pays vous apparaîtront, ainsi que je les vois, comme dignes d'être cités en exemple et comme fournissant un gage qui légitime l'espérance.

J'étais en 1881 en Algérie, en compagnie de M. Rambaud, presque sur la frontière de la Tunisie au moment où les troupes françaises allaient y entrer. Depuis ce temps, j'ai suivi avec intérêt les progrès de ce pays dont les destinées se sont trouvées dès lors liées aux nôtres; mais j'avoue ne l'avoir bien connu et bien compris qu'après l'avoir visité. L'an dernier, M. le Résident Général, profitant du Congrès de Carthage tenu par l'Association Française pour l'Avancement des Sciences qui attirait à Tunis une nombreuse réunion, convia un groupe d'archéologues, de géographes, d'agronomes, d'économistes, à faire sous sa direction un voyage d'études en zig-zag à travers la Tunisie. Voyage pittoresque et instructif, qu'il avait préparé avec art, de manière à présenter la Tunisie sous ses aspects multiples et que la composition même de la caravane, la bonne humeur des invités, la cordiale affabilité de l'amphitryon, le charme de la conversation ont rendu intéressant et instructif non moins que le spectacle des lieux et la multiplicité des fêtes. Ce voyage a laissé dans la mémoire de ceux qui y ont pris part des souvenirs qui ne s'effaceront pas. En vous parlant, j'ai encore devant les yeux les goums indigènes galopant dans la plaine sur les flancs de notre longue colonne de voitures et de cavaliers, les fantasias qui à chaque

(1) M. Millet, résident général, présidait cette conférence, que nous publions avec l'autorisation de l'auteur et de *la Revue Scientifique (Revue Rose)*.

étape fêtaient notre arrivée, nos campements sous la tente arabe à la lueur des bûchers de broussailles, notre traversée du gué de la Medjerda avec l'aide de centaines d'Arabes qui, formant un barrage en travers de la rivière gonflée par les pluies, maintenaient les chevaux et poussaient les roues de nos calèches, les savantes dissertations des Boissier, des Cagnat, des Perros et autres en présence des ruines romaines, notre déjeuner improvisé avec du pain et des sardines sur les pierres du théâtre de Dougga, la poésie de la verdure et de la fraicheur dans l'oasis de Gabès, sous le soleil du désert, les singulières habitations souterraines des troglodytes du pays des Matmata, les..... Je m'arrête, à regret. On ne m'a pas demandé de raconter notre voyage, mais de dire ce qu'on peut faire ; or, il n'est pas donné à tout le monde de refaire la « Tournée résidentielle ». Toutefois, avant de quitter ces souvenirs, je vous demande la permission de mettre sous vos yeux en photographie un des plus délicieux paysages dont nous avons joui, celui de l'oasis.

J'aborde mon sujet, et, ne pouvant en une heure vous détailler maintenant tout ce qui a été fait d'utile depuis l'institution du Protectorat, je circonscrirai le sujet à l'exposé de la colonisation agricole : c'est la question qui intéresse le plus directement l'Union Coloniale.

LE SOL ET LE CLIMAT

Quelques mots d'abord sur le sol et le climat : notion préalable que tout aspirant colon doit posséder. Je renvoie pour une étude complète cet aspirant aux travaux, aujourd'hui nombreux, qui ont été publiés sur la matière et je me borne à quelques traits essentiels.

La Tunisie est un appendice de l'Algérie ; j'ai eu plusieurs fois dans mes livres et récemment dans la conférence que j'ai faite à la Société de Géographie Commerciale [1] l'occasion de la présenter ainsi. Ce qui — je le dis en passant, sans m'engager dans aucun débat politique — implique qu'il était plus rationnel et plus favorable à la paix européenne qu'elle fût placée sous la même autorité que l'Algérie que placée dans des mains étrangères.

La Tunisie forme l'extrémité orientale du grand massif de l'Atlas qui occupe presque tout le Maroc et la plus grande partie de l'Algérie. En Tunisie, comme vous le voyez sur ma carte murale, ce massif se termine au nord par des pentes brusques sur la Méditerranée, à l'est, par des plateaux de 500 à 1.000 mètres d'altitude et par des éperons montagneux dont le plus important se prolonge par le Zaghouan jusqu'au cap Bon. Une vaste plaine centrale s'étend entre ses dernières pentes et le Sahel, c'est-à-dire la côte orientale de la Médi-

(1) Sous le titre : *Les Ressources de la Tunisie*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale*.

terranée. Les plateaux sont formés principalement de terrains crétacés moyens et supérieurs et de terrains tertiaires éocènes; les grès des périodes miocène et pliocène dominent dans la Kroumirie. Ces plateaux sont surmontés de crêtes et coupés de vallées orientées du sud-ouest au nord-est; c'est dans une de ces vallées que coule la Medjerda, principal cours d'eau de la Régence.

La plaine centrale et le Sahel sont formés presque entièrement de terrain quaternaire ; les sables entrent pour une grande partie dans la composition de cette plaine. A l'extrémité méridionale du massif, au delà de Gafsa, commence l'immensité du Sahara avec ses steppes, ses chotts et ses sables mouchetés çà et là d'oasis verdoyantes. Les monts dénudés des Matmata séparent le désert de l'étroite plaine côtière qui fait face à l'île de Djerba et qui a été le couloir des invasions arabes dans le Magreb.

On évalue le territoire de la Tunisie, qui au sud n'a pas de limites déterminées, à treize millions d'hectares (130.000 kilomètres carrés), dont 2.690.000 en terres labourables, près de 300.000 en arbres fruitiers, 810.000 en forêts, le reste, c'est-à-dire plus des trois quarts, en pâturages, dunes, sebkhas et terres improductives.[1]

Le climat varie suivant les accidents du sol ; il n'est pas le même sur les plateaux, dans la plaine et dans le sahel. Il varie aussi suivant la latitude, avec une quantité de pluie diminuant et une température croissant du nord au sud. On peut diviser d'après cela le pays en deux zones climatériques : zone humide où, la quantité de pluie étant de 0m 50 au moins, le blé peut être régulièrement cultivé et où l'agriculture ressemble à peu près à celle du midi de la France, et zone sèche, où les céréales ne poussent qu'à condition d'être irriguées et dont l'aspect général est celui d'une steppe, puis prend davantage celui du désert à mesure qu'on s'avance vers le Sahara. Une ligne parallèle aux chaînes et aux grandes vallées, qui couperait obliquement la contrée depuis le cap Bon au nord-est jusqu'à Tébessa au sud-ouest, séparerait les deux zones qui naturellement n'ont pas de limite tranchée.

En Kroumirie, au nord, et à Maktar, sur les plateaux au centre, il tombe plus d'un mètre d'eau par an ; on compte cent trente et un jours de pluie et 1m 85 d'eau à Aïn-Draham ; les cultivateurs de Mateur regardent comme une faveur du Ciel les années où il ne pleut pas trop. Aussi, la Kroumirie est-elle la région forestière par excellence ; c'est là que poussent les chênes-liège et que s'est porté l'effort de l'administration pour aménager et rendre productif ce domaine de l'Etat. Vous pouvez juger par les photographies que je mets sous vos yeux de la densité de cette forêt et, par suite, du climat qui y entre-

(1) Cette évaluation est celle qui est donnée dans une notice récente publiée par l'administration à l'usage des émigrants.

tient une telle végétation arborescente. A Maktar, le Contrôleur civil avait préparé une fantasia ; elle a été noyée sous une pluie torrentielle et glacée qui a duré toute la journée et qui nous a obligés à nous envelopper de paletots d'hiver et de couvertures pour aller, mal abrités sous nos parapluies, visiter des ruines en rase campagne. Nous étions mouillés et pas contents ; le Résident Général s'en consolait : « Je ne suis pas fâché, disait-il, que vous puissiez attester en France que le climat tunisien n'est pas aussi aride qu'on le prétend. »

A Tunis, le climat est déjà tout autre ; le nombre de jours pluvieux n'est que de cinquante-cinq, et la hauteur de pluie n'est en moyenne que de 0m50 ; elle reste au-dessus de 0m 40 dans le Sahel plus au sud jusqu'à Mehdia. A la latitude de cette ville la plaine intérieure est plus sèche ; ainsi, à Kairouan, on ne compte pas sur plus de 0m 35 ; à Gafsa, on n'en a que 0m 24 en moyenne ; dans le Sahara, ou dans le chott El-Djerid, que 0m 10. L'irrégularité aggrave l'insuffisance ; la pluie se précipite par averses qui font déborder les oueds, puis l'air reste sec pendant des mois entiers ; il y a des années où il ne pleut presque pas à Gafsa. Cette irrégularité et en général la brièveté de la saison pluvieuse créent des difficultés particulières à l'agriculture tunisienne.

La température est à l'inverse de la pluie : 14° en moyenne pour l'année entière à Aïn-Draham, avec une température qui, pendant le mois de janvier, est d'ordinaire au-dessous de 0° ; 18° à Tunis, avec une moyenne de 14° pendant les cinq mois d'hiver, tandis que la moyenne des mêmes mois n'atteint que 7° à Montpellier, grande différence au point de vue de la végétation et de la culture ; 19° 5 à Kairouan ; 21° à Tozeur. Au sud de Gafsa, le thermomètre s'élève parfois à 45° à l'ombre, tandis qu'il descend à une moyenne de 5° en janvier.

Dans toute la Tunisie, au nord comme au sud, le siroco est un ennemi redoutable ; il peut détruire en un jour toute l'espérance d'une année.

Le climat règle le calendrier de l'agriculture ; il est essentiel de le connaître pour diriger une ferme.

L'ŒUVRE DE L'ANTIQUITÉ

Ce climat, quand on sait s'y accommoder, n'est pas un obstacle à l'exploitation du sol : les Romains l'ont prouvé. Ils l'avaient trouvé à peu près tel qu'il est de notre temps : Gafsa était séparé du nord de l'Afrique par plusieurs jours de marche dans une région sans eau quand Marius y conduisit ses légions. Huit ou dix siècles après, les historiens arabes écrivaient qu'on pouvait aller de Tripoli à Tanger sous un berceau de verdure. L'aspect des lieux avait donc changé en bien ; il a changé de nouveau en mal, et il est dénudé aujourd'hui comme au temps de Marius.

Pourquoi ? Parce que les Arabes ont détruit ou ont laissé dépérir l'œuvre des Romains qui, après avoir eux-mêmes anéanti Carthage et son œuvre, avaient implanté sur la terre d'Afrique leur propre civilisation avec leur domination, créé de grands domaines, édifié de riches villas, profité des qualités laborieuses de la population indigène, exploité des fermes, multiplié dans le nord les champs de blé dont une partie de la récolte contribuait à la nourriture de Rome et dans le sud les oliviers dont l'huile était, comme elle l'est encore, un des aliments de la population, bâti des villes dont on mesure aujourd'hui la grandeur à l'importance des ruines. La « Tournée résidentielle » en a visité beaucoup ; le musée Alaoui, au Bardo, en a recueilli des échantillons qui attestent la richesse des anciens Africains. Pour ne citer que deux exemples dont je mets la photographie devant vos yeux, on admire, encore debout dans la campagne, le long aqueduc qui conduisait les eaux de Zaghouan à Carthage, et on regarde avec beaucoup plus d'étonnement, au milieu d'un immense steppe de la plaine centrale qui est nue et presque inhabitée, le gigantesque amphithéâtre d'El-Djem, l'ancienne Thysdrus : ruine imposante, stupéfiante même, puisque, plus grande que les arènes de Nimes, elle semble supposer en ce lieu, où il n'y a qu'un misérable village bâti avec des pierres de l'édifice, l'existence d'une très grande ville ; à moins, comme j'étais disposé à le penser avec plusieurs de nos compagnons, que l'empereur qui l'a fait construire, Gordien, originaire de cette ville, n'ait voulu étonner lui-même ses contemporains par la majesté de son œuvre et n'ait travaillé pour la foule qui affluait à certains jours au marché autant que pour la population sédentaire.

Les œuvres utiles dont Rome a doté l'Afrique, nous pouvons les créer aussi, par des procédés différents, mais avec une efficacité non moindre. Nous n'édifierons pas un amphithéâtre de Thysdrus, et notre devoir à l'égard de ce legs de l'antiquité se borne à en préserver du vandalisme les ruines. Nous n'avons pas besoin d'élever des aqueducs monumentaux, mais nous pouvons plus sûrement et plus économiquement conduire l'eau par des tuyaux et des siphons, nous pouvons jeter sur les oueds des ponts de fer moins coûteux que les vieux ponts de pierre ; nous pouvons construire des barrages de retenue pour emmagasiner les torrents et alimenter les villes, ou même irriguer certaines cultures spéciales ; nous pouvons établir des chemins de fer et des tramways qui coûtent moins et qui rendent plus de services que les belles voies romaines. L'art industriel nous a armés, en ce siècle, beaucoup plus puissamment que ne l'étaient les Romains pour discipliner les forces de la nature et redonner au sol son manteau de verdure et aux villes leur mouvement économique. Mais, pour accomplir leur œuvre, les romains ont eu des siècles ; nous n'avons encore que quelques années.

LE PROTECTORAT

Cependant, le régime du protectorat a déjà marqué profondément son empreinte sur le gouvernement et sur l'état économique de la Régence. Il ne m'appartient pas de décrire ici le mécanisme ingénieux de ce mode de gouvernement qui sert les intérêts de la France et de la colonisation et le progrès général du pays sans compromettre l'autorité morale de la métropole aux yeux des populations musulmanes qui conservent leur souverain, leurs chefs et leurs institutions religieuses et civiles; je l'ai fait ailleurs,[1] en ajoutant que c'était un instrument de gouvernement nouveau pour des mains françaises et délicat à manier; qu'il fallait prendre garde de le fausser en l'employant brutalement, et surtout qu'il ne fallait pas le briser en vue de lui substituer une administration directe. Je redis volontiers ce soir que, créée par un homme tout à fait éminent, l'administration du Protectorat a eu la bonne fortune d'être confiée à des hommes distingués qui ont su le manier et qu'il est aujourd'hui en très bonnes mains; il y a plus de vingt ans que j'ai eu, durant mon premier voyage en Amérique, l'occasion d'apprécier la valeur du Résident Général actuel. Dans une colonie et surtout dans un protectorat, le succès dépend beaucoup plus que dans la mère patrie des qualités personnelles des administrateurs. C'est pourquoi j'ai toujours pensé que dans nos possessions d'outre-mer il convenait, principalement au début, de n'envoyer que des fonctionnaires d'élite. Le fait-on toujours? En tout cas, j'ai eu la satisfaction de constater que la plupart des chefs de service de la Tunisie avec lesquels j'ai été en relations appartenaient à cette catégorie.

Le Protectorat a donné jusqu'ici la paix sociale et l'ordre matériel à la Tunisie qui était agitée auparavant par l'insubordination des tribus, par les malversations des grands et des petits chefs, par les révolutions de palais, et qui a aujourd'hui une justice indigène meilleure, une justice française, des caïds qui ne sont plus turbulents et ne peuvent plus être oppresseurs avec la même liberté, un réseau de surveillance vigilante étendu sur tout le pays par les contrôleurs civils;

Il a donné au gouvernement la soumission des indigènes qui est principalement due au respect de leurs biens, de leur religion, de leurs mœurs, de leur souverain et de leurs formes administratives.

Il a donné l'équilibre financier, et même des excédents de recettes sur les dépenses, à un budget qui était auparavant en désarroi;

Il a donné la sécurité à la propriété foncière par la loi sur l'im-

(1) Voir *La France en Tunisie*, publiée par la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*.

matriculation,[1] qui a procuré le moyen de substituer aux obscurités de la possession et de la transmission indigènes un titre plus certain que ne sont ceux mêmes de la propriété en France et supprime ainsi un des graves obstacles à la colonisation agricole ;

Il a donné la facilité des communications à une contrée qui n'avait pas de routes en 1881 et n'avait que deux chemins de fer, l'un français, Ghardimaou-Tunis, et l'autre italien, Le Bardo-La Goulette, et qui possède aujourd'hui plus de 800 kilomètres de routes empierrées et de 500 kilomètres de voies ferrées, trois ports bien aménagés, Bizerte, Tunis, Sfax, des phares sur toute la côte, un service complet de postes et télégraphes, des téléphones ;

Il a mis la terre à la disposition de la colonisation française par la reconnaissance du domaine de l'État et par la mise en vente successive des lots reconnus et cadastrés.

Les membres de la « Tournée résidentielle » qui étaient venus en Tunisie une douzaine d'années auparavant étaient étonnés des changements qu'ils voyaient accomplis dans l'état de certaines campagnes. Nous n'avions besoin que du témoignage de nos yeux pour nous rendre compte de ceux qui se sont accomplis dans les villes. Il y a nombre de villages qui ont surgi de terre ou qui se sont transformés ; dans les villes, il y a des quartiers nouveaux. Je ne souhaite pas que « ceci tue cela ». Je regretterais même la disparition des quartiers maures, au point de vue non seulement de l'art, mais au point de vue du respect des mœurs indigènes ; il est peut-être possible de les assainir sans les détruire. L'entrée des mosquées est interdite aux « infidèles », sage mesure politique. Les souks, c'est-à-dire les bazars, sont toujours le centre des affaires : laissons-les subsister tant que les affaires ne se seront pas d'elles-mêmes transportées ailleurs. Travaillons à améliorer, depuis l'enseignement supérieur jusqu'au plus petit métier, la condition des Tunisiens dont nous sommes les protecteurs, sans faire violence à leurs habitudes ; concilions-nous, par l'équité de notre gouvernement, l'esprit d'une population qui ne nourrit pas contre nous les haines du vaincu et du spolié. Par quelques vues photographiques j'essaierai de vous donner une idée de la vie indigène dans un marché et aux souks, et vous jugerez par vos yeux mieux que par un commentaire du changement qui s'est opéré et de la vie nouvelle que la France a créée dans un quartier neuf.

(1) Je rappelle que l'immatriculation dont j'ai fait connaître les conditions et les résultats dans ma communication à la Société de Géographie Commerciale : *les Ressources de la Tunisie*, revient, d'après le tarif, à 1 franc par hectare de 1 à 100 hectares, et, à partir de 1.000 hectares, à 25 centimes par hectare en plus, et en outre à un droit de 3 % de la valeur de l'immeuble. Ce tarif, qui était beaucoup plus élevé dans le principe, est jugé encore un peu fort : question spéciale que je n'ai pas eu le loisir d'étudier.

CULTURE INDIGÈNE

Deux modes d'exploitation du sol sont aujourd'hui en présence : la culture indigène et la culture européenne. Je dirais volontiers le passé et l'avenir, si les deux mots ne me paraissaient quelque peu ambitieux ; car la culture indigène, tout en s'améliorant peu à peu par l'exemple, subsistera et pourra même faciliter certaines exploitations de propriétaires européens.

L'indigène travaille avec un très petit capital. Dans la région du nord où il est laboureur, il cultive d'ordinaire en métayage une « méchia » d'une étendue d'une dizaine d'hectares. Le métayer est un khammès, pauvre diable qui n'a pas un denier comptant, qui souvent même est endetté et qui se contente du cinquième du produit. Le propriétaire lui fournit la terre, le cheptel, consistant en une paire de bœufs et en une charrue, et la semence ; il avance au khammès sa subsistance jusqu'à la récolte prochaine ; il paie un aide qu'il lui donne pour la moisson. Le khammès fournit son travail. Le contrat est annuel ; mais le plus souvent le khammès, lié par la dette qu'il a contractée et qu'il est incapable de rembourser surtout dans les mauvaises années, ne peut se dégager, à moins qu'un autre propriétaire, désirant le prendre à son service, ne désintéresse son premier maître. Dans un cas comme dans l'autre sa condition rappelle le servage féodal et est peut-être même pire, parce que, loué pour un an, il n'est pas sûr de son lendemain comme l'était le serf attaché de père en fils à la glèbe et intéressé à certaines améliorations. (1)

Souvent la méchia ne comporte pas de bâtiment de ferme ; le khammès s'en passe, car il laisse toute l'année ses bêtes en plein air et, pour abriter sa famille, il lui suffit de planter sa tente ou de construire un gourbi. Son assolement est biennal, rarement triennal : une céréale, moitié blé et moitié orge, puis une jachère. Sa charrue n'est qu'un araire primitif qui ne retourne pas la terre à plus de 0m12 de profondeur et qui est tout à fait impuissant à déraciner des souches résistantes. Aussi n'essaie-t-il même pas d'enlever les palmiers nains, assez rares d'ailleurs, les jujubiers, thuyas, lentisques, beaucoup plus fréquents ; il tourne autour ; il ne tente même pas de détruire le chiendent. Il fait la moisson avec une petite faucille à dents. Comme les chemins ruraux manquent, il ne se sert presque

(1) La condition du khammès est bien inférieure à celle du colon romain, telle du moins que la définit une inscription du temps de Trajan communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Cagnat, au mois de mars 1897. Tout colon était autorisé à mettre en culture les terres incultes du domaine et à en conserver l'usage toute sa vie, en donnant au propriétaire un tiers du produit net des récoltes. Sur les terres anciennement cultivées les colons payaient un tiers de la récolte en blé et en orge, un quart des fèves, un tiers du vin, un tiers de l'huile. Quand ils faisaient les plantations nouvelles, ils ne devaient le tiers qu'après cinq ans pour les figuiers et les vignes, après dix ans pour les oliviers. Quand les colons cessaient de cultiver, ils conservaient pendant deux ans le droit de reprendre la terre.

jamais de la petite charrette du pays, l'araba, pour ses transports ; c'est sur le dos d'un cheval, d'un âne, quelquefois d'un chameau qu'il transporte son matériel agraire et ses récoltes. Il coupe d'ailleurs très haut pour avoir l'épi, sans se soucier de la paille dont il n'aurait guère l'emploi, ne pratiquant pas la stabulation et n'employant presque jamais de fumier, sinon pour quelques cultures spéciales. Il dépique sur l'aire et perd une partie du grain que les bêtes frappent.

Avec un tel outillage, le résultat est nécessairement très médiocre, surtout sous un climat où le régime des pluies le rend naturellement incertain. Le blé ne produit guère que cinq fois sa semence ; le khammès ne peut pas compter, année moyenne, sur plus de six hectolitres à l'hectare. Quand la méchia donne dix-huit hectolitres de blé (en comptant trois hectares cultivés en blé chaque année, sur une méchia de douze hectares) et autant d'orge, c'est à peine si, déduction faite des déchets qui sont considérables à cause du mode de transport et de dépiquage, il reste deux hectolitres et demi de chaque céréale au khammès pour vivre.

Le propriétaire n'est pas riche non plus, car on en rencontre peu qui aient plus de trente khammès, et un khammès ne lui rapporte pas, après prélèvement de la semence et autres frais, beaucoup plus d'une centaine de francs de profit net.

Le journalier dont la main-d'œuvre est parfois nécessaire, pour la moisson par exemple, ne reçoit de son côté qu'un maigre salaire de 1 fr. 20, il est vrai que le travail effectué ne vaut guère plus.

Ce type représente une grande partie, mais ne représente pas la totalité des exploitations agricoles indigènes. Il y a, en Tunisie, de grandes et de très grandes propriétés ; elles sont situées en petit nombre dans le nord, où elles sont exploitées soit directement par le propriétaire, soit beaucoup plus souvent par des khammès ou par des fermiers ; elles sont situées en plus grand nombre dans le centre et le sud, où l'insuffisance de la pluie, restreignant les labours, fait prédominer le régime pastoral dans de vastes pâtures verdoyantes l'hiver jusqu'en avril et arides l'été.

Toutefois, il serait injuste de qualifier partout l'indigène de cultivateur insoucieux ; dans le caïdat de Sfax, j'ai traversé des olivettes où chaque pied d'arbre était biné, où des rigoles distribuaient utilement les moindres ondées et où, sur des hectares entiers, entre des arbres largement espacés, on n'aurait pas trouvé une mauvaise herbe. Dans les oasis, où la propriété est très morcelée, chaque carré est un jardin qui donne au moins deux récoltes superposées : les céréales ou la luzerne sur terre, les fruits, surtout les dattes, sur les arbres.

LES FRANÇAIS ET AUTRES EUROPÉENS

Assurément, le colon qui vient s'établir en Tunisie avec une provision suffisante de capital, de connaissances théoriques et de pratique agricole, de qualités morales au premier rang desquelles il convient de placer la patience et la persévérance, a un avantage incontestable sur le cultivateur indigène, pauvre et routinier. Mais ces avantages ne le conduiront au succès que s'il ne nourrit pas en partant ces fantastiques espérances d'où sort trop souvent le découragement avec la désillusion, et s'il sait conformer son exploitation non seulement aux conditions du sol et du climat, mais aussi aux besoins et aux mœurs de la population au milieu de laquelle il est transplanté et à l'étendue des débouchés qu'il essaiera probablement de s'ouvrir à l'étranger.

Le nombre des Européens a augmenté sous le protectorat de la France. On ne connaît pas exactement le nombre des habitants du pays. La publication officielle intitulée *la Tunisie* donnait approximativement, en 1896, 1.700.000 musulmans et 78.000 chrétiens et israélites; on estime le nombre total des Européens à 50.000.

Quant aux Français, on évaluait leur nombre à 300 en 1881. Ils sont maintenant recensés tous les cinq ans; le recensement de 1891 en avait enregistré 10.030; celui du 29 novembre 1896 en donne 17.000, non compris la division d'occupation[1]. Il indique donc un accroissement des deux tiers en cinq ans et une colonisation de près de 16.700 Français dans l'espace de quinze années. Dans ce total, il est vrai, sont compris les fonctionnaires, et on répète avec raison qu'il ne faut pas faire une colonie de fonctionnaires. Il ne semble pas que la Tunisie ait jusqu'ici succombé à la tentation, car on n'évalue pas à plus du dixième du total des Français le nombre des fonctionnaires civils, et il ne faut pas oublier qu'ils sont chargés d'administrer ou de surveiller une population d'un million et demi d'âmes.[2] Sur les 10.030 Français recensés en 1891, 1.838 étaient nés en Tunisie, les autres étaient originaires d'Algérie, de Corse, du bassin du Rhône, etc. On peut souhaiter que le courant d'émigration française devienne plus large et plus rapide, parce qu'un tel souhait ne

(1) *La Tunisie* [illegible]

(2) Dans le *Manuel de l'Émigrant en Tunisie* [illegible] et 271 propriétaires ou rentiers, sans compter les salariés (employés et ouvriers) qui figurent [illegible]

fait de mal à personne; mais nier que ce courant existe serait une erreur de jugement sur le passé, laquelle aurait peut-être pour effet de nuire à l'avenir en inquiétant les bonnes volontés timorées.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DES EUROPÉENS

On ne peut pas dire non plus que les Européens ne se soient pas attachés à la terre, car on estime à 150.000 le nombre des hectares qu'ils possèdent et dont les Français ont certainement la plus forte part. Tous ne jugent pas utile de faire immatriculer leur acquisition; mais, sur les 143.212 hectares qui étaient définitivement immatriculés à la fin de l'année 1895, 87.212 l'ont été au nom de propriétaires européens; beaucoup d'autres demandes étaient en instance. Ces propriétés consistent en terrains urbains et en terrains agricoles, fermes, pacages, vignobles, olivettes.

Qu'elle soit urbaine ou rurale, la propriété foncière a un intérêt majeur pour les capitaux français et pour la colonisation. Sur certains points, particulièrement à Tunis et dans les environs, les terrains ont déjà acquis une plus-value considérable : ils en acquerront encore. On m'a affirmé que les maisons nouvellement construites dans le quartier européen, qui sont de grands et beaux bâtiments à quatre étages, éclairés au gaz et même munis d'ascenseurs, rapporteraient environ 12 % du capital engagé, et que cependant les propriétaires avaient encore de la peine à trouver des prêts hypothécaires à 6 ou 7 %, parce que les capitaux, comme les gens, sont timides et que, faciles à séduire par un prospectus de mine d'or au Transvaal, quand l'amorce leur est tendue à la Bourse de Paris, ils hésitent à aller d'eux-mêmes chercher un profit quand il faut passer la frontière. Il y a lieu d'espérer que cette situation se modifiera bientôt, car une commission spéciale vient, au mois de février dernier, de remettre au Résident Général son rapport dans lequel, reconnaissant que le crédit foncier n'existe pas en Tunisie et que le crédit est nécessaire pour le développement de la colonisation et de l'agriculture, elle propose des mesures propres à assurer aux prêteurs la sécurité du gage et aux emprunteurs le bénéfice de la concurrence.

Je n'insiste pas, devant me renfermer dans les limites étroites d'une conférence. C'est, je l'ai dit, sur l'agriculture que je veux attirer votre attention, parce que je la considère, non comme la seule industrie qui puisse solliciter l'activité des émigrants et leur procurer des moyens d'existence honorables, mais comme la plus propre à constituer un fonds solide de population coloniale.

LES DOMAINES AGRICOLES

Les domaines agricoles possédés par des Français diffèrent beaucoup entre eux par l'étendue comme par l'exploitation.

Quelles sont à cet égard les conditions les plus avantageuses que l'expérience acquise aujourd'hui conseille aux nouveaux colons? A cette question il ne saurait y avoir de réponse brève et ferme, parce que le succès dépend, d'une part, des lieux, c'est-à-dire du sol, du climat et des débouchés, et d'autre part des hommes, c'est-à-dire de l'intelligence, de la moralité et du capital.

Il y a des domaines français de toute grandeur, depuis cent mille hectares et plus jusqu'à un hectare et moins. Le plus grand, l'Enfida, mesure environ 120.000 hectares, ce qui est la superficie moyenne d'un arrondissement français; la Société Franco-Africaine, qui le possède, est en outre concessionnaire du domaine de Sidi-Tabet, qui en mesure 4.540.

L'Enfida, dont l'acquisition, liée à l'histoire de l'occupation française, a eu un moment les proportions d'un événement politique, est aménagée d'une manière spéciale. L'exploitation n'est directe que sur 150 hectares de labour et sur un beau vignoble de plus de 300 hectares en huit plantations d'un seul tenant, que j'ai vu labourer; 24.000 hectares sont affermés par méchias à des indigènes et à de petits colons, italiens ou français, pour le prix de 149.000 francs, soit environ 6 francs l'hectare, en argent; le tenancier doit, en outre, deux journées de prestations *(mahouna)* par an qui sont employées par l'administration sur son domaine direct, système qui rappelle celui des seigneurs féodaux. Des milliers d'hectares sont de vaines pâtures ouvertes à tous les troupeaux, sous condition d'une redevance *(acheba)* de deux brebis pour mille têtes. L'administration met en vente des lots de trente à quarante hectares au plus, au prix moyen de 60 francs l'hectare, payables en dix ans, avec condition expresse de résidence de l'acquéreur (c'étaient du moins les conditions en 1889). La clause de résidence est sage; mais quarante hectares ne paraissent pas suffisants pour faire vivre un cultivateur français sur le sol et sous le climat de l'Enfida. Dans les deux villages qui ont été fondés, Enfidaville et Reyville, et où sont groupés environ 600 Européens, le terrain à bâtir est vendu de 50 centimes à 2 francs le mètre. L'eau est bonne à Enfidaville et assez abondante pour servir non seulement aux besoins des habitants, mais à l'irrigation d'un beau potager créé par l'administration. Un tel domaine qui, quelque bien géré qu'il soit (et le gérant actuel jouit d'une excellente réputation en Tunisie), ne peut donner de bénéfices qu'à longue échéance et qui tarde bien à les donner au gré des actionnaires, est trop en dehors des données ordinaires pour fournir un modèle à la colonisation.

Au commencement du Protectorat, il y a eu une période d'enthousiasme pendant laquelle des colons de choix et de gros capitaux sont venus s'engager dans des entreprises agricoles. Que, faute d'expérience de la part de ceux qui sont établis ou faute de résidence de la part de ceux qui ont confié leur terre et leur argent à des intendants, il y ait eu des erreurs commises, des avances compromises ou des profits retardés, ce n'est pas douteux, et il n'y a lieu ni de s'en étonner ni de se désespérer. La plupart de ces entreprises, formées par des associations de capitaux ou par de riches propriétaires, subsistent encore aujourd'hui; presque toutes ont plus ou moins transformé par la culture le sol dont elles ont très sensiblement accru la valeur foncière; si parmi les propriétaires il y en a qui cherchent à vendre, à louer ou à morceler leur domaine, il y en a beaucoup plus qui tiennent ferme; il y en a qui demandent des capitaux pour développer leur exploitation. S'ils ne sont pas tous parfaitement contents — il est rare, en Tunisie comme en France, que les agriculteurs soient contents et surtout qu'ils le disent — il y en a cependant certainement qui prospèrent. Les périodes où le prix des denrées agricoles est en baisse ne sourient jamais à ceux qui consacrent leur industrie et leur capital à en produire, et nous sommes depuis une quinzaine d'années dans une période de ce genre. Mais que l'on compare la situation moyenne, il y a quinze ans et aujourd'hui, d'un propriétaire cultivateur dans la vallée du Rhône et dans la vallée de la Medjerda, et on reconnaîtra que celle du premier n'est pas la plus enviable. Le cultivateur a en Tunisie la main-d'œuvre, s'il se contente du travail indigène, à meilleur marché qu'en France, quoique cette main-d'œuvre soit peu énergique, il a la terre à meilleur compte et, quoiqu'il se plaigne d'impôts nouveaux, il supporte une charge fiscale bien moins lourde qu'en France. Il est vrai, d'autre part, que son débouché est plus limité.

Voici quelques exemples d'exploitations. Je cite en premier lieu de grandes propriétés que j'ai vues ou que je connais de réputation.

A une trentaine de kilomètres au sud-est de Tunis, le propriétaire d'un domaine de 3.000 hectares pratique, non sans succès, l'élevage; il voudrait en vendre la moitié et constituer un plus fort capital à appliquer à l'autre moitié.

Le domaine de Ksar-Tyr qui, ayant à peu près la même étendue, est situé à quarante-cinq kilomètres au sud-ouest de Tunis, présente près du tiers de sa superficie cultivée en céréales, en pâturages, en géraniums, en vignes dont le vin se vend 1 franc la bouteille à Tunis.

Le domaine de M'rira, de 1.700 hectares, n'offrait aux regards, il y a six ans, que des marais salants et de mauvais pacages hérissés de jujubiers; il possède maintenant un vignoble de 105 hectares, une ferme, une orangerie et un millier de mérinos de la Crau.

Le domaine de Klédia, de 1.500 hectares, est aménagé en céréales dans la partie basse, avec orangers et oliviers, et en pâturages sur les coteaux où paissent 250 bœufs et 700 brebis algériennes.

A Bou-Rebia, domaine de 900 hectares, les propriétaires font du blé et surtout du fourrage pour nourrir leur troupeau de 600 moutons.

Dans une grande propriété du Cap Bon, le propriétaire, qui s'adonne presque exclusivement à l'élevage de la race bovine, laisse en pleine liberté, sans stabulation, un troupeau de 500 têtes, et s'applaudit du résultat.

L'exploitation de Crétéville, constituée avec un capital de 500.000 francs il y a onze ans, se compose des 650 hectares du domaine de Crétéville, possédés en pleine propriété, et des 950 hectares d'Aïn-B'guerra, tenus en enzel, et, en outre, de deux fermes louées. Pendant les huit premières années, tous les bénéfices ont été employés en améliorations foncières et en matériel. Depuis 1893, la Société donne un dividende ; l'avoir social est estimé aujourd'hui à 1.400.000 francs. L'exploitation comprend (sans les fermes louées) 250 hectares de vignes en plein rapport, 10 hectares d'orangers, amandiers, etc., des terres de labour cultivées en orge, blé, avoine, des pâturages ; le troupeau est de 300 têtes d'espèce bovine, de 600 chevaux, de 150 moutons ; plus les chevaux et les mulets nécessaires pour le travail, auxquels on donne, ainsi qu'aux bœufs, au lieu de paille, une ration de sarments broyés. Le personnel est de 20 Français, 20 Italiens, 12 Maltais, 100 indigènes.

Dans la colonie de Rhedir-Soltane, dont le sol n'est pas naturellement très fertile, mais où les cultivateurs ont dépensé beaucoup d'énergie, on voit, à côté d'un domaine de 3.000 hectares, des exploitations de moyenne étendue, 600 à 300 hectares, avec céréales, bétail, vignes et autres arbres fruitiers.

Plus près de Tunis, à la Manouba et au Bardo, on voit beaucoup de petites exploitations, des vignobles de 50 à 10 hectares, des jardins de fruits et de légumes, des champs de luzerne et de sulla qui nourrissent des vaches laitières ; telle ferme de 50 hectares, partagée en vignobles et en terres de labour, qui passe pour un modèle de petite culture ; telle autre de 15 hectares seulement, dont le propriétaire vit de ses récoltes de raisin et d'autres fruits.

LA CONDUITE DE LA FERME

Quoique séparée du midi de la France par la Méditerranée, et ayant son climat propre, la Tunisie septentrionale n'en diffère pas sensiblement par l'aspect de ses campagnes. Elle porte les mêmes récoltes, et si le voyageur éprouve d'abord une surprise, c'est de ne pas trouver plus d'originalité à cette terre d'Afrique que son imagi-

nation lui représentait tout autre. *Portentosa terra*, disait Salluste, qui l'a gouvernée et même pressurée. Deux céréales, le blé dur et l'orge, alternent sur les pièces de terre; l'avoine, qui est en grande partie exportée, et le maïs, le sorgho et le millet, qui servent aux Européens de fourrage en vert, occupent çà et là quelques petits espaces. Le trèfle ne réussit pas et la luzerne ne réussit que sur des terres bien irriguées; c'est pourquoi on la rencontre dans les oasis. Au contraire, le sainfoin d'Espagne (*sulla*) pousse vigoureusement et commence à être très apprécié des agriculteurs; le fenugrec (*holba*) est depuis longtemps cultivé par les indigènes.

La charrue à vapeur est encore très rarement employée; je n'ai eu occasion de la voir fonctionner qu'à Sidi-Tabet. Mais les charrues françaises se trouvent dans toutes les exploitations européennes; traçant leurs sillons à 20 et 25 centimètres de profondeur, elles font un autre travail que l'araire indigène. Toutefois, c'est un instrument dont il faut, comme de toutes choses en agriculture, apprendre à se servir. Au début, il y a eu des cultivateurs qui s'applaudissaient d'avoir obtenu deux ou trois belles récoltes sur des labours profonds; mais, n'ayant pas fumé, ils s'aperçurent bientôt, par la diminution rapide des rendements, qu'ils avaient épuisé leur sol et plus mal opéré que l'Arabe dont ils méprisaient la routine.

Le fumier a une importance capitale, l'expérience l'a maintes fois démontré à nos cultivateurs français en Tunisie, comme la science des agronomes le leur démontrait. Outre les principes chimiques de fertilité qu'il fournit, le fumier exerce une action physique : il retient l'humidité du sous-sol et permet, durant le temps de sécheresse, la continuité de la végétation, ce qui est précieux dans un pays où les sécheresses sont fréquentes. Il faut l'employer suivant la nature du sol, l'enfouir peu profondément et en faciliter la décomposition dans les sols compacts, l'enfouir profondément dans les sols légers où la nitrification risquerait d'être trop rapide. M. Grandeau a rapporté un exemple que j'ai mis sous les yeux de la Société de Géographie Commerciale : au mois d'avril 1896, après un hiver durant lequel la pluie avait manqué, il avait cueilli deux touffes d'épis, dans deux champs contigus, celui d'un indigène qui avait été façonné à l'arabe et par conséquent sans fumure, et celui d'un bon cultivateur européen qui laboure avec une charrue brabançonne et fume. Le blé de l'Européen, qui avait résisté à la sécheresse, présentait une tige de près d'un mètre et un épi déjà formé; celui de l'indigène avait succombé et ne présentait qu'une herbe d'une trentaine de centimètres qui ne devait probablement pas épier.

Les engrais chimiques ont aussi leur emploi; les Européens en usent déjà. L'exploitation des phosphates de Gafsa, situés entre cette ville et la frontière algérienne, dont la concession a été faite le

15 août 1896, sous condition de la construction d'un chemin de fer à voie étroite de Gafsa à Sfax, contribuera au progrès de l'agriculture tunisienne, à laquelle elle procurera un précieux amendement ; mais tant qu'on manquera de chemins vicinaux, la cherté des transports restreindra beaucoup l'usage de tout engrais apporté de loin.

Avant d'exploiter à l'européenne, il faut défricher; c'est une opération souvent très coûteuse, parce que de temps immémorial les indigènes ont renoncé à lutter contre certains parasites et qu'il y en a, comme le jujubier, le lentisque et le chiendent, que j'ai cités, et qui font le désespoir des colons par leur ténacité et par la longueur de leurs racines. Il y a des pièces envahies par le chiendent dont le nettoyage préparatoire au pic, pour y planter la vigne, ne coûte pas moins d'un millier de francs.

Il paraît, d'autre part, que les souches de jujubiers atteignent parfois un volume de 300 décimètres cubes. L'administration a essayé sur une terre domaniale, le domaine de Bordj-Touta, qu'elle se proposait de mettre en vente, l'exécution de ce travail par la main-d'œuvre pénitentiaire ; en dix mois, elle a défriché 420 hectares ; d'après le compte de l'administration, la vente des terrains couvrira les frais.

LE FOURRAGE ET LE BÉTAIL

Pour faire du fumier, il faut avoir un nombre suffisant d'animaux et mettre le bétail en stabulation ; pour avoir le bétail il faut, au moins pendant la mauvaise saison, avoir de quoi le nourrir à l'étable, souci qui ne hante guère l'esprit des indigènes. Or, vers la fin de l'hiver, les friches, les pâturages, souvent même les chemins se couvrent d'une plantureuse végétation, l'herbe est drue et les orties des fossés montent à plus de deux mètres ; mais ensuite le soleil d'été et le sirocco brûlent et dessèchent tout, et d'août à décembre la terre reste jaune et nue, poussiéreuse ou compacte suivant les sols. Le bétail souffre, et, quand la sécheresse se prolonge, il meurt. Afin de prévenir cette perte, l'indigène vend presque pour rien et s'appauvrit. S'il conserve son bétail, l'animal, dont l'estomac est délabré par le jeûne, s'ingurgite avec avidité l'herbe tendre et aqueuse dès que les premières pluies la font sortir de terre, et il risque encore de périr par la diarrhée. On a conseillé aux indigènes de faire des silos et de les remplir avec ce fourrage surabondant en hiver, afin d'alimenter leurs bêtes en été, comme ils font, trop rarement encore, avec leur grain pour se nourrir eux-mêmes et on leur a enseigné les avantages de la transformation que la fermentation fait subir aux végétaux ensilés et les meilleures méthodes pour obtenir ce résultat ; ils n'ont guère suivi jusqu'ici le conseil. Les Européens le comprennent mieux, parce qu'ils savent qu'un bétail bien entretenu est la condition essentielle d'une culture perfectionnée.

C'est pourquoi il est recommandé dans l'aménagement d'une exploitation agricole non seulement de cultiver des fourrages : sulla, holba, vesce, pois, féverolles, céréales coupées en vert, luzerne quand elle peut être irriguée, mais en outre de réserver une étendue suffisante en pâture, et même d'avoir un champ de cactus. Le cactus sans épines, plus exactement *opuntia inermis*, plait aux chameaux et peut être consommé par les chevaux et les bœufs ; toutefois, M. Dybowski fait remarquer que, s'il est une ressource précieuse pour l'indigène pendant la sécheresse, il contient trop d'eau (93) pour fournir un aliment substantiel au bétail européen, parce que l'animal n'a pas le temps d'en digérer assez pour se nourrir substantiellement ; le colon doit user du cactus, mais en user avec ménagement.

Il y a de grandes améliorations à apporter à l'élevage et des profits à faire pour le colon qui le pratiquera avec intelligence et suite. Le cheval barbe, sobre et endurant, convient au climat ; mais l'Arabe, qui aime son cheval et s'en fait aimer, ne sait pas le soigner. L'Européen le saura. La Direction de l'Agriculture a institué un Stud-Book de la race barbe et donne des primes à l'élevage.

Les races bovines les plus répandues en Tunisie sont, dans le nord, la race brune de Guelma et, dans le sud, la petite race de Djerba ; elles donnent très peu de lait, mais elles sont aptes à s'engraisser. En leur construisant des abris contre la pluie et le soleil, en leur donnant du fourrage l'été, l'Européen peut en tirer un bon parti ; déjà plusieurs colons ont réussi. Plusieurs aussi ont introduit avec quelque succès des races européennes et obtenu un rendement supérieur en viande et bien supérieur en lait à celui des indigènes. Le climat ne s'y oppose pas, l'entente de l'élevage est tout.

Le mouton barbarin à grosse queue est, en Tunisie comme en Algérie, l'animal indigène : mais le développement de son appendice graisseux nuit au développement de sa chair, et sa viande est mal cotée à l'exportation. L'administration et les colons font des efforts pour naturaliser des expèces meilleures : le mouton barbarin à queue fine qui est importé en Algérie et le mouton mérinos de la Crau qui parait pouvoir s'acclimater directement ou par des croisements. Il y a des fermes qui possèdent aujourd'hui de beaux troupeaux de 500 têtes et plus de métis mérinos.

Le jour où, à la laine grossière et très mêlée d'impuretés du mouton à grosse queue, on aura substitué dans les exploitations européennes des croisements de ce genre, l'élevage du mouton sera devenu une source importante de bénéfices dans un pays qui a de si vastes étendues de jachères et de pâtures sèches.

La statistique ne compte que 1.145.000 moutons en Tunisie ; le territoire pourrait en nourrir bien davantage. Une partie du troupeau

tunisien vit sédentaire sur la terre du cultivateur : c'est la méthode suivie par les Européens; la plus grande partie transhume, passant l'hiver dans le sud ou le centre, et l'été dans le nord, sous la conduite de bergers, gens du sud pour la plupart, qui sont rémunérés par une part du croît et qui gagnent de 200 à 250 francs par an. Dans le sud, le pacage est libre et gratuit; dans le centre, il est soumis à une redevance (6 à 9 francs par troupeau et par trimestre dans le contrôle de Kairouan) qui d'ailleurs est rarement payée; dans le nord cette redevance est exigée et est ordinairement d'un mouton par cent têtes et par mois.

La chèvre est d'une grande utilité pour l'indigène : elle lui fournit son lait et son poil. L'Européen ne doit pas dédaigner l'élevage de cet animal, non plus que celui de la volaille, qui réussit facilement, surtout pour les poulets, les oies et les pintades; celui du porc qui, hors des forêts de Kroumirie, est peu répandu jusqu'ici et ne peut convenir qu'à une exploitation agricole complète fournissant le lait en quantité suffisante. Je ne parle pas du chameau, qui n'est guère employé que par les indigènes.

L'EXPLOITATION MIXTE

Par exploitation complète, il faut entendre une exploitation mixte, dont la culture comprend : en premier lieu, les céréales et les plantes fourragères; s'il est possible, des plantes industrielles, même sur les terres labourées; en second lieu, une certaine étendue de vaine pâture avec champ de cactus au besoin; en troisième lieu, un bétail amélioré, suffisamment nombreux, nourri à l'étable une partie de l'année, ou du moins recevant des rations régulières sous abri, fournissant du fumier et, outre le lait et la viande destinés à la consommation de la ferme, un excédent à vendre au marché; en quatrième lieu, des cultures d'arbres fruitiers dont les principaux sont la vigne, l'olivier, l'oranger et le figuier. Les Directeurs du Service de l'Agriculture, MM. Bourde et Dybowski, n'ont cessé de recommander ce mode d'exploitation mixte qui fait reposer le revenu de l'exploitant sur trois productions : céréales, animaux, fruits, impliquant production et emploi de fumier; les profits de l'une compensent les pertes de l'autre quand survient un accident climatérique qui est à craindre partout, mais plus particulièrement en Tunisie, et toutes trois s'engendrent et se soutiennent réciproquement. Il faut en effet fumer la vigne, aussi bien que le blé, sous peine de voir le rendement baisser, avoir du bétail pour faire du fumier et cultiver des plantes fourragères pour entretenir du bétail.

M. Trouillet, dont le succès garantit la valeur des renseignements, indique les proportions suivantes pour une petite exploitation de 50 hectares : 1° 32 hectares de terre de labour soumises à l'assolement

quadriennal, soit 8 en blé, 8 en avoine, 8 en jachère verte et 8 en fourrage; 2° 9 1/2 en pâturage et 3 en cactus; 3° 1 en vignes; 4° le reste en bâtiments, chemins, jardins, plantation d'eucalyptus; les animaux comprenant un cheval, huit bœufs de labour, cinq vaches, dix génisses ou bouvillons, un porc. Il estime qu'un capital de 10.000 francs, qui comprend le fonds de premier établissement et le fonds de roulement, suffit pour faire valoir ce domaine. Si l'étendue paraît un peu faible, ainsi que le capital, les rapports ne sont pas moins intéressants à recueillir.

CULTURE MARAÎCHÈRE

Il y a une culture, recommandée aussi, qui est moins complexe : la culture maraîchère. Un temps viendra peut-être, grâce à des communications plus rapides, où, dans les plaines bien arrosées de la Tunisie septentrionale, on organisera, en vue de l'exportation, la culture en grand de certains légumes comme le font en Amérique les fermiers du *Truck system*. Nous n'en sommes pas là, mais déjà la culture maraîchère est lucrative dans le voisinage immédiat des grandes villes qu'elle approvisionne, surtout dans la banlieue de Tunis.

Sans doute, le maraîcher a besoin de beaucoup d'eau; les puits en fournissent; la dérivation et la retenue des eaux des oueds et de la pluie en pourront fournir bien plus encore. Avec de l'eau et du fumier, tout pousse sous le ciel d'Afrique. La modicité du gain dont se contentent les jardiniers maltais et leur habileté créent sans doute une concurrence qui est inquiétante pour le Français qui songerait à entreprendre la même industrie ; cependant cette concurrence ne doit pas complètement l'arrêter, parce qu'il peut lui-même employer la main-d'œuvre indigène et déployer, d'autre part, plus d'art pour varier ses cultures, produire des fruits et des fleurs aussi bien que des légumes, cultiver le sésame, l'arachide, la tomate, le ricin, etc., préparer des conserves en visant à la fois le marché local et l'exportation.

LA VIGNE ET L'OLIVIER

Je me bornerai à vous parler de deux cultures arborescentes.

La vigne d'abord. C'est elle qui, durant les premières années, a été le grand attrait pour les Français, parce qu'alors le vignoble de France n'avait pas encore réparé les désastres du phylloxera. En 1885, il n'y avait encore en Tunisie que 110 hectares plantés en vignes; en 1891, il y en avait 5.519; malgré les hésitations que les intempéries, certaines fautes d'inexpérience et les difficultés du placement ont fait naître, la statistique officielle portait, en 1895-96, à 7.994 hectares le vignoble de la Tunisie. Il n'est pas tout en plein rapport; c'est pourquoi le document annuel enregistre seulement 112.092 hectoli-

tres produits sur 413 hectares, soit en moyenne 24 hectolitres par hectare, tandis que l'auteur de l'article *Viticulture*, dans *La Tunisie*, propriétaire qui connaît bien la matière, estime que la production après la septième feuille s'élève à soixante-dix et quatre-vingts hectolitres; d'autres se contentent de dire une soixantaine d'hectolitres. Une exploitation très bien dirigée, celle de Crêteville, n'accuse que quarante-cinq hectolitres, mais d'un vin de bonne qualité qui s'est vendu jusqu'à 35 francs l'hectolitre et qui vaut aujourd'hui 21 francs en moyenne.

La vigne tunisienne n'a pas été entamée par le phylloxera; de sages précautions ont été prises pour l'en préserver. Elle a bien réussi dans le nord, surtout sur les territoires de Tunis, de Zaghouan et de Grombalia, et dans le Sahel jusqu'à Sfax. Nous avons visité des vignobles parfaitement tenus et des chais savamment protégés contre la chaleur. La vigne produit surtout des vins ordinaires, beaucoup plus de rouge que de blanc, et un peu de muscat. La qualité déjà obtenue par quelques propriétaires prouve que la qualité moyenne pourra s'améliorer sensiblement, surtout si des débouchés plus largement ouverts et mieux assurés par un régime douanier propice soutiennent les efforts et les espérances des vignerons. Ceux qui sont parvenus à se mettre en rapport direct avec le client, qu'ils vendent en Tunisie, en France ou à l'étranger, trouvent en général des prix plus avantageux que ceux qui traitent avec des intermédiaires.

Il importe, comme je viens de le dire, que le vigneron ait la prudence de ne pas placer exclusivement sur cette industrie toute sa terre et tout son argent; car, dans les années où la pluie et le sirocco lui seraient contraires, il se verrait exposé à n'avoir pas de revenus et, au bout de quelques années, sa vigne dépérirait faute de fumier, qu'à moins d'avoir à proximité les gadoues d'une ville, il est obligé de produire sur son propre fonds.

La vigne est, paraît-il, une culture nouvelle et européenne, quoique quelques indigènes se soient mis, par esprit d'émulation, à la pratiquer et que les Romains eussent des vignobles.

L'olivier est une culture indigène qui remonte à l'antiquité : on voit encore des ruines de moulins à huile datant des Romains. L'olivier s'étend vers le sud plus loin que la vigne, et on s'accorde aujourd'hui à reconnaître, ainsi que je l'ai dit, qu'avant les invasions arabes le centre jusqu'à Gafsa était riche en olivettes. La guerre et le pâturage les avaient détruites; les indigènes ont commencé à les reconstituer au XIX[e] siècle, dans les environs de Sfax; le Protectorat a donné à la reconstitution une vigoureuse impulsion en démontrant la productivité de cette culture et en mettant en vente, au prix de 10 francs l'hectare, l'immense domaine des terres sialines. Aujour-

d'hui, 50.000 hectares de ce domaine ont passé aux mains de Français qui le complantent d'oliviers par une sorte d'association en métayage avec les indigènes, dite contrat de « mrarhça » et à qui on fait espérer, après la quinzième année, une production d'environ un hectolitre d'huile par hectare portant seize arbres. Le résultat dût-il rester un peu au-dessous des prévisions, l'opération, grâce au bon marché de la terre et de la main-d'œuvre, promet d'être rémunératrice. Dans vingt ans, la forêt d'oliviers dont parlent les premiers auteurs arabes aura en partie repoussé, et le contrôle de Sfax prendra peut-être le premier rang dans cette culture.

Il y a quelques années, la statistique n'attribuait à ce contrôle qu'un million de pieds sur les 11.222.000 qui figuraient sur les rôles; mais ces rôles sont anciens et, sur les 15 millions d'oliviers que l'on estime exister actuellement, la part de Sfax est assurément beaucoup plus forte. C'est là d'ailleurs que cette culture est le mieux soignée. Dans le nord, les arbres, plus serrés et très médiocrement entretenus, rapportent moins; cependant il y a, de ce côté aussi, un commencement de régénération.

LE TENANCIER ET LE PROPRIÉTAIRE CULTIVATEUR

L'exploitation d'un domaine se fait en Tunisie, comme en France, par le faire-valoir direct ou par le faire-valoir indirect.

Ce dernier comprend, outre le métayage et le fermage, le khamessat, qui est inconnu dans notre pays et dont j'ai parlé.

Un colon tunisien explique ainsi la manière de pratiquer le khamessat. Soit un domaine partagé en un certain nombre de méchias de quatorze hectares chaque. Le khammès, en prenant possession de sa méchia, reçoit une paire de bœufs valant 350 francs, une charrue française et les accessoires valant 100 francs, 300 francs de semences et 250 francs pour prix de son engagement; total, 1.000 francs. Il fait, sous les ordres du propriétaire, tout le travail, labours préparatoires, labours de semailles, ensemencement, moisson et dépiquage; la récolte, grâce à une direction intelligente, s'élève (par hypothèse) à 60 quintaux de blé d'après la méthode française, valant 16 francs le quintal, et à 80 quintaux d'avoine, valant 12 fr. 50 le quintal. Le khammès en a le cinquième pour sa part et le propriétaire perçoit, déduction faite des 300 francs de semences renouvelables tous les ans, 1.250 francs, soit une rente de 82 francs par hectare. C'est en effet une manière de procéder; mais ce calcul, comme beaucoup de cultures sur le papier, ne tient pas compte de la malechance provenant de l'homme et du ciel, et le propriétaire devra s'estimer heureux s'il touche réellement la moitié de cette rente. D'ailleurs, le contrat de khamessat étant une sorte de servage temporaire, n'est pas celui qu'on doit le plus recommander aux Européens.

Un autre propriétaire propose l'exploitation par métayage de fermes d'une cinquantaine d'hectares débroussaillées, avec maison d'habitation et écurie, huit bœufs et dix-huit vaches. Le métayer, engagé pour trois ans, se charge d'acheter la charrue, la charrette et de faire les frais de l'exploitation, y compris les menues réparations, sous cette réserve que pour la mise en train la semence est payée par les deux parties. Il doit mettre toutes ses terres en culture, moins quelques hectares de pâture, et avoir autant d'étendue cultivée en fourrages qu'en céréales. Deux hommes et deux enfants suffisent pour le travail ordinaire. Le propriétaire, de son côté, fournit la machine à battre moyennant une rémunération de 1 fr. 30 par quintal de blé et de 0 fr. 90 par quintal d'orge ou d'avoine ; il contribue aux frais de la moisson pour la part des fruits qui lui revient. Pour les céréales, le partage se fait par moitié, après prélèvement de la semence ; pour le bétail, les deux contractants partagent également les bénéfices et les pertes ; pour le vignoble que le métayer est tenu de planter à raison d'un hectare par an jusqu'à concurrence de 5 hectares et moyennant une indemnité de 103 francs par hectare, le partage par moitié commence lorsque la récolte a dépassé 8 hectolitres, quantité estimée nécessaire pour la consommation personnelle du métayer. Les productions du jardin et de la basse-cour sont réservées au métayer, mais il n'a pas le droit de les vendre. Cette combinaison, qui ne demande qu'un très petit capital au colon, est ingénieuse, savamment calculée, et elle est appliquée ; mais il paraît difficile de créer pour une centaine de francs un vignoble qui coûte communément 500 à 1.000 francs et plutôt 1.000 que 500 sur terrain non débroussaillé, et, d'autre part, de bons agronomes trouvent qu'une centaine d'hectares assurent mieux que cinquante une exploitation normale.

Le fermage convient à des colons qui apportent un certain capital dont n'a pas besoin le métayer. La valeur de ce capital varie suivant l'étendue de la ferme et le genre de culture ; mais l'étendue pour la culture mixte ne doit pas être inférieure, je viens de le dire, à une centaine d'hectares. En Tunisie, comme en France, on recommande — et on ne saurait trop recommander — de ne pas immobiliser trop de capital et de conserver toujours une réserve pour parer aux accidents climatériques. Ce conseil s'applique aux acquéreurs de terre plus encore qu'aux fermiers.

L'exploitation directe suppose l'acquisition préalable du terrain, à moins que le colon, au lieu d'acquérir, ne loue en enzel, c'est-à-dire à bail perpétuel, un habous, ce qui lui donne tous les avantages de la propriété sans qu'il ait à payer la valeur du fonds et à entamer son capital : manière d'opérer qui est très avantageuse pour beaucoup de colons. L'administration vend les terres domaniales et ne

les donne pas; mais elle les vend à un prix peu élevé, de 10 à 200 francs l'hectare, en offrant des délais qui facilitent l'achat : moitié comptant, un quart après la troisième année, un quart après la quatrième, sans intérêts. L'acheteur qui paie comptant bénéficie d'un escompte. La Direction de l'Agriculture publie de temps à autre la liste des propriétés à vendre, propriétés domaniales et propriétés appartenant à des particuliers, avec indication non seulement de la situation et de l'étendue, mais de la nature du terrain, du genre d'exploitation, du prix demandé; j'en vois depuis 30 jusqu'à 600 francs l'hectare.

LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE

La Direction de l'Agriculture est organisée en vue d'aider la colonisation. Elle étudie les questions d'ordre chimique, physiologique et cultural dans ses deux laboratoires; elle fournit des renseignements et des conseils aux nouveaux venus par son service de l'immigration; elle publie des instructions; elle met ses inspecteurs au service des cultivateurs qui veulent s'éclairer; elle administre le domaine de l'Etat, fait des aliénations et est chargée de l'immatriculation; c'est au profit des petits colons qu'elle a entrepris le défrichement par la main-d'œuvre pénitentiaire de terres domaniales. Elle a créé près de Tunis un Jardin d'Essais dans lequel elle produit des graines et des boutures qu'elle distribue ou vend, et elle conduit, de concert avec plusieurs colons, des expériences pratiques dans leur ferme. Elle a aujourd'hui auprès de l'Union Coloniale une agence chargée de renseigner les personnes qui désirent s'établir en Tunisie ou y nouer des relations d'affaires. En moins d'un an, cette agence a reçu plus de cent personnes disposant d'un petit ou d'un gros capital, dont vingt-huit, d'après les renseignements qu'elle m'a communiqués, sont parties pour la Tunisie.

L'ÉDUCATION DU COLON

Malgré les renseignements que le colon peut ainsi recevoir et la bienveillance avec laquelle il peut être guidé, c'est toujours un acte grave que d'attacher sa fortune et sa destinée au sol d'un pays qu'on ne connait pas encore.

On ne s'improvise pas cultivateur, et un cultivateur qui a ses habitudes n'est pas toujours apte à les approprier immédiatement d'un climat à un autre : on ne conduit pas la ferme en Tunisie comme en Brie. Il est même arrivé à plus d'un propriétaire de vignes de faire une école coûteuse pour avoir choisi un vigneron bourguignon. Beaucoup de futurs propriétaires feront donc utilement un stage : c'est un conseil de prudence que je pourrais adresser à presque tous : leur bourse en profitera s'ils l'écoutent. Ils peuvent le faire comme servants de fermes, comme métayers, comme fermiers. Ils

peuvent aussi, s'ils sont jeunes, le faire dans un établissement d'instruction. Il en existe déjà deux en Tunisie tenus l'un par des ecclésiastiques, l'autre par un laïque ; il y a des propriétaires qui sont disposés à prendre des élèves pensionnaires, comme M. Favrot ou M. Crété qui a créé une école d'agriculteurs stagiaires ; la Direction de l'Agriculture a même placé chez quelques colons de jeunes émigrants qui aspirent à former eux-mêmes plus tard des exploitations, et elle s'occupe de la création d'une Ecole d'Agriculture. « Quand on ne connaît ni le pays, ni les mœurs, ni la langue, m'écrivait de Tunisie une personne bien informée, on est fort embarrassé pour commander à ses journaliers et traiter ses affaires au marché ; il vaut mieux se mettre pendant quelques années sous les ordres d'autrui que de compromettre son petit capital », et elle signalait le métayage comme la meilleure école d'apprentissage.

Il ne faudrait pas que les familles songeassent à envoyer en Tunisie des jeunes gens dont on ne saurait plus que faire en France. Bien que la Tunisie offre certains avantages, on n'y fait cependant son chemin que par les mêmes moyens qu'en Europe : le travail, l'intelligence, la moralité. Un jeune homme qui viendrait pour être cultivateur de fantaisie, flâner et chercher des amusements coûteux, tels qu'on en trouve dans les grandes villes, échouerait infailliblement ; il y a eu malheureusement des exemples.

LES TYPES DE COLONISATION

J'ai eu l'occasion de dire pendant mon voyage et de redire devant la Société de Géographie Commerciale que je concevais trois types principaux de l'exploitation agricole française en Tunisie : le colon sans capital, le capital sans colon, le colon avec son capital. Tous les trois ont leur place.

Le colon sans capital fera bien de ne pas se mettre en route avant d'avoir une position assurée ; il trouverait certaine faculté dans le passage à moitié prix que la Compagnie Transatlantique et les chemins de fer lui concèdent ; mais il ne peut guère arriver comme manouvrier, parce qu'il rencontrerait la concurrence de la main-d'œuvre indigène qui se contente de 1 fr. 20 et celle des Siciliens, qui ne demandent pas plus de 2 fr. 50 ; au contraire, comme ouvrier de choix dans certains métiers agricoles ou industries ou comme employé dans le commerce, il peut commencer une carrière dont l'horizon s'élargira plus tard.

Le capital sans colon a trouvé et trouvera des placements dans le commerce, dans la banque, dans le prêt hypothécaire, dans l'exploitation des carrières, dans les chemins de fer et dans certaines associations agricoles. Il sera sans doute moins confiant dans ce dernier genre de spéculation qu'il ne l'a été durant les premières années, parce qu'il saura qu'en agriculture rien ne remplace l'œil du maître.

l'incessante vigilance que le maître déploie s'il est vraiment un colon digne de ce nom ; l'intérêt personnel qu'il a, non seulement à faire son devoir strict, mais à se surmener quand il faut profiter en hâte d'une faveur momentanée du climat.

Le type que je continue à regarder comme le meilleur est celui du colon venant avec son capital, petit ou gros. Le capital moyen est celui qu'il importe surtout d'attirer : 30.000 à 100.000 francs pour un domaine d'une centaine d'hectares à acheter ; une vingtaine de mille francs seulement si ce domaine est, non acquis en toute propriété, mais loué en enzel. Un colon de cette espèce, s'il ne défriche d'abord qu'un espace restreint et s'il conduit rationnellement son exploitation d'après les conseils de l'expérience dont je ne suis qu'un écho, réussira probablement et fera souche de bons Tunisiens français.

J'ajoute qu'on peut, comme métayer ou fermier, se frayer aussi une voie en Tunisie, comme dans d'autres contrées agricoles, avec beaucoup moins d'argent, et qu'en dehors de l'agriculture, la seule branche de l'économie tunisienne dont je me suis occupé ce soir, l'activité des Français, si elle est suffisamment éveillée et sagement dirigée, trouvera dans les entreprises commerciales et industrielles un ample champ d'exercice.

Convaincu, comme je vous le disais au début de cette conférence, qu'à travers les difficultés inséparables de toute création coloniale et agricole et malgré des découragements momentanés, les résultats comparés du passé et du présent sont satisfaisants, j'espère avoir fait passer dans vos esprits cette conviction que la Tunisie a devant elle un long avenir de progrès si de graves changements ne viennent l'enrayer ; j'espère vous laisser l'impression qu'elle est un des plus précieux joyaux que la politique de la République, dirigée alors par M. Jules Ferry, ait ajouté à la couronne coloniale de la France. Le Résident Général, que je remercie d'avoir fait au conférencier l'honneur de présider cette séance, a le ferme dessein de travailler à cet avenir de paix sociale pour la population indigène et de développement économique pour la colonisation française, et il a les qualités d'esprit essentielles pour y réussir. Le succès d'une telle œuvre ne s'obtient pas, comme celui d'une campagne militaire, en quelques mois ; il faut l'aide du temps, des efforts patients et persévérants. Tout en se gardant des enthousiasmes présomptueux qui sont compromettants, la France peut faire avec confiance appel aux hommes et aux capitaux. La Tunisie a besoin des uns et des autres et elle est capable de les rémunérer. Ils viendront à elle quand la publicité, en répétant ce que la nature et le passé ont fait de ce pays, ce qui a déjà été accompli sous le Protectorat de la France pour sa régénération, lui aura mieux fait pressentir de « ce qu'on peut y faire ».

UN MOIS DE FOUILLES

DANS LA

NÉCROPOLE PUNIQUE DE DOUÏMÈS

à Carthage

(FÉVRIER 1895)

Dans les premiers jours de l'année 1895, M. le Résident Général, apprenant que les fouilles de l'intéressante nécropole punique de Douïmès étaient suspendues faute de ressources pécuniaires, m'offrit un subside qui me permit de continuer les travaux. Grâce à ce généreux concours, je pus reprendre l'exploration de la nécropole pendant le mois de février, en attendant que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres me mit à même de poursuivre sans interruption les travaux de recherches. Il m'a semblé que le compte rendu des découvertes faites grâce à la générosité de M. le Résident Général avait sa place toute désignée dans une revue locale, et je suis heureux de pouvoir le donner ici.

Les premiers jours de février 1895 furent employés à déblayer le terrain, de façon à pénétrer assez avant dans le sol pour atteindre le sol primitif qui renferme une des plus anciennes nécropoles de Carthage.

Le 12, nous parvenions à un tombeau dont l'aspect n'offrait rien de particulier. Le squelette était accompagné de deux petits vases demi-sphériques en terre commune, avec appendice conique sur la panse, et d'une troisième poterie qui allait nous révéler, chose très rare dans les nécropoles puniques, le nom du Carthaginois dont les restes mortels avaient reposé dans cette tombe. C'est une petite fiole de terre grise, assez grossière, haute de 0m09, à une seule anse. Elle porte une inscription écrite à l'encre et composée de quatorze caractères disposés en deux lignes. La première ligne se lit aisément et donne le nom d'*Abd-Melkat*.

Le 14, on ouvrait une simple fosse fermée de grandes dalles. Comme on va le voir, cette tombe devait être celle d'un pêcheur. On y trouva, en effet, des hameçons de bronze et des lamelles de plomb très épaisses roulées sur elles-mêmes ayant sans doute servi à lester ses filets.

Voici d'ailleurs les autres objets retirés de cette sépulture :

Vase de moyenne grandeur, en terre rouge, à couverte jaunâtre, avec double cercle sur la panse ;

Autre vase, de forme particulière, à base demi-sphérique, à deux anses et à orifice cerné d'un bourrelet;

Petit bol avec appendice conique sur la panse;

Deux petites fioles, l'une à bec étranglé et l'autre à orifice circulaire. L'une et l'autre n'ont qu'une anse. Dans la première, l'anse haute et élégante, donne au vase la forme d'œnochoé, dans la seconde l'anse est plus petite, ne dépassant pas le niveau de l'orifice;

Lampe, de forme primitive, à double bec fortement noirci par l'action du feu. Cette lampe conserve au revers la trace de la soudure d'un pied;

Des morceaux de fer;

Diverses tiges de bronze et de fer, sortes de clous;

Une coquille de forme elliptique et conique, de la classe des gastéropodes, longue de 0m 08. Cette *patelle* est noircie à une extrémité et a dû être utilisée comme lampe ou brûle-parfum;

Pierre à aiguiser, longue de 0m 10. C'est un grès jaunâtre, veiné, très dense et en même temps très doux au toucher, surtout sur deux de ses faces qui sont régulières et polies;

Petit caillou de mer de couleur grise;

Scarabée en cornaline, cerclé d'or. Le plat est gravé et porte un personnage debout, vêtu d'un simple pagne ou *klaft* et coiffé d'un haut bonnet conique. Ce personnage, d'aspect tout à fait égyptien, semble tenir d'une main une tige de lotus.

Le 15, c'était encore une simple fosse fermée de dalles qui nous réservait des surprises.

Près de la tête du squelette, on trouve la lampe bicorne et sa patère, les deux petites fioles à une anse de forme déjà décrite, trois urnes de moyenne grandeur et deux masques de terre cuite, hauts chacun de 0m 12. Ces masques sont, l'un et l'autre, munis au sommet d'un trou ayant permis de les suspendre, quoiqu'ils n'aient jamais été suspendus dans la tombe. Le visage est légèrement souriant. Le cou est plat et moucheté de points alternés, les uns rouges et les autres bleus. Des traces des mêmes couleurs apparaissent dans la coiffure qui se termine, à la façon égyptienne, en deux bandes plates, peu accentuées d'ailleurs et tombant droites des deux côtés du visage et du cou.

Aux pieds du squelette, on recueillit des morceaux d'œufs d'autruche taillés en forme de disques et sur lesquels sont peints les traits d'un visage; du cinabre ou vermillon en assez grande quantité, et enfin une centaine de grains de collier parmi lesquels je signalerai un étui, et plusieurs amulettes, telles que l'œil d'Osiris, l'hippopotame, le taureau, etc. On trouva même, dans le sable et la terre jaune qui remplissaient la fosse, la mâchoire d'un petit rongeur, rat ou gerboise.



MASQUE DE TERRE CUITE

A côté de cette tombe, les Carthaginois avaient construit, mais à une époque postérieure, un mur composé de pierres simplement jointes avec de l'argile. Parmi les matériaux de ce mur, on avait employé un cippe ou autel carthaginois. Le monument a la forme d'un tronc de pyramide, à base carrée. Il est orné vers le sommet d'une double baguette et la partie supérieure porte une légère excavation presque carrée. La pierre dans laquelle a été taillée ce cippe est le tuf coquillier de tous les tombeaux puniques. Je remarquai aussi dans ce mur un morceau de calcaire noir *(saouân)* dont l'emploi à Carthage n'apparaît qu'assez tard et dont la présence détermine l'âge postérieur de cette construction.

Le 18, près de la tombe précédente et de l'autre côté du mur, on rencontre une sépulture qui n'est également qu'une simple fosse

fermée de dalles. Le sable, mélangé de petits morceaux de charbon et de minuscules coquillages, a entièrement comblé la fosse. On y trouve un tesson de poterie grecque, assez épais, à vernis noir et brillant. En atteignant le squelette, on recueille les deux petites fioles



SÉRIES DE FIOLES TROUVÉES DEUX PAR DEUX DANS LES TOMBES PUNIQUES DE CARTHAGE

déjà signalées dans d'autres tombes de la même nécropole. Elles étaient placées l'une contre l'autre. Aux pieds du squelette, on ne rencontre rien autre que la lampe bicorne. Elle était renversée et avait ses deux becs fortement noircis. La poussière de ce tombeau fut passée au tamis, mais n'ajouta pas le moindre objet au mobilier funéraire.

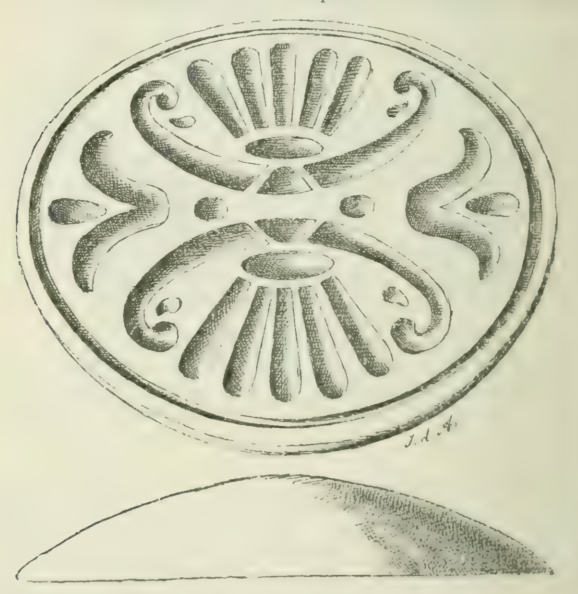
Le lendemain 19, contre cette tombe on en ouvre une autre dans laquelle on trouve, avec les petites fioles et la lampe, deux vases de moyenne dimension, une patère ornée de cercles concentriques de couleur brune et une hachette de bronze.

En dépassant cette tombe, nous nous trouvions de nouveau à l'entrée de la chambre funéraire à sommet triangulaire formé de pierres butées l'une contre l'autre, chambre que nous avions ouverte et visitée le 13 mars de l'année précédente.

Le 20 février, on ouvre un petit tombeau qui ne renfermait aucune poterie. On y recueille cependant sept grosses perles, un cauris ou coquillage du genre cyprée *(cypræa moneta),* un œil d'Osiris en lapis-lazuli, une sorte d'hameçon de bronze muni à sa base d'un appendice plat et triangulaire comme la pointe d'une lancette, un

morceau d'os long de 0m037, qui est peut-être un poids, comme ceux que nous avons trouvés dans une autre tombe de la même nécropole, et enfin une tablette de plomb épaisse de 0m01, longue de 0m038 et large de 0m027, pesant 91 grammes. Ce plomb paraît bien être un poids, car il représente précisément l'*outen*, ou unité pondérale des Egyptiens, qui, d'après M. Chabas, était de 91 grammes.

Au-dessous de la sépulture qui contenait ce curieux mobilier funéraire, on en découvrit une autre dans laquelle les ossements étaient accompagnés de la lampe bicorne qui était brisée, des deux petites fioles à une anse, de deux urnes de moyenne grandeur ornées chacune de bandes rouges et fermées d'une patère de terre brune leur servant de couvercle et enfin d'un disque de terre cuite de 0m096 de



DISQUE DE TERRE CUITE CARTHAGINOIS

diamètre. La face supérieure de ce dernier est convexe et unie, tandis que la face inférieure est plane et porte en creux une double et élégante palmette phénicienne. Les deux palmettes sont opposées et séparées l'une de l'autre par une sorte de fleur de lis ou de lotus. Cet objet devait être un moule destiné à reproduire ces palmettes sur des matières molles.

Le 21 février, le tombeau qu'on ouvrit ne renfermait, avec les ossements mal conservés, que les deux petites fioles, la lampe bicorne et sa patère.

Le 23 février, deux officiers du 1[r] zouaves, le D[r] Delaborde et le lieutenant Schuhler, visitaient nos fouilles au moment où nous avions reconnu la présence de trois tombeaux. Ce fut sous les yeux de ces témoins que nous les ouvrîmes l'un après l'autre.

Dans le premier, on ne trouva qu'une goupille en bronze et une sorte de pointe de flèche de même métal.

Au-dessus des dalles qui fermaient cette sépulture, on rencontra dans la terre la partie supérieure d'un brûle-parfum en pierre blanche, dont la forme complète avait été celle du cippe ou de l'autel punique décrit plus haut.

Du second tombeau, les témoins virent sortir les deux petites fioles et un brûle-parfum de terre cuite brune. Ces objets étaient placés à la hauteur du bassin. Le doigt annulaire fut trouvé entouré d'une bague de bronze. Les dents conservaient des traces de cinabre, et on recueillit sur le crâne les débris d'une feuille d'argent excessivement mince.

Le troisième tombeau renfermait les deux petites fioles qui étaient de terre brune, la lampe bicorne qui était de terre grise, le couvercle bombé d'un grand vase et un scarabée.

Le 23 février, nous ouvrîmes quatre tombeaux qui étaient autant de simples fosses. Trois d'entre elles ne renfermaient aucun objet ; la quatrième contenait la lampe bicorne et les deux petites fioles qui étaient de terre grise.

Le 25 février, on découvrait encore trois tombeaux.

Le premier était une auge formée de grandes dalles, mesurant intérieurement 2[m] 05 de longueur, 0[m] 78 de largeur et 0[m] 96 de hauteur. Les pierres qui la recouvraient avaient de 0[m] 15 à 0[m] 20 d'épaisseur. Celle qui avait été placée du côté des pieds était percée d'un trou circulaire de 0[m]06 de diamètre pénétrant jusque dans l'intérieur du tombeau. Les infiltrations avaient entraîné peu de terre dans l'auge funéraire. Lorsqu'on eût ôté la première pierre, on aperçut sur le squelette, dont les os étaient complètement aplatis, des traces de bois et des points blancs ressemblant à de la chaux.

Vers le bassin, on recueillit les deux petites fioles, une patère à double anse, la lampe bicorne et un vase demi-sphérique caractérisé par un appendice conique sur la panse.

En tamisant la poussière de ce tombeau, on trouva un grain de collier de couleur noire, de menus morceaux de fer, du charbon et des grains de bronze tellement oxydés qu'ils s'écrasèrent entre les doigts.

Le second tombeau, voisin du précédent, était une simple fosse

longue de 2m 10. On n'en retira que les deux petites fioles et un vase de grandeur moyenne en terre grise et rougeâtre. La lampe faisait défaut.

Le troisième tombeau était également une simple fosse. On y trouva la lampe bicorne et les deux petites fioles de forme commune. C'était tout le mobilier funéraire qui avait été déposé dans l'intérieur de la sépulture.

Le 26 février, on ouvrait trois tombeaux qui étaient autant de simples fosses. Deux d'entre elles ne renfermaient aucun obje funéraire. Dans la troisième, le squelette était accompagné des deux petites fioles, de la lampe bicorne et de sa patère, d'une urne de dimension moyenne et de plusieurs grains de collier, parmi lesquels je signalerai une fleur de lotus en lapis-lazuli.

Le 27 février, on déblaya encore une simple fosse au fond de laquelle le squelette fut trouvé assez bien conservé. Le crâne était très épais. Deux vases seulement accompagnaient le mort. L'un, de terre rouge, haut de 0m 22, à double oreillon, avait la forme d'un obus; l'autre, plus grand, avait également deux anses et était aussi en terre rouge, mais avec couverte grisâtre. Il fut d'ailleurs trouvé en morceaux.

Au-dessus de cette sépulture, dans une terre presque noire remplie de tessons et de débris, on reconnut la présence de six squelettes. Mais ces morts ont été inhumés à une époque postérieure aux vrais tombeaux puniques, qui sont toujours plus ou moins enfoncés dans le sol primitif de teinte jaunâtre.

En dehors des tombeaux, mais aux abords immédiats de la nécropole, parmi les décombres carthaginois et surtout romains, nous avions trouvé une épitaphe punique gravée sur une pierre bleuâtre *(saouân)* longue de 0m29, haute de 0m11 et épaisse de 0m 09. Cette inscription funéraire prouve, par sa forme et la place qu'occupent les lettres, que la pierre n'était pas destinée,

ÉPITAPHE CARTHAGINOISE.

comme les stèles votives et certaines stèles tombales, à être fixée en terre. Elle devait être, au contraire, emboîtée dans un cippe monolithe ou en maçonnerie. Le texte commence par ces mots : « *Tombeau de Barmelqart* » (peut-être pour *Bodmelqart*) ; puis le nom du défunt est suivi de sa généalogie, dans laquelle les noms propres sont accompagnés de mots (titres ou métiers) qui n'ont pu être traduits. Déjà nous avions trouvé sur un autre point de Carthage une épitaphe analogue provenant du tombeau d'un fondeur de fer nommé *Akbarim*, fils de *Baalschillec*.

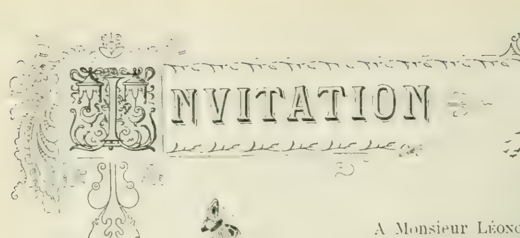
Grâce donc au subside de M. le Résident Général, les fouilles de la nécropole de Douïmès avaient amené, pendant le mois de février 1895, la découverte d'une vingtaine de tombeaux puniques et avaient préparé le terrain pour d'autres découvertes de plus en plus intéressantes.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vint, par une nouvelle allocation, me permettre de poursuivre activement les travaux de recherches, et la continuation des fouilles fit découvrir des centaines de tombes dont le mobilier, parfois très riche, a pu être inventorié et enregistré au jour le jour. Ce compte rendu détaillé est encore à publier.

A. L. DELATTRE,

Correspondant de l'Institut.





A Monsieur Léonce Bénédite,

Président de la Société des Peintres orientalistes français.

Illustre président
D'une sincère école
De lignes nettes folle
Et de soleil ardent,

Fervent du polychrome
Et de l'art éclatant
Des Benjamin Constant,
Des Regnault, des Gérome,

Puisque tu viens, épris
De nos climats d'Afrique,
De leur aspect féerique,
De leur chaud coloris,

Je te voudrais pour hôte,
Ami de l'Orient.
Mon toit n'est pas brillant,
Mais ma terrasse est haute;

J'habite une maison
Arabe, une acropole
D'où le regard s'envole
Vers un vaste horizon.

De là, quand on se penche
Un peu sur le vieux mur,
On voit, sous le ciel pur
Tout bleu, Tunis la Blanche;

Blanche comme un burnous
Qu'au soleil on étale,
Mauresque capitale
Fleuretant avec nous.

Son beau lac est en face,
De nacelles couvert,
D'un bleu tendre un peu vert,
Poli comme une glace.

Au milieu, le chenal
Du port, pour l'œil artiste
Trop droit, hélas ! et triste,
Mais sûr, quoique banal.

D'une riche palette
C'est un tableau brossé,
Ce sombre azur foncé
Derrière La Goulette,

Tout là-bas, c'est la mer,
La Méditerranée ;
Cette ouate en traînée
C'est de France un steamer.

A droite se carmine
Le cap Bon, mal nommé,
Et, double fier sommet,
Le djebel Bou-Kornine.

A gauche on a Byrsa,
Jaune colline en friche
Où jadis, forte et riche,
Carthage se dressa.

L'œil sur ce promontoire
Tant de fois disputé,
Je vois dans l'air flotter
La légende et l'histoire.

Je vois là-bas qui fuit
La trirème d'Enée;
Didon, abandonnée,
D'un œil mourant la suit.

Pour son hardi voyage
Hannon quitte le port;
De sa flotte qui sort
L'eau garde un long sillage;

Ici, groupe en sanglots,
Filles, sœurs, femmes, mères,
Rappellent les galères
Déjà loin sur les flots.

Puis, radieuse étoile,
Salammbô m'apparaît :
A tout son cœur est prêt
Pour ravoir le saint voile;

Au fauve amant enfin
Elle cède, mais fière,
Froide, comme Rivière
La fit d'un ciseau fin.

Je vois la face noire
De Mâtho qui l'étreint,
Je vois les bras d'airain
Autour du corps d'ivoire.

De bois, d'or, de granit
Les dieux ont leur statue;
Moloch à qui l'on tue
Des enfants, et Thanit,

La déesse féconde
Qui, pendant qu'il détruit,
Engendre jour et nuit
Et repeuple le monde ;

Au clos du Cardinal
Et du Père Delattre,
La fumée idolâtre
Monte au ciel pour Baal.

Oh ! l'incroyable scène :
La ville de Didon
A crû plus que Sidon,
Que Tyr et que Mycène !

Dieux ! quel confus amas
De maisons étagées
De galères chargées
Quel port, forêt de mâts !

Puis, sautant la Sicile
Sans hésitation,
L'imagination
A qui tout est facile

Chez les Pères Conscrits
A Rome me transporte,
Et je franchis leur porte,
J'entends murmures, cris ;

J'entends Caton conclure
Dans le Sénat : « *Ergo*
Delenda Carthago ! »
Et vois sa face dure.

Tel que Pavy l'a peint
J'aperçois, fou de rage,
Sur la « pieuvre » Carthage
Fondre « l'aigle » romain ;

Lequel, du poulpe immonde
Ou de l'oiseau forban,
Vaincra? De là dépend
Tout l'avenir du monde.

Je vois les légions
Partir trois fois de Rome,
Et je vois surgir l'homme
Rival des Scipions.

Au front une auréole,
Je crois voir revenir
Régulus pour tenir
A l'ennemi parole ;

Il va droit, ne craint rien,
Il rentre dans la ville
Bravant la plèbe vile,
Noble martyr païen !

Puis, quels torrents de flamme !
O ville d'Annibal !
Et que fait d'Asdrubal
La patriote femme ?

Le Romain triomphant
Pleure, en citant Homère,
Sur la farouche mère
Egorgeant son enfant.

Parfois je m'imagine,
Pourpre se détachant
Sur l'ocre du couchant,
La lugubre ruine

En marbre de Schemtou ;
Puis au milieu, muette
Et sombre silhouette,
Sur le néant de tout

Qui rêve et qui contemple,
Marius, près d'un fût
De colonne qui fut
Jadis fragment de temple.

Que de choses encor
A voir ! Toujours des armes,
Toujours du sang, des larmes,
La guerre et son décor.

Recueillant l'héritage
De l'antique cité,
Rome a ressuscité
La punique Carthage ;

Proconsuls et préteurs
Font bâtir arches, voûtes,
Ponts, aqueducs et routes,
Portiques de rhéteurs,

Cirques où court en foule
Grec, Numide et Romain
Pour voir le sang humain,
Le sang chrétien qui coule.

Puis, spectacle changeant,
Voici des blonds Vandales
Les cohortes brutales
Brûlant et saccageant.

Puis tout encor s'éclaire
Sous le temps byzantin ;
Puis tout encor s'éteint
Dans la nuit séculaire.

Puis, voici le croissant,
Avec un peuple austère
Qui tient le cimeterre
Courbe empourpré de sang.

Et puis c'est l'oriflâmme
D'azur à fleurs de lys ;
Les traits hâves, pâlis,
Notre saint Louis rend l'âme.

Et puis, nouveau destin,
Dans ces mêmes campagnes
Voici les grands d'Espagne
Conduits par Charles-Quint.

Puis, Maures et Berbères,
Sous les Turcs retombés,
Avec pachas et beys
Sont forbans et corsaires;

Dans l'ombre on voit tapis
Les pirates infâmes
Vendant leur butin : femmes,
Ivoire, enfants, tapis.

Mais, lueur d'espérance
Et trêve de malheurs,
Salut aux trois couleurs,
Salut ! drapeau de France !

De succès, de revers,
Quelles vicissitudes !
Peintres, quel champ d'études !
Bardes, quel nid de vers !

ENVOI

Léonce Bénédite,
Peux-tu te contenter
D'une hospitalité
Modeste ?... Je t'invite.

Je n'ai ni beaux lambris,
Ni salle luxueuse,
Ni table somptueuse,
Mais, chose ayant son prix,

A ta vue enchantée
J'offre, avec la couleur
Chatoyante, l'ampleur
Du ciel, illimitée,

La limpidité d'air,
Un site romantique,
Un passé poétique,
Et lac, et monts, et mer.





L'EXPOSITION
DE LA SOCIÉTÉ
DES PEINTRES ORIENTALISTES FRANÇAIS
A TUNIS

Suivant la promesse que nous avait faite l'an dernier, à son passage, M. Roujon, l'éminent directeur des Beaux-Arts, nous avons la bonne fortune de posséder cette année à Tunis, au Palais des Arts, ancien palais Cohen, au cœur de l'Exposition Artistique de 1897, une centaine de toiles qui nous ont été envoyées par la brillante école des Peintres Orientalistes Français, qui a déjà organisé à Paris, rue Laffitte, dans les galeries Durand-Ruel, plusieurs expositions très remarquées.

La Société est placée sous le patronage d'un comité où nous rencontrons les noms bien connus de Gabriel Bonvalot, l'explorateur, président du comité Dupleix, Gaston Deschamps, des *Débats*, Paul Casanova, du Cabinet des Médailles, Ed. Garnier, de Sèvres, Georges Lafenestre et G. Bénédite, conservateurs au Musée du Louvre, Ernest Leroux, éditeur de publications orientalistes, Maurice Wahl, inspecteur général de l'Université pour les colonies, et le regretté René La Blanchère.

Elle a pour présidents d'honneur les illustres peintres Gérome et Benjamin Constant, membres de l'Institut, et pour président actif M. Léonce Bénédite, le distingué conservateur du Musée du Luxembourg.

La première idée de ce groupement remonte, nous dit-on, à 1889, à l'époque de l'Exposition Universelle, où un des artistes de cette compagnie avait ingénieusement décoré le Palais Algérien de sujets empruntés à l'Orient.

En 1893, eut lieu aux Champs-Elysées, à l'occasion de la très originale Exposition d'Art Musulman, dont le commissaire général était M. Georges Marye, membre de la Mission de l'Afrique du Nord, une première Exposition d'Art Orientaliste français, organisée avec autant de goût que de compétence par M. Léonce Bénédite, et comprenant une partie rétrospective et une partie contemporaine.

Pour la partie rétrospective, M. Bénédite avait réussi, grâce au concours des Musées nationaux, à établir en quelque sorte, comme il disait, « la généalogie de cette petite école presque exclusivement française, en réunissant une série de peintures orientalistes depuis

le début du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, à travers une longue suite de noms glorieux. On pouvait s'y convaincre, par quelques exemples, de l'influence considérable exercée par l'Orient sur l'art aux différentes époques de notre histoire ».

Nous voudrions, si l'espace le permettait, rappeler à la suite de M. Bénédite les principaux noms des peintres qui ont été chercher leur inspiration en Orient.

Le premier orientaliste des XVIIe et XVIIIe siècles, suivant lui, est Simon Vouet (1590-1649), qui, jeune encore, partit avec M. de Harlay, notre ambassadeur, pour faire le portrait du Grand Seigneur. Viennent ensuite Jacques Carrey, de Troyes, qui alla aussi à Constantinople et à qui on doit de précieux dessins qui ont servi à la reconstitution du Parthénon; puis Van Moor, de Valenciennes, qui peignit les mœurs et costumes des Turcs; Liotard (1702-1779); le chevalier de Favray (Malte et Constantinople). Le théâtre et la littérature contribuèrent, depuis les *Lettres Persanes*, de Montesquieu, jusqu'au *Mahomet*, de Voltaire, à développer tout un genre de peinture où dominaient les sujets orientaux, les turqueries et les chinoiseries.

L'orientalisme, oublié pendant la Révolution, revint un instant à la mode à l'époque de l'expédition d'Egypte. Tout le monde connaît *les Pestiférés de Jaffa* et *la Bataille d'Aboukir*, de Gros.

La guerre de l'indépendance grecque, la conquête de l'Algérie, l'expédition de Syrie, le percement de l'isthme de Suez ont été, dit M. Bénédite, autant d'événements qui ont encore tourné les yeux du côté de l'Orient. « Aussi, dès ce moment, — continue-t-il, et nous ne saurions mieux faire que de lui laisser tout à fait la parole, — une véritable et nombreuse école s'est-elle formée qui a cherché uniquement ses sujets dans les scènes de la vie orientale. Le souci qui les préoccupe au premier chef, volontairement ou à leur insu, c'est l'étude de la lumière. Les uns demanderont à l'Orient la pureté des lignes et la netteté des horizons dans la clarté des ciels tranquilles, les autres voudront rendre le papillotage et le chatoiement des couleurs sous le scintillement du soleil, d'autres s'efforceront d'exprimer la profondeur des ombres, l'intensité de la lumière ardente et de la chaleur torride. Suivant leur façon de voir, ils parcourront tantôt les rues bariolées du Caire ou navigueront dans les mers irisées de Constantinople; tantôt ils s'enfermeront dans les intérieurs sombres et mystérieux du Maroc, tantôt ils suivront les caravanes le long de la vallée du Nil ou s'assiéront dans la tente de laine noire au milieu des douars de l'Algérie. »

Il faudrait citer encore tout ce que M. Bénédite ajoute pour caractériser cette préoccupation de la lumière, ce désir de nos peintres de s'insinuer petit à petit, selon le mot de Delacroix, dans la facon du pays, de détruire en eux « l'œil européen », d'évoquer chez leurs spectateurs les impressions les plus insaisissables de l'Orient, la sen-

sation de la durée et de l'étendue, de l'immobilité et du silence, et tout ce que les Decamps, les Marilhat, les Delacroix, les Fromentin ont si bien rendu. « Decamps a donné la vision d'un Orient brûlé d'une lumière implacable, d'un Orient farouche, au caractère très accentué mais évidemment exalté, interprété. » Ses sujets ont été surtout la Turquie et l'Asie Mineure ; Marilhat, avec une couleur douce et chaude, peignit la Syrie et l'Egypte ; Delacroix « prit d'abord la Grèce, la Turquie, puis le Maroc pour thème de ses conceptions dramatiques et trouva un des premiers la véritable sensation de l'Orient ». Fromentin, qui a su si bien apprécier et comparer ses trois illustres prédécesseurs, vient lui-même à leur suite à la tête d'un autre groupe comprenant Belly et Guillaumet, qui portent même plus loin le souci de l'exactitude de la couleur locale, l'interprétation et la sensation de la lumière sous le ciel africain, et après lesquels viennent encore deux noms qu'il ne faut pas oublier, ceux de Chassériau et de Dehodencq.

« Quant au groupe orientaliste actuel, qui forme désormais une véritable école, il a trouvé de nouveau dans les circonstances extérieures des raisons de se développer plus activement. Il a aidé aux diverses révolutions qui ont constitué notre art moderne ; après avoir renouvelé les motifs du paysage classique, il s'est trouvé mêlé aux luttes romantiques dans lesquelles il vint apporter l'appoint d'inoubliables chefs-d'œuvre, et il s'est montré un auxiliaire intelligent du développement naturaliste de ces trente dernières années. Son rôle ne s'est point borné, en effet, à apporter dans le domaine de la peinture le bénéfice d'éléments curieux et pittoresques, il a encore, par l'étude de ces pays exceptionnels où la lumière se montre dans ses états les plus excessifs comme dans ses effets indirects les plus délicats, singulièrement grossi le courant, de caractère scientifique, qui a poussé les artistes vers la résolution des grands problèmes de la lumière et de l'atmosphère.

« Nous ne voulons point philosopher outre mesure sur le rôle de l'Ecole orientaliste, ni chercher à exagérer son importance ou à prévoir l'avenir qui lui est donné. Il nous a paru, cependant, que cette réunion, loin de former un groupe factice et arbitraire, était plutôt de nature à fournir à l'histoire de l'art un enseignement inédit.

« Une particularité qui distingue spécialement ce groupe des orientalistes et qui nous paraît devoir doubler aux yeux du public l'intérêt de leurs travaux, c'est qu'il s'en dégage un charme qui agit sur nous à travers toutes leurs images, un charme subtil et attirant qui réside dans leur sujet : l'Orient.

« L'Orient ! A quoi tient cet attrait puissant et mal défini que nous fait subir ce nom magique ? Est-ce parce que, malgré tout, seul, l'Orient a persisté à rester pour nous le pays de l'immuable, du mystère et du rêve, que nous l'avons pénétré sans l'entamer, que

nous y retrouvons encore le passé tout vivant ? est-ce simplement parce qu'il exerce sur nous le charme profond de ses arts incomparables et la séduction inépuisable de sa lumière et de son ciel ?

« Aujourd'hui, pourtant, ce mot n'éveille plus seulement dans nos esprits des préoccupations purement littéraires ou artistiques. De graves soucis attirent nos regards de ce côté. Derrière l'Orient des rêves et des chimères, à travers la fantasmagorie étincelante de ce décor des *Mille et une Nuits*, nous apercevons désormais de vastes empires qui portent au fond des sables brûlants et des mers lointaines les frontières de la patrie. »

Pour finir, ajoutons que M. Léonce Bénédite, auquel nous avons emprunté, avec sa permission, les beaux passages qu'on vient de lire, a été délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour le représenter à Tunis, à l'ouverture de l'Exposition Artistique, et que M. J.-A. Chudant, trésorier de la Société et peintre lui-même d'une grande originalité, est venu installer l'exposition de ses confrères.

Voici la liste des membres honoraires et de ceux composant le Bureau de cette Société, outre MM. Gérome et Benjamin Constant :

Membres honoraires

MM. Aublet, F. Barrias, Hippolyte Berteaux, A. Besnard, A. Brouillet, A. Cluseret, F. Cormon, Dagnan-Bouveret, J. Dampt, E. Friant, J. Geoffroy, Huguet, J.-A. Muenier, Armand Point, Ary Renan, A. Renoir, Georges Rochegrosse, James Tissot.

Comité

MM. Léonce Bénédite, *président;* Maurice Bompard, J.-A. Chudant, Ch. Cottet, Etienne Dinet, Hector d'Espouy, L.-A. Girardot, Ch. Landelle, Paul Leroy, A. Lunois, Marius Perret, Gustave Pinel, Théodore Rivière, E. Sulpis, J. Taupin.



L'Ame des Ruines



Sous le ciel d'Orient, trop profond et trop pur,
La ville est morte, aux flancs brûlés de la colline;
Enguirlandant le front des remparts en ruine,
L'herbe vaine fleurit aux fentes du vieux mur.

Au sommet, plus massive et d'un granit plus dur,
Seule, survit aux toits croulants qu'elle domine
L'antique citadelle à la tour sarrasine,
Et ses hautains créneaux se dressent dans l'azur.

Or, quand descend le soir de rose et d'amétyste,
Comme l'âme des temps qui planait dans l'air triste,
La cigogne se pose et rêve sur la tour,

Rêve… Oh! les fiers assauts! Le ciel pourpre de flammes!
Etendards des Croyants!… Déjà sont de retour
Les guerriers de la Croix aux blanches oriflammes!



Les Larmes des Poètes

Quand la source des pleurs lentement amassés
A rempli toute l'âme en ses vasques profondes,
L'eau muette déborde et les célestes ondes
Epandent leur fraîcheur sur tous les fronts lassés;

Mais le flot, salutaire aux souffrants harassés,
Qu'épanche la pitié de ses urnes fécondes
Va se fondre en chantant dans le rythme des mondes,
Poètes, s'il jaillit de vos grands cœurs blessés :

Fleuve majestueux, océan d'harmonie,
Où, pour accompagner la plainte de la vie,
L'univers sympathique a mis ses mille voix,

Lorsque vous me versez votre sainte rosée,
D'ineffables concerts enchantent ma pensée,
Et des roses d'amour fleurissent sur ma croix.



À la Gloire de l'Écriture



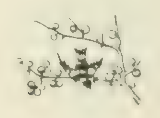
Reflet mystérieux de notre âme, Ecriture,
Notre intime univers se révèle par toi :
Tu montres, sur métal noble ou de bas aloi,
Son exacte effigie à chaque créature ;

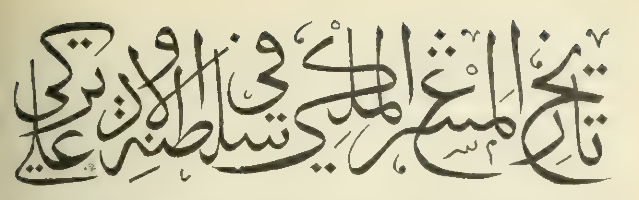
Par toi l'ère qui meurt lègue à l'ère future
Sa pensée et son cœur, ses doutes et sa foi ;
Par toi l'esprit errant a découvert sa loi
Et ravi ses plus beaux secrets à la nature.

Merveilleux talisman, ton signe essentiel
Transporte le génie exalté jusqu'au ciel
Et jusqu'aux profondeurs aveugles de la terre !

Echo multiplié du Verbe, sois béni,
Toi qui, malgré l'espace et le temps infini,
Fais chanter jusqu'à nous la grande voix d'Homère !

D. VERSINI.





SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire

des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXXII

Représailles exercées par Ali-Pacha contre les anciens partisans du bey Hassine.

Quand le pacha Ali revint s'installer au Bardo après sa victoire, il se mit à poursuivre avec acharnement les anciens partisans de son oncle, confisquant leurs biens comme nous l'avons rapporté précédemment. Tous ceux d'entre eux qui possédaient encore quelque chose reçurent l'ordre de venir le verser dans ses caisses.

Il se mit aussi en devoir de reviser les règlements du Dar-el-Pacha. Il commença par en interdire l'entrée aux juifs, en les avertissant qu'ils ne seraient plus admis à réclamer le paiement des dettes anciennes ou nouvelles contractées par les soldats, ni à se substituer aux intéressés pour toucher la solde. Or, depuis l'organisation de l'oudjak de Tunis par les Turcs, tous les soldats, même ceux des garnisons de l'intérieur, avaient coutume, lorsqu'ils voulaient se procurer de l'argent, d'aller négocier un emprunt auprès des juifs. Celui dont la solde se montait à cent piastres par an souscrivait un billet de cent dix piastres; le juif lui en donnait cent et se substituait à lui pour le paiement de la solde jusqu'à complète libération de ce qui lui était dû; après quoi le soldat contractait un nouvel emprunt. De cette façon le juif tirait un profit de son prêt, et le soldat, qui touchait sa solde entière par avance, n'avait pas de préoccupation et pouvait en dépenser le montant pour ses besoins et ceux

de sa famille. Le pacha décida que personne ne serait admis à toucher la solde aux lieu et place d'un soldat, et que tous, même ceux des garnisons de Gabès ou de Djerba, devraient se présenter en personne pour la recevoir. Ceux qui ne quittaient pas leur résidence pour se présenter au moment voulu étaient privés de leur solde et destitués. Cette mesure fit perdre aux juifs des sommes considérables. C'était là un artifice du pacha, qui savait bien que ceux qui avaient à entreprendre un trop long voyage préféreraient perdre leurs droits à la solde.

Les hommes inscrits sur les registres de l'oudjak recevaient en plus de leur solde un demi-nasri pour chacun de leurs enfants, et les orphelins étaient inscrits pour un nasri. Le pacha décida que les orphelins devraient se présenter en personne et que les enfants devraient accompagner leur père, quelle que fût leur résidence habituelle. Les orphelins se conformèrent une première fois à cet ordre ; mais ils constatèrent que le nasri ne suffisait pas à couvrir les frais d'un seul jour de voyage et ils y renoncèrent. Pour la même raison, les pères renoncèrent à se faire accompagner par leurs enfants.

Il introduisit encore d'autres réformes. D'habitude le chaouch se postait, à midi, au commencement du *souk des Turcs* et appelait les gens à la solde. Le pacha modifia cet usage et mit l'appel au lever du soleil, en sorte que les Turcs domiciliés hors de Tunis étaient souvent empêchés de se présenter à une heure aussi matinale. Ceux qui ne pouvaient pas voyager de nuit pour se présenter à temps perdaient leur solde.

Il ordonna aussi aux khodjas de partir chacun à tour de rôle avec les colonnes, sans pouvoir se faire remplacer, comme c'était jusque-là l'usage, ce qui obligea ceux d'entre eux qui étaient malades, faibles ou habitués à la vie des villes, à abandonner également leur droit à la solde.

Il était admis que ceux qui remplissaient dans les mosquées les fonctions de khodjas ou de lecteurs du Coran et les gens voués aux études de jurisprudence avaient droit à la soldé à titre de gratification personnelle. Le pacha la supprima à ceux d'entre eux qui ne prenaient pas part aux expéditions. Ceux pour lesquels on intercéda auprès du pacha obtinrent de se faire remplacer, mais les gens sans appui ni protection durent renoncer à leur solde.

Le pacha prescrivit également de verser au Dar-el-Pacha, pour le paiement de la solde, les économies de toute nature que l'on réalisait dans les prisons. Au cours de la guerre qu'il entretint pendant cinq ans contre son oncle, il eut besoin continuellement de réunir des troupes, et c'est alors qu'il prit les mesures destinées à remplir ses caisses ; une fois la guerre achevée et lorsqu'il vit son autorité solidement assise, il supprima la solde des enfants et même celle de leurs pères.

Il dit alors : « Je suis comme le maître d'un jardin qui, debout au milieu de ses choux, leur coupe la tête dès qu'ils grandissent. » Et en effet, il fit mettre à mort des notables, des gens de grande valeur, des savants, des descendants du Prophète, et en général tous ceux chez qui il constatait ou soupçonnait une hostilité apparente ou secrète.

Parmi ses victimes figure l'imam Youssef Bourteghiz, dont nous avons déjà parlé. Il le fit mettre en prison et confisqua la totalité de ses biens. Quand il fut las de le faire souffrir, il fit étrangler une nuit cet homme de bien qui mourut en martyr.

Il mit en prison Seghir Daoud, qui dépensa de fortes sommes pour racheter sa liberté, et versa au pacha 40.000 piastres, sans compter ce qu'il donna d'autre part pour faire intercéder en sa faveur. Lorsque le pacha sut qu'il n'avait plus d'argent, il lui donna l'ordre de rentrer dans sa maison de Tunis et de ne plus en sortir; le cheikh se conforma à cet ordre, rentra chez lui et n'en sortit plus que dans un cercueil.

Ali, fils du cheikh Daoud, s'enfuit à Nabeul et s'y réfugia dans la zaouïa d'un cheikh enterré près de cette ville et qui jouit dans tout le pays d'une grande réputation à cause des miracles qu'il fit même après sa mort. Ali perdit son second œil et devint aveugle ; ses enfants vécurent avec lui dans une grande misère et un profond dénûment; il mourut dans la zaouïa et fut enterré à Nabeul. Il avait poursuivi Sidi Achour de son inimitié, l'insultait, l'injuriait et professait pour lui le plus grand mépris; il lui avait même pris de force une maison pour y installer un moulin à grains. Le cheikh s'arrêta un jour devant cette maison, prit Dieu à témoin de l'injustice dont il était victime et lui demanda de maudire celui qui l'avait dépouillé et son père. Dieu exauça cette prière; comme nous l'avons dit, Ali se trouva sans argent pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, et il fut méprisé par tout le monde après avoir été parmi les puissants. Lorsque Mohammed-Bey et Ali-Bey devinrent les maîtres du royaume, ils rendirent à cette famille les biens de Seghir Daoud qui avaient été vendus, notamment le jardin dont nous avons parlé précédemment ; mais ce jardin avait été acheté par le fils de Mentchali, des mains de qui on ne put pas le reprendre.

El Aroussi était un homme savant et distingué, qui avait des attaches avec la famille du cheikh Sidi Ahmed ben Arous. Il passait pour entretenir une correspondance secrète avec Mohammed-Bey à l'époque où ce prince occupait Sousse. Le pacha envoya à El Aroussi un homme porteur de lettres falsifiées, soi-disant écrites par Mohammed-Bey. Le messager fut reçu avec égards et El Aroussi lui confia la réponse destinée au prince et lui donna de l'argent et des provisions. Cette réponse fut aussitôt remise au pacha qui en prit

connaissance et constata qu'elle contenait des insultes pour lui et pour son fils. Or le pacha avait coutume, lorsqu'il voulait se venger de quelqu'un, de lui envoyer un huissier à l'air éveillé et au langage agréable et plaisant. Il envoya à El Aroussi ce serviteur qui, en se présentant devant le cheikh, lui baisa la main et lui dit en riant : « Monseigneur, le pacha Ali m'envoie vous chercher parce qu'il désire dîner avec vous ; il vous attend dans son jardin, où il compte vous faire égorger et faire hacher votre cadavre. » Le cheikh crut à une plaisanterie et fut persuadé que le pacha voulait lui témoigner des égards particuliers. Il entra chez lui, changea de turban, s'entoura la tête d'un beden neuf, fit seller sa monture et partit, accompagné de son esclave. Il arriva sur la petite place du Bardo, et le pacha, averti de son arrivée, le fit entrer dans son jardin, où il l'attendait assis sur un siège et ayant Younès en face de lui. Il fit asseoir le cheikh, qui lui baisa la main, et, après l'avoir bien mis à son aise, il lui tendit un papier en lui demandant s'il connaissait la personne qui l'avait écrit. Le cheikh ouvrit le papier ; en voyant son écriture il perdit contenance, comprenant que l'heure de sa mort était arrivée, et ne put que réciter la profession de foi musulmane. Le pacha donna l'ordre aux mamelouks de le frapper à coups de bâtons, et ils le firent jusqu'au moment où ses vêtements en lambeaux montrèrent ses membres déchirés et couverts de sang. Le pacha le fit alors égorger en sa présence et enterrer dans le jardin. Il fut pleuré par sa famille.

El Hadj Hamouda Ousta-Merad était un des plus notables habitants de Tunis. C'était un homme d'un rang très élevé, doux, charitable, bienveillant avec tout le monde et franc. Il avait pour femme une des deux filles d'Otsmane-Dey, et l'autre avait épousé l'émir Hassine-Bey. Tout le monde parlait de lui comme de l'homme le plus considérable de l'époque, et il avait de nombreux partisans. Sa réputation arriva aux oreilles du pacha ; Younès aussi en entendit parler, mais il ne fut pour rien dans son assassinat. Le pacha apprit qu'El Hadj Hamouda envoyait des émissaires à son beau-frère Hassine-Bey, mais il patienta quelque temps. Pour se disculper des accusations de trahison, El Hadj Hamouda venait chaque semaine voir le pacha et lui baisait la main ; le pacha le recevait en souriant, mais on ne peut montrer beaucoup de bienveillance aux gens que l'on maudit dans son cœur. La modération du pacha ne dura pas longtemps, car il était tout-puissant et ne pouvait maîtriser ses désirs de vengeance. Un jour, El Hadj Hamouda descendit comme d'habitude au Bardo pour baiser la main du pacha, puis se disposa à rentrer chez lui. Comme il sortait de la salle d'audience, il fut appelé par un serviteur qui lui donna de la part du pacha l'ordre d'attendre à un endroit fixé, parce que le prince voulait lui parler. Il se rendit à

l'endroit indiqué et, comprenant qu'on le retenait prisonnier, il renvoya sa jument et son domestique. Lorsque ses enfants, sa famille et ses amis apprirent cette nouvelle, ils ne purent que pleurer en attendant son retour d'une minute à l'autre. Une nuit le pacha donna l'ordre de l'étrangler, sans redouter la colère de Dieu. Quand il vit venir les gens chargés de l'exécution, Ousta-Merad leur demanda le temps de faire deux prosternations. Il s'adressa ensuite à Dieu, le prenant à témoin de l'injustice flagrante dont il était victime, puis se déshabilla, ne conservant que son gilet, sa chemise, son pantalon et sa chéchia. Les chrétiens s'avancèrent alors et l'étranglèrent; son cadavre refroidi fut ensuite étendu sur une natte.

Le cocher du bey m'a fait le récit suivant : « Le khasnadar El Hadj Mostefa ben Meticha, qui était alors le troisième personnage du royaume, m'envoya chercher, et je me présentai devant lui à l'heure de la prière de la nuit. Il me dit : « Tu seras un chien, fils de chien, si ta charrette n'est pas prête au moment de la nouba.[1] » Je m'en allai et ne pus dormir de la nuit, tant je craignais les reproches et les coups de bâton A l'heure de la nouba j'attelai la charrette, sortis par Bab-er-Rahiba[2] et trouvai Hadj Mostefa debout dans un endroit désert, ayant devant lui les chrétiens. Je m'approchai pour lui baiser la main et je vis que les chrétiens tenaient une natte dans laquelle était un homme étendu et qu'ils jetèrent sur ma charrette. Comme le mort était de grande taille, sa tête arrivait à l'arrière de la charrette et ses pieds dépassaient la planche servant de siège. Le khasnadar commanda à un de ses mamelouks de monter à cheval, d'accompagner le corps jusqu'au domicile de la famille et de percevoir une khedma[3] de cinquante piastres, dont dix étaient pour moi. Je montai sur la charrette pour la conduire et m'arrêtai devant la porte du Bardo; Hadj Mostefa ouvrit lui-même le cadenas et s'arrêta pour voir passer la voiture. Je continuai mon chemin, accompagné seulement du mamelouk, et lui demandai quel était ce cadavre; il m'apprit alors que c'était El Hadj Hamouda Ousta-Merad, que l'on avait étranglé pendant la nuit. Je marchai jusqu'à l'aube, gravis la pente de Sidi-Abdallah et arrivai près de la Casba. A ce moment, en me retournant pour regarder la charrette, je vis un chat blanc comme du papier qui était assis près de la tête de Hadj Hamouda, pendant qu'un chat entièrement noir se tenait près de ses pieds. Je pris mon fouet et fis mine de chasser le chat noir; quand le fouet le

(1) Musique militaire qui jouait plusieurs fois par jour sous les fenêtres du prince, et notamment le matin au lever du jour.

(2) Porte de Tunis appelée aujourd'hui *Bab-el-Aloudj*. Le charretier sortait donc de Tunis, où il avait passé la nuit, pour se rendre au Bardo.

(3) Lorsque le serviteur d'un fonctionnaire était chargé auprès de quelqu'un d'une mission particulière, il avait le droit de réclamer de celui auprès de qui il était envoyé une rétribution appelée *khedma*, d'un mot arabe qui veut dire « service ». Il en est de même encore aujourd'hui pour les missions dont sont chargés les cavaliers des oudjaks.

toucha, il se retourna vers moi et me regarda avec une grimace si terrible que je fus près de m'évanouir et que je commençai à trembler. Nous étions à ce moment sous les murailles de la Casba. Tout à coup, le chat blanc se mit debout et poussa un cri qui faillit me faire tomber de la charrette, puis il descendit et se dirigea vers la muraille de la Casba; le chat noir se mit debout également, imita son compagnon et le suivit. J'ai cherché vainement l'explication de cela; j'ai interrogé à ce sujet des savants renommés, mais aucun n'a pu me donner de renseignement. Après cet incident, j'arrivai à la porte de Sidi Ali Ezzouaoui que je trouvai ouverte : c'était l'heure de la prière du matin. En entrant à l'écurie je passai près d'un homme qui conduisait une mule et des chameaux et qui me demanda le nom du mort. Nous lui répondîmes que c'était Ousta-Merad, étranglé pendant la nuit. Il quitta aussitôt sa mule et ses chameaux et revint sur ses pas, se frappant la tête et criant : « O mon seigneur ! » Il arriva ainsi jusqu'à la maison de ses maîtres, où tout le monde était couché, et se mit à secouer avec force les anneaux de la porte en criant : « Levez-vous ! levez-vous ! Voilà qu'on le rapporte étranglé ! » Tous se réveillèrent et se précipitèrent à la porte, s'égratignant la figure, poussant des sanglots et gémissant sur le malheur qui les frappait. J'arrêtai ma voiture devant la porte et les enfants du mort prirent le cadavre en pleurant. On le mit au milieu d'une chambre et l'on défendit aux femmes de crier et d'élever la voix. Le mamelouk appela alors un des fils et lui demanda les cinquante piastres; le jeune homme rentra dans la maison sans répondre, apporta les cinquante piastres et referma la porte, tout entier à sa douleur. Je reçus mes dix piastres et nous rentrâmes au Bardo. Le mamelouk rendit compte de sa mission au khasnadar et lui demanda s'il devait garder l'argent qu'il avait perçu. El Hadj Mostefa lui dit : « Chacun se présentera avec ses actions devant Dieu. »

Ahmed el Djedder, cheikh des Hamarna, est un de ceux qu'il trompa par ses serments pour les amener dans des pièges et les faire périr. Il eut l'imprudence de se rendre chez le pacha Ali avec son fils, et c'est la fatalité qui l'y conduisit, car il habitait le désert et ne comptait pas parmi les sujets du pacha, qui ne pouvait rien contre lui. Le pacha lui en voulait parce qu'à l'époque où le bey Hassine sortit de Kairouan pour aller chez les Hammama, Ahmed el Djedder vint à sa rencontre et séjourna chez lui pendant quelques jours. Le pacha en conçut une vive irritation et résolut de se venger. Il attendit pour cela jusqu'à l'époque où Ahmed ben Mami, fils du mamelouk Redjeb, devint caïd de l'Arad. Sur les recommandations du pacha, Ben Mami ne cessa de chercher à capter la confiance du cheikh Djedder, qui persistait à rester à l'écart par prudence. Il finit cependant, en prodiguant les serments les plus solennels, par

gagner la confiance du cheikh, qui se crut appelé à jouir d'une faveur toute particulière auprès d'Ali-Pacha; il partit en conséquence pour Tunis, accompagné de son fils et du caïd, et se présenta devant le pacha, qui fit emprisonner le père et le fils et donna ensuite l'ordre de les étrangler.

Parmi les gens adonnés à l'étude des sciences et sur lesquels il exerça sa vengeance, il y a lieu de citer Mostefa bel Hadj Hassine Khodja, dont nous avons déjà parlé, Ahmed el Kafi, qui était un homme d'un grand savoir, et le savant jurisconsulte fils du cheikh Ahmed ben Naza. Le pacha, ayant appris que ces trois personnages se réunissaient fréquemment, envoya chercher Mostefa bel Hadj Hassine Khodja, le fit emprisonner et lui ordonna de livrer toute sa fortune. Le cheikh lui donna tout ce que son père avait amassé grâce aux libéralités du bey Hassine, en lui disant qu'il méritait mieux que lui-même d'avoir cet argent. Quand il eut donné tout ce qu'il possédait, le pacha lui demanda encore de l'argent, et sa sœur dut payer une forte rançon pour obtenir sa mise en liberté. Il sortit malade de la prison, resta quelque temps chez lui et mourut peu après. Ahmed el Kafi fut exilé d'abord à Dakhlet-el-Maâouine;[1] on dit que plus tard le pacha, ayant appris qu'il était encore vivant, lui dépêcha quelqu'un pour le tuer. Le troisième resta longtemps en prison, où il finit par être étranglé.

El Hadj Mohammed er Rasaâ avait été obligé, pendant plusieurs années, d'abandonner ses enfants et sa famille, passant en secret d'un endroit dans un autre, pour échapper à la colère du bey Hassine. Après l'avènement d'Ali-Pacha, il reparut à Tunis et se présenta d'abord à Younès, puis au prince, qui le reçut avec égards, le traita généreusement, le fit asseoir à ses côtés et s'entretint en particulier avec lui. Ce Mohammed er Rasaâ appartenait à une très bonne famille; arrivé à l'âge mûr, il comptait parmi les notaires les plus distingués et était traité avec égards et sympathie par tout le monde. Le bey le nomma notaire de la Ghaba, ce qui accrut encore sa fortune et sa considération, et lui donna une situation plus élevée que celles qu'avaient occupées ses ancêtres. Dans le désir d'augmenter ses biens, il se lia avec Ali-Pacha à l'époque où celui-ci habitait la maison de Ramdane-Bey, et reçut de lui des cadeaux. Une fois devenu maître du royaume, le pacha le fit venir avec lui au Bardo; il l'entretenait en particulier, et Er Rasaâ lui apprenait les histoires secrètes de la ville. Le pacha le nomma, en remplacement de Hamouda Chahmi, secrétaire du Dar-el-Pacha, et il fut chargé, en cette qualité, du contrôle des fonds et des registres de l'oudjak. Il eut alors une suite, comme les grands personnages, et ne craignit pas de mécon-

(1) Près de Kélibia, dans la presqu'île du cap Bon.

tenter le pacha en marchant sur les traces de Hamouda Chahmi. Le prince eut vent de sa conduite et patienta pendant quelque temps; mais à la fin, poussé par la colère, il lui envoya dire un jour de rester dans sa maison et de ne plus en sortir, sous peine de mort. Er Rasaà se tint alors du matin au soir dans le vestibule de sa maison, craignant toujours un retour de colère du prince, jusqu'au jour où il fut atteint d'une paralysie de la moitié du corps, dont il mourut.

El Kastalli, originaire d'Andalousie, était hostile au bey Hassine, qui feignit d'ignorer ses sentiments. Quand le pacha fut vainqueur, Kastalli vint le voir et le mit au courant des intrigues de ses ennemis. Le pacha lui dit : « Vous êtes originaire d'Andalousie et riche, suivez l'exemple des autres Andalous » ; il lui fit espérer une belle situation auprès de lui, mais uniquement pour pouvoir lui emprunter de l'argent et lui faire supporter les frais des relations avec Stamboul. Quand Kastalli se trouva sans argent et dans l'embarras, il descendit au Bardo et se présenta devant le pacha, s'excusant et parlant avec humilité. Ceci se passait après le maghreb. Le pacha comprit qu'il venait demander son argent et lui dit : « Sortez d'ici, descendez dans un magasin et reposez-vous. Demain matin vous rentrerez dans votre maison pour ne plus en sortir que le jour de votre mort. Si vous n'obéissez pas, votre cou fera connaissance avec la corde. » Il sortit de la salle d'audience, entra dans une écurie et y resta jusqu'au jour, puis il revint dans sa maison dont il ne sortit plus, se félicitant d'avoir rompu toute relation avec le pacha. Il mourut peu de temps après.

Ali ben Ahmed el Mami était un homme puissant auprès du bey Hassine, qui l'avait pris comme son ami intime et son khalifat ; il rendait la justice en son nom comme s'il était lui-même le bey, et sa puissance était si grande que personne n'en avait eu une pareille jusque-là. Comme tout le monde s'adressait à lui, il en prit de l'orgueil, traita avec mépris les plus nobles personnages et priva de leur solde les infirmes et les orphelins. Dieu le punit en lui envoyant Ali-Pacha et son fils Younès, qui lui enlevèrent le gouvernement de Tunis. Sa sœur, alliée à la famille du pacha, ne put lui être utile dans cette circonstance. Le pacha commença par lui intimer l'ordre de ne plus sortir de sa maison ; sa femme intercéda en sa faveur auprès du prince, qui promit de lui rendre ses anciennes fonctions, mais lui envoya dire ensuite secrètement de partir pour La Mecque. Mami s'empressa de faire ses préparatifs de voyage et de quitter Tunis ; arrivé en Egypte, il tomba malade et mourut.

El Hadj Ali avait été investi des fonctions de daouletli par le bey Hassine, qui le revetit du caftan et l'éleva aux plus hautes dignités. Il devint très puissant et acquit une influence toute particulière. Il contribua puissamment à la victoire d'Ali-Pacha en lui soumettant

la ville et les faubourgs, et c'est grâce à son appui que ce prince put entrer à Tunis. En récompense, le pacha étendit ses pouvoirs et fit épouser sa fille par son fils Mohammed-Bey. Puis le prince se tourna contre lui et oublia les promesses qu'il lui avait faites, sans avoir d'égards pour les liens qui l'unissaient à son fils. Il finit par lui donner l'ordre d'aller habiter dans le village de Mateur, et fit préparer une charrette où El Hadj Ali monta en versant des larmes. A Mateur, on lui désigna une maison qu'il devait habiter, sous la surveillance de gardiens. Il s'installa dans cette maison et prit le lit. Quand il s'ennuyait trop, il s'asseyait devant sa porte sur un banc de pierre ; comme il était seul et étranger au pays, les gens ne lui témoignaient aucune considération. Son séjour à Mateur ne se prolongea pas et il mourut bientôt, empoisonné, dit-on, par ordre du pacha.

Ali-Pacha fit périr en grand nombre ceux qui s'étaient montrés ouvertement les partisans de son oncle. Si vous demandez à l'amine des tissus en poil de chèvre le nombre des cordes fournies pour les exécutions, il vous répondra : « Pendant la deuxième année du règne d'Ali-Pacha, j'en ai fabriqué 4.000 au moins ; dans la suite, les demandes de cordes devinrent plus nombreuses, et je n'ai pu en noter le nombre. » A la moindre velléité de démarche hostile, le pacha faisait arrêter et emprisonner tous les gens qui, de près ou de loin, pouvaient être soupçonnés, et quand il était fixé sur la culpabilité de l'un d'eux, il le faisait torturer : on lui brûlait le corps avec des fers rouges, on le frappait jusqu'à ce que ses chairs en lambeaux montrassent ses os à nu, et s'il n'était pas mort après cela, on creusait un trou et on l'enterrait vivant sous les décombres. Le pacha disait : « Les gens de l'Ifrikia sont en révolte continuelle et ils ne cherchent qu'à se nuire les uns aux autres ; Dieu m'a envoyé pour les punir. » Il ne cessa de confisquer les biens, d'emprisonner les gens et de les assassiner que le jour où sa destinée s'accomplit et où il fut étranglé à son tour.

XXXIII

Dépenses faites par Ali-Pacha pour élever des constructions et pour enrichir sa bibliothèque

On dit que lorsque le pacha, abandonné par tous ses serviteurs, fut pris et amené devant le bey de Constantine, ce dernier lui mit les fers aux pieds, le fit déposer sous une tente et lui envoya dire de livrer ses trésors pour racheter sa vie. Il répondit qu'il avait vidé ses caisses en élevant de hautes constructions et dépensé son argent pour des canailles qui l'avaient abandonné.

Il aimait beaucoup la lecture et avait lu dans les livres des descriptions merveilleuses de la *Zohra* [1] de Cordoue, en Andalousie. Il conçut le projet d'élever, lui aussi, des constructions dignes d'exciter l'admiration, fit venir les principaux architectes et leur dit qu'ils ne pourraient plus travailler que pour lui pendant le reste de leur vie, ainsi que les peintres, sculpteurs, maçons et menuisiers habiles dans leur art. Il fit creuser par les chrétiens les fondations de nouveaux édifices et fit démolir par eux ceux qu'avaient élevés les princes, ses prédécesseurs.

La première construction qu'il fit élever est la *Koubbet-el-Khadra*, [2] sur le même modèle que la Zohra de Cordoue. Il employa un grand nombre d'artisans à ce travail, qui fut rapidement mené. Chaque fois qu'il allait constater l'avancement des travaux, il faisait démolir les parties qui ne lui plaisaient pas et donnait des instructions aux ouvriers pour les faire reconstruire d'après ses plans. Il dépensa ainsi des sommes incalculables, et la koubba ne fut achevée qu'à grand'peine.

Il s'occupa ensuite de la *Mahakma* où il rendait la justice. Il la fit démolir du haut en bas, y compris les chambres servant aux hambas, et fit construire une autre salle sur un plan nouveau. Il fit apporter les plaques de marbre qu'on y voit encore et fit faire des carreaux de faïence ornés de dessins nouveaux. Quand les murs de la mahakma furent terminés, il les couvrit à sa guise de marbres, de faïences et de plâtres sculptés. Il ordonna aux fabricants de faïences de faire pour lui des carreaux contenant plusieurs des noms de Dieu en peinture vert de plomb et entrelacés sur les quatre faces ; ses ordres furent exécutés et l'artiste à qui il s'adressa lui présenta une œuvre d'art remarquable. Il ajouta encore à la mahakma des embellissements inconnus jusqu'alors et notamment un plafond en planches couvert de peintures admirables ; les gens admis à entrer dans cette salle n'avaient jamais rien vu de semblable. En cours de construction il fit également démolir toutes les parties qui ne lui plaisaient pas, ce qui l'entraîna à d'énormes dépenses. Il fit ensuite installer dans cette salle, pour les secrétaires, des bancs en noyer artistement travaillés, et fit venir du pays des chrétiens un trône où il s'asseyait pendant les séances et qui lui coûta des sommes folles. Les gens qui ont vu en détail toutes les beautés de cette salle en parlent avec plus d'enthousiasme encore que moi.

(1) Le mot *Zohra*, qui signifie « beauté », est le nom donné à la mosquée de Cordoue. Commencée par Abderrahman en 770 et achevée par son fils Hicham, elle était décorée au dedans et au dehors avec une incroyable somptuosité et passait pour le chef-d'œuvre de l'architecture [illegible]. On dit qu'on y allumait [illegible] lampes pour la prière du soir et que dans certaines circonstances on en allumait plus de dix mille. Après la conquête de Cordoue par Ferdinand, elle fut consacrée au culte chrétien et subit en 1523 des modifications malheureuses qui lui ont fait perdre tout son caractère.

(2) Palais voisin du Bardo, qui n'existe plus aujourd'hui.

La première fois qu'il y rendit la justice, la pluie tomba sur la terrasse et filtra à travers le plafond. Dans sa colère il faillit tuer tous les ouvriers qui y avaient travaillé; puis il fit démolir ce toit qui lui avait coûté si cher et en fit construire un nouveau. Tant que dura ce travail, il rendit la justice dans la salle ordinaire de ses audiences, et j'ai eu moi-même l'occasion de l'y voir.

Tous les ouvriers d'art les plus habiles, les peintres et les dessinateurs vinrent des pays étrangers offrir leurs services au pacha. Les plus intelligents des ouvriers de Tunis, surtout les peintres, imitèrent leur travail et firent pour le prince des peintures, des dessins et des figures admirables, en sorte qu'il n'eut bientôt plus besoin de recourir aux artistes étrangers.

Lorsque la construction de la mahakma fut achevée suivant ses désirs, il fit démolir la porte de cuivre du palais et la fit remplacer par une porte nouvelle. Il fit construire aussi la salle réservée aux audiences royales, ainsi que les deux autres salles dont les portes sont en face l'une de l'autre, au nord et au sud, et fit placer sur le palais un debbouz [1] de fabrication arabe. Il fit restaurer également sa maison d'habitation située sur la place et dépensa pour ces constructions des sommes considérables.

A l'époque de son retour avec les Algériens, il séjourna quelque temps à la Kalaâ du Kef. Comme il regardait un jour le fort, en compagnie d'Ibrahim Khasnadji, ce dernier lui dit : « Si ce fort était à Alger, il serait bien fortifié et nous ne craindrions plus les chrétiens. » Cette phrase resta gravée dans la mémoire du pacha, et, lorsqu'il fut le maître du royaume, il envoya des architectes au Kef et leur ordonna de construire autour de la ville des remparts capables de la protéger contre une attaque. Les maçons partirent et tracèrent une ligne de remparts autour de la ville. Il y avait aux alentours de nombreuses plantations appartenant à des particuliers; le pacha, consulté, donna l'ordre de couper ces arbres malgré les propriétaires et de commencer la construction, pour laquelle il envoya l'argent nécessaire. On commença le travail, au cours duquel on jeta à terre les maisons et tout ce qu'on rencontrait. Le pacha hâta l'achèvement de ce rempart, pour lequel il dépensa des sommes énormes. Il ne tolérait à ce sujet aucune observation de ses amis, qui blâmaient sa conduite et trouvaient inutiles ces dépenses et la destruction des plantations et des maisons. « Ce rempart, disaient-ils, ne peut être d'aucune utilité aux gens du Kef, car il est placé dans un pays désert et entoure un village composé seulement de maisons en terre. Les habitants, d'autre part, sont de pauvres gens, toujours transis de froid et de faim, de pauvres bergers ne sachant que conduire leurs

(1) Tige ornée de boules de métal que l'on place comme ornement au sommet des édifices terminés par des coupoles.

troupeaux de bœufs, impropres au service militaire et incapables de se faire à eux-mêmes du bien ou du mal. On ne comprend pas la peine que se donne le pacha pour enfermer ces gens dans des constructions solides et durables. » El Hadj Mostefa ben Meticha était de ceux qui pensaient ainsi, mais il n'osait pas parler dans ces termes au pacha.

Ce dernier tourna ensuite son attention sur Bizerte, où, depuis son avènement au trône, il allait tous les ans passer quelques jours pour se distraire, en compagnie d'un de ses fils. Les anciens princes du pays, craignant un coup de main des chrétiens sur Bizerte, dont le port était accessible aux goélettes et aux frégates, avaient laissé la ville sans défense ; en sorte que si les chrétiens s'en étaient emparés ils n'auraient pu s'y fortifier, et les musulmans n'auraient eu qu'à se précipiter en nombre et à entrer de tous les côtés pour chasser et tuer leurs ennemis. On raconte, en effet, que Bizerte avait jadis un rempart et que, les chrétiens s'étant emparés de la ville, le roi de Tunis n'avait pu les en chasser qu'après une lutte qui lui avait coûté beaucoup d'argent et d'hommes, après quoi il fit démolir le rempart. Le pacha ne s'arrêta pas à ces considérations. Il fit venir des architectes et leur ordonna de tracer autour de la ville un mur dont il fixa la longueur et la largeur. Il mit à leur disposition les ressources nécessaires, fit creuser les fondations, apprêter la chaux et commencer la construction. On mit trois ans pour achever ce rempart, où se trouvaient de distance en distance des tours. On fit des ponts à l'endroit où le mur devait couper la mer. Quand tout fut terminé, la ville se trouva enserrée de tous les côtés. On rapporte qu'un des habitants dit un jour : « Nous avons été dans le repos et le bien-être et nous n'avons pas connu la contrainte jusqu'au jour où le rempart nous a entourés. Maintenant, nous sommes prisonniers et nous n'avons rien gagné en échange. Ce mur nous a séparés de nos champs et de nos plantations, et Bizerte y a perdu de son ancienne réputation. Plût à Dieu que ce rempart n'eût jamais été construit ! »

Il fit restaurer les remparts de Béja, qui étaient démolis en partie et encombrés par des amoncellements d'ordures ; les habitants mirent plus de deux ans à déplacer ces ordures. Lorsque Younès eut attiré l'attention de son père sur cette ville, le pacha ordonna d'en agrandir la citadelle, comme nous l'avons rapporté précédemment ; il voulut ensuite faire entourer les deux faubourgs par un mur, mais ce travail ne fut effectué qu'en partie.

Il envoya aussi des ouvriers au djebel Ousselat pour y construire des maisons, des écuries et aussi, dit-on, des citernes. Il y fit restaurer les ponts placés sur le parcours des routes et qui étaient démolis.

Pendant ce temps, il ne cessait de faire construire au Bardo, qu'il entoura de tous côtés d'un fossé profond. Sur le bord intérieur du

fossé et en avant du rempart, il fit élever un mur léger qui faisait le tour du palais, avec des meurtrières pour faire passer les fusils et des embrasures pour les canons. Il ménagea dans ce mur trois portes : les deux premières au sud et à l'ouest, aux endroits où il en existait déjà, et la troisième au nord. Le Bardo, avec ses fossés profonds, ses hautes murailles et ses canons, se trouva si bien défendu que si l'Ange de la Mort avait eu l'idée de se présenter à la porte, il n'aurait pu trouver le moyen d'y pénétrer.

Il envoya examiner les remparts du Kef après leur achèvement, et, comme on lui dit qu'ils n'étaient pas très élevés, il ordonna de construire au-dessus un mur léger, avec des meurtrières et des embrasures qu'il fit garnir de canons amenés de Tunis. Il fit placer aux ouvertures du rempart des portes en fer. Comme aucun écoulement n'avait été aménagé pour les eaux de pluie, ces eaux se portèrent toutes vers un même point de la muraille et des infiltrations se produisirent dans les fondations, si bien qu'un jour l'eau démolit cette partie du rempart, emportant les pierres et la terre, et qu'une grande fissure apparut. Le pacha, informé de ces dégâts, fit aménager les fondations en cet endroit.

Il fit construire à Tunis la medersa qui se trouve à Haouanet-Achour[1] et y consacra des sommes considérables. Il la dota de propriétés, de maisons et d'immeubles de grande valeur et la constitua habous au profit des talebs malékites. Lorsque le cheikh Abdallah Soussi quitta Kairouan, à l'époque où s'y trouvait le bey Hassine, il vint à Tunis et fut présenté au pacha, à qui il plut et qui le nomma professeur dans cette mosquée avec un traitement régulier. C'est encore lui qui est actuellement cheikh de cette medersa.

Le pacha dépensa beaucoup d'argent pour agrandir, creuser et consolider la nouvelle feskia qui se trouve au sud de Bab-Alioua, près du cimetière de Djellaz. Il fit creuser et recouvrir la conduite qui y amenait les eaux, en sorte qu'après chaque pluie la feskia se trouvait remplie. Ce travail fut d'une grande utilité aux gens de Tunis.

On doit compter parmi ses œuvres les plus méritoires la construction de la grande feskia dite *Bahira*, située au nord de Bab-Saâdoun. Aucun prince n'en avait encore fait creuser d'aussi grande ni d'aussi large, et lorsqu'elle se remplissait, les gens de Tunis avaient de l'eau pour plusieurs années, sans avoir besoin d'aller en chercher dans d'autres feskias. La construction et les travaux d'adduction d'eau coûtèrent des sommes considérables. A l'époque où Dieu envoya les sauterelles sur la ville de Tunis, un grand nombre tomba dans la feskia; le pacha ayant ordonné de les ramasser de peur que

(1) Le quartier dit *Haouanet-Achour* est celui où se trouve actuellement la rue Achour.

l'eau n'en fût corrompue, on ne trouva pas d'autre moyen que de mettre à l'eau deux sandals qui évoluèrent sur la feskia pendant plusieurs jours en ramassant les sauterelles, jusqu'au moment où le vol se transporta ailleurs. Lorsqu'on regardait cette feskia du haut de la Casba, elle avait l'aspect d'un véritable lac.

Il fit construire la medersa située en ville, près de la maison Ramdane-Bey et sur le chemin conduisant à la maison qu'il occupait lui-même ; il l'orna de faïences, de plâtres sculptés et de peintures, et la constitua habous au profit des talebs malékites. Avant que la construction fût achevée, il y installa comme cheikh le savant docteur Mohammed Chahmi. Il le congédia ensuite et le remplaça, l'année de l'arrivée des Algériens, par le cheikh Messaoud el Maghraoui, imam à Béja, qu'il fit venir exprès de cette ville. Quand les deux fils du bey Hassine rentrèrent à Tunis, ils destituèrent le cheikh et le remplacèrent par un autre. Le pacha dota cette medersa d'immeubles et de propriétés suffisantes pour assurer son entretien.

Il fit installer à la medersa située près du Dar-el-Pacha une grille en cuivre, encastrée dans des plaques de marbre provenant du pays des chrétiens. Derrière cette grille et dans l'intérieur de l'édifice il fit poser une vasque en marbre remplie d'eau douce et trois gobelets attachés à la vasque par des chaînes de fer, en sorte que les passants altérés pouvaient se servir de ces gobelets pour puiser dans la vasque et étancher leur soif. Le fond de la vasque était percé de trous d'où l'eau jaillissait et remplissait le bassin dès que le niveau y baissait. Je crois que cette eau provenait d'une citerne située dans l'intérieur de la medersa. Cette fontaine rendit de grands services, et il y avait foule pour y boire, parce que cet endroit de la ville est très fréquenté.

Il fit élever non loin de là une tourba, une medersa et une mosquée. La tourba, qu'il fit construire à grands frais, était surmontée d'un dôme immense et décorée à l'intérieur de marbres de couleur d'un grand prix, de carreaux de faïence ornés de dessins aux couleurs pures et brillantes et de plâtres sculptés. Ce monument avait un grand cachet de beauté et inspirait l'admiration ; c'est là qu'il fut enterré. Pour la medersa et la mosquée, il fit venir du pays des chrétiens des colonnes en marbre noir et couvrit les murs de carreaux de faïence portant de superbes dessins bleus et blancs. Il constitua ce monument habous au profit des talebs hanéfites, et le cheikh appartint à ce rite. Tous les gens attachés à cette medersa avaient des appointements élevés, assurés par le revenu d'immeubles de grand rapport ; il désigna des gens chargés de son entretien et de celui de la midha, et consacra de fortes sommes à la restauration du puits, dont le débit fut accru. Il fixa aussi des traitements et des redevances de charité au profit des gens chargés de lire le Coran

dans la tourba et la medersa. Ces deux monuments étaient situés dans le plus beau quartier de la ville, près de la Djamaâ-Zitouna dont ils n'étaient séparés que par la petite rue dite *Zenkat-er-Rebaâ*. La première personne que l'on enterra dans la tourba fut son fils Slimane, pour qui elle avait d'ailleurs été spécialement construite.

Près de la tourba de Slimane il fit élever une autre medersa à laquelle il donna le nom de ce prince, avec l'argent duquel elle fut construite, dit-on ; elle coûta très cher, mais ce fut la plus belle de la ville. Il la constitua habous pour les talebs malékites et y installa comme cheikh Mohammed el Ghourbani ; il la dota de propriétés et d'immeubles d'un revenu suffisant pour assurer son entretien et celui du cheikh et des talebs qui la fréquentaient.

Il ordonna de démolir toutes les maisons attenantes au rempart, même celles qui appartenaient à lui ou à ses fils ; cet ordre fut exécuté, de telle sorte qu'en partant de la Casba on pouvait faire le tour complet du rempart sans rencontrer d'obstacle. Ce travail une fois achevé, il fit creuser par les habitants, entre le rempart et les maisons de la ville, un fossé dont il indiqua la profondeur. Quand le fossé fut terminé, le pacha monta à cheval, entra dans Tunis et fit le tour intérieur du rempart. Il se montra satisfait, mais ordonna d'augmenter la profondeur du fossé, ce qui fut fait. A la suite de cela, les portes d'un certain nombre de fondouks, de maisons et d'écuries se trouvèrent condamnées, parce que l'on n'aurait pu y accéder que par des escaliers ; quelques-unes finirent par tomber en ruines. On avait commencé à creuser ce fossé au commencement du règne du pacha, mais il ne fut achevé que longtemps après.

Il ordonna ensuite de restaurer le rempart, et surtout la base, en le couvrant d'une couche de chaux et de sable, et recommanda avec instance à l'oukil chargé de ce rempart de veiller continuellement à sa réparation et à son entretien. En voyant l'activité déployée à ce sujet par le pacha, les habitants furent persuadés qu'il agissait ainsi parce qu'il s'attendait à un débarquement des chrétiens à Tunis sous son règne ; en réalité, le pacha ne faisait que céder à son engouement pour les constructions et les embellissements.

Il décida de construire une feskia à Kalaât-es-Senam et y envoya dans ce but des maçons, auxquels il remit beaucoup d'argent. Des gens mal intentionnés se rendirent chez le bey de Constantine et lui dirent que le pacha avait l'intention d'élever une forteresse sur le territoire de son voisin, dans le but de s'emparer ensuite du pays. Le bey lui envoya dire d'abandonner ses projets de construction, parce qu'il n'avait rien à voir sur le territoire algérien. Le pacha n'insista pas et envoya aux maçons l'ordre de cesser leur travail et de revenir chez eux, ce qu'ils firent aussitôt.

Il fit réparer et relever le rempart de Bordj-el-Amri[1] et remettre les puits en état; il chargea ensuite un mamelouk de veiller spécialement sur ce bordj. En résumé, chaque fois qu'il avait l'occasion de séjourner dans un endroit, il y faisait édifier quelque chose, et s'il ne trouvait rien à construire, il faisait agrandir ou réparer ce qui existait.

Lorsqu'il rentra à Tunis en quittant le Bardo de Béja, il envoya dans cette dernière ville l'amine des maçons, un Andalous nommé El Balanko, qu'il chargea d'examiner quelles constructions nouvelles on pourrait y faire, en lui donnant à ce sujet plein pouvoir. Balanko se mit à démolir les anciens édifices pour les remplacer par de vastes constructions de différentes formes, à peindre les toits, etc.; on vit alors accourir de tous côtés les peintres et les tailleurs de pierres. Il construisit un palais pour Slimane-Bey; puis, lorsque le pacha vint avec la colonne d'été et s'installa au Bardo, l'amine se présenta et lui dit : « J'ai l'intention de vous construire une salle de justice, ainsi qu'une habitation bien aérée pour votre famille, à qui le climat malsain de ce pays ne convient pas. » En parlant ainsi, il n'avait pas en vue l'intérêt du pacha, mais son intérêt propre, et il ne voulait pas laisser échapper l'occasion de gagner de l'argent, de commander et d'acquérir de l'influence. Le pacha approuva fort ce projet, laissa à Balanko l'argent nécessaire pour les constructions et rentra à Tunis. Après son départ, l'amine se mit à démolir et à reconstruire pendant toute une année, et acheva enfin la construction de la salle de justice et de la maison d'habitation, qui était élevée sur caves. Il ne serait pas possible de faire le compte des charrettes employées à transporter les pierres et les poutres, des pierres taillées par les maîtres-maçons, du travail des peintres, des bois, des planches, du plâtre et de la chaux qui furent consommés. Des sommes énormes furent ainsi gaspillées pour élever ce palais dans un endroit désert, éloigné de toute habitation, et où il ne pouvait être d'aucune utilité. Le sol était dallé en marbre du pays des chrétiens, et chaque dalle était estimée à cinq piastres; on les apportait sur des charrettes, et l'on peut penser combien il y en eut de volées ou de brisées pendant le voyage. Aujourd'hui déjà on voit ces constructions tomber en ruines : les toits sont brisés, les murs penchent et les chambres sont démolies; les habitations sont vides et celui qui les a fait élever est mort.

Lorsque le pacha devint le maître de la Régence, il eut à sa disposition la bibliothèque de son oncle, l'émir Hassine, mais il ne la trouva pas suffisante. Il aimait travailler avec les gens les plus compétents et lisait lui-même beaucoup. Lorsqu'un auteur exposait une question compliquée en s'appuyant sur les ouvrages qui font

(1) A 37 kilomètres au sud-ouest de Tunis, sur la route de Medjez el Bab.

autorité, le pacha s'enquérait de ces ouvrages et les faisait rechercher dans toute la Régence; s'il les trouvait, il les faisait copier aussitôt par les nombreux copistes qui travaillaient sans relâche et uniquement pour lui. Chaque fois qu'ils avaient fini de copier un ouvrage ils le lui rendaient, et il ne manquait jamais de le retourner exactement à son propriétaire.

Comme il trouvait les relieurs de Tunis insuffisants, il envoya chercher à Stamboul des relieurs qui travaillaient pour le sultan, et deux d'entre eux, de la plus grande habileté dans leur art, se rendirent en effet à son appel. Il les installa au Bardo, leur alloua de quoi subvenir à tous leurs besoins et leur donna à relier surtout des commentaires du Coran, des recueils de hadits et des ouvrages de lexicologie. Ils lui firent des reliures encadrées de filets d'or à l'extérieur et à l'intérieur, que l'on ne pouvait se lasser d'admirer.

Il envoya au Caire une mission chargée spécialement de lui rapporter des ouvrages rares et que l'on ne trouve que dans les bibliothèques royales. Quand il ne pouvait pas acheter un de ces ouvrages, il envoyait des cadeaux à celui qui le possédait, se le faisait prêter, en faisait prendre copie, le renvoyait à son propriétaire et faisait richement relier l'exemplaire qu'il s'était ainsi procuré.

Ayant entendu parler de l'ouvrage du cheikh Saâd, intitulé *Hachiet ala el Kachaf*,[1] il le fit rechercher dans son royaume, mais on ne put le trouver, et comme on lui dit que cet ouvrage n'existait qu'à la mosquée de Sainte-Sophie, à Stamboul, il chargea El Hadj Hassine el Baroudi, jurisconsulte hanéfite des plus distingués, d'aller à Stamboul pour se le procurer et lui donna tout ce dont il pouvait avoir besoin pour ce voyage. El Baroudi partit, fit les recherches nécessaires à Sainte-Sophie et dépensa des sommes énormes pour faire copier cet ouvrage, qu'il rapporta au pacha.

Il consacra beaucoup d'argent à des achats d'ouvrages. Il avait donné l'ordre au crieur public des livres de n'en vendre aucun sans le lui avoir montré; quand l'un d'eux lui plaisait, il l'achetait, et s'il était ancien, il le faisait copier et relier et le mettait dans sa bibliothèque. Plusieurs personnes lui apportèrent des ouvrages rares de tous les pays, et il les payait toujours généreusement. Il envoya au Maroc, et notamment à Fez, Merakech et Mékinez, des gens spécialement chargés de faire des acquisitions pour sa bibliothèque.

(1) C'est-à-dire « Glose sur le *Kachaf* ». Ce dernier mot, qui signifie « qui éclaire, qui explique », est le titre du célèbre commentaire du Coran, écrit par Zamakhchari, philosophe *moutazélite* ou rationaliste, né à Zamakhchar, dans le Kharezm, le 27 redjeb 467 de l'hégire, et mort à Djordjania, dans la même province, le 8 doul-hidje 538. Il fit le pèlerinage de La Mecque et séjourna si longtemps dans la ville sainte qu'on finit par l'appeler *Djar-Allah*, c'est-à-dire « le voisin de Dieu ».

Le cheikh Saâd ed Dine, auteur de la glose en question, était originaire de Teftazane, village du Khorassan; né en 712 de l'hégire, il vécut jusqu'en 791. On a de lui, outre le *Hachiet el Kachaf*, deux ouvrages de rhétorique. C'était un élève du célèbre jurisconsulte Fakhr er Razi.

Il fit venir du pays des chrétiens un menuisier de grande réputation, et cet homme confectionna pour lui des armoires à livres très remarquables, ornées de peintures rouges et noires sur fond d'argent ou d'or, qui excitaient l'admiration générale. Le même ouvrier lui fit des caisses et des garde-robes ornées de peintures de différentes couleurs à la façon des chrétiens.

Il avait du goût pour l'histoire et envoya à grands frais jusqu'à Fez quelqu'un chargé de lui rapporter les ouvrages historiques d'Ibn Khaldoun, en treize volumes. Il nomma un conservateur chargé de veiller spécialement à l'entretien de sa bibliothèque. Lui-même aimait beaucoup la lecture, et il lisait jour et nuit, qu'il fût à Tunis ou en voyage. Il avait une prédilection particulière pour le *Kamous*.

Quelques jours après qu'El Hadj Mostefa ben Mohammed eut perdu son père, qui était khodja du Divan, le pacha lui envoya dire par un hamba qu'il désirait lui parler et qu'il devait accompagner le hamba, en apportant avec lui le *Kamous*. Mostefa, en recevant cet ordre, rentra chez lui, prit l'ouvrage demandé, monta sur sa jument, arriva jusqu'au Bardo, se présenta devant le pacha et se tint debout après lui avoir baisé la main. Le garde du sceau s'approcha alors et lui dit de le suivre dans sa chambre pour y attendre que le pacha pût s'occuper de lui. Il se rendit dans la chambre en question et y attendit des instructions. Il passa ainsi une première nuit ; puis le lendemain le pacha donna audience, mais ne lui permit pas de s'y présenter, et il passa dans sa chambre une seconde nuit. Il demanda alors s'il était prisonnier et on lui répondit que oui. Quand le garde du sceau se présenta devant le pacha et lui rapporta ce qu'avait dit Mostefa, le pacha lui répondit : « Dis-lui de nous restituer l'argent que son père a volé au Dar-el-Pacha et de ne pas nous mettre dans la nécessité de le bâtonner ou de le brûler au fer rouge, car c'est un citadin incapable de supporter la douleur. S'il refuse d'obéir, il ne doit accuser que lui-même de ce qui lui arrivera. » Le garde du sceau rapporta les instructions du pacha à Mostefa bel Khodja, qui envoya dire à sa femme et à ses enfants de creuser dans un endroit qu'il leur indiqua et de lui envoyer la petite cruche du Maghreb plombée qu'ils y trouveraient, pour lui permettre de se racheter. Les enfants creusèrent et trouvèrent la cruche qu'ils vinrent lui apporter au Bardo, il la remit au garde du sceau après l'avoir ouverte devant lui et le supplia de donner au pacha l'assurance qu'il ne possédait pas autre chose, sans quoi il l'aurait donné de suite. Le pacha, lorsqu'il reçut la cruche, qui était pleine de sultanis, la vida devant lui, puis la remplit de nouveau et la reboucha en présence du garde du sceau qui ne soupçonnait pas qu'une seule personne pût ramasser autant d'or. Il fit dire ensuite à son prisonnier que la fortune de son père était encore plus considérable et qu'il devait

dire à ses enfants de lui apporter le reste. Le garde du sceau revint trouver Mostefa bel Khodja, qu'il connaissait depuis longtemps, et lui dit : « Le bien mal acquis ne profite jamais. Vous vous êtes d'ailleurs montré bien peu adroit en n'emportant pas avec vous cet argent lorsque vous êtes allé à La Mecque ; vous vous trouviez à ce moment à l'abri de la colère du prince et il ne pouvait rien contre vous ; si vous vous étiez fixé dans les deux villes saintes, vous auriez pu y jouir tout à votre aise de cette fortune dans le pays de vos aïeux; vos enfants et votre famille auraient été vous rejoindre ; vous auriez mené une vie heureuse et vous seriez mort en vrai croyant. » (1) L'autre lui répondit que l'on ne pouvait rien contre la fatalité. Le garde du sceau ajouta alors que le pacha ne se contentait pas de ce qu'il lui avait donné. El Hadj Mostefa était de constitution faible et ne savait supporter aucun malheur; il était de plus fils unique et avait été gâté à cause de cela par son père et sa mère. Quand il sut ce qu'avait dit le pacha, il envoya prévenir sa femme, sa sœur et ses enfants de ce qui s'était passé, en ajoutant qu'il n'avait plus rien à donner au prince. Sa famille lui envoya des bijoux valant plusieurs milliers de piastres, que le pacha reçut après les avoir fait estimer et peser. Après avoir donné ces bijoux, El Hadj Mostefa supplia et pleura, certifiant qu'il n'avait plus que sa maison et qu'on pouvait la prendre, pourvu qu'on le mît en liberté. Le pacha dit alors à ses secrétaires : « Qui d'entre vous veut acheter la maison de Mostefa bel Khodja ? » Ali ben Abdellatif l'acheta et l'on rédigea immédiatement l'acte de cession. La famille d'El Hadj Mostefa abandonna cette maison, alla s'installer en face, dans une autre maison plus petite, et elle eut à supporter de dures privations. Lorsque le pacha vit que Bel Khodja n'avait plus ni argent, ni biens, ni bijoux, il le remit en liberté ; le malheureux revint à Tunis et alla rejoindre sa famille ; il sortait de sa maison pour aller au café, revenait chez lui et fumait du tabac pour passer le temps. A l'époque du renversement du pacha et du retour des deux beys, il crut qu'il pourrait rentrer en possession de sa maison, mais son espoir fut déçu. D'ailleurs cette maison changea de propriétaire, et le secrétaire qui l'avait achetée dut la quitter malgré lui.

Le pacha ne cessa de réunir continuellement des livres, qu'il achetait ou faisait copier dans le pays ou à l'étranger, et tous ceux qui lui plaisaient étaient reliés avec des ornements d'or et d'argent. Ses bibliothèques se remplirent ainsi d'ouvrages richement ornés ; il ne regardait pas pour cela à la dépense, quand même on lui demandait 1.000 piastres pour un seul ouvrage. Au moment où le pays se sou-

(1) Le fait pour un musulman de se retirer à La Mecque, afin d'y finir ses jours dans les pratiques pieuses, est considéré comme des plus méritoires, et celui qui agit ainsi est assuré d'entrer au paradis.

leva contre lui, il réunit tous ses ouvrages précieux et les prit avec lui dans la Casba, espérant qu'ainsi ils seraient en sûreté; mais ils furent pillés, déchirés ou vendus à vil prix, parce qu'on n'en connaissait pas la valeur.

Le cadi de Béja, qui habitait dans la maison de Mérouane, à Bab-el-Djazira, m'a raconté le fait suivant : « Le jour où fut tué le pacha, me dit-il, je me trouvais avec plusieurs autres personnes devant la maison de Mérouane, quand vint à passer devant nous un palefrenier monté sur un de ces chevaux noir foncé que Mohammed-Bey avait fait venir du pays des chrétiens; le cheval portait un bât avec un zembil recouvert de la cape du palefrenier. Ce dernier déposa le zembil dans l'intérieur du vestibule de Mérouane, qui l'examina, puis sortit et m'appela. J'entrai avec lui dans le vestibule; il me dit de découvrir le zembil, et après l'avoir fait je fus ébloui des choses merveilleuses qu'il contenait et dont je n'avais jamais vu les pareilles. C'étaient des livres que je me mis à examiner; ils étaient de demi-format, avec encadrements en or, d'un prix inestimable. Le palefrenier me dit qu'il y en avait trente ou quarante en tout. Je lui demandai le prix, et il me dit qu'il voulait un sultani pour chacun et qu'il était disposé à céder le tout pour trente sultanis. J'étais stupéfait d'admiration, mais fort embarrassé, parce que je ne possédais pas un sultani. Je demandai au palefrenier de me faire crédit jusqu'à ce que j'aie pu réunir la somme nécessaire, mais il refusa, et j'ignore ce qu'il fit de ces livres.

Abdelkader er Rachahi el Ksantini habitait Tunis et avait des prétentions à la science. Lorsque les soldats algériens pénétrèrent à Tunis, il lia connaissance avec quelques-uns de ses compatriotes de Constantine, qui lui donnèrent pour rien les livres qu'ils ramassaient au pillage de la Casba. Après avoir réuni ainsi un grand nombre d'ouvrages précieux, il se rendit avec sa famille au camp des Algériens et quitta ensuite le pays en même temps qu'eux, de peur qu'après leur départ on ne voulût le dépouiller de tout ce qu'il avait amassé.

XXXIV

Traits du caractère d'Ali-Pacha. — Il excite contre l'oudjak d'Alger El Hadj Mohammed ben Kour Abdi, qui part d'Egypte avec une armée et est tué à Tripoli. — Premiers dissentiments entre le pacha et son fils Younès.

Ali Pacha se montrait tour à tour intelligent et sot, juste et tyrannique, circonspect et imprudent, instruit et ignorant, indulgent et sévère. Son épée était plus prompte que sa colère et ses actes devançaient ses décisions. Ses paroles étaient des ordres inflexibles

auxquels tout le monde, riche ou pauvre, devait se soumettre. Il ne se laissait jamais distraire par le plaisir et ne reculait devant aucune difficulté. Sous son règne, ceux qui commettaient quelque injustice ne pouvaient échapper à la bastonnade et à la prison.

Il défendait à tous ceux qui l'approchaient de fumer du tabac, et lorsqu'il apprenait que quelqu'un avait transgressé ses ordres à ce sujet, il lui interdisait de se présenter devant lui. Il détestait par-dessus tout les gens qui se faisaient raser la barbe, qui buvaient du vin et qui allaient s'asseoir dans les cafés. Il défendait à ses amis et à ses domestiques de porter des souliers à clous, pour éviter tout bruit pendant ses audiences de justice, auxquelles il donna le nom de *diouane*.[1] Quand il s'asseyait pour rendre la justice, tous les assistants se tenaient debout, rangés des deux côtés de la salle, les mains croisées sur le ventre et les yeux fixés à terre, comme s'ils avaient une épée suspendue sur leur tête : ils n'osaient prononcer une parole et tremblaient de provoquer la colère du pacha, plus prompte à les atteindre que les malheurs envoyés par la destinée.

Il prit un serviteur étranger qui reçut le titre de *chaouch-es-selam* et que personne ne comprenait parce qu'il parlait le turc. Dès que le pacha se mettait debout, ce chaouch criait quelques paroles à haute voix, tout le monde se levait, et le pacha s'avançait solennellement vers le trône où il s'asseyait pour rendre la justice. Un secrétaire particulier prenait le nom du hamba de service désigné par le pacha ; il lui remettait un billet portant les noms du demandeur et du défendeur, et le hamba devait aller les chercher tous deux pour les amener devant le pacha, sans avoir le droit de chercher au préalable à les mettre d'accord en leur proposant une transaction ; il les faisait asseoir tous deux entre les deux rangs des assistants, rendait le billet au secrétaire, et les deux adversaires expliquaient leur affaire au pacha, qui les écoutait soigneusement, même quand il n'était question que d'une poule. L'un des deux était toujours condamné à l'amende, à la bastonnade, à la prison ou à mort, et chaque jour il distribuait de ces punitions, parfois pour des choses insignifiantes.

On dit qu'il avait installé dans la chambre du khasnadar neuf juifs, assis chacun devant une table, qui étaient occupés à compter du matin au soir l'argent qui rentrait dans ses caisses ; et cela dura, paraît-il, pendant tout son règne. Dès qu'il entendait dire que quelqu'un jouissait d'une grande autorité auprès de ses concitoyens il le convoquait, lui faisait subir des humiliations, le mettait en prison, confisquait ses biens et quelquefois le tuait.

On raconte qu'un jour on parlait devant lui de la fabrication des

(1) Nom donné aux audiences de justice des anciens khalifats, et par conséquent un peu prétentieux de la part du pacha. En Tunisie on se sert du mot [illegible].

canons et que quelqu'un dit : « Je n'en ai jamais vu de comparable à *Deli Marzouk*,[1] qui est un des plus grands et des plus célèbres. » En entendant appliquer l'épithète de grand à ce canon, le pacha donna aussitôt l'ordre de le faire briser. On envoya à Porto-Farina, où il se trouvait, des ouvriers qui examinèrent le canon, mais ne surent comment s'y prendre pour le détruire ; ils revinrent à Tunis et firent part de leur embarras au pacha, qui s'emporta contre eux et dit : « Je veux qu'on le fonde ou qu'on le brise, quand je devrais dépenser pour cela cent mille piastres. » Il convoqua alors les ouvriers les plus habiles, leur ordonna de chercher tous les moyens de détruire cette pièce, les menaça de sa colère s'ils échouaient et leur promit une forte récompense en cas de réussite. On retourna vers ce canon extraordinaire, les ouvriers l'entourèrent, s'acharnèrent après lui, le frappèrent avec des marteaux, le mirent dans le feu, lui livrèrent une véritable bataille et finirent par en avoir raison. Ils revinrent alors rendre compte de leur mission au pacha, qui fit transporter les morceaux par des charrettes jusqu'à l'hôtel des monnaies, où on l'utilisa pour en fabriquer la monnaie de l'époque en mélangeant le métal avec de l'argent. Le pacha tira ainsi parti de cette masse de cuivre et il eut la satisfaction de ne plus entendre parler de quelque chose de grand dans son royaume.

Une année, pendant les beaux jours du printemps, il donna l'ordre de réunir une colonne composée uniquement de hambas et de spahis ; elle n'était pas destinée à faire rentrer l'impôt, mais devait l'accompagner dans une tournée d'agrément. Les troupes furent rassemblées, les cavaliers entrèrent dans leur campement, et quand tous les préparatifs furent terminés, le pacha sortit du Bardo, plus fier et plus orgueilleux que de coutume ; tous les regards se baissaient à sa vue et tous les cœurs palpitaient de crainte ; au son de la musique, précédé de koulouglis et suivi de bannières, il pénétra au milieu de l'armée campée dans un champ vert comme le paradis ; ses femmes l'accompagnaient dans des voitures, et l'on dit qu'il avait avec lui ses deux fils Mohammed et Slimane, mais je ne les ai pas vus à son passage à Béja. Puis toute la colonne partit pour ce voyage qui fut une véritable tournée triomphale. Il se rendit d'abord à Hammam-Zeriba, près de Zaghouan ; on dit qu'il s'y baigna, et en tout cas le séjour lui plut, car il y fit construire plusieurs chambres, dont une qui lui était réservée et que l'on tenait toujours fermée pour que personne ne pût y entrer en son absence. Il se rendit ensuite à Zaghouan, où il fit une visite au cheikh Sidi Ali Azouz. De là il se rendit à Kairouan, alla voir avec sa famille le cheikh Sidi Sahab, visita les autres cheikhs de la ville et distribua des aumônes aux pauvres. Le lendemain sa famille rentra à Tunis et il partit pour

(1) C'est-à-dire : « Marzouk le brave ».

le Kef où il séjourna quelques jours, examina les remparts et fit faire quelques nouvelles constructions à la place de celles qui ne lui plaisaient pas. Depuis son départ de Tunis, les caïds, les cheikhs et les gens des tribus qu'il traversait s'empressaient pour lui offrir l'hospitalité et lui apportaient des cadeaux et des vivres pour les troupes. Il avait laissé Younès comme khalifat à Tunis et lui adressait tous ceux qui venaient lui exposer quelque plainte ; Younès tenait ses audiences dans le palais de son père, mais il ne s'asseyait pas sur son trône, qui était enfermé dans une pièce spéciale. Au campement, le pacha passait son temps à lire ; quand il se mettait en route les aghas partaient devant lui, faisaient aménager avec des pelles et des pioches les passages difficiles et faisaient arracher les épines qui auraient pu blesser son cheval. Du Kef il se dirigea sur Béja, et en arrivant près du territoire de Teboursouk il trouva les caïds du pays, les Oulad-ben-Sassi, qui s'étaient portés à sa rencontre avec les cheikhs des diverses tribus. Il fit un séjour à Dar-Balthà, à l'endroit où campait habituellement son fils Younès. En apprenant son arrivée les notables de Béja se réunirent en foule, se rendirent le matin dans son camp, furent admis dans la tente somptueuse qu'il occupait, lui baisèrent la main en lui souhaitant la bienvenue et s'assirent en cercle devant lui. Il leur parla avec bienveillance et les mit à leur aise. Il avait près de lui, sur des coussins, des livres renfermés dans des étuis brodés d'argent de la plus grande valeur et tenait dans sa main droite un chapelet de bois noir. Il étendit avec eux les mains pour réciter la première sourate du Coran, puis ils sortirent. Le caïd Ali ben Sassi les rejoignit alors et, par ordre du pacha, les fit asseoir sous sa tente, où il leur fit présenter une table chargée de mets. Après le repas ils se reposèrent pendant quelques instants, puis montèrent sur leurs chevaux et rentrèrent chez eux. Le lendemain le pacha leva son camp et entra au Bardo de Béja, où il resta quelques jours ; la façon dont ce palais était construit ne lui plut pas, et il en conçut un vif chagrin. Le cheikh Ben Hamouda es Samadhi était l'ami de prédilection du pacha, qui avait au contraire de l'aversion pour son cousin ; [1] chaque fois qu'il se rencontrait avec le cheikh Ali il le traitait avec considération et générosité ; matin et soir il lui envoyait le repas des hôtes, et lorsque le cheikh partit il lui fit cadeau d'un de ses plus beaux châles et lui donna un bon de quatre coudées de drap pour se faire un *beden*. En quittant Béja le pacha prit la route de Tabarca, où il descendit pour visiter les ports, se rendit sur le territoire des Mogods, où il

(1) Le cousin mentionné ici est Mohammed ben Brahim es Samadhi, dont les descendants forment actuellement deux des branches de la famille Samadhi, la troisième branche étant composée des descendants d'Ali ben Hamouda. Le cheikh actuel est un descendant de Mohammed ben Brahim.

reçut l'hospitalité et des cadeaux, passa chez le cheikh des Gharaba, puis rentra chez lui où il retrouva son fils Younès.

Il ne portait rien de ce que portaient les gens du commun et n'appréciait que les choses rares et chères. Comme il n'aimait pas boire dans la poterie tunisienne, il fit venir à grands frais de Stamboul un ouvrier capable de lui fabriquer des vases en porcelaine dorée, et lui installa au Bardo tout ce dont il avait besoin pour sa fabrication. Cet ouvrier lui fit des vases admirables, destinés à figurer sur sa table, et le pacha fournit sans compter l'or qui servit à les décorer. Plus tard, le pacha remplaça la porcelaine par de l'argent, et on lui prépara ses mets dans de la vaisselle plate.

Le pacha aimait particulièrement recevoir la visite des cheikhs de Tunis. La zaouïa de Sidi Mansour ben Djerdane était la seule de Tunis qui fût un lieu d'asile; tous les fugitifs, même les assassins, y étaient en sûreté, et tous les hommes, femmes et enfants qui avaient quelque chose à craindre du pacha Ali venaient s'y réfugier pendant quelque temps. Un jour le pacha vint du Bardo à Tunis et se dirigea vers le tombeau de ce saint personnage, qui se trouvait au nord de Sidi-Mahrez-ben-Khalef. Il y avait une femme adonnée aux pratiques de sainteté qui habitait constamment la chambre où était le tombeau du cheikh; en voyant le pacha, précédé du bach-hamba, qui se disposaient à entrer tous deux dans cette chambre, elle dit au bach-hamba : « Attendez pour entrer que j'aie fait sortir ce Turc qui est près du tabout du cheikh. » C'était un Turc qui venait tous les jours s'étendre près de ce tabout. Le pacha s'arrêta dans la cour de la zaouïa et le bach-hamba, accompagné, je crois, du garde du sceau et du khasnadar, entra jusque près du tombeau du cheikh. Le Turc leva la tête, puis, croyant que celui qui entrait était le pacha, il déchargea sur lui un petit fusil court et blessa, dit-on, le bach-hamba à la hanche. En entendant le coup de feu, le pacha, très effrayé, revint en hâte sur ses pas, monta sur sa jument qu'il mit à l'amble et, accompagné de quelques hambas, sortit aussitôt de Tunis sans regarder en arrière, revint au Bardo et se retira dans sa chambre. Quant au bach-hamba et à ceux qui l'accompagnaient, ils se précipitèrent sur le Turc, le firent sortir de l'endroit où il se trouvait, le mirent en pièces et l'abandonnèrent sur le chemin en dehors de la zaouïa; puis ils rentrèrent au Bardo et ne parlèrent pas de ce qu'ils avaient fait au pacha, qui ne leur demanda pas d'explications. Quand la nouvelle se répandit à Tunis, elle y produisit une vive agitation. Le pacha fit rechercher les amis du Turc et un grand nombre de gens furent étranglés sur de simples soupçons. Depuis cet événement, il ne rentra plus à Tunis, prit les Turcs en aversion et excita contre eux les zouaouas, dont il augmenta le nombre. Quand un Turc venait pour se plaindre, on le fouillait d'abord et il ne pouvait entrer dans la salle de justice qu'entre deux gardiens.

Sur ces entrefaites, le dey d'Alger, Ibrahim Khodja, mourut et fut remplacé par Ibrahim Khasnadji. Le pacha, qui l'avait connu à l'époque de la bataille de Smendja, lui fit demander de mettre à mort ses cousins Mohammed, Ali et Mahmoud, fils du bey Hassine; mais le dey refusa et lui envoya une réponse injurieuse, en lui disant que cet acte était digne d'un traître. Quelques amis d'Ali-Pacha l'engagèrent à laisser cette affaire de côté et à ne pas relever l'insulte, mais il conçut le dessein de se venger de l'oudjak d'Alger. Dans ce but, il envoya un émissaire à El Hadj Mohammed ben Kour Abdi, qui était alors en Egypte, et l'invita à se joindre à lui pour attaquer les Algériens, lui faisant espérer une réussite impossible. El Hadj Mohammed se laissa convaincre par le pacha, fit ses préparatifs avec une grande activité et réunit, dit-on, près de mille askers, auxquels il distribua leur solde. La nouvelle se répandit au Caire qu'El Hadj Mohammed allait faire la guerre à l'oudjak d'Alger, et les oukils du dey,[1] ainsi que ses amis, le mirent au courant de ce qui se passait.

Le dey envoya à Ahmed-Pacha, gouverneur de Tripoli, des lettres secrètes où il lui disait en substance : « Si El Hadj Mohammed arrive jusqu'en Tunisie, il se joindra aux gens de ce pays pour entreprendre une expédition; il faut donc trouver le moyen de le faire tuer avant; s'il réussit à traverser la Tripolitaine, ce sera un coup terrible porté à notre prestige, car rien ne l'empêchera d'entrer chez nous par le Sahara. » En recevant cette lettre, Ahmed-Pacha fut très inquiet et se mit à chercher les moyens d'éloigner El Hadj Mohammed de ses Etats.

El Hadj Mohammed se mit en marche avec son armée, quitta l'Egypte et s'enfonça dans le désert. Ali-Pacha fut enchanté de cette nouvelle et lui fit préparer une installation des plus confortables dans un des bordjs de La Manouba. L'armée d'El Hadj Mohammed entra en Tripolitaine et campa devant Tripoli sans qu'Ahmed-Pacha ait pu trouver aucun moyen de l'en empêcher. Le fils d'Ahmed-Pacha vint saluer le commandant de l'armée de la part de son père, qui lui avait dit : « Si El Hadj Mohammed demande de mes nouvelles, répondez-lui que je souffre d'un œil et que sans cela je serais allé le saluer. Faites-lui préparer la diffa, allez à sa rencontre, saluez-le et asseyez-vous à ses côtés. » On présenta en effet des mets à El Hadj Mohammed, qui demanda des nouvelles du pacha, et quand le fils de ce dernier lui dit que son père était malade et que sans cela il serait venu le saluer, El Hadj Mohammed le remercia, lui fit des cadeaux et lui dit que lorsqu'il irait faire la prière du vendredi dans la mosquée de Tripoli, il irait saluer le pacha et lui amènerait un médecin habile qui examinerait son œil; puis ils se séparèrent. Les

(1) Il s'agit du dey d'Alger.

soldats entrèrent librement à Tripoli, où ils achetèrent et vendirent des armes et des vêtements.

Le vendredi suivant, El Hadj Mohammed revêtit ses plus riches habits, monta sur son plus beau cheval et, suivi de son médecin et de ses amis, se rendit à la mosquée où il fit la prière. Puis il se dirigea vers le palais d'Ahmed-Pacha qui, prévenu de son arrivée, avait posté dans un coin de son escalier un homme sûr et courageux, armé d'un fusil court, à qui il recommanda de tuer le visiteur au moment où il passerait à côté de lui. En arrivant au palais, El Hadj Mohammed descendit de cheval, laissa ses amis dehors et monta chez le pacha avec son mamelouk ; quand il passa près de l'homme aposté dans l'escalier, celui-ci lui déchargea son arme en pleine poitrine et l'étendit mort. Puis on ferma aussitôt les portes du palais et quelqu'un cria aux soldats : « Ne craignez rien ; votre chef vient de mourir, mais vous êtes ici en sûreté. Ceux qui voudront se faire inscrire dans l'oudjak du pays recevront leur solde ; pour ceux qui préféreront s'en aller, nous nous chargerons de les envoyer où ils voudront, par terre ou par mer. » Une certaine effervescence se produisit d'abord parmi les soldats, mais elle ne tarda pas à se calmer. Le pacha Ali fut très découragé en apprenant ces événements.

Ali-Pacha se considérait comme très habile à tromper les gens et à les trahir, et il entretenait des espions dans les grandes villes de tous les royaumes. Il circonvenait les amis de tous les chefs puissants, leur promettait des cadeaux et de l'argent, mais ne tenait pas ses promesses ; les moins intelligents se laissaient aller à lui raconter les secrets de leur maître. Il avait des espions de ce genre au Maroc, à l'oudjak d'Alger, à Constantine, chez les Hanencha, etc. Dans l'intérieur de la Régence, il avait des espions dans chaque ville ou village et n'ignorait rien de ce qui se passait dans ses États. Il dit un jour : « Je n'ai jamais rien vu de plus pauvre et de plus faible parmi tous mes sujets que les habitants de Béja », et ce propos montre combien il avait une connaissance parfaite des principaux personnages.

Pour les gens de Tunis, il les connaissait tous individuellement. Un jour qu'il était sollicité de nommer aux fonctions d'imams prédicateurs de la mosquée de Si Youssef-Dey et de la Djemaâ-Zitouna les fils des deux imams décédés, il dit : « Rédigez leurs amras ; mais, hélas ! c'en est fait des deux plus belles mosquées de Tunis : à l'une je vais nommer un enfant qui joue avec les livres, et à l'autre un enfant qui joue avec les catins. Que Dieu en demande compte à ceux qui l'ont voulu ainsi ! »

Il disait souvent à ses serviteurs qu'il connaissait leur vie en détail, et il leur racontait ce qu'ils faisaient, ainsi que leurs femmes. Il ne craignait pas de dire des insolences aux gens pendant ses réceptions ou ses audiences de justice et cherchait surtout à humilier les des-

cendants du Prophète, en donnant les emplois qui leur avaient été réservés jusque-là à des gens de basse classe. Ces chérifs s'arrangeaient toujours pour que les fonctions de cadi et d'imam à Tunis ne fussent pas données à d'autres qu'à eux, et ils n'admettaient pas que ces emplois pussent être conférés à des gens qui n'étaient pas des jurisconsultes et qui ne comptaient pas parmi les notables de la ville ; quand le pacha connut leurs prétentions à ce sujet, il destitua malgré eux le cadi de Tunis, pour diminuer leur influence.

Il aimait beaucoup manger. On raconte qu'un jour, après une de ses audiences de justice, on lui servit dans la *Koubbet-el-Khadra* un chevreau farci, spécialement engraissé pour lui, et qu'il le mangea tout entier. Il ne buvait que du lait de chamelle, et l'on en entretenait toujours quinze au Bardo pour son usage ; quand une d'elles ne donnait plus de lait on la remplaçait aussitôt. On raconte qu'un jour un homme, originaire d'Egypte à ce que je crois, se présenta au khasnadar avec un vase rempli de compote, qu'il dit avoir payé 400 piastres. Le khasnadar en informa le pacha qui se fit présenter cet homme. Ce dernier répéta devant lui que sa compote coûtait 400 piastres. Le pacha se fit alors apporter une cuiller en or, ouvrit le vase, mangea tout le contenu en répétant qu'il y en avait pour 400 piastres, puis jeta le vase vide et fit donner au porteur la somme qu'il demandait. Une autre fois, un chrétien se présenta avec un flacon de verre contenant des parfums qu'il dit au khasnadar être d'un très grand prix ; quand le pacha l'apprit, il se fit apporter par le bach-kasak [1] son caftan de fourrure et vida sur le col et les manches le contenu entier du flacon, puis il dit au khasnadar de donner à l'homme qui avait apporté ce flacon la somme qu'il en demandait. Il agissait ainsi par orgueil et par ostentation, et voulut employer devant ces hommes ce qu'ils avaient apporté parce qu'ils en avaient demandé un grand prix.

Il n'avait de considération pour personne, pas plus pour les habitants de Tunis que pour ceux de la campagne. On m'a raconté qu'un jour il se trouvait dans la Koubbet-el-Khadra avec quelques secrétaires, occupé lui-même à copier un ouvrage tout en regardant les gens qui entraient à Tunis et qui en sortaient. Tout à coup il leva la tête, examina attentivement la route, puis dit à son mamelouk de faire appeler le bach-hamba. Quand ce dernier se présenta, il lui ordonna d'aller au Bardo, d'y attendre un jeune homme monté sur une mule et qu'il lui désigna, de le faire descendre de sa mule, de

(1) Les *kasaks* (d'un mot turc qui signifie « homme légèrement armé, partisan ») se rattachent aux tribus alors indépendantes de la Russie méridionale, qui ont souvent fourni aux anciens sultans de Constantinople des corps de troupes réputées pour leurs qualités guerrières. Ali-Pacha en avait peut-être attaché à sa personne un certain nombre, commandés par un *bach-kasak*. Il se peut aussi qu'il ait donné ce nom, en honneur à Stamboul, à une troupe de gardes qui n'avaient des kasaks que le nom, de même que les soldats qui faisaient partie du corps des zouaouas n'étaient pas tous nécessairement originaires de cette tribu kabyle.

le conduire dans sa chambre et de lui faire donner 500 coups de bâton. Le bach-hamba exécuta cet ordre, puis vint en rendre compte au pacha qui garda le silence, ainsi que les assistants. Le pacha comprit que ces derniers n'approuvaient pas son action, parce que le jeune homme en question n'avait rien fait pour mériter un pareil châtiment, et qu'ils le maudissaient intérieurement. Il releva la tête et leur dit qu'ils paraissaient désapprouver sa conduite. Tout le monde garda le silence, et comme il insistait, on lui répondit qu'il avait deviné juste. Il leur dit alors : « Ce jeune homme est fils d'un tel, bourgeois et commerçant de Tunis. Il connaît un de mes fils, à qui il a donné beaucoup d'argent pour avoir des facilités pour le commerce, et il est arrivé ainsi à faire partie de son entourage. Il connaît aussi des chefs de l'armée et ces fréquentations l'ont rendu altier. Quand il va voir mon fils il met ses plus beaux vêtements, s'entoure le cou d'un châle de cachemire, passe à son doigt une bague d'argent ornée d'un diamant, se parfume la main et la barbe, ordonne à son nègre de lui amener sa mule avec un bât couvert d'un tapis de soie de Turquie, monte dessus et part à une allure rapide, soulevant derrière lui une poussière aveuglante. Je l'ai reconnu tout à l'heure avec ma lunette et j'ai dit au bach-hamba d'aller l'attendre, parce que, lorsqu'il sort d'une entrevue avec mes fils au Bardo et rentre à Tunis, les gens de son quartier, sachant qu'il vient de chez les beys, se mettent debout pour le recevoir et lui témoignent toutes sortes d'égards, ce qui augmente encore son orgueil. Il rentre alors dans sa maison, dit à son nègre de lui placer une chaise devant sa porte, s'y assied en tenant à la main une pipe tellement longue qu'elle arrive jusqu'à la route, met une jambe sur l'autre, examine avec complaisance ses beaux vêtements, jette un coup d'œil sur la bague de grand prix qu'il porte au doigt et se répète à lui-même avec orgueil qu'il est l'ami des beys. Quand un vieillard passe devant lui et lui souhaite le bonjour, il ne daigne pas lever la tête pour lui rendre son salut, et agit de même envers les savants et les chérifs, parce qu'il se trouve supérieur à tout le monde. Quand je l'ai vu seul j'ai pensé que pour lui rendre sa raison et le ramener à une juste appréciation de ce qu'il vaut, il n'y aurait rien de tel que de déchirer ses vêtements et de faire couler son sang avec le bâton ; c'est pourquoi j'ai agi comme vous l'avez vu. Quand il rentrera chez lui, il se rendra un compte plus exact de sa situation et n'agira plus comme il l'a fait jusqu'ici. » Le secrétaire de qui je tiens ce récit ajouta : « Nous demeurâmes émerveillés de la façon parfaite dont le pacha connaissait les gens de ce pays et nous constatâmes que, dans tout le royaume, rien ne pouvait échapper à sa sagacité. Après avoir pris des renseignements sur ce jeune homme et sur sa manière de vivre, nous pûmes constater que tout ce qu'avait dit le pacha était la vérité. »

Lorsque Mohammed-Bey, fils du pacha, devint adolescent, le feu de son caractère s'attisa et il fut jaloux de l'autorité qu'avait prise son frère Younès. Leur rivalité se manifesta surtout à l'époque où Messaoud Kahia entra au service du pacha et où Younès enleva le commandement de l'armée à son frère, qui quitta le premier rang pour faire simplement partie de la suite de Younès. Il ne put supporter cet affront, dissimula sa colère et commença à tout faire pour modifier les sentiments du pacha à l'égard de son frère aîné. Leur mère apprit ce qui se passait, et comprenant que le pacha se détournait de Younès elle n'eut plus d'autre souci que de réparer les imprudences de ce dernier et d'empêcher les interprétations malveillantes de ses actes. Younès apprit que le pacha avait désapprouvé l'humiliation infligée à son fils Mohammed ; il en conçut un vif chagrin et les deux frères furent tout à fait en froid. Slimane ne prit pas parti entre les deux rivaux. Cependant tous les motifs d'irritation que le pacha pouvait éprouver à ce sujet étaient encore vite effacés de son cœur. Younès se disait que sans lui rien n'aurait marché dans le royaume de son père, qu'il supportait continuellement à lui seul tout le poids de la guerre, et que son frère Mohammed passait sa vie dans les délices, pendant que lui s'exténuait à poursuivre les ennemis jusque dans le désert. Leur animosité devint de jour en jour plus violente, et c'est en vain que leur mère chercha à les rapprocher.

A partir de ce moment, le zèle et le dévouement de Younès se ralentirent. Chaque fois qu'il se rendait dans le Djerid, il infligeait aux habitants les plus riches des amendes dont il gardait pour lui la totalité, et ne remettait à son père que le montant de la medjba ; personne n'osait parler au pacha des sommes ainsi encaissées personnellement par Younès. Au bout de quelque temps, le pacha constata avec étonnement que les colonnes équipées pour faire rentrer l'argent ne rapportaient plus que la medjba et les redevances régulières, ce qui ne suffisait pas pour payer la solde des troupes, et il ne douta plus de la culpabilité de son fils.

On raconte que le pacha reçut un jour une plainte contre un nommé El Khaïati, ami intime de Younès, pendant que ce dernier se trouvait avec les troupes au Djerid. Le pacha n'aimait pas ce Khaïati, qui était un débauché, mais il ne sévissait pas contre lui et le supportait à cause de son fils. Dès que ses sentiments commencèrent à changer à l'égard de Younès, il chercha l'occasion de se venger de Khaïati et s'empressa d'accueillir la plainte qu'on lui adressa contre lui. Il l'envoya chercher aussitôt, et dès qu'il se présenta il se mit à l'injurier, lui demandant s'il n'était pas prêt à changer de conduite et s'il n'avait pas peur d'attirer la colère de Dieu en se livrant aux mêmes actes que le peuple de Loth. Puis il lui fit infliger la baston-

nade et ordonna de confisquer tout ce qu'il y avait dans sa maison. On y trouva une petite caisse remplie de sultanis et on l'apporta au pacha, qui entra dans une grande colère et dit : « Si ce serviteur possède une si grande fortune, quelle doit être celle de son maître ! » Khaïati, ayant appris ce propos, déclara que cette caisse n'était pas à lui et qu'elle appartenait à Younès qui la lui avait confiée. Cet incident confirma le prince dans les soupçons que lui suggérait son fils Mohammed. Younès ne tarda pas à apprendre ce qui s'était passé, et ses mauvais sentiments ne firent que redoubler. Il passa sa colère sur les sujets, auxquels il infligea de fortes amendes, puis il rentra à Tunis, mais ne dit rien à son père au sujet de la caisse pleine de pièces d'or dont il s'était emparé.

A partir de ce moment, le pacha ne cacha pas sa prédilection pour son fils Mohammed, auquel il donna le même rang qu'à Younès. Kebira Mamia fut très affectée de ces événements ; elle fit construire à cette époque dans le Djebel-Djellaz [1] une tourba attenante à la mosquée qui domine la mer en cet endroit. Cette tourba était très élevée ; la princesse dépensa des sommes considérables pour la faire peindre et décorer de carreaux de faïence, et la fit surmonter d'une coupole verte. Elle était persuadée que ses derniers jours étaient proches, tant étaient grands les soucis que lui causaient son mari et son fils. Elle constitua des habous au profit de cette tourba, pour que l'on pût y distribuer des aumônes de son vivant et après sa mort.

Younès et son frère prirent leurs précautions contre les velléités ambitieuses de Mohammed, mais cette situation était tenue cachée et ignorée même de quelques-uns des gens qui vivaient dans leur intimité.

(*A suivre.*)

(1) Le cimetière de Djellaz s'étend depuis la porte Bab-Aleoua jusqu'au sommet de la montagne située au sud-est de la ville et sur laquelle se trouve le tombeau de Sidi bel Hassen. C'est à côté de ce tombeau qu'est celui de Kebira Mamia. Les femmes stériles qui désirent avoir des enfants s'y rendent en dévotion, de même qu'à Sidi Fath Allah qui se trouve à peu de distance dans la même direction.



MES QUATRE FEMMES

CHANSON TUNISIENNE



Je suis bon croyant et j'ai quatre épouses,
Très belles vraiment,
De me bien servir toutes très jalouses;
Les quatre pourtant
Ne me coûtent rien : aucune n'envie
Bijou ni haïk.
Devinez leurs noms; je vous en défie!
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Dociles toujours, rien ne les rebute;
Jamais, par Allah!
Ni plaintes, ni pleurs, ni cris, ni dispute.
Pas une n'alla
En cachette boire avec la commère
Anis ou mastic.
(Devine leurs noms, je t'en paie un verre!)
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Quand je les emmène en mes longs voyages,
Ni gêne, ni frais;
Point de méfiance; elles sont trop sages
Pour vouloir jamais
Me tendre un moka sucré par mégarde
D'un peu d'arsenic.
(Messieurs les maris, que Mahom vous garde!)
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

La première est grande, elle est redoutable;
Tout tremble à ses cris :
La gaillarde sait fournir notre table :
Sarcelle, perdrix,
Elle vous envoie à ma gibecière!
Buffle et porc-épic
L'ont connue aussi : c'est ma canardière.
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Leste est la seconde : en sa course folle
Elle bat le vent;
Elle a la blancheur du lait; j'en raffole,
Je suis son amant!
C'est ma jument barbe, à la jambe fine,
Sans tare, sans tic,
Ma buveuse d'air à robe d'hermine...
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Oh! quelle voix douce elle a, ma troisième!
A son gai tintin
La maussade humeur s'enfuit; chacun l'aime,
Illustre ou faquin.
C'est la pièce d'or, la pièce loyale
Et propre au trafic,
Un boukoffa neuf sonnant sur la dalle.
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Ma quatrième est de taille très mince,
Grêle comme un jonc;
L'ennemi pourtant la craint : elle évince
Le plus rodomont.
Ainsi le taureau fuit ton œil de flamme,
Royal basilic!
C'est ma bonne épée à la large lame.
Bik,
Bi-bi-bik, Bik-bik, Bi-bik.

Albert FERMÉ.

NOTES

SUR

LES DEUX VOIES ROMAINES DE SUFFETULA (SBEÏTLA)

au littoral de la Byzacène méridionale

(TUNISIE)

Deux grandes voies romaines reliaient Suffetula au littoral de la Byzacène méridionale ; la plus septentrionale est celle qui forme, dans l'itinéraire d'Antonin, le premier segment de l'*Iter a Thenis Theveste*.

TABLEAU

	Milles
Suffetula	
	XXX
Autenti	
	XXV
Amudarsa	
	XXV
Ovisce	
	XXV
Thenae	

et la plus mérionale est indiquée par l'*Iter ab Assuras Thenis* et l'*Iter a Tuburbo per Vallos Tacapas*.

TABLEAU

	Iter ab Assuras Thenis	Iter a Tuburbo per Vallos Tacapas
Suffetula		
	XV	XV
Nara		
	XXV	XXXII (a)
Madarsuma		
	XXV	XXV
Septiminicia		
	XX	XX
Tabalta		

(a) XXXVII. q.

Sur les neuf villes mentionnées dans ces itinéraires, deux seulement ont été retrouvées : Suffetula à Sbeïtla, et Thenae au henchir Tina.

Les sept autres sont encore à identifier, savoir : Autenti, Amudarsa et Ovisce, de la première voie, et Nara, Madarsuma, Septiminicia et Tabalta, de la seconde.

Nous nous occuperons d'abord de cette dernière route.

Depuis l'époque romaine, la région qui s'étend de Sbeïtla au littoral est devenue complètement stérile. Abandonnée par l'homme et

dénudée par les pluies torrentielles de l'hiver, elle n'offre que de maigres pâturages, parcourus avant notre occupation par les tribus pillardes des Hamama et des Djelas.

Les nombreux aqueducs construits par les Romains dans le but de fertiliser les principaux points de la région sont en ruines, et l'eau manque presque partout.

Pour se rendre compte du tracé de la voie, il faut prendre en considération :

1° Les routiers anciens, malheureusement souvent erronés ;

2° Les passages naturels,

3° Et les jalons formés par les ruines, les citernes romaines et les points où venaient aboutir les aqueducs. Ces points sont généralement ceux qui indiquent l'emplacement des stations anciennes.

Avant tout, il y a lieu de rectifier certains chiffres donnés par les itinéraires ; ainsi, entre Suffetula et Nara, le chiffre de XXV milles conviendrait mieux que celui de XV milles, car, en faisant cette seule modification, les distances indiquées par l'*Iter a Tuburbo per Vallos Tacapas (q)* sont fort acceptables.

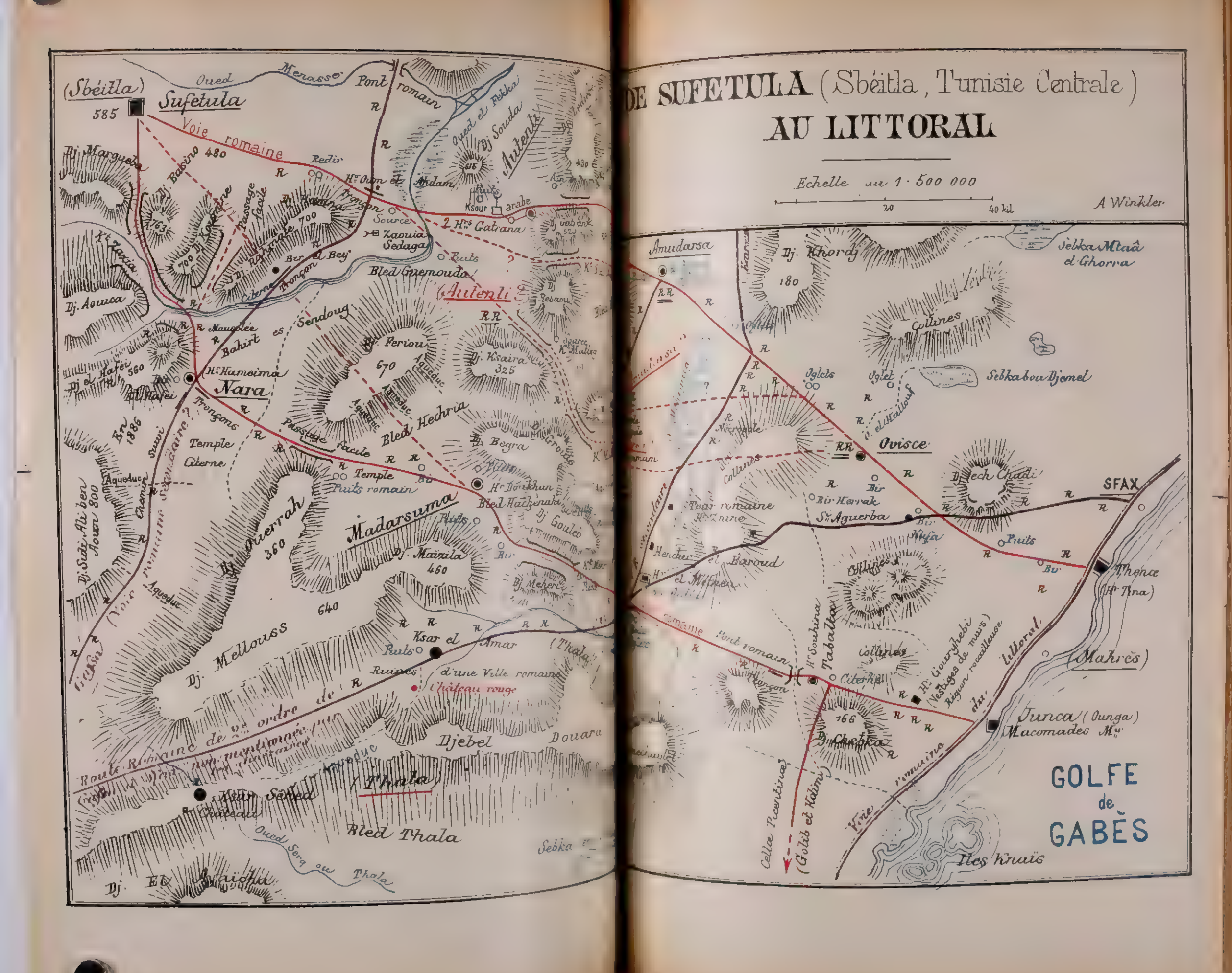
On peut identifier Nara à Bir-el-Hafey, c'est-à-dire au henchir Hamemma ; — Madarsuma au henchir Bou-Doukhane ; — Septiminicia au henchir Blida, sur la rive droite de l'oued Leben, — et Tabalta au henchir Souhina.

Effectivement, en consultant la carte ci-jointe, on verra que la voie romaine, à la sortie de Suffetula, se dirigeait vers le sud, passait entre le djebel Margueba et le djebel Basino, et suivait, dans le khanguet Zazia, la rive gauche de l'oued Fekka. Au nord du djebel El-Hafsi, la route franchissait le cours d'eau et se dirigeait sur Nara.

Il faut renoncer à placer Nara à Bir-el-Bey, sur la rive gauche de l'oued Fekka, car jamais une route n'a pu exister dans le djebel Rakmate. En 1886, nous avons signalé un tronçon de voie romaine sur le versant sud-est de cette montagne, mais ce tronçon a une direction nord-est sud-ouest et appartenait à une route secondaire se dirigeant sur Kapsa (Gafa).

Bir-el-Hafey (henchir Hamemma), où Pélissier et M. de L'Espinasse-Langeac placent Nara, est situé dans un lieu magnifique, mais triste, d'où l'on domine une plaine immense. Le bir a de l'eau très potable et en grande quantité. C'est le seul henchir important de toute la région. La nécropole, qui est vaste, a laissé d'intéressants vestiges.

Au sud-est du henchir Hamemma, on remarque un tronçon de la route qui faisait partie de la voie romaine qui reliait Suffetula au littoral. Elle se dirigeait en ligne droite sur Madarsuma, en passant entre le djebel Ouerrah et le djebel Ferion, d'où partait une série d'aqueducs conduisant l'eau de cette montagne dans le bled Hachemah.


DE SUFETULA (Sbéïtla, Tunisie Centrale)
AU LITTORAL
Echelle au 1 : 500 000
20
40 kil.
A Winkler
(Sbéïtla)
Sufetula
585
Voie romaine
Oued Merasso
Pont romain
Oued el Fekka
Dj. Souda
Autenti
Dj. Marguela
Dj. Babino
480
Redir
Hr. Oum el Ahdam
Ksour arabe
Source
2 Hrs Gatrana
Zaouia Sedaga
Puits
Bled Guemouda
(Autenti ?)
Bir el Bey
Tronçon
Citerne
Dj. Aouuia
Sendoug
Dj. Feriou
670
Dj. Ksaira
325
Bahirt es
Hr. Hameima
Nara
Dj el Hafei
560
Bir Hafei
Tronçons
Temple
Citerne
Passage facile
Bled Hechria
Begra
Aqueduc
Temple
Puits romain
Hr. Dorkhan
Bled Hachenaha
Dj. Goulea
Madarsuma
Dj. Querrah
360
Dj. Maizila
460
Dj. Meheri
Dj. Sidi Ali ben Aoun 800
640
Dj. Mellouss
Ksar el Amar
Puits
Ruines
d'une Ville romaine
Château rouge
(Thala)
Route Romaine de 2e ordre de
Djebel
Douara
(Thala)
Ksar Sehed
Château
Bled Thala
Oued Serq ou Thala
Sebka
Dj. El Amaïcha
Amudarsa
Dj. Khordj
180
Sebka Mtaâ el Ghorra
Collines
Oglets
Oglet
Sebka bou Djemel
Ouisce
Dj. ech Chadi
SFAX
Bir Harrak
Sr Aguerba
Puits
Thenæ
(Hr Tina)
Henchir el Baroud
Tour romaine
Collines
Collines
Pont romain
Hr Souhina
Taballa
Citerne
Hr. Gourghebi
Vestiges de murs
Région rocailleuse
littoral
(Mahrès)
Junca (Ounga)
Macomades Mr.
166
Dj. Chebka
Voie romaine
Cellæ Picentinæ
(Golib el Kelim)
GOLFE de GABÈS
Iles Knaïs

dé1
ma
pill
I
de
ma
I
cor
1
2
3
poi
me
A
itin
con
mo
Ta
C
Ha
au
au
E
ron
ent
kha
El-I
Il
l'ou
Ral
sur
dire
se
B
Lau
d'oi
et
rég
A
rou
litt
ent
d'a
nah

Les ruines de Bou-Doukhane semblent assez importantes par leur étendue et la position qu'elles occupent pour y voir les ruines de Madarsuma, que l'itinéraire d'Antonin place à XXV milles (37 kilom.) de Nara. C'est exactement la distance qui existe entre le henchir Hameïna et les ruines de Bou-Doukhane.

Le nom punique « Medar A'tsouma », qui veut dire station fortifiée (suivant Schroder, p. 89), semble indiquer le rôle de la ville, située vers le sud du djebel Khechem-el-A'rtsouma.

La notice des églises épiscopales de la Byzacène relate la ville de Mandasuma ou Madasumma.

Entre le henchir Doukhane et le henchir Blida, où nous plaçons Septiminicia, il n'existe qu'un seul passage donnant accès à une route pour franchir le djebel Gouleb. C'est dans le khanguet Meheri, au nord de la montagne de ce nom, qu'il faut rechercher la voie romaine. Le défilé, étroit et rocailleux, ne donne passage qu'à un petit cours d'eau, et la voie qui en longeait la rive gauche n'était pas pavée.

Tissot pense que Septiminicia peut se retrouver près d'Oglet-el-Metnen. La carte jointe au tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* donne à ces ruines le nom de henchir El-Blida. Il ne figure pas sur la carte au 1/200.000e du Dépôt de la Guerre.

Le henchir Souhina représente sans doute la station de Taballa, car les ruines que l'on trouve sur la rive gauche de l'oued Souhina sont les plus importantes de la région. La voie romaine franchissait ce petit cours d'eau un peu à l'ouest du henchir, où l'on voit encore un pont de la bonne époque romaine.

En approchant de la côte, des restes de citernes, quelques pans de murs, des tombes sont les seuls témoins de l'occupation romaine ; les monuments ont disparu et les matériaux romains ont servi à exécuter d'autres constructions. Taballa est indiquée par les itinéraires à XV milles de Macomades Minores (Ounga); — dix manuscrits donnent la variante Tuballa ; dans les textes de l'époque chrétienne, on trouve quatre formes, entre autres Taballanensis ; — et à XXV milles de Cellae Picentinae (Golib-el-Kdim), un peu au nord d'En-Nadour.

La voie romaine de Suffetula à Thenae

La distance totale de CV milles (155 kilom.) indiquée entre les deux points extrêmes est trop faible : elle est de CX milles (162 kilom.) à vol d'oiseau, d'après les cartes les plus récentes. En tenant compte des détours forcés de la route, on doit arriver au chiffre de 170 kilomètres environ.

Nous avons déjà signalé (*Bulletin archéologique de la province d'Oran*, 1er trimestre 1892, p. 145) un tronçon d'une voie romaine au henchir Oum-el-Ahdam ; ce tronçon a une direction nord-ouest sud-est et appartenait par conséquent à la route dont nous nous occupons

ici. Elle passait donc au nord du djebel Rakmate pour franchir un peu plus loin, vers l'est, l'oued Fekka, l'ancien fleuve Tana.

Tissot place Autenti dans le bled Guemouda, au nord du djebel Ksaïra. Dans ce cas, la route aurait dû passer par le khanguet Matleg et faire par conséquent un grand détour dans la direction du sud, car entre le djebel Matleg et le djebel Khechem-A'rtsouma, il n'existe aucun passage naturel. Puis, on remarquera que les deux voies (celle du sud et celle du nord) se seraient rapprochées à une distance inadmissible de 25 kilomètres.

Nous pensons donc qu'Autenti pourrait se retrouver aux henchirs appelés Gatrana,[1] non loin d'un ksour arabe important pourvu d'une quantité d'eau suffisante.

Le khanguet Sidi-Khalif, entre le djebel Gatrane et le djebel Ledjebel, offre un passage naturel pour la construction d'une route. Ce défilé assez facile n'a pas dû échapper aux ingénieurs romains pendant leurs travaux.

Amudarsa semble se placer sur des ruines romaines près desquelles existe encore une grande et belle citerne alimentée par les eaux du djebel Khordj.

Entre ces ruines et celles où nous plaçons Ovisce, la voie était coupée par une route secondaire non mentionnée par les itinéraires; c'est cette même route, encore suivie aujourd'hui, qui coupait également, à Sidi Amor-bou-Hadjela (Germaniciana), la grande voie de Thysdrus à Aquae regiae.

Ovisce doit se trouver à XXXV milles au nord-ouest du henchir Tina.

Au sud-ouest du djebel Ech-Chridi, M. Valéry Mayet[2] indique Bir-Khalifa à 12 kilom. à l'ouest de Sfax ; ce point pourrait peut-être représenter la station d'Ovisce. On y remarque un puits romain construit avec un gros appareil ; eau fortement sulfhydrique (30 mètres de profondeur) ; nombreux débris de constructions romaines.

A. WINCKLER.

(1) D'après un vers de la *Johannéide* Gatrana semble bien être identique à Autenti.
(2) *Voyage dans le Sud de la Tunisie* (1887).



LE PRIX DES AMES

CONTE

Au sommet de la montagne d'Albia, couronnée de chênes-verts et de hêtres, vivait, avec son petit-fils Benedetto, le vieux berger Matteone. Tout le jour il songeait, assis sur une pierre, devant la porte de sa cabane, pendant que l'enfant menait son troupeau de petites chèvres paître l'herbe rare sur le flanc des monts. Il écoutait le chant de la rivière qui courait à ses pieds parmi les rochers et contemplait au loin le village, avec sa blanche église, d'où montaient vers lui des sons de cloches. Et parce qu'il avait de longues années vécu dans la pratique des vertus chrétiennes, le Seigneur le récompensait dans sa vieillesse sereine, et ses longues rêveries sur la montagne étaient peuplées de surnaturelles visions. Les anges venaient souvent le visiter quand sonnait l'*Ave Maria*. L'archange réprouvé lui-même s'arrêtait parfois devant la cabane, sous les apparences d'un jeune voyageur, se plaisant à converser avec le vieillard qu'il n'avait pu tenter.

Or, le matin de l'Assomption, Matteone qui, trop faible cette année-là, n'avait pu se rendre au village, ouïr la grand'messe, écoutait, appuyé au tronc d'un vieux hêtre, le carillon glorieux des cloches où il distinguait des voix divines. Tout à coup, il aperçut un voyageur en manteau noir, suivant à grands pas le chemin qui mène au village, et le berger reconnut le Quêteur d'âmes.

Comme Satan ne lui était pas ennemi, il ne le chassa pas d'un signe de croix, mais il le salua avec courtoisie et lui demanda pourquoi il hâtait ainsi sa marche. Et Satan lui dit : « Le vieux chanoine Dampiero va mourir ; ce prêtre m'a souvent dépeint dans ses sermons sous des couleurs très noires, et j'aurais grande joie à capturer son âme. » Ayant ainsi parlé, le Réprouvé continua sa route. Mais le berger ne fut point affligé, car il songea que les embûches du Tentateur seraient vaines auprès du vieux prêtre blanchi dans l'étude des choses divines.

Lorsque le soir enveloppait le mont de ses grandes ombres, Matteone entendit les cloches du village sonner le glas des morts. Soudain, il vit Satan qui gravissait la colline d'un pas allègre, traînant à sa suite l'âme perdue du chanoine. Une tristesse infinie envahit le cœur du vieillard : « Quel homme, ô mon Dieu ! se dit-il en lui-même,

peut être assuré de son salut, si celui-ci, dont la vie fut exemplaire et sainte, va à l'éternelle damnation ! »

Ce soir-là, en s'agenouillant pour la prière, Matteone pleura.

L'automne était venu, et le berger voyait avec mélancolie approcher l'époque où il lui faudrait quitter sa cabane pour aller au loin hiverner dans la plaine. Par une après-midi lumineuse, assis à sa place accoutumée, il remplissait son âme du spectacle de sa chère montagne que bientôt peut-être il ne contemplerait plus. C'était la saison où elle revêtait toute sa splendeur. Sur ses flancs, jusqu'à la rivière encaissée, les châtaigniers, dont le feuillage avait pâli, la couvraient d'un manteau de vieil or, et les hêtres, le long des crêtes, lui formaient une guirlande d'or roux. Des bouquets de chênes-verts plaquaient parmi ces ors des taches argentées. Sur les collines sans arbres, les fougères desséchées étendaient leur tapis couleur de rouille, broché par places de cistes noirs. Tout au fond, vers la mer où plongeait le soleil, entre deux chaînes de montagnes violettes, les Calankes dressaient leur dôme de granit rouge, se profilant, comme enflammé, sur un ciel d'or.

Pendant que le vieillard rêvait ainsi, Satan vint à passer sur le sentier de la montagne : « Dans quelles âmes aujourd'hui vas-tu porter la tentation ? » dit Matteone au vieil ennemi des hommes : « Je me dirige, répondit Satan, vers le plateau de Nino, où Lillo, le chevrier, se meurt, dans sa cabane isolée, au bord du lac. » Le vieux Lillo, pensa le berger, a passé sa vie dans la solitude des hautes montagnes, loin des églises et des prêtres ; il n'a du chrétien que le baptême, et sa grande vertu ne prévaudra pas contre les attaques du Malin. »

C'est pourquoi, lorsque Satan fut parti, Matteone, le cœur pénétré d'une vive douleur, car il aimait le vieux chevrier mourant, pria pour le salut de cette âme en péril.

La nuit peu à peu s'assombrissait ; un vent froid se mit à souffler. Enveloppé dans son pelone, le vieillard attendait, anxieux, le retour de Satan. Enfin il vit le Réprouvé descendre des hauteurs de Nino d'une démarche si violente que ses pas sur les cailloux faisaient jaillir des étincelles. A ce signe, Matteone reconnut que le Maudit était vaincu, et son âme fut inondée de joie. Même, il lui plut de railler le Malin sur la défaite infligée par un pauvre berger sans secours à celui qui savait triompher des vieux théologiens. Mais Satan lui dit : « Le berger possédait des armes plus puissantes que l'eau bénite et les exorcismes des prêtres : la vertu d'une vie sans tache, l'humilité, la pureté du cœur, et si grande était sa simplicité qu'aucune tentation ne fut capable d'ébranler sa foi. La science et l'orgueil m'ont livré l'âme du chanoine Dampiero. Par des raisonnements subtils je suggerai au vieux prêtre agonisant des doutes sur

la croyance et les dogmes; par l'évocation de spectacles voluptueux et magnifiques, je lui inspirai l'amer regret d'avoir sacrifié à des espérances incertaines les joies de la vie et les triomphes de l'ambition. Il m'appartient. »

Après ces paroles, le Réprouvé disparut dans la nuit. Alors, levant vers le ciel ses yeux confiants, le vieux berger loua le Seigneur.

D. VERSINI.



L'EXPLORATEUR GASTON MÉRY

(1844-1896)

Le hardi pionnier africain qui est mort le 18 octobre dernier, à Kayes, en retournant à Tombouctou, avait résidé à plusieurs reprises à Tunis, et nous ne pouvons laisser disparaitre cette figure originale sans lui consacrer quelques lignes de souvenir et de regret.



Le directeur de la *Revue Encyclopédique,* M. G. Moreau, a bien voulu nous autoriser à reproduire le portrait de Gaston Méry qui a paru il y a quelque temps dans cet excellent périodique. A nos souvenirs personnels de l'explorateur, nous ajoutons des documents particuliers que nous tenons de personnes qui l'ont connu de très près et qui ont pu apprécier sa nature exubérante, mélange d'audace et d'imprévoyance, d'emportement et de générosité.

Gaston Méry était né à Delhy-Ibrahim, en Algérie, en 1844. Il était fils d'un colon de la première heure. Dès l'âge de seize ans, il s'engagea dans la marine, où il servit jusqu'à vingt et un ans ; il passa ensuite aux tirailleurs algériens. Son service fini, familiarisé avec l'Afrique du Nord et avec les indigènes, il fit quelques voyages d'exploration avec Duveyrier (1876), puis avec le commandant Roudaire (1884).

« Les mœurs arabes, dit un de ses compagnons,[1] s'adaptaient à merveille à ce caractère aventureux, indépendant et quelque peu fataliste. Comme un indigène, sa sobriété était extrême, sa résistance

(1) *Le Télégramme, journal de la Démocratie du Midi.* Toulouse, 24 décembre 1896.

à la fatigue extraordinaire. Quant à son mépris de la maladie, du danger ou de la mort, on n'aurait su le pousser plus loin. Ni la fièvre, ni la dysenterie, ni la chaleur, ni la faim, ni la soif, qu'il endura souvent, n'étaient capables de l'arrêter dans ses entreprises ni de le détourner de ses projets. On l'a vu, à demi mourant, quitter la France, se mettre en route pour de lointains voyages. Pour lui le Sahara, si cruel à tous ceux qui ont tenté de le pénétrer, perdait toutes ses horreurs et ne gardait que ses attraits. Son physique était à l'avenant; sa taille grande et bien découplée, ses yeux gris, brillants et largement ouverts, son front élevé et intelligent, son nez aquilin, s'arc-boutant sur de fortes moustaches, le tout encadré dans une tête régulière, ouverte, sympathique, respiraient l'énergie et l'audace. »

C'est en 1890 qu'il vint en Tunisie, après avoir aidé le commandant Roudaire dans ses essais de travaux d'hydrographie et de topographie relatifs à la fameuse mer intérieure des chotts voisins de Gabès. Il fut employé au Service Topographique sous la direction de M. Piat. Ce séjour ici lui permit de rapprendre un peu l'arabe qu'il avait déjà parlé pendant qu'il servait en Algérie. C'est à Tunis aussi qu'il conçut son projet favori d'une exploration du pays des Touaregs en partant de la frontière tunisienne. Il s'en était ouvert à M. Massicault, qui l'avait écouté avec intérêt. Impatient de réaliser ses plans, il parcourut en 1891 les confins du Maroc et de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine, toujours préoccupé avant tout des moyens d'organiser des rapports commerciaux avec le Soudan. Une lettre de recommandation de son chef à Tunis le mit en relations avec M. G. Rolland, qui comprit à l'instant sa valeur et apprécia son dévouement et le chargea peu de temps après d'une première expédition saharienne.

En janvier 1892, il était à Biskra. Cette première mission devait être secrète ; il se donna comme un marchand de dattes allant vers le sud ; il partit avec deux guides chaâmbas et un domestique nègre, Ali. Mais, en arrivant à Aïn-Tebalbalet, les guides, qui n'avaient pas été initiés à ses projets, ne voulurent pas aller plus loin, en territoire targui ; menaces ni promesses, rien n'y fit, et Méry dut rebrousser chemin, la rage dans le cœur.

Le 17 avril, il était de retour à Toulouse.

En août 1892, il repartait pour Tripoli, en mission d'enquête commerciale, et, en décembre de la même année, il était chargé d'une deuxième mission d'exploration qui est connue et qui le mena jusqu'au lac Menzhough, desséché depuis le passage du colonel Flatters. Accompagné seulement de cinq auxiliaires et principalement d'un jeune Français, M. Guillout, il pénétra dans plusieurs campements touaregs qui l'accueillirent favorablement, se laissèrent photographier et conclurent des engagements que Méry rapporta au Gouver-

neur de l'Algérie et au Président de la République. Son compagnon décrit l'assemblée où eut lieu le serment avec les Adzgers comme « une véritable scène biblique pleine de grandeur », et il ajoute : « Depuis le massacre de la mission Flatters, aucun Français n'avait pénétré aussi avant dans le Sahara, et jamais avec un pareil abandon, une semblable confiance. »

Après une grave maladie et une insolation dont il ne se guérit jamais complètement, il revint en France, mais pour repartir une troisième fois avec une nombreuse mission scientifique composée de MM. B. d'Attanoux, Bonnel de Mézières et du Père Hacquard. A l'occasion de l'inauguration du port de Tunis, il avait été mis en relation avec un Rhadamésien bien connu ici, Moulaï ben Belkassem, parlant le touareg et longtemps employé au Collège Alaoui. Il l'emmena avec lui pour lui servir dans ses rencontres avec les Touaregs. Mais son accord avec ses compagnons de route fut de courte durée et, aigri surtout par une grave rechute de sa maladie, il dut encore revenir se soigner à Toulouse, près de la jeune femme qu'il y avait épousée en secondes noces en 1889 et qui souffrait beaucoup de ses fréquentes absences. Mais sa vigoureuse constitution ayant bientôt repris le dessus, il n'eut plus qu'une idée, « repartir seul, rejoindre ses compagnons, les devancer peut-être même, arriver chez les Touaregs et se faire bien venir d'eux, demeurer au milieu d'eux le temps nécessaire pour apprendre leurs mœurs et les amener par la persuasion à une entente pacifique qui aurait fait d'eux nos alliés et nos aides pour le Transsaharien et les échanges commerciaux projetés ». Il partit de Toulouse en janvier 1893, avec mille francs, bientôt dépensés en achats de marchandises et provisions de route. Accompagné du Rhadamésien Moulaï, et n'ayant que deux chameaux, il parvint, grâce à son véritable flair de trappeur, à retrouver la piste de la mission d'Attanoux et à la rejoindre à Aïn-Taïeba.

Nous avons sous les yeux une lettre de lui, écrite de Négrine, au moment où il allait entreprendre cette téméraire excursion : « Je pars demain matin, écrit-il; voici donc tout arrangé; je pars seul avec Moulaï, qui n'est jamais venu dans ce pays. Une erreur de rien, c'est ma perte certaine; mais j'ai pleinement confiance en ma mémoire des lieux, et j'ai bon espoir d'arriver..... Voici mon itinéraire : je traverse à la boussole le Sahara algérien, à la boussole je touche la nuit à Guemar pour y prendre de l'eau, je passe également près d'El-Oued la nuit et je reprends mon itinéraire de ma première mission. Je serai par le travers d'El-Oued le 20; le 24, à Hassi-Mabrouka, près de Matmat, mais plus à l'est; le 28, à Hassi Ouled Salah; le 1er février, à Taiba; le 6, à El-Biodh, le 9, à Timassinin (sic), le 12, à Tebalbalet, le 14, à Aïn Adjadj; enfin, le 18, à Menghoutgh, tout cela à deux ou trois jours près pour les dernières étapes. S'il ne m'arrive pas malheur en route, je serai donc bien loin quand cette

lettre arrivera (à Toulouse) et c'est la dernière que je pourrai faire parvenir.»

Il exécuta ce hardi projet, mais il ne réussit pas mieux que la première fois à s'entendre avec la mission d'Attanoux, et, à bout de ressources, fut encore obligé de rebrousser chemin, à son grand regret.

Les Français venaient d'entrer à Tombouctou; il l'apprit à son retour et aussitôt le plan d'une autre expédition germa dans son esprit. Le Syndicat d'Ouargla accepta ses offres. Il partit pour Tombouctou par le Sénégal, avec son serviteur rhadamésien Moulaï. Cette fois, le succès fut complet. En huit jours, il avait vendu toutes ses marchandises à Tombouctou et revenait à Kayes s'approvisionner de nouveau. De retour à Tombouctou, il commença à construire des habitations, et devint rapidement le principal propriétaire d'immeubles. Il enseignait aux nègres tous les métiers dont il avait besoin pour ses constructions, et travaillait lui-même devant eux. A cette époque, il écrivait : « Je suis maçon, tailleur de pierres, menuisier, négociant et même explorateur. » Il ne négligeait pas les occasions de s'aboucher avec les Touaregs et méditait de revenir de Tombouctou par le nord, en traversant leur pays.

En 1895, il revint encore en France, puis repartit une deuxième fois pour Tombouctou, avec son fils et un important convoi de marchandises. Il retrouva le R. P. Hacquard, de la mission d'Attanoux, avec lequel il s'était lié d'amitié. Il alla encore à Kayes renouveler ses provisions, puis revint à Tombouctou, où sa position allait chaque jour en s'améliorant.

En 1896, laissant son fils et Moulaï, il vint passer quelques semaines en France.

Une dépêche de son fils le rappela en toute hâte on ne sait pourquoi, et, en route pour retourner à Tombouctou, il s'alita à Kayes et mourut prématurément, le 18 octobre, d'une maladie dont les détails nous manquent encore.

Avec un peu plus d'instruction et de possession de lui-même, et un peu moins de malechance, Méry aurait pu être un explorateur de premier ordre. Il faut souhaiter à la France et en particulier à l'Afrique beaucoup d'hommes de cette trempe et de cette énergie.



LE SALON TUNISIEN

Le jeudi 15 avril, à trois heures du soir, a eu lieu l'ouverture solennelle du IVe Salon tunisien.

Dès deux heures de l'après-midi, une foule élégante et choisie a commencé à envahir les salles du Palais des Arts. Citons au hasard : MM. le général Lejoindre ; le général Valensi, représentant Son Altesse le Bey ; Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien ; Liard, directeur de l'Enseignement supérieur ; Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg et délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; plusieurs membres du Corps consulaire ; M. Spire, procureur de la République ; MM. Chudant, secrétaire et délégué de la Société des Peintres Orientalistes français ; Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce ; Machuel, directeur de l'Enseignement ; Valensi, chef de section au Dar-el-Bey ; les docteurs Bertholon, Bastide, Loir et Gariel ; Bodoy, avocat-défenseur ; Blanchet, avocat ; Communaux, Masserano, tout le Comité artistique sous la présidence de M. Buisson, son vice-président ; M. Robert Raynaud, de *la Dépêche Algérienne* ; les rédacteurs du *Protectorat* et de *la Dépêche Tunisienne*, etc., etc. Tout un essaim, surtout, de charmantes femmes et de fraîches toilettes.

A trois heures précises, M. Révoil, Résident Général adjoint, a fait son entrée, accompagné de M. le capitaine Jacquemaire et de M. Wolfrom.

Reçu au bas de l'escalier du Palais par les membres du Comité artistique et par le Dr Catat, secrétaire général de l'Institut de Carthage, le Ministre est monté aussitôt au Salon où, dans la salle du milieu, occupée par l'exposition des Peintres Orientalistes français, M. Buisson, directeur du Collège Alaoui et président de l'Institut de Carthage, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Au seuil de cette Exposition artistique, la quatrième que nous avons la témérité d'organiser à Tunis, j'ai l'honneur de vous souhaiter, ainsi qu'aux personnes éminentes qui vous accompagnent, une respectueuse bienvenue au nom du Comité directeur de l'Institut de Carthage et plus particulièrement au nom du Comité Artistique, organisateur de cette Exposition.

Malheureusement, Monsieur le Ministre, au début de cette cérémonie nous avons quelques regrets à exprimer.

Je suis d'abord chargé par M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités et Beaux-Arts et président de notre Comité Artistique, c'est-à-dire celui à qui revenait naturellement le droit de vous servir ici d'introducteur et de guide, de vous exprimer ses excuses et ses profonds regrets qu'une malencontreuse maladie l'empêche de se trouver ici pour saluer le représentant de la France et le remercier du haut patronage auquel nous devons tant.

C'est nous surtout qui avons lieu de regretter cette absence irréparable qui prive celui qui a été à la peine de se trouver à l'honneur et qui nous prive de la voix plus autorisée, de la compétence universellement reconnue sur laquelle nous avions compté pour vous parler des choses esthétiques et vous expliquer notre œuvre en vous en rappelant le but et la nature.

Un autre regret profond nous attriste.

C'est de ne pas voir M. Millet avec vous, c'est que M. le Résident Général, qui se réjouissait tant d'offrir ici à l'art et à ses représentants une ample et brillante hospitalité, ait été obligé, rappelé par d'alarmantes nouvelles, de repartir pour la France le jour même où il en était revenu impatiemment attendu par tous pour présider aux patriotiques fêtes de Sfax.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien agréer et lui transmettre à son retour l'expression de notre gratitude émerveillée devant la métamorphose qui, sur son ordre, et grâce à la baguette féerique de M. Resplandy, a tiré l'élégant Palais des Arts de la chrysalide un peu lourde de l'ex-palais Cohen.

La population tunisienne, les diverses sociétés françaises et en particulier, vous nous autorisez à le dire, l'Institut de Carthage et son Comité artistique ont lieu de fonder pour l'avenir les plus belles espérances sur ce palais, — récente et si heureuse acquisition de l'Etat, — ressource précieuse pour un musée, pour les conférences, réceptions et toutes les fêtes de l'intelligence, de l'art et de la charité, déjà si nombreuses à Tunis, mais qui ne pourront manquer de

pulluler encore plus désormais, d'attirer et de retenir les visiteurs chez nous au grand profit du commerce local et du développement matériel et intellectuel de notre belle cité franco-mauresque.

Si la malechance nous a frappés cette année, d'autre part nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que nous avons aussi quelques compensations consolantes.

Je fais allusion à la présence aujourd'hui (avec d'autres éminentes personnalités de France), de deux représentants de ce Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui, après le Gouvernement Tunisien, après vous, Monsieur le Ministre, et après M. Machuel, a été notre grand patron de la première heure et qui nous a encore témoigné cette année sa sollicitude d'une manière on ne peut plus encourageante sous la triple forme de subvention pour acquisition d'œuvres exposées, de dons pour notre tombola et de prêt de tableaux appartenant à l'Etat.

Je veux parler de la présence ici de MM. Léonce Bénédite et Liard.

Le premier, éminent critique d'art et connaisseur réputé, est le distingué conservateur de notre Musée du Luxembourg, brillante salle d'attente du Louvre pour nos artistes, comme on l'a nommé, ou plutôt brillant prolongement de notre grand Musée National, et le plus visité peut-être en Europe de tous les Musées d'art contemporain. M. Bénédite vient à nous à un double titre qui lui assure notre accueil le plus chaleureux et le plus déférent ; il vient à nous comme délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, comme représentant de MM. Rambaud et Roujon qui tous deux étaient ici l'an dernier et nous ont si vivement encouragés ; il vient aussi comme président de la Société des Peintres Orientalistes français, jeune école d'élite, amoureuse de notre pittoresque africain, qui a si gracieusement répondu à notre appel et dont l'exposition est notre plus beau fleuron, ou, si vous me permettez d'employer le jargon d'atelier de notre fin de siècle, le vrai « clou » de notre Salon.

L'autre visiteur, M. Liard, qui a eu la bonne idée d'aller en Algérie par le chemin des écoliers, par Tunis, et qui a bien voulu nous rendre visite en passant, est le directeur ou plutôt — pour parler comme parlera l'histoire — le régénerateur de l'enseignement supérieur en France, et votre président demande la permission de saluer en lui non seulement le haut fonctionnaire et le réformateur que tout le monde connaît, mais aussi l'ami de jeunesse, l'ancien camarade d'Ecole Normale qu'il a eu le privilège de connaître intimement autrefois et d'applaudir dès ses brillants débuts.

En ce qui concerne notre Exposition de 1897, nous avons l'espoir, Monsieur le Ministre, qu'elle méritera votre approbation et celle du public et de nos Aristarques Tunisiens, car Tunis, ville precoce, a déjà ses Aristarques, comme elle a ses Aristophanes.

Plus de 600 ouvrages sont inscrits cette année sur notre catalogue et cette fois nous avons la qualité avec la quantité, le nombre avec le choix. De France, d'Algérie, comme de Tunisie et même de certains points de l'étranger, artistes et amateurs ont répondu avec empressement à notre invitation. C'est un succès qui a dépassé notre attente et je dirais presque que nous avons eu à ralentir plutôt qu'à stimuler le zèle des adhérents. Notre œuvre modeste a bénéficié de cette veine de popularité dont semble jouir en ce moment la Tunisie grâce au bon renom de ses colons et de son gouvernement.

Je voudrais laisser à M. Bénédite le soin de vous parler du Salon Orientaliste si bien disposé par le sympathique délégué et trésorier de la Société et que nous remercions cordialement d'être venu, M. Chudant, artiste lui-même de grand talent, un des peintres les plus originaux de cette nouvelle école, si sincère à noter l'aspect réel des spectacles en même temps que si poétiquement ingénieuse à communiquer ses impressions aux spectateurs.

Je me borne à vous rappeler avec le sien les noms déjà si familiers aux connaisseurs parisiens : ceux de MM. Dinet, Paul Leroy, Taupin, Perret, Girardot, Bompard, Chalon, Rivière, Boucher, Lunois, Potter, Lord Weeks, Huguet, Cottet, Girard, Girardet, Ch. Landelle, presque tous clients passionnés de l'Afrique, disciples fervents des Decamps, Delacroix, Fromentin, Regnault, Gérome et Benjamin Constant et de tous ces passionnés de la lumière intense et de l'azur impeccable qui nous donnent, avec quelques touches de pinceau sur un morceau de toile, la sensation, la magie de l'Orient, ou qui évoquent devant nos yeux enchantés les costumes si pittoresques, les mœurs si attirantes par leur singularité des riverains de la Méditerranée, du Nil ou du Gange.

« Nous remercions MM. les Orientalistes d'être venus; nous espérons, — ce sont les paroles mêmes de M. Gauckler que je cite, — qu'ils reviendront désormais chaque année. Dans ce domaine immense de l'Orientalisme qui se développe et se diversifie chaque jour, la Tunisie a le droit de réclamer sa place à part; comme l'Algérie, le Maroc ou l'Egypte, elle mérite d'avoir ses artistes attitrés qui lui consacrent leur talent et s'appliquent à faire saisir et à faire ressortir son originalité propre. Ils ne perdront pas leur peine, car notre Tunis si vivant et si bariolé, nos villes andalouses, nos ports de la côte, nos forêts de Kroumirie, nos oasis, même nos plateaux déserts leur fournissent une ample moisson d'impressions et d'études. Et d'autre part, en venant s'établir dans un pays neuf où le souci de l'existence de chaque jour et la lutte pour la vie ont laissé jusqu'ici peu de place aux préoccupations artistiques, ils exerceront une heureuse influence sur le goût des Tunisiens, leur apprendront à mieux apprécier les richesses pittoresques qui les entourent et à s'en inspirer pour chercher à donner à leur rude existence de pionniers et

de colons ce charme et cette grâce qui lui manquent encore et que seul peut donner le culte désintéressé du beau. »

Je laisse à M. Sadoux, inspecteur du Service des Arts, peintre et graveur lui-même, notre dévoué et infatigable commissaire général, — qui, avec MM. du Fresnel et Proust, nos deux secrétaires, a été l'âme de cette Exposition si considérable déjà et si difficile à installer, — le soin de vous conduire tout à l'heure dans ces salles qu'il a si bien et si rapidement aménagées et de vous arrêter devant les meilleures œuvres.

Outre les deux salons réservés aux Orientalistes, nous avons trois salles réservées aux artistes français et étrangers où vous verrez des œuvres signées Isembart, Humblot, Paquin, Bœswillwald, Arosa, Depré, Poilleux Saint-Ange, Mouillard, Paupion, Hagborg, etc.

Une deuxième salle contient aquarelles, pastels, eaux-fortes, avec les noms de Rovel, Lafond, Nocq, Poseler, Brunet-Debaines, Mme Dybowska, Brichard, Marie Leclaire, MM. Proust, Dantan, Belet, Fabrès, etc., et le joli bronze de Laurent Leclaire : *Du Guesclin enfant.*

Dans la troisième salle on remarque surtout les grandes toiles du peintre lyonnais Tony Tollet, la belle *Charlotte Corday* de Scherrer et des tableaux de Romberg, Son, Sain, Junès, Humblot, Schutzenberger, Cambiaggio, Claude, de Retz, Couty, etc.

Dans la salle réservée au Service des Antiquités et des Arts, auquel nous devons un hommage tout particulier pour nous avoir montré des choses anciennes qui rehaussent singulièrement l'attrait des modernes, vous admirerez, avec des faïences arabes, prêtées par Mme de Lagrenée, la fameuse mosaïque découverte l'an dernier à Sousse par le 4e tirailleurs et qui a occupé, émerveillé l'Institut de France : *Virgile composant l'Enéide*, et deux bustes provenant d'El-Djem, les plus beaux morceaux probablement de sculpture antique en Tunisie, les *bustes d'Antonin et de Faustine*, ainsi que nombre de photographies constatant les résultats des fouilles si intéressantes dirigées et centralisées par le Service de M. Gauckler.

L'école de peinture africaine proprement dite, c'est-à-dire les artistes algériens et tunisiens, occupent encore deux salles où les belles toiles ne manquent pas.

Signalons et remercions en particulier, parmi les Algériens qui ont répondu à notre appel, MM. Noiré, Reymann, Reynaud, Noailly, Seille Saint-Léger, Reynier, Deshayes, Bariteau Fritz Muller, Salès, Bertrand, Mlle Voisin, M. Sintès, etc.

Les Tunisiens commencent à promettre de sérieux rivaux à l'école algérienne. Il suffit pour s'en convaincre de citer les noms des Sadoux, Beaume, Boivin, Blairat, Brunel, Delaplanche, Pellerin, Dufour, Linde, Nicod, Vincent, Liozu, Mme Lecyre-Boucher, Mlle Nourse et Wachmann.

Encore une fois merci à nos patrons, à nos présidents et vice-présidents d'honneur, à M. Millet et à vous, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à M. Machuel, qui avez encouragé nos débuts; merci au Service des Antiquités et Beaux-Arts de son précieux concours; merci à MM. Gauckler, Sadoux et Pradère; merci à nos deux zélés secrétaires, MM. Dollin du Fresnel et Paul Proust; à M. Heymann, notre trésorier, qui a eu à faire des miracles; merci à la Direction des Travaux publics et à notre architecte, M. Resplandy, dont la complaisance n'a d'égal que son talent; merci enfin à la presse et au public qui nous ont encouragés et dont toute notre ambition est de mériter les suffrages.

Après M. Buisson, M. Bénédite a pris la parole.

Voici son éloquent discours, qui, outre des aperçus ingénieux, contient d'excellentes leçons :

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

L'an dernier, presque à la même date, M. le Directeur des Beaux-Arts était chez vous. Le lendemain de son retour à Paris, comme je lui présentais mes compliments et m'informais de son voyage, il n'y répondit que par une poignée de mains énergique, en ajoutant avec chaleur : « Mon cher ami, l'an prochain, à pareil jour, vous serez à Tunis. » Il m'exprimait aussitôt son désir de voir l'Exposition des Peintres Orientalistes, qui s'était, depuis quelques années, imposée à l'attention du public, se transporter dans votre beau pays, où elle viendrait, pour ainsi dire, recevoir le baptême de l'Orient, et sur lequel elle pourrait diriger un courant d'émigration véritablement artistique.

Vous voyez, Messieurs, si M. Roujon a tenu parole. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, très intéressé à ce projet, accueillit de grand cœur la proposition de M. Roujon. Permettez-moi, Messieurs, de renouveler publiquement ici, à M. le Minstre et à M. le Directeur des Beaux-Arts, l'expression de ma reconnaissance pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me désignant auprès de vous comme l'interprète des sentiments de vive sympathie et d'intérêt attentif avec lequel ils suivent vos efforts courageux et vos travaux assidus.

Je vous dois également à vous-mêmes, Messieurs, au nom de mes amis comme en mon nom personnel, un hommage tout spécial de gratitude. Je ne puis vous dire combien j'ai été flatté de l'accueil que l'Institut de Carthage a fait au choix du Ministre et de la cordialité si charmante qu'il a répandue dans tous ses rapports avec nous.

Déjà, votre très dévoué président M. Buisson, directeur du Collège Alaoui, vous a fait savoir bien des fois, par ma correspondance, combien j'étais heureux de venir m'associer moi-même à votre œuvre. Il sait mieux encore, depuis que je suis son hôte, tout le plaisir que j'ai à être des vôtres, dans ce pays plein d'enchantements.

Un regret se mêle cependant à ma satisfaction, c'est de ne point trouver à nos côtés, dans cette petite solennité intime, le Président de votre Comité artistique, dont la haute autorité scientifique est si précieuse à vos travaux ; laissez-moi, Messieurs, envoyer à M. Gauckler mes regrets et mes vœux les plus affectueux de rétablissement définitif.

Ce qui avait frappé particulièrement M. le Directeur des Beaux-Arts dans son court séjour au milieu de vous, Messieurs, ce n'est point seulement votre vitalité, les résultats rapides que vous avez obtenus après si peu d'années d'existence, ni seulement le but élevé et désintéressé que vous poursuivez, mais aussi l'exemple rare et instructif que vous avez donné en voulant imposer immédiatement sur ce sol, nouvellement acquis à notre activité, l'action féconde et bienveillante de la science et de l'art.

On vous a objecté bien des fois, n'est-ce pas? avec un sourire, que les premiers occupants d'un sol nouveau avaient mieux à faire qu'à se soucier de spéculations artistiques, qu'il y avait en jeu, pour le pays, des intérêts autrement importants et pour eux d'autres besognes plus urgentes à entreprendre. Sans doute. Aussi avez-vous laissé dire et laissé faire, continuant à travailler modestement pour vous — et pour tous, — prévoyant qu'un jour on comprendra bien le but de vos efforts et l'intérêt, non point seulement purement élevé et moral, mais matériel et immédiat que l'on aura retiré de vos tentatives artistiques.

C'est que vous savez bien, Messieurs, que l'art est pour un pays à la fois une source éternelle de gloire, un élément indispensable de force et de vie et aussi un des facteurs les plus puissants de la richesse publique. L'ont-elles compris ces fortes et vaillantes petites républiques commerçantes d'Italie ou des Pays-Bas : Venise, Florence, Amsterdam, où se sont épanouies les plus brillantes floraisons artistiques ? Comment nier le prestige de l'art ? Il s'impose aux esprits les plus rétractaires. Vous savez bien que vos lointains précurseurs sur ces rivages, les Phéniciens eux-mêmes, qui furent l'expression la plus étroite du génie commercial, si fermés qu'ils fussent à toute culture artistique, furent, bon gré mal gré, en échangeant toutes les richesses des peuples, un des agents les plus actifs de l'antique civilisation, et si vous vous recueillez, vous aussi, sur vos ruines de Carthage, c'est pour songer qu'il ne reste plus rien qui fasse revivre par quelque coin la puissante rivale de Rome, que les rares vestiges de ces arts qu'elle avait tant dédaignés.

Vous avez ici, tout particulièrement, Messieurs, un beau rôle : un rôle de conservation et un rôle de résurrection.

Dans ce pays dont les destinées sont désormais liées aux nôtres, vous comprenez que tout ce qui est son passé, ce qui fit sa gloire, ce qui constitue son histoire, son attrait, sa physionomie, nous appartient comme autant de richesses provinciales, de fragments précieux du grand patrimoine national qu'il faut jalousement conserver intact.

Nous avons récemment fondé, à Paris, sous la présidence de M. André-Theuriet, de l'Académie Française, le célèbre et exquis romancier qui a tant de fois fait revivre en nous les souvenirs chers et parfumés du clocher natal, *la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire*, dont la mission, bien tardive, hélas! est de réveiller la conscience de la province, de lui faire aimer et comprendre son passé, de l'engager à y chercher des leçons pour le présent. Nous arriverons trop tard dans bien des provinces. Que de traditions, de costumes, d'arts familiers, d'une saveur locale si charmante, ont disparu par la complicité de l'indifférence et du mépris!

Vous avez ici, Messieurs, de tout autres richesses artistiques à recueillir sous ce ciel magique, au milieu des dernières splendeurs d'une civilisation qui tend à disparaître de jour en jour. Veillez d'un œil jaloux sur tout ce qui est vivant encore. Ces spectacles inoubliables qu'offre votre cité, unique peut-être dans ce caractère, si respectée encore malgré le développement prodigieux des besoins nouveaux, employez tous les efforts de votre propagande énergique et persuasive pour les conserver précieusement à l'avenir. Ne laissez pas grandir les taches sur le burnous blanc du Prophète. Faites bien entendre aux yeux insensibles à ces charmes incomparables que c'est là un trésor, un vrai trésor de bel argent que vous possédez.

Vous voyez tout ce qu'on sacrifie aujourd'hui de labeur et d'argent, de volonté et d'intelligence pour essayer de retrouver sous ce sol les vestiges délabrés des époques anciennes.

Le temps marche vite. Que voudra-t-on payer plus tard pour retrouver une faible part de tout ce que nous avons nous-mêmes inutilement et sottement détruit !

Veillez sur tout ce qui est debout et vivant encore. Recueillez, avant que leur dispersion ne soit entièrement achevée, toutes ces merveilles d'industrie et d'art nées si spontanément de l'esprit de ces races orientales si exceptionnellement douées pour le décor.

La sollicitude bienveillante du Gouvernement et de la Résidence Générale vous a assuré, pour vos expositions, vos cérémonies et vos fêtes, un confortable et luxueux domicile, ce beau palais que nous inaugurons aujourd'hui. Puisse-t-il devenir pour vous un sanctuaire d'art, le trésor local où vous accumulerez toutes les richesses des

arts orientaux. Le Louvre vous a donné récemment l'exemple par la création, pour lui dispendieuse et difficile, d'une salle des arts musulmans.

Mais chez vous, il n'y a point, dans la formation de ces collections, uniquement un devoir de préservation, un attrait historique pur et désintéressé. Il peut y avoir un enseignement fécond pour vos industries indigènes de céramique, de cuir, de broderies, de tissus, etc., et c'est là que vous pourrez remplir ce rôle de résurrection, en les réveillant, en les stimulant, en les développant, tout en les maintenant, par des exemples classiques de vos collections, à l'abri de toute compromission malsaine avec des éléments étrangers.

Pour la réalisation du beau et utile programme que vous vous êtes proposé, vos hôtes d'aujourd'hui peuvent-ils mettre à votre disposition leur talent et leurs sympathies? Ils en ont le plus grand désir, sachant très bien le charme que peut opérer sur les esprits la fascination de l'image, et se souvenant que ce sont les écrivains et surtout les artistes qui, s'adressant plus droit au cœur et à l'imagination des foules, ont fait la propagande la plus efficace en faveur des grandes idées d'expansion en Orient.

Les tableaux d'Horace Vernet, de Fromentin, de Guillaumet, etc., ont presque autant fait pour acclimater l'Algérie en France que les victoires de nos généraux, les travaux de nos ingénieurs ou les lois de nos hommes d'Etat.

Nous vous avons amené aujourd'hui, mon ami M. Chudant, délégué par notre Société, et moi, un groupe d'artistes de choix, une petite réunion de vieux amis qui vous connaissent et qui vous aiment. En vous renouvelant encore en leur nom notre gratitude pour votre accueil si gracieux, j'émets le vœu qu'ils puissent former désormais un courant régulier destiné à rehausser l'éclat de vos expositions et à attirer l'élite des artistes et la foule des visiteurs ou des colons sous la splendeur de votre ciel oriental, au milieu des visions exquises qu'offre aux yeux ravis votre incomparable cité.

A ces discours M. Révoil répond dans une exquise improvisation.

Il a, dit-il, peu de chose à ajouter à tout ce qu'il vient d'entendre.

Il tient toutefois à s'associer aux vifs et unanimes regrets que cause l'absence à cette cérémonie de M. le Résident Général et de M. Gauckler, président du Comité artistique.

Il tient également à bien assurer M. Bénédite que la formule du Protectorat n'est pas seulement une formule politique, mais, si l'on peut ainsi dire, une formule également artistique.

Depuis la venue des Français à Tunis, le Gouvernement protecteur, en effet, a fait naître une ville nouvelle à côté de la ville an-

cienne ; mais il a eu soin de conserver à celle-ci tout son cachet original et tout son caractère oriental.

Puis le Ministre a rappelé comment l'homme avait besoin de repos après le travail ; comment ce repos était plus indispensable encore dans les colonies, où le travail était plus âpre. Or, a-t-il ajouté, quel plus noble délassement que celui des arts et celui des lettres, que la contemplation des chefs-d'œuvre de la peinture ou de la statuaire !

Voilà pourquoi le Gouvernement est heureux de prêter son concours et de favoriser des œuvres comme celle du Salon que nous inaugurons aujourd'hui.

Le Ministre a terminé en remerciant tous ceux qui ont pris part à l'organisation de ce Salon, et tout spécialement les Peintres orientalistes français, dont les toiles, d'un talent si puissant, contribuent si merveilleusement à populariser notre ciel et nos paysages africains.



CHRONIQUE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(1er Trimestre 1897)

Derniers échos du Congrès de Carthage

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences vient d'adresser au Président de l'Institut de Carthage la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa dernière séance, le Conseil d'administration de l'Association a alloué une subvention de *six cents francs* à l'Institut de Carthage, *pour participer aux frais des publications faites à l'occasion du Congrès de Carthage.*

« Le Conseil a été heureux de témoigner à nouveau, par ce vote, au Président et aux membres de l'Institut sa reconnaissance pour l'accueil empressé que les membres de l'Association ont trouvé auprès d'eux au Congrès de 1896.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« *Le Secrétaire du Conseil,*

« C.-M. Gariel. »

Enfin, l'Association Française, désirant laisser à l'Institut un souvenir du Congrès, dont l'heureuse initiative revient à notre Société, a décidé de faire don à notre bibliothèque de la collection des volumes qu'elle publie chaque année depuis 1875 à l'occasion de ses divers Congrès.

Le Président et le Bureau de l'Institut de Carthage pour 1896 se joignent au Président et au Bureau pour 1897 et expriment à l'Association Française pour l'Avancement des Sciences leur très vive gratitude.

Ajoutons que l'Association Française distribue tous les ans des subventions destinées à aider à des recherches ou à des publications scientifiques. La somme consacrée à cet objet sur l'exercice 1896 s'élève à 10.500 francs. Parmi les subventions qui ont été accordées par le Conseil d'administration, nous croyons intéressant de citer, à côté des six cents francs de l'Institut de Carthage, une somme de *cinq cents francs* attribuée à notre collègue M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Beaux-Arts, pour la continuation de ses fouilles archéologiques en Tunisie.

Six semaines dans l'Amérique du Nord

Compte rendu de la Conférence faite par M. Henri LORIN

Le mercredi 20 janvier, à huit heures et demie du soir, a eu lieu, dans la salle ordinaire des séances, la réunion mensuelle de l'Institut de Carthage. M. le Résident Général, M. Révoil, résident général adjoint, M. Machuel, directeur de l'Enseignement, M. Fabry, président du Tribunal, M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Beaux-Arts, étaient présents.

M. Buisson, président, a pris la parole pour annoncer, avec la bonhomie dont il est coutumier, les projets que l'Institut de Carthage se propose de réaliser au cours de l'année 1897 : conférences, soirées musicales, exposition des orientalistes. Il insiste sur la pensée de concorde qui guidera, dans tous ses actes, le nouveau Bureau de la Société. Provoquer les adhésions et faire une large part à toutes les spécialités, tel sera son but et celui de tous ses collègues du Comité.

Après quelques mots sur l'Amérique, dont il a visité les grandes villes à deux reprises différentes, M. Buisson cède la parole à M. Henri Lorin, qui nous emmène à sa suite sur la vieille terre française du Canada.

Les péripéties de l'embarquement, les émotions d'une première traversée, les désagréments du repos dominical à bord d'un bateau anglais, le panorama grandiose du Saint-Laurent, tous ces tableaux ont été présentés au public avec la verve humoristique que M. Henri Lorin sait apporter à ces aimables causeries.

Nous débarquons, et après Québec, la ville savante et recueillie, dont le souvenir est si cher à tous les cœurs français que nous y avons longtemps maintenu notre consulat général, par un scrupule d'archéologie diplomatique, nous voilà à Montréal, centre d'activité commerciale, immense marché où affluent les produits du sol et de l'industrie des deux rives du fleuve. Place Notre-Dame, en face d'une plaque qui rappelle les combats des premiers Français contre les Iroquois, se dressent de grandes bâtisses à huit étages. C'est un résumé de l'histoire canadienne. Plus d'uniformes comme à Québec, mais en revanche une foule exubérante de travailleurs dont le va-et-vient incessant atteste l'étonnante prospérité de ce port de mer, situé à quinze cents kilomètres dans l'intérieur du continent. Mieux placée que New-York, la cité canadienne deviendrait vite la plus grande ville de l'Amérique du Nord si le Saint-Laurent n'était malheureusement barré chaque année par l'accumulation des glaces dans l'estuaire du fleuve.

Un ticket de la Compagnie du Canadian Pacific Railway, que les Anglais appellent familièrement le *Ci Pi Ar*, et nous voilà lancés à toute vapeur sur le ruban d'acier qui relie la capitale économique du Canada aux jeunes cités de la Colombie. Pendant plus de cinq

mille kilomètres, la ligne se déroule à travers le Dominion, longeant les lacs ou se frayant un chemin à travers la forêt, desservant Fort-Williams, tête de la navigation des lacs, centre de la région des élévateurs, ces immenses constructions où viennent s'entasser les céréales, en attendant le bateau qui doit les emporter vers l'Europe.

Puis la forêt s'efface, et l'immense prairie étend sa grandiose monotonie aux yeux du touriste habitué d'ordinaire aux horizons plus restreints de la vieille Europe. M. Henri Lorin nous arrête à Winnipeg pour nous faire toucher du doigt les inconvénients momentanés de la fièvre de la spéculation, qui fit monter à des prix élevés les terrains avoisinants et amena l'isolement de la ville. Mais l'activité renaît, car la position de la jeune cité est exceptionnellement favorable.

C'est dans cette région, le long de la ligne transcontinentale, que l'aimable conférencier veut surtout chercher un enseignement utile à la colonisation.

La zone traversée par la voie ferrée appartient sur une notable longueur, de part et d'autre, au C. P. R. Pour amener à la vie ces régions désertes, la direction de la Compagnie s'est empressée d'allotir sa propriété en carrés formant une sorte de gigantesque damier, dont les cases blanches sont offertes gratuitement à des colons entreprenants qui, par leurs travaux, donnent aux cases noires voisines mises en vente une plus-value sensible et en amènent souvent l'achat à un prix rémunérateur par des capitalistes plus fortunés. Sur ce sol encore vierge les céréales donnent d'excellents résultats jusqu'à 60° latitude nord, et l'élevage est une source de profits certains. Mais encore est-il qu'il faut admirer l'intelligente initiative du C. P. R., créant lui-même les grandes exploitations destinées à assurer à la ligne un trafic suffisant. Certaines compagnies françaises pourraient peut-être trouver là autre chose qu'une simple matière à des réflexions philosophiques.

Montmartre, buffet, dix minutes d'arrêt! Ce cri si parisien, lancé en plein désert, remue profondément les fibres des Français patriotes. Qu'on ne croie pas cependant à l'existence, au milieu de ces steppes, de quelque cabaret artistique, d'un *Chat-Noir* fondé par un Salis aventureux. Non, Montmartre est un village de paysans français, robustes cultivateurs, dont les nombreux enfants attestent la vigueur de notre sang gaulois. « Race féconde sur une terre féconde », a dit le poète. Puissions-nous voir bientôt de nombreux Montmartrois féconder, à l'exemple de leurs frères canadiens, le sol fertile de la Tunisie, notre chère patrie d'adoption.

L'approche des Rocheuses donne au paysage un caractère plus tourmenté. La locomotive gravit les premières pentes d'un immense plateau qu'elle traverse tantôt en tunnel, tantôt en longeant les bords

d'un torrent qui mugit au fond d'un précipice. Les beautés des sites traversés n'empêchent pas le conférencier de trouver le mot gai, qui fait oublier le danger couru, de nous donner d'intéressants détails sur les contre-lignes imaginées pour arrêter, dans une descente rapide, un train emballé. La traversée des Selkirks, les longs circuits dans les cañones de la Thompson et du Fraser sont très intéressants quand on a l'heureuse chance d'avoir pour cicerone M. Henri Lorin. Il note au passage le nombre plus grand des Chinois. Nous tournons décidément le dos à l'Europe. On sent le Pacifique.

Une côte merveilleuse, hérissée de caps et creusée de fiords qui s'enfoncent aux flancs de la montagne, a fait la rapide fortune de la Colombie britannique. Vancouver, ville de dix ans, installée en pleine forêt, pourvue de tramways électriques que nous attendons encore à Tunis, Victoria, avec ses charmantes villas au confort européen, son parc de Beaconhill, son théâtre chinois, retiennent un instant le touriste. Il songe à l'Extrême-Orient britannique, désormais relié à l'Europe par une route plus courte que celle du canal de Suez, à l'importance pour l'Angleterre de cette route absolument anglaise. La Colombie n'est plus le but, c'est une étape sur la grande voie de Londres à Yokohama.

Les talents culinaires de l'aimable M. Redon, hôtelier français — et de plus Périgourdin — à Victoria, auraient volontiers retenu quelques jours de plus M. Henri Lorin, mais l'heure fatale avait déjà sonné à la pendule du directeur de l'Ecole Normale. Il lui fallut songer à reprendre le chemin de la rue d'Ulm, avec le regret de ne pouvoir humer plus longtemps les délicieuses senteurs de la cuisine du père Redon.

* *

Pour revenir vers l'Atlantique, notre conférencier prit la Soo-Line, embranchée près de Régina, passa à Saint-Paul et à Minneapolis et traversa les districts de la colonisation allemande et scandinave des Etats-Unis. Cette route nouvelle mène au Sault-Sainte-Marie où se trouve le fameux canal canadien si peu connu et déjà pourtant si animé que son transit est supérieur à celui du canal de Suez.

Rentré à Montréal, on admire encore plus vivement l'activité d'un pays aux ressources si variées, mais on déplore qu'une terre française, détachée par malheur de la métropole, ne soit reliée à la ville par aucune ligne de navigation française.

Le Canada se tourne cependant de plus en plus vers l'Europe. Il vient récemment de conclure avec la France un traité de commerce.

Souhaitons que les communications avec notre ancienne colonie deviennent plus actives. On nous aime là-bas. On sera certainement très heureux de notre participation à l'Exposition que prépare Montréal pour 1898.

Est-ce trop demander que de désirer voir la Tunisie être représentée à cette fête du commerce et de l'industrie canadienne ? Des relations peuvent s'établir entre l'Afrique du Nord et le Saint-Laurent. Il suffit d'une initiative hardie pour en poser le principe.

Vivement applaudi par toute la salle, M. Henri Lorin reçoit les chaudes félicitations de M. le Résident Général.

Dans une improvisation toute vibrante de patriotisme et de ferveur coloniale, M. Millet remercie le conférencier d'avoir mis en parfaite lumière les grands faits de la colonisation canadienne. Il exprime tout le regret qu'il éprouve de voir un si beau pays en des mains étrangères, mais il a confiance néanmoins dans l'avenir colonial de la France. L'esprit public, dit-il, est aujourd'hui tout différent de ce qu'il était au XVIII[e] siècle. On comprend la nécessité d'avoir des colonies, on s'intéresse de plus en plus au mouvement d'émigration vers nos possessions lointaines.

Ce que nous tenons par la force des armes, nous le tenons bien et nous saurons le garder et le mettre en valeur, parce que la grande masse des Français n'est plus désormais étrangère aux questions d'expansion coloniale.

GASTON LOTH.

Concert-Causerie sur la Musique française

L'Institut de Carthage a donné cette soirée-concert dans les salons de la villa Farrugia, 26, rue d'Angleterre, le mardi 9 mars 1897.

Ce superbe immeuble, qui vient d'être loué par MM. Michel et Roa, avait été mis par eux fort gracieusement à la disposition du Comité-Directeur de l'Institut. Tous les salons éclairés *a giorno*, l'un d'eux aménagé en vestiaire, un autre en buffet où MM. Michel et Roa offraient le champagne à leurs invités, l'une des serres transformée en fumoir faisaient que vraiment l'Institut ne s'était jamais trouvé, jusqu'à présent, aussi princièrement reçu.

A huit heures et demie, le grand salon central, tout étincelant de dorures et de lumières, était rempli du tout-Tunis artiste, en tête duquel M. le Résident Général et M[me] Millet, ainsi que M. Revoil, Résident Général adjoint ; trop petit même, malgré ses vastes proportions, pour contenir la foule élégante des invités, il voyait refluer une partie d'entre eux jusque dans les salons voisins, lorsque M. Buisson, président de l'Institut de Carthage, a ouvert la séance par quelques mots de bienvenue et de remerciement : de bienvenue à l'adresse du public, de remerciement à l'adresse de ceux qui ouvraient si cordialement les portes de leur palais.

Puis, après un court exposé des actes récents de l'Institut de Carthage, fait par M. le docteur Catat, secrétaire général de la Société, la parole était donnée à M. Fremaux (de l'Opéra), Directeur de l'École de Musique.

Brièvement, dans un style sobre, bourré de noms propres et de dates, M. Frémaux établit que, contrairement aux assertions de Jean-Jacques Rousseau, il y a toujours eu et qu'il y a maintenant encore une musique française qui résume le génie de la race, au point de vue littéraire.

La causerie de M. Frémaux a été vivement applaudie.

Dès qu'elle est terminée, commence le concert.

Il s'agissait de donner à l'assistance un aperçu de cette musique française dont on venait de rappeler l'histoire. Les œuvres des maîtres choisis, tous vivants, étaient celles de MM. Ch. Lenepveu, Dubois, Paladilhe, Reyer, Saint-Saens et Massenet, membre de l'Institut de France. Il y a tant de pages délicieuses dans leurs partitions que l'on n'avait, en vérité, que l'embarras du choix.

Fort bien composé, le programme de la soirée musicale a été, disons-le tout de suite, d'une exécution irréprochable. M[me] Frémaux a chanté à ravir, avec une voix d'une pureté, d'une limpidité et d'une douceur parfaites. Sa *Chanson du Bouvreuil*, entre autres, a été merveilleusement rendue.

M[lle] M. Pinkaers, croyons-nous, qui a interprété, seule, la romance de *la Statue,* de Reyer, et chanté plusieurs duos avec M[me] Frémaux, ne s'est point montrée inférieure à cette dernière ; c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'elle, et il est pleinement mérité.

Quant à MM. Picard et Lorin, qui se sont fait entendre à plusieurs reprises, ils ont charmé l'auditoire d'élite, qui les a vivement applaudis, par leur science et leur sens musical achevés. Citons, parmi les morceaux qu'ils ont le plus brillamment traduits : arioso de *Patrie* et une suave mélodie de Reyer : *Dernier rendez-vous.*

Que dire maintenant des morceaux exécutés sur le violon, le violoncelle et le piano ? On peut répéter de ces instruments ce qu'Horace a écrit des poètes :

.....Mediocribus esse.....
Non homines, non di, non concessere columnæ

Ils ne souffrent pas la médiocrité : sous des doigts d'artistes véritables, ils enthousiasment ; sous des doigts ordinaires, ils sont insupportables.

C'était l'archet, ou la main d'artistes, heureusement, qui les faisait vibrer mardi soir.

Aussi, quelle jolie *Romance sans paroles* de Lenepveu ! quelle superbe mélodie religieuse de Dubois ! quelle ravissante *canzonetta* de Paladilhe ! quelle *danse macabre* charmante de Saint-Saens ! et quel admirable trio tiré du *Werther* de Massenet nous avons entendus !

Le violon trouvait des accents véritablement humains avec M. Brébant et M. E. Machuel ; le piano, si ingrat pourtant, chantait, lui aussi,

sous les doigts légers de Mlle C. Targe, tandis que le violoncelle disait délicieusement tout ce que M. Frémaux, avec un art consommé, voulait lui faire dire.

La soirée de mardi est donc une excellente soirée pour l'Institut de Carthage, et elle aura une suite.

La Conférence de M. le Commandant Driant

M. le commandant Driant a donné, le 13 avril, rue de Russie, sous les auspices de l'Institut de Carthage, sur la *vélocipédie en général et le cyclisme militaire en particulier*, une conférence d'un attrait tout particulier et d'une forme très brillante.

Avant de donner la parole à l'orateur, M. Buisson, président de l'Institut de Carthage, a rappelé que M. Driant, l'auteur de la *Guerre en Ballon* et de tant d'autres romans militaires, universellement connus, a conquis un grade élevé dans l'état-major des écrivains et des hommes de lettres et a remercié M. le général Leclerc d'avoir bien voulu autoriser M. Driant à traiter, devant le public tunisien, un sujet qui lui est si familier et qui est en ce moment d'une si incontestable actualité.

Le commandant constate d'abord que le cyclisme n'est pas en honneur à Tunis. Est-ce la faute au climat ? non ; de l'insuffisance et de l'état des routes ? un peu ; mais c'est surtout la faute du préjugé. Il n'est pas encore bien porté d'aller à bicyclette dans les rues de Tunis. Pourquoi ? nul ne le sait, car en France le Touring-Club compte aujourd'hui 52.000 membres, et parmi eux les noms les plus connus.

Il est temps de s'affranchir de ce préjugé ; et, successivement, le conférencier étudie le cyclisme sous ses divers points de vue ; il montre les services qu'il peut rendre en Tunisie comme moyen de transport, le charme des excursions qu'il permet de faire ; comme exercice physique, il est sans rival pour le développement de tous les muscles, le libre jeu du cœur et des poumons. A la femme surtout il a porté l'émancipation, l'aisance dans la démarche, les habitudes de sang froid et d'endurance ; il cite à l'appui de son dire les études des docteurs Jennings et Championnière ; tous les médecins, d'ailleurs, sont ralliés à la cause du cyclisme, mais à la condition, surtout pour la femme, d'en faire un usage modéré.

Passant au cyclisme militaire, le commandant en fait l'historique depuis 1886, où les premiers vélocipédistes servirent d'estafettes, jusqu'en 1896, où la première compagnie de cyclistes combattants, sous les ordres du capitaine Girard, mérita les éloges du général d'Aubigny. Il décrit la bicyclette pliante inventée par cet officier et copiée aujourd'hui par l'Allemagne. En même temps, un zouave exécute devant l'auditoire le mouvement de plier la machine et de

la mettre à dos, puis le mouvement inverse de la déplier pour se remettre en selle

Grâce à cette invention, l'infanterie montée existe, ayant la rapidité du cavalier et la puissance du fantassin.

Des compagnies de cyclistes vont être créées; elles devront être commandées par des capitaines jeunes, ardents, audacieux. C'est l'inertie et le manque d'initiative qui nous ont tués en 1870; c'est l'audace qui nous sauvera en 18...?

Et la conférence prend fin sur ce redoutable point d'interrogation.

A la séance du 5 mars de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Cagnat a fait part d'une bonne nouvelle qu'il a reçue de M. le capitaine de frégate Davin, commandant le contre-torpilleur *le Condor*. Cet officier a annoncé que des sondages seront faits dans le port de Carthage à l'aide du scaphandre, afin d'obtenir plus de précision encore dans l'opération de repérage de ce port en vue de la carte archéologique de Carthage.

M. Cagnat a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 12 mars, le texte d'une grande inscription découverte au nord-ouest de la ville de Testour par M. Poullain, lieutenant attaché aux brigades topographiques de Tunisie.

Ce monument vient d'être apporté au musée du Bardo par les soins de M. Gauckler et de M. Briquez, contrôleur civil de Medjez-el-Bab.

Le transfert en a été très difficile, car la pierre, enterrée au milieu d'un enchir situé lui-même assez loin de toute voie d'accès commode, ne pèse pas moins de neuf cents kilogrammes.

L'inscription qui en couvre les quatre faces a été déchiffrée par M. Cagnat, avec l'aide de M. Toutain, professeur à l'Université de Caen, ancien professeur à Tunis. Elle contient une suite de dispositions destinées à réglementer l'exploitation d'un grand domaine rural en Afrique, au temps de l'empereur Trajan.

Elle apprend que cette exploitation rurale s'appelait *Villa Magna Variani*, ou *Mappalia Siga*. Le premier de ces noms était le nom romain, le second le nom punique de l'exploitation.

Cette *Villa Magna* devait sa fondation à un procurateur d'Auguste et à un défenseur de la cité dont le nom est absolument phénicien.

Les règlements contenus dans l'inscription lapidaire ont trait à la culture de l'olivier, à celle du figuier et aussi à une sorte de contrat analogue à celui que passent actuellement les propriétaires avec leurs khammès. La principale différence entre le contrat de la *Villa Magna* et ceux de nos jours est que ceux-ci attribuent *le cinquième*

au khammès, tandis que celui-là donnait *le tiers* aux employés ou domestiques de ce temps.

M. Cagnat s'est contenté, à cette séance, d'en expliquer le texte; il se propose, dans la prochaine réunion, de faire connaître le commentaire que M. Toutain a rédigé de ce document, l'un des plus importants que l'Afrique ait fournis depuis ces trente dernières années.



REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Colonies et des Pays de Protectorat. *Avril 1896.* — Tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord liront avec plaisir dans ce numéro la biographie de M. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, un des plus chauds partisans de l'expansion coloniale de la France. M. Levasseur fut, on s'en souvient, l'hôte du Résident Général au Congrès de Carthage. Il aime la Tunisie et en a récemment décrit les aspects principaux, énuméré les multiples ressources dans une conférence à la Société de Géographie commerciale de Paris, dont il est le dévoué président. Dans la direction de cette puissante association, M. Levasseur est activement secondé par M. Gauthiot, secrétaire général et directeur du *Bulletin*. Malgré ses soixante ans passés (voir *Revue des Colonies*, mars 1896), M. Gauthiot consacre tout son temps au développement de la Société. C'est un apôtre qui « s'entend merveilleusement à faire des prosélytes dignes de lui ».

Mai 1896. — En tête un beau portrait de S. A. Sidi Ali-Bey de Tunis, dessiné par Paul Kreder. Le texte qui accompagne la gravure ne nous fournit malheureusement aucun renseignement sur la personne d'un souverain si justement aimé et estimé de tous ses sujets.

Les colonnes suivantes sont consacrées à l'éloge de M. Jean Dybowski, notre nouveau directeur de l'Agriculture. « Il saura, dit-on, être à la hauteur de sa tâche ». M. Dybowski a pleinement justifié cet aimable pronostic.

A signaler également la reproduction d'un article sur la Tunisie publié dans *l'Eclair* par M. Gaston Jollivet, et une analyse d'une conférence faite au Théâtre Français de Tunis par M. de Béhagle, sur *le Rôle de la France et de l'Islam en Afrique.*

Plus loin se trouve une étude sur les moyens de créer *une Ecole d'Art industriel à Tunis.* Il conviendrait, en effet, de ne pas laisser dépérir l'industrie des plâtres ciselés, des stries fouillés au ciseau, des damasquinages, des broderies sur cuir. Les divers artisans trouveraient dans cette école des motifs nouveaux de décoration.

Ces idées avaient été précédemment développées par M. Saladin au Congrès de Carthage.

Le même numéro reproduit aussi l'intéressant discours prononcé par M. Dislère, président du Congrès pour l'Avancement des Sciences, sur *la Navigation entre la France et la Tunisie* et l'article très documenté de M. B. Buisson, directeur du Collège Alaoui, extrait de l'*An*-

naire de l'Enseignement, de A. Colin, sur *l'Instruction des Indigènes musulmans en Tunisie*. L'auteur rappelle les principales étapes parcourues en Algérie, les alternatives de succès et de revers. Il félicite Mme Coignet des précieux éléments d'information qu'elle a su recueillir au cours de ses tournées dans les douars, et passe enfin à l'étude du système d'enseignement dans les écoles indigènes de la Tunisie. Cette dernière partie renferme une pittoresque description des *kouttab* ou écoles coraniques et une juste appréciation de la valeur des méthodes de lecture employées dans les établissements scolaires de la Régence.

Juin-juillet 1896. — Reproduction du récit de la mort du marquis de Morès publié dans *le Figaro*, sous la signature d'Henry de Castries.

Deux articles sur le même sujet : *l'Expédition de de Morès*, par M. Pavy, et *la Caravane de de Morès*, par M. Gustave Vincent, donnent d'intéressants détails sur le but poursuivi par notre malheureux compatriote et sa fin déplorable.

M. Eusèbe Vassel, reprenant la question de *Bou-Grara, port de commerce*, vante les avantages de cette magnifique rade située entre Djerba et le continent, au point de vue du commerce saharien. Il cite des chiffres tendant à prouver que le Gouvernement Tunisien aurait intérêt à faire les travaux nécessaires pour la transformation de cet abri en un port marchand et en un grand arsenal militaire. L'idée est bonne et personne ne contestera à M. Vassel l'excellence de la position de Bou-Grara. Il semble toutefois qu'il est plus urgent de fortifier Bizerte et de créer sur la côte nord un port de guerre rivalisant avec Toulon. Quand nous aurons fait de cette région, qui couvre Alger et Tunis, une solide base d'opérations pour notre flotte, nous pourrons songer au point excentrique dont M. Vassel voudrait dès aujourd'hui faire « *un second Bizerte* ». Terminons d'abord le « *premier* ».

Août-septembre 1896. — Dans *la Question douanière tunisienne*, M. Gustave Vincent étudie les différentes solutions que comporte le régime économique nouveau applicable à la Tunisie après la dénonciation du traité avec l'Italie. Il discute successivement les deux théories de l'assimilation douanière et de l'union douanière, cite un passage d'un remarquable rapport fait par M. Martz sur cette importante question, semble hésiter à se ranger à l'avis de ce dernier et ne donne pas de conclusions nettes et précises. « Ces questions complexes, à solutions différentes, méritent, dit-il, un examen sérieux et une parfaite indépendance ». Il faut se garder des affirmations hâtives.

L'article de M. B. Buisson sur l'enseignement indigène, précédemment signalé, se termine par des tableaux statistiques qui attestent

les progrès accomplis et justifient les félicitations adressées par M. Poincarré, ministre de l'Instruction publique, à M. Machuel, pour les résultats obtenus « sous sa direction vigilante et éclairée ».

Novembre-décembre 1896. — Les compagnies de navigation, dit M. Gustave Vincent dans un article sur *les Transports maritimes*, n'ont pas de responsabilités nettement déterminées. La jurisprudence adoptée par la Cour de Cassation ne sauvegarde pas les droits des chargeurs. Il est donc à désirer que le projet de loi déposé à la Chambre des députés le 22 octobre 1896 soit adopté à bref délai. Il faudrait également modifier la législation sur les avaries de transports et ne pas laisser porter atteinte, par une disposition spéciale des connaissements, à l'autorité des tribunaux français en Tunisie, dont les Compagnies chargées d'un service régulier entre la France et la côte africaine refusent généralement de reconnaître la compétence, malgré les légitimes réclamations de tous les négociants tunisiens.

Sous le titre d'*Un Voyage à Bizerte*, M. G. Lesueur publie, dans cette même livraison, un charmant récit d'une excursion dans le nord de la Régence. Parti de Tunis en voiture, il admire en passant les belles exploitations voisines du Bardo, passe devant Utique dont il visite les ruines, arrive sur les bords du lac de Bizerte, « à Menzel, la charmante toute blanche dans son véritable nid de verdure que reflètent les belles eaux bleues du lac », et traverse sur le bac à vapeur le canal récemment ouvert entre le lac et la mer. Le mouvement par cette voie est considérable ; les registres du bac portent pour une journée : piétons, 5.800 ; cavaliers, 434 ; voitures de voyageurs, 58 ; voitures arabes, 202 ; bêtes de somme, 998 ; chameaux et bétail, 1.955.

Le panorama découvert du fort d'Espagne enchante notre touriste, mais ne l'empêche pas d'examiner avec attention les grands travaux exécutés depuis 1891. Il a le plaisir de voir l'escadre française de la Méditerranée entrer dans la baie de Sebra et évoluer sur les eaux tranquilles du lac. Il exprime l'espoir de voir Bizerte devenir un grand port militaire. Ce vœu sera bientôt réalisé puisque le Ministère de la Marine a récemment envoyé une commission chargée d'étudier les voies et moyens propres à la création d'un arsenal.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris ; 1896, 2ᵉ fascicule. — *La Céramique en Tunisie*, par Etienne Masson.

L'auteur, chargé de mission par le Ministère de l'Instruction publique, fait une étude très complète de cette industrie dans la Régence ; à l'appui de ses descriptions il donne quelques photographies bien choisies.

« La céramique tunisienne, dit-il, ne s'est pas séparée, non seule-

« ment de l'inspiration de l'antiquité, mais encore de la technique « qui a produit les belles poteries mates, ornements de nos musées : « Tunis, Nabeul et Djerba donnent la vision nette et précise des « ateliers méditerranéens aux époques les plus reculées. »

A Nabeul l'apprenti s'initie au métier par la confection de petites figurines, de petits jouets, réduction des pièces de fabrication courante. Ce travail l'intéresse et l'amène sans effort au but poursuivi.

Les ateliers et le matériel sont très primitifs. Les ouvriers n'en produisent pas moins des poteries dont le cachet artistique frappe le touriste qui s'arrête un instant au marché de Bab-Souika, à Tunis. Les boutiques des potiers constituent de véritables musées.

Il serait donc intéressant de ne pas laisser disparaître la céramique tunisienne, d'encourager les manifestations industrielles qui peuvent se produire dans ce sens, de provoquer une véritable renaissance de cet art si ancien.

Djerba, qui a le monopole des formes antiques pour les pièces de grande dimension, Tunis, qui fabrique encore de véritables « canthares » ornés d'un décor noir composé de palmettes et de lignes, Nabeul, avec ses brillantes poteries recouvertes d'un émail vert ou jaune, doivent rester les centres importants de cette fabrication.

M. Masson fait l'historique rapide de la céramique tunisienne et étudie les diverses influences qui se retrouvent dans l'aspect des produits et le mode de cuisson. Il s'élève avec force contre la décadence de l'art des plaques de revêtement. L'Italie est aujourd'hui le grand fournisseur de la Régence. Il faut réagir. Ce serait tout à la fois un honneur et un profit pour la France.

Je souhaite que les plaintes de M. Masson soient entendues. Il est grand temps de prendre des mesures. On trouve encore de nombreux ouvriers pour la fabrication et l'ornementation des vases de différentes formes, mais déjà il est presque impossible de découvrir les artistes pouvant créer des dessins nouveaux ou faire revivre les anciens modèles destinés aux faïences de revêtement. Un fabricant de Bab Souika me disait récemment qu'il ne connaissait plus à Tunis que deux ouvriers indigènes capables de produire des carreaux émaillés.

Cette question ne peut manquer d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent au développement des industries tunisiennes et au maintien de leur caractère artistique.

La notice de M. du Paty de Clam sur *les Phosphates tunisiens* ne s'occupe que de deux points : Djerba et le Seldja. Le premier gisement est situé à 70 kilomètres au sud du Kef ; il est moins important que le gisement du Seldja, concédé depuis peu à une compagnie qui s'est engagée à relier l'exploitation au port de Gafsa par un chemin de fer de 280 kilomètres.

L'auteur donne quelques détails sur la disposition des couches à exploiter, leur teneur en phosphates, et conclut au succès certain de l'entreprise. Depuis la publication de cette notice, d'importants travaux préparatoires ont été exécutés et les difficultés de la mise en œuvre sont complètement aplanies. La construction de la voie ferrée a été confiée à la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax. Cette puissante société a un intérêt immédiat au développement du port de Sfax ; il est donc à prévoir que les travaux seront vite exécutés et que dans dix-huit mois ou deux ans les gisements du Seldja seront en pleine exploitation. C'est une bonne fortune pour la région. Le Gouvernement Tunisien ne saurait manquer d'y trouver son compte.

6e fascicule.— *L'Escadre de la Méditerranée à Bizerte*, notes d'un marin, au sujet de l'entrée dans le lac du cuirassé *le Brennus*, battant pavillon de l'amiral Gervais, et du cuirassé *le Redoutable*. « Il « est urgent, dit l'auteur, de créer à Bizerte d'importants dépôts de « charbon et d'en faire un port de ravitaillement. »

7e et 8e fascicules. — Ce numéro renferme la conférence faite par M. Levasseur, président de la Société, sur *les Ressources de la Tunisie*. On y trouve résumées les diverses impressions ressenties par l'auteur pendant la *tournée* qu'il fit dans la Régence lors du Congrès de Carthage. Il nous donne d'intéressants détails sur la composition de la caravane organisée par M. Millet, signale les avantages du port de Bizerte, mentionne les ruines nombreuses qui attestent la richesse du pays au temps de l'occupation romaine et en fait passer plusieurs vues sous les yeux de ses auditeurs. Une longue étude sur les Arabes, sur Kairouan, la ville sainte, une description de la *diffa* ou banquet indigène complètent cette première partie. Viennent ensuite un paragraphe relatif à l'habitation des Arabes, de curieuses notes sur les Troglodytes de la région des Matmata, quelques considérations sur les femmes et leur condition sociale. La conférence se termine par une étude sur le sol de la Tunisie, le climat, la constitution de la propriété indigène, l'amodiation indigène des terres, la propriété européenne, l'immatriculation, les forêts, la culture indigène des céréales, le bétail, la culture maraichère, la culture de l'olivier et des autres arbres fruitiers, la culture européenne, la vigne, la pêche, les mines, l'industrie indigène, l'industrie européenne, les voies de communication, le commerce, la colonisation et le gouvernement.

Comme on le voit, toutes les questions susceptibles d'intéresser nos compatriotes de la métropole ont été résumées par M. Levasseur. Les renseignements donnés par le conférencier proviennent de notes personnelles, de celles qui lui ont été communiquées par quelques collègues, particulièrement M. Grandeau, et enfin « d'un important

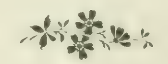
« ouvrage dont la rédaction de chaque chapitre a été confiée à un « savant compétent, et que le Résident Général a publié, à propos « du Congrès de Carthage, sous le titre *la Tunisie* ».

11e fascicule. — On y trouve le texte du traité signé le 28 septembre 1896, au Quai d'Orsay, pour la réglementation des rapports entre la Régence de Tunis et l'Italie.

L'article publié par notre collègue, M. Jules Saurin, dans *la Revue de Paris*, sur *l'Avenir de l'Afrique du Nord*, est élogieusement apprécié en une courte notice terminée par ces mots : « Le talent et « la chaleur avec lesquels il plaide sa cause, son patriotique, per- « sistant et intelligent dévouement auront leur récompense, il faut « le souhaiter ».

12e fascicule. — A signaler le rapport de la Direction de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie : compte rendu des opérations de 1896, publié *in extenso*. On peut y constater entre autres choses que l'exploitation des forêts continue à être une source d'importants revenus pour le Gouvernement Tunisien. Les coupes d'écorce à tan vendues le 14 avril 1896 ont produit la somme de 299.300 francs. La vente des lièges de première reproduction était estimée à 170.000 francs. Les coupes de bois d'œuvre n'avaient pas encore été adjugées au moment de la confection du rapport. En résumé, ces résultats peuvent être considérés comme aussi satisfaisants que possible et témoignent de l'attention apportée à l'étude des questions forestières dans la Régence.

Gaston LOTH.



BIBLIOGRAPHIE

Commandant Toutée : **Dahomey, Niger, Touareg.** *Notes et récits de voyage* (Paris, 1897 ; 370 p. avec carte). A. Collin et Cie, éditeurs-libraires de la Société des Gens de Lettres.

La France, qui n'a jamais su utiliser ni peupler aucune de ses colonies, qui, depuis plusieurs années, n'a même plus d'excédent de population à exporter hors de ses frontières (puisque dans les années 1890, 1891 et 1892 les décès ont surpassé les naissances de 43.820, 19.354 et 27.658, soit en tout de 90.832), la France n'en est pas moins atteinte du prurit d'augmenter un domaine colonial déjà exagéré pour ses ressources et ses aptitudes colonisatrices.

A vrai dire, par suite de l'initiative et du courage de ses enfants, c'est la seule chose dont notre patrie se montre capable : acquérir des territoires, quitte ensuite à les laisser stagner entre nos mains, quand la période de conquêtes a pris fin.

L'expédition du Dahomey est une des dernières manifestations de ces tendances. L'idée de relier les territoires nouvellement conquis à notre vaste empire soudanais en est le complément. Le commandant Toutée est un des pionniers qui ont le plus contribué à la réalisation de ce but, par son récent voyage. Celui-ci doit nous intéresser à double titre, d'abord comme Français, car le chauvin qui sommeille en nous est toujours heureux d'apprendre que le drapeau national flotte sur de nouvelles terres dont nous ne saurons peut-être jamais tirer parti ; ensuite comme Tunisiens : le commandant Toutée est, en effet, un des colons de notre patrie d'adoption, et il possède un grand domaine à Fondouk-Djedid.

Nous ne nous attarderons pas à la description des escales de Dakar, de Konakry, séjour gracieux et verdoyant du gouverneur de l'Afrique occidentale, de Freebowy, remarquable par l'extension de la langue anglaise chez les noirs, de la Côte-d'Ivoire où Monteil préparait son expédition du Kong, etc.

C'est à Cotonou que le commandant prépare sa marche vers l'intérieur. L'expédition doit se composer de 53 hommes armés ; avec les accessoires et les *impedimenta*, elle arrivera à un effectif de 190 personnes. La mise en route exigea une laborieuse préparation et rencontra les plus grandes difficultés dues à la diversité des gens employés et à la méconnaissance des dialectes du pays. Enfin l'explorateur se met en route, en même temps que M. Ballot, gouverneur de la colonie. Les premières étapes furent marquées par le manque

d'ordre et la débandade de la petite colonne. On arrive à Abome, remarquable par la propreté de ses rues. L'auteur fait l'éloge des qualités militaires dont le peuple dahoméen a fait preuve lors de notre expédition. C'est là un détail peu rassurant pour l'avenir. Le jour où la France éprouvera quelque revers, les Dahoméens d'alors feront peut-être montre à nouveau de ces mêmes qualités.

A Save, les habitants « nous amènent un certain nombre de petits porcs, ce qui prouve que, s'ils suivaient la loi de Mahomet en ce qui concerne l'alcool, ils ne l'observaient pas en ce qui concerne les viandes interdites ». P. 104.

De Save à Tchaouron, on traverse un pays riche et peuplé de gens dévoués à notre cause par reconnaissance pour notre intervention contre leurs oppresseurs du Dahomey.

La traversée du pays des Baribas fut moins commode, à cause de l'hostilité de cette population. Tout put s'arranger et le commandant réussit à la gagner pour notre cause. La description du costume de guerre des gens de cette région rappelle celui des guerriers du Bornou.

Incidemment l'explorateur examine la question de l'esclavage. Il étudie aussi le rôle de l'occupation de l'Afrique par les Européens. Celle-ci doit être surtout pacificatrice en enrayant les guerres pour la capture des esclaves.

A Tchaki, le commandant laisse un de ses compagnons, le lieutenant de Pas, comme résident. Il poursuit sa marche vers le Niger dans d'excellentes conditions de santé. Cette partie de l'exploration fut presque un voyage d'agrément ; puis la fièvre attaqua les deux compagnons blancs du commandant, MM. Targe et Doux. Les Sénégalais eux-mêmes furent atteints par le paludisme.

Enfin la mission arrive au Niger, à Badjibo, au-dessous de Boussa, après avoir traversé, depuis le bas Dahomey, quatre peuples de races et d'idiomes différents. Elle n'avait pas perdu un homme, pas tiré un coup de fusil, avait pu amener tout son matériel sans pertes sensibles. En ce point, le Niger présente à peu près l'aspect du Rhone à Avignon, et l'on était à la saison sèche (13 février 1895). Les pays situés entre le Dahomey et le Niger, les villes de Tchaki, de Kitchi, de Papa, d'Etchepeté, de Bogho et de Cayoman s'étaient placés par traité sous le protectorat de la France.

M. Toutée fonda sur les bords du Niger le poste d'Arenberg. Pendant ce temps les indigènes étaient employés à cultiver et à construire une flottille.

De la station de Badjibo-Arenberg, l'explorateur remonte le Niger. Il traverse les rapides de Boussa, dont trois difficiles à franchir. Il constate que la prétendue occupation anglaise de cette région est un mythe destiné à nous intimider. Le commerce anglais le plus

septentrional est représenté par un nègre, agent d'une factorerie, à Geba. On ne trouve d'Anglais qu'à Igga, à 200 kilomètres en aval de Badjibo.

De Gomba à Saye, l'exploration parcourt un segment encore inconnu du Niger. Le pays au nord de Karoumana est dévasté par un fanatique, Ali Bouri. Enfin, à Saye, le commandant retrouve le souvenir du passage de Monteil et renouvelle le traité de protectorat passé par cet explorateur.

Le pays au nord de Saye n'est pas aussi mauvais que le supposait lord Salisbury en nous le cédant par le fameux traité de 1890. M. Toutée le regarde comme un des plus peuplés et des mieux cultivés de l'Afrique qu'il a traversée. C'est une petite Egypte, avec crues régulières comme celles du Nil. On y trouve une culture intensive et une grande production de grains et de cotons. Les Touaregs dominent en maîtres cette région.

Vers Zinder, une attaque des Touaregs est vigoureusement repoussée. La mission remonte encore le Niger jusqu'à 70 kilomètres au nord de cette ville, pour montrer aux populations que cette attaque n'a pas réussi à leur barrer la route. A la descente; nouveau choc avec les Touaregs. Il faut les déloger des îlots qu'ils occupent. Ceux-ci inquiètent la mission. Enfin, on s'éloigne de leur territoire pour rentrer en pays pacifique. Les cataractes de Boussa sont franchies. Le commandant manque de s'y noyer. Le poste d'Arenberg est en très bon état. De là, la mission atteint par le Niger les établissements européens.

Elle avait réussi à établir une ligne continue de protectorats entre le Dahomey et le Niger jusqu'à Arenberg. Elle avait reconnu la navigabilité du grand fleuve pendant dix mois au moins de l'année. Les rapides de Boussa sont susceptibles d'être améliorés; en tout cas, ils ne constituent pas, comme on l'a raconté, une barrière infranchissable à la batellerie.

Tel est le court résumé de cet intéressant voyage. B. L.

Eusèbe Vassel : **Les ports de Bou-Grara.** (*Association Française pour l'Avancement des Sciences*, 1896.)

L'auteur signale l'importance de ce port, sur lequel nous avons appelé l'attention dans notre mémoire sur l'Arad, paru dans la *Revue Tunisienne* (1894).

Le projet de M. Eusèbe Vassel consiste :

1° A réserver intégralement à l'Etat l'emplacement de l'ancienne Gightis et ses environs, ainsi que le bassin de fond de huit à onze mètres dans la partie sud-ouest du lac;

2° A éviter de grever les finances tunisiennes. Quelques concessions de terres, pêcheries, salines, puits artésiens serviraient à assurer la réussite de la Compagnie du Port;

3° A donner aux paquebots entre Gabès, Houmt-Souk et Zarzis une escale infiniment préférable à chacun de ces trois mouillages. Des appontements à El-Djorf et à Ajim pourraient dès le début réaliser ce *desideratum ;*

4° A ouvrir dès à présent au grand cabotage un port en eau tranquille et à y créer les installations nécessaires pour desservir commodément Gerba d'une part et le continent de l'autre;

5° A mettre ce port en relations régulières et faciles, tant avec l'extrême sud tunisien et son arrière-terre, qu'avec Tunis et Marseille. Pour cela, il serait nécessaire de faire quelque chose pour attirer le commerce saharien;

6° A préparer graduellement la création d'un port en eau tranquille accessible en tout temps aux paquebots calant moins de six mètres.

Telles sont les idées pratiques que M. Eusèbe Vassel a communiquées au Congrès de l'Avancement des Sciences, sur l'utilisation d'un des meilleurs ports tunisiens. Il est probable que partout ailleurs que dans une colonie française l'énumération des ressources de cette région, faite aussi bien par l'auteur que par d'autres écrivains, aurait sollicité l'intérêt des capitalistes, sinon du Gouvernement. Mais une nation qui occupe l'Algérie depuis soixante-sept ans et n'a pas su dans cet espace s'assurer la moindre route vers le Soudan, ne paraît pas devoir se montrer beaucoup plus capable de mettre en œuvre ces sources de prospérité, et il est à craindre que, pendant de longues années encore, on ne voie les puits artésiens du sud perdre leur eau inutilisée dans la mer et de simples felouques indigènes parcourir la mer du Bou-Grara. BERTHOLON.

Dr CARTON : **Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga.** (*Archives des Missions scientifiques*, t. VII, 1896.)

Récit des fouilles archéologiques exécutées par notre collègue sur cet ancien temple. Le monument de l'époque romaine occupait l'emplacement d'un sanctuaire primitif. Entre autres objets de cette provenance, l'auteur examine l'ornementation des styles avec la figuration de Tanit, les disques, les cercles, la palme, le caducée, le lotus, les gâteaux, les animaux figurés. Puis vient une intéressante étude sur l'évolution du culte de Saturne à Dougga. Une divinité berbère s'est fondue peu à peu dans le culte phénicien de Baal. Et ce dernier, après l'occupation romaine, fusionna avec le Saturne italien. Une reconstitution du temple permet d'y reconnaître une influence orientale, qui a persisté dans les mosquées actuelles de la Tunisie. C'est un haut-lieu, entouré d'un mur formant une cour avec une colonnade intérieure. De fort belles photographies et des planches de MM. Sarrazin et Lelong accompagnent ce mémoire.

Recueil de Notions de Droit musulman (rite maléki et rite hanéfi) **et d'actes notariés,** par le cheikh MOHAMMED EL BACHIR ETTOUATI.

Traduit et annoté par J. Abribat, licencié en droit, interprète judiciaire au tribunal de Tunis, ancien interprète de l'armée d'Afrique.

Nous étonnerons sans doute quelques esprits prévenus en avançant que les musulmans se sont toujours efforcés de donner à la rédaction de leurs actes judiciaires le plus de clarté et le plus de précision possible ; c'est cependant l'exacte vérité.

Les auteurs arabes qui se sont occupés de la science du notariat sont nombreux, et nombreux sont les traités qu'ils ont écrits sur cette matière. L'ouvrage qui est aujourd'hui le plus généralement en usage chez les notaires tunisiens est celui que le cheikh Mohammed el Bachir Ettouati a publié en 1875. « La science des actes, dit « cet auteur, est l'une des plus illustres et des plus élevées en rang « et en gloire, surtout à notre époque, car le besoin qu'on en a est « devenu plus pressant, et la majeure partie des choses nécessaires « aux hommes lui sont subordonnées. » C'est elle, en effet, qui fixe les droits des gens, qui précise leurs obligations et assure la bonne exécution des engagements pris de part et d'autre. Les notaires ne sauraient donc apporter trop de soin à la rédaction des actes qu'ils sont chargés de dresser. Le cheikh Ettouati leur indique la marche à suivre, les règles à observer, les formules à employer. Son ouvrage est divisé en un certain nombre de chapitres précédés de notions de droit relatives aux sujets qui doivent faire l'objet des actes.

M. Abribat vient de publier une excellente traduction du recueil du cheikh Ettouati. Ce laborieux et docte arabisant connaissait mieux que personne toutes les difficultés qu'offrent la lecture et la traduction des actes.

Il a eu dans sa longue carrière d'interprète militaire et judiciaire maintes fois l'occasion de constater combien il était nécessaire d'offrir aux traducteurs un recueil d'actes arabes correctement rédigés et accompagnés de notions de droit musulman. C'est ce qui l'a décidé à entreprendre la publication en français de l'ouvrage du cheikh Ettouati. Cette publication répondait à un besoin réel, et l'on peut affirmer qu'en l'entreprenant M. Abribat a rendu un immense service, non seulement aux interprètes, mais aussi à toutes les personnes qui sont appelées à avoir des relations avec les indigènes, fonctionnaires de nos différentes administrations, magistrats, colons, etc.

Des nombreux actes que renferme ce recueil, nous ne citerons que ceux qui intéressent plus particulièrement les Européens. On y trouvera sur les habous, les ventes, les louages, les sociétés, le colonage partiaire, le complant, le prêt et l'enzel, des renseignements précieux. La traduction est claire, peut-être un peu trop concise parfois et trop littérale; mais le traducteur a voulu, avant tout, donner les équivalents exacts des formules et des expressions judi-

ciaires, et il l'a fait avec une rare précision et un choix heureux de termes. Des notes sobres mais substantielles complètent et éclairent la traduction.

M. Abribat appuie le plus souvent ses versions sur les opinions des jurisconsultes musulmans et sur les traductions des ouvrages de droit faites par nos orientalistes (*La Touhfa d'Ibn Acem*, par MM. Houdas et Martel; *de Sidi Khelil*, par M. le docteur Perron et par M. Seignette, et les publications de MM. Santayra, Cherbonneau, Goguyer, Zeys, etc.).

Une table analytique et une table alphabétique terminent l'ouvrage et facilitent les recherches.

Le travail de M. Abribat ne manquera pas d'être favorablement accueilli par le public arabisant, qui en tirera le plus grand profit. Nous tenions personnellement à le remercier de l'avoir entrepris et à le féliciter de l'avoir si heureusement mené à bonne fin.

L. Machuel.

Nous recevons à la dernière heure les ouvrages suivants, que nous nous bornons à mentionner et qui feront l'objet d'un compte rendu dans nos prochains Bulletins :

Vicomte Bégouen : *En Tunisie*, conférence faite à la Société de Géographie de Toulouse le 8 décembre 1896; 55 pages, avec de nombreuses et très belles photogravures.

Em. Vignes : *La Picardie, ses industries et son commerce; rapports industriels et commerciaux possibles entre la Picardie, l'Algérie et la Tunisie;* conférence faite en Algérie et en Tunisie; Paris, 1897, 32 pages.

André Servier : *Guide de l'Agriculteur en Algérie et en Tunisie.* — Aug. Challamel, Paris, 1897; 256 pages. — L'auteur est fils d'un colon français établi à Oum-Zid, près de Mateur.

— *Chants arabes, chansons arabes d'Algérie et de Tunisie.* — Nouvelle Bibliothèque Populaire à dix centimes, n° 481; H. Gautier, éditeur, Paris.

The Imperial and Asiatic Quarterly Review, avril 1897, publiée à Woking (Surrey), Angleterre, sous la direction du Dr Leitner.

Epanouissement de la fleur ou *Etude sur la Femme dans l'Islam*, par le cheikh Mohammed Essnoussi, juge à la 1re Chambre du Tribunal pénal de Tunis, traduite de l'arabe par Mohammed Mohieddine Essnoussi et Abd el Kader Kebaili; Tunis, 1897; 38 pages.

Note sur l'identité des caractères anthropologiques des Basques et des Phéniciens, par le Dr Bertholon. (Extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris.*)

Revue de l'Islam, n° 17, Paris, avec un intéressant supplément sur *la Colonie musulmane à Paris et le Dr Grenier.*

Bibliographie musicale

Chez **Adolph Für'stner,** à Berlin :

Pour violon et piano :

Benjamin Godard. Adagio du 2e concerto, op. 131. Très belle pensée musicale, d'une moyenne difficulté.

— Suite de trois morceaux, op. 78 : 1. Intermezzo ; difficile ; 2. Berceuse ; très jolie, facile ; 3. Tarentelle ; originale, à effet, moyenne difficulté.

Pour piano :

Gustave Lange. Fantaisie sur *la Walkyrie*, de Richard Wagner. Difficile.

— Fantaisie sur *les Maitres Chanteurs de Nuremberg*, de R. Wagner. Difficile.

Benjamin Godard. Adagio du 2e concerto de violon, transcrit pour piano seul par Félix Dreyschock. Assez difficile.

Marie-Joseph Erb. *Guitare*, op. 36 ; pièce très originale. Difficile.

Félix Dreyschock. *Canzonetta* n° 4, op. 17 ; très jolie. Moyenne difficulté.

— *Intermezzo* n° 5, op. 21 ; très à effet. Difficile.

— *Simple Chanson* n° 4, op. 22. Difficile.

— *Caprice* n° 1, op. 24. Moyenne difficulté.

— *Berceuse* n° 3, op. 24 ; originale. Moyenne difficulté.

— *A l'Espagnol* n° 6, op. 24 ; à grand effet. Difficile.

Pietro Mascagni. *Ma première valse*. Très jolie, à très grand effet. Assez difficile.

C. Chaminade. *Mélancolie* n° 1, op. 25. *Humoresque* n° 2, op. 25. Deux très jolies pièces. Difficiles.

H. Lichner. Six petits morceaux très faciles, op. 64. A l'usage des commençants.

Benjamin Godard. *Message*. Mélodie-poésie de Victor Hugo, op. 147. Adorable pensée musicale ; exécution facile ; deux tons.

R. Leoncavallo. *Je ne sais pas ton nom*, poésie de E. Collet. A grand effet, deux tons.

Chez **Fichsbacher,** libraire, 33, rue de Seine, Paris :

Louis Lacombe. *Philosophie et Musique*, 1 vol. Livre admirable, d'une impartialité absolue. L'auteur, avec une égale profondeur de vue, y traite les questions purement musicales et les rapports de la philosophie avec les arts. Cette œuvre suffirait à elle seule à consacrer le nom de Louis Lacombe.

Chez **Biardot,** éditeur, 22, place de la Madeleine, Paris :

ANDRÉ WORMSER. *Rivoli*, opéra comique en trois actes, paroles de Burani ; partition, piano et chant. Cet ouvrage, qui eut un succès retentissant à Paris, place le compositeur parmi nos maîtres du théâtre. En effet, M. Wormser a su allier aux procédés musicaux modernes la simplicité et le charme de nos anciens compositeurs français. Nous aurons, je l'espère, le plaisir d'entendre cet ouvrage l'année prochaine sur notre scène municipale.

Chez **Nicosias,** éditeur à Paris :

VICTOR PIETRA. *Un Mariage à Venise*, opéra comique en un acte. Charmant ouvrage joué avec succès à Toulon et à Tunis. Nous signalerons comme devant être chantés dans les salons avec succès : *les stances* du ténor et la *romance* de Sylvia.

Chez **Le Beau,** éditeur, 11, rue Saint-Augustin, Paris :

CHARLES GOUNOD. Larghetto pour violon, alto, violoncelle et piano. (Œuvre posthume.) Très belle pensée religieuse.

ALFRED MUTEL. *Dolce Sogno*, romance pour violoncelle et piano. Jolie pièce facile.

ALFRED LE BEAU. *Sévillana*, sérénade andalouse. Très joli morceau de salon, assez facile.

Chez **Enoch,** éditeur, boulevard des Italiens, Paris :

LOUIS GANNE. *La Houssarde*, valse militaire, beaucoup de caractère. Assez difficile.

— *Colombelle*, air de ballet. Difficile.

— *Epithalame*, valse lente, mélodique. Pas difficile.

— *La Scandinave*, mazurka originale. Moyenne difficulté.

— *Menuet fleuri*, d'une jolie couleur archaïque. Assez facile.

EMILE TAVAN. *Sous le ciel bleu*, mazurka bien dansante. Assez facile.

— *L'Etoile des braves*, marche très entraînante. Pas difficile.

PAUL WACHS. *Soir d'automne*, romance sans paroles, très jolie ; bon morceau pour les élèves. Moyenne difficulté.

PIERRE MULLER. *Rêves de jeunesse*, valse très dansante. Pas difficile.

ERNEST GILLET. *Les doux yeux*, valse. Difficile.

Chez **Cranz,** éditeur à Bruxelles :

R. EILENBERG. *Marche vénitienne*, op. 184, très originale. Assez facile.

— *Sur les Chevaux de Bois*, op. 185, pièce caractéristique. Assez facile.

— *Danse chinoise*, op. 170, à effet. Moyenne difficulté.

R. VOLLSTEDT. *Violette des bois*, op. 38, valse bien dansante. Moyenne difficulté.

OTTO HOCKH. *Alla moresca*, op. 102, d'une très jolie couleur. Moyenne difficulté.

Chez **Baudoux**, éditeur, 30, boulevard Haussmann, Paris :

Pierre de Bréville, trois exquises mélodies pour chant et piano : 1. *Les lauriers sont coupés;* 2. *Le furet du bois joli;* 3. *Il ne pleut plus, bergère.*

Chez **Ricordi**, éditeur à Paris :

Estéban Marti. *Chansons galantes,* poésies de Ludovic de Chavagnes. Ouvrage admirablement illustré, véritable recueil de bibliothèque, malgré son prix très modique : 2 fr. 50 les six chansons. La musique de M. Marti est délicieuse de couleur, de charme et d'esprit.

Chez **Carl Paez,** éditeur à Berlin :

Hugo Tank. Toute une collection de morceaux de piano de divers degrés de force, tous très bien écrits et très originaux ; en résumé, jolie musique de salon et de concert. Ce sont :

Danses turques, piano à quatre mains, op. 23. Moyenne difficulté.

Tempi passati, canzone, op. 1. Assez difficile.

Garde à vous! polka militaire, op. 2. Assez difficile.

Addio notturno, op. 3. Moyenne difficulté.

Vanity fair, gavotte, op. 4. Moyenne difficulté.

L'oiseau des bois, mazurka élégante, op. 6. Difficile.

Danse des fées, valse mélodique, op. 9. Assez difficile.

Le golfe de Naples, idylle, op. 13. Assez difficile.

Satanina, caprice, op. 14. Moyenne difficulté.

Variations poétiques, op. 15. Difficile. Morceau spécialement à recommander aux élèves d'une certaine force.

Pleine carrière, galop de concert, op. 21 ; très brillant. Moyenne difficulté.

Rouge-Gorge, fantaisie-caprice, op. 16. Assez difficile.

Chez **Hiélard,** éditeur, rue Turgot, à Paris :

E. Martin. *Le Chant des Persécutés*. Pas difficile.

Gleiges. *Voici l'aurore, mignonne,* romance ; chant et piano.

— *C'est l'automne, ma belle,* valse chantée ; chant et piano.

Delavigne, *Opéra-Valse*. Pas difficile.

Hallice Erdan. Pour piano et violon, trois pièces : 1. *Berceuse ;* facile ; 2. *Andante ;* facile ; 3. *Cavatine ;* assez difficile.

Paul FRÉMAUX (de l'Opéra),
Directeur de l'École de Musique.



LISTE DES MEMBRES

arrêtée au 1er avril 1897

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

MM. René MILLET, Ministre plénipotentiaire, Résident Général de la République Française.

RÉVOIL, Ministre plénipotentiaire, Résident Général adjoint.

Mgr COMBES, Archevêque de Carthage, Primat d'Afrique.

M. le général LECLERC, commandant la Division d'occupation.

VICE-PRÉSIDENTS

MM. MACHUEL, directeur de l'Enseignement public dans la Régence.

le Dr BERTHOLON, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Institut de Carthage.

le Dr LOIR, directeur de l'Institut Pasteur à Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage.

GAUCKLER, directeur des Antiquités et Beaux-Arts.

MEMBRES

Si AZIZ BOU ATTOUR, premier ministre de S. A. le Bey.

Si MOHAMED DJELLOULI, ministre de la Plume.

Mgr TOURNIER, administrateur du diocèse de Carthage.

MM. VENTRE, président de la Chambre de Commerce de Tunis.

TERRAS, membre et ancien président de la Chambre d'Agriculture de Tunis, président du Syndicat Obligatoire des Viticulteurs.

FABRY, président du Tribunal civil.

SPIRE, procureur de la République.

JACQUES, sous-directeur de l'Office postal tunisien.

ROY, secrétaire général du Gouvernement Tunisien.

DUCROQUET, directeur des Finances.

PAVILLIER, directeur général des Travaux publics.

le général MOHAMED EL ASFOURI, président de la Municipalité de Tunis.

le R. P. DELATTRE, membre correspondant de l'Institut de France.

André CAMBIAGGIO, agent principal de la Compagnie Générale Transatlantique, vice-président de la Municipalité.

MM. BÉNÉDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg, président de la Société des Peintres Orientalistes français, Paris.

DYBOWSKI, directeur de l'Agriculture et du Commerce, Tunis.

LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, Paris.

MOISSAN, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences, Paris.

MEMBRES BIENFAITEURS

Son Altesse SI ALI-PACHA-BEY, Possesseur du Royaume de Tunis.

MM. JENSEN (H.-A.-C.), propriétaire au château de Montebello, Elseneur (Danemark).

Louis NICOLAS, imprimeur.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM. le Dr BERTHOLON, à Tunis.

JACQUES, sous-directeur de l'Office postal tunisien, à Tunis.

le marquis L. DE CHASSELOUP-LAUBAT, à Paris.

le comte Gaston DE CHASSELOUP-LAUBAT, à Paris.

Paul BONNARD, avocat à la Cour d'appel, à Paris.

le comte LANDON DE LONGEVILLE, propriétaire à Tunis.

le commandant en retraite MARCHANT, propriétaire au Mornag.

le Dr LOIR, directeur de l'Institut Pasteur, à Tunis, place de La Goulette.

WHITELAW-REID, ancien ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-Avenue, à New-York.

BUISSON, directeur de l'Ecole Normale, à Tunis.

JENSEN (H.-A.-C.), propriétaire au château de Montebello, Elseneur (Danemark).

COMITÉ-DIRECTEUR POUR 1897

Président : M. BUISSON.

Vice-Présidents : MM. LORIN et DOLLIN DU FRESNEL.

Secrétaire général : M. le Dr CATAT.

Secrétaire : M. MOHAMMED LASRAM.

Bibliothécaire-Archiviste : M. LOTH.

Trésorier : M. HEYMANN.

MEMBRES ACTIFS

A

MM. ACHARD (Louis), dessinateur, rue des Moniquettes, Tunis.
AGRICULTURE (Direction de l'), rue d'Angleterre, —
ALBERT, photographe, rue Al-Djazira, —
ALBIN (Pierre), avocat, rue Es-Sadikia, 21, —
ALI BEN AHMED, interprète judiciaire, rue Bab-Carthagène, 2, —
AUNIS, professeur au Lycée Carnot, —
ANTERRIEU, vice-président du Tribunal Mixte, —
ASSERETO (Adrien), entrepreneur, rue Es-Sadikia, 21, —

B

MM. BAILLE (Désiré), inspecteur de l'enseignement primaire, rue d'Italie, 20, Tunis.
BALDAUFF (J.-E.), ingénr-Architecte, r. d'Espagne, 18, —
BARBOUCHI (Ali), négociant, souk des Etoffes, —
BARBOUCHI (Younès), négociant, souk des Etoffes, —
BARION, ingénieur agronome, rue Al-Djazira, 4, —
BATT, agent commercial du Gouvernement Norvégien, —
BAUD, professeur au Lycée Carnot, —
BAUDELOT (Paul), industriel, pl. de la République, 13, Paris.
BAUDOT (Charles), propriétaire de la *Maison Modèle*, avenue de France, Tunis.
BEAU, capitaine du Service des Renseignements, —
BÉCHIR SFAR, directeur des Habous, rue de la Tronja, —
BÉCHIS, professeur au Lycée Carnot, boulevard de Carthage, 14, —
BEGOUEN (le vicomte DE), à la Résidence de France, —
BEHAGLE (DE), explorateur, rue Antoinette, 15, Paris.
BEL KHODJA, chef du bureau de la comptabilité, Dar-el-Bey, Tunis.
BERARD (Antonin), directeur de l'annexe du Collège Sadiki, place Ramdane-Bey, —
BERLAN, vétérinaire militaire, —
BERTRAND, constructeur-mécanicien, rue du Maroc, —
BESSIÈRE, avocat-défenseur, rue de Constantine, 11, —
BIAÏÈS, professeur au Lycée Carnot, —
BLAIRAT, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghouan.
BLANCHET, avocat, rue d'Italie, 11, Tunis.
BODOY, avocat-défenseur, place de La Goulette, 20, —
BOISGARD, jardinier, pépinière municipale, —
BOIVIN, artiste-peintre, —

MM. BONAN (le docteur), Nabeul.
BONNAND, professeur au Collège Sadiki, Tunis.
BONNARD (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, —
BONNIER-ORTOLAN (Pierre-Elzéar), homme de lettres, rue des Tanneurs, —
BORDY, adjoint au Génie, rue d'Algérie, 21, —
BOSSOUTROT, interprète militaire, Direction de l'Armée tunisienne, Dar-el-Bey, —
BOUCHER (le lieutenant), du 3e chasseurs d'Afrique, au Dépôt de Remonte, —
BOUHAJEB AMAR, propriétaire, rue El-Methira, 4, —
BOUHAJEB KHELIL, rédacteur au Gouvernement Tunisien, rue El-Methira, 4, —
BOUYAC, contrôleur civil, Gafsa.
BREHANT, professeur de philosophie au Lycée Carnot, Tunis.
BRESSON (le docteur), médecin pridcipal, directeur du Service de Santé de la Division, —
BRIGNONE (le docteur) (Pierre), médecin, rue de Danemark, —
BROCHOT, Sousse.
BRODARD (Fernand-Ch.), rue du Petit-Musc, 28, Paris.
BRUNEL, artiste-peintre, Tunis.
BUREAU (Jocelyn), pasteur protestant,. —

C

MM. CALLEGA (Edward-B.-A.-M.-D.), 194, strada Reale, Malte.
CAMBIAGGIO (André), vice-président de la Municipalité, rue d'Espagne, Tunis.
CAMILLERI (le docteur), médecin du Consulat général de S. M. Britannique, —
CANDIDO (DE), inspecteur général des agences du Comptoir National d'Escompte, 14, rue Bergère, Paris.
CANTON, industriel, Hammam-Lif.
CARBONARO (Hugh), agent général de la Compagnie d'assurances *la New-York*, 46, rue Al-Djazira, Tunis.
CARTON (le docteur), médecin major, Lille.
CASTETS, jardinier en chef au Jardin d'Essai, Tunis.
CATAT (le docteur), médecin, rue Es-Sadikia, —
CATTAN, avocat, —
CAVALIER (le docteur), médecin major, Libourne (Gironde).
CHABERT (Alex.), directeur de *la Chorale*, 69, rue Al-Djazira, Tunis.
CHABERT, pharmacien, avenue de Paris, —
CHAILLEY-BERT, président de l'Union Coloniale Française, 56, rue de Provence, Paris.

MM. CHAMPAVER, directeur de l'école franco-arabe, Kairouan.
CHARDAVOINE, commis des Postes et Télégraphes, Tunis.
CHARREIN, propriétaire, Souk-el-Khemis.
CHEVALIER, agent de la Société Générale des Téléphones, 15, rue d'Italie, Tunis.
COLLIGNON (le docteur), médecin major à l'Ecole de Guerre, avenue de la Bourdonnaye, 9, Paris.
COMBAZ, directeur de l'école annexe de l'Ecole Normale, avenue Bab-Menara, 47, Tunis.
COMBET, professeur au Lycée Carnot, —
COMMANDEUR, négociant, rue de Penthièvre, 9, Lyon.
COMTE, négociant, rue de Grèce, Tunis.
COTTEAUX, chef de musique de *l'Harmonie Française*, —
COTTU (le baron), secrét^re d'ambassade à la Résidence, —
COUDERC (Pierre), négoc^t-distillat^r, rue d'Espagne, 22, —
COUITÉAS (Basilio), négociant, rue d'Italie, 2, —
COUPIN, chef jardinier de la Municipalité, —
CROISY, proviseur au Lycée Carnot, —
CUENOD (le docteur), médecin, —
le capitaine CUINET, —
CURTELIN, négociant, rue du Maroc, —

D

MM. DAVID, horticulteur, La Marsa.
DENJEAN-NAVAILLES, professeur au Lycée Carnot, Tunis.
DEROYE, négociant, rue de Besançon, —
DESPLATS, directeur du domaine Pilter, Ksar-Tyr.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT (la), Tunis.
DOBLER, secrétaire d'ambassade, —
DOLOT, chef de bataillon, chef du Génie, —
DRIANT, commandant au 4e zouaves, —
DUCLOUX, vétérinaire militaire, rue de l'Alfa, —
DUMONT, inspecteur du Service Phylloxerique, —
le capitaine DUPORTAL, —
DUTILLOY Charles, chef de comptabilité à la Compagnie Algérienne, —
DUVAL, censeur au Lycée Carnot, —
DYBOWSKI, directeur de l'Agriculture et du Commerce, —

E

MM. ELEFSEN, agent commercial du Gouvernem^t Norvégien, Tunis.
EMMERY (Edouard), lieutenant au 4e chasseurs, rue Sidi-Zahmoul, 6, —
ESPINASSE-LANGEAC (le vicomte DE L'), propriétaire, membre correspondant du ministère de l'Instruction publique, Sfax.
ETIENNE (Eugène), architecte, rue d'Espagne, Tunis.

F

MM. FABRY, président du Tribunal, Tunis.
FALLOT, chef du Service du Commerce et de l'Immigration à la Direction de l'Agriculture, rue du Pacha, 50, —
FARCONNET (Guy DE), propriétaire, Souk-el-Khemis.
FAURE (Maurice), Tunis.
FERMÉ (A.), président honoraire du Tribunal Mixte, —
FIDELLE, contrôleur civil, Sfax.
FILIPPI, comptable de la maison Deschamp, Bizerte.
FINET, propriétaire, Monastir.
FONTBRUNE (Alph. SICRE DE), propriétre, Douamis (Mornag)
FORTIER, secrétaire du Contrôle civil, Bizerte.
FRANCHELLI (Jules), inspecteur du *Phénix*, 22, rue Arago, Alger.
FRÉMAUX, de l'Opéra, directeur de l'Ecole de Musique, Tunis.
FRESNEL (DOLLIN DU), agent commercial de la Cie P.-L.-M., —
FROPO, juge d'instruction, boulevard de Carthage, —

G

MM. GADBAN, ingénieur, place de la Gare-Française, 4, Tunis.
GALLINI (François), avocat, Sousse.
GARNIER, architecte, rue d'Angleterre, 16, Tunis.
GARROS, receveur des Postes et Télégraphes, Kairouan.
GAUCKLER, directeur du Service des Antiquités et Beaux-Arts, rue des Selliers, 66, Tunis.
GHATTAS (Ahmed), attaché à la Direction de l'Enseignement, —
GILLIARD, propriétaire, Mégrine.
GINESTOUS, professeur au Collège Alaoui, Tunis.
GOGUYER, homme de lettres, avenue de la Marine, 61, —
GOIN, entrepreneur de transports, rue d'Italie, —
GOUJON, principal clerc d'avocat-défenseur, —
GONTIER (François-Félix-Auguste), greffier de la Justice de Paix (canton Nord), rue de Danemark, 13, —
GRANDIDIER, chef de culture au Jardin d'Essai, —
GROSJEAN, avocat, rue d'Allemagne, —
GRUNDLER, professeur au Lycée Carnot, —
GUEYDAN, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, —
GUELBMANN, à la Direction de l'Alliance Israélite, —
GUÉRIN, président de la Société pour la Défense et le Développement du Commerce et de l'Industrie, —
GUESNON, propriétaire, Khanguet.
GUIGNARD, propriétaire, plaine du Mornag.

H

MM. HADJOUJ, interprète au Gouvernement Tunisien, au Dar-el-Bey, Tunis.
HAIOUNI AZIZ, impasse de la Guerre, 7, —
HANNEZO, capitaine au 108e de ligne, Bergerac (Dordogne).
HARTMAYER, contrôleur civil, Djerba.
HENRY (Emile), vétérinaire en premier au 4e chasseurs d'Afrique, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.
HENRY, régisseur des biens de M. le comte Landon de Longeville, rue de la Valette, 4, —
HEYMANN, receveur municipal, boulevard de Carthage, —
HIÈRES (le docteur DES), médecin, Sfax.
HUARD (Ferdinand), commis principal des Postes et Télégraphes, Tunis.
HUBLÉ (le docteur), médecin major au Service de Santé du XIe corps d'armée, Nantes.
HUGON, chef du Service des Domaines, rue d'Angleterre, Tunis.

I

MM. IMBAULT, professeur au Lycée Carnot, Tunis.
IVERSIN (le doctr), médecin aide-major au 13e de ligne, Albi.
IZOARD (Pierre), président de la Société des Jeunes Amis des Sciences naturelles de Normandie, 49, place des Petites-Boucheries, Caen.

J

MM. JANNIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du Service des Travaux de la Ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.

K

MM. KARALAMBOS (Poulos), secrétaire de la communauté hellénique, Tunis.
KHAIRALLAH, interprète au Tribunal mixte, rue des Etoffes, impasse du Salhet, 18, —
KMEID, chef de section du Gouvernement Tunisien, rue de la Commission, 13, —
KHOUDJA, avocat, avenue Bab-Djedid, —

L

MM. LACOUR (Gaston), rue d'Espagne, 18, Tunis.
LADJIMI (Tahar), interprète au Gouvernement Tunisien, rue Sidi-Zahmoul, 13, —
LAFFAGE, professeur de musique, —
LAFOND (Henry), avocat, rue Montpensier, 21, Pau.

Mme LAGRENÉE, propriétaire du domaine de Chaouat, par Djedeida.

MM. LANDON DE LONGEVILLE (le comte), propriétaire, Tunis.
LAPIE, professeur au Lycée, Pau.
LASRAM (Mohamed), directeur des forêts d'oliviers, Tunis.
LECLERC (le général), commandant la Division d'occupation de Tunisie, —
LECLERC (Adrien), président du Tribunal mixte, boulevard de Carthage, 2, —
LEDOUX (Eugène), artiste-peintre décorateur, rue Lafayette, 126, Paris.
LEFÈVRE (Léonce), inspecteur de la Cie *le Phénix*, Toulouse.
LEFRANÇOIS (Henri), négociant, rue Es-Sadikia, 25, Tunis.
LEJOINDRE (le général), commandant la Brigade d'oc-d'infanterie de Tunisie, —
LEPAGNEY (Edouard), jardinier-pépiniériste, Maxula-Radès.
LEPAGNEY (Henri), — —
LEPAGNEY (Emile), — —
LEVILLAIN (Charles), rue d'Angleterre, 1, Tunis.
LEVY-LOEW, propriétaire de *la Ferme Alsacienne*, près du Bardo, —
LOCHON, professeur au Collège Sadiki, —
LOIR (le docteur), directeur honoraire, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, avenue de La Motte-Piquet, 17, Paris.
LORIN (Henri), professeur au Lycée Carnot, avenue de Londres, maison Martel, —
LOTH, professeur au Lycée Carnot, —

M

MM. MAGNAN, propriétaire, Kairouan.
MAGNE, entrepreneur de travaux publics, Tunis.
MALET, sous-directeur du Laboratoire de Chimie, —
MANGANO (Hector), rue des Glacières, 15, —
MANNONI, receveur des Postes et Télégraphes, Médenine.
MARCHE (Alfred), archiviste à la Direction de l'Agriculture et du Commerce, Tunis.
MARTZ, négociant, —
MASSELOT, payeur principal à la Trésorerie aux Armées, —
MEDINA (Gabriel), représentt de commerce, rue d'Oran, —
MEMMI, fondé de pouvoirs de la Banque Cesana, —
MERCADIER, ministre évangélique, rue des Glacières, 52, —
MERMET, payeur particulier de la Trésorerie aux Armées,
MESTRUDE, médecin major, rue d'Algérie, 12.

MM. MIGUERÈS, interprète militaire, Gafsa.
MILLET (René), Ministre plénipotentiaire, Résident Général de la République Française en Tunisie, Tunis.
MOREL (Eugène), rue Cardoso, 7, —
MOULINE, inspecteur de l'Agriculture, —
MOUREY, jardinier au domaine de Chaouat, par Djedeïda.
MONTUREUX (vicomte DE), propriétaire du domaine de Mesratya, par Fondouk-Djedid.
MOUROT, vétérinaire militaire, Tunis.

N

MM. NICOD, commis à la Direction de l'Agriculture et du Commerce, rue de Hollande, 12, Tunis.
NICOLAS (Louis), imprimeur, rue de Constantine, —
NOVAK (Dominique), Mehdia.
NYSSEN, consul de Russie, rue de l'Ancienne-Douane, Tunis.

O

MM. OMESSA (Pierre), employé au marché, Tunis.
ORNANO (Luc D'), avocat, rue d'Italie, —
OSSIAN-BONNET (le docteur), premier médecin de S. A. le Bey, La Marsa.
OZANNE (le commandant), chef de l'état-major de la Division d'occupation, Tunis.

P

MM. PAILLEUX, jardinier, pépinière municipale, Tunis.
PAILHÈS (Georges), juge de paix, —
PARIENTE, directeur de l'Alliance Israélite, rue Malta-Srira, 1, —
PASCAL (Antoine), artiste-peintre, chemin de la Demi-Lune, 207, Lyon.
PAULARD, ancien publiciste, conseiller municipal, cité d'Alsace-Lorraine, Tunis.
PAUDECERF, juge, —
PAUTHIER, professeur au Lycée Carnot, —
PAVILLIER, directeur général des Travaux publics de la Régence, —
PAVY, publiciste, docteur en philosophie, rue du Maroc,
PEIRON (Eugène), juge de paix, Gabès.
PELLAT (I.), interprète au Service des Renseignements, Tunis.
PERRAUD (Claude), ingénieur, avenue Bab-Djedid, 49, —
PERRET (Henry), propriétaire, place de La Goulette, maison Ellul, —
PERRIN, receveur des Contributions, Béja.

MM. PETIT, imprimeur, secrétaire de la Chambre mixte, Sousse.
PIC (Paul), propriétaire, Sfax.
PICARD, ingénieur, avenue de Carthage, 2, Tunis.
PIÉTRA, avocat, rue Bab-Carthagène, 16, —
POMBLA, ingénieur, rue Es-Sadikia, 18, —
POTIN (Paul), propriétaire du domaine de Bordj-Cédria, Potinville.
PRADÈRE, conservateur du Musée du Bardo, Bardo.
PRATZ (le docteur), médecin de S. A. le Bey, La Marsa.
PROUST (Th.), directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris, avenue de France, Tunis.
PROUST (Paul), dessinatr à la Compagnie Bône-Guelma, rue Es-Sadikia, 20, —

R

MM. RABBY, économe du Lycée Carnot, Tunis.
RADENAC, contrôleur civil, Kef.
REBILLET (le lieutenant-colonel), attaché militaire à la Résidence, Tunis.
RÉMY, secrétaire de S. A. le prince Mohamed-Bey, —
RESPLANDY, chef du Service de l'Architecture à la Direction générale des Travaux publics, —
RÉVOIL, Ministre-Résident Général adjoint de la République Française en Tunisie, —
REYNAUD, employé à la Municipalité, —
RICHARD (Victor), sous-directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, —
ROBERT, vice-président de la Municipalité, Sousse.
ROESER, pharmacien major de première classe, Tunis.
ROUQUEROL, banquier, rue d'Espagne, —
ROY, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, Dar-el-Bey, —

S

MM. SADOUX, inspecteur du Service des Antiquités et Beaux-Arts, rue Sidi-bou-Krissan, 28, Tunis.
SALANCOURT (DE), commissaire-priseur, —
SAMAMA (Albert), artiste-photographe, rue Saint-Charles, 12, —
SAURIN, professeur au Lycée Carnot, —
SAYSSEL, architecte, rue Sidi-Ettaoui, 17, —
SCHAMOUN, interprète à la Direction des Finances, rue de la Commission, 31, Tunis.
SCHAZMANN (Paul), architecte, Mornag.
SELLAMI (Mohamed), professeur au Collège Alaoui, Tunis.
SÉNEMAUD, arbitre-expert, rue d'Autriche, —

MM. SERRES, contrôleur civil, rue Bou-Kris, 14, Tunis.
SNOUSSI, juge à l'Ouzara, au Dar-el-Bey, —
SOLHAUNE, arbitre-expert, rue de la Poste, 7, —
SPIRE, procureur de la République, avenue Bab-Djedid, palais Ben-Ayed, —
SUB, entrepreneur de travaux publics, rue du Maroc, 21, —

T

MM. TAILLARD (Eugène), profess[r] d'arabe au Lycée Carnot, Tunis.
TANUGI (Vita-Cohen), propriétaire, rue d'Espagne, —
TAPIE, professeur au Collège Alaoui, —
TERRAS (Antoine), propriétaire des domaines d'Ahmed-Zaïd et de Zarouni, Mornag.
TEYNIER (Charles), bijoutier, avenue de France, Tunis.
THIBAUDET (Ch.), secrétaire de Contrôle civil, rue de l'Ecole, 10 *bis*, —
THIÉRIOT, chef de centre de dépôt des Télégraphes, Clermont-Ferrand.
THIRY, professeur à l'Ecole d'Agriculture, au château de Tomblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
TROUILLET, propriétaire à Tougar, par Bordj-Toum.

V

MM. VALENSI (Joseph), directeur des publications officielles du Gouvernement Tunisien, Dar-el-Bey, Tunis.
VALENSI (Raymond), ingénieur civil, —
VANGAVER (Léopold), propriét[re], rue des Protestants, —
VASSEL (Eusèbe), ancien capitaine d'armement, Maxula-Radès.
VATEL, rue Bou-Kris, 18, Tunis.
VIDAL, receveur des Postes et Télégraphes, Mehdia.
VINCENT, avocat, rue d'Autriche, maison Versini, Tunis.
VINCENT (H.), professeur au Lycée Carnot, Villa-des-Fleurs, —
VERSINI, juge de paix, —

W

MM. WADDINGTON, chirurgien-dentiste, rue d'Espagne, 16, Tunis.
WEYDENMEYER (Charles), Crétéville.
WINCKLER, capitaine au 12[e] escadron du train, boulevard Carnot, 19, Limoges.
WOLFROM, élève consul, attaché à la Résidence, Tunis.

Quatrième année N° 15 Juillet 1897

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1897

FOUILLES A CARTHAGE

(SIMPLE ÉTUDE D'ART)

Parmi les traditions relatives aux premiers âges des populations libyennes, il n'en est pas de plus constantes et de mieux établies que les relations étroites ayant jadis existé entre ces populations et les habitants primitifs des côtes et des îles du bassin oriental de la Méditerranée. Si le doute est permis sur l'origine de leurs races, il n'en ressort pas moins de l'étude des auteurs grecs et latins que ces relations ont existé et qu'il est dès lors inadmissible de les nier.

Pénétré de cette conviction intime, confirmée d'ailleurs par les récentes découvertes hiéroglyphiques,[1] j'ai cherché, dans différentes publications parues dans la *Revue Tunisienne*,[2] de passer en revue les récits des anciens et de voir si, bien avant la fondation de Carthage, d'autres peuples non moins colonisateurs, non moins marins, non moins commerçants que les Tyriens, ne les avaient précédés sur le même sol pour former une couche de transition parfaitement distincte entre la civilisation mégalithique et celle dite carthaginoise ou punique.

Dans mes deux précédentes études sur ce sujet, n'abordant qu'une seule phase de ces civilisations primitives, j'ai, à l'aide des annales de l'Egypte et des travaux d'exégètes d'une haute valeur scientifique, tâché de démontrer que, sept siècles avant la fondation de Carthage, d'autres villes s'étaient élevées sur ces parages, qu'elles y avaient laissé des épaves, et qu'il ne fallait pas, dès lors, juger légèrement, avec un esprit préconçu, toute ruine qui apparaissait sous la pioche de l'explorateur, soit par le hasard, soit par des fouilles techniquement organisées.

Dans cet ordre d'idées, j'ai émis l'hypothèse que les tombes découvertes par le R. P. Delattre et M. Vernaz, sur la colline dite de Byrsa et à Bordj-Djedid, que les murailles exhumées par Beulé, à peu près sur le même emplacement, n'étaient pas les restes de la ville de Didon, mais d'une autre ville, probablement de Cambé, où s'éleva plus tard Kiriath-Hadeschat, dont les Grecs ont fait Karchédon et les Romains Carthage.

(1) Bas-relief de Karnak. — DENKM., III, 126 et 204. — CHABAS, *Etude sur l'Antiquité historique*. — DE ROUGÉ, *Rev. Arch.*, 1861, vol. IV. — BIRCH, *Archaeologia*, XXXVIII. — PRISSE : *Histoire de l'Art égyptien.*

(2) *Note sur la prétendue Nécropole punique de Saint Louis*, 1894. — *Thalassocratie égyptienne*, 1895.

Procédant par analogie, ces tombes, disais-je, ces murs exactement semblables à ceux de la Grèce primitive présentent, par leurs formes architectoniques, par leurs matériaux, par l'art même qui a présidé à leur construction, des ressemblances si frappantes avec les monuments similaires égéens, qu'ils ne peuvent être les épaves de l'art phénicien, dont la technique nous est parfaitement révélée par les constructions contemporaines aux colonies absolument tyriennes ou carthaginoises dont les intailles, gravées sur quelques stèles, nous enseignent le style et l'agencement. (1)

Ici, au lieu de nous trouver en présence d'un art propre à une civilisation originale, avec le principe et les caractères généraux de l'architecture phénicienne proprement dite, nous nous trouvons, au contraire, en face de monuments aux types variés, produits manifestes de populations de races diverses, semblant avoir vécu côte à côte pour former une civilisation mixte, n'ayant rien de commun avec le rôle historique que les classiques romains font jouer à Carthage, dont la politique constante consistait à prohiber l'entrée de tout élément étranger, dans ses colonies, même par voie de simple relâche de navires dans leurs eaux. (2)

Les murailles et les tombes dont il est question se ressentent, sinon en tous points par la forme, du moins par la disposition des matériaux, d'une influence égéenne ou asiatique où chaque pierre joue son rôle particulier et répond à la ligne voulue par l'idée de l'architecte. La céramique, de son côté, est absolument grecque ou cypriote ; pendant que la glyptique et l'orfèvrerie, composant le mobilier funéraire des tombeaux, se rattachent d'une façon saisissante à ces séries d'objets d'art où l'influence égyptienne, hittite, égéenne et étrusque se mêlent et s'entrelacent jusqu'à nous laisser perplexes et indécis sur l'origine à leur assigner.

En présence de cette incertitude, j'ai cru devoir porter la discussion devant le Congrès tenu à Tunis par l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, et chercher à m'éclairer moi-même des réflexions qui me seraient suggérées sur les épaves de cette civilisation morte.

Abordant de plain-pied mon sujet, j'ai entretenu en premier lieu le Congrès des murs de la citadelle de Byrsa, découverts par Beulé, et dont la disposition architecturale, au dire du Dr Dorpfeld, présente des affinités frappantes avec celle de Tyrinthe.

« Qu'on se figure, a écrit l'éminent membre de l'École d'Athènes « qui les a découverts, un mur épais de 10 m 10, entièrement construit « de grosses pierres de tuf. Cette épaisseur n'est point massive : elle

(1) De Sainte-Marie, *Mission à Carthage*. — Berger, *Les ex-voto du Temple de Tanit, à Carthage.*

(2) Polybe III, 22.

« contient des parties pleines et des parties vides qui se succèdent. « Derrière règne un corridor large de 1m 90 qui passe devant une « série de chambres demi-circulaires séparées du corridor par un « mur épais d'un mètre. L'appareil de ces murs est colossal, c'est-à- « dire que les blocs qui les composent sont d'une grande dimension. « Il en est qui mesurent 1m 50 de large, 1m 25 de hauteur et 1m de pro- « fondeur, ce qui donne un cube considérable. »[1]

Nulle part, si ce n'est dans l'Argolide et sur les côtes égéennes de l'Asie-Mineure, on n'a trouvé des constructions similaires.

Les grands rapports existant entre les murs de Byrsa et ceux de Tyrinthe ont inspiré, comme nous venons de le dire, au Dr Dorpfeld, le collaborateur de Schlimann dans ses fouilles en Grèce, les considérations suivantes :

« Dans l'une et l'autre techniques, la ressemblance est si exacte « qu'on ne saurait considérer comme fortuite une si frappante ana- « logie. Ou bien ce sont les Phéniciens qui, aussi bien dans l'Afrique « Septentrionale que dans la plaine d'Argos, ont construit les murs « des citadelles, ou bien nous avons là une disposition architectu- « rale qui, après avoir été découverte, dans l'antiquité, par un peu- « ple quelconque, s'est perpétuée et a été exécutée de la même ma- « nière. »[2]

M. Dorpfeld conclut que la concordance entre la citadelle de Tyrinthe et celle de Byrsa doit, dans son opinion, prouver que l'une et l'autre ont été construites par les Phéniciens.

La conclusion de l'éminent ingénieur me semble inadmissible, car Appollodore,[3] Pausanias[4] et Strabon[5] nous affirment que les constructeurs des murailles de Tyrinthe étaient venus de la Lycie. Nous n'avons aucune raison pour mettre en doute cette triple affirmation, lorsque c'est précisément en Lycie et en Carie que nous rencontrons, de nos jours encore, les murailles cyclopéennes des Lélèges, dont la technique et la disposition des matériaux sont absolument les mêmes.

D'ailleurs, M. Renan, dont l'ingénieuse critique a éclairé d'une vive lumière l'art de bâtir des Phéniciens, a constaté, de ses propres yeux, en Phénicie, que partout l'art de ce peuple se résume par le monolithisme ou la disposition au monolithisme. Là où la nature du terrain a montré le remplissage indispensable, on élevait une maçonnerie peu consistante, empruntée aux matériaux retirés des

(1) Beulé : *Fouilles à Carthage*, p. 59 et 60.

(2) Schlimann : *Tyrinthe*.

(3) Appollodore, II, ii, 1.

(4) Pausanias, II, xvi, 4.

(5) Strabon, VIII, vi.

excavations, à peine dégrossis et sans les ajuster à des épaisseurs régulières. (1)

A Byrsa, au contraire, dans ces murs dégagés en 1859 par Beulé, et depuis longtemps détruits par les Arabes, l'architecture présente l'aspect des plus belles constructions de l'aire pélasgique, où chaque pierre a sa parfaite adhérence et joue un rôle particulier dans l'ensemble dont il fait partie.

S'il faut voir dans ces murs autre chose que des constructions phéniciennes, serait-ce à dire que les Carthaginois ignoraient l'art de bâtir? Telles ne sont pas les conclusions que je cherche à déduire de mes recherches. Les Carthaginois étaient non seulement passés maîtres dans l'art de la construction, mais ils semblent même avoir été les inventeurs d'un mode qui leur appartient en propre et qui donnait à leurs édifices la solidité et en quelque sorte l'apparence du monolithisme : le blocage. Ce mode nous a été minutieusement décrit par Pline l'Ancien, et c'est à son autorité seule qu'il faudrait, selon moi, s'en tenir pour distinguer les monuments absolument puniques des constructions antérieures.

« Pour construire, dit Pline, les Carthaginois commençaient par « dresser des planches en face les unes des autres, en laissant entre « elles un intervalle correspondant à l'épaisseur de la muraille pro- « jetée ; puis on coulait dans cet espace resté vide du béton dans « lequel on avait amalgamé de petites pierres, des cailloux, des dé- « bris de moellons, et on laissait le tout se sécher et se solidifier, « après quoi on retirait le bois qui avait constitué cette espèce de « moule, et la muraille était construite.

« Les murs ainsi construits, ajoute Pline, défient les siècles, ré- « sistent à l'action de la pluie, des vents, du feu, et sont plus solides « que les plus durs ciments. (2) » Appien (3) semble confirmer cette technique lorsqu'il nous apprend que « les murailles de Carthage « étaient taillées dans la maçonnerie en béton ».

Il y a une autre distinction à faire dans l'emploi des matériaux dans les constructions primitives dont on fouille à chaque pas les épaves dans les ruines de l'Afrique septentrionale : celle des ciments. Beulé en a constaté, à Carthage, outre les mortiers ordinaires et le ciment romain, onze variétés différentes, représentant chacune une phase distincte des techniques qui se sont tour à tour succédé sur ce sol. (4)

Le ciment qu'il a rencontré au milieu de la couche des débris archaïques de Byrsa est très fin, très blanc, pétri dans un sable soi-

(1) Renan, *Mission en Phénicie*. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. III.
(2) Pline, *Hist. nat.* — Garnier et Ammann, *L'Habitation humaine*, p. 192 et suiv.
(3) Appien, *Punica*.
(4) Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 58.

gneusement choisi et presque imperceptible.[1] Ce ciment ou enduit, si mieux on le préfère, rappelle en quelque sorte celui de la Grèce archaïque et n'est pas sans une certaine analogie avec celui de l'Etrurie.[2]

Le ciment archaïque de Byrsa diffère complètement de celui dont les Carthaginois se servaient pour pétrir leur béton. Leur mortier est composé d'un sable tamisé si fin qu'on en voit à peine le grain. Sa couleur est généralement d'un gris jaunâtre et sa texture très lisse.[3]

Daux, auquel nous avons demandé ce renseignement, affirme que le blocage obtenu par le ciment laisse, par l'amalgame des deux matériaux, à peine distinguer la cassure de la pierre de celle du mortier, tellement l'action des siècles leur a donné une consistance et une homogénéité égales.[4] Le R. P. Delattre nous a personnellement confirmé le même fait et la même remarque.

Les Romains, paraît-il, adoptèrent, eux aussi, le système de la construction en blocage, dont ils avaient, sans doute, reconnu les avantages; mais ils ne semblent pas avoir possédé le secret de la formation du ciment punique. Le blocage romain est moins dense; on y observe même des petites cavités produites par le retrait du mortier en séchant; enfin, ce mortier est fait avec un sable grossier à très gros grains, présentant à la cassure un fond blanc, mat, et rugueux au toucher.[5]

Dans l'enquête que je viens d'entreprendre pour démontrer l'existence sur le même sol de constructions superposées, présentant chacune une phase de technique parfaitement distincte par le principe et par le mode de construction, mais se rattachant entre elles par l'appropriation des procédés et des matériaux antérieurs, mon but a été d'isoler la couche vierge primitive, sans contact avec un art antérieur, de tâcher ainsi d'éclairer la question des origines et de voir à quelle influence antique elle peut se rattacher.

Malgré les détails que je viens de passer en revue, puisés à de hautes autorités scientifiques, M. Perrot, avec l'autorité qui le distingue, a bien voulu me faire observer, au Congrès de Carthage, qu'il ne pouvait pas accepter mes conclusions. Les rapprochements que j'ai établis entre le système d'appareil des constructions de Mycène et Tyrinthe, d'une part, et, d'autre part, celui d'une muraille étudiée à Byrsa par Beulé, ne lui paraissent pas avoir la valeur qu'on lui attribue; le mégalithisme ne caractérise ni un peuple ni une époque : il se retrouve partout dans l'âge primitif, là où le

(1) Beulé. *Fouilles à Carthage*, p. 59
(2) Beulé, *ibid*, p. 59.
(3) Daux : *Recherches sur l'origine des Emporia phéniciens.*
(4) Daux, *ibid.*
(5) Daux, *ibid.*

constructeur a eu sous la main des matériaux qu'il était facile de débiter en grandes pièces. Suivant les lieux, un peuple a bâti, dans le même temps, en grands et en petits matériaux. Il n'y a aucune assimilation à établir entre l'excellent mortier de toutes les constructions de Carthage et le mortier de boue des murailles mycéniennes. (1)

Certes, l'éminent auteur de l'*Histoire de l'Art dans l'Antiquité* n'est pas un savant dont on puisse traiter légèrement les opinions. Si je m'en écarte et persiste dans les miennes, ce n'est ni pour oser affronter une telle autorité et une si haute compétence en fait de questions d'art, mais seulement pour approfondir un sujet qui intéresse à un haut degré un pays désormais français et aux origines duquel nous avons, plus qu'ailleurs, intérêt à déchirer le voile qui nous les cache.

Je discuterai donc soigneusement les arguments sur lesquels s'est fondé l'éminent antiquaire.

M. Perrot, sans rejeter l'existence des murailles — dont, empressons-nous de le dire, il ne reste plus la moindre trace sur l'emplacement où elles ont été découvertes par Beulé — soutient avec raison que le mégalithisme ne caractérise ni un peuple ni une époque.

Pris dans un sens absolu, le fait est indéniable.

Mais la question à élucider, dans le cas spécial dont il s'agit, ne se résume pas sur les seules dimensions des pierres. Le croquis relevé par Beulé, sur place, ne dénote pas seulement un monument mégalithique, mais une disposition de matériaux, une stéréotomie, dirai-je plutôt, qui offre une analogie frappante avec les monuments similaires des plages riveraines de la mer Egée. Il n'y a qu'à mettre le croquis de Beulé en face de ceux relevés par Texier en Carie pour constater que la disposition et la taille des pierres sont exactement les mêmes. (2) Ici, comme dans les murailles cyclopéennes des Lélèges ou des Cariens, chaque pierre a sa place assignée d'avance pour former un tout compact défiant les siècles. Cette particularité ne se distingue pas dans tout monument mégalithique étudié au hasard à travers l'espace. Ce qui a d'ailleurs le plus étonné le Dr Dorpfeld, ce n'est pas la dimension des pierres, mais l'art qui a présidé à la construction de ce gigantesque travail de défense ; ce sont ces chambres en enfilade s'ouvrant toutes sur un corridor commun ; ce sont surtout les débris trouvés sur la même couche et que M. Beulé n'a pas hésité, avec sa compétence professionnelle, à considérer comme grecs de la plus vieille époque. (3)

(1) Congrès de Carthage tenu par l'A. F. A. S. vol. I, année 1896.
(2) Texier, *Description de l'Asie Mineure*, p. [illegible] — Perrot et Chipiez : *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. V.
(3) Beulé, *Fouilles à Carthage*.

Y a-t-il dans ces faits une simple coïncidence due au hasard, ou bien faut-il conclure avec Helbig qu'entre l'art phénicien primitif et l'art égéen il y a parenté ou affinité patente? Mais les fouilles récentes du R. P. Delattre sur le même emplacement nous mettent en présence d'autres découvertes qui compliquent encore plus la question et nous laissent perplexe et indécis sur la solution à donner au difficile problème, et que l'autorité seule de M. Perrot, si haute qu'elle soit, et que nous respectons, ne peut certainement pas résoudre.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de l'origine égéenne des murs découverts par Beulé n'est pas une conjecture aussi téméraire qu'elle peut le paraître au premier abord. Cette origine, pour les grandes œuvres de défense, doit avoir été de tradition constante chez les Phéniciens du Ve siècle avant notre ère. Un fait qui a passé jusqu'ici inaperçu et qui la corrobore, c'est l'impression de Hannon dans son périple à travers les côtes africaines de l'Atlantique. L'illustre navigateur phénicien, après avoir passé le détroit des Colonnes, se trouva en présence de ruines de murs absolument semblables, qu'il n'hésita pas à qualifier de « murs cariens » *(careikon teichos)*.[1] Pourquoi cariens, et non atlantes, libyques ou puniques? Si les Cariens sont, comme on le suppose, d'origine posséïdonienne, l'extension de la civilisation égéenne non seulement dans le bassin occidental de la Méditerranée mais dans l'Atlantique est, par cette seule affirmation d'un contemporain, un fait positif et désormais acquis à l'histoire. Elle prouverait aussi que des établissements cariens précédèrent, bien avant la fondation de Carthage, les colonies phéniciennes sur la côte libyenne de l'Atlantique.

Si cette solution est contestée, comment dès lors expliquer la présence sur les mêmes côtes d'une ville ou d'une enceinte du nom de Lyx, Lycos ou Loukos, qui nous rappelle d'une façon inattendue les Leka ou les Lyciens constructeurs des murs de Tyrinthe?[2] S'il ne faut voir dans les faits qui précèdent que des cas fortuits ou de simple hasard, il faut convenir que cette coïncidence ou ce hasard sont bien étranges tant ils s'adaptent, à point nommé, pour former une suite de faits, non pas isolés, mais concordant tous avec ma thèse.

Faute du monument en présence, désormais détruit par les chercheurs de pierres, plutôt que de renoncer à attribuer aux murs découverts par Beulé une technique étrangère à l'art phénicien, nous déclarons que, thèse pour thèse, nous préférons celles de M. Cagnat

(1) *Geographie græci minores*, vol. I, page 3. — Hannonis : *Peripl.* — Movers : *Die Phœnizier*, t. II, ii, p. 527. — Vivien de Saint Martin : *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité.*

(2) Strabon, liv. XVII. — Pline, liv. V, chap. i. — Tissot : *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane.* — Scylax : *Periplus.* — Vivien de Saint-Martin : *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité.*

et du R. P. Delattre qui n'hésitent pas à considérer la découverte de Beulé dans l'acropole de Carthage comme un pur mirage ou un simple effet d'imagination, les fouilles postérieures du savant missionnaire sur le même emplacement n'ayant mis à nu, en fait de fortifications, que des murs construits d'amphores superposées les unes aux autres, et que M. Babelon attribue aux Vandales de Genséric.[1]

Reste, pour répondre aux objections de M. Perrot sur ces murs, la question de l'enduit ou ciment dont j'ai parlé d'après Beulé. Sur cette question, on n'a qu'à relire les lignes qui précèdent, et l'on verra que nous n'avons jamais entendu parler d'un ciment ayant servi, comme à Tyrinthe, à cacher les vides de la construction, mais simplement de fragments de crépi découverts sur la même couche vierge de terrain, et que M. Beulé n'a pas hésité à assimiler au ciment grec. M. Perrot, d'ailleurs, n'a parlé que du mortier de boue des murailles mycéniennes, lorsque mieux que personne il sait qu'en dehors du crépissage en argile dont se servaient les constructeurs de Mycène, on a trouvé là, comme à Tyrinthe, un stuc ayant servi à crépir les murs internes des palais des anciens maîtres de ces deux villes pélasgiques et que le Dr Théodore Schuchardt, de Gorlitz, a analysé.[2] Ce crépi décoratif des palais, décomposé par des procédés chimiques, offrit de l'acide silicique, de la chaux, de l'acide carbonique et une petite quantité d'alumine. On voit donc qu'il y a loin entre la savante composition de ce ciment et le mortier de boue dont nous a entretenus M. Perrot.

Passons maintenant à un autre argument et étudions les tombeaux de Byrsa et de Bordj-Djedid découverts par le R. P. Delattre et M. Vernaz, et voyons si leurs formes, l'art qui a présidé à leur construction et le mobilier funéraire ne complètent et ne confirment pas ce que j'ai avancé au sujet de l'établissement sur le même emplacement d'une colonie ou d'un emporium antérieur à la fondation de Carthage.

Les tombeaux que l'infatigable activité du R. P. Delattre exhume constamment du sous-sol de l'antique ville de Didon se présentent à nous sous des formes différentes parfaitement distinctes, mais témoignent tous de procédés techniques contemporains à une même époque.

Ce sont d'abord ces tombeaux à la forme d'un parallélipipède, construits en gros blocs coquilliers soigneusement équarris et surmontés d'une sorte de toit en triangle formé de grosses dalles brutes buttées les unes contre les autres[3] et qui présentent de loin, par leur forme extérieure, l'apparence des monuments de Mycènes et

(1) Babelon, *Carthage*, 1896.

(2) Schliemann, *Tyrinthe, Mycènes*.

(3) R. P. Delattre, *Bulletin arch. du Comité des Travaux historiques*, 1893, 1895.

de Phrygie et plus spécialement de l'entrée de la grotte sacrée que Lebègue a découverte sur les flancs du Cynthe, à Delos,[1] et construite, elle aussi, en un appareil où de gros blocs arrachés tels quels aux parois des rochers se mêlent à la pierre de taille et dont la haute antiquité est incontestable, puisque Homère lui-même en fait mention.[2]

Ce sont ensuite des tombeaux creusés dans la couche même du tuf coquillier et qui se composent d'une chambre de forme carrée dans la paroi du fond de laquelle on voit une série d'ouvertures cintrées par où les corps étaient introduits dans des fours à cercueil.[3]

Ailleurs, les tombeaux sont formés de dalles ou simplement taillés dans le tuf.[4]

Des tombeaux absolument semblables ont été découverts au cap Coloumbos, au nord-ouest de Théra,[5] à Milo,[6] à Cimolos[7] et à Anaphé,[8] toutes terres égéennes.

Quant à ceux à dalles, ils ressemblent d'une manière frappante à une tombe explorée en 1860 par Fr. Lenormant, le long des murs cyclopéens de l'acropole de la Carie, à Mégare, et que l'illustre savant n'hésite pas, en raison de son mobilier funéraire, à considérer comme carienne.[9]

La plus importante découverte faite à Carthage, au point de vue de la haute antiquité, est incontestablement celle faite en 1886 par M. Vernaz auprès des citernes de Bordj-Djedid. Au sommet de la colline qui domine ce fort, M. Vernaz a découvert, par hasard, une nécropole dont la forme des tombeaux procède directement de l'influence égyptienne. Ce sont d'abord des chambres rectangulaires à parois unies, auxquelles on accède par un puits vertical et quadrangulaire d'une profondeur de 10 à 14 mètres. Le puits traverse la maçonnerie, pénètre dans le tuf et donne accès à la chambre funéraire.[10]

Pendant que les lignes caractéristiques des tombeaux à triangle rectangulaire rappellent l'influence mycénienne et asiatique, les tombeaux à puits, dont le prototype est sûrement égyptien,[11] sont

(1) *Revue Archéologique*, nouv. série, t. XXVIII, p. 105.
(2) HOMÈRE : *Odyssée*, XV, v. 403-407.
(3) *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.*, année 1894-1895.
(4) R. P. DELATTRE : *Cosmos*.
(5) *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.*, 1866, p. 272.
(6) FR. LENORMANT : *Les Premières Civilisations*, t. II, p. 351.
(7) *Revue Archéologique*, nouv. série, t. XIV, p. 56.
(8) *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.*, 1866, p. 272.
(9) FR. LENORMANT : *Les Premières Civilisations*, t. II, p. 383.
(10) VERNAZ : *Revue Archéologique*, 3e série, t. X, 1887, p. 151-159.
(11) RENAN : *Mission en Phénicie*. — MASPERO : *Archéologie égyptienne*.

communs à Sidon,[1] à Malte,[2] à Sulcis,[3] à Tharros[4] et à Caralis.[5] Renan, qui a soigneusement étudié ceux de Sidon, affirme que ce sont là les plus anciens de tous ceux qui ont été découverts sur la côte de la Syrie.[6]

Les monuments dont je viens d'exposer la description sommaire ne dénotent-ils pas les plus anciens restes du travail de l'homme sur le sol de Carthage?

Si ces restes, par leur technique, dénotent une prodigieuse antiquité, à quelle race d'hommes faut-il les attribuer? Etaient-ce des Phéniciens ou des Egyptiens? Faut-il, au contraire, voir dans cet art mixte la main de cette mistérieuse race de « peuples de la mer » dont parlent les inscriptions égyptiennes de Karnak, une des premières à jouer un rôle maritime dans le mouvement du progrès de la civilisation méditerranéenne? [7]

M. Perrot, au cours de la discussion de ma communication au Congrès de Carthage, rejette toute influence mycénienne ou égéenne dans ces trois catégories de tombeaux, par la simple raison que nulle part, sur l'emplacement de Carthage, on n'a trouvé de tombes qui rappellent les dispositions par lesquelles se caractérise la tombe mycénienne, soit l'ample fosse de l'acropole fouillée par Schliemann avec ses parois maçonnées et son plafond, soit la tombe à coupole avec son avenue ou *dromos*.[8]

Pour ce qui est de la raison alléguée par le savant antiquaire sur l'absence de ce double mode de sépulture dans l'emplacement de Carthage, nous faisons simplement remarquer que les tombes à coupole, avec leur couloir, ne caractérisent nullement le prototype de l'architecture funéraire égéenne. Ces tombes semblent être plutôt royales que communes: telles les pyramides de l'Egypte. Serait-ce à dire que la présence de la pyramide soit indispensable pour caractériser une nécropole égyptienne? Nous ne le pensons pas, et c'est pour cela même que nous ne pouvons pas adopter l'opinion de M. Perrot dans le cas spécial dont il s'agit.

En Grèce, ou en plein monde mycénien si on le préfère, la tombe à coupole, avec son dromos, n'est pas exclusive. A Nauplie, par exemple, on a trouvé des nécropoles à forme de labyrinthe, à peu près semblables à celle découverte par le R. P. Delattre aux environs de Bordj-Djedid, où les chambres funéraires et les galeries qui

(1) La Marmora, *Voyage en Sardaigne*.
(2) Perrot, *Histoire de l'Art*, t. III. — *Archæologia*, t. XL, [illegible]
(3) La Marmora, op. cit.
(4) Ellena e Crespi, [illegible]
(5) Ellena, fig. 1. — Pais, *La Sardegna prima del dominio Romano*. — Crespi, *Catalogo*, p. 11.
(6) Renan, *Mission de Phénicie*.
(7) Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*. — Fr. Lenormant, *Histoire ancienne*.
(8) *Congrès de Carthage*, 25e session de l'A. F. A. S., année 1896, t. I.

les faisaient communiquer les unes aux autres s'enchevêtrent et forment une espèce de labyrinthe.(1)

En Argolide, à Cenchrée, sur la route d'Argos à Tégée et à Ligourios, près d'Epidaure, on a trouvé des monuments funéraires en forme de pyramide, avec chambre rectangulaire à l'intérieur.(2) Plusieurs tombes de l'Heræon et de Nauplie sont de simples fosses rectangulaires d'une faible profondeur.(3) Une des particularités qui distinguent les tombes de Nauplie sont les niches en cul-de-four ménagées dans les parois avec des os et des fragments de poterie mycénienne qui dénotent leur haute antiquité.(4) A Mycènes, le Dr Dorpfeld a trouvé des tombes en forme de cuve.(5)

On voit donc que l'ample fosse et la tombe à coupole, avec son dromos, n'est pas indispensable pour caractériser l'art funéraire égéen.

D'ailleurs, M. Perrot sait, mieux que personne, que la civilisation de la Grèce primitive, encore barbare, fut, à son origine, purement asiatique et ne prit que plus tard une physionomie propre. L'originalité hellénique lui fut acquise par trois courants, l'un venant de la Phénicie, l'autre de l'Egypte et le troisième de l'Asie-Mineure.

Puisque les Grecs, encore barbares, ne purent se construire eux-mêmes une enceinte et firent venir les architecte de la Lycie, pourquoi nier un pareil cas à une Libye primitive se livrant, d'après la tradition, à des navigations étendues et ayant, d'après les annales égyptiennes, des relations étroites avec les peuples de la mer Egée?

Un dernier argument confirme l'attribution que nous faisons de toutes ces découvertes à une colonie antérieure à la fondation de Carthage, et plus spécialement à l'ère de la prospérité sidonienne sous l'hégémonie de l'Egypte. C'est la nature même du mobilier funéraire trouvé dans les tombeaux que je viens de décrire.

Mais dans une nécropole qui, au dire du R. P. Delattre, a été si souvent fouillée, qui a servi à des destinations multiples, cette question peut-elle être résolue lorsque des objets d'âges et de techniques divers ont été entassés pêle-mêle dans une même tombe par les générations postérieures qui se la sont appropriée?

Pour dégager la vérité de tout cet ensemble, il faudrait confier la classification de la céramique, de la glyptique et de l'orfèvrerie provenant de ces fouilles à l'observation soigneuse et savante d'un archéologue compétent, qui se chargerait de classer par genre de pâte, de forme, de décors ou d'entailles toute la riche collection des musées de Carthage et Alaoui, au Bardo. C'est alors, mais alors seu-

(1) Schliemann : *Tyrinthe*, p. 47.
(2) Perrot et Chipiez : *Hist. de l'Art dans l'Antiquité*, t. VI.
(3) Id., *ibid.*, p. 395-401.
(4) Id., *ibid.*
(5) Id., *ibid.* — Schuchardt, Schliemann's : *Ausgrabungen*, fig. 150.

lement, que l'histoire primitive de l'art dans le nord de l'Afrique pourrait être définie, soit comme indigène, soit par un rattachement quelconque aux industries diverses de l'Egypte, de la Syrie ou des terres riveraines de la mer Egée.

Malgré cette lacune, tâchons de dégager de tout cet ensemble les faits pouvant servir de jalons aux recherches futures.

Dans la céramique trouvée à Carthage, il existe des objets présentant, suivant Beulé,[1] le comte Melchior de Voguë,[2] Babelon[3] et le R. P. Delattre,[4] une analogie particulière avec la céramique que l'on exhume constamment en plusieurs points de la Grèce et que ces savants n'hésitent pas à considérer comme sortis des meilleurs ateliers de Cypre, de Rhodes et des îles de la mer Egée.[5]

M. Perrot refuse d'admettre une telle origine. D'après lui, soit à Carthage, soit dans les autres villes de la côte, il n'a pas été recueilli un seul tesson de poterie dite mycénienne, de cette poterie dont l'originalité, si marquée, se définit par le goût qu'a l'artisan pour la représentation de la plante et de l'animal et surtout de la plante marine flottant parmi les rochers, et des molusques tels que l'argonaute, le poulpe, la seiche nageant au milieu des algues. Selon l'éminent membre de l'Institut, les plus anciens vases de provenance sûrement grecque qui aient été ramassés dans les fouilles de Byrsa sont des vases corinthiens du VIe siècle.[6]

Certes, lorsqu'on a pour contradicteur un savant de l'autorité et de la compétence de M. Perrot, il serait hardi d'être d'un jugement contraire au sien; aussi, tout en nous inclinant devant une si haute autorité, nous nous permettons seulement d'objecter que, d'après le dire de céramographes distingués, la représentation de la plante et de la faune aquatique ne constitue pas exclusivement le décor de la poterie mycénienne. Soit à Micènes, soit à Tyrinthe, soit dans les îles de la mer Egée, les ornements constants des plus anciennes poteries sont les lignes horizontales, les chevrons, les zigzags, les enroulements, les cercles concentriques, les lignes spirales, les méandres, les damiers, les étoiles et les roues à quatre rayons, sans compter la *svastika*, ayant la forme d'ailes de moulin à vent, si commune, d'après Tissot, dans le nord de l'Afrique.[7]

Toujours d'après les mêmes autorités, la céramique grecque ar-

(1) Beulé, *Fouilles à Carthage*.
(2) Melchior de Vogüé, *Note sur les Nécropoles de Carthage*.
(3) Babelon, *Carthage*, 1896.
(4) R. P. Delattre, *Cosmos*, 1894.
(5) Babelon, opus. cit.
(6) *Congrès de Carthage* tenu par l'A. F. A. S., année 1896, t. I.
(7) Pour la céramique grecque lire surtout l'*Histoire de la Céramique grecque*, par Olivier Rayet et Maxime Collignon. — Birch, *History of ancient Pottery*. — A. Dumont et J. Chaplain, *Les Céramiques de la Grèce propre*, 1re partie. — Visiter les collections du Musée Britannique et de celui d'Athènes.

chaïque se distingue des autres par ses formes et sa pâte jaunâtre, avec des traces de peinture brune ou noire. Une autre, et celle-là plus commune, a une très apparente analogie avec la poterie rhodienne et cypriote par la couleur de la pâte, d'un rouge foncé.[1]

Si la poterie exhumée dans les nécropoles de Carthage et qui présente comme décor quelques-uns des ornements que nous venons de décrire et une pâte absolument conforme n'est pas grecque, que serait-elle alors?

Serait-elle indigène ou phénicienne?

Puisque l'occasion m'entraîne à parler de cette dernière, je demande à savoir ce qu'on entend par poterie phénicienne? L'enquête faite jusqu'ici, à ce sujet, par presque tous les hommes de science qui ont visité la Syrie a démontré qu'elle n'existe pas, dans le sans propre du mot. Seul, un vase acheté, d'après M. Perrot, par Saulcy à Jérusalem, de forme lourde, sans élégance et d'une pâte jaune sale, paraît avoir cette origine.[2]

Les plus nombreux spécimens de la poterie prétendue phénicienne ont été trouvés, non pas en Phénicie, mais à Cypre, à Tharros, à Malte et dans presque toutes les îles égéennes autrefois colonisées par les Phéniciens. Mais ces colonies, malgré leurs liens avec Sidon, Djebal et Tyr, n'étaient pas la Phénicie. D'autres civilisations, certainement antérieures ou contemporaines à l'apparition des Chananéens dans la Méditerranée, y ont vécu, pour pouvoir déterminer d'une manière indiscutable l'origine exacte de cette céramique.

Il est vrai que sur certains objets on a remarqué, incisés ou estampillés, des caractères et des emblèmes phéniciens;[1] mais peut-on considérer comme phénicien tout objet fabriqué ailleurs, et par d'autres procédés, parce qu'il a plu à son possesseur éventuel, ou à son débitant, de le distinguer ou d'en valider la propriété en y apposant sa signature ou un signe quelconque, comme nous le faisons nous-mêmes aujourd'hui encore pour notre argenterie ou pour nos services de table en porcelaine, achetés un peu partout et où nous faisons apposer nos initiales ou notre blason? Nous savons d'ailleurs que les Phéniciens, afin d'éviter la concurrence, aimaient à tout naturaliser pour éviter de faire connaître l'origine de leur pacotille de commerce.

Je n'attache qu'une médiocre importance à un argument très fort aux yeux de quelques archéologues : celui de l'intérêt que les Phéniciens trouvaient au placement de leur poterie; on ne peut en inférer que la céramique transportée d'un endroit à un autre était un produit sidonien. Les arguments tirés à ce sujet des textes ont une tout autre signification. Scylax nous parle, en effet, de la grande

(1) Voy. les ouvrages cités dans la note précédente, plus, le mémoire de Salzmann sur ses fouilles à Cameiros.

(2) Perrot et Chipiez : *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. III.

place que tenait la poterie dans le trafic d'échange que les Phéniciens faisaient avec la côte occidentale de l'Afrique, avec les indigènes de Cerné; mais Scylax ne dit pas que c'était de la poterie cananéenne, il la désigne, au contraire, sous le nom de céramique attique.[1]

On a parlé aussi des peintures du célèbre tombeau découvert à Qaurnah, en Egypte, où on voit les habitants du pays de Kéfat apporter la céramique de leur pays au pharaon Touthmès III,[2] et l'on a dit que « Kéfa » ou « Kef't » était le nom phénicien de la Phénicie. Or, on sait positivement aujourd'hui que Kef't, Kaftor, Kaftorim correspond à la Crète et aux Etéo-Crétois des Grecs, race dont ne différaient certainement pas les Cariens, issue on ne sait d'où et dont les débris occupent encore un vaste territoire dans la petite Syrte, au sud de la Tunisie.[3]

Après avoir revendiqué, d'après les savants que je viens de nommer, pour certaines poteries un caractère purement égéen, je citerai, à titre de pure curiosité, un fait signalé par M. Perrot dans le troisième volume de son *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*,[4] et qui a échappé à l'investigation des archéologues qui se sont occupés de céramographie archaïque. Ce fait consiste dans l'étrange analogie qu'il a remarquée entre la céramique cypriote, celle de Théra et plus particulièrement celle d'Hissarlik, dans la Troade, avec les vases des Kabyles du Djurdjura. « Le décor, dit-il, rappelle celui des poteries cypriotes. A Cypre, comme dans l'Afrique septentrionale, pas de glaçures brillantes. Le fond de la céramique, toujours terne, est souvent d'un jaune sale. »

Que conclure de cette analogie ? Prise dans un sens strict, il semblerait que des ateliers où on fabrique la céramique d'usage domestique ont toujours existé dans l'Afrique du Nord et que ses produits se sont dès l'origine ressentis d'une influence venue des îles méditerranéennes et de l'Asie-Mineure. Nous avons la preuve manifeste de ce fait dans ces ateliers de poteries si communs de nos jours encore à Nabeul et à l'île de Djerba, et dont les produits se ressentent d'une influence égéenne et asiatique. Parmi ces derniers nous mentionnerons plus spécialement les jarres de forte taille de Djerba, sans pied ni anses, à panse ovoïde, qui ressemblent, légèrement modifiées, aux *Pithoi* découverts par Schliemann à Ilion, et qui servent ici, de nos jours encore, comme autrefois dans la Troade, à conserver les liquides et les grains.

A côté de la céramique d'usage domestique, on a également retiré des tombeaux de Byrsa et de Bordj-Djedid une série de terres cuites

(1) SCYLAX. *Periplus*, § 112.
(2) WILKINSON. *Manners and Customs of ancient Egyptians*, t. I.
(3) MEDINA : *Thalassocratie égyptienne*, in *Revue Tunisienne*, 1895.
(4) PERROT ET CHIPIEZ. *Cypre et Phénicie*, t. III.

modelées en figurines, dont la forme présente des rapports immédiats avec celle de Tharros, en Sardaigne, et qui sont fréquentes, en même temps, dans les nécropoles des Cyclades et à Théra.

Dans l'ensemble de ces figurines on en remarque quelques-unes qui se ressentent de l'influence de l'Egypte, d'autres de celle de l'Asie-Mineure. Dans la série des figurines égyptiennes ou égyptisantes, c'est l'icone d'Isis et de Bès qui domine. Dans celles de l'Asie, c'est l'image de la Déesse-Mère et de la Zarpanit nue, les mains posées sur les seins ou simplement étendues le long du corps, que l'on rencontre.

Quoi qu'on ait dit des figurines nues, je ne puis me résoudre à leur attribuer une origine phénicienne, les Chananéens ayant toujours eu l'horreur du nu; par cela seul, je suis plutôt disposé, avec Thiersch, à les attribuer aux Cariens, d'origine Kouschite, qu'aux Phéniciens.[1] Il en est de même de cette figurine vêtue, tenant dans ses deux mains un disque, que je considère comme l'icone de la Déesse-Mère tenant le pain nourricier, plutôt que celui de Tanit.[2]

Du reste, que la céramique trouvée dans les nécropoles de Carthage soit phénicienne, égéenne ou cypriote, il n'en ressort pas moins de leur découverte que partout où les types similaires ont été trouvés, soit dans l'Argolide, soit dans les Cyclades, soit dans les terres du bassin occidental de la Méditerranée, elles paraissent incontestablement fort anciennes et non du VIe siècle av. J.-C., comme veulent l'affirmer, d'après je ne sais quelle autorité, certains archéologues. Ce qui prouve cette ancienneté reculée, ce sont les nécropoles elles-mêmes où des pièces identiques ont été découvertes. Que ce soit à Mégare,[3] à Egine,[4] à Naxos,[5] à Paros,[6] à Anaphé,[7] à Mélos[8] et même à Tharros[9] et à Carthage, il est impossible de ne pas reconnaître que si elles sont phéniciennes, comme on persiste à le croire, elles doivent remonter à l'époque de l'hégémonie sidonienne, car nous savons positivement, au rapport de Thucydide, que sept cents ans environ avant la prise de Mélos par les Athéniens, dans la guerre du Péloponèse, les Doriens trouvèrent encore les Phéniciens dans les îles égéennes et les chassèrent.[10] Or, d'après cette affirmation, il est impossible d'admettre qu'il y ait eu encore au VIe siècle avant notre ère des communautés phéni-

(1) Thiersch : *Abhandl. der Bairisch. Akadem.*, t. I.
(2) Perrot : *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. III.
(3) Fr. Lenormant : *Les Premières Civilisations*, t. II.
(4) *Bull. de l'Inst. arch.*, 1841.
(5) Thiersch : *Abhandl. der Bairich. Akadem.*, t. I.
(6) *Ibid.*
(7) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1886.
(8) Ross : *Abhandl. der Bairisch. Akadem.*, t. II.
(9) Pais : *La Sardegna avanti il dominio romano.*
(10) *Thucydide*, V, 84.

ciennes assez importantes, en Grèce, pour avoir des nécropoles séparées et distinctes des peuples au milieu desquels ils vivaient, et que les Hellènes, si entiers dans leurs croyances, aient pu tolérer.

Un fait qui corrobore notre conjecture de l'influence égyptienne dans les colonies qui construisirent les nécropoles trouvées par M. Vernaz et le R. P. Delattre à Carthage, c'est la découverte dans ces tombes d'une autre série de mobilier funéraire dont la présence ne peut se concilier que par l'exercice, sur place, du culte égyptien. Les objets composant ce mobilier consistent en têtes de béliers, en oudja, en œil mystique, en grenouilles, en scarabées et en figurines à enfiler représentant Isis, Osiris, Anubis, Bes, Phtah et surtout le masque surmonté du croissant, les cornes en haut, image de la tête d'Isis-Hathor. (1)

Nous connaissons fort peu de choses sur le culte des Phéniciens dans les temps antiques; mais, toutes fragmentaires que ces connaissances soient, il est difficile d'attribuer au rituel chananéen la présence de ces objets dans ces tombeaux, alors que leur caractère emblématique s'adapte d'une façon remarquable avec ce que les papyrus égyptiens nous ont appris sur leur destination et sur leurs vertus surnaturelles. Ainsi, la grenouille représentait l'idée de la renaissance; l'œil mystique protégeait contre le mauvais œil; le scarabée était l'emblème de l'existence terrestre et des « devenirs » successifs de l'homme dans l'autre monde; le même insecte, les ailes déployées, adjurait le cœur de ne point porter témoignage contre le mort le jour du jugement dernier; etc., etc. (2)

Si les mêmes objets ont été trouvés dans les nécropoles de la Phénicie, de Cypre, des îles de l'archipel grec, à Carthage et en Sardaigne, ce n'est point là une raison pour leur assigner une origine exclusivement phénicienne; mais leur coïncidence, dans ces différents centres, est plutôt le résultat d'une civilisation mixte que je considère comme caro-égypto-phénicienne et dont j'ai retracé l'histoire dans un précédent travail. (3) Ce qui corrobore cette conjecture, c'est que tout, dans ces découvertes, se distancie de beaucoup de l'art qui nous a été révélé par les stèles et les ex-voto découverts par M. de Sainte-Marie à Carthage et qui nous font assister, par leurs intailles, aux scènes de la vie dans la période de la civilisation punique proprement dite. (4)

Toute muette que cette civilisation soit, par l'absence de tout texte épigraphique, serait-elle à ce point obscure qu'on ne puisse déterminer l'époque à laquelle elle correspond ? Je ne le pense pas.

(1) R. P. Delattre.

(2) Maspero : *Archéologie égyptienne*.

(3) Medina : *Thalassocratie égyptienne*, in *Revue Tunisienne*, 1895.

(4) De Sainte-Marie : *Mission à Carthage*. — Berger : *Les ex-voto du temple de Tanit à Carthage*.

Dans ma *Thalassocratie égyptienne dans les deux bassins de la Méditerranée sous la XVIIIe dynastie,* j'ai essayé de déterminer, d'une manière que je crois exacte, la date de la fondation de Cambé par les Sidoniens sous l'hégémonie égyptienne, et de faire entrer cette date dans le cadre de l'histoire générale. J'ai eu la satisfaction de voir mes idées confirmées par M. Babelon dans son dernier ouvrage sur Carthage.[1] Le savant conservateur des médailles et des antiquités de la Bibliothèque Nationale assigne non seulement, comme moi, une origine cambéenne au cimetière découvert par M. Vernaz à Bordj-Djedid, mais va plus loin encore en soutenant, je ne sais sous quelle autorité, que le comptoir sidonien de Cambé ne disparut pas avec la destruction de Sidon, sa métropole, par les armées philistines, mais survécut à tous ses désastres, jusqu'à l'arrivée des fondateurs de Carthage qu'elle reçut avec allégresse et se prépara à leur faire une place à côté d'elle.

Si cette affirmation est vraie, nous comprenons pourquoi, dans quelques sépultures, à côté de scarabées de la XVIIIe dynastie, nous en trouvons d'autres de la XIXe. La présence du cartouche de Touthmès III reporte instinctivement notre esprit à l'époque primitive, celle des grands gestes de la brillante épopée touthmésienne, telle qu'elle nous a été révélée par la grande stèle triomphale de Karnak, où nous voyons le grand pharaon se poser en arbitre des destinées du monde alors connu, ses flottes dominer de la Phénicie aux Colonnes-d'Hercule, et lui-même, suivant l'expression pompeuse des poètes de sa cour, poser ses frontières là où il lui plaît.[2]

Les cartouches de la XIXe dynastie, alliés aux intailles asiatiques et à la poterie égéenne, nous parlent, au contraire, de cette période de la décadence de l'hégémonie égyptienne où Lebou, Maschaouchah, Kehaka et Sardana, tous peuples du bassin occidental de la Méditerranée, s'allient aux peuples pélasgiques de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie-Mineure pour former cette grande confédération des peuples de la mer luttant avec les pharaons de la XIXe et de la XXe dynasties pour se libérer du joug odieux de l'Egypte.[3]

Ces faits étant désormais acquis à l'histoire primitive des peuples méditerranéens et admis par les savants du monde entier, nous ne comprenons pas pourquoi M. Perrot, en combattant notre thèse, au Congrès de Carthage, a déclaré que dans l'état actuel de nos connaissances rien n'autorise à penser que des populations apparentées aux maîtres de Thyrinthe et de Mycènes se soient jamais établies sur les rivages de la Tunisie actuelle, ni même que, par le commerce

(1) Babelon : *Carthage.*

(2) Bas-relief de Karnak. — Dnak, III. — Chabas : *Etude sur l'Antiquite historique.*

(3) Chabas, opus. cit. — De Rouge, *Rev. Arch.*, 1861, vol. IV. — Birch : *Archeologia*, t. XXXVIII.

maritime, la civilisation dite égéenne ait jamais fait sentir son influence jusque dans cette région. (1)

Aux savants de conclure. Pour nous, nous avons clos nos arguments en la matière, et nous n'y reviendrons plus.

Gabriel MÉDINA.

(1) Congrès de Carthage, tenu par l'A.F.A.S., année 1896.





PINCÉE DE FLEURETTES AFRICAINES

ACROSTICHE

A une sceptique,
infirmière volontaire dans une épidémie.

Reconnais, fille de Judée,
A quel pouvoir atteint l'Idée :
Car tu ferais qui te plaira
Heureux d'un bonheur indicible
En souffrant, fakir impassible,
La torture du choléra.



A MADEMOISELLE W...

Je n'ai point de foyer, je n'ai plus de patrie ;
Jeune encor, j'ai perdu l'espoir en l'avenir.
Mais sous les noirs chagrins dont ma vie est pétrie,
Je garde tout au fond de mon âme flétrie
Le durable parfum d'un lointain souvenir.

ÉPITAPHE

En passant, pleurez celle
Avec qui tous ont ri :
Elle ne fut cruelle
Que pour moi, son mari.

ACROSTICHE

Mon cœur, nouveau Lazare enfermé dans la tombe,
Avait cessé de vivre, et non pas de souffrir,
Toujours pressant en vain et s'efforçant d'ouvrir,
Hélas! en vain toujours, la dalle qui retombe...
Il se lève soudain, transfiguré, puissant :
La Peri change en lys la grouillante vermine,
De l'immonde linceul fait un manteau d'hermine,
Et de la bière obscure un trône éblouissant!

EUSÈBE VASSEL.



L'AGRICULTURE SANS MIRAGE

et sa situation dans l'économie générale d'une société en transformation

L'agriculture a autant à se défendre des dénigrements systématiques que de certains enthousiasmes irréfléchis trop souvent nuisibles à son développement. Il nous a semblé que l'heure était venue de la présenter aux intéressés dans le cadre qui lui convient, et d'en déterminer les grandes lois générales sur lesquelles viennent se greffer quelques règles particulières que le centre d'action finit toujours par déterminer, avec l'aide du temps et le concours de l'esprit d'observation.

L'agriculture forme l'une des plus importantes divisions de l'industrie humaine; elle embrasse dans son immense cadre tous les travaux qui permettent à l'homme d'obtenir de la terre les multiples productions nécessaires à ses besoins. Ces travaux, si nombreux et si divers, seraient difficiles à analyser dans tous leurs détails; il suffira de les indiquer par ordre de destination, et d'exposer sommairement en quoi consistent les principaux. Envisagés dans cet ordre, ils se partagent en quatre branches distinctes.

La première comprend tous les travaux affectés à la préparation du sol avant les ensemencements.

La deuxième groupe tous les travaux d'ensemencement et de récolte des divers produits.

La troisième rassemble ceux qui se proposent la conservation et la mise en état pour la vente des produits récoltés.

La quatrième englobe les travaux nécessaires à l'élevage, à la multiplication des animaux, et à l'apprêt des produits que l'on en tire.

Dans les travaux appartenant à la première de ces catégories se rangent les défrichements, opérations qui débarrassent les terres incultes des arbres et des plantes sauvages qui les couvrent. Viennent ensuite les fumures, autres opérations qui consistent à recueillir et à préparer, à transporter et à mêler au sol des détritus organiques ou engrais propres à lui communiquer les propriétés productives qui lui manquent naturellement, ou que les récoltes successives qu'il vient de fournir lui ont fait perdre.

Arrivent ensuite les ameublissements, labours destinés à rompre, à diviser, à émietter le sol, de telle sorte que les racines des plantes

puissent s'y enfoncer, y cheminer sans rencontrer des obstacles et pouvoir y puiser les sucs nutritifs nécessaires à leurs besoins.

Ces travaux, absolument indispensables au succès des cultures' exigent d'autant plus de fini que les plantes confiées au sol sont moins robustes ou plus précieuses, car, si quelques-unes peuvent se contenter du degré d'ameublissement obtenu par l'emploi de la charrue, de la herse et du rouleau, il en est d'autres qui demandent davantage, et veulent l'emploi de la bêche et des instruments de jardinage.

Pour les travaux sans lesquels certaines terres ne se prêteraient pas à la culture, figurent en première ligne, pour la Tunisie, ceux qui servent à lui ôter pendant l'hiver une surabondance d'eau qui les rend improductives et ceux qui lui amèneraient celles qui lui manquent pendant nos longs étés, les irrigations, en un mot, sans lesquelles la plupart de nos terres restent infertiles pendant toute cette période.

Les irrigations et les défrichements acquièrent d'autant plus d'importance que les populations agricoles, en devenant plus nombreuses, trouvent des marchés ouverts qui leur font sentir davantage la nécessité d'étendre leurs labeurs agricoles. Voilà pourquoi il serait urgent que la Tunisie, qui les a jusqu'à ce jour négligés, n'hésite pas à les multiplier, même au prix de sacrifices paraissant considérables au premier examen.

Les travaux affectés à la culture même des produits sont d'une multiplicité extrême ; leur rôle le plus marqué consiste dans la préparation et la mise en terre des semences, dans les façons à donner aux végétaux pendant leur croissance, et dans les opérations à l'aide desquelles on les recueille au moment de leur maturité ; mais vouloir décrire ces travaux à partir des arbres qui peuplent les forêts jusqu'à la moindre des herbes potagères, serait se perdre dans les détails infinis qui constituent les différentes sortes de labeurs dont les arbres forestiers et fruitiers, les vignes, les céréales, les farineux, les racines alimentaires, les plantes fourragères, industrielles et potagères sont l'objet, soit avant, soit pendant la récolte. Il suffit de dire que tous ces travaux doivent tendre à placer les végétaux dans les conditions qui, selon la nature de chacun, sont les plus favorables à son développement ; ils réalisent ce but soit en agissant directement sur les produits, soit en les débarrassant du voisinage des plantes parasites qui leur disputent avec énergie les sucs de la terre ou les étouffent par leur contact, soit encore en tenant le sol suffisamment meuble pour assurer la libre circulation des éléments de fertilisation qu'il contient ou reçoit de l'atmosphère, et en faciliter l'absorption. Plus la fragilité et la délicatesse de ces produits sont grandes, plus ces travaux doivent être multipliés et fréquemment renouvelés.

La conservation des récoltes exige également des travaux fort divers afin de les mettre en état d'être portés au marché, car tous les produits ne sauraient être traités de la même manière : autres sont ceux dont les céréales requièrent l'emploi, et autres ceux que demande la préparation du chanvre et du lin. Il se rencontre dans l'intérieur d'une exploitation nombre de travaux très éloignés les uns des autres, et parmi ces travaux il en est, comme la fabrication du vin ou des huiles, qui sont de la plus grande importance.

Il est impossible de ne pas reconnaitre que les travaux consacrés aux animaux domestiques, ainsi qu'aux produits qu'on en tire, forment une des applications les plus essentielles de l'industrie rurale. Ces animaux sont de sortes bien différentes et composent la basse-cour, la bergerie, l'étable et l'écurie. Tous, pour prospérer et produire, exigent des soins continus. Il faut savoir en recueillir et en approprier les produits aux convenances des acheteurs, et il ne suffit pas de s'emparer de la laine des moutons, du lait des vaches, il est surtout nécessaire de les bien préparer pour la vente. Fait-on du beurre ou du fromage, engraisse-t-on des porcs ou des volailles, ou bien des bêtes destinées à la boucherie ? Tous ces labeurs constituent une série de soins et d'occupations qui prennent beaucoup de temps et offrent de grandes difficultés.

On vient de voir que les travaux que l'agriculture comprend dans sa sphère d'activité sont fort difficiles et remarquables par leur diversité, non seulement parce que chaque espèce de production en veut de particuliers, mais bien aussi parce que chaque saison a les siens qui se succèdent toujours différents et commandent sans cesse aux hommes qui s'y consacrent de nouvelles applications d'intelligence et de forces. C'est là, du reste, un des principaux caractères par lesquels les travaux d'agriculture se différencient si fortement des travaux des autres industries. La division n'en parait pas possible, puisque tous ou presque tous sont groupés dans les mêmes foyers de production et exécutés par les mêmes producteurs. Il est impossible de ne pas s'arrêter sur cette circonstance qui exerce tant d'influence sur la marche de l'art rural, et de ne pas lui accorder quelque attention.

Personne n'ignore à quel point les travaux qui concourent à la production manufacturière se séparent et se diversifient ; à chacune des matières à ouvrer, autant d'occupations ou de professions distinctes ; mais encore, à chacune des transformations qu'elles ont à subir avant d'être adaptées aux exigences de la consommation, ces mêmes matières passent dans des mains nouvelles qui portent d'autant plus d'habileté dans leur genre de travail que, n'en pratiquant jamais d'autres, elles en acquièrent une bien plus grande habitude et créent ces spécialités qui sont un des plus puissants leviers de l'industrie. C'est là, bien certainement, une des causes principales

de la prospérité manufacturière; c'est encore un des grands avantages dont elle jouit, car l'application courante de cet usage facilite dans une large proportion la réalisation des progrès dont chacune de ces branches est susceptible. Or, cet avantage, l'agriculture ne le possède pas, parce que les travaux qui forment son partage ne peuvent en aucune façon donner naissance à la formation de métiers particuliers, et le moindre cultivateur, même dans une grande ferme, ne saurait toute l'année être employé à la même besogne. Le tailleur de vigne n'opère qu'à un moment donné, le laboureur de même, et le vendangeur que pendant les vendanges. Le tâcheron est donc en réalité chargé d'une multitude de tâches trop dissemblables pour qu'il puisse arriver à les remplir toutes avec une égale dextérité.

Il n'est pas d'exploitation rurale, grande ou petite, où cet inconvénient ne se présente, puisque aucune d'entre elles n'est autre chose qu'une manufacture de choses les plus diverses; car, bien que l'on divise les cultures en catégories générales qui portent des noms particuliers : les unes, céréales, les autres herbagères, viticoles, maraîchères, etc., etc., il n'en reste pas moins acquis que ces qualifications n'empêchent en aucune manière que chaque culture ne soit tenue de réunir d'autres genres de productions que celui dont elle s'occupe principalement et qui lui donne son nom; il y a à cela des raisons toutes puissantes. Les terres ne se prêtent pas longtemps à la culture continue des mêmes produits, et elles n'en supportent jamais le retour fréquent sans s'épuiser; il est donc de toute nécessité de varier les cultures qu'on leur demande et de recourir à des rotations sans lesquelles elles cesseraient de rémunérer les peines du cultivateur. D'un autre côté, il n'y a pas de culture qui puisse se passer d'animaux en quantité suffisante, non seulement pour effectuer les transports et les labours, mais encore pour fournir les engrais indispensables à la fertilisation du sol. Aussi, toute culture, qu'elle soit herbagère ou maraîchère, se marie-t-elle toujours aux autres; il ne devrait pas se trouver un seul cultivateur qui ne sache ajouter aux céréales et aux fourrages qu'il produit des racines fourragères et quelques plantes industrielles; semblable nécessité s'impose à toutes les classes de cultivateurs. Le petit vigneron ne saurait se borner à soigner ses vignes, qui ne lui donnent de l'ouvrage que pendant quelques mois de l'année, et pour lesquelles il lui faut bien trouver les engrais qu'elles consomment et ne restituent pas. Le maraîcher, lui-même, lorsqu'il ne rencontre pas à sa portée les fumiers dont l'abondance peut seule assurer le succès de ses efforts, est bien obligé d'entretenir des animaux pour en fabriquer, et par cela même travailler à obtenir les herbes et les racines capables d'en assurer l'alimentation.

Tant de travaux divers d'application et de formes concentrés dans les mêmes mains produisent incontestablement sur la marche de

l'agriculture des effets qu'il est du plus grand intérêt de signaler. Cette concentration ne peut agir, en premier lieu, que comme un obstacle au progrès, parce que des hommes appelés à changer fréquemment de tâches ne peuvent porter dans leur accomplissement le haut degré d'habileté que donne l'habitude de n'en accomplir qu'une seule; d'autre part, la multiplicité des soins dont ils ont à se préoccuper tend à les rendre réfractaires à toutes innovations qui ont le grand tort d'en multiplier le nombre. Mais ce qui marque d'une façon bien plus décisive encore cette répulsion assez justifiée, est bien certainement le peu de portée de la plupart des améliorations qui tour à tour prennent place dans une industrie dont l'exercice se compose d'une série d'opérations différentes. Ce n'est en réalité que sur des choses de détail, ou sur quelque partie spéciale de l'œuvre générale que chacune de ces nouvelles opérations porte uniquement, et comme il est bien rare que les avantages qu'elles promettent soient assez considérables pour susciter un vif désir de les chercher et de les réaliser, on ne doit pas être trop surpris de l'esprit de routine qui caractérise presque toujours l'ouvrier des champs.

Heureusement qu'à cet inconvénient on peut trouver une compensation dans les qualités morales et intellectuelles que les conditions attachées à la pratique de l'agriculture ne manquent pas d'enfanter et de propager. Si la diversité des travaux nuit à la bonté de leur exécution matérielle, on peut hardiment répondre qu'en revanche elle impose aux intelligences des efforts qui leur sont éminemment profitables. Les cultivateurs, parmi les industriels, sont ceux qui ont besoin de réunir les connaissances les plus nombreuses et les plus variées, de combiner le plus d'idées et de notions pratiques dans l'emploi de leurs facultés productives; il n'est donc pas surprenant de trouver chez eux la vigueur et la droiture d'esprit. Néanmoins, ce n'est pas là tout ce qui distingue l'agriculture des autres industries; les opérations agricoles nécessitent des avances dont la rentrée ne s'opère que longtemps après qu'elles ont été faites; de plus, sur ces entreprises pèsent des chances contraires; mille accidents indépendants de la volonté humaine menacent et parfois anéantissent les récoltes; le cultivateur doit donc tenir en réserve les moyens de réparer les pertes qu'il peut subir d'un moment à l'autre. Tout s'unit ici pour commander aux agriculteurs des habitudes d'ordre et de prévoyance, de réflexion et d'économie dont la puissance tutélaire s'étend à tous les arrangements, à toutes les résolutions que nécessite l'exercice de leur profession. Aussi, l'agriculture, bien qu'elle chemine sous des impulsions opposées et qu'elle ne doive avancer qu'à pas mesurés, ne restera jamais en arrière du point où les besoins des sociétés veulent qu'elle arrive.

Il est de toute évidence que chaque industrie a son utilité particulière et que toutes concourent par leurs œuvres au bien-être de

l'humanité, de même que toutes s'entr'aident, se soutiennent et se vivifient mutuellement; mais, à les considérer dans l'ordre même de leur importance spéciale, nul doute ne peut s'élever pour reconnaître que le premier rang appartient de plein droit à l'agriculture, et non pas à cause du grand nombre de bras qu'elle occupe, mais bien seulement par le but où tendent ses efforts. N'est-ce pas l'agriculture qui subvient aux plus impérieuses nécessités de l'existence humaine et qui donne aux populations les moyens de subsistance dont elles ne peuvent se passer? C'est elle encore qui leur fournit la plupart des matières premières dont la mise en œuvre peut seule les préserver d'une foule de souffrances, à peine moins meurtrières que la faim. Les collectivités, du reste, ne fleurissent que dans la mesure même où elle se prête à la satisfaction de leurs besoins.

S'il est nécessaire, pour que les populations puissent augmenter, que la production rurale les suive dans leur marche, il le faut bien davantage pour que leur sort puisse s'améliorer. Une société en formation ne peut s'enrichir qu'à la condition d'arriver à tirer le meilleur parti de ses efforts; à mesure qu'elle s'éclaire sur sa situation, des travaux plus énergiques, parce qu'ils sont mieux compris et dirigés, augmentent la fertilité de son sol et donnent de plus amples résultats. Mais tout, dans ce mouvement bienfaisant, dépend de l'essor de l'agriculture; car, si elles ne multipliaient pas les matières premières en assez grande quantité pour les offrir aux hommes industrieux qui ont appris à les mettre en œuvre avec moins de travail et de temps, les conquêtes effectuées par l'art industriel demeureraient stériles; de même que si elle n'ajoutait pas assez aux denrées alimentaires qu'elle recueille pour en faire une plus large part à tous ceux dont l'industrie est devenue plus productive, ils n'obtiendraient pas la rémunération qui leur est due, et la collectivité ne pourrait s'élever à un plus haut degré d'aisance et de bien-être. On est donc fondé à conclure que les destinées d'une société, quelles qu'elles soient, ne s'accomplissent qu'avec l'assistance de l'agriculture, et qu'il n'est pas d'accroissement aux prospérités sociales qui n'ait pour condition indispensable la réalisation d'un de ces progrès dont l'agriculture est susceptible.

L'importance de l'agriculture n'avait pas échappé aux anciens, et beaucoup de leurs livres attestent en quel honneur la tenaient les plus en vue; malheureusement, depuis la chute de l'Empire Romain, elle fut abandonnée aux mains des populations asservies, et il y a à peine deux siècles qu'elle a commencé à retrouver l'attention que mérite la grandeur de ses services. Aujourd'hui que la faveur publique lui est revenue, il n'y a pas une autre industrie qui soit le sujet d'autant d'études et de recherches, et aucune ne donne naissance à d'aussi nombreux écrits. Il n'en est guère dont les gouvernements de tous les pays se préoccupent davantage, à laquelle

on a tant consacré d'établissements et d'institutions dans l'espoir d'en assurer le prompt et vif essor; on peut même dire qu'il ne s'en trouve aucune autre dont les intérêts donnent lieu à de plus nombreuses controverses.

Dans le nombre de questions que l'on agite dans l'intérêt de l'agriculture, il en est que leur caractère particulier recommande à l'attention des intéressés. Ce sont surtout celles dont la solution pratique réclame l'intervention plus ou moins directe des lois. Il n'est pas inopportun de rappeler en quoi elles consistent et de quelles données l'expérience dispose pour en éclairer la discussion.

Les principales se rapportent :

1° Aux divers systèmes d'amodiation et de louage des terres;

2° Aux conditions légales faites à la propriété territoriale;

3° Aux formes et aux dimensions des cultures;

4° Aux régimes hypothécaires et aux institutions à l'aide desquelles les emprunts des propriétaires peuvent être plus ou moins facilités.

Envisagées au point de vue économique, voici les observations qui ont été faites par les écrivains qui ont étudié de plus près le régime agricole. [1]

Les différents systèmes d'amodiation ont une influence considérable sur la marche de l'agriculture, parce que la terre n'est jamais bien cultivée que par des mains fortement stimulées à en arracher tout ce qu'elle peut rapporter, et il n'est pas d'autres modes de location favorables aux progrès de la production que ceux qui, par des stipulations bien entendues, créent aux cultivateurs un intérêt continu à ne rien négliger pour la féconder de plus en plus dans le présent et dans l'avenir.

Malheureusement, il faut bien reconnaître que tel n'est pas l'effet de la plupart des arrangements entre les propriétaires du sol et ceux qui le font valoir. On y rencontre trop souvent les nombreux vestiges d'un temps où les classes rurales ne s'appartenaient pas, et l'agriculture souffre à ne pouvoir se dégager du poids d'usages et de coutumes qui continuent à en comprimer les développements.

Il en est deux parmi les régimes en vigueur qui, en raison de l'étendue de leur application, appellent toute l'attention des propriétaires terriens de la Tunisie : l'un est appliqué sous le nom de bail à ferme et l'autre sous le nom de bail à partage de fruits, ou de *métayage*.

Le premier, le bail à ferme, est la cession faite par le propriétaire, à prix d'argent, et pour un temps déterminé, du droit d'exploiter les terres qui lui appartiennent. Ce système est en vigueur en Angle-

(1) A. Young ; H. Passy ; Mathieu de Dombasle, L. de Lavergne ; Lullin de Chateauvieux et Lecouteux.

terre, en Belgique, en Suisse et généralement dans toutes les contrées les plus avancées de l'ouest et du centre de la France. C'est, il faut bien le reconnaître, celui dont les conditions s'accordent le mieux avec les véritables intérêts de la production, puisque le preneur, ou fermier, est libre de choisir l'espèce de culture qui, à superficie égale, produit le plus. Du moment où le montant de son loyer est payé régulièrement et qu'il ne dégrade pas le fonds confié à ses soins, rien ne gène plus le fermier dans des entreprises dont les bénéfices lui sont entièrement acquis; il est donc nécessairement entraîné à tirer de la terre tout ce qu'elle peut rapporter. Cependant, il ne faudrait pas croire que ce système n'ait pas soulevé des objections et mérité quelques reproches :

1° On l'accuse de ne pas intéresser suffisamment les propriétaires aux améliorations dont les frais réclament son concours;

2° De ne permettre aux fermiers que les perfectionnements dont les fruits se recueillent en peu de temps;

3° En dernier lieu, il les invite à négliger, voire à épuiser les terres dont ils se proposent de rompre prochainement le bail.

Il est impossible de nier la réalité de ces inconvénients, et qu'il n'est pas au pouvoir du propriétaire de les écarter complètement. On peut toutefois leur opposer un remède d'une efficacité reconnue : c'est *l'extension de la durée des baux*. Plus ces contrats sont longs, plus ceux qui en jouissent ont intérêt à ménager le sol et plus deviennent puissants les motifs qui leur en font décider l'amendement. Des œuvres qui paraîtraient trop hasardées à un agriculteur qui n'aurait que peu d'années pour rentrer dans les dépenses qu'elles exigent, cesseraient de l'être à celui qui en aurait devant soi un plus grand nombre, et partout les cultivateurs montrent d'autant plus d'inclination à féconder leurs terres pour un avenir qui leur appartient davantage par sa longue durée.

L'obstacle principal à l'extension de la durée des baux vient surtout de l'appréhension où sont les propriétaires de ne pas obtenir assez tôt leur part des augmentations de revenu produites par une longue culture rationnelle. Cet obstacle n'est nullement invincible, et parmi les divers moyens proposés dans le but de le supprimer, voici celui qui semblerait réunir presque toutes les conditions de succès désirables. Il consisterait à laisser au preneur le droit, à chacune des fins de bail, d'en obtenir le renouvellement moyennant une addition convenue d'avance au prix originaire, et au bailleur, celui de rentrer dans son bien à la même époque, en échange de la remise d'une indemnité dont le montant aurait été fixé dans le contrat de louage. De cette façon, les fermiers auraient la certitude d'être pleinement dédommagés dans le cas où le temps de recueillir le profit de leurs avances viendrait à leur manquer, et cette garan-

tie suffirait pour les déterminer à faire aux grandes améliorations les sacrifices qu'elles imposent toujours.

Assurément, il ne faudrait pas croire qu'une combinaison, aussi parfaite soit-elle, puisse jamais produire chez de simples locataires les sentiments dont la puissance gouverne les propriétaires du sol en les rendant les plus habiles et les meilleurs des cultivateurs, mais il n'en faut pas moins, autant que possible, rechercher les conditions les plus propres à leur en inspirer une partie. Les principales consistent à leur donner toute liberté d'action et toute sûreté dans l'avenir. Ceci bien acquis, ils n'hésiteraient plus à consentir, dans le but d'améliorer leurs terres, à bien des dépenses devant lesquelles ils reculeraient dans la crainte de travailler pour autrui.

Le système d'amodiation connu sous le nom de *métayage* est mis en pratique dans presque tout le midi de l'Europe, de même qu'on le rencontre en majorité dans la majeure partie des départements de l'ouest et du midi de la France. Il sort de ce système une sorte d'association assez étroite entre le propriétaire du fonds et le cultivateur qui le travaille; les deux concourent pour moitié à l'achat comme à l'extension de la monture de l'exploitation; le propriétaire entre encore pour quelque chose dans certains frais de culture, et c'est en nature qu'il partage avec le cultivateur les produits récoltés, tout en laissant à celui-ci, dans la plupart des cas, le soin de les vendre. Le partage, ainsi que l'indique le nom même de ce mode de louage, s'effectue habituellement par moitié; il est des lieux cependant où il donne aux propriétaires les deux tiers du produit brut, d'autres où il ne leur laisse que les deux cinquièmes, et quelquefois moins encore. Le métayage a donc des avantages dont la valeur n'est pas la même dans tous les pays où il existe. Son premier effet consiste à assurer, par la fixité même des conditions sur lesquelles il repose, la stabilité du sort des exploitants, qui n'ont pas à redouter, comme les fermiers à bail, que des concurrents viennent, à l'aide de surenchères, les forcer à se retirer; en second lieu, il attribue immédiatement aux propriétaires une part aux bénéfices résultant des améliorations et les invite à tous les sacrifices qu'en requiert l'obtention. Ces avantages méritent certainement qu'on en tienne le plus grand compte, mais ils ne donnent pas partout les mêmes résultats, et il est des contrées où ils sont loin de contrebalancer les inconvénients non moins réels de ce système.

Le métayage agit assez heureusement sur les cultures, principalement dans les contrées méridionales de l'Europe, parce que là, tout dans la constitution et le régime des campagnes, fait de l'intervention active du propriétaire une nécessité à peu près constante. En effet, une portion notable des récoltes consiste en huiles, en vins, en fruits, parfois même en cocons de soie, et les cultivateurs de ces localités, naturellement plus préoccupés du présent que de l'avenir,

sont peu disposés à se charger des frais de plantations de vignes et d'arbres dont ils auraient longtemps à attendre le produit. D'un autre côté, les contrées méridionales possèdent beaucoup de terrains qui ne sont cultivables que grâce à des travaux d'irrigation qui chargent le sol de constructions fort coûteuses que le propriétaire peut seul exécuter; car il faut, pour obtenir et conduire l'eau sans laquelle ces terrains restent peu productifs : des puits, des réservoirs, des machines, des canaux et des rigoles trop sujets à de nombreuses détériorations pour qu'il soit possible de s'en remettre à des locataires, exposés à quitter le domaine à la fin d'un bail, du soin de les maintenir en bon état. On rencontre en Italie et en Espagne bon nombre de domaines où il a fallu d'abord immobiliser, sous forme de plantations et de moyens d'irrigation, des capitaux d'une valeur bien supérieure à celle du terrain, et c'est là ce qui explique la portion du produit, au premier aspect excessive, qui revient au propriétaire; en regardant de plus près, on aperçoit qu'il y a dans sa part deux éléments distincts : l'un représentant le revenu de la terre elle-même, l'autre, l'intérêt des sommes considérables dont l'emploi l'a rendue cultivable ou en a augmenté la fertilité.

On voit dans ce qui précède que les circonstances qui prêtent à l'association entre les maîtres du fonds et ceux qui l'exploitent tant d'utilité dans certains domaines du midi de l'Europe, perdent de leur empire à mesure que le climat devient humide et que la production rurale ne réclame plus autant de dépenses en espèces numéraires. Dans le centre de la France, où les métairies n'ont plus ni oliviers, ni mûriers, et bien peu de vignes, c'est en grains, en herbes, en animaux que s'opèrent les récoltes. L'irrigation n'y est plus une nécessité, et les propriétaires n'ont ni à entretenir ni à réparer un grand nombre d'ouvrages coûteux; il ne leur reste qu'un petit nombre de bâtiments de service à tenir en bon état, et comme rien dans l'exploitation ne réclame de leur part des dépenses productives continues, le régime du métayage a plus d'inconvénients que d'avantages.

Le métayage, dans sa forme actuelle, possède un vice radical, déjà signalé par Adam Smith : il a ses racines dans la formule qui sert à effectuer le partage du revenu territorial, en attribuant au propriétaire, pour prix de loyer, une portion fixe du produit brut de l'exploitation ; il exclut de la sorte des cultures des végétaux qui réclament les plus grands frais de productions, ou ne leur laisse pas une place suffisante, et, par ce seul fait, arrête les progrès de l'art et de la richesse agricoles, mais cette affirmation, pour être bien comprise, demande quelques explications.

Il est reconnu que ce qui marque le progrès de la richesse rurale est la grandeur du revenu net extrait de la terre. Or, comme la terre c'est le fonds mis en rapport, le capital que l'industrie agricole fait

valoir, plus elle donne de revenu net à surface égale, plus l'industrie qui l'exploite est puissante, plus est considérable la richesse qu'elle crée dans l'intérêt de tous. On aurait tort de se préoccuper de la quotité du fonds roulant à l'aide duquel sont payés les frais de production; car forte ou faible, cette quotité a dans tous les cas sa rétribution distincte, prélevée sur la récolte brute, et le revenu net ne se compose jamais que de l'excédent qui subsiste après qu'elle a reçu la part qui lui est due. Le progrès en agriculture se trouve dans l'élévation de la portion du produit qui, les frais de la production remboursés, demeure net et subvient au payement du loyer ainsi qu'aux bénéfices du cultivateur. C'est dans ce produit net qu'il faut chercher la véritable mesure de la puissance de l'art agricole, et les meilleures cultures seront toujours celles qui l'élèveront plus haut, en tenant compte toutefois de l'étendue du terrain qu'elles occupent. Malheureusement, le métayage tel que nous le trouvons pratiqué autour de nous a précisément pour effet d'empêcher les cultivateurs qu'il emploie de préférer les récoltes qui, à raison de l'espace qu'elles occupent, laissent l'excédent, ou produit net le plus élevé.

La raison en est facile à trouver. Le métayer payant en nature, ce qu'il doit n'est qu'une certaine proportion du produit brut obtenu; il est donc tout naturel qu'il consulte, dans le choix des récoltes, non pas ce qu'elles peuvent laisser par hectare, les dépenses de culture prélevées, mais seulement le rapport établi entre le montant des frais de production et la valeur totale des récoltes. Pour lui, les meilleures cultures sont celles qui demandent peu d'avances, les plus mauvaises sont celles qui en demandent beaucoup, quel que puisse être le chiffre de l'excédent réalisé. Supposons un instant, afin de préciser l'exemple, une localité où l'hectare cultivé en seigle exige 45 francs de frais de production pour rendre 125 francs; admettons en même temps que le même hectare cultivé en froment exige 120 francs de frais pour rapporter 250 francs; un fermier cultivant en bonnes terres n'hésitera jamais à préférer la culture du blé, puisque c'est en numéraire qu'il solde son fermage, et une culture qui lui rendra net 130 francs vaudra, dans son cas, beaucoup mieux qu'une culture qui, à superficie égale, ne lui en rendrait que 80. Le métayer, de son côté, calculera tout autrement; puisque l'hectare semé en seigle, pour 45 francs de dépenses, lui donnera 125 francs de recettes, et que la moitié de la récolte lui demeurant, c'est donc 15 francs de bénéfices qu'il encaissera; l'hectare en blé, au contraire, coûtant 120 francs pour en produire 250, ne lui laissera en regard de ses avances, pour sa moitié, qui montera à 125 francs, que 5 francs de rétribution; il n'est donc pas douteux qu'il optera toujours pour la culture du seigle. A plus forte raison le métayer, dans les conditions actuelles des contrats, s'abstiendra-t-il de porter son travail sur des

plantes telles que le lin, le chanvre, le colza, etc., qui coûtent en frais de culture bien au delà de la moitié de la valeur du produit obtenu. C'est donc vainement qu'on lui crierait que ces plantes, à superficie égale, donneraient les plus beaux résultats : il sait très bien qu'il ne lui resterait rien aux mains, le partage fait avec le propriétaire, et si par malheur il avait l'imprudence de les faire entrer dans ses cultures, il ne tarderait pas à être puni de son imprévoyance par des pertes irrémédiables.

Ainsi pèse sur le métayer, dans les conditions actuelles de louage, une gêne avec laquelle il ne saurait, sans courir à sa ruine, s'attacher aux sortes de production qui, par cela même qu'elles peuvent permettre de retirer net des terres plus que les autres, sont les plus fécondes en richesse et en prospérité rurales. Ça été un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture, et l'un de ces obstacles que la meilleure des combinaisons juridiques est incapable de jamais faire disparaître.

L'exposé du problème qu'on vient de lire plus haut a été pendant longtemps l'argument le plus solide que l'on ait apposé au métayage dans les belles contrées de la France où l'agriculture savante s'est hardiment développée. Mais il perd beaucoup de sa valeur en Tunisie, où les terres se refuseront encore pendant de longues années aux grands rendements. Nous traiterons du reste cette question à son heure et avec tous les développements qu'elle comporte.

Parmi les causes qui agissent le plus directement sur les développements de l'art agricole se rencontrent les lois qui régissent la propriété territoriale ; comme ces lois ne sont favorables à la prospérité des campagnes que lorsqu'elles fonctionnent dans la mesure qui leur permet de garantir, d'une part, la sécurité de la possession et, de l'autre, la liberté des transmissions, il n'y a pas d'agriculture qui puisse accomplir le moindre progrès quand la propriété n'a pas toute sécurité dans le présent et dans l'avenir ; l'homme ne défriche, ne plante, ne bâtit et ne confie ses épargnes à la terre qu'à la condition de n'avoir pas à craindre la perte de ses avances, et partout où, par n'importe quelle cause, il lui faudrait appréhender des évictions, des actes de violence ou de spoliation, la décadence ne serait pas longue à paraître. Sans doute, la sûreté de la possession ne suffit pas toujours pour imprimer aux travaux agricoles une activité puissante ; mais on ne rencontre pas d'exemples que ces travaux aient prospéré sans elle, et, dans les causes qui ont laissé les populations de l'Afrique si en arrière de celles de l'Europe, il n'en est assurément pas une dont l'action ait été plus pernicieuse que l'incertitude qu'elles avaient de leur avenir.

La liberté des transmissions vient ensuite fortifier l'effet bienfaisant de la sûreté de la propriété ; elle est aussi par elle-même un des moyens les plus nécessaires du progrès agricole. Les lois qui la

gênent en empêchant la propriété rurale d'arriver promptement aux mains les plus aptes à la faire produire abondamment, et qui mettent obstacle aux transformations que les modes de culture devraient subir pour répondre à des besoins nouveaux qui changent et se multiplient, dans une collectivité qui se transforme, sous l'impulsion d'un peuple plus actif et mieux outillé, ces lois sont défectueuses et à réformer.

Dans ce genre, les biens habous, d'origine féodale et religieuse, ont eu, et ont encore de sérieux inconvénients, puisqu'ils enlèvent à l'activité moderne un vaste champ d'action qui ne donne, avec les moyens d'exploitation mis en œuvre, que des résultats très inférieurs à ce qu'ils pourraient et devraient produire.

L'inconvénient le plus grave de cette institution qui a décrété la mise hors de la circulation d'une partie considérable, et la plus riche, du sol tunisien, c'est bien certainement l'obstacle apporté à la formation ou au développement de toute une classe de cultivateurs très aptes à faire fleurir l'agriculture, celle des cultivateurs propriétaires. Partout la culture a beaucoup gagné du développement de cette classe. Les domaines, grands ou petits, exploités par leurs propriétaires bénéficient des avantages d'une situation qui imprime aux travaux qui les fécondent une bien plus grande énergie. Au désir de réaliser toutes les améliorations possibles, ils ajoutent une liberté d'action que les administrateurs d'une pareille institution ne sauraient posséder, et ils ont le droit, et presque la certitude de pouvoir recueillir en totalité les fruits d'une entreprise dont le succès réclame l'assistance du temps et de l'esprit de suite.

Quoique l'on ne puisse établir aucun rapport direct entre les formes de la propriété et les modes de culture, on peut dire que les lois qui immobilisent le sol ne sont pas sans contrarier et relentir l'accomplissement des diverses modifications dont la culture moderne réclame l'introduction pour ses dimensions et ses nouveaux procédés d'activité. Il est reconnu que toutes les fois qu'une population grandit et se masse, elle éprouve des besoins plus nombreux et différents de ceux de l'époque primitive; il lui faut donc en proportion plus grande divers produits jusque-là inconnus, et il importe que le régime établi se prête aux arrangements imposés par des changements qui surgissent de l'esprit et de l'étendue des demandes. L'inaliénabilité des terres occasionne à cet égard des difficultés nombreuses et elles nuisent à des transformations urgentes qui ne s'accomplissent que rarement avec toute la rapidité qu'elles devraient avoir pour préparer l'essor d'une colonisation qui se développe.

Les questions qui, depuis le commencement du siècle, sont nées au sujet de la grandeur des cultures n'ont cessé de préoccuper l'attention du monde agricole; elles ne sont, en réalité, que des questions d'écoles assez mal posées et auxquelles la pratique, chaque fois

qu'elle s'est trouvée libre, s'est chargée de répondre sans se soucier autrement des sentencieuses spéculations que la théorie cherche à imposer.

Il est une règle qui s'impose quant aux dimensions des cultures, à moins toutefois que les lois n'en contrarient fortement l'action : c'est celle qui tend à les proportionner au degré d'activité personnelle que le genre de la production adoptée exige des chefs des exploitations. Le maraîcher, par exemple, est dans l'impossibilité de travailler en grand, les produits sur lesquels s'exerce son industrie ne réussissant qu'à force de travaux particuliers, beaucoup trop délicats pour ne pas exiger les soins directs du maître, et la multiciplité des opérations dont il faut qu'il se charge est telle que le spécialiste le plus habile n'en est pas moins contraint de concentrer ses efforts sur un très petit espace. Les cultivateurs qui s'adonnent à la fois aux céréales et aux plantes industrielles, aux fourrages et à des fruits de jardinage ont, à surface égale, moins d'ouvrage à faire ou à diriger que les maraîchers; il est donc tout naturel qu'ils étendent davantage leurs cultures. Ceux qui ne demandent au sol que des grains, des racines et des fourrages peuvent étendre les leurs beaucoup plus encore. Mais l'éleveur qui fait de l'élève des animaux une spécialité peut, sans embarras, occuper des superficies d'une grande étendue. Il serait peut-être curieux de rechercher quelles dimensions particulières conviendraient le mieux à une espèce donnée de produits; il serait oiseux, croyons-nous, de généraliser la question, car elle n'aboutirait en définitive qu'à demander s'il est bon ou mauvais qu'une contrée compte sur son sol un plus ou moins grand nombre de jardins maraîchers, de cultures mixtes, de cultures céréalifères et de cultures herbagères, puisque le fait sera toujours résolu par des convenances sociales et locales d'une puissance décisive. Dans toutes les situations, la nature du climat, la qualité des terres et surtout les habitudes et les besoins de la consommation influent et déterminent souvent le caractère et les modes de travail employés par la population agricole.

Le midi de l'Europe suffirait à prouver ce qui vient d'être avancé plus haut, et l'on peut dire qu'il doit à l'ensemble des circonstances qui déterminent son régime rural la coexistence de deux sortes de cultures : les unes très petites, appelées sur les terres fraîches ou irriguées par la diversité et la succession des récoltes composées en partie de plantes horticoles qui réclament une main-d'œuvre multipliée; les autres très grandes sur les terres sèches, où ne viennent que des grains et quelques herbes propres à la nourriture des troupeaux. En France, on rencontre souvent sur les mêmes points des exploitations de toutes dimensions; à côté d'une petite propriété où la vigne tient la plus grande place, on en voit une grande où les céréales dominent, et dans le nord, où il n'est plus

question de vignobles, pareil mélange de cultures différentes se montre à chaque pas; leur taille se mesure à la quantité de légumes et de plantes industrielles dont les besoins de la population assurent le débit.

La manière dont s'établissent et se remplacent les divers systèmes de culture est des plus simples; il suffit pour cela qu'un genre de produit soit plus recherché que les autres pour faire obtenir aux formes de travail grâce auxquelles on l'obtient aux moindres frais, un avantage qui le fait prévaloir; comme ce sont, en définitive, les cultivateurs qui les adoptent qui gagnent le plus, ils offrent naturellement des terres à leur convenance un loyer qui les en rend maitres au bout de peu de temps, et ils ne tardent pas à les occuper seuls et sans partage. Il y a seulement une trentaine d'années, on voyait encore autour de toutes les grandes villes de France des fermes uniquement cultivées en céréales; il n'en est plus de même aujourd'hui. A mesure qu'il est entré dans la consommation de ces populations urbaines plus de fruits, de légumes et de primeurs, les petits cultivateurs, seuls préparés à les produire avec profit, ont réalisé des bénéfices, et les anciens détenteurs de la terre, incapables de soutenir la concurrence, ont dû leur céder la place.

La petite culture gagne toujours du terrain; il faut en rechercher la cause dans les progrès généraux de l'aisance toujours croissante qui multiplie la consommation des produits alimentaires et industriels qui exigent beaucoup et de plus difficiles travaux que la grande culture. Le voisinage des grandes villes fait reculer peu à peu les limites des anciens modes d'exploitation, et le temps semble vouloir accentuer de plus en plus un changement qu'il est à désirer que rien ne contrarie dans l'accomplissement de transformations rurales qui ne s'effectuent en général que sous l'impulsion de besoins nouveaux auxquels l'intérêt public veut qu'il soit donné satisfaction dans la mesure même où il se manifeste.

Il reste une dernière question depuis longtemps à l'ordre du jour et qui est toujours controversée : celle qui cherche à déterminer les facilités d'emprunt à procurer aux propriétaires du sol. Tout le monde, ou à peu près, est d'accord pour affirmer que la culture a beaucoup à gagner à l'établissement d'institutions de crédit qui permettraient aux détenteurs du sol, ou à leurs intermédiaires de trouver à meilleur marché des capitaux destinés à améliorer leur terres. Il est reconnu, qu'en effet, aussi bien pour l'agriculture que pour les autres industries, le taux auquel se réalise l'argent est d'une réelle importance. Tout homme prudent, avant de s'engager dans une entreprise, doit mettre en balance les avantages qu'il espère en retirer avec les charges dont elles le grèvera; s'il ne possède pas le capital nécessaire et qu'il lui faille emprunter à gros intérêts, le plus sage serait qu'il s'abstienne, de peur que les bénéfices de l'opé-

ration ne passent aux mains des prêteurs. Tous ceux qui travaillent et spéculent ont à compter avec le taux de l'intérêt des fonds dont ils ont besoin, et, suivant que ce taux monte ou descend, les affaires s'étendent ou se resserrent. En ce qui concerne l'agriculture, la question a toutefois des particularités qui méritent une attention plus soutenue.

Personne ne conteste plus aujourd'hui qu'il est temps qu'une réforme bien entendue vienne adoucir les règles trop étroites du régime hypothécaire, car il est urgent de donner à la propriété rurale la possibilité de trouver les capitaux dont elle a besoin au prix naturel, c'est-à-dire au prix résultant de la solidité du gage et de l'abondance plus ou moins grande des fonds qui, à un moment donné, cherchent un placement.

Au dire de beaucoup de personnes que cette question préoccupe, le régime hypothécaire actuel, tout accompagné qu'il est à l'Act Torrens introduit en Tunisie depuis quelques années, quelque bien entendu qu'il soit, ne saurait suffire aux besoins de l'Agriculture, et elles pensent que l'on peut sans inconvénient étendre les facilités d'emprunt qu'il confère, et que le moment est venu de fonder des institutions plus libérales, combinées de telle sorte que les propriétaires seraient sûrs d'obtenir, en tout temps, des capitaux à des conditions moins onéreuses que celles qu'il leur faut subir lorsqu'ils s'adressent aux prêteurs ordinaires.

Il existe, en effet, de nombreuses raisons pour que les propriétaires fonciers se croient en droit d'emprunter à des conditions particulièrement avantageuses. Le gage qu'ils offrent n'est-il pas d'une valeur tellement réelle que tout emprunteur devrait pour l'obtenir se contenter d'une rétribution qui, dans tout autre espèce de placement, ne suffirait pas pour couvrir ses risques. De plus, comme il serait facile de centraliser les créances territoriales et de les diviser en petites coupures portant intérêt, pour les mettre ensuite dans la circulation, il est certain que ces créances, exemptes de dépréciation et réalisables au moyen d'un transfert au jour du besoin, seraient accueillies favorablement du public et se placeraient à un intérêt plus modique que les valeurs mobilières, d'une autre origine, auxquelles elles feraient une utile concurrence. Or donc, du moment que la propriété foncière peut sans difficulté mettre à profit les avantages résultant de la solidité toute spéciale des garanties qu'elle présente, pourquoi ne pas lui permettre d'user du bénéfice de sa situation ? Il serait difficile de trouver sur ce point des objections sérieuses.

La loi peut seule, mais seulement où son intervention peut être nécessaire, dégager les établissements de crédit foncier des obstacles qui s'opposent à leur fondation et faciliter leurs opérations par tous les moyens conciliables avec le droit commun. Quelques-uns,

dans l'ardeur de leur désir d'aboutir vite, voudraient que la loi fît davantage ; mais lui appartient-il d'engager l'Etat, de l'appeler à concourir aux prêts réclamés par les propriétaires fonciers afin de leur assurer des conditions autres que celles qui doivent naître du cours naturel des choses ? Sur ce terrain, la question change d'aspect, et ce n'est plus qu'à des considérations de justice et d'utilité publique qu'il faut en demander la solution.

L'Etat, en règle générale, a comme devoir de laisser les intérêts à leurs propres forces et de s'abstenir rigoureusement de prêter à aucun d'entre eux une assistance particulière. En agissant autrement, il crée des privilèges en faveur de quelques-uns aux dépens de tous les autres, et dérange ainsi de lui-même un équilibre naturel dont le maintien est essentiel à la prospérité générale.

S'il arrive parfois que, sous l'empire de circonstances insolites, il naît des maux que l'Etat peut seul conjurer, il est permis de douter que la propriété foncière soit actuellement dans ce cas, et, malgré que l'on assure qu'elle a à subir des souffrances qui l'empêchent de seconder avec efficacité les efforts de l'agriculture, on peut avancer que l'intervention de l'Etat n'est pas nécessaire pour les faire disparaître, malgré que les propriétaires, et plus particulièrement les petits, ne peuvent parvenir à se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires pour prendre un plus vigoureux essor et échapper aux charges exorbitantes des prêts usuraires. Les partisans de l'intervention directe de l'Etat, s'appuyant sur cette situation pénible, affirment qu'il est devenu urgent que le pouvoir vienne à leur aide et qu'en échange de faibles sacrifices à accorder pour qu'ils puissent faire usage des ressources du crédit, l'agriculture, ranimée par ce puissant auxiliaire, ne tardera pas à créer de nouvelles richesses dont l'abondance fera rapidement réaction sur le bien-être général.

Les choses prises dans leur généralité, la part des vices du régime hypothécaire faite, et la méfiance parfois exagérée du capital vis-à-vis des entreprises agricoles établie, il n'est pas juste de croire qu'en Tunisie les propriétaires fonciers ne jouissent pas de tout le crédit que comporte la situation réelle de leur fortune. Il est même permis d'avancer que la solidité du gage qu'ils ont à offrir aux prêteurs doit leur assurer la préférence, et tant qu'il y aura de l'argent en quête de placement, ils sont en droit d'en obtenir avant tous ceux qui s'adressent aux détenteurs de cet impérieux capital. Malheureusement, s'il en est beaucoup d'obérés, si le capitaliste est méfiant, ce n'est pas faute de facilité à réaliser des emprunts, ou d'une disette de numéraire ; le mal vient d'une toute autre cause que personne ne veut avouer et n'a le courage de dire. La population agricole n'acquière que longuement les lumières dont toute situation nouvelle réclame l'application. Avec la liberté des transactions en matière territoriale, il n'est pas encore venu se joindre, en Tunisie, la

mesure suffisante des idées, des habitudes, des mœurs qu'en requiert le bon usage, et un sentiment honorable dans son principe, mais pernicieux quand il dépasse les bornes d'une sage prévoyance : l'amour des grandes surfaces, est devenu une véritable passion ; chacun en Tunisie veut posséder grand, coûte que coûte ! Le propriétaire veut acquérir à tout prix, en se faisant complaisamment illusion sur les moyens de payement à trouver dans l'avenir, et, malgré son activité infatigable, un travail souvent acharné, il faiblit dans une lutte témérairement engagée. C'est bien certainement là une des causes principales des dettes qui pèsent actuellement sur la propriété tunisienne.

Quelques propriétaires ont pris la terre à des conditions auxquelles des hasards heureux pouvaient seuls les mettre en état de satisfaire à des charges hors de proportion, et les autres se refusent, pendant qu'il en est encore temps, à se défaire de parcelles dont l'aliénation pourrait assurer leur libération ; car, du moment où les ressources à tirer de l'hypothèque sont épuisées, la période des emprunts usuraires commence et la gène entre au logis. Au mal profond et redoutable, il n'est qu'un remède efficace que le temps apporte à la longue : c'est l'expérience, dont les fruits, à mesure qu'ils se produisent, ne manquent jamais d'éclairer les esprits, de mûrir et de rectifier les opinions, et de tracer aux plus obstinés des règles de conduite qu'ils finissent par observer avec d'autant plus de soin que plus de blâme et d'obstacles surgissent de leur infraction.

Au lieu de seconder la prompte formation des sentiments de prévoyance et de réserve nécessaires aux populations rurales, des institutions directes, réglementées par le Gourvernement et destinées à leur rendre l'emprunt moins onéreux, ne pourraient bien que surexciter outre mesure cette passion dont l'ardeur les porte à s'agrandir sans cesse pour leur apporter dans la suite tant de mécomptes. Nulle part plus qu'en Allemagne les paysans ne sont plus obérés, et nul doute qu'il ne faille en attribuer en partie la cause aux établissements dits de crédit foncier organisés par l'État. Tel propriétaire qui n'aurait donné cours à son désir de posséder un champ qu'il convoitait qu'au jour où il aurait amassé des épargnes, n'a plus hésité à y céder du moment où il lui a été possible d'obtenir les moyens d'effectuer un premier payement. Les exemples nombreux fournis par notre voisine l'Algérie ne sont pas faits pour diminuer les craintes qu'une pareille intervention fait naître. Qu'est-il arrivé, en effet ? C'est que la concurrence des acheteurs, dégagée d'un de ses principaux freins, est devenue plus active et que le prix des acquisitions s'est accru en proportion même de l'allégement des charges qui s'y rattachaient. Ainsi a disparu le bénéfice du concours de l'État pour ceux que l'on voulait favoriser. On leur a prêté à meilleur marché, il est vrai, mais ils ont acheté plus cher, et le produit

des terres acquises n'a pas plus suffi que dans le passé à en assurer leur libération.

On peut douter que l'abaissement, au moyen de l'assistance pécuniaire de l'Etat, de l'intérêt des prêts accessibles à la propriété puisse communiquer à la production agricole un essor plus puissant et surtout plus fécond, car dans plus d'une circonstance, si les propriétaires n'accomplissent pas toujours les améliorations auxquelles se prêteraient les terres qu'ils exploitent, ce n'est pas le plus souvent faute de crédit, mais faute de savoir et de prévoyance, et l'on peut dire que des hommes éclairés, sans aucun parti pris, et ayant assez le goût et l'intelligence des œuvres agricoles, sauront toujours calculer et ne rencontreront pas d'obstacles sérieux à la réalisation de leurs desseins. Du reste, à défaut d'autres moyens d'action, il leur en reste un d'un usage assuré : c'est de vendre quelques pièces de terre qu'ils cultivent mal, afin de se procurer les ressources qui leur serviraient à bonifier et amender le reste de leur domaine. Il n'y a pas de moyen plus sûr ni de plus efficace ; c'est le seul qui écartera définitivement les embarras croissants à attendre de la différence entre la modicité du revenu des propriétés foncières et la hauteur des intérêts à acquitter quand elles sont grevées de dettes. On ne peut donc que souhaiter voir s'atténuer au plus vite ce sentiment assez mal entendu d'être un grand propriétaire et de se croire amoindri parce qu'on possèderait moins d'étendue ; beaucoup échapperaient par là à une situation difficile dont ils ne peuvent se relever, et il n'est pas douteux que l'agriculture y gagnerait.

C'est exagérer d'ailleurs que de croire la propriété tunisienne sous le poids d'embarras excessifs ; il y a certainement des propriétaires qui souffrent, et il s'en rencontre probablement quelques-uns dont les biens sont grevés ; mais on peut affirmer que la situation générale n'est pas plus mauvaise ici que dans la vieille Europe ou dans la jeune Amérique, puisque des faits journaliers en rendent témoignage. En effet, les mauvaises situations se liquident toujours par des aliénations, et lorsqu'il s'en présente beaucoup la disproportion qui s'établit entre l'offre et la demande des terres en abaisse le prix. Or, il est notoire qu'en Tunisie le prix des terres va toujours en augmentant. Assurément, il ne saurait en être ainsi si la propriété rurale ressentait la gêne dont on veut l'accabler.

La situation de la propriété territoriale tunisienne ne réclame, en résumé, en aucune façon le secours ou l'appui direct du Gouvernement, et s'il est à désirer que des institutions sagement conçues la mettent en état de jouir de toutes les facilités d'emprunts qui peuvent sortir de la supériorité des sûretés qu'elle offre aux prêteurs en vertu de sa constitution même, il serait dangereux que l'Etat fît davantage pour elle et aille jusqu'à la privilégier en matière de crédit. On ne saurait trop se défier des conséquences qui suivent toutes les faveurs

accordées aux industries, car il est bien rare qu'elles ne tournent pas contre le but qui les a fait consentir. C'est aux intérêts sagement associés à se faire eux-mêmes la place à laquelle ils ont droit dans l'économie sociale, et l'aide qu'on veut leur donner ne fait le plus souvent qu'affaiblir le principal de leurs éléments de prospérité, c'est-à-dire la diminution des progrès de l'intelligence qui doit gouverner leur activité.

Pendant trop longtemps l'indifférence envers l'agriculture a dominé chez la plupart des gouvernements; il n'en est heureusement plus de même aujourd'hui, où un grand zèle et une ardeur remarquable ont pris sa place. Tous gagnent de vitesse pour en accélérer l'essor; tous travaillent à fonder des institutions destinées à répandre dans les campagnes le goût des améliorations : écoles d'agriculture, jardins d'essais, champs de démonstrations, comices, concours, enseignement agricole à l'école primaire, rien de ce qui peut conduire au but n'est omis, et il n'est pas douteux que de tous ces efforts il ne sorte quelque bien pour la grandeur de l'œuvre. Il serait prudent, néanmoins, que l'on ne se méprenne pas sur la mesure à garder, car l'agriculture est soumise à des conditions de développement parmi les quelles personne ne pourra jamais choisir et la doter à son gré, et beaucoup d'innovations, fort avantageuses en apparence, que l'on préconise avec enthousiasme, ne sont pas bonnes à appliquer partout ni à toutes les époques.

Les lois particulières qui dirigent l'agriculture ne la laissent pas libre de changer promptement de face et d'étendre à son gré la sphère de ses œuvres. Elle ne peut imiter que dans bien peu d'endroits l'exemple des industries manufacturières qui sont tenues de consulter plus directement l'état des marchés qu'elles approvisionnent avant de réaliser les améliorations dont la dépense est souvent considérable, car il est rare qu'elles n'aient pas intérêt à les adopter; ce sont, en somme, des besoins fort élastiques par leur essence et auxquels chacun incline à accorder d'autant plus qu'il en coûte moins pour goûter les jouissances attachées à leur satisfaction, et il suffit ordinairement qu'elles puissent abaisser le prix de leurs fabrications pour que le débit en augmente, tandis que l'agriculture est loin de rencontrer des conditions aussi favorables; les besoins auxquels ses travaux subviennent ont des limites dans la constitution physique de l'homme; on n'achète pas les denrées alimentaires seulement pour satisfaire un luxe effréné, mais le plus ordinairement pour répondre à un pur besoin matériel auquel personne ne peut se soustraire, et leur placement fait en vue de le contenter dépend principalement de causes étrangères au succès de ses propres efforts. Il ne faudrait pas conclure de ces données que l'agriculture ne pousse pas les populations qu'elle approvisionne à croître en nombre et à se nourrir plus abondamment chaque fois qu'elle parvient

à multiplier les fruits de la terre au meilleur marché possible ; mais pour atteindre ce résultat il lui faut l'assistance du temps, et elle ne saurait aller au-devant des besoins de la consommation que sous peine de mévente et de pertes qui ne tarderaient pas à arrêter son essor, car il existe entre les procédés qu'elle emploie, l'étendue des avances et les formes du travail qu'elle est tenue d'appliquer au sol, et la densité des populations que ses produits nourrissent, des rapports d'une invincible constance. L'agriculture ne peut donc, en réalité, développer sa puissance productive que dans la proportion où s'élève la valeur vénale de ses créations.

C'est donc à l'étendue de la demande que l'agriculture doit mesurer ses efforts, et dans quelque lieu qu'elle opère, toute œuvre reste subordonnée à la hauteur des prix acquis par ses produits, et c'est faute de s'être suffisamment rendu compte des conditions sous lesquelles elle doit se développer que les agronomes, au lieu de populariser leur science, n'ont réussi que trop souvent à propager, surtout en France, l'idée malheureuse que la théorie et la pratique n'ont rien de commun entre elles. Ils ont trop souvent reproché à la culture des localités qui n'ont pas les débouchés et le personnel suffisants de laisser en jachère plus de terrain qu'on ne le fait en Belgique ou en Angleterre, où les populations ont une densité égalée nulle part ; ils insistaient pour des rotations dont l'adoption exigerait qu'il y eût dans le pays trois fois plus de bras pour travailler et trois fois plus de capital pour les imposer. Les cultivateurs payant de leur bourse ont à consulter, avant de s'engager, les prix des marchés, et ils doivent les mettre en regard avec les prix de revient et voir en définitif si les bénéfices de ces innovations qu'on leur propose si hardiment en couvriraient les frais. Il serait essentiel que dans tout ce qu'on tente aujourd'hui pour éclairer l'agriculture et susciter ses efforts, on s'attachât à discerner nettement à quel point du moment serait autorisée telle ou telle modification aux pratiques suivies jusqu'alors, et ne pas solliciter dans le présent des perfectionnements dont l'heure n'est pas encore sonnée.

Donné avec prudence, l'enseignement agricole pourra rendre en Tunisie de véritables services, mais s'il tentait à provoquer l'exécution d'œuvres dont le succès n'est pas encore possible sur les points les plus nombreux du territoire, il aurait un côté fâcheux pour l'avenir ; mais s'il se borne seulement à hâter tous les changements qui ont pour effet l'abaissement des frais de production, les résultats en seront très utiles, puisque, quelle que soit la situation des débouchés et des prix, quelles que soient les quantités de récoltes dont la vente est certaine, l'art agricole n'en garde pas moins sa part d'action, et c'est un grand progrès toutes les fois qu'il parvient à faire produire moins dispendieusement dans les limites où l'état des consommations en resserre la production.

Des révolutions surprenantes se sont opérées en peu d'années dans l'état agricole de plusieurs contrées jusque-là très mal cultivées. Voyez l'Italie pendant une certaine période où, à une agriculture languissante et pauvre, s'est presque tout-à-coup opposée une agriculture forte et savante. Il n'a fallu pour effectuer cette transformation qu'une extension rapide de débouchés ouverts aux produits des campagnes qui allaient s'écouler au sein de villes devenues rapidement populeuse, grâce aux bénéfices énormes que leur procurait à cette époque le commerce maritime et l'essor d'une industrie manufacturière qui faisait affluer vers ces centres des populations ouvrières toujours de plus en plus nombreuses. Les paysans, jusque-là ignorants et inhabiles, voyant les fruits de leur travail se vendre avec la plus grande facilité, ne tardèrent pas à déployer la plus ingénieuse activité. C'est donc, en somme, de la grandeur de Milan, de Pise, de Lucques, de Sienne, de Florence et de vingt autres grandes villes qu'est sortie l'agriculture actuelle de certaines parties de l'Italie. La grandeur de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Courtray, d'Anvers et de Bruxelles fit pour les Pays-Bas beaucoup plus encore pour l'art agricole, et pareil changement s'est accompli en Hollande dans des proportions bien plus grandioses, car à l'aide des bénéfices mercantiles réalisés par une population devenue riche et nombreuse, les Hollandais entreprirent des travaux immenses qui firent sortir de nombreuses fermes de marécages impraticables et surent, à force d'argent et d'art, arracher au sol le plus ingrat toutes les productions auxquelles pouvaient se prêter sa nature particulière. Les exemples les plus merveilleux de ce que peut obtenir la volonté humaine lorsqu'elle s'exerce bien peuvent être demandés en grand nombre à l'Angleterre; l'Ecosse, avec ses banques libres et les stimulants qu'elles ont fournis, a transformé son agriculture et changé sa réputation de pays pauvre et désolé en celle d'une contrée aujourd'hui réputée parmi les plus laborieuses et les plus riches du monde.

Il n'y a rien eu d'artificiel dans les lois qui ont présidé au développement de la civilisation, et l'observateur qui parcourt la France et l'Italie rencontre des agricultures différentes qui semblent appartenir à des âges opposés; il en trouve la cause dans le contraste des situations locales, et il se rend aisément compte que c'est seulement dans les provinces où, grâce aux facilités de transport créées, soit par le cours d'un fleuve, soit par le voisinage de la mer, que l'agriculture est devenue florissante, parce que dans ces stations privilégiées par la nature se sont concentrées les plus grandes industries, en même temps qu'elles recherchaient et se développaient dans celles qui longent les frontières, séjour ordinaire des armées, et la ligne stratégique qui renferme presque toutes les places fortes. Les centres seuls de ces régions sont restés longtemps comme per-

dus et isolés par l'absence de voies de communication pouvant les mettre en rapport direct avec des populations plus denses et capables de leur fournir une clientèle assurée de consommateurs.

De ces faits et de ces considérations, il est aisé de voir à quel point les développements de l'art rural sont dominés par des conjonctures indépendantes des actes et des volontés de ceux qui l'exercent. Ce sont en général ces causes qui propagent au sein des sociétés le mouvement et la vie, car l'agriculture n'avance et ne grandit que toutes les fois que les débouchés ouverts à ses productions s'élargissent et s'améliorent ; elle s'affaisse et dépérit, au contraire, chaque fois que ses débouchés se resserrent ; les campagnes romaines et tunisiennes, aujourd'hui dépeuplées et stériles, montrent, lorsque l'on fouille le sol, étendues de toutes part, les traces des canaux et des ouvrages qui les avaient rendues autrefois si riches et si fertiles. Il est maintenant plus d'un point de l'Espagne et de l'Italie où l'agriculture n'a conservé que de maigres restes de la fécondité merveilleuse qui les distinguait avant le seizième siècle.

Il appartient au Génie moderne de suppléer à ces routes et à ces situations naturelles par des voies de pénétration capables de porter d'un point à un autre n'importe quel produit, sans soucis des distances et des difficultés de la route.

F.-V. DELÉCRAZ.

Tunis, 1 mars 1897.



Page d'Album

A madame R.-R. D...

Madame, vous ferai-je ici
D'un doux amour le doux récit
        En vers ou prose,
Ou celui d'un conte joyeux
Qui ramènerait le Temps vieux
        Vêtu de rose ?

Madame, que désirez-vous ?
Peau d'Ane, ou l'heureux rendez-vous
        De Belle et Bête ?
Vous plairait-il que soit chanté
Le malheur d'un prince enchanté ?
        Me voici prête.

Faut-il profiler sur les tours
Dames et pages en atours ?
        Ou la poussière
De gloire qu'un fier suzerain
Rapporte sur son chef d'airain
        Et sa bannière ?

Blanches sur de verts reposoirs,
Vierges et vapeurs d'encensoirs
        Evoquerai-je ?
Puis, de votre enfançon charmant,
O jeune et si tendre maman,
        Vous parlerai-je ?

Non, puisque tout change et s'enfuit,
Puisque l'Eternel seul reluit
        Sur le nuage ;
Sans les grands mots de l'Art vainqueur,
Tout simplement j'inscris mon cœur
        Sur cette page.

G.-A. RICHARD.

Petit Sonnet

EN FRANÇOIS XVI[e] SIÈCLE

A R. D...

Or ça, je viens fester en ma joye declose[(1)]
La feste qu'en ce jour on feste soubz les cieux ;
Lors, pour ce, j'entreprendz des escrits blanditieus[(2)]
Soubz lesquelz tout mon cœur bien tendrement repose.

Je n'y adjousteray marjolaine ny rose :
Leur parfum ne ne semble assez dévotieus ;[(3)]
Ains[(4)] d'un chier baciet[(5)] à l'erre[(6)] gratieus
Je vise vostre front sur lequel il s'appose.

Les flots qui vont passant et les pointz estoilés,
Et l'amour et les fleurs sont des playsirs aelés ;
Oncques[(7)] ils n'ont laissé plus en nous que leur trace...

Le bayser ne s'envole : il fixe en nous baysant
Des sainctes amitiés le souvenir duysant[(8)]
Et reste où notre cueur l'encadèle[(9)] à sa place.

G.-A. RICHARD.

(1) Visible, ouvert, manifeste. — (2) Doux, flatteur. — (3) Affectueux. — (4) Mais. — (5) Baiser. — (6) Vol, envolement. — (7) Jamais. — (8) Séduisant, qui plait toujours. — (9) Fixe, attache.



MARQUES CÉRAMIQUES

GRECQUES ET ROMAINES

recueillies à Carthage (1894-1897)

Voici une nouvelle liste de marques céramiques trouvées à Carthage durant ces trois dernières années. Elle fait suite à la série que j'ai publiée en 1894.

En les donnant ici, je reproduirai ce qu'écrivait, il y a dix ans, dans *le Journal des Savants* (mai 1887, p. 275) M. Gaston Boissier en parlant de ces inscriptions minuscules :

« Elles paraissent d'abord fort insignifiantes, et l'on s'est longtemps refusé à leur accorder quelque attention. Mais, depuis qu'on les regarde de plus près, on est surpris des services de tout genre qu'elles peuvent rendre. »

C'est surtout, on le conçoit, pour l'histoire de la céramique et des relations commerciales que ces sortes de textes peuvent être utiles à la science. Elles ont, à ce double point de vue et à d'autres encore, leur place marquée dans les recueils d'épigraphie.

I. — Anses d'amphores grecques trouvées à Carthage

1894-1897

La découverte de nombreuses poteries grecques à Carthage a permis d'établir, plusieurs fois déjà, l'importance des relations commerciales des villes de la côte hellénique et des îles de l'archipel, en particulier de Corinthe et de Rhodes, avec la métropole de l'Afrique, à l'époque punique.

J'ai eu l'occasion de publier précédemment plus de soixante variétés de marques céramiques grecques trouvées dans les ruines de Carthage. En voici une nouvelle série qui a été recueillie dans ces trois dernières années et qui vient compléter la liste que j'ai déjà donnée dans diverses revues.

a) — Marques rectangulaires

1. — Sur une anse de terre jaunâtre, très fine, à coupe de forme ovale (0m027 × 0m032), qui ne paraît pas de provenance rhodienne

comme celles qui vont suivre, marque rectangulaire large de 0m 017:

ΑΚΤΑΩ
ΝΟΣ

J'ai déjà donné une copie moins complète de la marque de ce potier *Actéon.*

2. — Marque longue de 0m 037 et large de 0m 011 :

*　　　　*
ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ
*　　　　*

Trouvée dans le terrain de Douïmès (nécropole punique).

3. — Marque longue de 0m 04 et large de 0m 018, de même provenance :

ΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ

Cette estampille a déjà été trouvée en Grèce, en Sicile et en Sardaigne. (Cf Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, in *Archives des Missions scientifiques,* 2e série, t. VI, p. 81.)

4. — Marque longue de 0m 038 et large de 0m 019 :

ΑΩΡΙΩΝΟΣ

5. — Marque longue de 0m 04 et large de 0m 017, trouvée dans le terrain de *Douïmès,* en même temps que la précédente, avec une anse d'amphore punique marquée d'une tête en relief, un fond de poterie grecque en belle terre à vernis noir et avec l'orifice d'une autre amphore marquée d'un cercle imprimé en creux :

ΕΠΙΙΙΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ
ϡαχιΝΘΙοΥ

6. — Marque longue de 0m 044 et large de 0m 014 :

Tête　ΕΠΙΛΑΘΑ
radiée　ΝΟΔΟΤΟΥ

Dans la lettre N, la haste oblique monte de gauche à droite, irrégularité très rare dans les inscriptions de cette époque.

7. — Marque rectangulaire longue de 0m 038 et large de 0m 018 *(Douïmès)* :

ΕΠΙΑΡΙΣ
ΤΟ ΔΑ
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Je ne puis déchiffrer la lettre qui occupe le milieu de la seconde ligne.

8. - Marque longue de 0m 034 et large de 0m 014 *(Douïmès)* :

ΕΠΙΑΙΣΧΥΛΙΝΟΥ
ΠΑΝΑΜΟΥ

9. — Marque (0m 035 × 0m 014) trouvée à *Douïmès*, au milieu de nombreux tessons et avec une lampe grecque de terre noire :

ΕΠΙΚΛΛΛΙ
ΚΡΑΤΙΔΑ

A gauche, étoile à huit rayons.

10. — Marque de même provenance (0m 034 × 0m 015) :

ΕΠΙΟΤΥΟΣ
ΚΑΡΝΕΙΟΣ

A la première ligne, les deux dernières lettres ne sont pas d'une lecture certaine.

11. — Marque provenant aussi de *Douïmès* (0m 037 × 0m 019) :

ΕΠΙΛ Λ
ΤΟΙ ΕΥΣ
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ

Grâce à cette estampille, notre collection d'anses d'amphores grecques nous fournit, sauf un seul, tous les noms des mois de l'année rhodienne.

Voici la liste des mois rhodiens, telle que l'a établie Stoddart, d'après des sceaux céramiques trouvés en Egypte :

ΑΓΡΑΝΙΟΣ.	Janvier.
ΘΕΥΔΑΙΣΙΟΣ.	Février.
ΣΜΙΝΘΙΟΣ.	Mars.
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΣ.	Avril.
ΠΕΔΑΓΕΙΤΝΥΟΣ.	Mai.
ΒΑΤΡΟΜΙΟΣ.	Juin.
ΥΑΚΙΝΘΙΟΣ.	Juillet.
ΚΑΡΝΕΙΟΣ.	Août.
ΠΑΝΑΜΟΣ.	Septembre.
ΠΑΝΑΜΟΣΔΕΥΤΕΡΟΣ.	?
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΣ.	Octobre.
ΔΑΛΙΟΣ.	Novembre.
ΔΙΟΣΘΥΟΣ.	Décembre.

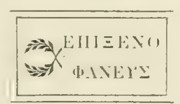
Le savant auteur des *Inscriptions céramiques de Grèce* fait observer[1] que l'ordre suivant lequel ces mois sont classés par Stoddard ne saurait être admis sans de nouvelles recherches.

Le nom des mois rhodiens n'en reste pas moins certain. Celui qui porte le nom de ΔΙΟΣΘΥΟΣ est le seul que nous n'ayons pas encore rencontré à Carthage sur les anses d'amphores grecques.

12. — Marque (0m041 × 0m015) trouvée à *Douïmès*, dans un amas de tessons :

ΕΠΙΑΡΧΙ
ΔΑΙΔΑ
ΠΑΝΑΜΟΥ
ΔΕΥΤΕΡΟΥ

13. — Marque (0m04 × 0m013) provenant de *Douïmès :*



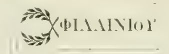
L'anse qui porte cette estampille doit appartenir à la même amphore que l'anse dont nous allons donner la marque et qui a été trouvée au même endroit, à quelques jours d'intervalle.

14. — Marque de même style que la précédente et de même provenance (0m041 × 0m013) :



(1) *Archives des Missions scientifiques*, 2e série, t. VI, p. 76.

15. — Marque rectangulaire, longue de 0m038 :



Lettres très fines. La partie supérieure du sceau ne s'est pas complètement imprimée dans la pâte. L'anse qui porte cette marque a été trouvée près des fours antiques, dans le terrain de *Douïmès*.

16. — Marque trouvée par le P. Boisselier dans une sorte de mur construit avec des tessons, dans le terrain de *Douïmès* (0m014 × 0m014) :



Au-dessous du nom, sorte de fleuron à six pétales.

17. — Marque longue de 0m03 et large de 0m01 :



Je ne parviens pas à déchiffrer la première lettre, la seule d'ailleurs qui semble manquer.

18. — Marque mal imprimée, large de 0m018, provenant de *Douïmès :*

— ΙΗ ΈΑΙ
ΔΗ
Υ

b) — Marques circulaires

19. — Marque de 0m03 de diamètre ; au centre, une rose :

ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΥΣ

20. — Autre marque de 0m032 de diamètre, portant aussi une rose au centre :

ΕΠΙΔΑΜΑΙΝΕΤΟΥΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Ces deux estampilles ont été trouvées à *Douïmès* avec une marque de potier carthaginois et une lampe grecque en terre noire ornée de fleurons en relief.

21. — Marque de 0m032 de diamètre; au centre, une rose; trouvée à *Douïmès :*

… ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ

22. — Marque ornée d'une rose :

ΕΠΙΘΕ… ΥΔΑΙΣΙΟΥ

23. — Marque donnée au Musée Saint-Louis par M. Crunel, officier d'administration à La Goulette; diamètre : 0m028 :

ΕΠΙΞΕΝΟΦΑΝΤΟΥ ΠΑΝΑΜΟΥ

Au centre était un motif, sans doute une rose comme dans les autres marques circulaires, mais ce motif est complètement effacé.

24. — Marque de 0m031 de diamètre, ornée d'une rose, trouvée par le P. Boisselier, à *Douïmès,* en même temps que l'estampille rectangulaire (ΜΕΝΕΚΡΑΤΕΥΣ) donnée plus haut :

ΕΠΙΕΡΕΩΣΘΕΑ…ΕΥΑΡΤΑΜΙΤΙ

A la naissance de l'anse, autre estampille carrée de 0m012 de côté :

A

Cette marque est la seconde de notre collection sur laquelle on lit le titre de prêtre (ἱερεύς). C'est aussi la seconde qui est accompagnée d'un second sceau renfermant la lettre A.

La rose qui apparait sur chacune de ces marques circulaires prouve que les amphores dont nous avons recueilli les anses provenaient de Rhodes, de cette île de la Méditerranée qui devait son nom à l'abondance des roses produites par son sol, mieux cultivé jadis qu'il ne l'est aujourd'hui.

II. — Marques de briques

(1894-1897)

1. — Sur une brique épaisse de 0m02 à 0m03, marque rectangulaire longue de 0m071 et large de 0m03 :



Lettres en relief, assez mal formées; elles semblent devoir être

lues dans l'original de droite à gauche, dans l'ordre où je les place de gauche à droite dans ma copie. Les cinq dernières sont d'une lecture douteuse.

2. — Sur une brique épaisse de 0m025, marque rectangulaire longue de 0m082 et large de 0m026 :

‖. ᛁPIQSK ⸙

Même remarque que pour la précédente. Cette marque devait aussi commencer par les trois lettres S Y M, car on aperçoit, dans l'original, un des appendices de la lettre Y.

3. — Sur une brique de terre jaunâtre, trapézoïdale, à rebords, longue de 0m49, large de 0m37 et 0m31, marque circulaire de 0m075 de diamètre ; trouvée dans le cimetière des *Officiales* :

FVLVI·HERME SERVI·

Ligatures : V et L, H et E, M et E.

4. — Sur une grande brique trapézoïdale, à rebords, de 0m52 de hauteur, large de 0m41 et 0m37, marque circulaire, à double registre, dont le centre est occupé par la Fortune tenant d'une main un gouvernail et de l'autre une corne d'abondance.

Cette estampille, mal imprimée, a été lue ainsi :

OPVS DOL EX PRESTATON COMM AVG
DOMINN EX FIG MA DISP

La brique portant cette marque provient également du cimetière des *Officiales*.

5. — Sur un fragment de brique, marque large de 0m025 :

per ELI HEDVLI

H et E sont liés. Cette marque est ordinairement accompagnée d'un sceau circulaire au nom de C·IVLIVS·ANTIMACHVS, portant au centre un capricorne.

6. — Ces jours derniers, M. le vicomte Bégouen trouvait encore la même marque dans une promenade à Carthage. C'est le septième exemplaire que j'ai l'occasion de noter. En voici un dessin que M. Bégouen a bien voulu m'envoyer :



Le fragment est facile à compléter :

| *p*ERELI *heduli* |

Outre ces marques de briques, je citerai l'estampille du potier RESTVTVS[1] achetée à La Goulette par M. Crunel, officier d'administration.

III. — Marques de grands vases

1. — Au-dessus de l'anse d'une grande amphore punique de basse époque, de forme cylindrique, provenant de *Douïmès :*

A

Graffite. Hauteur : 0m03.

2. — Sur une anse longue et plate, de terre rougeâtre, trouvée à *Douïmès,* timbre carré de 0m0115 de côté :

AT ou TA

Les deux lettres sont liées.

3. — Sur la partie verticale de l'anneau d'orifice d'une amphore, marque imprimée à l'aide d'un sceau qui avait été mal gravé dans un morceau de bois dont on reconnaît les fibres :

| L · B |

Cette marque, large de 0m025, a été appliquée la tête en bas.

(1) Cf. *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXI, p. 49. J'ai donné un autre exemplaire de cette marque dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome.*

4. — Sur l'anse géminée d'une amphore de terre grise, trouvée à *Douïmès,* double empreinte de forme ovale, longue de $0^{m}02$ et large de $0^{m}016$:



Hauteur des lettres : $0^{m}0045$.

5. — Sur un débris d'amphore très épais, marque rectangulaire longue de $0^{m}037$ et large de $0^{m}015$:

EVTA

Lettres en relief.

6. — Sur une anse plate, trouvée à *Douïmès* par le P. Schmitz, marque elliptique longue de $0^{m}022$ et large de $0^{m}016$:



Hauteur des lettres : $0^{m}006$.

7. — Sur les bords de la rigole d'un grand plateau de terre cuite rougeâtre, double marque rectangulaire :

a) La première, large de $0^{m}01$, n'est pas complète :

MARA...

Après le second A, amorce d'une lettre, peut-être N ou R.

b) La deuxième, longue de $0^{m}022$ et de même largeur que la précédente, est complète :

BRATE

Les trois dernières lettres sont liées.

8. — Sur le col d'une amphore romaine trouvée dans le jardin de la villa Driant, marque peinte :

F
SE.R

9. — Sur une amphore de même provenance :

F V R

Lettres à l'encre rouge, hautes de 0m025.

10. — Sur la base du col d'une autre amphore :

L E P I D C O S[1]

Lettres à l'encre rouge, mesurant moins d'un centimètre.

11. — Sur le sommet d'une amphore (Saniet-Zitoun) :

A N N ou A V N

Lettres à l'encre rouge, hautes de 0m01. Les deux premières sont liées.

12. — Sur le haut de la panse d'une amphore (Saniet-Zitoun) :

V E

Lettres de couleur rouge, hautes de 0m06. Cf *Le Mur à Amphores de la colline de Saint-Louis,* p. 20, lettre V, nos 9-19.

13. — Sur un fragment d'amphore *(villa Driant) :*

... L. C O S

V

... N V E V A L E R

Lettres à l'encre noire, hautes de 0m009.

14. — Sur la base d'une grande amphore de terre rougeâtre, à couverte gris jaunâtre, estampille rectangulaire longue de 0m044 et large de 0m017 :

M E R C A T

Lettres liées : M et E, A et T.

Cette marque a été trouvée sur la colline de Saint-Louis, flanc sud-ouest.

15. — Sur la partie verticale d'une des anses géminées d'une amphore, empreinte rectangulaire longue de 0m054, large de 0m011 :

S A B · A P P I

(1) *Lepidus* fut consul l'an 21 avant notre ère. *Collegam Lepidum quo duxit Lollius anno.* (Horace, *Epist.*, I., xx.)

Nous avons recueilli en outre, sur d'autres grands vases, les marques connues : CVI sur le pied d'une amphore ; L·EVMACH sur une anse géminée, et INVICTI sur le col d'une grande amphore.

IV. — Inscriptions de lampes

1. — Sur une lampe sans anneau dont le disque porte deux combattants :

CABINIA
∩

Dans un autre exemplaire de cette marque, le C est peut-être un G.

2. — Graffite avant la cuisson :

CELSOFICI

3. — Graffite :

EXOF
SI ||||||||||||

4. — Au-dessous d'une lampe à oreillon non percé, graffite :

e XFINA
GAR *gi*
LI

5. — Sur le flanc d'une lampe à anneau, graffite :

EXOFAIACIS

6. — Au revers d'une lampe sans sujet, graffite avant la cuisson :

EXOF
QMENI
⊙

La lettre Q n'est pas certaine.

7. — Lampe sans anneau. Victoire ailée tenant d'une main une palme abaissée et de l'autre un bouclier sur lequel on lit :

EX
SIC

Le C est peut-être un G. Un autre exemplaire donne à la seconde ligne : S·C.

8. — Au revers d'une lampe à anneau :

HERMAS

Lettres en relief.

9. — Graffite au revers d'une lampe sans sujet :

HONORATI

10. — Au revers d'une lampe ornée d'un aigle :

IFABRICMASC
⊙ ⊙

Lettres en creux. Deux exemplaires de cette marque. Variante avec L au lieu de I pour la première lettre.

11. — Au revers d'une autre lampe :

LITOGEN

Lettres en relief. La dernière est un N ou un M.

12. — Au revers d'une lampe à anneau, ornée d'une rosace; graffite :

L·M·SA

13. — Au revers d'une lampe sans anneau et sans sujet, empreinte de pied minuscule (0m012 × 0m003) :

MMYRO

La dernière lettre n'est pas certaine.

14. — Lampe à anneau, sans sujet :

MYR⊙

Lettres en relief. Sous cette estampille, Ψ renversé, provenant d'un graffite tracé dans le moule.

15. — Lampe à anneau. Sujet : Mercure. Graffite :

OPPI

16. — Lampe à anneau. Sujet : Tête de Mercure accostée de la bourse et du caducée. Graffite entre deux empreintes de pied :

OPS

17. — Belle lampe de terre fine, sans anneau. Sur le disque un Génie ou une Victoire ailée tenant de la main droite un bouclier de forme circulaire sur lequel on lit :

OB
CIIVIS
SER

Près du trou d'aération, adhère encore un morceau de l'épingle de fer qui servait à remonter la mèche.

Ob cives servatos (?)

Une lampe semblable, de la collection de la marquise Renzi Strozzi, paraissant sortir du même moule, a été publiée à Rome en 1691, par Pierre Bellori : *Le Antiche lucerne.* P. III, pl. 4, p. 2.

Elle a été aussi donnée en 1719 dans l'*Antiquité expliquée,* t. V, sec. part., p. 228, pl. CLXXXIX, par Dom Bernard de Montfaucon. Il en parle ainsi :

« La Victoire tient un bouclier qui a pour inscription : OB CIVIS SER, *ob cives servatos,* pour avoir sauvé ses concitoyens. Ces boucliers étaient consacrés dans les temples, en l'honneur de ceux qui avaient sauvé dans les combats un ou plusieurs citoyens. Il y a apparence que cette lampe a été faite pour quelqu'un qui avait mérité cet honneur. »

18. — Lampe à anneau. Marque en relief :

PVLCERI

19. — Lampe sans anneau et sans sujet :

PVLCHRI

20. — Belle lampe trouvée en déblayant le grand puits punique de *Douïmès.* La face est ornée d'un guerrier nu, casqué, avec bouclier et manteau agrafé sur l'épaule droite, et autour du personnage on lit l'inscription suivante en petits caractères très fins, en relief :

*p*LVS FECISSES SI PLVS LICERET

Au revers, la marque du potier est un graffite de lecture douteuse :

ACINNDI (?)

21. — Autre graffite :

SATVRN
INI

22. — Au revers d'une lampe brisée, graffite :

SEX · MA · SA ·

23. — Au revers d'une lampe de terre rougeâtre, graffite :

TEIRI
TI

24. — Lampe à anneau. Sujet : Lion courant à gauche :

AET

Lettres en creux, hautes de 0m007.

25. — Lampe à anneau. Graffite avant la cuisson :

'INND
|||||||||NI

Autres marques connues :

26. — AVFFRON

27. — C·IVNDRAC

28. — EXOF
PVLLAEN
ORVM

29. — EXOF
PVLAENII

30. — EXOF
HONO
RI

31. — IVNI ALEXI

32. — LASCIVI

33. — LMRES

34. — LVCCEI

35. — MNOVI IVSTI

36. — NINI

37. — POR
CLLVS
OFICIN

38. — PVF
PVF

39. — PVLLAENI

40. — PVLLAENORV

41. — Q · MARC

42. — STERCEI

43. — VICTORIS

44. — Lettres isolées, en graffite ou en relief : A, N, T et X.

V. — Marques des lampes trouvées dans les cimetières des *Officiales*

a) Lampes sans anneau

Au revers de lampes sans anneau, marques d'une ou deux lettres en relief, toujours retournées, parce qu'elles proviennent du moule dans lequel elles ont été tracées régulièrement :

43. — A.

44. — B.

45. — F.

46. — H.

47. — H O, se présentant sous la forme O H.

48. — I.

49. — II.

50. — O V I, se présentant sous la forme I V O.

51. — P, se présentant sous la forme ꟼ

52. — P S ou S P.

53. — H P, se présentant sous la forme ꟼ H.

54. — R.

55. — S.

56. — V et V̇

57. — W.

58. — Ψ.

59. — Trait horizontal.

60. — Sorte de croix.

Au revers de lampes sans anneau, marques en creux :

61. — C · CLO · SVC. Onze exemplaires.

62. — C · OPPI · RES. Cinq exemplaires.

63. — EROTIS.

64. — GABINIA. Quatre exemplaires, dont un accompagné d'une sorte de fer à cheval et un autre d'une palme.

65. — LM · RES. Quatre exemplaires, dont deux accompagnés d'une empreinte minuscule de pied et un autre d'une sorte de feuille ou de cœur (♁).

66. — LMVADIEC.

67. — MVNTREPT.

68. — Empreintes minuscules de pied; treize exemplaires, tantôt sans trace de lettres, tantôt avec traces de lettres microscopiques. La seule de ces marques que j'aie pu déchiffrer, porte :

I V C V IIIII

69. — Deux empreintes de pied, contiguës; un exemplaire.

70. — Double cercle concentrique; deux exemplaires.

71. — Sorte de grain d'orge; un exemplaire.

72. — Sorte de feuille ou de cœur (♁).

Graffites au revers de lampes sans anneau

73. — AN ou AV. Les deux lettres sont liées.

74. — ANNI
SE } A et N sont liés.

75. — C'L.

76. — EVPA
TIM

77. — K.

78. — LMG

79. — M'S.

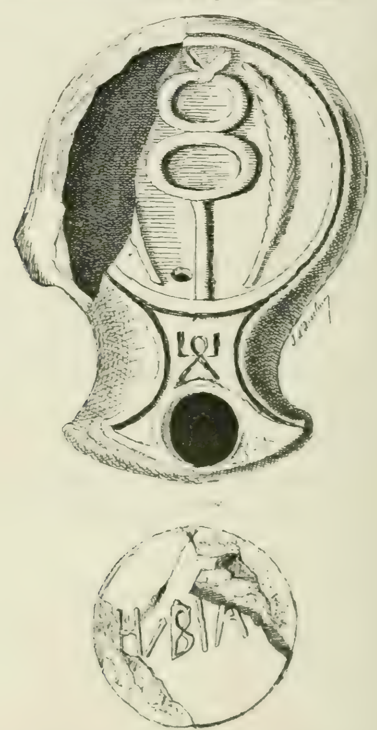
80. — OIII. On ne distingue des trois dernières lettres que la haste principale.

81. — PY.

82. — X.

83. — Parmi les lampes sans anneau sorties des cimetières des *Officiales,* il convient d'en signaler plusieurs qui ont été trouvées

dans les tombes les plus anciennes. Elles ont la forme gréco-punique comme celles que nous rencontrons assez souvent dans les dernières sépultures de la nécropole carthaginoise de la colline Saint-Louis. Nous avons là un type de lampe correspondant à la fin de la période punique et au commencement de la période romaine.



On voit sur ces lampes tantôt une corbeille, tantôt une sorte d'œnochoé et le plus souvent un autel accosté d'une grenade et d'une pomme de pin. Elles portent en outre l'emblème de Tanit. Une de ces lampes, ornée du caducée entre deux palmes, porte au revers une marque latine :

IVBIA

Lettres en relief. La première n'est pas complète. Après A, il y a trace d'une dernière lettre qui paraît être un C.

(A suivre.)

Le Pin

(FABLE)

Un jeune pin, au fond des bois,
Maudissait son feuillage :
« Seul, pour le passant aux abois,
« Je n'offre point d'ombrage.
« Si je pouvais, mes rameaux d'or
« Supporteraient tout un trésor
« De feuilles aurifères ;
« Des forêts je serais le roi ;
« Je verrais courbés devant moi
« Mes plus orgueilleux frères. »

Il dit, et s'endort. Au réveil,
Ses branches sont parées
Des feuilles d'or et de vermeil
Ardemment désirées.
Mais, le soir, au soleil couchant,
Un gueux le voit et, sur-le-champ,
Le vole et le mutile :
« Ah ! pauvre moi ! qu'il m'a fait mal !
« Avec des feuilles de cristal,
« Il m'eût laissé tranquille. »

Il dit, et s'endort. Au réveil,
Quel cliquetis sonore !
Brillant d'un éclat sans pareil,
Il éclipse l'aurore.
Mais vers le soir un vent brutal
Brise, avec un bruit infernal,
Le feuillage de verre :
« Ah ! pauvre moi ! cruel destin !
« Que n'ai-je, ô chêne mon voisin,
« Ton feuillage sévère ! »

Il dit, et s'endort. Au réveil,
Un ravissant murmure
Court dans sa cime, et le soleil
Sourit à sa parure.
Mais, vers le soir, chèvre et chevreaux
Broutent bourgeons, feuilles, rameaux,
Ne laissant que la souche :
« Ah ! pauvre moi ! je ne veux plus
« Que mon feuillage aux dards pointus
« Pour piquer qui me touche. »

Il dit, et s'endort. Au réveil,
Ses piquants, d'un vert sombre,
Ont profité de son sommeil
Pour repousser dans l'ombre.
Et, vers le soir, autour de lui,
Il ne voit paraître aujourd'hui
Ni gueux, ni vent, ni chèvre.
Il entend bien des ris moqueurs ;
Qu'importe ! l'essai des grandeurs
L'a guéri de sa fièvre.

Bientôt cependant vient l'hiver
Qui voit tomber l'arbuste
Sous les coups redoublés du fer
Armant un bras robuste.
Désigné par le choix du Ciel,
Il devient l'arbre de Noël
Tout chargé de lumières,
Et meurt, heureux de nous bénir,
Sachant que son doux souvenir
Vivra dans nos chaumières.

G.-J. DURMEYER.



CHRONIQUE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(2° TRIMESTRE 1897)

Conférence de M. Moissan, du 17 avril 1897

LE DIAMANT

Au moment des fêtes de Sfax, en même temps que M. Millet, Ministre-Résident, la *Ville-de-Naples* amenait à Tunis M. Moissan, l'illustre savant à qui l'on doit la découverte du fluor, celle du bore pur, la réalisation artificielle du diamant, la production industrielle de l'acétylène et les découvertes qui provoquent actuellement une révolution dans la métallurgie, soit en apportant de nouvelles lumières sur la constitution des aciers, soit en permettant de produire couramment les métaux les plus rares. M. le Ministre a obtenu de M. Moissan, pour l'Institut de Carthage, une conférence sur le « diamant ».

Pénétré de reconnaissance pour cette insigne faveur que l'un des plus grands savants de la France et du monde a bien voulu lui faire, l'Institut de Carthage a nommé séance tenante M. Moissan membre de son Comité d'honneur et a tenu, en outre, à conserver un écho de ses paroles. C'est pour répondre à ce légitime désir que ce compte rendu a été écrit. Le phonographe seul peut être certain de rendre fidèlement la pensée du maître; nous ne rapporterons ici, à l'aide de notes prises pendant la conférence, et de notre mieux, que les travaux qui, depuis la mémorable conférence du Conservatoire des Arts et Métiers,[1] sont venus apporter à la première découverte la perfection, le fini qui distingue les travaux de l'illustre savant.

N'oublions pas de mentionner que les expériences si intéressantes que M. Moissan a faites au cours de sa conférence, devant son auditoire d'élite, avaient été préparées par M. Bertainchand, directeur du Laboratoire de Chimie agricole et industrielle, à qui revient ainsi une part de nos remerciements.

« La matière demeure et la forme se perd. » Ainsi, le carbone se présente à nous sous les formes les plus variées. On peut les ramener à trois principales : 1° carbone amorphe (densité : 1,75), 2° graphite (densité : 2,25), 3° diamant (densité : de 3 à 3,5).

Ces trois variétés possèdent une propriété commune, celle de former, avec l'oxygène, environ quatre fois leur poids d'anhydride

(1) Voir *la Revue Scientifique* du 12 août 1893 : conférence de M. Moissan, *in extenso*

carbonique, mais diffèrent principalement par la dureté et par la densité. Le diamant, considéré autrefois comme le plus dur de tous les corps, a maintenant perdu son titre d'*adamas* (indomptable) : d'autres corps le pénètrent, le raient, dont plusieurs ont été préparés par M. Moissan lui-même : carbure de silicium, carbure de sitane.

Lavoisier, il y a un siècle, a, le premier, montré que la même matière entrait dans la formation du diamant et du charbon. Restait à faire, avec du charbon, du diamant : c'est ce que réalisa M. Moissan en 1893.

La méthode qui a guidé l'illustre savant est la méthode expérimentale, méthode qui ne trompe jamais et qui a conduit Lavoisier et Pasteur à leurs immortelles découvertes.

« Le carbone préparé à basse température sera peut-être du diamant ! » C'est là l'idée qui faisait enfermer, par Nicolas Flamel, un rayon de soleil dans un vase afin de constater, un siècle après, s'il s'était suffisamment polymérisé pour donner de l'or.

Cette idée n'est peut-être pas absurde en soi, le carbone possédant, d'après M. Berthelot, la propriété de se polymériser, mais le temps joue, dans la réalisation, un rôle trop important.

L'électrolyse de certains composés du carbone ne donne que du carbone amorphe ;

La méthode de Deville, qui consiste à faire dissoudre du carbone dans la fonte de fer et à laisser refroidir, ne fournit que du graphite ;

Restait à chercher comment la nature avait procédé elle-même pour faire le diamant.

Or, avant la découverte des gisements du Cap, on ne trouvait cette pierre que dans les terrains de transport, jamais *in situ*. A l'Exposition de 1878, M. Moissan eut en sa possession de la terre bleue du Cap, serpentine qui se délite sous l'action de l'eau et au sein de laquelle on trouve le diamant et même une foule d'autres gemmes. Cette serpentine contient des diamants de toute forme, de toute grosseur, même des diamants microscopiques. Or, ces cristaux doivent conserver, sous forme d'impuretés, de souillures, des traces de la dissolution mère au sein de laquelle ils se sont formés. Ces impuretés contenaient toutes du fer. D'autre part, la météorite du Cañon Diablo, météorite de fer, contenait des diamants. Le fer semble donc intervenir dans la production du diamant. Or, le carbone dissous dans le fer ne fournit que du graphite. Un autre facteur intervenait donc encore : la pression. En effet, dans cette brèche serpentineuse du Cap, on trouve des diamants striés sans doute par le frottement d'autres diamants déplacés sous l'influence d'une forte pression. On y trouve du granit. Or, cette roche est produite sous l'action de la pression. Certains diamants sont découverts cassés au sein de la brèche et les morceaux ne sont jamais accolés : ils ont donc été

déplacés après la fracture. D'autres diamants, une fois débarrassés de leur gangue, se brisent comme si leur cohésion première était due à une pression.

La grande densité (3,5) du diamant, comparée à celle des autres variétés de carbone, conduit à la même conclusion.

Il fallait donc exercer sur une masse de fer fondue, saturée de carbone, une forte pression.

Or, la fonte de fer, celle d'argent, celle d'aluminium, c'est-à-dire les mélanges de ces métaux et de carbone, augmentent le volume en se refroidissant.

Si donc on plonge dans l'eau un bloc de fonte saturée de carbone, la partie la plus extérieure du bloc se solidifiant la première, emprisonnera une masse de fonte qui, prenant peu à peu l'état solide et augmentant par suite de volume, se comprimera elle-même d'une manière intense.

Pour porter le fer à une très haute température, de manière à lui faire dissoudre beaucoup de carbone, on a trouvé commode d'employer le four électrique, dans lequel la température peut atteindre 3.600°

Le bloc est saturé de charbon de sucre, puis plongé dans l'eau. Le fer, le graphite sont ensuite enlevés par des dissolvants appropriés et laissent quelques cristaux microscopiques qui, saisis par un morceau de bois mouillé, et frottés sur du rubis, le raient; plongés dans l'iodure de méthylène (densité : 3,4), ils tombent au fond du vase; brûlés dans l'O, ils donnent environ quatre fois leur poids d'anhydride carbonique. Ces cristaux microscopiques sont donc bien du diamant. L'un d'eux est visible à l'œil nu et a 7/10e de millimètre d'épaisseur; projeté, il jette des feux comme les diamants naturels.

La fonte d'argent ne donne que des diamants noirs.

Restait à reproduire toutes les formes de diamants trouvées dans la nature.

Les diamants octaédriques s'obtiennent en employant, pour le four électrique, des électrodes à âme de fer; le fer se sature de carbone et tombe dans l'eau. On en fait ainsi de jaunes, de transparents comme les diamants naturels.

Le diamant qui éclate a été aussi réalisé. Au bout de trois mois, une fente A s'est produite, puis B et C sont apparues; elles se rencontreront, et le diamant sera brisé.

On est parvenu à ces résultats en plongeant le bloc de fonte, non plus dans l'eau, où il se refroidit trop lentement par suite de la caléfaction qui entoure le bloc d'une couche de vapeur et ralentit le rayonnement, mais en le plongeant dans le plomb fondu.

Certains diamants, dits crapauds, présentent des taches noires reconnues pour être du carbone non transformé en diamant. On les a formés aussi en plongeant le bloc dans la limaille de fer. Cette formation de crapauds est intéressante en ce sens qu'elle montre que nous sommes bien en face de vrais diamants : le rubis et la topaze ne donnent pas de crapauds.

L'expérience suivante montre le rôle important de la pression dans la formation du diamant :

Autour de l'un des charbons A de l'arc, on place une bague de même matière B ; on fait jaillir l'arc à l'aide d'un courant intense de 2.200 ampères sous 80 volts ; la chaux du four bout, les charbons sont transformés en graphite sur une longueur de $0^m 15$ à $0^m 20$. Les électrodes avaient 8 centimètres de diamètre ; la bague ne s'était pas soudée au charbon ; le carbone s'était donc volatilisé sans fondre comme le bore et l'arsenic.

Or, si l'on exerce sur de pareils corps une pression, ils prennent l'état liquide. C'est cette pression, réalisée dans la préparation du diamant, qui a fait passer le carbone à l'état liquide. On trouve d'ailleurs dans le culot des diamants en forme de goutte, comme au Cap.

Que cette théorie soit vraie ou fausse, la production artificielle du diamant est maintenant réalisée. Mais ils sont microscopiques. Lord Kelvin, visitant un jour le laboratoire de M. Moissan, lui donnait comme raison qu'ils avaient été faits dans un petit laboratoire. On a depuis agrandi le laboratoire, et les diamants qu'on y fabrique sont toujours petits. Peut-être arrivera-t-on à en faire de gros ; on ne doit jamais engager l'avenir. Pourtant, quand on considère que si, d'une part, la nature produit des blocs de quartz cristallisé de un mètre d'épaisseur, elle ne nous a offert, jusqu'ici, que des diamants de quatre ou cinq carats au plus, il ne faut pas s'étonner que, à côté des petits cristaux de quartz produits par Daubrée, les diamants obtenus soient microscopiques.

Et d'ailleurs, pourquoi ferait-on de gros diamants ? Au point de vue industriel, on ne retirerait pas de cette fabrication de bien grands avantages. Le carbure de titane, celui de bore sont plus durs que le diamant et le raient. Celui-ci se dépréciera, d'ailleurs, quand on creusera de nouveaux puits.

Quelle perturbation amènerait dans le monde la suppression du diamant ? Combien faible en comparaison de celle qui suivrait, par exemple, celle d'un autre charbon, moins brillant peut-être, mais bien plus utile : la houille !

En somme, à en croire la modestie de M. Moissan, la découverte

de la production artificielle du diamant n'aurait aucune importance industrielle. Il veut bien oublier la révolution qu'opère actuellement dans l'industrie son four électrique, qu'il a imaginé tout d'abord pour la production du diamant.

« Les découvertes de l'industrie, dit-il, sont bien plus importantes; « la recherche scientifique conduit le monde : je n'en veux pour « preuve que cet état de paix armée qui est en train de ruiner l'Eu- « rope. C'est l'horreur de la guerre, rendue épouvantable par les « explosifs, les procédés sidérurgiques, qui retient les nations.

« La civilisation moderne est conduite par la Science; c'est elle « qui est venue réveiller ces civilisations orientales, ces races « contemplatives qui comprennent maintenant son utilité. L'avenir « est à ceux qui sont pénétrés de cette vérité. » C.

Visite des Ministres au Salon Tunisien

Le mercredi 28 avril, l'Institut de Carthage a eu l'honneur de voir son Exposition artistique visitée par les trois Ministres qui étaient venus en Tunisie pour les fêtes de Sfax, MM. Boucher, Darlan et Cochery.

Ils venaient d'admirer le Bardo, avec MM. Sadoux et Pradère pour guides.

En quittant le Bardo, ils se sont dirigés vers le Palais des Arts, avenue de Paris, et sont arrivés à quatre heures de l'après-midi au Salon Tunisien.

M. Roy, secrétaire général du Gouvernement tunisien, et M. Sadoux, inspecteur des Beaux-Arts, les accompagnaient.

Reçus à l'entrée du Palais par le Comité-Directeur, présidé par M. Buisson, et par le Comité Artistique, en tête duquel se trouvait M. Gauckler, son président, ils sont montés immédiatement au Salon.

Dans le salon d'honneur, M. Gauckler, qui venait d'être nommé, dans la journée même, membre correspondant de l'Institut archéologique de Berlin, leur a souhaité la bienvenue.

Il a rappelé la naissance modeste du Salon, son installation d'abord provisoire, ensuite confortable, grâce à la générosité de M. le Résident Général, a insisté sur la nécessité de la culture des arts dans ce pays et a terminé en ces termes : « Ce sont là, je le sais, des résultats moins importants pour l'avenir du pays que l'ouverture d'un port et la création d'une nouvelle voie ferrée; mais leur utilité, pour être moins évidente, n'en est pas moins réelle. Si nous parvenons à atteindre le but que nous nous sommes proposé en fondant le Salon de Carthage, nous croirons avoir servi, nous aussi, pour notre humble part, l'œuvre de régénération matérielle et morale que la France s'est donné la mission d'accomplir en Tunisie. »

M. Boucher répond en quelques mots très heureux, félicitant les organisateurs de l'Exposition artistique et leur prédisant bon succès grâce à leur soleil, à leurs couleurs et à leur accueil aimable qui fait que les artistes aiment à revenir non seulement chercher ici des inspirations, mais encore y faire apprécier leurs œuvres.

Puis, la visite des diverses salles commence.

Les Ministres reconnaissent avec plaisir dans les deux salons des Peintres Orientalistes Français des toiles qu'ils ont déjà admirées à Paris, notamment les charmants tableaux, si remarqués par la presse, de MM. Bompard, Chudant, Cottet, Marius Perret, Dinet, P. Leroy, Chalon, Girardet, Weeks, etc., et les si originales sculptures de Théodore Rivière. Puis on passe aux œuvres venues de France et de l'étranger et on s'arrête longtemps aux œuvres africaines proprement dites, c'est-à-dire aux salons des Peintres Algériens et Tunisiens.

A toutes les personnes, auxquelles ils parlent avec une parfaite bonhomie, les Ministres expriment leur vive satisfaction de tout ce qu'ils ont vu depuis leur arrivée.

M. Darlan dit, entre autres amabilités : « Je suis venu ici en ami théorique de la Tunisie, j'en repars son ami dévoué; j'y reviendrai certainement : c'est un pays plein d'avenir.

« Je ne vois qu'un seul nuage qui pourrait menacer cet avenir : la politique, si vous la laissiez arriver jusqu'à vous. »

Vers cinq heures, les Ministres serrent la main de M. Gauckler, des membres du Comité artistique, et quittent le Palais des Arts.

Remarqué au Salon bon nombre des membres de la Presse française ou algérienne : MM. Trouvé, de l'Agence Havas; Jean Hess, du *Figaro;* Babin, des *Débats;* Raymond, du *Soir;* Raynaud, de *la Dépêche Algérienne,* etc.

La Distribution des Récompenses au Salon Tunisien

Le mardi 18 mai, à quatre heures, a eu lieu, au Palais des Arts, sous la présidence de M. Révoil, Résident Général adjoint, la distribution des récompenses aux divers exposants.

Après un excellent discours de M. Gauckler, président du Comité artistique, M. Proust a donné lecture de la liste des lauréats et des exposants auxquels le Gouvernement a bien voulu accorder des décorations dans l'ordre du Nichaın-Iftikhar.

Voici ces listes *in extenso :*

RÉCOMPENSES DU SALON DE 1897

Hors concours

MM. Iwill, Hagbord, Dantan, Sain, Lematte, Schuztemberger, Brunet-Debaisne, Couturier, Claude, Biva, Scherrer, Isaubart, M[lle] Moria.

Membres du Comité et du Jury (hors concours)

MM. Blairat, Brunel, Masserano et Sadoux.

Médaille d'honneur : Prix du Salon

M. Fritz Thaulow (Norvège).

Prix des Orientalistes français

M. Bariteau, de Bône.

Prix Brodart

M. Beaune, de Tunis.

PEINTURE

Médaille de 1re classe

MM. Pujol, Lazerges, d'Otémar, Paupion, Paquin.

Algérie et Tunisie : MM. Noiré, Boivin.

Rappels : MM. Mouillard, Tony Tollet, Rovel, Linde (Tunis).

Médaille de 2e classe

MM. Depré, Gounin, Bellet, Melbye, Bonencontre, Humblot.

Algérie et Tunisie : MM. Sallès, Bertrand, Sintès, Noailly, Bariteau, Delaplanche, Mousso.

Rappels : MM. Brodard, Junès David, de Retz, Mme Boucher-Le Cyre (Tunis).

Médaille de 3e classe

M. Gentz, Mme Caire, MM. Baye, Liot, Son, Sallé, Bernet, Renaudot.

Tunisie et Algérie : Mlle Raynaud, MM. Reinaud, Reymann, de Couesnongle, Mlle Nourse, MM. Protais-Girard, Bœsvilwald.

Mentions honorables

Mlles Lesage, Chavagnat, Mmes Giron, Giesler, Rouaix-Duneau, MM. Gœpp, Waldmeyer, Corneiller.

Tunisie et Algérie : MM. Galland, Deshayes, Querry, Mlle Wachmann.

DESSINS

Médaille de 1re classe : MM. Romberg, Fabrès.

Médaille de 2e classe : M. Dufour, Mlle Deniset (Alger).

Médaille de 3e classe : Mlle H. Maréchal.

Mention honorable : Mlle Brichard.

GRAVURES

Rappels de médailles de 1re classe : MM. Paul Lafond, Posseler.

AQUARELLES

Médaille de 1re classe : M. Proust, Mlle Dybowska.

SCULPTURE

Médaille de 1re classe : MM. Froment-Meurice, Belloc.

Rappels de médailles de 1re classe : MM. Félix Martin, Bertrand.

Médaille de 2e classe : M. Laurent-Leclaire (Paris).

Mention honorable : M. Frette (Oran).

CÉRAMIQUE

Médaille de 3e classe : M. Collin (grès flambés).

LISTE DES DÉCORATIONS accordées dans l'ordre du Nicham-Iftikhar à l'occasion de l'Exposition artistique de Tunis

Au grade de commandeur :

MM. Léonce Bénédite, conservateur du Musée national du Luxembourg ; — Adolphe Chudant, délégué de la Société des Orientalistes.

Au grade d'officier :

MM. Bompart, de la Société des Orientalistes ; — Dinet, id. ; — Landelle, id. ; — Leroy, id. ; — Marius Perret, id. ; — A. Proust ; — Iwill (H. C., [illegible]), Paris ; — Hagbord (H. C., [illegible]), Paris ; — Thaulow, Norvège, Prix du Salon ; — Bonnencontre, Paris ; — Pujol, Paris ; — Poilleux Saint-Ange, Paris.

Au grade de chevalier :

MM. Scherrer (H. C.), Paris ; — Claude (H. C.), Paris ; — Tony Tollet, Lyon ; — d'Otémar, Paris ; — Son Johannès, Paris ; — Lafond (Paul), Paris ; — Noiré, Alger ; — Delaplanche, Tunis ; — Martin, Paris ; — Augustin Boutique, Douai ; — Jennsen, Danemark ; — Boze, Marseille ; — Paquin, Paris ; — Humblot, Joinville (Haute-Marne) ; — Mahmoud el Khazmi, Tunis.

Après la distribution des récompenses, M. Révoil a fait fort heureusement ressortir, dans une charmante improvisation, l'importance, croissante d'année en année, du Salon Tunisien, et a terminé en félicitant ses organisateurs des résultats obtenus.

Remarqué, au hasard, parmi l'assistance d'élite qui l'entourait : M. le général Lejoindre, M. le général Valensi, M. Machuel, M. Roy, secrétaire du Gouvernement Tunisien, M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce, M. Pavillier, directeur des Travaux publics, M. Cambiaggio, M. J. Valensi, directeur des publications officielles du Gouvernement Tunisien, de nombreux professeurs et tout un essaim de dames en délicieuses toilettes.

Nous empruntons au *Protectorat* (1) le texte *in extenso* du très brillant discours de M. Gauckler, qui restera comme un document historique précieux, plus tard à consulter quand on voudra se rappeler les origines de notre Salon Tunisien.

DISCOURS DE M. P. GAUCKLER

Directeur des Antiquités et Beaux-Arts de la Régence, Président du Comité artistique

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Permettez-moi de vous remercier, au nom du Comité artistique de l'Institut de Carthage, de la nouvelle preuve d'intérêt que vous voulez bien lui donner en nous faisant l'honneur de présider à notre distribution des récompenses.

(1) *Le Protectorat*, 7e année, n° 285, dimanche 23 mai 1897.

« Nous sommes heureux et fiers de saluer, dans la personne du représentant de la France, le protecteur éclairé auquel nous devons tant. Notre joie est, il est vrai, bien diminuée par l'absence de M. le Résident Général, que de douloureuses circonstances ont tenu éloigné de cette Exposition organisée sous son haut patronage.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur le Ministre, vous faire auprès de lui notre interprète et, en lui transmettant nos regrets, lui renouveler l'expression de notre vive reconnaissance pour le don princier qu'il nous a fait en nous installant dans le Palais des Arts.

« Mesdames et Messieurs,

« Voici le moment venu de vous présenter le bilan de notre Exposition artistique. C'est là, pour moi, une mission d'autant plus agréable à remplir que je n'ai que des remerciements à offrir et des éloges à décerner. Nous avons le droit de le proclamer hautement aujourd'hui, le quatrième Salon Tunisien a eu un très grand succès, succès d'autant plus éclatant qu'il a été obtenu sans tapage ni réclame.

« Pour mesurer l'étendue du chemin parcouru depuis quatre ans et l'importance des progrès accomplis, il suffit de se rappeler les débuts de notre premier Salon ; installé dans une maison amie mais étrangère, ce n'était à proprement parler que l'exposition particulière d'un peintre parisien distingué, autour duquel étaient venus se grouper, bien timides et bien modestes, quelques amateurs de Tunis. Louis Chalon est resté fidèle, et nous ne saurions trop l'en remercier, mais il n'est pas seul aujourd'hui, et nous le retrouvons entouré de toute une pléiade d'artistes qui rivalisent avec lui de talent.

« L'année suivante, les portes de ce palais particulier s'ouvraient pour la première fois devant nous. Le local où nous nous trouvons maintenant presqu'à l'étroit nous embarrassait alors par ses vastes dimensions. On réussit cependant à garnir toutes les salles, mais au prix de combien d'efforts !

« Il fallut faire appel non seulement aux artistes mais aux collectionneurs, exposer des objets qui n'avaient avec l'art que de lointains rapports. Certes, la tâche du Comité était en ce temps-là moins redoutable qu'à présent ! on ne refusait rien, tout était mis en bonne place : il n'y avait pas de mécontents !

« Aujourd'hui nous avons, comme vous l'a dit très justement M. Buisson, non seulement la quantité mais la qualité ; les chiffres ont leur éloquence, et vous me permettrez de vous en citer quelques-uns.

« En 1894, le nombre des œuvres exposées au premier Salon ne dépassait pas 200 ; en 1895, il était de 448 ; il retombait à 290 l'année suivante ; aujourd'hui notre catalogue contient près de 600 numéros.

« Mais ce que les chiffres ne permettent pas d'apprécier, c'est la

valeur des œuvres exposées et le genre d'intérêt qu'elles présentent. A ce point de vue, le Salon Tunisien est devenu réellement digne du titre un peu ambitieux qu'il porte. Tel qu'il est, il ne serait déplacé nulle part. Je sais des expositions parisiennes dont on fait grand bruit, chaque année, et qui sont loin de le valoir.

« Il nous manque sans doute encore quelque nom très illustre à mettre en vedette dans notre catalogue. Ne le regrettons pas, Mesdames et Messieurs ; notre Salon est un Salon de jeunes, et c'est précisément là ce qui fait son mérite.

« Notre but n'a jamais été de réunir ici les œuvres d'artistes dont le talent est déjà consacré et qui n'auraient que faire de nos encouragements. Nous voulons aider de tout notre pouvoir ceux qui cherchent encore leur voie, qui la cherchent avec ardeur et conscience, sans se résigner à suivre les chemins déjà frayés par leurs devanciers.

« Nos exposants ne sont pas des gens arrivés, mais des gens qui arrivent ; parmi les plus discutés d'aujourd'hui, l'on voit poindre déjà quelques-uns des maîtres incontestés de demain.

« C'est à ceux-là surtout que vont nos sympathies !

« Ils sont en pleine possession de leur talent, sans être encore arrêtés par toutes les entraves qui sont la rançon d'un succès retentissant. Ils n'ont pas à subir la loi que le public impose à ceux dont il a fait ses favoris : ils se préoccupent moins de lui plaire que d'enrichir leur art d'une note originale et neuve. Dans la nature qu'ils étudient avec passion, ils choisissent de préférence les sujets les plus difficiles à rendre, les jeux de lumière les plus rares ; ils tentent de saisir l'insaisissable, de fixer sur la toile l'éclat fugitif d'un instant. Leurs audaces déconcertent parfois, mais elles ne choquent pas, car on sent qu'elles sont le produit d'une observation sincère et d'un effort consciencieux ; leurs erreurs mêmes ne nous déplaisent pas : elles sont encore préférables à la médiocrité correcte mais banale.

« C'est sur les œuvres de tels artistes que s'est de préférence arrêté le choix du Jury des récompenses. Pour répondre au désir exprimé par les exposants tunisiens qui l'ont élu, il a tenu à réduire le nombre des prix afin d'en augmenter la valeur.

« Nous nous sommes ainsi condamnés à passer sous silence un certain nombre d'études vraiment dignes d'intérêt, comptant bien que leurs auteurs persévéreront dans leurs efforts et nous mettront à même de les dédommager l'année prochaine. Par contre, nous pouvons affirmer que parmi les œuvres primées il ne s'en trouve pas qui n'ait une réelle valeur.

« A côté du prix d'honneur, des premières, deuxièmes et troisièmes médailles et des mentions honorables, nous avons en outre à décerner cette année, pour la première fois, deux prix spéciaux dus à la générosité de personnes qui veulent bien s'intéresser au succès de notre œuvre.

« C'est d'abord la médaille que M. Brodard, artiste peintre de Paris, destine à l'artiste tunisien dont l'exposition aura été jugée la plus complète et la plus méritante.

« Le second prix a été créé par la Société des Peintres Orientalistes Français, en faveur de l'artiste né ou établi dans l'Afrique française qui aura exécuté la meilleure étude d'après nature d'un sujet du pays (paysage ou figure). Ce prix consiste en une médaille de vermeil accompagnée d'un diplôme.

« Enfin, M. le Résident Général a bien voulu enrichir notre palmarès de ses distinctions les plus recherchées, en proposant à Son Altesse le Bey une longue liste de décorations dans l'ordre du Nicham. Nous le prions d'agréer l'expression de notre respectueuse gratitude pour les encouragements qu'il veut bien prodiguer avec tant de générosité à nos principaux exposants et qui sont un gage de réussite pour les expositions à venir.

« Si le Salon Tunisien a obtenu cette année un complet succès, il le doit surtout à l'appui constant du Gouvernement dans la personne de ses représentants, M. René Millet et M. Révoil, et de notre président d'honneur, M. Machuel ; il le doit aussi au dévouement de l'excellent et sympathique président de l'Institut de Carthage, M. Buisson ; au zèle de tous les membres du Comité artistique, parmi lesquels il n'est que juste de mettre hors de pair le commissaire général, M. Sadoux, le secrétaire, M. Proust, et le trésorier, M. Heymann. Il le doit enfin aux organes de la Presse qui se sont empressés de nous prêter leur utile concours, et surtout au public, à vous tous, Mesdames et Messieurs, dont la présence ici est, pour le Salon Tunisien, la sanction du succès et, pour ses organisateurs, la meilleure des récompenses. »

Soirée musicale et dansante de l'Institut de Carthage du 24 mai 1897, au Palais des Arts

Le concert-bal donné par l'Institut de Carthage à l'occasion de la clôture du Salon Artistique a eu plein succès. Il a été honoré de la présence de M. Révoil, Ministre-Résident adjoint, et de toute l'élite du monde élégant. MM. les Consuls d'Italie, d'Espagne et des Etats-Unis étaient présents, ainsi que les officiers et aspirants de marine du vaisseau-école espagnol récemment arrivé dans notre port.

On ne saurait trop remercier les organisateurs, avant tout M. Resplandy, architecte du Palais des Arts, M. le commandant Dolot, commissaire général de la fête, et M. Frémaux, directeur du concert. Il y a aussi beaucoup à remercier notre président d'honneur, M. le général Leclerc, qui a autorisé les officiers à nous prêter leur concours, et les charmantes mandolinistes, et tout particulièrement

Mlles C. et Mme F., Mlle P., MM. L. et P., qui ont été couverts d'applaudissements unanimes et bien mérités.

On a dansé jusqu'au jour.

Voici, du reste, *in extenso* le programme de ce concert si réussi :

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1 *Barcarolle* du premier trio, pour piano, violon, violoncelle. FESCA.
par MM. Ch. B. et F.

2 *Pensées d'Automne*, mélodie.................. MASSENET.
par Mlle M. P.

3 *Air varié*, pour clarinette.................. X...
par M. M.

4 *Credo du Paysan*, pour baryton.................. ***
par M. W.

5 *Les Poètes de Tunis*, vers.................. ***
dits par M. P. E.

6 *Toccata*, pour piano.................. CHAMINADE.
par Mme G. C.

7 Quatuor de *Rigoletto*.................. VERDI.
par Mme F., Mlle P., MM. L. et P.

8 *Ballades*.................. PAUL FORT.
lues par M. E. P.

9 Intermède artistique, comique.................. X...

DEUXIÈME PARTIE

1 *Minuit*, fantaisie pour mandolines.................. CARLINI.
par Mlles C., E., C., S., M., B., C., H., V., P., H., M., E.

2 Air d'*Esclarmonde*.................. MASSENET.
par M. G.

3 *Polieto*, transcription pour piano et mandoline.................. DONIZETTI.
par Mlles A., G., C.

4 *Chanson du Berger* (Manfred).................. LOUIS LACOMBE.
par Mme F., avec accompagnement de flûte et de clarinette, par MM. L. et B.

5 *Romance* pour violon.................. BEETHOVEN.
par M. B.

6 Trio de *Guillaume-Tell*.................. ROSSINI.
par MM. L., W. et P.

7 Monologue.................. X...

En terminant, rappelons le succès tout particulier obtenu par M. Pierre Elzéar, qui a lu quelques pièces de vers, fort goûtées du public, de MM. Versini et Lhomme. Il a dit ensuite quelques scènes de son drame en trois actes et en vers, *Le grand Frère*, représenté à l'Odéon. Nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire un fragment qui pourrait s'intituler « le retour de l'enfant prodigue » :

Ascanio, *seul.*

Il s'approche d'un pas rapide à travers les arbres, puis s'arrête, pâle, chancelant, les yeux vers la maison.

La voilà !... la voilà ! la maison adorée,
Souriante, et par l'aube indulgente dorée ;
Nid tiède dont mon cœur frileux a tant besoin,
Va, je n'espérais plus te voir, cher petit coin !
Tout ce que je respecte est là... tout ce que j'aime...

Il s'assied sur un rocher, près de la source.

Je te retrouve, ô doux vallon, toujours le même...
Je suis parti d'ici par un jour tout pareil,
Par ce même printemps et ce même soleil !
Vous soufflez sur mon front, brises toujours égales ;
Les pins comme autrefois résonnent de cigales ;
Car tu ne vieillis pas, nature, et les saisons
Ramènent tous les ans tes blanches floraisons.
Mais moi, quel changement ! Arbres de ma jeunesse,
Est-il quelqu'un de vous encor qui me connaisse ?
Et toi qui dans la mousse humide et le cresson
Chantes, comme autrefois, ta joyeuse chanson,
Source au sable d'argent où bleuit la pervenche,
Reconnais-tu celui qui sur tes flots se penche,
O toi qui reflétas mon sourire d'enfant ?

Il se penche sur la source, et s'y regarde.

Hélas !... oh ! je sens là comme un poids étouffant...
Bonheur si proche... et si lointain ! chères années !
Mon pauvre cœur est plein d'espérances fanées...
Pénétrez doucement ce cœur tremblant et las,
Parfums des anciens jours et des jeunes lilas !

A titre de curiosité, mentionnons encore un singulier spécimen que nous a révélé M. Ernest Pont qui a déridé l'auditoire en déclamant, avec un imperturbable sérieux, quelques ballades de M. Paul Fort, dont voici un échantillon :

BALLADE XXVIe

par Paul Fort

« Chère dame, nous avons mal marié notre fille.....
— Ma pauvre mie, tu as bien mal choisi ta mère.
Fuyons, c'est malsain. Des galères ! ma galère !
Sous les tropiques, ma mie (en un sac bien cousu), bien raide, jetée en mer.
Au bas du mât, mes deux poings dans mes yeux, sourd en mes ouïes
— Ah ! par ce vent qui file !
Chère dame, nous avons mal marié notre fille.
— Ma pauvre mie douteuse, tu as choisi la mer !
Naviguer solitaire !...
— Je suis ce navigateur amer. »

Après quelques autres pièces du même auteur *et ejusdem farinæ*, le public a fait comprendre qu'il ne comprenait pas, ce qui ne l'a pas empêché d'applaudir l'excellent diseur.

Conférence de M. Jules PILLET sur l'Exposition de Chicago

La conférence que M. Jules Pillet, inspecteur général du dessin, en mission en Tunisie, a faite lundi soir, 11 juin, sous les auspices de l'Institut de Carthage, à la rue de Russie, dans la belle cour de l'Ecole secondaire gracieusement mise à la disposition du Comité par M. le Directeur de l'Enseignement public, a pleinement réussi. Admirable installation en plein air, auditoire nombreux et choisi avec une très considérable proportion de dames en toilette fraiche, projections lumineuses de grande dimension aussi nombreuses que variées, aussi instructives qu'attrayantes, et projetées à la perfection par M. Ginestous et ses jeunes auxiliaires, élèves-maîtres du Collège Alaoui, enfin et surtout excellent conférencier, à la parole entraînante, connaissant son sujet à fond, sachant on ne peut mieux enseigner en même temps qu'intéresser et, ce qui ne gâte rien, plein d'enthousiasme pour l'Amérique, et d'un enthousiasme communicatif, il y avait là, n'est-il pas vrai? tous les éléments d'un succès assuré.

Au début de la séance, après quelques paroles d'introduction pour remercier les assistants d'avoir répondu à son appel et surtout pour remercier le Directeur de l'Enseignement public et Mme la Directrice de l'Ecole secondaire de leur si gracieuse et si confortable hospitalité, M. Buisson, président de l'Institut de Carthage, a rappelé les services que M. Pillet a déjà rendus à l'Institut en obtenant de la Direction des Beaux-Arts de France une subvention annuelle de 1.000 francs pour achat de tableaux au Salon Tunisien et en présidant, en 1895, la distribution des récompenses de notre Exposition artistique.

Puis, il a donné communication des nombreuses adhésions nouvelles, et M. Pillet nous a transportés dans le Nouveau-Monde. Parlant de New-York, dont il nous fait admirer les grands hôtels, les tramways à câble sans fin, le chemin de fer aérien *(elevated railroad)*, les grands bacs *(ferry boats)*, les somptueux steamers du majestueux fleuve Hudson, etc., il arrive au célèbre pont suspendu de Brooklyn, de 525 mètres d'ouverture, et en explique la merveilleuse structure, unissant toujours la compétence parfaite de l'ingénieur aux préoccupations de l'artiste.

Puis, on voit dans toutes ses faces le Niagara, ses chutes avec leur utilisation mécanique par les grandes turbines de 100.000 et 200.000 chevaux, puis ses terribles rapides où s'est noyé l'infortuné capi-

taine Webb, cet intrépide Anglais qui avait traversé à la nage le Pas-de-Calais et qui avait cru pouvoir braver les invincibles tourbillons du fleuve américain.

A Chicago, le conférencier montre successivement les rues, le port, les rivières, le grand lac Michigan, puis les grands hôtels, le fameux *Auditorium*, hôtel de onze étages, avec 18.000 chambres ; le *Masonic Temple*, construction de vingt-deux étages, etc.

Enfin, il décrit avec un soin minutieux les divers palais de l'Exposition, grâce à un magnifique plan mural éclairé par une lumière sourde qui ne gène point les projections, et l'auditoire demeure charmé, émerveillé de tout ce qu'il voit et apprend sur la jolie Exposition attrayante de *Midway Plaisance*, avec ses villages exotiques, sa rue du Caire, sa grande roue Ferris, le clou de l'Exposition, que le conférencier compare à notre Tour Eiffel.

Puis, vient l'Exposition pittoresque et les lagunes, les bâtiments des divers Etats américains et étrangers, le Palais des Beaux-Arts, le Palais du Gouvernement, le Palais de l'Etat d'Illinois, le Palais des Pêcheries, etc.

On admire encore l'Exposition solennelle, le Grand Bassin, le Palais des Manufactures et des Arts Libéraux, le Palais de l'Agriculture, les caravelles de Christophe Colomb, le Palais de l'Administration et les Grandes Fontaines, les Canaux, le Palais des Machines, le Palais de l'Electricité et celui des Mines, le Palais de l'Horticulture et celui des Transports, la Gare centrale.

M. Pillet termine par des documents statistiques d'un haut intérêt, et l'assemblée se sépare enchantée de sa soirée et pleine de reconnaissance pour l'orateur, que l'Institut de Carthage est heureux d'acclamer membre de son Comité d'honneur.

Le Banquet amical de l'Institut de Carthage et de la Société de Géographie commerciale à Hammam-Lif

A propos de cette réunion, à laquelle plus de trente convives s'étaient rendus et qui a pleinement réussi, on lit dans *la Dépêche Tunisienne* du 22 juin 1897 ce qui suit :

« Dimanche soir, 20 juin, sur la terrasse du Casino d'Hammam-Lif, un cordial banquet réunissait les membres de l'Institut de Carthage et ceux de la Société de Géographie commerciale. La brise, assez violente dans l'après-midi, s'était respectueusement apaisée. Parmi les convives, MM. Buisson, Proust, Hackemberger, Dollin du Fresnel, Khlil bou Hajeb, Pierre Elzéar, Masserano, Loth, Béchis, Pariente, Ellefsen, Batt, Mokhtar Djellouli, Lasram, Ali, Hajouj, le caïd de Tozeur, etc.

« Dans une spirituelle improvisation, M. Buisson, président, a

remercié M. Dollin du Fresnel, l'aimable organisateur de la réunion, et a porté un toast spécialement affectueux à la Société de Géographie. M. Dollin du Fresnel a répliqué avec sa verve habituelle.

« M. Ellefsen, délégué de Norvège, a parlé au nom des membres étrangers de la Société de Géographie. M. Pierre Elzéar a dit le *Cap de la Quarantaine*. Enfin, le fils du ministre de la Plume, Si Mokhtar Djellouli, dans un excellent discours, aussi français dans la forme que dans le fond, a affirmé la sympathie des musulmans pour nos compatriotes.

« Un toast général a été porté à M. Auvin, dont le dîner était excellent, puis on s'est rendu au théâtre pour applaudir Mme Parodi et Mlle Sapho. »



REVUE DES PÉRIODIQUES

REVUES ÉTRANGÈRES

Nous ne lisons guère, en France, les publications périodiques de nos voisins; en cela, nous avons grand tort, car elles nous instruiraient souvent plus que les nôtres. Il est vrai que, réciproquement, nos journaux sont parfois bien profitables à l'étranger.

L'allure seule de la dernière réflexion aura fait soupçonner le signataire de la présente causerie d'avoir à placer quelque vieux souvenir. Je le confesse, et voici mon anecdote :

En 1871, entre la guerre et la Commune, je me rencontrai, chez une parente, avec un officier d'état-major allemand qu'elle hébergeait par ordre. Il était sympathique; jeunes encore tous deux, nous ne tardâmes pas, quoique ennemis, à nous entretenir assez familièrement.

Comme je lui parlais, non sans amertume, de la savante organisation de l'espionnage allemand, il me confondit par cette réponse :

« Certes, nous ne remettons pas au hasard le soin de nous renseigner; mais, à vrai dire, nos meilleurs espions, *ce sont vos journaux.* »

Notre pays n'est en guerre avec personne. Que dis-je! il n'a point d'ennemis, puisque dans leurs messages les chefs d'Etat manquent rarement de s'extasier sur les tendres liens qui unissent de nos jours toutes les nations européennes.

Vive la pastorale! et n'admettons jamais, avec les esprits chagrins, qu'il existe, aussi en temps de paix officielle, aussi entre peuples quasiment frères, une guerre sourde, acharnée, féroce, inexorable, une lutte pour l'existence même.

Pourtant, il nous plairait fort de voir nos compatriotes retenir et retourner à leur profit la constatation brutale du lieutenant Von S..., qui, s'il n'est pas mort, doit être aujourd'hui le général Von S..., et n'avoir point oublié les enseignements de 1870.

N'y a-t-il pas (ou ne pourrait-il y avoir) entre les nations des joutes amicales, luttes à mains gantées de velours, combats pour l'honneur seul, où la palme est à qui fait le plus pour la civilisation, ce patrimoine indivis de l'humanité? Là encore, il importe de lire dans le jeu de l'ennemi, je veux dire de l'adversaire : le mot est-il trop fort? mettons du rival, de l'émule. Là encore, il faut suivre jour par jour ses erreurs pour les éviter, ses progrès pour en tirer profit et les surpasser. Mais où nous renseigner, sinon dans sa presse?

C'est dans cet esprit que nous nous proposons de glaner désormais,

autant qu'il sera possible, dans les revues étrangères qui font l'échange avec l'Institut de Carthage tout ce qui paraîtra de nature à intéresser nos lecteurs.

Malheureusement, le service des échanges de la *Revue Tunisienne* n'est pas encore développé et force nous est, pour cette fois tout au moins, de réclamer l'indulgence : où la prairie est grande comme un mouchoir, bien habile qui saurait cueillir mieux qu'un maigre bouquet.

Journal of the Bureau of Agriculture, vol. IX, n° 6, 8, 9, — 1897 : janvier, mars, avril. — Cette revue mensuelle paraît à Adélaïde (Australie Méridionale).

La ferme telle que la voit un étranger (p. 212). — Si nous en croyons la note lue par M. J. O'Connel à une des sections du Bureau d'Agriculture, les Anglais, « nos maîtres en colonisation », pourraient trouver quelque profit à visiter nos exploitations tunisiennes. Qu'on en juge :

La première chose qui attire l'attention de l'étranger lorsqu'il approche d'une ferme, c'est la clôture, qui souvent est fort défectueuse. Parfois elle consiste en un pieu par ci par là, avec un seul brin de ronce artificielle ; encore arrive-t-il qu'on la voie culbutée sur le sol, laissant le bétail entrer et sortir librement.

La plupart du temps, la maison n'a dans son voisinage aucun arbre pour rompre la monotonie et donner de l'ombre. Interrogez le propriétaire, il vous dira que « les arbres ne poussent pas chez lui et que d'ailleurs ils ne donnent pas de bénéfice ». Sa seule idée est de produire du froment et de le vendre quatre shellings et demi le boisseau. Et combien peu de fermes ont un jardin ! Le fermier vous dira que les légumes qu'il achète au Chinois lui coûtent moins cher que ceux qu'il produit lui-même. De temps à autre, lorsqu'il est à la ville, il rencontre la charrette de John[1] et achète un chou ou deux : c'est à peu près tout ce que lui et sa famille voient de légumes frais.

Les bâtiments de la ferme sont souvent mal construits et mal entretenus. Le vent et la pluie pénètrent partout ; les harnais gisent sur le sol ; les volailles perchent où les harnais devraient être pendus, ou bien sur les véhicules et les machines. Si vous demandez au fermier pourquoi il laisse ses poules dans l'étable, où elles remplissent les mangeoires de leur fumier et répandent partout la vermine, il vous dira qu'il n'a pas le temps de leur bâtir un poulailler et qu'elles « ne donnent pas de bénéfice ». Il paraît que rien ne donne de bénéfice sur sa ferme, sauf le froment à quatre shellings et demi le boisseau. Devant l'étable, on peut voir deux ou trois animaux qu'il appelle des porcs, mais qu'un Yankee appellerait des cure-dents. Nul ne pourrait dire à quelle race ils appartiennent ni de quelle race ils descendent. Le fermier dit encore : « Les porcs ne

(1) *John Chinaman*, sobriquet générique par lequel on désigne les Chinois.

donnent pas de bénéfice: la seule chose qui en donne, c'est le froment à quatre shellings et demi le boisseau. »

Sur beaucoup de fermes, il n'est pris aucune mesure pour abriter le bétail contre les ardeurs de l'été et le froid âpre de l'hiver.

Les membres de la section ont été d'accord à reconnaître que ces remarques sont justifiées dans nombre de cas.

Arbres à tannin (p. 213). — Note lue par M. Barraud, à Port-Lincoln :

Nous avons deux espèces d'acacia produisant une écorce précieuse pour son tannin. Celle d'*A. pycnantha* en contient jusqu'à 30 % dans les localités favorables. Sur ma plantation, cette variété atteint en moyenne en six ans une hauteur de vingt pieds, avec une circonférence de tronc de dix pouces. *A. decurrens*, appelé communément « black wattle », croît plus vite et atteint de plus grandes dimensions. Chez moi, en bon terrain, il existe des arbres, âgés de cinq à six ans, qui mesurent trente-cinq pieds de hauteur et dont le tronc n'a pas moins de vingt pouces de circonférence. L'écorce de cette variété donne environ 25 % de tannin..... Les acacias écorcés sont fort utiles pour faire des clôtures de parcs, des claies, des échalas pour la vigne.

Plantes fourragères. — Il est fait mention, p. 217, d'une nouvelle plante fourragère de l'Australie Occidentale, appelée *Milk-bush*, avec laquelle on nourrirait et même on engraisserait les moutons pendant les sécheresses. Reste à savoir si ce qu'on désigne par ce dernier mot en Australie Occidentale ou Méridionale a quelque chose de commun avec nos sécheresses tunisiennes. — P. 218, nous voyons distribuer la graine d'une graminée appelée *Chewing's Fescue*, qui supporterait bien la sécheresse. — On présente, p. 220, un pied de luzerne du Japon *(Lespedeza striata)* poussé sans irrigation dans le sable meuble et qui, à trois mois, mesure vingt et un pouces de hauteur. — Une touffe de sorgho d'Alep *(Sorghum Halepense)*, venue sans arrosage, a quatre pieds de haut (p. 252). On prévient que cette plante est très difficile à détruire. — P. 252, un haricot *(Vigna catiang)* a donné des résultats favorables malgré la sécheresse. Bon fourrage d'été; enrichit le sol en azote si on le fait manger sur pied ou si on l'enfouit en vert comme engrais; les haricots écossés sont fort bons à manger frais ou secs; très productif.

Pour conserver la crème (p. 261). — M. Nunn, de Johnsburg, indique la recette suivante pour conserver le beurre ou la crème pendant les fortes chaleurs :

Prenez un vase beaucoup plus grand que celui qui contient la denrée; mettez au fond une couche de deux ou trois pouces de sable propre; placez-y le second vase et remplissez l'intervalle de sable. Tenez le sable constamment humide et les vases à l'ombre.

Cactus sans épines. — M. le docteur Loir nous avait parlé d'un

compte rendu d'expériences sur la culture et l'emploi du cactus sans épines. Si cet intéressant document se trouvait dans un des fascicules que M. le Bibliothécaire de l'Institut de Carthage a bien voulu mettre à notre disposition, il nous a échappé.

The agricultural Journal, published by the Departement of Agriculture, Cape of Good Hope. — Vol. X, n° 4, 5, 6, 9. — 1897. — Recueil bi-mensuel paraissant à Cape Town (Le Cap).

Importation des fruits frais à Londres (p. 205). — Deux lettres sur ce sujet, datées de Londres, 31 décembre 1896.

Les raisins d'Espagne, emballés dans la râpure de liège en barils de 40 à 50 livres, étaient abondants sur la place et se vendaient au détail six pense la livre et au-dessus. Ces fruits, quoique sains, étaient peu appétissants.

Une compagnie s'était formée pour l'importation des fruits de la Jamaïque dans des chambres frigorifiques. Deux chargements de bananes et d'oranges étaient arrivés ; le premier, de 10.000 colis, avait été perdu, les fruits ayant été cueillis trop mûrs ; le second, de 4.000 colis, s'était bien vendu. Un beau régime de bananes vaut de 10 à 14 shellings ; une caisse de 150 à 210 oranges, de 12 à 18 shellings (c'est-à-dire 15 à 22 fr. 50).

Destruction des sauterelles (p. 210). — Des expériences ont été entreprises pour la destruction des sauterelles au moyen de cultures d'un microbe (champignon) dont on ne donne pas le nom. Ces cultures sont préparées par le Dr Edington, de l'Institut Bactériologique de Grahamstown, et distribuées gratuitement.

On capture quelques sauterelles et, après leur avoir fait ingérer un peu de la gélatine infectée (ce qui est facile), on les lâche dans un vol auquel elles communiquent une épidémie meurtrière.

Les essais auraient donné des résultats concluants.

Liberia. Bulletin n° 10, février 1897. — Publié à Washington par l'*American Colonization Society*, qui a fondé la colonie nègre de Liberia. Est-ce bien un périodique dans l'acception ordinaire du mot ?

La Colonisation au XVIIe *siècle* (p. 5). — Le métier de colon en Tunisie (et par colon, nous n'entendons pas seulement l'agriculteur) ne va pas toujours sans quelques déboires. Mais combien ceux-ci paraissent supportables, quand on les compare aux souffrances des pionniers américains de Massachusetts !

A peine, dit Palfrey, avait-on commencé à préparer les habitations, que la maladie éclata, suite de l'exposition aux intempéries et de la mauvaise nourriture. En quatre mois elle enleva près de la moitié de la compagnie. Des cent deux qui étaient arrivés, six moururent en décembre, huit en janvier, dix-sept

en février et treize en mars. A un moment, il n'y en avait pas plus de six ou sept à qui il restât la force de soigner les malades et d'enterrer les morts.....

Le *Mayflower* fit voile pour l'Angleterre le 6 avril 1621. Vers cette époque, Carver, un des colons, qui avait été choisi comme gouverneur, mourut et fut très regretté. Sa femme le suivit au bout de quelques semaines... Quarante-six des passagers du *Mayflower* étaient morts maintenant, dont vingt-huit des quarante-huit hommes adultes. Avant le second arrivage d'immigrants à l'automne, il était mort cinquante et un des premiers passagers, juste la moitié.

Les débuts de la colonie créée à Jamestown (Virginie) en mai 1607 n'ont pas été plus brillants :

Elle se composait alors, dit Frelinghuysen, de cent personnes; avant le mois de septembre, ce nombre était réduit à cinquante, et bientôt après à trente-huit, quand il arriva un renfort de cent vingt colons. En 1609, nouvelle addition de cent cinquante personnes. La colonie comptait alors cinq cents âmes; mais par imprudence, extravagance et dissipation, elle fut réduite en six mois à soixante personnes...

D'après Marshall, en 1624, on avait dépensé 150.000 livres sterling pour créer la colonie, on avait envoyé d'Europe plus de neuf mille personnes pour la peupler, et après dix-sept ans, la population se trouvait réduite à mille huit cents âmes.

Mais alors, « nos maîtres » n'ont donc point toujours marché de succès en succès dans leurs entreprises coloniales ?

EUSÈBE VASSEL.

Les Revues anglaises nous manquent encore pour la plupart; nous faisons exception pour l'intéressant *Imperial Asiatic quarterly Review*, fondée en 1886 et dirigée avec beaucoup d'érudition et de zèle par l'éminent Dr Leitner, fondateur de l'Institut oriental de Woking (Surrey), ancien ministre de l'Instruction publique aux Indes. Cet important périodique trimestriel contient, dans ses derniers numéros, de nombreux articles sur l'Asie et les colonies anglaises et étrangères, par exemple : *La Vérité sur l'Armée de l'Inde*, par le colonel H.-B. Hanna; *Les Français en Indo-Chine*, par E.-H. Parker; *La Vie et les Doctrines de Confucius*, par le même; *Hong-Kong*, par un ancien fonctionnaire; *Le Canada en 1897*, par R. Castell Hopkins, etc. Mais ce qui est le plus intéressant pour nous, c'est un grand nombre d'articles relatifs à l'Afrique et aux études sémitiques.

Citons entre autres : *La Condition du Maroc*, par Ion Perdicaris; *Le Transvaal et la Révolte du Matabele*, par R.-N. Cust; *L'Expédition de la Cie Royale du Niger*, par le baron Textor de Ravisi; *Rapport sur les études sémitiques et l'orientalisme*, par le prof. E. Montet; *L'Abyssinie et les Abyssins*, par le consul E. de Léon; *Grammairiens arabes, indigènes et européens*, par M.-S. Howell, etc.

Nous y trouvons aussi des renseignements sur *le Congrès des Orientalistes*, qui doit avoir lieu à Paris du 5 au 12 septembre 1897. (Souscription : 20 fr.) S'adresser à la librairie E. Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris, ou à MM. Luzac et Cᵉ, 46, Great Russell Street, Londres. Le président sera M. C. Schifer, de l'Institut de France, directeur de l'Ecole des Langues orientales vivantes.

Les revues des livres contiennent aussi un grand nombre de comptes rendus sur des ouvrages en toute langue relatifs à l'Afrique. Signalons aussi de très sérieux « Sommaires des Evénements », résumant d'une façon condensée, mais pourtant très instructive, les principaux faits de chaque trimestre pour les pays orientaux et l'Afrique. B.



BIBLIOGRAPHIE

André Servier : **Guide de l'Agriculture en Algérie et en Tunisie.** Aug. Challamel, Paris, 1897.

Sous ce titre, le fils d'un agriculteur français établi à Oum-Zid, près de Mateur, a donné, en 250 pages, une preuve de sa belle impatience d'être utile aux colons moins expérimentés que ne l'est son père, probablement, un vieil Algérien.

La vivacité même de l'auteur à donner ses idées bien arrêtées sur le climat, les cultures, les indigènes et les auteurs qu'il a utilisés dénote l'énergie, la passion du vrai colon.

Aussi, tout ce petit livre reflète les préoccupations, les déceptions, jusqu'à la bataille vues ou vécues par chacun des Français fixés en Afrique.

L'auteur est persuasif, parce que sa bonne foi éclate dès qu'il explique ou discute : ne cherchez dans son manuel ni la diplomatie ni aucun des artifices habituels aux écrivains ; le vert rejeton du vieux colon parle net. Il dit ce qu'il sait, ou croit savoir.

Aux nouveaux débarqués de profiter d'une expérience chèrement acquise. Notre climat de Tunisie, bien plus sain que celui de tant de plaines fermées d'Algérie, ne réclame pas ici comme là une cave sous chaque habitation. Excès de précaution ne peut être du superflu pour la famille du travailleur pour qui la santé de tous les siens constitue, dès la deuxième année, le plus nécessaire de ses capitaux.

Mais comme il connaît bien la main-d'œuvre indigène, grâce à un essai loyal d'abord, grâce aussi sans doute à son intime connaissance de la langue arabe![1] Combien d'outils divers, de semences

(1) M. André Servier n'a pas seulement appris très vite la langue arabe vulgaire, il a même poussé ses études jusqu'à la langue écrite et avec assez de succès pour se sentir déjà de force à compiler, à recueillir même et à traduire quelques jolies chansons tunisiennes et algériennes qui ont paru, sous le titre de *Chants Arabes*, dans *la Nouvelle Bibliothèque populaire à dix centimes*, éditée à Paris par Henri Gautier (n° 481), et où nous trouvons entre autres les *Quatre Femmes d'un vrai Croyant*, dont nous avons récemment donné une élégante version en vers, de M. Albert Fermé (v. *Revue Tunisienne*, n° 14, p. 223) ; *la Chanson du Marchand de Figues ; la Chanson de Tunis*, qui commence ainsi : « Non, non, il n'a rien vu celui qui n'a pas vu Tunis la Blanche, la ville favorisée d'Allah, la cité où les saints minarets s'élancent vers le ciel bleu comme les palmiers de l'oasis », etc. ; *la Chanson de l'Anier* : « De Bab-Djedid à la Marine jusqu'au rivage d'Hammam-Lif, tout le jour j'ai marché près de mon baudet dans la poussière ; le soleil descend à l'horizon, l'ombre s'accroche aux minarets. Trotte, ma bourrique, et songe à l'herbe fraîche qui t'attend au fondouk ! », etc. Citons encore les chansons intitulées : *Où sont les Croyants ? — Préférence. — Si je voulais. — Menaces. — Le Prétendant repoussé. — L'Amoureux et le Rossignol.* —

ou de récoltes, sans compter le bétail petit ou grand, le nouveau colon pourra se conserver en profitant des conseils du *Guide*.

Il est à craindre que la nature aventureuse du colon l'entraîne à essayer de faire mieux que ses aînés. Chacun fera quand même plus ou moins sa propre expérience de l'usage des hommes et des choses de ce pays. Mais, en résumé, *le Guide de l'Agriculture* fait revoir leurs difficultés des débuts aux anciens, et le moins qu'il puisse produire c'est de réconforter les débutants en leur apprenant qu'ils ne sont pas les seuls à lutter pour utiliser la terre, le soleil et les gens de Tunisie dans l'espérance de faire des bénéfices en se prodiguant beaucoup.

E. DUMONT.

Carte scolaire de la Tunisie

Nous venons de voir une carte murale de la Tunisie, publiée par M. Machuel, par ordre de M. Millet, dit l'inscription qui se trouve dans le médaillon indicateur.

Nous ne saurions trop féliciter M. Machuel pour une œuvre pareille. Elle fournit à la jeunesse scolaire de Tunisie un document précieux, dont ne disposent pas encore, croyons-nous, pour leur pays, après plus de soixante ans d'occupation, les écoles d'Algérie.

Le tableau sur lequel la carte de Tunisie est reproduite est à double face : d'un côté, c'est la géographie physique ; de l'autre, la géographie politique de la Régence, qui est exposée avec une précision, une richesse de notions et une clarté qui font de cette publication un modèle du genre.

Chacune des grandes cartes est flanquée d'études de proportions moins grandes et montrant les divers aspects sous lesquels la Tunisie mérite d'être étudiée.

L'un de ces tableaux adjoints est consacré à la Tunisie antique et facilitera beaucoup l'étude et la compréhension du passé de ce pays ; ailleurs, ce sont les communications maritimes ; ici, les produits agricoles, et, de l'autre côté, les divisions administratives ; puis l'organisation postale et télégraphique, et enfin la mystérieuse région

Le Citadin, — *Conseils d'un sage*, — *Yamina et Ali*, ou les plaintes de l'épouseur dédaigné, — *A un Faucon*, — et enfin, après plusieurs jolies chansons algériennes, *le Coup de sabre d'Ali*, qui se rattache à une légende d'Hammam-Lif et qui rappelle un peu par le sujet, comme par le ton épique, notre chanson de Roland : « ..... Quoiqu'il fût plus courageux que l'aigle, quoique son œil fût un charbon ardent, quoique son sabre fût un éclair, les roumis l'entouraient comme les fourmis entourent une mouche morte, et ses compagnons, tous serviteurs d'Allah, tombaient à ses côtés en criant : Louange à Allah ! Alors, se voyant cerné, sans espoir de salut, comme la gazelle au milieu des lévriers, il brandit son sabre d'acier éblouissant, puis il dit : Au nom d'Allah le Puissant ! et frappa le rocher qui retentit et qui s'ouvrit comme un palmier que frappe la foudre d'Allah ! Par la brèche il se sauva avec ses compagnons (qu'ils soient bénis !) et de la roche sortit un torrent qui anéantit la meute des fils de Roum, et le vieux Bou Kornine secoua son front en criant dans les airs : Louange à Allah ! »

(*Note de la Rédaction*.)

du sud, dont des planches fort bien disposées permettent de se rendre un compte aussi exact que facile.

Cette carte, qui rentre dans la collection des cartes murales Vidal-Lablache, est éditée par la librairie Armand Colin, avec l'expérience que cette maison célèbre a de ces sortes de travaux. Aussi, répétons-nous qu'elle mérite à tous les points de vue les éloges les plus complets.

Puisse cette appréciation être d'autant plus agréable à M. Machuel qu'elle émane du neveu du géographe Achille de Meissas, l'un des principaux propagateurs de l'enseignement géographique par les cartes murales, dont il donna lui-même des spécimens remarqués parmi les premiers qui furent répandus en France. P. L.

Epanouissement de la Fleur ou Etude sur la Femme dans l'Islam, par le cheikh Mohammed Essnoussi, traduit de l'arabe par Mohammed Mohïeddine Essnoussi et Abd el Kader Kebaïli; Tunis, 1897.

Tel est le titre du dernier livre que vient de publier le cheikh Si Mohammed Essnoussi, juge à la première Chambre du Tribunal pénal et au Tribunal mixte, cheikh de première classe à l'Université musulmane de la Grande-Mosquée de l'Olivier et auteur de plusieurs ouvrages et poèmes bien connus.

Cette étude, quoique un peu optimiste, est extrêmement intéressante à plus d'un point de vue. L'autorité personnelle de l'écrivain, qui est considérable, et celle qu'il tient de sa haute situation, contribuent à rehausser l'importance de son livre : il fera date dans l'évolution des esprits et des idées sur la femme musulmane.

Nous allons essayer de donner à nos lecteurs, dont cet ouvrage doit piquer la curiosité, le compte rendu des idées du cheikh Essnoussi, avec force citations qui permettent de deviner un peu la valeur littéraire de l'ouvrage original à travers la traduction, du reste très fidèle et due à la plume du fils et du neveu de l'auteur, tous deux étudiants à Paris.

Cette étude comprend deux parties. La première est un éloge de la femme en général et de la femme musulmane en particulier; elle commence ainsi : « J'adresse à la femme musulmane un salut tendre et respectueux. »

La seconde partie, celle dont nous nous occupons surtout, traite des droits de la femme.

Ces droits ont été déterminés par la religion musulmane, car à l'époque préislamique la femme n'en avait point. C'est le Prophète qui l'éleva dans l'estime de tous et qui en fit, dans certains cas, l'égale de l'homme. Elle devint pour le musulman « une fleur dont il se parfume et qu'il traite avec autant d'égards que les autres fleurs », et « les fleurs sont faites pour être senties et non froissées ».

« Nous avons été créés, dit un poète arabe, pour les combats et la mort, et les belles femmes ont été faites pour laisser, en se promenant, le pan de leur robe traîner à terre. »

« Telle est, dit l'auteur, la condition de la femme arabe depuis treize siècles; c'est sur ces bases que sont établis ses droits. »

Quant aux devoirs que nous avons vis-à-vis d'elles, l'auteur les définit dans ce passage :

« Sachant que sans les femmes nous ne pourrions exister, serions-nous donc excusables de renier les devoirs que nous avons à leur égard, surtout quand nous avons la certitude que chacun de nous a eu une mère qui l'a conçu et enfanté avec douleur, qui l'a allaité, qui a veillé sur son sommeil et qui l'a, dans certaines circonstances, préféré à elle-même, si bien que cet être jadis si petit, si faible et si chétif, a pu devenir un jour un homme fort, courageux, hardi et même parfois victorieux! Voilà pourquoi l'homme est tenu de ne jamais se montrer arrogant vis-à-vis de sa mère... »

« Dans les hadiths (traditions), le Prophète répète par trois fois cet avertissement : « Dieu vous commande d'être bons pour vos femmes; Dieu vous commande d'être bons pour vos femmes; Dieu vous commande d'être bons pour vos femmes », et il ajoute : « Elles sont vos mères, vos filles, vos tantes », etc.

Le Prophète ne s'était pas contenté de faire à ses adeptes des recommandations de bienveillance et de douceur à l'égard des femmes; il leur avait donné des exemples éclatants de sa bonté vis-à-vis d'elles. A ce propos, le cheikh Essnoussi nous rapporte les traits suivants :

« Le Prophète s'est conduit avec plus de délicatesse que personne envers les femmes et les enfants. De temps en temps il lui semblait bon de s'amuser avec ses femmes. On raconte même qu'un jour, comme il jouait à la course avec sa femme Aïcha, celle-ci le dépassa; mais, la seconde fois, ce fut le Prophète qui gagna à son tour. Alors, Mohammed lui dit : « La partie est égale, ô Aïcha. »

« Un jour, ayant invité des Abyssins à venir jouer dans son logis, il pria sa femme d'assister à leurs jeux. Mais, pour qu'elle ne fût pas aperçue des spectateurs, notre seigneur Mohammed la plaça entre les deux portes de la maison, se mit devant elle et resta ainsi debout jusqu'à ce qu'elle eût fini de contempler les joueurs. Puis, quand son épouse fut rentrée chez elle, le Prophète, s'adressant aux spectateurs, leur dit : « Le meilleur des croyants est celui qui a *le plus de douceur et de délicatesse envers les femmes*. Le premier parmi vous est celui qui est le plus aimable avec ses femmes, et je suis meilleur que vous vis-à-vis des miennes. »

L'auteur expose ensuite succinctement les points de droit relatifs au mariage et à la vie conjugale : « La loi musulmane, dit-il, prescrit

à l'époux de nourrir et d'habiller sa femme en proportion de sa fortune..... si elle est digne, son mari doit lui faire servir à table, après le pain et la viande, un dessert composé de fruits et de bonbons; si sa condition exige qu'elle ait plus d'une servante, son mari est tenu de lui en procurer autant qu'il lui en faut et doit les payer de sa bourse. »

Mais qu'est-ce que l'homme est à son tour en droit d'exiger de la femme? Le cheikh Essnoussi nous le fait savoir :

« Une femme dit au Prophète : « Quels sont les droits de l'homme « sur la femme ? » Le Prophète répondit : « La femme ne doit pas « sortir de chez elle sans l'autorisation de son mari. » C'est cette considération qui justifie l'usage du voile. »

Au sujet du voile, l'auteur nous en expose les vertus en ces termes :

« Le voile est en grande faveur chez les musulmanes qui le considèrent comme un signe de leur parfaite honnêteté; elles sont fières de cet usage, qui est si bien entré dans les mœurs, que les femmes qui ne s'y conforment pas sont considérées comme atteintes dans leur honneur et que leurs enfants en supportent les conséquences. Si l'on recommande l'usage du voile à la femme musulmane, ce n'est pas par défiance : on veut seulement prévenir jusqu'au moindre soupçon qui pourrait planer sur sa réputation. Cet usage contribue à empêcher que la jalousie, si naturelle à l'homme, lui fasse concevoir des soupçons mal fondés. Il ne laisse du moins aucune excuse à la jalousie. »

Le cheikh termine le chapitre de la vie conjugale par les recommandations qui suivent, faites par Asmaou bent Kharijah à sa fille, au moment de la marier :

« Tu sors du nid qui t'a vu naître pour aller dans un lit que tu ne connais pas et pour habiter une maison qui ne t'est pas familière; respecte ton mari, et il t'honorera; sois tendre pour lui, et il te protègera; considère-le comme ton maître, et il se considérera comme ton esclave; ne l'accable pas de prévenances, de crainte qu'il ne te méprise, et ne t'éloigne pas de lui, de peur qu'il ne t'oublie; s'il se rapproche de toi, empresse-toi auprès de lui, et s'il fuit ta compagnie, garde-toi de courir après la sienne. Evite d'offusquer l'odorat, l'ouïe ou les regards de ton mari. Il faut que ton parfum lui plaise, que tu sois belle à ses yeux et que tu ne lui fasses entendre que de bonnes paroles. »

L'auteur aborde ensuite la question de l'éducation qu'il est du devoir des parents de donner à leurs filles.

« Le jurisconsulte Abou Hassan el Ilmi, dit-il, admet parfaitement la nécessité de l'instruction de la femme. — Pourtant, dira-t-on, il leur a interdit l'écriture, la poésie, la composition. — Sans doute, mais à un point de vue *moral* et non *légal;* et cette préoccupation

s'explique par le fait que ces études renferment un élément pernicieux qui peut gâter l'esprit et le caractère d'une fille. »

Mais le cheikh Essnoussi s'empresse d'ajouter : « D'ailleurs, si l'étudiante est une personne chaste, sage et digne de confiance, pourquoi négligerait-elle l'écriture et les autres études dont nous avons parlé ? »

Ainsi, notre auteur se prononce catégoriquement pour l'enseignement de l'écriture aux femmes, et appuie son avis sur ce fait que dans les premiers siècles de l'Islam les femmes savaient écrire : « Regardez en arrière, dit-il, et voyez les compagnes de Mohammed : n'ont-elles pas appris à écrire ? » Il cite aussi plusieurs noms de femmes célèbres qui se distinguèrent jadis par leur érudition, et termine ce chapitre par ce passage : « Ce n'est pas seulement dans l'antiquité qu'on a donné des leçons de morale aux femmes; c'est encore l'usage pour celles qui appartiennent à la noblesse. A Tunis, le cheikh El Harkafi, le plus célèbre des savants tunisiens, avait appris à la fille d'Othmane-Dey à réciter et à chanter tout le Coran. Le livre saint et l'écriture, jusqu'à nos jours, n'ont pas cessé d'être enseignés par des institutrices dans la plupart des maisons beylicales et des familles lettrées ou nobles, par imitation des femmes instruites que nous venons de citer. La tradition s'est donc perpétuée jusqu'à l'heure actuelle. »

Grâce à l'instruction qu'elle est en droit d'avoir, la femme peut jouer un rôle dans toute chose et prêter son précieux concours à l'homme. C'est ainsi qu'il lui est permis d'avoir un métier, mais on exige qu'elle partage son salaire avec son mari. « Le Chaàra prend son témoignage en considération quand il s'agit d'une affaire qui la concerne. Avec l'autorisation du mari, elle peut assister aux cérémonies religieuses. Elle va en pèlerinage aux lieux saints et peut même parfois accompagner son mari à la guerre ; dans ce cas, elle a droit à sa part du butin. Son rôle consiste surtout à soigner les blessés, à porter de l'eau aux combattants. Il y a eu parmi elles d'excellents médecins et surtout d'habiles sages-femmes. »

Mais la principale mission de la femme est de s'occuper de son ménage, de l'éducation de ses enfants et de soigner son mari ; si elle accomplit consciencieusement ces devoirs, Dieu l'en récompensera plus que pour toute autre bonne action.

« En accomplissant ses devoirs envers son mari, dit le Prophète, et en le soignant dans ses maladies, en un mot en se rendant agréable à lui, une femme peut égaler les bonnes actions que font les hommes pour être récompensés de Dieu. »

Pour un peu, nous transcririons toute la brochure, tant elle est pleine d'enseignement pour ceux qui ignorent la condition créée par la religion musulmane à la femme ; nous devons arrêter ici ces

citations aussi intéressantes qu'instructives, tant pour les musulmans que pour les Européens désireux de connaître l'Islam et sa civilisation, non d'après les préjugés et les légendes, mais bien d'après les règles mêmes de la loi musulmane. Cet ouvrage, disons-nous, vient accentuer le mouvement d'intérêt qui s'est depuis quelque temps manifesté en Tunisie en faveur de la femme musulmane.

Enfin, on ne saurait mieux terminer ce compte rendu qu'en répétant avec le cheikh Essnoussi les vœux qui forment la finale de sa très intéressante brochure :

« Puissent les femmes jouir d'une constante félicité! Et nous, hommes, puissions-nous ne leur faire entendre que des paroles qui leur soient agréables ! »

Concordance des ères musulmane et chrétienne pour les quatorze premiers siècles de l'Hégire, commençant le 16 juillet 622 et finissant le 20 novembre 1979, ouvrage publié avec le concours du Gouvernement Tunisien, par Si M'hamed Bel-Khodja, chef de la comptabilité de l'Administration générale; Tunis, 1897.

M. M'hamed Bel-Khodja, en publiant en arabe et en français sa *Concordance des Eres musulmane et chrétienne,* a rendu un réel service non seulement à ses coreligionnaires, mais encore aux Européens, et on ne peut que s'associer aux félicitations qui lui ont été adressées par S. Exc. le Premier Ministre et par les journaux arabes.

En effet, point ne sera besoin désormais, pour vérifier une date de l'ère musulmane, de se livrer à des recherches et à des calculs souvent pénibles : un simple coup d'œil sur la Concordance, et on aura la correspondance du premier jour de l'année arabe avec celui de l'année chrétienne. Et il sera facile de déterminer pour une date quelconque de l'hégire la date correspondante de l'ère chrétienne.

Jusqu'à présent, on n'avait pas de concordance précise des ères musulmane et chrétienne à partir de la date de l'hégire, c'est-à-dire de l'émigration du Prophète des Arabes, et pourtant il est utile de connaître la correspondance des dates de cette brillante épopée musulmane. Si M'hamed Bel-Khodja vient de combler cette lacune, et pour cela seul il mériterait la reconnaissance des historiens et des chercheurs.

Les magistrats, les notaires indigènes et les arabisants ont besoin à tout moment de connaître la correspondance des dates; eux aussi accueilleront avec plaisir ce petit ouvrage appelé à leur être d'un grand secours.

Voici quelques extraits de la préface de cet utile répertoire :

« Les Arabes, dont la civilisation a, pendant de longs siècles, éclairé le monde, cultivèrent les sciences exactes. Les écoles de Bagdad, de Cordoue, du Caire, du Fez et de Kairouan élargirent

successivement le cercle des connaissances; les mathématiques, la philosophie et notamment l'astronomie furent étudiées avec passion par les savants musulmans. Néanmoins, la Tunisie ayant été, au cours des trois derniers siècles, tourmentée par des guerres civiles et l'anarchie, vit fatalement s'amoindrir la renommée des progrès scientifiques qui ont fait époque dans l'histoire de l'Islam. Ce n'est qu'à l'avènement du bey Ahmed-Pacha que l'instruction commença à renaître. Ce prince fonda la bibliothèque de la Grande-Mosquée de Djemaâ-ez-Zitouna, dont l'importance est hautement appréciée dans le monde islamique.

« Suivant cette marche ascendante, et s'inspirant des progrès du règne de Louis-Philippe, son ami et contemporain, ce bey tint à honneur de relever le niveau intellectuel de ses sujets. Pour imprimer une impulsion sérieuse à l'étude des sciences exactes, il créa au Bardo une école polytechnique qui eut son temps de prospérité sous l'heureuse direction d'éminents officiers français. Khéreddine, continuateur de l'œuvre régénératrice, fit fonder par le bey Sadok le collège Sadiki, destiné dans sa pensée à l'étude des sciences positives. L'étude des mathématiques y fut enseignée dès lors d'après les programmes modernes.

« Le Gouvernement du Protectorat, animé de l'esprit progressiste, prit à tâche d'encourager et de propager l'instruction parmi les jeunes musulmans de ce pays. Il a été particulièrement aidé par l'éminent savant, M. René Millet, Résident Général de France à Tunis. Ce diplomate distingué, appréciant le haut intérêt qu'il y a à rapprocher les deux éléments appelés à vivre côte à côte en Tunisie, entoure les savants ulémas tunisiens d'une sollicitude que j'ai eu la bonne fortune d'apprécier en assistant à ses entretiens avec mon regretté oncle, feu le cheikh Ul-Islam. »

Plus loin, l'auteur rappelle que le calendrier arabo-chrétien qu'il a établi en arabe et en français « prend son point de départ à l'hégire, date de l'émigration de Mahomet de La Mecque à Médine, et finit à l'an 1400 de l'ère musulmane (1979 de l'ère chrétienne). La date de l'hégire correspond au vendredi 16 juillet 622 de la naissance de Jésus-Christ. La première colonne des tableaux indique l'année de l'hégire, la deuxième le jour du mois de l'année chrétienne coïncidant avec le premier jour de l'année hégirienne, et enfin la troisième colonne l'année correspondante de l'ère chrétienne ».

« J'ai cru bon, ajoute-t-il encore, de signaler dans ma préface arabe à mes coreligionnaires la différence existant entre les calculs des anciens astronomes et ceux plus exacts des savants modernes, et j'ai reproduit à leur intention les explications aussi claires que précises données par M. Charles Bernoin dans sa *Concordance pour les trois derniers siècles de l'Hégire*, publiée à Alger en 1885. »

Bibliographie musicale

Chez **Enoch**, boulevard des Italiens, Paris :

Emile Ratez, l'éminent directeur du Conservatoire de Lille, six suites pour violon et piano. Très faciles et cependant très musicales.

Cette œuvre à l'usage des jeunes élèves a le double avantage de les distraire en joignant à l'aridité des exercices de petits morceaux de salon et de leur former le goût en leur faisant jouer de la vraie musique.

1re suite : *Conte; Au Franc-Comtois; Valse.*
2e — *Pastorale; Ballabille; Air russe.*
3e — *Menuet; Babiole; l'Orage.*
4e — *Choral et Variations; Souvenance; Marche.*
5e — *Feux follets; Recueillement; Petite Fugue.*
6e — *Au Village; Romance; Boléro.*

Ernest Gillet. *La Lettre à Manon*, morceau caractéristique pour piano. Pièce vraiment charmante et d'une moyenne difficulté.
— *Petite Duchesse,* madrigal pour piano, d'un joli style vieillot. Pas difficile, mais nécessite un certain fini dans l'interprétation.

Louis Gaune. *Rigaudon,* pour piano; très original. Pas difficile.
— *Les Merveilleuses,* air à danser, pour piano; jolie pièce de salon. Pas difficile.

Gabriel Marie. *Les Highlanders,* scottish pour piano. Bien dansante.
— *Berceuse,* pour violon et piano; très mélodique. Assez facile.

V. F. Siep. *Danses néerlandaises,* pour piano, op. 2. Pittoresques et originales, ces danses ont un caractère populaire d'un grand charme.

Paul Lacombe. *Chanson de route,* pour piano; mouvement de marche. Très enlevant.

T.-P. Royle. *Toreador* et *Eldorado;* deux bonnes valses pour piano.

Chez **Grus**, place Saint-Augustin, Paris :

Louis Girard. *Traité d'harmonie simple et pratique.* Cet ouvrage, écrit dans une forme très concise, doit rendre de très réels services; il est la suite rationnelle de bonnes leçons de solfège. Je ne saurais trop recommander ce livre d'un prix abordable (9 fr.) aux amateurs désireux de se perfectionner dans l'étude de la musique.

Louis Deo. Dix transcriptions en forme de trios, pour piano, violon et violoncelle; très mélodiques. Très bonne musique de salon. Pas difficile.

N°s 1. *Ninon,* caprice (Elsen).
2. *Adagio* (Gounod).
3. *Intermezzo* (Desjoyeaux).
4. *Marivaudage* (A. Renaud).
5. *La Troïka* (Elsen).
6. *Napolitaine* (Elsen).
7. *Fin de rêve* (Elsen).
8. *Voix des Cloches* (Luigini).
9. *Pervenche* (Elsen).
10. *Rosati* (Elsen).

Chez **Mme G. Beyer,** éditeur de musique, 30, rue Digue-de-Brébant, Gand (Belgique) :

G. Beyer. Six petites pièces pour violon et piano, op. 14 : 1. *Canzona ;* 2. *Marcia ;* 3. *Schezino ;* 4. *Serenata ;* 5. *Capricietto ;* 6. *Fantasia.*

Ces morceaux, très faciles, sont écrits à l'usage des très jeunes élèves et ne comportent que la 1re et la 3e position du violon ; de plus, leur forme très musicale est destinée à développer le goût des commençants.

— Une excellente méthode de violon en cinq cahiers ; très progressive, écrite avec une entente raisonnée de l'instrument. Je signale cette publication comme devant rendre de très réels services aux professeurs de violon.

A la **Società Musicale Napoletana,** strada di Chiaja, 226, Napoli :

B. Carelli. *Ti perdono!* mélodie, chant et piano. *Autunno,* mélodie, chant et piano. Œuvres délicates et d'un effet certain.

Cost. Palumbo. *2e Scherzo,* pour piano ; *Soli...,* pour piano ; *Margherita,* pour piano.

Ces trois pièces, d'une heureuse venue, sans être d'une grande difficulté, sont d'un effet certain.

Chez **Ad. Deslandres,** 69, rue Truffaut, Paris :

Ad. Deslandres. *Boum-Dsing,* polka brillante pour piano. Pas difficile.

— *La Grande-Duchesse Olga dans son berceau,* berceuse pour violon et piano ; d'un grand sentiment. Pas difficile.

— *Ave Maria,* pour soprano ou ténor, avec accompagnement d'orgue ; d'un beau caractère religieux.

— *Bouquet de mélodies,* pour chant et piano (baryton ou mezzo soprano) :

1° *Son charme,* poésie de F. Coppée.
2° *Bonjour, bonsoir,* poésie de C. Couturier.

3° *Puisque mai tout en fleurs,* poésie de V. Hugo.
4° *S'il est un charmant gazon,* —
5° *Pour toujours,* poésie de F. Coppée.
6° *Je suis le divin passant,* poésie de C. Couturier.
7° *La main dans la main,* poésie de E. Eude.
8° *Chant populaire à Jeanne-d'Arc,* poésie de A.-L. N.
Recueil très intéressant.

Chez **A. Bérégally et Paroy fils,** éditeurs, 80, rue Bonaparte :

AD. DESLANDRES. *Hymne au Sacré-Cœur,* solo, chœur, violon, harpe et orgue.

— *Sancta Maria,* duo pour deux sopranos avec accompagnement d'orgue. Très à effet pour les cérémonies religieuses.

Chez **W. Salabert,** éditeur, 8, rue de Choiseul, Paris :

AD. GAUVOIN. *Mariska,* mazurka hongroise pour piano. Très originale.

— *Les Sapeurs,* polka-marche pour piano. Enlevante.

ALFRED LEE. *Chicaco,* pas redoublé. Très gai.

H. MAGUET. *Danse annamite,* pour piano ; d'un rhytme amusant. Pas difficile.

J. FARIGOUL. *Plaisance-Fransac,* polka pour piano. Très originale.

W. SALABERT. Toute une série d'œuvres très heureuses et toutes très bonnes pour la danse. Ce sont :

Les Flèches d'or, valse pour piano.
Joyeux Record, galop —
Mase, polka —
Pas-de-quatre, —
Les bons Vieux, scottish —
Les Bicyclistes, quadrille —
Automobile, polka-marche —
Cœur qui soupire, valse —

Chez **Paul Decourcelle,** éditeur à Nice :

ANT. AUDSHOORN. *Mignonnette,* mouvement de valse lente pour violoncelle et piano ; pas difficile. Très bon morceau de salon.

A. D'AMBROSIO. *Sérénade,* op. 4, pour violon et piano. Charmante pièce qui, bien interprétée, fait un grand effet. Pas difficile.

— *En badinant,* mouvement de gavotte pour piano ; très original. Moyenne difficulté.

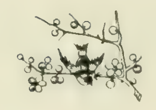
ERNEST GILLET. *Sous les Palmiers,* pièce pour piano ; pas difficile. Joli morceau de salon.

J.-C. DESORMES. *Danse romaine* (saltarello) pour piano ; très originale. Pas difficile.

J.-C. Desormes. *Danse brésilienne,* pour piano; très personnelle et d'une jolie couleur. Pas difficile.

Henri Tellam. Une ravissante valse pour piano, d'une moyenne difficulté : *Madriparirienne,* et deux polkas très gaies et très dansantes : *Polka du Gui* et *A la bonne franquette.*

Paul FRÉMAUX (de l'Opéra),
Directeur de l'École de Musique.



Le Secrétaire général,
Dr CATAT.

Le Président,
B. BUISSON.

Quatrième année | N° 16 | Octobre 1897

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS
Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)
1897

L'ENSEIGNEMENT MUSULMAN
EN TUNISIE (1)

Messieurs,

Les lettres arabes ont toujours été en honneur en Tunisie. Les universités de Kairouan et de Tunis ont répandu jadis le plus grand éclat et nombreux sont les savants qui en sont sortis ou qui ont été formés par les maîtres qui professaient à Sousse, à Mahdia, à Sfax ou même dans le sud, à Gabès, à Gafsa et à Tozeur.

Bien que l'enseignement musulman de la Tunisie n'ait plus aujourd'hui la même renommée qu'autrefois, il est cependant encore fort apprécié dans le monde musulman, et beaucoup de jeunes gens viennent de la Tripolitaine, de l'Algérie et même du Maroc suivre les leçons de nos professeurs de Djamaà-Ezzitouna. On leur accorde, il est vrai, toutes les facilités désirables pour qu'ils puissent recevoir une instruction sérieuse et complète ; on leur ouvre les medercas et les bibliothèques, on leur accorde même des subsides s'ils sont indigents. Nos étudiants trouvent du reste un protecteur éclairé dans la personne de S. A. Si Ali-Bey, qui est lui-même un esprit cultivé et qui emploie ses loisirs à composer des ouvrages sur des questions de droit. S. Exc. Si El Aziz bou Attour, notre Premier Ministre, est aussi un savant distingué qui a étudié à fond toutes les sciences arabes, qui en connait par suite l'importance et les difficultés et qui encourage par tous les moyens dont il dispose ceux qui les professent ou qui les étudient. Il disait récemment aux deux délégués indigènes qu'il a envoyés à Paris pour assister aux séances de votre congrès, qu'il aurait été heureux et fier de venir lui-même suivre vos travaux si son âge et les lourdes charges de son ministère ne l'en avaient empêché.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter, messieurs, que les représentants de la France qui se sont succédé en Tunisie ont toujours témoigné la plus grande déférence aux savants musulmans et qu'ils ont encouragé leur enseignement et leurs travaux. Les lettres arabes ont trouvé un ardent protecteur en M. René Millet, notre Résident Général actuel, qui s'intéresse au plus haut point à toutes les questions qui touchent à l'Islam.

(1) Cette note a été lue au Congrès des Orientalistes qui s'est réuni à Paris, au mois de septembre dernier, par M. Machuel, directeur de l'Enseignement public en Tunisie, délégué du Gouvernement Tunisien à ce congrès.

Les musulmans, messieurs, aiment l'instruction. Leur religion leur recommande de cultiver leur esprit et de former leur cœur par la science. « Seront-ils donc mis sur la même ligne ceux qui savent « et ceux qui ne savent pas ? » est-il dit dans le Coran. (1) « Recher-« chez la science, devriez-vous aller jusqu'aux confins de la Chine, « a dit le Prophète Mahomet, car s'instruire est une obligation pour « tout musulman et toute musulmane. » (2)

On trouve dans une collection de sentences attribuées à Ennawaoui les pensées suivantes : (3)

« Chercher la science vaut mieux que faire la prière surérogatoire. »

« Rien n'est plus agréable à Dieu, après l'accomplissement des « obligations religieuses, que de s'occuper de science. »

« Celui qui n'aime pas la science n'a aucun bien en lui : ne fais « pas ta société d'un tel homme. »

« La science ne consiste pas à savoir par cœur : il faut connaître « ce qui est utile. »

Mais l'étude doit être désintéressée. Le devoir de l'homme est de rechercher la science sans arrière-pensée d'un bénéfice matériel, sans aucune idée d'un lucre à venir. C'est pour arriver à la perfection et afin de mieux comprendre Dieu et la création qu'il faut acquérir l'instruction. Etre agréable au Seigenur et arriver à saisir toutes les beautés et les lois de son Livre, tels sont les mobiles qui doivent engager les hommes à s'instruire.

Le grand législateur Malik disait fréquemment aux jeunes gens qui l'entouraient à ses leçons : « Ornez votre âme avec la science et « parez-la de bonnes actions. Etudiez constamment ; l'homme ne « naît pas instruit. Les grands de ce monde sans instruction sont « bien petits quand la foule se tourne vers eux. » (4)

Le besoin de s'instruire a donc pour base un sentiment religieux. Il s'ensuit que tout le système d'enseignement des musulmans est fondé sur l'étude du Coran. Cet ouvrage est pour eux d'origine divine. C'est la parole de Dieu transmise aux hommes par le Prophète qu'il a élu. C'est un livre glorieux, généreux, qui renferme la sagesse infinie. C'est un miracle, une chose merveilleuse. Les hommes les plus éloquents ont été impuissants à l'imiter, encore moins à le réfuter. C'est la lumière évidente, la vérité irréfragable. Il a, du reste, existé de tout temps : il est incréé. Rien ne saurait approcher de l'éclat des signes qu'il renferme, atteindre l'élévation de ses maximes ou l'éloquence de son style. Sa lecture enlève la rouille de

(1) Chapitre XXXIX, verset 12.
(2) *Recueil des Hadits.*
(3) Dugat : *Histoire des Philosophes et des Theologiens musulmans*, p. 288.
(4) Dugat : *Ibid.*, p. 268 et suiv.

l'âme et procure à l'homme de foi une jouissance à nulle autre pareille.

On comprend, par suite, le respect que les musulmans ont pour leur Livre sacré, qu'ils ne touchent que lorsqu'ils sont en état de pureté; qu'ils ne lisent ou ne récitent qu'après avoir fait leurs ablutions ou parfumé leur bouche. En le lisant (et il faut le faire dans toutes les circonstances de la vie, malade ou en bonne santé, en voyage ou à demeure, dans le bonheur comme dans l'adversité), on doit prendre une attitude humble et recueillie, se proposer d'être agréable au Très-Haut et être convaincu qu'on s'entretient avec lui, qu'on est en sa présence. Il faut enfin, lorsqu'on a parcouru quelques chapitres du Coran, méditer avec soin, pleurer même et se rappeler que toutes les choses de ce bas-monde ne sont que vanités et qu'il n'y a de durable que la vie future.

On comprend aussi l'admiration et le culte que les musulmans ont pour le Prophète Mahomet dont ils ne prononcent jamais le nom sans appeler sur lui les bénédictions de Dieu et qui est à leurs yeux la créature la plus pure, l'être le plus parfait et l'homme inspiré que Dieu a choisi pour transmettre sa loi aux autres hommes par l'intermédiaire de l'ange Gabriel.

Les renseignements qui précèdent m'ont paru nécessaires pour bien mettre en lumière l'idée religieuse qui domine tout l'enseignement musulman et pour expliquer la répugnance qu'ont les indigènes à modifier les méthodes que leur ont léguées leurs ancêtres et la crainte qu'ils manifestent de nous voir toucher aux principes mêmes de leur religion, lorsque nous nous occupons de leur instruction. Il faut donc, lorsqu'on entreprend d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'étendre le programme des connaissances des jeunes musulmans, éviter de les froisser dans les sentiments de respect et d'admiration qu'ils ont pour leur Livre sacré et pour le Prophète Mahomet.

Ceci exposé, je traiterai successivement : 1° de l'enseignement donné dans les écoles coraniques (écoles élémentaires) et 2° de l'enseignement donné dans les mosquées.

I

De l'enseignement élémentaire donné dans les « kouttabs » ou écoles coraniques

Ces établissements sont destinés aux enfants de cinq à seize ans. Ils sont installés habituellement dans une salle située au rez-de-chaussée et plus ou moins spacieuse, suivant l'importance de la localité et la notoriété dont jouit l'instituteur. A Tunis, beaucoup de ces écoles se trouvent au premier étage. Chacune d'elles reçoit en

moyenne vingt élèves. Quelques-unes ont jusqu'à quarante enfants; d'autres n'en ont qu'une dizaine. Il n'y a généralement qu'un maître par école; cependant une école de la Tunisie a trois maîtres, deux autres en ont deux.

Le nombre des écoles coraniques de la Régence est de 1.428 avec 1.432 maîtres et 21.490 élèves. Il y en a quelques-unes sous la tente, mais en petit nombre. Plusieurs sont installées dans les zaouias, sortes de chapelles ou de mausolées élevés le plus souvent sur le tombeau d'un saint ou d'un homme célèbre par ses vertus. Ces écoles sont appelées en Tunisie *kouttab,* pluriel *ketateb*; les maîtres qui les dirigent se nomment *moueddeb* (éducateurs).

Le mobilier d'un kouttab est toujours des plus rudimentaires : quelques nattes, un petit tapis pour le maître, un vase servant à laver les planchettes,[1] rien de plus. Ce matériel est renouvelé aux frais des familles. A la fête du Mouled (nativité du Prophète), chaque père de famille envoie au maître une somme proportionnée à ses ressources. L'argent ainsi recueilli sert à l'achat de nattes neuves, d'encre et d'argile.

Le matériel d'enseignement n'existe pas. Le maître n'a pas besoin de livres : il porte avec lui toute sa science ;[2] il doit savoir d'une façon irréprochable le Livre de Dieu qu'il est chargé d'enseigner à ses élèves. Cette connaissance est suffisante pour faire un bon moueddeb. Quant à l'écolier, il ne lui faut, pour fournitures scolaires, qu'une planchette en bois, une plume en roseau et un encrier.

Ces écoles, ai-je dit, sont destinées à l'enseignement du Coran. Elles sont donc religieuses; aussi jamais un enfant chrétien ou israélite n'y est admis. Tout bon musulman est tenu de faire apprendre à ses fils une partie ou la totalité du Coran dont la connaissance est nécessaire pour les pratiques religieuses. Les habitants des villes ne manquent pas ordinairement à ce devoir, et l'on rencontre peu de Tunisiens qui ne sachent lire et écrire. Dans les campagnes, le nombre des illettrés est plus grand à cause de la difficulté qu'il y a de se procurer des maîtres.

Le célèbre historien Ibn Khaldoun donne la raison de cette méthode :[3]

« Une des marques distinctives de la civilisation musulmane, dit-il « dans ses *Prolégomènes*, est l'habitude d'enseigner le Coran aux « enfants. Les vrais croyants l'ont adoptée et s'y sont conformés dans « toutes leurs grandes villes, parce que certains versets de ce livre « et le texte de certaines traditions étant appris de bonne heure,

(1) Tel est le respect des musulmans pour le Coran, qu'ils ont la précaution de jeter dans un endroit à l'abri autant que possible de toute souillure l'eau qui a servi à laver les planchettes et qui renferme par suite la parole de Dieu.

(2) Les personnes qui savent le Coran sont appelées les *porteurs* du Livre.

(3) Traduction des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, par de Slane, vol. III, p. 285.

« établissent solidement dans le cœur de l'enfant la croyance aux « dogmes de la religion. Donc, le Coran forme la base de l'enseigne- « ment et sert de fondation à toutes les connaissances qui s'acquiè- « rent plus tard. »

Et plus loin :

« Ce qui a établi d'une manière toute spéciale l'usage de commen- « cer par le Coran fut le désir de mériter la bénédiction divine et « la récompense d'une si bonne action, et d'empêcher que l'élève, « une fois lancé dans les égarements de la jeunesse, ne rencontrât « des obstacles qui nuiraient à ses bonnes intentions ou qui arrête- « raient ses études, de sorte qu'il laisserait échapper à tout jamais « l'occasion d'apprendre ce livre. Tant que dure sa minorité, il reste « soumis à l'autorité d'autrui, mais lorsqu'il est entré dans l'adoles- « cence et qu'il se voit débarrassé du joug qui lui pesait, il peut se « laisser entraîner par les passions orageuses de la jeunesse et faire « naufrage sur les côtes de la folie. »

Le mode d'enseignement actuellement suivi en Tunisie laisse fort à désirer. Les enfants mettent un temps considérable à apprendre à lire et à écrire. La principale préoccupation du maître est de leur faire retenir le plus vite possible quelques versets du Coran; il s'inquiète peu de la meilleure méthode à employer pour hâter le progrès de ses écoliers. Il est certain qu'en se servant de procédés plus rationnels on obtiendrait des résultats beaucoup plus rapides tout en augmentant les matières de l'enseignement. Le programme actuel des écoles coraniques est peu chargé : il ne comprend que l'étude du Coran et quelquefois celle des éléments de la grammaire et du droit. Il n'est jamais parlé ni du calcul, ni de la géographie, ni de l'histoire. Jamais il n'est donné aux enfants la moindre explication sur le sens des textes qu'ils étudient ni sur la signification même des mots. Le maître n'a pas le droit d'interpréter le Coran : il pourrait s'égarer dans des explications erronées et commettre des hérésies.

Le développement intellectuel des écoliers soumis à un pareil enseignement est nul ou à peu près. Lorsqu'ils quittent l'école, ils savent une partie ou la totalité du Coran, mais ils seraient incapables de rédiger même une lettre des plus simples et de l'écrire correctement.

L'éducation donnée aux enfants n'est pas moins défectueuse. On cherche à leur inspirer la crainte du maître et du père de famille, mais pas plus. Le moueddeb cause rarement avec ses élèves; il n'a nul souci de former leur cœur, de développer leur jugement, de leur faire des leçons de morale. Les pères eux-mêmes s'inquiètent peu de ces détails. Lorsqu'ils amènent leurs enfants à l'école ils recommandent habituellement à l'instituteur d'user avec eux de la plus

grande sévérité, c'est-à-dire de ne pas leur ménager les punitions corporelles. « Je ne vous demande que de me rendre les os et la peau », telle est la formule employée avec le moueddeb par le père de famille, et qui signifie qu'il autorise l'instituteur à user de tous les châtiments qu'il jugera convenables.(1) Et cependant le maître arabe est généralement respecté; c'est lui qui a enseigné à réciter la parole de Dieu; on se le rappelle toujours, et on oublie les dures punitions qu'il a infligées. Aux grandes fêtes on va le voir chez lui, on lui porte des gâteaux, on lui offre même de l'argent. A El-Aïd-el-Kebir, on lui donne souvent un mouton.

Il ne faudrait pas croire que tous les musulmans tunisiens approuvent sans réserve cette éducation. Il en est qui regrettent cet état de choses et qui ne verraient pas sans une satisfaction réelle réformer les méthodes et les errements des moueddebs. Quelques auteurs ont écrit des traités complets sur les procédés pédagogiques qui devraient être employés dans les kouttabs et ils conseillent, en particulier, de n'user qu'avec la plus grande réserve des châtiments corporels. Voici encore l'opinion d'Ibn Khaldoun sur cette question :(2)

« Employer trop de sévérité dans l'enseignement des enfants leur « est nuisible, surtout quand ils sont en bas âge, parce que cela donne « à leur esprit une mauvaise disposition. Les enfants qu'on a élevés « avec sévérité en sont tellement accablés que leur esprit se rétrécit « et perd son élasticité. Cela les dispose à la paresse, les porte au « mensonge et à la dissimulation... Bien plus, leur âme se détend au « point qu'elle ne cherche pas à s'orner de belles qualités ou à se « distinguer par un noble caractère.»(3)

Les moueddebs reçoivent une rétribution scolaire mensuelle d'un franc à cinq francs, suivant l'aisance des familles. Dans certaines localités, ils sont payés par semaine à raison de trente à quarante centimes. En pays arabe, ils sont rétribués à l'année; on leur donne, suivant les conventions, du blé, de l'orge, de l'huile, des agneaux, etc. Lorsque les élèves sont arrivés à certains chapitres déterminés du Coran, ils doivent faire à leur maître un cadeau en argent. C'est ce qu'on nomme la *khetma*. Ce cadeau est naturellement très important

(1) Aussi, le maître indigène a-t-il toujours à sa portée un ou plusieurs bâtons, de grosseurs différentes, dont il se sert souvent sans aucun ménagement. Le brave homme qui m'a appris le Coran avait trouvé bon de donner un nom à chacun de ses instruments de correction : il se servait, suivant le cas, et à notre grande terreur, de la « vipère », du « serpent », du « boa », du « dragon ». Lorsqu'il avait prononcé ce dernier nom, toute la classe tremblait; on savait que quelque grand coupable allait être châtié, et, fréquemment, nous étions chargés d'administrer nous-mêmes la correction. Un kouttab bien tenu doit avoir aussi la « falaka ».

(2) *Prolégomènes*, vol. III, p. 290.

(3) La sottise et l'ignorance des maîtres d'école indigènes sont proverbiales et certains ouvrages arabes abondent en traits satiriques contre eux et en anecdotes comiques sur leur caractère et les procédés qu'ils emploient.

lorsque l'écolier commence l'étude de la dernière sourate du Coran.[1] Toutefois, le montant de la somme est toujours laissé à la discrétion des familles. La khetma est l'occasion d'une petite fête.[2]

Dans quelques villes, et principalement à Tunis, certains moueddebs touchent une part des revenus habous qui leur sont affectés.

A l'occasion du Mouled, les moueddebs de Tunis reçoivent de l'Etat une gratification de trois francs, qui leur est donnée par l'intermédiaire du Cheikh El Médina.

Autrefois, nul ne pouvait être moueddeb à Tunis s'il n'appartenait pas à une ancienne famille de la ville. En d'autres termes, il fallait être originaire de Tunis pour exercer ces fonctions. Mais, plus tard, la pénurie des maîtres (les Tunisiens recherchant des emplois plus honorifiques et surtout plus lucratifs et moins pénibles) fit qu'on autorisa les étrangers à enseigner dans la capitale. Actuellement, beaucoup de ces instituteurs viennent du dehors; les Beni-Khiar en fournissent un assez grand nombre; plusieurs sont Marocains, d'autres sont Algériens. Ils sont tous placés à Tunis sous l'autorité d'un amine qui, malheureusement, n'exerce pas sur eux un contrôle efficace. Aussi, le nombre des moueddebs réellement habiles est limité et le public s'en plaint.

L'insuffisance de l'enseignement donné dans les kouttabs et l'inexpérience des maîtres avaient attiré l'attention du général Khireddine, qui fit paraître un décret fixant le régime de ces établissements primaires et le mode de recrutement des moueddebs; mais ce décret est resté lettre morte et bien peu de Tunisiens en ont connu l'existence.

Le Gouvernement du Protectorat s'est préoccupé aussi de l'enseignement donné dans les écoles coraniques; mais il a pensé que la première mesure à prendre pour arriver à modifier et à améliorer cet enseignement était de former des maîtres. C'est dans cette pensée qu'a été créée, il y a trois ans, la *Mederça-Elasfouria,* qui est une sorte d'école normale de moueddebs. Les jeunes gens sont admis dans cet établissement à la suite d'un concours qui porte sur le Coran et les éléments de la grammaire. La durée des études est de cinq ans. Le programme comprend : le Coran, la grammaire arabe, les éléments du droit, la calligraphie, les éléments de la littérature,

(1) En réalité, cette sourate est la deuxième du Livre; c'est aussi la plus longue; elle est intitulée « la Vache ». Elle est la dernière que les élèves étudient, parce qu'on a l'habitude de faire commencer l'étude du Coran par les chapitres les plus courts qui sont placés à la fin du Livre.

(2) A cette occasion, l'élève emporte chez lui sa planchette sur laquelle le maître a fait différentes enluminures. Les parents, les amis et souvent même les étrangers font à l'enfant quelques cadeaux en argent pour récompenser son ardeur à l'étude. Dans certains kouttabs, il y a des planchettes spéciales pour les *khetmas*. Elles sont remises pour quelques jours à l'écolier qui est arrivé aux chapitres du Coran qui marquent les khetmas.

l'arithmétique et le système métrique, l'histoire et la géographie de la Tunisie, la langue française.

La *Mederça-Elasfouria* est de création trop récente pour avoir déjà pu donner des résultats ; mais nous espérons que, dans quelques années, les maîtres qui en sortiront pourront donner aux enfants musulmans un enseignement primaire plus complet et plus méthodique que celui qu'ils reçoivent actuellement et qu'ils contribueront ainsi à élever le niveau intellectuel des indigènes tunisiens.

II

De l'enseignement donné dans les mosquées et principalement à la grande mosquée de Tunis « Djamaâ-Ezzitouna » (mosquée de l'Olivier).

Les écoles coraniques reçoivent, comme je viens de le dire, les écoliers jusqu'à quinze ou seize ans. Passé cet âge, les Tunisiens vont continuer leurs études dans les mosquées ou dans les zaouias. L'enseignement donné dans ces établissements étant à peu près semblable à celui qui est suivi à la Grande-Mosquée de Tunis, avec moins de développement toutefois, je ne crois pas utile de m'y arrêter ; je me contenterai de parler des cours faits à Djamaâ-Ezzitouna. [1]

Comme on l'a vu, le jeune homme n'a guère appris au kouttab que le texte du Coran dont il connaît l'orthographe. En réalité, s'il sait complètement par cœur l'ouvrage sacré, il connaît les principes fondamentaux de sa langue. Il peut donc aborder l'étude de la grammaire et du droit. Mais l'instruction qu'il va recevoir restera nécessairement primaire pendant plusieurs années encore. On peut donc dire que l'enseignement de Djamaâ-Ezzitouna est, suivant l'âge et le degré d'instruction des auditeurs, primaire, secondaire et supérieur.

Autrefois, Djamaâ-Ezzitouna n'avait pas le monopole de l'enseignement. Les cours faits à Kairouan, à Mahdia, à Sfax, à Gafsa et à Nefta ont été célèbres, et un grand nombre de savants ont fait leur instruction dans ces différentes localités. A Tunis même, l'enseignement n'a été centralisé à Djamaâ-Ezzitouna que sous le bey Mahmoud, vers 1818. En 1842 (1258), un décret beylical, dont le texte a été gravé sur une plaque de marbre placée à la grande mosquée (la Moallaka), détermine les appointements et le mode de recrutement du personnel enseignant. En 1875, un décret, rendu par le général Khireddine, complété par un autre décret de 1876, fixe les programmes des études, les ouvrages qui doivent être enseignés, la

(1) Il y a, en dehors de Tunis, 147 professeurs qui font dans des mosquées ou dans des zaouias des cours élémentaires de grammaire et de droit à 1.076 étudiants.

situation des professeurs, l'inspection des cours, etc. Les dispositions de ces décrets sont encore en vigueur à l'heure actuelle. Elles n'ont subi que de très légères modifications.

Les matières professées à la grande mosquée sont résumées dans le tableau suivant, qui indique aussi le nombre de leçons consacrées à chaque matière :

SCIENCES RELIGIEUSES		
1. Tedjouid (différentes manières de psalmodier le Coran)	22	86
2. Diraïat	10	
3. Hadits (traditions émanant du Prophète)	7	
4. Elmoustalah (critique des témoignages relatifs au Prophète)	1	
5. Taouhid (traité de l'unité de Dieu)	29	
6. Les bases de la jurisprudence	17	
SCIENCES JURIDIQUES		
7. Droit hanafi	29	131
8. Droit maléki	88	
9. Traité du partage des successions	14	
GRAMMAIRE		
10. La syntaxe grammaticale	149	150
11. La conjugaison	1	
LA LITTÉRATURE ET LA LOGIQUE		
12. La rhétorique et l'éloquence	36	64
13. La littérature et la lexicologie	2	
14. La métrique	1	
15. La logique	25	
DIVERSES		
16. L'histoire et la biographie des hommes célèbres de l'Islam	1	4
17. Le calcul	1	
18. La calligraphie	2	
		435

Comme on le voit, le nombre des leçons faites à la Grande-Mosquée de Tunis sur les différentes branches d'études en honneur chez les musulmans est de 435. Cent onze professeurs donnent l'enseignement.

Les études se rapportant à la religion, au droit et à la grammaire réunissent le plus d'auditeurs.

Les professeurs font en général trois heures de cours par jour. Un professeur fait à lui seul treize leçons, un autre en fait neuf, quelques-uns huit et sept, plusieurs six.

Naturellement, les mêmes matières sont enseignées par de nombreux professeurs. C'est ainsi que pour la grammaire il y a trente-huit leçons par jour sur *Sidi-Khaled* (ouvrage tout à fait élémentaire), trente-quatre sur *Makkoudi* (ouvrage grammatical un peu plus difficile que le précédent), vingt-quatre sur *Lachmouni*.

Bien que le décret organique sur l'enseignement de la Grande-Mosquée ait prévu trois catégories d'ouvrages (supérieurs, moyens, élémentaires) pour chaque branche d'études, il est rare qu'on dépasse le niveau des ouvrages de la deuxième catégorie. Ce sont surtout les ouvrages de la troisième catégorie qui sont en usage. Un très petit nombre d'étudiants abordent l'étude des auteurs de la première catégorie. Une centaine d'auditeurs seulement assistent aux leçons de littérature ou d'histoire. On peut donc dire que l'enseignement vraiment supérieur n'est suivi que par une élite. L'enseignement reste secondaire et primaire.

Les matières qui avaient été prévues dans le décret du général Khireddine ne sont pas toutes enseignées.

Les sciences principalement, à cause de la difficulté qu'offre leur enseignement dans un local qui est avant tout un lieu de prière, sont quelque peu négligées. Aussi, avons-nous encouragé la création d'une société composée de jeunes gens instruits et dévoués (la Djemià-el-Khaldounia, du nom de notre illustre historien), qui a pour but de faire des conférences et des cours sur les matières qui ne sont pas professées à la Grande-Mosquée (arithmétique, géométrie, algèbre, physique, chimie, géographie, langue française, etc., etc.). Un esprit nouveau et des méthodes plus rationnelles pénètreront ainsi dans l'enseignement arabe et auront une répercussion salutaire sur les cours mêmes professés à la Grande-Mosquée.

Les méthodes d'enseignement suivies à Djamaà-Ezzitouna sont, en effet, quelque peu surannées. Elles ne diffèrent pas de celles qui étaient en usage il y a plusieurs siècles. Les livres dont on se sert sont encore ceux qu'ont étudiés les musulmans de l'Afrique du Nord et de l'Espagne il y a plus de cinq cents ans. Il est même recommandé aux maitres de ne pas discuter et encore moins de critiquer les textes qu'ils ont à expliquer. L'héritage scientifique qu'ont laissé les auteurs anciens est sacré : y toucher serait une sorte de sacrilège. Par suite, pas de libre examen, pas de critique dans le sens fécond que nous attachons à ce mot. — Je me hâte d'ajouter que bon nombre de jeunes professeurs se sont affranchis de ce joug qui pèse depuis si longtemps sur l'enseignement musulman et qu'ils se servent, dans leur enseignement, des méthodes nouvelles et des ouvrages publiés en Egypte et en Syrie. Notre inspecteur général des études arabes, Sidi Mahmoud ben Mahmoud, qui est ici au milieu de vous, fait tous ses efforts pour amener graduellement nos maitres à modifier leurs procédés d'enseignement.

La manière de professer de nos maîtres est fort simple. Assis sur un tapis ou simplement sur une natte, le dos appuyé contre la colonne qui est attribuée à chacun d'eux, les mouderres lisent ou font lire par un étudiant, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, une phrase du texte qu'ils ont à expliquer; puis ils la commentent en répétant presque mot pour mot les termes et les exemples de l'ouvrage que les élèves ont entre les mains. Il est rare que les auditeurs soient interrogés directement; il leur est même interdit d'interrompre le professeur pour demander un renseignement. A la fin de la leçon, cependant, ils peuvent faire leurs objections et prier le maître de répéter ses explications s'ils ne les ont pas bien saisies. Les tolbas ne prennent que très rarement des notes; ils ne font jamais de devoirs écrits. Rentrés chez eux, ils relisent plusieurs fois dans leurs livres les passages interprétés et s'efforcent le plus souvent de les apprendre par cœur. Ils sont encouragés à le faire par les articles 26 et 37,[1] qui insistent sur l'utilité des exercices de mémoire. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que la Grande-Mosquée, qui est avant tout un lieu de prière, ne possède aucun matériel d'enseignement et que les professeurs n'utilisent jamais, même pour les leçons d'arithmétique ou de géométrie, un procédé quelconque de démonstration pouvant s'adresser à tous les élèves.

L'article 23 du décret de Khireddine prévoit bien l'ordre dans lequel les ouvrages devront être enseignés; mais il arrive fréquemment que les professeurs choisissent des livres trop difficiles pour les élèves qui assistent à leurs leçons. Ceux-ci ne sont, du reste, pas suffisamment guidés dans le choix des cours qui leur seraient utiles et des maîtres dont l'enseignement leur profiterait davantage. Un classement plus rationnel des étudiants serait nécessaire, de même qu'il conviendrait de leur désigner les professeurs dont ils devraient suivre les leçons. Ces errements regrettables ont pour conséquence de prolonger pendant des années le séjour des étudiants à la Grande-Mosquée et de leur faire consacrer dix, douze et même quinze ans à des études qu'ils pourraient achever en cinq ou six années au maximum et dans de meilleures conditions.

J'ai dit que l'enseignement de la Grande-Mosquée était exclusivement oral. Il s'ensuit que les étudiants ne sont jamais exercés à rédiger dans leur langue. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des tolbas qui, bien que connaissant parfaitement le droit et la grammaire, sont incapables d'écrire une lettre ou un document d'un ordre d'idées très simples.

Ai-je besoin d'ajouter qu'il n'est fait aux étudiants aucun cours sur le droit administratif ou sur les règlements et l'organisation de la Régence ?

(1) Article 28 du décret du 26 décembre 1875.

Les cours ont lieu pendant cinq jours consécutifs, du samedi matin au mercredi soir. Le jeudi et le vendredi il y a congé. Cependant quelques professeurs font des leçons le jeudi. Pendant le mois de rhamadan, l'enseignement est interrompu.

Le personnel de la Grande-Mosquée comprend quatre nouddars (inspecteurs), deux délégués de la Direction de l'Enseignement chargés de veiller à l'application des règlements, deux secrétaires-bibliothécaires, trente et un professeurs de 1re classe (quinze hanafi et quinze maléki), treize professeurs de 2e classe (six hanafi et sept maléki) et soixante-sept professeurs auxiliaires (moutawein).

Les traitements de ce personnel sont payés par l'Administration des biens habous sur le produit des ouekfs qui ont été consacrés à l'enseignement, ou sur la caisse du Beït-el-Mal. Les professeurs auxiliaires n'ont pas de traitement fixe. Ils touchent quelques indemnités sur les retenues faites aux professeurs titulaires qui se sont absentés sans excuse valable (c'est ce qu'on appelle la noukta).

Les étudiants qui ont fréquenté Djamaâ-Ezzitouna en 1897 ont été au nombre de 930. La ville de Tunis en a fourni 195 à elle seule; 149 sont venus de la région du Sahel; 141 de la presqu'île du Cap Bon et 49 de l'île de Djerba; les autres, des différents centres de la Régence. L'âge de ces étudiants varie de seize à trente ans. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes déjà grisonnants parmi les auditeurs. « On peut, d'après un dicton arabe, commencer à étudier la science à tout âge. »

Les tolbas de Tunis, généralement les plus laborieux, sont des fils de fonctionnaires, de magistrats, de notaires ou de commerçants.

Les tolbas du dehors sont logés habituellement dans des établissements appelés *mederças*, sortes d'hôtelleries à leur usage, construites dans un but pieux par de généreux fondateurs. Il y a, à Tunis, vingt-deux mederças contenant 450 chambres. Le nombre des étudiants qui les habitent est de 438. Ces mederças étaient autrefois placées sous la surveillance nominale des principaux magistrats de la ville et de certains professeurs. Mais la surveillance effective était nulle, pour ainsi dire. De nombreux abus y étaient commis; la conduite et le travail des élèves n'étaient aucunement contrôlés. Un décret de Son Altesse a réglementé le service intérieur des mederças et la direction de ces établissements, qui sont maintenant placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur général des études arabes. Les directeurs des mederças, qui sont choisis parmi les meilleurs professeurs auxiliaires, sont nommés par le Premier Ministre, sur la proposition du Directeur de l'Enseignement. Un Conseil d'administration, présidé par ce fonctionnaire, s'occupe de toutes les questions intéressant ces établissements, dont l'entretien est assuré par les revenus des habous qui ont été constitués en leur faveur.

Les étudiants de Tunis vivent dans leurs familles. Les autres

apportent généralement les provisions de bouche qui leur sont nécessaires pour l'année. Ils font eux-mêmes leur cuisine. Mais un grand nombre de tolbas sont tout à fait indigents et ne reçoivent aucun subside de leurs parents. Ceux-là vivent de la charité publique et des ressources qu'ils peuvent se procurer en faisant des copies de manuscrits. Plusieurs sont nourris dans certaines familles aisées qui considèrent comme une œuvre agréable à Dieu de venir en aide à tous ceux qui recherchent la science. D'autres encore sont autorisés à aller chercher, chez quelques Tunisiens riches, leur déjeuner et leur dîner : c'est ce qu'on appelle par métonymie la *dagra,* le nom du vase dans lequel ce repas est emporté ayant été appliqué à la coutume qu'on a de le fournir. La lecture des « ahzabs » (fragments du Coran) procure aussi à quelques tolbas de modestes ressources; enfin la Djemià, administration des biens de mainmorte, paye à un petit nombre d'entre eux une légère rétribution mensuelle, conformément aux prescriptions des fondateurs des habous dont elle dispose. On peut dire qu'en général la vie est dure pour le taleb tunisien. Le plus souvent il vit de privations, et cependant sa conduite et sa moralité sont habituellement bonnes. Il suit les cours avec assiduité, sinon toujours avec succès. Beaucoup cependant finissent par acquérir une certaine instruction qu'ils complètent eux-mêmes en lisant les auteurs musulmans, les poètes surtout dont on leur parle fort peu à la Grande-Mosquée. Il est vrai de dire que le Prophète, qui avait eu à se plaindre si souvent des traits satiriques des poètes ses contemporains, les a tous frappés d'une sorte d'ostracisme, ce qui fait que bien des musulmans en interdisent la lecture. « Vous dirai-« je, lit-on dans le Coran, quels sont les hommes sur lesquels descen-« dent les démons ?... Ce sont les poètes que les hommes égarés sui-« vent à leur tour. »[1] Malgré cela, nos Tunisiens aiment et cultivent la poésie; beaucoup s'exercent dans l'art si difficile de la versification et il en est d'aucuns qui réussissent dans ces joutes littéraires. La clôture d'un cours, la nomination d'un fonctionnaire à un haut emploi, une fête, un décès, une naissance, sont pour eux autant d'occasions de faire briller leur talent. Je donne ces détails, qui peuvent paraître superflus dans une étude de ce genre, pour bien montrer qu'il y a en Tunisie une certaine activité littéraire, une certaine curiosité des choses de l'esprit qui ne laissent pas d'être intéressantes.

L'enseignement arabe est également donné avec un certain développement dans deux établissements importants : le Collège Sadiki et le Collège Alaoui, dont je ne crois pas devoir vous parler plus longuement ici à cause de leur caractère mixte. Enfin, des cours publics d'arabe ont été institués à Tunis depuis 1885. Ils ont été suivis, en 1897, par cent cinquante-huit auditeurs.

(1) *Coran*, chap. XXVI, v. 224 et suiv.

Autrefois, plusieurs grandes mosquées de la Tunisie renfermaient d'importantes collections d'ouvrages. La bibliothèque de Kairouan, en particulier, était une des plus riches du nord de l'Afrique. Aujourd'hui, la seule bibliothèque de quelque importance est celle de Djamaà-Ezzitouna. Elle renferme 6.850 volumes divisés en deux sections, placées l'une à droite, l'autre à gauche du *Mihrab*. Les livres sont prêtés au public sur la présentation d'un bon délivré par le président du Conseil d'administration de la Grande-Mosquée ou son délégué. Les lecteurs peuvent garder pendant plusieurs mois les ouvrages empruntés. Chaque année, à une époque déterminée, tous les volumes prêtés doivent être restitués et il est procédé à un récolement.

Une seconde bibliothèque, appelée *El-Mekteba-Essadikia*, du nom du bey Essadok, est installée près de la Grande-Mosquée, dans un corps de bâtiment indépendant. Elle possède 3.613 volumes qui sont lus ou consultés sur place, le prêt des ouvrages au dehors n'étant pas autorisé.

Le Gouvernement Tunisien a fait imprimer le catalogue des livres de ces deux bibliothèques. Il fait procéder actuellement, sur l'initiative de son distingué secrétaire général, M. Roy, à la rédaction du catalogue analytique. La partie historique est déjà achevée et M. Roy a annoncé qu'il la déposerait en manuscrit sur le bureau de votre section.

Je vous prie, messieurs, de m'excuser d'avoir retenu si longtemps votre attention et de vous avoir détourné quelque peu des savantes études qui sont inscrites à l'ordre du jour de votre session. Je résume et je termine.

L'enseignement arabe est donné en Tunisie dans des écoles primaires, où l'on apprend principalement le Coran; dans des mosquées, où l'on étudie surtout la grammaire, le droit, la rhétorique et la littérature; dans deux collèges (le Collège Sadiki et le Collège Alaoui), où les jeunes gens tunisiens reçoivent à la fois une instruction française et arabe; enfin dans les cours publics.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, le Gouvernement du Protectorat a suivi, en ce qui concerne l'instruction des musulmans, la même politique que celle qu'il avait adoptée pour toutes les branches de l'administration : il a maintenu les institutions qui existaient en les améliorant; il a consolidé au lieu de renverser; il a pensé que, dans une question aussi importante que celle de l'instruction, qui, dans les pays de l'Islam, touche de si près à la religion, il valait mieux se concilier que s'aliéner les sympathies de ce monde musulman dont les idées diffèrent sans doute des nôtres, mais ne manquent ni d'originalité ni d'élévation.

LE TOMBEAU DE IADAMELEK
A CARTHAGE

Le 2 octobre 1894, le R. P. Delattre découvrait à Douïmès, sur l'emplacement des ruines de Carthage, un tombeau qu'il désigna, dans la suite, sous le nom de tombeau de Iadamelek.

Parmi les objets composant le mobilier funéraire de cette tombe, le savant missionnaire trouva un disque de la grandeur d'une pièce de dix francs, au centre duquel la face porte une sorte d'ombilic. Sur le disque figure un texte punique gravé en caractères microscopiques.(1)

Communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cette inscription a été traduite par M. Philippe Berger de la façon suivante :

A ASTARTÉ-PYGMALION : IADAMELEK, FILS DE PADAÏ.
PYGMALION DÉLIVRE QUI IL LUI PLAÎT.(2)

M. Berger, en donnant cette traduction, a soutenu en même temps, dans sa communication à l'Académie, que l'association du nom de Pygmalion à celui d'Astarté nous révèle un fait singulier dans les annales de Carthage. L'union, en effet, d'une divinité féminine au nom d'un être masculin serait, selon lui, la révélation d'une nouvelle divinité dans le Panthéon de Carthage, divinité hermaphrodite, pareille à Astar-Camos, Esmoun-Melkart, Esmoun-Astoret, etc. Et il conclut de ce fait que cinq ou six cents ans avant J.-C., Pygmalion était adoré comme un dieu à Carthage.

Si M. Philippe Berger, avec la haute compétence qui le distingue dans l'interprétation des textes sémitiques, avait soumis à une analyse sérieuse le nom lui-même de Pygmalion, il aurait trouvé dangereux, peut-être, d'attribuer, en l'absence de textes formels, une signification aussi précise au prétendu dualisme d'Astarté-Pygmalion.

Le nom de Pygmalion n'a été révélé à l'histoire que par les auteurs grecs et latins. D'après Justin, il aurait été roi de Tyr et le frère d'Elissar, la fondatrice de Carthage.(3)

(1) R. P. DELATTRE : *Carthage. La Necropole punique de Doumes*; extrait du *Cosmos*, Paris, 1897.

(2) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXII, 1894.

(3) Justin, XVIII, 4, 3.

Rien ne nous apprend, cependant, si c'est là un nom propre ou bien une de ces épithètes honorifiques si communes dans les mœurs des anciens peuples de l'Orient classique dont les souverains aimaient à se revêtir pour attribuer à leurs actes un caractère divin.

Si le nom de Pygmalion est un nom propre, la thèse de M. Berger est soutenable. S'il ne faut voir là qu'une épithète, elle peut tout aussi bien s'adapter à un souverain qu'à n'importe quelle divinité pour en rehausser la grandeur par sa filiation à une essence supérieure.

Pour arriver à éclairer ce doute, nous avons soumis à un examen sérieux le nom de Pygmalion, et nous avons constaté que, lu ainsi, il présentait un sens confus et imparfait, la racine *pyg* ou *pygm* ne se rattachant à aucun préfixe sémitique. Il est évident que la présence du *guimel* est ici, non pas peut-être une faute du hiérogrammate, mais de l'artiste qui a pointillé l'inscription sur le disque en question en caractères aussi microscopiques.

Les Grecs et les Latins n'avaient adopté cette lecture que par ignorance des textes puniques. D'après Fr. Lenormant[1] et Maspero,[2] la vraie forme originale du nom de Pygmalion serait Pimélioun, nom qui, décomposé par l'analyse, correspondrait à « bouche » ou « bouches du Très-Haut », « bouche du Suprême ». C'est donc là, on le voit, une épithète et non un nom propre.

D'autres souverains de Tyr, postérieurs au Pygmalion de Justin, attribuèrent, eux aussi, leurs actes à l'inspiration divine. Joseph, d'après Ménandre, cite le nom du roi Eloulaïos que les Phéniciens appelaient *Pya*.[3] Or, *Pi-ya* en langue phénicienne signifie « bouche de Dieu ».

Ces épithètes se trouvent aussi en grande partie dans l'Ancien Testament. Par *El* « le fort » (au pluriel *Elim*), ils désignaient le plus grand des dieux. Le nom de Melek, Moloch, Malk, « roi », est aussi une dénomination générale qui pouvait tout aussi bien s'appliquer à des rois qu'à plus d'un dieu.

Les exemples sont si nombreux qu'il nous semble oiseux de les citer.

Nous savons d'ailleurs que l'essence de la théogonie phénicienne est un mélange de polythéisme et de monothéisme.[4] L'idée d'Astarté-Piméliouн est le lien qui rattache une divinité au culte grossier à un monothéisme plus éclairé : la déesse de la volupté et génératrice sortant du souffle du Très-Haut.

D'après les traditions, les idées fondamentales des théogonies et

(1) Fr. Lenormant : *Histoire ancienne de l'Orient*, t. V.

(2) Maspero : *Histoire ancienne de l'Orient*.

(3) *Antiquités Judaïques*, IX, 14, 2. — Il s'agit bien évidemment ici d'Elouli, qui monta sur le trône de Tyr vers 726.

(4) D. Guignault : *Sur les sources de la Religion des Phéniciens*.

des cosmogonies antiques semblent être basées sur l'émanatisme. On laissait dans le vague l'origine et la production des divinités matérielles; on parlait des émanations sans les définir autrement.(1)

Dans cet ordre d'idées le souffle, la voix, les vents sont au nombre des principales puissances créatrices : Philon de Biblos, dans sa *Cosmogonie de Sanchoniation*, nous en donne la preuve.(2) N'est-ce pas, en effet, du vent *kolpias* (que Bochart traduit par *kol-pi-iâh* : « voix de la bouche de Dieu ») que sortent les premiers hommes mortels ?(3)

Dans la rédaction éloliste de la Genèse biblique, ne lit-on pas : « Les ténèbres étaient sur la surface de l'abîme et le souffle d'Elohim se mouvait sur les eaux » ?(4) Ce passage de l'Ancien Testament ne rappelle-t-il pas ces paroles pleines de mystère de l'Evangéliste : « Au commencement, était le Verbe, et le Verbe était chez Dieu » ?(5)

La théorie de la création par la voix et par le son joue également un rôle important dans les idées cosmogoniques égyptiennes. Suivant les savantes expositions de M. Maspero, « la parole et la voix « articulée exerçaient une puissance créatrice que rien ne dépassait : « elles ne demeuraient pas immatérielles en sortant des lèvres vi- « vantes, mais elles se prenaient, pour ainsi dire, en puissances tan- « gibles, en corps animés eux-mêmes de vie et de vertus créatrices, « en dieux et en déesses qui vivaient et qui créaient à leur tour. »(6)

Les Grecs, de leur côté, semblent, dans leur théogonie, avoir adopté l'émanatisme, sans toutefois le comprendre. La naissance d'Aphrodite Ourania, dont l'affinité avec l'Astarté phénicienne n'est plus mise en doute par personne, est entourée du même mystère. Aphrodite, d'après la légende grecque, naît de l'écume blanche de la mer produite par le souffle humide du zéphyr.(7) Ce même souffle fait glisser son berceau vers les rives de Cypre pour y déposer son précieux fardeau. Ce berceau est simplement la valve d'une coquille.(8)

Pour revenir à la précieuse découverte du R. P. Delattre, le disque sur lequel est gravée l'inscription que nous analysons a, à peu près, la forme d'une coquille, avec un ombilic médian. Ne serait-ce pas

(1) Fr. Lenormant : *Les origines de l'Histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux.*

(2) Eusèbe : *Praepar. Evang.*, I, 10. — *Sanchoniathon.*

(3) Bochart : *Canaan.* — Eusèbe : *Praepar. Evang.*, I, 10.

(4) Genèse, I, 2.

(5) Evangile selon saint Jean, I, 1.

(6) Maspero : *Creation by the voice; quarterly Review*, 2e série, t. III, p. 365. — Ibid. : *Etudes de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, t. II, p. 372. — Ibid. : *Histoire ancienne de l'Orient.*

(7) Zéphir, selon la mythologie grecque, était un vent d'Occident; mais ce mot signifiait aussi « vent des ténèbres » : Ζόφος tenebrae. — Eusèbe : *Praep. Evang.*, I, 10.

(8) F. Descharmes : *Mythologie grecque.*

là une adaptation du germe d'où est née l'Astarté adorée à Sidon? S'il y a un sens à donner à cet ombilic, il nous semble que c'est là le seul probable.

Il y a dans la trouvaille du R. P. Delattre tant de détails à examiner, qu'ils ne sauraient être négligés si l'on veut sérieusement procéder à l'investigation des légendes du passé.

Dans le même disque figure, comme on l'a vu d'après la traduction de M. Berger, une pensée d'ordre moral que nous ne pouvons pas laisser de côté. M. Berger lit : « Pygmalion délivre qui il lui plaît. » Or, étant donné, d'après notre version, que Pimélioun[1] ne signifie que « bouches » ou « souffles du Très-Haut », ne voyons-nous pas là une de ces maximes éternelles que le christianisme lui-même a dû adopter?

C'est à une pensée de ce genre qu'il faut, sans doute, adapter ces paroles mémorables du Christ lorsque, répondant à l'être immonde qui cherchait à le tenter, il dit : « L'homme ne vit pas de pain seul, mais de toute chose qui émane de la bouche de Dieu. »

Il est difficile de ne pas rapprocher cette pensée mystérieuse du rôle si considérable que joue la voix, le souffle ou la bouche du Très-Haut dans les légendes antiques. Cette pensée, malgré le scepticisme moderne, est encore aujourd'hui la base de toute doctrine monothéiste et prouve encore une fois que la tradition chrétienne est une tradition universelle dans tous les rameaux de l'humanité.

En archéologie, une découverte en appelle une autre.

Dans le disque découvert à Carthage, M. Berger lit encore : « Iadamelek, fils de Padai ». En suivant cette lecture, nous nous sommes également demandé si Iadamelek était un nom propre ou la qualification d'une dignité. Le mot *melek* ajouté au mot *iad* nous a fait concevoir l'idée que nous nous trouvions là en présence d'une dignité royale, *iad*, en effet, en langue phénicienne, servant à désigner la main et *melek* le roi.

Iad-ah-Melek se traduirait donc par « la main du roi », ou, si on le préfère, par le fonctionnaire qui représente, à un titre quelconque, l'autorité royale.

Ben Padai étant le propriétaire présumé du tombeau découvert par le R. P. Delattre à Doumès, est-il possible de déterminer avec précision, ainsi que l'a fait M. Berger, que cette inscription soit de cinq ou six siècles avant J.-C., alors que nous savons positivement

(1) Le *mim* [illegible] est ici un indice du pluriel. Cette pluralité tient sans doute à la forme multiple elle-même d'[illegible]. Selon une tradition, cette forme aurait été triple. Orphée nous enseigne que les Trispatones sont les trois puissances gardiennes des vents ou des souffles. *(Ety. Mag. v. Trispatones.)*

qu'à cette époque les Carthaginois avaient banni la souveraineté monarchique dans leur gouvernement, pour confier la direction des affaires de la république à des suffètes gouvernant au nom du peuple ?(1) La chose nous paraît assez difficile à prouver, sinon impossible.

Etant donné, d'après le compte rendu du R. P. Delattre, que dans le tombeau du Iadamelek on trouva, entre autres objets en or, un scarabée enchâssé dans le chaton d'une bague sur lequel figure une intaille hiéroglyphique qu'on peut lire, d'après Maspero, par « *Roi de la Haute et Basse-Égypte* »,(2) nous nous demandons si nous ne nous trouvons pas là en présence du tombeau d'un de ces *hak*, de pacha ou de bey héréditaire dont nous avons parlé dans un précédent mémoire (3) et qui aurait gouverné cette partie du nord de l'Afrique au nom de son suzerain, le roi des deux Égyptes ? Dans cette conjecture, Ben Padaï n'aurait été que la main du roi et non le roi lui-même. Il gouvernait la région, non en son nom personnel, mais au nom du roi de la Haute et de la Basse-Égypte. Ainsi s'explique la présence de cette bague dans le tombeau du Iadamelek, bague qu'il porta jusqu'à sa mort à son doigt et qui était l'attribut de sa dignité. L'inscription gravée sur le scarabée servait à sceller ses actes officiels au nom de son souverain, dont il n'était que le mandataire.(4)

Cette conjecture est si naturelle qu'il me semble impossible de la révoquer en doute. Elle donne une valeur singulièrement historique à la tradition de colonies sidoniennes sur l'emplacement où fut, plus tard, fondée la Carthage tyrienne.

En dehors des particularités qui précèdent, nous croyons devoir insister sur la constatation faite par M. Berger sur la forme des caractères, qu'il considère comme archaïques et des plus anciennes qu'on connaisse.

Si cela est, nous ne comprenons pas pourquoi il fait remonter l'inscription du disque en question au ve siècle avant notre ère, alors surtout que le Musée de Florence possède une pierre gravée qui porte en beaux caractères *types* le nom d'Abibal, père d'Hiram, roi de Tyr, contemporain de David, et qu'on considère comme remontant au xie siècle avant J.-C.

(1) *Serv. ad. Æn.*, IV. 682. — Cela résulte aussi des textes bien interprétés d'Aristote, de Polybe, de Diodore, de Tite-Live et de Justin.

(2) Maspero : *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique . les Origines*, p. 263. D'après ce savant égyptiologue, la guêpe symbolise la royauté. Le groupe du jonc précédant l'abeille se traduit par « Roi de la Haute et Basse-Égypte » qui rend, par son étendue, le pouvoir accordé par les dieux au *seul* pharaon.

(3) G. Médina : *Thalassocrathie egyptienne dans les deux bassins de la Méditerranée* in *Revue Tunisienne*, année 1895.

(4) On sait positivement aujourd'hui que les Phéniciens se servaient du cachet pour donner de l'authenticité a leurs actes.

Si la forme des caractères de la pierre gravée du Musée de Florence peut servir de point de repère, nous ne voyons également pas pourquoi l'inscription archaïque du disque découvert par le R. P. Delattre à Douïmès ne représenterait pas un des spécimens de l'écriture cadméenne, la plus ancienne universellement admise.

Gabriel MÉDINA.



LA VACCINATION OBLIGATOIRE EN TUNISIE

La maladie la plus fréquente en Tunisie est certainement la variole, qui fait des ravages effrayants dans la Régence ; pour ne citer que Tunis, la mortalité générale, très peu élevée du reste, est, en 1886, de 3.744 personnes ; en 1887, elle est de 3.685 ; en 1888, elle monte à 5.807. Il est mort cette année-là, à Tunis, 1.645 personnes de la variole. En 1894, la petite vérole faisait encore 870 victimes à Tunis.

La variole est pourtant une maladie essentiellement évitable ; on est inexcusable de ne rien faire pour la conjurer, quand on a un moyen aussi efficace que la vaccination à sa disposition.

Comme le disait le professeur Peter, « il est honteux d'être atteint de variole ».

Dans beaucoup de pays d'Europe la vaccination et la revaccination sont obligatoires, et cette obligation est le seul moyen par lequel on soit arrivé, comme en Allemagne, à faire disparaître cette maladie des statistiques de mortalité.

La question de la vaccination et de la revaccination obligatoire en France est à l'ordre du jour ; les hygiénistes sont unanimes pour réclamer l'application de cette mesure, mais le Parlement semble ne pas vouloir s'occuper de la question, qui fut pourtant portée devant lui par Liouville, en 1881, sous la forme d'une proposition de loi spéciale. Sur le rapport de M. Le Maguet, elle vint en délibération le 7 mars de la même année ; 395 députés prirent part au vote ; il y eut 253 voix pour le passage en deuxième délibération, qui impliquait une acceptation du principe de la loi, et 142 voix contre ; soit une majorité de 111 voix en faveur de l'obligation.

Comme le fait remarquer le grand propagateur de la vaccine en France, M. Hervieux, dans un rapport adressé cette année au Ministre de l'Intérieur, au nom de l'Académie de Médecine : « Comment se fait-il que la loi, après avoir été ainsi acceptée en principe, ne soit pas venue en deuxième délibération ? On a dit que cet échec était dû à l'influence exercée sur le Parlement par les efforts qui furent tentés à cette époque pour organiser dans notre pays une ligue antivaccinatrice. On sait aujourd'hui que ces tentatives ont échoué misérablement.

« Le temps n'est pas loin, nous l'espérons, où le Parlement, comprenant mieux qu'en 1881 toute l'importance qu'il y aurait à faire jouir notre pays des mêmes avantages que les nations circonvoisines

(Allemagne,Suisse,Italie,etc.) retirent de l'obligation vaccinale, se décidera à édicter la loi que nous et nos confrères de France et des colonies n'avons cessé d'appeler de tous nos vœux. »

A l'époque où la loi Liouville fut discutée à la Chambre, on a pu poser la question de l'efficacité des vaccinations et des revaccinations; aujourd'hui, nous avons des statistiques qui ne laissent aucun doute à ce sujet.

Voici un tableau montrant le chiffre des décès par variole pour 100.000 habitants dans les villes suivantes de l'Allemagne où la vaccination et la revaccination sont obligatoires depuis 1872 :

DÉCÈS par variole pour 100.000 habitants

ANNÉES	BERLIN	BRESLAU	HAMBOURG	MUNICH	DRESDE
1871	632,5	356,7	107,5	88,9	360,2
1872	138,6	282,5	95,2	61,5	85,2
1873	11,2	13,7	0,8	2,9	13,7
1874	2,4	0,8	0	1	4,3
1875	5,1	0	1,8	0	2,5
1876	1,8	0	1,2	0,5	0,5
1877	0,4	0,7	0,2	0	0,9
1878	0,7	1,5	0	0,9	0
1879	0,7	0,3	0	0	1,8
1880	0,8	0,7	2,2	0	3,6
1881	4,7	1,1	0,5	10,3	2,6
1882	0,4	3,2	0	2,9	1,3
1883	0,3	8,3	0	0	0,8
1884	1,6	0	0,9	0	0,4
1885	0,4	0	3,6	5,4	1,3
1886	0,07	0	0,6	0,8	0
1887	0,2	0,6	0	0,4	0,4
1888	0,3	0	0	0,7	0
1889	0,16	0	0	0,4	0
1890	0,2	0,3	0	0,4	0,8
1891	0,4	0	0	0	0
1892	0,1	0,3	0,7	0,8	0

En Tunisie, où les épidémies de variole amènent un chiffre de décès à peine croyable, on trouve, dans une même ville, grâce aux coutumes si différentes des civilisations qui y vivent côte à côte, une preuve frappante de l'efficacité de la vaccination. La population de Tunis est de 160.000 habitants, dont 100.000 Arabes, 30.000 israé-

lites et 30.000 Européens. Les israélites sont presque toujours vaccinés, les Européens négligent trop souvent de se faire revacciner, et les Arabes sont rarement vaccinés. Voici les résultats :

En 1888, sur 1.645 décès par variole, on compte 1.384 Arabes, 101 israélites, 160 Européens.

En 1894, sur une mortalité de 870 varioleux, on compte 712 musulmans, 30 israélites, 128 Européens.

Voici, du reste, la mortalité par variole à Tunis depuis que la déclaration des décès y est obligatoire et qu'on exige un certificat médical pour obtenir le permis d'inhumation :

MORTALITÉ par variole à Tunis

MORTALITÉ GÉNÉRALE	ANNÉES	MORTALITÉ PAR VARIOLE			
		MUSULMANS	ISRAÉLITES	EUROPÉENS	TOTAL
3.744	1886	1	0	1	2
3.685	1887	0	0	0	0
5.807 Épidémie de variole	1888	1.384	101	160	1.645
3.750	1889	30	5	4	39
3.656	1890	0	0	0	0
3.777	1891	3	1	0	4
4.196 Épidémie de rougeole	1892	8	0	0	8
4.084 Épidémie de choléra	1893	125	1	6	132
4.499 Épidémie de variole	1894	712	30	128	870
4.553 Épidémie de rougeole	1895	13	5	20	38

Ces chiffres indiquent que les épidémies sévissent surtout sur la population arabe, mais que les Européens en subissent le contrecoup non seulement dans la population civile mais encore dans l'armée d'occupation, comme le montre le tableau suivant :

VARIOLE dans l'armée, de 1882 à 1894. — Brigade d'occupation de Tunisie

ANNÉES	CAS	DÉCÈS	ANNÉES	CAS	DÉCÈS
1882	52	3	1889	1	0
1883	8	0	1890	1	0
1884	11	0	1891	1	0
1885	1	0	1892	1	0
1886	0	0	1893	1	0
1887	2	0	1894	1	1
1888	36	0			

Comme on le voit, il y a eu une épidémie de variole à Tunis en 1882, une autre en 1888, une troisième en 1894; ces épidémies reviennent donc périodiquement tous les six ans.

Comparons ces chiffres avec ceux des décès qui se produisent à Marseille, la ville de France la plus éprouvée par la variole :

DÉCÈS par variole à Marseille

1872..........	125	1881..........	77	1889..........	199
1873..........	14	1882..........	150	1890..........	548
1874	291	1883..........	138	1891..........	426
1875..........	756	1884..........	55	1892..........	50
1876..........	24	1885..........	329	1893..........	79
1877..........	76	1886..........	2.052	1894..........	144
1878..........	534	1887..........	59	1895..........	738
1879..........	509	1888..........	124	1896 (1er trimestre).	358
1880..........	575				

On remarque que la mortalité est loin d'atteindre la proportion signalée à Tunis pendant les années où la maladie sévit; mais, en revanche, la variole ne disparaît point entre deux épidémies à Marseille comme elle le fait à Tunis.

C'est qu'à Tunis la population arabe recherche la petite vérole; la variolisation, c'est-à-dire l'inoculation de la variole elle-même, se pratique sur une grande échelle; les causes de contagion sont tellement considérables que tout ce qui est susceptible de prendre la maladie en est atteint, succombe ou gagne l'immunité, et la contagion revient au bout de six ans, lorsque cette immunité a disparu et que de nouvelles victimes sont offertes à la maladie.

Le jour prochain, espérons-nous, où la loi sur la vaccine obligatoire sera votée en France, il faudra l'appliquer à tous les pays où flotte notre drapeau. Or, un grand nombre de nos sujets français sont musulmans. Pourrons-nous les obliger à subir la vaccination obligatoire sans nous heurter aux préjugés religieux?

On croit assez volontiers que la religion de Mahomet défend à ses adeptes la pratique de la vaccination. Dans le rapport que nous citons plus haut, M. Hervieux s'exprime ainsi :

« A la Chambre comme à l'Académie, on a mené quelque bruit au sujet des résistances que pourrait rencontrer l'application de la loi. Or, ces résistances ne sont à craindre que quand une loi est en opposition avec les mœurs et les habitudes populaires. Est-il, dans toutes les classes de la société française, une habitude plus générale, une précaution hygiénique plus facilement acceptée que celle de la vaccination de l'enfance?

« Si un trop grand nombre de sujets n'en ont pas eu le bénéfice

dans les premières années de la vie, il faut en accuser, dans l'immense majorité des cas, non pas un parti pris, non pas un acte d'opposition, mais une simple négligence de la part des parents.

« Il n'en est pas de même, il est vrai, dans la plupart de nos colonies, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Tonkin. L'habitude de l'inoculation variolique, habitude entretenue par le fanatisme musulman, explique les résistances que la vaccine y rencontre. »

Heureusement, il n'en est rien, et non seulement le Coran ne défend pas la vaccination, mais, en l'interprétant comme c'est le devoir de tout bon musulman, il recommande cette pratique.

Tout musulman doit chercher et trouver dans le Coran des conseils pour le guider dans tous les actes de sa vie. Lorsqu'il ne trouve pas lui-même la solution d'un cas particulier, il a le droit d'adresser des questions aux maîtres attachés aux différentes mosquées, et c'est un des devoirs de ces savants de répondre à ces cas de conscience en interprétant le Coran, dans lequel on doit trouver un guide, car tout a été prévu dans ce livre saint.

Nous avons dans notre empire colonial, à Tunis, une mosquée qui est réputée dans tout le monde musulman comme un foyer de lumière et de science islamique, et les consultations de ses professeurs ont la plus grande valeur auprès de leurs coreligionnaires. Or, nous trouvons dans une thèse sur la variole en Tunisie, que vient de soutenir devant la Faculté de Médecine de Bordeaux un médecin musulman, M. Béchir Dinguizli, la question suivante qu'il a adressée à deux savants de la Grande-Mosquée de Tunis sur la possibilité de faire subir la vaccination à ses coreligionnaires :

« *Louanges à Dieu !*

« A nos seigneurs les savants éminents, flambeaux dissipant les ténèbres ! Puisse Dieu vous conserver longtemps pour l'humanité !

« Veuillez nous donner une réponse suffisante au sujet des moyens de se préserver contre les atteintes de la maladie connue sous le nom de variole.

« Cette maladie se manifeste par l'apparition sur la peau de petites pustules qui se maintiennent dans leur état primitif pendant trois jours.

« Après cette période, elles se chargent d'une certaine quantité de sang vicié qui se transforme bientôt en pus.

« Pour ceux qui en sont atteints, les cas de guérison sont très rares : la plupart en meurent. Alors même qu'ils en guérissent, ils en conservent des traces, telles que la cécité ou l'enlaidissement de l'épiderme.

« C'est une des maladies les plus graves, les plus contagieuses et les plus fréquentes.

« On peut s'en préserver au moyen d'une légère opération chirurgicale.

« Le médecin prend du pus du pis de la vache, une certaine humeur qu'il injecte à l'aide d'un instrument sous la peau de l'homme.

« Généralement, cette opération garantit contre les atteintes de cette dangereuse épidémie; l'expérience l'a prouvé.

« En conséquence, veuillez nous faire savoir si l'emploi de cette humeur prise du pis de la vache doit être considéré comme *une médication par les impuretés,* médication interdite par les paroles du Prophète : « Certes, Dieu n'a pas mis votre guérison dans ce qui « vous est défendu »;

« Ou bien cette pratique peut-elle être regardée comme permise, en raison de ce qu'elle est préconisée par un médecin musulman et qu'on n'a pas trouvé d'autre médication licite qui puisse remplacer la vaccination pour sauvegarder l'existence humaine ?

« De sorte qu'en vertu de ces considérations la prohibition s'effacerait devant la nécessité; cette pratique ne serait plus une médication par les impuretés, et le *hadit* (parole du Prophète) cité ci-dessus ne lui serait pas applicable.

« Eclairez-nous.

« Puisse Dieu laisser les musulmans profiter longtemps de votre science! »

Voici maintenant la réponse écrite par les deux savants de la Grande-Mosquée de Tunis auxquels la question avait été posée :

« *Louanges à Dieu !*

« Ayant examiné la question ci-dessus, nous avons cru devoir y répondre ainsi :

« Cette opération chirurgicale pratiquée par les médecins pour préserver des atteintes de la variole est licite; pour le démontrer, il faut examiner les deux questions dont cette opération provoque la discussion.

« Première question. — L'incision d'une partie du corps et l'inoculation d'une humeur prise d'une certaine façon sur un animal ou sur un homme occasionnent généralement un certain malaise sur l'inoculé. Cette pratique a donc pour résultat *d'introduire une maladie dans le corps.*

« Deuxième question. — L'humeur inoculée étant impure, son usage est en réalité *une médication par les impuretés.*

« *Premier point.* — L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les Similaires et les Analogues juridiques* dit qu'il est de règle absolue en religion que le mal ne peut être guéri, et cela en vertu de ces paroles du

Prophète : « Il n'y a ni mal ni contagion », c'est-à-dire que l'homme ne peut ni causer une maladie, ni la recevoir de ses semblables; rien n'arrive que par le destin. Mais il découle de ce principe qu'un mal ne peut être guéri par un autre, à moins qu'il n'y ait, entre les deux maux, une différence d'intensité; car on peut se préserver d'un mal grave par un mal bénin, suivant cette règle posée par la loi musulmane : « *De deux maux, on doit choisir le moindre.* »

« *Deuxième point.* — Les règles juridiques sont basées sur les cas fréquents et non sur les cas exceptionnels. C'est pour cela qu'on dit que les paroles des médecins habiles ne nous instruisent que de connaissances basées sur de fortes probabilités, comme l'a expliqué le cheikh Ibnou Abidine dans sa glose marginale sur l'ouvrage intitulé : *Les Perles*.

« On sait, en effet, que les opinions des médecins ne sont pas absolues au point d'être toujours unanimes; mais elles sont basées sur l'observation des cas les plus fréquents. Les codificateurs des principes de jurisprudence ont dit : « L'argumentation sur les textes est basée soit sur une supposition, soit sur une certitude. » Ainsi a-t-on excusé l'abréviation de la prière, durant le voyage, par les fatigues, car c'est le cas le plus fréquent, bien que tout voyage ne comporte pas nécessairement une fatigue.

« Si on vient prétendre que la présente question ne peut être considérée comme une guérison du mal grave par un mal bénin, et qu'elle est au contraire l'inoculation d'un mal bénin pour prévenir un mal grave, nous opposerons ce qu'a dit l'auteur *d'El-Achbah* (des similaires) : « Toute maladie qui paraît imminente d'après un symp-
« tôme, ou le diagnostic d'un médecin habile, ou la chronicité, peut
« être regardée comme fait acquis. »

« C'est en vertu de cela que les jurisconsultes ont autorisé l'ablution par la pierre ou le sable, pour ceux qui appréhendent une maladie pouvant résulter des ablutions par l'eau ou le bain.

« Ces principes étant posés, il n'est pas douteux que la vaccination préserve de la mort et de l'enlaidissement du corps, ainsi que cela est constaté à l'évidence depuis longtemps; du reste, les résultats de l'expérience en font presque une certitude.

« Des deux règles énoncées ainsi : *De deux maux on doit choisir le moindre*, et *le mal peut être guéri*, on doit conclure que l'inoculation de cette maladie sous une forme bénigne, en vue de se préserver de la dangereuse maladie dite *variole*, est licite et permise.

« N'eussent été ces deux règles, on eût dû interdire la saignée, l'application des ventouses, l'amputation du pied à cause de la gangrène, et l'usage du cautère (ou l'opération consistant à placer un pois chiche enduit de chaux dans une incision pratiquée à un membre, afin d'en extraire l'humeur), opérations absolument permises par la loi religieuse.

« *Troisième point.* — D'après la règle énoncée ainsi : *On ne doit tenir compte que des cas les plus frappants,* la mort d'une, deux, trois personnes, par exemple, sur cent, n'empêche pas que la vaccination ne soit permise. Seulement, la pratique de cette opération n'est permise qu'à l'homme de l'art.

« Si, du témoignage des médecins habiles, le praticien a exécuté cette opération comme elle doit l'être, c'est-à-dire en inoculant une humeur prise sur un animal et non sur l'homme — étant donné qu'en employant cette dernière on risque de transmettre au sujet une autre maladie (provenant du corps humain), comme cela a été démontré par l'expérience et par d'autres principes admis par les docteurs — et que cependant le sujet meure des suites de l'opération, il ne mérite pas qu'on lui applique la loi du talion, pas plus qu'en pareil cas on ne pourrait l'appliquer au vétérinaire ou à ceux qui pratiquent la circoncision et la saignée.

« Dans l'ouvrage intitulé : *Les Perles,* il est dit que « les personnes « qui pratiquent ces opérations suivant toutes les règles de l'art ne « peuvent pas être rendues responsables des suites ».

« Deuxième question. — Au sujet de la deuxième question, qui est celle de la médication par les impuretés, les Hanéfites sont en désaccord. L'auteur de l'ouvrage *Les Perles choisies* dit, à la fin du chapitre des *Eaux,* que « la Fétoua autorise toute médication impure « lorsque l'efficacité en est reconnue et qu'on n'a pas trouvé pour la « remplacer d'autre remède dont l'usage soit permis ».

« Le hadit du Prophète : « Dieu n'a pas mis votre guérison dans « ce qui vous est prohibé », s'applique particulièrement au cas où il n'y a pas nécessité absolue, à preuve l'autorisation qu'accorde le législateur de manger de la chair morte (non saignée) et de boire du vin en cas de nécessité absolue, *pour sauver de la mort par la faim ou la soif.*

« Après avoir écrit cela, nous avons consulté l'ouvrage intitulé *El-Fetaoui-el-Kâmilia,* du cheikh Mostapha et Trabelsi, bach-mufti à Tripoli de Barbarie. Il a rapporté de l'ouvrage intitulé *Fetaoui-el-Bahja* le principe suivant : « La vaccination est permise par la loi religieuse. » Il est même allé jusqu'à affirmer que si le Prince des Croyants décrétait que la vaccination est licite, cette pratique serait obligatoire.

« Voilà sur cette question l'opinion que nous nous sommes formée en consultant les textes des jurisconsultes.

« Dieu est le seul qui puisse guider dans la voie droite ! »

Il est donc certain que l'application de la vaccine animale ne soulève pas d'objection religieuse.

Si, du reste, les Arabes de Tunisie n'ont pas adopté la vaccination, et même s'ils s'en défient, ce n'est pas qu'ils préfèrent la variolisa-

tion, mais c'est plutôt parce qu'ils la confondent avec cette pratique dont ils connaissent les dangers.

En effet, si la vaccination, suivant la méthode inaugurée par Jenner à la fin du siècle dernier, est une opération absolument inoffensive, il n'en est pas de même de l'ancienne pratique de la variolisation qui consiste à prendre le germe de la variole et à l'inoculer à un sujet sain, pour lui donner une maladie d'ordinaire bénigne, mais qui quelquefois devient grave et entraîne la mort.

Voici, à l'appui de ce que nous venons de dire, la réponse faite à Mme Millet, présidente de l'Union des Femmes de France à Tunis, qui, frappée des dangers que fait courir à l'armée le foyer de variole que l'on rencontre chez les musulmans, s'est donné pour mission de remplacer chez les femmes arabes la pratique de la variolisation par celle de la vaccination et a organisé un véritable service de vaccination à domicile.

Les vaccinatrices de l'Union des Femmes de France inoculèrent un jour cent vingt-quatre femmes dans un village des environs de Tunis; il restait encore une vingtaine d'inoculations à faire lorsque, surprises par l'heure tardive, elles remirent l'opération à une autre séance. Ce premier jour, les femmes hésitaient et ne se laissaient inoculer qu'avec difficulté. Le ramdane commença quelques jours après et, pendant tout le mois que dura ce carême arabe, il fut impossible de reprendre la vaccination. Au bout de ce mois, à la première séance, les vaccinatrices furent tout étonnées du changement d'attitude des femmes arabes. Elles voulaient être vaccinées, elles et leurs enfants, et même celles qui avaient été vaccinées un mois auparavant demandaient à subir à nouveau l'opération. Questionnées sur les causes de ce changement d'attitude, l'une d'elles fit la réponse suivante : « Vous avez vacciné cent vingt-quatre des nôtres; cent sept ont eu le bras énorme, mais pas une n'est morte ; s'il en est ainsi, inoculez-nous tant que vous voudrez; nous savons que cette opération préserve de la variole, mais nous savons aussi que d'ordinaire plusieurs des opérées meurent de cette inoculation. »

Une autre question qui se présente lorsqu'il s'agit d'établir la vaccination obligatoire, est la possibilité de se procurer du vaccin en quantité suffisante. Il y a dix ans, la chose eût été difficile. Il existait en France trois ou quatre centres vaccinogènes seulement où l'on cultivait le vaccin sur la génisse ; aujourd'hui, ces Instituts fonctionnent à Paris, Tours, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Lille, Alger, Tunis, Saïgon, Hanoï. Ils peuvent produire tout le vaccin désirable dans le pays où il sera consommé, c'est-à-dire qu'il aura le gros avantage d'être fraîchement préparé.

A Saïgon, il est difficile de se procurer des génisses, mais, depuis quatre ans, M. Calmette a montré qu'on pouvait facilement cultiver le vaccin sur le buffle.

Dans la thèse de M. Dinguizli, nous trouvons des expériences faites à l'Institut Pasteur de Tunis, dans lesquelles il nous montre que le vaccin peut se cultiver sur la gazelle. La chose n'offre pas d'intérêt pratique pour Tunis, où l'on obtient de belles récoltes sur les génisses qu'on inocule avec le vaccin, mais peut trouver son application dans les pays où l'on se procure difficilement des bovidés et où, au contraire, les gazelles sont communes.

Enfin, le jour où la loi si désirée de la vaccination et de la revaccination obligatoires sera décrétée en France, elle sera appliquée avec facilité et sans soulever le moindre scrupule religieux dans la France musulmane.

J'ose à peine ajouter que cette mesure sanitaire rendrait de tels services aux populations que nous sommes chargés de protéger, que son application devrait tenter les personnes chargées de diriger certains de nos pays de protectorat.

L'obligation vaccinale existe déjà au Tonkin où, dès 1888, le mandarin gouverneur de la province d'Hanoï décréta la vaccination obligatoire pour tous les enfants de deux à sept ans habitant la ville d'Hanoï ou les communes environnantes. Des listes étaient dressées pour chaque localité par les soins du conseil des notables du village ou chef de quartier de la ville. Le gouverneur annamite prévenait huit jours à l'avance chaque circonscription d'avoir à envoyer un nombre d'enfants fixé suivant les ressources du vaccin. Les enfants étaient réunis et amenés, sous la conduite de leurs parents, par un notable du village porteur de la liste. Ces notables étaient rendus responsables de la bonne exécution des ordres relatifs aux vaccinations et chaque infraction punie d'une forte amende.

En Tunisie, ce serait un moyen facile de prendre une fois de plus sur la France une avance dans la voie du progrès.

Au moment de la discussion de la loi sur la vaccine obligatoire à la Chambre, un argument qui paraît avoir aidé à son abandon est celui de la liberté individuelle. Est-ce que l'obligation vaccinale imposée à l'armée tout entière a jamais soulevé la moindre protestation ? Est-ce qu'en matière de mesure hygiénique la soumission, qui est un devoir pour le militaire, n'est pas un devoir aussi absolu pour le civil ? Toutes les fois qu'on exige le certificat de vaccine pour l'admission dans une école, dans une administration, ou une collectivité quelconque, n'est-ce pas un droit que l'on exerce ?

Du reste, en Tunisie, nous nous trouvons en face d'une population que nous avons le devoir de protéger et, en édictant la vaccination obligatoire, nous ne ferons qu'éviter pour cette population les mortalités épouvantables qui enlèvent un si grand nombre d'enfants et sont une des causes qui empêchent l'accroissement de la population. Dans le Sud, en effet, chaque tente a un enfant chaque année, et mal-

gré cela la population reste stationnaire : c'est que périodiquement, tous les cinq ou six ans, la variole apparaît, enlève tous les enfants qu'elle peut enlever, puis disparaît.

La vaccination obligatoire sera certainement bien accueillie par la population européenne, pour laquelle la présence du foyer de variole que l'on rencontre chez les indigènes est une menace perpétuelle.

Au point de vue administratif, l'application de la vaccination obligatoire en Tunisie serait facile et peu coûteuse; le vaccin peut être produit à Tunis en quantité suffisante pour les besoins de la Régence.

Il y aurait à créer des séances de vaccination gratuite. Presque partout, elles se font déjà; dans tous les contrôles, sauf celui de Thala, le service médical est assuré soit par un médecin civil, soit par un médecin militaire. Là où le médecin ne pourrait pas aller, les fonctionnaires de l'enseignement public seraient chargés, au besoin, de l'opération, ainsi qu'ils l'ont fait depuis deux ans.

En rendant les caïds et les cheikhs responsables d'une amende encourue par les parents de tout enfant qui n'aurait pas été vacciné dans la première année de sa vie, on aurait une arme suffisante pour réprimer toute infraction au décret d'obligation.

Il serait utile aussi, comme complément, que l'Administration veuille bien propager l'idée qu'une atteinte de variole contractée soit par inoculation, soit par contagion, ou même qu'une vaccination ne met à l'abri d'une nouvelle infection que pour un temps limité. Que si donc la vaccination est le seul moyen de lutter contre les épidémies de petite vérole, la revaccination ne l'est pas moins, et qu'elle doit être faite tous les six ans environ dans les pays où existent des épidémies de variole.

L'établissement de la vaccine obligatoire en Tunisie serait un argument de plus pour montrer les bienfaits d'un gouvernement autonome et la marche en avant dans toutes les directions que permet la forme coloniale que nous appelons le Protectorat.

Dr A. LOIR,

Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis

LES PREMIERS COLONS DE SOUCHE EUROPÉENNE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

Essai historique sur les origines de certaines populations berbères

d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité

INTRODUCTION

Le travail que je publie aujourd'hui emprunte ses principaux éléments à la légende, aidée, il est vrai, de quelques documents historiques de source égyptienne. C'est un terrain fort dangereux. Il est souvent téméraire de s'y aventurer. J'ai hésité de longues années avant de le faire, établissant auparavant de meilleures bases sur lesquelles étayer mes conclusions. Je crois avoir accumulé depuis lors et publié une série de documents d'ordres divers, et spécialement anthropologiques et ethnographiques, qui me permettront de marcher aujourd'hui sur un terrain assez solide.

Avant d'entamer le sujet de l'origine des Berbères de race européenne, je crois devoir expliquer comment j'ai été amené au présent travail. En débarquant à Sousse, en 1881, j'ai été frappé de trouver, au lieu d'indigènes au teint bistre, au nez fin et en bec d'aigle, à la face allongée, aux cheveux noirs, d'Arabes, en un mot, une population d'un type tout différent, avec un teint assez clair, un nez concave et assez large, une face ronde, des cheveux souvent châtains, des yeux parfois bleus, et une tête généralement ronde. Ces individus, vêtus d'une blouse, couverts d'un chapeau, auraient pu être confondus avec nos compatriotes du centre de la France. Je signalai le fait d'une population brachycéphale dans une notice que je publiai sur Sousse à cette époque.[1] Malheureusement, mes occupations de médecin militaire ne me laissèrent pas de suffisants loisirs pour pratiquer des mensurations anthropologiques. Les travaux de mon ami le Dr Collignon, parus en 1887,[2] comblèrent cette lacune en fournissant des renseignements sur la répartition de cette race brachycéphale sur tout le littoral méridional de la Tunisie et dans l'île de Gerba. En 1889, j'eus l'occasion d'assister un conseil de revision dans cette

(1) Bertholon : *Sousse; Revue de Géographie*, 1882.

(2) Collignon : *Ethnographie générale de la Tunisie, Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1887.

île et d'y mesurer à peu près tous les adultes de 18 à 24 ans. Cette tournée compléta mon impression de l'origine européenne d'une partie de la population tunisienne. De plus, de nombreux documents ethnographiques recueillis sur place, actuellement en cours de publication dans le journal *l'Anthropologie*, me permirent d'établir certains rapprochements avec ce qui s'est observé en Europe. La situation de Gerba, qu'un schisme protège contre les envahissements des populations sémitiques et contre les mélanges avec celles-ci, en a fait un groupe très homogène, demeuré à l'état de race assez pure.

Quelle était l'origine de cette population à tête ronde, comparable à celle qui peuple la France? Je la cherchai d'abord, avec H. Martin, Aucapitaine, Tissot et d'autres, dans notre pays. Les auteurs ont souvent prononcé le nom de Bretons à propos des Kabyles. Je crus avoir trouvé une piste en comparant entre eux les noms de Ligures, pris par certains anthropologistes comme appellation des populations brachycéphales, et celui des Libyens. Les Grecs orthographiaient Λίγυες et Λίβυες: comme les lettres B.V.G. se substituent les unes aux autres dans les dialectes primitifs, je pensai que les Libyens étaient une colonie ligure. J'émis ce rapprochement dans un mémoire publié en 1888.[1]

Bientôt, mon attention fut attirée dans une autre direction à la suite de recherches anthropologiques que je fis en Kroumirie. Les indigènes y ont l'habitude de se déformer le crâne de la même façon que nos compatriotes de Toulouse. L'origine de cette bizarre coutume nous ramène sur les bords de la mer Noire. L'hypothèse d'une migration de cette provenance pourrait être soulevée, car on trouve chez les Kroumirs quelques agglomérations de sujets appartenant au type blond.

Vers cette époque, M. Hannezô signalait des os teints en rouge trouvés dans la nécropole — qu'il appelait phénicienne — de Mahedia.[2] Cette coloration ne pouvait avoir été faite qu'après décharnement. Ce rite singulier était d'une pratique courante chez les populations de la mer Noire, ainsi qu'il résulte des recherches de divers savants russes, tels que MM. Antonovitch, Bobrinski, Makowski, Schaffhausen, Orsowski, etc. La race qui se livrait à ces pratiques avait tous les caractères de la race blonde pure.[3] Ces documents, joints à certains traits de mœurs spéciaux que l'on peut suivre depuis les Libyens d'Hérodote jusqu'aux Scythes, en traversant l'Asie-Mineure, me permirent d'émettre l'opinion qu'un même peuple antique avait semé de colonies ces divers territoires depuis le Danube jusqu'en

(1) *Anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans; Archives d'anthropologie criminelle*, 1888.

(2) Hannezô : *Note sur la Nécropole phénicienne de Mahedia; L'Anthropologie*, 1892.

(3) Zaborowski : *Du Dniester à la Caspienne; Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1895, p. 126-127.

Libye. Ce peuple a porté le nom mythique d'Amazones. Les noms historiques sous lesquels il est connu sont identiques à celui d'Amazones et se sont prononcés, selon les temps et les contrées, Mesi, Mysi, Masu, Masa, Masha-ouasha, Maxyes, Macaï, Mazices, Amazigh, etc.[1]

Fort de ces renseignements, j'ai poursuivi mes recherches dans le sens d'une migration phrygo-thrace partie d'Asie-Mineure et venue coloniser l'Afrique du Nord. Cette émigration paraît avoir commencé peut-être avec l'invasion des Hycsos en Egypte. Comme il n'est pas encore prouvé que les pasteurs soient des Egéens, on peut fixer au moins la date à l'époque des luttes des peuples de la mer contre l'Egypte. Un mémoire de M. G. Médina sur les tombeaux prétendus puniques de Carthage servit de confirmation à mes études. Ces tombeaux, couverts de dalles buttées, rappelaient la « porte des lions » de Mycènes et aussi certaines tombes de Phrygie.[2] L'archéologie était d'accord avec les documents d'ordre ethnographique et anthropologique. Par suite, dans une notice sur l'anthropologie tunisienne publiée à l'occasion du Congrès pour l'Avancement des Sciences, j'ai pu réunir une série de rapprochements entre les sépultures, l'architecture, la céramique, la bijouterie, le costume, la religion, l'agriculture et le langage des Egéens et des Berbères d'origine européenne. Ces derniers, par suite d'un archaïsme prolongé jusqu'à nos jours, ont réussi à conserver intactes beaucoup de coutumes qui ont cessé d'exister en Europe.[3] Je dois ajouter qu'à ce même Congrès M. G. Medina montrait l'analogie de l'architecture, du mobilier funéraire, de la céramique des peuples égéens et de Carthage, tout en l'attribuant à un peuple mixte de Sidoniens, de Cariens et d'Egyptiens.[4]

Ces documents si nombreux ne permettent pas de douter d'une influence égéenne dans le nord de l'Afrique. Quels en sont les importateurs ? Pour moi, ce sont des Egéens, c'est-à-dire des Européens.

Jusqu'à la production de documents autrement décisifs que certains objets importés par le commerce, il demeurera prudent de se maintenir sur la réserve au sujet de l'introduction en masse d'éléments soit sidoniens soit égyptiens avant la période carthaginoise. Il ne paraît y avoir eu, dans l'Afrique du Nord, lors de l'immigration des Egéens, que des populations n'ayant pas dépassé la civilisation de la pierre. Quelques tribus apparentées à l'homme quaternaire de Néanderthal en étaient à l'industrie de la pierre taillée ; d'autres, plus nombreux, de la même race que les Ibères,

(1) Bertholon : *Les Formes de la Famille chez les premiers habitants de l'Afrique du Nord*, Rev. d'Anth. crim., 8e année, n° 48, 1893.

(2) G. Medina : *La Nécropole prétendue phénicienne de Saint-Louis de Carthage*, *Revue Tunisienne*, 1894.

(3) Bertholon : *Anthropologie de la Tunisie*, Berger-Levrault, 1896.

(4) Congrès de Carthage, t. I, p. 273-274. — *Revue Tunisienne*, juillet 1897.

élevaient des monuments mégalithiques et vivaient dans un état de barbarie moins profonde. Ce sont ces primitifs que les peuples venus de Thrace après avoir passé par la Grèce ou l'Asie-Mineure conquirent ou refoulèrent. Ces populations, les unes blondes aux yeux bleus, les autres brunes à tête ronde — les premières arrivées — se substituèrent, surtout sur le littoral, aux sauvages indigènes. Elles apportèrent au pays les rudiments de civilisation qui ont été conservés intacts jusqu'à nos jours. Elles parlaient une langue européenne, le dialecte phrygien sans doute, que Fick a démontré être une langue sœur du grec.[1] Ce dialecte, de plus en plus altéré, s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la langue berbère, comme nous le ferons voir dans un prochain travail dont celui-ci est pour ainsi dire la préface. Ajoutons que les descendants de ces conquérants encore inconnus se retrouvent dans tout le nord de l'Afrique par masses compactes.

Aujourd'hui, nous nous contenterons d'interpréter les documents historiques ou mythiques qui ont trait à la colonisation de l'Afrique-Mineure par ces Européens. Ces documents sont de deux sources principales : 1° les uns proviennent de l'ancienne Egypte, qu'ils concernent plus spécialement. Nous les avons analysés sommairement. Leur importance résulte de ce que le mouvement migratoire dont ils parlent se poursuivait simultanément à l'ouest ; 2° cette importance nous a engagé à analyser les principaux mythes grecs se rapportant à la colonisation d'Egypte. En interprétant les documents ayant trait plus spécialement à notre Afrique, nous avons tenté d'en mettre en lumière toute la valeur historique. Cela fait, il était nécessaire de fixer l'emplacement géographique de ces récits lointains. Enfin, nous avons essayé de déterminer l'époque approximative où ces grands événements, à peu près inconnus, se sont réalisés.

Il est inutile, ce nous semble, d'insister sur la nouveauté d'un sujet jusqu'alors méconnu. Tissot dit nettement : « L'élément hellénique ne joue, nous le répétons, *aucun rôle appréciable* dans l'ethnographie de l'Afrique occidentale. »[2] Au Congrès de Carthage de 1896, M. Perrot s'exprimait ainsi : « Dans l'état actuel de nos connaissances, rien n'autorise à penser que des populations apparentées aux maîtres de Tirynthe et de Mycènes se soient jamais établies sur les rivages de la Tunisie actuelle, ni même que par le commerce maritime la civilisation dite égéenne ou mycénienne ait jamais fait sentir son influence jusque dans cette région. »[3]

(1) Fick : *Die ehemalige Sprachenheit der Indogermanen Europa's.*

(2) Tissot : *Géographie comparee de la Province Romaine d'Afrique*, t. I, p. 429.

(3) Compte rendu de l'A. F. A. S., 25e session, 1896, p. 274. — On aurait pu renvoyer M. Perrot au t. VI de *l'Histoire ancienne de l'Orient*, de Fr. Lenormant, complété par M. Babelon, où cette influence pélasgique est nettement indiquée.

DOCUMENTS ÉGYPTIENS

Nous nous bornerons à un résumé succinct de ces documents. Ils sont trop connus actuellement, depuis les études de de Rougé,[1] Chabas,[2] Maspero,[3] Brugsch,[4] Fr. Lenormant,[5] Mallet,[6] Flinders Petrie,[7] etc., pour que nous traitions longuement cette question. On pourra, pour compléter notre analyse, se référer aux livres originaux des auteurs qui ont étudié les peuples de la mer.

Le nom égyptien de *Hanebou* a été employé, sous les Ptolémées, comme synonyme de *Ouinin* (Ioniens), pour désigner les Grecs. Dans l'hypothèse où il aurait conservé à travers les âges une même signification, on peut admettre que les Egyptiens se sont trouvés en relations avec les riverains de la mer Egée à une époque remontant à environ 3500 ans avant notre ère.[8] D'après Flinders Petrie et Maspero, on peut admettre la présence de poterie égéenne en Egypte entre 3200 et 2500 ans avant notre ère.[9]

Sous la XIe dynastie, Soukheri Amoni se fait gloire d'avoir fait faiblir les Hanebou (Leip. *Denkm.*, II, 150). M. Flinders Petrie regarde comme égéens les rois pasteurs qui fondèrent la XVIe dynastie. Dans cette hypothèse, il y aurait eu à cette époque une importante colonisation de l'Egypte par des tribus européennes.

Le nom des Hanebou est plus fréquemment reproduit sous les dynasties suivantes. On les voit figurer à diverses reprises dans ce qu'on appelle la liste des neuf peuples. (XVIIIe dynastie, environ 1700 ans avant notre ère.)

D'après Chabas, la définition de Hanebou est donnée en ces termes par l'inscription d'Edfou : « Hanebou, nom qu'on donne aux îles de la mer et aux nombreux pays du nord qui vivent d'eau de rivière. L'orthographe hiéroglyphique de ce nom « haounebou » signifie littéralement : tous ceux qui sont derrière, c'est-à-dire tous ceux qui sont au nord. »[10]

Le mot de Hanebou s'associe, à l'époque du nouvel empire, à celui de Tamahou, et signifie également : peuples du nord.

(1) De Rougé : *Mémoire sur les attaques des peuples de la mer; Rev. archéol.*, 1867.

(2) Chabas : *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie* et *Etudes sur l'antiquité historique*.

(3) Maspero : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, ch. VI, p. 266.

(4) Brugsch : Appendice X, dans *Ilios*, de Schliemann, trad. française

(5) Fr. Lenormant : *Hist. anc. de l'Orient*, t. II, p. 282-283, et t. VI, continué par M. Babelon, p. 594, ch. IV, et *Les Origines de l'Histoire*, t. II.

(6) Mallet : *Les premiers Etablissements grecs en Egypte; Mémoires de la Mission archéologique du Caire*, 1893.

(7) Flinders Petrie's : *Collection of Ethnographic types from monuments of Egypt; Journal of the Anthrop. Institute of Great Britain*, feb. 1889.

(8) V. Mallet : *Les prem. Etabl. grecs en Egypte*, 1893, *Mém. de la Miss. archéol. franç. du Caire*.

(9) *Revue critique*, 1892, I, p. 265.

(10) Chabas : *Etude sur l'ant. hist.*, p. 174.

On trouve aussi l'appellation de Tahennou, c'est-à-dire de : peuple à peau blanche. Ces derniers ne sont qu'une branche des Tamahou.

Voici d'ailleurs comment François Lenormant décrit ce fait historique : « Vers l'époque de la XVIII° dynastie (environ 1700 ans avant notre ère), une grande révolution s'était accomplie dans les populations de la côte de Libye et des pays situés autour de la mer Egée. Dans cette dernière région, elle s'était surtout prononcée, semble-t-il, depuis le temps de Tahoutmès III, lequel, nous l'avons dit, avait exercé sur l'archipel grec une véritable suprématie, par le moyen des flottes phéniciennes, qui reconnaissaient sa loi. Un flot de barbares aux yeux bleus, dont le type, dans les représentations monumentales, a tous les caractères non seulement de la race blanche pure, mais de son rameau japhétique ou aryen, s'était abattu par mer sur la côte africaine, y avait refoulé en partie vers l'intérieur l'ancienne population, issue de la race hamitique de Pout et, en partie, s'était fondue avec elle, enfin avait fixé sa demeure dans le pays..... Les Egyptiens les désignaient sous les deux appellations génériques de Tama'hou « hommes du nord » et Ta'hennou « hommes au teint clair ».

« Ces peuples blonds de la Libye, venus, semble-t-il, du nord-est et, dans tous les cas, sûrement d'au delà de la mer, étaient étroitement alliés et peut-être même apparentés aux nations pélasgiques que l'ethnographie de la Genèse rassemble sous le nom de Yavan. Ils avaient été comme leur avant-garde vers l'Occident. »[1]

Les textes font dire à Thotmès I que les Hanebou sont l'abomination des dieux. Le tout-puissant Thotmès III se fait un titre de gloire d'avoir battu ces peuples : « Je suis venu, fait-il dire au dieu Ammon-Râ, dans l'inscription de Karnak, je t'ai accordé de frapper les Tahennou ; les iles des Danaouna sont au pouvoir de tes esprits. » (1600 ans avant notre ère.)

Le troisième successeur de Thotmès III fut Hamen-Hoptou III (1660-1550 avant notre ère). On le représente écrasant sous son trône divers peuples, dont les Hanebou.[2] Comme détail ethnographique, on peut rapporter que la reine Taïa, sa femme, est figurée sur les monuments avec des cheveux blonds, des yeux bleus et le teint rose. Ce ne sont pas précisément les caractères ethniques du peuple égyptien.

Sous les princes suivants, on voit les renseignements se multiplier au sujet des relations entre les Egyptiens et les Egéens. Elles sont de nature belliqueuse. Les Egéens acquièrent une puissance de plus en plus redoutable. Celle-ci ne peut s'expliquer que par la prospérité croissante de colonies fondées à l'ouest de l'Egypte. L'industrie

(1) Fr. Lenormant : *Hist. anc. de l'Or.*, t. II, p. 282-283.
(2) Leipsius : *Denkmaler* III, pl. 77, et Mallet, loc. cit., p. 6.

navale ne paraissait pas permettre alors de pouvoir concentrer rapidement des forces suffisantes pour des guerres contre la puissance égyptienne, formidable pour le temps. Il existait une population coloniale européenne fixe pour fournir le gros des combattants. Des contingents de guerriers venus des côtes et des îles de la Méditerranée renforçaient les armées d'invasion.

Les documents nous révèlent quatre grandes invasions principales venues de l'Occident qui menacèrent l'indépendance de l'Egypte. Il y en eut sans doute antérieurement, mais nous ne les connaissons pas.

1re *invasion.* — Au xve siècle, à la fin du règne de Seti I. — Le roi envoya contre les envahisseurs son fils qui fut plus tard Ramsès II. La confédération se composait de Lebou (ou Libyens) proprement dits — c'est la première fois, d'après M. Chabas,(1) qu'apparait le nom de cette tribu qui devait plus tard devenir celui de tout un continent — et de Mashaouasha (ou Mysiens), nom que portent les Berbères (Mazigh). Ils étaient appuyés par des Shardina (Sardiniens) et des Toursha (Tursanes ou Tyrsènes). L'invasion fut repoussée. Les prisonniers furent incorporés dans la garde du pharaon.

Malgré ce succès, la plupart des auteurs, et parmi eux Chabas(2) et Brugsch,(3) estiment que vers cette époque commença une véritable colonisation par ces Européens de la partie occidentale du delta.

2e *invasion.* — xive siècle, sous le règne de Minephtah I. — Les tribus des envahisseurs se décomposent ainsi : 1o les tribus connues au moment de la première invasion, savoir : les Tamahou (ou gens du nord), les Lebou (Libyens), les Mashaouasha (Mysiens), les Shardina (Sardiniens), les Toursha (Tyrsènes); 2o des tribus nouvelles, savoir : les Kehaka, les Leka (Lyciens), les Shakulsha (Sicules) et les Akaousha (Achéens). Ces dernières n'étaient que des contingents de guerre venus pour appuyer une colonisation à main armée des Toursha (Tyrsènes). En effet, l'inscription de Karnak donne le détail suivant : « Le Toursha avait pris l'initiative de la guerre et chacun de ses guerriers avait amené sa femme et ses enfants. » Ces divers contingents égéens se composaient, d'après le texte égyptien, « du premier choix de tous les guerriers et de tous les héros de chaque contrée. » (Ligne 14 de l'inscription, traduction Chabas.) Ce renseignement nous rapporte involontairement au chant II de l'*Iliade*. Chaque tribu achéenne avait envoyé sous les murs de Troie l'élite de sa jeunesse sous les ordres d'un chef illustre. Le pouvoir suprême était exercé par un roi des rois. Le roi des rois de l'invasion sous Minephtah se nommait Mermaïou, fils de Deid, chef de la puissante

(1) Chabas, *loc. cit.*, p. 184, et Papier : *Anastasi*, II, 32.
(2) Chabas, p. 188.
(3) Brugsch. Dans *Ilios*, de Schliemann, trad. de Me Egger, app. XI, p. 682.

tribu des Libyens. Le pharaon n'osa affronter les dangers de la lutte : il jugea plus prudent d'envoyer ses généraux en son lieu et place. Ceux-ci remportèrent la victoire. Elle fut célébrée d'une façon d'autant plus dithyrambique que la peur avait été plus générale. L'inscription de Medinet-Habou, copiée par MM. Brugsch, Leipsius, puis Dümichen, rappelle ces événements. De nombreux égyptologues, entre autres MM. de Rougé[1] et Chabas,[2] l'ont traduite et commentée. Les envahisseurs laissèrent 15.000 morts sur le champ de bataille.

3e invasion. — Fin du XIVe siècle, sous le règne de Ramsès III. — La fameuse victoire de Minephtah n'eut pas grand résultat pratique. Le pouvoir central fut fortement ébranlé par des troubles intérieurs. Aussi l'histoire est-elle muette sur ce qui se passa à ce moment. Les tribus européennes ne manquèrent pas de profiter de l'anarchie. Elles s'installèrent solidement dans la partie occidentale de l'Egypte. Le nome maréotique et le nome saïtique leur appartenaient. Elles formaient une colonie compacte depuis la ville de Karbina, à l'ouest, jusqu'à la banlieue de Memphis, au sud.[3] La masse dominante des colons se composait de Mashaouasha.

Ces colons, sollicités sans doute par des tribus nouvellement débarquées, entreprirent la conquête de l'Egypte sous Ramsès III. Deïd (ou Didi), probablement fils de Mermaïou, organisa dans ce but une ligue de peuples égéens d'Afrique. Des chefs dont les noms sont écrits Mashaken, Tamar et Zaoutmar par les Egyptiens se joignirent à lui. Les Tamahou, les Tahennou et les Kahaka formaient le gros des forces ; il ne semble pas qu'aucun contingent européen soit venu les rejoindre. Le sort des armes ne leur fut pas favorable. Beaucoup de tribus furent refoulées hors d'Egypte.

4e invasion. — Elle eut lieu six ans plus tard. Le chef de la guerre s'appelait Kapour ; il était accompagné de son fils Mashashar. C'était un chef des Lebou (Libyens). Parmi les peuples africains nous voyons les Mashaouasha se joindre à lui. Les Tamahou, Tahennou et Kahaka ne sont pas nommés dans la ligue. Par contre, un contingent de Toursha (Tyrsènes) et de Leka (Lyciens) qui, trois ans auparavant, avaient figuré dans une invasion de peuples égéens, tentée par la Palestine, vinrent renforcer les Libyens et leurs confédérés. Nous trouvons aussi quelques tribus dont les noms ne sont pas encore définitivement fixés.[4] Ce sont les Sabata (mot qui paraît rappeler les Abantes, précédé de l'article S), les Kaïkasha (comparez le fleuve Kaïkos), Shaïape (comparez Cassiépée), Haza (?), Bakana (?). Cette in-

(1) De Rougé : *loc. cit*

(2) Chabas : *Rech. pour servir a l'Hist. de la XIXe Dyn.*

(3) Maspero : *loc. cit.*, ch. VI, p. 266.

(4) Chabas : *Rech. pour servir a l'Hist. de la XIXe Dyn.*

vasion ne coûte aux envahisseurs que 4.227 hommes tués ou prisonniers, et cependant ils avaient pu pénétrer fort avant dans le delta. Leur chef Kapour et son fils paraissent avoir succombé dans la lutte. Ce fut la dernière invasion sérieuse des colons européens de Libye et de leurs alliés.

La série des invasions que nous venons de rappeler a eu lieu précisément à l'époque que les recherches archéologiques ont montrée comme la période où la civilisation et l'art mycéniens ont atteint leur plus haut degré de splendeur.

Après la XIXe dynastie, on ne signale plus de grandes guerres avec l'ouest ; mais la colonisation de l'Egypte occidentale par les Mashaouasha et autres Libyens est un fait accompli. Leurs chefs jouent un grand rôle dans l'histoire égyptienne. La XXIVe dynastie est d'origine libyenne. Leur fondateur Ta-f-nekht était primitivement chef d'un corps de Mashaouasha. Un de ses descendants, Psamethik, avec le secours de Gyges, roi de Lydie, appuyé par des mercenaires cariens et ioniens, prit le pouvoir. Il fonda la XXVIe dynastie (649 avant notre ère). Ce pharaon, qui était blond, continua la colonisation européenne de l'Egypte, commencée sous la XIXe dynastie. Des Ioniens, des Cariens, des Milésiens vinrent former des établissements dans la Basse-Egypte. Ces traditions furent continuées par ses successeurs. Sous Ahmès, Naucratis prit son complet développement. On ne compta pas moins de 200.000 Grecs en Egypte.

Dr BERTHOLON.

(A suivre.)



MARQUES CÉRAMIQUES

GRECQUES ET ROMAINES

recueillies à Carthage (1894-1897)

SUITE ET FIN

b) — Lampes a anneau

84 — Graffite (deux exemplaires) :

A D

85 — Marque imprimée dans le sens du grand axe de la lampe :

AGATVOI

86 — Graffite avant la cuisson :

A I A
C I S

87 — Trois exemplaires de la marque suivante :

ANCHIAL

Graffite avec ligature soit de H et I, soit de A et L.

88 — Au revers d'une lampe d'assez basse époque :

AVGENDI

Graffite avant la cuisson.

89 — Deux exemplaires de la marque suivante :

AGRI

Graffites. Dans un exemplaire, cette marque est accompagnée d'une croix gammée.

90 — Deux exemplaires de :

BASSA

Dans un exemplaire, cette marque est surmontée d'une croix en relief provenant du moule.

91 — Trois exemplaires de :

BIGAGAT

92 — Dans deux exemplaires, cette marque a été appliquée dans le sens du grand axe de la lampe et est alors accostée de deux croissants ou fers à cheval :



93 — Deux exemplaires de :

CABMERC

Dans un exemplaire, cette marque est accompagnée d'une empreinte de pied. Dans un troisième exemplaire, la même marque paraît commencer par un G.

94 — Deux exemplaires de :

CAPRARI

95 — Lampe sur laquelle est représenté un cheval marchant vers une palme ; dans le champ, cartouche renfermant l'inscription :

BVBAL

Au revers de la lampe :

C · CLO · SVC

Plus de quarante lampes à anneau, sorties du cimetière des *Officiales*, portent cette marque du potier *Caius Clodius Successus*. Cette marque est parfois accompagnée de deux cercles, d'un ou deux doubles cercles, d'un ou deux fers à cheval, d'une empreinte de pied, d'une étoile, d'une feuille trilobée ou cordiforme, etc.

96 — Cinq exemplaires de :

EROTIS

Lettres en creux.

97 — Deux autres exemplaires de la même marque accompagnée de deux lettres en relief provenant du moule :

EROTIS
T Y

98 — Voici encore une marque du même potier :

EƎOꓕ

Lettres en relief reproduites par le moule. Il faut sans doute lire : EROT *is*.

99 — Au revers d'une lampe ornée de rayons interrompus formant rosace, graffite :

EXFI
PRIMV
LI

100 — Au revers d'une lampe ornée d'une rosace :

GABINIA
H

La lettre H provient du moule et est en relief. Avant l'application du sceau qui devait imprimer GABINIA, le même nom a été tracé à la pointe en caractères excessivement fins. Le même fait s'observe pour une lampe portant la marque de C · OPPI · RES. Avant l'application du sceau on a écrit en caractères excessivement maigres : OPPI et C · OPPI · RES.

La marque GABINIA est parfois accompagnée d'un cercle, d'un croissant, d'un fer à cheval, ou même d'une croix.

101 — Dans un cartouche rectangulaire long de 0m015 :

HELI

102 — Graffite avant la cuisson :

HEREN

103 — Au revers d'une lampe ornée d'une couronne de feuillage supportée par un masque :

IVVERERM

Lettres en creux. Au-dessus des deux V, empreinte de pied également en creux. Les trois lettres ERE ne sont pas certaines.

104 — Au revers d'une lampe ornée d'une couronne de feuillage :

L · HEMAR

Graffite. Au-dessus, cercle en relief.

105 — Au revers d'une lampe dont le disque porte Jupiter et son aigle aux ailes éployées :

L · M · SA

Graffite en caractères cursifs.

106 — Au revers d'une lampe ornée d'un buste à tête radiée :

LMVNADIE

107 — Dans une empreinte de pied :

LVC⁼

108 — Au revers d'une lampe sur le disque de laquelle est représenté un buste de comédien :

MALENCAL

Lettres en creux. Au-dessus et au-dessous, double cercle.

109 – Au revers d'une lampe dont le sujet représente Diane sur un char traîné par deux cerfs :

MERV

110 — Au revers d'une lampe dont le sujet est un gladiateur :

MNAELVCI

Lettres en creux.

111 — Au revers d'une lampe dont le disque est orné d'un masque :

MVN · HEL

Lettres en creux.

112 — Cheval victorieux; devant lui, la palme; au-dessus, son nom *Bubalus* : (1)

▷BVBAL◁

Au revers :

MVNTREPT

Cette marque se lit sur neuf autres lampes à anneau. On la voit une fois accompagnée d'une croix imprimée en relief avec bords en creux.

113 — Deux chiens alternés avec deux lièvres qu'ils poursuivent. Au revers :

NICHE

Graffite. H et E sont liés.

114 — Dans un cartouche long de 0m012 et large de 0m004 :

NMO

La seconde lettre n'est pas absolument certaine.

115 – Dans une double empreinte de pied, longue de 0m015 :

NNA
———
NNA

Les lettres ont à peine 0m002 de hauteur. Cette marque est accom-

(1) Cf. plus haut, n° 95.

pagnée d'un signe en relief qu'on pourrait prendre pour un caractère punique, ce qui n'est pas probable.

116 — Au revers d'une lampe ornée d'une simple couronne :

XXAELVCI

Lettres en creux.

117 — Dans un cartouche long de 0m017 :

PAVL

118 — Dans un cartouche :

IIIN

La première lettre n'est pas certaine. Il faut peut-être lire : CI ou TI.

119 — Dans un cartouche :

PHRONI

La lettre N est mal faite.

120 — Au revers d'une lampe ornée d'une couronne, graffite :

PRVTI

121 — Au revers d'une lampe ornée d'une sorte de rosace :

PY

Graffite avant la cuisson. Cette marque est accompagnée d'un signe provenant du moule et composé d'une croix traversée par une barre oblique qui le fait ressembler à un monogramme du Christ.

122 — Au revers d'une lampe dont le sujet représente un personnage assis tenant de la main gauche un bâton et de la main droite tendue une sorte de vase, graffite :

QMP

123 — Au revers d'une lampe ornée d'une couronne de pampres :

SCANCELSI

124 — Lampe sur laquelle est représenté un Génie ailé portant de la main droite une couronne et de la gauche une corne. Au revers :

TROPHI

Graffite avant la cuisson.

Je me contente de citer, aussi brièvement que possible, les marques suivantes :

125 — C FAFVS et C FABFVS

126 — C · HEL · IAN (Graffite.)

127 — CLO · HEL et CLO · HELI

128 — CLOLDIA

129 — CTESO

130 — CYL (Graffite.)

131 — ELBIAIS

132 — FIRMI

133 — FORTIS

134 — IVSTI

135 — L · FABRICMASC

136 — L · MADIEC

137 — LMRES

138 — LMVNPHILE

139 — L · MVN SVC

140 — LVCCEI

141 — MTRO et MYRO

142 — P · HELVI

143 — PVF et P · V · F

144 — SEXIVCEI et SEXLVCE

Comme caractères ou signes isolés, en relief et provenant du moule, je dois encore signaler :

H, I, II, A, S, Y, ┌┴┐, –o . ⊙, enfin le croissant et plusieurs fois la croix.

c) — Lampes trouvées dans les fouilles de l'arène de l'amphithéâtre

Parmi les lampes trouvées dans l'Amphithéâtre, je dois citer :

145 — Une lampe à double bec, dont le disque porte un autel accosté de deux serpents enroulés autour d'un arbre, avec cette marque au revers :

SUCCESSI

Lettres imprimées en creux.

Toutes les autres lampes ne portent que des graffites :

146. — AGRI avec CΓ au-dessus, en relief.

147. — AVGENDI

148. — CLM

149. — DINI || NVN

150. — EXOF || GARGI || LI

151. — GAR || GILI

152. — INCLITI

153. — NVN || IIIIIVIO (1)

154. — PLVVESAMV

155. — POR | CELLI OFICINA

156. — PVLL || AENI

157. — VENVSTI

158. — Je dois signaler à part ici une lampe trouvée dans l'Amphithéâtre en même temps que plusieurs autres portant comme sujet le candélabre à sept branches. Son disque est orné de rayons formant rosace et, sous le bec, se voit une croix latine en relief. Comme marque du revers, on lit :

DINI
NVN



La présence de cette croix en relief et du chandelier mosaïque tracé à la pointe mérite d'être notée.

L'ensemble de la découverte doit d'ailleurs être rapproché d'une autre tout à fait analogue qui eut lieu, il y a quelques années, dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis et que j'ai publiée en 1894.(2)

Presque toutes les lampes provenant des fouilles de l'Amphithéâtre sont de basse époque. Les deux plus anciennes sont celles qui portent les marques : SVCCESSI et PLVVESAMV.

(1) Cette marque paraît être du même potier que les nos 149 et 158.
(2) *Carthage. Notes archéologiques*, 1892-1893, p. 5.

V. — Marques de belles poteries rouges

a) — Estampilles en forme de pied

1 — A I V ou A N ¨ (longueur, 0m01).

2 — A L Y ☰ (longueur, 0m02).

3 — A L Y E

4 — A T E · E V H O D I (0m019). Les trois premières lettres sont liées, ainsi que H et O, D et I.

5 — C · A ||||||| V R I · ☰ (0m024). V et R sont liés.

6 — C A N ou C A V. Les deux dernières lettres sont liées.

7 — C M ☰ (0m021).

8 — C · P · ☰ (0m009).

9 — C · T I T F ☰ (0m014).

Au revers de la poterie qui porte cette marque, graffite : ⊹

10 — C · V I B E ☰ (0m012).[1]

11 — C V M S ☰ (0m019). Trouvé à l'Amphithéâtre.

12 — E R O N I I. Peut-être faut-il lire lire F R O N T I.

13 — L · ||||||||| A T ☰ (0m011).

14 — L · P · ☰ (0m016).

15 — L · P A V C I ☰ (0m023).

16 — L · R P I _ (0m02).

17 — ☰ Я A M (0m015).

18 — M P O B L ☰ (0m012).

19 — ☰ M V R R I (0m0165).

20 — P C R I ☰ (0m0135).

21 — P O L P R (0m013).

22 — S E X · M F (0m019).

23 — Z O I L I ||| (0m017)

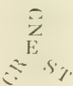
24 — ||||||| L · S A E ☰ (0m013). A et E sont liés.

b) — Autres estampilles

25 — C W A E. La seconde lettre est sans doute un M renversé. A et E sont liés.

(1) Trouvé en creusant les fondations de l'aile nord du Petit Séminaire (Institution Lavigerie).

26 — Sur une poterie fine, marque empreinte dans trois queues d'aronde :



27 — Marque rectangulaire, longue de $0^{m}014$ et large de $0^{m}007$:

COMVNI
ANCHAR

28 — Dans un cartouche long de $0^{m}017$ et large de $0^{m}005$:

EVHODI

29 — Marque rectangulaire longue de $0^{m}009$ et large de $0^{m}006$:

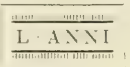
FELIX

30 — Marque rectangulaire longue de $0^{m}011$ et large de $0^{m}009$:



C et R sont liés.

31 — Sur l'ombilic intérieur d'une belle poterie rouge, marque rectangulaire longue de $0^{m}013$:



A et N sont liés.

32 — Marque longue de $0^{m}019$:

L/ANNBH

A et N sont liés. L'avant-dernière lettre ressemble à un caractère punique. La dernière est peut-être un A.

33 — Marque longue de $0^{m}013$ et large de $0^{m}012$:



La poterie porte au revers une ancre tracée à la pointe sèche après la cuisson :

Cette ancre a peut-être été tracée par un chrétien des premiers siècles. La poterie a été trouvée sur la colline de Saint-Louis, au pied du grand mur, près de la chapelle souterraine.

34 — Au revers d'un petit bol dont la marque intérieure est indéchiffrable, graffite :

M

35 — Au revers d'une autre poterie rouge, graffite :

N D

Les deux lettres sont liées.

36 — Sur le fond intérieur :

PRIS

37 — Marque longue de $0^{m}009$ et large de $0^{m}004$:

VMBI

V et M sont liés.

38 — Marque longue de $0^{m}018$ et large de $0^{m}0025$:

'TIVSFE

Les trois premières lettres de cette marque ne peuvent se lire d'une façon certaine. Le nom commence par D, O ou V.

Nous avons également trouvé de nouveau les marques suivantes, déjà connues :

39 — CMR

40 — C · P · P ($0^{m}016$ et $0^{m}024$)

41 — L · R · P ($0^{m}018$).

42 — L · R · PIS ($0^{m}021$)

43 — L · RASINPIS ($0^{m}026$).[1]

44 — RASN

45 — S · M · F ($0^{m}02$).

46 — ZOILI ($0^{m}013$, $0^{m}014$ et $0^{m}016$).

(1) Les *Rasinii* (nos 16, 41-44, 67, 68 et 72) avaient leurs fabriques de poterie à *Arretium*, aujourd'hui Arezzo, dans la Toscane. C'est de leurs ateliers que sortaient, au dernier siècle avant notre ère, ces beaux vases de terre fine rouge qu'on retrouve presque partout dans l'ancien monde romain.

Marques sur poteries rouges trouvées dans les fouilles du cimetière des Officiales (Saniet-Zitoun)

a) — Marques dans empreinte de pied

47 — ATEI (0m016).

48 — |||||||| · ATICI

49 — AVILLI · P≡

50 — CAMVR≡, avec ligature de V et R.

51 — CAMVRI≡ (0m022). V et R sont liés.

52 — CAMVRI≡ (0m018). A et M sont liés.

53 — CCL . ||'||||≡

54 — C · C*los* AB≡, avec ligature de A et B.

55 — C • L • I (0m021).

56 — CMVAI≡ (0m016). Les deux dernières lettres sont à demi effacées.

57 — CNV||||||||≡ (0m017).

La belle patère ainsi estampillée porte au revers un graffite composé de onze à douze lettres disposées en cercle et que je ne puis déchiffrer d'une façon certaine :

NIINILIVIIM TI

58 — CNAARE, avec ligature des trois dernieres lettres.

59 — CN · ATA≡ (0m02). A et T sont liés.

60 — CNATEI · AR (0m022), avec ligature de A,T et E, ainsi que de A et R.

61 — CNATEPL≡ (0m022), avec ligature de A,T et E.

62 — *c* · P · P ≡

63 — ƋELLI≡ (0m019).

64 — GAV≡ (0m017). A et V sont liés.

65 — I · TYI≡. Les deux dernières lettres ne sont pas certaines.

66 — L · PLE≡ (0m016).

67 — L · RASƋER≡ (0m018). Les trois dernières lettres sont douteuses.

68 — L · R · PI≡ (0m026).

69 — LΓ · ⊥ ≡

70 — M · ARVI/≡ (0m024). A et R sont liés.

71 — PHO (0m015).

72 — RASN≡ (0m017).

73 — S · M · T (0m018).

74 — SEX · M · F≡ (0m028).

75 — S · M⊬.

76 — XANTHI, avec ligature de T et H. La lettre N est mal faite et la lettre I plus petite que les autres.

77 — XIII≡ (0m016).

78 — XIII≡ (0m01).

79 — W · VΓEBI (0m02). La troisième lettre est peut-être un T.

80 — \EX · M≡ (0m017). La première lettre est en partie effacée.

81 — C · EL

82 — Marque composée de trois empreintes de pied dont le côté seul du talon a été imprimé :

CRE

83 — Petit bol marqué d'une empreinte de pied aux lettres indéchiffrables et portant au revers un graffite :

M

b) — Autres marques

84 — Marque longue de 0m014, à extrémités arrondies :

\ATIORA

La première lettre n'est pas complète. On dirait un A.

85 — Dans un cartouche, à queue d'aronde, long de 0m017 :

ATICI

La lettre A est surmontée d'une barre horizontale qui paraît indiquer un second T.

86 — Marque rectangulaire :

AVCTVS
Q · TITI

A et V sont liés, ainsi que T et V.

87 — Marque circulaire de 0m011 de diamètre :

AVILIVS · FELI

Au centre, ⊙. Le revers de la poterie porte en graffite : AV ou A L·

88 — Marque de forme elliptique :

BARSI

89 — Marque rectangulaire :

BARBRV

A et R sont liés.

90 — Marque rectangulaire :

8ƎY-RS

91 — Marque longue de 0m011 et large de 0m005 :

C · SENT

Les trois dernières lettres sont liées.

92 — Marque arrondie aux extrémités :

C · VIB

93 — Marque rectangulaire :

C · MEM

94 — Marque longue de 0m017 et large de 0m006 :

CNATEI

A et T sont liés.

95 — Marque arrondie aux extrémités :

C · P · P ·

96 — Marque rectangulaire :

CRYSE
T⁄RAN

Les deux premières lettres de la seconde ligne sont peut-être T et V liés ensemble.

97 — Marque carrée de 0m01 de côté :

DEM
TRIVI
TVLLI

98 — Marque rectangulaire :

I · HILARI ·
· TITIN

99 — Marque longue de 0m009 et large de 0m005 :

L · TIC

100 — Marque longue de 0m014 et large de 0m009 :

L · AVILLI
SVRAE

A la seconde ligne, S est retourné et mal fait ; A et E sont liés.

101 — Marque longue de 0m017 et large de 0m003 :

LORI · R

La dernière lettre est peut-être un B.

102 — Marque rectangulaire :

MVRR

103 — Marque longue de 0m021 :

OFVITA

La coupe qui porte cette estampille est ornée extérieurement de magnifiques rinceaux et d'animaux (ours et griffons alternés).

104 — Marque longue de 0m01 :

ORBO

Les lettres sont retournées dans l'original et doivent se lire de droite à gauche. La dernière est peut-être un S, ce qui donnerait ORBS.

105 — Marque rectangulaire :

PAPIE
·NVS· :

Au revers de la poterie ainsi estampillée, graffite après la cuisson : N ou Z.

106 — Marque triangulaire haute de 0^m011 :



O et E ne sont pas absolument certains.

107 — Marque haute de 0^m016 et large de 0^m01 :



H et E sont liés.

108 — Marque de forme ovale :

P · CON
· ·VCE

N est peut-être combiné avec un R. Il faudrait alors lire : P · CORN.....
Au revers, la poterie porte en graffite : LCE.

109 — Deux exemplaires d'une marque aux angles arrondis :

P · COR

110 — Sur une sorte d'ombilic intérieur, marque circulaire de 0^m009 de diamètre :



L'inscription semble avoir été entourée d'une palme.
Au revers de la poterie, graffite : X.

111. — Marque rectangulaire :

ROM
ANVS

112 — Marque longue de $0^{m}007$ et large de $0^{m}004$:

RVB

113 — Marque rectangulaire :

RVFIO
· VMH

V et F, V et M sont liés. La dernière lettre n'est pas certaine.

114 — Marque déjà rencontrée plusieurs fois :

S · M · F

115 — Marque rectangulaire :

TRO

R est combiné avec un I. Il faut sans doute lire : TIRO.

116 — Marque longue de $0^{m}014$:

VMB

Les trois lettres sont liées.

117 — Marque à extrémités arrondies :

VATIA

118 — Marque longue de 0m017 et large de 0m005 :

ZOILI

Le godet ainsi estampillé porte au revers un graffite inachevé.

119 — Marque minuscule :

FM·

120 — Marque rectangulaire :

ON
ASEI

Avant O, il y a peut-être PR ou A. La dernière lettre est peut-être un S.

121 — Marque longue de 0m013 :



122 — Dans un cartouche long de 0m019 et large de 0m0055 :

ASSTR

123 — Marque longue de 0m015 :



NOTES

SUR

LA VOIE ROMAINE DE THELEPTE A AGGARSEL-NEPTE

avec un plan au 1/800.000e

ET SUR

LE TRAQUET (SAXICOLA) DU SAHARA TUNISIEN

I

Note sur la voie romaine stratégique de Thelepte

(Médinet-el-Kdima, près de Fériana)

à Aggarsel - Nepte (Nefta), Tunisie.

La Table de Peutinger est seule à indiquer une route romaine entre Thelepte et Tacape (Gabès), par Aggarsel-Nepte.

Après Thelepte, la voie passait à Alonianum, à Cerva, à Ad Turres, à Speculum et se dirigeait ensuite sur Thusuros (Tozeur) par Thiges (Kriz-Taguious).

Nous ne parlerons pas de la partie de la voie qui passait à Aggarsel-Nepte et aux Aquae Tacapitanae avant d'arriver à Tacape (Gabès), ni des stations situées au delà de Thiges, car nous n'avons pas visité le pays situé au sud des chotts d'El-Djerid et d'El-Fedjedj.

La route, qui avait été créée pour défendre les oasis sahariennes contre les incursions des nomades, se dirigeait de Thelepte vers Kriz-Taguious, en touchant la rive orientale du chott El-Gharsa et allait ensuite atteindre Aggarsel-Nepte par Thusuros (par le Drâa de Nefta).

Les voies étaient assez nombreuses dans cette région aride; aussi est-on porté à croire qu'elles étaient presque toutes des routes militaires, d'autant plus que partout on ne rencontre que des postes fortifiés, des tours d'observation et des citernes que l'administration impériale faisait établir en vue de la défense.

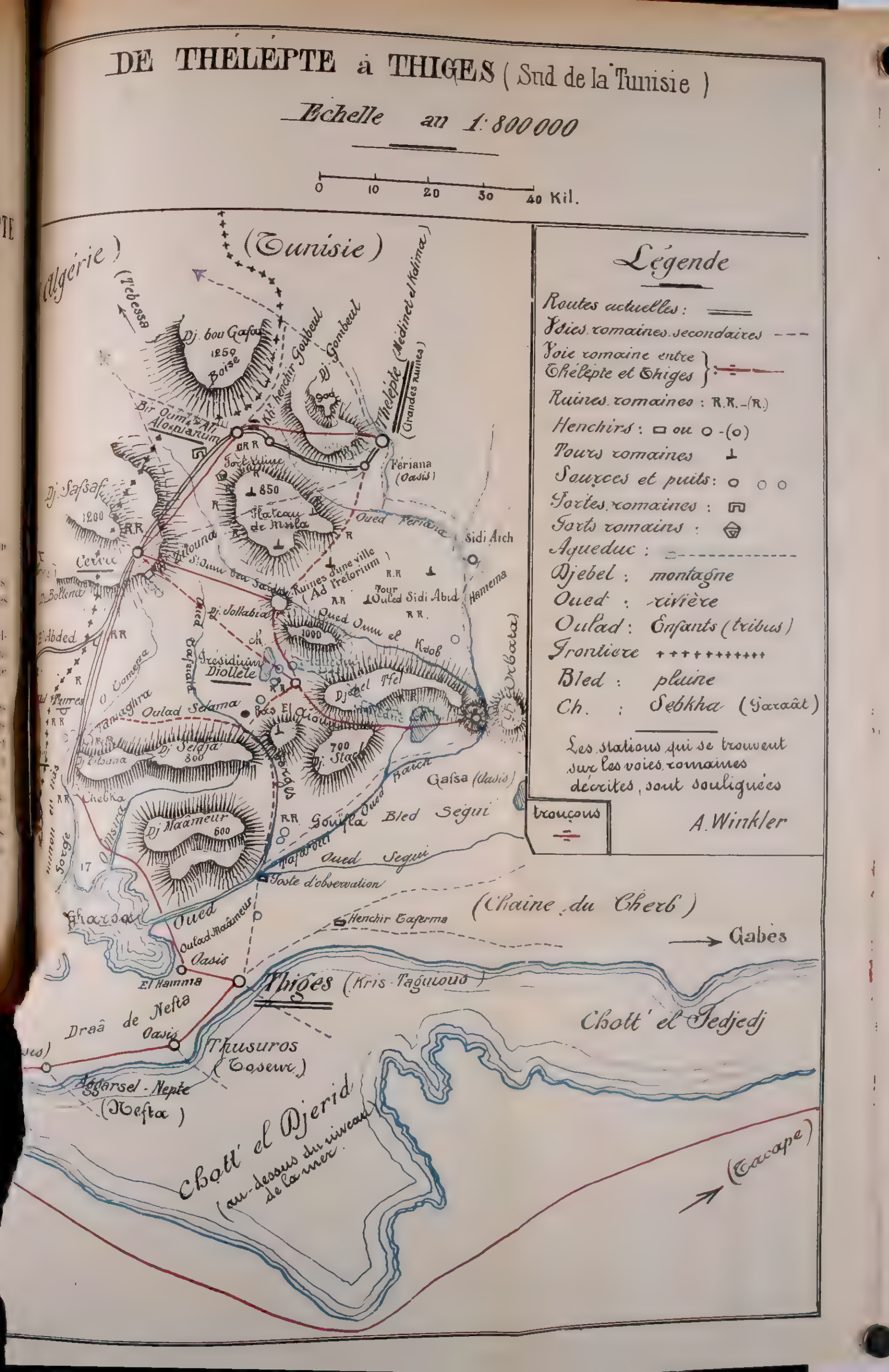

DE THÉLEPTE à THIGES (Sud de la Tunisie)
Echelle au 1: 800000
0 10 20 30 40 Kil.
(Tunisie)
(Algérie)
Légende
Routes actuelles :
Voies romaines secondaires
Voie romaine entre Thélepte et Thiges
Ruines romaines : R.R. -(R.)
Henchirs : ou -(o)
Tours romaines
Sources et puits :
Portes romaines :
Forts romains :
Aqueduc :
Djebel : montagne
Oued : rivière
Oulad : Enfants (tribus)
Frontière
Bled : plaine
Ch. : Sebkha (Garaât)
Les stations qui se trouvent sur les voies romaines décrites, sont soulignées
tronçons
A. Winkler
Thélepte
Fériana (Oasis)
Dj. bou Gafer 1259 Boisé
Dj. Gombeul
Plateau de Mila
Cerrce
Dj. Sefsaf 1200
Oued Fériana
Sidi Aïch
Ruines d'une ville (Ad Pretorium)
Tour Oulad Sidi Abid
Dj. Jollabia
Præsidium Diollele
Djebel Tfel
Dj. Selja 800
Dj. Stah 700
Gafsa (Oasis)
Bled Segui
Oued Segui
Dj Maâmeur 600
Poste d'observation
Henchir Gaferma
(Chaîne du Cherb)
Gabès
Oulad Maâmeur
Oasis
El Hamma
Thiges (Kris Taguioud)
Chott el Fedjedj
Draâ de Nefta
Oasis
Thusuros (Tozeur)
Aggarsel-Nepte (Nefta)
Chott el Djerid (au-dessus du niveau de la mer)
(Tacape)
Oued Oulad Selama
Tamaghira
Chebka
Gorge
(Tebessa)

TABLEAU DES STATIONS ENTRE THELEPTE ET THIGES

STATIONS DE LA TABLE	DISTANCES INDIQUÉES	DISTANCES RECTIFIÉES	SYNONYMIES
	MILLES romains	MILLES de 1472 - 5	
Thelepte...			Médinet-el-Kdima, près de Fériana
	XXI		
Alonianum.			Henchir Bir-Oum-Ali.
	Omise	XXII	
Cerva......			Ruines situées au sud-est du djebel Safsaf, près du henchir appelé Zitouna.
	Omise	XXIV	
Ad Turres.			Tamaghza ou Midas.
	XVIII	VIII	
Speculum..			Ruines situées à 1.200 mètres au sud-est du village de Chebkat, appelé aussi Chebika.
	XV	XXXV	
Thiges.....			Kriz-Tagnious.

Alonianum. — Se trouve bien à Bir-Oum-Ali, à l'ouest-nord-ouest de Médinet-el-Kdima, et à la distance indiquée par la Table peutingérienne. Entre le henchir Goubeul et Bir-Oum-Ali, nous avons trouvé trois milliaires encore en place, et le tracé de la voie est parfaitement reconnaissable.

Cerva se trouve près du henchir Zitouna, à des ruines situées au sud-est du djebel Safsaf.

La Table n'indique pas la distance entre Cerva et Alonianum, ni celle entre Serva et Ad Turres.

Au sud de Cerva, la voie croisait, près de Bir-el-Ater, la route conduisant de Thelepte à Ad Majores par Ad Palmam (en Algérie).

Ad Turres se trouve à l'ouverture de la gorge de Foumm-en-Nâs, à des gisements de ruines que l'on appelle : Tamaghza, Ksar-el-Ghoula, El-Hanout, Midas.

Le village berbère de Midas est en partie construit avec des matériaux antiques provenant du bourg romain.

El-Hanout est un poste romain de 18^m × 25^m qui commandait le défilé de Foumm-en-Nâs.

Ksar-el-Ghoula (le château de l'ogresse) est une tour romaine encore debout.

Et-Tamaghza est le village arabe qui, suivant les renseignements donnés par les indigènes, s'est élevé sur l'emplacement de la station romaine.

Speculum doit se trouver près du henchir de Chebika ou Chebka.

« Entre Ad Turres et Speculum, la Table de Peutinger indique par erreur XVIII milles au lieu de VIII; par contre, le chiffre XV, qu'elle marque entre Speculum et Thiges, est assurément trop faible; on ne compte pas moins de XXXV milles entre Chebika et Kriz-Taguious. » (Tissot).

Mais une route stratégique secondaire existait aussi entre Cerva et Capsa (Gafsa). Elle passait sur la rive droite de l'oued Oum-el-Ksob, en avant, et en face des nombreuses tours que l'on remarque sur la rive opposée du cours d'eau, dans la plaine des Oulad-Sidi-Abid.

TABLEAU DES STATIONS DE CETTE VOIE SECONDAIRE

STATIONS	DISTANCES EN MILLES	SYNONYMIES
CERVA		(Sidi-Oum-bou-Saïda).
	XX	
Ad Praetorium.....		Ruines d'une ville sur la rive droite de l'oued Oum-el-Ksob.
	XVIII	
Praesidium Diolèle.		Henchirs Somaâ et Kerma, sur le versant occidental du djebel Ifel.
	XX	
Capsa		Gafsa.

Ad Praetorium (Sidi-Oum-bou-Saïda) se trouve certainement à la ville ruinée, sur la rive droite de l'oued El-Ksob, à vingt milles précisément (29 kil. 1/2) des ruines où nous plaçons Cerva.

Praesidium Diolele se trouve probablement aux henchirs Somaâ et Kerma, sur le versant occidental du djebel Ifel.

Entre ces deux grandes ruines, distantes d'environ 1.500 mètres, se dresse un mausolée en gros matériaux (grès), couvert de sculptures, mais ayant servi de cible à des gens munis d'armes à feu portatives. A notre passage dans cette région, on nous a indiqué ce mausolée sous le nom de Diolèle!

Les vestiges d'une voie romaine se voient tout près de là (direction nord-ouest sud-est); de nombreux pressoirs et une vingtaine d'auges en grès s'y rencontrent également.

Un peu plus vers le sud-est, on découvre quatre puits ou citernes romaines qui étaient sans doute alimentées par les eaux d'un aqueduc venant du djebel Ifel. Ces citernes se trouvent sur la voie romaine.

Enfin, une voie semble avoir existé dans les gorges que traverse l'oued Tafeddid; ces gorges, situées dans le djebel Stedja, portent le nom de Portes-de-Fer.

Dans ce défilé, à l'aspect sauvage et imposant, au milieu d'immenses rochers où l'oued s'est creusé un lit sablonneux, on remarque, à l'entrée nord, les restes d'un mur qui barrait le passage d'un sommet à l'autre de la gorge ; à gauche, derrière le mur, existe un poste fortifié qui pouvait communiquer, par signaux, avec une vigie placée au sommet de la montagne.

La gorge serpente entre deux remparts naturels qui sont perpendiculaires au lit de la rivière et qu'ils surplombent en plusieurs endroits.

L'entrée est large, mais, à quelques centaines de mètres plus loin, les deux parois se rapprochent insensiblement pour ne former qu'un long corridor(1) à ciel ouvert. Le défilé n'a que deux issues : celle du nord, à Ras-el-Aioun, et celle du sud, en face de Gouïfla. A ce dernier point, la gorge s'élargit un peu et présente deux portes naturelles ; à celle située dans l'intérieur du Khanguet, on voit les ruines d'un poste fortifié adossé aux flancs du rempart de gauche. A droite, sur un piton, existe une vigie d'où l'on peut voir le poste et les deux portes.

La dernière ouverture, celle située vers l'extérieur et qui donne accès dans la plaine de Gouïfla, est majestueuse ; ses voûtes, uniquement l'œuvre de la nature, ont leur clef à plus de cinquante mètres au-dessus du passage.

Il arrive souvent que, par suite des crues, une nappe d'eau de plus de 0m 10 couvre le passage tracé sur la rive droite de la rivière.

C'est dans ces parages que nous avons rencontré le traquet *(Saxicola)* africain dont nous allons parler.

II

Note sur le Traquet du Sahara

Comme le rossignol, le traquet *(Saxicola)*, dont nous avons déjà parlé dans le *Bulletin de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, t. XII, 4e trim. 1892, p. 155, fait partie, dans la méthode de Cuvier, de la famille des Becs-fins.(2)

Cet oiseau a le bec légèrement déprimé et un peu large à sa base, très fendu, presque droit, échancré à l'extrémité de la mandibule

(1) La longueur du défilé est de six kilomètres et la largeur de vingt mètres ; la hauteur des remparts ou parois de cette énorme crevassé varie entre vingt-cinq et trente mètres.

(2) C'est grâce à l'obligeance de M. le colonel de Saint Germain, commandant le 3e spahis à Sfax, que nous pouvons donner des renseignements plus complets sur l'oiseau chanteur du désert.

supérieure ; il a en outre des ailes moyennes et un torse mince, allongé et comprimé. Enfin, il est assez haut sur jambes et a le corps ramassé.



Le mâle a le dessous cendré et le dessus blanc roussâtre ; la femelle a le dessus brunâtre et le dessous roussâtre.

Le traquet *(Saxicola)* appartient à l'ancien continent.

Il vit en général dans les lieux pierreux (d'où son nom : lat. *saxum*, rocher, et *colere*, habiter) et découverts, dans les landes stériles, et s'éloigne des grands bois. Sa vivacité et sa défiance sont extrêmes, aussi est-il difficile de l'aborder.

A chaque départ, à chaque pause, il agite violemment les ailes et la queue et abaisse brusquement le corps à plusieurs reprises, en fléchissant les pattes.

Sa nourriture se compose d'insectes et de baies de divers arbustes.

Il niche à terre et dans les trous de gerboises, où l'on a trouvé des pontes de quatre à six œufs à 0m 50 de profondeur ; ces œufs sont d'un blanc bleuâtre ou verdâtre.

Le traquet africain, que nous appelons « l'oiseau à la gamme », n'est pas spécialement décrit par Cuvier ; on peut le diviser en deux espèces : le *Saxicola leucomela* et le *Saxicola cachinnans;* il vit sur les terrains crétacés du Sahara. Nous l'avons rencontré en 1868 à Laghouat et en 1886 à Gafsa.

En Algérie, on l'appelle *mouka* (موكا) ; en Tunisie, *bou-mâ* (بومة) ou encore *hadjalâ* (حجالة), la veuve.

La légende de la veuve, remplie d'une charmante poésie, plutôt chrétienne que musulmane, est connue de tous les Arabes. Voici son histoire :

« Un guerrier de la tribu des Ouerghemmas,(1) de la frontière tripolitaine, aimait sa femme d'un amour bien rare dans l'Islam, d'un de ces amours qui vont au delà de la tombe.

« Il partit pour la guerre et fit jurer à sa bien-aimée non seulement fidélité pendant son absence, mais, s'il périssait dans les combats, fidélité après sa mort.

(1) Cette tribu est d'origine berbère, quoique les gens qui la composent se disent Arabes. Ibn Kaldoun (XIVe siècle) la cite parmi les peuples autochtones qui se sont le moins mélangés aux Arabes conquérants.

« — J'ai confiance en toi, lui dit-il ; mais, comme gage de ta foi, je te confie la garde de mes *slouguis* (race du lévrier) ; prends leur laisse dans la main, et sous aucun prétexte tu ne la lâcheras.

« La femme jura du fond du cœur.

« Dans le combat le guerrier fut tué noblement, face à l'ennemi.

« La veuve, apprenant la fatale nouvelle, fondit en larmes ; mais, au bout de quelque temps, courtisée par un jeune et beau garçon de la tribu, elle se laissa conter fleurette, se maria et... lâcha les slouguis.

« Tout passe en ce monde !

« L'heure de la mort arrivée, la femme se présenta à la porte du paradis pour y entrer. Elle y trouva son premier mari.

« — Je suis bien heureux de te revoir, lui dit-il ; mais... qu'as-tu fait des slouguis ?

« La veuve ne répondit rien, se voila le visage, redescendit sur la terre, et, depuis cette époque, sous la forme d'un petit oiseau, elle parcourt le désert en sifflant les slouguis. »[1]

Cet oiseau chante en effet d'une façon remarquable. En imitant la flûte, il siffle très harmonieusement et avec modulation (à partir de la note *mi* seulement) une gamme majeure diatonique ascendante :



il répète chaque note, à l'exception de la dernière, en observant un demi-soupir entre deux mêmes sons et en marquant un point d'orgue sur la troisième avant-dernière note.[2]

Le rossignol, par la pureté, l'étendue, l'éclat, la souplesse et la volubilité de sa voix, est certainement le roi des oiseaux chanteurs ; cet improvisateur est au traquet africain (que l'on nous permette la comparaison) ce que le compositeur de musique est au professeur de chant.

La gamme (γάμμα, troisième lettre de l'alphabet grec) qui est, comme on le sait, la série des sons de la musique européenne, se compose de cinq tons entiers et de deux demi-tons. Chantée presque entièrement par le traquet du désert, qui en observe rigoureusement les divers degrés sans les intervertir, on ne peut douter un instant

(1) M. Valery-Mayet : *Voyage fait dans le sud de la Tunisie.*

(2) M. Doumet-Adanson : *Archives des Missions scientifiques*, 3e série t. IV, p. 356. « C'est en traversant la partie étroite du chott Naïl que je tuai un oiseau fort intéressant, lequel n'habite, paraît-il, que les bords des lacs salés et dont le chant particulier consiste en une gamme montante parfaitement modulée. »

que c'est la nature qui a classé et introduit dans la gamme les éléments dont elle se compose. L'homme n'est arrivé à la connaître qu'à la suite de longues observations et de travail; c'est elle qui est la base du chant, de la musique, et par conséquent aussi de l'harmonie.

Les deux premiers servent aux êtres à manifester leur état d'âme, et particulièrement la joie;

Quant à l'harmonie, elle est l'expression instinctive des sentiments humains élevés à un plus haut degré.

A. WINKLER,

Capitaine au 12e escadron du train, à Limoges.



L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE
ET LA CATHÉDRALE DE TUNIS

I

Dans l'architecture d'une église, l'esprit est naturellement porté à conclure que les causes religieuses devraient dominer la conception de l'architecte, afin que son œuvre puisse présenter à la pensée des fidèles qui pénètrent dans l'intérieur du sanctuaire toutes les grandeurs que l'inspiration chrétienne se propose d'atteindre.

Ce n'est pas, à vrai dire, la seule inspiration chrétienne qui a enfanté spontanément l'architecture ogivale, mais bien aussi la liturgie interprétée et servie par des ouvriers qui la comprenaient et qui, voulant la servir, surent imprimer à leurs œuvres un cachet religieux résultant non seulement d'une tentative préconçue d'obtenir ce cachet religieux, mais surtout obéissant à une sorte de loi morale universelle d'après laquelle ce que l'homme produit avec sincérité et liberté revêt presque toujours l'empreinte de son caractère et de ses idées dominantes.

Il est certain que l'inspiration sans direction et sans règle, le sentiment sans logique et sans habileté, sont fatalement condamnés à demeurer stériles et à ne produire que des œuvres décousues ou ridicules. Lorsque les écrivains catholiques sérieux ont écrit que la foi chrétienne enfanta nos cathédrales gothiques, il ne faut pas douter qu'il n'entrait pas dans leurs intentions de dire qu'elle en avait deviné la forme dans un élan sublime, et ceux qui l'ont voulu prétendre ont compromis leur cause et fourni des armes faciles à leurs contradicteurs. La foi n'a jamais pu créer subitement et directement un art, pas plus qu'une langue; ce qui l'a rendue féconde, il faut bien se le rappeler, ce sont seulement les programmes qu'elle a proposés et le concours éclairé qu'elle a fourni aux ouvriers chargés d'interpréter les besoins de son culte. De ces causes est né un art religieux dans son essence, parce que l'art ogival n'est pas seulement religieux dans ses aspects et dans ses symboles, il l'est surtout parce qu'il répond à toutes les nécessités du culte chrétien et qu'il n'a été créé qu'en vue de les satisfaire.

Quelques critiques hâtivement faites déclarent que le style roman choisi pour la nouvelle cathédrale de Tunis est un non-sens, parce que ce style est essentiellement monacal, et reconnu tel par tous les

archéologues modernes, depuis A. de Caumont jusqu'à Viollet-le-Duc. Ces critiques prétendent encore que le caractère seul du roman aurait dû suffire à faire repousser par l'autorité ecclésiastique une architecture en opposition directe avec la nouvelle tendance qui pousse le haut clergé à s'emparer de la direction de cet esprit nouveau dont on veut doter la génération actuelle. Mais écartons de cette étude une antithèse qui consisterait à mettre d'un côté l'art roman et les moines, et de l'autre l'art ogival et les corporations laïques; bornons-nous à dire, avec les grands maîtres en architecture, que l'art ogival étant le perfectionnement et la consommation de l'architecture romane, il eût été plus logique de s'en tenir à celui qui définissait le mieux l'interprétation de la pensée religieuse dominant le catholicisme tout entier.

On objectera que la cathédrale de Tunis est la reproduction fidèle d'une basilique dont les ruines ont été retrouvées sur le sol même de la Tunisie. L'intention était louable sans doute et pouvait tenter un savant; mais suffit-il que des ruines soient reconnues intéressantes par l'architecte archéologue, et qu'il manifeste le désir de les relever, pour justifier la tentative d'un comité qui ne craint pas d'en faire élever une copie torturée au sein d'une grande ville orientale ayant perdu les traditions lointaines d'une population disparue et changé presque toutes les conditions de la vie intellectuelle et religieuse qui présidèrent alors à la construction de cet ancien édifice? Ne convenait-il pas mieux d'interpréter très franchement l'art ogival qui restera toujours, quoiqu'on en dise, la représentation la plus haute de l'exaltation chrétienne, surtout préoccupée de l'au delà?

Qu'il nous soit permis de répéter ici ce que disait Viollet-le-Duc au sujet des copies et, après lui, l'auteur autorisé du *Présent et avenir de l'Architecture chrétienne:*

« Sur tout le globe, il n'existe peut-être pas un seul édifice qu'on « puisse appeler un modèle (dans le sens corrélatif à copie), quel « qu'en soit le mérite. C'est précisément la perfection d'un édifice « qui le rend inimitable. En effet, plus une construction est parfaite, « plus elle est en harmonie avec les conditions particulières où se « trouvait la société qui l'a élevée, moins par conséquent elle convient « à une société différente. Ainsi, la reproduction perd nécessairement « la beauté de l'original, à moins qu'elle ne soit un simple objet de « curiosité, et encore, dans ce cas, l'observateur fait-il remonter au « type l'admiration que la reproduction éveille en son esprit. Une « œuvre d'architecture, à ce point de vue, a peu ou point d'analogie « avec les produits des autres arts. Une composition littéraire se « publie à des milliers d'exemplaires; sa condition est d'avoir beau- « coup de copies et point d'original, car celui-ci, s'il continue d'exister « après l'impression, passe dans les archives de l'auteur ou dans les « collections d'autographes. La première exécution d'un morceau de

« musique n'est point supérieure aux suivantes par la raison qu'elle « est la première : ici encore, on ne s'inquiète pas de l'original. La « copie d'un tableau de maître peut parfaitement avoir sa raison « d'être : elle fait moins d'honneur au copiste que l'original à l'inven- « teur, sans cesser pour cela d'être belle et bonne là où elle se trouve; « on peut en dire autant, dans une certaine mesure, des statues et « des bas-reliefs. La cause qui rend légitime la reproduction de ces « sortes d'ouvrages c'est qu'ils dépendent peu des nécessités ou des « circonstances matérielles; que la branche du vrai où ils prennent « leurs principes n'étant point l'usuel, éminemment variable, ils « conservent ainsi leur *actualité* pendant longtemps, ou toujours, et « peuvent quelquefois la recouvrer après l'avoir perdue. »

Un troisième inconvénient peut encore s'ajouter à ce qui vient d'être dit. Viollet-le-Duc le passe sous silence, sans doute parce que celui-ci retombe plus directement sur le modèle que la reproduction discrédite par la raison qu'elle est presque toujours défectueuse, soit par la maladresse du copiste, soit parce qu'il est souvent nécessaire d'assouplir bon gré mal gré *l'original* aux exigences les plus impérieuses de l'époque où s'exécute la copie, soit encore parce que les milieux ne sont plus favorables à l'effet majestueux ou pittoresque qui lui donnait son caractère de beauté. La reproduction discrédite non seulement le modèle, mais elle détruit plus d'une fois l'illusion qu'il produisait sur l'esprit de ceux dont il avait à frapper l'imagination. Frapper l'imagination des foules, c'est là surtout le rôle imposé à l'architecture religieuse.

Rien n'éloigne plus de l'art grec et de l'art romain que les multiples contrefaçons de mauvais aloi qui ont été élevées depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. Rien ne dégoûterait plus de l'art ogival que ces pastiches sans goût, ou copiés niaisement, qui surgissent un peu partout depuis un demi-siècle. Une fois éteints, les civilisations, les arts et les édifices qui en dérivent ne ressuscitent plus; c'est ce qui explique qu'une reproduction, si bien faite soit-elle, n'est le plus souvent qu'une caricature.

Tous ceux à qui les beaux-arts sont chers seront éternellement reconnaissants à Labrouste et à Viollet-le-Duc d'avoir reculé les bornes du génie de l'homme en montrant qu'au lieu d'une seule expression parfaite du beau, il en existait autant qu'il y a de styles conformes, à la fois, aux conditions particulières où se sont trouvés les peuples qui les ont employées et aux qualités d'harmonie sans lesquelles la conception la plus rationnelle ne saurait plaire. Aussi, ne se permet-on plus de qualifier de barbares, comme on le faisait couramment au XVIIIe siècle, les monuments des Egyptiens, des Byzantins, des Russes et des Arabes, et à plus forte raison nos édifices gothiques du moyen âge qui répondent si bien aux caractères qui constituent une grande architecture.

Guidé par le désir de reproduire à Tunis l'image d'une église qui avait peut-être fait l'admiration des fidèles d'un autre âge, on a pensé qu'il suffisait de prescrire à l'architecte de reproduire purement et simplement l'édifice reconstitué sur son ancien plan, mais en lui permettant, circonstance aggravante, d'en modifier l'échelle à son gré. Malheureusement, il est rare que ces emprunts se convertissent en un succès heureux, même lorsqu'ils ont à s'exercer sur un édifice parfaitement homogène dans toutes ses parties. L'opération est encore bien plus défectueuse si cette homogénéité n'existe pas; si l'édifice est polychrome, comme dans le byzantin, elle consiste alors à reproduire un ensemble de variétés incohérentes de styles et d'époques; il faut si peu de chose pour rendre lourde une architecture qui n'était que ferme, et faire paraitre maigre une architecture légère! Il est nécessaire de se rappeler ici que la règle, le compas et le mètre ne sont pas toujours des régulateurs infaillibles quand ils sont placés entre des mains guidées par une intelligence principalement exercée sur le problème technique, ou absorbée par l'exécution matérielle, et, seraient-ils tenus par un artiste véritable, il est à supposer qu'il se résignerait très difficilement à ne faire qu'une copie servile: dans les deux cas il y a à risquer des altérations.

Les mécomptes ne sont pas moindres si la copie a été faite d'après des dessins pittoresques, ou même d'après des dessins géométraux. Les dessins pittoresques, généralement non mesurés, le plus souvent arrangés ou recomposés à l'atelier sur des croquis incomplets, ne peuvent donner que des proportions inexactes et risquent de prêter à l'édifice, par le choix du point de vue, par des effets de lumière bizarres, un aspect complètement différent de celui qui était réellement propre au modèle. Malgré leur apparence de précision, les dessins géométraux sont quelquefois relevés avec négligence, si ce soin n'est pas confié à un homme doué de goût, de tact et muni de connaissances variées; de plus, la petitesse de leur échelle provoque souvent des erreurs faciles à commettre lorsqu'il s'agit de les développer jusqu'à la grandeur naturelle. Il est aussi à remarquer que dans un dessin, si bien exécuté soit-il, il y a malgré tout une foule de détails omis ou sous-entendus, par le seul fait de la place qu'ils occupent, ou de leurs petites dimensions : ces détails qu'on ne peut que rarement deviner, à plus forte raison remplacer par des équivalents, achèvent cependant de déterminer ou de compléter le caractère de l'édifice.

Un architecte devrait se bien pénétrer de cette idée générale, que le plus souvent les dimensions d'une église prise dans un milieu particulier ne sauraient convenir absolument à un autre. Les convenances d'un monument se règlent sur l'étendue, la configuration de l'emplacement, son entourage, ses servitudes et la population à

laquelle on le destine : toute autre considération mène tout droit à l'anachronisme.

Que quelques personnes étrangères à l'art se figurent que rien n'est plus facile que de satisfaire à ces nécessités et qu'il suffit de changer l'échelle, de la grandir ou de la réduire, pour obtenir le résultat désiré, cela se conçoit, mais voir les sommités religieuses qui dirigent et qui devraient présider aux grandes manifestations de l'art chrétien se cantonner dans cette erreur n'est pas sans déconcerter un peu.

En effet, le plus léger examen suffira à démontrer le scabreux d'une pareille entreprise, et, en théorie générale, les rapports des proportions des divers membres d'un édifice se calculent, s'harmonient, non pas d'après un barème invariable, comme le pensent la plupart des praticiens qui n'ont étudié l'architecture que dans un Vignole, mais bien en raison du développement de l'édifice. Ces rapports dans les proportions des divers membres qui le constituent ne sont pas les mêmes dans les petites et dans les grandes dimensions, et il se fait des transpositions en architecture comme en musique, mais avec cette différence, toutefois, que les règles qui servent à la musique sont ordinairement fixes, tandis que celles dont on fait usage en architecture sont le plus souvent abandonnées à l'arbitraire de l'artiste, qui a surtout à consulter non seulement les convenances du goût, mais encore les exigences de la solidité. Du reste, un exemple parlera beaucoup plus clairement que ne le ferait une dissertation.

On a décidé de réduire une église à moitié ; matériellement, rien ne semble plus simple ; malheureusement, dans l'application, les surprises et les déboires surgissent à chaque pas. Si, dans le modèle que l'on a choisi pour le réduire, les entrecolonnements sont peu espacés, ils seront naturellement d'une étroitesse intolérable dans la copie réduite ; si les fenêtres sont petites et rares, comme dans les églises romanes, la réduction les transformera en meurtrières ne laissant plus passer la lumière ; si, au contraire, elles sont de forme allongée et étroites, comme celles de la Sainte-Chapelle de Paris, elles seront converties en languettes ridicules d'où il faudra exclure les vitraux. Les portes, de leur côté, se resserreront et s'abaisseront au point de devenir impraticables, et les moulures légères des archivoltes ou des nervures seront changées en filigranes ou en lames de couteau ; les allées servant à la circulation deviendront étroites de manière à gêner le va-et-vient nécessaire au mouvement des fidèles. Cependant, si tout doit diminuer, il est des objets qui doivent nécessairement conserver leurs dimensions sous peine de devenir impraticables : l'autel, les stalles, la chaire, l'œuvre occuperont donc dans l'église réduite le double de la place qu'ils tenaient dans le modèle ; ils écraseront ou masqueront de la sorte tout leur entou-

rage et donneront de plus une apparence grêle et mesquine à toute l'architecture environnante, qui les fera paraître à son tour lourds et gigantesques.

Si, croyant éviter une partie de ces défectuosités, on se contentait de réduire ce que l'on est convenu d'appeler la carcasse, en conservant d'autres proportions aux fenêtres, aux portes, aux galeries, etc., parties peu susceptibles, dans certains cas, d'être réduites à la même échelle, ce ne serait plus copier l'édifice original dans tout ce qui faisait son mérite : c'est-à-dire l'harmonie des proportions, et l'élégance du style qui attire si puissamment l'artiste aura disparu ; à sa place, l'architecture ne montrera plus l'imitation d'un chef-d'œuvre, mais seulement une construction gauche et difforme.

Le parallèle pourrait être poussé plus loin, et il serait même facile de démontrer aux curieux les moins familiers avec le sujet qui nous occupe que les conditions de stabilité ne permettraient pas toujours cette égale réduction sur les points d'appui ; la démonstration serait certainement plus concluante pour leur faire saisir tout ce qu'il y a de vain dans ces projets qui veulent changer à volonté l'échelle d'un édifice et qui croient pouvoir le reproduire sur une moindre en lui conservant toutes les beautés de son caractère primitif.

La cathédrale de Tunis peut dispenser d'analyser une œuvre conçue en sens inverse, c'est-à-dire sur une échelle plus forte ; il suffit de regarder son portail coupé par ses deux maigres colonnes ; son manque d'harmonie est la preuve la plus significative que l'entreprise n'était pas moins périlleuse ni plus praticable. Du reste, l'architecte n'a pas cru devoir substituer à des arcades et à des fenêtres d'une grandeur rationnelle dans le modèle d'autres arcades d'une double dimension dans la copie. Grossira-t-il les autels et le mobilier ? que pourra-t-il faire dans la suite pour meubler ce portail ? et après cela sera-t-il permis de croire qu'il est resté quelque trace de la ligne qui caractérisait l'édifice primitif choisi comme type ? Tout au contraire, cette architecture ainsi agrandie est devenue molle, étiolée et grossière, comme il arrive aux objets que l'on regarde de trop près avec une jumelle marine.

Il est à supposer que la cathédrale de Tunis répondait à une nécessité paroissiale, diocésaine sans doute, mais elle ne pourra jamais représenter ici-bas l'idéal religieux qui a si fortement inspiré nos grands architectes du moyen âge. L'œuvre n'est plus qu'un solide travail de maçonnerie montrant des murs largement appuyés sur le sol et montant péniblement dans le vide ses lourdes tours carrées.

II

Ces causes religieuses que Viollet-le-Duc rejette pour établir plus solidement son système seront à grand'peine séparées de l'art ar-

chitectural qui a illustré la France du XIIe au XVIe siècle; il les remplace bien par les causes physiologiques et les causes sociales, mais elles reparaissent malgré lui sous une forme mystique à laquelle il donne une origine païenne au lieu de la faire catholique.

Il appartenait à notre siècle de tenter et de réussir une réhabilitation qui lui fera le plus grand honneur; il s'agissait de replacer l'architecture gothique d'où l'avait précipitée la Renaissance. Le christianisme, qui venait de reconquérir une de ses vieilles gloires oubliées, crut pouvoir s'attacher sans mesure à cette gloire retrouvée et la célébra en termes pompeux dignes de l'éclat de son culte. Longtemps oublié et méconnu, l'art du moyen âge pouvait, sans attirer l'attention, porter les noms d'art religieux, d'art chrétien, d'art catholique, mais tout à coup rangé parmi les plus hautes manifestations de la pensée humaine, poëtes d'abord, érudits et architectes à leur suite, s'insurgèrent contre cette prétention bruyamment exprimée de l'avoir créé de toutes pièces.

Le clergé, malheureusement, avait de lui-même provoqué cette situation nouvelle par des exagérations qui dépassaient la mesure. Sans se soucier de rechercher dans les monuments historiques et dans l'analyse patiente de ces constructions les véritables preuves de l'origine religieuse de l'art ogival, il préféra se livrer aux excès d'un lyrisme facile. Gagné par l'enthousiasme que peut produire l'aspect mystérieux et sombre des intérieurs des églises gothiques, par l'élancement ou plutôt par l'élan des colonnettes semblant inviter l'âme dévote à se détacher de la terre pour s'élever d'un seul jet vers l'Eternel, séduit par la légèreté des flèches qui lui montraient le ciel comme un but final, étonné par l'abondance des symboles qu'il découvrait dans les pinacles, les fenêtres, les galeries, les roses et les ogives, il crut pouvoir se dispenser du langage de la raison, et, lorsque quelques esprits plus réfléchis opposèrent à ces rêveries d'un autre âge quelques raisonnements scientifiques ou des faits positifs, notre clergé français, appuyé sur la révélation, au lieu de chercher à combattre ce que les systèmes contradictoires pouvaient avoir d'inexact ou d'exagéré, ne voulut même pas les examiner ni considérer s'il ne conviendrait pas mieux de rechercher ailleurs les vrais motifs qui font de l'art du moyen âge le bien direct de l'Eglise catholique; il crut qu'il suffirait de répondre à ses adversaires par des fins de non-recevoir, et il lui parut plus simple de maintenir ses premières appréciations. De tels arguments, et cette bizarre manière de les soutenir, ne produisirent que ce qu'ils pouvaient produire : ils provoquèrent ou fortifièrent l'incrédulité montant à l'assaut du symbole.

Si, pour le grand-maître et l'historien de l'art ogival, il n'y a rien dans l'architecture au delà des besoins matériels et des causes phy-

siques, doit-il en être de même pour le haut clergé appelé à doter nos places d'un monument religieux? Après avoir poussé, soixante-dix ans plus tôt, jusqu'à l'exagération son souci de l'architecture religieuse, fallait-il le voir, de nos jours, se désintéresser des grandes lois de l'art chrétien, et en arriver à conclure que l'homme, apparemment, devrait se borner à bâtir comme le castor pour se clore et s'abriter, et avouer tacitement que les croyances, en particulier, n'ont rien à démêler avec l'architecture?

Les dignitaires actuels de l'Eglise ont certainement à connaître les causes matérielles et techniques mentionnées plus haut et, en cela d'accord avec la théologie elle-même, se convaincre que dans le cours ordinaire des choses certaines conditions d'aptitude native et certaines circonstances de temps sont indispensables pour réaliser une œuvre de pierre.

En architecture, il faut le plus souvent aller chercher ses preuves fort loin dans le passé, car les temps changent, et le nôtre, bien décrié, a cependant su par sa clairvoyance résumer quelques avantages sur ses devanciers, et c'est à sa méthode d'analyse que nous devons la solution de nombreux problèmes historiques restés en suspens. Les premiers chrétiens avaient certainement une foi aussi ardente que ceux du XII[e] siècle; ils devaient être au moins aussi habiles, puisque l'art romain était puissant à leur époque, et pourtant ils ne surent rien innover, parce que trois libertés importantes leur manquaient : Constantin n'avait pas encore inauguré la liberté du culte, et les luttes victorieuses de Grégoire VII n'avaient pas non plus fait surgir la liberté politique et artistique, c'est-à-dire la possession d'une architecture pouvant se transformer et se prêter, sans perdre de son ampleur, aux dispositions des basiliques. Il a été donné au XII[e] siècle de réunir pour la première fois ces trois libertés; belle période pour l'Eglise qui tenait alors la tête de la civilisation. Déjà à cette époque la voûte et le plan basilical étaient en présence depuis plusieurs siècles, et les architectes qui poursuivaient le problème de les accorder avaient fait de longs et pénibles efforts dont les quelques commencements de succès faisaient prévoir une dernière et définitive conquête. Le christianisme n'avait point amené l'incompatibilité de la voûte et de l'Eglise : elle existait d'elle-même et n'était en réalité qu'une cause matérielle; mais par qui cette cause a-t-elle été exploitée et rendue féconde? N'est-ce point la liturgie qui n'a pas voulu les séparer, qui a maintenu opiniâtrement ensemble ces deux éléments toujours en lutte, en aggravant même les obstacles par ces ronds-points si difficiles à voûter avec les procédés romans, et cela sans se lasser, jusqu'au triomphe le plus complet et le plus absolu?

Les conditions de la liturgie chrétienne réclamaient les vastes

chœurs, les absides et les déambulatoires, et si l'absence de ronds-points se fait remarquer dans l'architecture de plusieurs nations, il faut l'attribuer à l'inertie ou au découragement qui les ont poussées à maintenir le plan basilical dans sa simplicité première plutôt que de compliquer les difficultés de la construction. La majesté divine, dont la présence dans le temple chrétien est un des principaux fondements de la foi catholique, voulait surtout que la Maison de Dieu se distinguât de la demeure ordinaire des hommes par une ampleur monumentale digne de la présence du Maître du Monde. Cette ampleur ne pouvait pas plus se trouver dans les colonnades extérieures du temple grec que dans les hautes tours d'enceinte de la pagode bouddhique, mais seulement dans le lieu même où le Christ rédempteur réside, où il doit se rendre accessible à tous du premier au dernier ; être, en un mot, son palais et son tribunal sur la terre. La voûte seule pouvait rendre l'architecture digne de la mission incomparable que lui réservait le catholicisme ; de plus, la voûte en pierre était seule capable d'assurer au temple chrétien cette durée presque éternelle qui représente le mieux l'image de l'immortalité de l'Eglise spirituelle rêvée par les papes.

Aller jusqu'à affirmer que l'autorité ecclésiastique a imposé formellement l'usage des voûtes en pierre serait dépasser le but, malgré que l'on allègue parfois le passage suivant d'une lettre synodale de 1009, conservée dans le monastère de Néreshein, en Allemagne, et reproduite par Labbé (*Collection des Conciles*, tome XI, col. 804),[1] passage qui pourrait bien ne faire que simplement allusion à des plafonds de bois : « *Ecclesiæ sint copertæ bene cameratæ ; nullus in locis non cameratis missam cantet.* » Mais il est suffisant à démontrer que ce besoin avait été senti aussi bien par le clergé que par les fidèles et que le zèle de servir le Dieu unique était le véritable auteur de cette tendance à couvrir en pierre les églises.

Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, n XII (1868-1870), a publié un texte relatif à saint Hilaire de Poitiers et à l'année 1080 environ, qui exprime très exactement la pensée des hommes qui se passionnaient aux Xe et XIe siècles pour les convenances et la splendeur du culte. Ce document, découvert à la Bibliothèque Nationale par dom Chamard de Ligugé, dans le fonds latin, chap. III, n° 5316, est ainsi conçu : « *Cum enim sancti Hilarii basilica prius, antiquo more, testudine supra fuisset camerata, ad tutelam ignis et compositionem operis, libuit quibusdam civibus illius temporis totam fieri lapideam, ac, testudine amota, supra lapidam tegi voltura. Ad quod opus effodientes fundamentum, accidit eos in altum fodere, juxta sancti sepulcrum, in cujus sinistro latere fenes tram? inferius in pariete invenerunt*, etc. »[2]

(1) Voy. Anthyme Saint-Paul.
(2) *Ibid.*

Ces remarques semblent porter la question des origines du style ogival sur un terrain solide où il est bien difficile de dénier au christianisme la part qui lui revient dans cette admirable création. Viollet-le-Duc, malgré lui, est entraîné à dire que dans l'architecture gothique la matière est soumise à l'idée, qu'elle n'est qu'une des conséquences de l'esprit qui dérive lui-même du christianisme (*Dictionnaire raisonné d'Architecture,* p. 149), et plus loin, à l'article *Basilique* (tome II, p. 165), cet aveu est bien plus marqué : « Nous « sommes bien forcé de reconnaître que le christianisme, en Occi- « dent, a *trouvé* une forme nouvelle qu'il a merveilleusement appli- « quée aux besions du culte. On peut adopter ou repousser cette « forme : elle n'appartient pas moins au catholicisme; bonne ou « mauvaise, c'est son œuvre. » Nous ne retiendrons de la thèse du maître que ces deux passages, en faisant seulement remarquer que, s'il a quelquefois oublié pour un moment que l'art vient du peuple et lui appartient, et qu'un style d'architecture ne représente l'homme qu'autant que l'homme représente son siècle ou est attaché à une idée principale, il n'était pas permis aux instigateurs de l'art ogival, à ceux qui s'en font une gloire, de l'abandonner pour retourner à une époque où la pensée religieuse ne s'était pas suffisamment affirmée et ne pouvait se servir que d'un alphabet architectural encore très incomplet.

Un besoin général a été la seule cause qui devait provoquer l'amélioration du style roman, et ce besoin était absolument liturgique et plus apte que tout autre à pousser au progrès, parce que la première raison d'être d'une religion qui vise au pouvoir universel est de raisonner ses actes et de grouper les foules. Les hérésies des XIe et XIIe siècles, dirigées contre l'Eucharistie, dont le Tourangeau Bérenger marque le point culminant, avaient provoqué une recrudescence de piété envers ce sacrement parmi les chrétiens de cette époque; le culte grandissant chaque jour en solennité et en richesse, le clergé devint naturellement plus nombreux et plus assidu; des reliques nouvelles, sans cesse envoyées de l'Orient par les pèlerins de Terre-Sainte ou par les croisés, firent une nécessité d'ajouter aux dimensions et à la noblesse des chœurs, afin de pouvoir contenir des foules toujours plus ardentes dans leur foi. De toutes ces raisons il sortit un art qui peut être mis en parallèle avec les plus parfaites conceptions de l'esprit humain. Aussi, sous cette poussée grandiose, beaucoup d'églises, si elles ne furent pas entièrement construites pendant les règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste et de saint Louis, n'en virent pas moins jeter bas leurs absides et leurs absidioles romanes et édifier à leur place de vastes ronds-points. Ainsi furent modifiées les cathédrales de Rennes et du Mans et diverses églises abbatiales ou collégiales telles que celles de Saint-Germain de Paris, de Chelles,

de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Corneille de Compiègne, de Vezelay, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Etienne de Caen, de Jumièges, de Pontlevoy, de Tyron, de la Règle de Limoges, de Saint-Florent près Saumur, etc., etc., et sans compter dans ce nombre les églises paroissiales.

Une chose capitale qu'il ne faut point oublier, surtout lorsque l'on veut édifier du roman, c'est que si ce style connut la décadence, il ne le marqua réellement que dans le midi, et par des causes dont il serait injuste de lui faire porter la responsabilité, parce que là il ne tendait nullement au gothique, et quand une adoption définitive importa dans la vieille Aquitaine et en Provence un gothique trop avancé pour s'unir avec l'ancienne architecture dont il dérivait, les constructeurs déconcertés ne furent plus capables ni de conserver leurs traditions ni de comprendre les nouveautés destinées à les remplacer; ils en furent réduits à ne plus produire, dans la suite, que des œuvres hybrides ou imparfaites.

L'insuffisance a été le seul défaut grave du style roman, parce qu'il ne possédait pas un genre de voûtes capable de s'adapter avec légèreté et solidité à toute forme de plans; ce genre, il le chercha bien et en provoqua la découverte, mais il dut céder le pas à un art plus complet et plus maître que lui dans ses moyens. Le roman, en toute justice, dit M. Albert Lenoir *(Architecture monastique)*, ne saurait être considéré comme une dégénérescence de l'architecture romaine : tout au contraire, il a complété et fait progresser les combinaisons de l'arc en plein cintre qu'il a entièrement affranchi de l'architrave. Il a, de plus, revêtu de formes inconnues au paganisme les grandes conceptions qu'il substitua aux timides et premiers essais des chrétiens occidentaux; il a encore osé beaucoup plus que l'art byzantin; le premier il a su donner aux temples chrétiens une distribution et une physionomie en rapport avec leur but, surtout avec la grandeur du culte, et il a su trouver les moyens pratiques de réaliser ces effets..... Le style roman peut donc être considéré comme représentant la grande période d'invention et de progrès de l'art du nord; il a franchi tout entière l'étape qu'il avait à parcourir dans le domaine de l'architecture religieuse, mais il a été irrémédiablement battu dans la grande lutte artistique du XIIe siècle, et comme, en somme, c'est d'elle qu'il doit s'agir en dernier ressort lorsque le dix-neuvième siècle discute ces questions d'adaptation, il convient de rappeler qu'elle a été soutenue, et dans un but commun, par le clergé de tout ordre et par les corporations laïques, si bien que les partisans de l'architecture ogivale peuvent conclure qu'elle n'est, par ses origines, ni sacerdotale ni laïque, mais seulement chrétienne, comme l'était alors la société de cette époque dans le pays qui a bâti les grandes cathédrales.

Lorsque, cédant à la passion du temps, les prélats du moyen âge employèrent à la reconstruction de leurs églises le principal de leurs revenus, ils subirent une impulsion irrésistible qui fit taire tout autre mobile terrestre. C'est de même dans leurs bourses et dans celles de leurs chanoines qu'ils puisèrent d'abord pour élever les magnifiques métropoles qui s'imposent à notre admiration. Maurice de Sully bâtit le chœur de Notre-Dame moins de l'argent d'autrui que du sien propre : « *Propriis magis sumptibus quam alienis* », dit la chronique d'Anchin. A Chartres, Regnault de Mouçon et ses chanoines abandonnèrent le produit de leurs rentes et de leurs revenus pendant trois années *(Poème des Miracles)*, et Gautier de Mortagne, qui était un prélat opulent, outre la cathédrale, fit encore bâtir à Laon de nombreux édifices : *Episcopatum multis ædificiis insignivit* (*Historiens des Gaules*, t. XIII, p. 681).[1]

L'art, qui n'est pas une nécessité matérielle, mais la manifestation de la pensée de l'homme ou de son idéal, ne devrait jamais fléchir devant son but. A plus forte raison l'architecture religieuse, qui s'est donné le rôle d'enlever l'âme du fidèle à la terre pour la conduire vers le ciel, où l'attend une divinité glorieuse.

F.-V. DELÉCRAZ.

(1) Voy. Anthyme Saint-Paul.



LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

Le XI[e] Congrès international des Orientalistes qui a eu lieu à Paris, à la Sorbonne et au Collège de France, du 5 au 12 septembre dernier, a été très brillant. Plus de sept cents membres y assistaient. La Tunisie y était représentée officiellement par plusieurs délégués : MM. Roy, Machuel, le cheikh Mahmoud ben Mahmoud, inspecteur des études musulmanes, et le cheikh Mohammed ben Youssef, un des professeurs les plus éminents de la Grande-Mosquée. MM. Gauckler, Saladin et Buisson, président de l'Institut de Carthage, ont aussi assisté et pris part aux réunions. On trouvera au début de ce numéro la belle communication très applaudie de M. le Directeur de l'Enseignement public sur l'enseignement des musulmans en Tunisie. La communication de MM. Roy et Gauckler, illustrée de nombreuses photographies du Service des Antiquités et des Arts, roulait sur les monuments arabes et les mosquées de Tunis. M. Saladin a aussi présenté des observations très écoutées sur l'architecture et les boiseries de la mosquée de Sidi-Okba, de Kairouan. M. Blanchet a traité aussi un point intéressant d'archéologie tunisienne. Nous espérons publier prochainement la plupart de ces documents. Enfin, le Président de l'Institut de Carthage a demandé à déposer sur le bureau du Congrès la *Revue Tunisienne,* en sollicitant des représentants des nombreuses Sociétés savantes de France et de l'étranger présents au Congrès l'échange de leurs publications avec la nôtre, et il a émis l'espoir — encore peut-être prématuré, mais non irréalisable — que l'Institut de Carthage, qui a déjà réussi à faire venir à Tunis le Congrès de l'A. F. A. S., et l'an dernier la Société des Peintres Orientalistes français, pourra peut-être quelque jour décider le Congrès international des Orientalistes à venir tenir ses assises dans notre ville.

Nous croyons que nos lecteurs seront heureux de trouver ici les principaux passages du discours d'ouverture de M. Schefer, membre de l'Institut de France, président du Congrès, et qui a pour nous un intérêt tout particulier, parce que M. Schefer a bien voulu accepter le titre de membre du Comité d'honneur de l'Institut de Carthage :

« L'idée de réunir, à des époques fixées à l'avance, les savants qui font des langues, des croyances, de l'histoire et de la littérature des peuples de l'Orient l'objet de leurs études, a été émise pour la première fois à Paris, il y a près de vingt-cinq ans. Je ne vous rappellerai pas le nom du professeur qui en a été l'instigateur; il est

connu de vous tous et il est le témoin du succès qui a couronné son initiative.

« Le premier Congrès de Paris fut suivi, deux ans après, par celui de Londres, et les matières qui y furent traitées parurent présenter assez d'intérêt pour qu'à la demande de feu M. Grigoriew le Gouvernement russe proposât aux différents États d'Europe d'accorder aux Congrès internationaux d'Orientalistes un appui efficace et de s'y faire représenter. Cette proposition reçut un assentiment général et presque toutes les capitales de l'Europe ont successivement accordé aux Orientalistes une cordiale et généreuse hospitalité.

« Aujourd'hui, le Congrès se réunit dans son lieu d'origine, et c'est avec une satisfaction sans mélange que nous constatons les heureux résultats obtenus pendant une période de près de vingt-cinq ans. .

. . . .

« Nous pouvons aujourd'hui constater, avec un vif plaisir, les progrès accomplis dans les études orientales pendant ce quart de siècle et apprécier l'importance des travaux dont elles ont été l'objet. Les langues sémitiques ont été, comme par le passé, le sujet de sérieux ouvrages. La publication du texte arabe d'un historien de premier ordre, celle des ouvrages géographiques que nous ont laissés des voyageurs des premiers siècles de l'islamisme, nous permettent d'avoir maintenant une connaissance exacte de l'empire des khalifes Abbassides et des événements qui s'y sont déroulés jusqu'aux premières années du IVe siècle de l'hégire. D'autres ouvrages, d'une étendue moins considérable et relatifs à l'histoire, à la poésie et à la grammaire arabes, ont aussi vu le jour tout récemment, et de nombreux mémoires de numismatique et d'épigraphie ont permis de fixer quelques dates d'une manière certaine et de rectifier des inexactitudes. Les langues, la géographie, l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord ont donné naissance de leur côté à une série de publications qui ont attiré sur cette région l'attention des savants.

« L'étude du persan n'a été négligée ni sous le rapport de l'histoire, ni sous celui de la poésie, et différents dialectes persans ont été pour la première fois le sujet de travaux sérieux : je dois, au sujet de la langue turque, signaler l'importance des découvertes épigraphiques faites dans le cours de ces dernières années, dans la région des sources de l'Orkhon et dans la Mongolie, elles ont fourni la matière de dissertations très intéressantes et elles ont jeté de vives lumières sur le dialecte des Turcs Toukioué, dont les origines et l'histoire n'ont été retracées que d'une manière très confuse par les écrivains chinois. »

Après avoir passé en revue les progrès accomplis dans le champ des études des langues sanscrite, indienne, égyptienne, assyrienne, chinoise et coréenne, M. Schefer termine ainsi :

« Il me reste à rendre hommage à l'esprit qui a caractérisé les dix premiers Congrès des Orientalistes. On s'est fait une loi, toujours observée, de professer la tolérance la plus large et le respect le plus absolu pour les opinions et les idées de chacun des membres. Les croyances sont diverses, mais toutes ont droit à nos justes égards. Nous ne nous écarterons pas des sages principes de concorde et de paix, et tous nos efforts tendront à ce que la courte hospitalité que nous vous offrons vous soit douce et laisse un souvenir durable dans vos esprits.

« C'est en formant ce vœu que je déclare ouverte la onzième session du Congrès international des Orientalistes. »

Nous voudrions avoir la place de citer encore quelques passages des beaux discours prononcés par M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, à cette même séance et à la réception de l'Hôtel de Ville, et par M. Lebon, ministre des Colonies, au banquet final de quatre cent cinquante couverts à l'*Hôtel Continental*, ainsi que les toasts très flatteurs pour la France des délégués d'Italie (M. de Gubernatis), de Grèce (M. Bikélas), de Turquie (Kiamil-Bey) et d'Angleterre (lord Reay, ancien gouverneur de Bombay).

Dans la Section III *(langues et archéologie musulmanes)*, nous avons noté surtout, outre les communications ci-dessus mentionnées, celles de MM. Barbier de Meynard sur Moslim, poète arabe du IIe siècle de l'hégire; Houdas, sur l'origine des chiffres arabes; de Goeje, président de la Section, sur Ibn el Mujawir, étude des mœurs et coutumes de l'Arabie, et une discussion sur le mot *zindik* (hérétique), ouverte par le professeur Bevan, de Cambridge. Une importante décision a été la formation d'un comité permanent international pour la rédaction d'une nouvelle encyclopédie musulmane (proposition du Dr Goldziher, professeur à l'Université de Buda-Pesth). On a aussi fort applaudi un autre Hongrois, le comte C. de Landberg, qui nous a très chaleureusement invités, pour apprendre le bon arabe, à aller comme lui habiter chez les Bédouins d'Arabie qu'il fréquente depuis une vingtaine d'années.

Le prochain Congrès aura lieu en 1899, à Rome.

Au Congrès des Orientalistes qui vient d'être tenu à Paris, M. Kampffmeyer, de Steglitz, près Berlin, a prononcé un discours sur les dialectes arabes. M. Kampffmeyer a insisté sur les rapports intimes qui existent entre les anciens dialectes arabes anté-islamiques et les dialectes arabes modernes. Tel fait de langage qui ne semble qu'une altération récente de l'arabe littéraire remonte, en réalité, à des temps très reculés. Ainsi il y a, dans l'arabe vulgaire de nos jours, et notamment dans celui du Magreb, beaucoup de

restes de la vieille langue himyarite. Il sera de la plus haute importance pour le progrès de la science de noter plus de détails sur les dialectes arabes, même sur ceux qui paraissent les mieux connus. S'il y a une manière de s'exprimer ou de prononcer les mots particuliers à tel village, à telle ville, à tel district, il sera essentiel de la faire connaître. Les moindres détails mêmes sont d'une grande valeur. Enfin, M. Kampffmeyer fit ressortir la grande importance des idiomes des tribus arabes nomades du centre de l'Afrique, c'est-à-dire des *Schûa* ou *Schôa* du Bornou, du Wadaï, etc., et d'autres tribus. Ces dialectes diffèrent essentiellement de l'arabe parlé de l'Afrique septentrionale. Il y en a qui semblent avoir un caractère himyarite, d'autres se rapprochent beaucoup de la langue classique. D'après ce qu'on en connaît jusqu'à présent, on est en droit de désirer ardemment qu'on nous donne plus de renseignements sur ces dialectes. Du reste, M. Kampffmeyer va prochainement publier une bibliographie critique des dialectes arabes.

CONFÉRENCE

SUR

L'ORIGINE DES BERBÈRES

MESSIEURS,

La Tunisie a été occupée successivement par les races les plus diverses qui toutes y ont laissé des traces plus ou moins profondes de leur passage. Certains conquérants n'ont fait pour ainsi dire que la traverser, d'autres se sont établis seulement sur les rivages, d'autres enfin ont essayé de coloniser l'intérieur. Mais pas plus les Carthaginois que les Vandales, pas plus les Arabes que les Romains n'ont réussi à faire disparaître du sol la race primitive ; aujourd'hui encore, après douze cents ans d'occupation musulmane, elle subsiste toujours, et cette vitalité des races autochtones est tellement forte que les Berbères ont pu adopter la religion des vainqueurs, oublier presque leur langue, bien plus, essayer, reniant leur origine, de se faire passer pour sémites, le cachet primordial est toujours marqué, la race antique demeure.

Des théories nombreuses ont été émises pour expliquer l'origine des Berbères, et aujourd'hui même, l'accord est loin d'être fait sur la question dans le monde des ethnologues. Je n'ai donc pas la prétention de vous apporter une solution du problème. Je veux simplement examiner avec vous les différentes hypothèses proposées.

J'essaierai d'abord de démontrer que les Berbères actuels sont les descendants de ce qu'on est convenu d'appeler l'ancienne race libyque. Je discuterai, en passant, l'étymologie du mot berbère. Je rechercherai ensuite, sans trop oser conclure, car c'est là que le procès est pendant, la formation de cette race libyque ; enfin, j'indiquerai quels sont en ce pays les descendants actuels des vieux Libyens.

Hérodote, parlant des peuples du nord de l'Afrique, a dit : « Les Libyens et les Ethiopiens sont autochtones ; les Grecs et les Phéniciens sont venus d'ailleurs. » Et il appelait Libyens tous les peuples de race blanche du nord de l'Afrique. L'on retrouve du reste dans la Bible et chez les Egyptiens le mot *Loubim* (Libou) employé pour désigner les habitants des mêmes contrées.

Salluste, de son côté, commence ainsi le chapitre si souvent cité de son *Jugurtha* : « *Africam initio habuere Gætuli et Libyes.* » [1] Enfin,

(1) L'Afrique, à l'origine, fut occupée par les Gétules et les Libyens.

la plupart des savants modernes, Vivien de Saint-Martin, Ritter, Hartmann, Tissot, Renan, etc., sont d'accord sur ce point que le nord de l'Afrique fut peuplé par une race unique, distincte des races sémite et aryenne.

L'unité de cette race est attestée par l'unité de la langue qu'elle parlait. Depuis le XVIIe siècle, où la découverte de l'inscription de Dougga révéla l'existence d'une écriture libyque, des inscriptions pareilles ont été retrouvées dans toute la région septentrionale du continent africain ; si bien que, aujourd'hui, un fait est acquis, c'est que l'alphabet libyque a eu une aire d'extension géographique de deux mille kilomètres du nord au sud, des nécropoles de Chiliga, dans le département de Constantine, à Tafidet-en-Aïr, et de cinq mille kilomètres de l'est à l'ouest, de la presqu'île du Sinaï à l'île de Fer.

Au reste, les peuples ou plutôt les tribus composant cette race libyque ne furent jamais unies que par ce seul lien : la langue. Encore alla-t-il peu à peu en se relâchant, si bien que le dialecte numide, au temps des Romains, devait différer sensiblement de celui des Gétules ou de celui des Maures. De même aujourd'hui l'espagnol diffère de l'italien, bien qu'ayant la même origine.

Ces peuples n'eurent jamais non plus d'appellation générique commune et le mot Λίβυες par lequel Hérodote traduit le « Libou » des Egyptiens n'était sans doute qu'un vocable s'appliquant aux tribus immédiatement voisines de l'Egypte et généralisé depuis. Nous l'adopterons toutefois pour désigner cette race qui peupla le nord africain.

Deux mille ans après Hérodote, M. Vivien de Saint-Martin, dans son livre *le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité*, posait cet axiome : « Dans le nord de l'Afrique, tout ce qui n'est pas nègre est berbère. » Notons en passant la corrélation de cette idée avec celle de l'historien grec. De son côté, Renan, le célèbre linguiste, écrivait : « Un trait de lumière a été jeté sur l'obscure histoire de l'Afrique quand il a été constaté que la langue kabyle est à peu près identique au touareg et que le touareg lui-même est dans la parenté la plus étroite avec tous les idiomes sahariens qui se parlent depuis le Sénégal jusqu'à la Nubie, en dehors du monde nègre ou soudanien. »(1)

Cette langue berbère qui, chez les Kabyles d'Algérie, s'est peu à peu abâtardie en se mélangeant avec la langue arabe et que l'on écrit avec l'alphabet arabe, s'est conservée intacte dans le parler des Touaregs du désert. Bien plus, elle a son écriture propre qui, si elle n'est pas d'un usage courant, est encore, au dire de Duveyrier, connue par les individus de cette race, particulièrement par les femmes. C'est le *tefinagh*, l'écriture des Imohagh (on sait que Imo-

(1) *La Société berbère*, in *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1873.

hagh est le nom que se donnent les Touaregs entre eux), et cette écriture est à peu de chose près semblable à la vieille écriture libyque. Nous pouvons donc conclure avec Renan : « Le Berbère, c'est le Libyen d'Hérodote, le Gétule, le Numide, le Maure, et en général l'Afer de l'époque romaine. »

Mais d'où vient ce mot de Berbère ? Plusieurs solutions ont été données, dont quelques-unes semblent assez dénuées de fondement.

L'historien arabe Ibn Khaldoun, par exemple, fait venir ce nom de l'arabe *berberat,* qui signifie « bredouillement », et dit qu'il fut donné par les vainqueurs à ces peuples dont la langue était pour eux inintelligible. L'explication paraît au moins spécieuse.

De même, celle qui ferait venir Berber du Βάρβαρος des Grecs ou du *Barbarus* des Latins, termes par lesquels ces peuples désignaient d'habitude les étrangers. Le contraire serait plutôt vraisemblable.

Le nom de Berber, en effet, dit Vivien de Saint-Martin, est de beaucoup antérieur à l'existence des Romains et à celle des Grecs. Une inscription du temps de Rhamsès II désigne sous le nom de *Berberata* des peuples voisins de l'Egypte vaincus par Pharaon. Il existe encore des Barabas dans la vallée du Nil. Pline fait mention des Sabarbares que Ptolémée appelait Σαβουρβουρες.

Tissot, qui rapporte ces faits, pense que le nom de Berbère, qui appartiendrait ainsi à certaines fractions de la race, aurait été étendu à la race entière par les Arabes arrivant par l'Egypte et se heurtant d'abord aux *Barabras* de la vallée du Nil. Il en eût été alors du mot Berber comme du mot Libou des Egyptiens.

Vivien de Saint-Martin va plus loin et tient ce nom pour une appellation commune, une dénomination de race oubliée par suite de la dissémination des tribus.

Quoiqu'il en soit, nous sommes, je l'espère, d'accord sur un point, à savoir : que les Berbères sont bien les descendants de ces Gétules, Maures, Numides que nous sommes convenus d'englober sous la dénomination générique de Libyens. Il nous reste à étudier la formation de cette race. Comme je l'ai dit en débutant, je ne prétends pas trancher la question : je cite les opinions qui m'ont paru mériter le plus de créance, et c'est tout.

Tissot, dans sa *Géographie comparée de l'Afrique Romaine*, démontre que le Sahara fut un des plus anciens habitats de l'espèce humaine. Les gisements découverts renferment les produits des diverses phases de l'industrie de la pierre. Cependant, l'auteur fait remarquer que les silex trouvés dans le sud sont en général plus imparfaits que les silex trouvés dans le nord. Il conclut à l'ancienneté plus grande des populations méridionales et à un courant d'émigration du sud vers le nord, des régions aujourd'hui désertiques et peut-être à cette époque moins inhospitalières du Sahara vers le massif atlantique.

Au dire du docteur Weissgerber, ces populations seraient représentées aujourd'hui par les Brabras de la vallée du Nil à l'est ; la race garamantique du plateau du Fezzan au centre, les habitants des oasis d'Ouargla et de Touggourt à l'ouest, populations qui regardent comme une insulte d'être assimilées aux nègres et formeraient, si je puis ainsi dire, une race transitoire entre la race noire et la race blanche.

D'autre part — je suis encore Tissot — l'Afrique du Nord n'a pas toujours été séparée de l'Europe méridionale. Le cataclysme qui a fait disparaître l'Atlantide..... (à ce propos, je ne veux pas, cela m'entraînerait trop loin, discuter ici la question de cette île mystérieuse qui, pour beaucoup encore, n'exista jamais que dans les légendes de Platon ou de Théopompe, mais dont la réalité est aujourd'hui scientifiquement démontrée. Je rappelle qu'elle était située à l'ouest de l'Espagne, probablement à l'endroit de l'Atlantique appelé aujourd'hui mer des Sargasses, et que les Iles-Fortunées des anciens, Madère, Canaries, etc., sont peut-être les derniers vestiges de ce continent englouti.) Je disais donc que le cataclysme qui fit disparaître l'Atlantide rompit en même temps l'isthme de Gadès (origine de la fable d'Hercule) et ceux qui reliaient sans doute l'Italie à la Sicile et la Sicile à l'Afrique. Avant ce bouleversement géographique, le premier bassin méditerranéen n'était donc, absolument parlant, qu'un vaste lac, et il devient naturel d'admettre que les populations riveraines du nord descendirent, à un moment donné, vers le sud, quittant l'Espagne, le midi de la France, l'Italie, pour aller peupler le massif atlantique où elles trouvaient du reste à peu près la même flore, la même faune et le même climat. Là, elles fusionnèrent avec les populations venues du Sahara, et Tissot conclut : « Deux courants ont donc peuplé primitivement le massif de l'Atlas, l'un allant du Sahara vers le nord, l'autre de l'Europe méridionale vers le sud. Le fond de la race berbère est donc formé de deux éléments ethniques, une race brune européenne, une race brune saharienne. »

A l'appui de cette hypothèse, je citerai le docteur Lagneau, qui, dans la *Revue Anthropologique*, admet l'existence d'une race unique comprenant les Kabyles, les Corses, les habitants de la Bétique, de la Luritanie, les Troglodytes et les Basques.

M. de Nadaillac, qui partage cette opinion, déclare cette race étrangère aux Aryas et se rattachant peut-être aux Atlantes.

Si nous nous reportons maintenant aux très savantes et consciencieuses études anthropologiques du docteur Bertholon au sujet des races tunisiennes, nous en retirons les conclusions suivantes : L'Afrique du Nord fut habitée d'abord par une race dont le type rappelle fortement le type néanderthaloïde, celui de l'homme quartenaire européen. A une époque qu'il est impossible de préciser, les indigènes

furent refoulés dans les montagnes et sur les confins du désert par l'invasion de tribus appartenant à la race ibère qui a peuplé le pourtour de la Méditerranée occidentale. Cette race ibère ou dolichocéphale, c'est-à-dire à tête longue, aurait donné naissance au type numide, alors que les Gétules seraient les représentants plus directs de la race de Néanderthal. Voilà une théorie qui, sous une autre forme et une forme plus précise, confirme bien la théorie de Tissot.

Deux mille ans avant notre ère, toujours d'après le docteur Bertholon, un troisième élément serait survenu : des Celto-Ligures (type brachycéphale), arrivant probablement de la vallée du Danube. Ces derniers auraient colonisé principalement les Syrtes et le Sahel et auraient attaqué l'Egypte. Des inscriptions de la XIX[e] dynastie en font mention et les désignent sous le nom de Libou. Nous serions en présence des Libyens proprement dits. Ces Libyens auraient à leur tour été suivis de tribus celtiques aussi, mais de type blond, que les Egyptiens nommaient Tamahou, et voici posée la question fameuse des Berbères blonds.

Nous ne nous arrèterons pas à l'hypothèse qui les ferait descendre des Vandales, et ces inscriptions de la XIX[e] dynastie me dispensent même de vous citer à ce sujet Scylax et Callimaque (II[e] et III[e] siècles av. J.-C.), comme trop modernes. Mais quoique mon opinion soit faite sur ce point et que je croie (ce qui est du reste généralement admis) ces types berbères blonds issus d'ancêtres aryens, j'insisterai un peu sur cette question qui a soulevé tant de débats. Une théorie très discutée a été émise à ce propos par le général Faidherbe ; Broca, Henri Martin l'ont également soutenue. Ces savants expliquent, comme nous l'avons dit, la présence des nombreux types blonds que l'on trouve dans l'Afrique du Nord par une invasion de Celtes, lesquels, après avoir conquis la Gaule, auraient couru par l'Espagne et le détroit de Gadès jusque dans le pays berbère et y auraient élevé ces monuments mégalithiques que l'on rencontre à chaque pas.

Tissot ne partage point cet avis et réplique en disant que les monuments mégalithiques n'ont aucune valeur ethnographique, puisqu'on les retrouve partout et jusqu'en Polynésie. Cet argument de Tissot n'a en tout cas qu'une valeur négative. L'on aurait tort certes de vouloir tirer de ces monuments une preuve de l'immigration celtique, de dire : Les Celtes ont passé par ici, parce que l'on y trouve des mégalithes, et c'est peut-être ce raisonnement que vise l'argument de Tissot. Mais étant donné que la venue des Celtes est déjà prouvée et par les documents d'Egypte et par les fouilles des sépultures, je ne vois pas d'obstacle à admettre la théorie qui leur attribue l'existence des pierres levées, d'autant que l'étude de ces monuments montre leur parenté avec les monuments analogues rencontrés en Europe.

Maintenant, ces populations blondes, les Tamahous, vinrent-elles en Afrique en même temps que les Libous ? On admet en général que leur invasion fut postérieure, et il ne semble pas en tout cas qu'ils aient pris la même route. Il est probable, en effet, que les Tamahous arrivèrent par l'Espagne : la proportion des types blonds, qui diminue sensiblement à mesure que l'on s'avance de l'ouest vers l'est, en serait un indice. Les Libous, au contraire, partant de la vallée du Danube, durent arriver plutôt par la Sicile ; la chaine continue des mêmes procédés qui s'étend de la vallée du Danube à l'Afrique berbère, à travers l'Autriche, l'Italie et la Sicile, parait marquer les étapes d'une même civilisation venue de l'Europe en Afrique.

Il est bon de noter en passant que cette civilisation, dite égéenne, fut adoptée par les peuples primitifs du nord de l'Afrique ; que les Phéniciens l'y trouvèrent et que nombre d'usages attribués à ces derniers proviennent des conquérants celtiques ; que l'influence exercée par les Celtes sur les populations locales fut beaucoup plus intense que celle des Phéniciens ; enfin, que le mélange des Libous avec les Phéniciens produisit la race liby phénicienne ou carthaginoise, dont la religion, les us et coutumes ont un caractère tout différent de ce qu'on observe en Phénicie.

Notons de même que beaucoup de mots de la langue libyque (qui n'était pas du tout la langue des Libous, du moins à l'origine) reproduisent des racines hindo-européennes, principalement les mots relatifs à l'industrie agricole. Exemples : IGUER, champ : comparez *ager*, ἀγρόν ; OURTI, jardin : comparez *hortus* ; SEMID, farine : comparez σεμίδαλις et *semida* (sanscrit) ; ERGAZ, homme : comparez *ergaz* (celtique), etc., etc. Fermons cette parenthèse et, après avoir cherché la vérité ou du moins la vraisemblance dans les théories des savants modernes, interrogeons les anciens. Malheureusement, la plupart d'entre eux nous font des récits qui semblent tenir beaucoup plus de la légende que de l'histoire. Cependant, Salluste, qui fut gouverneur de la Province Romaine de Numidie, étudia la question et nous a laissé des détails intéressants, bien qu'il y ait de fortes réserves à faire dans son récit.

D'après lui, l'Afrique du Nord fut occupée d'abord par les Gétules et les Libyens, hordes farouches ; lorsque Hercule mourut en Espagne (vous voyez ici la légende apparaître), son armée se débanda ; les Perses, les Mèdes, les Arméniens qui la composaient passèrent en Afrique. Du mélange des Perses avec les Gétules, vinrent les Numides ; de celui des Libyens avec les Mèdes, les Maures. Même, il fait venir le mot Maure de Mède.[1]

L'on s'est beaucoup moqué du récit de Salluste, et l'on a peut-être eu tort ; car, sans s'arrêter aux détails ni aux noms propres, l'on

(1) Maure vient du carthaginois *mauharim*, qui signifie occidental.

peut en retenir deux choses : d'abord l'existence d'une race autochtone formée de deux éléments, puis une invasion aryenne. C'est encore bien là notre théorie, et nous la résumerons ainsi :

D'abord, un élément autochtone, probablement d'origine chamitique, dont le type se rapprocherait surtout du type de Néanderthal, et qui, mélangé à un autre élément ibère, aurait formé le fond de la race libyque à une époque indéterminée et probablement très lointaine. La constitution de cette race aurait été modifiée par l'adjonction d'un élément aryen, auquel est due la présence des types blonds dont nous avons parlé, et cet événement aurait eu lieu trois mille ans environ avant notre ère. Elle aurait été modifiée encore par l'adjonction d'un élément sémitique dont je n'ai rien dit, parce que l'immigration phénicienne appartient à la période historique. Du reste, je le répète, l'influence de cet élément sémitique a été beaucoup moins considérable qu'on ne le croit généralement, et l'on peut penser que la race berbère était définitivement constituée après l'invasion celtique.

Un mot sur l'expression chamitique dont je me suis servi plus haut. Il peut tout d'abord sembler bizarre de considérer les Berbères comme des descendants de Cham : on est en général habitué à ne voir en ce fils maudit que le père de la malheureuse race nègre.

Je ferai observer d'abord que l'élément chamitique n'entre que pour une part, et non la plus grande, dans la formation de la race berbère. Au dire du docteur Bertholon, l'élément ibère seul forme les trois cinquièmes de la population. De plus, si nous en croyons Renan — et son argumentation, que je ne puis reproduire ici, me paraît assez concluante — les noms de Sem, Cham et Japhet seraient des expressions géographiques bien plutôt qu'ethnographiques. A ce compte, il serait très logique de donner le nom de chamitique à cet élément, né pour ainsi dire du sol africain. Ajoutons que Renan, parlant de la langue berbère, dit encore : « Elle n'appartient pas à la famille des langues sémitiques ; elle est vis-à-vis de ces langues comme le copte, qui est peut-être bien l'idiome principal d'une famille chamitique à laquelle appartiendrait le berbère.» (1)

Un mot encore, très bref, sur l'élément ibère, qui semble, comme nous avons dit, avoir été le principal facteur dans la formation de la race libyque.

On sait que l'origine des Ibères est et sera longtemps sans doute un problème pour les ethnologues. La plupart ont même renoncé à faire une théorie à ce sujet. Quelques-uns, cependant, veulent qu'ils appartiennent à la famille touranienne. D'Arbois de Jubainville, dans son livre : *Les premiers Habitants de l'Europe*, combat cette opinion ; puis, rappelant d'autre part que les Ibères n'appartiennent ni à la fa-

(1) *Les Langues sémitiques*, par Ernest Renan.

mille aryenne ni à la famille sémitique, il en conclut qu'il faut chercher ailleurs, et voit en eux des descendants des Atlantes. Nous avons vu chez M. de Nadaillac et le docteur Lagneau des idées analogues.

Ne pourrait-on encore trouver un argument dans la similitude des noms Atlas, Atlantes ? Je ne défends pas le système, mais je me ferais volontiers à l'idée de voir dans nos Berbères les derniers représentants de cette mystérieuse race si subitement anéantie qu'on en a presque perdu le souvenir et qui, au rebours des peuples de notre monde, envoyait ses hordes conquérantes du côté où le soleil se lève.

Il me reste à examiner quels sont les représentants actuels de la race berbère en Tunisie. Je ne veux pas entrer dans de grands détails. D'une manière générale, on peut dire du reste qu'il n'y a plus ni Berbères ni Arabes proprement dits, mais une population mixte participant des deux races, plus ou moins, suivant les régions, mais chez laquelle l'élément berbère est presque toujours prédominant.

Cela peut surprendre tout d'abord. L'on a tellement l'habitude de dire « les Arabes » en parlant des indigènes de ce pays, que le Berbère passe pour un type exceptionnel. Rappelons-nous pourtant qu'après l'invasion du VIIe siècle, le pays, tout en acceptant la domination arabe, était resté berbère. L'invasion hilalienne du XIe siècle ne jeta pas plus de 200.000 individus dans l'Ifrikia, alors que la population locale se nombrait par 12.000.000 d'habitants.

Etant donnés ces chiffres et le fait déjà signalé de l'absorption constante de l'élément envahisseur par l'élément autochtone, s'il faut s'étonner d'une chose, c'est, je crois, de trouver encore en Tunisie le type arabe dans toute sa pureté. Il existe pourtant, dans la petite tribu nomade des Ouled-Yacoub, du Nefzaoua. Quant au type berbère pur, on le trouvera surtout dans la région de Matmata et dans l'île de Djerba. Partout ailleurs, les deux races sont mélangées, avec prédominance générale de l'élément berbère surtout chez les populations du Sahel et des montagnes, tandis que l'élément arabe s'est maintenu le mieux dans les plaines. Mais, comme le dit M. Narcisse Faucon : « Un jour viendra où, comme l'élément vandale, l'élément romain et grec, il s'effacera devant l'élément indigène, dans lequel il s'est fusionné par des alliances successives, et laissera reparaître la race primitive de ces contrées. »

J. URVOY DE CLOSMADEUC.

Bibliographie

VIVIEN DE SAINT-MARTIN : *Dictionnaire géographique*. — TISSOT : *Géographie comparée*. — RENAN : *Les Langues sémitiques* ; *La Société berbère*. — BOISSIÈRE : *Esquisse d'une histoire de la conquête romaine dans le nord de l'Afrique*. — MERCIER : *Histoire de la Berbérie*. — HARTMANN : *Les Peuples de l'Afrique*. — PAVY : *Histoire de la Tunisie*. — FAUCON : *La Tunisie*. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers Habitants de l'Europe*. — SALLUSTE : *Jugurtha*. — Dr BERTHOLON : *La Population et les Races en Tunisie*. — DIVERS : *La Tunisie : histoire et description*.

BIBLIOGRAPHIE

Auguste Pavy : **L'Expédition de Morès** (J. André, Paris).

M. Pavy a publié récemment, à la *Librairie Africaine*, un remarquable volume de 151 pages sur l'expédition de Morès, terminée si malheureusement. Ce travail très documenté offre un intérêt capital. La série des événements qui se sont succédé jusqu'au drame d'El-Ouatia est exposée d'une façon excessivement claire. Etant donnée la signature de l'auteur, il est inutile de parler du style. Des photogravures et des cartes facilitent encore la lecture de cet excellent volume.

M. Pavy commence par rappeler la conférence donnée, le 28 mars, par le marquis de Morès. Son sujet était : *La Pénétration au Soudan, la Méditerranée aux riverains et l'Alliance franco-islamique.* Conférence remarquable par la puissance d'imagination du conférencier, mais laissant voir une méconnaissance parfaite des sentiments des Sahariens. L'explorateur a payé de sa vie ses illusions, qui l'avaient entraîné à prendre si facilement ses conceptions patriotiques sur les hommes et les choses pour des réalités.

Après cette conférence, M. de Morès demeura quelques semaines à Hammam-Lif pour préparer son expédition. L'administration s'opposa à ce qu'il prît le sud de la Tunisie comme base d'opération. Aux dangers qu'on lui exposait, il répondait par les légendes sur la droiture et la loyauté des Sahariens, que quelques explorateurs français ont mis en circulation, légendes qui ont coûté la vie à nombre d'entre eux, en leur inspirant une naïve confiance dans la bonne foi de ces bandits. Avant de partir, de Morès signa l'engagement de prendre comme point de départ le sud de la province de Constantine, où il devait se rendre avec une caravane formée à Gabès. De l'Algérie, il devait se rendre à Timassinin, puis à Rhat.

Le 6 mai, de Morès, après diverses difficultés, partait pour Gabès sur *l'Asia.* Il emmenait comme interprète un jeune Tunisien de vingt-quatre ans, ancien élève du collège Sadiki, puis du collège Saint-Charles, nommé Abd el Hack. Son guide, Hadj Ali, était né à Ghadamès d'une mère originaire de Rhat. C'était un homme possédant quelques biens dans ces deux pays et y jouissant d'une grande autorité morale.

La caravane, partie de Gabès, arrive à Kebili, puis atteint Douz. A la deuxième étape après Douz, au lieu de continuer à marcher sur Berresof, premier poste méridional de l'Algérie touchant le

Sahara tunisien, de Morès commence à obliquer à l'est. Ce changement d'itinéraire paraissait dépendre de ce que l'explorateur avait appris qu'un officier devait être à Berresof pour s'opposer, de la part du général commandant la province de Constantine, à la continuation de l'exploration jugée impraticable par l'autorité. Ce changement d'itinéraire suscita un commencement de révolte parmi les chameliers, qui comptaient aller en Algérie et se voyaient entraînés vers le sud-est.

L'expédition arrive à Djenaïen. Divers incidents désagréables se passent entre Djenaïen et El-Ouatia ; ils sont dus à un guide emmené de Tunis, Ali Sinaoui, qui commence à trahir. Arrivé à El-Ouatia, de Morès entre en relations avec des Touaregs-Azdjer. Il les reçoit beaucoup trop largement. Ceux-ci promettent de le conduire à destination et se chargent de lui fournir des chameaux. Pendant ce temps, des Chaâmbas dissidents s'approchent du campement. Ils refusent des vivres que leur offre l'explorateur. Plein de confiance dans ses nouveaux amis, de Morès renvoie ses guides et chameliers de Gabès et du Nefzaoua. Sa caravane ne se compose plus que de huit hommes dont il soit sûr. Quoique perdu de la sorte, l'explorateur allume les convoitises de ces Touaregs et Chaâmbas en donnant à eux et à leurs femmes des pièces d'or et des cadeaux. La rumeur publique l'avait représenté comme un riche personnage, voyageant avec une fortune prodigieuse. Les instincts des pillards du désert n'en étaient que plus vivement stimulés.

Les pillards, pour laisser les hommes venus de Gabès s'éloigner suffisamment, retardent l'arrivée des chameaux qu'ils doivent fournir. Ceux-ci sont amenés le 8 juin ; ils n'ont que des bâts privés de cordes et de sangles : leur chargement se défaisait constamment. On ne peut partir. Commençant à comprendre la situation, de Morès déclare à Béchaoui, le principal instigateur du complot, qu'il ira à Sinaoun pour organiser sa caravane.

Le 9 juin on lève le camp. De Morès s'aperçoit qu'on lui a volé sa sacoche. Son mehari de monture avait disparu. Le chargement ne put être terminé qu'à neuf heures. L'explorateur, dont le mehari n'avait pas été retrouvé, dut monter une petite chamelle, rétive et sans vitesse. Il suivait le convoi, dont la lenteur était désespérante.

Après deux kilomètres de marche, eut lieu le drame. M. Pavy le décrit d'après les différentes versions des assistants, dont il reproduit les dires. Il faut lire dans l'original le magnifique récit de ce terrible drame, où de Morès trouva la mort après une lutte héroïque, qui coûta la vie à deux de ses ennemis et des blessures à trois autres. Si chacun de ses compagnons avait possédé quelque chose de ce courage, la partie eût pu tourner différemment, mais ses compagnons ne surent, les uns, pas se servir de leurs armes, les autres trouvèrent plus prudent de se sauver.

Le récit se termine par la description de l'expédition envoyée à la recherche des cadavres du marquis et de son interprète Abd el Hack.

Le 2 juillet, M. George Saint-Paul, médecin aide-major de 1re classe, procédait à l'examen médico-légal des cadavres. Le corps de l'interprète était ramené à Tunis et inhumé dans le tombeau de sa famille; celui de de Morès était dirigé sur la France. L. B.

TOUTAIN : **Notes sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire (Tunisie méridionale et Tripolitaine).**

L'auteur apporte quelques rectifications sur la voie qui unissait Tacape et Thelepte : ad Turres-Speculum, 18 ou 28 milles; Thiges, 25 ou 15, Thyzuros, 35; Aggarsel-Nepte, 20; Puteo, 14; Mazatanzur, 17; Timezegeri-Turris, 16; Avibus, 10; Tacape, 28. Une grande route reliait Tacape à Leptis-Magna avant l'occupation romaine. Des voies de pénétration dans l'intérieur furent établies. Les Romains en créèrent trois, qui s'appuyaient sur les contreforts des montagnes qui bordent le littoral :

1° Voie partant de Tacape;

2° Voie partant de Sabratha pour atteindre Oea;

3° Voie partant d'Oea pour atteindre Leptis-Magna.

Enfin, une voie stratégique, le *limes*, se développait de Tacape à Leptis-Magna. Elle passait par Turris-Tamalleni. Sa longueur était de 889 kilomètres. Son tracé parcourait comme points principaux : de Gabès à Oum-es-Somaà (100 kil.); d'Oum-es-Somaà au djebel Tlalet (230 kil.); du Tlalet à Nalout (190 kil.); de Nalout au Yefren (180 kil.); du Yefren à Lebda (180 kil.). L. B.

Dr JEAN ROUQUEROL : **Contribution à l'Etude des eaux dans la Régence de Tunis et le Sahara Tunisien,** avec carte.

M. Jean Rouquerol a eu l'ambition peu commune de joindre au titre de docteur en droit celui de docteur en médecine, et il a brillamment réalisé son projet. Sa thèse pour ce dernier doctorat a trait aux eaux de la Tunisie. Pour en recueillir les matériaux, M. Rouquerol a exécuté dans notre pays un voyage complet d'exploration des plus fatigants. On le comprendra en apprenant qu'il a poussé ses recherches jusqu'à l'oasis de Djenaïen, voisine de celle d'Ouatia, où de Morès a trouvé la mort.

L'auteur commence par étudier les causes du manque d'eau. Elle est due généralement au voisinage du Sahara. La dessication paraît avoir augmenté depuis l'époque romaine. Le Sahara est sillonné de lits de grands fleuves aujourd'hui sans eau.

Une esquisse géologique de la Régence précède l'étude de l'hydrologie de ce pays. L'auteur étudie successivement :

1° La région au nord d'une ligne allant de Feriana à Sousse ;

2° Une région au sud de la précédente, limitée par une ligne allant de Nefta à Gabès;

3° La région de transition située au sud de la précédente ;

4° Le Sahara vrai.

Chacune de ces régions, visitée en détail, est l'objet d'une description spéciale, au point de vue surtout de la topographie et de la climatologie médicale, avec l'énumération des affections prédominantes dans la population indigène. Les eaux d'une série de sources prises sur ces points sont analysées et, parmi elles, les eaux minérales et thermales, fort nombreuses, surtout dans la région septentrionale.

Il est impossible de résumer ces analyses d'eau. D'une façon générale, plus on va vers le sud, plus l'eau tend à être lourde, indigeste et parfois très purgative.

L'auteur estime qu'il y a dans le sud suffisamment de points d'eau potable pour permettre à des Européens de circuler entre Gabès et Rhadamès. L. B.

Législation communale de la Tunisie: recueil des décrets et arrêtés municipaux, par M. Joseph Valensi, chef de section à l'Administration générale du Gouvernement Tunisien, directeur des publications officielles, avec préface de M. Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien. Tunis, imprimerie Borrel ; 1.160 pages gr. in-8°, 1897.

Ce volumineux ouvrage est une compilation appelée à rendre de grands services aux administrateurs. On ne saurait mieux la présenter aux lecteurs qu'en employant les paroles mêmes dont se sert dans la préface M. Roy, dont la haute compétence est bien connue : « Le recueil de M. Valensi, dit-il, ne fait pas double emploi avec ceux de MM. Bompard et Sebaut : ces deux ouvrages, relatifs à l'ensemble de la législation tunisienne, ne pouvaient entrer dans le détail des arrêtés locaux. D'autre part, M. Valensi n'a pas reproduit le texte général du décret de 1885 sur les communes, qui se trouve dans tous les recueils de législation tunisienne..... M. Valensi a produit une œuvre utile au public, presque indispensable aux administrateurs et aux magistrats et qui lui fait le plus grand honneur. En parcourant ces textes, le lecteur se rendra compte de l'importance de l'œuvre que le Gouvernement du Protectorat a entreprise et qu'il ne cesse de poursuivre pour doter les grands centres de population de la Tunisie de l'organisation municipale qui leur manquait. »

Naturellement, l'administration communale de Tunis, érigée en municipalité depuis le 31 octobre 1883, tient légitimement une large

place dans l'ouvrage. Mais copieux aussi sont les renseignements relatifs aux autres villes de la Régence, classées par ordre alphabétique : Aïn-Draham, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Gafsa, La Goulette, Kairouan, Le Kef, Ksar, Médenine, Mahdia, Medjez-el-Bab, Monastir, Nabeul, Sfax, Sidi-bou-Saïd, Souk-el-Arba, Sousse, Tabarca, Tebourba, Tozeur, Zaghouan et Zarzis. A la suite des textes relatifs à chaque localité viennent les dispositions générales communes à toutes les villes. Enfin, une table des matières détaillée et une table synoptique complètent cet important document.

Mémoires de M. Philippe Thomas

M. Philippe Thomas a fait don à l'Institut de Carthage d'une série de mémoires qu'il a publiés sur des questions de géologie du nord de l'Afrique. La Société lui adresse tous ses remerciements pour cet envoi de précieux documents. Un de nos collaborateurs en fera l'analyse dans un prochain numéro. Aujourd'hui, nous nous bornons à publier les titres de ces remarquables travaux.

Avant de les énumérer, qu'il me soit permis de formuler ici une remarque personnelle sur M. Thomas, que je n'ai pas l'honneur de connaître. Ce savant a le premier découvert les magnifiques gisements de phosphate de chaux de Gafsa et plusieurs de la région de Tébessa. Avec un désintéressement d'autant plus méritoire qu'il est plus rare, il a livré ces renseignements au public en énumérant les richesses qui pouvaient provenir de ses découvertes. Quel gré lui en a-t-on eu jusqu'à ce jour ? Aucun. Aujourd'hui leur exploitation commence, elle va enrichir les actionnaires des phosphates, les compagnies de chemins de fer, les sociétés créatrices de ports de mer, les compagnies de bateaux, les agriculteurs de France. Quelle part de tout cet or reviendra-t-il à celui qui a révélé l'existence de ces trésors ? Absolument rien. On n'a même pas su lui attribuer aucun des prix multiples que les Académies et Sociétés savantes prodiguent trop souvent chaque jour à des nullités. Pendant que tout le monde s'enrichira, M. Thomas vivra de la solde assez maigre de vétérinaire militaire. Ni l'Algérie ni la Tunisie n'ont pensé qu'elles pourraient tirer parti de la science et de l'intelligence de cet homme modeste qui avait tant fait pour leur prospérité. Aucune de ces deux colonies n'a encore eu l'idée de lui offrir une situation en bénéficiant de sa collaboration. Quant à la France, qui lui doit une nouvelle amorce pour sa colonisation de l'Afrique du Nord, une cause de prospérité pour sa marine marchande, un perfectionnement incalculable pour son agriculture, elle n'a pas été en reste avec ses colonies. Elle lui a attribué la croix de la Légion d'honneur... « *à son tour de bête* », comme disent les militaires, c'est-à-dire quand il a eu assez de temps de service militaire et de campagnes pour

qu'on ne puisse lui refuser plus longtemps cette récompense, que tous les officiers peuvent obtenir de la même manière.

Heureux les peuples qui, traitant de la sorte leurs hommes éminents, arrivent cependant à en trouver encore malgré leur ingratitude! Il est vrai que, dans le cas présent, nos honorables gouvernants ont encore la possibilité de réparer l'oubli commis par leurs prédécesseurs. BERTHOLON.

Voici la liste de ces mémoires:

Recherches sur les sculptures anciennes des environs d'Aïn-el-Bey. Imprimerie Nationale, 1880.

Notes sur quelques équidés fossiles. Montpellier. 1880.

La mer saharienne. (*Bulletin de la Société de Climatologie d'Alger*, 1882.)

Sur quelques formations d'eau douce tertiaires. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 4 février 1884.)

Sur quelques formations d'eau douce quaternaires d'Algérie. (*C. r. Acad. Sciences*, 11 février 1884.)

Recherches sur quelques formations d'eau douce de l'Algérie. (*Mémoires de la Société Géologique de France*, 1884.)

Sur la découverte de nouveaux gisements de phosphate de chaux. (*C. r. Acad. Sciences*, 1885.)

Notes additionnelles sur les vertébrés fossiles de la province de Constantine. (*Société Géologique de France*, 1886.)

Sur une forme ancestrale de l'*Hélix (bucochroa) candidissima*. (*Société des Sciences de Nancy*, 1887.)

Sur les gisements de phosphate de chaux. (*C. r. Acad. Sciences*, 1888.)

Sur la géologie de la formation pliocène à troncs d'arbres silicifiés. (*C. r. Acad. Sciences*, 1888.)

Gisements de phosphate de chaux des hauts-plateaux de la Tunisie. (*Bull. Soc. Géolog. de France*, 1891.)

Etage miocène et valeur stratigraphique de l'*Ostrea crassissima* au sud de l'Algérie. (*Bull. Soc. Géolog. de France*, 1891.)

Roches ophitiques de la Tunisie. (*Bull. Soc. Géolog. de France*, 1891.)

Description de quelques fossiles nouveaux des terrains tertiaires et secondaires, recueillis en 1885-1886, avec atlas. Imprimerie Nationale, 1893.

Note sur une tortue fossile des terrains supérieurs du Mansourah (Constantine).

Le Président,
B. BUISSON.

Pour le Secrétaire général,
Dr BERTHOLON.

Assemblée mensuelle et Banquet du 16 octobre 1897

Comme tous les ans, le dispersement des vacances et de l'été a empêché les réunions mensuelles d'avoir lieu en août et septembre. Mais, dès la rentrée de nos sociétaires à Tunis, le Comité-Directeur s'est réuni et a convoqué une réunion mensuelle pour le 16 octobre. Elle a eu lieu à cinq heures et demie, à la Municipalité, que M. le Secrétaire général de la Municipalité a bien voulu mettre à notre disposition, notre salle ordinaire de séance, rue de Russie, étant occupée à cette heure-là par les cours publics d'arabe et, d'autre part, le nouveau local qui nous a été promis au Palais des Arts n'étant pas encore achevé.

Il avait été décidé que, pour donner à nos sociétaires qui n'avaient pu se rencontrer pendant les deux mois précédents, l'occasion de renouer leurs relations amicales et de se concerter un peu à la veille du renouvellement du Comité, la soirée serait réservée à un banquet sans cérémonie qui aurait lieu à l'issue de la séance.

A cette séance étaient présents : MM. Buisson, président, Heymann, trésorier, Dr Bertholon, Dr Loir, Gauckler, vice-présidents d'honneur, Albert, Aunis, Baille, Bonnard, Bossoutrot, Bréhant, Bou Hajeb, Dr Bresson, Coupin, Dr Cuénod, Gelbmann, Grundler, Ledoux, Le François, Masserano, Omessa, Pariente, Pauthier, Pavy, Pradère.

M. le Dr Bertholon a proposé d'ajouter au paragraphe 2 des Statuts une modification tendant à instituer une troisième catégorie de membres *honoraires, associés* ou *correspondants* qui devraient payer la même cotisation, mais seraient dispensés de participation active. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Bonnard et Gauckler, il a été décidé, sur l'avis de M. Omessa, de renvoyer le vote à la séance suivante, celle du 5 novembre.

Après avoir rendu hommage, avec émotion, à notre très regretté et estimé collègue Alexandre Chabert, directeur de *la Chorale*, récemment décédé, le président a donné communication des nouvelles adhésions qui ont été confirmées par l'assemblée.

On a ensuite arrêté l'ordre du jour de la séance annuelle, fixée au 5 novembre, à huit heures et demie, à la Municipalité, et à laquelle, après le compte rendu des travaux de l'année et le rapport financier, doivent avoir lieu les élections 1° d'un président, 2° d'un Comité-Directeur de quatorze membres.

Le banquet, très simple, mais très bien servi, a eu lieu à la *Brasserie Georges*. Félicitations aux organisateurs, MM. Pauthier et Loth. Comme à Hammam-Lif, la soirée a été cordiale et a fait exprimer à plusieurs assistants le vœu que cette innovation fût continuée. La plupart des membres présents à la séance assistaient au banquet, ainsi que MM. Tauchon, Bodoy, Henry, Lasram, Mouline, Pervinquière.

TABLE DES MATIÈRES

du tome IV de "la Revue Tunisienne"

MÉMOIRES ORIGINAUX

Agriculture

Archéologie

Beaux-Arts

Botanique

Economie politique

Bibliographie

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

des matières contenues dans le tome IV de *la Revue Tunisienne* [1]

— —

[1] Les noms d'auteurs sont en PETITES CAPITALES, ceux des sujets traités en *italique*.

Tunis — Imprimerie Rapide Louis Nicolas et Cie,